

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

47e ANNÉE — 1911

PREMIER SEMESTRE

VOLUME LXIII

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

31 bis, RUE VICTOR MASSÉ, 31 bis

LXIII° Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Janvier 1911.

47° Année
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1279
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

NOUVELLE TABLE GÉNÉRALE

« L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux » publiera en 1911 une Table Générale des années écoulées depuis la Table Générale de 1864-1896.

—

Questions

—

Reine d'Angleterre enterrée dans la basilique du Vatican. — Dans un ouvrage publié à Rome en 1739, je lis :

On y voit (dans les caveaux, appelés *Grotte,* de la basilique du Vatican) les tombeaux des trois empereurs Honorius, Valentinien Ier et Othon II ; des deux impératrices Marie, femme d'Honorius, et Agnès, femme d'Henri II ;

Puis le texte, qui portait primitivement :

Des deux reines Charlotte, reine de Chypre, morte à Rome en 1487, et Christine-Alexandra, reine de Suède, décédée dans cette Cour en 1689,

a été modifié, à la main, comme suit :

Au lieu de « deux reines », on a écrit : *trois reines ;* après « en 1689 », on a ajouté : *et... Regina Britanniae sepolta an. 1738.*

Quel est le nom à mettre à la place des points, pour combler le *lapsus memoriae* de l'annotateur, ou bien ce dernier s'est-il trompé en donnant à la défunte le titre de *Regina Britanniae* ? NAUTICUS.

—

Testament de la duchesse d'Angoulême : la fortune du duc de Guiche. — On sait que la duchesse d'Angoulême a laissé une fortune au duc de Guiche. Comment se fait-il que ce legs si important ne figure pas dans le texte du testament publié par *l'Echo de Paris* le 27 décembre ? HENRY PRIOR.

—

Le râtelier de Balzac. — Le journal d'*Alsace-Lorraine* du 3 décembre consacre à la mémoire de Balzac les lignes suivantes :

On a la cafetière de Balzac, on a sa canne et son gilet. Et, sans doute, le petit musée de la rue Raynouard à Paris s'enrichira encore peu à peu de nombreuses reliques du grand écrivain.

Mais il est une pièce beaucoup plus intime et probablement unique dont il serait curieux de retrouver la trace. C'est le râtelier du père de la *Comédie Humaine.*

Quand Balzac était jeune, dit un de ses biographes, il était fort maigre, parce qu'il digérait mal, et il digérait mal parce qu'il n'avait presque plus de dents. C'était au point que, lorsqu'il parlait de trop près à quelqu'un il lui soufflait (comme on disait

au dix-huitième siècle) la crème de son discours au visage.

Or, quelques années plus tard, Balzac apparaissait tel que nous le connaissons d'après ses portraits : dodu et bedonnant, pourvu d'une denture éblouissante et impeccable.

Qu'est devenu le dentier de Balzac ?

Fut-il enterré avec ses osanores?

Je possède d'assez nombreux ouvrages sur Balzac, dans aucun d'eux il n'est fait mention de ce dentier. Pourrait-on m'indiquer une biographie dans laquelle je trouverais de quoi elucider cette question?

PAUL DE MONTZAIGLE.

—

Deux drames d'Alexandre Dumas père. — Peut-on me dire en quelles années et sur quels théâtres, Alexandre Dumas père aurait fait représenter les deux drames suivants :

1° Un drame tiré de son roman *Le fils du forçat* et intitulé, peut-être : *M. Coumbes* ou *Le fils du forçat*.

2° Un drame probablement intitulé *Pietro Tasca* et dont l'action se déroule à Venise.

Sous ces titres, ces drames ne figurent pas dans le « Catalogue général des œuvres dramatiques et lyriques faisant partie du répertoire de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques. »

Ces drames ont-ils été imprimés, et Alexandre Dumas les a-t-il écrits avec l'aide de collaborateurs ? E.

—

Les inscriptions de Rétif de la Bretonne. — Rétif de la Bretonne a raconte qu'il avait l'habitude de graver, au moyen d'une cle d'abord, puis d'une griffe ensuite, des dates et des mots sur les appuis des parapets qui enserrent l'ile Saint-Louis. En faisant le tour de cette ile, disait-il, il relisait les dates qui lui rappelaient des anniversaires, et repassait ainsi toute sa vie. Je demande si l'on retrouve encore, sur les parapets de l'ile Saint-Louis, les traces visibles de ces singulières inscriptions. H L.

—

Montrouge (Louis-Emile Hesnard, dit), le type du compère de revue. — La carrière de cet artiste m'est parfaitement connue de 1825, date de sa naissance, à 1876, direction de l'Athenée. Mais je désirerais savoir quels sont les principaux rôles établis par lui pendant la dernière période de sa vie. Je sais qu'il mourut à 78 ans, fin décembre 1903, 8 rue Nationale, à Argenteuil.

H. L.

—

Madame de Saint-Janvier. — On lit dans *Bievriana*, 3e édition, page 93 :

« Il (le marquis de Bièvre) était attaché au char de la belle Madame Saint-Janvier et il en parlait à un ami avec le plus grand enthousiasme. »

Quelle était cette dame Saint-Janvier ? Avait elle quelque lien de parenté avec Monsieur de Saint-Janvier reçu en 1761 payeur des rentes de l'Hôtel de-Ville (*Almanach royal* de 1789) ? X. DE B.

—

Armoiries à déterminer : de gueules au lion d'or. — Quelle est la famille champenoise, peut-être bien rénoise, qui, au XIVe siècle, portait : *de gueules au lion d'or* ?

EDME DE LAURME.

—

Armoiries à déterminer: d'argent à 3 feuilles de trêfle — Connait-on une famille, habitant Maubeuge ou les environs, au XIVe siècle, qui portait : *d'argent à 3 feuilles de trèfle de sable*, 2—1 ?

EDME DE LAURME.

—

« Dernière gerbe de Victor Hugo. » — Les exécuteurs testamentaires de Victor Hugo ont publié, sous ce titre, un certain nombre de pièces de vers du grand poète. L'une d'elles écrite à Paris, en décembre 1870, est particulièrement belle et intéressante. Après avoir qualifié Guernesey son « tombeau probable(1) », Victor Hugo voudrait mourir dans la grande ville assiégée, afin d'y avoir sa tombe. Cette poésie a pour épigraphe *Lyrnessi domus alta, solo laurente sepulcrum*. Qu'est-ce que cette haute maison de Lyrnessus (à rapprocher de Hauteville house), tombe creusée en un sol fertile en lauriers ? A quel auteur cette épigraphe est-elle empruntée ? Quel en est le sens exact ?

TH. COURTAUX.

—

Contes féeriques. — Identifier un recueil de contes féeriques et moraux qui a paru vers 1869 en format petit in-8°, reliure de l'éditeur, illustré de quelques

(1) Préface des *Travailleurs de la mer*.

planches hors-texte. Titres approximatifs de certains de ces contes : *La Tulipe Bleue, La Branche de corail, Les sept princesses, Le Sphynx, La Fontaine de Jouvence, La Pomme d'or, Les Sept vierges.*

Une des gravures représente un oriental, devant une sorte de pagode, qui tient dans ses mains un pot de fleurs où s'épanouit une tulipe.

Une autre nous montre sept jeunes filles échelonnées sur les marches d'un perron, pétrifiées chacune en une occupation et une attitude différentes et devenues de la sorte de merveilleuses statues.

LE PETIT YNIOLD.

P. S. — Toutes les recherches possibles semblent avoir été faites aussi bien dans les bibliographies que chez les libraires. Il n'y a plus à compter pour la solution que sur les souvenirs des lecteurs de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*. On serait très reconnaissant de la solution de ce petit problème, dont les données sont malheureusement un peu vagues.

—

« Journal » d'omnibus. — La question posée au sujet des correspondances d'obmnibus, m'engage à faire la suivante. Je lis dans le 1er tome de la *France Pittoresque* (de A. Hugo), page 122, à l'article « Omnibus » :

...·Depuis peu de temps, on distribue, à une certaine heure de la journée et dans la plupart des voitures en circulation un journal gratis.

Ce dernier mot fait réfléchir : de quelle sorte de journal veut-on parler ? Pourquoi la plupart des voitures en étaient-elles pourvues, et pas les autres ? Etait-ce l'horaire des nouvelles lignes mises peu à peu en exploitation ?

FABIAN.

—

Une question grammaticale. A propos de duels. — Dans les lettres de témoins à leurs clients, qui portent toujours la signature des *deux* témoins, ces signatures sont précédées généralement de la formule finale : « Recevez *nos* salutations cordiales », la formule initiale de la lettre est toujours : « *Mon* cher Ami. » Ne serait il pas plus grammatical de dire : « Notre cher ami » ? Il me semble que *mon* constitue une faute de grammaire.

FORTIS.

Morvan ou Morvand ? — Pourquoi donc le *Dictionnaire des postes* émet-il Alligny-en-Morvand au lieu de Morvan, nom réel de cette vieille terre celtique ?

Ne pourrait-on, pour la confection de ce Dictionnaire, faire appel aux géographes et aux étymologistes ? Il en prend vraiment trop à son aise avec la tradition et la logique, le Dictionnaire des P. T. T. — comme aussi le bouquin du recensement quinquennal.

Je vois bien que l'on dit des habitants : morvandiaux et morvandelles, mais ce n'est pas une raison. On dit Champenois et non Champagnois, bretons et non bretagnais, tourangeau et non tourainois.

Lorsqu'il s'agit d'un nom comme Morvan, ayant des racines si profondes dans notre passé, on ne devrait à aucun prix y toucher, fût-ce par la main d'un rédacteur du ministère des P. T. T.

ARD. D.

—

Centule. — D'où vient ce nom qui servit de prénom aux premiers princes de Béarn et queje retouve en Picardie comme nom primitif du bourg de Saint-Riquier, célèbre par sa vieille abbaye ?

A D'E.

—

Sébasté : origine et étymologie du mot. — Je lis dans une copie d'acte de 1283 (Archives du Calvados H. Saint-Etienne).

En l'église dudit lieu (Douville, Manche) sont faites toutes choses solenneles qui apartiennent estre faites à église parochial... bans de mariage, bans de vendicions à héritage... et tous autres bans y sont faez et *sébastez*.

Je serais très reconnaissant aux intermédiairistes qui pourraient m'apprendre l'origine et l'étymologie de ce mot ancien, nouveau pour moi.

FRÉDÉRIC ALIX.

—

Qui a inventé l'hélice ? — Un nommé Canque n'a-t-il pas émis la prétention d'avoir inventé l'hélice ?

Quelle part de vérité y a-t-il dans cette affirmation ?

La tradition veut que l'inventeur de l'hélice soit Sauvage. On reconnaît qu'il eut des précurseurs. Mais Canque, quel rôle joue-t-il ?

V.

Réponses

—

Les victimes de la Révolution (LXII, 441, 611, 623). — On a maintes fois demandé combien de victimes il faut mettre au compte sanglant de la Révolution ; jamais personne n'a pu répondre catégoriquement sur ce point ; M. de Broc s'est donné la peine de faire des relevés, d'après les documents qu'il signale, et voici le compte formidable qu'il nous fournit dans son livre : *La France et la Révolution* :

D'après Prudhomme, écrivain révolutionnaire, le chiffre des exécutions s'élèverait à 18.613 ; celui des victimes du proconsulat de Carrier, à 32.000. Il évalue à 937.000 le nombre des morts pour les guerres de Vendée, ce qui forme un total de 1.018.713. Dans ces chiffres ne sont compris ni les massacres de septembre ni les fusillades de Toulon et de Marseille. Mais les évaluations de Prudhomme ne sont pas d'une exactitude incontestable, et quelques-uns de ces chiffres sont au-dessus de la réalité. Le chiffre total des morts pour les onze départements de l'Ouest ne doit guère dépasser 500.000, selon M. Taine. M. Mortimer-Ternaux donne le chiffre de 1.368 pour les massacres de septembre à Paris seulement.

M. Campardon compte 2.728 condamnations à mort prononcées par le tribunal révolutionnaire de Paris, et le nombre de 17 000 meurtres et exécutions en province, dont le relevé a été fait par M. Berryat-Saint-Prix, reste au-dessous des chiffres complets. Nous atteignons déjà le total de 520.000. Nous sommes loin encore du chiffre d'un million avancé par Prudhomme ; mais nous n'avons compté, faute d'éléments d'appréciation, ni toutes les exécutions accomplies par les tribunaux révolutionnaires et les commissions militaires dans les départements, ni les massacres de septembre en province, ni les victimes du 10 août. L'ensemble des meurtres commencés en 1789 n'est peut-être guère au-dessous d'un million.

M. Léonce de Lavergne estime à un million le nombre de Français morts pendant la guerre de 1792 à 1800, et le chiffre des individus morts de misère pendant la période révolutionnaire, est très supérieur à un million, d'après les évaluations de M. Taine.

La Révolution a donc coûté environ *trois millions* d'existences. Tel est le chiffre effrayant qui résulte de ces différentes statistiques.

F. UZUREAU.

Allemands combattant sous le drapeau français en Amérique (LXII, 836, 958). — Le 2 mai 1780, le marquis de Rochambeau quittait Brest avec sa petite armée composée des Régiments de Bourbonnais, Soissonnais, Saintonge et Royal-Deux-Ponts, augmentée de la Légion des Volontaires étrangers de Lauzun, et arriva au mois d'août à Newport dans Rhode-Island. Cette armée fut renforcée par une Division commandée par le marquis de Saint-Simon qui débarqua le 15 août 1781, dans la baie de Chesapeake, amenée des Antilles sur la flotte du comte de Grasse, division composée des régiments d'Agénais, Gâtinais (devenu Royal-Auvergne après la prise de York-Town) et de Touraine. Voici tous les régiments français qui firent la guerre d'Amérique avec Rochambeau et Washington sur le continent américain et prirent York-Town ; je ne parle pas des régiments qui servirent pendant la même guerre dans les Antilles, prirent la Grenade, Saint-Christophe, Tabago, etc., ni des détachements de plusieurs regiments qui firent la campagne sur mer comme garnison des vaisseaux des différentes escadres.

Parmi les régiments qui composaient cette armée ceux de Bourbonnais, Soissonnais, Saintonge, Agénais, Gâtinais et Touraine étaient des régiments français, proprement dits, et ne pouvaient contenir d'engagés allemands que tout à fait exceptionnellement. Mais il n'en était pas de même des deux autres régiments Royal-Deux-Ponts et la Légion de volontaires étrangers de Lauzun. Cette dernière avait été levée le 16 août 1778 pour le service de la Marine et des colonies, par le duc de Lauzun, et il avait obtenu d'être attaché à l'armée de Rochambeau. Les 4 compagnies de cavalerie de la Légion furent les seules troupes à cheval du corps d'armée français envoyé en Amérique. Elles se distinguèrent si bien, que rentrées en France, elles servirent à former le régiment de Hussards de Lauzun qui prit place dans l'armée régulière Beaucoup d'étrangers, notamment d'Allemands, servaient dans la Légion, mais je ne sais pas où en trouver les noms même des officiers, parce que les corps francs ne figurent pas sur « l'Etat militaire de France », l'annuaire de l'ancien régime.

Mais là où les Allemands étaient encore

en bien plus grand nombre, c'est dans le régiment de Royal-Deux-Ponts. Ce dernier faisait partie des régiments dits « Allemands » de l'armée française. Ils étaient au nombre de huit : Alsace, Salm-Salm, La Mark, Royal-Suédois, Royal-Hesse-Darmstadt, Nassau, Bouillon et Royal-Deux-Ponts. Deux d'entre eux, Alsace et Royel-Suédois, appartenaient au Roi, les autres aux Princes Allemands dont ils portaient le nom et qui en étaient les colonels propriétaires. Ils se recrutaient dans les provinces riveraines de la Meuse, de la Moselle et du Rhin et en Alsace, ainsi que dans les principautés des colonels propriétaires et recevaient en outre les déserteurs d'origine allemande dont le nombre était considérable, surtout en temps de guerre. Les commandements s'y faisaient en allemand, ils conservaient, sur le pied de paix, un effectif plus fort que la plupart des regiments français, et la solde y était un peu plus forte. A part cela, ils étaient soumis à la même organisation et à la même discipline que les troupes nationales.

Donc le régiment de Royal Deux-Ponts était composé en grande partie d'Allemands. Il est facile de trouver au moins les noms des officiers dans l'*Etat militaire de France*. Je n'ai que celui de 1779 sous la main et la majorité des officiers qui y figurent sont de familles alsaciennes ou allemandes. Voici la liste des officiers du régiment en 1779 (L'orthographe des noms se trouve souvent erronée dans l'*Etat militaire*, surtout pour les noms étrangers, et je rectifie ceux dont je suis sûr).

Colonel propriétaire : Le duc de Deux Ponts

Colonel titulaire : Le comte de Deux Ponts.

Colonel en second : Le chevalier de Deux Ponts.

Lieutenant colonel : Le baron de Rathsamhausen.

Major : Le baron d'Esebeck.

Quartier Maître Trésorier : M. Anciaux.

Capitaines Commandants.

Marquis de Piatti ; de Chagué ; de Prez (grenadiers) ; le baron de Bode ; le baron de Furstenwaerther ; le baron de Wisch : de Klock (chasseurs) ; de Knuth ; de Flad ; le baron de Thuillières.

Capitaines en second.

De Sundahl (grenadiers) : de Bouch (auxiliaire) ; chevalier de Stack (chasseurs) ; Rülhe de Lilienstern ; Charles de Cabannes ; Max de Cabannes ; baron Dufay ; baron de Haacke ; de Fürst ; baron d'Esebeck.

Lieutenants en premier.

De Mühlenfels ; Ludwig ; baron de Joham ; chevalier de Haake ; baron de Closen (chasseurs) ; Schanck (grenadiers) ; comte de Spauer ; baron de Kalb ; baron de Schwengseld ; baron de Glaubitz.

Lieutenants en second.

Baron de Schauenbourg ; baron de Halbritter (grenadiers) ; baron de Truchsess ; baron de Bibra (chasseurs) ; d'Ichtratzheim l'aîné ; de Hoen ; baron de Lutzow ; de Bertrand, d'Ichtratzheim Fr. baron de Schauenbourg.

Sous-Lieutenants.

Chevalier du Puget ; Balthasar, baron de Schauenbourg ; Stoertz (grenadiers) ; baron de Rathsamhausen ; baron de Güntzer ; baron de Geispitzheim ; baron de Gallatin ; de Pradelles ; Humbert (chasseurs) ; baron de Bergh ; chevalier de Gallois ; comte de Schwerin (grenadiers) ; Schutz ; Philippe de Hoen ; Christ. de Hoen ; baron de Luckner ; chevalier de Galonyé ; de Peschery ; de Ribeaupierre (chasseurs) ; baron d'Egloffstein.

Presque tous ces officiers faisaient encore partie du régiment en 1780 et partirent pour l'Amérique.

Les Allemands servant dans l'armée de Rochambeau trouvèrent en face d'eux d'autres Allemands servant dans les troupes de lord Cornwallis, car plusieurs princes allemands avaient « prêté » pour du bon argent quelques-uns de leurs régiments au roi d'Angleterre pour faire la guerre en Amérique. C'est ainsi que parmi les troupes anglaises qui capitulèrent dans York-Town il y avait un très grand nombre d'Allemands, notamment des Hessois. Mais je n'ai aucun renseignement sur eux.

M. de F.

—

La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie (LXII, 331, 395, 452, 509, 594, 619, 674, 734, 791, 850, 907, 959). — Le changement d'attitude de Vergniaud dans le procès du Roi prouve que, devant les injonctions de la secte,

les plus heureuses facultés de l'esprit ne suffisent pas à préserver des pires défaillances du cœur. Sur les variations du grand orateur girondin, écoutons l'un des représentants les plus avisés de la science historique contemporaine, Edmond Biré, passé maître en critique révolutionnaire : (*Journal d'un Bourgeois de Paris pendant la Terreur*, 1898) :

M. de Ségur, ambassadeur de France à Berlin avant le 10 août (V. *Histoire et Mémoires*, par le général comte de Ségur, I. 1-31), a eu avec lui (Vergniaud) plusieurs entrevues, et en a reçu les promesses les plus rassurantes. La dernière fois que M. de Ségur a vu l'éloquent député de la Gironde, ce dernier a tracé devant lui, à grands traits, un tableau de l'Europe ; il a signalé avec force les dangers qu'entraînerait pour la France la condamnation de Louis XVI ; il a démontré l'affreuse iniquité d'une pareille condamnation et il a terminé par ces paroles : « Moi, voter la mort de Louis XVI ? Non, non, c'est m'insulter que de me supposer capable d'une action aussi indigne ! » Je tiens ces paroles de Morellet, ami de M. de Ségur.

Harmand (de la Meuse) raconte, de son côté, dans ses *Anecdotes relatives à la Révolution* (Paris, Maradan, 1820) que Vergniaud dînait avec lui, le 17 janvier 1793, et qu'il avait juré de ne pas voter la mort de Louis XVI. Quelques minutes après, il votait la mort !

Il ne nous paraît donc plus possible de contester que Vergniaud a repoussé comme un outrage, à la veille de voter la mort du Roi, la supposition qu'il pourrait la voter. (Voyez aussi, dans le même sens, d'Allonville, *Mémoires secrets*, III, 132 et suiv.)

La conclusion se tire d'elle-même : puisque Vergniaud, en envoyant Louis XVI au supplice, n'obéissait pas à une conviction dictée par la passion et le fanatisme, puisqu'il ne voulait pas voter la mort et qu'il l'a votée cependant, le crime chez lui s'est doublé d'une lâcheté.

Il est une autre conclusion que l'esprit pourtant si ingénieux, de M. Biré n'a pas su (ou n'a pas voulu) tirer et qui se dégage d'une façon très claire pour qui connaît un peu les vrais dessous de la Révolution et les aveux des révolutionnaires : « puisque Vergniaud ne voulait pas voter la mort et qu'il l'a votée cependant », c'est que quelqu'un ou quelque chose la lui a fait voter ; « puisqu'il n'obéissait pas à une conviction dictée par la passion ou par le fanatisme », c'est qu'il obéissait à une suggestion exercée par une puissance mystérieuse, par une influence cachée.

Comme Jean Debry, comme Lecointe, Puyraveau, Vergniaud, en votant la mort de Louis XVI, obéit à la consigne maçonnique, qui lui fut rappelée par un signe suprême, au moment de son vote ; comme eux et comme bien d'autres, qui n'ont pas eu occasion de l'avouer, il subit l'action de cette ambiance effroyable que la maçonnerie réussit à créer autour des votants dans les fatales séances des 16 et 17 janvier 1793.

Et cette action dut s'exercer d'autant plus impérieusement sur Vergniaud que son vote devait être doublement décisif. Il était, en effet, à ce moment, président de la Chambre et le roulement fixé par le sort l'appela de plus à voter le premier.

Le vote de Vergniaud, a dit Poujoulat (*Histoire de la Révolution*, page 337. Tours, Mame, 1857) fut le signal de la désertion des députés qui votèrent la mort contre leur conscience.

A cette longue démonstration de ce qu'on appellerait aujourd'hui « la suggestion maçonnique dans le vote de Vergniaud », nous ne pouvons nous empêcher d'ajouter encore un dernier témoignage récemment trouvé dans un journal : il est trop bien dans la note de cet article pour ne pas s'y ranger de lui-même. Genest, qui représenta la première République aux Etats-Unis, raconte dans ses *Mémoires* que, quelques jours avant l'assassinat de Louis XVI, il passa la soirée chez Lebrun, le futur archichancelier de l'Empire. Lebrun avait réuni chez lui les principaux membres de la Gironde, Vergniaud, Brissot, Guadet, Louvet, etc. On parla du sort qui menaçait le roi.

Vergniaud, raconte Genest, les yeux étincelants du feu de l'éloquence, dit que la France n'avait plus besoin que de l'exécution de cet infortuné roi pour couvrir d'infamie le nom de la liberté ; qu'il fallait le sauver de la mort pour montrer à la tyrannie et au despotisme que la royauté n'était pas aussi grande que le génie et les vertus de la liberté ; que ce n'étaient pas les amants de la liberté qui demandaient le sacrifice d'un monarque dépouillé de tout pouvoir, mais ceux qui haïssaient la République et la Révolution.

Comment se fait-il que celui qui avait flétri l'exécution de Louis XVI, « les yeux étincelants du feu de l'éloquence », ait été le premier à la voter ?

Encore une fois, encore et toujours, mystère et maçonnerie !

Et maintenant, qu'on ne vienne pas nous objecter qu'il ne s'agit, en somme, que de 3 membres sur 361 qui votèrent la mort ; d'après tous les faits et documents ci-dessus rapportés, nous sommes bien autorisés à généraliser un peu le cas de nos trois régicides et à invoquer dans la circonstance, (en y changeant un mot qui en triple la valeur), le proverbe latin si souvent appliqué : *à* TRIBUS *disce omnes !*

LUNY.

*
* *

M. G. La Brèche me demande de prouver qu'il n'y a pas eu de convent à Francfort en 1786. Je n'ai pas à faire de preuve négative et il appartient à celui qui affirme un fait et en tire des conséquences de prouver que ce fait est exact. Ceci dit, j'admets très volontiers que je suis un ignorant Reste à savoir si je le suis un peu plus ou un peu moins que. . les autres.

Je me permettrai de demander modestement à M. G. La Brèche, s'il est bien certain de ne pas confondre de simples tenues avec des convents.

J'ai publié le tableau de la Loge des Amis Réunis en 1789 et je l'ai complété par la liste des admissions jusqu'au 27 février 1790, date de la dernière réception d'après le registre de Savalète de Lange que je possède. S'il faut ajouter d'autres noms à ma liste, je serai très heureux d'en avoir l'énumération étayée sur des documents.

En ce qui concerne La Rochefoucault, je puis indiquer comme preuve supplémentaire, que, membre du Contrat social (Regime écossais philosophique) il faisait partie avec les membres de la stricte observance des ennemis déclarés des Amis Réunis. (Philalèthes).

D'autre part, si je ne me rends pas bien compte de ce qu'était le Comité de Propagande, je serai très reconnaissant à mon éminent contradicteur de vouloir bien me l'expliquer.

Pour terminer ce débat qui dévie de l'histoire pour tomber dans les potins, je ferai remarquer que les points principaux en litige sont aujourd'hui abandonnés par mes adversaires : Déclaration de Virieu, convents de Willemsbad et de Lyon. La vérité adverse s'est mise en marche vers d'autres villes, vers d'autres gens. Il est cependant sorti de ce débat des arguments nouveaux qu'il serait intéressant de contredire.

Invraisemblance de condamnations à mort votées dix ans avant leur exécution. Vote des maçons dans le procès de Louis XVI. Sur ces points : mystère et discrétion.

J. G. BORD.

Les Juifs à Rome (LXII, 948). — Il n'est pas exact de dire que les Juifs n'étaient soumis à Rome à aucune obligation avant Paul IV.

Eugène IV, alors qu'il se trouvait en exil à Florence, avait publié, le 8 août 1442, une bulle des plus sévères contre les Juifs qui contient presque toutes les dispositions que le pape Paul IV ne fit que renouveler. D'autre part, les anciens statuts de la Ville à peine modifiés par ceux de 1519 leur interdisaient de faire l'usure et leur imposaient le port du signe diacritique, exception faite pour les médecins ; certaines industries leur étaient également interdites.

CURIOSUS.

Une étrange affaire au XVIIIe siècle. La comtesse de Saulx-Tavanes (LXII, 334, 423, 738, 845). — Les réponses deviennent contradictoires. J'avais consulté sur ce point, les *Mémoires* de Mathieu Marais, et sa correspondance avec le président Bouhier. Tous deux étaient très au courant des scandales de ce temps. Il n'y est pas question de cette affaire de la comtesse de Saulx-Tavanes.

E. GRAVE.

*
* *

Je suis bien de l'avis du collabo H. C. M. quant à l'absence de valeur historique des *Souvenirs de Mme de Créqui*, mais il ne me semble pas qu'il faille tirer argument de ce qu'elle ignorait la date de sa naissance. Cette ignorance était très fréquente ; aussi dans la plupart des actes d'inhumation trouve-t-on : décédé à (tel âge) ou environ. On se contentait d'un à peu près.

L'état civil n'existait pas et c'est une grave erreur que de vouloir lui comparer les actes paroissiaux, d'autant plus qu'à l'époque même de leur rédaction on était loin de lui accorder la valeur qu'on prétend souvent leur attribuer aujourd'hui.

Qu'il s'agisse de présentation à la Cour, d'entrée dans certains chapitres ou dans le corps des pages, de nomination à un grade, on ne pouvait prouver la qualité que par les actes notariés, les registres des églises ne pouvaient servir que pour établir la filiation.

D'ailleurs, les curés rédacteurs des actes paroissiaux, apportaient à leur confection le plus grand laisser-aller joint à une fantaisie inouïe. Ils devaient les rédiger en double exemplaire ; or, souvent les deux exemplaires sont très dissemblables, les qualifications données aux intéressés varient d'un cahier à l'autre. De plus ils se permettaient d'exprimer ce qu'ils pensaient de l'intéressé ; principalement dans les actes de décès leurs jugements manquent souvent de charité.

Dans la publication des Registres paroissiaux de Bretagne et de certaines paroisses normandes entreprise par M. l'abbé Paris-Jallobert, on en relève des exemples curieux. Mais j'en ai aussi trouvé en Berry. Dans le fascicule du Mont-Saint-Michel, page 7, à propos du décès de Louis Brodeau, marquis de la Chastelière (ou Chattière) il est dit qu'il était « le plus meschant de tous les hommes et lequel a presque ruiné tous les bourgeois et habitans des proches paroisses, ayant creu dame Cécille Le Gay la Berge, sa femme, plustost une mégère et furye d'enfer qu'une femme »... et cela continue sur le même ton.

Mais si l'on était particulièrement sévère pour les morts qui ne pouvaient se défendre, on ne ménageait pas toujours les vivants, seulement le mode était moins âpre.

Le 30 juillet 1529, on baptisait à St-Malo, Jeanne Bidal (Abbé Paris-Jallobert, Saint-Malo, p. 93), Certains assistants, ou peut-être mieux les parrains, car il semble y avoir eu trois parrains pour une seule marraine, n'échappèrent pas à la raillerie du rédacteur. On lit, en effet, « et accompagnée (il s'agit de la marraine) de Roland Columbel, maistre provost de la confrairie des freres lays de Sainct-Leu, Me Jean Bastard, chantre et fantastique de musicque, enfens du pays de Grenoble ou croissent les bons vins en Sainct-Safforin, et de discret maistre Jehan Faby, courant et beuvant en plusieurs lieux qui à luy ne appartiennent : donné et fait par maistre Loys Guyguel, sieur de peu de monnoye, bachelier en l'église cathédral du Sainct-Malo, et accompaigné du seigneur et maistre Jehan Trublet, organiste aucunes foys et diacre quand il peut ».

On pourrait multiplier ces exemples à l'infini. Il y aurait une étude à faire sur les fantaisies contenues dans les actes paroissiaux.

Les intéressés, ou leurs parents, n'attachaient que fort peu d'importance à ces actes qui étaient à leurs yeux sans valeur et sans intérêt.

Aujourd'hui pour déclarer un enfant à la mairie, on requiert deux amis ; jadis pour le tenir sur les fonts baptismaux — acte plus solennel — on n'était pas difficile, sauf pour l'aîné. Quant aux cadets et aux filles on leur donnait pour parrains et marraines qui voulait bien accepter, sans y regarder de trop près.

D'une façon générale, d'ailleurs, nos pères étaient moins formalistes que nous. On avait sa situation, on était connu de ses pairs et on s'embarrassait peu de la paperasserie : on ne tenait qu'aux titres qui pouvaient prouver la qualité de la famille, or pour cela, nous l'avons vu, les actes rédigés par les curés étaient sans pouvoir, donc sans intérêt.

G. DE LA VÉRONNE.

* * *

La réponse de M. Bord à ma dernière communication sur cette étrange affaire, la peine bien inutile qu'il se donne pour établir le peu de confiance que l'on doit accorder aux pseudo-mémoires de Madame de Créqui, me font craindre de m'être bien mal fait comprendre, au moins de mon confrère. Non, je n'ai fait aucun état des mémoires de Madame de Crequi, j'ai dit simplement et je maintiens, que dans l'espèce, elle s'est rencontrée avec la vérité par hasard. S'appuyer sur Madame de Créqui pour avancer un fait historique est certainement imprudent, mais le rejeter uniquement parce que Mad. de Créqui l'a rapporté, même s'il s'appuie, comme dans le cas présent, sur des traditions sérieuses, me semble excessif.

Le style architectural du château de Lux sur lequel insiste M. Bord, qui tient à établir qu'il n'a rien de féodal, ne me paraît pas un meilleur argument. Outre que M. Bord ne se trouve pas d'accord sur ce point avec notre confrere M. Pitollet qui,

lui, parle de vieilles tours très féodales et non de pavillons, et qui situe la chambre légendaire non au rez de chaussée, mais au premier étage, il me semble que le style du château de Lux n'a rien à voir avec la question qui nous occupe, la disparition mystérieuse de Madame de Saulx-Tavanes, fait qui aurait pu se produire dans un château de n'importe quelle époque Or, il est absolument certain que ce fait n'est pas sorti du cerveau de Madame de Créqui, comme le veut M Bord. Il est resté une tradition constante, non seulement chez les descendants directs des Saulx-Tavanes, comme l'établit excellemment M. Pitollet, mais chez tous leurs collatéraux. A ceux que j'ai cités, je pourrais ajouter les Ségur, héritiers du chancelier d'Aguesseau, qui mena en personne l'enquête qui suivit la disparition de sa parente.

Deux questions se posent, conclut M. Bord. Je réponds à la première : Oui, il y a eu en 1729 disparition mystérieuse et encore inexpliquée de Madame de Saulx-Tavanes. Quant à la 2e question, la famille l'aurait-elle cachée sous les apparences d'une mort naturelle ? je réponds : Cela est probable. Dans tous les cas, il n'y a pas à faire plus de fond sur les assertions de la *Gazette de France* que sur celle de Madame de Créqui. Seuls les registres des paroisses de Paris, malheureusement brûlés en 1871, auraient pu nous éclairer. A leur défaut, les archives des notaires où s'est liquidée la succession de M. de Saulx-Tavanes ne pourraient-ils pas être de quelque secours ?

Nous nous associerons bien vivement, en terminant, au vœu qu'émet M. Pitollet de voir les mémoires auxquels il fait allusion faire enfin la lumière sur cette étrange affaire.

Comte DE VARAISE.

* * *

Dans le *Monde illustré* (3 décembre 1910), M. G. Lenôtre a consacré à cette question un de ces articles charmants et si scrupuleusement documentés qui sont la caractéristique de son talent. R.

* * *

De tout temps, on a reconnu que le merveilleux exerce sur l'esprit des hommes, aussi bien que sur celui des enfants, un irrésistible attrait : la seule différence entre les âmes enfantines et les âmes mûres est peut-être que chez les premières le goût des prodiges est unanime, tandis que cette même passion est divisée chez les secondes en passion d'amour ou passion de haine. Il en résulte que, si par fortune on s'est avisé d'aborder un sujet qui traite de quelque prodige, immédiatement se lèvent deux groupes de combattants, les uns pour et les autres contre, qui vous jettent le cri de leur encouragement ou de leur réprobation.

Ces paroles du poète Edmond Haraucourt dans *la Dépêche* de Toulouse du 14 décembre dernier m'ont semblé aptes à caractériser le débat auquel, sans partipris aucun, j'ai pris part. Et le hasard, en produisant à côté de ma lettre à *l'Intermédaire*, la communication de mon involontaire contradicteur dijonnais, n'a fait que mieux mettre en évidence, une fois de plus, une vérité d'ordre tellement élémentaire, qu'il serait banal d'insister sur elle. Je n'ai nullement la conviction que Marie-Christine Daguesseau disparut mystérieusement dans une tour du château de Lux. J'ai simplement, en relatant ce que m'avait narré, à ce sujet, un prêtre qui avait été dans la confidence de la dernière duchesse de Saulx et ne m'avait pas paru de nature superstitieuse, voulu apporter à un débat, en somme, intéressant, une contribution personnelle et directe. Il est possible qu'avant peu je sois à même de fournir, dans un sens ou dans l'autre, une décisive solution. En attendant, j'aimerais à préciser certains détails, sur lesquels il me semble que le vieil érudit bourguignon, ami de M. Pingaud, est passé un peu vite. Sans doute, ne m'en voudra-t-il pas de lui fournir cette preuve manifeste de détachement total en toute cette affaire.

D'abord, la question de la notice nécrologique de la femme de Charles-Marie de Saulx dans la *Gazette de France*. Evidemment, c'est là un fait matériel, sur lequel, jusqu'à preuve du contraire, il serait puéril de passer outre, sous des prétextes purement supposés et en vertu d'analogies plus ou moins lointaines. Précisément, je puis renforcer le témoignage de la *Gazette* d'un autre, plus digne de foi encore, à mon sens, et que j'extrais de la très respectable *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, Maréchaux, Amiraux et Généraux des galères de France*, par le P. Anselme, continuée par M. Du Fourny, revue, corrigée et

augmenté par les P. P. Ange et Semplicien, 3e édit. t. VII (Paris, 1735), p. 256, à l'article sur Ch.-Marie de Saulx — qu'il serait instructif de rapprocher de celui du d'Hozier, spécialement dans l'exemplaire ms. de la Bibliothèque nationale — et où on peut lire ceci :

... Femme, Marie Catherine d'Aguesseau, fille d'Henry d'Aguesseau .. et de Claire-Eugène le Picart de Perigny : elle était sœur d'Henry-François d'Aguesseau, chancelier de France, mourut à Paris le 25 janvier 1720, âgée d'environ 66 ans, et fut enterrée à Saint-Sulpice.

Puis suit l'énumération de ses quatre fils. Détail notable, cependant : le MORERI, dont l'article sur les Saulx-Tavanes fut, depuis l'édition primitive, si soigneusement complété de façon documentaire, évite, à la notice sur le même Ch.-M. de Saulx, au t. IX, p. 183 de la lettre S, de l'édition de 1759, de donner la date de la mort de sa femme.

Il avait, dit-il simplement, épousé Marie-Christine Daguesseau, conseiller d'Etat ordinaire et au conseil royal des finances, et sœur de Henri-François, procureur général du parlement de Paris, depuis chancelier de France, dont il laissa, etc.

Suit également l'énumération des quatre fils. Ce silence, que je me garderai d'interpréter, méritait, encore une fois, d'être relevé. Mais il reste bien entendu que jusqu'à ce que le passage des *Mémoires* inédits de la duchesse de Saulx — dont je me souviens d'avoir vu, sinon une copie complète, des extraits entre les mains de M. Poirotte — soit connu dans sa teneur authentique, il faudra s'en tenir aux sources imprimées.

Passons, maintenant, à la question Courchamps. Le vieil érudit dijonnais, collaborateur de l'*Intermédiaire*, déclare avoir visité naguère le château de Lux. Il me paraît que, sur ce monument, ses souvenirs sont aujourd'hui un peu confus. J'aurai garde de le renvoyer à Courtépée, mais, tout de même, lorsqu'il affirme que l'édifice est de la seconde moitié du XVIe siècle, il oublie qu'il ne fut nullement bâti, mais bien rebâti par Gaspard de Saulx et que des portions médiévales y restèrent encastrées, dont la principale est, précisément, la tour ronde qui forme l'un des angles de la façade donnant sur la route départementale et qui contient la chambre où la tradition locale veut qu'ait disparu la veuve du duc de Saulx. Courchamps n'avait donc, en définitive, pas complètement tort de parler d'une « grosse tour », à « murailles épaisses », et d'un édifice « féodal », et il est, au surplus, inexact de prétendre qu'en 1729 le château de Lux n'ait pu avoir de fossés sur cette partie de sa façade, toute différente de l'autre, aux deux « petits pavillons carrés », qui, en effet, ne pensèrent jamais être des « tours de défense ».

Mais combien, parmi ceux qui parlent de Courchamps, se sont donné la peine d'étudier les pièces de son procès ? Si quelques-uns, peut être, connaissent encore le long chapitre que lui a dédié ce romantique échevelé de Roger de Beauvoir dans ses *Profils et Charges à la plume. Les Soupeurs de mon temps*, avec préface d'Alexandre Dumas (Paris, 1868, in-18), peu, j'imagine, parmi nos contemporains, ont, dans les journaux et les revues de l'époque de Louis-Philippe, démêlé ce que la passion antimonarchique d'organes comme le *National* — principal fauteur de l'infortune de cet étrange personnage — a accumulé de partis pris sur son compte. « Cousen, ou M. Courchamp (*sic*), dit le vieil érudit dijonnais, c'est tout un, mais Cousen est le vrai nom. » Sans doute, encore que d'autres — telle la *Grande Encyclopédie*, XIII, 332 — en fassent un « nommé Causen » et que le *Catalogue de la Nationale*, XXXIII, col. 293, le dénomme « Cousin », mais n'eût-il pas fallu ajouter que le « comte de Courchamps » n'avait fait que traduire en français le nom irlandais O'Rouske, que portèrent ses ancêtres, gentilshommes irlandais qui, s'étant attachés à la fortune de Jacques II, étaient venus en France avec lui, pour, plus tard, s'établir en Bretagne ? J'aurai, dans mon histoire du complot dit « de Pontcallec » — l'un des plus tragiques exemples de l'esprit de révolte de la noblesse bretonne avant la Révolution — à revenir sur ce point.

De même, lorsqu'on a qualifié les pseudo-*Mémoires* de Mme de Créquy d'invention pure et simple, il est possible que l'on ait cru avoir prononcé, pour la centième fois, sur eux le verdict de l'Histoire. Cela, pourtant, n'est pas. Ce livre — que l'éditeur Garnier a, si j'ai bonne souvenance, réimprimé pour la dernière fois en 5 vol.

in-18 peu après la guerre franco-allemande et que la baronne Edith de Cramm a vaillamment redonné par extraits chez G. Bohme, à Erlangen et Leipzig, en 1892, in-8° — mérite un jugement moins sommaire. Il serait oiseux d'évoquer, à cette date, les polémiques qu'il suscita et les articles qu'il fit naître — tels ceux de Saint-Allais aux années 1833, p. 13-17, et 1836, p. iij-viij de son *Annuaire historique*, etc., ou celui, si pénétrant, de la *Quarterly Review* de juin 1834, t. LI, p. 391-399 (mais seulement sur les deux premiers volumes) : — pourtant, lors du fameux procès de plagiat avec la *Presse*, en février 1842, n'est-ce pas l'avocat de ce journal, Me Léon Duval, qui déclara :

M. de Courchamps est un homme de beaucoup d'esprit, qui sait son dix-huitième siècle par cœur ; tout ce qui s'est écrit à cette époque, ou sur cette époque, en mémoires, en nouvelles à la main, en correspondance privée de quelque valeur, M. de Courchamps le sait, et il en profite. En ce genre, personne ne s'entend mieux à fureter les livres rares, à découvrir les sources cachées, à éventer les trésors ignorés ; c'est une espèce de benédictin en livres frivoles. Quand il a fait assez de trouvailles pour en composer un livre, il s'approprie le tout par l'arrangement, par ce qu'il y ajoute de son propre fonds, surtout par le style, qui en pareilles matières a autant de valeur que les idées. Voilà comment M. de Courchamps a fait son chef-d'œuvre, les « Souvenirs de Mme la Marquise de Créquy », où il n'y a pas un mot qui soit de Mme a marquise de Créquy. »

Et Berryer, à tour, d'ajouter :

« M. le comte de Courchamps... a fait d'immenses rcherches... » ; il « a autant vécu dans le siècle passé que dans celui-ci » ; il « avait été lié avec la marquise..., avait même été emprisonné avec elle, avait pu apprendre soit d'elle, soit de personnes qui l'entouraient, une foule de details intéressants. »

Je clôrai sur ces deux citations typiques cette seconde communication relative à la femme que M. H. Hauser, alors à l'Université de Clermont, aujourd'hui à celle de Dijon, a pu appeler (*Grande Encyclopédie*, XXIX, 560) « fameuse par ses étrangetés, sa réputation de demi-sorcière et sa mort mystérieuse » et que M. Pingaud, dont le livre de 1876 souffrirait, ici, quelques compléments, avait déjà, sommairement caractérisée à sa juste valeur. Puissent ces lignes trouver grâce devant H. C. M. et son zèle anti romantique ne pas imiter l'exemple de certain érudit italien qui, parce qu'en mes thèses de doctorat, en lesquelles on a bien voulu reconnaître certaine érudition, je me suis élevé énergiquement contre sa méthode, brandit contre moi des foudres de papier dans une *Revue* de son pays et m'envoie comiquement l'expression de sa « somma commiserazione », en me fermant, d'un geste parfaitement ridicule, « la palestra della critica vera ! » (1) CAMILLE PITOLLET.

P.-S. — Cet article était déjà composé, lorque a paru, dans le *Monde illustré* du 31 décembre, la « page d'autrefois » que M. G. Lenôtre a dédiée à la *Tour mystérieuse* du château de Lux. M. G. Lenôtre, qui a naguère raconté, dans cette même Revue : *Le Monde illustré*, la fin étrange de Courchamps, attend de l'*Intermédiaire*, dont il dit beaucoup de bien, « la suite de ce passionnant feuilleton ». Il verra, par les lignes ci-dessus, que, pour notre part, nous ne demandons pas mieux que de satisfaire impartialement son attente. Mais « la fin » de l'histoire dépend d'autre que nous. Puisse celle qui nous la pourrait donner s'y résoudre promptement, « pour le plus grand bienfait de l'Histoire ! »

C. P.

* * *

Qu'y a-t-il d'impossible à ce que la comtesse de Tavannes, décédée à Paris, ait été inhumée à Sainte-Geneviève-des-Bois (Loiret) peu éloigné de Paris ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Les écussons accolés du Louvre ; façade Jean Goujon (LXII, 893). — Philippe-le-Bel qui avait épousé l'héritière de Navarre, Jeanne, prit en 1285, lors de son avènement au trône de France, le titre de roi de France et de Navarre. Mais après lui cette seconde royauté passa à sa fille ; peut-être, comme les honneurs ne se perdent pas, ses successeurs continuèrent-ils à se qualifier de

(1) V. la *Rivista di Letteratura Tedesca*, t. IV (1910), p. 138. Il s'agit d'un professeur de Turin, M. Arturo Farinelli. V. sur les thèses en question la *Revue Germanique*, t. VI (1910), p. 360-363, p. 593 et p. 595-596 et le *Literarisches Centralblatt für Deutschland* du 10 septembre 1910, col. 1219, article de M. M. Koch, de l'Université de Breslau.

rois de Navarre Quant aux écus accolés du Louvre, façade de Pierre Lescot, sont-ils antérieurs à Henri IV ? Il ne me semble pas que les Valois aient jamais joint les armes de Navarre à celles de France. Ce petit problème héraldique et historique mérite d'être élucidé. H. C. M.

*
* *

Dans le vol. XXVI de notre journal un ancien collaborateur donnait, comme explication, que ces deux lettres correspondaient tout simplement, l'une au pavillon Lesdiguières et l'autre au pavillon de la Tremoille qui flanquent l'un et l'autre côté du passage en question. A vérifier.

PIETRO.

—

Les clefs des villes conquises possédées par la France (LXII, 442, 518, 568, 915. — Comment les clefs de Namur ont-elles pu rester aux mains d'un simple adjudant ?

CÉSAR BIROTTEAU.

Insignes maçonniques dans une collection de « reliques napoléoniennes » (LXII, 770, 932). — Flâner à côté des questions est le propre de l'intermédiairiste ; je ne commets donc aujourd'hui nul péché, même véniel.

Le musée de Vire possède « une collection d'insignes franc-maçonniques, tabliers et écharpes brodés, insignes des divers grades, jetons de présence, objets divers pour l'initiation ». Le tout appartenait à la loge viroise : *La Concorde* (commencement du XIXᵉ siècle).

Ne manquez pas d'aller voir cette curieuse collection, si vous passez dans la capitale du Bocage normand.

ALBERT DESVOYES.

*
* *

Il serait trop long d'apporter ici tous les renseignements nombreux sur la franc-maçonnerie et l'Empire. Il n'y a, d'ailleurs, qu'à se reporter aux ouvrages qui traitent la question connus de tous les intéressés.

Pour la personnalité plus spéciale qui occupe M. A. Hamon, le prince Jérome Napoléon était, en 1847 rose croix, et de loge chapitrale l' « Étoile Polaire », vallée des Batignolles. [illegible] LIBLY.

*
* *

Il existe des médailles maçonniques à l'effigie de Napoléon III et du prince Napoléon, et même de Louis XVIII.

Ce n'est pas une preuve rigoureuse que ces princes aient été francs-maçons, mais c'est une indication. PIETRO.

—

Cyrano de Bergerac (XXXVI à XXXIX ; LV ; LVI ; LIX). — On lit dans le *Petit Parisien* :

On n'était pas fixé, jusqu'ici, sur les circonstances de la mort de Cyrano de Bergerac popularisé par la pièce d'Edmond Rostand. Le poète, on le sait, le fait succomber dans le couvent de Charonne, dont la sœur de son héros était abbesse. Or, rien de moins exact.

Depuis hier, il est établi que Cyrano de Bergerac mourut, le 28 juillet 1655, à Sannois (Seine et-Oise, localité alors appelée *Centnoix*).

C'est à un des plus distingués fonctionnaires des Archives nationales, M. Charles Samaran, ancien membre de l'École française de Rome, que revient l'honneur de cette découverte

Au cours de ses patientes recherches dans les archives des notaires parisiens, M Samaran découvrit un acte où il était fait mention du décès d'un certain Savinian de Cyrano, sieur de Bergerac, mort à Centnoix en 1655

M. Samaran se rendit à Sannois : il eut la satisfaction d'apprendre que les actes de l'état-civil de cette époque existent encore à la mairie, et il eut bientôt découvert la mention qui l'intéressait, dans le registre que lui communiqua M. Lesacq, maire du pays

Le vieux registre paroissial porte, sur la première page, la mention suivante :

« Registre des baptesme de la paroisse Centnoix faicts par moy Jean Guérin, pbre (prêtre) curé dudict lieu commancant en l'année mil six cents cinquante-cinq, le onzieme juin 1655 »

Vers la fin de ce vénérable volume se trouve la mention du décès de Cyrano de Bergerac En marge est inscrit le nom : Savinian de Cyrano Sept lignes de texte suffisent pour mentionner le décès :

« Le mercredy vingt-huitiesme de juillet
« mil six cents cinquante cinq est décédé
« Savinian de Cyrano, escuier, sieur de Ber-
« gerac, fils de defunct Abel de Cyrano,
« escuier, seigneur de Maunière près Che-
« vreuse, et de Damoiselle Espérance Belan-
« ger sa femme et le lendemain vingt neu-
« vieme du mesme mois et an a été inhumé
« dans l'église du dict lieu. »

M Charles Samaran se propose maintenant de faire des recherches dans les archives notariales, dans celles de l'église afin de fixer

si possible l'emplacement de la maison où mourut Cyrano. Tâche assurément peu aisée, mais bien faite pour tenter un archiviste ..

—

Le chansonnier Emile Debraux et la chanson « le Dieu des bonnes gens » (LXII, 897). — M. Félix Duquesnel a bien voulu répondre lui-même, dans le *Petit Journal* du 12 décembre dernier, à ma question. Il s'agit d'un simple lapsus.

La chanson d'Emile Debraux, *le bon Dieu*, écrit-il, ressemble tellement à celle de Béranger, *le Dieu des bonnes gens*, que, n'ayant pas sous les yeux le recueil d'Emile Debraux, devenu très rare, il m'était permis de faire une confusion. Je ne sais, d'ailleurs, laquelle des deux chansons parut la première. Je crois que c'est celle d'Emile Debraux. Il y avait, d'ailleurs, telle similitude entre les deux chansonniers, qu'une rencontre d'idées n'avait rien d'étonnant.

Mais quelle est cette chanson de Debraux intitulée *le bon Dieu* et où se trouve-t-elle ? J'ai en vain feuilleté le recueil des *Chansons complètes d'Emile Debraux* (Paris, 1836, 3 vol. petit in-16, imprimerie Baudouin), je n'ai pu l'y découvrir.

Je serais bien reconnaissant à M. Félix Duquesnel de vouloir bien me renseigner sur cette chanson *le bon Dieu* d'Emile Debraux, en citer un couplet, ou en donner la référence exacte et précise.

G. GALLOIS.

* * *

Debraux a composé une chanson ayant pour titre : *Il est un Dieu*. Elle peut se chanter sur l'air du *Vaudeville de la Partie carrée*, air composé par Doche et employé par Béranger, pour le *Dieu des bonnes gens*.

F. JACOTOT.

—

Famille de Fromont (LXII, 782, 925). — Colonne 925, lignes 5 et 9, au lieu de Guilliot, lire Julliot.

—

Helman (LXII, 843). — Petite contribution. Ex-libris gravés par Helman : 1° Cleenewereck de Crayencour ; 2° de Fauconpret de Thulus ; 3° le comte de Palmes d'Espaing, capitaine aux gardes françaises

D. DES T.

* * *

J'ignore où se trouvent les deux originaux de Louis Watteau, d'après lesquels furent exécutées les estampes en question.

Dans les *Graveurs du XVIIIe siècle*, de Portalis et Béraldi, (t. II, 389 à 397), intéressante notice sur Helman, suivie d'une liste de ses œuvres comprenant 34 numéros dont plusieurs collectifs

Dans le *Manuel de l'amateur d'estampes*, de Charles Le Blanc, (t II, 351), autre liste de 48 numéros.

Helman a publié les deux ouvrages suivants :

La Révolution française en quinze tableaux, gravés par Helman, d'après Monnet. Paris, s. d. in-folio, oblong.

Abrégé historique des principaux traits de la vie de Confucius, célèbre philosophe chinois, orné de 24 estampes gravées par Helman d'après des dessins originaux. Paris, chez l'auteur. s. d. (1788). In-4°.

Le travail le plus considérable sur Helman et son œuvre a paru dans la *Revue universelle des Arts* (t. XX, 1865, pp. 263 à 274). M. H. Vienne y donne le catalogue raisonné de 67 gravures exécutées par l'artiste.

GEORGES KELLER DORIAN.

* * *

Voir le *Manuel de l'Amateur d'estampes du XVIIIe siècle* par Loys Delteil, dernièrement paru, aux pages 23, 137, 146, 147, 183, 184, 207, 208, 227 et les planches 43 et 58.

SIMON.

* * *

Cet artiste lillois a gravé des ex-libris.

On connaît ceux aux armes de :

Palmes d'Espaing,
Sainte Aldegonde,
Fauconpret de Thulus,
Cleenewereck de Crayencourt,
Massiet de Maugré,
Demorey.

Ces deux derniers figurent au catalogue de la vente de Vismes, 1904, n° 337, et dans les *Archives des collectionneurs d'ex libris*, 1906, n° 10, p. 158.

L'ex-libris de Fauconpret de Thulus se trouve imprimé en bleu, en vert ou en rouge.

SAFFROY.

—

J. Louvet, luthier (LXII, 840). — Je crois qu'il faut lire Louvet et non Louves. Il existait, en effet, au XVIIIe siècle, un Jean Louvet, luthier à Paris.

Il habitait rue Grenier Saint-Lazare en 1733 et la seconde rue Croix-des-Petits-Champs en 1753. Il exerça les fonctions de juré comptable en 1759. Madame de Genlis, dans sa « Nouvelle Méthode de

harpe, 1805 » dit qu'il fut le premier, avec Jean-Baptiste Salomon, à construire des harpes à pédales.

Elles étaient assez appréciées ; Bruni estima les deux qu'il trouva chez des émigrés, 270 et 470 francs.

Docteur M. DUVERNOY.

* * *

Notre collègue Austriacus ne s'est-il pas trompé en lisant ou en reproduisant l'inscription de J. Louves, luthier, et n'est-ce pas J. Louvet qu'il aurait dû dire ? En effet, je ne connais pas de luthiers de ce nom ; mais je connais un Jean Louvet, frère de Pierre Louvet, l'un et l'autre luthiers vers le milieu du XVIIIe siècle, et c'est sans doute là le personnage cherché par notre confrère.

Ce Jean Louvet semble avoir joui d'une certaine considération dans sa corporation, car il fut, en 1759-60, juré comptable de la communauté des faiseurs d'instruments de musique. Il fabriquait des vielles, et le Musée instrumental du Conservatoire en possède une de lui, datée de 1750, avec cette indication : « Rue de la Croix-des-Petits-Champs, près de la petite porte Saint-Honoré ; » mais il se distingua surtout dans la construction des harpes et des vielles organisées. S'il faut en croire Mme de Genlis, il fut, avec Salomon, le premier à faire des harpes à pédales, lesquelles étaient assez appréciées. Dans le livre publié par J. Gallay sous ce titre *un Inventaire sous la Terreur*, qui contient les estimations faites par le fameux violoniste Bruni des instruments qu'il avait été chargé d'inventorier chez les émigrés et les condamnés, on trouve deux de ces harpes dont l'une estimée par lui à 270 et l'autre à 470 fr.

ARTHUR POUGIN.

—

De Rouxellé ; seigneurs de la Treille (Anjou), de Saché (Touraine), de la Rochemillet en Bourgogne (LXII, 358, 803). — Carré de Busserolle est très succinct sur cette famille et donne seulement l'indication suivante :

Les terres de Saché et de Pont-de-Ruan vinrent en la possession de la famille de Rouxellé, par le mariage de Renée Savary, fille et unique héritière de François Savary, avec François de Rouxelle, Sgr de la Treille, en Anjou, vers 1550.

D. DES E.

* * *

Pour répondre au désir de M. le comte de Guenyveau sur la famille de *Rouxellé*, voici ce qu'en dit Carré de Busserole dans son dictionnaire :

Rouxellé de Saché (Marguerite de), née à Saché, en 1607, fille de René de Rouxellé, seigneur de Saché et de Marguerite de Montmorency-Bouteville, entra dans la maison des Carmélites de Tours en 1625 et y mourut en odeur de sainteté le 17 janvier 1628. On lui donna la qualification de bienheureuse.

Et c'est tout.

FULGENS.

* * *

Joseph de Rousselé, fils cadet de René de Rousselé marquis de Laché, et de Marguerite de Montmorency, — colonel d'infanterie et aide-de-camp des armées du roi, hérita de la baronnie de La Roche-Millay qu'il fit ériger en comté. Il mourut jeune, et laissa de Marie-Elisabeth Morin deux fils : Henri-Anne-René de Rousselé, marquis de Laché, et François-Nicolas Joseph, guidon des gendarmes de la Reine et comte de La Roche-Millay, qui firent refaire le terrier de la terre de La Roche en 1706, et la vendirent, peu après, à Louis-Hector, duc de Villars et maréchal de France. Celui-ci étant mort le 17 juin 1734, sa veuve, Jeanne-Angélique Rocque de Varengeville, revendit le comté à Jacques-Louis de la Ferté-Meung, seigneur de Solière, qui l'a laissé à ses descendants. La terre de Larochemillay appartient aujourd'hui à la duchesse de Noailles.

[*Le Morvand*, par M. J.-F. Baudiau, curé de Dun-les-Places, Nevers, Imprimerie de I. M. Fay, rue des Ardilliers, 13, Hôtel de la Ferté, 1854, tome I, pp. 364 et seq.]

P. c. c. Comte DE P.

—

Rubens et ses élèves (LXII, 895). — « Rubens, a écrit M. Max Rooses, laissait beaucoup de liberté à ses collaborateurs. Tandis que ses élèves étaient tenus de se conformer à ce qu'il leur prescrivait dans ses esquisses et devaient se borner à agrandir et à exécuter, il permettait aux peintres de paysage, de fleurs et d'animaux de suivre davantage leurs propres inspirations. »

Notre collaborateur A. L. voudrait savoir aussi où se trouve « l'original de la Charité romaine peinte par le maître ». Rubens a interprété quatre fois au moins cette lé-

gende célèbre. Un de ces tableaux, le meilleur peut-être, est au musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg ; un autre au musée d'Amsterdam ; un autre dans la collection de lord Harwich ; un autre qui faisait partie de la galerie des ducs de Marlborough, fut acheté en 1886 par le consul Weber de Hambourg.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Marie Pleyel (LXII, 784, 927, 985). — Dans l'article publié colonne 927, lire d'un père *gantois*, et élève de Herz, Moschelès et Kalkbrenner.

* * *

Jean Wallon (LII ; LIII. — On lit dans les *Débats* :

On a vendu ces jours-ci les livres de Jean Wallon. Ce nom ne vous dit pas grand' chose — mais Jean Wallon ce fut Colline, le Colline de la *Vie de bohême*, le Colline infatigable chercheur de bouquins et inventeur du pardessus-bibliothèque.

Quand son compatriote Champfleury (ils étaient de Laon tous les deux) l'introduisit dans le cénacle de Murger, c'était un gros garçon très blond, assez timide, coiffé ordinairement d'un chapeau à larges bords et vêtu d'une lévite roussâtre, aux immenses poches dans lesquelles on aurait pu sans trop de peine caser un in-folio Jean Wallon (qu'on a confondu quelquefois, soit dit en passant, avec l'historien Henri Wallon), devint un des familiers du café Momus, qui se trouvait près du *Journal des Débats*, et où se réunissaient Murger et sa bande. Dans ce groupe de bohêmes, il représentait deux choses : la Bibliomanie et la Théologie. Il avait été entraîné vers les études religieuses par une sorte de fou mystique, Trapadoux, et il publia, entre autres ouvrages, trois volumes d'une *Histoire de l'Eglise de France*.

Murger mourut en 1861. Quelques années plus tard, Jean Wallon s'était marié, s'était « embourgeoisé », mais il gardait son goût pour les bouquins. On parla un peu de lui, en 1865, à propos du *Passé de M. Jouaune* (Jouaune, c'était Schaunard, c'est-à-dire Shanne mort en 1887), pièce sur la Bohême, qui fut jouée au Gymnase. Puis, il retomba dans l'oubli — si bien qu'on le croyait encore vivant, quoiqu'il soit mort depuis plus de vingt ans. Les livres, qu'il aima passionnément, vont le rendre pour quelques jours encore d'actualité.

H. D'ALMERAS.

Voir plus loin, colonne 48, une lettre de Mme Jean Wallon.

L'Eclair du 3 janvier 1911 a publié un article documentaire sur cette femme peu connue et très distinguée.

—

Ecu parti ou écartelé (LXII, 615, 761, 816, 870, 986). — Précisément sous l'aspect où l'envisage César Birotteau, la question vient d'être traitée par M. Max Prinet : *Les armoiries écartelées des conjoints d'après les sceaux français*, Paris, Rollin et Feuardent, 1909, in-8. (Extrait de la *Revue numismatique*, 1909, p. 372).

La *Bibl. de l'Ecole des Chartes* (LXXI, mai-août, 1909, p. 366) en a donné un compte-rendu :

Bien que les manuels français de blason et de sigillographie n'indiquent, lorsqu'il s'agit de faire figurer sur un même écu les armoiries de deux conjoints, qu'un procédé de combinaison qui est le *parti*, consistant à partager l'écu par un trait vertical pour y mettre d'un côté les armes du mari et de l'autre celles de la femme, il est un autre procédé dont les sceaux offrent de nombreux et indiscutables exemples, c'est l'écartèlement. L'écu étant divisé en quatre parts ou quartiers par deux traits se coupant à angle droit, les armoiries de l'un des conjoints se trouvent répétées au premier et quatrième quartiers ; celles de l'autre au second et au troisième. Il y a, on le voit, double représentation des mêmes armes qui, dans le *parti*, ne sont figurées qu'une fois...

Au résumé, il semble que, pour réunir les armes de deux familles alliées, le *parti*, — ou encore l'*accolé*, pour les femmes, — ait été la règle, l'*écartelé*, une exception.

J'ai sous les yeux, chez moi, dans un portrait qui date des premières années du XVIII[e] siècle, un exemple d'une autre exception. A l'un des angles supérieurs de la toile a été peint le blason du personnage représenté. Aux armoiries maternelles qui forment un *écartelé*, ont été jointes, placées *sur le tout*, les armes paternelles.

QUÆSITOR.

—

Armoiries normandes (?) à retrouver (LXII, 840). — La famille d'Oisy assez répandue au XVII[e] siècle dans l'élection de Falaise, à Saint-Gervais, à Ollendon, à Villy, à Taillebois, à St-Loup de Fribois portait *de gueules au chevron d'or accompagné de trois tourteaux d'ar-*

gent. Elle fut confirmée par la réformation de la noblesse en 1666 comme étant alliée de parents de la Pucelle d'Orléans.

Sus.

*
* *

Le Conte de Nonant, marquis de Raray, en Normandie : *D'azur au chevron d'argent, accompagné en pointe de trois besants mal ordonnés d'or.*

P. LE J.

*
* *

Le Conte, ecuyer, sr de Tibermont, marquis de Pierrecourt, comte de Nonant, maintenu le 27 septembre 1669 : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en pointe de trois besants d'or malordonnés*

Les Le Conte de Nonant, de Raray, de Pierrecourt, etc., appartenaient à la noblesse normande. Parmi les gentilshommes qui prirent part aux élections de députés aux Etats généraux, en 1789, figure dans le bailliage d'Orbec, le comte de Nonant, marquis de Raray.

Les *Tablettes hist. généal. et chronol.*, t. IV, p. 123, mentionnent, au commencement du XVIIIe siècle, François-Louis Le Conte de Nonant, dit « le marquis de Néri » décédé en mai 1736 et qui avait épousé, le 11 mars 1731, Louise-Joséphine Chevalier d'Enfrenel, d'où Joseph Le Conte, marquis de Raray, marié à N... Bazan de Flamanville.

François-Louis était fils de François.

Le Conte de Nonant, seigneur de Pierrecourt et de Marie-Lucie de Lanci, héritière de Raray, terre située en Valois, appelée autrefois Neri, érigée en marquisat, sous le nom de Raray, par lettres de janvier 1654.

La question, si je ne me trompe, avait été déjà très récemment posée et il y avait été fait réponse.

QUÆSITOR.

—

Armes et origine des familles Chasse de Verigny, Chastillon de Marconnay, Chastenet d'Esquerre (LXII, 504, 632, 692, 763). — La famille Chastillon de Marconnay est une très ancienne famille chevaleresque du Poitou, existant de nos jours. Elle porte : *de gueules à 3 fasces de vair, au chef d'or.* Les sceaux du XIVe siècle donnent des variantes. Le nom réel est Marconnay. La similitude des armes de cette Maison avec celle de Chastillon (sur-Marne) ou Chastillon (-de-Blois) a fait supposer à des auteurs, comme Charles d'Argentré en 1618, que les sires de Marconnay étaient issus de « la race des comtes de Blois et de Dreux. » En 1830, MM de Marconnay publièrent un mémoire à ce sujet et se pourvurent au Sceau pour relever le nom de Châtillon ou Chastillon. Nous ne savons ce qui fut décidé, nous connaissons seulement une vive réclamation de la duchesse d'Uzès, héritière du nom de Chastillon. En tout cas, les deux noms sont réunis de nos jours. Consulter le *Bulletin de la Société Héraldique* 1880, p. 531.

DURBELIÈRE.

—

« Réflexions historiques de Louis XVIII » (XLII, 954 — Au lieu de marquis de Séguier, lire marquis de Ségur.

—

La famille de Darius implorant la clémence d'Alexandre. — Tableau (LXII, 787, 932). — Dans ma communication relative à cette œuvre célèbre de Véronèse, une distraction de plume m'a fait donner des dates inexactes pour le voyage de Charles de Brosses en Italie. Le jeune magistrat, il avait 30 ans, partit de Dijon le 30 mai 1739 et y rentra dans les derniers jours d'avril 1740. Le 30 juin 1741, il était fait président à mortier. Cette rectification importe peu, sans doute, au fond même de la réponse faite, mais, comme le dit mon compatriote, confrère et ami P(alliot) le J(eune) LXII, col. 930, « Il ne doit pas se glisser de faute dans notre *Intermédiaire*. »

H. C. M.

—

Le Voyage à Lisbonne, de Dumouriez (LXII, 892). — L'ouvrage qui intéresse M. le vicomte de Grouchy doit être celui-ci : *Etat présent du royaume de Portugal en 1760* (par C. F. Dumouriez). Lausanne, Grasset, 1775, in-12. — Nouvelle édition corrigée et considérablement augmentée, *Hambourg*, *Châteauneuf*, *1797*, *in-4.*

F. JACOTOT.

*
* *

Dumouriez a consacré un chapitre de ses *Mémoires*, le 4e du livre I, au récit de son voyage en Espagne et en Portugal. On y lit :

Après avoir passé près d'un an en Portugal, Dumouriez retourna à Madrid, n'empor-

tant sur lui aucuns papiers qui pussent faire soupçonner son énorme travail, qui ne consistait qu'en notes et en matériaux que lui seul pouvait mettre en ordre et qui l'avaient précédé. Indépendamment d'un système de guerre pour et contre le Portugal qu'il en tira, il lui resta de quoi former un volume intitulé *Essai sur le Portugal en 1766*, qui a été imprimé à Lausanne et qui est très connu.

M. F. Barrière, dans son édition des *Mémoires de Dumouriez*, fait remarquer que le titre de cet ouvrage, devenu tres rare, n'est pas *Essai sur le Portugal*, mais *Etat présent du royaume de Portugal en l'année 1766*, sans nom d'auteur, 1 vol. in-12, Lausanne, 1775, et que cette production n'est, à vrai dire, qu'une statistique faite avec soin. DE MORTAGNE.

Moire (LXII, 559, 697). — Les néo-latins sont d'avis que *moire* vient du mot arabe *mokkagiar*, mais les linguistes, qui ont quelque souci des règles de la dérivation et qui sentent, comme d'instinct, la parenté des mots, n'accepteront jamais cette étymologie. Elle blesse trop leur oreille et leur vue. D'ailleurs, c'est une trouvaille de Ménage, et qui peut se fier à lui ? Ménage a été le mauvais génie de la linguistique française ; il a traité l'origine des mots de notre langue avec un tel désinvolte et un tel sans-gêne que tout le monde s'est mis à étymologiser, comme lui, depuis deux cents ans. Quel est donc le français, passé par le collège, qui n'a pas commis... son étymologie ? Et, chose curieuse, les plus grands esprits eux-mêmes, ont pris ce mal, par contagion. Est-ce que le comte de Maistre n'a pas écrit, dans la *Deuxième soirée de Saint-Pétersbourg*, que « *courage* est formé de *cor* et de *rage*, c'est-à-dire rage du cœur ? » Et Guizot, ne dérive-t-il pas *hommage* de *hominium*, dans sa huitième leçon de la Civilisation en France ? Or, ces étymologies, quoiqu'elles se recommandent de si hauts patrons, sont parfaitement absurdes. Règle générale, toute étymologie qui arrive, tirée par les cheveux, est fausse et doit être impitoyablement rejetée. Est-ce que les grands noms de l'histoire, tels que : Phidias, Socrate, Platon, Sparte, Rome, Memphis ne sonnent pas aujourd'hui à l'oreille de l'homme, comme ils sonnaient, il y a vingt-quatre siècles ? Et dans un si long voyage, ils n'ont pas perdu une syllabe sur les lèvres humaines ! Mais les noms communs d'une langue ont le même sort, sont soumis aux mêmes lois que les noms propres, ils doivent donc nous arriver, comme ceux-ci, avec la même figure, ou du moins très reconnaissables. Oui, quand on a soin de les prendre à leur souche, et qu'on n'en fait pas des enfants naturels. Un exemple éclaircira bien la chose. Voici quatre noms : *terme, preux, pays, maison*. Quelle est leur origine ? Je feuillette un moment le *Thesaurus*, et j'y trouve : *terme, preus, païs, maison*, avec le sens qu'ils ont en français ; je n'ai pas à chercher ailleurs : *J'ai trouvé*. Voyez, maintenant, l'origine que M. Bourciez, représentant de l'Ecole néo-latine, donne à ces mêmes mots. Il dérive terme de *terminu*, preux de *prodis*, (qui n'existe pas) ; pays de *pagense* ; maison de *mansione* ! Comment ? En jouant virilement de la phonétique française.

Mais, on peut faire aux néo latins une *objection* bien plus grave. Après avoir établi comme un axiome, j'allais dire un dogme, que le français n'est que du latin *évolué*, ils vont demander, sans vergogne, l'origine des mots de notre langue aux Arabes, aux Teutons et même aux Algonquins ! Ils oublient donc que notre idiome était, au XIIe siècle, le plus riche de l'Europe, que tous les lettrés parlaient alors français, et que le florentin Brunetto Latini, le maître de Dante, disait que « sa parlure en était plus delittable et plus commune à toutes gens ». C'est pour cette raison qu'il écrivit lui-même, en français, son grand ouvrage « Trésor de toutes choses ».

Mais il est grand temps de parler de l'origine du mot *moire*, qui est le sujet de cet article. Comme nous l'avons dit, en commençant, il est impossible de le dériver de l'arabe *mokkagiar*. D'où est-il donc venu ? Il n'est venu de nulle part ; il est du fond même de notre langue et on le trouve dans ses premiers écrits. Mais, ce qu'il a surtout d'inappréciable, c'est qu'il est *significatif*, il se définit lui-même. Tous les mots des langues anciennes ont sans doute cette qualité, mais on ne peut le saisir que dans un petit nombre. Par exemple, le mot *kuon*, chien, signifie littéralement impudent ; *marte*, qui grimpe sur les arbres ; *rhinocéros*, qui a une corne sur le nez, etc.

Qu'est-ce que *moirer* une étoffe ? C'est lui donner des dessins qui changent d'aspect, en changeant de place, pour les regarder ; des dessins qui font, à l'œil, comme des sections, des partages variés. Or, *moira* signifie précisément, en grec, des parts, des sections ; et, chose frappante, le grec a encore la forme *mora*, et cette seconde forme se rencontre aussi dans le français, à savoir *morée*.

DARON.

—

« Le beau est la splendeur du vrai » (LXII, 898). — Littré (*Dict.* t IV, p 2550) le donne comme étant de Ch. Lévèque, *Science du beau*, II, 321.

Dr CORDES.

* * *

Un hellénisant de mes amis m'a fait observer autrefois que ce mot — il l'attribuait bien à Platon, mais sans le localiser dans ses œuvres — signifiait que le beau était la manifestation du vrai. Ce serait un sens un peu différent de l'interprétation courante. Pour Platon, me disait mon ami, le vrai était un absolu qui différait du réel comme dans l'allégorie célèbre de la Caverne, les images diffèrent des ombres que les hommes enchaînés dans les ténèbres prennent pour des vérités. Le beau est donc pour Platon la simple manifestation du vrai, sans qu'il soit besoin de le parer.

H. C. M.

* * *

Cette question a déjà figuré deux fois à l'*Intermédiaire*, mais n'a pas été résolue. Attribuée à Socrate, à Platon, à Plotin, la phrase a donné lieu à une polémique assez vive entre les hellénistes de cette époque (1869), mais sans fournir une solution complete et satisfaisante.

Reprise quatorze ans plus tard, elle provoquait de la part d'un collaborateur la remarque suivante : J'en laisse la décision a plus GRECISANT que moi ; toutefois, il me parait utile de se reporter, avant tout, aux réponses que j'indique, sauf à les compléter.

P. c. c. PIETRO.

—

« C'est plus qu'un crime ; c'est une faute » (LXII, 898). — Cette parole est attribuée à Talleyrand qui l'aurait prononcée après et à propos de la mort du duc d'Enghien (1804).

E. N.

* * *

Plus exactement : *C'est plus qu'un crime, c'est une faute* !

M. Ch. Rozan, dans son intéressant ouvrage intitulé *Petites Ignorances historiques et littéraires* (Quantin. Paris 1888), a traité (p. 464 et suiv.) de cette phrase historique.

Elle fut prononcée, à propos de l'exécution du duc d'Enghien, par Fouché, le futur préfet de police, qui y était tout à fait opposé.

Il était si fier de cette parole, ajoute M. Rozan, qu'il a pris soin, dans ses *Mémoires*, de la revendiquer. « Je ne fus pas celui qui osa s'exprimer avec le moins de ménagement sur cet attentat contre le droit des nations et de l'humanité. « C'est plus qu'un crime, dis-je, c'est une faute ! » paroles que je rapporte parce qu'elles ont été répétées et attribuées à d'autres »

M. A. L. Sardou, dans ses *Petites Erreurs et petites Ignorances* (Fischbacher, Paris 1890) rend aussi à..... Fouché ce mot qu'on attribue, comme beaucoup d'autres, à M. de Talleyrand.

MAURICE HALOCHE.

* * *

D'après Sainte-Beuve, le mot a été dit par Boulay (de la Meurthe). Voyez R. Alexandre, *Musée de la Conversation*, p. 199. Il a été attribué à Fouché et à Talleyrand

Le *Journal de Genève* du 2 août 1909, dans une série de bons mots de Talleyrand, donne celui-ci :

> Après la suppression du duc d'Enghien, M. de Talleyrand répondit à un ami qui lui conseillait de donner sa démission. Si, comme vous dites, Bonaparte s'est rendu coupable d'un crime, ce n'est pas une raison pour que je me rende coupable d'une sottise.

Le Dr P. Ménière, dans son journal, dit, à la page 23 : Sa mort a été un *remords* pour Napoléon.

Dr CORDES.

* * *

Le mot est de Fouché et fut prononcé à l'occasion de l'exécution du duc d'Enghien en 1804. On lit dans les *Mémoires* publiés sous le nom de l'ancien ministre de la police :

> Je ne fus pas celui qui osa s'exprimer avec le moins de ménagement sur cet attentat contre le droit des nations et de l'humanité. « C'est plus qu'un crime, dis-je, c'est une

faute !» paroles que je rapporte parce qu'elles ont été répétées et attribuées à d'autres.

A. Boghaert-Vaché.

*
* *

La paternité de cette phrase est attribuée à Talleyrand, qui l'aurait prononcée en apprenant l'exécution du duc d'Enghien. On prétend, d'autre part, que le futur prince de Bénévent aurait opiné, dans un conseil secret, tenu par le premier Consul, pour l'enlèvement et l'arrestation de l'infortuné jeune duc. Il rédigea à ce sujet un rapport motivé, qu'il essaya de faire disparaître au début de la Restauration, mais qui échappa à la destruction faite par lui-même de ses papiers compromettants, et fut recueilli par le baron de Méneval. Sous l'Empire, raconte Thiers, Napoléon ayant appris que Talleyrand avait déclaré qu'il était resté complètement étranger à la mort du duc d'Enghien, l'apostropha violemment en plein conseil (1809), en lui rappelant qu'il la lui avait conseillée par écrit. Nauticus.

*
* *

Ce propos a été attribué à beaucoup d'hommes politiques dont on a voulu vanter la sagacité. Je le trouve dans un rapport du préfet du Haut-Rhin à Morny après le coup d'Etat. Le procureur général et le général voulaient frapper les personnes réputées hostiles au 2 décembre. Le préfet, comme la tranquillité n'avait pas été troublée, prétendait qu'il fallait montrer un esprit d'apaisement. Il écrivit au Ministre : « Je prie instamment le comte de Morny de ne pas permettre que cette faute politique se commette, elle serait pire qu'un crime ». Morny donna raison au préfet. Paul Muller.

—

Indifférer (LXII, 890). — Il y a une quinzaine d'années, davantage peut-être, que ce singulier verbe est employé par certains écrivains : il a le sens de *être indifférent*. On lit dans un article du *Journal* signé Fernand Xau, numéro du 26 mars 1896 :

Je sais bien que cela indiffère ceux qui ne croient personne vertueux. Albert Cim.

*
* *

Evidemment, c'est un joli barbarisme. Voici les exemples que j'en ai pu recueillir.

Critiquez, ne critiquez pas...
Pourvu qu'il fasse son affaire
Et qu'à l'heure il ait son repas,
Le reste ici-bas, l'indiffère.

(Paillette : *Tablettes d'un lézard* 187 ?

— La dame en robe de bal, de quel monde peut-elle bien être ? — Voilà qui m'indiffère ! »

(Lorrain : *Journal* 16 mai 1896)

Les droits de l'homme et le suffrage universel qui m'indiffèrent.

(Bourget : *L'Etape*, 1902).

D'aucuns vont prendre texte de ce plaidoyer pour me qualifier une fois de plus d'avocat des poisons. Mais s'ils savaient ce que ça m'indiffère !

(E. Gautier : *Journal*, 18 mars 1907).

Gustave Fustier.

—

Gentilshommes verriers (LXII, 896). — Puisque V. B. ne précise pas qu'il veuille des documents uniment sur les verriers de Champagne et que dans la seconde partie de sa question il parle des verriers en général, il pourra consulter les deux ouvrages séquents :

Beaupré : *Recherches sur l'Industrie verrière et les privilèges des Verriers dans l'ancienne Lorraine.*

A. Fournier : *La Verrerie de Portieux.* Nancy, Berger-Levrault et Cie 1886.

B. — F.

*
* *

Il y a dans les volumes VI et XXIII de l'*Intermédiaire* de nombreux articles sur les gentilshommes verriers ; peut-être notre collaborateur V. B., y trouverait-il réponse à ses questions. Pietro.

—

Judas pendu dans la lune (LXII, 844). — Sans lunette astronomique et à une pareille distance (30 diamètres terrestres ou 10 fois le tour du monde), *on voit tout ce que l'on veut dans les taches de la lune*. Les enfants y voient une figure, plus ou moins burlesque. Certains adultes (comme les poètes) sont amoureux de la lune, qu'ils appellent la blonde Phébée ! D'autres en redoutent les phases, pour leurs récoltes d'autres voient 2 têtes qui s'embrassent, ou même Judas, pendu à un arbre touffu ; un sureau pour les uns, un prunier ou un abricotier pour d'autres, qui y distinguent la corde, avec le nœud coulant. Que n'y voit-on pas encore ? M. Camille Flammarion pourrait mieux le dire que nous. Dr Bougon.

*
* *

En dehors de la classique figure avec laquelle la lune est toujours représentée et qui est si facilement visible, j'ai entendu dire bien souvent en Ille-et-Vilaine que l'on voyait dans la lune, non pas Judas pendu à un sureau, mais un homme qui porte une fourchée de foin : les contours n'étant pas très précis, il est difficile de dire si c'est Judas qui est suspendu au sureau ou si c'est l'homme qui porte le foin ; mais ce sont certainement les mêmes ombres qui figurent les deux sujets.

JACK.

*
* *

Il existe un grand nombre de croyances se rapportant à des formes humaines plus ou moins vaguement dessinées sur le disque lunaire. Ces croyances ont certainement une origine, ou plus exactement une cause commune, qui peut être simplement cherchée dans l'imagination de nos ancêtres, volontiers encline au merveilleux. J'y vois un phénomène analogue à celui qui consiste, lorsqu'on est au lit avec la fievre, à découvrir une infinité de têtes d'expressions variées dans les dessins des tentures et des rideaux, dans les plis des couvertures et des édredons. En ce qui concerne plus spécialement la question posée, lire le chapitre intitulé « L'homme de la Lune » dans W. de Fonvielle, *Histoire de la Lune*, Paris, Jouvet et Cie (librairie Furne), 5, rue Palatine, 1886.

GASTON GRILLET.

*
* *

On sait que l'auteur français, qui s'est le plus occupé des traditions populaires relatives à la « lune », est M. Paul Sebillot. — Dans son ouvrage, intitulé *Le Folklore de France*, on trouvera tout ce qui est aujourd'hui connu sur ce sujet.

J'extrais d'un autre ouvrage de ce savant le passage suivant [*Légendes de la Mer*, t. II, p. 59], qui fait songer à Judas :

« D'après une légende l'*homme* de la lune est un MÉCHANT capitaine, enlevé par elle à cause de ses méfaits. »

L'« Homme de la Lune » est une croyance presque universelle, dont l'étude complète nécessiterait toute une brochure.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Correspondances d'omnibus (LXII, 899, 995). — M. Alfred Martin, dans son *Etude historique sur les moyens de transport dans Paris*, donne, page 86, la date approximative de 1840 pour la création de la correspondance ; toutefois, j'ai la preuve qu'elle existait déjà en 1838. Je vois en effet, dans l'*Annuaire omnibus de Paris et des départements pour 1838*, au Dépôt général, rue Feydeau, 32, à Paris, in-12, à la page 113 :

VOITURES A 30 CENTIMES

On en compte à Paris 390, qui parcourent ensemble 34 lignes différentes.

Nota. — Pour être bien assis dans ces voitures, il faut, si la ligne suit des rues à ruisseau, prendre place à gauche en montant ; et si la ligne suit des rues à chaussée, s'asseoir à droite.

Quand les lignes correspondent entre elles, on peut passer d'une voiture dans une autre, et suivre deux lignes sans payer double course.

La correspondance n'a pas lieu les dimanches et fêtes en été.

La correspondance aura donc vécu soixante-douze ans environ (de 1838 à 1910), si toutefois on peut la considérer comme complètement supprimée, puisque sur les lignes de la Compagnie générale parisienne de tramways allant de l'Etoile à la gare Montparnasse, et de la gare Montparnasse à la Bastille, on donne encore des bulletins qui permettent de se rendre d'une ligne sur l'autre, sur le parcours compris entre l'Ecole Militaire et l'avenue des Gobelins.

Du reste, si la correspondance a été supprimée sur les lignes d'omnibus et de tramways, elle existe toujours sur le Métropolitain, le Nord-Sud, et sur de nombreuses lignes tant en France qu'à l'étranger.

GOMBOUST.

—

Coquilles d'œufs brisées (TG.; LXII, 653, 900). — Cette coutume est une survivance traditionniste. Antan, on accravantait les coquilles d'œufs, dans la témeur que les mauvais esprits ne vinssent s'y musser. En moults endroits, la cuidance s'est effacée, ains le geste héréditaire permane.

B.—F.

*
* *

L'usage de briser la coque de l'œuf que l'on vient de manger remonte à la plus haute antiquité. Pline en parle comme d'une coutume généralement répandue, et ce qu'il en dit est caractéristique. L'œuf

était regardé comme un emblème de la nature, comme une substance mystérieuse et sacrée. On était persuadé que les magiciens se servaient d'œufs dans leurs conjurations, qu'ils les vidaient et traçaient à l'intérieur des signes cabalistiques capables de produire beaucoup de maux. Lorsqu'on avait mangé un œuf, on en brisait donc la coque pour ne pas laisser à ses ennemis un moyen de maléfice.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

* * *

A voir les courses folles des coquilles d'œufs dans une assiette, quand on les enlève d'une table, alors qu'on a oublié de les écraser, on présume que les servantes *romaines* devaient être plutôt ennuyées contre les convives du triclinium qui leur jouaient cette mauvaise farce. Les servantes grecques ou égyptiennes ne devaient pas être plus satisfaites. Elles auront prié gentiment de leur éviter l'ennui de voir rouler ces coquilles à terre, et depuis, à travers toutes les civilisations, l'inconvénient restant toujours le même, l'usage de briser ces coquilles se sera heureusement perpétué. Nous aurons au moins conservé des repas *romains*, une habitude propre : il y en a d'autres que nous avons bien fait d'oublier.

E. GRAVE.

* * *

Cette habitude n'a rien d'instinctif. En ce qui me concerne, elle m'a été très formellement inculquée par mes parents à l'époque déjà trop lointaine où je mangeais mes premiers œufs à la coque. Et voici le motif qu'invoquait mon père : laisser intacte la coquille de l'œuf, c'était exposer les domestiques à commettre une maladresse en enlevant les assiettes. La raison m'a paru bonne, mais aujourd'hui l'usage est périmé pour un motif tout contraire et non moins valable. Les passagers du dernier bateau ne brisent plus leurs coquilles d'œufs parce qu'il est presque injurieux pour les maîtres de la maison de supposer ou de paraître supposer que leurs gens ne sont pas admirablement stylés et qu'ils peuvent commettre quelque faute de service. Ainsi changent les points de vue avec les générations.

G. DE FONTENAY.

[Même réponse : G. HELLEVÉ, NAUTICUS].

* * *

Question posée dans le vol. XXIV de l'*Intermédiaire*, suivie de nombreuses réponses. La coutume est peut-être plus ancienne que l'époque romaine, mais il paraît que Pline en fait mention.

PIETRO.

—

Les premiers « Guides » (LXII, 570, 649, 702, 874). — Voilà une question qui menace, comme beaucoup d'autres, de s'allonger. Après les « Guides » du XVIe siècle déjà signalés, en voici un autre du XVIIe qui a bien tous les caractères des livres de Joanne.

Du Verdier. Le voyage de France, dressé povr la commodité des François et Estrangers. Avec vne description des chemins pour aller et venir par tout le monde. Très nécessaire aux voyageurs. Et vn mémoire des reliques qui sont dedans le Thresor de S. Denys en France. Corrigé et augmenté de nouueau. *Babin 1665*, in-12.

Très intéressant guide du XVIIe siècle.

Mais entre les Duverdier qui figurent dans nos dictionnaires, auquel faut-il attribuer ce livre. Antoine et Claude, appartiennent au XVIe siècle. Est-il donc de Gilbert Saulnier du Verdier ? Il se disait historiographe de France et mourut pourtant à la Salpétrière. Bayle lui a consacré un article, et si dans les titres de ses ouvrages, *Le Voyage de France* ne se trouve pas, on y voit le *Mémoire des reliques qui sont dans le Trésor de Saint-Denis*. Il est de 1665, et de format in-12. C'est donc ce dernier du Verdier qui est l'auteur de cet ancien guide.

E. GRAVE.

* * *

1° La (*sic*) guide des étrangers curieux de voir et de connaître les choses les plus mémorables de Poussol, Bayes, Cumes, Misène, Gaete et autres lieux des environs, expliquées par Mgr Pompée Sarnelli. Naples 1709, in-12 vélin blanc. tr. jasp. figures.

(Extrait du *Bibliothécaire*, catalogue mensuel de livres anciens et modernes de C. Clavreuil, 7e année, n°10, n° 5123).

2° Lire dans le Bulletin de la Société archéologique, historique et artistique le *Vieux Papier*, tome III. 1905, p. 31 à 33, l'article de M. Henry Vivarez : « Un précurseur des guides Joanne » [Les Délices de Leide].

ALBERT DESVOYES.

—

Tours penchées de Bologne et de Pise (LX ; LXI ; LXII, 84, 197, 709). — J'ai le regret de devoir rectifier ce qui

vient d'être dit à ce sujet, par un de nos collègues.

Le château de l'Aljaferia, situé à très petite distance à l'ouest de Saragosse, sert effectivement de caserne, mais il n'a jamais eu de tour penchée. La célèbre tour penchée de Saragosse (*torre Nueva*, tour Neuve) *se dressait* sur la place San Felipe, en plein centre de la ville. Je dis : « *se dressait*, parce qu'elle a été démolie en 1892.

La tour Neuve avait été construite en 1504, pour porter l'horloge de la ville. Elle était bâtie en brique, complètement isolée de tout autre bâtiment, et mesurait 84 mètres de hauteur sur 12 m 60 de largeur à la base. L'escalier qui conduisait à la partie supérieure de la tour avait 280 marches. L'inclinaison de la tour Neuve passait, suivant les uns, pour avoir été voulue par l'architecte, suivant les autres, pour la simple conséquence d'un accident. Son style rappelait tantôt le gothique, tantôt l'arabe. Elle avait été restaurée en 1860.

Une question : Dans quelle ville d'Espagne se trouve la tour penchée de Saint-Augustin ?

Si Saragosse n'a plus sa tour penchée, je viens d'apprendre que Rome en possède une, à faible inclinaison, il est vrai, mais cependant parfaitement sensible, si j'en juge par la photographie que j'ai sous les yeux. Cette construction, appelée *torre delle Milizie*, a été élevée par la puissante famille romaine des Carbone, qui a été mêlée, au moyen-âge, à toutes les luttes contre la papauté, tantôt comme soutien, tantôt comme ennemie de cette dernière. La *torre delle Milizie* se trouve dans l'enceinte du couvent des religieuses cloitrées de Sainte-Catherine-de-Sienne, qui est située sur la place Magnanapoli, en plein centre de Rome.

NAUTICUS.

—

Le premier personnage inhumé au Panthéon (LXII, 893, 973). — Dès le 4 avril 1791, l'Assemblée nationale constituante décréta que le nouvel édifice de Sainte-Geneviève serait destiné à recevoir les cendres des grands hommes, à dater de l'époque de la liberté française. Les exceptions qui pourraient avoir lieu pour quelques grands hommes morts avant la Révolution ne pourraient être faites que par le Corps législatif. Honoré Riquetti Mirabeau fut, par le même décret, jugé digne de recevoir cet honneur ; en attendant que le nouvel édifice fût achevé, son corps devait être déposé à côté des cendres de Descartes, dans le caveau de l'ancienne église.

D'autres décrets attribuèrent successivement les honneurs du Panthéon à Voltaire, J. J. Rousseau, Michel Lepelletier, René Descartes, Marat, Barra et Viala.

On lit dans un décret impérial du 20 février 1806, qui régla la destination des églises de Saint-Denis (Titre I) et de Sainte-Geneviève (Titre II) :

Art. 7. — L'église de Sainte-Geneviève sera terminée et rendue au culte, conformément à l'intention de son fondateur sous l'invocation de Sainte-Geneviève, patronne de Paris.

Art. 8. — Elle conservera la destination qui lui avait été donnée par l'Assemblée constituante et sera consacrée à la sépulture des grands dignitaires, des grands officiers de l'empire et de la couronne, des sénateurs, des grands officiers de la légion d'honneur, et, en vertu de nos décrets spéciaux, des citoyens qui, dans la carrière des armes ou dans celle de l'administration et des lettres, auront rendu d'éminens services à la patrie. Leurs corps, embaumés, seront inhumés dans l'église,

Un décret du 25 mars suivant ajouta les cardinaux à la nomenclature ci dessus.

DE MORTAGNE.

—

Les parodies de la « Marseillaise » (LIII ; LIV ; LVI ; LVIII). — Je n'ai pas le loisir de revoir les nombreuses parodies de la *Marseillaise* publiées dans l'*Intermédiaire* depuis quelques années, mais je crois bien que celle que je vais transcrire est inédite.

Elle était adressée, le 28 février 1834, par un *prolétaire* de Châteauroux à Cauchois-Lemaire, directeur du journal *Le bon sens* ; mais le journaliste l'a probablement mise au panier d'où elle est venue grossir ma collection de petits documents :

La « Marseillaise » de 1834, chant patriotique sur l'abolition de l'impot sur les boissons.

I

Allons, amis, de la Patrie
Ne marchons plus à reculons !
De juillet sentons l'énergie,
Pour faire affranchir nos boissons (*bis*)

Depuis trop longtemps dans la France
Victimes d'un cruel fléau.
Resterons-nous réduits à l'eau
Dieu quelle mortelle souffrance !
Formons des vœux ardents de cœurs toujours [unis,
Chantons la liberté, plus de droits réunis,

II

Philippe abolis ta régie,
Et ses bataillons d'employés,
Vils suppôts de la tyrannie,
Songe aux maux qu'ils nous ont causés (*bis*).
Pour ton règne, ah ! quel beau présage !
Que de pleurs tu peux arrêter !
Hâte-toi de nous délivrer
D'un aussi honteux esclavage.
Formons des vœux, etc.

III

Citoyens, buveurs magnanimes
A Philippe buvons trois coups !
Déjà nos vœux sont unanimes
Que ce roi les entende tous (*bis*).
Il nous doit de grandes réformes
Il doit régner avec bonté !
Avec l'ordre et la liberté,
A quoi bon des impôts énormes ?
Formons des vœux, etc.

IV

Ah ! si dans un siècle barbare
Fut forgé l'impôt des boissons
Elaboré dans le Tartare
Survivrait-il à nos raisons ? (*bis*)
Français, ne cessant d'être braves
Au trône adressons nos vœux
Mais plus de liens pesants (1)
A jamais brisons nos entraves.
Formons des vœux, etc.

V

Philippe, de ta dynastie,
Pour immortaliser le nom,
Ne souffre aucune tyrannie ;
De l'Etat tu tiens le timon. (*bis*)
Mais inspire à ton ministère
Des idées de saine équité ;
Comprenez tous la liberté ;
Ce mot n'est plus une chimère.
Formons des vœux, etc.

VI

Amour sacré de la Patrie,
Nourris le cœur de notre roi !
Au bien qu'il consacre sa vie,
Pour qui règne, c'est une loi. (*bis*)
Liberté ! tu fondas sa gloire ;
De nous il tient le premier rang,
Rappelle-lui que notre sang
Scella trois jours notre victoire.

P. c. c. ARM. D.

(1) Le manuscrit est évidemment fautif (La Réd.)

Trouvailles et Curiosités.

—

Le baron Larrey et la guerre d'Espagne. — Voici une lettre qui fait suite à celle que nous avons publiée et dans laquelle l'illustre chirurgien donne à sa femme quelques détails sur la guerre d'Espagne.

Valladolid, le 18 janvier 1809.

C'est une sorte de fatalité, ma chère amie, qui sans doute me prive de mes lettres, je n'en ai pas encore reçu depuis mon arrivée dans cette ville, je pense bien qu'elles ne tarderont pas à arriver de Madrid où je les ai demandées, mais ce délai m'impatiente et m'aurait affligé si Ribes ne m'avait dit qu'on lui écrivait de Paris qu'il n'y avait rien de nouveau dans ma maison ; ce *rien de nouveau* me paraît bien insignifiant, je crois bien que cette maison est toujours à la même place, cul de sac Conti, c'est de ta santé et de celle de nos enfants que j'aurais voulu qu'on m'entretienne. Je prendrai encore patience dans l'espoir que les lettres arriveront d'un instant à l'autre. Ce retard est cause que j'ai passé la semaine sans t'écrire et je t'avoue que bien que j'aie beaucoup d'occupation, j'aime à m'entretenir aussi souvent qu'il m'est possible avec toi ; néanmoins tu as dû recevoir de mes nouvelles assez fréquemment par les courriers de l'Empereur,

S. M. est partie depuis avant hier ; nous pensons qu'elle s'est dirigée tout droit à Paris ; cependant la garde impériale est toujours ici avec son Etat-Major. Nous avons réuni nos blessés dans un grand hôpital que j'avais disposé à mon arrivée, j'attends ceux de Madrid que nous avons demandés pour organiser tout le service, ensuite je me propose de demander à M. le maréchal Bessières la permission de me rendre à Paris et je t'assure qu'il me tarde de quitter ce vilain pays et de te voir. Comme je suis sans argent, je crois que je ferai bien de m'en aller à petite journée avec mes mulets que je ne vendrai peut-être que fort peu en route. Si j'obtiens la permission de m'en aller, je serai parti d'ici au 30 du courant ; dans ce cas il est inutile que tu m'écrives à l'armée. Tu m'adresseras tes premières lettres à Bayonne poste restante, les autres à Bordeaux et Blois. Cependant attends la lettre qui t'annonce mon départ s'il a lieu ; si j'étais condamné à rester ici je t'écrirai également.

A cela près de mon rhume je me porte toujours bien, mais j'ai grand besoin de repos et des soins de ma ménagère. La bonne Catherine me donnera le second bain ou plutôt le premier que j'aurai pris depuis celui qu'elle me fit prendre la veille de mon dé-

part. Je me réjouis d'avance de pouvoir déjeuner le lendemain matin avec ma belle Isaure, et le déjeuner sera composé d'huîtres et de côtelettes ; enfin je serai encore heureux, ma chère Laville, puisque je vous reverrai toutes deux et une troisième personne qui ne me sera pas moins chère.

Je n'ai rien à vous apporter, mes pauvres amies, je n'ai reçu aucune récompense pour vous consoler, bien que j'aie rempli ma tâche avec tout le zèle et le dévouement dont je suis capable ; cependant je crois que l'Empereur a été content de moi. Dans tous les cas je n'aurai rien à me reprocher ; mon seul désir, est qu'il assure ton existence et celle de mon Isaure ; pour le garçon, je ne m'en inquiète pas. Mais je pense qu'il le fera tôt ou tard, prends patience et crois que le plus beau jour de ma vie sera celui où je pourrai t'offrir une petite fortune. En attendant, crois à ma sincère et pure amitié avec laquelle je serai toute ma vie, ton dévoué ami et fidèle époux. LARREY.

Embrasse mon Isaure pour moi, dis-lui qu'elle aprenne à son filleul à prononcer bien vite le nom de papa ; je lui tiendrai compte de cette leçon.

—

Le cinquantenaire d'Henri Murger. — Le cinquantenaire de la mort d'Henri Murger arrivera le 28 de ce mois ; nous publions à cette occasion la lettre de faire part qui a été adressée à quelques-uns de ses amis.

L'exemplaire qui est en nos mains porte cette inscription : *Monsieur Adolphe Dupeuty fils*, 27 *rue Lepelletier. En V.*

—

M.

Vous êtes prié d'assister aux Service, Convoi et Enterrement de M. HENRI MURGER, Chevalier de la Légion d'honneur, Membre de la Société des gens de lettres et de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, décédé le 28 janvier, à l'âge de 38 ans, dans la maison municipale de Santé, rue du Faubourg Saint-Denis, n° 200, qui auront lieu demain jeudi 31, à 11 heures du matin.

PRIEZ POUR LUI

De la part de ses amis et confrères.

On se réunira à la Chapelle de la Maison municipale de Santé, rue du Faubourg Saint-Denis, 200.

—

La femme de Gustave Colline. — Notre confrère Henri d'Alméras a signalé la vente des livres de Jean Wallon, le Colline de la *Vie de Bohême.*

Ce qu'on ne savait point, c'est que les livres de Jean Wallon étaient en la possession de sa veuve, morte le 3 juin dernier à Paris.

Elles les avait légués à son neveu, qui n'a pu les utiliser et s'en est défait.

A maintes reprises, nous avons parlé de cette femme distinguée, janséniste sévère, qui eut une si grande influence sur l'esprit de son mari. Elle ne se rappelait point sans en souffrir qu'il avait passé par la joyeuse Bohême de Murger ; elle le défendait contre ce souvenir avec une intense âpreté.

Notre ami et confrère Georges Niel nous communique la lettre qu'elle lui écrivait à la suite d'un article qu'il avait écrit sur le fameux Colline au paletot noisette.

—

Paris, ce 16 mai 1887

Monsieur,

Permettez-moi, en croyant à votre bonne foi, de rectifier de vous à moi, votre sentiment sur la personnalité de M. Jean Wallon, que vous vous plaisiez, dans votre article d'hier, à représenter comme un des tristes viveurs de la bohême de 48, traînant son impuissance dans de mélancoliques regrets. Il n'en fut rien, Monsieur. Jean Wallon fut un ferme et vaillant esprit, un chercheur passionné de la Vérité qu'il poursuivit en dehors des Sectes et des Ecoles ; un travailleur infatigable, voué aux plus austères labeurs ; un cœur généreux, épris des sentiments les plus élevés ; un chrétien militant qui ne voulut point transiger avec sa foi et sut la défendre contre les erreurs de certains partis ; un caractère indépendant, mais qui puisa dans la hauteur de ses principes, l'honneur et la dignité de sa vie. Son nom, comme celui d'un Bordas-Demoulin, peut ne pas être connu de la foule : il n'est pas ignoré de ce petit nombre qui, partout, est l'élite, et attache plus de prix à l'originalité de la pensée, à sa puissance, qu'aux succès faciles des rhéteurs.

Je ne doute point, Monsieur, que vous ne pardonniez à sa veuve, à celle qui pendant 33 années partagea sa vie, d'avoir voulu rétablir, non pour le public, mais pour vous seul, une mémoire qui a laissé sa trace ici-bas et est entrée dans une vie où n'arrivent que les forts ceux qui font leur tâche.

Veuillez bien recevoir, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

C. WALLON.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXIIIe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 20 Janvier 1911.

47e Année
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1280
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnue ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Note de Michelet. — Le passage suivant a été relevé dans l'*Histoire de France* de Michelet, édition de 1840 :

Cette royauté des Evêques se marque fortement dans un fait très peu connu. Les francs-maçons avaient été signalés dans un statut de la troisième année de Henri VI comme formant des associations contraires aux lois, leurs chapitres annuels défendus, etc. En 1429, lorsque l'influence du Protecteur Glocester fut annulée par son oncle le cardinal, nous voyons l'Archevêque de Cantorberry former une loge de francs maçons, et s'en déclarer le chef..

(*The ealy history of free Masoury in England* by James Orchard Halliwel, 1840).

Chose étrange : la note où se trouvait cité l'ouvrage de James Orchard Halliwel, n'existe plus dans les éditions de l'histoire de France de Michelet postérieures à 1840.

Quelle pourrait bien être la cause de cette suppression ?

Peut-on conclure de la note précédente — comme certains l'ont prétendu — que ce serait la F. M. qui aurait fait condamner Jeanne d'Arc par la personne de Winchester ? A. B. L.

—

Bonaparte et Hohenzollern. — Dans un volume publié récemment sous le titre : *La Mère de Napoléon*, l'auteur M. C. de Tschudi, fait descendre les Ramolino des comtes de Collalto.

Or, les Collalto ne sont autre chose qu'une branche des Hohenzollern, dont ils portent le nom traduit en italien et les armes.

Si la parenté entre les Ramolino et les Collalto est réelle, Napoléon aurait été un arrière-cousin de Frédéric-le-Grand. Le fait serait curieux. Quelqu'un l'a-t-il déjà relevé ? Henry Prior.

—

Déclaration du 16 décembre 1698. — Où pourrais-je trouver la déclaration du roi du 16 décembre 1698, défendant au curé ou au moins permettant aux curés de ne plus publier au prône de la messe les actes de justice et autres étrangers au service divin ? Victor Brunet.

—

Le château de Richelieu et de Jean Coquelin à Rueil. — Quand le directeur-acteur de la Porte Saint-Martin

l'eut acheté, et ces jours-ci encore, à propos de son procès avec l'architecte qui, d'après des journaux bien informés, a fait monter le devis primitif des réparations, de trente-cinq mille francs à plus de sept cent mille, on prétendit que ce château était l'ancien manoir du cardinal de Richelieu. D'autre part, divers historiens affirment qu'il ne reste pour ainsi dire plus rien de ce domaine historique, ni les constructions, ni les jardins autrefois célèbres.

Où est la vérité ? SIR GRAPH.

—

De Beauroyre, en Périgord. — Quels sont, jusqu'à l'époque actuelle, les descendants de Frédéric-Maurice-Anne, marquis de Beauroyre, marié le 30 août 1756, à Henriette-Diane de Cugnac ?

Baron A.-H.

—

Marquis de Brunoy. — J'ai lu quelque part qu'un certain marquis de Brunoy, célèbre par ses excentricités, « inventa l'humour bien avant Swift ». De quel marquis de Brunoy s'agissait-il ?

Je ne connaissais que Wellington, créé marquis de Brunoy par Louis XVIII.

H. PROST.

—

Famille de Cernières, en Auvergne. — Quelque aimable correspondant pourrait-il me faire savoir si la famille de Cernières était bien originaire d'Auvergne, comme on me l'a affirmé — où je trouverais des renseignements sur ses descendants ou son histoire ; s'il existe encore des descendants de cette famille ?

VICTOR BRUNET.

—

Chaligny de Plaine, poète latin moderne. — Marie-André de Chaligny de Plaine, « Sorbonae senior », qui versifiait déjà en 1784 et en 1789 (Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale), est, paraît-il, « auteur de poèmes latins, ouvrage de 17.000 vers, sur les merveilles des Gaules ». Je désire savoir où s'en trouve le manuscrit, dont je connais seulement un fragment de deux pages, sur Troyes, daté de 1802.

Que sait-on de l'auteur ? L. M.

—

Madame Chassevent. — Qui est madame Chassevent, célèbre à la Martinique par sa fabrication de liqueurs, morte centenaire au commencement du siècle dernier ? H. C.

—

La comtesse de Choiseul Stainville. 1760-1816. — La comtesse Caroline-Eugénie de Choiseul-Stainville, élue abbesse du chapitre des chanoinesses de Saint-Pierre, à Metz, en 1760, enterrée à la cathédrale de Metz, après sa mort survenue le 9 février 1816, a-t-elle joué un rôle important dans l'histoire ou la chronique de son temps ? W. E.

—

Famille de Kulberg. — Dame Marie-Guillemine-Josephe-Hyacinthe de Kulberg, née en 1764, fille puinée de François-Anselme de Kulberg, conseiller au conseil privé de S. M. l'Empereur d'Autriche, se maria 28 avril 1783, à Guillaume-Emmanuel Francolet ; elle est décédée 14 juillet 1793, laissant un fils unique Jean-Joseph-François, né 31 octobre 1785.

Pour ouvrage scientifique, je désire des particularités sur la vie de J.-J. F. Francolet, qui, pour moi, après 1815, n'a pas eu de domicile fixe ?

Un bienveillant lecteur pourra-t-il me renseigner sur la famille de Kulberg ? La famille Francolet étant éteinte, j'espère par cette voie obtenir un résultat satisfaisant pour mon ouvrage.

Colonel WILBRENNINCK.

—

Lekain à Toulouse. — Je vois dans une lettre de Lekain, du 6 juin 1771, que signale un catalogue d'autographes, que l'illustre comédien, projetant une tournée dans le midi de la France, renonçait à « se frotter de nouveau aux coulisses du théâtre de Toulouse. »

« MM. les Actionnaires, écrit-il, les ont enduites d'un vernis qui m'est antipathique ; et le bien de ma santé ne me permettrait pas de le respirer. »

Quelle était la cause réelle du conflit de Lekain avec le public de Toulouse ?

PAUL EDMOND.

—

Statue de Morny. — A la mort de Morny, le conseil municipal de Jeanville, ville de bains de mer du Calvados, décida de lui élever une statue. La petite plage lui devait d'avoir monté une affaire destinée à la mettre en valeur. Cette statue a-t-elle été érigée ? Existe-t-elle encore ? Au

cas où elle aurait été érigée puis abattue en 1871, existe-elle encore ? PERSIGNY.

—

Jean Marchand. peintre de l'Académie de Saint-Luc. — Le Dictionnaire de M. Bellier de la Chavignerie signale Jean Marchand, peintre, comme ayant été reçu de l'Académie de Saint-Luc en 1753, sur la présentation d'un tableau ayant pour sujet : *Jeux d'enfants*. Je possède un tableau d'une bonne peinture, signé J. Marchand, représentant : *Un jeune violoniste*, que l'on attribuerait facilement à Lépicié.

Connaît-on des œuvres de Jean Marchand ? Sa signature est en petits caractères, ce qui rendrait possible sa confusion avec d'autres peintres de cette époque. Il n'était pas dénué de talent.

HUSSON.

—

Plet-Beauprey. — Existe-t-il un portrait du conventionnel de ce nom, député du département de l'Orne ? Dans la *Gazette Nationale* d'alors, il est nommé *Plat*, et c'est sous ce nom erroné qu'il figure dans plusieurs dictionnaires historiques. Le nom de *Beauprey*, qu'il avait ajouté à celui de ses parents, se transforma plus tard en *de Beauprey*. Dans son acte de décès à la mairie de son pays, Sées (Orne) il est nommé *Plet dit Beauprey*. UN ARRIÈRE-NEVEU.

—

Famille Taveau de Chambrun. — On désire avoir quelques renseignements sur cette famille alliée aux Berset d'Hauterive, aux du Barstaillé et aux d'Anglade. Un Taveau, enfermé à la Bastille, fut délivré en janvier 1770, après avoir prêté serment de ne rien révéler de ce qu'il avait vu ou entendu à la Bastille. Cette famille était représentée à Saint-Domingue, à la fin du XVIIIe siècle. D'où est-elle ?

P. M.

—

Mausolée en majolique à retrouver. — Antonio Montanari, *Gli uomini illustri di Faenza*, (Faenza, 1882, tome Ier p. 133), écrit que le mausolée en faïence émaillée de Battista Castellini, de soudard devenu capucin et mort en 1562, a été transporté de Faenza à Londres. Il n'indique pas la date et ne dit point s'il se trouve en un musée ou une collection particulière. D'après cet auteur, on verrait sur ce mausolée le portrait de Battista Castellini en guerrier à cheval, peint par Manara. Je désirerais, si possible, quelque renseignement plus précis sur ce monument : description, inscription s'il y en a, lieu de dépôt actuel. Peut-on en avoir une photographie ? Tout ce que dit Montanari me semble peu sûr.

ARCH. CAP.

—

Le Talmud de Babylone. — Dans une coupure de journal allemand, du mois de novembre 1889, si je lis bien les timbres de la poste, je trouve cette indication :

A Orléans (France) vient de paraître un ouvrage *Le Talmud de Babylone*...

Je serais reconnaissant au bienveillant intermédiairiste qui me donnerait, avec le nom de l'auteur de ce livre, l'adresse de l'éditeur et la date de publication.

ARCH. CAP.

—

Titre d'ouvrage et nom d'auteur à retrouver : Caroline-Tullie. — Je viens de me procurer une plaquette portant ce titre : « 1790. — Deuxième grand voyage avec Caroline-Tullie. — Partie sixième. — De Dijon à Paris par la Picardie. 245 lieues. n° 24 ». Elle est paginée 286 à 365. Elle a été extraite assurément d'un ouvrage dont je serais très désireux de connaître le titre et le nom de l'auteur. A. L.

—

L'Union générale. — Pourrait-on m'indiquer s'il existe quelque étude ou compte-rendu impartial de l'affaire de l'*Union générale*, ou affaire *Bontoux* (1882, sauf erreur) ? P. DU GUÉ.

—

Plutôt Turcs que papistes ! — Je lisais dernièrement un livre qui attribue ce mot à « Voltaire écrivant aux princes d'Allemagne ». Le mot n'est-il pas plus ancien et ne remonte-t-il pas aux guerres de religion du XVIe siècle ? Quelle en fut l'origine ? J. W.

—

La quadrature du mouchoir. — Que faut-il penser du document suivant que je trouve dans différents journaux :

Janvier ramène un curieux anniversaire, celui de la « quadrature » du mouchoir de poche.

Jusqu'au XVIIIe siècle, le mouchoir affecta

toutes les formes les plus variées, rond, triangulaire, etc. Un jour, à Trianon, Marie-Antoinette fit remarquer qu'il serait plus esthétique et plus commode de lui donner la forme carrée, et Louis XVI promulgua, le 2 janvier 1785, un décret ordonnant :

« La longueur des mouchoirs qui se fabriquent dans le royaume sera égale à leur largeur ».

La Révolution respecta la quadrature du mouchoir, d'autant plus aisément que la plupart des révolutionnaires se mouchaient avec leurs doigts. JACK.

—

D'après les ordres de ou D'ordre de. — Dans la plupart des cours étrangères les invitations faites au nom du souverain par le Maréchal de la Cour sont libellées : « D'après les ordres de S. M. » Parfois la formule est : « D'ordre de S. M... » Comment doit-on dire en bon français ? La seconde formule est courante dans les chancelleries. Les chefs de mission écrivent au Ministre des Affaires Etrangères du pays où ils sont accrédités : « D'ordre de mon Gouvernement j'ai l'honneur de faire connaître à V. E... » De quand date ce protocole ? O. S.

—

La seconde Madame Danton. — On sait que trois mois après la mort de Gabrielle Charpentier, Danton demandait en mariage la fille de son propriétaire, passage du Commerce, M. Gely, ancien huissier audiencier, à qui il avait fait obtenir, depuis la Révolution, une place lucrative dans la Marine.

Elevée dans l'esprit des principes religieux, d'une famille royaliste de vieille roche, cette jeune fille de seize ans, délicate et jolie, avait en horreur la Révolution et les révolutionnaires. MM. G. Lenôtre et Edmond Pilon nous ont raconté comment elle fit tout ce qu'elle put pour rebuter son terrible amoureux. Elle crut l'arrêter court, en lui présentant un obstacle qu'elle croyait insurmontable, la nécessité de se soumettre aux cérémonies catholiques. Elle exigea que le Titan terrible s'agenouillât devant un prêtre catholique, l'abbé de Keravenan, et que de sa voix qui faisait trembler le monde, il fit devant lui l'aveu de ses fautes.

Danton n'hésita pas un seul instant : il s'inclina devant le prêtre réfractaire, se confessa, et le lendemain — c'était le 13 juin 1793 — muni d'un billet de confession, il se présenta pour le mariage qui fut célébré dans une mansarde, devant une table transformée en autel, dans le Passage du Commerce, à cent mètres à peine du piédestal où figure Danton, avec ce geste qui a sculpté en lui la statue de l'audace.

L'élégant historien de *La Seconde Madame Danton*, M. Edmond Pilon, nous montre les deux époux, vivant dès lors dans un rêve heureux, passage du Commerce comme à Arcis-sur-Aube, dans la maison de campagne qui servit de décor à leurs amours et à leur bourgeois bonheur.

Nous avons consulté à ce sujet, une arrière-petite-nièce de Louise Gely, madame Pierre Petit, l'épouse du célèbre photographe parisien, et nous lui avons demandé si, comme l'a écrit l'historien de Louise Gely, elle aima bien son mari « comme la liane dans la forêt profonde aime le chêne robuste qui l'élève au ciel et qui soutient sa vie », et si Danton « mourut bien de cet enlacement. »

Mademoiselle Gely, nous a-t-elle répondu, avait Danton en horreur. Au moment de la demande en mariage, elle aimait Dupin, celui qui devait être son second mari : elle était même fiancée avec lui, et elle n'accepta Danton que par terreur, et pour se soumettre à la volonté de ses parents. Et elle nous à appris un détail inédit : Louise Gely fit une fausse couche de cinq mois de son union avec le conventionnel.

On connaît le tableau de Boilly — *L'Optique* — gravé par Tresca, où le peintre a représenté Louise Gély et Antoine Danton. Peut-être entre-t il une certaine part de fantaisie dans cette œuvre charmante ? On pourrait, à la rigueur, se méfier de la galanterie du pinceau de ce peintre de genre. Madame Pierre Petit a bien voulu nous communiquer la reproduction d'un tableau représentant Louise Gely à l'époque de son mariage avec le célèbre conventionnel, et dû au pinceau de madame Charpentier, la belle-sœur même de Danton, tableau actuellement dans la famille d'un descendant de Claude Dupin, le préfet de Niort, que Louise Gely avait épousé le 21 germinal an IV, moins de deux ans après la mort du colosse de la Terreur, qui l'avait tenue serrée dix mois contre lui. Dr MAX BILLARD.



LOUISE GÉLY

seconde femme de Danton

(D'après une peinture de Madame Charpentier, belle-sœur de Danton)

Réponses

« **Dates de l'introduction de l'imprimerie à Rome** » (LXII, 889, 957.) — Grégorovius dans ses *Promenades en Italie*, dit ceci (je traduis) :

Conrad Schweinheym et Arnold Pannartz, avant d'installer à Rome au palais Massimi, la 1re imprimerie, reçurent au monastère de Subiaco la plus large hospitalité. C'est là qu'ils achevèrent d'imprimer, le 30 octobre 1465, les *Institutions* de Lactance et publièrent en 1467 l'ouvrage de saint Augustin, *la Cité de Dieu*.

En bas de la page, une note donne l'indication suivante :

En ce qui regarde l'imprimerie en Italie, et les premiers typographes de Subiaco, on peut consulter la preface de la *Cronicon Sublacense* de Pedro Cherubino Mirzio publiée à Rome en 1884, sous le patronage de la Société romaine d'histoire nationale.

H. T.

*
* *

Volontiers, je soupçonnerais la *Descrizione di Roma moderna* d'avoir été mal informée. Tous les auteurs qui traitent la question ex professo s'accordent à fixer à l'année 1467, l'introduction de l'art de l'imprimerie à Rome, deux ans après qu'il avait été porté à Subiaco. L'honneur de Rome serait d'avoir été une des premières dans cet art, et néanmoins elle n'a point profité de la facilité que pouvaient lui donner quelques documents mal interprétés. J'ajouterai que selon la tradition locale, Feltre aurait vu inventer l'imprimerie en 1456, par Panfilo Castaldi, noble de cette ville. Il aurait appris son art à Fust, qui l'aurait ensuite apporté en Allemagne. J'ajoute qu'il y a là une tradition locale qui n'est point corroborée de preuves. Je citerai enfin, comme curiosité typographique, un psautier de saint Jérôme imprimé à Florence par Pescia et où le dernier mot de l'ouvrage est la date d'impression. Or, celle-ci est 1427. C'est une erreur manifeste, et par ce qu'on sait de la date de l'invention de l'imprimerie, et plus particulièrement par l'histoire de cette famille d'imprimeurs. Il faut lire 1472.

Dr A. B.

—

Les Juifs à Rome (LXII, 948 ; LXIII, 14). — L'aimable collègue qui signe Curiosus voudrait-il compléter son information sur les Juifs à Rome en nous donnant la liste des industries qui leur étaient interdites ?

GASTON HELLEVÉ.

—

Imperia (XLVII, LXII, 853). — Notre distingué collaborateur, M. Rodocanachi nous adresse la lettre suivante :

Mon cher Directeur,

Connaissant l'intérêt que vous portez à ce qui touche à Imperia, permettez-moi d'apporter une modification à la notice que j'ai publiée dans les *Débats* et que vous avez bien voulu recueillir. Imperia est morte à trente et un ans et non à vingt-six ans comme je l'ai dit après tant d'autres. On a mal lu son épitaphe et pris XXXI pour XXVI, de nouvelles recherches l'ont démontré. Au surplus, quand elle mourut elle avait déjà une fille de onze ou douze ans dont Negro raconte en 1522 qu'elle avait cherché à se tuer plutôt que de céder à la poursuite du cardinal Petrucci !

(*Littre de Principi* ; I. 110).

Cordialement,

E. RODOCANACHI.

—

Don Juan d'Autriche et ses deux filles (LXII 945). — Le nonce Branciforte qui vint apporter à l'un des petits-fils de Louis XV les langes sacrés bénits par le pape, et qui laissa, de son passage à Paris, des souvenirs ultra-galants, descendait-il d'une branche des Branciforte de Naples ?

D'E.

*
* *

M. le comte de Varaize nous apprend que la seconde fille (naturelle) de don Juan d'Autriche, laquelle avait épousé François Branciforte, fils aîné du prince de Butera, mourut à Naples en 1630, laissant une fille unique mariée à Frédéric Colonna, duc de Pagliano et connétable de Naples — et demande si cette dernière a laissé des enfants

Je lis dans le *Dictionnaire historique* de l'abbé Ladvocat, Marc-Antoine Colonne, duc de Palliano, grand connétable de Naples, combatit à la célèbre bataille de Lépante. Il mourut en Espagne le 1er août 1585. C'est sans doute le père du gendre de don Juan d'Autriche.

D'autre part, je lis au tome III de la *Biographie des femmes célèbres* de Prudhomme (Paris, chez Lebigre, 1830) que Marie Mancini, nièce de Mazarin, celle qui avait espéré épouser Louis XIV, épousa peu après le mariage de ce roi, le prince Co-

lonna, connétable de Naples. Elle partit aussitôt pour l'Italie avec son époux ; mais la seconde année elle lui signifia qu'elle ne voulait plus vivre avec lui. Elle mourut en 1714. Saint-Evremont a publié « Apologie ou les véritables mémoires de Mme Marie Mancini, connétable de Colonna, écrits par elle-même. » Leyde 1978, in-12.

Le mari de Marie Mancini paraît être le descendant des deux précédents, mais il ne paraît pas avoir eu d'enfants de son mariage Du moins la biographie précitée n'en parle pas.

Mais dans Saint-Simon (édition de Hachette collationnée par M. Chénier, Paris 1865), on voit au tome XII, p. 139.

Fabrice Colonna, duc de Paliano et de Taliacotto, mort en 1520, fut le premier de sa maison connétable du royaume de Naples charge qui *jusqu'à aujourd'hui* est demeurée héréditaire à sa postérité masculine. Laurent Onuphre fut le septième, eut la Toison d'or et fut fait grand d'Espagne. Il mourut en 1641.

V. A. T.

* * *

J'ai tout lieu de croire que M. de Varaize trouvera la réponse à la première de ses deux questions, dans l'*Almanach de Gotha*, dont je n'ai pas la collection sous la main.

Cette publication s'est occupée à plusieurs reprises de la généalogie de la Maison Colonna. Les éditions où il est question de la ligne des Colonna di Paliano, qui intéresse plus spécialement notre collègue, sont celles des années 1836, p. 87; 1846, p. 105, et 1848 p. 106.

NAUTICUS.

—

Les prisonniers de la Bastille. Le comte de Lorges (LXII, 946). — Le comte de Lorges, délivré par la prise de la Bastille, était un fou et un fou des plus malfaisants, A. B. S. trouvera quantité de détails sur ce personnage dans les publications du temps. Je ne sais même pas si à l'époque, on ne fit pas paraître, sous son nom, un mémoire absolument tendancieux. De nos jours, Begis et d'autres publicistes lui ont consacré plus d'un article.

ALPHA.

* * *

Voici une note copiée en 1894, dans un volume de la Bibliothèque de Meaux. Malheureusement, je n'ai pris que la note sans garder la référence.

.... Or, d'après des documents de l'époque, il y avait, le 14 juillet 1789, en tout sept prisonniers : Pujade, Laroche, Béchade, Lacorrège accusés d'avoir falsifié des lettres de change ; Selages, Tavernier, Whyte enfermés depuis plusieurs années, il est vrai, sans qu'on sache exactement pourquoi. Ces individus n'étaient pas du peuple mais ou des nobles, ou des bourgeois, ou de gros marchands.

Autre note concernant la Bastille :

Les archives furent pillées, les manuscrits jetés par les fenêtres et du haut des murailles furent saccagés par le peuple qui en brûla une partie et vendit le reste. Ce qui en existe fut racheté à vil prix aux brocanteurs et se trouve aujourd'hui en Russie, à la bibliothèque du Kremlin.

(*Cosmos*, N° 617, 45e année, 21 nov. 1896.)

LÉON DESRUES.

—

Béatification de Louis XVI (LXII, 947). — Des brochures d'origine privée et laïque ont circulé en faveur de la canonisation de Louis XVI. Elles ont pour objet de déterminer un mouvement d'opinion et de provoquer un pétitionnement.

Il est probable que ces mémoires ont été adressés à Rome, à la Congrégation compétente, qui aura à apprécier si la demande doit être prise en considération. Dans l'affirmative, il sera nommé un postulateur, et un évêque français sera commis pour faire ce qu'on appelle le « procès informatif ».

Si les résultats de cette enquête préalable ne sont pas défavorables, la Congrégation rendra un décret par lequel la cause sera « introduite » et alors seulement commencera le procès proprement dit, ou plus exactement les procès (général, vertus, miracles, écrits, non-culte) qui peuvent durer assez longtemps pour que mes contemporains n'en voient pas la fin.

ZANIPOLO.

—

La condamnation de Louis XVI et la Franc-Maçonnerie (LXII, 452, 569, 594, 619, 675, 734, 791, 850, 907 ; LXIII, 10). — M. J. G. Bord me permettra-t-il encore une observation ?

Le seul tableau de la loge des « Amis Réunis » qu'il ait publié dans son ouvrage « La Franc-Maçonnerie en France des origines à 1815 », est daté du 24 juin 1774,

j'y ai cherché en vain celui de la loge en 1789, dont il nous parle dans l'*Intermédiaire* du 10 janvier.

Notre collègue nous affirme que La Rochefoucault était membre de la loge « le Contrat Social ». cela ne ressort pas de son ouvrage et des documents qu'il y a publiés.

D'ailleurs, à la page 301, il nous donne, d'après les mémoires de Sergent comme faisant partie de la loge « Les Amis Réunis », entre autres noms, celui de La Rochefoucault. Il est vrai qu'il a soin d'ajouter qu'il n'en a trouvé aucune trace.

Le La Rochefoucault de la Loge « le Contrat Social » est La Rochefoucault-Bayer et non le duc de La Rochefoucault dont seul il est question ici.

Le duc de La Rochefoucault faisait partie de la loge « les Neuf Sœurs » qui, en 1770, se réunissait rue du Pot de fer. Le vénérable de cette loge se nommait Pastoret et le secrétaire était Court de Gebelin ; cette loge faisait partie du régime des « Philalètes » dont le Directeur était Savalette de Langes, le vénérable de la loge « les Amis Réunis ».

Il est à regretter que notre collègue ait oublié cette loge, parmi celles qui existaient à Paris avant la Révolution.

Notre estimable et savant collègue trouve invraisemblables des condamnations à mort votées dix ans avant leur exécution, une semblable affirmation m'étonne profondément.

Pourquoi donc, s'il en était ainsi, le F.·. Mercier aurait-il annoncé si nettement, dès 1771, et la prise de la Bastille et la mort de Louis XVI, dans son si curieux ouvrage « L'an 2440 ou rêve s'il en fut jamais » ?

Pourquoi, aussi, le comte de Haugwitz, qui fut du nombre de ces Illuminés de Bavière, qui assista à leurs tenues et à leurs convents, nous dirait-il que c'est là que furent décidés et la Révolution française et le régicide ?

J'avoue que j'ai la faiblesse d'ajouter foi aux dires de ces témoins qui ont vu et entendu, et que je leur donne la préférence sur notre collègue qui me paraît désirer que l'on se range à son avis sur sa simple affirmation.

G. LA BRÈCHE.

N. B. — M. J. G. Bord se demande si je ne fais pas une confusion entre les *tenues* et les *convents* : ne serait-ce pas notre honorable contradicteur qui fait la confusion ? Jusqu'ici j'ai toujours pensé qu'en langage maçonnique *tenue* était synonyme de *séance* et par conséquent qu'un *convent* pouvait avoir une ou plusieurs *tenues*, suivant qu'il avait eu une ou plusieurs *séances*.

G. LA BRÈCHE.

* * *

Il me semble qu'on a écrit bien des choses vaines sur cette question, insoluble, avec une passion extrême et en un style échauffé auquel les vieux collaborateurs de l'*Intermédiaire* n'étaient pas habitués, puisque dans le n° du 10 janvier on traite d'« assassinat » la condamnation de Louis XVI. Pas même assassinat « juridique » !

Autrefois on voyait les jésuites partout. Aujourd'hui on voit partout les francs-maçons. C'est la même mentalité simpliste et primaire. A vouloir trouver dans le verdict qui a frappé le dernier roi de l'ancien Régime un acte maçonnique, on eût fait bien rire les hommes de 1830. N'a-t-on pas rappelé ici même que le duc de Berry, la victime de Louvel, était grand dignitaire des loges et cité son oraison funèbre prononcée au Grand-Orient de France le 24 mars 1820 ?

Le signataire de ces lignes, entré tout jeune dans la politique militante, collaborateur de grands journaux républicains, député pendant plusieurs législatures, étroitement lié avec les principaux chefs du parti républicain, n'est pas franc-maçon. On ne lui a jamais proposé de se faire affilier, ce qu'il eût accepté certainement, et, pendant sa longue carrière, il n'avait jamais entendu parler, jusqu'à ces dernières années, du rôle prépondérant de la maçonnerie. Cette grande association philanthropique n'avait sans doute pas encore fait condamner Louis XVI.

O. S.

* * *

L'intéressante et courtoise discussion conduite jusqu'à ce moment, avec beaucoup de feu, mais aussi beaucoup de mesure, n'a pas fait surgir le document établissant que la mort de Louis XVI a été votée en loge. C'est un point à retenir. Un autre point à retenir, c'est la démonstration aujourd'hui bien faite par cette controverse qui semble épuisée : c'est que la franc-maçonnerie, par ses doctrines,

devait et hâter le mouvement révolutionnaire et créer, dans l'assemblée, autour du roi, cette atmosphère empoisonnée et mortelle sans laquelle la condamnation n'aurait pas été obtenue.

La franc-maçonnerie elle-même, qui ne sait à peu près rien de son histoire, n'avait jamais, dans les écrits qu'elle a produits, jeté sur cet événement une aussi vive lumière. Je ne pense pas qu'elle était retenue par la crainte de passer pour hostile à la monarchie ; si elle affecta en France un certain loyalisme au retour des monarques, le fond de sa pensée n'a jamais cessé d'être une hostilité toute républicaine. Mais elle était la première à ignorer son rôle dans l'œuvre révolutionnaire, et il semble, à lire les feuilles spéciales qu'elle publie pour ses initiés, qu'elle est plus flattée que gênée d'avoir contribué à l'assassinat politique du 21 janvier. B. V.

—

Le premier personnage inhumé au Panthéon (LXII, 893, 973). — Il y a lieu de distinguer les personnages qui ont été inhumés au Panthéon, par application du décret du 4 avril 1791 de la Constituante, qui désignait le monument de Soufflot pour « recevoir les cendres des grands hommes de la liberté française », de ceux qui le furent en exécution du décret impérial du 20 février 1806.

Ce dernier décret rendit le Panthéon au culte, sous son ancien nom d'église Sainte-Geneviève, tout en lui conservant une destination pareille à celle que lui avait donnée, quinze ans auparavant, l'Assemblée Nationale : « Servir de sépulture aux citoyens qui, dans la carrière des armes ou dans celle de l'administration et des lettres, auraient rendu d'éminents services à la patrie ».

Tronchet fut le premier des trente-neuf personnages qui reçurent les honneurs du Panthéon, sous le règne de Napoléon Ier.

Depuis 1885, le Panthéon a, de nouveau, cessé d'être affecté au culte.

NAUTICUS.

* *

Le décret du 4 avril 1791 désaffectait l'église de Sainte-Geneviève et la consacrait à la sépulture des « grands hommes » : Mirabeau et Marat y furent inhumés, sauf à être déterrés quand la qualité de « grands hommes » leur fut contestée, ce qui ne tarda pas.

Le décret du 19 février 1806 rendait au culte l'église de Sainte-Geneviève et ordonnait qu'on y donnerait la sépulture à un certain nombre de catégories de citoyens (comme les sénateurs) ; Tronchet inaugura la nouvelle série.

Entre les deux manières de procéder, il y avait plusieurs différences : sous la Révolution, on rendait des honneurs à la personne ; sous l'Empire, à la fonction. Sous la Révolution, la cérémonie était essentiellement civile ; sous l'Empire, elle était religieuse. Un personnel spécial de chanoines fut institué pour officier à cette occasion et pour desservir l'église rendue au culte de la Patronne de Paris.

ZANIPOLO.

—

Combat d'Asnières (LXII, 892). — Cette médaille, qui n'a aucun caractère d'authenticité au point de vue maçonnique, fait probablement partie d'une série de douze ou quinze pièces apocryphes émises pendant ou après la Commune. Quelques-unes figurent dans un ouvrage sur la numismatique maçonnique publié il y a quelques années à l'étranger.

Une partie des moules ayant servi à leur fabrication était en vente dernièrement chez un marchand de médailles à Paris. PIETRO.

—

L'accent allemand de Napoléon III (LXII, 555, 625, 678, 965). — *Erratum.* Col. 966, ligne 2, lire *Fife la Rébiblique* et non pas *Fife la République.*

O. D.

—

Orsini et Crispi (LVIII). — Le comte Charles de Rudio dont il a été question, il y a quelque temps dans l'*Intermédiaire*, au sujet de l'attentat sur la vie de Napoléon III, est mort le 1er novembre 1910, à Los Angeles, Californie à l'âge de 78 ans. Il était major en retraite de l'armée américaine. Dr P.

—

Maisons et monuments incendiés pendant la Commune (LXI. — Je trouve dans mes cartons quatre listes des : « Monuments habitations, établissements détruits ou endommagés par les incendiaires de la Commune et liste des barricades qui ont été enlevées par les

troupes de l'Assemblée nationale, sous les ordres du Maréchal de Mac Mahon, duc de Magenta, à Paris, pendant les journées du 21 au 30 mai 1871. »

Première liste, comprenant les Ve, VIe, VIIe, XIVe et XVe arrondissements.

54 monuments ou maisons, (imprimés en 3 colonnes).

Au-dessous : barricades, du n° 1 au n° 160.

En vente chez M. Isidore, rue du Croissant, 21, Paris.

Edouard Blot, imprimeur.

Deuxième liste : barricades du n° 160 au n° 164.

Au-dessous : 2e liste, comprenant les I^e, IIe, IIIe, IVe, et XIIIe arr. monuments : 117 articles.

Au-dessous : liste des barricades du n° 164 au n° 300.

Troisième liste : Supplément à la deuxième liste des barricades.

Au-dessous : monuments et habitations, au nombre de 101.

Au bas, liste des barricades, du n° 301 au n° 437.

Quatrième et dernière liste.

Supplément à la 3e liste : monuments, 8.

Au-dessous : barricades du n° 438, au n° 486.

Au-dessous : quatrième liste comprenant les VIIIe, IXe XVIe, XVIIe et XVIIIe arrond. comprenant 40 monuments.

Au-dessous : barricades : du n° 487 au n° 581.

A la suite, cette note de l'auteur :

« Les dégâts occasionnés au Point du Jour, Auteuil, Passy, les Ternes, résultant des combats qui se sont livrés antérieurement sous les murs de Paris, ne peuvent être compris dans cette liste, aussi, font-ils partie d'une catégorie spéciale qui comprendra les environs de Paris.

« Enfin, les formalités prescrites par la loi ayant été remplies à l'égard des quatre listes publiées, nul ne peut les réimprimer ni les traduire en France et à l'étranger sans une autorisation. Signé : Ad. Lepailleur.

« Pour tous renseignements, s'adresser à M. Rondeaux, rue de Sèvres, 141, Paris».

Ces listes étaient vendues en 1871, au prix de 0,10 l'une. M. DE M.

Le principe des nationalités. Qui l'a posé le premier? (LXII, 949) — Mais, autant qu'il m'en souvienne, Napoléon Ier, et précisément, à propos de l'Allemagne.

SIR GRAPH.

—

Port obligatoire de l'uniforme pour les officiers de marine (LXII, 779, 914). — L'Ordonnance du Roi pour régler les appointements et l'uniforme des officiers de la marine est du 1er janvier 1786.

L'uniforme comprend le titre II en dix articles dont voici la description :

Article premier. — L'uniforme des officiers généraux de la marine sera composé d'un habit de drap bleu de roi, doublure de serge de soie écarlate, la veste et la culotte écarlate ; l'habit sans paniers, les manches en bottes, les pattes des poches en travers, garnies de trois boutons, ainsi que les manches.

Les ornemens seront conformes à ce qui est réglé ci-après, savoir :

L'habit de vice-amiral sera brodé d'un galon pareil à celui de l'uniforme des lieutenants généraux du service de terre, avec cette distinction, qu'il y aura trois galons sur les manches et trois sur les poches. La broderie de l'habit du lieutenant général de la marine, sera pareille à celle de l'uniforme des lieutenans généraux du service de terre ; et celle de l'habit du chef d'escadre des armées navales, sera le même que celle de l'uniforme des maréchaux des camps et armées de Sa Majesté. Les boutons des habits de tous les officiers généraux de la marine, seront de cuivre doré d'or moulu, timbré d'une ancre.

Le petit uniforme des officiers généraux, sera le même que celui des officiers généraux de terre, en y adaptant le bouton timbrés d'une ancre, prescrit pour le grand uniforme.

Art. 2. — L'uniforme des capitaines de vaisseau sera de même couleur et de la même forme que celui des officiers généraux de la marine ; à l'exception toutefois que les paremens de l'habit seront de drap écarlate, que le collet sera de la couleur indiquée ci-après ; que l'habit sera bordé d'un galon brodé de neuf lignes de large, et de neuf boutonnières également brodées de chaque côté, avec double broderie sur les paremens, ainsi

que les poches et sous-poches, et une seule sur le collet qui sera rabattu ; la veste sera brodée du même dessin que l'habit ; le chapeau bordé d'un galon d'or de deux pouces de large ; le tout conforme aux dessins et modèles qui seront envoyés au commandant de chaque port, lequel fera tenir la main à l'exécution du présent article, par le major général de la marine.

Lesdits capitaines porteront les épaulettes et dragonnes en or affectées aux colonels des troupes de Sa Majesté ; et elles seront ornées d'une étoile en argent, pour ceux qui auront le grade de chefs de division : les épaulettes seront brodées conformément au modèle qui sera envoyé dans les ports.

Art. 3. — L'habit du petit uniforme des capitaines de vaisseau sera de drap bleu-de-roi, doublé de serge de la même couleur ; la veste et culotte de drap blanc, le collet, les paremens et les écussons de l'habit seront ornés d'un rang de broderie semblable à celle du grand uniforme ; et il n'y aura sur l'habit que six boutonnières simples à ancre de chaque côté, le tout conforme au modèle qui sera envoyé dans chaque port.

Art. 4. — L'uniforme des majors de vaisseau sera composé d'un habit de drap bleu-de-roi, parement, doublure, veste et culotte écarlate, les paremens, collet et l'écusson du milieu de l'habit seront ornés de la même broderie qui est affectée aux capitaines de vaisseau ; les boutons seront de cuivre surdoré et timbrés d'une ancre.

Les lieutenans et sous-lieutenans de vaisseau porteront le même uniforme que les majors de vaisseau, à l'exception de la broderie ; l'intention de Sa Majesté étant qu'ils ne soient distingués que par les épaulettes et dragonnes affectées à leur grade, conformément à ce qui est réglé par l'ordonnance de ce jour, concernant les officiers de la marine.

Art. 5. — Les officiers de la marine de tous les grades attachés aux escadres, porteront des manteaux uniformes de drap bleu-de-roi, collet droit de la hauteur de quinze lignes accompagné d'une rotonde large de six pouces, l'un et l'autre de la couleur affectée à l'escadre dont ils feront partie : les collets et rotondes des manteaux des capitaines de vaisseau, seront bordés d'une broderie de neuf lignes, conformes au dessin du grand uniforme. Les majors de vaisseau n'auront qu'une broderie de six lignes sur le collet seulement, et tous les autres officiers n'auront ni broderies ni galons sur lesdits manteaux.

Art. 7. — Les capitaines, majors, lieutenans et sous-lieutenans de vaisseau de chaque escadre seront distingués par la couleur du collet de l'habit.

Le collet de l'uniforme de la première escadre sera cramoisi.

De la seconde escadre . .	blanc.
De la troisième	vert-de-Saxe
De la quatrième	jaune citron
De la cinquième. . . .	bleu de ciel
De la sixième.	orangé
De la septième	violet
De la huitième	chamois
De la neuvième	rose

Le collet de l'habit des capitaines, non attachés aux escadres sera bleu-de-roi

Art. 8. — Entend Sa Majesté que les officiers de la marine portent toujours l'uniforme dans les ports, à la mer et dans les relâches en pays étrangers ; leur défend d'y faire aucun changement, leur permet seulement de porter en été des vestes et culottes blanches.

Art 9. — Permet Sa Majesté aux capitaines, majors, lieutenans et sous-lieutenans de vaisseau retirés du service ou employés dans les classes, de porter l'uniforme affecté à leur grade avec le collet de l'habit en drap écarlate.

Sus.

—

Château de Vierville (Manche) (LXII, 949). — Le marquisat de Tilly d'Orceau fut créé en 1767 en faveur de François Jean d'Orceau de Fontette, conseiller honoraire au Parlement de Paris, intendant de la Généralité de Caen, qui avait réuni en sa main les terres et seigneuries de Tilly, Auvrecy, Bousssigny, Fontenay, Orbigny, Grestain, Courperon, Monts, Maupertuis et Eguillon situées dans l'élection de Caen. De Fontette avait acquis le domaine de Tilly en 1759 et fait reconstruire entièrement le château. En 1774 il faisait créer une nouvelle paroisse : Saint François de Tilly d'Orceau ; l'ancienne paroisse portait le nom de Saint-Pierre de Verrolle de Tilly, et antérieurement à l'acquisition de 1759 on dé-

nommait Tilly : Tilly Verrolle. En 1789 la municipalité était officiellement dénommée : de Tilly d'Orceau. En 1791 le curé signait sur les registres de l'état civil :... curé de Tilly-sur Seules. C'est sous cette dernière dénomination que cette localité est connue depuis 1792.

C'est donc bien le domaine et le château de Tilly (Cavaldos) que Mangon de la Lande avait acquis en achetant le marquisat de Tilly d'Orceau.

Quant au château de Vierville (Manche) il appartenait en 1789 à Nicolas-Anne-Morin de La Rivière. Je ne sais s'il était encore entre ses mains à la fin de l'année 1793, mais il ne faut pas oublier qu'une famille Mangon est originaire des environs de Valognes. P. J. B.

—

Abbaye de l'Etanche (LXII, 611; 748, 802). — L'Etanche est une toute petite commune de l'arrondissement et du canton de Neufchâteau, dans les Vosges. Elle doit son nom aux nombreux marais de la région, mais elle ne le reçut qu'après la fondation, en 1148, d'un monastère de Cisterciennes, par le duc de Lorraine, Mathieu I[er], et Berthe de Souabe, sa femme, à l'instigation de la princesse Adélaïde de Supplinbourg, sœur de l'empereur Lothaire, et mère du duc Mathieu. L'abbaye dura jusqu'à la Révolution.

Il n'était pas, dans l'institut cistercien, de fournir des preuves de noblesse pour y être admis. Mais, en fait, de grandes dames s'y sont retirées, à commencer par la fondatrice et l'une de ses filles. Par la force des usages, et aussi par suite d'une décadence de l'esprit religieux, la noblesse fit préférer ses enfants, surtout avec la perspective de la dignité d'abbesse, dans les maisons originairement les plus austères.

Les preuves de noblesse étaient de rigueur pour entrer dans les chapitres de Poussay, Epinal et Remiremont. L'Etanche avait des liens de dépendance féodale vis-à-vis de ce dernier. En retour de donations dont elle avait été l'objet de la part de la célèbre abbaye de Remiremont, cette maison devait l'hommage, en la personne de son abbesse, à la *secrète* (dame sacristine, une des premières officières) de cet illustre établissement. C'est peut-être ce détail qui a donné lieu à une confusion, et fait croire que, dans l'un et l'autre monastère, les mêmes exigences nobiliaires avaient force de loi. D.

—

Les noms qui influent sur la vocation (LXII, 885, 937). — Je ne pense pas que, pour la majorité, les noms aient une influence sur le choix de la profession, et l'on doit considérer comme un effet du hasard la plupart des coïncidences ; j'ai connu un jardinier qui s'appelait Sabletout, un couvreur qui s'appelait Craintois, un pharmacien qui s'appelait Sureau, un boucher qui s'appelait Vaugarni, etc. Ce sont là, très probablement, des cas fortuits. Mais il n'en est plus de même parmi ceux qui portent un nom ridicule ; ils doivent évidemment rechercher des professions ou des situations capables d'inspirer la crainte et le respect, afin d'échapper aux quolibets de leurs concitoyens. C'est la conclusion à laquelle je suis arrivé forcément, en constatant combien est grande la proportion des noms ridicules chez les magistrats, et principalement chez les procureurs, les substituts et les commissaires de police. D'autre part, si l'on parcourt la liste des liquidations judiciaires et des faillites, on voit que les noms cocasses y figurent pour moitié, d'où je conclus que le nom peut avoir une influence sur le succès des affaires, et que lorsque l'on porte un nom qui prête à rire, on a bien raison de se mettre dans la police plutôt que dans le commerce. O. D.

—

Bigot de Saint-Quentin (LXII, 782, 922). — Je serais très désireux de connaître les noms exacts des représentants en Autriche de cette famille, ainsi que l'adresse du chef de noms et armes. Il m'intéresserait aussi de savoir de M. Fromm (de l'*Univers*) quelque chose sur la tige picarde de cette maison.

Je me demande si, au XVIII[e] siècle, on ne se trouverait pas en présence de deux familles Bigot de Saint-Quentin. Pour ma part j'en connais une établie dès le commencement du XVII[e] sur les confins du Périgord et de l'Agenais. Son nom est écrit dans quelques actes *Vigot*, puis il devient *Bigot* par la transformation naturelle romane connue du V en B.

Cette famille Bigot possédait les seigneuries de Saint-Quentin et de la Beylie. Si les armes aux fourmis lui sont applica-

bles, elle n'appartient pas aux parlementaires de Bordeaux, qui portaient : *d'azur au chevron d'or, accompagnée de 3 étoiles du même, mal ordonnée en chef et d'une grenade d'argent en pointe*. Les Bigot de Saint-Quentin, de l'Agenais, ne figurent ni dans l'*Armorial* de 1696, ni au Fonds Raymond à Agen. SAINT-SAUD.

—

Bombonnel, le chasseur de panthères (LX ; LXI ; LXII, 923). — Je croyais avoir donné le renseignement souhaité par M. Ardouin-Dumazet, dans une communication déjà ancienne sur un homme que j'ai personnellement connu. Mais je répare l'omission, si omission il y a eu, en faisant connaitre que l'acte de décès relevé par moi à l'Hôtel-de-Ville de Dijon, fait naître Charles-Laurent Bombonnel à Spoy, Aube, le 10 août 1816, de Louis-Barthélemy B. et de Marie-Rose Gresely ; il est mort à Dijon, veuf, mais sans postérité, le 3 juin 1890 ; l'acte est du 4. H. C. M.

—

Famille de Bonnault (LXII, 950). — Je suis persuadé qu'en s'adressant à M. le baron de Bonnault d'Houet, 4 place du Château, à Compiegne, archéologue et érudit aimable, on obtiendra une réponse aussi satisfaisante que faire se pourra.
PETRACORENSIS.

—

Boufflers. — Prononciation du nom (LXII, 950). — La question me parait tranchée, tout au moins pour le XVIIIe siècle, par ces vers qu'adressait à la célèbre Mme de Boufflers, favorite du roi Stanislas, son ami Devau, dit Panpan :

En vain vous vous parez de ces feuillages [verts,
O mes bosquets ! Il vous manque Boufflers.
. . . .

et par ceux que le même Devau envoyait a Voltaire :

Je ne veux plus de toi, Muse, que quelques [vers,
Pour chanter le plaisir, mes amis et Boufflers.
. . . .

Ces vers sont cités dans l'ouvrage : *La Cour de Lunéville au XVIIIe siècle* par M. Gaston Maugras ; Plon 1904, pages 235 et 394. HENRY VIVAREZ.

***

Voir *Intermédiaire* LI ; LV.

Caron de Beaumarchais (LXI, 781 920, 975). — Puisque le collabo S.... y a parlé le premier du procès relatif au nom de Beaumarchais, je ne me vois plus tenu à la réserve à laquelle m'obligeaient mes relations, pour donner des détails sur ledit procès.

Il existait et existe encore dans le N. O. de la Vendée une ancienne famille universellement estimée, celle de Baschet, dont une branche avait joint à son nom, si je ne me trompe, celui d'une terre s'appelant Beaumarchais ; ceci suivant l'usage de distinguer par le nom de leur terre plusieurs branches d'une même famille.

La famille de Baschet, ancienne et connue, n'avait d'ailleurs aucun besoin, vu sa notoriété de se rattacher au pamphlétaire du XVIIIe siècle.

Il y a une vingtaine d'années, M. de B. fils faisait son service à Nantes, au 3e dragons, que vint commander le colonel Delarüe Caron de Beaumarchais, père des personnages signalés par M. Georges Marechal.

Il y eut un procès, dont les pièces éclairciraient sans aucun doute les diverses questions posées. Vraisemblablement ce procès fut jugé à Nantes.
Comte DE G.

—

Famille des Cars (LXII, 669, 804, 979). — M. Ernest d'Hauterive trouvera peut être les renseignements qu'il désire avoir dans l'*Almanach de Gotha*, éditions de 1874, p. 1.9, et 1791, p. 285.
NAUTICUS.

—

Desprès Neveu, peintre (LXII, 839, 924). L'*Histoire de l'Ecole Polytechnique*, par Fourcy, (1828) mentionne, en divers passages, sous le nom de Neveu seulement, l'artiste dont il s'agit : A la page 73, où se trouve le tableau des professeurs de l'Ecole en 1794, on lit : *Dessin* : — Neveu, instituteur ; Mérimée, Lemire jeune et Bosio, maîtres, etc. etc...

A la page 257, à propos d'accroissements survenus dans les collections de l'Ecole de 1803 à 1805, on lit cette phrase :

Neveu avait aussi envoyé d'Allemagne, où il remplissait une mission à la suite de l'armée de Moreau, quelques caisses de minéraux recueillis dans le territoire de Salzbourg.

Ce qui nous apprend qu'indépendam-

ment de ses talents de peintre, Neveu possédait un réel savoir de naturaliste.

Enfin, à la page 286, il est dit :

Le 7 août 1808, une mort prématurée enleva Neveu, instituteur de dessin. A ses talents dans l'art qu'il professait, il joignait un esprit très cultivé. Il avait été attaché, jeune encore, à la Bibliothèque royale. Plus tard secrétaire général de la commission des travaux publics, puis commissaire en Allemagne pour y recueillir les ouvrages relatifs à son art, et même à la littérature Le conseil d'instruction fit insérer au *Moniteur* une note biographique rédigée par Andrieux (*voilà ce qu'il faudrait tâcher de retrouver*) : le gouvernement accorda des secours à sa veuve, et l'administration de l'Ecole pourvut aux frais de l'éducation de sa fille.

V. A. T.

—

Mlle de Fauveau (LXII, 558, 686, 749, 856). — En effet, j'étais mal documenté ; il me restait dans la mémoire que, poursuivie lors du procès de 1832, affaire de la duchesse de Berry, Mlle de Fauveau avait été condamnée par contumace. M. Marcel Baudouin, avec des précisions devant lesquelles il n'y a qu'à s'incliner, établit qu'il y eut un autre procès, contradictoire, celui-là, et terminé par un acquittement général. Vapereau ne parle que de la condamnation par défaut, mais l'article auquel je viens de recourir, n'est ni précis ni complet.

Quant au talent de Mlle de Fauveau, je n'en puis parler que d'après des témoignages, contemporains ou non, et des images assez insignifiantes, des bois de journaux. C'est évidemment trop peu Mais de fait, les œuvres de Mlle de Fauveau n'ont pris place à ma connaissance dans aucun musée qualifié et elle n'a pas figuré à l'Exposition universelle de 1855. Qu'est devenue la *Françoise de Rimini* de la galerie Pourtalès ? Il serait intéressant de rechercher dans les recueils du temps le prix qu'elle a atteint à la vente. Les bibelots romantiques de Mlle de Fauveau eurent en leur temps une grande vogue, ils me paraissent parfaitement oubliés maintenant : peut-être y reviendra-t-on quelque jour. Mais, dans son ensemble, l'art romantique est bien mort ; ainsi. Delacroix mis à part comme un grand peintre sans épithète, la peinture de l'école a fait naufrage, et plus encore la sculpture. Dans son livre, *La Sculpture française*, p. 269, M. Louis Gonse écrit ceci :

La sculpture romantique n'eut qu'une durée fugitive ; elle n'a laissé qu'une trace vite oubliée. Qui se souvient des œuvres du pensif et élégiaque Antonin M ine, du farouche Du Seigneur ? Qui a souci de Félicie de Chauveau et de sa Françoise de Rimini ?

C'est peut-être un peu dur ; j'ai vu à la Madeleine d'agréables bénitiers d'Antonin Moine. Quant à Jean Du Seigneur, dont le bon Théophile Gautier faisait grand cas, je n'ai aucun souvenir d'avoir jamais rencontré une de ses œuvres, pas même le *Roland furieux* de l'Exposition universelle de 1855.

Je ne crois donc pas m'être trompé du tout au tout dans ma conclusion ; mettons donc, j'y consens de grand cœur, que Mlle de Fauveau mérite un rapide souvenir de l'histoire, histoire de l'art, histoire tout court. Mais la mention très honorable de son nom y suffit.

H. C. M.

—

Famille de Gombault (LXII, 669, 859, 981). — A la colonne 859, lire : « Le chevalier François de Gombaud (1755-1844), maréchal de camp, marié à Suzanne-Jeanne de Saint-Exupery » (et non Saint-Taupery).

Il y avait dans le sud-ouest, au moins quatre familles du nom de Gombault : 1° Les Gombault, seigneurs de Barès, la Roque, Saint-Martin, Pontus, le Brésil, Pleinpoint, Lagrange, les Barats, les Arroux, les Cheminées, barons de Razac, comtes de Benauges, seigneurs de Carros, Pujols, et autres lieux, à laquelle appartiennent le chevalier François de Gombault, seigneur de Lagrange et de Saint Martin, et le baron de Razac sous-gouverneur des pages du roi. Plus loin des détails sur cette famille, dont je publierai, sous peu, la généalogie.

2° Les Gombault de Libourne, qui descendent de Gaillard Gombault, bourgeois et marchand de Bordeaux, mort avant 1617. Cette famille a fourni un maître apothicaire au XVIIe siècle, un receveur des tailles, un conseiller au présidial de Bordeaux et trois conseillers à la cour des aides, charges qui lui ont conféré la noblesse.

Son dernier représentant était François-Louis de Gombault, capitaine au régiment d'Anjou-Infanterie, né en 1738, mort en 1809. De son mariage avec Mlle Fourcaud, il a eu deux filles :

1° Jeanne Clémentine, morte en 1868.

2° Louise-Antoinette, mariée à Louis François Anthoine, dont Louis-Edmond Anthoine, auditeur au conseil d'Etat, vivant en 1834.

3° Les Gombault de la Valée et de la Ginétrie qui ont donné un conseiller au présidial de Bordeaux, un conseiller au parlement de Bordeaux (1655), jurat de Bordeaux. A cette famille éteinte qui semble être originaire de la Saintonge, pourraient se rattacher les Gombault de Méré, de Champfleury, et de Montreuil, répandus en Saintonge et en Angoumois.

4° Enfin une quatrième famille de Gombault, qui n'a aucun rapport avec les autres et qui semble n'avoir jamais été anoblie par les charges ou autrement, était représentée, il y a quelques années à Agen, par Antoine de Gombault, conseiller à la cour d'Agen, né à Saint Eutrope, le 28 août 1846.

Je reviens à la famille de Gombault de Barès, la seule qui nous intéresse ici.

I. Jean de Gombault, seigneur de la Roque et de Lescarderie, teste en 1530, dont :

II. Jean, seigneur de la Roque, père de :

III. Thomas, écuyer, seigneur de Barès, marié en 1581, à Jeanne de Raimon de Cours, dont :

IV. Etienne, seigneur de Barès, marié, en 1610, à Isabelle de Thibault, dont cinq enfants entre autres : 1° Thomas qui suit ; 2° François, auteur des branches de *Pontus-Benauges, du Brésil et de Razac*, qui viendra après.

V. Thomas, seigneur de Barès et de Saint-Martin, marié, en 1632, à Jeanne de Mabrun et, en 1657, à Marie de Fourcade, dont entre autres : 1° Alphonse qui suit ; 2° Marc Antoine, auteur des seigneurs de *Lagrange, de Pleinpoint et du Pontus*, qui viendra après.

VI. Alphonse, seigneur de Saint-Martin, mort en 1693, épouse, en 1653, Jeanne de Bonnaut, dont au moins trois enfants, entre autres :

VII. Marc-Antoine, seigneur des Arroux, lieutenant général d'Entre-Deux-Mers, marié, en 1701, à Marg. de Gères dont entre autres :

VIII. Marc-Antoine, seigneur des Arroux et des Cheminées, que lui porte, en 1740, Elisabeth de Raymond, dame des Cheminées, dont :

VIII. Jean Joseph, seigneur des Cheminées, né en 1748, marié, en 1782 à N. Prolinvaux, dont : 1° Aug.-Antoine, chef d'escadron, mort en 1813, célibataire ; 2° Anne-Charl. mariée, en 1817, à François-Wilhelm, avoué à Colmar, dont Mathias Wilhelm (1821-1899), avocat.

VI. Marc-Antoine, deuxième fils de Thomas, seigneur de Lagrange et de Pleinpoint, mort en 1709, marié, en 1657, à Marguerite de Rubran, dont six enfants, parmi lesquels : 1° Alphonse, qui suit ; 2° Pierre, auteur de la branche des *Barrats*, qui suivra après son frère.

VII. Alphonse, seigneur de Lagrange et du Pleinpoint, lieutenant des maréchaux de France, né en 1667, contracte trois mariages avec M. L. Charlem, avec Jeanne de la Roche (1702) et avec Cath. Dupuy.

Du premier lit :

VIII. Marc-Antoine, seigneur de Lagrange, marié, en 1722, à H. d'Egmond, dont : 1° Jean-Alphonse, qui suit ; 2° Marie-Henriette, qui épouse, en 1746, le comte de Pérusse des Cars ; 3° Marie-Anne (1730-1820), mariée à M. de Lacourt.

IX. Jean-Alphonse, seigneur de Lagrange, capitaine au régiment d'Aquitaine, né en 1725, marié, en 1753, à Anne Descombes de Savignac, dont : 1° Marc-Antoine, qui suit ; 2° Le chevalier François de Gombaud, celui qui nous occupe, né en 1755, mort en 1844, marié à Suzanne-Jeanne de Saint-Exupéry, sans enfants.

X. Marc-Antoine, baron de Pontus, marié, en 1781, à Augustine Sacriste de Rollie, dont : 1° Constance (1782-1832), mariée, le 16 juin 1807, à Joseph de Gères dont : *a*) Jules, vicomte de Gères, marié, le 29 janvier 1849, à Jeanne de Lageard, et le 29 septembre 1852, à Hermine de Verthamon, dont la vicomtesse de Sinety et la baronne Odon de Verthamon ; *b*) Antoinette de Gères, mariée, le 29 octobre 1829, au baron de Roquette-Buisson dont postérité ; 2° Marie-Justine de Gombault, mariée, en 1809, au comte de Saint-Exupéry ; 3° Nathalie de Gombault, mariée au marquis de Scorrailles.

VII. Pierre de Gombault, seigneur des Barrats, né en 1686, second fils de Marc-Antoine et de Marg. de Rubran, épousa, en premières noces, le 28 août 1719, Va-

lerie Dupuy et en secondes noces, en 1756, Mlle Roudès, dont entre autres :

VIII. Jean de Gombaut, capitaine des chasses, marié, le 15 septembre 1746, à Marie Françoise Giraudeau de la Forest, dont Louis et Arnaud qui n'ont eu que des filles, mariées dans les familles Brun de Gadeau, de Vigneras et Methé de Fonremis.

Branche du Brésil, Benauges et Razac.

V. François de Gombault, seigneur du Brésil, Lescarderie et autres lieux, deuxième fils d'Etienne, seigneur de Barrès, et d'Isabelle de Thibault, épousa Jeanne de Rouxguilhem, morte en 1646, dont : 1° François qui suit ; 2° Bertrand, seigneur du Brésil, maire de Libourne en 1685, marié à Suzanne Videau, dont : *a*) François, conseiller à la cour des aides (1655-1714) ; *b*) Fortis, né en 1658 ; *c*) Léonard, né en 1660 ; *d*) Jeanne, née en 1657.

VI. François de Gombaud, seigneur de Pontus, né en 1617, conseiller à la cour des aides eut de Jacquette de Chapelas, qu'il avait épousée le 25 mai 1655 : 1° Etienne, comte de Benauges (1661-1721), conseiller au parlement, marié à M. A. de Gascq dont : Jacquette-Françoise, comtesse de Benauges, mariée au marquis de Wawrans ; 2° Léonard, conseiller au parlement, marié, en 1686, à A. Duval ; 3° Raimond qui suit ; 4° Louis, auteur de la *branche de Razac.*

VII. Raimond de Gombault, jurat de Bordeaux, conseiller à la cour des aides, mort en 1733, épousa M. G. Dampheruet, dont entre autres :

VIII. Louis-Claude de Gombault, mort en 1748, marié en 1737 à J. Limousin, dont :

IX. François-Louis de Gombault, capitaine au régiment d'Anjou, né en 1738, marié à N. Fourcaud, dont Louise mariée à Louis Antoine ; leur fils Louis Antoine, vendit, en 1834, la terre de Pontus.

VII. Louis de Gombault, né en 1669, 4e fils de François et de Jacquette de Chapelas, baron de Razac, chevalier de Saint Louis, major, président à la cour des aides, épousa, en 1719, Bonaventure de Gascq, dame de Razac, dont :

VIII Joseph de Gombault, baron de Razac, né en 1723, marié, en 1750, à M. L. de Spens, dont huit enfants, entre autres :

IX. Chrisostome-Jacques de Gombault, baron de Razac, sous-gouverneur des pages, né en 1765, marié à Pauline-Augustine de Saint-Exupery, dont :

X. Joseph-Hippolyte de Gombault, baron de Razac, marié, le 10 juillet 1823, à Anna le Sueur de Colleville dont : 1° Gabriel, qui suit ; 2° Médéric ; 3° Sidonie, mariée à G. de Saint Maclout ; 4° Emma, mariée, en 1866, à Tancrède de Hauteville.

XI. Gabriel de Gombault, comte de Razac, capitaine de cavalerie aux guides, marié : 1° en 1863, à Yvonne de Grandeffe, morte en 1870 : 2° en 1872, à Louise de Chateaubriand. Du premier lit :

XII. Jacques-François-Médéric de Gombault, comte de Razac, marié, en 1890, à R. Costantini, dont Pierre, né en 1891, mort en 1895. PIERRE MELLER.

—

Froulay de Tessé (LXII, 839). — La famille de Froulay de Tessé, éteinte au commencement du XIXe siècle, était, au XVIIIe une des premières du Maine tant par l'importance de ses possessions territoriales que par ses brillantes alliances et l'illustration personnelle de quelques uns de ses membres.

Elle portait pour armes : *d'argent au sautoir de gueules engrêlé de sable*, et tirait son origine de la terre de Froullay située dans la paroisse de Couesmes, près d'Ambrières, au Bas-Maine Les de Froullay étant devenus, à la fin du XVIe siècle, possesseurs, à la suite d'un mariage, de la terre de Tessé, au Saint Froinbault sur Pisce, (auj. Orne, arr. de Domfront), se qualifièrent à partir de cette époque, seigneurs de Tessé, et le comté de ce nom fut érigé au commencement du XVIIIe siècle en faveur de René III de Froullay, maréchal de France,

Les seigneurs de Froullay sont connus dans l'histoire du Bas-Maine dès le XIIe siècle, et leur filiation certaine commence au XIVe siècle.

Au XVIIe siècle, la famille de Froullay s'était divisée en deux branches, la branche aînée, représentée par René II de Froullay, lieutenant général des armées du Roi, mari de Madeleine de Beaumanoir et leurs descendants directs, René III, le maréchal de France, René Mans, lieutenant général des armées du Roi, René Mans II du nom, brigadier des armées

du Roi, et René Mans IIIe du nom, mort sans enfants au commencement du XIX siècle.

Et la branche cadette, dite de Montlaux, représentée successivement par Charles, comte de Froullay, frère cadet de René II, époux d'Angélique de Beaudan de Parabère, Charles-Philippe, Charles François et Charles Elisabeth. Ce dernier, mort en 1747, à la bataille de Lawfeld, ne laissa qu'une fille qui porta la terre de Montlaux dans la maison de Créqui.

C'est à la branche aînée qu'appartenait le brigadier qui figure en 1740, à la promotion dans l'ordre de Saint-Louis. René Mans de Froullay, IIe du nom, était né en mai 1707, de l'union de René Mans, comte de Tessé, chevalier des ordres du Roi, grand d'Espagne, lieutenant général des armées du R., et de Marie-Elisabeth Boucher, marquise de l'Essart. Il se qualifiait comte de Tessé, marquis de Lavardin, seigneur de Beaumont, et grand d'Espagne. D'abord colonel du régiment d'infanterie de son nom, il fut nommé en 1734, colonel du régiment de la Reine. En 1735, il devint, sur la démission de son père, premier et grand écuyer de la Reine ; enfin le 1er janvier 1740 il fut fait brigadier des armées du R. Il avait épousé, en 1735, Marie-Charlotte de Béthune, dont il eut plusieurs enfants, et mourut en 1742 des suites des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Pragues.

Quant au Froullay de Tessé qui, en 1740, était colonel du Royal Comtois, c'était Charles Elisabeth, fils de Charles François, comte de Froullay, seigneur de Montlaux, lieutenant de Roi au gouvernement du Maine et comté de Laval, et de Anne Jeanne Sauvaget des Elaux, et neveu de Charles Louis, évêque du Mans. D'après l'A. Angot (*Dictionnaire de la Mayenne*, art. Froullay) colonel des régiments de Royal Comtois par résignation de son père le 10 mars 1734, il le conduisit à l'armée d'Italie (1735-1736) puis à l'armée du Bas-Rhin, 1741, et en Bohême l'année suivante. Brigadier par brevet le 20 février 1743, il força avec un bataillon du régiment de Champagne la ligne des ennemis qui le cernaient, se battit en Flandre et en Alsace en 1744, échangea son régiment contre celui de Champagne (15 février 1745) fut fait menin du Dauphiné, suivit le prince de Conti à l'armée du Bas-Rhin, se trouva avec le grade de maréchal de camp aux sièges d'Anvers et de Namur, combattit à Raucoux, et mourut le 11 juillet 1747, âgé de 27 ans, des blessures reçues à la bataille de Lawfeld. Il ne laissait pas d'enfants de Jeanne Gabrielle de la Motte Houdancourt qu'il avait épousée en 1745. Il fut le dernier de sa branche, et ce fut sa sœur Renée-Charlotte, mariée au marquis de Créqui, qui porta la terre de Montflaux dans la famille de ce nom.

Je ne connais pas les armes des femmes de ces deux personnages, celles-ci appartenaient toutes deux à des familles étrangères au Maine.

Marquis DE BEAUCHESNE.

—

Famille L'Huillier (LXII, 109, 303, 352, 756, 862). — M. Théodore L'Huillier habite Genève, 4, Place Claparède.

Le Registre des Bourgeois de Genève fait mention de Sieur Daniel L'Huillier, fils de feu Sieur Isaac, maître et marchand orfèvre, reçu bourgeois avec Abraham Philippe, son fils, le 19 août 1699, pour 3150 florins, deux fusils et deux seillots.

Son frère, Jean-Philippe l'Huillier, avait été reçu le 12 août 1699 avec ses cinq fils, Jean-Henry, Jacob, Laurent, Pierre et Théodore.

Son fils Abraham Philippe, mentionné plus haut, fut élu pasteur de la ville de Genève, le 19 septembre 1739, en considération de ses longs services, de ses connaissances, et de ses excellentes qualités pastorales. (Extrait des Registres de Genève).

Le livre de famille de M. Théodore L'Huillier ne renferme pas d'autres indications sur cette branche collatérale.

Daniel L'Huillier émigra-t-il à Francfort, je l'ignore.

La famille Richier à laquelle M. Jehan dit qu'appartenait la femme de Daniel, n'est pas une famille genevoise. Quant à César de Saussure, il appartenait à la branche vaudoise de cette famille qui possédait dans le pays de Vaud la seigneurie de Morrens.

La branche genevoise descend de Jean-Baptiste de Saussure, seigneur de Morrens, mort en 1647, époux de Suzanne Diodati.

Les protestants français entretenaient à Francfort une église réformée française, dont les pasteurs venaient assez souvent

de la Suisse romande. Il serait facile de rechercher si César de Saussure était ministre du Saint Evangile en cette ville. Les armes de Saussure sont connues. Celles que la famille L'Huillier porte sont *d'azur à trois coquilles d'or.* NISIAR.

—

Maréchal Masséna (T. G., 571 ; LXII, 895, 983). — Voir la copie de son acte de baptême dans le vol. XV de l'*Intermédiaire.* PIETRO.

—

Moreau de Mersan, bachelier en droit (LXII, 841). — Moreau de Mersan (1707-1818) fut député du Loiret aux Cinq-Cents et au Corps législatif. Il vota toujours avec les modérés et fut condamné à la déportation le 18 fructidor an V, mais il évita, en se cachant, d'être déporté.

Le gouvernement consulaire le rappela en 1808 et il fut employé au Ministère de la guerre.

Moreau de Mersan est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la politique et les finances, et publia de nombreux articles dans les journaux du temps, mais je ne vois pas qu'il ait fondé le *Courrier de Paris à Versailles.*

C'est Gorsas, maître de pension à Versailles et député de Seine-et-Oise à la Convention, qui fut le fondateur du *Courrier de Versailles à Paris et de Paris à Versailles*, qui devint plus tard le *Courrier des départements.* Le premier numéro de cette feuille, une des plus mouvementées et des plus intéressantes de l'époque, parut le 5 juillet 1789, et son dernier numéro, le 31 mai 1793. ARMAND DE VISME.

—

Perdry, fondeur de cloches (LXII, 728, 862, 926). — De même qu'il y a eu deux Jacques Perdry fondeurs de cloches, dont l'existence est bien certaine, au XVIIe et au XVIIIe siècle ; de même aussi il a pu y en avoir un ou deux autres du même nom de baptême, dans le cours des siècles précédents. Comme on l'a dit si bien, il faudrait voir les caractères de l'inscription, (*et surtout la patine du bronze*) pour s'en assurer. Dr BOUGON.

—

Marie Pleyel (LXII, 784, 927, 985). — Si vous tenez à être renseigné sur la coquetterie un peu agressive et même sur l'humeur galante de Marie-Félicité Moke, jeune fille, lisez les détails piquants dont Hector Berlioz assaisonne, dans ses *Mémoires*, l'une de ses premières idoles et non pas la moindre de ses déceptions. FOMBERTEAU.

—

Famille Rougnon (LXII, 841). — Il existait, au XVIIIe siècle, à Besançon, un médecin de ce nom : Nicolas-François Rougnon. Il naquit à Morteau le 29 avril 1727, de Nicolas-François Rougnon médecin, et de Jeanne-Antoinette Richard.

Après avoir étudié à Besançon au collège des Jésuites, et à l'Université, il termina ses études à Paris en 1749.

Il exerça la médecine à Noyon où un frère de sa mère était médecin, puis en 1752, il s'établit à Besançon.

En 1753 il fut nommé médecin des hôpitaux civils et militaires, et en 1759 il succéda au Dr Billerey en la chaire de médecine de l'Université de Besançon. En 1778 il fut nommé associé correspondant de la Société Royale de Médecine de Paris. Il décéda le 18 messidor au 7, laissant le souvenir d'un honnête homme et d'un bon médecin. On a de lui deux traités en latin, l'un de physiologie, l'autre de pathologie, et un en français, sous le titre de « Traité d'hygiène et de médecine pratique. »

La Famille Rougnon est une des plus anciennes familles du Val de Morteau. Au XVIe siècle, une branche embrassa la réforme et émigra en Suisse ; elle existait encore à Neufchâtel au début XIXe siècle. Docteur M. DUVERNOY.

—

De Rouxellé, seigneurs de la Treille (Anjou); de Saché; (Touraine) de la Rochemillet en Bourgogne (LXII, 338, 863 ; LXIII, 27). — Le 20 décembre 1641 et le 5 décembre 1642, René de Rousselé reprend de fief de la châtellenie de Glenne en Autunois, en qualité d'héritier de Messire René de Rousselé, chevalier des ordres du roi, et de dame Marguerite de Montmorency, ses père et mère. Il est, à cette époque, qualifié « baron de la Roche-Millay » (Arch. de la Côte-d'Or B, 10741.)

Or, dans la reprise de fief du 14 mai 1664, de la seigneurie de la Tour du Bost par Louis de Bougne, il est dit que le fief de la Roche-Millay dépendant de cette seigneurie, est possédé par le seigneur de

Chappon, seigneur de la Roche. (*ibid.* Bd. 10794). Il est donc probable que les Rousselé vendirent la Roche-Millay entre 1642 et 1664. Ils conservèrent cependant quelques terres dans la région, car je relève encore une reprise de fief du 15 juin 1757, sur partie des héritages du village d'Orsa ou la Rauche, dans la paroisse de Saint-Didier sur Arroux, par François Louis Moreau, ancien bailly de la Roche-Millay, comme acquéreur d'Henry, Amé, René de Roussellé, chevalier, marquis de Sache, par acte reçu Le Prévost notaire à Paris, le 5 décembre 1739.

Quant à Carré de Busserole, il se borne à citer deux membres de la famille de Rousselet.

1°) Balthazar de Rousselet, abbé de Fontaine les Blanches, mort à Chateaurenault, le 27 avril 1712, âgé de 83 ans. Il était fils de François de Rousselet, marquis de Chateaurenault et de Louise de Compaux.

2°) François-Louis de Rousselet, marquis de Chateaurenault, né en cette ville, le 2 septembre 1637, (acte de baptême) capitaine de vaisseau en 1664. . vice-amiral en 1702 et maréchal de France en 1703. Mort à Paris le 15 novembre 1716.

E. F.

—

Ecu parti ou écartelé (LXII, 615, 761, 816, 870, 986 ; LXIII, 30). — A vrai dire, il n'existe pas de règle absolue pour réunir les armoiries d'une façon spéciale.

Cependant, en se reportant aux plus vieux usages, ceux du bon vieux temps pour l'art héraldique, méconnus bien des fois depuis, on peut dire ceci : un écu parti indiquait généralement des possessions ou des prétentions. Par exemple, les rois d'Angleterre portèrent longtemps un écu *parti* d'Angleterre et de France.

Il est ainsi représenté dans le manuscrit original de la *Grande Chronique* de Mathieu Paris.

Au contraire, en cas d'alliance, on se contentait le plus souvent d'*accoler*, de mettre côte à côte, les deux écus.

On conçoit que l'abus se soit aisément glissé de transformer deux écus accolés en un seul écu parti ; mais cela nous semble une dérogation aux usages anciens.

Enfin, l'écu écartelé veut dire la même chose : une alliance ; mais il y a une nuance. En effet, tandis que les époux portent deux écus accolés, ou même un écu parti, ils ne doivent pas *écarteler* leurs armes : ce mode de partition est réservé à leurs enfants qui rappellent leur origine en écartelant les armes de leur père, qui doivent être placées aux 1er et 4e cantons, avec celles de leur mère qui se mettent aux 2e et 3e cantons.

C'est du moins ce qu'ont fait les meilleurs héraldistes : on pourrait citer de nombreux exemples contraires, mais généralement on les trouve dans des armoiries plus modernes, alors que les bonnes règles étaient déjà très négligées.

René P.

—

Armoiries normandes à retrouver (LXII, 841). — Ce sont très probablement celles de la famille Douëzy d'Ollandon qui porte : *de gueules au chevron d'or avec trois besants d'argent.* Voir le *Nobiliaire de Normandie*, de Chevillard, 1666.

Colonel de M.

—

Les armoiries du comte Milon (LXII, 895). — Il n'en avait point. Les armoiries ne datent que de la fin du XIe siècle, et même du XIIe siècle, suivant le P. Menestrier, une autorité en la matière.

Oroel.

—

Académie Goncourt. — Gustave Toudouze (LXII, 786, 870). — Edmond de Goncourt n'eut jamais aucune velléité d'incorporer, dans son Académie, Gustave Toudouze, homme excellent, littérateur estimable, mais écrivain falot, atteint de l'inspiration malencontreuse jusqu'à consacrer un volume de panégyrique au chroniqueur tudesco parisien, Albert Wolf.

Une des anecdotes qui réjouissait le plus Goncourt était celle-ci. Lors de l'inauguration du monument Flaubert à Rouen (1886 ?), une caravane de littérateurs y fut, parmi lesquels Goncourt, Zola, Alphonse Daudet, Toudouze, etc. Un jeune Eliacin de la presse Rouennaise, — Brieux, s'il faut l'appeler par son nom, devenu immortel — les attendait à la gare et les conduisit à la mairie où un déjeuner était ordonné en leur honneur.

L'huissier du maire annonce chacun des hôtes illustres d'une voix tonnante. Toudouze lui murmure modestement le sien ; l'homme de service, soit qu'il ait

mal entendu, soit par une aberration concevable en ce jour, clame :

— Monsieur Gustave Flaubert !...

Et l'on voit le pauvre Toudouze, très confus, s'insinuer dans la grande salle.

RENOUX.

—

Le manuscrit original des Mémoires de Casanova (LXII, 954). J'ai toujours cru que ces *Mémoires* avaient été rédigés en français, et il me semble que c'était l'opinion du savant professeur d'Ancona, de Pise, qui, il y a quelque vingt ans, lorsque j'habitais la Toscane, me parlait de deux chapitres inédits en sa possession, écrits dans cette langue. L'édition italienne que j'ai sous les yeux me paraît une traduction à cause de ses gallicismes.

O. S.

—

Un mot de J.-J. Weiss : « C'est beau, un beau crime ! » (LXII, 955).

« C'est beau, un beau crime ! » s'écria un jour J.-J. Weiss dans un grand journal. Le mot fit scandale parmi les lecteurs ordinaires. Je sais un digne homme de magistrat, un bon vieillard, qui rendit le lendemain la feuille au porteur. C'était un abonné de plus de trente années, et il était dans l'âge où l'on n'aime pas à changer ses habitudes. Mais il n'hésita pas à faire ce sacrifie à la morale professionnelle. C'est, je crois, l'affaire Fualdès qui avait inspiré à J.-J. Weiss une si généreuse admiration. Je ne veux scandaliser personne. Je ne saurais. Il y faut une grâce audacieuse que je n'ai point. Pourtant je confesse que le maître avait raison et que c'est beau, un beau crime.

(Le *Jardin d'Epicure*, par Anatole France 3e édition, Paris Calmann-Lévy éditeur 1895, pages 141 et 142).

P. c. c. ALBE. DE VEOSTRYS.

* * *

J.-J. Weiss a dit : « On dira tout ce qu'on voudra. C'est beau un beau crime. » Le Drame historique et le drame passionnel. V.

P. B.

Même réponse : BOOKWORM.

—

Sur l'origine du mot Renaissance (LXII, 560, 704, 994). — J'ai feuilleté, au hasard, quelques vieux bouquins que j'avais sous la main, et voici ce que j'ai trouvé :

Il se trouva précisément dans le temps de la *renaissance* des lettres ; il en recueillit les débris échappés aux ravages de la Grèce et les transplanta en France. (*Nouveau Dictionnaire historique portatif*, Amsterdam 1749, art François Ier)

Renaissance — Substantif féminin. Seconde naissance, renouvellement. Il n'est guère employé qu'au figuré : *Depuis la renaissance des lettres* (*Dictionnaire de l'Académie Française*, 1822).

On doit attribuer à la *renaissance* des lettres les progrès de la religion réformée (*Histoire de France* par Velly, 1819).

François Ier et Charles Quint, Luther et Calvin, *Renaissance*. (*Résumé de l'Histoire de France*, par Félix Bodin, 1822, page 115.)

Cette expression de *Renaissance* a dû jaillir naturellement de la plume du premier écrivain qui s'est occupé de François Ier et de son époque ; ce n'est donc pas à Michelet qu'il faut en attribuer la paternité. Il a d'ailleurs imaginé assez d'autres choses, sans qu'il soit nécessaire d'y ajouter celle ci.

Une erreur trop répandue consiste à croire que le mot Renaissance doit être pris ici dans le sens de résurrection des sciences, des arts et des lettres qui auraient péri pendant le Moyen-âge. Il signifie seulement un retour aux œuvres littéraires des Grecs et des Romains, et vers la littérature ancienne en général. Quant aux sciences, elles ne firent guère de progrès à cette époque-là. Mais où va-t-on chercher que le Moyen-âge a tué les arts ? Pour s'assurer du contraire, ne suffit-il pas de regarder les cathédrales, les vitraux peints, les fresques, les armes, les objets d'orfèvrerie, les manuscrits, les enluminures, etc., de cette époque dont les manifestations artistiques ont pu changer de forme au XVIe siècle, sans que celui-ci cependant les ait dépassées ni même égalées, en grandeur et en magnificence.

O. D.

—

Christ : prononciation du nom (LXII, 899). — Il n'y a peut-être qu'une réponse à cette question : c'est l'usage et voilà tout. On dit Chr*iste* et *Jesus Cri*, comme on dit *neu sous* et dix-*neufe*, comme on dit un bœu*fe* et des *beux*, comme on dit tant de choses imposées par l'habitude et si contraires à la logique. Parce que l'usage est peut-être la loi la plus impérieuse de notre langue.

Après cela, il se pourrait, tout de même, qu'il y eût une ou plusieurs autres rai-

sons, et j'aurai, quand même, beaucoup de plaisir à les lire dans l'*Intermédiaire*.

E. GRAVE.

*
* *

C'est l'usage, et l'usage sanctionné par l'Académie. Que dire de plus? On prononce *Christe* et l'on doit prononcer *Jésus-Cri*. A peu près seuls, quelques ministres protestants enfreignent cette règle. Mais pour *Antechrist*, que de prêtres catholiques tombent dans la même hérésie! Combien de fois des prédicateurs, même renommés, n'ont-ils pas épouvanté les ouailles et affligé les amis de notre langue en prophétisant l'apparition prochaine de l'*Antechriste*, voire (horresco referens) de l'*Antéchrist*! Leur excuse? Mon Dieu, Larousse lui-même qui donne cette infâme leçon. Mais les dictionnaires vraiment français, et Littré, par exemple, savent bien et disent que l'on doit prononcer : *Ant'cri*.

G. FONTENDEAY.

*
* *

Tout d'abord quand il s'agit de prononciation, il ne faut pas toujours chercher la logique, l'*Usus et norma loquendi* ne dérivent d'aucune autre règle que du caprice populaire; et il en est de même dans toutes les langues qui ont ainsi leurs anomalies ou idiotismes.

Cependant, on pourrait peut-être trouver un motif à la variante de prononciation du mot Christ, suivant qu'il est, ou non, accolé au mot de Jésus. S'il est accolé au nom de Jésus, ce dernier délimite suffisamment le sens de l'autre partie du mot et on peut dire Jésus-Chri sans qu'il y ait de confusion possible. Mais si le mot Christ est seul, et si on le prononçait comme dans Jésus-Christ, il y aurait immédiatement doute sur le sens du mot qui, ainsi articulé, semblerait signifier un cri. On voit donc que cette anomalie repose, cette fois, sur un inconvénient qu'il s'agissait d'éviter, d'où la double prononciation de ce mot.

Dr A. B.

Origine de Hérault (LXII, 339, 539, 937). — *Erratum*. — Le vers de Silius Italicus que j'ai cité a été imprimé inexactement. Voici comment il doit être rétabli :

Arauricus, i, m. Nom d'homme.

Terga dabat levibus diffusus Arauricus armis.

V. A. T.

*
* *

Sans doute, ce mot est un nom de rivière et un nom d'homme (qui a même fait notre adjectif héraldique). Mais ces deux étymologies sont bien différentes; 1° Le nom d'homme dérive du germanique Hérald, qui veut dire sûrement Courageux seigneur. 2° Le nom de rivière gauloise, latinisé en Araurius, *pourrait* se traduire par : *rivière* (*charriant des paillettes*) *d'or*; de *ar*, rivière et *aurum*, or. Mais cette pure hypothèse serait à vérifier, avant de l'admettre comme une probabilité.

Dr BOUGON.

*
* *

En latin, l'Hérault s'appelait *Arauraris* ou *Araurarius*. Ce nom vient probablement du grec Ἀραιος qui signifie mince, faible, et a dû être donné à ce petit fleuve par les colons Grecs ou Phocéens du littoral de la Méditerranée.

Les fossés de ville du Mans étaient alimentés autrefois par un petit ruisseau appelé le *Merlerault* (aujourd'hui converti en égout) auprès duquel existait au XIVe siècle, une rue depuis longtemps disparue, appelée rue de l'Hérault et rue Hérault. Par analogie avec l'Araurarius du midi de la Gaule, les Romains ont sans doute donné à ce ruisselet le nom de *Merulalauraris* (petit ruisseau des merles). Par la suite des temps, ce nom de Merlerault ne disant plus rien à l'esprit de M. Populo, celui-ci en a fait le *Merdereau* qui satisfaisait davantage et satisfait encore ses goûts particuliers, de même qu'il a changé en *Roulecrotte* le nom du *Runerotte* (ruisseau des grenouilles), autre petit ruisseau des environs de la ville susdite.

O. D.

Taon. Le grec dans la langue française. — (LIX; LXI; LXII, 201, 433, 483, 641, 704, 819). — J'ai été évidemment téméraire et naïf d'avoir été chercher dans un glossaire de Du Cange une étymologie du mot seigneur qui ne répond pas aux conceptions hellénisantes de M. Daron, lequel juge que Du Cange, étant né en 1610, ne pouvait être latiniste du moyen âge, et que, probablement ami de Ménage, il lui a emprunté ses étymologies fantaisistes!

Pour être hellénite M. Daron aurait donc dû vivre du temps de Périclès?

La langue des Français étant une langue romane issue du latin, j'estime qu'il vaut mieux avoir cherché une étymologie dans Du Cange que de n'y avoir rien cherché du tout.

Dans notre littérature, le grec ne figure guère que comme langue scientifique, en termes qui n'ont besoin d'aucune étymologie ; ils sont purement grecs.

LÉON SYLVESTRE.

—

Indifférer pour être indifférent (LXII, 899). — Hideux néologisme destiné à choquer quiconque a la moindre culture ; terme de l'idiome des portières, qui manque autant d'existence étymologique que d'invention pittoresque.

A balayer de la langue française.

FOMBERTEAU.

—

Tourisme, touristes (LXII, 844). — Il me semble que ce joli mot qui a fait fortune fut créé par Rodolphe Topffer dans ses *Voyages en Zigzags*.

H. C. M.

* * *

Un Pyrénéiste demande quel est l'inventeur de ces deux expressions, aujourd'hui si courantes.

Comme tant d'autres termes, *tour* nous a été emprunté par les Anglais dès le début du XVIIIe siècle. Ils lui ont donné plus particulièrement le sens de voyage, d'excursion, et en ont formé le dérivé *tourist*, que nous avons repris à nos voisins, avec l'acception actuelle d'excursionniste, au commencement du siècle dernier.

Le premier emploi du mot que nous ayons trouvé, en français, est de V. Jacquemont, qui, à la date du 18 avril 1830, note dans son *Voyage aux Indes* :

Un grand nombre de ces oisifs touristes passèrent cette année à Hurdwar pour en voir la foire célèbre.

Dans ses *Lettres d'un Voyageur*, à la date du 1er mai 1834, George Sand parle de « l'inutile et insupportable profession des touristes ».

Successivement, Mérimée, X. Marmier, Taine, Victor Hugo, confèrent au néologisme ses lettres de grande naturalisation, et, en 1878, le *Dictionnaire de l'Académie*, en l'accueillant, lui donne la consécration définitive.

Quant à *tourisme*, c'est un dérivé français de touriste, créé beaucoup plus tard vers 1872, — à notre connaissance. Nous l'avons trouvé à cette date dans le *Journal Officiel*.

Il y a encore l'expression *touring*, succédané de tourisme, substantif verbal de l'anglais *to tour* (excursionner) et relativement peu employé au-delà du détroit. La *Revue du Touring-Club de France*, qui a popularisé le mot en même temps que la chose, remonte à 1890. E. X. B.

* * *

Ces mots nous viennent de l'anglais. Je possède un « Guide » en Espagne intitulé : *Itinéraire descriptif de l'Espagne*, par Alexandre de Laborde, Paris, 1808. Dans le chapitre des Conseils aux voyageurs (conseils extraordinaires et peu engageants), je trouve :

L'Espagne... n'entra pas dans ce que les Anglais appellent le *grand voyage* (the grand tour), qui dure deux ans, et qui fait partie chez eux de l'éducation des gens riches autant que la rhétorique et la philosophie.

EDOUARD HARLÉ.

—

Persistance des anciennes mesures françaises (LXII, 843). — La *toise* n'est pas abolie ; on se sert de cette expression dans le Sud-Ouest poitevin et charentais. On se sert aussi beaucoup, dans la même région, de celle de *journal* comme mesure (superficie de terrain), lequel est tantôt de 25, tantôt de 33, tantôt de 40 ou 50 ares. L'*aune* (1 m. 20 c.) était usitée en Périgord il y a à peine 25 ans. La *velte* (mesure de capacité), le *double* (double boisseau), la *pistolle* (dix francs), l'*écu* (3 fr.) sont usités journellement dans toutes ces régions. *Boisselée* se dit encore en Poitou.

DURBELIÈRE.

* * *

La classification indiquée doit être exacte ou inexacte, suivant qu'on change de région.

Ainsi, entre Versailles et Chevreuse, je crois que l'arpent n'est pas pris pour demi-hectare, mais pour 42 ares 21 centiares, et la perche pour le centième de cette superficie ; en revanche, la mesure « décalitre » est nommée boisseau.

SGLPN.

* * *

Malgré la volonté du législateur, les anciennes mesures continuent à être d'un

usage courant, dans certains métiers du moins, et cela à Paris même.

Dans l'industrie du peigne, la longueur s'énonce presque toujours en « pouces ».

Chez les fabricants de boucles, l'unité de longueur est la « ligne » et l'unité quantitative la « grosse double ». Cette habitude est tellement ancrée qu'un débit ne portera pas pour 144 pièces : une grosse, mais bien une « demi grosse double ».

Chez les marchands de bois, c'est le « pied » qui est en usage pour désigner les longueurs ; on achète une pile de six pieds ; c'est-à-dire une pile de bois de six pieds de long, (la hauteur de la pile n'a rien de régulier, elle varie de 2 à 5 mètres)

Dans la parfumerie et la savonnerie, l'unité est la « douzaine ». En faisant une fois la remarque à un parfumeur, j'obtins cette réponse : « Pourquoi pas la dizaine? Parce que votre dizaine je ne puis la diviser que par 5 et par 2, tandis que ma douzaine, je la divise par 6, par 4, par 3 et par 2 Voyez quelle supériorité et quelle plus grande facilité pour nos empaquetages ».

L'emploi de la douzaine est resté courant dans tout ce qui touche aux usages domestiques, trousseau, linge de maison, linge de table, orfèvrerie, coutellerie, etc.

Chez le « Bistro » la « chopine » est toujours en vogue, elle équivaut au demi-litre. Le « demi-setier » et le « canon » sont le quart et le cinquième du litre. Mais ces trois dernières expressions ne font-elles pas plutôt partie de l'argot parisien ?

GASTON HELLEVÉ.

*
* *

Voici, pour la partie sud de l'ancien Barrois, une série de mesures qui continuent à être employées dans le langage courant des cultivateurs, alors que dans les transactions écrites il n'est, bien entendu, fait usage que du système métrique :

Pour les prés : la « fauchée », valant 42ª 74ᶜᵃ, la « verge », qui est la 500ᵉ partie de la fauchée.

Pour les terres labourées : le « jour », égal à la fauchée, la verge comme ci-dessus.

Pour le bois : la « corde » valant 3 steres, la « solive » valant 33ᶜ·ᶜ·

Mesure de longueur : la « toise » (sa valeur métrique me manque).

Mesures de capacité : le « double », valant un double-décalitre ; et le « demi-double ».

D'autres mesures jadis employées, telles que l'aune, le pouce, etc. sont maintenant tout à fait inusitées.

Il y a lieu d'observer que les valeurs métriques données ci-dessus, et qui sont celles de Gondrecourt (ch. l. de c. arr. de Commercy, Meuse) varient considérablement suivant les localités. C'est ainsi que le jour qui, à Gondrecourt, vaut 42 a, 74ᶜᵃ, ne vaut dans certains villages voisins que 22 a. 30 ᶜᵃ.

Ces différences qui se retrouvaient partout (par exemple dans les monnaies : cours de France, cours de Barrois, cours de Lorraine) sont la condamnation du système, et je me demande comment nos aïeux s'y retrouvaient...

GASTON GRILLET.

—

Edison et « l'Eve future » de Villiers de l'Isle Adam (LXII, 787, 934). — Je crois, en effet, comme M. Remy de Gourmont qu'il faut une certaine tradition pour comprendre l'ironie ; je suis persuadé qu'il en faut davantage pour soutenir avec courtoisie une discussion littéraire et éviter le fâcheux travers si fréquent aujourd'hui d'y chercher prétexte à un petit couplet de « self-admiration » et à cette affirmation à peine voilée, que tous ceux qui ne pensent pas comme vous sont des imbéciles.

Maintenant je dois faire un aveu à M. R. de G ; j'hésite un peu, car la chose lui paraîtra tellement énorme qu'il aura bien de la peine à y croire ; enfin je me risque : eh bien... j'avais compris.

Quelque chagrin que puisse en éprouver M. R. de G., je ne crois pas trop m'avancer en affirmant que point n'est besoin d'être Grand Maître des Epilogues pour sentir la part d'ironie et même d'amerture de l' « Eve Future ».

Il reste que, soit pour les railler, soit pour tout autre motif, ce roman est rempli d'élucubrations scientifiques concernant l'électricité : c'est là un fait matériel ; or j'ai dit simplement, et je maintiens que si l'auteur leur a donné une si large place (dans quelque intention que ce soit) c'est ou bien qu'il y attachait lui-même

une certaine importance, ou que les gens de son époque éprouvaient pour ces nouveautés scientifiques l'admiration béate dont j'ai parlé.

Précisément parce que « Villiers de l'Isle Adam a voulu marquer dans ce roman la limite des sciences », il a dû choisir celle qui « emballait » le plus ses contemporains.

Je lui reproche, non pas, comme M. R. de G., m'en accuse en déformant complètement ma pensée, d'avoir partagé cette folie, mais, de s'être donné la peine de combattre un enthousiasme un peu niais pour quelques découvertes récentes, au lieu de se borner à montrer les limites philosophiques et morales de la science.

Au fond, et bien que cette hypothèse ait une allure de paradoxe, ce n'est tellement différent : quand on se donne tant de mal pour détruire une croyance c'est qu'on n'est pas très éloigné soi-même de lui reconnaître une réelle puissance.

L'ironie de ce livre — quoi qu'en puisse penser M. R. de G — je l'ai sentie, au point même qu'elle m'a paru un peu trop facile.

Je reste persuadé que la partie morale, profondément originale et émouvante, de l'« Eve Future » aurait gagné en intensité si l'auteur avait, pour ainsi dire, posé le problème technique comme résolu, en laissant un peu dans les mystère les détails d'adaptation pratique, au lieu de se répandre en minutieuses descriptions d'une si puérile invraisemblance scientifique que la critique même de la science s'en trouve diminuée.

Il y a parmi les demi-scientifiques dont je parlais deux groupes ; les uns croient bonassement que la science peut tout, les autres plus cultivés mais guère moins naïfs se figurent que « les savants » croient eux que la science peut tout.

Qu'il me soit permis enfin d'exprimer un regret : M R. de G. qui sait tant de choses et qui joint à un culte de la tradition un peu inattendu chez lui un sens si aigu de la vie moderne, n'a négligé qu'un point dans sa réponse..... c'est de répondre à la seule question que j'avais posée :

« Edison a-t-il exprimé son opinion sur l'Eve Future ». J'ai des raisons de penser que la solution de ce petit problème serait assez piquante.

Je soupçonne d'ailleurs que si M. R. de G., m'a fait l'honneur de tourner un instant contre moi son ironie si délicate, ce n'est pas tant à cause de la légère critique que j'ai ébauchée à propos de « l'Eve Future » (critique qu'il a d'ailleurs comprise à rebours), que parce que je me suis permis de dire que je considérais ce livre comme une passionnante étude psychologique.

Oser admirer Villiers de l'Isle Adam, et cela sans m'occuper de l'interprétation, de la tradition Gourmont, voilà le crime impardonnable.

M. R. de G. qui affirme connaître la pensée de l'auteur fait entendre que celui-ci doit m'être inintelligible et que par conséquent j'ai tort de l'admirer : il est de ses amis, je ne puis que m'incliner.

Laissant de côté la personnalité de M. R. de G. dont je suis le premier à admirer souvent les critiques littéraires car — au risque de le froisser — je crois comprendre... même ses œuvres, qu'il me soit permis de signaler et de regretter une mode fâcheuse qui, depuis quelque temps, s'est introduite dans le monde des lettres : presque tous les poètes, romanciers, musiciens sont peu à peu confisqués par quelques personnes qui se sont donné à elles-mêmes la mission de veiller sur la gloire d'un défunt illustre... qu'en général d'ailleurs elles n'ont pas connu.

Le plus amusant, c'est qu'elles sont plus féroces encore pour ceux qui se permettent de l'admirer que pour des adversaires déclarés. Il y aurait à ce sujet une bien curieuse étude à faire. C. B.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

La modiste de la Reine. Documents inédits sur Mlle Bertin. — J'ai trouve dans des papiers de famille, un document assez curieux concernant Mlle Bertin. C'est une lettre format in-4°, calligraphiée, de quatre pages, et conçue dans un style, comme on va le voir, des plus extraordinaires. En tête, tout en haut, se trouvent ces deux mots imprimés en grosses capitales : LA LOI. Puis, au-dessous, la date : *Paris le 26 juillet an*

1816, et enfin, la mention : *Le Juge de Paix du 10e arrondissement de Paris à Monsieur le Comte de Lieautaud.*

Qui était ce comte de Lieautaud, je ne saurais le dire. Toujours est-il qu'il devait s'intéresser particulièrement à Rose Bertin, puisque cette lettre, qui contient une foule de renseignements détaillés sur elle et sa famille, avait été provoquée par lui, comme le prouvent les premières lignes :

Monsieur le Comte,

La demoiselle Bertin sur laquelle vous m'avez fait demander et sur sa famille (*sic*) des instructions, excitent (*sic*) mon intérêt.

Trop longue pour être citée in-extenso, qu'on me permette d'en donner quelques fragments qui peuvent intéresser notre confrère Nothing (V. *Intermédiaire*, LXII, 781, 921, « Mlle Bertin, modiste de la Reine Marie-Antoinette ») :

La Dlle Bertin avait su mériter leur estime et même l'amitié (de la Reine et de la famille royale) par son esprit et l'existence qu'elle tenait dans le monde. A l'instant de la Révolution, il lui était dû, tant à Paris et à la Cour et dans les Puissances, plus de quinze cent mille francs. Elle avait plusieurs belles maisons à Paris et à la campagne. Il lui était dû, en Russie, plus de 300.000 fr. et je l'ai vue souvent à dîner avec le Prince Kourakin, Ambassadeur de Russie, et les Princesses de cette nation qui l'aimaient et venaient dîner avec elle à sa campagne, où j'ai la mienne.

. . . .

Mlle Bertin fut la bienfaitrice de toute sa famille, composée de deux neveux et nièces qui ont formé quatre têtes à son décès, et qui ont recueilli sa succession, étant décédée en 1814 sans tester.

La première des deux nièces est décédée en laissant, de son mariage avec un négociant, une fille, qui a épousé M. Petit d'Autrive, avocat, et un fils, capitaine et chevalier de l'ordre Royal de la Légion d'Honneur, qui forment une tête.

La seconde nièce a épousé M. Chassériaux, propriétaire de terres dont le château est près Sézanne-en-Brie. Elle est décédée, ne laissant qu'un fils mineur, lieutenant et chevalier d'honneur comme son cousin, à 19 ans ; 2e tête.

Le premier des neveux s'est marié. Il est propriétaire et demeure à Epinay sur-Seine avec deux garçons ; l'un se présente pour être garde du corps, à 18 ou 19 ans, doux, bien élevé, et d'une conduite exemplaire, il a un frère qui promet aussi ; 3e tête.

Le second neveu est aussi propriétaire marié, avec 4 filles ; 4e tête.

Cette famille s'est toujours bien conduite.

Le père de l'aspirant au corps des gardes du corps est infirme et ne peut qu'aller en voiture ; il est doué d'un esprit naturel et d'un bon esprit naturel (*sic*), et surtout un fort honnête homme. Sa fortune lui permet de soutenir son fils au service.

. . . .

Enfin Mlle Bertin étant émigrée, a rendu les plus grands services aux émigrés avec son argent, son esprit, son amabilité et le crédit qu'elle s'était acquis chez l'Etranger, et notamment en Angleterre où elle avait placé des fonds.

Louis 18, en arrivant en 1814, ainsi que la Famille Royale, ont demandé de ses nouvelles et ayant appris qu'elle était morte depuis six mois, lui ont donné publiquement des regrets.

Je vous donne, Monsieur le Comte, avec plaisir ces détails en faveur de cette femme célèbre en son genre, qui fut mon amie jusqu'à sa mort, et dont j'honorais l'esprit, les talents, et surtout une loyauté qui justifiait sa belle âme et sa bienfaisance.

J'ai l'honneur,, etc.

Signé : Godard.

Rue de l'Université N° 11.
Hôtel de Luynes.

Ce galimatias, qui semble parfois extrait d'un discours de couronnement de rosière ou de prix de vertu,et qui pourrait être signé Joseph Prudhomme, a le mérite de contenir des renseignements intéressants et, tout au moins, exacts.

Cette lettre est accompagnée d'un certificat signé par le maire, les adjoints et cinq *notables habitants* d'Epinay-sur-Seine, délivré à M. Claude Charlemagne-Bertin, et à son fils Pierre Ch.-B., neveu et petit-neveu de notre héroïne, et dans lequel on célèbre de nouveau, et sur un ton dithyrambique,ses vertus et celles de ces deux messieurs, et cela pendant deux pages in-4°. Il est daté du 16 juillet 1816.

Cette femme avait le talent évident d'attirer les sympathies.

Si ces documents intéressent l'ophélète Nothing, je me ferai un plaisir de les lui faire tenir. Jacques Renaud.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond

LXIII° Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 30 Janvier 1911.

47° Année
31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1281
31 bis, r Victor-Massé
PARIS (IX°)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Robespierre, fiancé de la Dauphine. — Dans les pamphlets de 1815 à 1870, on a souvent imprimé que Robespierre avait secrètement proposé à la Dauphine (Mme la Duchesse d'Angoulême) de l'épouser et de la replacer après sur le trône.

Cette fable grossière est depuis longtemps repoussée par les historiens de tous les partis, sans exception.

Mais, au point de vue simplement documentaire, il serait intéressant de remonter à l'origine de cette invention si invraisemblable.

J. B.

—

Barbaroux, élève des Mines. — M. Vatel a publié dans son livre *Charlotte Corday et les Girondins*, l'interrogatoire que le Comité de Surveillance de la commune de Bordeaux fit subir, le 2 messidor an 2, à la femme Bouquey, chez la

quelle Guadet et ses amis avaient trouvé refuge à Saint-Emilion. Il y a malheureusement, comme d'ailleurs dans la plupart des autres documents publiés par cet auteur, des erreurs de transcription.

M. Vatel écrit (T. II, pag. 204) :

. . . .

D. — Quel est celui qui avait été *élève des moines.*

R. — C'est Barbaroux.

. . . .

Or, si on se reporte à l'original (Arch. de la Gironde, L. 2869 pièce 12), on lit *élève des mines* ; de plus, deux copies de l'époque qui se trouvent l'une dans le même dossier (pièce 13), l'autre dans la liasse L 2261, portent aussi très lisiblement le mot *mines*.

Nous désirerions savoir si l'on a des renseignements sur Barbaroux *élève des mines*, et de quelle école il s'agit.

R. Brouillard.

—

Le porc-épic de Louis XII. — Il est de notoriété universelle que la devise d'armes, qui a pour corps le porc-épic, est *Cominus et eminus*, de près et de loin. Or, Voltaire, en son *Siècle de Louis XIV*, chap. XXV, dit :

Il vaut mieux n'en point avoir (de devise) que d'en souffrir de mauvaises et basses, comme celle de Louis XII ; c'était un porc-épic avec ces paroles : *Qui s'y frotte s'y pique*.

Je sais bien que Voltaire traite l'histoire un peu comme Michelet la traitera plus tard ; mais enfin c'est Voltaire, et il peut

e trouver, encore de nos jours, des gens, des intellectuels même, qui s'attardent à invoquer l'autorité de ce nom fameux. J'ai, en effet, souvenance d'avoir lu quelque part cette devise « basse » allant avec le porc-épic ; mais comme l'auteur, ou les auteurs étaient quelconques, je n'en ai point tenu registre, et j'incline à croire que c'est chez Voltaire qu'ils l'avaient prise.

Je demande donc aux habitués de l'*Intermédiaire* s'ils connaissent des documents *anciens*, peints, sculptés, gravés ou écrits qui donnent au porc-épic de Louis XII pour devise : *Qui s'y frotte s'y pique.*

Naturellement, il serait à propos qu'on étudiât de la même façon la devise : *Cominus et eminus.*

Pour moi, je tiens celle-ci pour seule authentique. N'ayant pas aujourd'hui le temps de me livrer à des recherches, je me borne à invoquer le témoignage de Brantôme (*Hommes illustres et grands capitaines françois, le roi Louis XII*) et celui de Lemaire (*Hist. et antiq. de la ville et duché d'Orléans*, p. 150) qui nous apprend que ce fut Louis, premier duc d'Orléans, grand-père de Louis XII, qui choisit l'emblème et la devise. Plus probant encore est le livre *Les Devises d'Armes et d'Amours*, de Paul Jove, un contemporain (Paolo Giovio, 1483-1552) ; l'estampe n° 7 nous montre le porc-épic surmonté de la couronne royale, avec une banderolle flottant tout autour, portant les mots : *Cominus et eminus.*

Où Voltaire a-t-il pris : *Qui s'y frotte s'y pique ?* ADRIEN THIBAULT.

—

Brutus le magnanime. — D'après un document que j'ai pour le moment entre les mains, Brutus le magnanime était, à la date du 27 frimaire an III, le nom républicain d'une localité que je suppose, d'après quelques indices à côté, être du Berry ; mais qui pourrait être aussi bien du Nivernais ou du Bourbonnais.

Quelle est donc la localité qui porta ce nom pendant la période révolutionnaire ?

M. A. B.

—

Le chevalier Destouches. — Connaît-on le fait historique qui a servi de base au livre de Barbey d'Aurevilly sur le chevalier Destouches ? Ce dernier a-t-il réellement vécu ? De quel épisode s'est inspiré Barbey pour écrire ce petit chef-d'œuvre, qui dénote une si complète connaissance du pays normand ? La question a dû déjà être posée, mais nous n'avons pu la retrouver dans les colonnes de l'*Intermédiaire*. NÉRAC.

—

Fauconpret (De). — Je vois (LXIII, 25) que Helman a gravé des ex-libris aux armes des Fauconpret de Thulus.

Un de nos collègues pourrait-il me donner des renseignements : origine, armoiries, alliances, etc., sur une famille Aron de Faucompré dont une fille a épousé un Rafélis de Saint-Sauveur en 1905.

MAC-IVOR.

—

L'épitaphe de Mme Favart. — La célèbre actrice, qu'un de nos contemporains appelle la Judic du XVIIIe siècle, composa, dit-on, quelques jours avant sa mort, son épitaphe qu'elle mit en musique.

Connaît-on, et l'épitaphe, et la musique ? RIP-RAP.

—

De la Fenêtre. — Mon bon ami Pau Morisse possède une édition de Montaigne curieusement annotée, en marge et en manuscrit, par *faulcon député en 1789*. Cet ouvrage appartint ensuite à M. de la Fenêtre, dont il porte l'ex-libris, ex-libris représentant un faucon couronné et enclos de branches de gui. Je serais content de savoir qui fut ce M. de la Fenêtre, et s'il eut quelque lien avec *faulcon*, ce qui me paraît vraisemblable, puisque l'ex-libris de M. de la Fenêtre représente justement l'oiseau de proie homonyme du *député en 1789*. Celui-ci semble être un homme de bon goût, autant que la Fenêtre parait pédant et insensible ; chacun d'eux est fort bien représenté, avec le caractère que je suppose, par ces appréciations manuscrites qu'ils écrivirent en fin de l'ouvrage :

Montaigne parle souvent de lui ; mais on aime à le suivre dans ses conversations, il promène sans cesse le lecteur du haut en bas ; on se plaît à s'égarer ainsi avec lui, parce qu'il sait réunir au plus haut degré, sous l'enveloppe de son vieux style, l'agrément, l'énergie, la profondeur et la vérité.

, décembre 1792.
faulcon député en 1789.
Le discours de la Boetie sur la servitude volontaire (voy. page 313) est extrêmement intéressant ; on dirait qu'il a été fait pour les circonstances actuelles, id.

En face de cette note intime et pleine de sens, M. de la Fenêtre étale cette prétentieuse sottise :

J'ai relu cet ouvrage avec beaucoup d'intérêt, et, sauf quelques reproches qu'a pu mériter l'auteur trop enclin à parler de lui dans les plus minimes détails, je confirme pleinement le jugement déjà porté.
de la Fenêtre.
novembre 1818

On voit bien que cette lourde caricature de l'annotation délicate et privée de *faulcon* devient ici un grossier arrêt destiné à faire connaître à la postérité le jugement de la Fenêtre ; il ne comptait certes pas sur une tribune comme celle de l'*Intermédiaire* où on l'expose ; et où l'on serait heureux de trouver en retour sur les deux annotateurs, quelques notes biographiques. Je dois dire, et je prie que l'on me pardonne, que j'aurai le plus vif plaisir si l'on connaît sur de la Fenêtre des choses « pis qu'à pendre » !

UN VIEUX BONHOMME.

—

Pillement, artiste peintre. — On désire connaître quelques renseignements biographiques sur un nommé Pillement cité ainsi dans les Papiers de la Couronne :

Le nommé Pillement a fait trois tableaux pour le Petit-Trianon. Ils sont charmans. La Reine (1) demande qu'il lui soit donné *douz cents livres* de gratification sur la Conciergerie. Votre Majesté veut-elle l'approuver. Bon.

Arrêté par le Roy le 13 mars 1778.
(Archives Nationales. Carton o'287.)

O. KELLY DE GALWAY.

—

Date et lieu de naissance du général Clément Thomas. — Dans une intéressante biographie du général Clément Thomas publiée, l'année dernière, par M. René Buet, chez l'éditeur Salvaëte, je relève le passage suivant :

Si l'on se fiait à l'inscription gravée sur le monument funèbre où reposent, au cimetière du Père-Lachaise, les victimes de la rue des Rosiers, on croirait à tort que Jacques Léonard Clément-Thomas, ex-représentant du peuple, général commandant en chef la garde nationale en 1848 et 1870, est né à Ronzac (Gironde), le 31 décembre 1809. En fait, il vît le jour, comme l'atteste son extrait de naissance, au Perin-d'Hage, commune de Bouzac (Gironde), *le 29 décembre 1808*.

(1) Marie-Antoinette.

La plupart des encyclopédies font naître Clément Thomas en 1809 et non en 1808, mais si M. René Buet a vu l'extrait de naissance de la malheureuse victime du 18 mars 1871, c'est lui qui a raison, et, dans ce cas il y a lieu de rectifier l'erreur qu'il relève sur l'inscription du monument du Père-Lachaise.

Qu'en pensent nos collègues de l'*Intermédiaire* ? EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Maréchal de Tourville. — Quel est le véritable auteur des *Mémoires du maréchal de Tourville, vice-amiral de France et général des armées navales du Roi*, publiés à Amsterdam en 1749, en 3 vol. in-12 ? P. J. B.

—

Mémoires de Constantin de Tourville. — J'ai entre les mains *L'aveu sans exemple ou Mémoires de Constantin de Tourville.* A Amsterdam. (s. n.) 1747, petit in 8° de 247 p. C'est, à vrai dire, un roman. La première partie est basée sur le procès en revendication de légitimité et d'aînesse qu'intenta Jean Michel « du Dézert » à Jean-Baptiste de Costentin de Tourville, mais l'auteur a dénaturé le résultat du procès et modifié les dates auxquelles il eut lieu. Ce procès, en effet, commença en 1713, au bailliage de Périers (Manche) et se termina en 1720 par un arrêt du Parlement de Rouen. Or la mère de Jean Michel et de Jean-Baptiste dont le prétendu *aveu* est la cheville du roman, décéda en 1703, c'est-à-dire longtemps avant le commencement du procès.

Quel érudit intermédiairiste pourra nous faire connaître l'auteur de ce roman ? P. J. B.

—

Mémoires de Watteville. — Tout le monde connaît les aventures extraordinaires de cet abbé qui fut reître, pacha, abbé commandataire de Baume-les-Messieurs, grand *négociateur* de la conquête de Franche-Comté. Quels sont, en dehors

de Saint-Simon, Pelisson, les auteurs qui en parlent ? Y a-t-il eu des *Mémoires* publiés, apocryphes ou non ?

A. CALLET.

—

Thoirace Clypeo. — A quelle famille faut-il attribuer cette devise ainsi que les armes suivantes : Ecartelé au 1° *d'or à l'ours de sable* ; au 2° de Toulouse ; au 3° *de gueules au lion d'or* ; au 4° *d'or à 3 fers à cheval de gueules cloués d'argent* ; sur le tout, *parti d'argent au lion de gueules et palé d'or et de gueules.* Casque taré de face ; supports : deux lions ; croix de Malte. — L'ex-libris du XVIIe siècle qui porte ces armes est signé Beaudeau.

NISIAR.

—

Dessins au charbon remontant à l'époque néolithique. — M. Roland instituteur à Villevenard (Marne), a découvert sur le flanc d'un coteau dominant le village, plusieurs grottes de l'époque néolithique. Ces grottes sont très nombreuses dans la région. L'une de celles qu'a ouverte M. Roland, au mois de septembre 1910, est remarquable par une particularité qui n'avait jamais été signalée nulle part. A droite et à gauche de l'ouverture cintrée par où on y pénètre, se voient les dessins tracés au charbon et parfaitement conservés surtout à gauche (l'un a l'aspect d'un battoir, l'autre d'une sorte de grille).

Quelle peut être la signification de ces dessins placés à l'entrée d'une grotte où se trouvaient pêle-mêle quinze squelettes d'hommes, de femmes et d'enfants, dont quelques-uns accroupis ?

PETIT-MORIN.

—

Agrippine rapportant les cendres de Germanicus. — Pourrait-on me dire quel est le sculpteur du XVIIIe siècle qui a traité, en bronze, ce sujet classique ? C'est surtout une étude de draperies antiques, autant qu'il m'en souvient.

VAL CONTENT.

—

Figurines, (pour dire timbres) — Il paraît que ce que nous appelons depuis si longtemps des « timbres poste » était désigné, par l'administration des P. T. T., sous le nom de « figurines », puisqu'elle en met maintenant en vente sous forme de petits carnets qui portent sur leurs couvertures l'inscription : « Carnet de 40 figurines ». Le public, et les collectionneurs, devenus *figurinomanes*, adopteront-ils cette nouvelle appellation ? C'est peu probable, déjà le prix de ces carnets surchargé à 05 centimes, a été ramené à la valeur des timbres y contenus, les P. T. T. s'étant aperçu qu'ils étaient seuls à Paris faisant payer l'enveloppage de la marchandise.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Gazette de Paris. — Connaît-on une gazette manuscrite intitulée :

Gazette de Paris. De ce qu'il y a de plus intéressant dans l'année 1757, avec des estampes, des vignettes et des portraits convenables aux sujets qui y sont rapportés, pour rendre ladite gazette plus intéressante et plus amusante, dans l'année 1757.

On lit à la fin de notre exemplaire :

Il y a dans les huit volumes du présent format depuis l'année 1750 iusqu'en l'année 1757 tant estampes, portraits, vignettes et autres au nombre de 552.

Nous ne possédons que l'année 1757 de cette gazette à tendances nettement Jansénistes et favorable aux parlementaires exilés. Le manuscrit très bien écrit et littéraire a 640 pages et 88 estampes, la plupart d'après Desrochers, se vendant chez Petit, rue Saint-Jacques, et chez Odieuvre, marchand d'estampes.

Signalons encore, parmi les portraitistes, J.-B. Le Moine, Tocqué, Ragot, Coypel, Wierx, Meytens de Vienne, de La Tour, Rigaud, Antoine de Padua de Lisbonne, Hussein, Le Brun, Mariette, Radigues, etc., etc.

Cela se vendait encore à Paris chez Renou et Jacques Chéreau, marchand d'estampes.

Evidemment les spécialistes connaissent tous ces noms d'artistes peintres et graveurs. Mais la Bibliothèque nationale ou des bibliothèques particulières possèdent-elles cette collection si intéressante dont, encore une fois, l'année 1757 seule est en notre possession.

Cette gazette n'a-t-elle été que manuscrite ? Combien de temps a-t-elle paru ? Qui la rédigeait ?

AURIBAT.

—

Un quatrain sur Hugo : Où, ô Hugo, hucheras-tu ton nom ?

Où, ô Hugo, juchera-t-on ton nom ?
Justice enfin rendu que ne t'a-t-on ?

Quand donc au mont qu'académique on [nomme,
De roc en roc, grimperas-tu, rare homme?

Quelques auteurs de précis de littérature l'attribuent à Louis Veuillot ; le Nouveau Larousse illustré en donne la paternité à Parseval-Grandmaison. Du V.

—

« La Bohême » de Murger et Barrière. — Pourrais-je avoir quelques renseignements sur une pièce de Théodore Barrière et Henry Murger, intitulée : *La Bohême*, comédie-vaudeville en cinq actes ? Ne pas confondre avec *La Vie de Bohême*.

Eugène Héros.

—

Gyp et Stendhal. — Sous la signature Scamp, le *Gil Blas* a publié, le 9 octobre 1888, une saynète intitulée : *Autour de la pychologomachie. Quand il pleut*. C'est une critique dialoguée, très spirituelle, du *Journal de Stendhal*, qui venait de paraître. Gyp se reconnaît l'auteur de cette amusante fantaisie, mais, vu l'abondance de ses œuvres, elle ne se rappelle plus dans lequel de ses ouvrages elle a été reproduite.

Un des nombreux admirateurs de Gyp pourrait-il m'indiquer le titre de l'ouvrage, sa date et son éditeur ? Je lui en serais bien reconnaissant.

Adolphe Paupe.

—

Le créateur du vers libre. — Quel est le poète qui, en France, écrivit le premier en vers libres : mis à part les anciens ayant employé des mètres divers, Gustave Kahn et Marie Krysinska, principalement revendiquent la priorité de cette innovation qui germa très probablement vers 1880-1881 ?

R. d'Arson.

—

Machiniste. — Les premiers autobus Trocadéro-Gare de l'Est viennent d'apparaître. En conséquence de quoi l'Administration maternelle que nous avons méritée nous enjoint, en termes concis, sur quelques lampadaires, de « faire signe au *machiniste* afin d'obtenir l'arrêt ». C'est un succès pour notre collègue Dimier et pour tous ceux qui, comme lui (et moi, d'ailleurs) trouvent qu'il serait bon de parler le plus possible français en France. Evidemment *motorman* nous aurait choqués. Mais enfin, ... *machiniste* !... Qu'en pense-t-on à l'*Intermédiaire* ? Il y a *chauffeur* ; il y a *cocher* ; mots dont on ne veut pas. Il y aurait bien *conducteur*. En gens d'esprit nous avons décrété que le *conducteur* était l'homme qui ne conduisait pas la voiture, mais changeait de la monnaie... Appeler celui-ci *receveur* serait une révolution. Alors ?

G. de Fontenay.

—

Bray-sur-Marne. — Dans la pièce intitulée : *Lettre*, de son recueil, *Toute la lyre* (t. I de l'édition Charpentier 1889, p. 83), Victor Hugo parle d'un Bray-sur-Marne situé dans la Champagne, en pays plat. Quel est ce Bray, qui ne figure pas dans le *Dictionnaire des communes* publié par l'administration des Postes ? Bray-sur-Seine, en Seine-et-Marne ? L. M.

—

Le premier pont suspendu de Paris. — En relisant *Le Curé de village* de Balzac, j'y ai remarqué la phrase suivante :

> La France entière a vu le désastre, au cœur de Paris, du premier pont suspendu que voulut élever un ingénieur, membre de l'Académie des sciences.

Quoique extraite d'un roman, cette phrase semble bien faire allusion à un fait réel et connu. Je crois donc pouvoir demander de quel pont Balzac a voulu parler ? Quelle est la date, et quelle fut la nature du désastre ? Quel ingénieur avait construit le pont dont il s'agit ?

V. A. T.

—

Beys d'origine française. — Un certain nombre de français militaires et civils, entr'autre le savant Mariette, ont porté le titre de « beys ». Etaient-ils obligés de renoncer à la nationalité française et d'embrasser l'islamisme ?

César Birotteau.

—

Les phases de la lune et Bugeaud. — Quelles étaient les règles météorologiques, basées sur les phases de la lune, que s'était faites Bugeaud (le maréchal, bien entendu) pour déterminer l'époque de ses expéditions en Algérie ?

Dans quels ouvrages les trouve-t-on rapportées ; et, si possible est de le dire, à quelles pages ?

Philibert Le Boigne.

Réponses

—

L'armoire des cœurs royaux, à Saint-Denis (XLII ; XLIII ; XLVI ; LII ; LIII).— On a publié bien des choses erronées, dans les journaux, ces jours-ci, sur les tombeaux de Saint-Denis. Une récente visite de M. Boissy d'Anglas et de la commission sénatoriale dans la crypte où sont ces quelques dépouilles, a donné lieu à des interprétations fantaisistes.

Nous ne songeons pas à les relever. Cependant nous devons rappeler que dans nos colonnes, une controverse a été soulevée en vue d'établir l'inventaire exact de ce qui se trouve dans l'Armoire dite « des cœurs ».

Cette armoire, qui est rarement ouverte, et qui l'a été tout récemment, a causé une profonde surprise aux visiteurs privilégiés. Ils ont constaté que l'une des boites renfermant les cœurs portait un N. Certains ont cru voir, dans cette lettre, l'initiale de Napoléon, et, l'imagination aidant, on a été jusqu'à dire que Napoléon avait songé à se faire enterrer à Saint-Denis (ce qui n'est pas invraisemblable) et y avait fait préparer déjà ce reliquaire.

En réalité, l'N dont il s'agit — et nous l'avons dit déjà — est la première lettre du mot *néant*. Le cœur que renferme cette boite est celui d'un enfant du duc de Berry, N. d'Artois qui ne vécut que quelques heures et ne fut qu'ondoyé.

L'Armoire des cœurs est une armoire en pierre qui repose sur deux colonnettes à chapiteaux. Elle contient, rangé sur une tablette, quelques parcelles des corps de Marie de Médicis, d'Henri IV et de Louis XIV et les cœurs de Louis XIII, de Louis XVIII et de l'enfant du duc de Berry, dont nous venons de parler.

Un troisième socle ne porte rien : à qui le destinait-on ? Les archives consultées par M. l'abbé Duperron, ne le disaient point. Attendait-il le cœur de Louis XVII ou le cœur de Louis XIV, retrouvé aussi étrangement que celui de Louis XIII ?

Un jour vint où l'on prit en défiance toutes les reliques proposées après la Révolution. Il en sortait de toutes parts, et ce fut pour discréditer les plus authentiques.

M. le Dr Max Billard a consacré à cette étude, un livre du plus haut intérêt documentaire : *Les tombeaux des rois sous la Terreur* (chez Perrin, 1907).

Nous devons à l'extrême obligeance de notre distingué collaborateur et de son éditeur, que nous remercions ici, la communication du cliché que l'on trouve ci-contre et qui reproduit, grâce à la plume d'un artiste, M. Beuzon, avec une absolue fidélité, le monument mystérieux de la crypte royale.

On peut voir par le dessin, que les cœurs sont déposés dans des boites en forme de cœur. Les boites rondes ne renferment que des parcelles.

Le cœur d'Henri IV est en effet à La Flèche. Ce que l'on a, de ce roi, à Saint-Denis, ce sont des restes recueillis par un sieur Manteau, lors de la violation des tombeaux sous la Terreur. Il ramena ainsi, (voir procès-verbal en date du 25 octobre 1824), des parcelles des corps d'Henri IV, de Marie de Médicis et de Louis XIV. Ces reliques sont peu encombrantes ; on voit qu'elles tiennent moins de place encore que les cœurs.

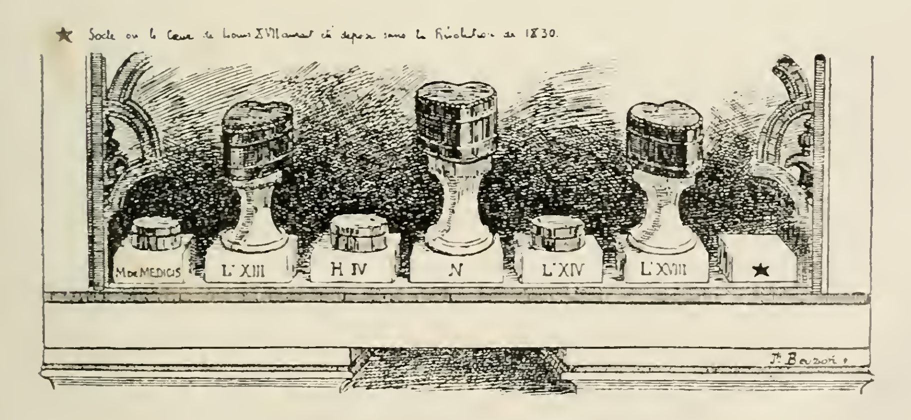
Le cœur de Louis XIII a été retrouvé dans des circonstances extraordinaires que nous avons rapportées précédemment. Il est permis de faire sur son authenticité les plus expresses réserves.

—

La béatification de Louis XVI (LXII, 947). — Je sais que dans certains milieux ecclésiastiques on s'occupe de cette question, et pour ne citer qu'un fait, monseigneur de Theil, vice-postulateur du diocèse de Paris, a dit avoir étudié cette cause. Et comme on lui faisait observer que c'était à lui à prendre la main, puisqu'il était vice-postulateur des causes du diocèse, et que Louis XVI, par sa vie et par sa mort, appartenait à Paris, le distingué prélat déclarait qu'à une certaine époque Louis XVI avait bien été, selon lui, persécuté pour la religion, mais il lui était plus difficile d'affirmer que sa mort eut une origine religieuse. On pouvait prendre Louis XVI pour une victime politique, et il ne lui était point démontré qu'il eût été guillotiné en haine de la foi catholique. Je cite ce prélat et ce souvenir pour montrer que la question n'est pas neuve.

Maintenant, que faut-il en penser ?

L'ARMOIRE DES CŒURS



Intérieur de l'Armoire des Cœurs

Dessin d'après nature de M. J. Beuzon

S'il n'y a pas de littérature sur ce sujet, il y a un document qui vaut son pesant d'or : c'est l'allocution que le Pape Pie VI prononça, le 17 juin 1793, au Consistoire qu'il tint à Rome, pour protester contre le crime dont venaient de se souiller les révolutionnaires de France. Chose singulière, dans le grand Bullaire édité en 1845 par la *Rev. Camera Apostolica*, c'est-à-dire par l'imprimerie officielle de l'Etat pontifical (page 318 de cette publication), l'allocution consistoriale est donnée en français. Elle commence par ces mots : « Pourquoi notre voix n'est-elle pas étouffée dans ce moment par nos larmes et nos sanglots ». Et cependant, selon l'usage, cette allocution a été prononcée en latin et nous en avons le texte dans les *Acta Pii VI*, vol. I, page 311 et suiv. Il y a là une première anomalie qui étonne, car si on trouve dans le Bullaire pontifical nombre de documents en italien, parce qu'ils se rapportaient à l'administration temporelle des Etats du Saint-Siège, on n'y trouve pas, sauf pour les Concordats qui furent faits à diverses époques, de documents en français. Il est assez probable que le Pape, pour donner plus de retentissement à cette allocution, l'aura fait traduire en français et comme elle s'adressait avant tout à la France, l'aura fait insérer dans cette langue.

Maintenant, que dit cette encyclique que l'on peut appeler la base du procès de béatification de Louis XVI. Le Pape compare Louis XVI et Marie Stuart, l'infortunée reine d'Ecosse, et cite un long passage de Benoît XIV qui déclare comment on pourrait prouver que cette reine est morte vraiment martyre de sa foi. «Si l'autorité de Benoît XIV, ajoute-t-il, est grave en cette matière, s'il faut avoir de très grands égards pour son opinion, lorsqu'il se montre porté à admettre le martyre de Marie Stuart, pourquoi ne penserions-nous pas comme lui sur le martyre de Louis ? Il y a en effet ici parité d'attachement à la religion, parité de projet, parité de fin désastreuse ; il doit par conséquent y avoir aussi parité de mérite ». Le pape développe ces trois points et en particulier réfute l'objection que l'on pourrait tirer du fait de l'approbation donnée par le roi à la Constitution civile du Clergé de France, que Pie VI avait condamnée. Il s'étend assez longuement sur ce sujet et montre que le roi, trompé et abusé sur la valeur de la signature qu'il donnait, revint sur cette décision quand il en eut bien connu le véritable sens. En finissant il démolit l'objection que l'on pourrait faire du service solennel qu'il va faire célébrer à la Sixtine et auquel il convie tous les cardinaux. Je cite textuellement : « Quoique ces prières funèbres puissent paraître superflues, quand il s'agit d'un chrétien qu'on croit avoir mérité la palme du martyre, puisque saint Augustin déclare que l'Eglise ne prie pas pour les martyrs, mais qu'elle se recommande plutôt à leurs prières, cependant cette sentence du saint docteur doit s'entendre et s'interpréter, non pas de celui qui est réputé martyr par une persuasion purement humaine, mais de celui qui est formellement reconnu tel par un jugement du Siège apostolique ».

Je termine par deux petites remarques.

Dans le *Catalogue des causes pendantes à la Congrégation des Rites* (Rome 1901) nous trouvons, à la page 71, l'inscription de la cause de Marie Stuart avec cette mention : « Décret de l'ouverture du Procès 6 fév. 1899 ». Il semble que personne ne s'en soit plus occupé à partir de cette date, car cette cause ne figure plus dans le catalogue de 1909. La raison en est que personne (on l'appelle dans l'espèce *postulateur*) ne s'est donné le soin de poursuivre ce procès, qui est présentement, non pas abandonné, mais délaissé. Il suffirait que l'archevêque de Westminster, dont relève cette cause, nommât une personne à Rome chargée de la continuer pour qu'elle reprît son cours régulier. Comme elle a pour elle l'avis de Benoît XIV qui fait autorité dans la matière, il est assez à croire que, laissant de côté la vie de la malheureuse reine, il serait aisé d'établir qu'elle a été mise à mort pour la foi. Son long emprisonnement à la Tour de Londres a largement suffi à expier les fautes qu'elle avait eues auparavant à se reprocher.

Une dernière difficulté pour la béatification de Louis XVI serait l'absence complète de miracles. En effet, on n'a pas actuellement connaissance d'une de ces guérisons dont le renom et le bien fondé est tel qu'on peut les présenter pour un procès canonique en dépit de la rigueur de la Congrégation des Rites. Mais si la cause était portée en cour de Rome, rien ne dit

que ces faveurs miraculeuses ne viendraient pas à se produire. Dieu mesure, ordinairement du moins, ses grâces aux demandes, et les fidèles s'adressant au roi martyr pourraient obtenir des miracles par son intercession. En tout cas d'après, la doctrine de Benoît XIV, qui est celle de la Congrégation des Rites, quand le martyre est parfaitement prouvé, il n'est pas besoin de présenter de miracles ; le martyre suffit pour être mis sur les autels, car l'homme ne peut donner davantage à Dieu que le témoignage de son sang, qui est l'acte de charité parfaite. Et nous en avons un exemple récent. Le 27 mai 1900 Léon XIII a béatifié plusieurs martyrs des Missions Etrangères et des indigènes qui avaient souffert pour la foi. Un des missionnaires, décapité à Nam-Dinh au Tonkin, le 1er mai 185 , M. Louis Bonnard, n'avait pas fait de miracles, et un jeune Annamite qui souffrit avec lui était dans le même cas. Mais leur martyre était si lumineusement prouvé que Léon XIII l'unit aux autres confesseurs de la foi, qui, eux, avaient eu des faveurs miraculeuses accordées à leur intercession. Par conséquent, l'absence de miracles ne serait point une objection contre la béatification de Louis XVI.

ALBERT BATTANDIER.

—

Date de l'introduction de l'imprimerie à Rome (LXII, 889, 957). — L'écrivain de la *Descrizione de Roma moderna*, publiée en 1739, a donné un renseignement inexact, soit qu'il ait mal entendu la date qui lui était signalée oralement, soit qu'il ait mal lu ou interprété le chiffre d'un manuscrit ou d'un livre ; et, croyant à la date de 1455, il a ajouté le nom du Pape à la dite date. Comme le rapporte le P. François-Xavier Laire, dans son « *Specimen historicum typographiæ romanæ XV sæculi* » publié en 1778 (1re partie, pp. 99-100), Conrad Sweynheym et Arnold Pannartz, élèves de Füst et Schœffer, quittèrent l'Allemagne en 1464 et vinrent au Monastère de Subiaco où ils pratiquèrent l'art de l'imprimerie en 1465 et 1466 ; à la fin de l'année 1467, leurs presses furent transportées à Rome dans la demeure de la très noble famille *de Maximis*, où ils trouvèrent généreusement l'assistance nécessaire à l'exercice de leur profession. C'est au monastère de Subiaco, le 29 octobre 1465, qu'ils imprimèrent la première édition du Lactance : « Lactantius de Divinis institutionibus de opificio Dei, etc. *Sub anno Domini MCCCCLXV. Pontificatus Pauli Pape II. Anno ejus secundo indictione XIII die vero antepenultima mensis Octobris in venerabili Monasterio Sublacensi.* In-folio. » [Laire, 2e partie, p. 123]. A Rome, après avoir peut-être imprimé le *De Oratore* (1) de Cicéron, qui toutefois ne porte ni date, ni lieu, ni nom d'imprimeur [Laire, 2e partie, p. 124 et note *a*], ils imprimèrent en 1467 la première édition de la Cité de Dieu de saint Augustin : « Sancti Augustini Libri de Civitate Dei. *Sub anno o Nativitate Domini MCCCCLXVII, Pontificatus Pauli Pape secundi anno ejus tertio. Regnante Romanorum Imperatore Friderico ; indictione XV, die vero duodecima mensis Junii.* » [Laire, 2e partie, p. 125] ; on peut consulter aussi la description de ce livre dans le Tome Ier (page 360, n° 1545) du *Catalogue général des incunables des Bibliothèques publiques de France* par M. Pellechet, qui, à la suite de sa description, indique les bibliothèques où se trouvent des exemplaires du *De Civitate Dei* de 1467, avec les cotes.

PEDÉ.

—

Un dessin du duc d'Orléans. — De l'*Univers* :

Un abonné de l'*Intermédiaire des Chercheurs* lui adresse cette question :

Le duc d'Orléans, artiste. — En 1836, Ferdinand d'Orléans, fils aîné du roi Louis-Philippe, publia une série de gravures (ou lithographies), entre autres le *Voyage de Gulliver*. Tirées à un petit nombre d'exemplaires, ces gravures furent distribuées à quelques amis. En existe-t-il dans quelques collections particulières ?

Je crois qu'il en existe cinq ou six. J'en connais deux : l'une qui fut donnée par le Prince à un de ses professeurs, l'autre qui appartint au marquis de Flers. Cette dernière fut remise par le professeur à Villemessant qui la reproduisit, quelques mois après la guerre, dans son journal : l'*Autographe*.

Le dessin fut composé, non en 1836, comme le croit l'abonné de l'*Intermédiaire*,

(1) Pour cette édition voir PELLECHET (M.). *Catalogue général des incunables des Bibliothèques publiques de France*, tome II, p. 409, n° 3660, avec indication des cotes.

mais en janvier 1830, c'est-à-dire sous Charles X, alors que le duc d'Orléans — qui portait alors le titre de duc de Chartres — était colonel du 1er régiment de hussards. Il est du reste, signé : « F. d'Orléans, janvier 1830. »

On connaît la page des *Voyages de Gulliver* :

« Je me couchai sur l'herbe qui était très fine, où je fus bientôt enseveli dans un profond sommeil qui dura neuf heures. Au bout de ce ce temps-là, m'étant éveillé, j'essayai de me lever, mais ce fut en vain. Je m'étais couché sur le dos ; je trouvai mes bras et mes jambes attachés à la terre de l'un et de l'autre côté, et mes cheveux attachés de la même manière. je trouvai même plusieurs ligatures très minces qui entouraient mon corps depuis mes aisselles jusqu'à mes cuisses. Je ne pouvais que regarder en haut... Quel fut mon étonnement lorsque j'aperçus une petite figure de nature humaine, haute tout au plus de six pouces, un arc et une flèche à la main avec un carquois sur le dos! J'en vis en même temps au moins quarante autres de la même espèce. Je me mis soudain à jeter des cris si terribles que tous ces petits animaux se retirèrent transis de peur et il y en eut même quelques-uns qui furent dangereusement blessés par les chutes précipitées qu'ils firent en sautant de dessus mon corps à terre. »

C'est sur ce thème de Jonathan Swift, l'immortel auteur des *Voyages de Gulliver*, que le fils aîné du futur Louis-Philippe broda cette brillante fantaisie. Le prince s'est représenté lui-même dans la personne du martyr des Lilliputiens. Il a donné le cachet de son époque aux nombreux accessoires de sa composition et pour qu'on ne pût se méprendre sur ses intentions de fantaisiste, il a eu le soin de charger un certain nombre de ses persécuteurs de porter la carte de visite du « comte de Gulliver, 218, rue Saint-Honoré ». N'était-ce pas suffisamment désigner qu'il faisait le portrait de l'hôte du Palais-Royal ?

Le duc d'Orléans s'est éloigné des intentions philosophiques de Swift. Il est évident qu'il a voulu peindre à la fois les obsessions dont sont accablés les grands de ce monde par les intrigants et les quémandeurs et les duperies dont ils sont victimes. Il faudrait des colonnes pour dépeindre les innombrables personnages de ce dessin. Il y a là des détails très gais et des critiques spirituelles dont il est aisé de découvrir le sens réel. Ainsi,il est clair que le régiment de grenadiers aux allures de bravaches du premier plan est une satire de la garde nationale.

Ce dessin a toute une histoire. C'est sous le second Empire que M. de Flers, alors en exil, l'envoya à Villemessant. Mais la censure impériale refusa l'autorisation préalable.

En vain, Villemessant fit-il les démarches les plus pressantes ; il ne put obtenir que le veto fût levé. Ce n'est, je l'ai dit, qu'après la guerre que la reproduction du dessin du duc d'Orléans parut dans l'*Autographe*

J. MANTENAY.

—

M. de la Vauguyon, ministre disgracié de Louis XVIII (LXII, 947). — Le nom de Lavauguyon est inscrit sur la gravure nº 1675 du catalogue 41 de la maison Geoffroy, tel que nous le soulignons ici. La légende de cette très rare et fort curieuse caricature y est soigneusement transcrite. Le nom du ministre est apocryphe, naturellement.

SIMON.

* * *

C'est pendant l'émigration 1796-1797 que ce diplomate dirigea les affaires politiques du prétendant. Sa disgrâce fut le résultat des dissentiments qui étaient survenus entre lui et le comte d'Avaray. Il avait pour fils le trop fameux prince de Carency qui ayant surpris les secrets du Cabinet Royal alla les vendre au Directoire et se fit son espion. Dans son *Histoire de l'Emigration*, tome II, pages 60-84, M. Ernest Daudet a raconté cet épisode auquel Barras avait déjà fait allusion dans ses Mémoires.

J. R.

* * *

Le personnage en question doit être Paul-François de Quélen, duc de la Vauguyon, dont le père avait dirigé l'éducation des trois princes, qui devaient régner sous les noms de Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

Le titre de « ministre disgracié », pris par lui, vient sans doute de ce qu'il avait été, de 1795 à 1799, un des quatre ministres formant le conseil du comte de Provence. Il avait servi, en cette qualité, d'intermédiaire principal entre le frère du malheureux Louis XVI et ses agents en France.

NAUTICUS.

—

Ile de France (LXII, 837). — Abusif pour Chartres en Ile-de-France. mais non pour Rambouillet. L'Ile-de-France avait des limites précises, à pair les autres provinces. Altresi la plupart de celles-ci,

elle pourprenait divers « pays », dont l'Yveline où se trouvait Rambouillet. L'Yveline est située entre le sud-ouest de Paris, la Beauce, le Vexin normand et le Vexin français. Elle est joutée par la Seine, l'Orge, la Vaucouleurs et l'Eure.

B.—F.

***

Une magnifique publication, destinée à vulgariser les notions connues sur l'Ile de France, et parue récemment [Octave Beauchamp. *L'Ile de France*, collection du *Tour de France*. Paris, 1910, in-4°, nombreuses figures] a eu bien soin de ne parler que de l'*Ile de France proprement dite* (*la petite France*), la seule dont il y a intérêt à conserver le nom ! Elle a tenu compte des récents travaux historiques sur cette question, et elle a eu raison. Il ne faut pas confondre les provinces naturelles et les provinces artificielles ! Les naturelles seules doivent compter au point de vue historique, géographique, anthropologique, économique, etc.

Ell.

—

Château de Vierville, (Manche) (LXII, 949 ; LXIII, 68). — Gilles Armand de Marguerie (fils de Gilles de M., seigneur de Houetteville et de Marie-Thérèse Maillard de Léaupartie), fut seigneur de *Vierville*, Houetteville et Mauminot ; il épousa, en 1705, Jeanne Hélyes de Clinchamps, dont :

Gilles-Edouard de Marguerie, seigneur de *Vierville*, Mauminot, Houetteville, le Mollay, etc., épousa, en 1741, Marie-Thérèse de Pleurre, dont :

1° Jean-Edouard de Marguerie, mousquetaire ;

2° Gabriel-Edouard de Marguerie, capitaine au régiment du roi, infanterie ;

3° Edouard-Marie de Marguerie, mousquetaire ;

4° Marie-Thérèse-Françoise de Marguerie, femme de Joseph-Jacques-Henri Morin, seigneur de Litteau ;

Dans les assemblées électorales de la noblesse de 1789, on trouve N. de Marguerie de Vierville, à Bayeux (représenté par Edouard, comte de Marguerie, son fils) et Nicolas-Anne Morin de la Riviere, seigneur de Vierville, à Carentan.

G. P. Le Lieur d'Avost

La Roquette (LXII, 723, 901). — Nous remercions bien sincèrement M. A. Marcel de sa réponse si joliment documentée et qui nous montre tout le bénéfice qu'on peut retirer, parfois, de l'*Intermédiaire*. Nous sommes certain que tous les chercheurs qui, comme nous, connaissent les difficultés qu'on éprouve à établir la topographie d'un endroit du vieux Paris, lui en seront reconnaissants.

Qu'il nous soit permis d'ajouter quelques mots en marge.

Une erreur commune fait donner au vieux mot « Folie » ou « Foulie », le sens qu'il avait au XVIII[e] siècle. « Folie » signifie un lieu ombragé par des « feuilles » et non un vide-bouteilles. Ainsi, Folie-Regnault, Folie-Méricourt, Folie-Jean Morel, n'ont rien de folichon. Dans le département de l'Aisne, on trouve 23 lieux dits portant ce nom de Folie, avec le sens que nous lui attribuons.

A ce propos, on abuse beaucoup trop du nom de maison de « plaisance » ; Sauval, tout le premier, cite souvent les maisons de plaisance de nos rois, sans songer que ce terme jure étrangement avec le « droit de gîte », tant du seigneur que du roi. On n'apporte pas son « coucher » dans une maison de plaisance, et les « fourriers » n'exerçaient pas une sinécure avec leurs « sommiers » et leurs « chariots » !

La « villa » n'est pas une maison de « plaisance ».

Enfin, M. Vial a omis cet intéressant passage des *Mémoires* de Cheverny :

En cette mesme année, 1583, un jour de dimanche, 3 juillet, ladite dame de Cheverny, ma femme, accoucha à la Roquette sur les huit heures du matin d'une fille... Catherine.

C'était la troisième. Madame de Cheverny s'en allait ensuite à Saint-Maur d'où elle revenait à la Roquette, en 1584, et le 17 juillet, elle y mettait au monde, Louis, son quatrième fils et son septième enfant, le dernier, qui lui coûtait la vie, dix jours après.

Piton.

P. S. — Encore un reproche : Vial écrit p. 88, au XVI[e] siècle :

la répulsion des femmes pour les fatigues du voyage... les défectueux moyens de transport.

Nous ne cesserons de le répéter : tout est relatif, et les gens du XVI[e] siècle n'avaient certainement pas d'idées pareil-

les ; bien plus, ils ne « pouvaient » pas les avoir ; au contraire, ils s'estimaient en progrès sur leurs ancêtres... comme nous ! P.

—

Mlle Bertin, modiste de la reine Marie-Antoinette (LXII, 781, 921 ; LXIII, 94). — D'abord, Mlle Bertin n'avait point pour prénom *Rose*, mais ceux de *Marie-Jeanne*. En second lieu, elle n'est point née à Amiens, mais à Abbeville, le 2 juillet 1747 — et non en 1744. Son père, Nicolas Bertin, était cavalier de la maréchaussée dans la capitale du Ponthieu, et sa mère, Marie-Marguerite Méquignon, exerçait la profession de garde-malade. Elle est bien morte le 22 septembre 1813, non à Paris, mais dans sa maison d'Epinay à l'âge de 66 ans et non 60 ans.

Le poète Delille a célébré le goût et les talents de la modiste de la reine dans l'*Imagination*, et les *Mémoires* de Mme Campan contiennent sur elle différentes particularités. Son portrait en couleur, par F. Janinet, atteint dans les ventes des prix élevés ; cette gravure, assez rare, s'est vendue récemment 450 francs.

A. L.

—

Famille de Bonnault (LXII, 950 ; LXIII, 71). — D'après la *Recherche de la noblesse du Berry* par le comte de Toulgoet Tréanna (p. 51), François de Bonnault, seigneur de Méry, demeurant paroisse de Méry-sur-Cher, Pierre de Bonnault, seigneur de la Forest, demeurant en ladite paroisse, Jean de Sathenat, seigneur du Mont, et Louis, son fils, seigneur de Vaugouin, demeurant dans la dite paroisse (Elisabeth Berthereau fut remariée à Jean de Sathenat), furent cités par l'Intendant de Bourges. Comme ils résidaient dans l'élection de Romorantin, ils furent renvoyés par devant l'Intendant d'Orléans, qui les maintint dans leur noblesse.

Une notice de la famille de Bonnault de Méry, de l'élection de Romorantin, est dans les manuscrits du chanoine Hubert, à la bibliothèque d'Orléans (vol. IV, f° 63), mais je crois qu'elle s'arrête vers 1660.

Il y en aussi une dans l'*Armorial de la Noblesse* par d'Auriac (Registre II), mais la postérité de Jean de Bonnault, seigneur de Méry, et d'Elisabeth Berthereau n'y est pas rapportée.

G. P. Le Lieur d'Avost.

Boufflers : prononciation du nom (LXII, 950). — C'est l'usage qui règle la prononciation ; il le fait parfois mal, mais il est le maître.

Il faudrait donc savoir quelle est la prononciation la plus généralement usitée et traditionnelle en France, et notamment dans le Nord, aux environs même de l'ancienne seigneurie de Boufflers.

En la bonne ville de Metz, il existe une jolie promenade, nommée le Jardin de Boufflers, que j'ai entendu prononcer Boufflé, au temps où Metz faisait encore partie de la France.

A mon humble avis, on devrait prononcer Bouffière, parce que, dans un nom propre, chaque lettre a son importance, et devrait être, autant que faisable, marquée dans la prononciation.

Ne prononce-t-on pas Flère le nom de la famille de Flers ? et n'est-il pas illogique de prononcer Boufflers comme soufflet, malgré la différence graphique ?

Léon Sylvestre.

*
* *

La question a déjà été posée : il y a donc éte répondu. On dit Bouffière et on trouve le nom écrit de cette façon, ce qui est une réponse péremptoire. « Contrat de mariage de Jacques de Tilly, chevalier sieur de Blaru, avec Adrienne de « Bouffière, passé à Milly en Beauvoisis, le 3 novembre 1571. » Voir Duchesne, T. 18, p. 7. Bib. Nat.

Dans le même ordre d'idée, on trouve : de Broille, pour de Broglie.

E. Grave.

—

Valtesse de la Bigne (LXII, 952). — Aux termes de son testament déposé en l'étude de Me Champetier de Ribes, Mme Valtesse de la Bigne, qui habitait Ville-d'Avray et dont la succession se liquidait récemment à la salle des ventes, a fait divers dons particuliers intéressants.

Elle lègue au musée du Luxembourg, son portrait, signé Henri Gervex, à la condition de mettre dans le cartouche « Portrait de Mme Valtesse de La Bigne, ayant figuré à l'exposition des portraits du siècle, offert par elle-même ».

Au musée de Caen, son portrait et celui de Gabrielle Dupuy, au pastel, par Pezzela ; plus deux tableaux-portraits de Detaille, représentant l'un Michel de La Bigne, l'autre, encadré dans un secrétaire

Empire, Sigismond de La Bigne, à charge de mettre entre les deux son médaillon en plâtre par Deloye.

—

Gace ou Gaston de la Bigne né à la Bigne vicomté de Vire, vers 1328 d'après dom Piolin (*Notice sur Marguerin de La Bigne* p. 13) fut chapelain des rois Philippe de Valois à Jean Le Bon.

Prisonnier en Angleterre avec celui-ci il composa pour Philippe duc de Bourgogne, fils du roi Jean, son poème intitulé ; *Le Roman des oyseaulx et des chiens*. Il mourut vers 1380 chapelain de Charles V.

Voir sur ce poète l'abbé de La Rue : *Essai sur les Bardes* ... ; Lacurne de Sainte-Palaye : *Mémoire sur l'ancienne chevalerie* ; Dom Piolin : *Notice sur Marguerin de La Bigne* ; Pluquet : *Mémoire sur les trouvères normands*, etc.

La famille de La Bigne dont trois branches habitaient l'élection de Vire lors de la Recherche de la noblesse faite par Chamillard en 1666, portait d'*argent, à trois roses de gueules 2 et 1*. C'est à cette famille qu'appartenait Gace de La Bigne, et aussi André de La Bigne ou La Vigne poète de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle.

Voir sur ce dernier ; outre les ouvrages de l'abbé De La Rue et de Dom Piolin. *Archives curieuses de la France* : t. I, p. 318.

Dans le XVIe siècle le nom de La Bigne fut changé en celui de La Vigne ou des Vignes et cela contre la foi des anciens manuscrits, dit l'abbé De La Rue.

J'ignore si les autres de La Bigne dont M. V. cite les noms appartenaient à la même famille. P. J. B.

* * *

M. Jules Claretie a consacré une de ses chroniques du *Temps* (5 août 1910) à Mme Valtesse de La Bigne « Enfant elle habitait, dit-il, une maison de la rue Paradis-Poissonnière et ses parents logeaient sous les toits, très pauvres. » C. P.

* * *

Il y a une notice sommaire de cette famille dans le *Nobiliaire de Normandie* par de Magny, et quelques fragments de filiation dans la *Recherche de la noblesse de la généralité de Caen, en 1666*, par Chamillart G. P. LE LIEUR D'AVOST.

* * *

Cette famille existe de nos jours, donc Mme Valtesse de la Bigne n'est pas « l'un des derniers représentants ». J'ouvre le *Dictionnaire des familles françaises* (IV, 251) et j'y vois qu'elle est connue depuis le XIIIe siècle et originaire de la paroisse de La Bigne au pays de Bayeux. On pourra consulter le *Nobiliaire de Normandie*, par Magny.

L'auteur du *Dictionnaire* susdit parle également de la famille de La Bigne des Champs, bretonne celle-là et distincte, dit-il, de la précédente Je sais cependant par elle-même que ces deux familles ont tendance à se croire de même sang. Mais je n'en dis pas plus long car ce serait enfreindre le sage règlement de l'*Intermédiaire* au sujet des familles. La question posée était déjà assez délicate par elle-même. S. S.

—

Famille d'Escalopier (LXII, 280, 418, 463). — A la fin d'avril 1698, mourut à Paris, la mère *Lescalopier*, fille du conseiller au Parlement, dont on fit autrefois la chanson :

> Vous Monsieur Lescalopier
> Conseiller
> Vous n'avez pas les cornes aux pieds,
> Mais vous les avez à la teste.
> Votre femme les fait paraistre.

(Obituaire manuscrit de la Bibliothèque Nationale). SCOHIER.

—

J Louvet, luthier (LXII, 840, LXIII, 26). — L'*Almanach Dauphin ou Tablettes Royales du vrai mérite* pour l'année 1777, nous fait connaître 2 luthiers de ce nom :

— Louvet, rue Croix des Petits Champs, un des plus renommés pour les Harpes à pédales, vielles organisées, et autres instruments à cordes.

Louvet, rue Montmartre, pour le violon et autres instruments à cordes.

L.

—

Comtesse de Luppé (LXII, 895). — D'une généalogie manuscrite, beaucoup plus complète que celle de La Chesnaye des Bois, généalogie consacrée à la branche *Landaise* des de Luppé, comtes de Falaise, seigneurs de Lamothe-Pouillon-Arribère, Arricau, Bonnefont, Castaignet,

Castillon, Clermont, Estibeaux, Leytos, Maublat, Mimbaste, Poyartin, Sauves, cure, Viane et autres lieux, nous résumons ce qui suit concernant messire Pierre Marie de Luppé, chevalier, comte de Falaise comme seigneur engagiste. D'abord capitaine au régiment de Bretagne en 1744, il fut successivement aide-maréchal général des logis en 1756, chevalier de Saint Louis et colonel du régiment-royal Cantabres en 1757; gentilhomme de la manche du duc de Bourgogne en 1758 et du duc de Berry en 1764. Comme gentilhomme de la manche des enfants de France, il habitait Versailles en 1764. On le voit aussi capitaine colonel des Suisses de la garde du comte de Provence. Il serait mort à Paris en 1770, laissant de Louise-Charlotte de Butler, Pierre-Henri-Marie et Charlotte-Félicité.

Pour répondre maintenant à une partie des desiderata de notre confrère La Résie, il est bon d'ajouter que Pierre-Henri-Marie de Luppé habitait Pouillon, dans les Landes, et comme seigneur de Lamothe, Viane et Bonnefont, fut convoqué à l'assemblée de la noblesse de Dax en 1789. On sait qu'il émigra et qu'à Londres il épousa Pébra d'Hugues.

Nous le retrouvons à Pouillon en 1825 faisant d'actives démarches et obtenant d'être taxé pour 33.987 fr. au milliard des émigrés. Depuis nous perdons sa trace, et nous nous demandons si Léon de Luppé qui habite Saint Pandelon près Dax, vers la même époque, est de cette même famille, ou de la branche des Luppé Garrané, dont un membre, Alphonse-Eugène Marie, baron de Luppé, capitaine d'infanterie de la garde royale, vint épouser à Dax le 8 juillet 1824, Mlle Cécile-Charlotte-Amanda de Borda.

Quelque aimable confrère intermédiairiste voudrait-il nous fixer là-dessus ?

AURIBAT.

—

Olivier de Corancez (LXII, 782). — Mme Julie Olivier de Corancez, femme de Jean-Baptiste de Corancez et auteur des *Mémoires d'une Inconnue*, était la nièce de Mme de Corancez que j'ai connue, Mme de Corancez était chez M. de Prosny, membre de l'Institut, qui habitait Asnières. Elle était très belle et plut à M. de Corancez voisin de M. Prosny qui l'épousa. Elle eut une fille mariée à M. Le Dieu, avocat.

Mme de Corancez habitait une grande propriété qui existe encore ; elle est morte il y a longtemps ; sa sépulture est au cimetière d'Asnières. Mme de Corancez était très généreuse ; elle recevait tous les mois les enfants d'une pension, qui venaient jouer dans son parc et leur offrait une collation. Je me souviens qu'enfant, c'était une fête d'aller chez elle.

Elle était, par son mari, tante du général Cavaignac ; c'est chez elle qu'il resta caché au coup d'Etat. C'est ce qu'on disait à Asnières.

C'était une grande et belle femme, les cheveux tout blancs, avec de grosses papilotttes à la mode de Louis-Philippe, vêtue de soie noire avec un châle de dentelle. Elle nous inspirait à nous, petites filles, un grand respect.

Mme V. VINCENT.

—

Les frères Paris, adversaires de Law (LXII, 952). — Des recherches fort documentées sur les frères Paris, le marquis, et la marquise de Brunoy, fils et bru de l'un d'eux, viennent d'être terminées. L'auteur de la question y trouvera la réponse qu'il désire. R. D. C.

—

Alice Ozy (LX ; LXII, 639). — En 1893 mourut la célèbre actrice Ozy, aujourd'hui bien oubliée. Elle laissa une partie de sa fortune, 50.000 francs, à MM. Alidor Delzan, qui hérita aussi de la correspondance amoureuse de Théophile Gauthier, Saint-Victor, Gustave Doré et Edmond About.

Sait-on ce que sont devenues ces archives si curieuses à consulter si non bonnes à publier ? J.

—

Pouliquen, armateur à Brest (LXII, 338). — Levot, *Histoire de la Ville et du port de Brest pendant la Terreur*, p. 128 et suiv.

... Pendant ce temps, Guadet et Pétion avaient fait préparer à Brest une embarcation sûre. Pouliquen négociant de cette ville, s'était chargé de la faire équiper. Il engagea Belval revenu à Brest, à faciliter l'évasion des proscrits et tous deux ayant traversé la rade, dans un bateau de pêche, débarquèrent à Lanveoc, d'où ils gagnèrent Quimper. Avis de leur arrivée fut donné par Abgrall

aux députés qui se rendirent à Lanveoc, conduits par Belval, Souché de la Bremaudière et la Hubaudière, tandis que Pouliquen restait sur la route pour dépister au besoin, en causant avec eux, les gendarmes en tournée. A Lanveoc on prit un canot pour conduire les fugitifs à bord de la barque qui devait les transporter dans la Gironde.

Pendant qu'on eut *labouré* la rade durant la nuit du 20 septembre, la barque hospitalière fut aperçue aux approches du jour et ceux qu'elle recueillit ne tardèrent pas à parvenir à leur destination (voir note I).

Belval avait eu la niaiserie ou la faiblesse de croire que l'aveu de sa faute l'aurait sauvé. Il fut bientôt détrompé qu'en sacrifiant ses amis pour se soustraire au danger qui le menaçait, il n'avait réussi qu'à se perdre avec eux. Le 20 vendémiaire (20 octobrre) lui et Binard, jeune — beau-frère ou neveu de Pouliquen — il avait également favorisé la fuite des Girondins — furent écroués au château de Brest sur l'ordre de Bréard et de Jean Bon Saint-André. Madame Belval le fut aussi, mais elle fut rendue à la liberté le 25 brumaire (15 novembre) en vertu d'un arrêté des deux représentants prescrivant la levée des scellés qui avaient été apposés chez son mari « à cause de leur absence momentanée et de l'enlèvement nocturne qui se faisait dans leur maison. » Toutefois les scellés furent maintenus sur les papiers de Belval que nous retrouverons le 19 thermidor (6 août) au tribunal révolutionnaire avec Binard, Le Scanvie et Magnaiux, ancien maire de Quimper. Pouliquen fut plus heureux. La maison de son père, qu'il habitait, contenait des caves aux greniers, des cachettes qui lui permettaient de se dérober aux visites domiciliaires qui se faisaient à bien dire chaque jour dans cette maison. Après le 9 thermidor il put se montrer au grand jour (Voir note II).

A ces arrestations Bréard fit succéder celles de Bergevin (Ollivier de) premier juge faisant fonctions de Président du tribunal du district de Brest (8 décembre), Bergevin (Auguste-Anne de) ancien commissaire de la marine 26 décembre (Voir note III).

Note I. Les Girondins étaient traqués sur mer aussi bien que sur terre ; les navires de guerre et les bâtiments marchands étaient également visités. La corvette « La Vigilante » commandée par le lieutenant de vaisseau Bergevin et chargée d'escorter des convois dans les différents ports était revenue sept fois à Brest du 23 mai au 10 octobre 1793. Comme au mois de juillet elle en avait escorté un jusqu'à Pauillac et que son commandant avait alors refusé d'aller reconnaître le stationnement de la Gironde, on supposa, non sans fondement qu'il avait pu donner asile pendant une de ces traversées soit à quelque Girondin soit à quelque autre proscrit qu'il aurait débarqué à Pauillac ou dans les environs. Ordre fut en conséquence donné de se mettre à la poursuite de la « Vigilante », de la saisir partout où elle se trouverait et de s'assurer de la personne de son commandant. Elle était partie de Brest le 28 octobre et se trouvait sous voiles le 1er novembre par le travers de l'île d'Aix, lorsqu'elle fut abordée par la frégate. « L'Unité » que commandait le capitaine de vaisseau Chevillard — peut être à cette époque exerçait-il déjà les fonctions de commandant des armes dont nous le trouvons investi quelque temps après — porteur de l'ordre d'arrestation de Bergevin et de son remplacement par le capitaine Bidament qu'il avait amené à cet effet. Bien que l'interrogatoire subi à Rochefort par l'ancien capitaine de la « Vigilante » n'eût pu faire découvrir quel proscrit il avait recueilli, il n'en fut pas moins incarcéré à Rochefort et traduit devant le tribunal révolutionnaire de cette ville. Un des membres du Tribunal lui ayant demandé pourquoi il tremblait : « C'est de froid », répondit-il et levant le pied il montra ses bottes qui n'avaient plus de semelles. Ses malles avaient été saisies et il n'avait d'autres vêtements que ceux qu'il portait sur lui. Il ne fut pas condamné, mais continua d'être détenu comme suspect et ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. Bergevin (Mathieu-Charles de) né le 18 janvier 1761 à Brest où il est mort le 21 juillet 1841, contre-amiral honoraire, officier de la Légion d'honneur, était frère puîné de Pierre-Marie l'un des 20 administrateurs du Finistère, d'Ollivier et d'Auguste-Anne dont nous parlerons plus loin.

Note II. Pouliquen, Jean-Marie, fils d'un tailleur de pierres, était né le 26 juillet 1763 à Brest où il est mort le 10 avril 1814, il avait épousé Mlle Marie-Madeleine Binard. Il a été maire de Brest du 17 thermidor an VIII au 1er prairial an X. Son nom donné au quartier construit par lui en 1809 et occupé par la boucherie communément appelé Boucherie neuve a perpétué à Brest le souvenir de ce généreux citoyen. Ce qui doit plus encore le perpétuer, c'est ce qu'il fit spontanément pour le patron le Scandic qui avait transporté dans la Gironde sur sa barque la « Diligente » une partie des fugitifs, afin de réparer le préjudice causé à ce marin par sa détention et le récompenser de son dévouement. Il lui constitua une pension viagère, réversible sur la tête de la femme le Scandic et à son lit de mort il chargea du service de cette rente son ami Guilhem, bien digne d'être associé à cette œuvre qu'il continua fidèlement.

Note III Bergevin (Olivier de) né le 28 novembre 1750 à Brest où il est mort le 5 septembre 1818, fut d'abord conseiller, lieutenant particulier au siège de l'amirauté de Brest. Le siège royal de Brest ayant été supprimé en 1790 il fut nommé le 4 janvier premier juge du district. Lorsqu'il sortit de prison la ville de Brest le députa à Paris avec Trouille Castelnau, etc., pour demander la punition des membres du Tribunal révolutionnaire et de leurs complices. L'année suivante, il fut comme Trouille élu député au Conseil des Cinq Cents où il fit plusieurs rapports ou prononça plusieurs discours sur les questions de législation maritime. Nommé à l'expiration de son mandat commissaire auditeur près la Cour martiale du port de Brest, il en remplit les fonctions jusqu'à sa mort.

Bergevin (Auguste-Anne de), frère du précédent, né à Brest le 26 novembre 1755, entra comme aide commissaire dans l'administration de la marine ; avant d'être arrêté à Lanildut chez son frère l'administrateur, il avait exercé les fonctions d'ordonnateur à Rochefort où il avait épousé Mlle de la Granville, fille de l'intendant de ce port. Après son élargissement, il fut réintégré dans ses fonctions et parvint au grade de commissaire général ; député du Finistère sous la Restauration ; il est mort à Bordeaux le 6 février 1831. Il était officier de la Légion d'honneur.

P. c. c. EM. G.

—

Taconnet (XLII, 311, 929). — Les « Taconnets » ne sont pas rares ! Je puis, en connaissance de cause, citer une famille de ce nom, dont je possède toute la généalogie ; ce qui n'a rien d'extraordinaire, puisque ma grand'mère maternelle était une demoiselle Taconnet (de Vendée) ! Mais, en Vendée, les Taconnet sont, dit-on, exceptionnels ! Aussi y raconte-t-on qu'ils y sont venus de Normandie, avant la Révolution (car l'un de mes aïeux, un Taconnet, acheta, comme bien national, à la Barre de Mont, le Château de Beaumanoir, propriété des La Rochefoucauld Bayers). Je ne l'ai pas vérifié. Mais l'origine normande n'aurait rien d'impossible. En effet, un de mes aïeux, paternel cette fois, était d'origine normande également ; et j'ai retrouvé son acte de naissance aux Petits Andelys. (Famille Ingoult).

MARCEL BAUDOUIN.

Albert Tachard (LXII, 502, 574, 640, 690, 811, 929). — Il y a cinq ans, Albert Tachard était encore inscrit au Barreau de Paris. Il y a quelques années, il s'était occupé de réunir en un volume les dépêches qu'il envoya au Gouvernement de la Défense Nationale.

Ce petit volume qui devait avoir 142 pages fut imprimé chez Pariset, 101, rue Richelieu. mais comme les dépêches gouvernementales sont la propriété, non des agents diplomatiques, mais du Gouvernement, sur les observations qui lui furent faites, M. Tachard, n'acheva pas de mettre son projet à exécution et il se contenta d'en garder en épreuve un exemplaire qui est, à l'heure actuelle, un exemplaire unique, comme en témoigne la note de sa main placée sur garde. le 26 mars 1906, que je possède et que je garde précieusement, bien entendu. J. B

—

M. de Villèle (LXI ; LXII, 193, 255, 354, 424, 469, 526, 641). — D'après les réponses reçues, le comte Joseph de Villèle habitait en 1830, soit à Paris, rue du Bac 91, soit à Toulouse, et avait quatre enfants, un fils marié en 1829 et trois filles.

L'abbé A. P. fut peut-être précepteur, vers 1828, des deux neveux de Joseph de Villèle, Frédéric et Albert, alors en France pour leur éducation.

M. H. C. M., ayant demandé si Joseph de Villèle avait un frère, je me fais un plaisir de lui donner une réponse qui m'a coûté un certain travail. En effet, je me suis amusé à rechercher la descendance à Bourbon, de Jean-Baptiste de Villèle, frère du Ministre, et je trouve qu'il a laissé 79 descendants ayant porté le nom de Villèle et 66 par les femmes, soit un total de 145, dont 8 enfants, 47 petits-enfants et 90 arrière-petits-enfants, tous nés au XIXe siècle. Il y en a 7 dont je n'ai pu retrouver la descendance.

Jean-Baptiste de Villèle avait épousé à Bourbon, vers 1799, une sœur de la comtesse Joseph de Villèle, Gertrude-Thérèse Panon des Bassayns, qui s'est montrée fidèle aux traditions procréatrices de sa famille. En effet, sa mère, Madame Henri-Paulin Panon des Bassayns, née Ombeline Gonneau de Montbrun, laissait à sa mort, vers 1846, à l'âge de 92 ans, un total de 88 descendants directs et indirects, et, selon une tradition de famille, elle a pu donner en mourant sa bénédiction à 103 de ses descendants.

Les personnes qui peuvent prétendre à une parenté avec Joseph de Villele sont donc très nombreuses, surtout à Bourbon.

Parmi les 145 descendants de Jean-Baptiste de Villèle dont j'ai retrouvé les noms, je compte 3 jésuites et 3 religieuses, dont l'une prit le voile après avoir perdu son mari, laissant 2 fils, dont l'un devint jésuite.

Les 3 de Villele jésuites se nommaient Henri, Joseph et Léon, tous petits fils de Jean-Baptiste de Villele et cousins germains les uns des autres. J'en ai connu un moi-même en France, il y a une trentaine d'années, mais j'ai oublié son prénom.

M. le vicomte de Faria demande si l'abbé Joseph de Villèle qui se trouvait à Paris en 1906, a quelque parenté avec le comte Joseph de Villèle. Le collaborateur X. V. dit qu'il n'y en a aucune. Dans le cas où l'abbé Joseph de Villèle serait un jésuite sécularisé, il me semble probable qu'il est bien fils d'Albert de Villèle et de N... de Lepervenche, et par conséquent petit-fils de Jean-Baptiste de Villèle et petit-neveu de Joseph de Villèle.

M. l'abbé de Villèle n'aurait, je le présume, aucune objection à dire si oui ou non il est petit-fils de Jean-Baptiste de Villèle. Dr P.

—

Ecu parti ou écartelé (LXII, 615, 761, 816, 870, 986 ; LXIII, 30) — Il est une règle dont on n'a point encore parlé: le mari porte les armes de sa femme en *parti*, le fils porte les armes de sa mère en *écartelé*. Il y a des exceptions, même nombreuses, mais anciennement elle était observée, je dirais rigoureusement. Est-il toujours si facile d'identifier des sceaux portant un écartelé pour les rapporter plutôt au pere qu'au fils? Pour ma part, j'ai éprouvé de nombreuses difficultés et, jusqu'à preuve du contraire, je les rapporte au fils. L'affirmation donnée par la *Bibl. de l'Ecole de Chartes* que les armes écartelées sont celles de deux conjoints, ne me semble pas devoir être accueillie sans réserve, étant admis que le sceau soit celui du mari.

Dans les temps modernes, lorsqu'une famille contractait une illustre alliance, le mari s'empressait d'écarteler en mettant les armes de sa femme aux 1er et 4e quartiers ; ou bien il posait ses armes en écusson sur celles de sa femme qui rehaussaient ainsi l'éclat de sa maison.

P. LE J

—

Armoiries à déterminer : d'or à 2 lions, (LXII, 953). — Tout lion est lampassé, à moins d'être *morné*, et *lampassé* ne se dit que si la langue est d'émail ou de métal différents du corps du lion. Ceci posé, je suppose que l'émail des lions (gueules, sable, etc ..) a été oublié par le prote dans la question, puisqu'elle dit seulement « *lions lampassés de gueules* ». Il serait, en outre, utile de connaître la position de ces lions ; je ne vois pas non plus deux lions surmontés d'une *bande de trois besants d'argent* ; le champ étant d'or, quel est l'émail de la bande ? Pour la roue, quel est son métal ? Je m'excuse de poser ces questions ; elles sont utiles pour faciliter les recherches. OROEL.

—

Armoiries à déterminer : de gueules au lion d'or (LXIII, 4). — Saucières, du Puits, sont les deux seules familles champenoises portant ces armoiries, d'après le *Dictionnaire* de Grandmaison. OROEL.

—

Armoiries de Bernard Carit, évêque d'Evreux (LXII, 671, 815). — Je doute que notre collègue Quæsitor se contente des réponses données col. 815. Il est nécessaire, et je me joins à l'auteur de la question pour le demander, qu'un de nos obligeants confrères de Paris veuille bien nous procurer la description du sceau étudié par M. Prinet

En attendant, on ne peut que préciser la situation.

Dans le chœur de la cathédrale d'Evreux, deux verrières contiguës, et semblables quant aux détails d'ornementation, représentent l'une un évêque qui est évidemment Bernard Carit (ou de Carit) puisqu'il est accosté de saint Bernard, son patron, et l'autre un évêque agenouillé devant la Vierge mère, vêtu d'une chape armoriée *de gueules à dix besants d'or 4, 3, 2 et 1* Ces mêmes armes sont répétées au-dessous de ce personnage.

Tous les auteurs du XIXe siècle qui ont parlé des évêques d'Evreux ou des vitraux de leur cathédrale, ont attribué à ces deux verrieres et ces armoiries à B. de Carit.

Se copiant successivement, ils ont ajouté que le vieil historien d'Evreux, Lebrasseur, lui donnait à tort d'autres armoiries.

Ce dernier, en effet, dit, p. 262 de son *Hist. civile et ecclésiastique du comté d'Evreux* :

On y voit sa représentation sur une très belle vitre !... Voici ses armes telles qu'on les voit au bas de cette vitre et sur son sceau : *D'argent au chef denteié de gueules.*

Donc, il est permis de conjecturer que M. Prinet a retrouvé ces dernières armoiries, qui auraient disparu, lors d'une ancienne restauration, de la verrière qui en est dépourvue. Ce pauvre Lebrasseur, à qui on a jeté la pierre depuis plus d'un siècle, en serait réhabilité du coup. Espérons que Messieurs les Antiquaires de France voudront bien nous faire part de leur découverte. Il restera alors à trouver quel était l'évêque qui portait *de gueules aux dix besants d'or.* MARGE ILLE.

—

Les armes de Ronsard. Son nom (LXII, 391, 470, 528, 576, 809, 930). — L'épitaphe rencontrée dans l'église Saint-Jean-l'Evangéliste à Parme par « Iskatel », et qui commence par ces mots : « Iohannes Ronsardus, Gallus, materno ex stipite vandomus,.. » paraît bien être celle de Jean de Ronsard, baptisé à Prunay (canton de Saint-Amand, arrondissement de Vendôme) le 27 juin 1621, qui est donné aux mêmes registres de Prunay en 1643 et 1644 comme seigneur de Montiangel (?) ; et qualifié par l'abbé Froger (*Revue du Maine 1884* pp. 127 et suiv.) capitaine au régiment de Noirmoutiers et tué à Furnes (avant 1654 ?) Il était un des 15 enfants (probablement le neuvième) de Jean de Ronsard, seigneur de Glatigny (à Savigny), Fleurigny (à Saint-Rimay), la Linoterie (à Prunay), etc., et de Hélène de Percy ; lui-même ce Jean, fils aîné (sur onze) de Gilles de Ronsard et de Françoise-Marguerite de Taillevis, veuve en premières noces de Edmond de la Chataigneraie, seigneur de Glatigny ; lequel Gilles de Ronsard était fils cadet de Claude de Ronsard (frère du poète) et de Catherine Tiercelin. Il était donc arrière-petit-neveu du poète Pierre Ronsard.

Il serait bien à désirer qu'on pût compléter cette épitaphe qui paraît si connue aux Ronsardisants, et qui doit donner la date exacte du combat de Furnes (sans doute Fornoue) où il fut tué.

SAINT-VENANT.

—

Fluctuat nec mergitur (T G 354; LXII, 954). — C'est encore dans l'*Intermédiaire* que l'on trouvera de complètes réponses à cette question, quelques-unes de ces réponses signées de noms bien connus en archéologie parisienne ; tels que l'abbé Valentin Dufour et Leroux de Lincy.

En résumé : 1° Cette devise est bien antérieure au second Empire dans les armes de Paris. 2° des lettres *royales* ou *royaux* de Louis XVIII avaient, dès l'année 1817, confirmé les Armes et la devise de la Ville de Paris. On trouvera (III, 137) copie de cet acte avec une amusante coquille qui existe, parait il, sur l'original.

La devise figurait à l'ancien hôtel de ville de Paris, avec l'écusson actuel (III. 343).

4° Il existe des jetons de l'échevinage parisien, du XVIe siècle avec cette même devise. Une vignette (III.415) reproduit même une de ces curieuses pièces.

PIETRO.

*
* *

Ce n'est pas sans une vive surprise que j'ai lu, dans la question posée par notre collègue Nauticus, que la devise si connue qui accompagne le vaisseau de la Ville de Paris ne paraissait dater que *du second Empire*. J'avais toujours cru cette devise aussi vieille que le vaisseau lui-même. M'étais-je donc à ce point fait illusion ? Il m'a suffi d'ouvrir l'ouvrage de d'Affry de la Monnoie sur les jetons parisiens pour me convaincre que dès la fin du XVIe siècle on rencontre de nombreux jetons portant à la fois le vaisseau et la devise. Il ne peut donc être, en tout cas, question de chercher à une époque récente la date de leur réunion.

HDs.

—

Les écussons accolés du Louvre, façade de Jean Goujon (LXII, 893 ; LXIII, 22). — C'est sans doute par erreur que sous ce nom, on trouve, col. 27, une réponse relative aux L et T du Louvre, mais, pour revenir aux écussons accolés de France et Navarre, ce qui cause la surprise de notre confrère est, sans doute,

que la façade qu'il appelle « façade de Jean Goujon », qui est plutôt celle de Pierre Lescot, n'a été terminée et couronnée que sous le regne de Henri IV, époque à laquelle, comme sous Louis XIII, les armes de Navarre s'accolaient à celles de France. CÉSAR BIROTTEAU.

—

Insignes maçonniques dans une collection de reliques napoléonniennes (LXII, 779, 932 ; LXIII, 23). — En lisant le dernier n° de l'*Acacia* (sept-oct). 1910 j'ai vu que Napoléon Ier avait été F. M. Voici, en effet, ce qui y est dit, p 71 et 72:

... Le Général (Bonaparte) revenait du Congrès de Rastadt... Au sujet de sa visite à la Loge, voici le seul indice qui a pu m'être révélé :

On lit dans le tome I des *Collections Lorraines*, de M. Noel (Bibliothèque de Nancy), page 637, n° 4605 :

« Cela nous fait souvenir d'avoir eu en mains la planche qui constatait que le général Bonaparte, passant à Nancy après avoir signé le traité de Campo-Formio, vint visiter la Loge ; et, quoi qu'il ne fût que Maître, il fut reçu avec tous les honneurs possibles. Introduit sous la voûte d'acier, le Vénérable lui offrit le maillet. Si ma mémoire ne me trompe, le grand-pere de M. Dumas était alors un des dignitaires de la Loge. Cette visite fut faite le 3 décembre 1797. J'étais bien jeune alors, mais il me souvient parfaitement de l'impression que fit à Nancy le vainqueur de l'Italie. Jamais je n'ai vu la ville dans une semblable agitation : toutes les maisons furent illuminées.

(Extrait du T. 2, p. 82 83 des *Notes pour servir à l'Histoire de la F. M. à Nancy jusqu'en 1805*, par le F. Ch. Bernardin).

Il est dit aussi p. 74 de ce meme n°, que l'Impératrice Joséphine a été membre d'une Loge d'adoption.

Il n'est donc pas étrange qu'il y ait des insignes maçonniques dans la collection de Victor Napoléon Bonaparte

A. H.

⁂

On a prétendu que Napoléon était franc-maçon : j'ignore s'il y en a des preuves Mais ce qui est hors de doute, c'est que la franc-maçonnerie, a fait trêve à son esprit destructeur du trône quand Napoléon est devenu empereur. Toute la littérature maçonnique de cette époque, n'est que dithyrambes envers le nouveau règne qui, cependant, relevait officiellement le culte traditionnel que les coups du fanatisme révolutionnaire avaient bien vainement essayé d'ébranler.

R.

—

Comment la collection Vallace a-t-elle été perdue pour la France ? (LXII, 955.) — Sir Richard Wallace, marié à une Francaise, sans enfants, qui se plaisait plus en France qu'en Angleterre, et dont l'incomparable collection était concentrée à Bagatelle avait-il l'intention de faire la France héritière de ses trésors artistiques ? C'est possible, vraisemblable, même, mais enfin cette intention ne s'est jamais manifestée par un acte décisif ou une de ces paroles de gentleman qui valent tout autant.

Beaucoup ont pensé que sir Richard Wallace fut très impressionné par la guerre de 1870, plus encore par les événements de la Commune, et crut que les richesses artistiques, comme les autres étaient plus en sûreté à Londres qu'à Paris. C'est pourquoi lady Wallace, héritière de son mari, ne fit qu'exécuter ses volontés en léguant la collection à l'Angleterre. Notons que cette collection, une des plus belles qu'ait jamais possédées un particulier, se composait, pour une notable partie, d'œuvres françaises, tableaux, sculptures, meubles, bronzes et céramique

Si une gaffe, même colossale, a été commise par l'Administration des Beaux-Arts, j'ai peine à croire qu'elle ait été la raison déterminante des dispositions prises par lady Wallace. Mais enfin, c'est possible, et ce ne serait pas la premiere. Il y a une cinquantaine d'années, en effet, il se serait produit le fait suivant que je ne garantis pas, toutefois, par la connaissance personnelle. Un collectionneur parisien, M. Beaucousin, possédait une précieuse collection de tableaux italiens et des Pays-Bas, une quarantaine au plus, mais tous morceaux de fine bouche. Un jour, il invita M. Reiset ou M. Villot, je ne sais plus lequel, mais peu importe, à venir voir son cabinet. Modestement il sollicitait des avis, et assuré de la qualité de ses tableaux, se faisait une fête par avance de l'admiration de l'expert, en ménageant son coup de théâtre « Eh bien tout cela est pour le Louvre ». Les choses

se passèrent différemment ; M. Reiset fit le difficile, discuta les attributions, bref déplut fort au collectionneur qui, peu après, cédait sa collection pour un prix minime à la National Gallery de Londres. Il se trouvait notamment dans sa collection un primitif flamand ou allemand admirable, la *Mort de la Vierge*, jugée digne d'être attribuée à Martin Schongauer. Ce fut un beau coup de filet pour le grand musée anglais.

Voilà ce qu'on a raconté ; est-ce exact ? Nouvelle question à poser et que je pose aux amis collaborateurs de l'*Intermédiaire*.

H. C. M.

* * *

La collection Wallace a été perdue pour la nation française, non pas par la faute d'un ministre des Beaux-Arts, mais par celle du Conseil municipal de Paris. Il est vrai qu'à l'époque, sa majorité était socialiste, et l'on sait que tout socialiste, par la définition même de sa doctrine, doit être l'ennemi-né de toute manifestation d'art. Or l'art étant une supériorité intellectuelle et ses productions appartenant en général à ceux qui sont assez riches pour les payer, le socialisme doit les bannir rigoureusement.

Donc, sir Richard Wallace, qui avait toute sa vie habité Paris, fit faire des ouvertures à la ville en 1888, pour savoir si elle consentirait à acheter Bagatelle et à transformer cette propriété en musée, à la condition qu'en retour sir Richard lui ferait don de toutes ses œuvres d'art d'origine française. Il s'agissait, c'est le cas de le dire, d'une bagatelle de deux à trois millions pour conserver des meubles, des sculptures, des tableaux d'ancien régime. Le Conseil municipal d'alors, en bon dispensateur des deniers publics, fit répondre qu'il lui était impossible d'endetter la ville de cette somme. Il ignorait sans doute que la valeur de la collection fût de quarante millions : c'est du moins le prix qu'on l'estime aujourd'hui en Angleterre. Sir Richard, dégoûté du refus opposé à ses avances, n'en parla plus et mourut en 1890, léguant ses collections à sa femme avec liberté d'en disposer à sa guise. Lady Wallace, qui n'aimait pas la France, la donna en mourant à la « nation anglaise ». Et c'est ainsi que si nous voulons admirer la quintessence du véritable art français, il faut passer le détroit et se rendre au cœur de Londres, à Hertford House.

Ce qui faisait, pour nous Français, la valeur de cette collection, c'est qu'elle avait été constituée en grande partie sous la Terreur et qu'elle provenait surtout de la vente du garde-meuble ainsi que du mobilier de Versailles et autres châteaux royaux. La vente du château de Versailles avait duré depuis le 25 août 1793, jusqu'au 25 thermidor an II (11 août 1794). Dans un opuscule du baron Ch. Davillier : *Vente du mobilier du château de Versailles sous la Terreur*, nous voyons la reproduction d'un article d'une gazette hollandaise de l'époque. Cet article décrit scrupuleusement une trentaine d'objets passés un jour en vente, avec les prix d'adjudication. Et parmi ces objets figure le joyau de la collection Wallace, le bureau du roi Stanislas par Riesener, adjugé pour 12.000 livres payables en assignats. Le cours des assignats variant chaque jour, au point qu'à un moment donné cent livres en assignats valurent quatre sous, nous pouvons attribuer au bureau de Stanislas le prix réel de 2000 francs. Cent louis, c'était donné !

Francis Charles, 3e marquis de Hertford, aurait eu bien tort de se gêner. Aussi lui, le banquier Hope, l'acquéreur du Diamant bleu, lord Bridgewater, lord Darnley et autres amateurs anglais, que venait de mettre en goût la vente à Londres de la collection d'Orléans, avaient commissionné des hommes pour suivre les ventes en France et acheter tout ce qu'ils pourraient se procurer à bon compte. On a maintes fois parlé de l'or anglais pendant la Révolution : les hommes politiques anglais, comme les collectionneurs, y ont certainement exercé une influence plus ou moins avérée, plus ou moins occulte. M Lenôtre nous en a montré un exemple dans un article fort intéressant sur Mme du Barry (*Vieux papiers, vieilles maisons*). Il est si facile de faire agir, de diriger dans son intérêt des hommes surexcités jusqu'à la folie, ivres de passion, de fureur, des névrosés enfin, comme le furent les Terroristes de 93, tout en restant dans la coulisse, alors qu'on regorge d'or. Et en effet, les Anglais étaient riches à cette époque, riches du pillage des Indes : l'or de Golconde fut en premier lieu la rançon du mobilier de nos rois,

comme il devait l'être pendant un quart de siècle du sang de nos armées. Les Anglais ont seuls profité des œuvres d'art qui encombraient les palais royaux, les grands hôtels de la Finance et de l'Aristocratie.

Est-ce un effet du hasard, cette mention que porte le Décret de la Convention du 10 juin 1793, ordonnant la vente du mobilier du château de Versailles, dont nous parlions plus haut ?

« *Les meubles de la ci-devant liste civile peuvent être transportés à l'étranger en exemption de tous droits* ».

Tout était fermé aux frontières continentales par nos armées, et seule la Manche était libre. Cette mention justifie, explique et commente toutes les collections anglaises. Elle montre qu'il y a toujours eu des gens pour jouer des passions humaines. Elle nous dit pourquoi et comment nos richesses artistiques ont pris surtout la route de l'Angleterre Nos voisins les ont acquises à bon compte et ont fait, en ces temps troublés, une affaire, une excellente affaire. Avec les Américains qui nous enlèvent maintenant à prix d'or, il est vrai, nos derniers restes, nous ne posséderons plus rien d'ici quelques années. Nos dépouilles artistiques orneront les demeures anglo-saxonnes, comme Rome avait orné des dépouilles de la Grèce ses palais et ses forums. Richard Seymour, 4e marquis de Hertford et sir Richard Wallace, son neveu et unique héritier, ont certainement acheté beaucoup d'objets dans le courant du XIXe siècle, mais la provenance était la même. Le goût et la mode avaient totalement changé depuis la Révolution. Les revendeurs possédaient tant de laissés pour compte qu'ils en trouvaient à peine la défaite un demi-siècle après la Terreur. Le *Gilles*, de Watteau, de la collection La Caze, fut acheté cent sous à la devanture d'un cabaret. A Versailles, une chaise-longue en bois doré et couverte de Gobelins, qui avait appartenu à Marie-Antoinette fut longtemps à vendre pour la somme de 50 francs vers 1845.

Seule, l'armurerie de Hertford House est l'œuvre personnelle de sir Richard Wallace.

Il est probable que ce grand homme de bien, hanté par le souvenir des origines de sa collection, éprouvait, en faisant son offre à la ville de Paris, une vague idée de restituer à la France des œuvres qui étaient sorties du génie de ses artistes et de ses artisans. Il aurait voulu que notre nation possédât, pour les admirer, des spécimens de la plus belle époque du goût français. Il aurait voulu, avant de mourir, que Paris, où il avait habité toute sa vie, où chaque rue, chaque place, chaque monument lui rappelait un souvenir, acceptât de sa main généreuse une dernière offrande. Mais il avait bien le droit de poser certaines conditions. Et Paris n'a pas voulu.

Hélas ! l'exemple de sir Richard Wallace a été suivi. Carrand, de Lyon, a légué à Florence une splendide collection de figurines et autres objets antiques, parce que, disait-il dans son testament : « Florence est une ville où l'on comprend, aime et conserve les arts. Je ne suis pas assez sûr de mes compatriotes pour qu'un jour, on ne vienne à piller ou faire disparaître le fruit des recherches d'une vie entière. Florence conservera intégralement mes bronzes : je les lui lègue. »

Qui sait si cette même idée n'était pas venue tourmenter l'esprit du dernier représentant des Hertford, lorsqu'il écrivait ses ultimes volontés ? Lui, du moins, est pardonnable ; il avait l'excuse d'être étranger et surtout Anglais. ALDE.

—

Livres annotés par Racine (LXII, 670, 809). — A ce sujet, l'article suivant du *Journal Littéraire* du département de Loir-et-Cher, de l'année 1824, contient la note suivante qui peut-être vous semblera intéressante :

« Une dame des Radrets, arrière petite-fille du grand Racine, est morte à Blois en 1822. Elle a laissé un certain nombre de volumes qui, presque tous, ont appartenu aux trois Racine : Jean père et fils, et Louis Racine. Ces livres portent non seulement leurs signatures, mais encore sont couverts de notes manuscrites, probablement inédites, qu'il serait important de recueillir. En voici la liste :

« 1° Un exemplaire des notes de Cicéron, édition Aldine, 1540, chargé de notes des trois Racine. — 2° Un Homère, Ilias græcè, Basilœ, Baylinger, 1561, avec notes nombreuses, critiques et grammaticales et des citations des vers que Virgile a imités du poète grec ; elles sont dues aux deux Jean Racine. On sait avec quel soin le grand Racine a étudié les poètes grecs .. ce volume est un des plus précieux de la collection. — 3° Un commencement de grammaire hébraïque,

écrit de la main de Louis Racine, — 4° Un exemplaire du poème de la Religion et de la Grâce, édition de 1742, avec des variantes nombreuses et des notes de la main de Louis Racine. Ces corrections, dont on n'a fait encore aucun usage, pourraient servir à faire une nouvelle édition de ces deux poèmes. — 5° Un nouveau Testament grec, édition de 1548, in-16 ; superbe exemplaire en maroquin avec la signature du grand Racine. — 6° Un Salluste, avec signature et notes de Jean Racine fils. — 7° La traduction, par Louis Racine, des psaumes de David, écrite sur un exemplaire interfolié des psaumes de David en latin, in-folio. — 8° Les cérémonies religieuses, par B. Picard, avec notes de Louis Racine. — 9° Remarques de grammaire sur Racine, par d'Olivet, avec notes en marge écrites par Louis Racine. — 10° Anthologie grecque, avec des notes manuscrites de Jean Racine fils ; à la suite se trouvent des dissertations du même Racine sur les lettres de Cicéron, et une biographie assez étendue des personnages cités dans ces lettres. Au commencement de ce volume, une note écrite de la main de madame des Radrets, nous apprend qu'elle a supprimé quelques feuillets contenant, suivant elle, des passages trop libres.....

Cette collection racinienne est tombée, heureusement en bonnes mains et on espère qu'elle sera bientôt réunie à la Bibliothèque du Roi ; S. Excellence le ministre de l'Intérieur l'a examinée et a témoigné le désir d'en faire l'acquisition.....

Le *Journal Littéraire*, dont la Bibl de Blois ne possède que les numéros parus depuis le 6 janvier 1824 jusqu'au mardi 10 août suivant (32 numéros) avait, je crois, été fondé par le grand-oncle de M. de Féraudy, le sociétaire de la Comédie Française, et le général Hugo, père du poète, tous deux domiciliés à Blois.

La descendance de Racine ne s'est pas éteinte avec cette dame des Radrets, elle subsiste encore dans l'Orléanais et le Vendômois, entre autres ; je possède le tableau généalogique fort complet.

Entre autres branches, je me borne à citer celle-ci : Louis Racine 1692-1763 ; Anne Racine, mariée en 1746 à Mirleau de Neuville ; Louis Mirleau de Neuville, connu sous le nom de d'Illiers, 1757-1829 ; — Louis-Marie Mirleau d'Illiers, 1785-1862 ; — Henri-Artus Mirleau d'Illiers, né en 1818, marié en 1846, qui eut trois filles. et l'une d'elles, mariée à un officier d'infanterie avait eu deux filles, vivantes aujourd'hui ; l'aînée, pour subvenir à ses besoins, est obligée de faire des vérifications fort peu rémunérées, pour la Caisse des dépôts et consignations. M. Victorien Sardou, peu de temps avant sa mort, informé de la pénible position de cette personne, avait bien voulu faire des démarches en sa faveur près de la Société des auteurs dramatiques, et des sociétaires du Théâtre Français. . sans rien obtenir.

A. TROUËSSART.

—

La chanson de Frère Jacques (LXII, 898). Peut-être les royalistes, pendant la Révolution, avaient-ils adopté le chant de « Frere Jacques » comme signe de ralliement, mais je ne crois pas que le comte de Fersen en soit l'auteur. C'est une vieille chanson comme tant d'autres, dont il est fort difficile, sinon impossible, de déterminer l'origine.

« Frère Jacques » est un vieux *Canon* à quatre voix.

L'explication du mot Canon doit se trouver dans les traités de musique élémentaire, mais sans recourir à ces ouvrages spéciaux on peut en trouver une description complète dans le *Dictionnaire* de Larousse.

MARTELLIÈRE.

—

Le beau est la slendeur du vrai (LXII, 898). — Je lis dans *Traité de philosophie* de M. Gaston Sortais (3e édition, tome II, p. 320, Paris, Lethielleur) :

Cette définition a été attribuée à Platon ; mais elle ne se trouve pas dans ses œuvres. Elle est en désaccord avec l'idée maîtresse de la philosophie platonicienne : « l'Idée du *bien* ».

P. DARBLY.

—

Les guerres carlistes (LXII, 780). — Je possède l'ouvrage suivant : *Don Carlos et ses défenseurs, collection de vingt portraits originaux*, avec une introduction et une notice biographique sur chacun des personnages indiqués par le dessin, par M. Isidore Maguès. A Paris, chez Toussaint. éditeur, quai Saint-Michel, 9, et, à Toulouse, place Rouaix, 13, 1837. In-4°.

J'ai aussi, de la même époque, un in-8° consacré à Zumalacarrégui. Mais, n'ayant pu le retrouver dans ma bibliothèque, il m'est impossible d'en donner le titre exact.

F. BARGALLO.

Deux drames d'Alexandre Dumas (LXIII, 3). — Voici la réponse à la première des deux questions : *Histoire d'un cabanon et d'un chalet*, par A. Dumas, Bruxelles s. d. (1859) 2 vol. in-32.

Cet ouvrage a été réimprimé sous le titre suivant : A. Dumas, *M. Coumbes*, Paris lib. Nouvelle, Bourdilliat et Cie, éditeurs, 1860, in-18. — Première édition française publiée à 2 francs.

Une nouvelle édition a paru chez Michel Lévy en 1863, sous le titre de : *Le fils du forçat, M. Coumbes.*

[Vicaire, *Manuel de l'amateur de livres*, tome 3]. P. c. c DEHERMANN.

Le chansonnier Emile Debraux et la chanson « Le Dieu des bonnes gens » (XLII, 897 ; XLIII, 25). — Il y a vraiment de fortes différences entre « Le Dieu des bonnes gens », l'une des meilleures chansons de Béranger et « Il est un Dieu », d'Emile Debraux ; cette dernière chanson est bien inférieure à l'autre, soit comme philosophie, soit comme poésie. Il est à peu près impossible de les confondre.

Il serait même assez difficile de chanter « Il est un Dieu » sur l'air du vaudeville de la « Partie carrée »,car le dernier vers est de quatre pieds et non de six.

Quant au texte de la chanson de Debraux, on le trouve dans l'édition Passard, in-32, page 105. Je me ferais, du reste, un plaisir de l'envoyer à ceux de mes confrères qui n'auraient pu se le procurer. VILLEFREGON.

*
* *

« *Il est un Dieu* » cette chanson d'Emile Debraux a paru, pour la première fois, dans la 4e édition de ses chansons publiées en 1826, à la librairie Française et Etrangère, Galerie de Bois, au Palais-Royal. Elle a 6 couplets ; elle est signée en collaboration avec son ami Charles Lepage.

Cette chanson se trouve également dans l'édition parue en 1832, avec préface de L. M. Fontan, page 351. Le nom du collaborateur Lepage a disparu, tous les exemplaires de cette édition sont signés à la main : *Vve Debraux*. Enfin, dans l'édition de 1836, en trois volumes, avec une notice par P. J. de Béranger, elle figure page 105 ; le nom de M. Lepage y est également supprimé.

On ne peut confondre la chanson de Béranger, *Le Dieu des bonnes gens*, avec celle : *Il est un Dieu*, d'Emile Debraux.

A. PATAY.

—

Victor Hugo et le mot hébreu Sabaoth (LXII, 896). — Si vous voulez la définition d'un terme hébreu, vous le prenez dans un dictionnaire hébraïque et n'aurez jamais la tentation d'aller la chercher dans un poète qui s'est occupé de tout autre chose. Un mot frappe un poète, il s'en sert et l'enchasse dans son vers, parfois bien plus souvent de travers. Par conséquent, cela ne diminuera pas la gloire de Victor Hugo que de dire qu'il s'est grossièrement trompé en écrivant *Sabaoth des armées*. Il a mis le même mot en hébreu et en français, ce qui, dans notre langue, s'appelle un pléonasme. Dans son ignorance de la langue hébraïque, il a probablement cru, et c'est le sens naturel du vers, que Sabaoth était un titre, comme qui dirait général ou commandant, et il en fait son vers. Mais rappelons-nous que les poètes ont des licences, ou en prennent selon l'adage ancien, et que souvent ils sacrifient le fond à la forme. Ce vers de Victor Hugo en est un exemple. A. B.

*
* *

Le mot Sabaoth est bien pris dans le sens de « Dieu des armées » dans le célèbre cantique de Luther « Ein fester Burg ist unser Gott ». Le passage où ce mot se trouve a été traduit en français comme suit :

(*Chants chrétiens* ; Paris, L. R. Delay, libraire. 1845).

> Mais un héros, dans les combats,
> Pour nous lutte sans cesse.
> Quel est ce défenseur ?
> C'est toi, divin Sauveur,
> *Dieu des armées !*

V. A. T.

—

Frère germain (LXII, 780, 918). — Le *Dictionnaire* de Littré donne de ces mots exactement la même définition que le droit canon invoqué par M. G. La Breche. D'après Littré, le mot germain, terme de jurisprudence, se dit des frères et sœurs nés d'un même père et d'une même mère, par opposition à ceux qui sont nés seulement de l'un ou de l'autre : les germains, les consanguins, les utérins. V. A. T.

Une question grammaticale, à propos de duels (LXIII, 5). — En principe, *Fortis* a raison. Cependant il ne faudrait pas non plus pousser les conséquences de son principe trop loin ! Sans quoi, on en arriverait à écrire (au lieu de *Monsieur* X, *Notre sieur X*, notre client ; sur l'adresse de la lettre écrite par ses deux témoins ! Dans ce cas, le plus simple est d'éviter l'adjectif possessif ; en disant (je suppose) : Recevez, *cher ami* (et non notre cher, ni mon cher ami), nos salutations cordiales.

Dr BOUGON.

—

Morvan ou Morvand ? (LXIII, 6). — *Le Dictionnaire des Postes*, que l'on accuse souvent à tort, est cependant bien innocent ; il n'a rien inventé, l'orthographe des noms de lieux lui est communiquée par le Ministère de l'Intérieur, et aucun rédacteur des Postes ne prendrait sur lui d'y rien modifier. Le *Dictionnaire des Postes* est consulté fréquemment, et c'est pour cela qu'il supporte les fautes des autres.

Pour faire rectifier un nom, cela n'est pas toujours chose facile : il faut d'abord une délibération du conseil municipal intéressé, appuyé sur des raisons sérieuses, l'approbation préfectorale et ensuite la décision du Ministère de l'Intérieur.

Il y a huit ou neuf ans, à propos de l'installation du téléphone dans une petite commune du Châtillonnais, il s'engage une longue polémique entre l'administration des Postes et le Préfet, d'une part, et le maire de Villiers-le-Duc, d'autre part, que les documents officiels continuaient à appeler Villiers-la-Forêt. Le maire s'appuyait sur un décret de la Restauration, de 1815 — dont je n'ai pas la date exacte — qui avait rendu aux communes les noms qu'elles portaient en 1789. La question traînant en longueur, le maire prit une résolution énergique ; les plis de service adressés au « Maire de Villiers-la-Forêt », revinrent à leurs auteurs, avec la mention : « Refusé par le maire de Villiers-le-Duc ». Finalement il obtint satisfaction et la rectification fut opérée.

D. DES E.

Le grec dans la langue française (LIX ; LXI ; LXII ; LXIII, 188.) — M. Claude Léon trouve que tout est faux dans mon article du 30 octobre. Il affirme que « le français n'a que des rapports excessivement vagues avec le dorien » ; que l'article le, la, les n'a nullement l'origine que je lui attribue ; que *oil*, vieille forme de *œil*, n'est pas le grec *oil*, ni *agasse* le grec *a-gasse*. D'où dérive-t-il donc ces deux noms ? Il prend à M Bourciez l'étymologie d'*œil*, c'est-à-dire *oculus*, et à Littré celle de *agasse*, c'est-à-dire l'ancien haut allemand *agalstra*. Puis, il nous dit qu'il ne trouve, dans son *Dictionnaire grec* de Bailly, aucun des verbes mentionnés dans mon article. Veut-il au moins faire entendre par là que j'ai, peut-être fabriqué moi-même ces étymologies introuvables, pour faire une pièce à M. Bourciez ? Qu'il se rassure, Daron n'a pas l'âme si noire ; et, d'ailleurs, il ne sait pas fabriquer, n'ayant fait que passer par l'école néo-latine.

M. Claude Léon découvrira facilement ces verbes dans le *Thesaurus* de Henri Etienne, où j'avais déjà dit qu'ils se trouvaient, à l'exception de *tuo*. Ce célèbre *Thesaurus* a neuf volumes in-folio, qui contiennent vingt-quatre mille colonnes de grec. Il n'est donc pas étonnant qu'on y rencontre beaucoup de choses qui ne sont pas dans Bailly. Notre confrère trouvera le verbe *tuo*, dans le second volume d'Hésychius, page 216. (Edit. d'Iéna). Mais où trouvera t-il le dialecte dorien, qui n'a, dit-il, que peu ou point de rapports avec le français ? Eh ! il le trouvera dans les mots qui sortent tous les jours, de sa bouche, s'il veut en faire une étude sérieuse ; car il parle précisément cet idiome, et ne s'en doute pas ! Je crois même pouvoir lui en donner la preuve, sans de trop longs discours.

La Gaule a été peuplée par des colonies doriennes, à une époque qui se perd dans la nuit des temps, et les descendants des premiers colons ont toujours habité ce même pays. Ils n'ont été absorbés par aucun autre peuple ; tandis qu'ils ont absorbé eux-mêmes les Francs, les Bourguignons et les Normands. C'est donc bien la langue de nos ancêtres que nous parlons encore aujourd'hui ; car on sait que les langues ne finissent qu'avec les

peuples qui les parlent. Mais M. Claude Léon m'objectera, peut-être, ici, que les Gaulois, vaincus par Jules César, oublièrent leur langue, s'habituèrent au latin ; mais, le parlant mal, le transformèrent et en tirèrent le français ! D'après Brachet, les Gaulois firent cette merveilleuse création, *sans y penser*, *spontanément, d'une manière irréfléchie* On ne réfute pas de telles divagations. Le bon sens et l'histoire en font bonne justice. D'ailleurs, ne sait-on pas que dans l'année 228 de l'ère vulgaire, un décret préparé par le célèbre jurisconsulte Ulpien, fut publié à Rome, déclarant le *grec*, le *punique*, le *syriaque* et le *gaulois* langues *légales* ; mais puisque ce mémorable décret faisait du gaulois une langue *légale*, les Gaulois ignoraient donc le latin et continuaient à parler leur langue nationale.

Si M. Claude Léon veut savoir maintenant sur quoi je m'appuie pour affirmer que des colonies doriennes ont peuplé la Gaule, je lui répondrai qu'il y a dans notre langue et dans nos patois une infinité de choses dont la langue classique grecque ne peut rendre raison, et qu'explique parfaitement le dialecte dorien. Ainsi, notre article est le même que l'article dorien, et les verbes *cuider*, penser ; *engeigner*, tromper ; *pouiller*, quereller ; *cosser*, heurter ; *cetir* frapper et se lamenter sur la mort d'une personne ; (verbe que n'a pas compris Léon Gautier dans la chanson de Roland) seraient pour nous du chinois, sans le secours de la langue dorienne. C'est encore dans ce dialecte qu'on trouve le pronom *io*, qu'on prononce aussi *jo* et *je* ; et, enfin, la conjonction *e*, qui suffirait seule à prouver l'origine grecque de notre langue ; car c'était la lettre *e*, et non pas *kai*, qui était la conjonction du vieux grec ; or, dans tous nos patois et dans tous les monuments de notre vieille langue, c'est *e*, et non pas le latin *et* qu'on rencontre partout.

J'ajoute que la grande découverte de Petit-Radel a confirmé ce qu'apprend notre vieille langue. Ce modeste savant prouva, en 1802, devant l'Institut, que tous les monuments appelés Cyclopéens, et qu'on trouve en Italie, en France, en Espagne étaient l'œuvre des Pélasges, c'est-à-dire des vieux Grecs, des Grecs doriens, et la révélation de Petit-Radel fut acceptée par la docte compagnie, comme une vérité historique, et elle n'a jamais été démentie. DARON.

—

Coquilles d'œufs brisées (LXII,900, LXIII,40) — Quand j'étais petit, j'avais une grand'tante qui me recommandait d'écraser mes coquilles d'œufs « sans quoi, disait-elle, le diable les prend pour s'en faire des bonnets ». J'ai réfléchi depuis que la coquille vide étant exposée à rouler sur l'assiette, si le domestique dessert un peu brusquement, il faut l'aplatir pour ne pas la recevoir sur la tête. Z.

—

Origine du réveillon (LXII, 731, 941). — L'usage du *réveillon* s'explique tout simplement par le fait que les fidèles, après avoir gardé le jeûne — aussi austère que le pratiquaient nos pères — pendant la vigile de la Nativité de Notre Seigneur et après avoir assisté aux longs offices de la nuit suivante, avaient naturellement besoin de prendre le repas en question, que le pieux sentiment de la fête assaisonnait d'une joie saine et d'une certaine gaîté devenue étrangère à la société moderne, de plus en plus triste, au fond.

H. DE L.

—

Terres délimitées en arc (LXII). — Ce n'est pas seulement en Lorraine et en Luxembourg que l'on peut voir les limites de la plupart des terres arables délimitées en arc, on en peut voir tout autant dans la plaine de Caen : terres de labour.

Je lis en effet dans le procès verbal d'une des séances du congrès de l'association normande tenue à Caen le 5 juillet 1855, sous le titre : « Par quels moyens pourrait-on remédier à l'incertitude et à l'imperfection du bornage dans les pays de plaine ? »

M. de Caumont signale les imperfections des bornes actuelles qui sont très petites et que l'on fait disparaître facilement ; il regarde aussi comme un grave obstacle à un bornage régulier *la forme circulaire* donnée aux rayons tracés par la charrue. Il serait important que, dans ce pays, comme dans beaucoup d'autres où on est assez enclin à empiéter sur son voisin, on pût facilement fixer la délimitation des propriétés et éviter ainsi une foule de catastrophes et même de procès.

M. de Vignerol ajoute : Dans le départe-

ment de l'Orne, il n'y a pas un champ dont l'allure *soit droite*; aussi faut-il deux, trois, quatre bornes pour séparer deux parcelles.

M. Besnon croit qu'on remédierait aux inconvénients signalés, en posant à une certaine profondeur, qui les rendrait inattaquables par la charrue, des bornes qui serviraient de témoins en cas d'usurpation, ce qui n'empêcherait pas de placer des bornes visibles comme à l'ordinaire.

Si j'avais assisté à cette séance, j'aurais indiqué ce que j'ai fait chaque fois que pour moi, j'ai procédé à un bornage; j'ai fait creuser dans le sol à côté des bornes visibles et de cent mètres en cent mètres au plus, des trous circulaires de soixante-dix centimètres de profondeur et du diamètre de la double pelle circulaire et tranchante vendue par la maison Pilter et j'ai fait remplir ce cylindre de plâtre en poudre sur lequel j'ai fait verser un seau d'eau et comme la charrue creuse la raie à vingt-cinq centimètres au plus, j'ai le témoin indiqué par M. Besnon.

BEAUJOUR.

—

Persistance des anciennes mesures françaises (LXII 43; LXIII, 90). — Les anciennes mesures persistent dans la Bretagne, car dans la région du Trègor où j'habite, c'est par toises et par pieds que comptent les entrepreneurs de maçonnerie, de menuiserie, de charpente, les carriers. C'est par « journal », par « corde », que comptent les paysans pour la mesure de leurs terres. Je crois que la corde a 64 mètres carrés et que le journal est 4.800 mètres carrés. La toise est, si je ne me trompe, de 8 mc. Je crois que les anciennes mesures persistent dans les grandes villes, même à Paris, dans certaines professions. Il y a quinze ans, je suis sûr que les ouvriers chapeliers parisiens comptaient en pouces et en lignes. — Les marchands de bois de construction comptent aussi bien en pieds et en pouces qu'en centimètres.

AUGUSTIN HAMON.

—

Une société d étudiants au XVII[e] siècle (LXII, 948). — (A Poitiers). Les preuves de l'indiscipline des étudiants, même à Poitiers, ne sont pas précisément rares. On cite partout Chasseneux, un peu moins l'*histoire ecclésiastique*, peut être parce que l'anecdote rapportée par Théodore de Bèze a beaucoup plus que de la saveur rabelaisienne. (Edition de Lille 1841, 480). On y voit le chef de la bande des *Sifflards* porter le titre de capitaine qu'il n eut certainement pas osé prendre dans un acte public (1561). Rien ne prouve que le vicomte de la Nation du Poitou, cinquante ans plus tard, fut un personnage facétieux, je l'identifierais plus volontiers avec les prévôts actuels des universités allemandes, parce que Poitiers avait aussi un prévôt quelques années avant la Révolution.

J'ai même provoqué, l'une de ces dernières années, une enquête dans l'*Intermédiaire*, à propos de l'un des derniers titulaires.

P. c. c. LÉDA.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

La mort de Georges Bizet. — Notre confrère Hégésias va vraiment trop vite dans ses déductions : il lui suffit de lire, dans l'*Histoire de l'Opéra-Comique* quelques lignes — erronées du reste — pour conclure « que l'on peut ajouter le nom de Bizet à ceux des musiciens célebres qui se sont suicidés ». MM. Soubies et Malherbe se sont bien gardés d'avancer une telle opinion. Mais je suis étonné qu'ils se soient fait l'écho — quelque vagues que soient les termes qu'ils emploient pour les relater — de certains bruits qui coururent à la mort du grand musicien. Si cette légende a eu des partisans à ce moment-là, il n'est plus personne aujourd'hui pour la soutenir. Tous ceux qui ont connu personnellement l'auteur de l'*Arlésienne* sont d'accord pour déclarer qu'une mort subite était fatale, aussi gravement atteint au cœur comme il l'était.

Quant à la *consigne inexplicable* de sa chambre, en dépit de leur profonde érudition pour tout ce qui regarde la musique et le théâtre — je suis le premier, le cas échéant, à les consulter — MM. Soubies et Malherbe ont été induits en erreur. Les deux amis les plus intimes du Maître étaient M. Edmond Galabert, — son élève — qui fit paraître, l'an dernier, un recueil de ses lettres *Lettre à un ami*, un livre qu'il faut lire — et Ernest Guiraud. J'ai demandé à M. Galabert s'il était vrai que, lorsque Bizet fut mort, on eût empêché — comme l'avancent MM. Sou-

bies et Malherbe « son ami le plus intime de le voir sur son lit de mort. » Eh! bien, c'est inexact : M. Ernest Guiraud fut admis dans la chambre mortuaire, comme on le verra plus loin, et nul doute que M. Galabert y eût été reçu aussi, s'il eût été là.

Voici ce qu'il a bien voulu me confier à ce propos :

Je n'étais pas à Paris à ce moment, mais, quand j'y suis revenu, j'ai longtemps causé des derniers moments de Bizet et de sa fin avec son père et avec Ernest Guiraud que je considérais — et je crois bien que le père de Bizet pensait de même — comme son ami le plus intime. Tous les deux, avec une émotion que tout le monde comprendra, m'ont donné sur ce malheur d'abondants détails, et pas une hésitation, pas une réticence n'ont éveillé chez moi l'idée qu'ils me cachaient quelque chose. J'ignorais alors les bruits de suicide. Quand je les appris, je me rendis chez Guiraud. Il m'assura qu'ils étaient faux. Je lui demandai s'il avait vu le corps. *Il me répondit que oui*, et qu'il ne portait aucune trace de blessure. Il me rappela ce qu'il m'avait dit auparavant sur l'état de Bizet au moment où il quitta Paris pour aller à la campagne. Aucun doute, absolument aucun, ne pouvait subsister après cette conversation. Je n'en avais, du reste, jamais eu Sa mort a été la conséquence naturelle d'une affection dont l'évolution et les symptômes n'annonçaient que trop la terminaison inévitable. Tout cela a été raconté par M. Pigot dans son volume *Georges Bizet et son œuvre*, volume précédé d'une lettre d'Ernest Guiraud, et contenant, avec le récit de la mort, l'opinion motivée et signée du médecin sur la maladie. A mon tour, dans *le Passant*, une revue aujourd'hui disparue, que dirigeait Maurice Bouchor, j'apportai les précisions en un article écrit d'après les souvenirs de Guiraud et les miens, sous ce titre : *La maladie et la mort de Bizet* (1).

Dans la préface des *Lettres à un ami*, M. Edmond Galabert accumule arguments sur arguments pour détruire la légende de l'insucces de *Carmen* conduisant Bizet au suicide. Bizet écrivait :

La sottise aura toujours de nombreux adorateurs .. J'aurais plaisir à n'être apprécié que par de pures intelligences. Je ne fais pas grand cas de cette popularité à laquelle on sacrifie aujourd'hui honneur, génie et fortune.

(1) Cet article a paru dans le dernier n° du *Passant*, qui cessa de paraître.

Bizet était plus sévère pour lui-même que le public le plus hostile ne l'eût jamais été.

Dans la préface des *Notes d'un Librettiste*, Ludovic Halévy, s'adressant à Louis Gallet, déclare ceci :

Vous donnez, dans votre étude sur Bizet, de bien curieux extraits des articles publiés sur *Djamilet*. Aussi cruels, aussi injustes furent les articles sur *Carmen*. Je vois encore Bizet les lisant, au lendemain de sa première représentation. Attristé, oui certes, il l'était, mais découragé, non.

Et Halévy reprend, dans un article du *Théâtre* :

Après cette fâcheuse première, les représentations continuèrent non pas comme on l'a dit à tort, devant des salles vides ; les recettes étaient au contraire honorables et dépassaient généralement celles des pièces du répertoire... Et peu à peu grossissait le groupe, d'abord si mince, des admirateurs de l'œuvre de Bizet... Bizet partit pour la campagne, attristé, mais non découragé. Il était de nature énergique et il avait en lui-même une légitime confiance.

Dans « le Menestrel », Arthur Pougin écrivit un article intitulé · *La Légende de la chute de Carmen et la mort de Bizet*. En voici un passage :

Oui, certainement, Mme Galli-Marié a raison, et il faudrait en finir une bonne fois avec la légende bête et inexacte de la chute de *Carmen* qui aurait causé la mort de Bizet... Je n'ai jamais cessé de protester, pour ma part, contre cette sottise, et j'estime qu'il est bon et utile de rétablir les faits. C'est ce que Mme Galli-Marié a fait, dans une conversation avec un de nos confrères de province, M. Bernard, rédacteur du *Petit Niçois* qui le rapporte en ces termes :

L'insuccès de *Carmen* à la création, mais c'est une légende ! *Carmen* n'est pas tombée au bout de quelques représentations... Nous l'avons jouée plus de quarante fois dans la saison, et quand ce pauvre Bizet est mort, le succès de son chef-d'œuvre était définitivement assis.

Louis Gallet, allant le voir avant son départ pour la campagne, peu de jours avant sa mort, écrit :

Je le trouvai souriant d'un sourire un peu mélancolique, plein d'ardeur pourtant à la pensée du labeur prochain.. Les rêves, il les recommençait avec une satisfaction toujours nouvelle ! Bien loin déjà étaient *Djamilet*, disparue si vite, *Carmen* discutée, *Don Rodrigue* arrêté par l'incendie de l'Opéra et la préférence donnée à un autre ou-

vrage. Toutes les forces renaissantes du compositeur, toute son ardeur rajeunie tendaient alors vers cette *Geneviève* pour l'achèvement de laquelle il s'était donné trois mois : mai, juin, juillet.

Pourquoi donc MM. Soubies et Malherbe se font-ils les champions d'une théorie contre laquelle nous voyons s'élever Halévy, Louis Gallet, Arthur Pougin, Galli-Marié, Guiraud, Galabert, Meilhac, Vincent d'Indy — ces deux derniers reconduisirent Bizet et Halévy qui habitaient la même maison, le soir de *Carmen*, — et une foule d'autres artistes dont le témoignage n'a pas lieu d'être suspecté? Au fond, Bizet même se fût-il tué, *Carmen* et l'*Arlésienne* se chargeraient de faire vivre sa mémoire au-delà des siècles.

JACQUES RENAUD.

—

Une femme devant l'Académie des sciences en 1734. — Alors que l'Académie des sciences vient d'élire une femme, on lira, avec curiosité, la lettre suivante que nous communique aimablement M. Raoul Bonnet. Un secrétaire de l'Académie des sciences, Grandjean de Fouchy, sollicité par une demoiselle de prendre part à une observation astronomique, lui répond. Il est possible que les titres nécessaires manquent à cette personne, en tous cas, c'est sur le ton d'une ironie singulièrement badine que sa requête est agréée par le corps savant qui devait refuser plus tard un fauteuil à Mme Curie.

L'autographe est bien du temps, mais est-il bien de Grandjean de Fouchy ?

Il est prudent de se le demander à défaut d'une confrontation d'écriture qui exigerait des pièces de comparaison.

Mais quel autre que Grandjean de Fouchy aurait pu, sous son nom, se laisser aller à un badinage, qui n'est peut-être, après tout, que l'expression un peu méprisante d'un galant homme pour une prétention qu'appuyait le sourire d'une jolie femme.

Le féminisme, depuis, a fait tant de chemin, que l'impertinence spirituelle de M. le secrétaire de l'Académie des sciences de 1734, nous donne l'impression d'une chose impossible.

à l'Observatoire, le 24 mars 1764.

Mademoiselle,

L'astronomie n'avait point eu jusqu'ici la gloire d'avoir des demoiselles qui cultivassent cette sublime science. Il vous était réservé de faire voir au monde qu'il n'est point de connaissances si abstraites et si relevées, où ne puisse atteindre un noble désir de s'instruire, même dans un âge où l'ignorance et l'amour de la bagatelle est trop ordinairement le partage, surtout pour les personnages de votre sexe.

La grande éclipse de soleil qui arrivera le dimanche 1er avril ne scaurait manquer, Mademoiselle, d'attirer votre attention comme elle fera celle de tous les astronomes de l'Europe. Mrs de l'Observatoire vous auroient invitée à y venir partager leurs travaux ce jour là, si une demoiselle pouvoit y paroitre sans une espèce de scandale. A deffaut des lunettes de cinquante pieds, des télescopes et des quarts de cercle, qui leur sont absolument nécessaires, et dont ils auroient souhaité pouvoir vous aider dans vos observations, ils m'ont chargé de vous envoyer de leur part, trois ou quatre petits miroirs presque magiques, qui vous dévoileront tout le mystère de ce grand phénomène. Acceptez-les, Mademoiselle, comme un fidèle tribut de leur juste admiration. Je suis, avec les sentiments les plus sincères d'estime et de respect, Mademoiselle,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

GRANDJEAN DE FOUCHY,
Secrétaire de l'Académie des Sciences et à l'Observatoire royal.

—

Un arrêté signé Tallien contre l'influence pernicieuse des solliciteuses élégantes. — M. R. Brouillard, de Bordeaux, nous communique le très curieux document qu'on va lire. Il l'a découvert dans les archives de la Gironde, série L, 427.

C'est un arrêté concernant la distribution du travail des représentants du peuple qui sont venus organiser la Terreur à Bordeaux.

Ils ont fait vœu d'être implacables. On y voit qu'ils redoutent les sollicitations « d'une portion de ce sexe autrefois appelé dames ».

Cet acte montre que leur sans-culottisme n'avait pas tout à fait tort de se défier de ce sexe insidieux. L'un des signataires est Tallien. Une jolie suspecte, autrefois appelée « dame » quand elle était madame de Fontenay, mise en prison, devait être rencontrée par le terrible Tallien dont la mission était de l'envoyer à l'échafaud. Les choses tournèrent si bien autrement

que la future réaction thermidorienne venait de trouver son Egérie.

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
UNE ET INDIVISIBLE

Arrêté des Représentants du Peuple en séance à Bordeaux.

Contenant l'ordre et la distribution de leur travail.

Les Représentants du Peuple en séance à Bordeaux ;

Voulant donner tous leurs soins aux opérations importantes dont ils sont chargés ;

Considérant que la multitude d'objets de détail minutieux dont on les accable, ne peut que retarder le complément des mesures révolutionnaires, qui restent à prendre pour assurer, dans la ville de Bordeaux, le triomphe des principes et du *sans-culotisme* ;

Considérant que les Représentans du Peuple doivent tous leurs soins, toute leur sollicitude toute leur surveillance, non seulement aux citoyens de Bordeaux, mais encore à ceux du département du *Bec-d'Ambès* (ci-devant de la Gironde) et des autres contrées circonvoisines qui font partie de la mission dont ils ont été honorés par la Convention Nationale ;

Considérant que les actes de la justice la plus sévère doivent caractériser toutes les démarches des Représentans d'un grand Peuple et qu'ils doivent fermer l'oreille à toutes espèces de sollicitations, surtout à celles présentées par une portion de ce sexe (autrefois appelé *dames*) dont la séduction est le premier appanage et souvent le seul mérite ;

Considérant que si le pauvre et l'opprimé doivent avoir un succès (*sic*) facile auprès des hommes chargés des affaires du Peuple, les importuns, les oisifs, les Muscadins et les dames doivent être soigneusement éloignés ;

Considérant que les formes de l'ancien régime doivent entièrement disparaitre sous le nouveau ;

Considérant que les hommes libres ne doivent pas faire *anti-chambre* chez des citoyens, leurs égaux et leurs mandataires ;

Arrêtent ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Toutes les pétitions, adresses et réclamations particulières, seront remises dans un Bureau destiné pour cet objet, enregistrées dans l'ordre où elles seront représentées et répondues le lendemain.

II

Toutes les lettres seront également enregistrées et répondues dans le plus court délai.

III

Le Bureau, pour le *visa* des passeports, continuera à remplir ses fonctions comme il l'a fait jusqu'à présent.

IV

Toutes les personnes qui auront des objets importans et secrets à communiquer personnellement aux Représentans du Peuple demanderont, par écrit, un rendez-vous qui leur sera indiqué sans retard, en expliquant, toutefois, d'une manière concise, l'objet de leur demande.

V

Le comité des subsistances, celui de surveillance et les députations des autorité constituées, ainsi que les généraux de l'Armée révolutionnaire, seront introduits toutes les fois qu'ils se présenteront.

VI

Les citoyennes et autres individus qui viendraient solliciter *pour des détenus* ou pour obtenir quelque grâce seront regardés et traités *comme suspects*.

VII

Tous les jours, depuis midi jusqu'à deux heures, l'un des Représentans du Peuple entendra toutes les réclamations qui pourront être présentées par les citoyens.

VIII

Le commandant du Poste, établi au ci-devant Séminaire, ne laissera, jusqu'à l'heure de midi, parvenir près les Représentans du Peuple, que les personnes ci-dessus désignées et celles munies d'un laissez-passer, dont le modèle sera convenu.

IX

Le présent arrêté sera imprimé, publié et affiché.

Fait à Bordeaux, le quatrième jour de la première décade du second mois de la deuxième année de la République française une et indivisible.

C. ALEX. YSABEAU M. A. BAUDOT.
TALLIEN. CHAUDRON-ROUSSEAU.

Par les Représentans du Peuple
PEYRENS D'HERVAL
Secrétaire de la Commission,
Commissaire de Guerre.

P. c. c. : R. BROUILLARD.

Le Directeur-gérant :

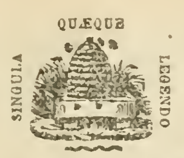
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Février 1911.

47e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

No 1282 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Les inhumations en 1795. — De quelle façon, à cette époque, procédait-on aux inhumations ? Les corps des défunts étaient-ils portés au cimetière par des porteurs ou en voiture ?

Qu'étaient ces voitures, si l'on en faisait usage ?

Si les corps étaient ordinairement portés à bras au lieu de leur sépulture, y eut-il cependant des exceptions ?

V.

—

Date de la formation des congrégations religieuses. — Est-il vrai que la possibilité de former des congrégations religieuses en France ne date que du premier Empire ? Le Consulat n'avait-il pas pris les devants ? X.

—

Tancredi, ambassadeur de Malte en France (1673). — Parmi les actes de « magnificence » qu'on reproche à

Louis XIV, les historiens ont généralement omis d'énumérer le suivant (je n'en trouve aucune trace dans l'*Histoire de France*, de Lavisse (VII, 2), où il aurait pu figurer après l'affaire de la garde corse à Rome), qui a eu une conséquence littéraire inattendue et intéressante.

Le 11 juillet 1673 paraissent devant Malte dix galères françaises commandées par M. de la « Brussardiera », lequel prétend au salut de l'artillerie militaire et ne l'obtient pas. Le grand maître de l'ordre et le Conseil de Malte, avertis par les précédents et connaissant l'orgueil chatouilleux de Louis XIV, décident immédiatement d'envoyer en France un chevalier « pour représenter à S. M. T. C. pour quels motifs on n'avait pas salué ses galères. » Le gouverneur de l'île de Gozzo, le « commandeur frère Ottavio Tancredi » fut délégué à cet emploi, et malgré ses protestations d'incapacité et ses excuses de style, dut l'accepter. Il fut invité à revenir à Malte, et obéit sans délai : il reçut l'ordre de se rendre en toute diligence auprès du roi, où qu'il se trouvât. Il prit le temps de retourner à Gozzo pour transmettre ses fonctions de gouverneur, inventorier avec son successeur les armes et munitions de guerre du château de Gozzo ; le 18 juillet, il alla faire une visite diplomatique à M. de la « Brussardiera » pour lui annoncer son départ. Le 19, il reçut ses lettres de créance et ses instructions. Le 20, après avoir pris congé du grand maître il alla dîner avec deux amis : le chevalier frère Antonio Domenico Bussa,

qui, par curiosité, se décida à l'accompagner en France, et le chev. p. Silvestro Grimaldi, capitaine de la galère *Saint-Louis.*

Le 21, il quitta Malte au point du jour, sur la tartane du patron marseillais Jean Gabrielli, mais comme le vent devint contraire (perche il vento se gli mise contrario, al segno di maestrale) il dut tirer des bordées et revenir en barque s'abriter le soir dans la *Torre Garzo* de Gozzo, et alla coucher à terre, étant bien reçu et festoyé par le commandant F. Don Luis Xelder et P. Don Melchior de Sottomiaor, par les jurés, les officiers et autres « aimables gozzitains ». Le lendemain 22, il offrit à son tour à déjeuner à ses hôtes de la veille et aux chevaliers embarqués sur sa tartane pour Marseille, ainsi qu'au patron et au « scrivano » du bord. Plusieurs de ces passagers, entre autres le curieux Bussi, allèrent à cheval visiter le château de Gozzo, à peu de distance de la « marina », (port). Ces chevaliers qui allaient à Marseille, pour gagner de là leurs diverses provinces natales, étaient tous de la « langue d'Auvergne » : MM. d'Escregnac, de La Varenne, Fortuna, Ramegli, Giolé, et le Révérend de Gué, frère chapelain. (Le texte italien que je suis, donne ces noms en transcription phonétique italienne, et je ne suis pas sûr de leur orthographe française.)

L'ambassadeur Tancredi reprend la mer le 23 juillet avec plus de bonheur, et son voyage se poursuit sans incident. — Il a tenu jour par jour son journal de route : les fragments ci-dessus traduits et cités montrent avec quelle minutie digne sans doute de confiance, puisqu'il s'agit de détails immédiatement contemporains. Ce journal est tout personnel comme il appert de son véritable titre : « *Giornale dell' accaduto al cavalier fra Ottavio Tancredi nel viaggio che fece come inviato straordinario dell' eminentissimo gran maestro e consiglio di Malta a Sua Maestà Cristianissima l'anno MDCLXXIII.* »

Le manuscrit qui le contient, non en original, mais sous forme d'une copie exécutée sous ses yeux et en tout cas contemporaine, est actuellement conservé à Sienne (Italie) dans la Biblioteca Civica, sous la cote D. V. 18, avec ce titre abrégé : « *Relatione del viaggio fatto in Francia dal comm. fra Ottavio Tancredi l'anno 1673.* La relation remplit une trentaine de pages de ce manuscrit, de la page 233 à 259.

A Sienne même, il m'a été impossible de savoir pourquoi et comment ce manuscrit de mélanges était arrivé à la Bibliothèque ; quelles attaches le chevalier de Malte Tancredi avait avec Sienne, et aussi si son journal qui ne manque pas d'intérêt pour l'histoire des mœurs, a été publié. — Je serais très reconnaissant aux lecteurs de l'*Intermédiaire* qui pourraient me renseigner sur ce dernier point surtout.

TOPO.

—

Commissaires du Directoire à La Haye. — Le Directoire envoya, peu avant l'expédition d'Egypte ; trois commissaires à La Haye, auprès du gouvernement batave. Ils inspectèrent les côtes depuis le Havre jusqu'au Texel. Deux d'entre eux furent Forfait et le contre-amiral Lacrosse. Le troisième fit partie de l'expédition d'Egypte. Quelque historien ou chercheur pourrait-il nous dire son nom ? P. C.

—

Conseiller au Parlement de Bretagne coiffé d'un bonnet rouge. — Lenôtre, dans la 4e série de ses si captivants récits, *Vieilles Maisons, Vieux Papiers*, p. 277, parle d'un conseiller au Parlement de Bretagne qui, coiffé d'un bonnet rouge, présidait en 1793, — avec la citoyenne Miché, — aux destinées d'un restaurant situé sur la place Graslin à Nantes.

Quel peut bien être le nom de ce parlementaire si oublieux de sa dignité, manquant si complètement de tenue ?

Je crains que Lenôtre, trompé par les mémoires de Lefeuvre, où il a puisé ce renseignement, n'ait confondu un conseiller au Parlement avec un conseiller au Présidial ou à la Chambre des Comptes. J'ai, en effet, consulté à ce sujet le savant auteur du *Parlement de Bretagne*, M. Saulnier, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Rennes, l'homme de France qui connait certainement le mieux la question. Il m'a répondu qu'il ne voyait pas quel pouvait être ce conseiller sans-culotte et croit à une erreur.

Pour l'honneur de cette Cour, il y aurait intérêt à savoir si véritablement ce

conseiller a existé autre part que dans l'imagination de M. Lefeuvre. Je fais pour cela appel à mes érudits confrères.

BRONDINEUF.

—

Couvent de Villarceaux — En passant en revue des papiers de plusieurs siècles, je trouve quelques lettres d'une vieille dame qui, pour avoir peu d'orthographe, n'en disait pas moins des choses intéressantes.

Ces lettres sont datées de Villarceaux 1795 et 1796.

Bien que le mot couvent ne se rencontre nulle part, on comprend très bien qu'il y avait encore à Villarceaux au sortir de la Terreur, une communauté de femmes ayant échappé à la tourmente révolutionnaire.

La vieille dame en était ; et voici ce qu'elle dit à la date du 12 juin 1796 :

Notre maison vient d'être vendue. L'acheteur est un député qui s'appelle Lakanal. Il a dit à plusieurs d'entre nous qu'il ne nous dérangerait jamais.

Où donc était situé ce couvent de Villarceaux qui fut vendu évidemment comme bien national ?

Que devint-il entre les mains de Lakanal ? Celui-ci le laissa-t il réellement subsister ainsi qu'il le laissa espérer au premier instant aux religieuses dépossédées ?

M. A. B.

—

Les cinq mille sorcières de Strasbourg. — *Le Traité de l'histoire du monde* de Welter, à l'usage des établissements supérieurs d'instruction, qui paraît avoir eu, en Allemagne, un succès durable, et, mérité, du reste (en 1850 il en était à sa 10e édition ; en 1897, à sa 33e (Münster, chez Coppenrath) — contient à la page 212 du 2e volume de la 10e édition, un résumé de l'état des esprits au moyen âge ; et à ce propos, il insiste sur la croyance superstitieuse, et universelle, en l'existence de sorciers et de sorcières, et sur la disposition générale à accuser de sorcellerie et de commerce avec le diable quiconque avait acquis quelque connaissance des mathématiques ou des sciences naturelles. Des milliers de prétendues sorcières furent accusées, condamnées juridiquement, et finalement brûlées vives. Cette superstition se perpétua jusque dans les temps modernes, au point que l'on n'estime pas à moins de cinq mille le nombre des sorcières qui furent brûlées vives de 1615 à 1635, dans le seul diocèse de Strasbourg.

Ce nombre paraît tellement énorme qu'on se demande d'après quels renseignements il a pu être établi, et s'il existe un moyen de le contrôler. Un de nos confrères possèderait-il quelques notions à ce sujet ?

V. A. T.

—

Fils naturel et légitime : formule des actes de baptême au XVIIIe siècle — Un intermédiairiste pourrait-il me dire si la formule « fils naturel et légitime » dans les actes de baptême du XVIIIe siècle doit être lue en mettant le mot légitime au participe passé ?

Et pourtant je possède un acte de baptême renfermant cette formule quoique les parents de l'enfant aient été bien et dûment mariés trois ans avant sa naissance, comme le constate un acte que je possède également.

NIHIL.

—

Comte de Bérenger. — Nous serions désireux d'avoir des renseignements sur le comte de Bérenger, ancien Pair de France, qui mourut en 1846 et avait épousé Mlle L'huillier de Genève. Nous tiendrions notamment à savoir à quelle famille de Bérenger il appartenait.

MONTMOREL.

—

La descendance de Samuel Bernard. — Je désirerais connaître la descendance masculine et féminine du financier Samuel Bernard.

X. Y. Z.

—

Coislin. — M. de Coislin, célèbre par sa politesse, a-t-il laissé des descendants de son nom.

V.

—

Justin artiste du XVIIIe siècle. — Quelque aimable chercheur pourrait-il me dire qui était un artiste qui, au XVIIIe siècle, a signé du nom de « Justin » de beaux tableaux faits en cuir et ayant de très gros reliefs ?

J'en connais deux qui représentent des stations du chemin de la croix. Pourrait-on m'en indiquer d'autres du même artiste ?

R. L. D.

La citoyenne Mirabeau à Belleville. — Le 27 brumaire, an trois de la République une et indivisible (17 novembre 1794), la citoyenne Mirabeau écrivait aux citoyens composant la Municipalité de Belleville pour se plaindre du citoyen Raison, ci-devant moine du Monastère dit Picpus, résidant dans la commune de Belleville, maison n° 229. Le citoyen Raison lui a reproché « d'avoir quitté la dite maison, ce qu'elle n'aurait pas fait si elle avait été *honaite* ». Le citoyen Raison l'a traité d'espion ! Ses inculpations sont trop graves pour que la citoyenne Mirabeau ne réclame pas justice.

« Son choix de résider par préférance dans la commune de Belleville lui a rendu cette accusation plus sensible parce que l'on souaite estime de ceux avec qui on se déside à vivre, surtout lors qu'on sent sent digne et que *lon a passé comme ladite citoyenne par toutes les gradations du malheur* sans avoir variez dans les princippes que tout individu honaite doit se prescrire ; depuis 1790, la réclamante n'a subsisté que du labeur de ces mains, elle s'en fait honneur puis que cette ressourse la misse au desus de l'extrême besoin et hors de tout moyens indigne d'elle... »

Quelle est donc cette vertueuse citoyenne ? Une parente du grand orateur ?

HENRI DE BRION.

—

Famille de Sempy. — Le baron de Calonne, dans le *Dictionnaire du Pas-de-Calais*, écrit que

les sires de Sempy sont célèbres dans les annales du Bourbonnais. Le plus illustre, Jean, favori de Charles VI, se couvrit de gloire au tournoi de Saint-Inglevert ?

Un point, c'est tout ! Pour des gens célebres, ce n'est pas lourd.

Ce fut Jean de Sempy que Charles VI voulut tuer dans son accès de fureur de la forêt du Mans ; un Jean de Sempy fut capitaine de Limoges en 1374 ; un Jean de Sempy fut capitaine de Picardie en 1380 et un Jean de Sempy, capitaine en Flandre, mourut en 1387.

Le P. Anselme donne une généalogie des sires de Sempy, mais il la commence par les de Croy, vers 1500. Ne pourrait-on pas nous indiquer une généalogie antérieure à cette date ?

EDME DE LAURME.

Un Toustain, conspirateur. — Comment expliquer ce passage des *Mémoires inédits* du marquis de Toustain :

Nantes 1808. Mon parent, le vicomte de Toustain Richebourg, me parle d'un jeune homme de mon nom qui, peu de temps auparavant, avait péri pour cause de conspiration ; il avait eu lui-même le courage et l'honneur de le défendre à la cour martiale devant laquelle il avait été cité.

Quelle conspiration ? Qui était-ce Toustain ?

Vicomte DE GROUCHY.

—

Armoiries à déterminer : trois croissants. — *D'azur, à trois croissants, 2 et 1 de..., à une étoile de..., en abîme.*

—

Armoiries à déterminer : à l'arbre de... — *De..., à l'arbre de..., au lion léopardé brochant de... ; au chef de... chargé de trois étoiles de...*

—

Armoiries à déterminer : au chef dentelé d'or. — *D'azur à la face d'argent, à l'étoile de même en pointe ; au chef dentelé d'or.*

QUÆRENS.

—

Armoiries à déterminer : à l'épée en pal. — *Coupé au 1er de... à l'épée en pal de... au 2e, de... au cheval courant de...*

Cet écusson en pierre, entouré d'une guirlande de même, est surmonté d'un casque fermé. Il provient de l'église Saint-Basile d'Etampes et parait assez ancien.

Quelque obligeant confrère pourrait-il dire à quelle famille (probablement étampoise) il appartenait ?

Er.

—

Ex-libris à déterminer : d'azur à une main d'or ; d'or, à une tour de sable ; d'argent au lion de sable. — A qui faut-il attribuer les trois ex-libris anonymes, portant les armoiries suivantes :

1° *d'azur, à une main senestre appaumée d'or*, couronne de comte.

2° *D'or, à une tour de sable ; au chef d'azur, à 3 étoiles d'or.* Casque de face à 6 grilles.

3° *Ecartelé : au 1 et 4, d'argent au lion de sable ; aux 2 et 3, de gueules, au chevron d'or.* Couronne de comte.

ECUODNOF.

Un tableau énigmatique. — Un intermédiairiste compétent voudrait-il me renseigner sur le tableau dont voici la description détaillée :

1 m. 45 de haut, 1 m. 10 de large, sur toile cadre ancien avec entrelacs peints. Une jeune dame assise sous un dais, sur lequel est écrit : *In sole posuit tabernaculum suum.* Une couronne de marquis ou duc sur la tête dans une auréole. A la main gauche un sceptre avec fleur de lys et une verge ; à la ceinture un petit miroir. Le pied est nimbé. A sa droite se tient un amour au naturel qui, de sa main droite, retient le poignet droit de la dame par une chaine de perles ; à sa main gauche une pomme.

Le tout repose sur le tronc droit d'un saule ; au bas de l'arbre, un écusson portant flammes, lames ou langues rouges sur fond usé bleu ou vert. Du tronc de l'arbre partent horizontalement 5 branches à droite, 5 branches à gauche. A l'extrémité de chaque branche à droite et de haut en bas, reposent passant : 1° un phénix ; 2° un léopard ; 3° un aigle ; 4° un cerf ; 5° un lion. Sur les branches de gauche : 1° un oiseau ; 2° un bœuf ; 3° un poisson ; 4° un cheval ailé 5° une colombe. Au pied de l'arbre la date 1612.

Tout en haut du tableau, à gauche, un soleil figure humaine, flambant ; à droite un grand écusson. L'écu est fond bleu uni ayant, à gauche une croix, à droite une épée nue la pointe en haut ; couronne de duc ou marquis ; le tout entouré 1° collier or de Saint-Michel ; 2° collier or du Saint-Esprit. M fleurs de lys et deux Y enlacés alternativement. 3° deux branches de palmes. 4° deux branches de laurier. Plus bas une banderole avec deux lignes de chiffres suivants :

5. 50. 300. 800. 8. 30. 10. 800. 5. 9. 5. 300. 70. 300. 70. 200. 20. 8. 50. 800. 40. 1. 1. 400. 300. 70. 400.

TOUBIB.

—

Livres qui ont appartenu à Jean Nicot. — Récemment, j'ai acheté un assez joli « Filocopo » de 1554, parce que j'avais vu sur la page de garde l'inscription que voici, écrite en belle cursive verticale de 1595.

De' libri di Giovanni Nicoti
ὕβεσις καὶ παρρησίας
Ne senza sfinge ne senza Edipo

La devise grecque est très curieuse ...

J'espère que M. Bérenger n'est pas abonné à l'*Intermédiaire* ?

Quant à la devise italienne, c'est une des plus ingénieuses que l'on puisse donner à un roman. Elle signifie à peu près : « Il faut qu'un livre ait son mystère ; et il faut que ce mystère ne soit pas impénétrable. » C'est charmant.

Tout ceci m'engage à poser la question :

« Connaît-on d'autres livres signés par Jean Nicot ? »

J'ai consulté plusieurs catalogues de provenances (Cigongne, Yemeniz, Morante, Lignerolles, etc.) sans jamais trouver le nom de l'homme à qui nous devons presque la cigarette. P. L — s.

—

Le mur de la peste. — En allant visiter l'antique abbaye cistercienne de Sénanque située, comme disent les chroniques religieuses en parlant des monastères — dans une *solitude affreuse* des monts de Vaucluse, je dus me servir de la carte d'Etat-major, car il n'y a aucun chemin convenable. Sur cette carte — feuille de Forcalquier Nord-Ouest — je remarque un trait avec cette inscription : *Mur de la Peste ruiné.*

Qu'était ce mur de la peste, établi sur l'arête suprême de la chaîne, à égale distance des deux pittoresques villes de Vénasque et de Gardes — celle-ci aux trois quarts ruinée, et de la fontaine de Vaucluse ?

On m'a dit là bas que c'était le vestige d'un mur reliant Arles à Carpentras ! C'est tout ce que j'ai pu obtenir. Puisque la peste est à l'ordre du jour, il serait intéressant de savoir si, vraiment, il y eut là un obstacle prophylactique et par qui il fut établi.

Je n'ai pas eu le temps de pousser jusqu'à cette muraille, élevée dans un pays extraordinairement rocailleux, tapissé de chênes kermès en broussailles naines et creusé de racines formidables, dont celui de Sénanque est le type le plus remarquable.

ARDOUIN-DUMAZET.

Réponses

—

L'armoire des cœurs royaux à Saint-Denis (XLII : XLIII ; XLVI ; LII ; LIII ; LXIII, 109). — Un mot à propos de cette intéressante notice, suivie d'une gravure non moins intéressante. Je ne crois pas que la lettre N, placée sur le socle qui porte la boite contenant le cœur d'un enfant du dernier duc de Berry, mort âgé seulement de quelques heures, signifie : *Neant*. Les enfants ne reçoivent positivement un nom, dans l'Eglise, que lorsqu'il est procédé aux cérémonies du baptème ; or, celui-ci n'ayant été qu'ondoyé, a dû être considéré comme n'ayant point encore de nom, et cette lettre N... ne doit être regardée ici que comme celle dont on accompagne, dans les généalogies, le nom de famille des personnages dont on ignore le nom de baptême. H. de L.

* * *

Je lis dans l'un des derniers numéros de l'*Intermédiaire* :

« L'imagination aidant, on a été jusqu'à dire que Napoléon avait songé à se faire enterrer à Saint-Denis (ce qui n'est pas invraisemblable) ».

Napoléon a fait plus qu'y songer puisque, dans un décret du 20 février 1806, qu'on a cité ici tout récemment à l'occasion des personnages inhumés au Panthéon, il est dit en toutes lettres :

Art 1er. L'église de Saint-Denis est consacrée à la sépulture des empereurs.

L'homme propose et Dieu dispose !

De Mortagne.

—

Les Juifs à Rome (LXII, 948 ; LXIII, 14, 57) — La bulle de Eugène IV « Dudum » (1442 interdisait aux Juifs de boire et de manger avec des Chrétiens, de leur donner des soins ou de leur fournir des remedes quand ils étaient malades, d'exercer les fonctions de courtiers en marchandises ou de courtiers en mariages, celles de gérants et de fermiers pour des biens appartenant à des chrétiens ; les femmes juives ne pouvaient être accoucheuses. Les anciens statuts de la ville, à peine modifiés par ceux de 1519, interdisaient aux juifs de faire l'usure et d'acheter du moût ; ils devaient acheter le contenu entier d'une cuve avec le marc et tous les résidus ; défense aussi de travailler ou de faire travailler les jours fériés.

En fait, les Juifs exerçaient le métier de médecin très ouvertement, plusieurs papes et nombre de cardinaux eurent des Juifs pour médecins ; les documents d'archives, contrats de vente, etc., montrent qu'ils étaient changeurs, fripiers, savetiers, regrattiers, marchands de meubles et d'étoffes, tailleurs. On n'en voit pas toutefois de banquiers, comme les Chigi, les Altoviti, les Gaddi, les Strozzi ; sans doute ils ne possédaient pas d'aussi gros capitaux qu'eux qui en avaient d'énormes. Curiosus.

—

Don Juan d'Autriche et ses deux filles (LXII, 94 ; LXIII, 58). — Donna Giovanna d'Autriche, morte à Naples le 9 février 1630, paroisse Santa-Maria della Neve, avait épousé, le 20 juillet 1603, à Palerme, Françios Branciforte, prince de Butera, dont une fille unique, Marguerite, née en 1604, morte le 24 janvier 1659, à Rome, mariée à Palerme, le 23 août 1624, avec Frédéric Colonna, prince de Palliano. De ce mariage, un fils unique, Antoine, né en 1625, mort en 1629.

Un portrait en pied de Don Juan d'Autriche, de A. S. Coello, se trouve au Prado, à Madrid. Doerr.

* * *

Colonne 59, ligne 16 au lieu de Chénier lire Chéruel.

—

Déclaration du 16 décembre 1698 (LXIII, 50). La déclaration royale du 16 décembre 1698 portant que les publications concernant les affaires temporelles ne se feront qu'à l'issue des messes de paroisse ne fait que confirmer l'article 32 d'un édit du mois d'avil 1695, « même à l'égard de ce qui regarde nos propres affaires », dit le roi. Cet édit, qui concerne la juridiction ecclésiastique, se trouve dans le 20e volume du *Recueil général des anciennes lois françaises* ; le même volume contient le préambule de la déclaration de 1698 L'un et l'autre document sont publiés *in-extenso* dans le *Recueil des édits enregistrés au Parlement de Flandres*, t. II, p. 384 et p. 723 (Douai, 1785, in-4°). De Mortagne.

Une accusation contre Sixte IV (T. G 843; LXI; LXII, 225, 507). — Question déjà posée (XXXI, 436, 588) et, réfutée avec la même véhémence, mais avec d'autres arguments et en citant l'origine ou les auteurs de cette accusation.

ROLIN POÈTE.

—

La condamnation de Louis XVI et la Franc-Maçonnerie (LXII, 331, 395, 452, 509, 594, 619, 675 734, 791, 850, 907, 959; LXIII, 10, 60). — On ne saurait à mon avis mieux terminer ce débat que ne l'a fait M. B. V. Il faut que les adversaires de la F.·. M.·. chassent de leur esprit les combinaisons de crimes terribles tout à la fois perpétrés dans l'ombre, et agrémentés d'une mise en scène théâtrale, accomplis avec passion et avec calme : L'idée maçonnique a été suffisante pour provoquer le jugement de Louis XVI et faire pencher la balance du côté de la mort. Si je combats cette idée parce que je la crois néfaste, parce qu'elle tient à l'état d'esclavages initiés et latomisés, je ne frappe pas indistinctement d'anathème tous les maçons du XVIIIe siècle, quand je constate que parmi eux 30 o o se refusèrent à voter la mort, tels : Condorcet, Garran de Coulon, Kervélégan, Jard-Pauvillers, etc...

Avant de clore cette réponse, je ferai remarquer à M. G. La Brèche qu'il a lu un peu trop vite le tableau des « Amis Réunis » publié page 358 et suivantes de mon *Histoire de la Franc-Maçonnerie.*

J'ai donné, il est vrai, la liste des membres de cette loge en 1774, mais j'ai fait suivre cette liste des noms des nouveaux membres admis jusqu'en 1792, en citant chaque fois les dates

Le duc de la Rochefoucault fit partie de la Candeur et du Contrat Social (je ne le confond pas avec La Rochefoucault-Bayer). Il ne fit pas partie de la Loge des neuf Sœurs ; M. Amiable n'a pas relevé son nom dans son étude sur cette loge et les listes complémentaires que j'ai pu me procurer n'en font pas mention. Je profite de la circonstance pour remercier M. G. La Brèche de la leçon cruelle qu'il veut bien me donner à propos de mon *oubli* ; qu'il me permette cependant de lui faire remarquer que la liste des loges que je cite dans mon premier volume, est précédée (p. 357) de la mention suivante : « Etat des loges existant en France en 1771. »
Or, il me paraît que mon savant contradicteur ignore que la Loge des Neuf Sœurs n'a été constituée que le 9 juillet 1776 pour prendre rang du 11 mars précédent.

Ainsi que je le craignais hier, je constate aujourd'hui que M. G. La Brèche, confond une tenue et un convent : Un *convent* n'est pas une série de tenues mais une suite d'*assemblées*. Cette nuance dans ces termes est, je l'avoue, minime, et n'est guère connue que de ceux qui étudient spécialement la Maçonnerie. Mais il y a une différence plus grave entre une tenue et un convent.

Dans une tenue d'une loge, il n'y a que les membres de la loge et les visiteurs (ces derniers ne votent pas), un *convent* au contraire est composé des délégués de toutes les loges du régime. En 1786 il y eut une tenue de la loge éclectique de Francfort. En 1782, un *convent* des Loges de la stricte observance à Willemsbadt ; en 1785, un convent des loges des Philalèthes à Paris, etc...

Actuellement, il y a des convents du G. O. de France.. ces convents n'engagent que les loges de l'obédience de ces divers régimes.

Quant à l'autorité de Rosen, elle ne me paraît pas suffisante pour établir un fait sur une simple affirmation, « L'ennemie sociale » de cet auteur, renfermant un nombre important de pièces manifestement fausses.

Dans ses numéros 56 et 57, (octobre et novembre 1898) la « Franc-maçonnerie démasquée », sous la signature de M. Gabriel Soulacroix, si compétent en la matière, a donné sur la personnalité de Rosen des renseignements que M. G. de la Brèche ferait bien de consulter.

J. G. BORD.

*
* *

M. Louis Gasté rappelle fort justement, dans la *France d'hier et de demain* (21 janvier 1910) qu'il a consacré un ouvrage a l'étude de cette question. Il est intitulé : *Marie Antoinette et le complot maçonnique*, Librairie de la Renaissance française, 23, rue Vivienne, Paris.

*
* *

Plusieurs de nos collaborateurs nous font remarquer que la discussion purement philosophique ou politique nous écarte de notre question : le document

établissant que la maçonnerie avait décrété la mort du roi. Il demeure établi par ce qui a été écrit dans l'*Intermédiaire*, que sa tendance l'inclinait à cette décision.

Nous pensons que pour rester dans notre programme, il convient, ainsi que pour toutes les controverses de cette nature, après cette longue et intéressante discussion, de ne la rouvrir que chaque fois qu'un document probant, inédit ou peu connu, nous sera apporté, susceptible de faire avancer la question.

C'est bien, je crois, ce qui nous est demandé de divers côtés.

—

Louis XVII. Sa mort au Temple. — Documents inédits (T. G., 534 ; XLIX à LXI). — La commission du Sénat, qui a approuvé le rapport de M. Boissy d'Anglas, relatif à la reconnaissance du nom de Bourbon aux héritiers de Naundorff, a décidé que ce rapport serait transmis au garde des sceaux.

* * *

Je ne compte pas prendre parti pour l'une des thèses sur la question de la survivance, toutes deux soutenues ici même avec autant de talent que d'intérêt, sinon de passion. Mais un petit côté de la question, côté plein d'actualité, ne me paraît pas avoir été examiné par les légistes, qui sont légion à l'*Intermédiaire*. Si la requête des Naundorff était admise, et qu'ils fussent réintégrés dans la qualité de français, qu'en résulterait-il, en droit strict, au point de vue de la loi, du 22 juin 1886 ? Notamment, le territoire français deviendrait-il *ipso facto* interdit à ce nouveau citoyen en vertu de l'article 1er ? Enfin, ne serait-il pas nécessaire qu'un décret intervînt, en application de l'article 2, pour maintenir cette interdiction à l'encontre du duc d'Orléans ? EL. KANTARA.

* * *

Un journaliste s'étonne de voir le directeur de l'*Intermédiaire* publier, en dehors de l'*Intermédiaire*, son opinion personnelle sur l'évasion et sur Naundorff. Pourquoi ?

Le directeur de l'*Intermédiaire* estime user de son droit selon sa conscience, en prenant part à une controverse, mais il reste, dans cette revue un simple spectateur reconnaissant de tant d'efforts si méritoires pour atteindre à l'exactitude.

Sous cette rubrique, qui appelle des documents sur la question Louis XVII et non des opinions, il déclare qu'il aurait la plus grande joie à publier, à l'aide d'un texte irréfutable, que Naundorff est bien Louis XVII. Et qu'il aurait une joie non moins grande à publier le document irréfutable qui prouverait qu'il ne l'est pas.

Car, dans un cas comme dans l'autre, il aurait servi la seule cause qui est celle de l'*Intermédiaire* : la vérité historique intégrale.

—

Testament de la duchesse d'Angoulême : la fortune du duc de Guiche (LXIII ; 2). — Dans le *Gaulois* du 27 janvier, M. le vicomte de Reiset, s'inspirant de la question posée dans l'*Intermédiaire*, publie un très intéressant article sur la duchesse d'Angoulême. Il prend son parti contre ses détracteurs. Il termine ainsi :

Pour expliquer l'état d'esprit qu'il prête à Marie-Thérèse, M. Turquan a cherché un mystère dans son existence et s'est efforcé de découvrir les éléments qui avaient contribué à la formation de son caractère. Pour trouver la clef de ce qu'il croyait un problème, il s'est livré à une étude attentive de son personnage, mais c'est malheureusement son tempérament physique plus que sa psychologie morale qu'il s'est attardé à observer.

Ce n'est pas le Temple, ce n'est pas l'échafaud de ses parents, c'est son mariage qui, à en croire l'auteur, constitue le drame intime de la vie de la Duchesse d'Angoulême :

« Les désillusions physiques et morales, dit-il, qu'elle trouva dans son union avec son cousin, furent une épreuve qui devait durer sa vie entière ». Une semblable opinion, en cette circonstance, n'est basée sur aucun fait précis, car si la Princesse éprouva des déceptions intimes, jamais une parole de plainte ne s'échappa de ses lèvres. Ce sont là des suppositions toutes gratuites, dénuées de toute espèce de preuve. Si le Duc et la Duchesse d'Angoulême regrettèrent, avec raison, de ne pas voir le ciel bénir leur union, ils n'en restèrent pas moins unis jusqu'à leur dernier jour par une affection, une confiance et une estime réciproques.

Il est un dernier point qu'on ne saurait passer sous silence, c'est lorsqu'on a voulu insinuer que le cœur de Marie-Thérèse aurait été touché sur le tard dans la solitude de l'exil ! Certes, personne n'a émis la supposition que la Princesse ait jamais manqué à ses devoirs, mais on a laissé entendre qu'elle aurait eu une sorte d'entraînement pour la beauté du duc de Guiche, auquel elle aurait laissé près d'un million de rente au détriment de son neveu, le comte de Chambord M. Turquan a été trompé à cet égard d'une façon fâcheuse,

et M. le duc de Gramont, M. le duc de Lesparre et Mme la comtesse de Bryas m'ont affirmé à moi-même,de la façon la plus formelle, que jamais pareille donation n'avait existé. Ai-je besoin d'ajouter qu'à Frohsdorf comme à Schwarzau, dans la famille ducale de Parme et dans la famille de Bourbon, toutes deux héritières de la duchesse d'Angoulême, on m'avait donné à moi-même, formellement, la même certitude.

Le texte même du testament qui vient d'être mis au jour est venu apporter la preuve définitive de l'inanité de cette calomnie, au sujet de laquelle un historien italien, M. Henry Prior, pose très justement, aujourd'hui, une question dans l'*Intermédiaire* ; M. Turquan, qui est antinaundorffiste, avait écarté, je le répète, la pensée que la Princesse ait jamais failli, mais c'est déjà presque lui faire injure que de la supposer accessible à un pareil sentiment.

Les perfections de cette âme d'élite étaient rehaussées par le malheur noblement supporté et, cantonnée dans les souvenirs du passé, il n'était plus chez elle de place ni pour la joie, ni pour le sourire. « J'ai versé tant de larmes — disait-elle un jour à l'un de ses intimes — que je ne puis plus pleurer ! »

—

Accent allemand de Napoléon III (T.G.631 ; LXII,555,678.955; LXIII,64).— La même question a éte traitée dans les vol. XXXI et XXXII de l'*Intermédiaire* (année 1895). Il y a un peu de tout dans les réponses. Les uns disent que c'était l'accent hollandais ; d'autres, l'accent suisse du canton de Thurgovie. Un autre correspondant affirme même, d'après ses souvenirs personnels, que le prince n'avait aucun accent. PIETRO.

—

Uthonis villa (LXIII, 668, 746, 802, 915). — Tionville ne s'est jamais appelée Thiutonis villa. H. de Bouteiller, dans son *Dictionnaire topographique de l'ancien département de la Moselle* (Paris, imprimerie nationale, 1874, p. 257) cite tous les noms portés par cette ville dans le cours des siècles, ayant figuré sur les chartes, dans les cartulaires ou autres documents, or, il n'en est aucun pour s'approcher de Thiutonis-villa, encore moins de Uthonis villa.

Cette piste est donc mauvaise.

P. H.

—

Château de Vierville (Manche) (LXII, 949 ; LXIII, 68, 117). — Vierville (Manche) est bien à égale distance de Sainte Mère Eglise et de Carentan,à environ une et demie lieue de l'une et l'autre de ces localités ; mais Tilly d'Orceau est en Calvados et non en Seine-et-Oise.

Tilly est à cinq lieues de Caen et à deux lieues de Bayeux, il fait partie de l'arrondissement de Caen ; il se nomme aujourd'hui Tilly-sur-Seulle (sans s final), après s'être appelé Tilly-Vérole et Tilly-d'Orceau.

La terre de Tilly a appartenu à M. d'Orceau de Fontette, puis à la famille de Grenonville. Cette dernière famille a vendu le château à un marchand de chaux qui l'a presque entièrement démoli.

BEAUJOUR.

*
* *

Le château de Tilly-sur-Seulles est bien l'ancien château de Tilly d'Orceau qui fut érigé en chef-lieu du marquisat de ce lieu, en faveur de François Jean d'Orceau, baron de Fontette, intendant de la généralité de Caen. Les lettres d'érection ont été enregistrées à la chambre des comptes de Rouen en 1760. Les héritiers directs du premier marquis de Tilly étaient encore propriétaires du château en 1807, et vendirent alors à M. Rolin de la Haute, président du conseil supérieur de la Martinique, dont la fille épousa le comte Duval de Grenonville. Donc pas de place à un propriétaire du nom de Magon. J'ai envoyé il y a 3 semaines, en vos bureaux, une notice détaillée sur Tilly à M. Brondineuf. G. LE H.

—

Bigot de Saint-Quentin (LXII, 782, 922 ; LXIII, 70) — MM. de Saint-Quentin père et fils, tous les deux notaires, le premier à Bouaye (Loire-Inférieure) vers 1870, et le second à Machecoul (même département) vers 1880 se rattachent-ils de près ou de loin à la famille Bigot de Saint-Quentin, objet des notes ci-dessus ?

D. R.

—

Boufflers. Prononciation du mot (LXII, 950 ; LXIII, 71, 120.)

j'avais autant de droits à être ménagée que les Grims, les Coindets, les Bouflaires.

Cette phrase se trouve ainsi reproduite par M. G. Lenôtre (dans le tome IV de *Vieilles maisons, vieux papiers*) d'après une lettre appartenant à la Bibliothèque

Madame Le Féron d'Eterpigny, demeurant à Margny-les-Compiègne, a fait une généalogie et une étude sur plusieurs membres de la famille Le Féron, qu'elle a communiquées à la Société historique de Compiègne en 1896, 1897, 1904 et 1908.

En 1897, Monsieur Sorel lisait à la même Société une notice sur Stanislas Le Féron, premier commandant de la Garde nationale de Compiègne.

La famille Le Féron est originaire de la Souabe. Les premiers représentants de cette famille en France prirent part à la bataille de Bouvines.

Walleran Le Féron épousa Perrigne de Vry, d'où : Simon Le Féron qui eut pour épouse Méline Thibaut, descendante des seigneurs de Beaurains, d'où : Jehan Le Féron, né à Compiègne vers 1504, héraut d'armes, avocat au Parlement de Paris, se maria deux fois, d'abord avec Catherine Jayet, petite-fille d'un prévôt de Paris et ensuite avec la Belle Ferronnière, fille naturelle d'un Sforza. Il publia, en 1555, le *Catalogue des Connétables, Chanceliers, Amiraux, Maréchaux de France*. Il mourut âgé de 60 ans.

Un Jean Le Féron épousa en premières noces Marie Le Boucher, morte en 1418, et en secondes noces Jacqueline de Cachemarée. C'est chez lui que logea Jeanne d'Arc, lors de son séjour à Compiègne.

Jérôme Le Féron, seigneur d'Orville et de Louvres-en Parisis, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, était le fils de Raoul Le Féron et de sa seconde femme Elisabeth Hennequin Il épousa, en 1632, Marguerite de Gallard. Il devint, le 26 février 1646, prévôt des marchands de Paris par la résignation de cette charge, en sa faveur, par son frère Oudard Le Féron.

Jean-Baptiste-Maximilien Le Féron, conseiller du roi et maitre des requêtes, décédé à Paris en 1734.

Louis-Joseph-Stanislas Le Féron, né à Versailles le 14 avril 1757, était, en 1789, lieutenant colonel aux gardes du corps du comte d'Artois, commandant de la garde nationale de Compiègne de 1789 à 1791. Il fit partie du conseil général de Compiegne, et fut un des fondateurs de la Société des Amis de la Constitution de Compiègne, dont il devint un des premiers présidents mensuels. Il venait d'être nommé colonel d'Infanterie et adjudant général de la 23e brigade, lorsqu'il tomba malade. Il mourut le 2 août 1791, dans l'Hôtel de la République de Gênes, rue Sainte-Anne, peu de jours après son arrivée à Paris, où il venait se faire soigner. On lui fit un service des plus solennels à Saint-Roch, de Paris, et de magnifiques funérailles à Compiègne.

JEAN DE TRIECOC.

—

Armoiries normandes à retrouver (LXII, 840 ; LXIII, 31, 84). — Col. 31, l. 30, lire : François-Louis était fils de François Le Conte de Nonant, seigneur de Pierrecourt, et de Marie-Lucie de Lanci, etc., etc.

—

Ordre de Saint-Lazare et du Mont-Carmel (LXII, 729, 866, 986). — On voit au Musée de Versailles deux tableaux et un portrait ayant rapport à l'ordre de N.-D. du Mont Carmel :

Salle N° 9.

164. Louis XIV reçoit le serment de Dangeau, grand maitre de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare ; — par Antoine Pezey.

Salle N° 159.

3652. Dangeau (Philippe de Courcillon, marquis de) ; — par Hyacinthe Rigaud.

Salle N° 165.

4345. Chapitre de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, tenu par le marquis de Dangeau ; — par F. Bocquet.

ALEXANDRE REY.

—

Comment la collection Richard Wallace a-t-elle été perdue pour la France (LXII, 955 ; LXIII, 134). — M. Henry Lapauze, conservateur du Palais des Beaux-Arts de la Ville de Paris, nous adresse la lettre suivante que nous publions avec empressement :

Petit Palais, le 3/2 1911.

Mon cher confrère,

Votre collaborateur Alde devrait préciser. Il affirme que le Conseil municipal de 1888 se refusa à transformer Bagatelle en musée : voilà donc, d'après lui, ce qui détermina sir Richard Wallace à ne pas léguer ses collections à la Ville de Paris. Il n'est pas possible qu'on affirme cela sans preuves, c'est la première fois qu'on commence à mettre les points sur les i. Peut-être l'occasion est-elle excellente de savoir enfin le dernier mot de cette affaire. Il serait curieux qu'on arrivât à

démontrer que jamais il n'y eut conflit entre sir Richard Wallace et l'administration française. Pour ma part, voilà quinze ans que je fouille les archives de nos administrations des Beaux-Arts — Ville et Etat — sans succès : je n'ai trouvé trace d'aucun incident auquel soit mêlé le nom de sir Richard Wallace.

Que l'*Intermédiaire* vide à fond cette affaire : il rendra un fier service à tous ceux qui touchent, de près ou de loin, aux musées français.

Agréez, etc.

HENRY LAPAUZE.

—

Légion d'honneur : ceux qui ont refusé la croix (XLVIII ; XLIX ; LI ; LVI ; LVII ; LVIII à LXI). — On connaît le mot dit à Jules Claretie par le sénateur Schœlcher, « le sévère Schœlcher », au sujet de la légion d'honneur :

On devrait faire ce calcul : la légion d'honneur a-t-elle poussé à autant de belles actions qu'elle a fait commettre de bassesses ? C'est un problème que je poserai à quelque mathématicien.

(Jules Claretie, *le Temps*, 8 juillet 1910).

A côté de ceux qui ont refusé la croix, ne convient-il pas de mentionner ceux — très rares — qui ont été en quelque sorte décorés malgré eux, — qui n'ont jamais porté leur ruban rouge ou ne le portent plus ?

Parmi les premiers, on cite le professeur S.......s, membre de l'Université, auteur de nombreux manuels d'histoire, qui, présenté à son insu par ses chefs et décoré, reçut cette distinction sans jamais en tenir compte, sans jamais la porter et sans même répondre aux lettres ou cartes de félicitation qui lui furent adressées à cette occasion.

Parmi les seconds, ceux qui ont cessé de porter leur ruban rouge, on remarque le gendre d'un très grand savant, M. V......-R...., auteur de plusieurs volumes d'histoire littéraire ou scientifique.

Gustave Flaubert, à la fin de sa vie, avait également cessé de porter son ruban rouge, et cela pour une raison qu'on trouve exposée dans le volume d'Emile Zola, *Les romanciers naturalistes*, p. 220.

Edmond de Goncourt regrettait d'avoir été décoré, et il exprime ce regret à plusieurs reprises dans son *Journal* (tome VII, pp. 157 et 178, et tome VIII, pp. 102-103), où il parle d' « un escroc faisant décorer les directeurs de toutes les prisons où on l'enferme », et où il écrit :

J'ai bien envie de ne plus porter ma décoration, aujourd'hui que, dans la liste des chevaliers de la Légion d'honneur, je lis : « Durand (*fruits confits*). » Voyons, là, raisonnablement, est ce que la confection des fruits confits et des livres devrait avoir la même récompense ?

On sait que les décorations sont destinées parfois à récompenser des services politiques. Dernièrement, un gros propriétaire de l'Est, grand amateur de chasse, et n'ayant d'autre mérite que d'être un actif agent électoral, reçut la croix de la Légion d'honneur. Pour le féliciter, un journal de l'endroit, *le Réveil de...*, ne trouva que cette plaisante formule :

Chasseur intrépide, M. X... donne à tous ses concitoyens l'exemple de la plus brillante santé.

G. G.

—

Monogramme de Montaigne (LXII, 389, 522, 573). — Pour confirmer l'opinion de notre confrère Oroel :

Comme La Bruyère, le poète Roucher écrivait le nom de l'auteur des Essais, *Montagne* sans *i*. Peut-être le prononçait-il de même :

.. Je vous embrasse et vous remercie ; non, je ne vous remercie pas N'est-il pas tout simple que vous me regrettiez, que vous me plaigniez ? L'amitié n'est là pour rien. Le mot de Montagne, mon ami, le mot de Montagne : *C'est que c'étoit lui, c'est que c'étoit moi.*

Le septidi de la 1re déc. du 2e mois de l'an 2e.

Lettre de Roucher au citoyen Desherbiers.

(Extrait du *Cabinet Historique*, revue mensuelle ; Paris, 1863, Première partie, Documents p. 30.)

ALBERT DESVOYES.

—

Chanson de la duchesse du Maine (LXII, 834, 933, 991). — M. Henry Bordeaux nous fait l'honneur de nous adresser la gracieuse lettre suivante :

ce 4 janvier 1911.

Monsieur le Directeur,

Un de vos correspondants me demande l'origine de la chanson sur la duchesse du Maine. Hélas ! je ne suis pas un érudit. Le texte que j'ai cité est celui que j'ai toujours entendu chanter :

Nous étions six fill' dans un pré.
Toutes les six à marier,
Y' avait Dine,
Y' avait Chine,

Y' avait Claudine et Martine
Ah ! ah !
Catrinette et Catrina,
Y' avait la belle Suzon,
La duchess' de Montbazon,
Y' avait Célimène,
Y' avait la Dumaine.

Mais je vérifie sur l'album de Boutet de Monvel et Wekerlin (*Chansons de France pour les petits Français*), et c'est bien ce texte-là.

L'*Intermédiaire* m'a souvent appris quelque chose, mais je ne sais point lui rendre la pareille.

H. BORDEAUX.

—

Un ouvrage inédit de Racine (LXII, 220, 473, 534, 697, 990). — Vers 1908, Monsieur l'abbé Joseph Bonnet découvrit un poème du XVIIe siecle, selon lui inédit et plein de valeur. Il s'empressa de le communiquer — en deux envois successifs — au comité des Travaux historiques et scientifiques.

Hélas! cette œuvre moitié satirique, moitié morale d'ailleurs dépourvue de toute qualité littéraire, avait déjà paru sous ce titre : *Le Calvaire profané, ou le Mont-Valérien occupé par les Jacobins réformés du faubourg Saint-Honoré, à Paris, adressé à eux-mêmes* (1664, in-4°) par Jean Duval, bachelier en théologie.

M. Gazier signala l'erreur et conseilla de retourner le poème à M. l'abbé Joseph Bonnet

Après pareille mésaventure, n'est-il pas louable de garder à l'égard des trouvailles anciennes, actuelles ou futures de cet infatigable chercheur, le prudent scepticisme de MM. Anatole France, R. de Bury, Couet et de certain rédacteur de *Paris Journal* ?

Consulter : *Bulletin Historique et Philologique* (Paris, Imprimerie Nationale) année 1909, n°s 1 et 2, pages 9. 24-25 : *Rapport de M. Gazier sur une communication de M. l'abbé Joseph Bonnet*.

Paris-Journal, 5 décembre 1910 *Courrier littéraire* : *Les inédits*, signé A. F.

ALBE DE VEOSTRYS.

—

La « Marseillaise » (T. G., 568 ; LX ; LXI). — J'ai mis la main sur une *Marseillaise* en treize couplets ! gravée, avec musique, sortant de l'officine bien connue de la citoyenne Lebeau. Elle porte ce titre : *Marche des Marseillois*, avec accompagnement de M. Z. Par Mozin l'aînée (*sic*) — chés la C^ne Lebeau, Maison du G ! l'égalité ». (Palais-Royal).

« Ces six couplets supplémentaires, intercalés parmi les sept universellement connus, et que l'on retrouve dans toutes les éditions de la *Marseillaise*, de qui sont-ils donc ? En voici un qui est le treizieme et dernier :

Que l'amitié, que la Patrie
Fassent l'objet de tous nos vœux ;
Ayons toujours l'âme nourrie
Des feux qu'ils inspirent tous deux (*bis*)
Soyons unis ; tout est possible
Nos vils ennemis tomberont ;
Alors, les Français cesseront
De chanter ce refrain terrible :
Aux armes, etc.

A. CALLET.

—

Dernière gerbe de Victor Hugo (LXIII, 4). — L'épigraphe de la poésie de Victor Hugo que rappelle M. Th. Courtaux :

LYRNESSI DOMUS ALTA, SOLO LAURENTE SEPULCRUM

mentionne deux villes, d'abord Lyrnessos ou Lyrnessus (Λυρνησσός) petite ville de la Troade, qui aurait été construite sur une hauteur, d'après le vers 224 de la *Troade*, de Sénèque le tragique :

IMPOSITA CELSO PARVA LYRNESSOS JUGO

et en second lieu, LAURENTUM, (aujourd'hui Lorente) ville du Latium, capitale du roi Latinus, allié et plus tard beau-pere d'Enée, qui lui succéda.

Le vers cité par Victor Hugo fait donc allusion à un personnage qui, ayant autrefois vécu dans la haute ville de Lyrnesse, en Troade, serait ensuite venu mourir dans la région de Lorente : [Laurens, Laurentis est l'adjectif de Laurentum].

Persuadé que le vers cité par Victor Hugo devait être de Virgile, j'ai feuilleté les 6 derniers chants de l'*Enéide*; et comme j'allais désespérer, j'ai trouvé, du vers 542 au vers 547 du chant XIIe et dernier, 6 vers dont le dernier est celui mentionné ici, lequel se rapporte à un troyen nommé *Œolus*, véritable colosse, qui avait bravé les efforts des Grecs, et même les coups d'Achille.

V. A. T.

*
* *

Lyrnesi domus alta, solo Laurente sepulcrum.

La citation complete serait :

... domus alta sub Ida,

Lyrnesi domus alta, solo Laurente sepulcrum, Virgile, *Eneide*, XII, 547.

Il s'agit de la mort du Troyen Eole, tué par Turnus sur le champ de bataille de Laurente, en Italie. Lyrnèse était une ville de Mysie. Le sens est : « Tu avais une haute demeure au pied de l'Ida ; tu avais à Lyrnèse ta haute demeure, et tu as un tombeau dans les champs de Laurente. »

C'est dans le même sens qu'Homère a dit (*Iliade*, XX, 390-392) en faisant parler Achille, vainqueur d'Iphition :

« Tu meurs ici, toi qui naquis près du lac Gygéen, où est le domaine de ton père, etc.».

Victor Hugo aimait cette citation : il l'a placée aussi en tête de la seconde de ses *Feuilles d'automne*, pièce consacrée au souvenir du général Hugo. Celui-ci, apres avoir vécu quelques années à Blois, et y avoir élevé un tombeau de famille, fut enterré au Père-Lachaise.

ALEXANDRE BLANCHARD.

*
* *

L'épigraphe est un vers de Virgile (*Enéide*, XII, 547). Décrivant un des combats livrés par les héros troyens aux troupes du roi Turnus, le poète s'adresse à l'un des compagnons d'Enée qui est tombé dans la sanglante mêlée :

Toi aussi, Eole, les plaines laurentines te virent succomber et couvrir la terre de ton corps étendu. Tu péris, toi que ne purent abattre les phalanges argiennes ni Achille, le destructeur de l'empire de Priam. C'est là que le destin avait marqué le terme de ta vie ; *tu avais* un superbe palais au pied du mont Ida, *un superbe palais à Lyrnessos, et cependant le sol de Laurente te servira de tombeau* (*Ibid.*, 542-547).

QUÆSITOR.

—

Un quatrain sous Hugo : Où ô Hugo, hucheras-tu ton nom ? (LXIII, 104). — Roger Alexandre, dans son *Musée de la Conversation*, dit : On nous affirme, mais cela demande confirmation, que ce quatrain serait dû au chevalier L'Evêque de la Basse-Mouturie, auteur de plusieurs publications, notamment de commentaires sur l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, de M. de Barante. »

A. CORDES.

—

Béziers, auteur de l'Histoire sommaire de la ville de Bayeux (LXII, 731, 855, 935). — Voici ce que M. le Hardi donne, au début de la notice qu'il lui consacre dans la publication de *Mémoires pour servir à l'état historique et géographique du diocèse de Bayeux*, par Michel Béziers :

Michel Béziers, fils de Guillaume Béziers et de Françoise Thury, fut baptisé le 23 septembre 1721 par J. Le Guédois, curé de la paroisse Saint-Malo de Bayeux. Le père, d'après une tradition conservée par M. Georges Villers, était cordonnier de son état et originaire du Molay, près Littry.

Ce serait donc dans les registres de l'une de ces deux paroisses que l'on pourrait trouver les renseignements demandés sur sa généalogie. A Bayeux pour la première, cette paroisse étant supprimée, Monsieur Le Hardi a peut-être aussi plus amples renseignements.

VICTOR BRUNET.

—

L'Union Générale (LXIII, 54). — Notre collègue P. du Gué lira avec fruit l'*Union Générale, sa vie, sa mort, son programme*, par E. Bontoux, vol. in-16 de 254 pages, Albert Savine, éditeur, Paris, 1888. L'éditeur P. V. Stock ayant acheté le fonds Savine, a ce livre dans son catalogué.

Je crois qu'Edouard Drumont a parlé de l'*Union Générale* dans un ou plusieurs de ses ouvrages, peut-être aussi Auguste Chirac dans son *Agiotage sous la troisième République*. AUGUSTIN HAMON.

*
* *

Il existe bon nombre de brochures et études sur l'affaire de l'*Union Générale* ou *Affaire Bontoux*, 1888.

La plus complète et la plus impartiale est l'*Union Générale, sa vie, sa mort, son programme*, 7e édition. Paris, Nouvelle librairie Parisienne, Albert Savine, éditeur, 18 rue Drouot, 1888, 1 vol. in-12.

On connaît l'autre livre, *Une page d'histoire*, l'*Union Générale, Lettre de M. Bontoux*, 1902. Brochure publiée par la *Libre Parole*. Imprimerie Masson, boulevard Montmartre. E. DESRAT.

—

Chandeleur : Chanson sur la Vierge (LXII, 956). — Voici le texte de la vieille romance, que désire connaître M. Frédéric Alix. Elle se chante sur l'air : *Ce n'est que dans la retraite*, noté dans la *Clé du Caveau*, n° 1217 :

La Vierge allant à la messe,
Le jour de la Chandeleur,

Rencontra la Madeleine
Tenant un bouquet de fleurs.
Saluons la Vierge Marie
Et Jésus notre Sauveur.

—

Rencontra la Madeleine
Tenant un bouquet de fleurs :
Madeleine, belle fille,
Veux-tu venir avec nous ?
Saluons la Vierge Marie
Et Jésus son enfant doux.

—

Madeleine, belle fille,
Veux-tu venir avec nous ? —
Hélas ! comment donc irai-je ?
Je n'ai pas mes beaux atours.
Saluons, etc.

—

Hélas ! comment donc irai-je ?
Je n'ai pas mes beaux atours ;
Mais, si vous voulez m'attendre,
Je m'en vais les vêtir tous.
Saluons, etc.

—

Mais si vous voulez m'attendre,
Je m'en vais les vêtir tous.
Ceinture qui l'environne
Lui fait bien quatre-vingts tours,
Saluons, etc.

—

Ceinture qui l'environne
Lui fait bien quatre-vingts tours,
La couronne est sur sa tête,
Les quatre soleils y sont.
Saluons la Vierge Marie,
Jésus notre rédemption.

—

La couronne est sur sa tête,
Les quatre soleils y sont.
Le prêtre qui dit la messe
En a perdu sa leçon.
Saluons, etc.

—

Le prêtre qui dit la messe
En a perdu sa leçon.
C'est de la belle venue
De la belle Madelon.
Saluons, etc.

F. JACOTOT.

[M. Fazy nous adresse le même texte.]

Sébasté. Origine et étymologie (LXIII, 6). — Peut-être y a-t-il une mauvaise lecture de Sébasté, ou bien l'écriture n'était-elle pas très nette. Il est évident qu'il faut lire *Subasté* ou *Soubasté*. Ce mot qui veut dire *publié* est encore en usage dans certaines provinces, notamment dans le Gâtinais Orléanais, surtout lorsqu'il s'agit de la publication officielle. « Qu'est-ce que M. le maire a fait « soubaster hier, par le tambour de « ville ? » A Montargis, j'ai entendu prononcer *Souvaster*.

C'est un terme d'origine Gallo romaine. Les publications et les ventes publiques étaient faites sous l'autorité et en présence du Licteur porteur du faisceau et de la hache, insigne de sa fonction. Le terme latin *sub hasta*, sous la hache, a, comme on le voit, été très légèrement modifié. MARTELLIÈRE.

*
* *

« Il faut lire « subhasté », mot de vieux français. Voir Littré, *Dictionnaire*, verbo « subhaster ».

BIBL. MAC.

*
* *

Dans le texte proposé il faut lire : « subhastez » ; moyennant quoi toute difficulté disparaît, la « subhastation » étant un terme de pratique désignant une sorte de vente qui se faisait à l'encan et par cri public.

Quant à l'étymologie, elle est tellement connue qu'il n'y a pas lieu d'insister.

« Ce terme, dit un vieil auteur, vient de ce que, chez les Romains, pour marque de vente publique, on mettoit une pique, appelée « hasta », ou dans le marché, ou à l'endroit où la vente devoit être faite ». QUÆSITOR.

*
* *

Ces mots *bans faez* et *sébastez* que M. Frédéric Alix a rencontrés dans une copie tirée des Archives de l'église de Douville, dans le Calvados, signifient que les prières faites après les bans préservaient de tout mal et consacraient à Dieu les choses publiées.

En effet, le verbe grec *phao*, comme on le voit dans Hérychius, signifie protégé par les Dieux, dans une de ses acceptions. Aussi, durant le moyen âge, un homme *faé* était toujours victorieux ; un cheval *faé* ne bronchait pas Et l'on doit remarquer qu'on disait également *faé* et *feé*, et c'est de cette seconde forme que nous vient le mot fée, être presque surnaturel, à qui l'on a attribué autrefois de grands pouvoirs ; tous les enfants le savent.

Sébastez, comme je l'ai dit, signifie ce qui est digne d'être vénéré ; parce qu'il est béni et consacré. Le verbe dorien *sebasto*, qui est le même que *sebazo*, a cette signification ; aussi la ville Diospolis,

ville de Jupiter, dans le Pont, fut-elle appelée encore *Sebaste*, c'est-à-dire ville vénérable, ville sacrée. Ces verbes, tout grecs, de la langue du XII[e] siècle ne sont pas, certes, isolés. On pourrait en citer des centaines et des centaines, en parcourant seulement quelques pages du Roman de la Rose, du Roman du Renard, et surtout le roman des de Gui de Bourgogne, d'Otinel et de Floovant ; comme ceux-ci, par exemple : lober, tromper ; loidorer, injurier ; aatir, irriter ; pier, boire ; exoiner, excuser; cuter, cacher ; osmer, sentir ; cremer, craindre. Que J. J. Ampère avait raison, quand il écrivait, en 1839, dans son *Histoire littéraire de la France avant Charlemagne* :

Remarquez que plus on se rapproche des origines de notre langue plus ses analogies avec le grec augmentent !

Mais il aurait été bien plus exact, s'il avait dit que plus on se rapprochait des origines de notre langue, plus il paraissait évident qu'elle n'était autre chose que le vieux grec. Ces verbes qu'on vient de voir reproduisent littéralement les verbes grecs. Nous ne nous étendrons pas ici, davantage. Nous avons voulu montrer seulement, à propos de faer et de cébester, que notre vieux français regorgeait de mots grecs. DARON.

—

Morvan ou Morvand ? (LXIII, 6, 143).— L'orthographe ancienne de Morvan est bien Morvand, d'où morvandeau et morvandelle. Les nomenclatures officielles n'ont donc fait que conserver, pour Alligny-en-Morvand, la tradition, tandis qu'elles y ont renoncé pour Cussy-en-Morvan, à qui elles ont coupé la queue, je veux dire le *d* final.

Je suis tout à fait de l'avis de M. Ard. D. sur l'utilité qu'il y aurait à reviser et a corriger la toponomastique française, dans laquelle on trouve, entre autres choses, deux communes toutes voisines qui s'appellent, l'une Saint-Gervais-en-Vallière (Saône et-Loire), l'autre Chevigny-en-Valière (Côte-d'Or).

BIBL. MAC.

*
* *

Celui qui a posé la question et dont les lettres transparentes *Ard. D.* cachent mal, on le devine, une de nos plus originales et aimables célébrités géographiques françaises, revient sur la question du fameux *Dictionnaire des Postes et Télégraphes*. Il a été rédigé avec une inconscience rare. Je ne parle pas de *lez* devenu partout *les* (et même ailleurs hélas ! que chez lui), mais de *saints* devenus féminins et vice-versa, mais d'adjonctions, d'accouplements, si je puis ainsi m'exprimer, d'un fantaisisme inouï. M. Ard.-D. devrait entreprendre une campagne de presse à ce sujet. Avec l'autorité qui s'attache à son nom, le Ministère des P. T. T. finirait peut-être par comprendre que, lors d'une nouvelle édition, il devrait s'entendre soit avec celui de l'I. P. soit plutôt avec des archivistes départementaux.

Les noms comme La Tour d'Auvergne ne deviendraient plus *Latour* en un mot, La Roche-Millay (Nièvre) ne serait plus défiguré en Larochemillay ; et les Lachapelle, Lachaussée, Lamotte et *tutti quanti* !

Pour en revenir à la question elle-même dans le *Dictionnaire des Apellations Ethniques* par Rolland de Denus, qui passe cependant pour bon, on voit col. 347 et 348 *Morvand, morvandiau, Morvandielle*.

Toutefois le même auteur dans ses *Anciennes provinces de France*, p. 141, écrit *Morvan* (de *Morvennensis pagus*), mais il ajoute que ce nom vient de deux mots celtiques *mor* et *vand*, qui signifient montagnes noires. LA COUSSIÈRE.

—

L'origine du mot Renaissance (LXII, 560, 704, 994 ; LXIII, 85). — Peut-on résoudre la question de savoir qui a prononcé le premier, et fait adopter le mot Renaissance, comme désignation de l'époque historique du XVI[e] siècle ? Cela me semble douteux. Car on aura beau fouiller des bibliothèques et des manuscrits, sera-t-on certain qu'on y aura trouvé l'expression primitive ? Et aurait-on raison d'attribuer la paternité du terme à tel ou tel individu, publiciste ou non, sans se demander si ce terme n'émane pas plutôt du sentiment collectif d'une société cultivée ?

Il est notoire que, dès le dix-huitième siècle, on parlait couramment de la renaissance des lettres, et il est vraisemblable que le sens de renaissance s'est alors élargi et appliqué non seulement aux lettres, mais encore aux sciences et aux arts. Quoi qu'il en soit, le mot renaissance a fait fortune, et une fortune méritée.

La grande époque historique qui, au cours du xv[e] siècle, a caractérisé la fin du moyen âge, a dû facilement inspirer aux générations qui l'ont suivie cette qualification de Renaissance. En effet, l'esprit du moyen âge borné et assombri par l'étroite contrainte religieuse, a cédé, à ce moment, à l'essor nouveau des lettres, des arts et de la haute culture gréco-latine.

L'architecture surtout subit une véritable révolution, en revenant aux formes classiques grecques. On recommença à cultiver les sciences naturelles afin de rechercher l'origine et la substance des choses créées, études pour lesquelles le moyen âge demeura sans impulsion et sans initiative.

La Renaissance engendra Michel-Ange, Galilée, Christophe Colomb, Copernic, et tant d'autres illustres génies. L'astronomie régénérée dévoila à l'humanité les lois et l'immensité de l univers astral, et la civilisation éprouva un changement comparable à la différence qui distingue le Parthénon d'une cathédrale gothique.

Loin de moi de médire de nos admirables cathédrales, merveilles architecturales. Nées d'un âge de foi fervente, elles personnifient le génie du moyen âge ; de même que l'ordonnance claire, harmonieuse et d'une superbe simplicité de l'architecture grecque est l'expression d'une pensée plus libre, plus lucide, moins mystique.

Quel que soit le premier qui ait donné le nom de Renaissance à ce tournant de l'histoire moderne, on conçoit que comme témoin d'une civilisation pour ainsi dire nouvellement renée, cette dénomination se soit imposée à son esprit.

LÉON SYLVESTRE.

* * *

Comme le laisse entendre O. D., l'expression « la Renaissance », à l'origine, n'est que l'abréviation de l'expression traditionnelle « la Renaissance des lettres ». Celle-ci était courante au xviii[e] siècle, et datait sans doute du xvii[e]. Ni le Dictionnaire de l'Académie en 1694, ni celui de Furetière en 1690, ne donnent le mot « renaissance », pour aucun de ses emplois, quoiqu'on le trouve, sans doute rarement, dès le xv[e] siècle (V. Littré). Mais en 1680 le dictionnaire de Richelet le donnait, et donnait même un exemple de l'expression « renaissance des lettres ». Cet exemple se trouve déjà, avec l'indication de son origine, dans Bouhours, *Remarques nouvelles sur la langue française* (1[e] éd., 1674), qui, à l'article « Renaissance », s'exprime ainsi : « Ce mot est bon au propre ou au figuré ; et on peut dire sans scrupule.. la renaissance des beaux-arts.. M. le Maistre, ajoute-t-il, l'a employé dans le figuré au sujet de M. le Chancelier Seguier, en parlant de son Ayeul un des plus éloquens hommes de son siècle. *On apperçoit dans ses discours la renaissance des lettres humaines en ce Royaume* ». Cette phrase de le Maistre, Antoine Le Maistre, je suppose, l'avocat janséniste et maître de Racine, pourrait donc bien nous donner le premier emploi fait en français de l'expression « la renaissance des lettres » ; il semble bien, en tous cas, que Bouhours la considérât comme créée là par le Maistre.

Maintenant, il est bien certain que les hommes du xvii[e] et du xviii[e] siècle qui ont parlé de la renaissance des lettres humaines (*humaniores litteræ* des Latins), ou des lettres tout court, n'ont pas entendu par là, simplement le retour aux littératures anciennes, mais un réveil de la civilisation après ce qu'ils considéraient, dans les arts aussi bien que dans les sciences et les lettres, comme une période de barbarie. « Après une assez longue barbarie pour les Muses, écrivait Mlle de Scudéry, le grand Roy François premier les aima et ressuscita » ; « on a entièrement abandonné l'ordre gothique, que la barbarie avait introduit pour les palais et pour les temples », écrivait La Bruyère. « A peine sortons-nous de cette longue nuit, écrivait Fénelon. La résurrection des lettres et des arts a commencé en Italie, et a passé en France fort tard ». Et par *lettres*, dans les expressions de le Maistre, de Fénelon, il faut entendre aussi les sciences. « On appelle lettres au pluriel toute sorte de sciences et de doctrine, » dit en 1694 l'Académie dans son dictionnaire ; et Furetière : « On appelle les *Lettres humaines* et abusivement les *belles Lettres*, la connaissance des Poetes et des orateurs ; au lieu que les vrayes *belles Lettres* sont la Physique, la Géométrie, et les sciences solides ».

IBÈRE.

Tourisme, touristes (LXII, 844; LXIII, 89). — Dans l'énumération des auteurs qui, après George Sand, firent emploi de ce néologisme, notre confrère E. X. B. a oublié STENDHAL, dont les *Mémoires d'un Touriste* datent de 1838.

CHAS-BERNARD.

—

Auzouer (LXII, 956). — Ce nom, très répandu en France, ainsi que ses variantes, doit son origine à la présence d'un *oratoire*. Il vient du Latin *oratorium*. Ce mot a reçu, suivant les différentes provinces et leurs dialectes, les formes les plus diverses. En voici les principales :

1° Oradour, Auradou, Lourdoueix (pour L'Ourdoueix);

2° Oroër, Lorouer (pour L'Orouer) Oroir, Auroir, Aurouer, Ourouer, Lourouer (pour L'Ourouer), Yrouère;

3° Auroux, Ouroux, Le Loroux (pour L'Oroux), Loreux (pour L'Oreux);

4° Ozoir, Ozouer, Auzouer, Ouzouer, venus respectivement de Oroir, Orouer, Aurouer, Ourouer, par le changement de *r* médiale en *z*. Cette transformation date du XVIe siècle. Elle y était devenue fort à la mode. Ainsi les Parisiens de cette époque disaient pèze, mèze, chaize, Pazis, Mazie, pour père, mère, chaire, Paris, Marie. Certaines de ces modifications ont persisté dans le français actuel : tels sont, entre autres, les mots chaise (que l'on vient de voir) et bésicle, pour béricle (vieux français), du latin beryllus.

ALFRED DUTENS.

—

Grève perlée (LXII, 956). — La grève perlée consiste à envoyer de petits colis, et pairement des wagons, dans de fausses directions.

On voit le désordre et les ennuis que veut avier telle façon de procéder, systématiquement boutée en usance.

B.—F.

* * *

De *La voix du Peuple*, journal révolutionnaire :

S'imagine-t-on en haut lieu qu'un cheminot qui aura l'intention d'envoyer à Marseille un wagon destiné à Roubaix, sera assez niais d'en bavarder ?

Le gréviste « perleur » ne se confie à personne ; il agit seul et avec prudence.

On peut mêler aux cheminots cent, deux cents, tout ce que l'on voudra de policiers professionnels ; ce sera peine, temps et argent perdus.

. . . .

Les plus fins limiers de la Sûreté générale n'y pourront pas davantage que les gros yeux de nos parlementaires.

La greve « perlée » est un fait de guerre et ne cessera qu'avec celle-ci.

N'étant pas cheminot, je me garderai de dire ce que je ferais si j'en étais un.

Mais ce que je sais bien, c'est que si un jour, il prenait fantaisie à mon patron de m'imposer dans mon bureau le contact d'un policier chargé d'espionner mes gestes, je m'emploierais avec tranquillité à ôter à ce dernier le goût de son métier, jusqu'à lui faire perdre l'habitude de vivre.

Et je ne suis ni meilleur ni pire que bien des cheminots.

Un travail « perlé » est un travail soigné fait : une grève perlée est un travail de ce genre.

—

Correspondances d'omnibus (LXII, 899, 995; LXIII, 39). — Un collectionneur nantais possèderait-il un jeton d'omnibus en cuivre semblable à celui qui était en usage à Nantes en 1854, et que je me souviens d'avoir eu entre les mains quand je prenais l'omnibus à son point de départ situé au commencement de la route de Paris pour gagner la ville par la rue Saint-Clément et les suivantes jusque à la place du Commerce, point terminus de la ligne ?

Ce jeton était curieux en ce que l'omnibus qui y est représenté de profil et lancé au grand trot, était monté sur 6 roues (dont 3 seulement visibles pour le spectateur, attendu la position de l'image).

Les omnibus de la route de Paris (et probablement tous ceux de Nantes) étaient alors sous la direction d'un M. William Derrien, mais dépendaient peut-être comme Compagnie annexe de l'une des 10 compagnies parisiennes énumérées par M. Grécourt.

Le jeton portait un nom comme chacune de ces 10 compagnies, mais différent, peut-être, les Hirondelles ou les Bretonnes.

M. Grécourt, qui paraît si bien documenté sur les omnibus, doit l'être également sur les origines des omnibus nantais et pourra, je l'espère, répondre à mes diverses questions, ce dont je le remercie d'avance.

UN VIEUX NANTAIS.

Mlle de Fauveau (LXII, 558, 686, 749, 857 ; LXIII, 73) — Puisqu'il a été question ici de Louis de Bonnechose, je me permets d'ajouter que j'ai souvent fait allusion à ce brave serviteur de la Royauté (1), dans mes nombreuses Conférences sur les « Bijoux préhistoriques et historiques de Vendée », à propos de son fameux « Bracelet ! » En le projetant, à l'aide de la diapositive que j'en possède, je n'ai jamais manqué de raconter « l'acte de Mlle de Fauveau », rappelé dans cette revue [p. 858], d'après *Le Revenant* (1832).

Le bracelet de Louis de Bonnechose étant le plus beau des bijoux historiques de la Vendée, j'en tiens une épreuve à la disposition de l'*Intermédiaire*, s'il veut reproduire cette lithographie, très rare, provenant de la revue *Bagatelle* (1832-33). (Voir la planche hors texte).

La légende inscrite sur le bracelet est celle de La Rochejacquelein : « Si j'avance, suivez-moi ! »

La figure représente saint Georges terrassant le dragon.

MARCEL BAUDOUIN.

(1) Louis de Bonnechose fut tué en janvier 1832 à La Goyère, ferme près de Montaigu (Vendée). Page du roi Charles X, il n'avait alors que 19-20 ans. Son bracelet fut trouvé *rivé à son bras*. — Je ne sais où se trouve actuellement cette belle pièce, qui devrait être dans le *Musée des Guerres de Vendée*, que je voudrais voir fonder à La Roche-sur-Yon.

—

Plutôt Turcs que Papistes (LXIII, 54). — Comme le suppose très justement notre collaborateur J. W., ce mot date du XVIe siècle et se rapporte au second siège de la ville de Leyde par les Espagnols, en 1574.

La délivrance de Leyde occupait tout le pays, on avait rompu plusieurs digues afin de pouvoir atteindre la ville au moyen d'une flottille de bateaux plats pour la ravitailler et forcer les Espagnols à lever le siège. En attendant avec angoisse un vent propice qui ferait monter les eaux, on avait fait des préparatifs considérables au cours desquels l'amiral Louis de Boisot vint de Zélande renforcer l'expédition par sept bâtiments bien armés, et montés par huit cent matelots bien aguerris dans mainte rencontre avec les Espagnols, dont témoignaient les terribles cicatrices dont la plupart étaient couverts.

Ces matelots qui avaient pour règle de ne prendre ni de faire quartier, portaient à leur chapeau une médaille en argent ayant la forme d'un croissant représentant la demi-lune et dont le bord portait d'un côté la devise :

Liver Turcx Dan Paus
Plutôt Turc que papiste

et de l'autre côté :

En De Spit de la Mes
En dépit de la messe.

Il existe trois types de ces médailles, différents par la forme des cornes du croissant, par la grandeur et par l'orthographe du mot Turc ; on en rencontre encore de temps en temps dans des ventes et, sans aucun doute, le cabinet des Médailles en possède un exemplaire.

Enfin un fort vent du Nord-Ouest fit monter les eaux de la mer, de sorte que la flottille trouvant partout deux pieds d'eau put s'avancer jusqu'aux ouvrages des Espagnols qui les abandonnèrent en levant pour la seconde fois le siège.

Le 3 octobre 1574, la flotte libératrice entra dans Leyde où la peste et la famine avaient fait de nombreuses victimes

Encore aujourd'hui les habitants et les étudiants de Leyde célèbrent l'anniversaire de la levée du siege, et il est d'habitude de manger ce jour un plat de hochepot, en souvenir de ce mets, trouvé dans une chaudière espagnole par un garçon orphelin qui, le premier des habitants de la ville, s'aventura dans les lignes ennemies et les trouva abandonnées.

F. KOCH Jr.

* *

Les gueux de la Mer, qui commençaient leurs exploits dans les premières années de la guerre pour l'indépendance des Hollandais contre l'Espagne (1568-1648) portaient un Croissant avec ces mots : *Liver Turc dan Paus* c'est à-dire, *Plutôt Turcs que le Pape.* F.

Je me permets d'ajouter à ma réponse, une reproduction de cet insigne.

(Voir la planche hors texte).

—

La truie qui file (LVIII ; LX ; LXII, 95, 265, 378, 602, 648, 871, 940). — Dans le registre n° 268 de la collection intitulée : *Pièces originales*, de la Biblio-



La médaille des gueux de la mer

(Voir colonne 191)



Le bracelet de Louis de Bonnechose

(Voir colonne 191)

thèque nationale (département des manuscrits) on lit ceci :

Le Roi a joué à la Posme au jeu et trippot de *La Truy qui fille*, et a perdu dix douzaines de balles, qui monte à la somme de atroys écus ung tiers, le jour d'hyer quatorz oût 1592...

Et au-dessous est écrit :

Je certifie qu'il soit deu au Mestre du jeu de Paulme dix douzainnes de balles, lesquelles le Roi a perdu jouant le 14e d'aoust. Fait à Chaslons, le 14e dudit mois.

(Signé) P. BERINGHEN.

Copie tirée sur une autre copie faite d'après l'original, et collationnée par un secrétaire du roi Henri IV.

P. c. c. O'KELLY DE GALWAY.

—

Vendeur de gris (LXII, 780, 972). — Le *Figaro littéraire* du 21 janvier donne un intéressant article sur une statue existant autrefois au Parvis Notre-Dame et représentant M. Legris, dit le « marchand de gris » ou le Grand Jeûneur ». L'auteur, M. Hector Hogier ne semble pas avoir vu les articles de l'*Intermédiaire* sur les « vendeurs de gris. »

O. S.

***

De la *Libre Parole*, 28 janvier, sous la signature de M. E. Drumont :

Le *Grand Jeusneur* avait enfin un autre nom, il s'appelait *Monsieur Legris*, et cette seconde appellation correspond également à une tradition de l'ancien Paris, à ce goût pour les mauvaises plaisanteries, les mystifications, les charges, goût qui tombe un peu en désuétude. Dans certains ateliers, on envoie encore les apprentis emprunter à un voisin la *pierre à aiguiser la langue*, ou acheter chez l'épicier pour *deux sous d'huile de coude*. Jadis on ne manquait jamais d'envoyer les novices chez *M. Legris, le vendeur de gris*. Le débutant, arrivé sur le Parvis, demandait aux passants l'adresse de ce marchand célèbre et cette farce séculaire faisait toujours rire. Une autre mazarinade constate encore cette coutume :

Eh quoi, madame la statue,
Avez-vous repris la parole
Pour nous venir conter la colle,
Depuis que vous vendez du gris
A tous les simples de Paris ?

—

La conquête des diplômes masculins par les femmes. (LIV ; LVI à LXII). — **La première agrégée.**

Du *Matin* (février 1911) :

De plus en plus, les femmes envahissent l'Université. Nous avons publié ces jours-ci plusieurs articles qui prouvent l'étendue de cette invasion.

Elles conquièrent leurs diplômes fièrement ; elles sont heureuses de ces succès remportés sur les hommes.

C'est l'égalité des sexes qui commence, n'est-ce pas ?

Mais parmi ces héroïnes d'un nouveau genre, il est plus d'une victime.

Lisez l'histoire de la première agrégée, et dites s'il en est beaucoup de plus tristes.

C'était en 1885. Une jeune fille d'origine russe, Mlle B..., qui semblait destinée à une vie brillante, eut l'orgueil de se présenter, cette année-là, au concours de l'agrégation des sciences mathématiques (hommes) au lieu de passer, comme ses collègues, l'agrégation des femmes qui est d'un niveau moins élevé. Elle avait à peine vingt-cinq ans et fut reçue avec le numéro 2 sur douze candidats admis, dont la plupart étaient ses aînés.

C'était là un résultat merveilleux qui fit quelque bruit dans le monde universitaire. Mlle B... fut aussitôt nommée en octobre 1885, professeur de sciences au lycée de jeunes filles de Montpellier. Mais dès l'année suivante, ses forces déclinèrent. Après un repos forcé de deux ans, elle fut nommée à Paris, au lycée Molière, en 1888, puis à l'Ecole normale de Sèvres en qualité de maîtresse adjointe.

Hélas ! de nouveau ses forces la trahirent, et cette fois pour toujours. Sa magnifique intelligence qui, par l'effort et la volonté s'était élevée aux régions lumineuses de la science, se voila lentement, sombra peu à peu dans le néant, redevint une intelligence de petite enfant. Le cerveau ne fonctionna plus. Mise en congé illimité, elle vécut solitaire, telle une innocente, marchant dans l'humanité sans avoir rien d'humain.

Nullement méchante, d'ailleurs, ni dangereuse, on la laissa circuler librement. Dans la dernière lueur de pensée qui vacillait dans son cerveau presque mort, il semblait qu'elle redoutait quelque ennemi invisible : quand elle quittait la modeste chambre où elle s'était cloîtrée, elle ne sortait qu'en tenant à la main une pincette de cheminée.

Longtemps on la vit errer dans les couloirs de la Sorbonne, tenant son éternelle pincette, revenant là moins pour chercher le modeste secours qu'on lui allouait que pour revoir ces salles, ces amphithéâtres où quelques années plut tôt, elle avait cueilli de si glorieux lauriers. Puis, un beau jour, elle disparut, conduite par une amie charitable dans une maison de santé.

Persistance des anciennes mesures françaises (LXII, 843 ; LXIII, 90, 147). — La question doit être d'un Parisien ; un provincial sait à peu près tout ce qui reste et restera longtemps encore dans l'usage courant.

A Paris, on compte encore par sous et le Parisien surtout aime à dire un louis. Il sait encore ce qu'est une tonne et un tonneau. Mais le cultivateur apprécie couramment en perches, arpents, quartier, la surface de ses champs. Il compte encore, suivant la région qu'il habite, en acre, boisselée, journal, ou journau. Il sait à combien de quarts de lieue ou de lieues, sont les villages autour de lui. Le prix du bétail, sur le champ de foire, est de tant d'écus ou de pistoles. Il dit un écu de six francs, ou un petit écu (trois francs). Il vend ses pommes de terre au minot, à la mine et son avoine au septier ; son vin au muid, au demi-muid ; au poinçon s'il est du Sancerrois. S'il a du bois à vendre, il fait le prix de la corde pour le gros, ou du pavillon pour le menu.

Chez le quincaillier tout se mesure au pouce, à la ligne ou au pied : ciseau de six lignes, bec-d'âne de quatre, pointes de six, neuf, quinze ou dix-huit lignes à moins que ce ne soit d'un, deux, trois ou quatre pouces. On en demande une livre, une demi-livre ou un quart. Chez la fruitière on prend un quarteron de beurre ou un demi-quarteron.

Dans l'horlogerie, le diamètre des montres, au moins, est aussi compté par lignes : celles de dix-huit lignes sont les plus ordinaires. Chez le pharmacien, on demande un grain d'émétique et une once d'huile de ricin, quand ce n'est pas un gros de n'importe quoi. Si on ne demande plus une pinte de vin, on trouve partout une auberge de la « Grande Pinte » et on aime à s'y faire une pinte de bon sang.

Dans une infinité d'industries, en particulier dans les tissages, les mesures de largeur dérivent encore de l'aune et de ses divisions : 1 m. 20 ou 0 m. 60 c. pour la demi-aune.

Le carat, lui-même, se perpétue à ce point dans le commerce des pierreries, que, loin de le bannir, son existence vient d'être régularisée et sa valeur modifiée, suivant le système décimal.

Je n'ai pas tout dit de ce qui reste de nos anciennes mesures : il en est de tellement locales et spéciales qu'elles m'échappent en ce moment. J'en ai cité assez cependant, pour montrer combien il est difficile de faire disparaître de vieux mots et de vieux usages, puisque malgré la loi, après plus de cent ans on n'y est pas parvenu.

Mais qu'on ne demande pas qu'elle est la valeur exacte de toutes ces mesures. Variables déjà quand elles s'appliquent aux liquides ou aux matières sèches, comme le muid ou le septier, elles ont toujours varié suivant les régions et souvent d'une région à l'autre la plus voisine. Il ne faut donc pas songer à en donner une idée même approximative, mais se contenter de savoir qu'elles seront encore longtemps en usage au moins dans le langage courant.

E. GRAVE.

* * *

L'*Echo de Paris* du 29 janvier publie un extrait du *Journal officiel* qui, croyons-nous répond à cette question.

Le journal où l'on compte par pieds.

Trouvé dans le *Journal officiel* du 24 janvier, sous la rubrique Ministère de la marine :

« ...Il a été recueilli... une barque de pêcheurs mesurant 14 pieds de long et 6 pieds de large... »

Nous nous figurions qu'on ne comptait plus en pieds depuis longtemps, en France. Un de ces jours, le *Journal officiel* publiera le budget en livres tournois...

GASTON HELLEVÉ.

—

Terres délimitées en arc (LXII 899 ; LXIII, 145). — Colonne 145. 2e ligne, au lieu de allure, lire airure (c'est-à-dire sillon tracé par la charrue).

—

Littérateurs qui se sont pendus (XVII ; LXII, 656). — Dans le numéro du 30 octobre dernier, col. 656, dans la liste des *littérateurs qui se sont pendus* il y a : « Costa (Claudio). — Poète et patriote italien (1729-1790). »

Je crois que c'est une équivoque. Il s'agit bien certainement de *Claudio Manoel da Costa*, poète portugais, qui a pris part à la conspiration pour l'indépendance du Brésil, à la fin du XVIIIe siècle et qui, dans sa prison, s'est suicidé. Il n'était nullement italien.

MEDEIROS.

Trouvailles et Curiosités.

Une mélodie d'Auber dans la « Comédie Humaine ». — On sait que dans les recueils de *Souvenirs* de M. de Trémont sont restés, malgré la dispersion de sa collection en vente publique, quelques autographes, oubliés ou méprisés pour leur médiocre valeur. On peut s'étonner que parmi ces épaves figure la lettre suivante de Balzac : (Bib. Nat. F-F 2. 12. 756, fol. 162.)

Mon cher Maestro, puisque vous vous êtes inscrit dans la *Comédie Humaine* par une charmante mélodie, voulez-vous me laisser m'installer chez vous sous la forme de mes bouquins que je vous offre avec plus de reconnaissance que d'orgueil, et qui me donneront le droit de venir vous rappeler, à mesure que les volumes en arriveront, que vous n'avez pas obligé un ingrat dans la personne de votre très dévoué serviteur.

DE BALZAC.

Lundi 8 avril 1844.

Cette lettre, probablement inédite et à laquelle le nom du destinataire manque, est selon toute vraisemblance adressée à Auber, et elle a été sans doute donnée à Trémont, soit par le compositeur dont il était l'ami, soit par l'intermédiaire de leur amie (? ?) commune, Pauline Duchambge, qui s'intéressait beaucoup à la collection d'autographes et de souvenirs de « son cher Louis. » (On jugera par les lettres ci-après et de l'intérêt qu'elle y prenait, et du caractère de ses relations avec Auber et Trémont.)

Balzac manifeste dans ce billet sa reconnaissance en termes très vifs et qui, maintenant que « les rangs sont connus », comme disait Piron, nous semblent quelque peu exagérés à l'égard d'Auber. Mais on peut regretter qu'il n'ait pas dit avec plus de précision de quelle mélodie il était redevable à son collaborateur occasionnel. Quel est donc le roman où Auber a inséré, dans la lourde et compacte prose de Balzac, sa prose musicale ?

Voici maintenant les deux lettres de Pauline Duchambge à M. de Trémont que celui-ci a inséreés dans sa collection (actuellement F-Fr. 12.757, fol. 440 et 443.) Ces deux lettres ne sont pas datées, mais l'allusion à la liaison finissante de G. Sand avec Chopin indique à peu près de quel temps elles sont : M. de Trémont était dès lors un vieillard, et les inquiétudes qu'affecte l'aimable Pauline au sujet de la *femme de son cœur* sont sans doute une aimable flatterie :

I

Hier matin, j'étais tristement à tricoter au coin de mon feu. Je repassais en moi-même toute ma triste vie passée, et mes affections trompées, et l'égoïsme qui m'entoure, et les fatigues et les maladies, puis je me suis prise à penser à vous, cher Louis. Je me suis dique vous étiez le meilleur de tous, le plus solide en amitié, le seul qui compris (*sic*) une affection profonde, le seul enfin qui aye un cœur ; et aussi je me disais : « Comment se fait-il que moi, sa plus ancienne amie, je suis la seule qui ne connu (*sic*) pas *la femme de son cœur* ? C'est peut-être la faute de ma sauvagerie. Mais cela me fait de la peine enfin. C'est au moment de cette conversation avec moi-même que j'ai reçu votre bonne petite lettre, comme si une fée, bonne et compatissante, venait me dire : « tu vois, tu as encore un ami ! » Jugez si j'accepte avec joie votre bienveillante invitation. Choisissez de lundi, mardi ou mercredi le jour qui vous conviendra, et j'irai avec un vrai plaisir me mettre en tier (*sic*) au coin de votre feu.

M. Auber est bien enrhumé, plus qu'il ne veut encore l'avouer. Cela m'inquiète On m'a dit qu'il avait craché le sang ; sa mère ne le sait pas ; il ne veut pas qu'on le dise. Allez le voir ; mais ne lui en parlez pas. Je suis inquiète de lui. Cette affection que je lui porte vivra aussi longtemps que moi.

Vendredi. PAULINE.

Au verso, suscription : M. le baron de Trémont.

II

Merci de votre confiance en moi, cher Louis, je n'en veux pas abuser plus longtemps. J'ai lu tout cela avec un vif intérêt. S'il était possible de mettre ces manuscrits (1) au jour, ce serait un ouvrage bien intéressant, dont le style est extrêmement soigné et d'où part (*sic*) des élans de cœur et d'indulgence que j'aime par dessus tout. Qui donc, ainsi que vous le faites, aurait relevé ce mot ravissant de Mademoiselle Duchesnois (2) ? Qui peindrait si bien les qualités élevées d'Olimpe (3), en lui pardonnant si bien aussi tout le reste ? L'article sur Chopin est plein d'intérêt. Vous êtes bien heureux d'avoir son portrait ! Pourquoi donc G. Sand semble-t-elle fatiguée de l'original ? C'est

(1) Les manuscrits de ses *Souvenirs*.

(2) Sur les différents pères de ses divers enfants.

(3) Olympe Pélissier, qui devint la seconde madame Rossini.

triste ! Quant à notre ami (1), l'article est parfait, mais que ses lettres le peignent bien, paresseux, désirant la fortune, indifférent à la gloire. C'est bien lui ! Mais vous aimant bien : à sa manière, mais toutefois vous aimant. Je n'en dirai pas autant de lui à mon égard, mais je me suis résignée depuis longtemps à son indifférence, et je l'aime, tout autant que jadis, d'une amitié qui ne finira peut-être que dans l'autre monde :... C'est ce qui me fait enrager.

Adieu, cher Louis. Quand vous aurez d'autres manuscrits, ne m'oubliez pas. Mille amitiés bien sincères.

PAULINE.

Au verso, suscription : Monsieur le baron de Trémont.

—

L'héritage de Murger. — M. Eugène Pitou nous permet une intéressante exploration dans le dossier des autographes relatifs à Murger, qu'il possède.

En 1856, Henry Murger a hérité de son père, qui s'était remarié. Laissant à la veuve tout ce qu'elle possédait du vieux concierge tailleur, il se borna à de très modestes reprises qui lui firent un héritage peu brillant.

Le document ci-dessous est sur papier timbré :

Les soussignés :

Madame Louise Raimondière, veuve de M. Gabriel Murger, demeurant à Paris, rue Taitbout, n° (*sic*),

et Monsieur Henry Murger, homme de lettres, demeurant à (*sic*),

arrêtent ce qui suit :

M. Murger père est décédé le 8 décembre 1855, laissant M. Henry Murger, son fils, pour son seul héritier, et sa veuve commune en biens avec lui, ayant droit à des reprises et à divers avantages matrimoniaux, le tout en vertu du contrat de mariage passé devant Me Aubry le 4 juillet 1843.

Par les présentes, M. Henry Murger reconnaît avoir reçu des mains de sa belle-mère les objets ci-dessous :

Une montre en or — treize chemises — une paire de draps — huit mouchoirs — trois pantalons — un coupon de drap de deux mètres 1/2 — une boite en porcelaine émaillée (Louis XV) — une petite malle de voyage — deux gouaches encadrées — trois gilets.

Au moyen de cette remise M. Henry Murger abandonne, de son côté, à madame veuve Murger, sa belle-mère, tous ses droits dans la succession de M. Murger, son père, en quoiqu'ils puissent consister, à la liquidation que madame veuve Murger, qui s'y oblige, d'acquitter tous frais de dernière maladie, enterrement, droit de mutation et charges quelconque de la succession de son père.

Fait double à Paris le mars mil huit cent cinquante-six.

Voilà quel fut l'héritage de Murger. Que ce soit une réponse aux fantaisistes qui traitent sa pauvreté de légende quand ils n'accusent pas la paresse.

Une production ininterrompue depuis dix ans, dont un chef-d'œuvre, ne l'avait pas enrichi et l'année qui suivit son héritage on le voyait encore faire un accueil empressé à l'indemnité de 200 francs, donnée à titre d'auteur dramatique, qu'il recevait, le 10 octobre 1857 du ministère des Beaux-Arts.

*
* *

Un des lieux communs de la critique exercée sur les « Bohêmes » consiste à dire « qu'ils ne payaient pas leurs termes ».

Or, cette imputation désobligeante est toute gratuite. Nous voyons qu'à cette époque, 1856-1857, le pauvre Murger, accablé par la maladie dont il allait mourir, qui avait le travail pénible, et devait se contenter de rémunérations très modestes, était loin d'être riche. Il accueillait comme un manne l'héritage de quelques chemises et de quelques pantalons, tout ce que lui laissait son père et acceptait de la munificence officielle un secours bien médiocre.

Il demeurait alors rue de Clichy et il payait son terme. Et c'est encore le dossier de M. Eugène Pitou qui nous en fournira la preuve par deux quittances, l'une de 100 francs pour le terme d'avril 1857, de la rue de Clichy, n° 80 ; l'autre de 87 fr. 50 pour le terme de juillet 1856 de la rue Neuve-Coquenard, 34.

Quoi qu'en disent les malveillants et les éternels suiveurs des propros d'autrui, la Bohême payait son terme.

(1) Auber. Trémont cite ce mot de lui : « L'amour propre musical me manque. Si je pouvais en avoir, j'aurais plus de talent. »

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

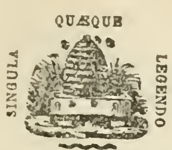
LXIIIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20 Février 1911.

47e Année — N° 1283

31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Un mariage imposé par l'Empereur. — Madame de Boigne (I. pages 288-9) attribue la conversion du prince Jules de Polignac, au désir qu'il aurait eu d'épouser une riche héritière Lyonnaise, dont la mère était sous l'influence des prêtres de la petite Eglise ; mais ajoute-t-elle, l'Empereur... par autorité fit épouser la riche héritière à M. de Marbœuf. Il est vrai qu'Antoine de Bournissac, un des chefs de la petite Eglise de Lyon, « transféré en 1808 au donjon de Vincennes, y rencontra le prince Jules de Polignac, qu'il réussit à amener à ses sentiments. » (C. Latreille, *La petite Eglise de Lyon*, p. 124) ; mais il semble bien que Marbœuf, créé baron de l'Empire par lettres patentes du 15 août 1809, mourut, dernier mâle de son nom, à Mariampol en 1812, sans avoir jamais été marié

(Vicomte Révérend, *Armorial de l'Empire*, III, p. 178).

Madame de Boigne se serait-elle trompée sur le nom du mari, ou a-t-elle purement et simplement inventé cette histoire de mariage ?

A—N.

—

Le dénonciateur des quatre sergents de la Rochelle. — Le *Journal officiel* de la Commune, du 1er avril 1871, contient la note suivante :

Mardi, vers onze heures et demie du matin, au coin de la rue des Deux Portes-Saint-Jean, devant le café de l'Yonne, on a arrêté le fameux Bignon, le dénonciateur des quatre sergents Bories, Raoulx, Goubain et Pommier, qui furent exécutés sous le règne de Louis XVIII pour avoir voulu être libres.

Voici comment eut lieu l'arrestation du dénonciateur.

Un petit-fils de Pommier était assis devant le café de l'Yonne et causait avec un de ses amis. Tout à coup, il se leva brusquement et alla droit à un homme qui passait dans la rue de Rivoli, et l'interpella vivement en ces termes :

— Vous êtes Bignon, le dénonciateur des quatre sergents de la Rochelle, et je vous arrête !

— De quel droit ?

— Vous me demandez de quel droit, vous qui avez fait assassiner mon grand-père par la Restauration ?

Bignon ne répondit pas et voulut fuir. La foule s'amassa devant le café, et Bignon parvint à se dégager des étreintes du petit-fils de Pommier et à s'enfuir. Celui-ci se mit à sa poursuite en criant :

— Arrêtez-le ! arrêtez-le !

Bignon fut arrêté, et la foule apprenant

que c'était lui qui avait fait arrêter les quatre sergents de la Rochelle lors du procès, voulut le fusiller séance tenante.

Le petit fils [illegible] s'interpose en [illegible] lui faites pas de mal. Cet homme appartient à la justice du pays. C'est à la République à le juger! »

Deux [illegible] s'emparèrent de la personne [illegible] Bignon et le conduisirent à la mairie du quatrième arrondissement au milieu d'une foule frémissante.

Bignon est un homme d'environ 78 ans. Il est de petite taille et semble assez aisé.

Le maire du quatrième arrondissement l'a fait mettre en lieu sûr jusqu'à ce qu'il soit statué sur son sort.

Il serait intéressant de savoir quelles furent les suites de cette affaire, un peu invraisemblable, dont je n'ai retrouvé d'autre trace dans le *Journal officiel* de la Commune. E. D.

—

Pavillon de Venise, de la fin de mai 1797 jusqu'à la remise de la ville aux Autrichiens. — Une des conséquences de la chute de l'ancienne République de Venise fut l'adoption, après celle d'une cocarde tricolore, d'un nouveau pavillon, en remplacement de celui de Saint-Marc. Quelle était la disposition — nature des couleurs et leur arrangement — de ce pavillon, qui fut employé jusqu'à la remise (18 janvier 1798) de la ville aux Autrichiens, par les Français, qui l'occupaient depuis le 16 mai 1797 ?

Quelles étaient les trois couleurs de la cocarde de la nouvelle République ?

NAUTICUS.

—

« Marie Antoinette » par Roslin. — Nous lisons dans le *Catalogue de la vente d'autographes* de Benjamin Fillon, du 15 juillet 1879 :

2240. Roslin (Alexandre), habile peintre de portraits...

Sa signature et trois lignes autographes au bas d'une étude a la plume et au crayon noir, avec quelques touches de gouache, pour le portrait en pied de Marie-Antoinette.

Offert à Madame la Comtesse de Clermont par son très humble, très obéissant et très fidelle serviteur, Al. Roslin, peintre de S. M. la Reyne. (Réservé).

L'indication « Réservé », qui suit la mention de cette pièce précieuse, nous apprend, non seulement qu'elle ne passa pas en vente, mais qu'elle ne fit jamais partie des collections de Benjamin Fillon. Nous savons en effet que, pour donner plus d'intérêt a son [illegible] teur y insérait des œuvres qu'il [illegible] chez quelques-uns de ses amis [illegible] nous d'ajouter qu'il le fit avec leur consentement exprès.

Nous serions très désireux de savoir quel sort a été réservé à l'étude du peintre suédois, ou tout au moins de connaître quelque renseignement qui serait de nature à nous mettre sur sa trace.

H. BOURIN.

—

Les chevaux de Marly. — Lors de la pose à Paris, des deux Groupes des Chevaux de Marly sur leurs piédestaux de la place de la Concorde, on fit incruster, sur la terrace et dans la partie supérieure de la base... une plaque de marbre relatant cette opération, dont le texte est mentionné dans l'ouvrage de Grobert, directeur de l'arsenal de Meulan :

Description des travaux exécutés pour le déplacement transport et élévation des groupes de Coustou, Paris, imprimerie de la République, germinal an IV (Bibl. nat. V. 10463).

Cette plaque y était en 1798, car M. Raulet, dans son étude des Chevaux de Marly pendant la Révolution, publiée par lui dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du VIII*e *arrondissement* (janvier-juin 1909) nous apprend qu'elle est mentionnée par un certain Fred.-Jean Laurent Meyer, dans ses *Fragments sur Paris*, Hambourg 1798.

Cette plaque a disparu. Serait-il possible de savoir ce qu'elle est devenue, la date où elle a été enlevée et dans quelles ci[illegible]

[illegible]

ainsi [illegible] les inte[illegible]

me renseigner [illegible]

GEORGES PELISSIER.

—

Boulevard Banon, Marseille. — Un obligeant confrere Marseillais pourrait-il me donner l'origine du nom de ce boulevard ? Il ne figure sur les annuaires de la ville que depuis 45 ans. Il ne doit pas être impossible de retrouver la délibération du Conseil Municipal qui lui a donné cette dénomination.

VILLEFREGON.

Carte des Asturies et campagnes françaises en Cantabrie. — Dans l'ouvrage du général Berthaut, l'éminent directeur du service géographique de l'Armée, ouvrage si intéressant comme le sont tous les siens, il est parlé au tome II, p. 189. ligne 1. d'une carte des Asturies par Jomini. Où pourrait-on avoir connaissance de cette carte ? Elle n'existe pas à la Bibliothèque Nationale, au département des Plans et des Cartes. — Même ouvrage (II. p. 461, ligne 5) *quid* des cartes partielles des provinces asturiennes et cantabriques ? — Quel est le meilleur ouvrage à consulter sur les campagnes des Français entre Santander et Oviedo, sous Napoléon Ier ?

Comte de SAINT-SAUD.

—

Bedouet d'Orville. — Que sait-on sur un sieur Bedouet d'Orville, qui était, en 1790, aide-major de la garde nationale de Rennes ? La bio-bibliographie bretonne de Keroiler n'en parle pas.

Je trouve bien un sieur Isaac Samuel, dit Dorville, capitaine des canonniers de la Cie d'artillerie du 8e bataillon du Calvados, lequel fut nommé, par arrêté du représentant du peuple Esnue-Lavallée, en date du 1er nivôse an II, membre de la commission militaire, présidée par Brutus Magnier, et chargée de juger les malheureux vendéens faits prisonniers entre Dol et Savenay. Ce Dorville donna sa démission pour cause de santé, le 28 du même mois.

S'agit-il du même Dorville ? Je ne le pense pas et serais fort reconnaissant à mes aimables confrères de me documenter sur le premier qui seul m'intéresse.

BRONDINEUF.

—

Portrait de Beethoven. — Il y avait à l'*Exposition du théâtre et de la musique* en 1896, un portrait de Beethoven jeune, non signé. Quelque intermédiariste pourrait-il me dire quel était l'auteur présumé de cet intéressant tableau ?

RENÉ MARTINEAU.

—

Le chevalier Pen. — Quelqu'un peut-il nous renseigner sur un certain *Chevalier Pen* se disant grand officier de l'O. R. des *free and accepted masons du rit primitif, ancien et moderne*, et *commissaire délégué par son Exc. Mgr le Chev. de la Lance d'Or*, qui a ouvert, le 27 décembre 1779, sous le titre distinctif des *Philadelphes*, à l'orient de Narbonne, une loge qui serait la première (et peut-être la seule) de ce rite ayant existé en France ?

Le titre constitutif de la loge fut envoyé au G.·. O.·. le 18 août 1806, et l'agrégation, acceptée le 19 octobre 1806, par 41 voix contre 26, fut signifiée par la lettre du G.·. O.·., n° 5206, du 3 nov. 1806.

Ce titre est écrit en chiffres secrets. Quelqu'un peut-il nous en donner la clef ?

R. L. D.

—

Lallemand. — Il y eut deux généraux de ce nom : Henri-Dominique Lallemand, baron de l'Empire, général de division de l'artillerie à pied de la Garde, et le Général Charles Lallemand, également baron, général de division des chasseurs à cheval de la Garde, frère du précédent. Le premier mourut en exil aux Etats-Unis, laissant une fille mariée plus tard en France. Le second fut-il marié et eut il des enfants, et enfin sait-on quels furent ses héritiers ?

2° Ces généraux eurent-ils des dotations, et s'ils en eurent, que devinrent-elles après leur mort ?

V. G.

—

Le marquis de Tancas. — Je trouve, dans les mémoires *inédits* du marquis de Toustain Frontebosc, au sujet du départ de la cour de Lisbonne pour le Brésil, cette phrase que je désirerais élucider :

> Il y avait une intrigue galante entre le marquis de Tancas, commandant une frégate et la marquise de B... femme d'un des premiers hidalgos.

Sait-on qui est cette marquise de B... ? son nom ?

Qui était le marquis de Tancas ?

Je voudrais aussi savoir qui était le marquis de Bailly, commandant les hussards de Salm à l'armée de Condé et lieutenant général au service portugais : qui était sa femme ?

Tout ceci en 1807, bien entendu.

Vicomte DE GROUCHY.

—

Le testament du baron de Trémont. — Le baron de Trémont, amateur passionné de musique et fervent collectionneur d'autographes, dans la première moitié du siècle dernier, laissa des legs

nombreux à plusieurs sociétés musicales, et fonda divers prix qui sont décernés tous les ans, conformément aux volontés du défunt. J'ai lu quelque part, qu'à titre de reconnaissance, le testament du baron de Trémont avait été chanté à grand orchestre.

Est-ce vrai ? SIR GRAPH.

—

Peter Van den Gheyn. — Dans quel ouvrage puis-je trouver des renseignements sur Peter Van den Gheyn, fondeur en cuivre ? Ce nom est gravé sur un mortier de cuivre, XVIIe-XVIIIe siècle.

A. B. R.

—

Le prénom Paul. — Quelle est l'origine du prénom Paul, qu'on ne rencontre qu'une seule fois dans l'antiquité avant le Christianisme, porté par l'illustre Paul-Emile ? Au chapitre XIII des *Actes des Apôtres*, vers. 7, nous voyons que « le proconsul Serge Paul fait appeler Saul », et, vers. 9, il est dit : « Saul, qui est aussi appelé Paul »...

Pourquoi ? L. M. R.

—

Armoiries à déterminer : De gueules au lion d'argent. — A qui appartient l'ex-libris suivant : *Ecartelé : au 1 de gueules au lion léopardé d'argent ; aux 2 et 3 aux cinq points d'or équipolés à quatre d'azur, au 4 de gueules plein* ; écu sommé d'une couronne de marquis, accolé des colliers des Ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit ? Je précise, puisque l'*Intermédiaire* a discuté la question du lion léopardé ; il s'agit bien d'un lion passant représenté de profil.

GÉO FILH.

—

Armoirie à déterminer : pièces d'armures. — Comment désigner, dans la lecture des armoiries, la pièce honorable formée de pièces d'armure, comprenant les canons d'avant-bras et d'arrière-bras reliés par la cubitière ? Il est bien entendu qu'il n'y a pas de bras ni de main apparente, qu'il ne s'agit ni de dextrochère ni de senestrochère.

Y a-t-il un armoriste qui ait parlé de cette pièce ?

Enfin connaitrait-on la famille qui, à l'époque de Louis XIII, aurait porté l'*écu de sable chargé de trois de ces pièces d'or* (*ou d'argent*), *posées 2 et 1* ? R. D.

Armoiries des Lhuillier à l'église des Blancs-Manteaux. — Dans une ancienne généalogie de la maison des L'Huillier, rédigée en 1662, on lit ceci :

Pierre L'huillier, qui vivait en 1269, avait épousé Marie Boucher. Ils sont enterrés tous deux en l'église des Blancs-Manteaux de Paris qu'ils avaient fait construire. Leur sépulture est rapportée en ladite église par les armes des L'huillier qui se voient à la vitre derrière le maître autel et sont 3 coquilles d'or sur champ d'azur et en outre sur la voûte pareilles à celles qui se voienten l'église de Saint-Mesmin, près Troys en Champagne. Armes qui sont tantôt l'écu simple des L'huillier, et quelquefois partie d'azur à 3 coquilles d'or et de gueules au lion d'or qui sont les armes des Boucher...

Et en un parement de l'église de Vé, en Valois se voient de même les armes des L'huillier...

Eustache L'huillier seigneur de Saint-Mesmin avait épousé Marie Cœur, nièce de Jacques Cœur. Etant d'épée et chevalier de l'ordre du roy de Saint-Michel il fut représenté de ce temps-là en l'église de Saint-Mesmin sur une vitre avec sa femme et ses enfants, lui à genoux armé de pied en cap avec casaque d'écarlate par dessus ses armes où sont sur la manche l'écusson d'azur à 3 coquilles d'or et au 2 et 3 quartiers de gueules à 3 lions d'or et devant lui et mi partie d'azur à 3 coquilles d'or ; et de l'autre côté un lion d'or comme elles sont aux voutes de l'église des Blancs-Manteaux de Paris, son casque devant lui. Ledit Eustache L'huillier a une chaine d'or au col où pend l'ordre de Saint-Michel et au dessous les armes par bas l'on voit prendre le jaque de mailles et les jambes armées de blanc avec éperons dorés et dans le château de Saint-Mesmin se voyent de même diverses armes tant aux voutes qu'aux cheminées de la salle basse, cuisines et chambres hautes, soit tantôt les armes des L'huillier autour engrelées de gueules pour marque de cadet, tantôt ces mêmes armes sans la petite bordure mais avec petit lionceau encore pour marque du cadet, tantôt enfin un écu mi parti L'huillier mi-parti de Cœur, savoir en l'un écu 3 coquilles d'or au champ d'azur et en l'autre d'azur à 3 cœurs de gueules 2 et 1...

. . . .

En la terre d'Angerville la Rivière entre Pluviers et Fontainebleau dans le château au-dessus de la porte du pont, se voit aussi en la pierre un grand écusson à 3 coquilles de Saint-Michel et un petit lionceau en abime.

Nous serions très désireux de savoir si dans ce qui reste peut-être de l'église des Blancs-Manteaux ayant fait place au

Mont-de-piété, on retrouve encore trace des armoiries des L'huillier. Nous exprimons ce même désir au sujet de l'église et du château de Saint-Mesmin, du château d'Angerville, si ces monuments n'ont pas été détruits.

Nous espérons que nos érudits confrères de Paris et de Champagne voudront bien nous renseigner ou nous signaler des ouvrages pouvant nous éclairer.

MONTMOREL.

—

Horlogers anglais. — En Angleterre, il y eut de très habiles horlogers au XVIIIe siècle. J'ai vu de F. Chartson-London une jolie montre avec coq soigné de l'époque Louis XV.

A Londres également, Samson et Graham furent des horlogers remarquables sous Louis XVI. Connaît-on quelques particularités sur leur existence et leurs travaux ? Aux chercheurs anglais de répondre.

H. H.

—

Etrangers, membres de l'Institut. — A l'occasion de la candidature de Mme Curie à l'Académie des sciences, un journal a prétendu qu'elle était inéligible attendu qu'elle n'était française que par suite de son mariage et qu'elle pouvait redevenir étrangère par un nouveau mariage avec un étranger.

Cette théorie ne me paraît pas juridique, Mme Curie étant actuellement française. Mais il a dû arriver que des membres de l'Institut, élus étant français, sont devenus étrangers, notamment après 1814. Rossi n'était-il pas membre de l'Institut après sa naturalisation, et n'est-il pas redevenu italien lorsqu'il fut ministre de Pie IX ? Comment a été réglée leur situation à l'Institut ? Ont-ils été nommés membres associés étrangers ou remplacés purement et simplement, comme l'ont été les régicides après la Restauration.

A. E.

—

Manuscrit à retrouver : Vie du R. P. Denis, de Vire — En 1874, le catalogue imprimé pour la vente de la bibliothèque de l'abbé Colas indiquait sous le n° 2394 : *La Vie du R. P. Denis, de Vire, prédicateur capucin mort à Beaumont-le-Roger le 13 octobre 1657*, in-8°, cart. Manuscrit du siècle dernier. — A la vente, le libraire Augé était adjudicataire de ce numéro. Etait-ce pour lui ou par commission ? Malgré nos recherches, nous n'avons pu le savoir, ni ce qu'est devenu ce manuscrit.

Quel érudit voudra bien nous renseigner sur ce manuscrit et son auteur ?

P. J. B.

—

Les personnages de la « Vie de Bohême. » — Des quatre personnages principaux du roman de Murger trois sont aujourd'hui connus. Nous savons que Schaunard s'appelait de son vrai nom Schane et mourut négociant à Paris. Colline n'était autre que Wallon publiciste de talent, mort à Paris en 1882. Rodolphe c'était Murger lui-même. Sait-on maintenant le vrai nom de Marcel, le peintre amant de Musette ?

MARTIN EREAUNÉ.

—

Se réfociller. — Un intermédiairiste serait-il assez bon pour me donner l'étymologie de ce mot familier « se réfociller », employé assez fréquemment par le baron Percy, chirurgien en chef de la Grande-Armée, dans son *Journal des campagnes* ?

J'ai envoyé, dit-il, nos jeunes gens à la picorée ; ils ont rapporté du sucre, du café, du pain blanc et je me suis procuré une pièce de bon vin blanc découverte par hasard ; il ne me fallait pas moins que cette précieuse trouvaille pour « me réfociller » et donner du cœur à tous mes collaborateurs abbatus.

Dr BONNETTE.

—

La communion par le chalumeau. — Dans l'intéressant ouvrage de Jules Levallois, *Autour de Paris*, se trouve la description détaillée d'une cérémonie funèbre royale dans l'église de Saint-Denis, et de la messe de *Requiem* qui était célébrée aux obsèques de nos rois, et on lit cette phrase (chap. XIII, p. 177) :

Entre autres particularités qui signalaient cette messe, il convient de remarquer que l'on y donnait la communion sous les deux espèces avec un chalumeau d'or.

Je désirerais savoir si l'usage de communier ainsi « avec un chalumeau d'or » avait lieu en France dans d'autres solennités ou circonstances.

ALBERT CIM.

Réponses

—

Louis XVII. Sa mort au Temple. Documents inédits. Ses trois derniers jours. Le traitement de Pelletan (T. G. 534 ; XLIX à LX ; LXI ; LXIII, 167). — Le 3 juillet 1793, à neuf heures du soir, le Dauphin tiré de son sommeil, était arraché à sa mère et remis à ses nouveaux gardiens, « au féroce Simon, cordonnier crapuleux, et à sa femme, vraie mégère, qui vint s'établir avec lui dans la prison ». D'après les instructions des Comités de la Convention, « ce vil couple mit en usage tout ce que la scélératesse la plus profonde et la plus brutale put imaginer de propre à anéantir les forces physiques et morales » du royal enfant. Leur plaisir ordinaire était « d'abuser de son innocence pour lui faire boire des liqueurs fortes, et lorsqu'ils avaient réussi à l'enivrer, ils lui faisaient chanter des chansons obscènes, et répéter les propos les plus atroces ». Voici, d'ailleurs, une anecdote racontée par Daujon, commissaire de la Commune, à laquelle nous ne changerons qu'un mot, trop brutal, pour être imprimé : « La salle où nous étions était au-dessous d'un des appartements de sa famille et l'on entendait sauter et comme traîner des chaises (1), ce qui faisait assez de bruit au-dessus de nos têtes. L'enfant dit, avec un mouvement d'impatience : « Est-ce que ces salopes-là ne sont pas encore guillotinées ? » Simon, à croire toujours certains anecdotiers, alla souvent jusqu'à frapper son prisonnier « à coups de triques et de chenets » quand il hésitait à se soumettre au moindre de ses caprices.

Enfin, le 19 janvier 1794, après six mois de séjour au Temple le gardien de Capet retournait siéger dans le Conseil de la Commune, comme commissaire de sa section, et, dès le lendemain à l'aube, on claquemurait le fils de Louis XVI. De six mois, personne ne devait plus le revoir. « Deux monstres à figure humaine » furent chargés de veiller jour et nuit auprès d'un cachot « encore plus obscur et plus infect », où Louis XVII fut enfermé — « un taudis sans feu ni lumière, éclairé seulement par la lueur d'un reverbère suspendu en face des barreaux ». Car la porte est scellée « à clous et à vis », et l'on ne pourra désormais apercevoir l'enfant qu'au travers d'un guichet grillé qui servira à lui passer la nourriture. « Il était dans un lit qu'on n'avait pas remué depuis plus de six mois..., les puces et les punaises le couvraient ; son linge et sa personne en étaient pleins. On ne l'a pas changé de chemise ni de bas pendant plus d'un an ! Les ordures restaient dans sa chambre, jamais personne ne les a emportées pendant tout ce temps..., et l'on ne pouvait tenir dans cette chambre à cause de l'odeur infecte » (1).

Ainsi parle l'histoire officielle qui nous montre le dauphin succombant lentement sous un excès de tortures n'offant plus à la pitié qu'un objet indéfinissable, muet à force de terreurs, impassible à force de souffrances, inerte à force de supplices.

Mais les choses se sont-elles passées ainsi ? Il est bien difficile de l'affirmer. L'histoire de la Révolution n'en est encore, il faut le reconnaître, qu'à la période des enquêtes et de l'instruction. A notre modeste avis, — et c'est celui de M. Lenôtre, — en somme, du Temple on ne sait rien, c'est une histoire close que la légende, comme la plante parasite qui étouffe l'arbre au lieu de s'y appuyer, a pu envahir à loisir et transformer en une larmoyante complainte qui, peut-être, est précisément l'opposé de la vérité.

Quoi qu'il en soit, la blonde tête de l'enfant-roi était l'enjeu de la terrible partie que jouait l'Europe à coups de canon, et, au mois de janvier 1795, on insistait de toutes parts, et même à la tribune, sur la nécessité d'envoyer hors de France ce nouveau Joas, sous prétexte qu'il cesserait d'être un point de ralliement. Le 22 janvier, Cambacérès, au nom des Co-

(1) Notons, ce qui fait réellement douter de l'authenticité de l'anecdote, que l'épaisseur de la cloison de séparation des deux étages constitué par une voûte avec plancher au dessus et au dessous du cintre, avait plus d'un mètre de haut. Il semble bien invraisemblable, dans ces conditions, qu'on ait pu entendre le bruit des chaises à l'étage inférieur.

(1) *Histoire de la captivité de Louis XVI et de la Famille royale* p. 288.

mités réunis, faisait un rapport pour établir la nécessité de retenir captif ce jeune prince, cet orphelin qui pouvait dire comme l'héritier de David : « Mon père et ma mère m'ont abandonné. » Pendant ce temps-là, la santé du prisonnier dépérissait de plus en plus, et, au dire de tous les historiens, il y aurait eu des adoucissements relatifs. Gomin et Lasne sont entrés en scène. Ils seront tour à tour les consolateurs de l'agonie. Ils ont la bonté, la franchise, la générosité, l'attendrissement, la sympathie pour cet enfant moribond qu'on ne leur donne pas à guérir, mais qu'on leur permet de soulager. Il en est de lui comme des chrétiens condamnés à mort par les Césars. Du moment qu'on est sûr que ses heures sont comptées, qu'il ne sortira de son grabat que pour entrer dans son cercueil, on cesse de disputer les soins au malade. On voit à son chevet les plus savants médecins, qui ne peuvent que constater le dénouement prochain et les ravages du mal impitoyable. Desault (1), Dumangin (2) et Pelletan (3) sont les délégués de cette pitié d'après coup.

Aucun dossier d'Archives n'a, certes, plus été remués que ceux concernant Louis XVII, et, cependant, nous pouvons affirmer que les documents que nous allons reproduire, n'ont jamais été imprimés. Il en découle que le prisonnier de la sinistre prison n'a pu que se montrer sensible aux soins assidus de ses médecins, et que le séjour du Temple ne rappelait rien alors des tortures systématiques, de la barbarie légendaire de Simon et du calvaire antérieur de l'enfant.

Toujours est-il qu'on était au printemps de 1795.

Le moment approchait visiblement où le drame allait avoir son denouement.

C'est Pelletan lui-même qui parle :

A ma première visite..., je trouvai le jeune roi dans l'appartement de la tour du Temple où je l'avais vu précédemment. Cet appartement était propre et commode ; on avait eu soin d'y entourer l'auguste malade d'objets qui pouvaient lui procurer de la dissipation, tels que une petite imprimerie, un petit billard, des livres, etc... Je dois même rendre justice aux soins officieux, et j'oserais presque dire paternels, que lui prodiguaient les trois officiers municipaux qui étaient alors chargés de le garder et dont je regrette de n'avoir pas retenu les noms. Je puis assurer qu'ils se conduisaient de manière à mériter la reconnaissance des vrais Français. Je n'eus pas de peine à obtenir qu'on supprimât les verrous et les serrures, dont le bruit paraissait affliger l'enfant chaque fois qu'on ouvrait la porte de son appartement. Ce succès m'encouragea ; je demandai que le malade fut transporté pendant le jour dans un salon occupé par le concierge, et ayant ses vues sur des jardins. J'espérais qu'il y trouverait plus de consolation, et, en effet, le succes de cette translation fut tel, qu'on m'assura que l'enfant avait manifesté de la gaîté et s'était livré davantage à l'intérêt qu'on prenait à lui.

Malheureusement, tous les secours étaient trop tardifs. L'enfant était dans le dernier état de faiblesse par l'effet d'une diarrhée chronique ; il avait le ventre d'un très gros volume (1), et se trouva dans un tel marasme, que je déclarai qu'on ne pouvait concevoir aucun espoir de le conserver (2).

Le 18 prairial, Pelletan rédigeait cette première ordonnance :

On donnera tous les matins au malade trois tasses d'une décoction de sommités de houblon (3), dans lesquelles on ajoutera une cuillère de sirop antiscorbutique.

Il déjeunera sur les dix heures avec du chocolat ou du pain et de la confiture de groseille.

Au dîner, il mangera du potage gras et quelquefois des potages maigres, un peu de viande bouillie, rôtie ou grillée, des légumes ou herbages, tels que des asperges, des épinards, etc.

Pour le goûter, il mangera des confitures de pommes, de groseilles, d'abricots, de vignes, etc.

(1) Desault (Pierre-Joseph), chirurgien, né en 1744, fut successivement chirurgien en chef de la Charité et de l'Hôtel-Dieu.

(2) Dumangin, médecin en chef de l'hospice de l'Unité.

(3) Pelletan (Philippe-Joseph), célèbre chirurgien de Paris remplaça Desault comme chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu. Il mourut à Paris le 28 septembre 1829, à l'âge de 76 ans.

(1) Ces signes joints aux tubercules trouvés à l'autopsie dans la cavité abdominale et les intestins, démontrent, sans réplique, que l'enfant mort au Temple était atteint d'entérite tuberculeuse.

(2) *Procès-verbal de déclaration tendant à constater la conservation du cœur de Sa Majesté Louis XVII.* Arch. nat. BB^{30} 964^{1} 2e liasse, pièce 1.

(3) Médicament considéré alors comme subnarcotique et antirachitique. On conseillait même le houblon en oreillers pour les personnes atteintes d'insomnie.

A souper il pourra manger un peu de viande rôtie ou grillée, mais surtout des légumes ; on pourra enfin lui donner un peu de salade avec de la laitue, la petite chicorée verte, le cerfeuil, le cresson de fontaine ou de jardin. (1)

Il boira un peu de vin à ses repas.

Il faudra le faire coucher à 9 heures, et le faire lever à six du matin (2).

Prescription du 18 prairial an 3e et du 19 suivant :

Prenez : Rhubarbe en poudre, six grains(3) Extrait de quinquina, quatre grains.

Mêler pour faire prendre dans une cuillère de boisson.

Plus : Décoction blanche du Codex 4), une chopine.

Pour boisson commune, une légère tisane de houblon.

On procurera à l'enfant du pain de pur froment, et le bouillon sera fait avec du bœuf et de la poule ; on veillera à ce qu'il ne soit point âcre par une trop courte ébullition. *Signé* : PELLETAN.

Voici une pièce assez curieuse ; c'est une lettre-ordonnance de Pelletan qu'on est venu réveiller brusquement à 11 heures du soir et qui a reculé devant une visite de nuit pour le dauphin.

Le citoyen Pelletan aux citoyens chargés de la garde de la tour du Temple,

Citoyens,

L'état du malade ne peut être rendu très inquiétant par les circonstances que vous me détaillez, *et la nuit n'étant pas favorable pour l'application d'aucune espèce de remède*, je crois que vous devez vous en tenir à faire prendre au malade un demi grog de diascordium (1) que vous délaierez dans une cuillerée de vin.

Quoique je sois entièrement fatigué de mes travaux du jour, et qu'il soit 11 heures du soir, je me transporterais sur le champ auprès de l'enfant, si je savais lui être de la moindre utilité.

D'un autre côté, vous n'ignorez pas que le chirurgien Dumangin, médecin de l'hôpital de la Charité, vient d'être chargé de partager les soins que je donne au jeune malade ; et nous nous proposons de le voir ensemble demain matin.

En attendant notre visite, vous lui ferez prendre son eau blanche; et, ce soir, le demi-grog de diascordium susdit.

Salut et fraternité,

PELLETAN,
Chirurgien en chef du Grand Hospice de l'Humanité (2).

Prescription du 20 prairial.

On donnera à l'enfant Capet une demi-tasse de son petit lait alternativement et une dernière tasse de décoction blanche, de trois quarts d'heure en trois quarts d'heure, et de deux heures en deux heures, sans s'inquiéter de ce qu'il aura pris d'ailleurs, une petite cuillerée à bouche de la potion.

On lui donnera avec la décoction destinée aux lavements du quart de seringue, un aussitôt l'arrivée, un ce soir, et le troisième demain matin, en attendant notre arrivée.

Il prendra un bouillon de quart d'heure en quart d'heure, et ce bouillon remplacera la boisson, du moment qu'il sera suspendu pendant une bonne heure ensuite.

Signé : DUMANGIN, PELLETAN (3).

Cette ordonnance fut la dernière.

Le jour même, à trois heures de l'après-midi, le dauphin avait vécu. Il avait eu « une sueur froide et avait fini en un seul moment ». (4).

Le 24 prairial, à huit heures du soir, il était, comme on sait, enterré clandestinement dans la fosse commune du cimetière de Sainte-Marguerite. L'événement

(1) Il y a lieu d'être surpris de ce traitement par Pelletan de l'entérite tuberculeuse. Les œufs, la viande crue, les farines, les purées de féculents, qui sont la base du régime alimentaire en pareil cas, sont remplacés systématiquement par des viandes grillées, des légumes verts, de la salade qui constituent l'hygiène des constipés.

(2) *Arch. nat.* BB[30]. 964[1]. 3e liasse, pièce 2.

(3) Six grains, soit 0,30 centigrammes de poudre de rhubarbe. Les doses thérapeutiques allant de 0,30 à 0,50 centigrammes comme tonique et de 2 à 5 grammes comme purgatif suivant l'âge, il y a lieu de conclure que Pelletan avait bien à faire à un enfant, ce qui rendrait non soutenable la thèse d'identification dn cadavre de 16 à 18 ans trouvé au cimetière Sainte-Marguerite avec le prisonnier du Temple.

(4) A cette époque, le Codex prescrivait l'emploi de corne de cerf, 10 grammes ; mélangée à mie de pain, 20 grammes ; gomme arabique pulv., 10 grammes ; sucre blanc, 60 grammes ; eau de fleur d'oranger, 10 gr. ; eau commune Q. S. Le nouveau Codex a remplacé la corne de cerf par le phosphate de chaux dans la décoction blanche.

(1) Electuaire opiacé astringent.

(2) Arch. nat., BB[30] 964[1] 3e liasse, Pièce F.

(3) Arch. nat. BB[30] 964[1] 3e liasse Pièce S.

(4) Arch. nat. BB[30] 964[1] 3e liasse Pièce I.

ne fit aucun bruit à Paris. La nouvelle de la mort du jeune prince, né pour porter la couronne de France, arrivait, néanmoins, à l'armée de Condé, alors campée à Steindstat. Aussitôt, le prince de Condé faisait célébrer une messe en plein air sur un autel formé de tambours, à la lisière d'un bois. L'armée faisait face à la France comme si, à cette heure solennelle de la succession d'un martyr transmise à un exilé, elle eût voulu regarder par dessus la frontière, reconquérir l'illusion de la patrie perdue et aspirer, à pleins poumons, la brise française. Dr MAX BILLARD.

—

« Réflexions historiques de Louis XVIII » (LXIII, 32) — Il s'agit probablement des « Réflexions historiques sur Marie Antoinette, par Louis XVIII », publiés par M. Ernest Daudet, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juillet 1904.

QUISETTI.

—

Don Juan d'Autriche et ses deux filles (LXII, 945; LXIII, 58, 164). — Colonne 59, ligne 16, lire Chéruel et non Chénier.

—

Déclaration du 16 décembre 1698 (LXIII, 50, 164). — Notre collègue trouvera la déclaration du Roi qu'il désire à la Bibliothèque Nationale, dans la série factice *Actes royaux*. Cette série composant toutes les pièces imprimées émanant de l'autorité royale : édits, ordonnances, arrêts du Conseil du Roi, déclarations rangées par ordre de date : la série in-4° allant de 1015 à 1792 comprend 257 volumes cotés F. 23610 à 23632, plus 4 volumes de supplément, année 1115 à 1599, cotés F. 23749 ; la série in 8° comprend 216 volumes allant de 1319 à 1792 cotés F. 46801 à 47019, avec 3 volumes de supplément années 1422-1560 cotés F. 47020-47022. La Bibliothèque Nationale a réuni en des séries factices, par ordre chronologique, toutes les pièces imprimées provenant des anciennes juridictions françaises. Voici la liste de ces séries : Série in-8° : Actes royaux. Arrêts du Parlement de Paris ; Arrêts des Parlements de Province ; Arrêts du Conseil d'Etat — Série in 8° : Actes royaux ; arrêts du Conseil d'Etat ; arrêts du Parlement de Paris ; des parlements de province ; de la Cour des Aides de Paris ; de Rouen ; de la Cour des monnaies de Paris, d'Aix, d'Angers, de Lyon, de Metz ; Généralités et Intendance ; Conseil des finances ; Grand Conseil, Conseils Généraux ; souverains ; Trésoriers généraux ; Chambre de justice ; Arsenal ; Chambre royale de Metz ; Grands jours ; Châtelet ; Actes de notoriété donnés par le Lieutenant civil ; Prévôté des marchands.

Pour avoir une pièce émanant de l'une quelconque de ces juridictions, il suffit de demander cette juridiction avec la date. Ainsi, pour ce qui occupe, il faut demander ; *Actes royaux du 16 décembre 1698* et dans le volume que l'on vous portera on trouvera les placards suivants :

1° Déclaration du Roy, portant que les Publications pour affaires temporelles ne seront faites qu'à l'issue des Messes des Paroisses. *Donnée à Versailles le 16 décembre 1698.* Registrée en Parlement (le 31 décembre). Imprimé à Paris chez François Muguet. Premier Imprimeur du Roy et de M. l'Archevesque, rue de la Harpe, aux trois Rois. MDCXVIII, 4 pages (F. 23.616. N° 488 et 489 deux exemplaires).

2° *Ibid.*, imprimé à Paris, chez Jacques Langlois, Imprimeur du Roy, rue Saint-Jacques, vis-à-vis les Mathurins, MDCXCIX. 4 pages (*Ibid.*, n° 490).

3° *Ibid.* imprimé à Toulouse chez Claude Gilles Le Cames Imprimeur du Roy, de la Cour, des Estats du Languedoc et de Foix, du Clergé etc., 1669 (*Ibid.*, n° 491).

Baron DU ROURE DE PAULIN.
Avocat à la Cour.

—

Une étrange affaire au XVIIIe siècle. La comtesse de Saulx-Tavannes (LXII, 334, 423, 738, 845 ; LXIII, 14). — Le collaborateur de l'*Intermédiaire* qui signe E. Grave trouve que les « réponses deviennent contradictoires. » Il n'a pas tort, mais à qui la faute ? A ceux qui s'efforcent de dégager, du monceau des aberrations humaines, des scories accumulées par la précipitation d'écrivains toujours prêts à escrimer leur plume, le grain de mil du Vrai ? Non, sans doute. Et voilà pourquoi nous nous faisons entendre une fois encore — qui sera la dernière — dans un débat où nous ne sommes que très indirectement intéressé, qui se trouve être tout à fait en dehors de nos besognes d'érudition habi-

tuelles, qui ne nous a incité à y prendre part que parce qu'à l'aventure légendaire de la duchesse de Saulx se liaient, en notre souvenir désabusé hélas! par bien des infortunes irréparables, par d'amers déboires, quelques ineffaçables impressions de jeunesse et la nostalgie des journées vécues naguère en ce château de Lux en compagnie de l'excellente comtesse de Greppi, qui nous lisait, le soir, dans son salon orné des portraits de famille qu'a vus, lui aussi, H. C. M., la *Perseveranza* milanaise, et de Mme Uboldi de Capei, alors princesse de Gonzague, aujourd'hui comtesse Melzi d'Eril, dont la délicate compréhension des choses littéraires nous enchantait, au long d'entretiens que le silence du grand parc endormi emplissait, en ces heures nocturnes, de langueurs inexprimées.

Que de fois, il nous en souvient avec la netteté de sensations vécues hier, ne nous est-il pas arrivé, en nous rendant, avec l'abbé Poirotte, à la bibliothèque du château, riche en livres du XVIIIe siècle, de jeter un regard d'effroi vers la porte de la chambre mystérieuse de la duchesse, dont nous ne concevions la disparition que sous cette forme romanesque que les imaginations vierges inventent pour poétiser l'énigme du passé et rehausser de terreur le secret des vieux murs sombres! Car, il importe de le redire, l'abbé Poirotte, homme simple, certes, mais d'une pénétration d'esprit exempte de tout pédantisme et doué d'un sain jugement naturel, croyait à cette disparition, d'une foi solidement appuyée sur le témoignage oral de la dernière duchesse de Saulx, dont, avant de lui fermer les yeux, il avait été, plus que le confident, l'ami discret et dévoué! Et nous n'avons pas oublié, non plus, le religieux scrupule qui, en présence des héritiers de la famille de Saulx et possesseurs du château de Lux, scellait ses lèvres et lui interdisait toute allusion à la mort de Catherine d'Aguesseau. .

Mais il nous faut imposer silence, nous aussi, à ces réminiscences, par trop subjectives.

Nous avons, dans notre dernière communication à l'*Intermédiaire*, tenté une brève *Rettung*, comme eût écrit Lessing, de ce malheureux Courchamps L'espace dont nous disposions nous interdisait d'alléguer en sa faveur tous les faits matériels qu'au cours d'une enquête sur son compte nous avons recueillis à pleines pages. Dès aujourd'hui, il nous plaît de signaler que le très érudit bénédictin laïque qui signe R. de Bury dans le *Mercure de France* nous a, au n° du 1er février 1911 de ce périodique, p. 624-625, donné raison sur ce terrain. La vérité, ici-bas, a toujours le dernier mot. Laissons, aussi bien, cette délicate matière et adressons-nous à M. Pingaud. H. C. M. est son ami. Il est donc hautement probable qu'il a eu, par lui, connaissance du présent débat Que signifie, dès lors, son silence? Ou faudrait il l'interpréter comme un tacite aveu de l'impossibilité où il se trouve présentement, 35 années après la publication de son ouvrage sur les Saulx-Tavanes, de rien apporter de nouveau pour la conclusion d'un litige que ses déclarations de 1876, qu'on les interprète comme l'on voudra, laissaient pendant? Du moins, il pourrait nous dire et il faut qu'il nous dise dans quelle mesure il fut autorisé à se servir des *Mémoires* de la duchesse de Saulx, particulièrement en ce qui a trait à l'affaire qui nous occupe. Nous possédons un témoignage irrévocable à ce sujet, duquel il résulte qu'il n'en put faire l'usage qu'il eût souhaité Mais encore aimerions nous à en entendre la confirmation directe, émanant en droite ligne de l'intéressé. Se refusera-t-il à rendre ce service à l'Histoire?

Car il est désormais acquis à cette même Histoire que la dernière duchesse de Saulx traitait, dans les *Mémoires* en question, de la disparition de son ascendante. Mme la comtesse Melzi d'Eril a daigné satisfaire sur ce point notre légitime curiosité Dans une lettre qu'elle nous a adressée le 12 janvier dernier, elle nous déclare, en effet, qu'elle les a eus autrefois en mains et qu'elle se souvient parfaitement d'y avoir lu le passage dont nous sollicitions de sa bienveillance, sinon l'intégrale transcription, du moins un substantiel et documentaire résumé. Et ce passage ne niait en aucune sorte le fait matériel de la disparition. Cela est capital, on l'avouera. Malheureusement, Mme la comtesse Melzi d'Eril, héritière de la comtesse de Greppi, n'a pas — fatalité véritablement extraordinaire! — trouvé dans les papiers de sa tante le

manuscrit précieux ! « Depuis la mort « de ma très regrettée tante, Mlle Louise « de Greppi » — telle est à la lettre sa dé- « claration — « j'ai en vain cherché dans « ses papiers le manuscrit des *Mémoires* « de la Duchesse de Saulx que j'avais lu « du vivant de ma tante et que peut-être « elle a prêté à quelque personne, qui ne « l'a pas rendu... » Cela, en somme, n'est point invraisemblable, vu le caractère très bon et un peu distrait dont nous nous souvenons qu'était douée l'excellente personne. Mais nous aimons à espérer que Mme la comtesse Melzi d'Eril mettra tout en œuvre pour retrouver des documents dont l'actuelle disparition, de la sorte, ne saurait être que momentanée. Quoi qu'il en soit, nous devons renoncer présentement à communiquer aux lecteurs de cette revue la solution que, dans notre article du 31 décembre dernier, nous laissions envisager comme possible.. Et c'est pourquoi, aussi, notre intervention dans le débat n'ayant plus, désormais, aucune raison d'être, nous nous retirons sur le vœu qu'un de nos collègues soit plus heureux que nous et contribue, par une découverte véritablement décisive, à tirer de l'embarras où ils se trouvent ceux qui, — et l'on entend, par là, tous les collaborateurs de l'*Intermédiaire* — aiment les solutions précises et préfèrent, à la romantique pénombre de la légende, le plein jour de l'Histoire.

CAMILLE PITOLLET.

* *
*

Bien que la question me semble à peu près épuisée, j'ai encore quelques observations à présenter et demande à croiser une dernière fois la plume avec les collaborateurs qui se sont mêlés au débat ouvert.

La comtesse de Saulx a-t-elle disparu mystérieusement en 1729 ? J'ai dit que la chose n'était pas impossible en soi, bien que la mention de sa mort naturelle dans la *Gazette de France* soit un argument très fort. Mais de cette prétendue disparition on n'apporte aucune preuve ; et quant au mystère de la tour féodale, c'est un conte bleu bon pour amuser les lecteurs des romans à mystères. Voilà ma manière de voir et ce ne sont ni le récit de M. de Courchamp ni le racontar d'un bonhomme de curé crédule, ni même un mot jeté en passant par M. Hauser, qui me feront changer d'opinion. J'attends d'autres preuves et les attendrai longtemps, j'imagine. Et puisque l'on a cité dans le débat le nom du professeur à la faculté des Lettres de Dijon, je dirai que j'ai l'honneur de connaître personnellement M. Hauser, que je fais le plus grand cas de son talent de professeur, et que j'ai rarement entendu une parole aussi substantielle et d'une précision aussi aisée. Mais enfin son allusion légère est-elle un argument dont il convienne de faire état ?

Je dirai encore un mot du château de Lux ; la description de cette demeure reconstruite au XVI[e] siècle, ne fait sans doute rien à l'affaire. Pourtant je prie les amis lecteurs de croire que si j'ai seulement invoqué des souvenirs de visites lointaines, ce fut pour abréger ; j'ai tout un dossier sur le château des Saulx-Tavannes, que je pourrais décrire par le menu, dans ses aspects divers, en déterminant ce qu'il y subsiste dans les dehors et les dedans du château primitif. Mais cela ne ferait rien à la solution, et je passe.

On a fait remarquer que Mme de Créqui a très bien pu hésiter sur la date de sa naissance ; les registres d'inhumation, en effet, portent le plus souvent cette mention, « âge de... ou environ ». Il faut remarquer que les actes de décès n'étaient pas rédigés autrefois avec la précision que l'on y met aujourd'hui ; on fait figurer presque toujours la date de naissance du décédé. Mais dans les anciens le « environ » est mis souvent pour « dans sa... année ». Toutefois, je reconnais que, en principe, l'observation est juste. Cependant, on avait dans nombre de familles des livres de raison, dans les maisons nobles on veillait aux généalogies, enfin pour les actes de mariage, on produisait nécessairement un extrait baptismal. Mais on ne mentionnait pas l'âge des époux ; ainsi j'ai dans mes notes la copie de l'acte de mariage, en l'église Saint-Etienne de Dijon, de Louis-Henri de Vienne et de Henriette-Marie Pélagie de Saulx-Tavannes, 18 avril 1731 ; eh bien, les âges des mariés n'y sont pas indiqués.

Pour la marquise de Créqui, nous avons toutes les dates essentielles de sa vie. Elle était née le 19 octobre 1714, fut mariée

le 6 mars 1737, au marquis de Créqui-Hémond qu'elle perdit le 24 février 1741, après trois ans, onze mois et dix-huit jours de mariage, ce qui, dans les prétendus *Souvenirs*, devient « trente ans d'un bonheur sans mélange ». Elle avait un frère, le comte de Froullay qui, à 23 ans environ, fut blessé à la bataille de Laufeld le 2 juillet 1747, et mourut à Tongres le 11. Le fabricateur des *Souvenirs* le fait mourir de la petite vérole à l'armée de Villars en 1713, c'est-à-dire à une époque où il n'était pas même né. Enfin, Mme de Créqui mourut à 88 ans le 2 février 1803, tandis que l'éditeur des *Souvenirs* lui donne 98 ans. Mais comme elle dit être née « je ne sais quand », entre 1699 et 1701, cela ferait plus que le siècle. J'admets, si l'on veut, et encore, qu'une grande dame du XVIIIe siècle ait trouvé de bel air d'ignorer ou de paraître ignorer la date de sa naissance ; mais elle ne se serait pas vieillie de quatorze ou quinze ans, ça c'est trop fort. Décidément *Cousen* — je maintiens le Cousen, mais reconnais que je me suis trompé en lui donnant du marquis, il s'en était modestement tenu au comte — n'est pas heureux en dates. Mais il avait ses raisons ; en donnant de telles entorses à l'histoire, son but était manifestement de mettre Mme de Créqui en contact avec de grands personnages de l'ancien et du nouveau régime. Ainsi, comme elle est présentée au 1er consul, il fallait qu'elle eût pu voir Louis XIV mort, comme on sait, le 1er septembre 1715, alors qu'elle était au maillot ; l'auteur nous ménage ainsi le rapport d'une comparaison entre le roi légitime et l'usurpateur.

On me permettra de ne faire aucun cas des paroles de Berryer, ce sont des mots jetés dans ce fâcheux procès qu'eut Cousen vers 1840, si je me trompe. J'estime fort messieurs les avocats et tiens à grand honneur d'avoir porté leur robe en mon temps, je les tiens pour les plus loyaux, les plus dignes des hommes, mais enfin ce n'est pas dans des plaidoiries que j'irai jamais chercher la vérité historique la plus vraie. Puis, disons-le nettement, les *Souvenirs* où est transformée en caillette la femme d'une raison si aimable et droite que fut la vraie marquise de Créqui, sont un pamphlet contre beaucoup de gens, surtout contre la famille d'Orléans, et c'est par cet esprit là que, après force aventures à la Gil Blas, le fils du caboteur de Saint-Servan parvint à se faufiler dans le monde légitimiste, celui de Berryer. Du reste, je ne connais guère la vie de cet aventurier assez spirituel et plus encore intrigant, j'ignore les dates de sa naissance et de sa mort ; a-t-il été un contemporain actif de la Révolution, un emprisonné de la Terreur, a-t-il seulement, je ne dirai pas connu, il est évident qu'il l'ignorait parfaitement, mais vu madame de Créqui ? Autant de points obscurs ; le nom de Courchamp manque dans les dictionnaires de biographie, il figure cependant, mais sans dates, dans le *Dictionnaire de la Conversation*, et de l'article assez méprisant qui s'y rencontre, on peut seulement conclure que Cousen a dû mourir vers 1852.

H. C. M.

***

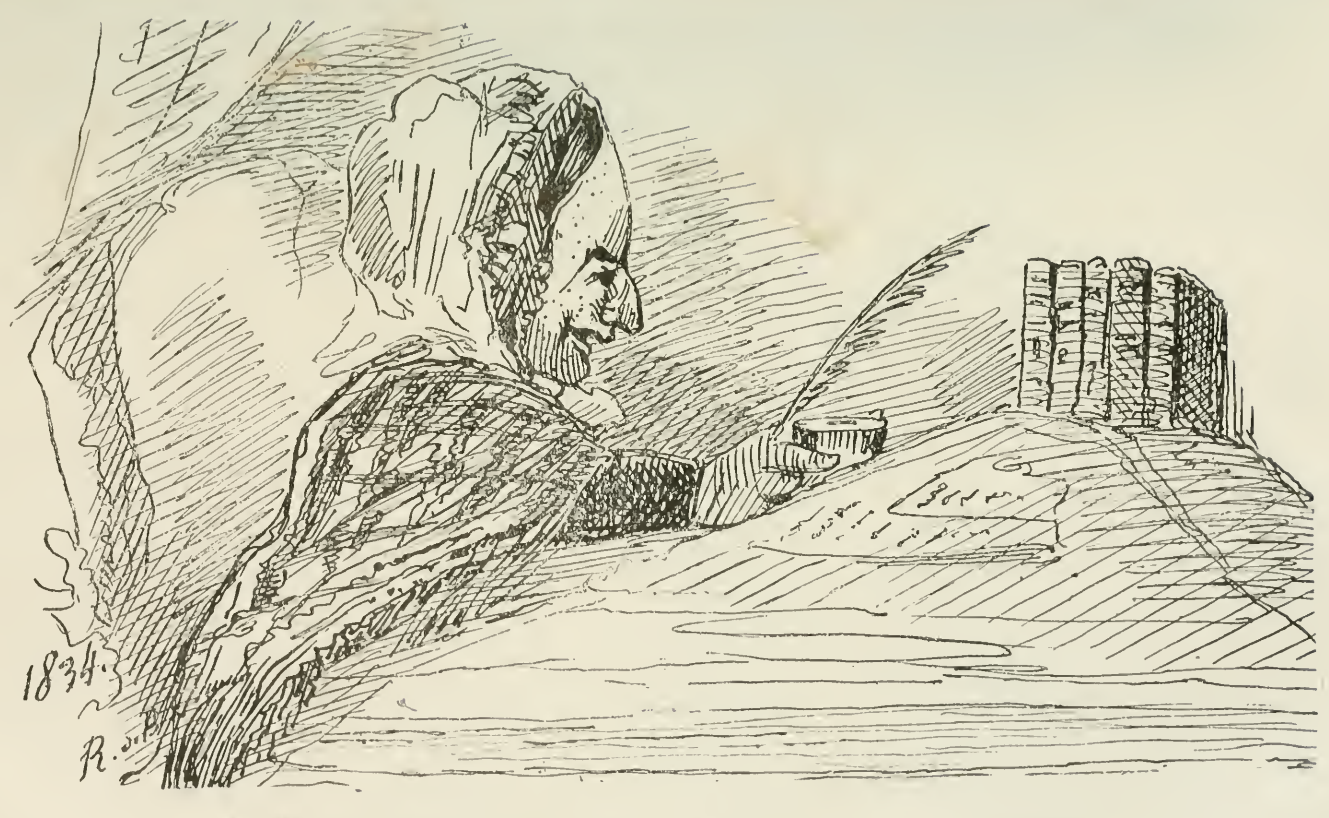
La *Chronique illustrée* a publié (4 octobre 1868) un curieux autographe de Roger de Beauvoir qui avait beaucoup connu, dit-il, l'auteur des mémoires de la marquise de Créquy. Il avait classé le marquis de Courchamps parmi les originaux de son temps. Il en avait même fait une caricature dont on retrouvera ci-contre un fac simile. Elle était précédée des lignes suivantes :

M. de Courchamps (Marius) a droit plus que tout autre à ces pages, je l'ai beaucoup vu, il m'a mis souvent la plume à la main quand je n'avais guère envie de travailler pour les Revues ou la scène. Sa causerie était fine, acérée, mordante, Rivarol doublé d'un esprit de chanoinesse. Il avait à sa boutonnière une mercerie de décorations et ne travaillait jamais dans son lit qu'avec un bonnet de femme. *Les Mémoires de Mme de Créquy* lui ont rapporté chez Fournier 60 mille francs ; il est vrai que c'était alors le bon temps des livres.

En lui envoyant, un de ses livres, en 1834, il l'accompagnait d'une dédicace en vers :

Vous contez en prose légère
Un siècle bien léger en tout,
Siècle amusant, heureux surtout
Et dont le plaisir fut l'affaire.

Des méchans l'ont guillotiné !
Mais vous nous l'avez redonné,
Avec sa grâce et ses faiblesses.



M. de COURCHAMP écrivant les mémoires de Mme de CRÉQUY

(Dessin de ROGER DE BEAUVOIR).

Marquis de Brunoy (LXIII, 51). — Il a été souvent question dans l'*Intermédiaire* du marquis de Brunoy, « célèbre par ses excentricités ». Armand Paris, marquis de Brunoy, était le fils unique de Jean Paris de Montmartel ; il mourut, en avril 1781, sans postérité de son mariage avec Jeanne-Françoise-Emilie de Pérusse des Cars (Conf. LII, 530 ; LIX, 250, etc.)

D. DES E.

***

Le marquis de Brunoy, célèbre par ses excentricités, était Armand-Louis-Joseph (ou Louis-Armand-Joseph-Pierre) Paris de Montmartel, fils de Jean Paris de Montmartel, célèbre financier (l'un des quatre frères Paris) et de Marie-Armande de Béthune, sa troisième femme. Il était né le 25 mars 1748 et mourut au mois d'avril (ou le 10 novembre) 1781, sans postérité de sa femme, Jeanne-Françoise-Emilie de Pérusse des Cars, qu'il avait épousée le 8 juin 1767, et qui lui survécut jusqu'en 1823.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

***

Le marquis de Brunoy était le fils de l'un des quatre frères Paris, Paris de Montmartel, devenu marquis de Brunoy par l'achat de la terre de ce nom en Seine-et-Oise. C'était un original de la plus belle espèce, une sorte de fou, qui fut mis en interdit après la mort de sa mère.

Il avait hérité de son père d'une fortune de 25 millions, et pour en porter dignement le deuil, les jets d'eau des fontaines du château de Brunoy lancèrent de l'encre pendant deux jours entiers. Il avait épousé Mlle des Cars et la quitta le soir même de son mariage.

Son grand plaisir était de boire avec des gens de basse condition. Il les battait comme plâtre lorsqu'il était ivre. Peu soigné dans sa tenue, il faisait des dépenses insensées pour vêtir d'habits galonnés et brodés ses gens de maison, ses gardes, ses jardiniers.

Mais sa fantaisie la plus drôle était sa passion pour les cérémonies religieuses. A l'église de Brunoy, il faisait les fonctions de chantre, de bedeau et de sonneur de cloches. Il dépensait des sommes fabuleuses pour les processions, les enterrements, les mariages. L'église de Brunoy fut dotée par ses soins de boiseries, de statues, d'ornements dignes d'une cathédrale. Rien ne lui apportait plus de jouissance que de conduire une procession de la Fête-Dieu et de précéder trois cents personnes affublées à ses frais des plus riches costumes. Chacune de ces processions lui coûtait au moins dans les 200.000 livres (Cf. Bachaumont). Il en dépensa 40.000 pour le mariage de la fille de son paveur, et 30.000 pour l'enterrement de la mère de son maréchal ferrant. Quand sa propre mère fut sur le point de mourir, en 1772, le marquis de Brunoy vint la voir et l'entretint uniquement des funérailles qu'il allait lui faire. Un jour de fête, il fit verser dans les fontaines de Brunoy des milliers de citrons qui fabriquèrent de la limonade pour qui voulait en boire. Enfin le 13 novembre 1772, une sentence d'interdiction fut prononcée contre lui et sa femme nommée curatrice de ses biens. Il mourut en 1781.

Le château de Brunoy fut alors acheté par le comte de Provence, qui y donna des fêtes à Marie-Antoinette ; il fut rasé à la Révolution. L'église de Brunoy avait une telle profusion de richesses, dues à la libéralité de notre original, que l'archevêque de Paris ordonna d'en vendre une grande partie en 1785 et cette vente atteignit la somme respectable de 150.000 livres.

ALDE.

***

Il était fils de Pâris de Montmartel, banquier de la cour. C'était un fou, doublé d'un prodigue ; il avait la manie des cérémonies funèbres, jusqu'à faire peindre en noir les arbres de son parc, dans cette belle propriété que devait acheter le comte de Provence. Il était presque ruiné, quand on dut le faire interdire. Le personnage a exercé la verve de nombre d'écrivains. Lorédan Larchey, entre autres, lui a donné une place parmi ses Personnages singuliers ; et j'ai trouvé, aux manuscrits de la Bibliothèque nationale, à la fin des rapports de Marais, toute une suite d'observation de police, que je crois inédites, sur le marquis de Brunoy.

D'E.

***

Wellington fut créé duc et non pas marquis de Brunoy par Louis XVIII qui lui dit à ce propos. « C'est le nom d'un lieu qui s'allie dans mon souvenir avec celui de mes plus beaux jours et voilà pourquoi je l'ai choisi pour vous. »

Mais il y avait eu, au XVIIIe siècle, un marquis de Brunoy, fils de Pâris-Montmartel, l'un des quatre frères Pâris qui furent d'opulents financiers sous le regne de Louis XV et dont le plus célèbre fut Pâris-Duverney. Pâris-Montmartel fermier-général et garde du Trésor Royal avait achete le marquisat de Brunoy qu'il laissa à sa mort à son fils Jean Pâris de Montmartel. Dans un ouvrage intitulé *Les Environs de Paris*, par Louis Barron, illustré par Fraipont et édité par la maison Quantin, on lit ceci :

Il n'est pas resté pierre sur pierre du somptueux château de Brunoy où le financier Pâris de Montmartel, Savonni marquis, dépensait une fortune colossale. Gens de lettres, artistes, parasites du traitant, vantaient à l'envi les magnificences du domaine seigneurial le luxe des appartements, les potagers, les vergers immenses, le canal de deux cents toises creusés à travers les jardins et pour lequel une machine hydraulique de l'ingenieur Laurent détournait le cours de l'Yeres... Tout cela a disparu ; on ne s'en souvient guère, mais on n'a pas oublié complètement les folies du dernier marquis, Jean Pâris de Montmartel personnage d'une rare extravagance. Héritier de vingt millions, il faillit en dix ans les gaspiller. La liste de ses prodigalités, de ses fantaisies, de ses bizarreries parfois amusantes, remplirait un volume, elle remplissait alors les journaux, les mémoires du temps, ceux de Bachaumont surtout qui n'avaient de secret que leur nom. A la mort de son pere il voulut que tout fut en deuil autour de lui, les choses comme les gens. Ses domestiques durent s'habiller de serge noire, chaque habitant reçut six aunes de la même étoffe et les statues de son parc en furent vêtues. Un immense crêpe enveloppa le château. Les arbres portèrent des pleureuses ; les cascades, les bassins s'emplirent d'eau noire ; un chimiste pour complaire à l'imagination funèbre du marquis, leur avait administré une drogue susceptible de produire cet effet lamentable ! Tel autre jour, le 3 juillet 1772, il payait 200 000 livres le spectacle d'une Fête-Dieu extraordinaire où il invitait tout Paris.

...Ses diverses lubies étaient à l'avenant de celle-là, souvent plus coûteuse. Il fut interdit, enfermé ; le comte de Provence, depuis Louis XVIII, acquit son château, y reçut plusieurs fois Marie-Antoinette, émigra et ne retrouva plus, à son retour d'exil, en 1814, ni les bâtiments, ni les jardins de sa residence princière.

Je ne sais si toutes ces folies et ces excentricités dénotent de l'humour, mais pour répondre complètement à la question posée, il convient de remarquer que Swift est mort en 1745.

Il est donc de beaucoup antérieur au marquis de Brunoy. EVARISTE.

—

Coislin (LXIII, 158). — De son mariage avec Madeleine de Halegouet, Armand du Cambout de Coislin, premier duc de Coislin, membre de l'Académie Française, mort en 1702, sur la politesse exagérée duquel on lit, dans les *Mémoires* de Saint-Simon, de plaisantes anecdotes, eut cinq fils dont trois moururent de bonne heure sans alliances. Ceux qui lui survécurent et recueillirent son héritage ducal et académique n'ont point laissé de descendants. Ce sont Pierre, deuxième duc de Coislin, marié en 1683 à Marie d'Alègre, mort en 1710 sans postérité, (et pour cause, raconte Saint-Simon), et Henri-Charles, dernier duc de Coislin, abbé de de Saint-Germain des Prés, evêque et prince de Metz, mort en 1732

H. DE G.

* * *

Cette maison est éteinte quant aux mâles. La dernière descendante actuelle est la marquise du Luart, née Coislin.

L. C. D. L. H.

—

Famille des Cars (LXII, 979 ; LXIII, 72, 173). — Tous les documents concernant les seigneurs de Pérusse d'Escars, marquis de Merville, alliés, depuis 1593, à a la famille de Montal, baron de la Roquebron en Haute-Auvergne, portent l'orthographe d Escars, mais le nom était emprunté à la terre des Cars, et la famille ducale, depuis 1821, écrit et prononce des Cars. M. F.

—

Le chevalier Destouches (LXIII, 99). — Jacques Destouches, connu sous le nom du chevalier Destouches, naquit à Granville (Manche) le 9 février 1780 ; il est mort a Caen le 18 mai 1858.

Destouches, condamné à mort le 22 nivose an VII, par le Tribunal Criminel de la Manche comme accusé d'avoir trahi le parti républicain et entretenu une correspondance avec les princes, fut enlevé

de la prison de Coutances par un groupe de chouans.

Destouches passa à Jersey, puis se rendit en Angleterre. Devenu fou en 1806 il fut enfermé en Angleterre ; en 1823 il rentra dans sa famille, près de Granville, mais peu après on dut l'interner à l'asile d'aliénés du Bon Sauveur, à Caen, où il mourut longtemps après.

La correspondance de Barbey d'Aurevilly prouve le soin qu'apportait le romancier normand dans sa documentation. Voir : *Lettres à Trébutien*, Paris, Blaizot, 1908, 2 vol. in-8°, aux dates suivantes : 17 et 21 juillet, 19 et 23 septembre 1850 ; 26 mai, 31 octobre, 22 novembre 1851 ; 18 février, 3 mars, 25 novembre, 10, 15, 21 décembre 1852 : 14 mars 1853 ; 7 novembre 1854 ; 17 janvier, 12 février, 14 mars, 20-21 juin, 21-22 septembre 1855.

Il écrit à ce sujet à tous ceux qui d'après lui et son ami Trébutien peuvent lui donner des renseignements : Au comte de Beaurepaire et à Le Héricher, à Avranches, au père de son ami Renée, à Lemarchand, avocat à Vire à Boudier de La Valeinerie, l'un de ceux qui procédèrent à l'enlèvement. Aux renseignements qui lui parviennent de ces sources il ajoute ceux qu'il tient de son père, dont l'un des amis, Juste Lebreton était, dit-il, au nombre de ceux qui procédèrent à l'enlèvement. (Lettre du 20 mars 1852) Ajoutons que Barbey visita Destouches au Bon-Sauveur de Caen en septembre 1856. (Mémorandum, Caen 1856, p. 66).

Parmi les ouvrages alors publiés, le romancier normand consulta certainement l'*Histoire de la chouannerie*, de Séguin, (Vire, Adam, 1844, t. 2, p. 326) et il est probable que l'érudition éclairée de son ami Trébutien lui fit connaître les ouvrages de Beauchamp et de Muret, mais, dans son roman, rien ne prouve qu'il ait connu les *Mémoires* de Billard.

MM. de Beaurepaire et Le Héricher, qui l'un et l'autre se sont occupés de l'enlèvement de Destouches communiquèrent certainement des matériaux à Barbey, pour son roman, car l'un et l'autre ont parlé de cet événement : Cf. Le Héricher *Avranchin monumental et historique*, t. III. (*Souvenirs historiques*, Destouches, p. 111-115) Avranches 1845-46, 3 vol. in-8°).

E. de Beaurepaire : *Le chevalier Destouches, son procès et son enlèvement*, Caen, Le Blanc Hardel, 1878, in-12. (Etude très complète, qui, on le voit, ne fut publiée que longtemps après le roman).

En 1864, l'année même où *Le chevalier Destouches* paraissait en librairie, M. Quénault consacrait un chapitre de ses *Recherches historiques et archéologiques sur la Basse-Normandie, le Vivarais et le pays Chartrain*, Coutances, Salettes, 1864, in 12 p. 61 à 136, à l'enlèvement de Destouches. Pour cette étude M. Quénault a consulté le dossier de Destouches au greffe de Coutances, et dans sa préface, il écrit : « Ce volume... contient... le récit de l'enlèvement de Destouches .. (qui a servi de sujet à un roman de Barbey d'Aurevilly) ..» L'ambiguité de cette indication pourrait permettre de supposer que M. Quénault avait correspondu avec l'illustre romancier à ce sujet. Cependant nous ne le pensons pas, rien jusqu'ici n'ayant établi que M. Quénault ait été à aucun moment l'un des correspondants de Barbey. Seule, croyons-nous, Mlle Read pourrait renseigner sur ce détail de documentation littéraire.

Depuis la publication du roman, dans le *Nain Jaune*, au cours de l'été de 1863, et en librairie, au commencement de l'année 1864, d'importantes et très intéressantes études ont été consacrées à ce petit événement de la chouannerie normande.

De la Sicotière y consacre quelques pages dans *Louis de Frotté et les insurrections normandes*, Paris, Plon, 3 vol. in-8°, t. II, pages 251-258 et 757-758. Sarot a donné le récit détaillé du procès de Destouches dans son étude sur les *Tribunaux répressifs de la Manche pendant la Révolution*, Coutances, Salettes, in-8°, t. III, p. 179 et suiv. Méniger en parle dans ses *Chroniques du Vieux Granville*, pages 444 et suiv.

Voir aussi sur ce sujet : Abbé Deschamps du Manoir, *Journal d'Avranches*, nos des 4 janvier 1863, 3 et 17 avril 1864.

Mémoires de Michelot Moulin, publiés par de Neuville pour la Société d'histoire contemporaine 1893, in-8°.

Outre le dossier du procès de Destou-

ches consulté par MM. Quénault, Sarot, de Beaurepaire, au greffe de Coutances, des documents manuscrits relatifs à cet événement ont été acquis en vente publique à Bayeux, il y a quelques années, par M. Bénet, alors archiviste du département du Calvados, pour les archives dép. du Calvados.

Sur la documentation du romancier normand. Cf. Eug. Grelé : *J. Barbey d'Aurevilly, sa vie et son œuvre*, Caen, Jouan, 1902-1904, 2 vol. in-8. P. J B.

—

Pillement, artiste peintre (LXIII, 101). — Jean Pillement, né vers 1719, artiste peintre, dessinateur et décorateur, dont les œuvres genre rocailles et chinoiseries gravées par divers sont nombreuses, a aussi exécuté de nombreux dessins au crayon noir, paysages de composition. Le dictionnaire des artistes, celui des maîtres ornemanistes, etc. donnent quelques indications sur ses œuvres. Il y a une quinzaine d'années un certain nombre de ses œuvres ont été réunies en une exposition dans une ville du Midi, — Toulouse, je crois. S'il a été fait un catalogue de cette exposition, il peut contenir quelques renseignements sur cet artiste, sans doute originaire de cette ville. Geo.

* * *

Jean Pillement (1728 - 1808), Lyon était renommé pour la marine et le paysage ; il fut le maître de son fils Victor, graveur, avec lequel il parcourut toute l'Europe.

Ses toiles principales sont : (Port de Mer) pastel, musée de Florence ; (Tempête sur Mer) même musée ; (Paysage) musée de Madrid ; et deux autres (Paysages) musée de Bordeaux, etc.

Il était plus connu encore pour ses dessins à la plume ou lavés à l'encre ; et son imagination était très vive.

P. Corman.

* * *

Il y a eu deux Pillement ; le premier, Jean, né à Lyon, en 1719, (d'autres disent en 1727), fut peintre décorateur de talent, qui travailla en Angleterre et à Vienne. Ses compositions, mélange d'ornementation de style Louis XV et de chinoiseries, sont très gracieuses et spirituelles. Il a publié son « œuvre » en 200 planches, gravées par Canot, Ravenet, Masson et autres, à Paris en 1767, in-f°. Comme il n'a gravé que quelques planches à l'eau-forte, il ne figure pas dans le *Manuel de l'amateur de gravures* de Le Blanc. Il avait été peintre du roi de Pologne, et mourut en 1803 ou 1808.

Le second, son fils, Victor Pillement, né à Vienne en 1767, mort en 1814, peintre, dessinateur et graveur au burin, est auteur de sujets religieux et de paysages. C'est évidemment lui qui est l'auteur des tableaux peints à Trianon, il est probable, d'ailleurs, que c'est la venue de Marie-Antoinette en France, qui fit venir les Pillement de Vienne à Paris

César Birotteau.

* * *

D'après la date (13 mars 1778) du document cité par M. O. Kelly de Galway, il semble bien que le Pillement dont il s'agit soit le peintre Pillement.

Cet artiste serait né à Lyon en 1728, d'après la nouvelle biographie générale de Hoefer, en 1719, dit Rouaix (*Dictionnaire des Arts décoratifs*, p 72). Tous deux s'accordent sur la date de sa mort, 1808 (Hoefer 26 avril 1808)

Ornemaniste et peintre de paysage distingué, il avait le titre de premier peintre du roi de Pologne et séjourna assez longtemps en Angleterre ; il parcourut d'ailleurs avec son fils Victor Pillement (peintre et graveur né à Vienne-Autriche en 1767 + Paris 27 septembre 1814) la plus grande partie de l'Europe.

Parmi ses tableaux, le musée de Quimper possède de lui (cat. Ganguet 1873).

1° Marine — Entrée de port, signé Pillement, 1788.

2° Marine — Tempête et naufrage, signé J. Pillement, 1789.

3° Trois paysages avec figures, dont deux formant pendants.

A la vente de la collection du baron d'Alcochète en 1895 figurent :

1° Un paysage avec bergers et animaux.

2° Une Marine

A la vente Labéraudière (mai 1885) figurait d'après de Granges de Surgères et Bourcard (*Les Françaises du XVIII° siècle* p. 28) un portrait présumé de Mme Du Barry en Diane chasseresse, par Jean Pillement.

Renouvier, dans son *Histoire de l'art pendant la Révolution*, (p. 420) cite une gravure de Née représentant le tombeau de Marat, sculpté par J. F. Martin, gra-

vure faite d'après un dessin de J. Pillement.

Deux dessins faisant pendants au lavis d'encre de Chine et signés passent à l'hôtel Drouot en 1895 avec des sujets d'ornementation à l'aquarelle.

Car c'est surtout comme ornemaniste que Jean Pillement paraît avoir laissé le plus d'ouvrage. Rouaix reproduit p. 725, un de ses jolis motifs décoratifs. Il a notamment publié en France ou en Angleterre un grand nombre de modèles où la chinoiserie prédomine.

Je connais la première page d'un « cahier de figures chinoises inventé et dessiné par J. Pillement » à Paris chez le Père et Avanlez et qui fut gravée par J. J. Avril en 1773.

Rouaix cite de lui :

1° Œuvres de fleurs, ornements, cartouches, figures et sujets chinois ;

2° Fleurs singulières, fleurs idéales, fleurs de caprice, fleurs baroques.

A l'hôtel Drouot passent en 1880 un recueil de 5 différents panneaux chinois, inventés et dessinés par Jean Pillement ; en 1908, un recueil factice de 58 pièces par Ranson et Pillement, et un recueil de 125 fleurs, ornements, etc. par Jean Pillement.

J'ajouterai que dans l'ouvrage de MM. Lafenestre et Richtenberger, *La Peinture en Europe, Florence*, p. 363, figure un peintre nommé Nicolas Pillement, né à Lyon en 1727, mort en 1808, qualifié peintre et graveur et *peintre de Marie-Antoinette*. Il est l'auteur d'un Port de mer et d'une Tempête qui figurent tous deux à la Galerie des Offices.

Il y a une singulière similitude d'origine de genre dans la peinture ainsi que de dates dans l'existence entre ce Nicolas Pillement et Jean Pillement ; mais rien d'autre ne m'autorise à conclure à l'identité de ces deux artistes.

C. Dehais.

* * *

Voir l'ouvrage de Guilmard, *les Maîtres ornemanistes*, deux volumes.

Puis *le Magasin pittoresque*, tome XVI, 1848, page 297.

Et *la Curiosité universelle*, n° 87, du 17 septembre 1888. A. Geoffroy.

* * *

On trouvera quelques notes sur ce peintre dans l'*Intermédiaire* (XXXVIII, 707 et XLIV, 559, 656, 707). P. Cordier.

—

Date et lieu de naissance du général Clément Thomas (LXIII, 101): — Je m'empresse de communiquer à l'*Intermédiaire* la lettre suivante, que je viens de recevoir de M. Bellot, maire de Bonzac :

Département de la Gironde — MAIRIE DE BONZAC.

Arrondissement de Lisbonne — Le 12 février 1911.

Canton de Guitres

J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements que vous m'avez demandés par votre honorée du 6 février courant :

Le 29 décembre 1808 est né à Périn-d'Hôge, commune de Bonzac, Jacques-Léonard *Thomas*, fils de Gabriel *Thomas* et de Marie *Vitrac*.

M. René Buet a donc raison, et il y a lieu, par conséquent, de rectifier l'erreur qu'il a relevée sur l'inscription du monument du Père-Lachaise. Nauticus.

—

Toustain, conspirateur (LXIII, 160). — Le comte de Toustain, officier de l'armée du Maine, avait profité d'un armistice en l'année 1800 pour venir embrasser son père, prisonnier au Temple. On accusa ce jeune homme, qui n'avait pas dix-huit ans, d'avoir acheté des munitions et des fusils ; on assembla à la hâte une commission militaire ; on le jugea, on le fusilla, malgré les cris de grâce du peuple, qui, touché de sa beauté et de son courage plein de sérénité, voulait s'opposer au supplice.

Thélot, officier royaliste de Normandie, fut fusillé le même jour à Versailles sur le bord de la pièce d'eau des Suisses.

Si cette coïncidence de dates fournie par Crétineau-Joly, *Histoire de la Vendée militaire*, nouvelle édition du père Drochon, tome IV, p. 84. est exacte, je puis apprendre à M. le vicomte de Grouchy que le chouan Thélot fut fusillé le 29 janvier 1800. J'avais relevé jadis son acte de décès à la mairie de Versailles.

Frédéric Barbey.

* * *

Un Toustain conspirateur

Le 22 brumaire an VIII, par ordonnance

du citoyen Fardel,officier de police judiciaire, on écrouait au Temple Henry-Louis-Théodore Toustain prevenu d'émigration, âgé de 54 ans, né à Dijon (Côte-d'Or), « peintre en miniature » demeurant à Paris rue Croix-des-Petits-Champs nº 8 ; ainsi que le porte l'écrou.

Le 3 pluviose de la même année, par ordre de Fouché ministre de la Police Générale, etait extrait de la conciergerie et amené au Temple ; Henry-Louis-Joseph Toustain, âgé de 20 ans, fils du précédent, né, à Bayeux, demeurant chez son pere. Le premier etait accusé d'émigration, sur le second pesait la terrible prevention d'espionnage et d'embauchage pour le compte de l'Angleterre et des royalistes Celui-ci fut, dès le lendemain, livré au 2e conseil de guerre de la division de Paris qui le condamna à mort le 5 pluviose, sentence qui fut exécutée le 7.

L'execution de ce jeune homme est un des actes les plus terribles de Bonaparte, et les écrivains royalistes le lui ont reproche autant que l'execution de Louis de Frotté. Le Premier Consul (il l'a dit lui-même), s'était trouvé dans la nécessité de faire un exemple. Quant à la Conspiration, c'est celle qui régna à l'état endemique, jusqu'à l'execution de Georges Cadoudal, tout au moins. Le jeune de Toustain ne fut point un conspirateur, mais bien un combattant de l'armée royale, ou chouan. Venu à Paris (comme beaucoup de chouans, alors) pour voir son pere, il commit des imprudences et des inconséquences qui motiverent son arrestation sur la délation de compagnons peu scrupuleux.

Le premier personnage dont il question est le comte Henry-Louis-Theodore de Toustain du Manoir de Beaupigny habitant ordinairement Bayeux et propriétaire à Martragny (Calvados). Ancien officier, ayant fait la guerre d'Amérique. Il avait epousé la fille d'un médecin du gouvernement a Cayenne,nommée Anne-Arthur, proprietaire d'une importante habitation, que le comte de Toustain fit valoir, jusqu'au deces de sa femme en 1778. Veuf il prefera rentrer en France, vendit donc l'habitation et en fit le remplacement en France pour ses enfants mineurs dans les communes de Ruberey de Martrigny et de Vienne.

De Toustain des le début de la Terreur quitta furtivement Bayeux et vint se cacher a Paris au nº 16 de la rue Croix-des-Petits-Champs, au coin de la rue du Boulloy, au 4e etage d'une maison où il y avait un bureau de loterie. C'est la que pour vivre, il se fit peintre en miniature et réussit assez bien (1)

Quelques mois après son départ, il fut porté sur la liste des émigrés, ses biens furent vendus par la République mais rachetés par sa sœur utérine, Mme de Vrécy pour le compte des enfants de Toustain, dont elle avait été nommée tutrice principale. Cette opération donna lieu à un procès important sous la Restauration. M. le vicomte de Grouchy, trouvera un *factum* publié à cette occasion. Les choses s'étaient compliquées par suite d'un second mariage avec une Dlle Halley, ayant tenu bureau de tabac à Lyon.

Le comte de Toustain arrêté le 27 brumaire an VIII, comme nous l'avons dit, ne fut relaxe que le 4 messidor an X et envoyé en surveillance à Perpignan (la décision l'envoyant à Bayeux ayant été rapportée aussitôt). Mais, en l'an XII, il lui fut permis de rentrer dans son pays à la suite d'un avis favorable des autorités et d'une lettre peu digne du père du jeune homme fusillé dans la plaine de Grenelle trois ans auparavant, pour sa fidélité et son dévouement à la dynastie royale.

Léonce Grasilier.

—

Famille Guérin de Walderspach (LXII, 557.687, 753). — Si l'on s'en rapportait uniquement à la désinence du dernier nom, on serait tenté d'attribuer une origine allemande à cette famille. Jacques-Julien Guérin (1757-1844) était breton. Il devint général et fut créé par Napoleon Ier baron de Walderspach, une baronnie allemande sur la Sarre.

Son fils, le général G. de W., qui défendit Verdun en 1870, avait épousé une demoiselle Pion, de Guentrange - lès - Thionville (ancien département de la Moselle).

Ce général (2e du nom) n'a eu qu'une fille, qui habite aujourd'hui encore son castel de Guentrange. Ce nom de la noblesse impériale est appelé à s'éteindre avec elle. Connaissant personnellement cette famille, je suis à même d'affirmer les détails ci-dessus.

Paul Heckmann.

(1) En vendémiaire an VII, il réclamait à la citoyenne Genin du Corail « 140 livres, pour prix de trois portraits d'elle en miniature. »

Le porc-épic de Louis XII (LXIII. 98). — Notre confrère A. Thibault peut s'assurer *de visu*, que l'aile orientale du château de Blois (1498) porte le *porc épic* et la devise de Louis XII. Il trouvera encore cet emblème ou devise sur la corniche de la cheminée de l'*hôtel* dit *des Trois Frères Lallemand*, à Bourges.

Cette devise, *cominus et eminus* qui signifiait que le prince, à l'égal du hérisson ou porc épic, fait sentir sa puissance à ses ennemis, *de près et de loin*, était une reminiscence de la devise de l'*Ordre du Porc Epic* établi en 1393 et 1394 par Louis de France, duc d'Orléans, et aboli par Louis XII qui fit siens emblème et devise.

La devise *Qui s'y frotte s'y pique* est adoptée par huit familles, et les Rodellec du Porzic, de Bretagne, qui portent des flèches dans leurs armoiries, ont pour devise : *Cominus et eminus feriunt.*

P. DE MONTLEVRET.

—

Dessins au charbon remontant à l'Epoque néolithique (LXIII, 103). — La trouvaille de M. Roland (j'ai sous les yeux les photographies des dessins, qu'il a adressées à la *Société préhistorique française*), n'a rien d'exceptionnel pour les spécialistes.

Les Grottes en question étant des Ossuaires et des Chambres sépulcrales, c'est-à-dire des *Maisons des Morts*, il n'y a rien d'extraordinaire à y retrouver les dessins qu'on voit, encore aujourd'hui, à la porte des *Maisons des Vivants* dans certaines contrées de France, et que j'ai étudiés dans un livre spécial (*La Croix blanche des Fermes du Bocage vendéen*). — Ces dessins se retrouvent, d'ailleurs, sur les rochers de la Forêt de Fontainebleau et autre part, aux environs de Paris, par exemple.

Il s'agit là d'une Coutume *néolithique* qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et qui a été en France *christianisée* depuis longtemps (d'où *la Croix*, citée ci-dessus).

Elle est en rapport avec un *rite*, qu'on peut rapprocher de celui de la *Protection des Maisons*, que j'ai décrit à la *Société française d'Histoire de la Médecine*, avec ce titre : *Hygiène préhistorique de l'Habitation*.

Quant à la signification précise du *battoir* (1) et de la *grille* (2) elle reste à trouver ; mais, ces détails pris à part, — et ils sont peu importants ! — il est certain, aujourd'hui, qu'il s'agit là d'un *rite* indiquant une idée très primitive de *Religiosité* (3).

MARCEL BAUDOUIN.

—

Un tableau énigmatique (LXIII, 161). — Le tableau décrit par Toubib offre des d'analogie, sinon de ressemblance, avec traits d'autres toiles de la même époque sur lesquelles M. Paul Perdrizet, professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, a publié une étude dans la *Revue de l'Art ancien et moderne* d'août 1907.

Il s'agit ici de tableaux à sujet satirique, représentant une femme nue, à demi accroupie au pied d'un arbre sur une sorte de guéridon que fait tourner, comme un miroir de chasseur, au moyen d'un lacet attaché au pied de cette table, un satyre. Autour de la femme volètent des oiseaux à tête humaine, abbé, mousquetaire, moine, etc. Cette femme remplit, en effet, l'office d'appeau pour les volatiles qui s'empressent autour d'elle. Le tableau, dont M. Perdrizet indique diverses répliques, à Calais, à Besançon et à Troyes, peut s'intituler à volonté la *Chasse à la civette* (chouette), ou le *Miroir aux alouettes*. Par les coiffures et les costumes des personnages, cette toile, d'ailleurs anonyme, appartient à la première moitié du XVIIe siècle.

LUCIEN MOREL-PAYEN.

—

Dernière gerbe de Victor Hugo (LXIII, 4, 180). — Le vers *Lyrnessi domus alta, solo Laurente sepulcrum* est le vers 547 du livre XII de l'Enéide. Virgile décrit la bataille suprême entre Troyens et Rutules. Enée fauche les uns, Turnus moissonne les autres. Et par une figure

(1) Dans une des Grottes fouillées par le baron de Baye, on aurait noté un instrument en forme de *pelle*. — C'est à rapprocher du dit *Battoir*.

(2) On retrouve encore, à l'heure présente, la *grille*, et le *battoir* sur les fermes de la Vendée. J'en ai sous les yeux des photographies ; et j'en ai noté plusieurs sur mes fiches d'exploration.

(3) Le baron de Baye a constaté, depuis longtemps, la présence d'une *matière noire* au niveau des sculptures des Grottes. C'est le « charbon de Villevenard ».

poétique le poète interpelle les morts qui tombent sous ses coups. Il arrive à un Troyen du nom d'Æolus : Te quoque Laurentes viderunt, Æole, campi, Oppetere... toi aussi, Eole, la plaine de Laurente (Ville du Latium, sur la côte, près d'Ostie) t'a vu tomber .. toi que n'avaient pu abattre ni les phalanges grecques, ni Achille, destructeur du royaume de Priam, c'est ici que pour toi la mort dressait sa borne » ; et il continue : « domus alta sub Ida, Lyrnessi domus alta, solo Laurente sepulcrum : tu avais une haute demeure au pied de l'Ida, une haute demeure à Lyrnesse (ville de Troade) ; c'est sur le sol de Laurente que tu auras un tombeau ». Victor Hugo, tout plein de Virgile qu'il était, s'est appliqué le vers du poète latin, en rêvant une mort glorieuse sur les remparts de Paris assiégé. Lui aussi avait sa maison, sa maison des longues années d'exil, dont le nom, Hauteville-house, dans son esprit si prompt à saisir les rapprochements verbaux, s'apparentait directement à l'expression *domus alta*, il l'avait sur une terre lointaine, au-delà de la mer, et c'était sur un autre sol qu'il allait peut-être mourir en plein combat, pour qu'un jour son fantôme pût, « à travers les ténèbres », murmurer :

« O guerriers !
J'ai ma haute maison où s'abat la colombe,
Où vient l'aigle, au pays des chênes, et ma [tombe
Au pays des lauriers !

Il est curieux de remarquer que le poète, consciemment ou inconsciemment, a été amené, par l'idée de la défense glorieuse de Paris, de la mort glorieuse qu'il pourrait y trouver, à modifier, en les transposant en français, le sens des mots *solo Laurente*. L'adjectif *Laurens*, auquel l'épigraphe de la pièce enlève sa majuscule, n'a jamais en latin d'autre sens que le sens géographique : qui est voisin de la ville de Laurentum, ou qui appartient à cette ville. Il est possible que le nom de la ville elle-même se rattache au mot *Laurus*, et vienne de ce que le site abondait en lauriers, mais on n'en sait rien. Hugo, volontairement ou non, a joué sur le mot latin.

Un mot encore : il se pourrait bien que déjà pendant l'exil le vers de Virgile lui fût venu plus d'une fois à l'esprit, comme s'appliquant à lui-même, et exprimant (cette fois sans ôter à *Laurente* son vrai sens) un de ses vœux les plus chers. Car s'il lui est arrivé d'appeler Guernesey son « tombeau probable », en ce sens qu'il a pu craindre d'y mourir avant d'avoir revu la France, il semble bien qu'il ait toujours souhaité reposer après sa mort, sinon dans les caves du Panthéon, du moins dans le pays natal où reposaient tous les siens :

Et peut-être, en ta terre où brille l'espérance,
Pur flambeau,
Pour prix de mon exil, tu m'accorderas, [France,
Un tombeau,

écrivait-il le 31 août 1870, quelques jours avant que la frontière lui fût rouverte (pièce placée en tête des *Châtiments*) : il avait sa haute demeure à Lyrnesse ; mais c'est sur le sol de Laurente qu'il voulait son dernier asile.

IBÈRE.

—

Christ : prononciation du nom (LXII, 899 ; LXIII, 86). — M. G. de Fontenay me permettra-t-il de lui signaler un dictionnaire *vraiment français* qui ne dit point que l'on doit prononcer *ant'cri* ? C'est le dictionnaire de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas (Delagrave), un de nos meilleurs assurément ; il indique la prononciation *An-tè-kri*, comme étant la vraie prononciation, et ajoute que *la prononciation littérale antè-Krist' tend à s'établir*.

Comment, du reste, justifie-t-on la prononciation *ant'cri* ? De deux choses l'une, en effet, ou bien on entend par l'antéchrist un pseudo-Christ, et alors on pourrait, semble-t-il, prononcer *antichrist*, comme on prononce antidote, antipape .. ; ou bien on considère ce personnage comme devant, à la fin des temps, paraître avant le Christ, et alors on doit, si je ne me trompe, prononcer *antèchrist*, comme on prononce antébois, antéfixe... Je ne conçois donc point la prononciation *ant'cri*... à moins qu'on ne la donne comme un procédé commode pour quiconque ne veut prendre parti entre *antichrist* et *antèchrist*. Et encore ! Le dictionnaire que j'ai cité, en dérivant le mot français du « bas latin *antechristus pour antichristus*, *grec* Ἀντίχριστος », suggère en effet, l'idée que, quelque opinion qu'ils embrassent sur le rôle du personnage, les

prédicateurs peuvent, pour l'amour de l'euphonie, s'accorder, du moins sur son nom, et l'appeler communément l'*anté-christ*. Alors pourquoi le disgracieux *Ant'cri*? F. VALLÉE.

—

Sur l'origine du mot Renaissance (LXII, 560, 704, 994 ; LXIII, 85, 180). — Il faudrait s'entendre. La question précise serait, ce me semble, celle-ci : Quand a-t-on commencé à dire absolument et avec une initiale majuscule, la *Renaissance* pour désigner la période dont il s'agit ? Personne n'ignore l'emploi courant de ce terme, au figuré et accompagné d'un complément, durant le XVIIe siècle :

> Sur les piliers sont les figures des Apôtres, sculptées de grandeur naturelle et peintes... Ces figures sont d'un caractère de dessein qui se sent de la *renaissance des arts*.

(Notes de voyage écrites de 1777 à 1779 et citées dans *La chapelle de Gaillon et les fresques d'Andréa Solario*, p. 17).

On disait aussi, dans le même sens, le *renouvellement* :

> ... A l'autre chapelle... on remarque un très grand ouvrage de sculpture. C'est la mort de la Vierge en figures de ronde bosse de six pieds de proportion... Cette sculpture est de l'époque du *renouvellement des arts* en France.

(Millin, *Antiquités nationales*, t. IV, art. 45, p. 11-12). Mais la vraie réponse n'a pas encore été donnée.

QUÆSITOR.

—

Mouchoirs géographiques (LXII, 673, 770, 823, 944). — Les mouchoirs dont parle madame Vincent existaient en grand nombre dans l'armée allemande, en 1870 ; l'état-major prussien en avait fait distribuer beaucoup aux sous-officiers et aux caporaux. Le mouchoir serait bien préférable au papier pour tout ce qui se fait en plein air, s'il était possible d'y imprimer finement les plus petits détails du terrain ; il ne se déchire pas ; il peut être étalé avec facilité ; on le froisse, au lieu de le plier : on le lave s'il est sali ou taché.

Quant à la chanson, elle était extrêmement populaire à cette époque, et ceux qui ont traversé les lignes allemandes pendant la guerre ont pu entendre les soldats la chanter en chœur, avec le *lied* du roi de Rome, et avec d'autres compositions du même genre. La traduction de Madame Vincent est juste ; seulement elle présente le défaut qui est commun à toutes les traductions françaises : là où il y a dans le texte quelque sottise, elle le modifie, et elle l'arrange pour le rendre tolérable.

C'est ainsi que le... *poète* (?)... avait voulu parler de Napoléon. Mais il lui fallait un mot qui rime avec *herum*. Alors, il a changé Napoléon en *Napolium*.

Voici les deux vers allemands :

> Was kraucht da um den Busch herum ?
> Ich glaub' es ist Napolium.

Pourquoi laisser ignorer au lecteur français ce *Napolium* ?

Madame Vincent sait l'allemand comme Madame Dacier savait le grec, et elle le traduit de même.

Quand Homère raconte les amours de Mars et de Vénus, il met en scène Vulcain irrité qui appelle Jupiter, et qui le somme d'avoir à lui rendre tout ce qu'il lui a donné pour avoir *sa chienne de fille* (κυνώπιδος εἵνεκα κούρης) Madame Dacier a jugé qu'on ne devait pas traiter de chienne une personne telle que Vénus, et elle a écrit : « cette débauchée ».

Avec cette manière de traduire, on change tout à fait le caractère du texte : si c'est le texte de l'*Odyssée*, on lui enlève sa beauté et sa force ; si c'est le texte d'un morceau de... *poésie* (?) allemande, on lui enlève sa niaiserie, et on en fait un texte élégant et raisonnable.

VICO BELTRAMI.

—

Journal d'omnibus (LXIII, 5). — Ce n'est pas dans le tome I, mais dans le tome III, à la *France pittoresque*, d'Abel Hugo, que se trouve le passage concernant le journal qu'on vendait dans les omnibus.

—

Grève perlée (LXII, 956 ; LXIII, 189). — « C'est une manœuvre coupable qui s'opère depuis quelques jours,.. qui a lieu en ce moment sur le réseau du Nord et sur celui de l'Ouest-Etat. Ce n'est plus une grève brutale, mais une grève sournoise et non moins nocive.

« Cette « grève perlée » consiste simplement ou bien à différer les expéditions ou à apposer sur les colis des étiquettes pour des destinations différentes, de façon

à les égarer ou à les retarder et ainsi de suite. Ce qui fait que la plupart des industriels et des commerçants, non seulement de toute la région du Nord et de toute la région desservie par l'Ouest-Etat, mais de presque toute la France, subissent le contre-coup de cette fameuse « grève perlée », à laquelle il importe de mettre un terme au plus vite, car les préjudices s'aggravent tous les jours. »

Emmanuel Brousse, à la Chambre des Députés, le 2 décembre 1910.

P. c. c. SGLPN

—

Chasse au renard (LXII, 393, 491, 537, 652, 712). — *Du Temps* :

Un de nos abonnés nous communique cet intéressant document, trouvé par lui aux Archives nationales. On y verra qu'au XVIIIe siècle, le mot « renard » était employé par certaines corporations ouvrières dans le sens même où il est usité aujourd'hui.

C'est le préambule de l'arrêt de la cour du Parlement du 9 septembre 1760, portant règlement, pour les compagnons charpentiers de la ville d'Etampes.

« Vu par la chambre des vacations, y est-il dit, la requête du procureur général du roi, concernant que dans la ville d'Etampes, il s'est formé depuis plusieurs années une société parmi les compagnons charpentiers, laquelle ils appellent parmi eux compagnons du devoir ou bons drilles ; que ces compagnons s'assemblent chez le nommé Jacques Sauvet, cabaretier dans cette ville, lequel ils appellent leur mère ; que ledit Sauvet tient un registre dans lequel est inscrit le nom de tous les compagnons charpentiers du devoir ; que ceux qui ne sont point inscrits sur ledit registre sont appelés par les compagnons du devoir, *renards* ; que les compagnons du devoir sollicitent lesdits compagnons *renards* à entrer dans la société du devoir ou bons drilles, et lorsqu'ils ne veulent pas, les compagnons du devoir les maltraitent et insultent les maîtres charpentiers chez qui ils demeurent, ce qui oblige les compagnons désignés sous le nom de *renards* de quitter le pays ; que le procureur général du roi est en outre informé que les compagnons forment journellement des attroupements et qu'ils sont armés de cannes et de bâtons, qu'ils troublent le repos public, insultent et maltraitent les habitants de la ville d'Etampes. »

—

Persistance des anciennes mesures françaises (LXII, 843 ; LXIII, 90, 147, 194). — Comme le dit notre collaborateur anonyme, un grand nombre d'anciennes mesures, ou leur nom, malgré l'adoption du système décimal en 1840, ont persisté dans le langage courant et même dans l'usage ; toutes les lois et les règlements sont restés impuissants devant les habitudes acquises.

L'établissement du système métrique a été facile pour une certaine catégorie de mesures, notamment celles de capacité et de longueurs, il suffisait de supprimer certains récipients, et les remplacer par des nouveaux, cela ne gênait personne d'acheter le vin au détail, ou toute autre denrée au litre. Pour les liquides, le litre et la pinte ou la chopine variaient peu de contenance. Et cependant il y a encore des gens qui demandent une chopine chez le marchand de vin, et ce dernier leur sert ou est censé leur servir la quantité demandée. Pour les denrées sèches, grains, haricots etc., le décalitre différait peu de l'ancien boisseau, c'était toujours un boisseau, comme forme.

Les nouveaux poids étaient aussi admis assez facilement, le kilogramme représentant à quelques centièmes près, deux livres anciennes Et cependant nous voyons tous les jours les cuisinières demander à l'épicier une livre de sucre ou un quart d'autres produits. Le fournisseur les sert, sauf à traduire en grammes sur la facture. L'once elle-même n'a pas disparu complètement, bien des gens demandent encore une once de thé, ou une demi-once.

L'once de Paris, représente 30 gr. 59 c. L'épicier, naturellement, néglige à son profit les 59 centigrammes. Dans beaucoup de magasins, même dans les pharmacies, on vend des paquets tout préparés du poids de 30 grammes.

La substitution du franc à la livre, s'est faite tout naturellement, le franc et la livre ayant depuis longtemps la même valeur. Mais le sou et les deux sous bien qu'ayant une valeur décimale, ont conservé leur nom, le mot décime ne représentant rien au public, tandis que le sou est une pièce de cuivre ou de bronze, un objet matériel qui le différencie de la pièce d'argent. Malgré cela, à qui n'arrive-t-il pas dans la conversation familière de dire : M. X, est riche, il a au moins cinquante mille livres de rente ! Il y a bien des gens qui comptent par louis, bien que le louis actuel ne vaille que 20 fr., tandis que l'ancien était de 24 francs. Ce mot n'est plus que synonyme de pièce d'or.

Il y a une foule d'usages commerciaux contre lesquels les lois n'ont pu prévaloir. En matière de grains, l'hectolitre n'est qu'une valeur de compte, le blé se vendant au sac d'un hectolitre et demi, réglé à 120 k.; mais l'hectolitre est appelé à disparaître, les grains sur le marché de Paris, ne se vendant plus qu'aux 100 kilos. Remarquons en passant que le mot kilogramme n'est pas usité, et qu'on ne dit plus que kilo.

En matière de liquides, l'hectolitre n'est guère non plus employé que comme mesure de compte, l'usage ayant persisté de vendre le vin à la pièce ou barrique, variant de 220 à 250 litres, suivant les provenances. La barrique bordelaise doit contenir 228 litres, mais n'en contient guère que 225, quand ce n'est pas 220. Il n'y a pas de petits profits. La feuillette, ou demi barrique est toujours employée. Le vinaigre se vend en demi gros par arrobe de 16 litres.

Le cidre dans le Perche se vend toujours à la pipe, récipient contenant la valeur de trois barriques de 225 litres. Les producteurs de vin du Midi vendent au demi muid. Il y a là des usages qui persistent malgré tous les règlements.

Il y a peu d'années encore, le bois se vendait à Paris à la voie, mais ce terme n'est plus employé depuis que le bois de chauffage se vend au poids. Dans l'Orléanais ce bois se vend à la corde de quatre stères, et se vendra longtemps ainsi, cette mesure représentant la charge d'un cheval.

Les bois de charpente se vendent couramment à la pièce, ancienne mesure qui correspond au décistère.

Le pouce et la ligne sont toujours employés pour le bois de travail, le menuisier vous dit qu'il fera vos travaux en planches de tant de pouces, ou de lignes, mais dans le devis il traduit en centimètres.

La toise est encore employée dans le Gâtinais par les carriers qui vendent le moëllon à la toise ; mais non à la toise cube, les pierres sont empilées à un mètre de hauteur, sur 2 mètres de longueur et de largeur ce qui représente quatre mètres cubes.

Le kilomètre est encore couramment appelé quart de lieue, et malgré l'instruction qui vous a été donnée dans les écoles, vous dites couramment « il y a deux bonnes lieues d'un endroit à un autre ».

Un poids que bien des gens n'emploie'n pas couramment, c'est le karat qui nat rien de décimal ; les joailliers s'en servent pour estimer le poids des pierres précieuses, mais le client qui achète un diamant, ne se doute guère qu'il a été pesé à un milligramme près.

En réalité, malgré les usages commerciaux, le système décimal, en ce qui concerne les mesures dont nous venons de parler, est adopté par tout le monde. Le nom seul n'est pas toujours prononcé, à cuse de l'allure par trop scientifique de ces mots, qui commencent à être compris de chacun ; mais, à l'origine, ces termes très scientifiquement et judicieusement choisis paraissaient légèrement barbares au public, qui admet peu les expressions d'origine savante, formées sans aucun souci du génie de la langue française.

En ce qui concerne les mesures agraires, la nouvelle nomenclature n'a pas été admise, parce qu'elle ne représentait rien du tout.

Si le potier d'étain a pu fondre sa chopine pour la transformer en litre, il n'en a pas été de même pour les terres, divisées depuis un temps immémorial en mesures qui ne pouvaient être changées.

Ainsi, l'arpent qui variait depuis 42 ares, jusqu'à 80 ares et plus, ne peut être changé. Ce sera toujours un arpent. A la rigueur, l'ancien arpent des eaux et forêts de 51 ares 07, peut être considéré dans la conversation courante comme un demi-hectare, mais vous ne pourriez le vendre pour cette mesure, les un are sept centiares ayant souvent une valeur considérable.

La perche varie, suivant les localités, depuis 20 pieds de côté jusqu'à 25 pieds, et le notaire est obligé de faire un calcul pour convertir la superficie de perches, mine, minot, boisselée, sextier, (prononcez s'tier) en mesures décimales. Souvent, d'une commune à une autre, la valeur de l'arpent varie. Dans certaines paroisses, où la terre labourable se mesurait à l'arpent de 51 ares 07, les bois et les prés s'évaluaient à l'arpent de 42 ares.

Il est excessivement rare qu'une parcelle de terre représente un chiffre décimal. Cependant aujourd'hui, dans les morcellements de grandes propriétés, fait qui devient de plus en plus commun, on peut diviser facilement de vastes pièces de

terre en lots représentant une mesure décimale exacte.

Mais dans la petite propriété, on parlera encore longtemps de perches, de mines, de boisselées, et autres anciennes divisions agraires. MARTELLIÈRE.

—

Le mur de la peste (LXIII, 162). — Les ruines vues par M. Ardouin-Dumazet seraient-elles celles d'un mur élevé en 1720, lors de la peste dite de Marseille, (mais qui s'étendit, au loin, dans le Languedoc et la Provence) pour circonscrire le fléau en empêchant l'émigration des habitants de la région infectée ?

V. A. T.

***

Il me serait particulièrement agréable de renseigner M. Ardouin-Dumazet et de le remercier ainsi du plaisir que la lecture de ses intéressantes descriptions de nos sites pittoresques m'a procuré et me procure encore.

Si je ne puis répondre d'une façon précise à sa question, je crois, cependant pouvoir conclure avec lui que le mur auquel il fait allusion a été construit autrefois, dans un intérêt prophylactique.

Il était d'usage, en effet, à partir du XVIe siècle, d'isoler complètement les lieux et les villes dans lesquels des cas de peste étaient constatés.

Voici, d'ailleurs, quelle était la règle généralement suivie :

Dès que l'épidémie était signalée sur un point quelconque du territoire, le Procureur général du Parlement rendait un arrêt concernant toutes les provinces comprises dans son ressort, et il établissait un conseil de santé dans chaque ville.

Ce conseil décidait aussitôt le blocus des lieux contaminés d'où personne ne pouvait sortir sans s'être fait « parfumer » (nous disons aujourd'hui désinfecter) et sans avoir été soumis à une quarantaine sévère.

Tous les chemins et sentiers étaient bouchés ; on creusait parfois des fossés autour du lieu infecté où l'on établissait des barrières et même des murs pour assurer un isolement plus complet et une surveillance plus facile.

On ne pouvait passer que par les grands chemins, les portes et grandes rues des villes, et ces passages étaient rigoureusement gardés par les gens du lieu ou, en cas de besoin, par des cordons de soldats.

Les gardes ne laissaient sortir que les personnes munies d'un billet de santé, et ils avaient pour consigne expresse de tuer tous ceux qui tenteraient de franchir le cordon sanitaire sans être en règle.

Si la ville manquait de vivres, on les lui envoyait et on les exposait à 300 pas. Les habitants venaient les chercher, déposaient l'argent et n'avaient aucune communication avec les gardes. L'argent déposé était aussitôt jeté dans du vinaigre ou dans de l'eau bouillante.

Quant aux lettres émanant du lieu infecté, et ne pouvant contenir que des renseignements sur la marche de l'épidémie, elles étaient apportées à 100 pas de la ville dans un lieu convenu où elles étaient prises avec un crochet de fer scellé au bout d'une longue perche, puis désinfectées à l'aide de la fumée de poudre à canon.

Il est donc présumable que les villes de Venasque et de Gordes furent, autrefois, décimées par la peste et, qu'en raison des difficultés d'un blocus rigoureux dans cette région, on dut construire un mur pour les isoler des villes voisines.

J'ajoute que ce mur dut être édifié au XVIe ou au XVIIe siècle, car auparavant les mesures de protection en cas d'épidémie étaient moins rigoureuses.

L'arrêt du 16 novembre 1510 et celui du 13 septembre 1533 se bornaient, en effet, à exiger :

1° que des croix de bois fussent placées aux fenêtres et aux portes des maisons dans lesquelles se trouvaient des pestiférés ;

2° que les personnes ayant été atteintes par la contagion et les membres de leur famille portassent, à la ville, une verge ou bâton blanc.

L'arrêt du 2 juillet 1561 défendit ensuite aux malades de sortir avant d'être guéris, et celui du 5 octobre 1596, leur prescrivit de ne pas sortir avant un délai de *40 jours* après la guérison ; c'est là, je crois, l'origine de la quarantaine.

EUGÈNE GRÉCOURT.

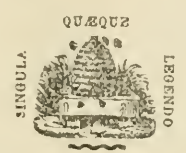
Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 28 Février 1911.

47e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1284 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Nous avons reçu un nombre de questions si élevé que nous sommes contraints d'en ajourner la publication aux numéros suivants.

—

Le mariage de Charles VI. — Jean le Laboureur, *Histoire de Charles VI*, (I, 101 et sq), raconte bien le mariage du roi et les pourparlers relatifs à ce mariage ; il dit : « On dépêcha aussitôt au duc (de Bavière) son père une belle ambassade d'illustres chevaliers »

Sait-on quels étaient ces chevaliers ?

EDME DE LAURME.

—

Le municipal Toulan. — Toulan, un des municipaux chargés de la garde de la famille royale au Temple, avait, après la mort du roi, brisé le cachet d'un paquet contenant divers objets qui avaient

appartenu à Louis XVI pour envoyer ces souvenirs au comte de Provence. Madame Royale le sut et dit dans ses *Mémoires :* « Ce brave homme est mort, non par suite de cette affaire, mais pour *une autre bonne action.* » Sait-on dans quelle circonstance mourut Toulan ? et à quel âge ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Les papiers des Tuileries. — Les papiers des Tuileries, trouvés aux Tuileries après la Révolution de 1870, ont-ils été brûlés ?

Ou bien les a-t-on sauvés en tout ou en partie, et où se trouvent-ils?

J.

—

Date de la mort du Titien. — Il est généralement admis que le Titien mourut en 1576, à Venise. Dans son *Italie du Nord* (*Histoire générale de l'art*), M. Corrado Ricci, directeur général des Antiquités et des Beaux-Arts à Rome, fixe au 26 août de l'année en question la date du décès de celui qu'on a appelé « l'universel confident de la nature ».

Dans l'ouvrage *Otto giorni a Venezia* d'Antonio Quadri, imprimé à Venise en 1840, on lit à l'article *Eglise Santa Maria dei Frari :*

Près de cet autel (le 2e à droite), du côté de l'Epître, reposent les cendres de Tiziano Vecellio, mort le 9 septembre 1575, pendant l'effroyable épidémie de peste.

Au bas de la page où figure ce qui précède, se trouve l'annotation suivante :

Quoi que l'on ait pu dire relativement à la date de la mort du Titien, celle que nous

indiquons plus haut est extraite des registres mortuaires de l'église S. Tommaso.

Comment expliquer la discordance des dates assignées pour la mort du plus complet des peintres de l'école vénitienne ?

NAUTICUS.

—

Evêché de Callinicum. — J'ai sous les yeux un petit ex-libris typographié qui porte cette inscription :

« JACOBO CHAPET, Carnutensi, Dono dedit Illustrissimus ac Reverendissimus Dominus DE LIVRI, Callinicensis Episcopus. Anno Domini 1771 ».

Je suis renseigné sur Jacques Chapet, et je désirerais l'être :

1° Sur ce seigneur de Livri. Plusieurs familles ont porté le surnom de Livry ; la plus importante fut celle de Sanguin, en Ile-de-France, pour qui la terre de Livry fut érigée en marquisat, en 1688.

2° Où se trouvait Callinicum. Y eut-il réellement un évêché de ce nom ?

D. DES E.

—

Le Mont-Salvat de Parsifal. — Le sujet de Parsifal serait emprunté aux légendes chrétiennes de la France du moyen âge. Dans un vallon mystérieux des Pyrénées, des chevaliers auraient bâti, sur le Mont-Salvat, un temple où on conservait la lance qui perça le flanc du Sauveur, et le *graal*, ou la coupe, dans laquelle on recueillit le sang du Christ.

Où suppose-t-on qu'est ce mont Salvat? La légende est française ; serait-il dans les Pyrénées françaises ? La forme *salvat* est catalane. D'autre part j'ai lu, je ne sais plus où, que le temple d'Amfortas et de Parsifal était peut-être dans les Asturies ou la Galice.

Dans le bulletin du *Centre Excursionista de Catalunya*, n°s d'octobre, novembre et décembre derniers, M. Muntadas a publié une étude sur l'origine probable catalane des légendes du Saint-Graal. Il croit que le célèbre Montserrat, près de Barcelone, serait le Mont-Salvat des chevaliers du Graal, montagne que jamais les Maures n'occupèrent. Est-ce vraisemblable ? Est-ce que les montagnes asturiennes, où Pélage se réfugia, et celles de Sobrarbe en Aragon — et d'autres françaises — ne pourraient avoir cet honneur ?

UN PYRÉNÉISTE.

Un propos de Bismarck : « Pour affaiblir un gouvernement... »

Quand vous voulez affaiblir un peuple, supprimez la dynastie qui le gouverne ; si cela ne suffit pas, introduisez le système électif ; si vous n'aboutissez pas avec le régime parlementaire, établissez le régime parlementaire, vous arriverez infailliblement.

Ces paroles se trouvent en épigraphe d'un opuscule de Target (1889, *Monarchie ou Anarchie*). Quand et où Bismarck les a-t-il prononcées ?

P. M.

—

La propriété des dépêches gouvernementales ; leur usage. — On dit, LXIII, 125, « les dépêches gouvernementales sont la propriété, non des agents diplomatiques, mais du gouvernement » à propos de la destruction de l'édition de la correspondance de l'ambassadeur de France en Belgique après le 4 Septembre par l'auteur lui-même, M. Tachard. Le fait honore assurément M. Tachard, diplomate par le hasard d'une Révolution, qui a obéi scrupuleusement aux convenances et aux devoirs de la carrière. Benetti, Grammont, Rothan, et plus récemment M. Emile Ollivier, ont publié des pièces officielles. On peut admettre qu'ils possédaient un copie-lettres. Etaient-ils autorisés par le ministère des Affaires étrangères à la publication ? En droit strict, cette autorisation était indispensable.

P. M.

—

Jean Alban de Villeneuve Bargemont (1784-1850). — Ancien préfet du Nord, ancien député, membre de l'Académie des Sciences.

1° A-t-on publié un ouvrage sur lui ?

2° Où vérifier l'assertion que les socialistes ont souvent invoqué ses ouvrages en leur faveur ?

3° Où pourrai-je trouver le discours qui a dû être prononcé par son successeur à l'Académie des Sciences ?

HÉGÉSIAS.

—

Docteurs Albert et Georges Bergeron. — Où peut-on trouver des renseignements sur ces deux médecins ? Etaient-ils parents ? Pourrait-on me donner les dates de leur naissance et de leur décès ?

HÉGÉSIAS.

—

Innocenz Colombo. — Qui pourrait donner des renseignements sur Innocenz Colombo, peintre décorateur de Stuttgart,

qui vivait à la fin du XVIIIe siècle ? Inutile d'envoyer des renseignements relatifs aux tableaux de ce peintre ayant figuré à l'Exposition de Berlin en 1910.

B. SCHLESSINGER.

—

Famille Fourmentin de la Barre. — Sait-on quelque chose sur une famille Fourmentin de la Barre, probablement originaire de l'Orléanais, et dont un fils aurait été filleul de Mme de Pompadour ?

Le peintre Maurice-Quentin de la Tour n'aurait-il pas fait un pastel de cet enfant vers l'âge de 6 à 8 ans ? Trouverait-on trace de ce portrait dans un catalogue des œuvres du maître ? MASK.

—

M. de Mézy. — Dans des lettres intimes, Louis Philippe d'Orléans parle, en 1821, d'un M. de Mézy qui semble être de ses amis.

Qu'était ce M. de Mézy ?

MARCEL MAYER.

—

Les papiers de Mignet. — Sainte-Beuve, qui a écrit, dans ses *Portraits contemporains*, une notice sur M. Mignet (1846) y parle d'un cours auquel il avait assisté lui-même, bien jeune encore, en 1821, et que M. Mignet avait donné à l'Athénée de Paris :

Il y professa une année sur la Réformation et le seizième siècle ; .. il préludait ainsi à cette histoire de la Réformation qu'il devait développer et mûrir à travers tant d'autres études diverses, et qui promet d'être son œuvre définitive.

De cette Histoire de la Réformation, que M. Mignet avait projetée il n'a été publié qu'un fragment, je crois, dans les *Mémoires* de l'Institut. D'autres fragments sans doute se trouvaient déjà rédigés dans les papiers qu'il a laissés. Seront-ils publiés un jour ? Les hoirs de M. Mignet s'en préoccupent-ils ? DEBASLE.

—

Maison de Surgères. — Quels sont les (ou le) représentants actuels de la Maison de Surgères, originaire de l'Aunis, et dont Vialart a écrit l'Histoire imprimé en 1717. (Moreri, édit. de Basle, 1740, tome VI, p. 578).

En 1776, un seigneur de Granges de Surgeres, marquis de Puiguyon, était colonel du régiment de Bourgogne.

En 1786, un comte de Surgères, brigadier des armées du Roi, était colonel du régiment Dauphin-Dragons, alors en garnison à Angers.

En 1887 a paru à la librairie Dentu un volume de luxe intitulé *Les françaises du XVIIIe siècle*, par le marquis de Granges de Surgeres.

Cette maison, de Surgères existe-t-elle encore ? Si oui, on serait heureux de connaître les noms et adresses des représentants actuels.

L'Histoire de Vialard a-t-elle été continuée ? par qui ? COUSIN PONS.

—

Iconographie de Madame Récamier — Dans une étude d'hier (*Revue de l'art ancien et moderne*, numéro du 10 février 1911) sur le peintre Ducreux (né en 1735), qui fut le premier portraitiste français de Marie-Antoinette d'Autriche et devait ensuite portraiturer la plupart des membres de la famille royale de France, M. Ch Oulmont, notant que la Révolution interrompit à peine la vogue de son pinceau depuis bien oublié, cite, parmi les nombreuses commandes, qu'après le 9 thermidor il aurait reçues de la finance ou de l'aristocratie nouvelles, celle d'un portrait de Madame Récamier. Justement (p. 50 du précédent numéro de la même Revue) dans une autre étude d'art, signée Jeanne Doïn, j'avais lu déjà et recueilli le souvenir que voici du Salon de 1796 :

David s'y tient à l'écart ; il appelle l'oubli de ses violences passées. Le public se console de sa défection en s'attroupant devant les portraits (par Ducreux) de Mesdames Tallien et Récamier, deux astres à leur lever.

A cette époque, en effet, la belle Juliette n'entrait encore, elle, que dans sa dix-neuvième année, bien que depuis trois printemps déjà elle portât le nom du banquier Récamier : ce fut donc bien là sans doute la première figuration de cet astre charmant à son lever dans le ciel parisien

Il n'est fait d'ailleurs nulle mention de cette icône princeps de Madame Récamier, peinte par l'artiste en renom qu'était alors Ducreux, dans sa très abondante iconographie dressée par son biographe, aujourd'hui classique, M. Edouard Herriot. Quelque collaborateur de l'*Intermédiaire* saurait-il ce que, depuis un siècle, a pu devenir un si intéressant portrait

Pourrait-on m'indiquer quelque vente où il aurait passé, et du moins quelque compte-rendu du Salon de 1796 l'ayant célébré ou critiqué ?

M. DU BOTTON.

—

Robertus Sanderius, médecin du XVIe siècle. — Nous connaissons Sanderius (Jean), médecin de Charles-Quint au XVIe siècle (voir Dechambre, tome VI, page 439) ; nous connaissons son petit-fils, Antoine, chanoine d'Ypres, et théologal de Thérouane (Ely). D'autre part, nous trouvons un Ex-libris-portrait d'un médecin nommé Sanderius (*Robertus*), également du XVIe siècle, médecin à Gand, dans la seconde moitié de ce siècle.

Nous voudrions savoir si celui-ci avait des liens de parenté avec Jean ou Antoine Sanderius et quels étaient ces liens.

HENRY-ANDRÉ.

—

Familles d'écuyers. — Quand on parle d'une famille de noble origine et remontant à l'époque de la féodalité, on dit généralement que cette famille est d'origine chevaleresque, afin de la distinguer de celles dont l'ancienneté est moindre ou le relief obtenu par des *Lettres d'anoblissement* (le fait du Prince).

Dans l'ordre de la chevalerie aux temps féodaux, le noble (nous entendons ici le gentilhomme, *gentilis homo*, l'homme de race) passait, au cours de sa vie militante, par trois états ou étapes, si l'on veut. D'abord il servait, en son jeune âge, comme *page*, puis comme varlet ou *écuyer*, dans la compagnie d'un chevalier ou capitaine ; enfin quand il avait gagné ses éperons, accompli quelque prouesse, il était armé *chevalier*. A cet état de choses d'ordre militaire semblent avoir correspondu dans nos anciennes corporations, les degrés bien connus d'*apprenti*, de *compagnon*, et de *maître* quand le sujet était jugé capable d'exécuter le chef-d'œuvre du métier.

Mais nous ne pensions pas qu'on pût naître *écuyer*. D'où vient donc que l'auteur du *Dictionnaire de la Mayenne*, le très érudit abbé Angot, dans son précieux travail sur le Bas-Maine, a cru pouvoir écrire, en maint article, parlant de certaines des nombreuses familles dont il précise l'origine... *famille d'écuyers* ? La plume autorisée de l'auteur, puisque son ouvrage a été couronné deux fois par l'Institut (1901 et 1904)), donne de la valeur à une assertion que nous croyons peu fondée. Si, de nos jours, on admet que tout soldat porte le bâton de maréchal dans sa giberne, tout *page*, à l'époque féodale, pouvait espérer devenir *chevalier*.

Ma question est celle-ci : au moyen âge, y avait-il des *familles d'écuyers* ?

P. DE MONTLEVRET.

—

Noblesse simple de la Restauration. — L'érudit M. Germain de Maidy, de Nancy, vient de publier dans le *Pays lorrain et Pays messin*, une note très intéressante intitulée *Anoblissement expectatif de la postérité d'un Thionvillois en 1818*. Dans cette note, il cite une ordonnance royale du 8 octobre 1814 octroyant la noblesse à toute famille dont 3 membres, en trois générations successives et directes, auront eu la croix de la Légion d'honneur, (il en était de même sous l'ancien et le nouveau régime pour celle de Saint-Louis).

Mais, attendu que ce décret concède en outre le titre personnel de chevalier, et même des armoiries, aux légionnaires, en quoi peut consister cette noblesse ? Quelle put être la portée pratique de cette ordonnance «qui créait une noblesse nouvelle», ou tout au moins son intention latente, car « on ne cite rien, dit M. de Maidy, qui rétablisse la noblesse ancienne dénuée de titre... Je ne crois pas qu'un tribunal ait jamais, au XIXe siècle, reconnu à un vivant la qualité de noble détachée d'un titre » ?

C'est exact. Donc à quoi pouvait correspondre cette expression *noblesse* (noblesse sans titre, s'entend), dont nombre de familles bénéficièrent (Amade, Guestier, Arcis, Daudin, Apuril, etc...) même, et surtout peut-être, en dehors de l'ordonnance précitée ? Prendre la particule (plusieurs anoblis de la Restauration le firent) ? La particule étant loin d'être une preuve de noblesse, cette forme d'agrégation ne signifie rien. - Avoir des armoiries ? Sauf qu'elles étaient réglées par le Sceau pour les anoblis ou confirmés, point besoin n'était de cette formalité pour suivre l'exemple de la bourgeoisie du XVIIIe, et même de timbrer son écu d'une couronne. — Bien plus, des familles furent confirmées dans leur noblesse, soit impé-



LE DAUPHIN EN 1792

(La gravure originale se trouve dans les collections de MM. Geoffroy frères)

riale, soit antérieure, par Louis XVIII et Charles X. A quoi pouvait correspondre cette confirmation ? Quel en était l'effet, comme pour les anoblis, puisque la noblesse n'avait plus de privilèges et que ses titres distincts (noble, chevalier, écuyer) n'étaient plus pris dans l'Etat-civil ?

Au risque d'être critiqué, je me demande s'il n'y eut pas du bluff de la part de la Restauration dans la concession de titres de noblesse, et ce parce qu'elles ne rimaient à rien. Ingrat vis-à-vis de beaucoup et souvent de la noblesse, bien qu'elle eût été l'appui du trône aux siècles précédents, Louis XVIII n'a pas eu le courage de la rétablir. Il a rétabli des titres, soit, il en a concédé, mais pour les modestes et les simples, souvent méritants, il n'a quasiment rien fait. Dénuées de sanction et d'une formule que la Restauration eût dû, eût pu, trouver, ses lettres dites de noblesse, ne peuvent-elles pas n'être envisagées que comme un simulacre de concession ou de confirmation nobiliaires ? Sans portée ni conséquences, quelle valeur peut-on leur reconnaître ? La Monarchie de juillet le comprit si bien qu'elle concéda des titres, mais pas de lettres de noblesse simple.

La Coussière

—

Poésies d'Arquesson. — Où pourrais-je prendre connaissance des poésies de P. Arquesson, Saintongeois, divisées en trois parties. Muse sérieuse.
Muse latine.
Muse joyeuse ou amoureuse.
à Saintes, de l'imprimerie de François Audebert (1598). Je ne connais aucun dépôt, ni bibliothèque publique les possédant.

Champvolant.

—

« La moitié de la vie d'un homme... ». — Quel est l'auteur qui a écrit : *La première moitié de la vie d'un homme est insuffisante pour faire un ouvrage, la deuxième moitié pour le corriger ?*

N'est-ce pas Jean-Jacques Rousseau ? Dans lequel de ses livres ?

Henri Vivarez.

—

Quidort. — Nous voudrions connaître la signification exacte de ce mot que nous avons relevé dans le *Journal de Bordeaux* du 3 août 1793 et qui est très probablement une expression répandue à l'époque dans le monde de la basse galanterie et de la police des mœurs.

L'article du journal en question relate la prise de possession du Palais-Royal par la garde nationale, commandée alors par le célèbre et incapable général Hanriot, ancien commis aux barrières, humble serviteur de Robespierre et qu'au 9 thermidor Coffinhal fit jeter dans le ruisseau. L'article est plein de saveur et mérite, croyons-nous, dêtre reproduit en entier :

A peine la force armée fut disposée de manière à opérer dans le Palais Egalité, sans coup ferir, et à prévenir les horreurs d'un siège sanglant, que le général Henriot s'introduisit avec son état-major dans la place, fit perquisitionner de la cave au grenier, et rassembla, au milieu du jardin, toutes les nymphes qui habitent le palais, que plusieurs appellent le repaire du crime et de la débauche, il les harangua, et leur prouva que pour faire disparaître jusqu'au soupçon d'aristocratisme dont on les dit entachées, il fallait qu'elles prêtassent serment de fidélité à la République une et indivisible, et qu'elles promissent de ne plus recevoir chez elles que des bons républicains, qui justifieraient préalablement de leur *civisme*. Ce qui fut dit fut fait ; ces nymphes, enthousiasmées du discours du commandant, jurèrent fidélité à l'unité et l'indivisibilité de la république, aux droits de l'homme et à la Constitution républicaine qui les délivre des Quidort, et c'est après cette cérémonie qui leur fit même verser des larmes, qu'elles purent reprendre leur *poste*.

Ern. Labadie.

—

Thavagniol — Qu'était le jeu de Thavagniol inventé, gravé et vendu par le graveur, marchand d'estampes. N. Langlois, à Paris, en 1737 ?

César Birotteau.

—

La chapelle de Fontainebleau. — Quelques jetons du XVIIe siècle, qui portent au revers un Temple sont ainsi décrits par les collectionneurs (notamment par Feuardent) et par les marchands : *La Chapelle de Fontainebleau*. On demande l'explication de ce terme qu'aucune légende ne justifie. Pourquoi Fontainebleau ?

F. H.

Réponses

—

Louis XVII. Sa mort au Temple. — Documents inédits. — L'acte de décès (T. G., 534 : XLIX à LXI ; LXIII, 167, 211). — M. Otto Friederichs écrit dans le *Gil Blas* du 17 février 1911 :

En est-il de même pour l'acte de décès dont nos adversaires ne peuvent même pas produire une expédition légale acceptable en justice ?

Il a été fait une déclaration de décès devant le commissaire de police Dusser.

Ensuite, conformément à la loi, l'acte de décès a été dressé à la Maison commune.

De ces deux pièces détruites dans l'incendie de 1871, par un heureux hasard, il a été fait, en juillet 1859, des copies authentiques. Ces copies, sur papier timbré, ont été délivrées en juillet 1859, par la Préfecture de la Seine.

Elles font partie du dossier qui comprend également les actes de décès ainsi relevés du roi, de la reine et de Mme Elisabeth.

Ce dossier appartient à M. Pierre Loüys.

Donc, on ne pourra plus invoquer cette circonstance, que l'acte de décès authentique n'existe plus — l'acte original a été détruit, mais « l'expédition légale acceptable en justice » existe.

—

Le cénotaphe de Louis XVII. — La question Louis XVII se trouve avoir un regain d'actualité par suite de l'intervention assez inattendue du Sénat républicain, qui ne semble pas très qualifié pour s'occuper de cette affaire.

Louis XVI et Marie-Antoinette, dont on connaît le « monument expiatoire », n'ont pas été oubliés par la famille royale, mais l'infortuné Dauphin ne paraît pas avoir été jamais l'objet d'un témoignage public de regret. A notre connaissance, aucun monument n'a été élevé à la mémoire du malheureux prince.

Quelqu'un de nos confrères, mieux informé, peut-il révéler le lieu où a été érigé un *cénotaphe* à Louis XVII ?

Patri de Chources.

L'Armoire des cœurs royaux à Saint-Denis (XLII ; XLIII ; XLVI ; LII ; LIII ; LXIII, 109, 163). — Je me rappelle avoir vu, dans la basilique de Saint-Denis, en 1852 ou 53, un vitrail représentant Napoléon qui désigne à Saint-Denis le lieu de la sépulture des futurs empereurs. Au bas du vitrail était une légende explicative. Je ne sais s'il existe toujours.

V. A. T.

***

Les trois petites boîtes qui sont dans l'Armoire des cœurs, contiennent quelques restes des dépouilles royales recueillis par un témoin de la violation des sépultures. Il se nommait Henri Martin Manteau et était, en 1793, contrôleur du dépôt des transports militaires établi dans l'ancienne abbaye Saint-Denis. Il assista à l'ouverture des cercueils des princes exhumés les 12 et 14 octobre. Il parvint à dérober pieusement quelques cheveux de Marie de Médicis, un ongle de la main droite de Louis XIV et l'ongle du pouce du pied droit d'Henri IV. Ce sont ces restes bien peu considérables, mais très précieux pour celui qui les ravissait, qui figurent aujourd'hui dans les petites boites de l'Armoire des cœurs.

Restituées en 1816, ces reliques royales ne furent placées dans les boites où elles sont aujourd'hui que le 22 octobre 1824. On les transporta ensuite à Saint-Denis le 25 octobre, jour de l'inhumation de Louis XVIII.

Après la Révolution, Henri Martin Manteau devint bibliothécaire de la Ville de Laon. Il a laissé un récit tragique et bien détaillé des violations de sépultures dont il fut témoin. Cette curieuse relation restée inédite est entre les mains de son arrière petit-fils.

Ce mémoire est accompagné d'un certificat du marquis de Nicolay, préfet de l'Aisne, relatif au récit de Manteau, et de copies légalisées des procès-verbaux de la grande Aumônerie de France, relatant le dépôt des restes royaux à Saint-Denis en 1824.

Jehan.

***

J'aurais dû, pour compléter ma réponse à ce sujet, ajouter que la lettre N..., dont on accompagne, dans les généalogies, le nom de famille des personnages dont on ignore le nom de baptême, signifie : *Nemo*.

H. de L.

—

La béatification de Louis XVI (LXII, 947 ; LXIII, 60, 108). — Je remercie

bien sincèrement notre distingué et autorisé correspondant de ses précieux renseignements qui résument admirablement l'état actuel de cette délicate question.

En somme, son article, plein de détails intéressants, ne formule, d'après Mgr de Theil, qu'un seul *desideratum* : la démonstration plus rigoureuse, plus précise du caractère religieux (plutôt que politique) de la condamnation de Louis XVI. Sur ce point, qui est, en effet, théologiquement parlant, le point capital, on peut dire que la discussion très contradictoire qui se poursuit dans l'*Intermédiaire* n'est pas sans apporter quelque lumière à la cause en question. Le jour où il sera démontré que la franc-maçonnerie, institution essentiellement et principalement anticatholique, a inspiré le procès du roi, y a joué le tout premier rôle et a exercé une pression déterminante dans le sens de la condamnation à mort, ce jour-là, le procès politique ne sera plus qu'un procès de façade et, sans préjuger les décisions de la cour de Rome, Louis XVI pourra être considéré véritablement comme un martyre de l'Eglise, massacré par les ennemis de la Religion, en haine de la foi.

Il y a lieu d'espérer que cette démonstration, si bien commencée dans l'*Intermédiaire*, sera bientôt parachevée par des documents décisifs. GALL.

***

Un article de l'Univers du 22 janvier dernier, sous le titre *Le Roi Martyr*, donne l'opinion du pape Pie VI sur la mort de Louis XVI, le Roi Très Chrétien.

Dans son allocution consistoriale du 17 juin 1793 le pape Pie VI n'hésita pas à exprimer son opinion favorable non seulement à la « Sainteté » mais au « martyre » de de Louis XVI. Cette opinion il ne négligea pas de l'indiquer, n'avait pas, dans sa pensée, la valeur et l'autorité d'un jugement canonique.

Telle est la première opinion portée par Rome sur le problème du roi-martyr.

Voici la dernière. Quelqu'un pressentait S. S. Pie X sur la cause de la béatification de Louis XVI, et Sa Sainteté répondait par un geste de dénégation.

— Et pourquoi, Saint Père ? N'est-il pas le Roi-Martyr ?

— Non ! il lui a manqué la première qualité du martyr.

— Et laquelle, Saint Père ?

— La force indomptable !

EX-LIBRIS.

***

J'ai relu l'allocution consistoriale du 17 juin 1793, et en particulier le passage où, d'après M. Battandier, le Pape montre que le Roi fut « trompé et abusé sur la valeur de la signature qu'il donnait ». Voici le texte latin de ce passage :

Quidam, ut inaudivimus, huic Ludovici martyrio obstare existimant quod ille approbaverit constitutionem... verum nonnulli arbitrantur rem secus se habere, atque asserunt, cum exhibita Regi fuisset, cui nomen subscriberet, constitutio, haesisse ipsum cogitabundum, ac subscribere recusasse, quod timeret, ne factum id suum vim haberet approbationis. Sed cum ei repositum esset a quodam ex administris non aliud illa subscriptione significatum iri, quam veridicum seu authenticum esse constitutionis scriptum ne Nos, ad quos transmittendum ab ipso erat, suppositum illud esse ullo modo suspicari possemus, facile simplici hac, ut apparet, ratione inductusfuit ad subscribendum.

(Mgr. Giobbio. *La Chiesa e lo Stato in Francia durante la Rivoluzione* pp. 233-234.

On voit comment les choses avaient été racontées au Pape : on demande au Roi d'approuver la Constitution civile ; il hésite, parce qu'il saisit toute la gravité de son acte, et finalement il refuse de signer. C'est donc qu'il a compris que son devoir est de refuser sa sanction à une disposition que l'Eglise ne pourrait approuver.

Quelqu'un de son entourage s'avise donc d'un singulier subterfuge : il présente au Roi un exemplaire de la constitution, lui dit que cet exemplaire va être envoyé à Rome, afin que le Pape puisse en prendre connaissance et prononcer ensuite en pleine connaissance de cause. La signature que Louis XVI donne alors n'a, lui dit-on, d'autre effet que de certifier au Pape que la pièce qui lui est envoyée est conforme au texte voté par la Constituante.

Telle fut la version que le parti royaliste essaya d'accréditer à Rome, et c'est sur ces fausses données que s'appuya le Pape en prononçant son allocution du 17 juin.

On pourrait se demander tout d'abord depuis quand les princes se chargent de délivrer, de leur propre main, des légalisa-

tions de pièces ; quand cela est nécessaire, ces attestations d'authenticité sont données dans les bureaux.

En supposant que le Roi, vu les circonstances exceptionnelles, ait cru devoir signer lui-même cette attestation d'authenticité, il devait y avoir au-dessus de sa signature une formule telle que : « certifié conforme.. » tandis que, lorsque le Roi donnait sa sanction à une loi, la formule était sensiblement différente.

L'interprétation donnée à l'acte de Louis XVI n'était donc pas sérieuse ; elle n'était cependant pas invraisemblable, si l'on se reporte aux écrits émanés à cette époque du parti émigré, aux récits fantaisistes, qui circulaient à l'étranger sur les événements de France. Les *Mémoires* de d'Auribeau et la correspondance de Maury en fournissent d'innombrables exemples.

Depuis longtemps la lumière s'est faite sur les événements de l'année 1790 ; on connait par le menu les hésitations du Roi, ses scrupules et enfin sa capitulation. Il est facile de conclure : Pie VI a été trompé, et les affirmations que contient son discours ont autant de valeur que les jugements rendus sur un faux exposé des faits. C'était une question de faits et non de doctrine : l'infaillibilité doctrinale du Pape n'a rien à voir là-dedans ; c'est comme individu que Pie VI a parlé : *errare humanum est.* P. PISANI.

—

Allemands combattant sous le drapeau français en Amérique (LXII, 836, 958 ; LXIII, 8). — Voici la liste des officiers du régiment de Royal-Deux-Ponts, au moment de son embarquement à Brest pour l'Amérique : Le comte Christian de Forbach de Deux-Ponts, né à Deux-Ponts, en 1754, colonel.

Le vicomte de Deux-Ponts (Guillaume), colonel en second, remplacé par de Fersen, en 1782.

Lieutenants-colonels : de Haden ; le baron d'Esebeck, né à Deux-Ponts, en 1740.

Major : De Prez, né en 1730, au pays de Vaud.

Quartier-maître trésorier : Anciaux.

Capitaines commandants : le baron de Furstenwaerther ; le baron de Wisch ; de Klock ; de Flad ; de Thuillières, né en Lorraine ; de Sunnahl ; de Stack ; du Hainault, né à Manheim ; Ruhle de Lilienstern ; Charles de Cabannes, né à Luttange, en 1742.

Capitaines en second : Max de Cabannes ; le baron de Haacke ; de Fircks ; le baron d'Esebeck ; de Mühlenfels ; de Ludwig ; le baron de Johann ; le chevalier de Haacke ; le baron de Closen.

Premiers lieutenants : le comte de Spaner ; le baron de Kalb, fils du général de ce nom, né en Saxe ; le baron de Schwengsfeld ; le baron de Glaubitz ; le baron de Truchsess ; le baron de Bibra, né à Bergame, en 1756 ; d'Ichtersheim l'aîné.

Lieutenants en second : de Bertrand, né à Avignon, le 25 décembre 1758 ; d'Ichtserheim ; de Schauenbourg ; du Pujet, né à Cuiseaux (Bourgogne), le 19 mai 1755 ; Balthazar de Schauenbourg ; Stoertz ; le baron de Rathsamhausen ; le baron de Guntzer ; de Geispitzheim ; le baron de Galatin, né à Genève, le 19 mars 1758.

Sous-lieutenants : de Pradelles, né à Diximude (Flandre), le 31 août 1755 ; de Schwerin ; de Bergh ; de Humbert ; de Gallois, né à Créhange-de-Saint-Empire, en 1760 ; Schutz ; de Hoen (Philippe) ; de Galonnie de Varize ; le baron de Luckner ; de Custine ; de Teshery ; de Ribeaupierre ; d'Egloffsheim ; de Zoller ; de Rupplin ; de Savignac ; de Martines ; de Tschudy ; de la Roche ; de Verget ; Leval.

Le premier colonel de ce régiment fut le duc de Deux-Ponts (Christian), le 1er avril 1757 ; le deuxième, le comte, puis marquis, de Deux-Ponts (Christian), le 10 mars 1780. A ce dernier succéda Louis-Amable des Prez, le 25 juillet 1791, puis Jean-Christophe Wisch, le 12 octobre 1792.

Ce régiment fut levé par le duc de Deux-Ponts, en vertu d'une commission du 1er avril 1757. Il fut réduit à deux bataillons, le 21 décembre 1762. Il était alors en Allemagne, où, le 10 octobre, il s'était emparé de la garnison de Wolfenbütel. Il était à Dunkerque en 1774, à Metz en 1778, à Montivilliers et à Harfleur en mai 1779, à Landerneau, à Saint-Pol-de-Léon en décembre 1779, et il s'embarquait à Brest le 4 avril 1780, pour l'Amérique. Il fut un des quatre régiments que le comte de Rochambeau conduisit aux Etats-Unis. Royal-Deux-Ponts se distin-

gua beaucoup, en octobre 1781, au siège d'York-Town et surtout, le 14 octobre, à l'attaque des redoutes, où il rivalisa de bravoure avec Gâtinais (Royal-Auvergne).

Washington, au nom du Congrès, offrit à chacun de ces régiments trois pièces de canon qu'ils avaient prises. Ce fut le colonel commandant, comte de Forbach, du Royal Deux-Ponts qui, dans cet assaut, eut la gloire de pénétrer le premier dans les retranchements des Anglais. Arrivé au sommet, il tendit la main à un grenadier pour l'aider à monter. Ce grenadier tombe à ses pieds mortellement frappé, le colonel présente sa main à un autre, avec le plus grand sang-froid. Ce brave officier, qui avait été légèrement blessé d'un éclat de pierre, arriva bientôt à Brest sur la frégate l'*Andromaque*, chargé par le Congrès des Etats-Unis de faire hommage au roi de quelques-uns des drapeaux enlevés à l'armée de lord Cornwallis. Il était le neveu du duc de Deux-Ponts ; il prit ensuite le titre de marquis de Deux-Ponts. Le régiment Royal-Deux Ponts rentra en Europe en juillet 1783. Il devint, en 1791, le 99e régiment d'infanterie ; le 99e régiment d'infanterie, qui est en garnison à Vienne et à Lyon, lui fait suite ; son drapeau est décoré

D'après ce qui précède, puisé aux meilleures sources, j'ai tout lieu de croire que M. Froom de l'*Univers*, se trompe en disant que Royal-Deux-Ponts était commandé, pendant la campagne d'Amérique, par « le prince palatin Max, depuis roi de Bavière ».

NAUTICUS.

—

Les inhumations en 1795 (LXIII, 153). — Un arrêt du Parlement de Paris 1765 qui ordonnait l'établissement de nouveaux cimetières à l'extérieur des villes, contient quelques dispositions qui peuvent intéresser l'auteur de la question.

L'art. 6 dit que les « enterrements se « feront comme par le passé ; mais « qu'après les prières finies dans l'église, « les corps seront portés dans le lieu du « dépôt, ou chapelle mortuaire, en atten- « dant qu'ils soient portés au cimetière « commun ».

Le dépôt mortuaire établi pour plusieurs paroisses était fermé, à la hauteur de 6 pieds au moins, par des murailles garnies au-dessus de barreaux de fer de 4 pieds de haut. Ce dépôt contenait une ou deux chambres destinées à l'ecclésiastique qui accompagnait les corps et qui les gardait jusqu'au moment de leur transport au cimetière.

Aux termes de l'art. 7, les bières devaient être marquées d'une lettre alphabétique indicative de la paroisse et d'un numéro qui était porté également sur l'extrait mortuaire.

Tous les jours, à 2 heures du matin, du 1er avril au 1er octobre, et à 4 heures du matin du 1er octobre au 1er avril, on levait les corps apportés la veille au dépôt et on les transportait, dans un ou plusieurs chars couverts de draps mortuaires, attelés de deux chevaux allant toujours au pas, au cimetière commun de l'arrondissement.

Le conducteur se rendait d'abord au premier dépôt qui passait successivement dans tous les autres. Les chars étaient toujours accompagnés d'un ecclésiastique et précédés d'autant de lanternes qu'il y avait de dépôts dans l'arrondissement ; les porteurs de lanternes remplissaient en même temps l'office de fossoyeurs.

Les familles avaient le droit, en payant le double des frais ordinaires, de faire porter directement les corps de leurs parents au cimetière commun.

Dans ce cas, le transport avait lieu, soit sur un char, soit par les soins de quatre porteurs revêtus d'habits ecclésiastiques.

C'est depuis 1804 que les funérailles ont lieu avec le cérémonial qui est encore en usage aujourd'hui.

En ce qui concerne les tentures funèbres des églises et des portes des maisons, un arrêt du 13 septembre 1533 portant « défense pendant le temps de conta- « gion de tendre ou faire tendre aux égli- « ses, aux portes des maisons, aucun drap « noir ou autre aux enterrements ou aux « services funèbres » indique qu'il s'agit d'un usage immémorial.

EUGÈNE GRÉCOURT.

*
* *

Dans son ouvrage, *Paris sous Napoléon. La cour et la ville. La vie et la mort.* (chez Plon), M. de Lanzac de Laborie

consacre (p. 344 et suiv.) plusieurs paragraphes à cette question.

Le culte des morts, qui est une des plus vivaces et des plus anciennes traditions du peuple de Paris, avait subi une éclipse au cours de la Révolution. .

L'Institut qui, par la volonté de la Convention et l'acquiescement du monde politique, était investi d'une sorte de magistère moral, de censure laïque, l'Institut risqua, le premier, une protestation solennelle, à la séance publique du 15 vendémiaire an V (6 octobre 1796). Legouvé déclama une pièce de vers sur la *Sépulture* ; dès l'exorde, il flétrissait le spectacle que ses confrères et lui avaient journellement sous les yeux.

. . . .

Par des bras soudoyés, un cadavre porté,
Sans cortège, sans deuil, s'avance, solitaire :
C'est ainsi parmi nous, qu'on rend l'homme à [la terre.

M. Lanzac de Laborie cite ce passage du rapport de Cambry, chargé d'une enquête par l'administration de la Seine en 1798, et relatant « que les porteurs avaient la déplorable habitude, en cours de route, de déposer le cercueil sur un banc à la porte d'un cabaret... »

Frochot signa enfin, le 21 ventôse an IX, (12 mars 1801), un arrêté qui réglementait en détail toute la matière...

... Suivaient répartis en deux titres, cinquante quatre articles dont plusieurs relatifs aux cimetières et aux inhumations proprement dites, seront analysés un peu plus loin. *Les transports à bras étaient remplacés par des chars à deux chevaux.*

De cette étude, il ressort très nettement que le transport des morts ne se faisait point par voiture en 1795, mais à bras.

Cette question a son importance, si l'on en juge par la polémique ouverte dans la presse au sujet de l'évasion de Naundorff. Cette évasion n'est possible, d'après son récit, que par l'artifice d'un corbillard truqué qui aurait servi au transport de l'enfant mort au Temple. Ce transport a été fait, selon la règle commune, à bras

* * *

Dans le *Temps*, T. G. — (ces initiales cachent un des plus consciencieux et des plus élégants historiens de la Révolution) — a étudié cette question à propos du corbillard, grâce auquel Naundorff prétend s'être évadé, le jour des obsèques du Dauphin. M. Lenotre conclut que c'est impossible, attendu qu'on n'employa pas de corbillard.

Il parle d'une façon générale des inhumations à cette époque :

Ne serait-ce pas dans Mercier que Nauendorff se serait renseigné ? On sait combien fut grand à l'étranger, en Angleterre et en Allemagne surtout, le succès du *Tableau de Paris*. Certes, au moyen d'un char de ce genre, une substitution en cours de route devenait, à la rigueur, praticable. Mais Nauendorff eut tort de ne pas pousser plus avant sa documentation. Il aurait appris que la Révolution avait changé tout cela. Elle ne voulait plus de draperies, de panaches, de larmes d'argent, ni de goupillons, ni de chevaux caparaçonnés, ni d'aucune « guenille papiste ». Notre Chaumette, qui s'était donné pour mission d'améliorer les mœurs du monde entier, à l'exception des siennes, réglementa les funérailles à la façon spartiate en vogue en 1793, et fit rendre, en brumaire et frimaire an II, par le conseil général de la commune, divers arrêtés qui supprimaient jusqu'au drap mortuaire, lequel fut remplacé par un drapeau tricolore. Il était, en outre, décidé qu'un commissaire civil assisterait aux convois et que tout cortège funèbre serait précédé d'un « jalon » soutenant cette inscription : « L'homme juste ne meurt jamais ; il vit dans la mémoire de tous ses concitoyens. »

Les corps étaient-ils portés à bras ? Il n'en faut pas douter puisque, même après la Terreur, ce mode de transport subsistait et fut maintenu par l'arrêté du 18 thermidor an IV, fixant uniformément à dix francs la taxe des morts âgés de moins de sept ans et à vingt francs celle des adultes. « Ce que furent les convois, écrit Maxime Du Camp dans son étude sur les services funèbres, on peut se le figurer : *tous les corps étaient portés à bras*, et plus d'une fois les brancards stationnaient à la porte du cabaret ». C'est contre ces odieuses profanations que s'élevait éloquemment, dans son *Nouveau Paris*, ce même Mercier qui, quinze ans auparavant, avait si vertement raillé la somptuosité et la lourdeur des corbillards. Instruit par l'expérience, il se lamentait maintenant de voir le corps d'un ami, d'un père « s'avancer solitaire, *porté par des bras soudoyés*, sans cortège, sans deuil, vers une fosse où il était jeté comme le plus vil animal ».

—

La condamnation de Louis XVI et la franc maçonnerie — Gustave III

(LXII ; LXIII 10, 60, 165). — De M. Mantenay dans l'*Action sociale* de Québec :

Un abonné de l'*Intermédiaire des Chercheurs*, M. Rolin Poete, demande s'il est vrai que Gustave III aurait été condamné par la Maçonnerie. « Qu'avait donc fait, dit M. Rolin Poete, ce malheureux prince que

l'histoire nous représente plutôt avec des idées libérales ? Il est vrai qu'il fut assassiné par une conspiration aristocratique et ce point ne semble pas contesté. »

Je ne sais si le roi de Suède fut « condamné » par la Maçonnerie, mais ce qui est sûr, c'est que les Loges suédoises firent frapper une médaille en l'honneur du régicide. On peut trouver à la Bibliothèque nationale la preuve de ce fait — qui en dit long. Du reste, les jacobins de Paris poussèrent des cris de joie en apprenant le meurtre du souverain suédois. Prud'homme, dans les « Révolutions de Paris », déclara que la mort de Gustave III était « providentielle » (*sic*) ; il appela Ankarstroëm, le meurtrier : « le Brutus suédois », et il écrivit :

« Aucun despote n'est invulnérable, et quand les piques de l'insurrection restent trop longtemps suspendues sur leurs têtes chargées de crimes, il se trouve enfin un tyrannicide pour les atteindre. »

Geffroy — le sage et mesuré Geffroy — a dit dans son ouvrage « Gustave III et la Cour de Suède » : « C'est une pensée qu'on entendit partout exprimer, dans un premier moment d'étonnement et de terreur, que ce coup devait venir des clubs parisiens ».

Ces soupçons s'expliquaient. Ne venait-on pas d'apprendre, au même moment, que l'Empereur d'Autriche Léopold II — frère de Marie-Antoinette — était mort presque subitement ? Et le bruit ne courait-il pas que ce prince — qui venait à peine d'atteindre sa quarante-cinquième année — avait été empoisonné ?

M Rolin Poète, parle des « tendances libérales » (!) de Gustave III. Mais Gustave III était de tous les souverains le seul qui eût pris fait et cause pour Louis XVI et Marie-Antoinette ! Il soutenait avec ardeur la contre-révolution ! Grâce à ses incessants efforts, les cours du Nord se prononçaient contre la France révolutionnaire. C'est lui qui avait enlevé de haute lutte le consentement de la grande Catherine. Lorsqu'il fut mortellement blessé, le roi comprit bien que le régicide n'était qu'un subalterne : « Voilà, dit-il à un émigré français, le duc d'Escars, un coup qui va réjouir vos Jacobins de Paris ».

Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, qu'un des principaux complices d'Ankarstroëm était le vieux baron Pechlin que Gustave III appelait, en plaisantant : « le premier républicain de la Suède ». C'est chez cet homme que le roi avait dîné avant de se rendre au bal masqué du théâtre. Au moment où le souverain se costumait, on lui remit un billet anonyme le prévenant qu' « on en voulait à sa vie » et l'engageant à rentrer au Palais. Gustave III hésita un instant, car une devineresse lui avait prédit qu'il serait assassiné en mars. Défiez-vous des ides de mars ! disait le devin à César... Or, ce jour-là était le vendredi 16 mars ; mais le roi de Suède était brave ; et malgré les instances de son favori, le comte Essen, il se rendit au théâtre.

Une heure après, il tombait sous la balle d'Ankarstroëm. Louis XVI et Marie-Antoinette perdaient leur seul défenseur. On comprend que les jacobins de Paris aient, selon l'expression de M. Geffroy, « poussé des cris de triomphe »... J. MANTENAY.

—

Bonaparte et Hohenzollern (LXIII, 50). — La prétendue souche commune des Collalto et des Hohenzollern est une simple inexactitude. Voyez mon article : « Ausdem gesellschaftlichen Leben » (la vie mondaine) dans le journal « Berliner Lokal-Anzeiger » du 4 décembre 1910

Dr STEPHAN KEKULE VON STRADONITZ.

***

Les seigneurs Rambaldo, du sang des ducs de Brandebourg, sont allés s'établir dans la province de Trévise vers 700 après J.-C. Leurs descendants deviennent :

Comte de Trévise en 1174 ; marquis d'Ancône en 1304, patricien de Venise en 1306.

En 1372, Rambaldo est fait comte de Coll'Alto et devient possesseur du château de ce nom, dans la province de Trévise.

La branche aînée de cette famille obtint le titre de prince en Autriche pour d'importants services rendus à ce pays (voir *Almanach de Gotha*).

La branche cadette vint s'établir à Florence, puis à Gênes, vraisemblablement après la paix de Turin, entre Gênes et Venise. Je ne sais pour quelle cause, le nom de Rambaldo est devenu Ramolino, mais on trouve à Gênes, en 1490, Gabriel Ramolino, patricien de Florence, comte de Coll'Alto, du royaume de Venise, commandeur de l'ordre de Saint-Jean, épouse Clori Centurione, fille du Doge. Ce Ramolino comte de Coll'Alto est nommé général des Etats Corses par Décret de la sérénissime République de Gênes en date du 2 février 1490.

Je possède tous les papiers indiquant cet établissement et les actes de baptêmes légalisés, de père en fils, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours.

Il a existé plusieurs alliances avec les Bonaparte, et il est probable que cette famille n'est venue en Corse qu'au XVIIe siè-

cle, à la suite des Ramolino comte de Coll'Alto, qui ont occupé, pendant longtemps, une situation prépondérante dans l'île de Corse et dans le conseil des anciens de la ville d'Ajaccio.

Comte RAMOLINO DE COLL'ALTO.

—

L'accent allemand de Napoléon III (LXII, 555, 678, 955 ; LXIII, 64, 169). — Dans son livre intitulé *Premières années*, (page 400) Jules Simon raconte que, député des Côtés-du-Nord en 1848, et membre de la fameuse commission du travail, il était assis, coude à coude, auprès du futur Empereur, impassible comme à la salle des séances :

Nous étions, dit-il, très empressés à tout remarquer de notre collègue : le timbre de sa voix, qui était un ténor grave, son accent tudesque et sa démarche appropriée à son accent...

A. LIBERT.

—

Date de la formation des congrégations religieuses (LXIII, 153). — La question posée n'a pas trait à la formation (ou fondation) des congrégations religieuses, mais à leur restauration au lendemain de la période révolutionnaire pendant laquelle elles furent légalement abolies.

C'est en effet sous le Consulat que furent rendus les premiers arrêtés autorisant la réouverture de diverses maisons religieuses. Le premier concerne les Filles de la Charité, ou sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ; il est du 22 décembre 1801 (1er nivôse an X) ; il a été publié dans le *Moniteur* du 9 nivôse et dans les *Annales* de l'Abbé de Boulogne (t. III, p. 49).

Furent autorisées ensuite les sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, rue de Sèvres à Paris, les sœurs de la Charité, de Nevers et la Congrégation de Saint-Charles, de Nancy (18 germinal, 8 avril 1802).

La seule congrégation d'hommes ayant reçu une autorisation à cette époque est celle des Cisterciens qui desservaient les hospices du Mont-Cenis et du Grand Saint-Bernard.

En janvier 1802, une circulaire du ministre de l'intérieur pourvut aux ressources des congrégations rétablies : ceux de leurs biens qui n'avaient pas été aliénés avaient été attribués, six mois avant, à la Commission des hospices, et cette Commission fut invitée à employer les revenus de ces biens aux besoins des religieuses qui en étaient les anciennes propriétaires.

ZANIPOLO.

—

Testaments devant curés (LVII ; LVIII ; LIX ; LX ; LXI ; LXII, 605 ; 661). — Inscription relevée dans l'église de Coullemelle (Somme) :

D. O. M,

Toussaint Revel Laboureur dem. à Coullemelle décédé le premier juillet MDCCXIII. Il a fondé dans cette paroisse à perpétuité l'Octave du Très Saint Sacrement leq. sera anoncé le Dimanche paécéden^t & l'Hymne Pange lingua sera chanté, sur journel & demy de terre dans le Bus & journel et demi au Chemin de Grivène pour le repos de son âme de celles à Robert Révèl, son père, Louise Glisy, sa mère et Jeane Dutillay sa feme, suivant son testamen^t passé par devant M. Ant. Caron curé du lieu, le 2 juin de la d^te année. Priez Dieu pour son âme.

A. C. D'ESTRÉES.

***

LXII, col. 605 : faut-il lire *Rosnay* ou *Romay* ? Pourrait-on préciser la situation de cette localité ?

SGLPN.

—

Couvent de Villarceaux (LXIII, 157). — Il s'agit probablement du couvent de Villarceaux situé en Seine-et-Oise, auprès de Magny-en-Vexin. Sur ses ruines, a été édifié un joli château moderne, il y a une quarantaine d'années.

Tout auprès se trouvent le beau château du même nom construit au XVIIIe siècle par la famille du Tillet, et celui plus ancien où a résidé Ninon de Lenclos du temps du marquis de Villarceaux, de la maison de Mornay. Ces trois habitations appartiennent aujourd'hui au marquis et au comte de Villefranche.

L. C. D. L. H.

***

Villarceaux n'est maintenant qu'un hameau de la commune de Chaussy, canton de Magny, arrondissement de Mantes (Seine-et-Oise).

Cette maison, autrefois abbaye célèbre et prospère de Religieuses Bénédictines, n'était plus, au moment de la Révolution, qu'un prieuré. Il comptait encore cepen-

dant vingt religieuses de chœur et douze sœurs converses.

Elles furent dispersées comme toutes les autres en vertu de la loi du 16 août 1792 : malgré cela beaucoup demeurèrent dans leurs couvents désaffectés

Celui de Villarceaux ne fut pas vendu immédiatement, mais seulement le 28 prairial, an IV (16 mai 1796 ,en vertu de la loi de ventôse.

L'acquéreur fut Joseph Lakanal, représentant du peuple, à Paris, qui se vit adjuger la maison et l'enclos pour la somme de 27.200 fr. Il s'écoula plus d'une année avant sa prise de possession réelle, car on était déjà fort paperassier dans ce temps-là.

Lakanal se plaint au ministre de toutes ces lenteurs ; il lui demande de pouvoir faire entreprendre des réparations à l'immeuble qui tombe en ruines. Il n'est point étonnant que, dans ces conditions, quelques-unes des anciennes religieuses soient demeurées dans le prieuré où Lakanal les trouva quelques jours après son acquisition.

J. M. AL.

***

Villarceaux est surtout un château de la commune de Chaussy, canton de Magny-en-Vexin, Seine-et Oise. Le *prieuré* de Villarceaux fut fondé au moins vers 1160, et dépendait de l'abbaye de Saint-Cyr-en-Galie, près Versailles. Il était situé à l'extrémité du parc de Villarceaux, dans un lieu qu'on appelle encore le *Couvent* .

Des religieuses qui y étaient en 1790, quelques unes se retirerent à Magny, tandis que leur supérieure Henriette-Charlotte de Mars allait s'établir à Bray, non loin de là.

Lakanal acheta le Couvent peut-être vers 1796, pour la somme de 27.000 l. alors que l'estimation était de 44 000. Il trouva encore que son prix était trop élevé ; il obtint une nouvelle diminution. La vérité est qu'il n'en paya jamais un sou Il vint pourtant l'habiter ou le visiter le 16 septembre 1797. On a dit qu'il s'était marié à Chaussy, mais je n'en ai trouvé l'acte, ni là, ni à Magny.

Lakanal revendit son château du Couvent vers 1815, lorsqu'il pensa à s'enfuir en Amérique, à un sieur Daumy, déjà propriétaire de Villarceaux. Il paraîtra, très prochainement, une notice sur Lakanal, qui mettra dans un jour singulier son achat de Villarceaux.

Je voudrais bien savoir le nom de la vieille dame dont parle M. M. A.B.

E. GRAVE.

—

Brutus-le-magnanime (LXIII, 99). — C'est la ville de Saint-Pierre-le Moutier, chef-lieu de canton du département de la Nièvre, qui s'est également appelée Brutus-la Vallée et Brutus-le-Moutier.

EMYL.

***

Ce nom fut celui de Saint-Pierre-le-Moutier, chef-lieu de canton de la Nièvre pendant la Révolution ; qui porta également les noms de « Brutus-le-Moutier » et de « Brutus-la-Vallée ».

(*Index des noms Révolutionnaires des Communes* (*1790-94*).

P. CORDIER.

***

St-Pierre-le-Moutier dans la Nièvre. Bien d'autres villes prirent ce nom : Brutus-Villiers (Montivilliers) par exemple. Voir aux Archives nationales. D IV *bis* 80.

GALD.

—

Le premier pont suspendu de Paris (LXIII, 106). — C'est dans une lettre de « Gérard à Grossetête » que se trouve la phrase citée du *Curé de Village* de Balzac.

Gérard est un ingénieur des Ponts et Chaussées qui énumère toutes les déceptions de sa carrière présente et future.

Quant au « premier pont suspendu de Paris » dont il est question, ce doit être celui qui, établi entre l'Esplanade des Invalides et les Champs-Elysées, devait franchir la Seine à l'aide d'une seule travée. L'étude du projet avait été faite par le savant ingénieur Navier, et les travaux furent adjugés à un sieur Allain Desjardins ; commencés en 1824, ils touchaient à leur fin en 1826, lorsqu'on s'aperçut de mouvements dans les culées qui indiquaient que les points d'attache des câbles de suspension ne présentaient pas une résistance suffisante, et l'administration, après avoir reconnu qu'il n'était pas possible de remédier à ce vice de construction, fit démolir le pont.

Ceci se passait en 1826 et le *Curé de Village* est daté 1837-1845. A.F.

* *
*

L'ingénieur auquel Balzac fait allusion est Navier, inspecteur divisionnaire des Ponts et Chaussées. L'invention des ponts suspendus est attribuée à Seguin, également inventeur de la chaudière tubulaire qui permit à Stephenson de construire la première locomotive qui ait fonctionné. Navier établit la théorie de ces sortes de ponts et son mémoire lui ouvrit les portes de l'Institut. Il proposa d'en faire l'application à Paris, à un pont qui fut construit en face de l'Esplanade des Invalides. Le câble suspenseur était une chaîne et non un cable en fil de fer, comme dans les ponts modernes. Les points d'attache du câble cédèrent et il se fit dans la maçonnerie, des fissures à la suite desquelles on décida la démolition du pont. Cette déconvenue abrégea les jours de Navier qui mourut en 1836. Il avait publié, pour se justifier, une *Notice sur le pont des Invalides*, qui doit se trouver à la bibliothèque publique de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, à Paris

Le pont de Navier n'était pas situé à l'emplacement du pont actuel des Invalides mais il n'en était pas éloigné.

PHILIPPE LEROY.

* *
*

Balzac fait allusion au pont suspendu construit en 1823, d'après le projet de Navier, sur l'emplacement actuel du pont Alexandre III, et au sujet duquel on lit dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du VIIIe arrondissement de Paris*, t. I, page 128, année 1899 :

> Une rupture s'étant produite le 6 septembre 1826 dans une conduite d'eau passant à proximité de la fouille des contreforts, celle-ci fut noyée, et les contreforts n'étant plus étagés, un décollement se produisit à leur partie supérieure Cette avarie, peu grave par elle-même, fut cause néanmoins de l'abandon du projet par le conseil municipal de Paris et sa décision fut insérée dans le *Moniteur* du 29 février 1828.

Voir sur cette question : Charles Duplomb, *Histoire générale des ponts de Paris*, 1911 ; et surtout : Feline Romany : *Notice historique sur les ponts de Paris*, *Annales des Ponts et Chaussées*, 1864, II p. 171 ; Navier, *Mémoire sur les ponts suspendus*, 2e édition, augmentée d'une *Notice sur le pont des Invalides*, Paris, Carilian-Gœury, 1830, 1 vol in-4° et 1 atl. in-folio ; Navier, de l'*Entreprise du pont des Invalides*, Paris, Firmin-Didot 1827, broch. in-8. JEAN PRADELLE.

—

Fils naturel et légitime (LXIII, 158). — « Fils naturel et légitime » est une expression technique parfaitement correcte, qui se trouve d'ailleurs expliquée dans tous les bons dictionnaires (*Dictionnaire de l'Académie française*, *Littré*, etc.) et dans laquelle le mot *naturel* est opposé non pas, suivant notre habitude actuelle, à *légitime*, mais bien à *adoptif*. Le fils naturel et légitime est celui qui est né, en légitime mariage, des deux personnes dénommées dans l'acte.

PAUL.

* *
*

Quand les actes de baptême du XVIIIe siècle emploient l'expression : fils naturel, c'est par opposition à : fils adoptif Il existe d'innombrables exemples de cet usage dans les registres baptismaux du premier tiers du siècle dernier.

Z.

* *
*

La formule « fils naturel et légitime » des actes de baptême du XVIIIe siècle est employée d'une façon constante pour la désignation d'enfants nés de parents dûment mariés, et le mot légitime ne doit pas être lu au participe passé.

Nihil trouvera aux archives du département de la Seine (Actes de l'Etat Civil antérieur à 1860) de nombreux actes de baptême des XVIIe et XVIIIe siècles dont le texte est ainsi libellé.

> X fils naturel et légitime de Z et de Dlle Y *mariés* est né le... et a été baptisé le...

N.

* *
*

J'ai aussi trouvé cette formule dans les registres de paroisse. J'en ai était frappé et ne l'ai, comme Nihil, pas bien comprise. Malheureusement, je n'ai pas noté où je pourrais retrouver cette formule qui me reste seulement dans le souvenir.

E. GRAVE.

* *
*

Les fils légitimes sont en même temps fils par la nature, à moins qu'ils ne soient adoptifs. Aussi certains textes législatifs, comme la constitution de 1852, parlent de fils légitimes et naturels par opposition aux fils adoptifs.

***

J'ai constaté sur d'anciens papiers de famille, et notamment par un testament de 1679, la désignation de fils naturel et légitime appliquée à des enfants qu'aujourd'hui on dirait légitimes, sans autre qualificatif. A mon sens, le mot de fils « naturel » est opposé à celui de fils *adoptif*, que la qualification seule de légitime n'excluraît pas. V. A. T.

—

Bedouet d'Orville (LXIII, 205). — L'administrateur de la commune d'Aïn-el-Ksar, près de Batna, departement de Constantine, était, en 1905, M. Bedouet, originaire de Bretagne. Il est peut-être encore en fonctions. S. L. A.

—

Bigot de Saint-Quentin (LXII ; LXIII, 70, 170). — Jean-François de Bigot, comte de Plessac, seigneur de Saint-Quentin, capitaine au régiment des gardes, épousa, vers 1630, Marie de Maurès, dame d'Artigues, fille de Guillaume de Maurès et de Clémence du Gravier (*Annuaire de la Noblesse*, 1862. Art. *Malartic*). Est-ce que le mari de Mlle de Pontac était issu de ce mariage ?

Anatole, comte Bigot de Saint-Quentin, né à Vienne, le 7 mars 1849, feld maréchal-lieutenant autrichien, chambellan impérial, etc., épousa, à Czernowitz, le 3 juillet 1898, Hélène de Floudor, veuve Styrcea, dont :

1) Douglas, né à Brandeis, le 19 avril 1899.

2) Désirée, née à Breandeis, le 2 juillet 1900

3) Frédéric-George, né à Presbourg, le 4 octobre 1906 (*Gothaisches Genealogisches Taschenbuch der Graflichen hauser*, 1910, p. 81).

G. P. Le Lieur d'Avost.

***

Son Excellence le comte Anatole Bigot de Saint-Quentin, maréchal de la Cour de S. A. I. l'archiduc Frédéric, Wien, I Hofgartenstrasse 3.

Il était, il y a une dizaine d'années, le dernier représentant de sa famille mais il s'est marié depuis et a plusieurs enfants

Doerr.

—

Le marquis de Brunoy (LXIII, 51, 171, 227). — Colonne 227, ligne 16, lire « savonné marquis ».

Chaïgny de Plaine, poète latin moderne (LXIII, 51). — Probablement originaire de Lorraine où il dut naître vers 1717, André-Marie de Chaligny, docteur en Sorbonne, fit partie du Chapitre de la cathédrale de Verdun. Il semble n'avoir livré à l'impression qu'un seul recueil de petites pièces latines et françaises, sous le titre de *Selecti Normaniæ flores*, mais d'assez nombreux travaux manuscrits, — une vingtaine de volumes ou de cahiers, — existent à la Bibliothèque nationale. « Les *Flores Neustriæ* y deviennent des *Flores Galliæ* », m'écrivait M. Jules Lair, auquel j'avais eu recours afin de me procurer une brochure par lui publiée : *Etude sur les Fleurs de Normandie* (Normanniæ flores), *recueil de poésies latines et françaises de M.-A. de Chaligny, chanoine de Verdun*, Caen, Domin, 1859, in-8 de 40 pp.

J'ai égaré les notes que j'avais prises à la B.-N. Que l'on me permette donc de me joindre au correspondant L. M. pour demander aux érudits lorrains quelques renseignements sur le bon chanoine verdunois.

Chaligny n'était-il pas, quand s'ouvrit la Révolution, chancelier de l'Université de Nancy ?

Sa famille n'avait-elle pas pour nom patronymique celui que je vois mentionné dans le factum suivant, porté au catalogue 55 de la librairie Saffroy (décembre 1909) sous le n° 47 864 : « Mémoire pour Goguier de Chaligny et Goguier de Plaine, chanoine de la cathédrale de Verdun, frères héritiers du sieur Ferret, leur oncle à la mode de Bretagne, contre Laurent de Borremens, avocat, et dame Josine-Martine de Borremens se disant donataires entre vifs de dame Catherine Fr. Cadaine, leur mère, veuve de Laurent-Henri de Borremens, échevin. » 10 pp. in 4° br. (vers 1771) ? Quæsitor.

—

Le duc de Coigny, comte de Lima (LXIII, 893). — Marie-François-Henri de Franquetot de Coigny naquit à Paris, le 28 mars 1737, de Jean-Antoine-François de Franquetot, marquis de Coigny (mort en duel le 4 mars 1768) et de Marie-Thérèse Corentine de Nevet. D'abord gouverneur de Choisy (1748), mousquetaire (4 novembre 1752), mestre de camp général des dragons (24 janvier 1754) ; il

reçut le gouvernement de la ville et du château de Caen, le 16 mai 1755, brigadier le 23 juillet 1756, il servit aux armées d'Allemagne, fut nommé maréchal de camp le 20 février 1761, puis colonel général des dragons le 16 octobre 1771, et gouverneur de Cambrai le 19 octobre 1773, et enfin lieutenant général le 1er mars 1780. Premier-écuyer de Sa Majesté et chevalier des ordres du Roi le 1er janvier 1777, il fut créé duc et pair de France en 1787.

Député aux Etats-généraux du bailliage de Caen, le duc de Coigny émigra en 1791 ; servit dans l'armée des princes, puis en Portugal où il fut nommé capitaine-général. Rentré en France en 1814, il fut créé maréchal de France et gouverneur de l'hôtel royal des Invalides le 3 juillet 1816. Il fut rappelé à la pairie le 4 juin 1814 et créé duc pair héréditaire de France par ordonnance du 31 août 1817. Il mourut à Paris le 19 mai 1821, et son éloge funèbre fut prononcé à la Chambre des Pairs par M. de Rosambo.

Le duc de Coigny avait épousé à Paris, le 21 avril 1755, Marie-Jeanne-Olympe de Bonnevie, fille de Joseph-Charles de Bonnevie, marquis de Vervins, commissaire aux requêtes du palais et de Marie Moreau ; elle était veuve de Louis-Auguste, vicomte de Chabot ; elle mourut à Paris le 27 décembre 1757, laissant deux fils.

Le duc de Coigny se remaria, le 16 septembre 1785, à Jeanne-Françoise-Aglaé d'Andlau, fille de Hardouin, comte d'Andlau et de Geneviève-Adélaïde Helvétius ; elle était veuve de Hardouin, comte de Chalons. Elle mourut à Paris sans enfant le 10 juillet 1825.

Baron du Roure de Paulin.

—

Madame Deshoulières (T. G. 274). — Madame Deshoulières, dans son idylle des Brebis, a-t-elle primitivement écrit :

Dans ces prés fleuris qu'arrose la Seine,
ou la Senne.

Il faudrait avoir recours à l'édition princeps qui est de 1687.

A. Lieutaud.

Ce sujet a été abordé en 1874 ; mais la question n'avait pas été posée de la même manière et la vérification demandée n'a pas été faite.

Cependant, un collaborateur répond :

« Cette même pièce se trouvait déjà insérée (p. 39 à 41) dans l'*édition originale* des *Poésies de Mme des Houlières*, réunies pour « la première fois » par l'auteur Paris, Vve Sébastien Mabre Cramoisy, 1688, pet. in-8° de 232 p. » c'est-à-dire du vivant de l'auteur. Mais il ne dit pas si le mot est écrit Seine ou Senne, nom de la rivière qui coulait au pied du château de Vilvorde où Mme Deshoulières était prisonnière. Ce qui pourrait compliquer le problème, c'est que l'on écrivait également Seine pour désigner cette rivière aujourd'hui embourbée, en sorte qu'il serait impossible, par l'orthographe, de savoir de quelle rivière elle a voulu parler.

Voici le texte de l'édition de 1724 :

Dans ces prés fleuris
Qu'arrose la *Seine*
Mes chères brebis
Cherchez qui vous *meine*.
J'ay fait pour vous rendre
Le destin plus doux,
Ce qu'on peut attendre
D'une amitié tendre ;
Mais son long courroux
Détruit, empoisonne
Tous mes soins pour vous,
Et vous abandonne
Aux fureurs des Loups.

—

L'épitaphe de Mme Favart (LXIII, 100). — J'ai sous presse une notice étendue, très documentée et richement illustrée sur Mme Favart ; c'est dire que je me suis occupé sérieusement de la femme charmante et de l'artiste exquise dont les talents rendirent ce nom célèbre. Or, je n'ai rien trouvé, et je suis persuadé, sinon convaincu, qu'il n'existe absolument rien sur l'épitaphe de Mme Favart, faite et mise en musique par elle. Le seul, l'unique endroit où il soit question de cette épitaphe se trouve dans la notice que Favart lui-même a consacrée à sa femme, notice comprise dans les *mémoires et correspondances littéraires, dramatiques et anecdotiques de Favart*, publiés par son petit-fils et précédés d'une notice historique par Dumolard (Paris, 1808, 3 vol. in-8). Voici le passage où Favart raconte les derniers moments de sa femme :

... Quelques jours après, elle eut une crise violente ; sa garde, qui la croyait expirante, se jeta à genoux, en disant : « Courage ! courage ! madame, ce n'est rien ; je vais faire toucher des linges à la châsse de la bienheu-

reuse sainte Geneviève. » Madame Favart, qui avait repris ses sens, lui répondit : « Je ne donne point dans les mômeries ; mais je sais que telles et telles personnes sont dans le besoin ; qu'on leur donne, de ma part, de quoi les soulager ; les bonnes actions valent mieux que les prières. » Et tout de suite elle demanda les secours de l'Eglise, qui lui furent administrés ; elle les reçut avec une entière résignation ; mais sans rien perdre de son caractère, elle fit elle-même son épitaphe, qu'elle mit en musique, dans les intervalles des plus cruelles douleurs... Elle plaisantait sur son état et consolait ceux qui l'approchaient ; elle s'occupa des soins de son ménage et des détails les plus minutieux jusqu'à la surveille de sa mort, qui arriva le 21 avril (1772), à quatre heures du matin.

C'est là, je le répète, le seul renseignement qu'on ait au sujet de cette épitaphe. Il est probable, s'il en avait trouvé trace, que le fils de Favart n'aurait pas manqué de la reproduire et de la joindre à la notice relative à sa mère. Pour ma part, il m'a été impossible de rien découvrir à ce sujet, et je doute que d'autres soient plus heureux, quoique ce soit surtout en pareilles matières qu'il ne faut jurer de rien.

ARTHUR POUGIN.

—

Mlle de Fauveau (LXII, 558, 686, 749, 856 ; LXIII, 73, 191). — Sous cette rubrique, M. H. C. M. nous rappelle le sculpteur romantique Jean du Seigneur, dont il n'a aucun souvenir d'avoir rencontré une des œuvres. — Je me rappelle très bien avoir lu quelque part que les stations (en sculpture) du Chemin de la Croix de l'Eglise Saint-Thomas d'Aquin sont l'œuvre de cet artiste, et sur cette indication je suis allé les voir. Mais je ne saurais dire avec précision où j'ai trouvé ce renseignement. Les sculptures en question sont d'ailleurs remarquables.

V. A. T.

***

Dans son dernier article sur Mlle de Fauveau et la sculpture romantique, notre confrère H. C. M déclare qu'il n'a aucun souvenir d'avoir jamais rencontré *une* des œuvres du sculpteur Jean Du Seigneur mort en 1866. Mais puisqu'il a vu et apprécié les agréables bénitiers de cet autre romantique Antonin Moine, placés dans le vestibule, à l'entrée de la première travée de la Madeleine, qu'il me permette de lui signaler, dans ce même édifice, une œuvre du « farouche Du Seigneur » comme il plaît à M. Louis Gonse de l'écrire. Je veux parler de la statue de *Sainte-Agnès* (pierre : haut : 3m,12) qui décore le portique latéral de droite de l'Eglise (dont le véritable nom est : *Sainte Marie-Magdeleine : sub titulo Sanctæ Mariæ Magdalenæ.*)

On doit encore à cet artiste la suite des Stations du Chemin de la Croix, à Saint-Thomas d'Aquin ; bas reliefs plâtre de 0 m. 50 × 0 m. 80, qui supportent l'examen, et expliquent assez le cas que Théophile Gautier, suivant le goût de son époque, après tout, faisait du talent de Bernard Jean Du Seigneur, qui méritait mieux que de sombrer aussi complètement.

PATRI DE CHOURCES.

—

De la Fenêtre (LXIII, 100). — Félix Faulcon, poète et littérateur, né le 14 août 1758 à Poitiers (Vienne), conseiller au présidial de cette ville au moment de la Révolution, député du tiers-état du bailliage du Poitou à l'Assemblée nationale de 1789, du département de la Vienne au conseil des Cinq-Cents en 1795 et en 1799, puis au Corps législatif, il en sortit en 1804 ; nommé membre de la Légion d'honneur la même année, fut de nouveau député au Corps législatif en 1809, cessa d'en faire partie en 1815 ; il est mort dans sa ville natale le 31 janvier 1845 (*Liste des Portraits des députés à l'Assemblée nationale de 1789*, par Soliman Lieutaud).

D. DES E.

***

On trouve dans le *Dictionnaire* de Robinet, une note sur Marie-Félix Faulcon, chevalier de la Parisière, né à Poitiers le 14 août 1758, où il mourut le 31 janvier 1843. Il était avocat et fut nommé conseiller en la sénéchaussée de Poitiers en 1782, et député aux Etats Généraux en 1789. Devenu suspect il se cacha pendant la Convention. En l'an IV, il fut élu député aux Cinq-Cents. Son mandat lui fut continué jusqu'en 1814. Il devint royaliste ardent sous la Restauration et travailla comme commissaire rédacteur de la *Charte*. On a de lui un *Pot-pourri national* et des *Mélanges législatifs, historiques et politiques pendant la durée de la Constitution de l'an III*, etc. Rien n'indique, dans l'article du dictionnaire, quelles

peuvent être ses relations avec M. de la Fenêtre. Mais il viendra bien du Poitou une intéressante note qui révelera au monde, cet annotateur de Montaigne : on devine qu'il n'est pas mort d'une méningite. E. GRAVE.

*
* *

L'ex-libris en question est celui de Charles de Barbezieres, sieur de la Fenêtre, chanoine de la cathédrale d'Angoulême en 1731 Il mourut en 1774. (V. Paul Mourier : *Les Ex-Libris angoumoisins*, chez Saffroy frères, éditeurs, 1909). — Une particularité concernant cette pièce est qu'elle a été attribuée, par erreur, à la famille de Sellon, qui possedait, près de Genève, le domaine de *La Fenêtre*. et elle figure, comme telle, dans le catalogue des Ex-libris Suisses de M. le pasteur Gerster.

NISIAR.

—

Monsieur de Frontenac (F. de Buade) LXII, 782, 000). — Les de Buade étaient seigneurs de Frontenac et barons de Paluau, en Agenais.

Anthoine de Buade, seigneur de Frontenac, premier maître d'hôtel et maître particulier des eaux et forêts, capitaine et gouverneur pour S. M. des châteaux de Saint-Germain-en-Laye, avait épousé demoiselle Jehanne Secondat, qui abjura la religion réformée par les soins du Père Arnoux de la Compagnie de Jésus ; elle reçut l'extrême onction le 27 mai 1618 du curé de Saint-Germain en-Laye, mourut le 30 mai et fut « ensepulturée » dans l'église du lieu. A la suite de cette circonstance fut publié : *L'Heureuse conversion de Mme de Frontenac à la Religion Cat. Ap. et Rom. sur l'instruction du Rév. P. Arnoux, confesseur et prédicateur ordinaire du Roy*. Paris, Antoine Estienne, 1618, brochure in-8°, 36 p. (Bibliothèque Mazarine, n° 26331).

Louis de Buade, comte de Palluau et de Frontenac, gouverneur du Canada, dont parle M. de Saint-Saud, naquit vers 1620. Son père était « premier maître d'hôtel et capitaine du château de Saint-Germain-en-Laye ». Il epousa, le 28 octobre 1648, Anne de la Grange-Trianon et n'eut qu'un fils tué pendant la guerre de Hollande.

Le comte de Frontenac qui avait été deux fois gouverneur du Canada, de 1672 à 1682, puis, après de La Barre et Denonville, de 1689 à sa mort qui survint le 28 novembre 1698, était le neveu de l'abbé d'Aubazine et avait pour sœur Madame de Monmort qui fut enterrée dans l'église Saint-Nicolas-des-Champs où le cœur du comte de Frontenac, fut, je crois, également transporté suivant le désir exprimé dans son testament.

Il n'était certainement pas marquis, quoi qu'en dise Saint-Simon. J'ai sous les yeux le texte de sa commission de gouverneur et lieutenant-général du Canada ; elle est datée de Versailles, 6 avril 1672, et c'est du sieur comte de Frontenac dont il est fait mention. Dans la « *Collection de manuscrits de la Nouvelle France*. Québec, A. Coté et Cie, 1883 à 1885 », il est fait mention de nombreuses lettres soit écrites par lui, soit à lui adressées, toujours au nom de Frontenac. Dans les « *Jugements et délibérations du conseil souverain de la Nouvelle France*, Québec, A Coté et Cie, 1885 à 1889, je trouve qu'à la date du 12 septembre 1772, le conseil souverain assemblé enregistre les lettres patentes « par lesquelles Sa Majesté aurait estably gouverneur et lieutenant général au Canada, Acadye, Isle de Terreneufve et autres païs de la france septentrionalle, hault et puissant Seigneur Messire Louis de Buade Frontenac, chevalier, comte de Palluau, conseiller de sa dicte Majesté en ses conseils ». Dans le deuxieme volume du même ouvrage, figure le *fac simile* de sa signature qui porte « Frontenac » tout court. Le titre de marquis ne lui fut d'ailleurs pas dévolu depuis 1672, toutes les pièces contenues dans la *Collection des manuscrits de la Nouvelle France*, lettres des ministres ou autres le prouvent. Enfin le 20 avril 1699, par ordonnance datée de Versailles, le roi nommait le chevalier de Callières au poste de gouverneur et lieutenant au Canada « la charge... estant à présent vacante par la mort du sieur comte de Frontenac. »

En dehors des *Mémoires* de Saint-Simon, M. de Saint-Saud trouverait d'autres détails sur les de Buade et de Frontenac dans le *Dictionnaire critique* de Jal.

ALB. M.

—

Famille de Gombault (LXII, 669, 869, 981 ; LXIII, 74, 173). - Jean Ogier de Gombault, dont je n'ai pas parlé dans mon article, appartenant à une famille de Gombault, de la Saintonge, qui n'avait

aucun rapport avec les Gombault de Lagrange, Plempoint, les Thémisrées, etc., du Bordelais. Né vers 1576, mort en 1666, il fut un des premiers membres de l'Académie française et devait appartenir à la famille des Gombaud de Champfleury de Mezé, de la Valée, qui a fourn Raymond de Gombault, seigneur de la Valée, jurat de Bordeaux, conseiller au parlement de Bordeaux, le 5 mars 1655.

Pierre Meller.

—

Heimweh (LXII). — M. Jean Heimweh n'a rien de commun avec le général Parmentier.

—

Alice Ozy (LXII, 639 ; LXIII, 124). — Ces archives sont en la possession du gendre de M. Alidor Delzons, qui a publié récemment un charmant volume sur Ozy aux Bibliophiles fantaisistes. X.

* * *

Les papiers de M. Delzons, sont en possession de son gendre M. Loviot. L.R.

—

M. Pincé (LXI). — Dans une lettre de Joseph de Maistre à M. de Blacas, du 26 novembre 1817, on trouve un passage analogue à celui que M. Debasle a cité :

Hélas ! il faut renoncer à ce beau projet et cela par trois raisons, comme dirait l'intendant Pincé.

A vrai dire, ce renseignement ne répond pas à la question ; mais il montre qu'elle méritait d'être posée. Rr.

—

Famille Raynaud de la Tour. Armoiries à déterminer (LXII). — Je remercie M. Nisiar de sa réponse. Je m'aperçois que le nom doit être écrit Raynaud et non Reynaud. Il ne s'agit donc très probablement pas des Reynaud de la Gardette. Je demande donc les armoiries de la famille Raynaud de la Tour qui doit être une famille qualifiée ayant eu des ressortissants huguenots.

A. D. E. S.

—

Rubichon, Choulot, Eugène Perrier, comte de Pontos (LXII, 614, 811). — Choulot, c'est le comte Lavenne de Choulot, ancien capitaine des chasses du prince de Condé qui mourut, pendu à Chantilly. Il a négocié une alliance du duc de Bordeaux avec une archiduchesse, alliance qui n'a pas abouti; il a servi d'intermédiaire entre la duchesse de Berry et Charles X.

Je pourrais, si le questionneur le désire, lui donner des renseignements plus complets. A. D.

—

Date et lieu de naissance du général Clément Thomas (LXIII, 101, 236) — Col. 236, ligne 16, lire Libourne au lieu de Lisbonne.

—

Le chevalier des Touches (LXIII, 99, 228). — Consulter les *Lettres à Trébutien*, publiées par Blaisot en 1910, dans lesquelles Barbey d'Aurevilly donne des détails sur le roman qu'il prépare et en demande à son ami. L. R.

* * *

Voir : l'ouvrage de Robillard de Beaurepaire : *Le chevalier Destouches, son procès et son enlèvement*, Caen 1878, Le Blanc. Hardel Jouan, succ.

Ce travail vous démontrera que le chevalier Destouches a été entouré d'une chair bien vivante. Né à Granville le 9 février 1780, de messire Jacques Destouches, écuyer, juge consul et député pour le corps de la noblesse... et de noble dame Thérèse Ganne. C'était un grand jeune homme blond, actif, ambitieux, d'une intelligence ordinaire, mais d'une force et d'une beauté remarquables, cela au moment où il fut poursuivi, c'est-à-dire à 19 ans et cinq mois. Il est mort à Caen le 18 mai 1858. L. Jouan.

—

Famille Taveau de Chambrun (LXIII, 53). — Dans les Archives de la Bastille, je n'ai trouvé que deux pièces, sans grande importance d'ailleurs, sur le détenu ; l'une, un arrêté de comptes, l'autre la lettre de cachet qui lui ouvre, ainsi qu'à ses co-accusés, les portes de la prison. Et, à ce propos, je ferai remarquer combien la note du *Cosmos* est erronée (page 60). Sans doute, les Archives de la Bastille furent abominablement pillées, saccagées et brûlées, après la prise de la forteresse ; mais de ce qui en a subsisté, la Russie ne possède qu'une très minime partie. Presque tout est conservé par la Bibliothèque de l'Arsenal, à telle enseigne que le Catalogue Funck-Brentano y constate la présence de plus de

soixante mille dossiers — un lot, comme on voit, encore assez sortable.

Pour en revenir à Taveau, qui avait été embastillé pour « les affaires du Port-au-Prince », j'ajouterai que les registres de la correspondance des lieutenants de police avec les officiers du château contiennent une certaine quantité de lettres des uns et des autres concernant Taveau, mais ne se rapportant qu'au régime intérieur de la prison. D'E.

—

Maréchal de Tourville (LXIII, 102). — On lit dans le *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire* de « Jal » à l'article « Tourville » :

C'était alors la mode ; on ne pouvait écrire les mémoires d'un homme célèbre sans y mêler des aventures romanesques. Guillaume Plantavit de la Panse, abbé de Magron, ne voulut pas se priver de ce moyen de succès, en faisant la biographie de Tourville qui pouvait bien s'en passer.

. . . .

L'abbé de Magron aurait pu avoir de bons renseignements sur les circonstances de la vie de Tourville, il s'en tint à quelques traditions qui couraient le monde et aux seules indications des gazettes qu'il fallait critiquer à l'aide de pièces officielles, dont il eût certainement obtenu la communication. Il négligea ce moyen de contrôle, et les trois volumes qu'il donna sous le titre de *Mémoires du Maréchal de Tourville* (in-12, Amsterdam, 1742) sont restés comme un de ces livres qu'on lit sans plaisir et dont on se défie, parce qu'on ne sait quelle dose de vérité ils contiennent.

. . . .

Ce mauvais livre qu'abrégea Adrien Richer pour les enfants, est resté cependant la seule histoire du maréchal de Tourville, et tous les biographes l'ont mis à contribution.

A. F.

—

Armoiries à déterminer : trois croissants (LXIII, 160). — D'après le *Dictionnaire* de Renesse, ces armes peuvent être attribuées aux familles de La Bye, Le Cointre, Camus (de La Guibourgère, du Péron, de Pontcarré, d'Inourd, de Marcilly, de Viarmes), Carpentier (de Changy, de Crécy), Dufour, Eberard, du Four de Longuerue, Michon, Tregonët, Turmeau. MADEL.

Mémoires de Watteville (LXIII, 102). — On peut citer : *L'abbé de Watteville*, roman historique par Noel Amaudru. Paris 1897. Société d'éditions scientifiques et littéraires, In-12. Cet ouvrage teinté de folklorisme franc-comtois a le mérite d'avoir été écrit sur place par un auteur qui connaît fort bien la région du Jura. SUS.

—

Comment la collection Richard Wallace a-t-elle été perdue pour la France (LXII, 955 ; LXIII, 134, 176). — En réponse à la question posée par M. Lapauze, il est *assez naturel* qu'il ne subsiste aucune trace de négociations entre Sir Richard Wallace et le gouvernement français représenté par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

La vraie raison du changement dans les idées de Sir Richard a été, — une fois de plus, — le sans gêne un peu trop cavalier des diverses administrations.

A ce sujet, les journaux racontaient, il y a quelques jours, l'histoire d'un vieux médecin, qui possédait une centaine de toiles, pas davantage, mais de premier ordre, qu'il voulait léguer au Louvre.

Il convoque un des conservateurs, et se réjouissait déjà de sa surprise, quand il annoncerait à ce dernier ses intentions généreuses. Le conservateur fit la visite demandée après un délai considérable, critiqua tout, parla de copies, de valeur exagérée attachée aux objets, etc. (Ces tableaux furent ensuite achetés pour la plupart à de très gros prix, pour le musée de Berlin).

Pour en revenir à Richard Wallace, on refusa de lui accorder la somme de 2 millions qu'il demandait comme garantie de bon entretien du musée à créer à Bagatelle ; on lui refusa la croix de commandeur de la Légion d'honneur. (M. Chauchard fut grand croix). Il ne faut pas oublier que lui, et son père, le marquis de Hertford, avaient été des intimes des Tuileries, très liés avec l'impératrice Eugénie. Enfin on ne sut pas reconnaître suffisamment la valeur incomparable des trésors accumulés par Sir Richard Wallace, et on fut certes moins gracieux pour lui que pour Chauchard. Il ne faut pas oublier non plus que le fameux collectionneur M. Groult, qui possédait, lui aussi, des merveilles, *prêta*, il y a trois ou quatre ans, 2 ou 3 tableaux à l'Exposition de Bagatelle. On crut qu'il voulait léguer à la Ville de Paris ces tableaux, et peut-être davantage. Quand M. Groult apprit qu'on

l'accusait de se faire de la réclame par ce prêt, et de vouloir donner plus de valeur à ses tableaux, — en général, quand on eut, enfin, bien décrié le goût du généreux Mécène, et traité ses prêts de copies, — celui-ci fit une fois de plus le geste connu, et *humain* ; il retira un cadeau qu'il ne trouvait pas suffisamment apprécié.

CAVILLE.

—

« La Bohême » de Murger et Barrière (LXIII, 105). — « Ne pas confondre avec *La vie de Bohême* », dit le questionneur. C'est pourtant la seule chose à faire, car les deux titres désignent un seul et même ouvrage. *La Bohême* d'abord ne figure que dans le premier Catalogue Général de la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques, paru en 1863, et qui est coutumier de ces répétitions. Là, par exemple, un acte de Bayard, Desforges et Vanderburch est désigné successivement ainsi : *les Charmettes, l'Enfance de J.-J. Rousseau, Une matinée aux Charmettes, une Page des Confessions.* — *Les Premières armes de Richelieu* deviennent aussi *la Jeunesse de Richelieu, Richelieu* ; — nombre d'autres pièces sont dans le même cas. Agacé de ces inutilités qui compliquent une situation déjà presque inextricable, j'avais proposé à la Société de refondre, en les corrigeant, ses catalogues parus et celui qu'elle voulait publier en 1900. L'idée parut bonne, mais le contrôleur général d'alors, Edouard Pélicier, homme aimable mais timoré en sa qualité de vieux fonctionnaire, n'osa conseiller une dépense aussi forte. Et les catalogues continuent à mal renseigner.

L.-HENRY LECOMTE.

—

Centule (LXIII, 6). — A défaut d'une autre meilleure explication (préférable à la nôtre), voici celle que nous pouvons proposer :

En Italie, Centucelli se disait *centum cellæ*, les cent chambres (de la caserne affectée à la garde prétorienne, par un des premiers empereurs). Nous croyons que Centule en Picardie (aujourd'hui Saint-Ricquier), où se trouvait la fameuse abbaye de ce nom, rebâtie par saint Angilbert, le seul gendre connu de Charlemagne, et dont l'inauguration se fit en 798, sous cet abbé (coté le 7e, je crois, mais qui devait être à peu près le 12e), se disait aussi jadis *centum cellæ*, les cent cellules de moines ; sinon les cent chambrées de la caserne, des troupes affectées à la défense du Ponthieu, par Constance Chlore, lors de la révolte de Carausins en Grande-Bretagne.

Plus tard, on a donné le nom propre de Centule, élision de *saint Riquier fondateur de l'abbaye de Centule* (au siècle du roi Dagobert), pour le distinguer du saint Ricquier primitif, dont sa mère avait donné le nom.

Il en résulte que Centule, nom de certains ducs de Gascogne (issus de la fameuse branche cadette des Mérovingien dont l'histoire fera couler un jour beaucoup d'encre), signifie : voué à saint Ricquier de Centule, et non à son propre patron ; le premier de tous les saints Ricquier en date, dans l'Eglise catholique.

Ajoutons encore une autre remarque importante. Il ne serait pas du tout impossible que le nom de Centule ait été le nom d'une antique abbaye, d'où serait sorti un des premiers fondateurs de l'abbaye de Saint-Ricquier (si ce n'est saint Ricquier lui-même) ; absolument comme Sithiu était une île d'Irlande où saint Waast avait été moine (lui ou ses deux compagnons) avant de fonder l'abbaye de Saint-Waast d'Arras, appelée aussi Sithiu, pour la distinguer des autres abbayes de Saint-Waast. De même encore, les noms d'Helnon, en Belgique, donnés aux prieurés essaimés du monastère de Saint-Amand, *jadis Helnon*, le fameux vicus Helenæ des Atrébates, où sainte Hélène venait prendre des bains sulfureux et où fut enlevée par le tribun Majorien, la noce franque, du temps de Clodion (de son vrai nom Chlodechild).

Dr BOUGON.

* * *

Centule, la ville aux cent tours,
Turribus a centum CENTULA *dicta fuit*

était, en effet, le nom primitif de la ville de Saint-Riquier, près d'Abbeville. Certains étymologistes ont cru voir une allusion aux cent cellules de moines, *Centula a centum cellis*, mais les origines modestes du monastère ont fait écarter cette opinion. La station militaire, entourée de murailles aux tours blanches qui s'éleva de bonne heure en cet endroit pouvait compter cent tours sans former pour cela une ville qui fût considérable. A. L.

Femmes militaires (LXII, 000). — Mlle Jeanne-Marianne-Caroline Dor de Tolochenaz, ayant servi comme soldat, dans les régiments suisses au service de France avant la Révolution, obtint, sous la Restauration, une pension annuelle de 300 fr. (Etat imprimé des pensions en 1833).

O'KELLY DE GALWAY.

—

La communion par le chalumeau (LXIII, 210). — Dans l'Eglise occidentale la communion sous les deux espèces a été donnée à une époque plus ou moins tardive suivant les régions, en général jusqu'au XIIIe siècle. Le vin consacré était aspiré par un chalumeau qui était de verre, d'argent ou d'or. Ce dernier ne devait servir que dans les grandes solennités, comme les vases sacrés précieux. Encore aujourd'hui, le cérémonial des messes papales solennelles, qui n'ont plus lieu depuis 1870, indique l'emploi du chalumeau pour la communion du pape sous l'espèce du vin, communion qu'il recevait sur son trône.

La communion sous les deux espèces n'était plus qu'exceptionnellement en vigueur dans l'Eglise de rite latin, lorsqu'elle fut interdite, sauf aux prêtres, pour contredire la prétention des Luthériens qui déclaraient que la communion n'était réelle que par la réception des deux espèces.

Plusieurs rites orientaux catholiques ont conservé la communion sous les deux espèces, notamment les grecs melchites, comme on peut le constater à Saint-Julien-le Pauvre.

Le pain consacré, qui est levé, est émietté dans le calice et le prêtre communie les fidèles debout en prenant avec une cuiller une parcelle de pain avec le vin consacré.

A. E.

—

Rallye-paper. — La question de l'origine de ce mot a déjà été posée dans l'*Intermédiaire*, sans qu'il ait été possible, jusqu'à présent, de résoudre le problème qu'elle soulève.

Ce problème devient aujourd'hui plus obscur que jamais. Sir James Murray, en effet, l'illustre philologue, professeur à l'Université d'Oxford, et auteur du *New English Dictionary*, qui est un monument incomparable de la linguistique anglaise, nous fait savoir, — en réponse à une demande que nous lui avions adressée à ce sujet, — que le terme rallye-paper est totalement inconnu de l'autre côté du détroit, l'idée à laquelle il correspond étant exprimée, en anglais, par « paper-chase ».

Nous nous trouvons donc en présence d'un phénomène particulier au point de vue étymologique : un mot d'allure et de forme toutes britanniques, désignant un sport très probablement né et couramment pratiqué en Angleterre, et qui semble n'être employé qu'en France !

La première mention, d'ailleurs, que nous ayons trouvée de ce mot de création récente est française, si toutefois on admet que « rallie » dérive du verbe « rallier ». Dans son *Supplément* de 1877, Littré donne « rallie-papier » comme une expression française, sans expliquer très clairement l'étymologie de rallie.

Bientôt après, l'orthographe s'anglicise : « Des *rallye-papers*, des chasses à courre » (Halévy ; *L'Abbé Constantin*. — 1882) ; « Le Racing-Club organise des rallye-papers » (St Albin ; *Les Sports à Paris*, — 1889) ; « Il invitait à ses *rallye-papers* des clubmen en renom » (J. Claretie ; *L'Américaine*, — 1892).

Et notez que la plupart des auteurs ont soin de souligner le néologisme, comme pour bien indiquer qu'il ne s'agit pas d'un mot français...

Enfin, voici le *Nouveau Larousse Illustré*, dernière venue parmi les *Encyclopédies*, qui consacre l'origine anglaise du *rallye-paper*, tout en constatant que « l'on écrit aussi : rallie-papier. »

Le professeur James Murray a bien voulu, à ma demande, poser une question, dans notre confrère *Notes and Queries*, pour essayer de résoudre cet imbroglio d'une expression anglaise usitée uniquement en France et inconnue dans le pays dont elle parait originaire Dans le numéro du 3 décembre 1910 de *Notes and Queries*, M. Robert Pierpont, se basant sur une description de « paper-chase » pendant la guerre de Crimée, que relate un ouvrage publié à Londres en 1857, sans nom d'auteur, conclut à la possibilité de la création du mot « rallye-paper » par les officiers anglais et français conjointement, les uns et les autres se servant d'un vocabulaire de fortune, plus ou moins hybride.

C'est une hypothèse qui peut se discuter, mais c'est une hypothèse, et combien vague !

Ajoutons que *rallie*, pris tout seul, comme terme de vénerie, est d'origine très obscure ; et quelle liaison peut-il y avoir entre rallie, nom féminin, dit Larousse, « fanfare de chasse qui se sonne avant la curée froide », et rallie ou rallye (paper), « course dans laquelle ceux qui y prennent part suivent à la trace des petits papiers qu'il sème après lui le meneur de la course ». Le lien, s'il en est un, nous semble terriblement ténu.

En résumé, pour tous les lexicographes, écrivains, sportsmen, en France, rallye-paper est une invention anglaise.

Par contre, aucun lexicographe, écrivain ou sportsman, en Angleterre, n'a jamais employé ce mot pour désigner un paper-chase.

De quelle cervelle, — française,anglaise, américaine,... ou chinoise, — a jailli tout d'un coup, vers le milieu du siècle dernier, le mot rallye-paper ?

E. X. B.

—

La fourchette de Louis XIV (LXII). — La fourchette était d'usage courant dès le milieu du XVIe siècle. J'en trouve la preuve dans l'inventaire fait en 1565, en la commanderie de Villefranche après le décès du commandeur Gilbert des Serpents, et où on lit : « Item huit assiettes d'argent. Item deux salières d'argent. Item une douzaine de cuillières d'argent. Item *six fourchettes d'argent*. Toutes lesquelles susdites pièces sont marquées aux armoiries dudit défunt seigneur. »

HÉRALD.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

La Duchesse d'Angoulême n'a pas été stérile. — Je lis dans l'*Intermédiaire*, qui le reproduit d'après le *Gaulois*, du 27 janvier dernier, ce passage d'un article de M. le Vicomte de Reiset :

Si le Duc et la Duchesse d'Angoulême regrettèrent, avec raison, de ne pas voir le ciel bénir leur union, ils n'en restèrent pas moins unis jusqu'à leur dernier jour par une affection, une confiance et une estime réciproques.

Cette union a-t-elle été réellement et absolument stérile ?

M. le vicomte de Reiset, qui n'ignore rien de l'histoire de la duchesse d'Angoulême, tant au point de vue physique qu'au moral, et qui élucide ou tranche les questions avec une incontestable compétence et une savante autorité, nous expliquera ce que veut dire ce passage d'une lettre de Hue, *officier de la Chambre du Roi* à sa femme — lettre datée de Londres *le 30 février 1813*.

J'ai diné hier et je dine encore aujourd'hui avec un médecin de ma connaissance (1)..... la conversation s'est établie sur des femmes qui sont quelque fois plusieurs années sans devenir mère « Que cela ne vous étonne pas, nous a-t-il dit, je donne en ce moment des soins à une personne (2) qui loge au dessous de moi et qui est enceinte pour la première fois depuis treize années et plus de mariage : j'ai même de très fortes raisons, ajoute notre savant homme, pour croire que le mois de juin se passera tout au plus sans qu'elle ait rendu père son mari. Nous lui fîmes mille questions sur cette bizarrerie de la nature. Il répondit de manière à nous convaincre que si le ménage ne se fût enfin déterminé à suivre des conseils qu'il avait donnés, la femme ne serait jamais devenue mère. »...

A cette lettre de Hue, le médecin Lefèvre ajoute ce *postscriptum* :

Oui, Madame, on parle trop souvent de vous pour ne pas vous regretter, combien vous lui seriez nécessaire (3) dans les circonstances où nous allons nous trouver vers la fin du mois de juin. Vous savez combien dans ces moments le bavardage est fatiguant et vous savez aussi très bien que nous n'en manquerons pas. J'ignore toujours si je serai chargé de la chose. *Comme je vous l'ai dit*, je pourrais le croire en le redoutant beaucoup ; me trouvant dans l'impossibilité de refuser. J'y mettrai une condition, c'est que l'on me ferait venir un consultant, en cas d'événements,qui j'espère n'arriveront pas et qui sont bien rares dans les personnes bien conformées. Mais, toujours le même, sans ambition, j'aime peu le froufrou et crains bien fort les mauvaises tracasseries que l'on ne m'épargnera pas. »

Puis cette note de Mme Hue elle même jointe à la lettre :

M. Hue et M. Lefèvre me désignent Madame la Duchesse d'Angoulême et m'annoncen-

(1) Lefèvre, médecin du comte de Lille.
(2) Madame la Duchesse d'Angoulême.
(3) à Madame la Duchesse d'Angoulême.

sa grossesse. Il paraît que cette nouvelle m't déja été donnée, mais je ne l'ai pas reçue... «

La police de Rovigo et de Desmarest était au courant de ces choses, les lettres n'ayant pas de secret pour elles surtout lorsqu'elles venaient d'Angleterre. Nous en avons une nouvelle preuve dans cette note.

Une lettre écrite de Londres à la dame Hue par son mari attaché au service du comte de Lile, parle clairement de la grossesse d'une dame qui semblerait être la Duchesse d'Angoulême, d'après le ton mystérieux et important dont on en parle et d'après quelques autres circonstances de cette lettre. Je ne vois point d'autre Dame de cette société à qui cela puisse raisonnablement s'appliquer, quoique d'un autre côté, il soit très extraordinaire qu'un fait de cette nature, auquel certains intérêts sont attachés, n'ait pas encore été connu et hautement publié. »

Nulle mieux que Mme Hue était à même de renseigner la police en éclaircissant le mystère ; on la fit questionner par un ancien chef de bataillon nommé Bouvotte, officier de la Légion d'honneur et maire de Demange-aux-Eaux, commune la plus rapprochée d'Evaux, où habitait Mme Hue, chez sa mère Mme Hutin, sous la surveillance des autorités, depuis qu'elle était revenue en France dans l'été de 1810.

Cette dame était alors au lit assez souffrante, et si la note explicative qu'elle a fournie est courte, c'est que la maladie l'a empêchée de donner de plus grands détails ainsi que cela lui était déjà plusieurs fois arrivé.

Pour ce qui est des dires de Hue et de sa femme, nous faisons appel à notre aimable confrère le baron de Maricourt, leur arrière-petit-fils ; peut être trouvera-t-il quelque souvenir, quelque note relatifs à ce sujet.

Mais c'est de la compétence autorisée de M. le vicomte Reiset que nous espérons l'élucidation de cette question : la police impériale ne fut pas mystifiée — ce que nous avons peine à admettre, étant donné les faits et les circonstances qui les ont accompagnés. Enfin que s'est-il passé entre le mois de février 1813, cinq ou sixième mois de la grossesse de la Duchesse d'Angoulême, et le mois de juin assigné par le médecin Lefèvre comme terme à cet événement ?

Hue ne parle plus de cet événement à sa femme, du moins nous n'avons pas ses lettres ; mais le médecin Lefèvre ajoutant son postscriptum habituel à une lettre de son ami, écrit *le 15 août 1813* :

Ce que je vous annonçais dans nos précédentes lettres relativement à la personne qui loge au dessous de ma chambre, n'aura pas lieu, et je ne pourrais cependant vous dire ce que c'était ou ce qu'il est advenu. Sa santé n'en est cependant pas altérée. Elle est à présent aux eaux où je l'ai fait aller et d'où elle doit revenir le 24 de mois.

Il me semble avoir lu quelque part qu'étant à Londres la Duchesse d'Angoulême fit une couche prématurée, mais je ne saurais préciser l'auteur de cet *on-dit*, qui venait à l'encontre de la légende de la stérilité.

Légende singulière puisqu'en 1821 la duchesse d'Angoulême se trouvait de nouveau enceinte et fit encore une fausse couche. On raconte même que la Duchesse souhaitait ardemment d'avoir une fille pour ne pas empêcher son neveu Henri duc de Bordeaux qu'elle adorait, d'arriver au trône.

LÉONCE GRASILIER.

—

Madame de Montesson — Billet de décès. — M. Charles Plista nous communique le curieux billet de décès qu'on va lire. Il concerne madame de Montesson, unie en secondes noces, par un mariage secret, au duc d'Orléans, petit-fils du régent. A sa mort, elle laissa sa fortune au comte de Valence qui avait épousé Mlle de Genlis.

L'intérêt de ce billet, c'est que son mariage avec le duc d'Orléans y est publiquement avoué.

M.

Vous êtes prié d'assister aux convoi et service de Madame CHARLOTTE JEANNE BÉRAUD DELAHAYE, veuve en premières noces de monsieur de MONTESSON, lieutenant-général des Armées Françaises, et en secondes noces de M. LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS, décédé en son hôtel, rue de Provence, qui se feront samedi 8 février 1806, à dix heures du matin, en l'Eglise Paroissiale de Saint-Roch.

DE PROFUNDIS

De la part de Mme de Genlis, de M. et Mme DUCREST, de M. le Général-sénateur VALENCE et de Mme de VALENCE.

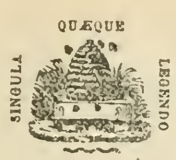
Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXIIIe Volume   *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois*   10 Mars 1911

47e Année
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1285
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Nous avons reçu un nombre de questions si élevé que nous sommes contraints d'en ajourner la publication aux numéros suivants.

—

Hamlet, prince de Danemark. — Il a été rappelé ici même, je crois, que Bouillet et Larousse, fixateurs brevetés de nos connaissances flottantes, placent l'existence éventuelle et douteuse d'Hamlet au IIe siècle avant Jésus-Christ. A cette époque le Danemarck vivait heureux dans l'ombre humide des cavernes et se divertissait à tailler des silex qu'il ne songeait même pas encore à polir. Pourrait-on nous dire à la suite de quelles transformations singulières Hamlet, primate vêtu de peaux d'ours, dévorateur de chair crue, friand de moelle d'aurochs, est devenu un lamentable troubadour à pourpoint crevé, décadent, bizarre, un peu maboul même,

dirais-je, si je ne craignais de faire de la peine à M. Alfred Fouillée, mon vieux maître de philosophie ? M. P.

—

Campagnes de Vendôme en Italie (1702-1706). — Il existe, à notre connaissance, dans des archives privées, (dont le possesseur ignore les richesses et qui sont exposées, par suite, à être pillées ou dispersées) un manuscrit intitulé : *Mémoires des campagnes de Vendome en Italie de 1702 à 1706*, rédigés par un certain Claude Gérard Mousse. Connaît-on d'autres travaux sortis de la plume de cet auteur peu connu, et qui pouvait être un des secrétaires du héros de *Villa-Viciosa?* Urbain Deschartes.

—

Une lettre de Louis XVI à dater. — J'ai une lettre autographe signée de Louis XVI, adressée à M. de Vergennes. En voici la teneur :

La Reine m'a déjà prévenu, Monsieur, de l'objet des courriers de Vienne sans qu'elle sut précisément ce que les dépêches contenaient, je ne m'attendais guère à cela, je vous verrai demain après la Messe avec M. de Maurepas, comme vous le désirez.

Louis.

Serait-il possible de savoir en quelle année elle a été écrite. Au verso est un cachet de cire noire ? H. de B.

—

Lafayette et le milliard des émigrés. — Est-il exact que, sur le milliard des émigrés, Lafayette ait reçu un million ? J...

Venceslas de Bohême. — Est-ce Vencesclas III roi de Bohême (1230-1253) ou son successeur, Ottokar II (1253-1278) qui rechercha en mariage Marguerite, fille de Bela IV, roi de Hongrie, le pape offrant à celle-ci, qui refusa d'en faire usage, la dispense de ses vœux de religion ?

O. P.

—

La Place de l'Etoile. — De M. Arthur Meyer, dans son très intéressant ouvrage : *Ce que mes yeux ont vu*, au chap. *S. M. l'Argent* :

Sait-on pourquoi, on baptisa « Place de l'Etoile » la place circulaire où s'élève l'Arc de Triomphe ? Vous vous imaginez — comme moi, d'ailleurs, hier encore — que c'est à cause de Napoléon, de Rude, de l'Arc de Triomphe, de la Marche à l'Etoile ? Point. Ce fut une maison de bougies qui s'appelait l'Etoile, et qui occupait un immeuble sur la place, qui lui donna son nom. On l'a conservé *Vanitas Vanitatum* !

Est-ce bien là l'origine de ce nom ? Je doute qu'il lui vienne de la bougie précitée.

J. R.

—

La fête des sabots. — A Aynac (Lot) où se trouve le château des comtes de Turenne, on célébrait jadis « lo boto deis esclopts ».

Ce jour-là la jeunesse de l'endroit se réjouissait au son de la musique et la grande attraction du jour consistait à faire des libations dans des sabots neufs qui remplaçaient les verres.

Cette curieuse coutume existe-t-elle encore dans ce coquet village ? Quelle en est l'origine ? A-t-elle lieu ailleurs ?

UN FOLK-LORISTE

—

Processions en noir. — Je lis dans les *Mémoires de Joinville* (publiés par Francisque Michel, chez Didot, en 1859, page 22) le passage suivant :

Aussi comme je li vy dire, il (St-Louis) fu né le jour Saint Marc evangéliste après Pasques. Celi jour porte l'en croix au processions en moult de liex, et en France les appelle l'en les croiz noires.

Il y a dans un renvoi cette explication : le jour de Saint-Marc, toutes les églises étaient tendues en noir, et l'on faisait des processions en mémoire d'une peste qui avait désolé Rome du temps du Pape Saint Grégoire.

Dom Guéranger, dans son *Année liturgique*, fait l'historique de cette procession qui a encore lieu le 25 avril, mais il ne parle pas de la tenture noire des églises. Cette coutume était cependant bien établie en France, au moyen âge, puisqu'elle y existait encore plusieurs siècles après saint Grégoire, et que Joinville la cite comme un fait connu.

Quelqu'un pourrait-il me dire quand cet usage a cessé et par qui il a été aboli ?

M. J. D.

—

La petite Communauté du passage Saint-Pierre. — Je lis dans l'*Histoire de Paris*, de Dulaure (livre IV, Paris sous la Convention) :

Maison d'éducation rue Saint-Antoine, passage Saint-Pierre. Elle était connue sous le nom de « Petite Communauté des ouvrières indigentes de Saint-Paul ». Elle avait été établie vers l'an 1760, par un curé de Saint-Paul. En 1791, il s'y trouvait 40 élèves : 12 qui payaient des pensions et 12 des demi-pensions, 24 places étaient gratuites. Le nombre des élèves est aujourd'hui fixé à 48.

Le passage Saint-Pierre va être incessamment démoli. Y subsiste-t-il quelques traces de la *Petite Communauté* ?

ALPHA.

—

Devaux, ex-ouvrier cordonnier et poète. — Je retrouve dans mes cartons un manuscrit acheté à Rome chez un brocanteur, voilà quelques années déjà et contenant plusieurs pièces d'une versification assez douteuse. Un de ces morceaux intitulé *Le Concile* donne la date de ce recueil, antérieur par ailleurs à la guerre avec l'Allemagne. Le tout est signé Jean-Baptiste Devaux (ex-ouvrier cordonnier, rue de Marseille, 15, à La Villette, à Paris). Ce serait le cas de redire : *Ne sutor ultra crepidam.* Néanmoins je serais curieux de savoir si ce poète cordonnier est connu et s'il a publié quelque chose ?

ARCH. CAP.

—

Le comte d'Escherny. — L'*Intermédiaire* du 10 mai 1891 annonçait, sous la signature A. Y., une prochaine étude sur le comte d'Escherny. Cette étude

a-t-elle été publiée et où ? Y a-t-il encore aujourd'hui des représentants de la famille d'Escherny ? LA RÉSIE.

—

L'oncle de Gambetta pendu. — Le recul des années permet maintenant de parler de Gambetta sans qu'on ait à craindre d'être taxé ou de courtisanerie ou de dénigrement systématique. Quelle que soit l'opinion qu'on ait sur son rôle et sur ses idées c'est une figure qui appartient à l'Histoire. Aussi il nous semble qu'il est possible de détruire les légendes qui le concernent si elles sont mensongères ou de fixer les antécédents heureux ou fâcheux s'ils sont vrais.

On a parfois imprimé qu'un oncle de Gambetta resté en Italie avait été pendu ?

Le fait est-il vrai ? A-t-on un document certain qui le prouve et qui en donne le motif ?

Pour que cette petite enquête puisse garder son caractère d'impartialité, il serait bon qu'on se dispensât des hypothèses, qu'on s'abstînt de supposition ou de reproductions de médisances personnelles. Il s'agit d'établir un fait par des preuves. Le reste est affaire des annalistes. J.-B.

—

Colonel Gilbert Gaultier. — Fils de Sébastien Gaultier et de Renée Bertault. Né aux Ponts de Cé le 16 janvier 1768 mort à Angers le 30 octobre 1821. Quelqu'un connaîtrait-il quelque membre de sa famille si elle existe encore ? Il a dû mourir célibataire ? A son sujet pourrait-on me dire si le mot Papiau est un nom propre appartenant à une famille de Maine-et-Loire, par exemple, ou un nom d'argot ou de patois de la même région ?

Lieutenant-colonel G.

—

Paccard. — Le 3 novembre 1814, l'Odéon donne un acte en prose, *Charlotte Blondel* de Paccard (demi-chûte), et en 1839, il est publié un volume : les *Mémoires et les Confessions d'un comédien*, par Jean-Edme Paccard, né à Paris le 6 octobre 1777. Quel était ce Paccard ? Que sait-on de sa biographie ?

HENRY LYONNET.

—

Madame Récamier. — Que signifie cette phrase du Dr Poumiès de la Siboutie (*Souvenirs d'un médecin de Paris*, p. 275) :

> M. Lenormand, a épousé la *nièce* ou plutôt la *fille* de Mme Récamier...

Lucina sine concubitu, alors ?

R. G.

—

Portrait de Regnier, marquis de Nangy. — 1° Connaît-on une gravure représentant d'après un portrait attribué à Josual Reynolds. Claude-François Regnier, marquis de Nangy, comte de Guerchy, lieutenant général des armées du roi, ambassadeur à Londres ?

Il est représenté grandeur nature jusqu'au genou, habit brodé, épée, cordon bleu et plaque. La main droite étendue indique dans le lointain un corps de troupe, la gauche s'appuie à la hanche.

2° Reynolds signait-il toutes ses œuvres ?

3° Comment était sa signature ?

Comte L. B.

—

Le marquis de la Romana. — A commandé les troupes espagnoles en Allemagne et en Fionie en 1807-1808. En dehors de la *Bibliographie universelle* du volume IV du *Spectateur de 1827-1828*, et de la *Collection complémentaire des mémoires relatifs à la Révolution* (Paris, Michaud 1824 in-8°, 3e livraison, t. II). pourrait-on m'indiquer des textes français où il est question du célèbre marquis ? Pourrait-on me procurer les volumes de Michaud et à quel prix ?

Lieutenant-colonel G.

—

L'abbé de Saint-Albin. — Je possède des lettres du duc Louis-Philippe d'Orléans, devenu par la suite le roi Louis-Philippe 1er. Ces lettres, datées de Neuilly (1820-1821) et qui ont un caractère tout intime, sont adressées à un abbé de Saint-Albin sur qui je voudrais bien avoir des renseignements. Cet abbé me paraît avoir été prêtre à Pacy-sur-Eure et un peu le confident de Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, mère de Louis-Philippe.

MARCEL MAYER.

—

Famille Tournemine. — Quelque aimable intermédiairiste pourrait-il me dire s'il existe encore des membres de la famille de Tournemine, baron de la Hu-

naudaye, qui portait : *écartelé d'or et d'azur.* Une branche possède jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle la baronnie de Campsillon, en Mesquer, sénéchaussée de Guérande. La tige des barons de Campsillon (celle qui m'intéresse particulièrement) fut Raoul Tournemine qui épousa Marguerite Caillon, fille d'honneur de la reine.

G. TATTEVIN.

—

M. de Traversay et M. de Chermont. — Que sait-on de M. de Traversay, officier de marine français, qui devint amiral russe en 1800 ?

Et M. de Chermont, officier de marine française, passé au service de Portugal à la même époque ? G.

—

Trindade Cœlho. — Où peut-on trouver des renseignements sur cet illustre conteur portugais ? Quelles sont les dates de sa naissance et de sa mort ?

HEGÉSIAS.

—

Waleski-Colonna. — Je vois dans des *Mémoires* qui se disent documentés, que le comte Walewski, ministre sous le second Empire, portait (pièce datée de 1845) le nom de Colonna-Walewski. Je sais l'origine du nom de Walewski ; mais j'ignore quels rapports ou quelle alliance avaient pu permettre d'y joindre celui de Colonna.

Je serai bien reconnaissant d'une réponse à ma question. BÉNÉDICTE.

—

L'ordre de Saint-Jacques de l'Epée. — Où peut-on trouver des détails sur l'ordre religieux et militaire de Saint-Jacques de l'Epée, fondé au XII[e] siècle en Espagne, par Pierre de Uccles ? Quel était son but particulier ? Existe-t-il encore ?

O. P.

—

Armoiries épiscopales à déterminer. — *De gueules, à la bande d'or chargée d'un lion de sable et accompagnée de trois trèfles d'or.*

Couronne comtale. Cordons à 10 houppes. Doit provenir d'un prélat du XVIII[e] siècle dans le sud-ouest de la France.

SUS.

—

Un ex libris inconnu. — Un cartouche encadre une vignette ovale représentant une femme guidant l'Amour à travers champs. Sur le cartouche en haut : RIRE POUR VIVRE, en bas : D'AMOUR PAS TROP ; à gauche, un I — ou J — à droite, un L. D'HEUZEL.

—

Devise : Nec spe, nec metu. — Quelle est la famille qui porte la devise : *Nec spe, nec metu* dans ses armes et dont le blason est : *d'azur à l'aigle d'argent ?*

HUSSON.

—

Médaille à identifier : perruches. — Médaille de bronze de la grandeur d'un gros sou environ. D'un côté deux perruches, de l'espèce dite : inséparables, avec cette devise allemande : *auf ewig* (éternellement). De l'autre, le mot *dein* (tien, à toi) encadré par le symbole de l'éternité, un serpent qui se mord la queue.

Quid ? LUCIEN MOREL-PAYEN.

—

La Soirée des Thuileries. — Une gravure, d'après un tableau de Baudouin, tiré du cabinet de M. Royer de Fonscolombe, appelée « La Soirée des Thuileries » représente dans un charmant paysage du soir un personnage, qui a les traits du roi Louis XVI, assis sur un banc, l'air las et amoureux, regardant tendrement une délicieuse jeune femme qui met ses gants et tout encapuchonnée s'apprete à le quitter. Est-ce la reine ?

A quelle aventure cette gravure fait-elle allusion ? B. DE C.

—

Un portrait à retrouver : Marie-Henriette Elisabeth de Fleury. — Marie-Henriette-Elisabeth de Rosset de Fleury, née en 1749, d'André-Hercule de Rosset, duc de Fleury, et de Françoise de Monceaux d'Auxy, épousa, le 29 avril 1771, Pierre Charles, marquis de la Rivière, maître de camp de cavalerie, colonel en second du régiment de la reine qui mourut le 27 décembre 1778 sans laisser de postérité.

Le dernier duc de Fleury qui avait épousé, en 1784, Anne de Franquetot de Coigny, est mort le 18 janvier 1815, sans laisser de descendants mâles. La famille de Fleury devait posséder un portrait de Marie-Henriette de Fleury, marquise de la Rivière. Quelqu'un désire vivement savoir ce qu'est devenu ce portrait.

FRÉDÉRIC ALIX.

O filii et filiæ. — Où, et quand, par qui furent composés : 1° le texte ; 2° la musique (telle du moins qu'elle s'exécute dans les églises de France) du chant joyeux de Pâques : *O filii et filiæ*.

Ce n'est pas un hymne ; l'antique liturgie de ce jour n'en a pas et il s'exécute au Salut.

Ce chant ne serait-il pas bien postérieur, comme origine, à la séquence de Notker *Victimæ paschali*, du IXe siècle, je crois, qui forme la prose de la messe de Pâques ?

O filii ne serait-il pas un air de danse remontant à une époque du moyen âge, où se seraient exécutées dans les églises certaines danses liturgiques qui sont encore restées en usage, à Séville, à la fête du *Corpus*, et aussi, je crois, à une autre fête ? Remarquez que le rhytme est sautillant et que, quoique en mode mineur, l'air semble bien pouvoir s'adapter à une danse.

Telle est la question qu'un de mes amis me prie de poser aux lecteurs de l'*Intermédiaire*. LARAMO.

—

Textes des poèmes de Virgile. — Les œuvres de Virgile, comme celles de tous les auteurs classiques anciens, nous sont parvenues sous la forme de manuscrits qui, naturellement, sont pleins de fautes. Parmi ces fautes, les éditeurs modernes se sont bornés à corriger celles qui blessaient la grammaire. Mais on a laissé subsister celles qui ne blessent que le bon sens et la raison. Il semble qu'il serait grand temps de s'en occuper. La principale difficulté ne serait pas de retrouver la pensée de Virgile, qui presque toujours, est évidente. Ce serait de trouver, pour exprimer cette pensée, des termes que l'on puisse, avec quelque vraisemblance, considérer comme étant précisément ceux dont Virgile s'est servi.

Je serais heureux si des confrères complaisants voulaient bien me dire leur opinion sur la correction suivante. Virgile parle (Georg. I, 452) des signes qu'on peut tirer de l'aspect du ciel, au lever ou au coucher du soleil, pour prédire la pluie ou le beau temps. On lit dans les éditions :

nam saepe videmus
Ipsius in vultu varios errare colores.
Caerulens pluviam denuntiat, etc.

D'après les mots *ipsius in vultu*, il faudrait croire que le disque du soleil est tantôt *bleu* (!) tantôt couvert de taches : on ne saurait imaginer rien de plus stupide. Mais Virgile après avoir dit qu'il faut observer le lever et le coucher du soleil, a dit ce qu'on voit le matin ; il est donc évident qu'il parle ici de ce qui s'offre à l'observation quand le disque est au couchant. Je proposerais donc de lire, au lieu de *ipsius in vultu* :

nam saepe videmus
Solibus occiduis varios errare colores

VICO BELTRAMI.

—

« La chasse d'Ossian », de Bizet. — Pourriez-vous me dire si *La chasse d'Ossian*, de Bizet, a été publiée, et chez quel éditeur ? GASTON CARRÉ.

—

La prophétie de Cazotte et les « Mémoires » de la baronne d'Oberkirch. — La célèbre prophétie de Cazotte ne serait, dit-on, qu'un adroit récit imaginé par La Harpe après les événements, en 1796.

Alors, que faut il penser des dires de la baronne d'Oberkirch, qui raconte dans ses *Mémoires* (tome 2, chap. XXXIX) qu'elle en aurait eu connaissance dans les premiers mois de 1789, à Strasbourg où la Grande-Duchesse Marie, qui l'avait reçue de La Harpe en Russie, la lui aurait fait parvenir ?

Les *Mémoires* de Mme d'Oberkirch ont été publiés, pour la première fois, en 1853, par le comte de Montbrison, son petit-fils.

Quel degré d'authenticité peut-on leur accorder ? LUCIEN MOREL-PAYEN.

—

« L'Esquisse mystérieuse ». — Quel est l'auteur de ce conte, qui a paru avec quelques autres dans un volume publié, je crois, vers 1860, chez Michel Lévy, et que je ne puis retrouver ? Je serais bien reconnaissant à celui de nos confrères qui me donnerait le titre et la date de l'ouvrage. NISIAR.

—

Poésies monosyllabiques. — Je serais reconnaissant si quelque chercheur pouvait m'indiquer des recueils de poèmes, sonnets, etc., à forme monosyllabique ? I. P. K.

Réponses

—

Un mariage imposé par l'Empereur (XLIII, 201). — Je transcris ici, tout au long, la notice qui m'est adressée par Madame la comtesse de Barbentane. Le comte et la comtesse de Barbentane possèdent, par héritage des Delglat, le beau château du Plessis en Charolais. Le souvenir du « mariage imposé » de Mme de Marbeuf a dû demeurer longtemps vivant dans la contrée — car il y a quelques années — une vieille femme du Plessis en contait à Madame la comtesse de Barbentane et à moi les péripéties quelque peu déformées par la tradition.

Baron H. DE MARICOURT.

*
* *

Voici la vérité sur « le mariage imposé par l'empereur ».

La riche héritière Lyonnaise était Mlle Marie-Adele Delglat, fille de Jean-Pierre Delglat de la Tour du Bost, chevalier, seigneur du Plessis en Charolais, chevalier d'honneur au Bureau des finances de la généralité de Lyon et d'Antoinette Gauthier de la Tournelle. Cette famille n'était nullement de la petite église, et les Polignac n'ont été mêlés en rien à cette histoire.

Marie Delglat était née à Lyon, le 16 avril 1794.

Elle fut fiancée en 1811 au comte de Durfort par l'intermédiaire du comte de Beurnonville, sénateur.

Le 26 février, Savary, duc de Rovigo, ministre de la police, écrivit au comte de Beurnonville que ce mariage ne devait pas se faire. Il donne pour raisons d'abord, que nulle inclination ne lie M. de Durfort à Mlle Delglat, qu'il y a disproportion d'âge, et il ajoute :

La dynastie que nous servons a ses créatures et ses familles à former, il n'y a plus en France aujourd'hui assez de partis de l'importance de celui de Mlle Delglat, pour qu'on ne les réserve pas pour les serviteurs de l'empereur.....

Vous concevrez, Monsieur le Comte, le motif qui m'a déterminé à réitérer à Monsieur le préfet du Rhône l'ordre de ne laisser contracter aucun acte, qui lierait Mlle Delglat et sa fortune, et ce serait un service à rendre à Monsieur de Durfort, que de l'engager à renoncer de bonne grâce à ce mariage.

Agréez, etc.

L'original de cette lettre a fait partie du cabinet de Monsieur Charavay, elle a été publiée dans l'*Amateur d'autographes* du 15 décembre 1898.

Mlle Delglat épousa le baron de Marbeuf, chef d'escadron aux chasseurs à cheval de la garde impériale, le 25 mai 1811.

Il fut blessé à la première bataille de Krasnoé, le 14 août 1812, et mourut à Mariempol le 26 nov. de la même année.

Madame de Marbeuf mourut à Lyon le 20 avril 1815, âgée de 21 ans ; ils n'avaient pas eu d'enfants.

Comtesse R. DE BARBENTANE.

—

Une étrange affaire au XVIII[e] siècle La comtesse de Saulx-Tavannes (LXII, 334, 423, 738, 845 ; LXIII, 14, 218). — Marie-Eléonore Eugenie de Levis, devenue depuis Mme de Saulx-Tavannes, avait treize ans lorsque une nuit, étant couchée à Chateaumorand, elle entendit jeter un cri perçant dans la chambre de sa mère Mme de Levis Chateaumorand, née Languet de Rochefort. Effrayée, elle mit sa tête sous ses couvertures et ne fit aucun mouvement. Le lendemain, il fut constaté que Mme de Levis avait disparu et, dans l'escalier, on trouva une de ses pantoufles et son mouchoir.

La légende était que Mme de Levis avait péri de combustion spontanée ; on montrait, à Chateaumorand, une pierre qui portait une tache graisseuse causée par un feu dévorant. Avant la destruction du château, cette pierre, au bas de l'escalier, a été montrée à la comtesse de Chastenay, visitant ce lieu. L'opinion accréditée était un assassinat commis par un intendant infidele. La comtesse de Chastenay tenait ce récit de la comtesse de Saulx elle-même et l'a maintes fois répété au marquis et à la marquise de Laguiche, son neveu et sa niece. Mme de Chastenay était l'arriere-petite-fille de Mme de Levis disparue et la niece de Mme de Saulx-Tavannes. Elle est morte en 1863. Les médecins auxquels elle a souvent parlé de la combustion spontanée de sa grand'mere ont toujours nié la possibilité de cette entiere destruction.

Marquise DE LAGUICHE, douairière.

*
* *

J'avais juré de laisser là la comtesse de Saulx-Tavanes, mais une lettre que je reçois de Copenhague et la réplique qu'oppose H. C. M. à mon avant-dernier article dans l'*Intermédiaire* du 20 février dernier, col 221 *seq.*, m'obligent à revenir à cette affaire Et d'abord, la missive danoise, à laquelle nul doute que mon contradicteur dijonnais, dont la compétence dépasse si manifestement la mienne dans la question « Cousen », ne daigne faire la réponse que M. le Dr Bull attend de mon humiliante ignorance :

MINISTERIET FOR HANDEL OG SOFART

Monsieur,

N'ayant pas l'honneur d'être connu de vous, il vous paraîtra singulier sans doute que je fasse la démarche de vous écrire : ma lettre vous en donnera l'explication, sinon l'excuse — j'ai bien besoin de votre indulgence !

Pendant les rares loisirs que me laissent les *negocia publica*, l'étude du grand siècle « philosophique » n'a pas cessé d'occuper mon attention et je prépare pour le moment, avec la collaboration de M. Aldo Raza, de Venise, une *bibliographie raisonnée* des œuvres de Casanova. Or, il y a, dans la très intéressante notice insérée à l'*Intermédiaire* du 10 janvier dernier (LXIII, 19), un passage sur l'auteur des *Souvenirs* de la marquise de Créquy : ce passage m'a un peu intrigué et voici pourquoi. D'après M « H C. M. » — « le vieil érudit dijonnais » (l'*Intermédiaire*, LXII, 845) — *Cousen* est le vrai nom du ténébreux personnage. Sans doute, encore que d'autres — telle la *Grande Encyclopédie*. XIII 323 — en fasseut un « nommé Causen » et que le *Catalogue de la Nationale*, XXXIII, col 293, le dénomme « Cousin » ; mais n'eût-il pas fallu ajouter que le « comte de Courchamps » n'avait fait que traduire en français le nom irlandais O'Rouske que portèrent ses ancêtres, etc ? » — « Mme de Créquy » parle de Casanova : les *Souvenirs* doivent donc être enregistrés dans notre travail. C'est pour cette raison que je prends la liberté de m'adresser à vous, Monsieur, pour vous prier de vouloir bien me montrer l'extrême bienveillance de m'édifier sur les questions suivantes, dictées par les scrupules d'un bibliographe méticuleux.

1° Quels sont les prénoms de l'auteur des *Souvenirs* ? — 2° Faut-il écrire *Cousen*, ou *Cousin*, ou bien *Causen* ? — 3° Etait-il réellement *comte de Courchamps* ? (Ce titre lui revient peut-être seulement « motu proprio », à l'instar du « chevalier de Seingalt » de Casanova ?) — 4° Le nom « O'Rouske », que signifie-t-il en français ?

Pardon de mes indiscrètes questions ! Je me suis vainement évertué à les débrouiller moi-même ; sans cela, je n'oserais point vous donner de l'embarras au sujet d'une difficulté qui ne peut guère vous intéresser.

Avec mille excuses pour l'audace avec laquelle je vous écris sans avoir l'honneur de vous connaître, je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

TAGE E. BULL

Dr. en droit, Adjoint du Ministre du Commerce et de la Navigation, etc,

Copenhague, 24 Strandstrade, le 28 février 1911.

P.S. — Aurons-nous bientôt le plaisir de voir paraître votre histoire du complot dit de Pontcallec, annoncée dans le même article de l'*Intermédiaire* ?

J'ai cru devoir reproduire cette missive, parce qu'elle incitera peut être quelques lecteurs à reprendre, à leur tour, au bénéfice de M. le Dr Bull et de la matière qui nous occupe, la question Courchamps et à l'illustrer d'un apport nouveau de faits inconnus. M. G. Lenôtre, dont *R* a, ici même (LXIII, 17) vanté le talent, par exemple, ne pourrait-il, lui qui s'est occupé naguère de Courchamps, nous donner, dans l'*Intermédiaire*, un article à ce sujet ? J'admire la foi de H. C. M. en sa thèse ; mais, en somme, puisqu'il nous a fait savoir qu'il était ancien avocat, il me permettra bien de lui dire qu'en histoire l'on ne triomphe pas selon les mêmes procédés que dans un prétoire, et que ce sont des matérialités dûment vérifiées et constatées critiquement qu'il importe surtout de fournir et qu'enfin le dédain qu'il affiche pour la méthode de Berryer eût dû lui rendre d'autant plus plausible cette manière de voir. Or, comment procède-t-il, en l'espèce ? Il lui plaît de se gausser de la crédulité de l'abbé Poirotte ? Sur quoi repose ce jugement ? Nous attendions autre chose qu'une assertion *a priori*. Il lui plaît, également, d'en appeler à ses documents privés sur le château de Lux. Infirmeraient-ils, en quoi que ce fût, l'assertion par laquelle j'ai rectifié une confusion antérieure de H. C. M ? Et si le nom de M. H. Hauser, jeté incidemment par moi dans le débat, n'importait nullement à l'affaire, pourquoi cette apologie du professeur de la Faculté des lettres dijonnaise. sorte de *captatio benevolentiae* parfaitement inutile et qui, tout au plus, nous eût permis, si nous ne l'avions maintenant entendu de sa bouche, de supposer

que notre contradicteur était familier avec les ruses oratoires de Thémis et les artifices subtils de l'éloquence judiciaire ?

CAMILLE PITOLLET.

—

Diocèses sous l'ancien régime (LXII, 555, 627). — La carte intitulée : « La France, divisée en ses quarante gouvernements généraux et militaires, dans leur étenduë actuelle et par *Provinces ecclésiastiques*, par M. Brion, Ingénieur géographe du Roi : et mise au jour (*sic*), par le sieur Desnos, ingénieur géographe, pour les globes et spheres, ruë Saint-Jacques, à l'enseigne du Globe, 1766 », fournira à A. E. la division de la France en diocèses, sous l'ancien régime.

Cette carte fait partie de « L'Atlas ecclésiastique comprenant tous les évêchés des quatre parties du monde, sous leurs Métropoles respectives, soit Archevêchez ou Patriarchats, y compris même les sièges des Eglises schismatiques répandues hors de l'Europe, et dont on a une connaissance assûrée, avec quelques rectifications. Ouvrage nouveau adapté à la géographie de l'abbé Nicolle de la Croix, etc. et servant de Supplément à l'Atlas général dressé pour l'étude de la géographie par le sieur Brion, ingénieur géographe, du Roi. Publié par le sieur Desnos, ingénieur géographe pour les globes et sphères. A Paris, chés le dit sieur Desnos, rue Saint-Jacques, au Globe, et De Lalin, libraire, même rue, 1766, A. P. D. R. »

Un heureux hasard vient de me rendre acquéreur de l'Atlas en question, que je tiens, le cas échéant, à la disposition de A. E.

NAUTICUS.

—

Date de la formation des congrégations religieuses (LXIII, 153, 271). — La possibilité de former des congrégations religieuses date du Consulat et non du premier Empire. On s'en rendra compte par la lecture du document suivant, qui ne se trouve point au *Bulletin des Lois*, mais au *Moniteur universel* (n° du 9 nivose an IX, ou 30 décembre 1800).

Il faut observer que le gouvernement n'avait point encore rétabli le culte catholique. On était en pleine séparation de l'Eglise et de l'Etat.

F. UZUREAU.

Le Ministre de l'Intérieur,

Considérant que les lois des 14 octobre 1790 et 18 août 1792, en supprimant des corporations, *avaient conservé aux membres des établissements de charité la faculté de continuer les actes de leur bienfaisance*, et que ce n'est qu'*au mépris de ces lois* que ces institutions ont été complètement désorganisées ;

Considérant que les secours nécessaires aux malades ne peuvent être assidûment administrés que par des personnes vouées par état au service des hospices et dirigées par l'*enthousiasme de la charité* ;

Considérant que parmi tous les hospices de la République ceux-là sont administrés avec le plus de soin, d'intelligence et d'économie, *qui ont rappelé dans leur sein des anciens élèves de cette institution sublime*, dont le seul but était de former à la pratique de tous les actes d'une charité sans bornes ;

Considérant qu'il n'existe plus, de cette précieuse association, que quelques individus qui vieillissent, et nous font craindre l'anéantissement d'une *institution* dont s'honore l'humanité ;

Considérant que les soins et les vertus nécessaires au service des pauvres doivent être inspirés par l'exemple et enseignés par les leçons d'une pratique journalière ;

Arrête :

Art. I. — La citoyenne Delau, ci-devant supérieure des Filles de la Charité, est autorisée à former des élèves pour le service des hospices ;

Art. II. — La maison hospitalière des orphelines, rue du Vieux Colombier, est mise à cet effet à sa disposition ;

Art. III. — Elle s'adjoindra les personnes qu'elle croira utiles au succès de son institution, et elle fera choix des élèves qu'elle jugera propres à en remplir le but ;

Art. IV. — Le gouvernement paiera une pension de 300 fr. pour chacun des élèves dont les parents seront reconnus dans un état d'indigence absolue ;

Art. V. — Tous les élèves seront assujettis aux règlements de discipline intérieure de la maison.

Art. VI. — Les fonds nécessaires pour subvenir aux besoins de l'institution seront pris sur les dépenses générales des hospices. Ils ne pourront pas excéder la somme annuelle de 12.000 fr.

Paris le 1er nivose an IX.
(22 décembre 1800).
CHAPTAL.

—

La communion par le chalumeau (LXIII, 210, 291). — Aux indications données par A. E. j'ajouterai que la communion sous les deux espèces, se faisait à l'abbaye de Cluny et à celle de Saint-Denis, par les diacres et sous-diacres qui servaient à l'autel, les fêtes et les diman-

ches, et par tous les religieux de Cluny le jour de l'ouverture du chapitre général de leur ordre. Elle était, en outre, un privilège des rois de France, le jour de leur sacre. E. F.

***

Voir les œuvres du cardinal Bona : *De rebus liturgicis*, liv I, chap. xxv, art. IV.

Quant au livre : *Autour de Paris*, je ne doute pas qu'il ne soit aussi « intéressant » que le dit M. Albert Cim : on a cependant lieu d'être étonné d'y entendre parler de la communion *sous les deux espèces* avec un chalumeau.

H. de L.

***

Au sujet du chalumeau, on trouverait en divers écrivains liturgistes de nombreux détails qui n'ont pas leur place ici En nous en tenant à ce qui est demandé, le *Glossaire archéologique* de Victor Gay donnera la réponse avec toute la brièveté désirable :

Depuis le concile de Constance (1415) jusqu'au xviiie siècle, le chalumeau n'est d'ailleurs conservé qu'à titre d'exception dans quelques églises ou abbayes, comme à Saint-Denis et à Cluny où il était, pendant les messes solennelles, destiné à la communion du prêtre et des ministres de l'autel.

Quant au même privilège accordé au roi de France en vertu d'une bulle de Clement VI, il resta, dans l'usage, particulièrement affecté à la cérémonie du sacre et de la communion en viatique. Dans l'église latine, le pape seul a maintenu cette ancienne coutume quand il officie pontificalement.

Le Brun-Desmarettes, dans ses *Voyages liturgiques*, fait mention de l'usage existant à Cluny, et Furetière lui même parle de ce qui était pratiqué à l'abbaye de Saint-Denis.

Il est bon de faire remarquer :

1° Que la concession d'un privilège au roi de France par Clément VI suffirait à prouver l'abandon de la communion sous les deux espèces bien avant le concile de Constance qui l'abrogea définitivement.

2° Que le chalumeau servit aussi, en certaines églises, alors que le diacre (ou un prêtre) avant la fin de la messe, à l'époque des fêtes pascales, présentait du vin non consacré aux fidèles qui venaient de communier.

C'est à cette dernière particularité qu'il convient de rapporter plusieurs textes cités dans le *Glossaire* et à propos desquels l'auteur a omis une distinction pourtant nécessaire :

Une grande coupe d'argent doré... et se nomme le godet de S. Thomas. It., avec ce godet, un tuyau d'argent dorez et pour prendre le vin le jour de Pasques après la communion.

Inventaire de Notre-Dame-de-Paris 1416).

Una pipula argentea, habens quatuor circulos, cum qua sumitur vinum in die Pasche.

(*Inventaire de la cathédrale d'Amiens*, 1419). Quæsitor.

—

Comte de Bérenger (LXIII, 158). — Je suppose qu'il s'agit du comte Raymond de Bérenger, né à Paris le 20 novembre 1774, élevé à la dignité de pair par ordonnance du 5 mars 1819, et décédé à Paris le 25 février 1849.

Cf. Borel d'Hauterive, *Annuaire de la noblesse*, 1847, p. 352 ; id. 1849-50, p. 374 ; *Tablettes biog. de la Chambre des Pairs*, 1821, p. 16 ; *Annuaire hist. et biog. des souverains*, etc... P. ; 1844, t. I, 4e partie, pp. 8 à 13 d'Heuzel.

***

Antoine-Raymond, comte de Bérenger, pair de France, 5 avril 1819, mourut le 25 février 1849 ; il appartenait à la famille dauphinoise de Bérenger, seigneurs du Gua, il avait épousé, le 16 avril 1806 la duchesse de Châtillon, née de Lannoy de Liberchies, morte le 10 juin 1826.

A.-N.

***

On trouvera dans le 1er volume des *Titres et Pairies de la Restauration*, par le vicomte Révérend tous les renseignements demandés.

Le Vicomte de Bonald.

***

La famille est alliée au comte de Reners et Mauny, et je possède un pastel ancien de deux tableaux anciens représentant le comte et comtesse de Bérenger et la vicomtesse de Bérenger.

R.

***

Il y eut simultanément trois pairs de France du nom de Bérenger, tous trois appartenant au Dauphiné : Bérenger (de la Drôme), conseiller à la cour de Cassa-

tion ; le comte Bérenger, ancien médecin, ancien membre du Conseil des Cinq-Cents, conseiller d'Etat ; le comte Raymond de Bérenger-Sassenage (ce dernier marié à Marie-Anne-Pauline-Désirée de Lannoy)

MADEL.

***

Antoine-Raymond comte de Bérenger, pair de France par ordonnance du 5 avril 1819, naquit à Paris le 20 novembre 1774 de Charles de Bérenger, lieutenant-général, et de Marie-Thérèse le Gendre de Vilmorin ; il épousa, le 16 avril 1808, Marie-Anne-Pauline-Désirée de Lannoy de Liberchies, fille de Christian Joseph-Grégoire-Ernest, comte de Lannoy et de la Motterie et Marie-Christine de Mérode ; elle était veuve depuis le 9 octobre 1799, d'Anne-Henri-Renier-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Châtillon, elle mourut à Paris le 10 juin 1826. Le comte de Bérenger mourut à Paris le 25 février 1849, laissant une fille Elisabeth Marie-Charlotte de Bérenger, née en 1812, morte à Paris le 2 septembre 1877, qui épousa, le 3 mai 1824, Charles-Louis, comte de Vogué.

Armes : *gironné d'or et de gueules.*

BARON DU ROURE DE PAULIN.

—

Demoiselle Cécile. Fille d'Achmet III (XLIX). — J'ai vu chez Fermond, marchand de tableaux, 13 rue de l'Odéon, un portrait-gravure de cette dame.

A. CALLET.

—

Simon Deutz (T. G. 276 ; LI, 739). — M. Jules Lermina termine un de ses récents articles sur les mots :

Détail intéressant : Deutz, le traître, fut tué le 4 décembre 1851, sur le boulevard Montmartre, par les soldats de Bonaparte.

—

Fauconpret (De) (LXIII, 100) — La famille de Fauconpret de Thulus, dans la Flandre française, porte : *D'azur à trois bandes d'or, chargées de sept roses de gueules, boutonnées d'argent, 2, 3 et 2.*

Saint-Allais (tome I, page 295), dit que la famille Faucompré de Godet, originaire de Lille en Flandre, s'établit à Moulins où elle fonda une manufacture de fils retors, et fut anoblie par lettres patentes du mois de mars 1778. Elle porte : *D'or à deux chevrons de gueules, accompagnés en chef à dextre d'une coquille de sable, à senestre d'une couronne de laurier de sinople et en pointe de deux dauphins adossés du même surmontés d'un croissant du second* (les armes données par Saint-Allais sont un peu différentes). Elle est encore représentée.

Quoique ne portant pas les mêmes armes, il est probable que les deux familles de Fauconpret et de Faucompré ont une origine commune.

P. LE J.

***

M. Mac Ivor demande des renseignements sur l'origine, les armoiries et alliances de la famille de Fauconpret ou de Faucompré.

J'ai l'honneur de connaître plusieurs membres de cette famille. Elle est d'origine wallonne. Son nom devait s'écrire primitivement « Fauconpretz », d'où les différentes orthographes : Faucompretz, Fauconpret et Faucompré, qu'on trouve dans les actes des Archives de Lille. Dès 1484, il est parlé, dans un cartulaire de Gosnay, de Jean Faucompré l'aîné et de son fils Hacquinet (Petit Jean, en flamand).

En 1615, il existait à Lille quatre frères de Faucompré, dont Martin, chef de la branche des De Faucompré de Paris. Les armes bourgeoises de ces Faucompré étaient *un faucon de gueules sur écu d'or.*

A partir de 1633, on trouve des alliances avec les Chrestien, les Lebrun, les du Crocquez, les Debruck, les Mas, les Ghesquières, les Walive, les Vivetent d'Orchies, les Crespin, etc.

En 1778, André de Faucompré, arrière-petit-fils d'André de Faucompré et d'Elisabeth du Crocquez, fut anobli par lettres patentes de Louis XVI, qui lui donna de nouvelles armoiries, qui sont celles portées par les branches de Paris et de Franche-Comté, savoir : *D'argent au double chevron de gueules, accompagné en chef, à dextre d'une coquille de sable, et à sénestre d'une couronne civique de sinople ; et en pointe, de deux dauphins adossés de sinople, surmontés d'un croissant de gueules.*

Plusieurs familles de ce nom et de ces armes habitent Paris, dont le comte de Faucompré, installé dans l'ancien hôtel de feu M. Antoine Herzog, ancien grand industriel alsacien, hôtel où demeurait également feu M. Scheurer Kestner, rue Murillo, n° 8, dont la façade donne sur le Parc de Monceau.

D'autres branches sont établies en

Franche-Comté dans des châteaux des environs de Besançon. Celles-ci ont pour souche Louis-Auguste de Faucompré, marié, en 1839, à Beaumont-sur-Oise, avec Esther-Louise Corbie. Leur fils, officier supérieur d'artillerie, a épousé Mlle de Fleurey ; ils habitent le château de Busy, commune de Boussière, à 12 kilomètres au sud-ouest de Besançon.

FROMM, de l'*Univers*.

—

M. Guiblet, garde aux titres de la bibliothèque du roi et sa famille (LXII, 727). — Surpris qu'aucune réponse n'ait encore été donnée par quelque obligeant correspondant — habitué ou attaché du Cabinet des titres de la B. N. — à la question de notre confrère H. de G. qui nous paraît avoir plus souvent, pour sa part, solutionné que posé des questions dans notre *Intermédiaire*, je crois devoir signaler les ouvrages suivants : *Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, par Léopold Delisle, et *La Bibliothèque Nationale*, par Henry Marcel, dans lesquels je souhaite, n'ayant point ces livres à ma disposition, que notre confrère trouve la réponse qu'il sollicite.

IGNARUS.

—

Lallemand (LXIII, 206). — Pierre-Antoine L., marchand épicier à Metz, épousa Catherine Tonnelier, dont, au moins :

I. Charles-François-Antoine L., baron de l'Empire par lettres patentes du 29 juin 1808, donataire (rente de 6.000 fr.) sur le Trasimène, par décret impérial du 17 mars 1808, et sur le département de Montenotte par décret du 6 août 1811 ; lieutenant général (1815), pair de France (Cent Jours 27 juin 1815-11 octobre 1832), commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint Louis, condamné à mort par contumace (1816 ; né à Metz 27 juin 1774, † à Paris, sans postérité, 9 mars 1839 ; marié 30 avril 1804, à Marie-Charlotte-Henriette Roberjot de Lartigue, † à Paris 20 février 1851.

II. Henri-Dominique L., baron de l'Empire par lettres patentes du 13 août 1810, donataire (rente 2.000 fr.) sur le Mont de Milan par décrets impériaux des 1er février 1808 et 15 mars 1810 ; lieutenant général (juin 1815), officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint Louis, condamné à mort par contumace, en 1816, avec son frère aîné ci-dessus ; il fonda au Texas une colonie d'émigrants, « la Nouvelle France ». Né à Metz 18 octobre 1777, † à Borden Town (Nouvelle-Orléans) 15 septembre 1823 ; marié à N. Girard, dont :

1) Orphès-Léon, baron Lallemand, général de division (24 octobre 1870) grand croix de la Légion d'honneur.

2) Caroline-Adélaïde-Stéphanie L., née 27 août 1819, † 20 septembre 1863, mariée à N. Green de Saint-Marsault.

(Vicomte Révérend : *Armorial du Ier Empire, III*, 27).

—

La citoyenne Mirabeau à Belleville (LXIII, 159). — Au cours de recherches suivies sur l'histoire de Belleville pendant la Révolution, je n'ai jamais rencontré le nom de la citoyenne Mirabeau dont parle M. de Brion.

Par contre, j'ai trouvé un certain Charles Eugène Raison, moine au couvent de Picpus à Belleville, qui écrivit avec deux de ses collègues au directoire de Saint-Denis, le 8 mai 1792, qu'ils n'attendaient que l'ordre de réunion des couvents de l'ordre à la maison mère de Picpus pour s'y retirer. (Arch. nat. F. 49/612).

M. de Brion voudrait-il donner la source de son intéressant document ?

PH. DALLY.

*
* *

Il me semble bien que cette dame n'est pas une inconnue pour moi, et je crois la reconnaître à son orthographe. Elle ne serait autre que Geneviève-Marie de Vassan, veuve du marquis de Saulvebœuf, qui épousa, le 21 avril 1743, à l'âge de 18 ans, Victor de Riqueti, marquis de Mirabeau, surnommé l' « Ami des hommes ». C'était donc la mère du grand orateur de la Révolution

La pauvre dame, si c'est la mienne, eut de nombreuses infortunes de ménage et son mari obtint une lettre de cachet pour l'enfermer au couvent de Saint-Michel, rue Saint-Jacques, à Paris, en 1777.

C'est-là que je la rencontre et, dans mon travail sur cette maison, j'ai publié toute son incarcération, avec des lettres à l'appui. De là l'orthographe révélatrice. En voici un spécimen qui permettra la comparaison.

.. J'ai tiré les carte comme la demoi-

elle mavait dit je vous prie de me marquée comme il faut faire ou den portée un jeu dans vostre poche, on assure que vous les tirez à merveilles, il est de conséquence qu'on ne sache pas ceci qui est une plaisanterie mais dans le couvent cela faitoit un chisme, on regarde cela comme un sortilège, demandez le petit parloir...

J'ai trouvé que la marquise de Mirabeau, née de Vassan, était morte dans la misère, le 28 brumaire an III. Mais cette date est justement le lendemain de celle indiquée par l'*Intermédiaire* ? Diable ! voilà qui est déconcertant, à moins d'admettre qu'elle ait été écrite la veille de sa mort. LUCIEN LAMBEAU.

—

Peter van den Gheyn, fondeur en cuivre (LXIII, 207). — Peter van den Gheyn était fondeur de cloches à Louvain au XVIIIe siècle. Son descendant direct est le R. P. van den Gheyn de la Compagnie de Jésus, savant conservateur des Manuscrits et Directeur de la bibliothèque royale de Bruxelles, demeurant au collège des Jésuites des Bollandistes, rue Royale à Bruxelles. F. DE T.

—

La descendance de Samuel Bernard (LXIII, 158). — Samuel Bernard, 1651-1739, eut pour fils :

le Président Bernard de Boulainvilliers, et pour petites-filles :

la duchesse de Roquelaine :

la duchesse d'Uzès ;

la marquise de Clermont-Tonnerre ;

et la marquise de Fandoas.

Il construisit sur la rue Bergère, dont le tracé remonte à 1738, et proche « les Menus Plaisirs du Roy », un superbe hôtel, acquis ensuite par le banquier Rougemont de Lowenberg et sur lequel est maintenant construit le Comptoir national d'Escompte de Paris. L'ancien Comptoir d'Escompte s'y installa en 1851.

La rue de Rougemont fut ouverte en 1844, sur des terrains remis gratuitement à la ville par les hoirs Rougemont de Lowenberg. GEHELLE.

*
* *

Je ne puis donner une suite généalogique complète, mais ce n'est peut-être pas une raison pour ne pas donner à notre confrère X. Y. Z. les quelques renseignements suivants :

Samuel Bernard était le fils du graveur bien connu, nommé également Samuel, lequel descendait du grand dessinateur de Lyon, Salomon Bernard, dit le Petit-Bernard.

Samuel Bernard, le financier, eut deux fils, le second fut le président Bernard de Rieux, célèbre bibliophile dont la bibliothèque fut vendue en 1747 ; le fils du président, Anne-Gabriel Henri Bernard, marquis de Boulainvilliers fut prévôt de Paris.

L'historien comte Henri de Boulainvilliers (1658-1722), n'était peut-être pas de la même famille. Les Bernard étaient une famille protestante convertie. Quant au nom de Boulainvilliers, il est bien connu des Parisiens depuis qu'il sert à désigner une station du Métropolitain.

CÉSAR BIROTTEAU.

*
* *

Samuel II, Bernard, seigneur de Coubert, (1720), né le 28 novembre 1651, mort le 18 janvier 1739, marié (A) à Madeleine (Anne-Madeleine) Clergeau ou Clergot, morte le 17 novembre 1716 à 47 ans (*Jal*) et (B) le 13 août 1720 (ou 1717 (*Jal*) à Pauline-Félicité de Sainte-Chamans eut pour enfants :

Du premier lit :

Samuel-Jacques Bernard, comte de Coubert, né le 27 mai 1686, marié le 12 août 1715 à Olive Louise (*Jal*) ou Elizabeth-Louise Frottia de la Cosse Messelière, morte veuve le 10 juin 1781, à 85 ans (*Chastellux*).

Dont :

1° Jacques-Samuel-Olivier, comte de Coubert, né le 6 janvier 1730.

2° Louise-Henriette-Madeleine, née le 7 juillet 1719, morte en 1757, mariée le 27 septembre 1732 à Chrétien-Guillaume de Lamoignon, président au Parlement de Paris.

3° Louise-Octave Félicité, née le 7 juillet 1722, mariée le 26 septembre 1739 à Nicolas-Hyacinthe de Montvallat, comte d'Entragues.

4° Elizabeth-Olive-Louise, née le 26 janvier 1725, mariée le 15 avril 1741 à Antoine-Jean-François de Saint-Simon, vicomte de Courtomer.

5° Marie-Olive, née le 14 avril 1727, mariée le 18 mai 1743 à Jean-Baptiste de Chabannes, comte de Plonzac et d'Apchon.

II. Madeleine Bernard (*Jal*) morte le 5 novembre 1716, mariée le 15 janvier 1701 à Jacques Hardouin Mansart, comte de

Sagonne, qui se remaria le 29 novembre 1720 à Madeleine du Quesny.

III. Gabriel Bernard, dit le Président de Rieux, mort le 3 décembre 1745, marié (A) à Bonne de Saint-Chamans (1690-11 avril 1718) et (B) le 19 juin 1719 à Suzanne-Marie-Henriette de Boulainvilliers.

Dont du premier lit :

Jacques-Gabriel-François, baptisé le 8 novembre 1718 (*Jal*).

Et du deuxième lit :

Ange (alias Anne) Gabriel-Henri, dit le Président de Boulainvilliers, né le 10 décembre 1724, seigneur du Saint-Saire, marié (A) le 26 avril 1746 à Marie-Madeleine Grimoard de Beauvoir du Roure, et (B) en septembre 1748 à Marie Madeleine Ulphe d'Hallencourt, dame de Boulainvilliers, morte en 1781, à 53 ans.

Dont du premier lit :

Charles-Armand-Gabriel Bernard de Saint-Saire, né le 31 mai 1747.

Et du deuxième lit plusieurs enfants dont :

Adrien-Jacques Gabriel-Louis, mort le 4 octobre 1752, à 2 ans et 9 mois.

Et du deuxième lit, Samuel Bernard eut ;

IV. Bonne-Félicité (20 septembre 1721-16 février 1784, à 62 ans), mariée le 22 septembre 1733 à François Mathieu Molé, seigneur de Champlatreux, ancien président du Parlement de Paris, seigneur de Méry-sur-Oise.

Samuel Bernard eut en outre comme enfants naturels de Marie-Anne-Armande Carton (fille du comédien Dancourt et femme de Jean-Louis-Guillaume de Fontaine) :

Madame Dupin, Madame d'Arty et Madame de la Touche (voir sur ces dames : *H. Bonhomme, les grandes dames et les grandes pécheresses*. P. Cordier.

* * *

Samuel Ier Bernard, fils d'un maître peintre né en 1615, artiste-peintre et graveur, conseiller et professeur à l'Académie royale de peinture, se maria en 1645 ; il eut cinq fils et quatre filles ; trois de ses enfants moururent en bas-âge. Samuel Bernard était protestant et non pas juif, comme on l'a dit parfois ; il se convertit en 1685 ; il mourut le 24 juin 1687.

Son troisième fils, Samuel II Bernard, né le 28 novembre 1651, financier et banquier de la Cour, devint comte de Coubert, conseiller d'Etat, chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Il épousa 1° Madeleine Clergeau de qui il eut plusieurs fils, elle mourut le 17 novembre 1716 ; 2° Pauline-Félicité de Saint-Chamans

Il mourut le 18 janvier 1739.

Samuel-Jacques Bernard, son fils aîné, fut banquier et fit une banqueroute retentissante.

Gabriel Bernard, comte de Rieux, baron de La Lannière, son second fils, naquit vers 1685 ; il fut reçu conseiller au parlement de Paris le 31 août 1314, puis président de la deuxième chambre des Enquêtes le 7 janvier 1727.

Il épousa 1° Bonne de Saint-Chamans, morte à l'âge de vingt-huit ans, le 20 avril 1718 ; 2° Suzanne-Marie-Henriette de Boulainvilliers de Saint-Saire, fille de Henri de Boulainvilliers, le célèbre historien.

Le Président de Rieux mourut le 13 décembre 1745.

Il avait eu trois enfants :

1° Jacques Gabriel-François Bernard, fils du premier lit, né en 1718 et mort enfant.

2° Bonne-Félicité, née le 20 décembre 1721, qui épousa le 22 décembre 1743, Mathieu-François Molé seigneur de Champlatreux, président à la Grand'Chambre du Parlement de Paris.

3° Anne-Gabriel-Henri Bernard, marquis de Boulainvilliers de Saint-Saire, seigneur de Passy-les-Paris, de Saint-Paul d'Auteuil, etc. né le 10 décembre 1742, fut d'abord lecteur ordinaire du Roi, président en la seconde chambre des Enquêtes du Parlement de Paris, puis, le 29 juillet 1766, prévôt de la vicomté et prévosté de Paris, conservateur des privilèges royaux de l'Université et conseiller du Roi en ses conseils. Il épousa par contrat (signé du Roi), le 25 avril 1746 et le 26, en la chapelle de l'hôtel de Biron, Marie-Magdeleine du Roure, née en 1731, de Louis-Scipion-Claude de Beauvoir de Grimoard, marquis du Roure et de Grisac, comte de Montlaur, marquis de Maubec, baron de Barjac, de Bannes et de Verfeuil, etc. mestre de camp de cavalerie, gouverneur de Fort Louis du Rhin et de Pont-Saint Esprit, et de Marie-Antoinette-Victoire de Gontaut-Biron.

Le banquier Samuel Bernard avait eu une fille illégitime de Marthe-Armande Carton Dancourt de la Manne, épouse de Jean-Louis de Fontaine, commissaire des guerres, contrôleur de la marine. Louise-

Madeleine-Guillaume de Fontaine était née le 28 octobre 1706, elle épousa le 29 novembre 1722, Claude Dupin, marquis du Blanc et de Rochefort en Berry, puis de Chenonceaux qu'il acheta le 9 juin 1733, d'abord capitaine d infanterie ; puis lancé dans les finances, fils de Philippe Dupin, receveur des Tailles à Châteauroux et de Jeanne Denis ; il était veuf de Marie-Jeanne Bouillat de Laleuf. Il mourut le 8 mai 1769 laissant trois enfants, dont un fils du premier lit, Claude-Louis Dupin de Francueil, grand-père de Amantine-Lucile-Aurore Dupin, dite George Sand, et une fille et un fils du second lit.

Bernard porte : *d'azur à une ancre d'argent, accompagné au canton dextre du chef d'une etoile de même, rayonnante d'or.*

Baron DU ROURE DE PAULIN.

***

Une généalogie complète, dressée par les soins de notre distingué collaborateur Le Lieur d'Avost, a été envoyée en communication à l'auteur de la question.

—

Famille Taveau de Chambrun (LXIII, 53, 286). — Il y a eu plusieurs familles de ce nom. Il en existait une notable en Normandie qui a donné, *je crois*, de hauts magistrats à Caen. J'ai relevé l'état-civil d'une autre plus modeste dans les archives municipales de la petite ville de Bray-sur Seine, Seine-et-Marne. Elle a donné au XVIe siècle un jurisconsulte assez marquant dont une rue de Bray porte le nom. Ces Taveau étaient de bourgeoisie. Leur famille a fourni des procureurs, des notaires, des praticiens.

Au XVIIIe siècle, je ne la rencontre plus à Bray. Suivant une marche classique, les Taveau ont pu prendre rang dans l'aristocratie à cette époque : puis peut-être passer aux colonies.

Baron H. DE MARICOURT.

—

Le porc-épic de Louis XII (LXIII, 98, 239). — « La devise du porc espic estoit « Cominus et eminus, pres et loing. » C'est ce que déclare Claude Paradin dans ses « Devises heroiques et emblemes », (voir pages 24 à 26 de l'édition publiée en 1621 par Rolet Boutonné au Palais, en la galerie des Prisonniers pres la Chancellerie).

Louis Camerarius, dans la seconde édition du livre de son pere, Joachim Camerarius, intitulé : « Symbolorum et emblematum ex animalibus quadrupedibus desumptorum centuria altera collecta », rapporte, page 96, la devise « Cominus et eminus », appliquée au porc-épic, surmonté de la couronne royale pour rappeler que le roi Louis XII (et non Louis XI, par erreur d'impression) avait choisi cet embleme. La seconde édition dudit ouvrage est de 1605 ; la première avait paru en 1595.

Voici, à propos de la devise « Qui s'y frotte s'y pique », les renseignements recueillis dans les « Devises héraldiques traduites et expliquées par M. Louis de la Roque » (Paris, Alph. Desaide, graveur héraldique, 56, quai des Orfèvres, 1890).

L'ajoutaient à leurs armes les familles suivantes :

1. Page 53 : Bérenger (Dauphiné).
2. Page 260 : Hérisson ou Irisson (Gascogne) Allusion au hérisson naturel qui figure dans leurs armes parlantes ;
3. Page 277 : Rosières (Franche Comté). Allusion aux molettes d'argent qui figurent dans leurs armes ;
4. Page 341 : Du Hamel de Bellenglise (Artois). Allusion aux trois molettes de sable qui figurent dans leurs armes ;
5. Page 344 : Du Houx (Lorraine, Bretagne). Allusion aux feuilles de houx qui figurent dans leurs armes parlantes.

D'autre part MM. A. Chassant et Henri Tausin, dans leur *Dictionnaire des devises héraldiques et historiques* (Paris, J. B. Dumoulin, 1878, 2 tomes), signalent comme s'étant servis de la devise « Qui s'y frotte s'y pique » :

Tome I, page 274 : La ville de Nancy (porte un chardon dans ses armes). — De Rosières, en Franche-Comté. — De Hamel-Bellenglise de Grand Rullecourt (Artois). — Du Gaspern, en Bretagne (porte un lion).

Tome II, page 620 : Du *Buysson*. — Du *Buysson* de Vernet (Languedoc, Auvergne, Bourbonnais). — De Créquy. — De Giey (orig. Bourgogne), Flandre. — De Malortic. — D'Hérisson.

Armes : *de gueules au hérisson au naturel, sur une terrasse de sinople au chef chargé de trois roses d'argent.*

[Aucune de ces armoiries, sous cette devise, ne fait allusion au porc-épic].

En ce qui concerne la devise « Comi-

nus et enimus », je relève dans le même dictionnaire :

Tome I, p. 51 : Devise de l'ordre du « Porc-épic », établi en 1393 ou 1394, par Louis de France, duc d'Orléans, aboli par Louis XII.

Tome II, p. 420 : D'Augustin (Touraine). — Gruyer (Bourgogne). — De la Saussaye (Orléanais). PÉDÉ.

—

Armoiries à déterminer . D'or à 2 lions de gueules (LXII, 953 ; LXIII, 128). — L'énoncé de la question renferme en effet des inexactitudes. Il faut dire : *D'or aux 2 lions de gueules, au chef d'azur chargé de 3 besants d'argent.* Je crois que les lions sont *affrontés*, sans l'assurer positivement Quant à la *roue* du 2e écusson, elle est au *naturel.* H. H.

—

Armoiries à déterminer : De gueules au lion d'argent (LXIII, 207). — Ex-libris de la famille de Verthamon, en Limousin (Léon Quantin. *Ex-libris Héraldiques anonymes*, n° 1135).

*
* *

Cet ex-libris est celui de François-Michel de Verthamon, baron de Bréau, qui eut la charge de greffier des ordres du roi, le 4 février 1716, prêta serment le 8, et s'en démit immédiatement. Il fut reçu premier président du Grand Conseil le 24 février 1697 et mourut dans la possession de cette charge le 2 janvier 1738, âgé de 82 ans, extrêmement riche et ayant survécu à tous ses enfants. Cette famille, qui est entrée au Parlement de Paris en 1588, descend de Martial de Verthamon, vivant en 1560 lequel fit un commerce lucratif à Limoges. Jean de Verthamon, fils de Martial, fut trésorier de France à Limoges et échevin de cette ville, et fit son testament en 1594. (*Abrégé historique des chevaliers et officiers commandeurs de l'Ordre du Saint-Esprit.* Genève. Fick, 1873). NISIAR.

—

Ex libris à déterminer : d'azur à une main d'or ; d'or à une tour de sable; d'argent au lion de sable (LXIII, 160). — 3° Girardot de Préfonds, en Champagne (Léon Quantin : *Ex libris héraldiques anonymes*, n° 523). XXX.

*
* *

Girardot de Préfonds, porte : *écartelé aux 1° et 4° d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules, aux 2° et 3° de gueules au chevron d'argent* (V. Quantin, *Ex-libris héraldiques anonymes*, n° 523). NISIAR.

*
* *

Tour de sable : ce sont les armes de la famille de Valesque (Lyonnais) sauf qu'il y manque trois monts de sinople, celui du milieu supportant la tour (V. Poidebard, *Armorial des bibliophiles du Lyonnais*). NISIAR.

—

Armoiries à déterminer (LXIII, 160). — Camus de Pontcarré, Paris, Lyonnais, originaire de Bourgogne : *D'azur à l'étoile d or, accompagnée de trois croissants d'argent.*

Carpentier de Changy, en Nivernais : mêmes armes.

Du Four de Longuerue, en Normandie : *D'azur à l'étoile d'or, accompagnée de trois croissants du même,*

etc. P. LE J.

—

Armoiries : Pièces d'armures (LXIII, 207). — Il me semble que la pièce dont parle M. R. D. est tout simplement le brassard. (V. *Larousse*, d'après l'*Encyclopédie*) Rietstap ne cite pas de famille portant trois brassards. Le brassard est un meuble et non une pièce honorable. M. Quantin (Ex-libris héraldiques anonymes. Paris 1907) donne les armes de la Touche, Nivernais. XVIIIe s. qui sont *d'argent à un brassard de gueules en pal* etc.

Je ne trouve le brassard ni dans Paillot, ni dans Vulson, ni dans Gastelier de la Tour. Ce meuble est fort rarement employé. NISIAR

—

« Marie-Antoinette » par Roslin (LXIII. 203). — Dans son supplément artistique du 13 septembre 1908, le *New-York Herald* publiait une lettre de M. C. Roslin, arrière-petit-fils du peintre Alexandre Roslin, dans laquelle celui-ci donnait des détails idédits et très intéressants sur le tableau de son aïeul « L'offrande à l'amour » qui est au Musée du Louvre.

Dans cette lettre datée « Versailles, août 1908 », M. C. Roslin disait qu'il suivait « avec le plus vif intérêt tout ce qu'on écrit sur les œuvres » de son ancêtre, dont il possède d'ailleurs plusieurs ouvrages.

Peut-être serait-il à même de mettre M. Bourin sur la trace du dessin qu'il recherche. C. DEHAIS.

* *

Comment la collection Wallace a-t-elle été perdue pour la France? (LXII, 955 ; LXIII, 132. 170, 288). — Il semble injuste de vouloir mêler le Conseil municipal de Paris à cette lamentable histoire En effet, on ne trouve ni dans les délibérations ni dans les procès verbaux des commissions du Conseil, ni dans ceux du Conseil lui même, tracé d'aucune proposition ou offre faite à la Ville de Paris

C. P.

* *

M. Caville me permettra de lui faire remarquer qu'il ne s'agit aujourd'hui ni de M. Chauchard ni de M. Groult, mais, uniquement, de sir Richard Wallace.

1° On n'apporte *aucun* commencement de preuve ni contre le Conseil Municipal ni contre l'administration des Beaux Arts de la Ville ou de l'Etat.

2° Sur quoi se base M. Caville pour affirmer que *on* — qui *on* ? — « refusa de lui accorder (à Richard Wallace) la somme de 2 millions qu'il demandait comme garantie de bon entretien du musee à créer à Bagatelle », — et que *on* lui refusa la croix de commandeur de la Légion d'honneur ?

Des textes, S. V. P., des textes, qu'on nous fournisse des textes !

Remarquez que, pour ma part, je ne nie rien de ce qu'avance M. Caville. Je cherche la vérité, mais la vérité basée sur des pièces authentiques et non sur les racontars sans nombre dont s'obscurcit cette affaire depuis 25 ans.

Tant qu'on ne nous aura fourni que de vagues indications, il nous sera permis de déclarer que la question reste ouverte.

HENRY LAPAUZE.

—

Un tableau énigmatique (LXIII, 161, 240). — Je possède ce tableau « Le Miroir aux alouettes » acheté à Tours vers 1874.

Je me ferai un plaisir de le montrer aux personnes qui désireraient l'examiner.

En ce cas, me demander rendez-vous.

HENRI CARPENTIER.

— —

Etrangers, membres de l'Institut (LXIII, 209). — Pellegrino-Luigi Edoardo Rossi, né à Carrara (Lucques), le 3 juillet 1787, naturalisé français le 13 août 1834, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, section IV (Economie politique et statistique), le 17 décembre 1836 ; mort à Rome le 15 novembre 1848. Il fut remplacé à l'Institut, le 3 février 1849, par Léon-Léonard-Joseph Faucher. DES E.

—

Beys d'origine française (LXIII, 106). — Un Français (et en général n'importe quel étranger) qui est nommé bey, n'en conserve pas moins sa nationalité et sa religion.

Disons en passant que le titre de bey comporte plusieurs degrés :

Un effendi devient bey Salissah [3e degré du titre].

Un bey Salissah devient bey Saniah [2e degré du titre].

Un bey Saniah devient Moutamaïz [bey privilégié].

Ensuite :

Un bey Moutamaïz devient Mirmiran, c'est-à-dire Pacha.

Eh bien, il n'est pas rare de voir un Européen, surtout s'il est fonctionnaire du gouvernement, passer successivement par les divers degrés ci-dessus énumérés, et cela ne l'oblige en rien à changer de nationalité et à embrasser l'Islamisme.

D'ailleurs, les Egyptiens non musulmans eux-mêmes, quand ils décrochent un titre, conservent leur religion ; c'est ainsi que Boutros Ghali Pacha, l'ancien président du Conseil assassiné par el Wardani était resté copte, par conséquent chrétien. PAUL DE MONTZAIGLE.

—

Académie Goncourt. — Gustave Toudouze (LXII ; LXIII, 84). — L'*Intermédiaire*, en son numéro du 20 janvier 1911, a publié, sous la signature de M. Renoux, une note, dont l'auteur, avec une autorité dédaigneuse et ironique, traçait, des rapports de mon père avec Edmond de Goncourt, un tableau entièrement inexact contre les termes duquel je proteste énergiquement au nom de ma mère et au mien.

Aussitôt que j'ai eu connaissance de cet article (4 février) j'ai adressé à M. Renoux une lettre extrêmement courtoise de fond et de forme, par laquelle je le priais de vouloir bien m'accorder un rendez-vous afin que je pusse m'entretenir avec

lui de cette note. Aujourd'hui 7 mars, j'attends encore la réponse de l'auteur, inconnu de moi, qui a signé de ce pseudonyme.

Que dois-je conclure de ce silence dont j'exprime ici ma surprise ?

Je ne sais.

Mais, n'ayant pu m'entretenir avec M. Renoux, je tiens, du moins, à renseigner les lecteurs de l'*Intermédiaire*, non par de simples affirmations, mais par l'énumération de faits précis.

1° Aux opinions dédaigneuses que M. Renoux, de son autorité privée, prête à Goncourt sur mon père, il me sera permis de préférer les opinions de Goncourt lui-même, écrites de sa main, tout au long, en des lettres dont M. Renoux ignore l'existence et le contenu, mais que ma mère et moi, nous nous ferons un plaisir de lui communiquer lorsqu'il voudra bien m'accorder le rendez-vous que je lui ai demandé. Ces lettres, au nombre d'une quarantaine, constituent l'exacte et complète réfutation de la note de M. Renoux ; elles ne laissent aucun doute sur l'affection personnelle profonde et sur l'estime littéraire raisonnée que Goncourt portait à mon père, affection et estime que je ne laisserai ni mettre en doute, ni travestir.

2° Une preuve publique de cette estime littéraire et de cette affection, — preuve que M. Renoux ne peut pas ignorer, — est que l'un des romans de mon père, *Péri en Mer !* figurait dans la fameuse collection des 30 volumes contemporains préférés par Goncourt. Ces volumes, Goncourt les avait réunis un à un, il les avait revêtus d'une reliure de parchemin blanc sur laquelle il avait fait peindre le portrait de l'auteur par un peintre en renom, et il s'était fait remettre par chaque auteur une page du manuscrit original qu'il avait fait relier dans le volume. Cette collection célèbre passa aux enchères à l'Hôtel des Ventes après le décès de Goncourt ; et je possède le volume de mon père que j'ai moi-même racheté le jour de la vente, au cours des enchères.

3° Une deuxième preuve également publique, et certainement connue de M. Renoux, est ce fait que, parmi tous les écrivains qui l'entouraient, Goncourt, en 1896, choisit mon père pour lui confier le soin d'établir, de composer et de préfacer un volume de *Pages choisies des frères de Goncourt*, demandé par la maison Colin, approuva entièrement choix et préface, de la première à la dernière ligne, par une lettre émue que nous possédons, et que l'auteur de la *Faustin* écrivit quelques jours avant sa mort.

Ce sont là des faits nets, précis, formels, qui font justice du petit filet de vinaigre dont M. Renoux, insuffisamment renseigné, n'a pas craint de blesser des douleurs respectables. Il est regrettable que M. Renoux n'ait pas jugé à propos, avant d'écrire sa notice, de se documenter auprès de ceux qui auraient pu le renseigner, sans erreur, au moyen de faits autrement importants pour l'histoire littéraire du XIXe siècle, que l'anecdote sans portée ni intérêt, de l'huissier, qui, par un lapsus macabre et fort peu comique, prononça, ainsi qu'il peut arriver à chacun, un nom pour un autre.

Ces faits ne laissent rien subsister des impressions dessinées, un peu au hasard par M. Renoux, d'après les opinions qu'il attribue bénévolement, — et inexactement — à Goncourt. Ils fixent un point d'histoire littéraire que personne n'avait jamais eu, et pour cause, l'idée de controuver, et mettent la conclusion finale à une controverse injuste et douloureuse qui a surpris et peiné, non seulement nous-mêmes, mais aussi — j'en ai la preuve fort réconfortante — tous les amis de mon père.

GEORGES GUSTAVE-TOUDOUZE.

—

Un manuscrit à retrouver : Vie du R. P. Denis de Vire (LXIII, 209). — Un manuscrit de la vie du P. Denis de Vire se trouve aux archives départementales de la Seine-Inférieure, série I. Cf. *Etat général des arch. départ*. Paris, 1903, col. 668. Je dois ajouter qu'ayant eu l'occasion de le demander aux archives de Rouen, en 1908, l'administration de ces archives n'a jamais pu retrouver le manuscrit en question. Est-il encore égaré ?

Une copie moderne de ce ms a été exécutée par les soins de mon confrère le P. Edouard d'Alençon. Elle se trouve à Couvin, dans la bibliothèque franciscaine, cotée 883 (30) Cf mon *Catalogue*, p. 156.

P. UBALD D'ALENÇON.

***

Le manuscrit en question doit être celui qui se trouve aujourd'hui aux Archives

départementales de la Seine-Inférieure, ainsi indiqué dans le *Catalogue des manuscrits conservés dans les dépôts d'Archives départementales, communales et hospitalières* (Paris. Plon, 1886, p. 277) : 51 (1. 4).

La vie du R. P. Denis de Vire. prédicateur capucin, mort à Beaumont-le-Roger, le 13 octobre 1657. .

XVIII[e] siècle. Papier. 72 pages... (Acquisition récente).

J'ai fait prendre jadis une copie de la Vie de ce capucin pour la bibliothèque, aujourd'hui dispersée, de ses confrères de Paris. D'après mes notes, les dernieres pages du manuscrit sont endommagées et l'Epitaphe du P. Denis en partie illisible ; mais elle se trouve imprimée dans la *Bibliotheca Scriptorum Ord Min. Capuccinorum* de Denis de Gênes et de Bernard de Bologne. A ce propos il serait intéressant de savoir si le tombeau du P. Denis est connu à Beaumont-le-Roger. Les registres paroissiaux ont dû mentionner sa mort et peut-être lui consacrer une petite note spéciale. ARCH. CAP.

—

Itinéraire de Louis XIV (LXII, 946). — L'auteur de l'*Itinéraire général de Napoléon* (2[e] édition, Jouve et Cie, 15, rue Racine, 7 fr. 50) dont notre confrère parle si aimablement, a entrepris, aussitôt après la mise en vente de la première édition, en 1908, un *Itinéraire général de Louis XIV*. Il s'inspire, dans son travail, de la même méthode et des mêmes formules pour la rédaction et la bibliographie. A. SCH.

—

Un roman inconnu d'Alexandre Dumas père, « La Nouvelle Troie » (LXII, 612 701, 819). — Le général Bartolomé Mitre possédait deux éditions de ce volume : *Montevideo o la nuova Troja*, di Alessandro Dumas, prima versione italiana Dalla Tipografia Moretti Genova 1850 et :

Montevideo ou une Nouvelle Troie par Alexandre Dumas, Imprimerie Centrale de Napoleon Chaix, Paris 1850 (167 pages).

Dans ces deux editions, à la première page, on lit « Aux héroiques défenseurs de Montevideo », Alexandre Dumas.

Le général Mitre, dans *Un episodio Troyano*, voir « Paginas de Historia », page 167. Biblioteca de La Nacion), fait plutot une trop sévère critique de ce livre :

En 1850, Alexandre Dumas écrivit un petit volume, dont le titre sera immortel, mais indigne de son talent merveilleux. Après sept ans de siège, le fécond romancier eut l'inspiration de donner à cette héroïque ville et à son livre, le titre de *Nouvelle Troie*, titre avec lequel il passera à l'Histoire.

Je ferai remarquer à M. Renoux que plus qu'un roman, ce livre est plutôt l'histoire du pays, mais c'est bien Dumas qui écrit, et que ce siège ne se passa pas pendant la guerre entre la République Argentine et l'Uruguay, ces deux pays n'ont jamais été en guerre, mais Montevideo était désigné par le tyran Oribe, président de l'Uruguay, et allié du tyran Rosas, qui, pendant de si longues années, fit couler tant de sang argentin.

Le général Mitre, ainsi que ses beaux-frères de Vedia, que Dumas cite dans son livre, (mais il écrit Bedia) ont été des héros de ce siège, qui dura, en effet, dix ans.

Dumas semble avoir été très bien renseigné sur ce siège et les coutumes du pays, et je serais curieux de savoir où il a pu puiser ses renseignements pour écrire ce livre. Le général Pacheco y Obes, parent du colonel du même nom, ministre de la guerre et marine durant le siège, était, vers 1850, ministre de l'Uruguay à Paris ; il faudrait chercher de ce côté, et voir si Dumas ne l'a pas fréquenté

Le général Mitre, dans *Un episodio Troyano*, fait mention de *Rosas et Montevideo devant la Cour d'Assises*, Paris 1851.

Je remercie d'avance l'intermédiairiste assez aimable qui saura me renseigner sur ce point, et me dire de quoi il s'agissait. AMERICA.

—

Les personnages de la Vie de Bohême (LXIII, 210). — Une brochure parue en 1856, dans la collection des Contemporains, et signée Eugene de Mirecourt, confirme les noms des trois personnages signalés par M. Martin Ereauné et en ajoute un quatrième.

Il paraitrait, d'après cette brochure, que Barbemuche représenterait Barbara dont la *Revue de Paris* a publié plusieurs nouvelles et qui distilla sa rancune contre Murger dans un livre intitulé : l'*Assassinat du Pont Rouge*, où le Rodolphe de la *Vie de Bohême* est traité comme un vil chenapan, J. G.

Dernière gerbe de Victor Hugo (LXIII, 4, 80, 240). — Le nom de la ville de *Laurentum* vient bien du nom latin de laurier, *Laurus*, d'après Virgile, qui nous fait connaître, au livre VII de l'*Enéide*, vers 59 et suivants que Latinus, en fondant une ville, avait trouvé sur son emplacement un laurier, qu'il avait consacré à Apollon, et dont il avait imposé le nom à la population de la cité nouvelle. Il avait même bâti son palais autour de ce laurier sacré, qui se trouvait ainsi au milieu de l'édifice, *texti medio* ; un essaim d'abeilles vint s'y poser, fait qui fut interprété comme un présage de l'arrivée d'étrangers (les Troyens). V. A. T.

—

Victor Hugo et le mot Sabaoth (LXII, 896 ; LXIII, 142. — Il est bien certain que le mot Sabaoth, ou plutôt Zébaoth, signifie « des armées », et que les Hébreux en faisaient suivre le mot Jehovah : *Jéhovah Zebaoth ! Dieu des armées.*

Victor Hugo a trouvé le vocable sonore, et, sans trop se soucier de sa signification exacte, il l'a employé à la place du mot Dieu dans le passage cité des *Châtiments.*

Jean Richepin, séduit à son tour par l'étrangeté barbare du nom, l'a pris comme refrain dans une des pièces les plus irrévérencieuses des *Blasphèmes*. Le morceau est intitulé : *Bréviaire d'Histoire sainte* ; comme il est très court, on peut le citer sans trop encombrer les colonnes de l'*Intermédiaire* :

Adam est heureux. Qu'on l'induise enfaute !
— Et le Sabaoth lui prend une côte. —
J'ai fait l'homme hier. Noyons-le aujourd'hui :
— Et le Sabaoth fait pipi sous lui. —
Mon peuple est élu. Ses vœux sont les nôtres,
— Et le Sabaoth l'asservit aux autres. —
Joseph comme un saint a toujours vécu.
— Et le Sabaoth fait Joseph cocu
Aux Juifs pour toujours ma loi fut promise.
— Et le Sabaoth abolit Moïse. —
A mon fils vainqueur tout dira : je crois,
— Et le Sabaoth met son fils en croix —
Pour clous d'or mon trône aura les planètes,
— Et le Sabaoth vend *té pôn' lorgnettes*. —

Il est, d'ailleurs, permis de supposer que ce n'est pas pour avoir écrit cette pièce que Richepin a été élu membre de l'Académie Française.

MICHEL PAULIEX.

Hugo : où ô Hugo, hucheras-tu ton nom ? (LXIII, 104, 181). D'après les *Annales politiques et littéraires*, numéro du 23 février 1902, n° 974, tome 38, p. 119, ce quatrain, reproduit avec de légères variantes :

Où ! ô Hugo, *hucheras-tu* ton nom !
Justice enfin *que faite* ne t'a-t-on !
Quand donc au corps *qu'Académie on nomme*
Grimperas-tu de roc en roc, rare homme ?

aurait pour auteur un obscur publiciste de Lille, M. de la Basse-Montarie (sans doute le chevalier l'Evèque de la Basse-Monturie, ainsi nommé par Quœsitor, (*Intermédiaire* du 10 février dernier n° 181).

C'est du moins ce qu'affirme R. de Cazenove, qui aurait, en 1856, extrait ce quatrain, modèle de cacophonie, d'un article documenté du *Figaro* de cette époque. COUSIN PONS.

—

Union générale (LXIII, 54, 182). — On a déjà répondu, sans préciser, que M. Edouard Drumont avait parlé de ce krach célèbre dans plusieurs de ses livres ; au chapitre III de la *France juive devant l'Opinion*, il raconte à la suite de quelles manœuvres et de quelles pressions la plainte initiale fut rédigée et signée ; dans ses autres ouvrages, il ne fait que des allusions à cette affaire. Mais il lui consacra fréquemment, par contre, de nombreux articles dans la *Libre Parole.*

Ceux qui recherchent des documents sur l'*Union Générale* ne sauraient se dispenser de lire la remarquable et dramatique interview que M. Ludovic Naudeau prit à M. Bontoux, peu de temps avant la mort de l'ancien directeur de l'*Union Générale*. J'aurais voulu en indiquer la date ; mais je ne puis retrouver la coupure du *Journal* où elle parut. Je suis persuadé que M. Naudeau se ferait un plaisir de donner le renseignement s'il lui était demandé. MICHEL PAULIEX.

—

J. K. Huysmans et les frères Lenain (LXII, 952 ; LXIII, 174). — L'article de Huysmans sur les frères Lenain a paru dans l'*Echo de Paris*, en 1899, à la date du 3 ou du 4 juillet, mais plus probablement du 4. LN. GR.

—

Le grec dans la langue française. Taon — Moire (LIX ; LXI ; LXII, 201, 433, 483, 644, 704, 819 ; LXIII, 88). —

M. Léon Sylvestre écrivait dans l'*Intermédiaire*, le 30 septembre, les lignes suivantes : « Que M. Daron veuille bien consulter le *Glossaire* de Du Cange dont l'auteur n'était pas, lui, un néo-latiniste ; mais bien un latiniste médiéval. » Je lui répondis, dans le numéro du 10 novembre, que Du Cange étant venu au monde plus de 150 ans après la fin du moyen âge, ne pouvait pas être appelé un auteur médiéval, et que, par conséquent, la preuve qu'il prétendait tirer du latiniste du moyen âge était sans valeur. Voici ce qu'il me réplique aujourd'hui, en changeant de question : « J'ai été évidemment téméraire et naïf d'avoir été chercher dans un *Glossaire* de Du Cange une étymologie du mot seigneur qui ne correspond pas aux conceptions hellénisantes de M. Daron, lequel juge que Du Cange était né en 1610, ne pouvait être latiniste du moyen âge... Pour être helléniste, M. Daron aurait donc dû vivre du temps de Péricles ? » J'avoue que je ne saisis pas bien ce raisonnement de notre confrère ; mais je vois, pourtant, qu'il se trompe, lorsqu'il croit qu'on peut mettre une rallonge au moyen âge, pour le faire arriver à l'année 1610 ; et qu'il se trompe encore, en s'imaginant que Daron aurait pu être helléniste à Athènes, du temps de Péricles ; il n'aurait pu y être qu'hellène ; puisque helléniste signifie, dans son vrai sens, imitateur des Grecs.

M. Léon Sylvestre termine sa réplique par cette déclaration : « La langue française étant une langue romane, issue du latin, j'estime qu'il vaut mieux avoir cherché une étymologie dans Du Cange, que de n'y avoir rien cherché du tout ». Cela serait peut-être mieux, s'il l'y avait trouvée mais comme il n'y a rien découvert, le far-niente, qui est une si douce chose, n'était-il pas préférable ?

Quant à l'origine du français, on a vu qu'il affirme hardiment qu'elle est latine ; mais comme il n'en donne aucune preuve, j'espère qu'il sera bientôt disciple d'Henri Etienne, s'il lit attentivement mes articles. DARON.

* * *

M. Claude Léon est prié de mettre son adresse sur la copie qu'il a bien voulu envoyer.

Sébasté (LXIII,6, 183).— Les gens de loi ont toujours aimé à faire parade de leur science juridique en entassant des mots qu'ils estropiaient parfois un peu. La Subhastatio était en droit romain une forme de la vente C'était la vente à l'encan, et se faisait primitivement sub hasta, sous la lance qui avait conquis le butin.

Aujourd'hui le commissaire priseur n'est plus armé que d'un marteau, et la subhastatio n'est plus qu'une adjudication. Jadis on vivait beaucoup à l'église, vraie maison du peuple et on y passait maint contrat. On y faisait même, on le voit, des adjudications. Pour la différence entre Sebastez et Subastez donné par du Cange (V° Subastare), je ne crois pas qu'elle vaille contre l'identité des radicaux, et du sens. G. LE H.

—

Les dessins du Prince Impérial (LVII). — M. Augustin Filon a fait à la Société des conférences, cette semaine, une conférence sur le Prince Impérial dont il a été le précepteur. Il a tracé du jeune prince, un portrait de style simple et touchant qui a profondément ému.

Il a parlé de ses hautes qualités intellectuelles et morales, de sa beauté d'âme, de ses goûts d'artiste. Il a redit ce qu'on savait déjà, qu'une des passions du prince était le dessin. Tout enfant, c'était sa joie de dessiner des bonshommes, et en cela il ressemblait à tant d'autres enfants. Mais déjà l'on distinguait dans ces gribouillages naïfs un don véritable d'observation

L'*Intermédiaire* a publié (LVII), un dessin du Prince Impérial où lui-même se met en scène avec sa mère.

Nous reproduisons, d'après un original qui est en notre collection, un dessin qui montre nos troupes aux prises avec quelque guérilla.

La fougue des cavaliers, le mouvement des chevaux, les masses si parfaitement compactes, font une véritable œuvre d'artiste de cette vision d'un enfant de dix ans.

—

« Deressié » pour signifier aujourd'hui (LX; LXI) — Comme complément aux renseignements donnés par M. le Dr Bougon (LXI, 204) sur le verbe *rachiner* ou *réchiner* je dirais qu'il



DESSIN DU PRINCE IMPÉRIAL ENFANT *(Collection G. M.)*

n'est point nécessaire de remonter à une époque bien lointaine pour retrouver l'usage de ce verbe. Dans le Beauvaisis, il y a vingt ans, les vieilles gens qui parlaient le picard se servaient toujours du mot *rechiner* pour désigner le repas de l'après-dinée. Il est l'heure de rechiner. Que voulez-vous pour rechiner ? — « Ils sont à rechiner, etc... » Ils ne parlaient jamais autrement. Aujourd'hui encore on peut entendre ces expressions dans quelques villages du Beauvaisis et de la Picardie, d'où elles disparaîtront peut-être avec la mort des vieillards qui les ont conservées.

On peut encore consulter les ouvrages de A. Ledieu sur le dialecte picard et les dictionnaires de picard qu'on trouvera à la Bibliothèque nationale.

LUCIEN DHUYS.

—

Se réfociller (LXIII, 210). — Ce verbe n'est ni dans le *Dictionnaire de l'Académie*, 6e édition, ni dans celui de Littré. Il doit vouloir dire raviver, ranimer, réchauffer, de *re* et de *focus*, foyer. Je me rappelle avoir lu le mot latin *refocillata*, appliqué à Pauline, femme du philosophe Sénèque, qu'on ramena à la vie après sa tentative de suicide, qui eut lieu simultanément avec la mort de son mari, ordonnée par Néron. J'ai retrouvé le récit de ce fait dans les *Annales* de Tacite, mais le mot de *refocillata* ne s'y trouve pas. Probablement il se trouve dans Suétone, qui a raconté la même tragique histoire. Malheureusement je n'ai pas cet auteur sous la main.

V. A. T.

* * *

« Se réfociller » est tout simplement la francisation du verbe italien *rifocillarsi* : se redonner des forces, se restaurer — par une bonne nourriture. NAUTICUS.

* * *

Percy, auquel la langue latine était assurément familière, francisait ainsi le verbe *refocillare* (dérivé de *focus*, feu, foyer), ayant le sens de réconforter, ranimer, rétablir, restaurer (par des aliments ou des breuvages). Ne dit-on pas aujourd'hui : Ce vin réchauffe, cette liqueur réchauffe ?

QUÆSITOR.

* * *

Est-ce que ce verbe ne vient pas du latin *Focillator*, qui réchauffe, redonne des forces ? Le vieux français avait déjà l'adjectif *Focillateur*. ALBERT DESVOYES.

* * *

Le *Lexique de l'ancien français* (je n'ai pas en ce moment sous la main le grand *Dictionnaire* de Godefroy, qui donnerait plus de détails) donne : refociller, v.a. réchauffer, ranimer, rendre vie à ; v. réfl. se restaurer, se réconforter ; il donne aussi se refocillier, même sens, et le substantif refocillation, réconfort. Ce sont des mots empruntés au latin : *refocillare*, de focus, foyer, se trouve dans Senèque, dans Pline le Jeune, avec ce sens : réchauffer, ranimer, réconforter.

IBÈRE.

—

Les phases de la lune et Bugeaud (LXIII, 106). — Le maréchal agriculteur n'aurait fait que rendre, sous formules originales, ce que nos paysans ont depuis longtemps observé. Il a dit : *Talis quarta* (le 4e jour de la lune) *talis plena, si non mutatur sexta.*

PETRACORENSIS.

* * *

Bugeaud, séjournant dans un couvent d'Espagne, y recueillit les pronostics que les moines avaient déduits de 55 années d'observations. Les voici dépouillées de leurs obscurités.

— Remarquer l'état de l'atmosphère les 4e 5e 6e jours de la lune.

— Si le 6e ressemble au 4e, le temps reste le même pendant toute la lunaison 9 fois sur 12.

Si le 6e ressemble au 5e, il reste le même 11 fois sur 12.

Ces pronostics se trouvent, sous une autre forme, dans les Œuvres militaires du maréchal Bugeaud réunies par le capitaine Weil. F. X. T.

* * *

Notre collaborateur Philibert Le Boigne entend sans doute parler de la règle météorologique connue sous le nom de *Règle de Bugeaud* et qui s'énonce ainsi :

1° Le temps se comporte *onze* fois sur *douze* toute la durée de la Lune comme il s'est comporté le *cinquième* jour si le *sixième* jour le temps est resté le même que le *cinquième*.

2° Il se comporte *neuf* fois sur *douze* comme le *sixième* jour si le *sixième* jour ressemble au *quatrième*.

Elle serait basée sur un siècle environ

d'expériences recueillies par les soins des moines d'un couvent d'Espagne où Bugeaud en aurait découvert le texte quand, au cours des guerres du 1er Empire, il occupa ce couvent.

Quelque intermédiairiste pourrait peut-être nous faire connaître si cette règle a reçu en France la sanction de l'expérience. G. DE MASSAS.

***

Voici la règle du maréchal Bugeaud :

Le temps se comporte onze fois sur douze, pendant la durée de la lune, comme il s'est comporté le *cinquième* jour de la lune, à condition que le *sixième soit semblable au cinquième*.

Il se comporte neuf fois sur douze, comme le *quatrième* jour si *le sixième est semblable au quatrième*.

Partant de la nouvelle lune, Bugeaud tenait compte aussi de la différence de 3/4 d'heure environ entre le temps de la révolution de la lune autour de son axe et le temps de la révolution de la terre autour de la terre, c'est-à dire qu'il ajoutait 5 heures au 6e jour écoulé avant de se prononcer. G. TATTEVIN.

***

Voici ce qu'un ami m'a envoyé sur ma demande :

Règlement Bugeaud : 11 fois sur 12, le temps est, pendant la durée de la lune, comme à son 5e jour, si le 6e est resté le même, 9 fois sur 11, comme le 4e jour, si le 6e ressemble au 4e.

L'heure exacte de la nouvelle lune se trouve en tenant compte de la différence de 3/4 d'heure environ entre le temps de la révolution de la terre autour de son axe et celui de la lune autour de la terre ; donc, on ajoutera 5 heures au 4e jour, avant de se prononcer sur le temps à attendre.

Loi Bugeaud (Maréchal) agriculteur de 1815 à 1830.

A. CORDES.

***

Voir Louis Figuier : *L'Année scientifique et industrielle*, Cinquième année (Paris, Hachette, 1861) page 77, septième année (Paris, Hachette, 1863) page 74.

T. O'REUT.

***

A la question posée par M. Philibert Le Boigne dans l'*Intermédiaire* du 30 janvier dernier, col. 105, le *Journal des Débats* a répondu en partie dans l'un de ses *Echos* à la date du 27 octobre 1909 :

Le Vieux Major eut un précurseur et qui fut, paraît-il, plus heureux que lui en ses prévisions : ce fut le maréchal Bugeaud. On rapporte, en effet, que pendant la guerre d'Espagne le futur maréchal de France — Bugeaud n'était alors que capitaine — lut dans un manuscrit tombé sous sa main, cette loi empirique :

« Le temps se comporte onze fois sur douze, pendant la durée de la lune, comme il s'est comporté au cinquième jour de la lune, si le sixième jour est resté le même qu'au cinquième.

« Et neuf fois sur douze comme le quatrième jour, si le sixième ressemble au quatrième. »

M. Bugeaud, ravi de cette découverte, fit l'épreuve de cette loi et la vit, paraît-il, se vérifier avec une régularité extraordinaire.

Agriculteur de 1815 à 1830, il la mit souvent en pratique ; elle lui fit éviter, à l'époque de la fenaison et de la vendange, des pertes auxquelles aucun propriétaire voisin ne sut échapper. Gouverneur de l'Algérie, il ne faisait entrer les troupes en campagne qu'après le sixième jour de la lune ; s'il se trouvait en expédition et que le mauvais temps lui fût prédit par la lune, rien ne l'empêchait de chercher un abri. C'est ainsi que toujours il préserva les colonnes placées sous ses ordres. On attribuait à la chance le résultat d'observations et de calculs.

Partant de l'heure exacte de la lune, il tenait compte, en outre, de la différence des trois quarts d'heure environ entre le temps de la révolution de la terre autour de son axe et le temps de la révolution de la lune autour de la terre, c'est-à-dire qu'il ajoutait cinq heures au sixième jour écoulé, avant de se prononcer sur le temps qu'il devait craindre ou espérer.

Cette formule s'appelle la loi Bugeaud.

LN. GR.

—

Société des Carabots (LXIII, 561, 663). — Chez Dentu, en 1865, M. Gaston Lavalley a publié : *Les carabots, scènes de la Révolution.* QUÆSITOR.

—

Billets écrits sur des cartes à jouer (LIX ; LX ; LXI). — L'usage le plus remarquable que l'on ait fait des cartes à jouer, le voici : — En 1684, l'argent monnayé manquait au Canada pour payer les troupes (400 hommes) lorsque l'intendant De Meulles s'avisa de signer des « bons » écrits sur des cartes à jouer et de les mettre en circulation forcée, ce qui, du reste, fut bien accueilli de la population (10.000 âmes) et ensuite ap-

prouvé par le roi qui se porta garant de l'émission.

De Meulles créait ainsi le billet de banque, ni plus ni moins, lui donnant pour base sa signature personnelle, bientôt couverte par la parole du roi. Rien de pareil n'existait en Europe, en Asie ou en Amérique. Ce n'était plus la lettre de change ou de crédit, ni une traite quelconque, mais le vrai billet de banque avec tout son caractère actuel.

Louis XIV, peu pressé de faire voir ses écus, se décida pourtant, un jour, à faire rentrer au trésor une partie de ces cartes. Bientôt après, le successeur de De Meulles répéta l'opération, et elle se continua jusqu'à 1760. Donc, c'est une colonie française qui a inventé le billet de banque.

Certains marchands de Boston qui avaient séjourné à Québec, proposèrent, en 1690, à la province du Massachusetts, de libérer la dette publique au moyen d'un papier-monnaie semblable. Le projet fut accepté, cependant, comme les puritains n'avaient pas de cartes à jouer, on employa de simples cartons écrits à la main — et tout le monde s'en montra satisfait jusqu'au rachat du dernier « bon » inclusivement. BENJAMIN SULTE.

—

La fourchette de Louis XIV (LXII ; LXIII, 293). — L'usage des fourchettes est beaucoup plus ancien que ne l'indique Hérald.

On trouve, en 1297, une fourchette décrite dans l'inventaire d'Edouard I.

L'inventaire de Jean, duc de Bretagne, en 1306, mentionne « II petiz gameaux et une forche d'argent à trère soupes »

Pierre Gaveston, le favori d'Edouard II, qui avait 69 cuillers d'argent, possédait aussi trois fourchettes : mais elles avaient une destination spéciale. L'inventaire, dressé en 1313, porte en effet : « Trois furchestes d'argent pour mangier poires ».

Certes, les auteurs anciens nous laissent entendre qu'aux époques mêmes des raffinements du luxe, les convives mangeaient avec leurs doigts, peut-être avec une particulière élégance, mais rien ne prouve que les recherches archéologiques ne nous réservent pas quelque surprise en découvrant, dans les ruines ensevelies d'une ville morte, des services de bouche que ne désavouerait pas l'orfèvrerie moderne. E. F.

Trouvailles et Curiosités.

—

Ce gringalet de Gudin, élève de David. — Gudin, qui fut élève de David avant 1789 et que la Révolution obligea à renoncer à la peinture, a-t-il laissé une trace, si légère soit-elle, dans l'histoire des beaux-arts ? Les lettres ci-dessous publiées montrent qu'après un demi-siècle écoulé un de ses anciens camarades d'école, homme méticuleux cependant et dont la mémoire était fidèle et précise, le peintre Fabre, ne conservait plus de lui, de sa figure, de la *petite pension*, le moindre souvenir. Mais Fabre était souvent goutteux et volontiers grincheux : peut-être la crainte d'une visite importune l'a-t-elle décidé à ne pas « reconnaître » le trop confiant Gudin. Celui-ci est-il donc tout à fait oublié et mérite-t-il de l'être ?

Voici sa lettre à Fabre, datée de

Maison de M. Bon aîné, Avignon,
3 décembre 1833

Monsieur et ancien camarade,

Il n'est pas probable que depuis votre premier voyage [voyage *effacé*] départ de Paris pour Rome, vous ayez conservé la mémoire d'un petit gringalet de l'attelier (*sic*) de DAVID, que les événements de la Révolution de 1789 ont forcé de prendre une autre carrière.

Libre, je profite de quelques beaux jours de mon automne, et suis venu ici, au milieu d'une partie de ma famille. Me trouvant si près de Montpellier, je désire voir le Muzée dont vous avez enrichi cette ville, où je compte passer un jour ou deux. Dites-moi, je vous prie, si je pourrai vous y voir un moment.

Pour vous remettre sur la voie, j'étais pensionnaire du Roi à la petite pension à Paris, avec Gérard, Godefroy, Taraval et Pottier, où nous demeurions avec Girodet. Je me rappelle parfaitement de vous (*sic*) grâce à votre renommée.

Faites-moi le plaisir de m'adresser un mot ici, avant mon départ pour Montpellier qui aura lieu, je l'espère, dans les premiers jours de la semaine prochaine. Agréez l'expression des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, monsieur et ancien camarade, votre très humble et très obéissant serviteur.

GUDIN.

Suscription : A monsieur, monsieur le baron Fabre, au musée de Montpellier, Hérault.

Et voici la minute de la réponse de Fabre :

Depuis près d'une heure, j'étudie la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ;

et j'ai beau (1) torturer ma mémoire, je n'y trouve rien de précis ni sur votre nom, ni même sur la *petite pension du roi* à Paris ; (2) au reste, monsieur, il est possible qu'à travers (3) les 48 ans qui se sont écoulés, je retrouve (4) dans vos traits quelques traces qui me reportent à l'époque que vous me rappelez. Dans tous les cas, je serai flatté de vous recevoir dans mon petit musée. J'espère que ma cruelle ennemie la goutte ne me privera pas de cette satisfaction le jour où vous viendrez le visiter. Je souhaite que vous en soyez satisfait. En attendant, j'ai l'honneur d'être, monsieur et ancien camarade, votre très humble et très obéissant serviteur.

—

Une lettre de remerciements de Carnot. — A qui s'adresse cette lettre de remerciements du Grand Carnot, conservée sans nom de destinataire parmi les autographes de Trémont, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale F. Fr. 12757, fol. 42. Elle est du 4 août 1801, et par conséquent il y a longtemps à attendre pour qu'elle soit imprimée dans sa *Correspondance générale.* Quel est le jeune géomètre qui travaillait si bien pour la « Taupe » de 1801 et quel est le traité dont Carnot fait si nettement l'éloge ? Pourquoi Carnot était-il à Saint-Omer pendant l'été de 1801 ?

Saint-Omer, 16 thermidor an 9.

Je vous remercie bien sincèrement, citoyen, de l'ouvrage très intéressant que vous m'avez adressé. Je l'ai lu avec infiniment de plaisir : vous y exposez, avec toute la clarté possible, les principes de la géométrie analytique, et vous en tirez par une méthode uniforme les principales propriétés des sections coniques ; d'où il résulte un ensemble très beau dans la théorie de ces courbes. Je crois cet ouvrage très propre à remplir l'objet auquel vous l'avez destiné, qui est d'offrir aux candidats pour l'Ecole Polytechnique ce qu'ils doivent savoir. Je suis flatté de l'intérêt que vous mettez à mon opinion (*sic*) en cette matière : les auteurs que vous avez consultés et que vous citez sont de trop bons guides pour vous égarer, et ils doivent concevoir de grandes espérances d'un écrivain qui, si jeune encore, a su pénétrer si loin dans les sciences abstraites.

Salut et estime.

CARNOT.

---

(1) *Première rédaction barrée* : me creuser la cervelle.
(2) *P. R* il n'est pas facile.
(3) *P. R.* les années.
(4) *P. R.* sur.

Une lettre de Bernardin de Saint-Pierre. — M. Eugène Pitou détache de sa collection d'autographes et veut bien nous communiquer, la lettre de Bernardin de Saint-Pierre qu'on va lire. Elle est d'un tour infiniment piquant. A quelle aimable muse pouvait bien ainsi s'adresser l'auteur de *Paul et Virginie*?

Madame,

Je reçois, avec la plus sensible reconnaissance, le présent que vous me faittes de votre ouvrage en 4 vol. intitulé du *Génie des peuples anciens*, il servira suivant votre intention à l'instruction du fils et de la fille, quand il aura servi à celle du père et de la mère; il m'a fait passer plusieurs heures de la nuit avec vous, non de la manière la plus agréable mais au moins la plus utile, il m'a rappelé la pluspart des études de ma jeunesse et m'a fourni bien des réflexions pour l'âge avancé.

Aimable dame, vous vous êtes montré d'abord sur l'horizon de la littérature comme un charmant papillon qui vole de fleurs en fleurs, mais à présent vous nous apparoissez, à travers les nuages de l'antiquite, comme une petite étoile brillante qui les colore de ses rayons. Les hébreux, les grecs, les romains ce sont sans doute des objets très imposants, mais rien dans votre ouvrage ne m'intéresse comme son auteur. C'est à la campagne ou je veux vous lire à mon aise, car je ne compte guères être à Paris pendant la belle saison, que la première semaine de chaque mois, pour mes affaires ; si j'avais le bonheur de vous y voir je prendrais la liberté de vous présenter ma *Mort de Socratès* afin d'obtenir à mon tour votre suffrage; je vous l'enverrai au reste par la 1re occasion que vous me donnerez.

Je trouve qu'on ne vous a pas encore rendu justice sur votre calendrier de flore ; il ne tiendra pas à moi qu'on ne la rende, dans notre classe, à votre ouvrage nouveau. Charmante muse, permettez moi de vous embrasser en Appollon, de tout mon cœur, et avec tout le respect dû à l'usage que vous faites de vos beaux jours en les consacrant aux talents.

Je suis pour la vie, Madame,
Votre très humble
et très obéissant serviteur
BERNARDIN DE SAINT-PIERRE.

Paris, ce 7 may 1808.

Je vous prie de me rappeler au souvenir de M. votre père et de Mme votre mère.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXIII• Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20 Mars 1911

47e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

No 1286 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Nous avons reçu un nombre de questions si élevé — surtout en généalogie — que nous sommes contraints d'en ajourner la publication aux numéros suivants.

—

Lettres d'amour de Lucrèce Borgia à Bembo. — La boucle de cheveux de Lucrèce Borgia, qui existe à la Bibliothèque Ambroisienne de Milan (*Intermédiaire*, LVIII, 162, 285, 511), accompagne dix lettres d'amour originales écrites par la duchesse de Ferrare au futur cardinal Bembo. En 1816, lord Byron, s'étant arrêté quelques jours à Milan, s'occupe des cheveux et de la correspondance en question, dans deux lettres à Murray, son éditeur. Parlant des cheveux, il dit, dans la première de ces deux lettres : « les plus charmants, les plus beaux que l'on

puisse imaginer : je n'en ai jamais vu de plus admirables ». Dans la deuxième, Byron s'exprime ainsi : « La tresse est blonde et belle, *j'en ai volé un seul cheveu*, que je garde comme une relique. Je n'ai pu avoir copie des lettres, c'est chose prohibée, ce dont je ne m'inquiétais guère... mais c'est impraticable ; il a fallu me contenter d'en apprendre quelques-unes par cœur. »

Les lettres de Lucrèce Borgia à Bembo ont-elles été publiées? Comment ces lettres et les cheveux de la trop fameuse fille d'Alexandre VI, sont-ils parvenus à la Bibliothèque Ambroisienne ?

J'ajouterai que, trente ans environ après Byron, un de nos compatriotes écrivait au sujet des cheveux de la duchesse de Ferrare : « Je présume qu'ils ont beaucoup changé depuis 1816, car je les ai trouvés d'un *jaune verdâtre*, pas si charmants qu'ils sont apparus à Byron. »

Nauticus.

—

Ch. Durand et Louis Bonaparte. — Dans une correspondance diplomatique de Vienne (21 mai 1840) on lit :

> La Russie soudoyait naguère M. Ch. Durand à Paris pour y créer un parti à Louis Bonaparte et exciter des troubles en France...

Quelque collègue pourrait-il identifier ce M Ch. Durand et me donner quelques renseignements biographiques (avec dates de naissance et de mort) sur son compte ?

M. A.

Molière en Italie. — M. Jean Monval, dans le supplément du *Figaro* du 18 février, soulève une question bien intéressante : celle du séjour de Molière en Italie vers 1647 ; il nous fait connaître le document par lequel il est établi que « le chef des comédiens de M. le duc d'Orléans » — sans le désigner autrement — suivit M. Fontenay-Mareuil qui partait comme ambassadeur à Rome au printemps de 1647.

Le fait est fort possible, et ce voyage en Italie de Molière âgé de vingt-cinq ans nous expliquerait bien des choses : son amitié profonde pour Mignard, alors à Rome, et l'influence incontestable des comédies italiennes sur ses premiers essais.

On se rappelle, d'autre part, que Molière, chef de troupe, avait abandonné en 1646 le jeu de paume de la Croix Blanche (rue de Buci) et que nous ne savons rien de cette troupe avant son séjour à Nantes en avril 1648, sous la direction, non de Molière, mais de Dufresne.

Plusieurs questions restent donc à poser :

1° Que devint Molière après avoir quitté le jeu de paume de la Croix Blanche (rue de Buci) en 1646 ?

2° Doit-on reconnaître Molière dans le « Chef des Comédiens de M. le Duc d'Orléans », à la suite — comme secrétaire sans doute — de M. Fontenay-Mareuil, ambassadeur de France à Rome ? A noter, en passant, que quelques années plus tard, à Pézenas, le prince de Conti lui offrit une place de secrétaire auprès de lui.

3° Que sait-on de ce M. Fontenay-Mareuil ?

4° Resta-t-il à Rome ? Alla-t-il à Naples ? Combien de temps fut-il ambassadeur à Rome ?

5° Possède-t-on, au Ministère des affaires étrangères, des rapports de cet ambassadeur ? L'écriture de Molière est connue. Combien il serait curieux de retrouver dans ces documents politiques l'écriture de notre grand poète comique !

6° Que devint Madeleine Béjart pendant ce même laps de temps ?

7° Où se trouvait alors le comte de Modène, amant de la Béjart ? Compromis dans un complot contre Richelieu, n'avait-il pas quitté Paris ? On le vit sûrement à Naples. A quelle date ?

8° Est-il permis de supposer que la Béjart ait passé en Italie pour suivre le comte de Modène ; est-il permis de supposer que Molière ait cherché un motif pour aller en Italie afin de se rapprocher de la Béjart ?

9° Molière faisait-il partie de la troupe de Dufresne à Nantes en 1648 ?

Ces hypothèses pourront, à première vue, paraître bien hardies pour certains Moliéristes. Et cependant, que l'on veuille bien tenir compte : de la disparition complète de Molière pendant deux ans ; des liens étroits qui unissaient le comte de Modène et Madeleine Béjart ; de l'amour de Molière pour Madeleine ; des nombreux passages du théâtre de Molière — quelques-uns relevés par M. Jean Monval — qui nous prouveraient que Molière avait été en Italie ; sa vieille amitié pour Mignard qui se trouvait à Rome en 1647.

Georges Monval, nous dit son fils, croyait fermement à ce voyage de Molière en Italie ; il attendait qu'un document nouveau vienne lui permettre de l'affirmer. Quel beau champ ouvert pour les chercheurs ! Qu'en pensent nos collaborateurs moliéristes ?

HENRY LYONNET.

—

Lettres royaux, ordonnances royaux. — Tels sont les termes consacrés par l'usage sous l'ancien régime, pour désigner des actes émanant de l'autorité souveraine, mais aujourd'hui, en parlant de ces actes, ne doit-on pas plutôt écrire : lettres royales, ordonnances royales ?

DU HALGOUET.

—

Historique de la 21e demi-brigade légère ? — A-t-on publié un historique de la 21e demi-brigade légère ? Où pourrai-je le trouver ?

—

Les documents révolutionnaires de M. Daniel Conway. — Un auteur américain, Moneure-Daniel Conway qui vivait à Paris et y est mort, je crois, l'année dernière, possédait une « masse de documents révolutionnaires » dont il a publié quelques fragments, notamment dans la *Revue hebdomadaire*, en mai-juin 1900.

Quelqu'un de nos intermédiairistes pourrait-il me renseigner sur la succession de cet écrivain et me dire notam-

ment ce que sont devenus les papiers historiques dont il était détenteur ?

ARMAND GRANEL.

—

L'œuvre de Victor Adam. — Existe-t-il un catalogue de l'œuvre lithographiée si intéressante de Victor Adam éparse dans les livres et publications de 1820 à 1830 ? DUX.

—

Famille du peintre Delaval ou de Laval. — Le peintre d'histoire Pierre-Louis Delaval (ou de Laval) est né à Paris en 1790 et y est mort vers 1868.

Il était fils de Claude Alexis de Laval, ancien commissaire de la marine.

1° Est-il à la connaissance que le peintre se soit marié et qu'il ait eu des enfants ? 2° Sa famille était-elle originaire de Paris ? E. DES R.

—

Desrocques de Torbat. — Quelque lecteur pourrait-il m'indiquer dans quel régiment de cavalerie servait en 1682 le capitaine Desrocques de Torbat ?

E. RHODES.

—

De Garencières. — Théophile de Garencières, docteur en médecine de l'Université à Caen s'expatriait en Angleterre environ vers 1650. En 1672 il publiait une traduction : *The Prophecies and Prognostications of Michael Nostradamus.*

Il devint docteur en médecine de l'Université d'Oxford et publiait quelques œuvres médicales. Il paraît que tous les descendants masculins sont morts jusqu'à l'année 1800. La famille est très ancienne, et elle possédait en France au XIVe et au XVe siècle des biens et des propriétés assez considérables.

Ses armoiries inventées par lui-même sont : *d'argent, à trois chevrons de gueules.*

Il serait très intéressant de savoir si une famille de ce nom existe en France.

B. G. P.

—

Hüe de Miromesnil et marquis de Radepont. — Pourrait-on me dire s'il existe des descendants directs du garde des sceaux Hüe de Miromesnil et du marquis de Radepont qui, au moment de la Révolution, se montrèrent les amis dévoués du duc de Penthièvre ?

Tout renseignement concernant ces deux personnages, les châteaux de Radepont dans l'Eure et aussi un certain M. de Chabrier (ou M. Chabrier) secrétaire des commandements de la duchesse d'Orléans, fille du duc de Penthièvre, seraient reçus avec reconnaissance.

RENAUD D'ESCLES.

—

F. Leprince. — Il a écrit *La Main du défunt*, Lisbonne 1853-54, 6 v.

Sait-on quelque chose sur cet auteur?

MONNEROT.

—

Famille Loriot. — Connaît on 1° les armoiries de la famille à laquelle appartenait Marguerite Loriot, mariée à Charleville, le 22 avril 1670, à Jean Canel, plus tard fait comte par le duc de Mantoue ;

2° Les nom et prénoms des parents de Marguerite Loriot, blason de sa mère s'il y a lieu ;

3° Les nom et prénoms et blason de la femme de Jean Canel, père du précédent, qui fut conseiller et avocat général en la cour souveraine de Charleville décédé en cette ville le 29 septembre 1668 ?

E. DES R.

—

Militaire âgé de 6 jours. — En mai 1834, la duchesse de Dino cite cette anecdote :

> Lady Londonderry, fort connue pour ses bizarreries, étant près d'accoucher et se persuadant qu'elle aurait un garçon, commande un petit costume de hussard, uniforme du régiment de son mari. En le commandant, elle dit au tailleur : « Pour un enfant de *six jours*. — De *six ans*, veut dire milady ? » reprend le tailleur. — « Non, vraiment ; de *six jours*. Ce sera le costume de baptême ! »

Les enfants et petits-enfants de l'empereur d'Allemagne portent très jeunes des uniformes militaires, mais la priorité appartient-elle bien au jeune Londonderry, vraiment précoce ? A. G.

—

Pradier. — Bellier de La Chavignerie et Auvray qui, dans leur *Dictionnaire des artistes français*, ont rectifié avec tant de soin la date de la naissance de Pradier, n'ont pas contrôlé avec la même attention la date de son décès, puisqu'ils le font mourir en 1862, c'est-à-dire dix ans trop tard. Je désire savoir si Pradier était prénommé James ou Jean-Jacques ; à quelle époque il s'est marié ; comment s'appelait sa

femme, et si l'on a sur elle quelques renseignements d'état-civil. Les mains de la *Vierge* de la cathédrale d'Avignon ont été exécutées d'après un moulage des mains de Mme Pradier (*Intermédiaire*, XXV, 93); or comme cette statue me semble ressembler beaucoup à la *Ville de Strasbourg* de la place de la Concorde et que celle-ci reproduit les traits de la même personne, je désire savoir s'il est dit quelque part que Pradier ait fait poser sa femme pour sa figure d'Avignon.

ADRIEN MARCEL.

—

Famille Rhodes. — 1° François Rhodes, docteur en Sorbonne et prédicateur à la Cour, était de 1740 à 1760 environ curé de Bagneux, près de Paris. Il signait : Chabanes de Rodes et se servait d'un cachet portant : *d'azur à trois pointes de flèches d'argent posées 2 et 1*, et surmonté d'une couronne de comte.

Pourrait-on me dire : 1° quels furent son prédécesseur et son successeur ; 2° qui nommait à la cure de Bagneux ; 3° à qui appartiennent les armoiries ci-dessus décrites ?

4° Joseph Rhodes-Duclaux, frère du précédent, nommé en 1746 à la recette générale de l'Ile de Ré, s'est vraisemblablement marié dans le pays.

Y a-t-il laissé des descendants, et existe-t-il, dans la Charente-Inférieure, des Rhodes ou Rodde, d'origine auvergnate ?

E. RHODES.

—

Bassin. — Le 12 novembre 1766, en la séance publique de l'Académie des Sciences,

M. Buache a exposé des cartes et développé dans un mémoire le résultat d'un travail qui a pour but de représenter et de calculer la quantité d'eau courante dans ce qu'il nomme le bassin de chaque rivière, c'est-à-dire, l'espace compris entre toutes les hauteurs d'où coulent les sources tant de la rivière principale que des moindres rivières, et des ruisseaux qui viennent s'y rendre. (*Mémoires secrets* dits *de Bachaumont*, édit. 1784, t. IV, p. 96).

Est-ce bien, en effet, Buache qui, le premier, s'est servi de cette dénomination de *bassin*, restée depuis dans le glossaire géographique ? ADRIEN MARCEL.

—

« Armorial du Bibliophile ». — La première édition de cet ouvrage de Joannis Guigard, publiée en 1870-73, contenait environ 1300 figures sur bois, qui étaient à céder en 1885, après la déconfiture de la librairie Bachelin-Deflorenne. Que sont devenus ces clichés et pourquoi, dans la seconde édition, publiée en 1890, n'ont-ils pas été utilisés et sont-ils remplacés par d'autres figures qui ne leur sont pas supérieures ? CÉSAR BIROTTEAU.

—

Un portrait de la duchesse de Fallary. — On vient de vendre, rue Drouot, dans la collection Seillière, un tableau de Largillière représentant, dit-on, la duchesse de Fallary (et non Phalaris, comme l'imprime le catalogue). Il y a là certainement une erreur. D'abord cette toile qu'on donne aujourd'hui à Largillière, était en 1878 — Exposition des portraits nationaux au Trocadéro — attribuée à François de Troy. Ensuite la dame représentée est une femme de cinquante ans environ, portant une coiffure fin Louis XIV ; à cette époque la duchesse de Fallary avait dix-huit ans. Le seul portrait authentique de la maitresse du Régent appartient à M. le comte d'Haussonville. MARQUISET.

—

Pièce de 5 francs de l'Eridanie. — Voici la description d'une pièce de monnaie du module et du poids de nos pièces de cinq francs.

Au droit, un groupe de deux jeunes femmes debout, habillées à l'antique. L'une d'elles, en premier plan, coiffée d'un casque, tient de la main droite une pique surmontée du bonnet phrygien, et de la gauche un niveau ou équerre de maçon. L'autre femme s'appuie du bras gauche sur sa compagne, et tient dans la main droite une longue branche de palme. La légende GAULE SUBALPINE entoure ce groupe, très artistiquement figuré.

Au revers, au centre, à l'intérieur d'une couronne formée d'une branche de palme et d'une branche de laurier, on lit : 5 FRANCS ; au-dessous, L'AN 10 ; plus bas se trouve un *différend* constitué par un cœur. La devise est formée par les mots LIBERTÉ, EGALITÉ, à la partie supérieure, et le mot ERIDANIA, dans le bas.

Il s'agit évidemment d'une pièce frappée pour la République Cisalpine, et le groupe des deux femmes doit symboliser cette même République et la République Française.

Pour quelle somme globale a-t-il été frappé de ces pièces ? Sont-elles toutes du même millésime ? Quel est l'atelier monétaire qui les a frappées ?

Il est à remarquer que, sauf le mot latin ERIDANIA, qui signifie : région arrosée par l'Eridan, ancien nom du Pô, la légende et la devise de cette pièce, dont je ne connais que l'exemplaire que je viens de décrire, sont écrites en français.

NAUTICUS.

—

Poèmes à rimes brisées. — Où trouver des poésies a rimes brisées dont Voltaire a laissé un spécimen dans le quatrième chapitre de Zadig ?

I. P. K.

—

Les drames de cape et d'épée. — Ces drames sont le produit de l'époque romantique. Quel fut le premier ? La *Jeunesse des Mousquetaires* qui remonte, je crois, à 1845 ? Quels furent les plus célèbres avec la *Reine Margot*, le *Bossu*, la *Maison du Baigneur*, la *Belle Gabrielle*, la *Dame de Monsoreau*, la *Jeunesse du roi Henri*, etc. ? H. L.

—

La collection Delisle de Sales. — Le « Philosophe de la Nature », qu'appréciait Diderot, avait réuni depuis 1788 toute une collection de pamphlets qui formait un ensemble de six mille volumes et qui se composait surtout d'écrits révolutionnaires. Sait-on ce qu'est devenue cette collection après la mort de Delisle de Sales survenue en septembre 1816 ?

PAUL EDMOND.

—

Pour voir de très loin. — Dans le nº du 16 décembre dernier, le journal *La Turquie*, qui se publie à Constantinople, écrivait en parlant des Druses :

> Ils se teignent les cils des paupieres inférieures, pour obtenir comme une espèce de réflexion dans l'œil et pouvoir ainsi apercevoir de loin, de très loin. Ils voient à six kilomètres en rase campagne.

Est-ce que quelqu'un connait cet étrange procédé ? De quelle couleur peut bien être cette teinture ?

Croit-on que cela puisse avoir quelque efficacité ?

HAHL BOUG HERCK.

Champenois. Facéties sur leur compte. — Je cherche à compléter deux quatrains faits en l'honneur des Champenois (mes compatriotes en dépit de la délimitation), pour répondre au dicton que l'on connait.

Le premier se trouve en épigraphe sur la couverture des *Œuvres d'un désœuvré*, par M. A. Neuville, édition de Chaumont, 1837.

> Racine, Diderot.....
> Etaient tous.....
> Celui qui les créa.....
> En fit de.....

La deuxième terminerait, me dit-on, un petit volume in-8°, édité ou imprimé à Dijon, il y a une cinquantaine d'années peut-être, et que je ne puis retrouver. Il n'y manque que le premier mot, un nom, sans doute :

> .... Lafontaine et Racine
> Etaient tous de ce pays-là,
> Et la nature, j'imagine,
> En fit de plus bêtes que ça.

D'autre part, M. J. Durandeau, rédacteur du *Réveil bourguignon*, me signale une pièce comique, entendue autrefois par un de ses correspondants, dans laquelle il est parlé d'un Champenois poursuivi par un lièvre : où la trouver ?

De quel ouvrage provient une lithographie in-4° : *Le Champenois*, signée Slypulkowsky et Louton ?

Enfin, je possède les pages 79 et 80 d'un ouvrage in-8° qui peut bien avoir aussi cinquante ans d'impression, et ces pages contiennent onze strophes de huit vers, intitulées : *La Champagne vengée ou le Proverbe réfuté*. Quel est cet ouvrage ? la pièce n'a-t-elle pas une suite à la page 81 ? Quel en est l'auteur ?

LOUIS MORIN.

—

« Tout-le-Monde » et « Cinq-Mars ». — Ce sont les noms de deux villages, l'un dans le canton de Cholet (Maine-et-Loire) ; l'autre, dans le canton de Langeais (Indre et-Loire).

Quelle peut bien être l'étymologie de ces deux curieuses dénominations ?

A. D'E.

—

En pagale. — Quelle est l'origine de cette expression qui, dans le langage des marins et des coloniaux, signifie « en désordre » ? Jal et Littré la signalent sans l'expliquer. GRAMADOCH.

Réponses

Commissaires du Directoire à La Haye (LXIII, 156). — Je me suis adressé pour être en mesure de répondre à cette question a M. de Riemsdyk, le savant directeur des Archives d'État néerlandaises, dont j'ai pu apprécier de longue date l'obligeance et l'érudition. Il a bien voulu mettre sous mes yeux l'ouvrage de M. J. C. de Jonge *De Geschiedenis van het Nederlandsche Zeewesen* qui, au tome V, page 432, fait mention de la mission de Forfait et d'Andréossi, envoyés dans la République Batave pour y préparer une campagne contre l'Angleterre. Une lettre de Bonaparte relative a cette affaire, datée du 12 février 1798, a été reproduite au t. III, p. 488 de la *Correspondance de Napoléon*.

Le *Moniteur* du 25 pluviôse an VI (13 février 1798) indique comme membres de cette commission Forfait, Andréossi, Lacrosse et Muskein, mais les deux premiers seuls semblent avoir pris part aux travaux, car les biographies du contre-amiral Lacrosse ne disent pas que ce marin, qui s'est distingué dans l'expédition d'Irlande, ait éte en Hollande ou en Egypte.

Forfait et Andréossi se trouvaient en Hollande au commencement de mars 1798, ce qui ressort d'une lettre du Directoire Batave adressée le 5 mars à l'agent de la Marine. Le 19 mars ils étaient à Calais. Une lettre datée de ce port, signée d'eux et portant la suscription : « Les Commissaires du Gouvernement pour l'expédition d'Angleterre au Ministre plénipotentiaire de France près la République Batave » se trouve dans la Correspondance secrète du Directoire batave.

L'article consacré à Andréossi par la *Biographie Universelle* dit qu'il a pris part à l'expédition d'Egypte comme général de division et fait partie de l'Institut d'Egypte. Le même article parle de la commission générale donnée à Andréossi pour inspecter les côtes de la mer du Nord en France et en Hollande. C'est donc bien lui que recherche notre collaborateur P. C.

MARCELLIN PELLET.

—

La duchesse d'Angoulême n'a pas été stérile (LXIII, 293). — Le contenu des curieuses lettres citées par M. Léonce Grasilier n'a pas lieu de me surprendre, et mon ami le baron de Maricourt, arrière petit-fils du baron Hue, est convaincu de leur authenticité. La précaution prise par l'ancien valet de chambre de Louis XVI de ne citer aucun nom, et les formes mystérieuses sous lesquelles il enveloppe son récit s'expliquent d'elles-mêmes. Les lettres venant d'Angleterre en effet, comme l'a dit fort justement M. Grasilier, n'avaient pas de secrets pour le cabinet noir qui fonctionnait activement à cette époque, et le fidèle Hüe était en droit de redouter des indiscrétions ; aussi, dans toute sa correspondance, m'a dit son petit-fils, on retrouve, à chaque page, les mêmes mesures de prudence et de circonspection.

M. de Maricourt n'a trouvé dans ses papiers de famille aucun document pouvant nous éclairer sur le plus ou moins de réalité des grossesses de la Duchesse d'Angoulême, et les Princes de la famille royale, petits-neveux de Marie-Thérèse de France, que j'ai eu l'honneur de consulter, ne possèdent également aucune pièce qui s'y rapporte. — Mais il ne me semble pas qu'il y ait lieu de faire de plus amples recherches et l'explication de la lettre de Hüe me paraît fort simple :

Les violentes émotions et les chagrins éprouvés au Temple par Madame Royale avaient eu sur sa santé la répercussion la plus fâcheuse ! Enfermée dans une prison, privée a la fois d'air et d'exercice à l'âge où la femme cesse d'être enfant pour devenir jeune fille, la Princesse avait traversé la période critique de la formation dans les conditions les plus déplorables, et toute sa vie, son état général devait s'en ressentir ! Les irrégularités, les retards les interruptions qui se produisaient dans sa santé purent donc, à diverses reprises, donner, même à des médecins, l'illusion d'une grossesse. Et cette espérance put, non seulement se renouveler plus d'une fois, mais encore se prolonger pendant plusieurs mois à la suite d'un retard d'une durée plus longue.

Je possède une grande partie des papiers du marquis de Bonnay qui fut investi, on le sait, de la confiance de Louis XVIII et qui vécut longtemps dans l'intimité de la famille royale : son opinion sur un pareil sujet me paraît intéressante à connaître. Or voici ce qu'il déclare à propos du bruit de grossesse de la Dauphine qui s'était répandu dans le public.

« Le seul symptôme qu'on en ait, c'est que depuis plusieurs mois, la Princesse n'est pas comme elle devrait être ; mais cet état étant le plus habituellement le sien, je ne vois pas que l'on puisse en rien conclure, et je ne partage pas les illusions que quelques personnes s'obstinent à conserver. »

La stérilité de la Dauphine fut-elle due à son état de santé ou faut-il, au contraire, l'attribuer à son mari ? C'est ce qu'il est bien difficile de dire. Il est permis de penser, en tout cas, que cette alliance entre deux cousins germains en fut peut-être la principale cause !

Dans son testament, la duchesse d'Angoulême avait prescrit qu'aucune autopsie de son corps ne serait faite après son décès et il n'en avait pas fallu davantage pour prétendre que la princesse restée vierge par suite de l'impuissance de son époux avait voulu, par cette clause restrictive, dissimuler la triste infériorité du duc d'Angoulême ! — Les lettres possédées par M. Grasilier viennent démontrer combien cette accusation est mal fondée, car il ne viendra à l'esprit de personne que la Duchesse d'Angoulême se soit prêtée à une pareille comédie et qu'elle ait consenti à laisser croire qu'elle avait des espérances de grossesse, si son mariage n'avait jamais été consommé !

Je ne veux pas terminer cette courte note sans remercier M. Grasilier de l'autorité et de la compétence qu'il veut bien m'attribuer et lui exprimer ma gratitude de la flatteuse confiance qu'il a l'obligeance de me témoigner. Vicomte DE REISET.

*
* *

Je doute fort de cette grossesse de la princesse, en 1813, à laquelle semble croire, d'après des lettres qu'il cite, M. Léonce Grasilier. Voici pourquoi je ne peux les interpréter comme lui.

D'abord, dans celles de Louis XVIII, en date de la même époque, il n'y a pas trace d'un espoir de voir sa nièce devenir mère, et cet espoir, s'il l'eût conçu, il n'eût pas manqué d'en parler à certains de ses correspondants pour lesquels il n'avait rien de caché.

D'autre part, en 1813, la princesse habitait avec lui à Hartwell et non à Londres. Quand elle venait dans cette ville, elle descendait chez son beau père, le comte d'Artois qui occupait entièrement une petite maison et qui, par conséquent, n'avait de voisins ni au dessus de lui ni au-dessous.

Enfin, si le médecin dont M. Grasilier cite les propos avait voulu désigner la duchesse d'Angoulême, ce n'est pas à Hue qu'il en eût parlé en ces termes mystérieux et comme d'une étrangère. Hue et sa femme vivaient dans l'intimité de la famille royale et si la princesse eût été dans l'état que signale le médecin, ils l'auraient su et c'est eux qui probablement lui auraient donné des soins. Pour ces motifs et quoique ne voulant pas plus nier qu'affirmer, je ne crois pas à cette grossesse.

Quant à celle de 1821 que M. Grasilier donne comme positive et comme s'étant dénouée par une fausse couche, elle est plus douteuse encore. Le bruit commença à en courir dans les dernières semaines de 1820. Le 11 décembre, la fameuse Madame Hamelin écrivait au duc Decazes alors ambassadeur à Londres :

Savez-vous un bon caquet de cour ! On dit que Mme la duchesse d'Angoulême est grosse. Déjà, depuis un an, les choses étaient établies, dit-on, de façon à le laisser espérer. Cependant, le premier, le second mois ne donnèrent aucun indice, puisqu'on mit des sangsues ; mais, au troisième mois, son sein prit une forme si charmante que les soupçons arrivèrent aux plus incrédules et on cessa tout remède contraire. De tout ceci, il ne faut conclure qu'une chose, c'est que la princesse a plus de gorge, ce qui est agréable même pour la fille des rois.

Au début de l'année suivante, le roi, dans une lettre à son ancien ministre, lui disait :

Rien n'a paru depuis quatre mois. La taille épaissit sensiblement. Mais, ne sont-ce pas des obstructions !

Ce langage, on le voit, ne trahit pas une croyance bien robuste à une grossesse. Et en fait, on ne tarda pas à cesser d'y croire ; bientôt, il n'en fut plus question. Il est de tradition dans la famille royale que la princesse ne fut jamais enceinte.

Mais la duchesse de Berry avait eu bien peur, d'autant plus qu'elle n'ignorait pas qu'on se choquait à la cour de l'attitude arrogante qu'elle affectait depuis qu'elle était la mère de l'héritier de la couronne et qu'on souhaitait la naissance d'un fils à la duchesse d'Angoulême, afin

de lui donner à elle-même une leçon méritée. Le 27 janvier, une explosion s'étant produite aux Tuileries, causée par un petit baril de poudre posé là par des mains criminelles, la duchesse de Berry dut avouer que cet attentat avait été ordonné par elle. Pourquoi elle l'avait conçu et préparé, nous l'ignorons ; mais on peut croire que redoutant une grossesse de sa belle-sœur, elle avait espéré la faire avorter, en l'effrayant.

Jacques Rigaud.

--

La béatification de Louis XVI (LXII, 947 ; LXIII, 60, 110, 260). — Permettez-moi de relever, avec toute la déférence qui est due à leurs auteurs, quelques appréciations qui me semblent inexactes dans les articles publiés sous la rubrique ci-dessus, par l'*Intermédiaire* du 28 février dernier.

I. — Le correspondant qui signe *Ex-libris* cite un article de l'*Univers* visant lui-même l'allocution de Pie VI, sur la mort de Louis XVI et il semble résulter de cette citation que l'opinion de Pie VI et celle de son commentateur ne soient guère favorables à la cause de béatification. Or, l'allocution du 17 juin 1793 n'est, d'un bout à l'autre, qu'un long et magnifique plaidoyer en faveur de cette grande cause, plaidoyer d'autant plus probant qu'il s'appuie sur l'autorité de Benoit XIV, le grand docteur en cette matière, et les considérations qu'y ajoute l'auteur de l'article, M Baragnon, ne font qu'en augmenter la valeur démonstrative. « Eh ! qui pourra jamais douter, conclut le pape Pie VI, que ce monarque n'ait été principalement immolé en haine de la foi ? Tout cela ne suffit-il pas pour autoriser à croire et à soutenir que Louis XVI est un martyr ? » Aussi M. Baragnon peut-il conclure à son tour : « C'est moins au loyalisme enthousiaste de quelques fidèles qu'à la parole du Souverain Pontife que Louis XVI doit son plus beau titre, celui de Roi-martyr. »

Une restriction, une seule, est faite par Pie VI à ces déclarations si explicites pour dire qu'il ne s'agit pas encore d'un jugement formel de béatification et, chose étrange, on oublie, on néglige tous les arguments en faveur de la cause dont abonde l'allocution, pour ne retenir précisément et ne mettre en évidence que la seule et naturelle restriction qu'y apporte le Pape et l'on semble ainsi donner, comme la pensée maîtresse et inspiratrice du document, ce qui n'en est, en réalité, qu'une atténuation presque inévitable et qu'une explication.

En résumé, Pie VI, par son allocution, n'a pas assurément béatifié Louis XVI, mais telle est la gravité exceptionnelle de ce document qu'on a pu le qualifier de « béatification anticipée ».

Quant à la prétendue opinion de Pie X, j'estime qu'il faut être plus que réservé sur les paroles attribuées aux Pontifes régnants. Il n'est pas rare d'entendre deux disciples d'écoles opposées, sortant successivement d'une audience pontificale, raconter, chacun à sa manière et en sa faveur, son entretien avec le pape. D'aucuns prétendent justement que Pie X professerait, sur la cause en question, une opinion tout à fait différente de celle que lui attribue votre humble correspondant ; mais il serait tout aussi inopportun de la rapporter et de s'en prévaloir. Le Souverain Pontife, dans la situation actuelle de l'Eglise, rencontre assez de difficultés et de complications pour qu'un catholique prudent se tienne sur la plus expresse réserve et s'abstienne de lui susciter, par des indiscrétions plus ou moins imaginaires, de nouveaux et inutiles incidents.

II. — M. le chanoine Pisani conteste l'interprétation prêtée à Pie VI, par Mgr Battandier, à savoir que « le Roi fut trompé et abusé sur la valeur de la signature qu'il donnait. » Et il ajoute que cette interprétation n'était pas sérieuse. Et cependant le savant auteur de l'*Annuaire pontifical* est loin d'avoir été le premier à la soutenir. « Je laisse à l'histoire, dit l'abbé Guillon, dans la préface de sa *Collection générale des Brefs et instructions relatifs à la Révolution française* (p. CVI) le soin de raconter les violences et les artifices qui arrachèrent à Louis XVI une sanction qu'il a si cruellement expiée » Et l'histoire raconte, en effet, comment fut tissé ce réseau criminel qui enveloppa la volonté du roi et que sa conscience, un jour, dans un suprême sursaut, devait faire éclater. Elle raconte comment l'entourage politique et même religieux de Louis XVI le suggestionnait, comme on dirait aujourd'hui, par des conseils perfides et allait même jusqu'à retarder ses courriers, jusqu'à lui

cacher des dépêches! (V. notamment Villiaumé, *Histoire de la Révolution française*, tome I, p. 302).

Mais si l'on pouvait, en cette affaire de l'acceptation, suivant l'expression de l'époque, contester, à la rigueur, le dol et la fraude, qui pourrait mettre sérieusement en doute la pression, l'obsession, les tentatives continuelles, l'intimidation exercées sur le malheureux roi? Et, en effet, l'allocution du 17 juin n'est pas le seul document où Pie VI parle de la contrainte subie par Louis XVI. Dès l'année 1790, celui qui devait être, lui aussi, le Pontife Martyr, ne perd aucune occasion d'affirmer que le Roi n'a accepté que malgré lui les lois contre l'Eglise. Il suffit de voir à ce sujet, dans la collection Theiner : 1° L'allocution en consistoire secret du 29 mars 1790 (tome I, p. 2); 2° la lettre du Roi du 22 septembre de la même année (p. 18); 3° l'allocution aux cardinaux, archevêques, évêques et au peuple de France du 13 avril 1791 (p. 76) et enfin 4° la lettre au comte de Provence et au comte d'Artois du 5 octobre 1791 (p. 122) pour rester convaincu que Louis XVI a souffert la violence et qu'il a été contraint évidemment malgré lui (*invitus ut facile constat*) de sanctionner la Constitution imposée par l'Asssemblée. Telles sont les expressions caractéristiques par lesquelles Pie VI, revenant toujours sur un sujet qu'il ne semble pas pouvoir épuiser, proclame et confirme, jusqu'à cinq reprises différentes, son jugement sur l'irresponsabilité royale en matière de constitution civile du clergé.

Est-ce là, je le demande, le caractère d'un jugement surpris, imposé ou arraché?

Quant au « parti émigré », sur les rapports duquel Pie VI se serait appuyé pour innocenter Louis XVI, on peut croire que les intérêts religieux de la France et notamment la béatification possible de son roi-martyr étaient bien, à cette époque, le moindre de leurs soucis.

N'y a-t-il pas, au surplus, dans l'allocution pontificale autant de questions de doctrine que de questions de faits?

Je ne puis donc m'empêcher de trouver excessive et par trop généralisée la conclusion de M. Pisani, — sans contester, d'ailleurs, le moins du monde, sa grande autorité et sa particulière compétence en pareilles matières. — J'ajoute que je trouve aussi cette conclusion quelque peu dangereuse.

Insister sur ce point délicat que le pape s'est trompé parce qu'il a été mal renseigné, parce qu'il s'agissait d'une question de faits, parce qu'il n'était pas dans les conditions et dans les limites rigoureuses de l'infaillibilité doctrinale, c'est là une pente glissante où il est difficile de trouver et de maintenir l'équilibre parfait.

A ce compte, et en poussant les choses à l'extrême, que faudrait il penser des décisions de Léon XIII et de Pie X, puisque aucun des deux n'a eu, une seule fois, l'occasion de se prononcer comme docteur infaillible, parlant *ex cathedra*?

Il est enfin, tout à fait inexact de dire que Pie VI a parlé, dans la circonstance, comme individu. Et ici je suis à l'aise dans mon commentaire parce qu'il émane, non pas de moi, mais d'un des professeurs les plus éminents du collège angélique. Ayant eu occasion d'avancer devant ce théologien que Pie VI s'était prononcé, dans l'allocution du 17 juin 1793, comme docteur privé, il reprit cette expression défectueuse et me répondit d'une façon très nette : Le Souverain Pontife, dans une allocution consistoriale, ne parle pas assurément comme *docteur infaillible*; mais il ne parle pas non plus, tant s'en faut, comme *docteur privé* : il parle *comme pape*.

N'est-ce pas assez pour que sa parole obtienne tout crédit? GALL.

—

Les inhumations en 1795 (LXIII, 153, 265) **Mangourit** — Bien qu'il s'agisse, dans le texte ci-dessous, d'inhumations faites en 1794 et en Amérique, le collègue V. trouvera peut-être une indication.

Aujourd'huy 10 janvier 1794, l'an 3 de la R. F. nous Michel-Ange Mangourit, consul, accompagné du citoyen chancelier, nous sommes transportés à l'hôpital de la République en cette ville, où étant nous aurions trouvé le cit. Branzon, capitaine de la corvette de l'Etat « le Las Cazes », avec les cit. matelots et volontaires de son équipage, et autres citoyens Français, tous invités par nous à se trouver à l'enterrement de leur frère d'armes, le cit. Charles Mangeais décédé aujourd'hui, et midi sonnant nous nous serions mis en marche pour le lieu destiné à la sépulture dud. citoyen dans l'ordre suivant :

L'arbre de la Liberté surmonté de cocardes nationales ouvroit la marche, suivi d'un tambour couvert d'un crêpe battant une marche funèbre. Deux files de fusiliers précédés de leurs sergens entourent le corps. La bière, couverte du drapeau national, « étoit portée par six de ses frères d'armes » Les autres citoyens français, les officiers de la République à leur tête, suivoient la marche. Arrivés au lieu de la sépulture, croyant que la déclaration des droits de l'homme et des articles 123 et 124 de la garantie des droits étoit le plus convenable à la circonstance, nous avons fait lad. lecture à haute et intellible voix, et avons planté l'arbre de la Liberté sur le corps du citoyen décédé qui a été couvert de terre par tous les citoyens présents.

A Charleston, les jour, mois et an que dessus.

(Extrait d'un dossier manuscrit sur Michel-Ange Mangourit).

On copiait évidemment à Charleston ce qui se pratiquait à Paris et l'on peut conclure sans témérité d'un usage à l'autre.

Mais à propos de Miche-Ange-Bernard Mangourit, né à Rennes le 21 août 1752, publiciste, diplomate, voire même à un moment donné, ministre des relations extérieures, qui nous donnera la bibliographie de ses œuvres imprimées, bibliographie qu'on cherche assez malaisément jusqu'ici à reconstituer ?

AURIBAT.

—

Allemands combattant sous le drapeau français en Amérique (LXII, 836, 958 ; LXIII, 8, 263). — On trouvera la liste des officiers du régiment de Royal-Deux-Ponts dans : *Les Combattants français de la guerre américaine* (1778-1783) p. 268-269 (*Paris, Motteroz, Martinet*, 1903).

OCTAVE BEUVE.

—

Evêché de Callinicum (LXIII, 251). — *Callinicum* ou *Nicephorium*, aujourd'hui *Racca*, en Mésopotamie, Callinique est le titre d'un évêque *in partibus*.

BIBL. MAC.

*
* *

Callinicus ou Callionicus dans l'Osrhoene et sur l'Euphrate, était un évêché Grec, suffragant d'Edesse, sous le patriarche d'Antioche. — C'est aujourd'hui Rakka. Jusqu'au XVIIe siècle on ne connaît pas de titulaires de cet évêché (Cf. *Gams*, *Mas-Latrie*, *Eubel*, *Battandier*).

D. A.

*
* *

Callinicum, Callinique, est un évêché titulaire de Mésopotamie, suffragant d'Edesse. Il tire son nom d'une ville fondée par Alexandre le Grand dans l'Osroène, sur l'Euphrate, un peu en amont du confluent du Belès (Belik), et appelée successivement *Callinicum*, *Constantinopolis*, *Léontopolis*, *Nicephorium* et à présent *Rakka*. Elle fut ruinée au VIe siècle par Chosroès, roi de Perse.

PIERRE.

*
* *

Comme tout le monde nous ne connaissons guère sous ce nom que Callinice en Mésopotamie ; province d'Osraène ; bien renommée, en histoire ancienne (Nicéphorium).

D^r B.

*
* *

Voici les renseignements que donne sur Callinicum le *Dictionnaire universel des géographies physique, commerciale, historique et politique, du monde ancien, du moyen âge et des temps modernes comparées*... par M. J.-G. Masselin (Paris, Auguste Delalain, 1830, in-8°) :

Callinicum ou Callinique, ville de l'Osrhoène sur l'Euphrate, ruinée par Cosroès. Voy. Nicephorum. Nicephorum, Callinicum, Constantina ou Léontopolis, ville de la Mésopotamie sur l'Euphrate, au N. O. de Circésium ; fondée par Alexandre et remarquable par la victoire de l'empereur Maurice sur les Perses ; aujourd'hui Racca (dans l'Al Gezira).

Osrhoène, contrée dans la partie Nord-Ouest de la Mésopotamie, le long de l'Euphrate et du mont Taurus, vers Chaborras, tirait son nom d'Osrhoès qui la rendit indépendante sous les Séleucides ; soumise par Lucius Vérus ; prince ecclésiastique ville métropolitaine, Edesse).

Ce serait donc un évêché *in-partibus infidelium*.

PÉDÉ.

*
* *

J'ai eu un très joli portrait de N... Sanguin de Livry, évêque de Callinique, gravure de la fin du XVIIIe siècle.

Je suppose que *Callinicum* est un évêché in partibus

Nicephorium, aujourd'hui *Rakka*, ville de Mésopotamie, sur l'Euphrate, s'est nommée successivement *Callinicum*, *Constantinopolis*, *Léontopolis*.

SAFFROY.

Même réponse : QUÆSITOR.

La place de l'Etoile (LXIII, 299). — M. Arthur Meyer est trop ingénieux, en voulant paraitre très informé. La place tire tout simplement son nom de sa disposition : elle façonne une étoile. Elle est circulaire et les avenues en issent comme des rayons. B.—F.

*
* *

M. Arthur Meyer, dans son livre si intéressant, a fait une confusion dont la responsabilité remonte à la légende

L'étoile ce n'est pas la bougie : c'est la disposition des avenues.

*
* *

Tout bien examiné, c'est plutôt la bougie qui tire son nom de la place, plutôt que la place de la bougie. Les yeux de M. Arthur Meyer, comme des yeux de journaliste pressé, ont vu trop vite. La place de l'Etoile a été construite en 1787, sur les dessins de Ledoux Comme tout le monde le pense, son nom lui vient de l'étoile que font autour d'elle, les diverses avenues qui y aboutissent. Voir le *Dictionnaire de Lazare*.

E. GRAVE.

*
* *

On nomme souvent *étoile* un carrefour, en forêt, par exemple ; or, le carrefour où est maintenant la place de l'Etoile se trouvait jadis à l'orée du bois de Boulogne ; on peut donc supposer que cette place a tiré son nom soit de ce carrefour, soit de cette étoile forestière.

Quant à dire que « ce fut une maison de bougies qui donna son nom à la place », je crois que c'est, en quelque sorte, mettre la charrue avant les bœufs, et que c'est plutôt la maison qui a pris le nom de la place ou du carrefour.

H. DE L.

P. S. — On sait que Napoléon avait projeté de donner le nom de Marengo à ladite place.

*
* *

Ceci est de la compétence de M. Gomboust, mais je me risque à supposer que le nom de place de l'Etoile a été choisi en raison de la disposition géométrique des avenues qui en partent comme les rayons d'une étoile au centre de laquelle s'élève l'Arc de Triomphe.

De la bougie à l'étoile... Les Italiens diraient : un po piu di luce !

NISIAR.

Le prénom Paul (LXIII, 207). — L'opinion le plus communément admise est que l'Apôtre aurait eu deux noms, l'un, *Saulus*, d'origine hébraïque, ayant une signification analogue à celui de « Désiré », l'autre *Paulus* (offrant à peu près le même sens que *parvus*, petit), dont la provenance latine est incontestable et qu'il portait de préférence dans ses rapports avec les Gentils. Pourquoi pas ? Ne jouissait-il pas du titre de citoyen romain ? N'a-t-on pas vu, au moyen âge, les juifs d'Espagne posséder à la fois un nom hébreu et un nom arabe ? Ne se rencontre-t-il pas, de nos jours, en France, des israélites qui adoptent un nom français, dans le but évident de dissimuler la race à laquelle ils appartiennent ? QUÆSITOR.

*
* *

Le prénom Paul est purement et exclusivement chrétien. Il n'y a aucun Romain qui l'ait porté aux époques païennes. Quand les Français disent Paul Emile, ils font une faute de latinité très grossière.

Les Romains avaient d'habitude trois noms, quelquefois quatre, ou même davantage Prenons pour exemple le premier Africain : on l'appelait Publius-Cornelius-Scipio-Africanus. Publius est le *praenomen* : c'était le nom donné à l'enfant pour le distinguer des autres personnes de la famille. Cornelius est le nomen gentilitium : tous les membres de la *gens*, c'est-à-dire de la famille, le portent simultanément ; Scipio est le Cognomen ; c'est le nom particulier à l'une des branches de la *gens Cornelia* ; Africanus est l'agnomen, surnom individuel conquis par la victoire.

La *gens Æmilia* avait plusieurs branches ; on distingue, notamment les Scauri, les Lepidi, les Paulli. Parmi ces derniers, il y en a surtout trois qui se sont rendus illustres : ce sont les suivants :

1° Lucius-Æmilius-Paullus, nommé consul avec Terentius Varron, tué à la bataille de Cannes.

2° Lucius-Æmilius-Paullus, qui a détrôné Persée, et qui a réduit la Macédoine en province romaine.

3° Publius-Æmilius-Paullus, qui entra par adoption dans la *gens Cornelia* ; suivant l'usage il prit le nomen et le cognomen de sa nouvelle famille, et il joignit le nomen gentilitium de son père, suivi de la terminaison *anus* : il fut donc appelé

Publius-Cornelius-Scipio-Æmilianus; c'est le deuxième Africain.

Lorsqu'on dit Paul-Emile, comme si l'on disait Doudeauville Larochefoucault, en considérant Doudeauville comme un nom de baptême.

Au reste, les Français ne sont pas seuls à dire cette sottise ; les Italiens disent Paolo Emilio ; les Allemands et les Anglais disent Paullus-Æmilius, et, ce qu'il y a de plus bizarre, c'est que les éditeurs de Tite-Live, dans leurs arguments, et dans leurs notules soi-disant explicatives, écrivent Paullus Æmilius, quoique Tite-Live ait toujours mis Æmilius Paullus, ou bien Paullus seulement, ou seulement Æmilius : car les Romains, lorsqu'ils n'énonçaient pas leur nom entier, se désignaient, le plus souvent, par le cognomen, mais quelquefois aussi par le nomen gentilitium. Ainsi Caesar, Cicero, Cato, Sulla, sont des cognomina ; Manlius, Pompeius, sont des nomina.

J'ai même trouvé l'odieux barbarisme Paul-Emile dans des ouvrages de numismatique, dont les auteurs avaient cependant pour s'éclairer les médailles de la gens Æmilia ; à la vérité, il n'y en a pas beaucoup ; mais le vainqueur de Persée a fait frapper des bronzes qui ne sont pas très rares.

Pour ne rien omettre, j'observe que, suivant certains exégètes, l'apôtre saint Paul aurait changé son nom de Saul en celui de Paul, par suite d'une adoption dont il aurait été l'objet de la part du proconsul Sergius Paulus.

VICO BELTRAMI.

*
* *

Il convient de faire une distinction. Paulus est, en effet, un prénom adopté par les chrétiens. Mais, antérieurement à l'ère chrétienne, Paulus était un surnom signifiant chétif : c'était le surnom du proconsul Sergius mentionné dans les « Actes des Apôtres » ; c'était aussi le surnom de la gens Aemilia, et les écrivains latins le donnent non seulement au père de Scipion l'Africain, mais aussi à Lucius Aemilius Macédonicus.

En ce qui concerne l'Apôtre, le *Manuel biblique* de l'abbé Brassac (t. IV, p. 69-70. Roger et Chernoviz, 1909) signale d'abord que les Juifs recevaient deux noms, dont l'un pouvait être emprunté aux Gentils. Hillel, par exemple, s'appelait aussi Pollion, tout comme l'ami d'Auguste, et le second Evangéliste qui portait le nom national de Joannes est plus connu cependant sous le nom romain de Marcus. L'abbé Brassac se demande ensuite pourquoi le nom de Paul plutôt qu'un autre. En réalité, les parents de l'apôtre ne nous ayant pas dit les raisons de leur choix, nous n'en saurons jamais rien. L'abbé Brassac émet cependant quelques hypothèses : peut-être l'apôtre se rattachait-il aux Aemilii Pauli qui auraient affranchi le père de l'enfant ; peut-être fût-ce à cause de la consonnance des deux noms. Je me permets de hasarder une troisième supposition : peut-être l'apparence chétive de l'enfant influença-t-elle la famille (Saint Paul II Cor, X, 10 parle lui-même de sa « praesentia corporis infirma » ; et nul n'ignore que les Juifs excellèrent à donner à leurs enfants des noms tout de circonstance, par exemple Jacob (qui supplante), Moïse (arraché au péril), etc.)

Quant à savoir enfin pourquoi l'apôtre adopta décidément son nom latin, évidemment on ne peut encore que faire des conjectures. L'abbé Brassac dit qu'il voulut peut-être par là consacrer le souvenir de la conversion du proconsul Sergius Paulus. Peut-être, dirai-je, l'apôtre ne s'accommodait-il point assez de son nom hébreu, qui transcrit en grec, devenait Σαῦλος (*muscadin*) ; peut-être alors l'apôtre des Gentils trouva-t-il tout naturel de prendre un nom qui, à l'avantage de prêter moins aux réflexions ironiques, joignait celui, très pratique, d'être familier aux Gentils eux-mêmes parmi lesquels il allait vivre. — C'est un cas de mimétisme humain... et l'exemple n'a pas été perdu pour Israël. F. VALLÉE.

—

Jean-Paul-Alban de Villeneuve-Bargemon (1784-1850). — (LXIII, 252). — Voir la biographie à la p. 157 du tome 1er de la magnifique *Histoire de la maison de Villeneuve en Provence*, par E. de Juigné de Lassigny, Lyon, 3 vol. in-4°, 1900-1901. TH. COURTAUX.

*
* *

L'*Echo* du Var du 23 août 1864 renferme un article sur lui, a l'occasion d'un monument à lui élevé par la ville de Bargemon. D. A.

* * *

Le vicomte de Villeneuve Bargemont fut élu membre correspondant de l'Académie des Sciences *morales et politiques* le 23 janvier 1841, et membre titulaire (section de morale) le 12 avril 1845, en remplacement de Lakanal mort le 14 février 1845. Son successeur fut Louis Reybaud, élu le 28 décembre 1850.

La notice écrite par Louis Reybaud doit se trouver, tout au moins, à la Bibliothèque de l'Institut.

A signaler encore : Marseille-Civry (Pierre-Antoine-Eugène de), *Notice sur M. le vicomte de Villeneuve Bargemont*, Bruxelles, 1850, in-4°, extrait du *Moniteur de l'Avenir*.

GRAMADOCH.

—

Caron de Beaumarchais (LXII, 781, 920, 975 ; LXIII, 72). — A propos de la postérité de Beaumarchais, voici d'après des extraits de l'état civil des détails scrupuleusement vrais. Paroisse Saint-Eustache :

Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais épouse, le 11 avril 1768, Geneviève-Madelaine Wattebled, âgée de 36 ans, veuve d'Antoine-Angélique Levesque, de son vivant garde magasin général des Menus Plaisirs et Affaires de la Chambre du Roi, demeurant rue Bergère.

Sur cet acte le marié est porté écuyer, conservateur secrétaire du Roi, lieutenant général des Chasses de la Varenne du Louvre, veuf de Marie-Madeleine Aubertin, demeurant rue de Condé-Saint-Sulpice.

Les 4 témoins sont : André-Charles Caron, bourgeois ; Jean-Baptiste-Octave-Janot de Mirion, intendant de la Maison Royale de Saint-Cyr ; Jean-Antoine Lépine, horloger ; Pierre Gary, avocat au Parlement.

De cette union (la 2e de Beaumarchais) naquit le 14 décembre 1768, Augustin, baptisé à Saint-Sulpice. Parrain André-Charles Caron. Marraine Marie-Julie Caron de Beaumarchais.

Beaumarchais avait eu le 5 janvier 1777, de Thérèse-Amélie Willer Maontas, une fille qu'il légitima en épousant en 3e noces la mère en 1786. C'était Eugénie Caron de Beaumarchais, mariée plus tard à André Toussaint de la Rue.

SÉVENAC.

Collection d'armes du marquis de Belleval LX. — On ne peut fournir aucun renseignement sur la composition de la collection cédée à l'Empereur. La seconde partie de la collection a été dispersée en 1900 ou 1901 après la mort du marquis de Belleval par le ministère des commissaires priseurs de Beauvais, auprès desquels on pourrait savoir quels sont les acquéreurs de ces armes.

LONDONNIEN.

—

Boufflers : prononciation du mot (LXII, 950 ; LXIII, 71, 120, 170). — *Le maréchal duc de Boufflers et sa famille* est le titre d'une sérieuse étude historique non mise dans le commerce et publiée à Amiens en 1892. On lit au début du premier chapitre :

La Maison de Boufflers, une des plus anciennes de la province de Picardie, prend son nom de la terre et seigneurie de Boufflers située en Ponthieu, sur l'Authie, à cinq lieues d'Abbeville.

Et en note, au bas de la page :

Etymologie : Bon flers, par corruption Bou-flers, exprimerait, d'après le manuscrit de Dom Grenier, la finesse de l'odorat de ces seigneurs, ou la pureté de l'air de leurs domaines. D'après Ledieu (Etymologie des localités de l'ancienne Picardie) Boufiers signifierait : Bois environné de haies, de : Bou, bois ; flers, *flectere*, *flexus*.

Ne discutant point ces étymologies et n'y prélevant que ce qui concerne l'objet de cet article, c'est-à-dire la prononciation, il semble bien qu'ici la sifflante ne soit pas articulée au moins dans le premier cas, puisque *flers* y est assimilé à *flair*. Si l'on adopte la seconde étymologie, peut-être conservera-t-on la sifflante, qui rappellera la seconde syllabe de *flexus*, combinée avec *r* de *flectere* ! Mais c'est une supposition, comme dit Labiche.

Au village de Boufflers (arrondissement d'Abbeville) comme à Crillon (arrondissement de Beauvais), qui fut érigé en duché-pairie de Boufflers, on prononce le mot en faisant sonner *r* et non *s*.

Dans l'*Etoile sténographique de France* (système Duployé) éditée à Lille, a paru en 1908 un feuilleton sur le siège de Lille en 1708 ; l'autographiste a toujours écrit le nom du maréchal en accentuant la prononciation de *r* et de *s*. Cette prononciation flamande actuelle est-elle la même qu'autrefois ?

Dans son *Dictionnaire des Rimes* (Larousse éd.), M. Martinon indique que Boufflers rime avec Euler, Képler, Préaux-Clercs, flair, etc.

Il serait tout à fait intéressant de trouver dans quelque poésie du XVIIe ou du XVIIIe siècle ce nom en fin de vers pour constater quelle rime on lui accorde. On serait au moins fixé pour cette époque.

Actuellement, comme peut-être autrefois, la prononciation varie sans doute avec les régions.

Mais quelle est l'orthodoxe ? Le phonographe, s'il eût été inventé au temps du Roi-Soleil, nous renseignerait aujourd'hui sur l'usage de la Cour à cet endroit.

LN GR.

*
* *

Le marquis de Brunoy (LXIII, 51, 171, 225, 277). — Le catalogue de février 1911 de H. Champion, quai Malaquais, 5, donne l'indication suivante :

912. *Les folies du marquis de Brunoy ou ses mille et une extravagances.* — Paris, 1805, in-12. Tome II, 5 fr.

J. LT.

*
* *

V. : *Les Folies du marquis de Brunoy ou ses mille et une extravagances* Paris, 1805, 2 vol. in-12.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Chaligny de Plaine, poète latin moderne (LXIII, 52.278). — Marie André de Chaligny de Plaine pouvait bien déjà versifier « en 1784 et 1789 » car il est né à Paris le 18 juin 1717. Pourvu de la 15e prébende du chapitre de l'Eglise cathédrale de Verdun le 14 février 1748, il mourut en cette ville, le 9 octobre 1803, âgé de 89 ans. C'était un prêtre distingué, d'un esprit vif, d'une grande érudition, car il composa plus de trente mille vers latins ou français sur différents sujets. Ses connaissances en architecture étaient extraordinaires pour l'époque. Voyageur infatigable, il avait étudié les monuments de France et d'Italie. Quand après l'incendie de la Cathédrale en 1755 l'évêque Aymard-Chrétien-Michel-François de Nicolaï (précepteur du Dauphin, père de Louis XVI) voulut restaurer cette église, il demanda des plans au chanoine de Plaine. Mais l'évêque, revant toujours de Versailles et le prêtre obsédé par les souvenirs romains, ne réussirent qu'à gâter le monument : la basilique romane démarquée, on en fit quelque chose d'insignifiant qui a l'apparence d'une construction Louis XV, dans laquelle le chanoine triomphant put installer enfin un baldaquin vainqueur copié par lui-même sur celui de Saint-Pierre de Rome. M. de Plaine donna également des conseils et des plans au chapitre de Langres en 1782, pour la restauration de sa cathédrale.

En souvenir de la protection qui lui avait été accordée à Verdun pendant la Révolution, M. de Plaine donna à la ville un tableau de prix, sa bibliothèque, ses plans d'architecture et ses manuscrits. Son portrait peint sur toile est à la Bibliothèque de la ville.

D'après l'auteur du *Pouillé du diocèse de Verdun* (tome I, p. 105) Chaligny de Plaine n'a fait imprimer qu'un « Poème de la Religion » 1 vol. in-8°.

(C. F. *Notice historique sur la Bibliothèque de Verdun* par Frizon, p. XXXIX ; *Narrateur de la Meuse*, octobre 1805 ; *La Cathédrale de Verdun* par Ch. Aimond, docteur ès-lettres, 1909 ; chez l'auteur à l'Ecole Saint-Louis, Bar-le-Duc). B.

—

De la Fenêtre (LXIII, 100, 282). — Une seigneurie de ce nom (Chanteloux, Deux-Sèvres) a appartenu depuis le XVe siècle à une famille du nom de Bodet, éteinte au siècle dernier dans celle de Romans, qui a demandé, en 1860, l'autorisation d'ajouter à son nom celui de : Bodet de la Fenestre ; mais cette famille de Bodet portait dans ses armes une épée et une fasce brochante.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

M. Guiblet, garde aux titres de la bibliothèque du Roi, et sa famille (LXII, 727 ; LXIII, 316) — Dans un acte original, sur papier, du 25 août 1721, qu'il a écrit et signé, Abraham-Charles Guiblet de Bois-Tessey, se qualifie l'un des gardes de la Bibliothèque du Roy pour les titres et manuscrits servant à la connoissance et à l'histoire des maisons nobles du Royaume, conseiller de S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans, petit fils de France, régent du Royaume, généalogiste de sa maison et des ordres royaux, militaires et hospitaliers, de Notre Dame du Mont-Carmel et de Saint Lazare de Jéru-

salem. (Bibl. Nat, *Dossiers Bleus* 415, dossier 11004, fol. 4 et 5. Au folio 10 cachet aux armes dudit Guiblet).

Guiblet a laissé des extraits des anciens registres paroissiaux de Paris. Ces extraits qui se trouvent dans le fonds français de la Bibl. Nat. sont d'autant plus précieux que les originaux ont été brûlés le 24 mai 1871, par la Commune de Paris. Leur lecture malheureusement est parfois difficile.

TH. COURTAUX.

—

Famille de Gombault (LXII ; LXIII, 74, 174, 284). — L'*Annuaire de la Noblesse* (1884 p. 286-288) donne une notice de Jean-Ogier de Gombault, né en 1570 à Saint-Just de Lussac, près du Brouage en Saintonge, d'une famille noble qui avait embrassé la réforme ; il lui attribue pour armes : *d'azur à 4 pals d'argent*. Ce sont les mêmes armes que portait une famille de Gombaud, seigneurs du Fresne dans la paroisse de Sainte-Gemme (canton de Saint-Porchaire, arrondissement de Saintes, Charente-Inférieure) maintenue lors de la recherche de 1666 (Nadaud : *Nobiliaire du Limousin*, II, 217).

Elles ont aussi quelques analogies à celles du tombeau de Benoît Gombaud seigneur de Méré, dans l'église de Bouex, en Angoumois, qui sont : *3 pals* (*Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1894).

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

* * *

Col. 284, lire : appartenait au lieu de appartenant ; des Cheminées au lieu des Themisrées ; de Méré au lieu de Mézé.

P. M.

—

Famille Guérin de Walderspach (LXII, 557, 687, 753 ; LXIII, 236). — Il n'y a pas, il n'y a jamais eu de baronnie *allemande* de Walderspach, sur la Sarre. La Sarre était une rivière française, déjà sous Louis XIV, et elle l'est restée jusqu'en 1871, sauf la partie de son cours inférieur enlevée en 1815. Il n'y a pas, sur les rives de la Sarre, de localité du nom de Walderspach. De ce côté-ci du Rhin, on ne connaît qu'une petite commune de ce nom, c'est Walderspach, humble village situé dans les Vosges, sur le territoire de l'ancienne seigneurie alsacienne du Ban de la Roche. Vers 1800, Waldersbach était compris dans l'arrondissement de Saint-Dié ; aujourd'hui il est du canton de Schirmeck, cercle de Molsheim, Alsace annexée.

Est-il vraisemblable que Napoléon ait érigé en baronnie ce hameau ignoré, perdu dans la montagne? Il faudrait des documents probants pour l'admettre.

LÉON SYLVESTRE.

—

Comtesse de Luppé (LXII, 895 ; LXIII, 122). — J'ai connu, vivant à Carouge près Genève, un vieux couple du nom *de Lupé* ou *de Luppé*. M. de Lupé était colonel retraité de Napoléon Ier. Je ne lui ai pas connu de descendants. La mort des deux conjoints doit remonter à une quarantaine d'années.

Dr E. R.

* * *

Pierre Marie, comte de Luppé, seigneur engagiste de la vicomté de Falaise, de la Shothe, Bonnefond, Castes, etc., chevalier de Saint-Louis, chevalier-commandeur de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, colonel d'infanterie, gentilhomme de la Manche des Enfants de France, capitaine-colonel des gardes suisses du comte de Provence, admis aux honneurs de la Cour le 6 décembre 1768, était né le 21 novembre 1725. Il mourut à Paris le 24 juillet 1770

De son mariage du 25 avril 1763, suivant contrat signé du Roi et de la Famille royale, avec Louise Charlotte Butler, il laissa 2 enfants :

1° Pierre-Henri-Marie, qui suit.

2 Charlotte-Félicité, née le 27 septembre 1766, mariée suivant contrat du 28 avril 1788, à Antoine-Aignan François, marquis de Charry des Gouttes, chevalier de Saint-Louis et de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, major en second dans Lorraine Infanterie. Elle fut condamnée à mort le 5 frimaire an II, et exécutée le 10 germinal suivant.

La comtesse de Luppé, née Butler, fut incarcérée à la caserne des Carmes en vendémiaire an III, et mourut en 1820.

Pierre-Henri-Marie, comte de Luppé, seigneur de La Mothe, Castets, etc, sous-lieutenant au Corps Royal des Carabiniers, né à Versailles le 29 mars 1769, émigra en Angleterre en 1790. Revenu à Paris, il y mourut le 11 août 1801. Il avait épousé, à Londres, le 4 janvier 1797, en l'église de Marylebone, Petra d'Hugues de Cesselès (aliàs Sescelès) qui mourut à Paris le 18 janvier 1817.

De ce mariage étaient nées deux filles :
1° Joséphine-Louise-Sophie-Constance, née à Londres le 6 septembre 1797, morte le 18 mars 1829, sans alliance.

2° Marie-Edouard-Joséphine, née à Londres, le 17 février 1800, morte jeune.

Alphonse-Eugène-Marie de Luppé-Besmaux, vicomte de Luppé, élève de Saint-Cyr (1808), capitaine dans la garde Royale (1821), commandant du château de Dax, (1828), réformé (1830), né à Tournai le 20 décembre 1791, mort le 29 septembre 1841, épousa, le 8 juillet 1824, à Saint-Vincent de Xaintes, Cécile-Charlotte-Amanda de Borda, dont il n'eut pas d'enfants. Née le 4 novembre 1807, elle mourut religieuse à Toulouse le 2 avril 1862.

Il appartenait à un rameau de la branche des Luppé-Garané, séparée de la branche des Luppé La Mothe vers la fin du xve siècle, et était le fils d'Urbain, vicomte de Luppé, chevalier de Saint Louis et de la Légion d'honneur, sous-intendant militaire de 1re classe, qui possédait le château d'Artassens, près Mont-de-Marsan, et de Marie-Euphrosine de Bads.

Léon de Luppé, né en 1802, était le cousin germain d'Alphonse de Luppé, et fils de Marc-Antoine-Angélique de Luppé-Besmaux, chevalier de Saint Louis, chef de bataillon honoraire (1816), résidant, en 1824, à Saint-Pandelon, près de Dax, et d'Agathe Dieudonnée La Vielle.

GARANÉ.

—

Alice Ozy (LX ; LXII, 639 ; LXIII, 122, 285). — Les papiers d'Alice Ozy sont dans ma bibliothèque. J'en ai publié une partie dans un ouvrage paru récemment.

LOUIS LOVIOT.

*
* *

Un de nos collaborateurs a répondu que les papiers d'Alice Ozy étaient en la possession du gendre de M. Alidor Delzons : c'est M. Delzant qu'il faut lire.

—

Paccard (LXIII, 301). — La note consacrée par Vapereau à Alexis Paccard, architecte du château de Fontainebleau, né à Paris en 1813, indique qu'il était fils de Edme-Jean Paccard, comedien, littérateur et libraire.

E. GRAVE.

—

M. Pincé (LXI ; LXIII, 285). — C'est un personnage formaliste et compassé du *Tambour Nocturne*, comédie en trois actes et en prose de Destouches. M. Pincé procède toujours par trois raisons ; un type assez plaisant, d'ailleurs. Est-ce là le renseignement que l'on souhaitait ? Si oui, voilà.

H. C. M

—

Iconographie de Mme Récamier (LXIII, 254). — Renouvier, dans son *Histoire de l'Art pendant la Révolution française*, pages 25 et 459, cite aussi un portrait de Mme Récamier par Ducreux, exposé au Salon de 1796.

Dans le résumé qu'il donne des principaux ouvrages exposés cette année-là ainsi que la suivante, il emprunte plusieurs citations aux ouvrages ci après qu'il cite d'ailleurs en note :

1° *Magasin encyclopédique*, t. IV, an IV.

2° *Le Pausanias français*.

3° *Examen critique et concis des plus beaux ouvrages exposés en l'an IV*, par J. de la Serrie.

Je n'ai pas ces ouvrages à ma disposition, mais il y a, semble-t-il, de grandes chances pour que l'un d'eux, au moins, fasse mention du portrait dont s'il s'agit.

C. DEHAIS.

—

Rubichon Choulot, Eugène Perrier, comte de Pontois (LXII, 614, 811 ; LXIII, 285). — J'accepte avec empressement et reconnaissance l'offre de M. A. D. Je désire donc avoir un *résumé biographique* sur le comte de Choulot, avec les dates de *naissance et de mort*.

M. A.

(Pour ne pas encombrer les colonnes de l'*Intermédiaire*, je serais très reconnaissant à M. A. D. s'il voulait bien m'adresser ces renseignements à *Turin. Via Fanti* 6).

—

Famille de Sempy (LXIII, 159). — Jean, sire de Sempy, chevalier banneret, gouverneur de Boulogne en 1396 ; avec Regnault de Roye et Boucicaut, maréchal de France, il tint le fameux pas d'armes de Saint Inglevent pendant une année entière.

Plusieurs personnages de ce nom, depuis 1200 jusque vers 1550, sont rapportés dans les *Recherches généalogiques des comtes de Ponthieu*, etc., par de la Jorgue de Rosny (III p. 1378) qui donne aussi plusieurs degrés de filiation des deux

branches des barons d'ordre, seigneurs de Macquinghen, éteints au XVI siècle dans la famille de Saint-Blémont, et des seigneurs de Rebretingues, éteints vers la même époque dans les familles de Bousnel et de Wartuzel.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Date de la mort de Titien (LXIII, 250). — Les plus récents auteurs qui ont donné sur le Titien des renseignements biographiques, Burckhardt, Gruyer, Lafenestre, Maurice Hamel, André Michel, s'accordent tous, comme M. C. Ricci, et malgré l'affirmation motivée d'Antonio Quadri, à fixer en l'année 1576 (généralement le 26 août et son enterrement le 28) la date de la mort du Titien.

Cela se conçoit d'autant mieux qu'il existe deux lettres de cet artiste, adressées à Philippe II d'Espagne, l'une le jour de Noël 1575, et l'autre le 27 février 1576. Elles sont reproduites par M. Lafenestre, dans son ouvrage sur Titien (p. 312, Quantin, éditeur).

M. Maurice Hamel, (*Les grands artistes, Titien*, Laurens, edit.), dit, page 120 : « L'année qui précéda sa mort, il avait traité avec les Frari pour être enseveli dans leur église », en 1575, par conséquent.

Est-ce un document de ce genre qui expliquerait la discordance signalée, ou bien résulterait-elle de confusions ou de désordre possibles dans des registres tenus a une époque où sévissait la terrible épidémie de peste qui emporta le Titien et son fils Orazio, et fit en une année, à Venise, plus de 50.000 victimes?

C. DEHAIS.

***

Je lis dans *La Peinture en Europe : Venise*, par Georges Lafenestre et Eugène Richtenberger, au sujet du tableau du Titien *La Famille Pesaro aux pieds de la Vierge* :

Ce tableau fut commandé en 1519, par Jacopo Pesaro, évêque de Paphos, légat apostolique, chef de la flotte levée par les Vénitiens contre les Turcs, mort en 1547, pour orner sa chapelle mortuaire, et fut payé au peintre 96 ducats dont l'acquit, pour solde, est du 27 mai 1576. (Document appartenant à la famille Pesaro).

Si l'acquit est de la main même du Titien, la question de la date de sa mort le 9 septembre 1575, se trouve ainsi résolue par la négative.

NAUTICUS.

—

Mémoires de Watteville (LXIII, 102, 287). — Je crois qu'il y aurait mieux à faire pour connaître l'abbé de Watteville que de l'étudier dans Saint-Simon et Pellisson.

La Société d'Emulation du Jura a publié en 1881 une *Biographie de dom Jean de Watteville* par Abry d'Arcier.

Si notre collaborateur veut faire des recherches sur ce personnage, il trouvera de nombreux renseignements sur le rôle qu'il a joué lors de l'annexion de la Franche-Comté dans une étude sur l'*Histoire des Etats-Généraux de la Franche-Comté* par le président Clerc, étude publiée également par la Société d'émulation du Jura en 1879.

Voir aussi Bibliothèque nationale ; manuscrits, fonds français 14.655 et 1.039.

PIERRE DELACOMTÉ.

—

Armoiries à déterminer : à l'arbre de... (LXIII, 160). — Gineste ou Maleprade.

MADEL.

—

Armoiries à déterminer : à l'épée en pal (LXIII, 160). — Ces armoiries sont celles de la famille de Montrecy.

MADEL.

—

Figurines, (pour dire timbres) (LXIII, 103). — César Birotteau retarde, ou plutôt l'administration des P. T. T. s'est aperçue qu'elle était seule à vendre des *figurines* quand on lui demandait des *timbres-poste*. Les nouveaux carnets de timbres-poste de 5 et de 10 centimes, vendus à leur valeur faciale, sont enfin appelés par leur nom.

L'anomalie de faire payer l'enveloppage des carnets par l'acheteur n'a eu qu'une courte durée, mais elle existe depuis bientôt trente ans pour les enveloppes timbrées dont on fait payer le papier, ce qui d'ailleurs les a mises peu en faveur auprès du public. Il nous souvient que lors de leur création, en 1882, ce fut un industriel fabricant de papier, M. Laroche-Joubert, député, qui demanda à la tribune de la Chambre de ne pas créer une concurrence et celle-ci, sans réfléchir, l'a suivi.

Le bon public continuera à payer le pa-

pier des enveloppes, tandis qu'on lui fait cadeau du carton des cartes postales. Il n'est pas tenu de comprendre pourquoi.

D. DES E.

—

Comment la collection Wallace a-t-elle été perdue pour la France (LXIII, 132. 170, 288, 326). — Le collègue Alde est absolument dans le vrai, dans l'explication qu'il donne, au moins dans les grandes lignes, des raisons qui ont enlevé à la France la propriété de cette collection unique au monde. J'ai vécu dans l'intimité des dernières années de M. Reiset, ancien directeur des musées nationaux. Personne n'était mieux au courant que lui de cette question, et les rapports d'amitié qu'il avait entretenus avec Lord Wallace, n'étaient peut-être pas étrangers à la détermination de ce dernier de laisser ce magnifique héritage à la France. Or, je suis parfaitement sûr d'avoir entendu M. Reiset attribuer le changement d'intention de Lord Wallace aux difficultés, aux exigences et aux tracasseries qu'il avait éprouvées de la part de l'administration compétente, lorsqu'il s'était agi de régulariser une donation à laquelle il est établi qu'il s'était d'abord arrêté. Que ce soit le ministère des beaux-arts ou le conseil municipal de Paris qui ait été en jeu, c'est ce que je ne saurais préciser. Ce que je puis dire seulement, c'est que les pourparlers furent courts, que découragé par l'hostilité qu'il rencontrait, Lord Wallace abandonna son projet. dès les premiers échanges de vues, et qu'ainsi peut s'expliquer l'absence de documents dans les archives administratives, dont s'étonne M. Henri Lapauze. Tous ceux qui ont connu M. Reiset savent quelle scrupuleuse probité dictait ses moindres paroles : S'il s'est exprimé aussi nettement à cet égard devant moi et devant d'autres, c'est qu'aucun doute ne subsistait dans son esprit sur la question qui nous occupe.

Notre collaborateur H. C. M. met en scène M. Reiset au sujet de la collection Beaucousin, et attribue à son attitude la cession faite par le collectionneur à la Nationale Gallery d'une collection d'abord destinée à la France. Je ne m'attirerai certainement de contradiction de personne en affirmant que M. Reiset fut un des plus fins connaisseurs de son temps, que ses décisions en matière artistique, faisaient loi non seulement en France, mais en Europe. Que notre confrère soit donc bien certain que si M. Reiset a discuté des attributions chez M. Beaucousin, c'est que ces attributions étaient discutables, que personne n'était mieux qualifié pour apprécier exactement la valeur de la collection de M. Beaucousin, et que, si celle-ci avait la valeur qu'on lui prête, ce ne peut être à l'attitude de M. Reiset qu'il faut attribuer son changement de destination.

Comte DE VARAIZE.

—

Horlogers anglais (LXIII, 209). — Voici une courte liste des horlogers anglais les plus célèbres du XVIIIe siècle :

Dr *Hook*, inventeur du ressort spiral ;

Tompion l'appliqua le premier aux montres de poche. (Londres, 1669). Premier échappement à repos pour montres, (1695).

Barlow, *Quare* et *Tompion*, inventeurs de la montre à répétition (1676).

Clement, suspension à ressort et, avec *Hook*, premier échappement à ancre à recul pour pendules (1680).

H. Sully, perfectionne les horloges à équation (1692) échappement à leviers (1723).

Graham, échappement à cylindre et échappement à ancre de pendule, compensateurs à mercure et à tringles (1715-1730).

Harisson, pendule compensateur à gril (1726) spiral héliçoïde (1760

Ellicot, pendule compensateur à leviers (1739).

Arnold, premiers compteurs d'observation (1772).

Mudge, première montre avec échappement à ancre (1794).

Pour les biographies de H. Sully et de Harisson, voir : *Recherches sur l'Horlogerie, ses inventions et ses célébrités*, par A Beillard.

MARCEL MAYER.

—

Poésies d'Arquesson (LXIII, 257). — Cette question a déjà été posée. dans l'*Intermédiaire* (t. III, p. 167) et n'a pas reçu de réponse.

Je crois que ce livre n'existe plus nulle part. Il n'est connu que par deux mentions : l'une dans le *Manuel du Libraire* de Brunet, l'autre dans un Catalogue du libraire Alvarez en 1857. La citation du *Manuel du Libraire* reproduisait un arti-

cle du *Bibliophile Belge* (Bruxelles 1848, in-8, p. 50) paru sous la signature de G. Brunet : or, consulté par M. de la Morinerie, le savant bibliophile bordelais répondit, qu'il n'avait jamais vu d'exemplaire des poésies de P Arquesson, et qu'il était demeuré étranger à l'article du *Bibliophile Belge* ! Il est donc à craindre qu'on ne retrouve jamais les œuvres du poète saintongeais. Voici le seul échantillon de sa muse qui nous soit parvenu, tel que la donne Brunet :

Au gay printemps, dessoubz l'ombrage
Des arbrisseaux,
J'oy volontiers le doux ramage
Des bons oyzeaux ;
Mais quand je puis ouyr ma mie
Chanter parfois
Je desprise toute harmonie
Auprès sa voix.

Si M. Champvolant désire quelques renseignements biographiques sur Arquesson il en trouvera dans un article de feu le baron de la Morinerie publié dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. IX, p. 211. GUSTAVE CHÉNEAU.

—

Deux drames d'Alexandre Dumas (LXIII, 3, 139). — M. Dehermann n'a pas répondu (*Intermédiaire* du 30 janvier 1911) à la question posée : il ne s'agit pas, en effet, de deux romans, mais de deux pièces de théâtre. Le *Fils du Forçat* est édité par Calmann Lévy dans les œuvres complètes d'Alexandre Dumas, tandis que je ne trouve nulle part trace des deux pièces signalées.

E.

—

Vendeur de gris (LXII, 780, 972 ; LXIII, 193), Consultez : *Révélations du Jeusneur ou vendeur de gris*, 1649.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Quidort (LXIII, 257). — « Ce mot que nous avons relevé dans *le journal de* Bordeaux du 3 août 1791 et qui est très probablement une expression répandue dans le monde de la basse galanterie et de la police des mœurs... » écrit M. Em. Labadie

C'est exactement comme si notre confrère prenait Vidocq pour un mot d'argot ou Canler pour une locution de langue verte.

Toute l'histoire de la galanterie et du théâtre au XVIIIe siècle est remplie du nom de l'inspecteur de police Quidort chargé de la surveillance et de l'arrestation des filles de joie, des impures et des comédiennes indisciplinées ou réfractaires.

Entre autres anecdotes, comme il avait été chargé de conduire Mlle Clairon au fort l'Evêque à la suite d'une querelle de théâtre, la célèbre comédienne lui dit : « Le roi peut tout sur ma liberté et rien sur mon honneur. »

— « En effet — aurait réparti Quidort — là où il n'y a rien, le roi perd ses droits.

Pour connaître le rôle, la manière et le ton de ces agents, il suffit de consulter *le journal des Inspecteurs de police* de M. de Sartines... Je n'ai pas cette publication sous la main et je cite de mémoire.

RENOUX.

*
* *

Il ne s'agit pas ici d'un mot, mais bien d'un nom propre.

Quidort, ou plutôt Quidor, était l'un des inspecteurs du lieutenant de police plus spécialement chargés de la surveillance des filles galantes.

A ce titre, il avait, à l'Opéra et au Français, ses entrées permanentes qu'il avait obtenues en 1780, à la suite d'un rapport dans lequel il faisait remarquer « combien il était important qu'il eut la « facilité de se placer dans ces théâtres, « surtout à l'amphithéâtre où se tiennent les femmes galantes, où se font « les propositions, où se concluent les « marchés, où commencent même des « adultères...

Il est inutile d'ajouter que si les filles furent délivrées de Quidor en 1793, elles n'en devinrent pas plus libres, car le poste de cet inspecteur ne fut pas supprimé.

Quidor fut simplement remplacé, et son successeur exerça, comme lui, la surveillance des prostituées en s'assurant plus particulièrement de leur civisme qui ne leur permettait d'accorder leurs faveurs qu'à de braves sans-culottes, à l'exclusion de tout aristocrate.

EUGÈNE GRÉCOURT.

*
* *

Il ne faut pas prendre le Pirée pour un homme et vice-versa.

Quidor n'est pas un terme d'argot policier Il est ici question de *M Quidor* alias *Quidor-Duperey*, inspecteur sous Lenoir,

lieutenant de police. Il était spécialement chargé des filles qui ne l'aimaient pas et se plaignaient de ses vexations et concussions. Les *Mémoires secrets* de Bachaumont parlent fréquemment de ce personnage.

Quidor, comme son chef, fut forcé d'émigrer à la Révolution. Sa conduite à l'étranger fut assez louche Rentré en France sous le Consulat, il offrit ses services à la police qui ne crut pas devoir l'employer, mais elle reçut avec intérêt, et rechercha même les renseignements qu'il avait recueillis à Londres et ailleurs, sur l'Angleterre, les princes français et les émigrés. En l'an XII, après l'affaire de Georges Cadoud l, le gouvernement l'invita à repasser à l'étranger. Entre temps, ne pouvant entrer dans la police officielle, il s'était mis au service des polices particulières; il était certainement un des agents du fameux Dassonville qui travaillait soit pour le Premier Consul directement sous Davoust soit indirectement sous la direction occulte de Fouché. LÉONCE GRASILIER.

—

Un manuscrit à retrouver : Vie du R. P. Denis de Vire (LXIII, 209, 330). — Le tombeau du P. Denis n'existe plus à Beaumont-le-Roger. Quel que soit le lieu où fut sa sépulture elle est disparue actuellement.

Du prieuré de la Trinité (XIIe et XIIIe siècle) il ne reste que des ruines pittoresques : une longue muraille entourée de contreforts et quelques débris de l'église abbatiale.

L'église Saint-Nicolas (XIVe, XVe et XVIe siècles) remarquable par ses magnifiques portails du XVe siècle et ses vitraux de la Renaissance (1550), possédait avant 1849 (époque ou l'on fit d'importantes restaurations) de nombreuses pierres tombales.

Deux furent conservées, gravées au trait et d'une interessante exécution ; l'une représente les deux époux fondateurs de l'abbaye de la Trinité † en 1300 ; l'autre porte l'inscription funéraire de Jacques Dauplay † en 1618.

Dans le faubourg de Vieilles se trouve encore une autre église (XVIe siecle), ornée de belles gargouilles, elle sert actuellement d'entrepot de vin.

GASTON BOUDAN.

Tavagniol. Cavagnole (LXIII, 258). — On écrit aussi Cavagnole et Cavagnol (de l'Italien Cavajola, nappe) Espèce de biribi dans lequel au lieu d'un tableau unique étendu sur la table, chaque joueur en a un devant lui et où chacun tire les numéros du sac à son tour.

On croirait que le jeu console,
Mais l'ennui vient à pas comptés,
A la table d'un *cavagnole*
S'asseoir entre deux Majestés.

VOLTAIRE.

Même réponse : DEHERMANN.

—

Se refociller (LXIII, 210, 336). — Le sens de ce terme dans la phrase rapportée me paraît manifestement celui de se réconforter, et plus exactement, se refaire le gosier (calmer la soif). *Focil* gosier, comme dans le latin *von faucibus hæsit*.

Il y a aussi *pro aris et focis* : se réfociller serait alors se réchauffer, mais je tiens plutôt pour la première explication.

L.-N. MACHAUT.

* * *

Dans les lamentations de Jérémie « Caph », il est écrit : « dederunt pretiosa quœque pro cibo ad refocillandam animam » : ils ont donné ce qu'ils avaient de plus précieux pour soutenir leur vie près de s'éteindre, traduit dom Guéranger.

Le mot « refocillare » se rencontre surtout dans le latin de la Vulgate et dans saint Jérôme. (Dictionnaire de Quicherat et Daveluy), il signifie : réconforter, rétablir, guérir.

Mot composé du préfixe *re* et de focillare ; le substantif correspondant focillatio signifie l'action de réchauffer ; la racine paraît bien être *focus*, foyer. Le fait de réchauffer étant lié quelquefois à une guérison, on saisit le motif qui a fait employer le verbe réfocillare pour signifier : réconforter, rétablir.

PIERRE DELACOMTÉ.

—

Estampe à authentiquer : La morte inconnue (LVII) — Cette estampe, que nous redonnons aujourd'hui sur papier couché, et avec un nouveau cliché qui n'en dissimule aucun détail, a déja figuré dans l'*Intermédiaire*.

Elle est datee du 18 septembre 1856 : elle est signée J. B. L.

La planche ne porte pas de légende.

Le lithographe est habile : le portrait



LA MORTE INCONNUE

Estampe à authentiquer (v. col. 384).

ne saurait être celui d'une inconnue A la question posée il y a trois ans, il n'a pas été fait de réponse.

—

Persistance des anciennes mesures françaises (LXII, 843; LXIII, 90, 147, 194. 245). — Dans l'évaluation du cube des bois de charpente, les professionnels font couramment encore usage du terme : *solive*, qui correspond au décistère.

Pour la vente des pommes, dans la région cidrière, on mesure au *sac*, qui contient quatre *setiers*. Le *demi-setier* est naturellement usité aussi.

On trouve dans les *Précis statistiques des cantons de l'Oise*, publiés par M. Graves dans la première moitié du XIXe siècle, des renseignements très complets sur les anciennes mesures encore en usage à cette époque dans le département. Ces tableaux très détaillés indiquent les mesures agraires, les mesures de volume pour le bois, les liquides et les grains avec toutes leurs variétés originaires, leurs rapports avec le système métrique et l'énumération des communes qui ont adopté telle ou telle de ces mesures.

LN. GR.

* * *

Dans presque toutes les provinces, les anciennes mesures ont persisté : en Basse-Auvergne on mesure la terre par *cartonnées* et le vin par *pot* qui contient 15 litres. D'ailleurs, pour le vin on se sert dans toute la France, de mesures très différentes, parmi lesquelles nous pouvons citer la barrique de Bordeaux, 226 228 litres ; la pièce de Bordeaux, 212-216 litres ; la bareille de Corse, 150 litres ; la barrique d'Anjou, 250 254 litres ; de Saumur, 232-234 litres ; de l'Yonne, 248 250 litres ; de Beaune, 226-228 litres ; la charge de Meuse, 40 litres ; le demi-muid du Midi, 550 litres ; le quartaut de Bourgogne, 57 litres ; de Beaune et de Paris, 114 litres ; la demi-feuillette de l'Yonne, 68 litres ; le tierçon de Champagne, 91 litres ; la demi-queue de Champagne, 108 litres ; la feuillette de Paris, 134 litres ; de Mâcon, 106 litres ; de l'Yonne, 136 litres ; la pipe maconnaise, 600 litres ; bordelaise, 575 litres.

Baron DU ROURE DE PAULIN.

* * *

C'est un vocabulaire presque complet que nous donne le collaborateur E. Grave. En ma qualité de provincial très provincial, je le reconnais bien. Mais puisque nous savons qu'un Parisien surtout aime à dire un louis, peut-être n'est-il pas inutile d'apprendre à ce Parisien à quoi il s'engagerait en promettant des louis sur nos marchés du centre.

Là le louis vaut toujours vingt-quatre francs ; et si nous vendons un animal de quelque race qu'il soit, vingt-cinq louis, nous savons que nous aurons à recevoir six cents francs. Cependant si dans la même ville ou ayant été sur le foirail avant midi, nous passons notre soirée au cercle, nous devrons savoir qu'ici les louis sont redevenus ce qu'ils sont communément, et qu'on ne peut en réclamer plus de vingt-cinq pour le paiement d'une somme de cinq cents francs.

Et encore : si nous tenons à notre prestige de propriétaire entendu sachant bien ce qu'il fait et ce qu'il dit, gardons-nous bien de dire trente pistoles pour trois cents francs, si nous parlons entre propriétaires ; ou de propriétaires à marchands de bœufs. Dans ce milieu-là, trois cents francs s'expriment toujours par cent écus.

C'est ainsi que sur ce chapitre, il y a quelques nuances à observer. C'est pourquoi je crois qu'un Parisien en province n'aurait rien de mieux à faire qu'à rester Parisien, et en conservant le langage soumis aux règles les plus générales.

Parmi les mesures anciennes citées par notre confrère, je remarque la mine ou minot.

Je ferai à ce propos cette remarque : Jamais nos aïeux n'écrivaient le mot autrement que « esmine » ou « emmine ». En ce moment même, j'ai entre les mains un parchemin, admirablement écrit et bien rédigé portant la date « 14 avril 1684 » avec cette suscription :

> Contrat par lequel Jean Demay escuyer seigneur de Saint-Pardoux promet payer aux vénérables abbé et religieux de l'abbaye de Saint-Augustin-les-Limoges huit sestiers seigle et une esmine froment, etc.

C'est un exemple entre dix que je pourrais donner.

J'avais cru jusqu'à présent que cette mesure était hors d'usage depuis longtemps, et que le nom avait disparu aussi

bien sous son ancienne forme que sous une nouvelle. M. A. B.

***

Au congrès des Sociétés Savantes de 1904 M. Léon Gaudefroy a fait une lecture ayant pour titre : *Rapport des mesures anciennes en usage à Amiens et dans le département de la Somme avec celles du système métrique.*

LN. GR.

—

Terres délimitées en arc (LXII ; LXIII, 144, 196). — Dans le plan cadastral dressé en 1809, un des 54 lieux dits de la commune de Châteaufort (S.-et-O.) est dénommé « Les rayages tournants ».

Cette appellation, encore en usage, est justifiée par la forme courbe des raies de charrue, des sillons, et des lignes de partage entre propriétaires dans ce champtier. SGLPN.

—

La fête des sabots (LXIII, 299). — Sur cette fête, je ne sais rien ; mais ce qui me frappe dans cette question, c'est ce mot patois esclopt. Ne serait-ce pas l'étymologie du mot escloppé, auquel les dictionnaires n'en donnent pas. L'éclopé, en effet, est celui qui marche mal, soit pour cause de blessure légère, soit de fatigue, soit pour toute autre cause. Ceux qui marchent avec des sabots ou trop grands ou trop petits, ou usés, ont une sorte de claudication, qui leur donne en effet, l'air de pauvres éclopés. Je donne cette observation pour ce qu'elle vaut.

E. GRAVE.

—

Qui a inventé l'hélice ? (LXIII, 6). — Un nommé Canque n'a-t-il pas émis la prétention d'avoir inventé l'hélice ? demande un collabo.

Si. — J'ai sous les yeux un *Mémoire à S. M. l'Empereur pour revendiquer l'honneur et la propriété de l'invention de l'hélice, adaptée à la navigation, invention dont feu Sauvage n'a été que concessionnaire.*

Ce mémoire ne porte pas de date, mais toutes les pièces et certificats y annexés, tous d'ailleurs dûment légalisés, au nombre de vingt-trois, sont datés de septembre 1857 ; il y a tout lieu de supposer que le mémoire est de la même époque.

Ce mémoire a été imprimé chez Gandelat jeune, à Saint Pierre (Martinique).

Canque raconte la genèse de son idée ; ses nombreux essais sur le bassin du Carénage à Fort-de-France ; ses insuccès ; puis enfin un jour :

... mon petit bateau obéissant à la propulsion incessante de son hélice, navigua avec une grande vitesse à l'étonnante stupéfaction de la foule.

Ce jour-là je rentrai chez moi sans avoir été bafoué...

Il vient en France ; au Havre il présente son modèle à M. Mazeline, constructeur, qui le rebute.

Il y fait la connaissance de Sauvage, mais poursuit pour son compte la vulgarisation de son invention, sans d'ailleurs y réussir.

... Sauvage, au courant de tous mes échecs, me sachant au paroxysme du dégoût et du découragement revenait à moi avec ses offres et ses séductions.

Cette fois je cédai.

Par acte sous-seing privé, je vendis à Sauvage, au Havre chez MM. Tellier père et fils (charpentiers constructeurs de navires) et en leur présence, pour prix et somme de 6 000 francs qui me furent à l'instant comptés, mon modèle, mon invention et tous les droits qui pouvaient en découler.

Sauvage dicta lui-même les termes du contrat.

La plume fut tenue par Tellier fils ..

Le sacrifice fut consommé.

Et Canque termine :

En adressant à votre Majesté cet humble mémoire... je ne suis pas mû par la sotte pensée que je dépouillerai le nom de Sauvage de l'illustration qui lui est légitimement acquise ; j'ai voulu seulement établir mes droits, si faibles qu'ils fussent, à l'honneur de la grande découverte.

Et l'auteur du mémoire rappelle que sa cession à Sauvage remonte au mois de mai 1832 « ... c'est-à-dire *huit ans* avant « les premiers essais du *Napoléon* et *quatre ans* avant les expériences faites en Angleterre par Smith... »

J'ajoute que les vingt-trois certificats ou attestations émis, comme je viens de le dire, en 1857, signés quelques-uns au moins par des personnalités notoires : Trésorier de la Martinique, officier supérieur d'Infanterie de marine, officier supérieur du Commissariat de la Marine, notaires, etc... se reportaient à des expériences et à des essais remontant à des dates variant de 1830 à 1836.

Ne serait-il pas possible de retrouver

trace du sous-seing privé dont parle Canque et au sujet duquel il entre dans des détails si circonstanciés ? THIX.

*
* *

D'une série de certificats qui émanent d'hommes honorables, il résulte que Canque (Gilbert) né le 25 décembre 1801 à Paizia, canton de Beaufort (Jura) fit exécuter, en 1829, à Fort-Royal une petite hélice qu'il plaça à l'arrière d'un bateau de 0 m. 5 0 de longueur. Sur le bateau était un moulin à vent qui agissait horizontalement et transmettait le mouvement à l'hélice.

Ce bateau fut engagé au Carénage, à Fort-Royal, au commencement de 1830. Suivant le conseil de quelques amis, l'inventeur partit pour la France, afin de prendre un brevet. Il se rendit au Havre. Dans un des bassins de cette ville il fit manœuvrer son bateau en 1832.

Ancien concierge de l'hotel du gouvernement de la Martinique, Canque revint à Fort-Royal à la fin de l'année 1832 Il avait amené avec lui, aux Antilles. un bateau à hélice, long de huit mètres et d'une force de deux chevaux. Ce bateau marcha dans la baie de Fort-Royal et alla même dans la direction de Saint-Pierre, jusqu'à Case-Pilote.

Ce fut la première tentative commerciale de l'application de l'hélice à la navigation à vapeur. A cette époque, on croyait fermement à la Martinique qu'en France, Canque avait vendu son brevet d'invention et qu'il s'était réservé le droit de faire usage de son bateau aux Antilles.

Ces faits qui sont consignés dans des certificats nombreux sont rectifiés (1) par Frédéric Sauvage lui-même dans des lettres écrites à un de ses parents, Sauvage, horloger à Abbeville.

Le 10 octobre 1832, l'inventeur Sauvage écrit du Havre que les bateaux destinés à la Martinique seront munis de son mécanisme. Le 22 octobre, il annonce le départ du propriétaire pour Rouen, sur l'un des bateaux afin que l'on y mette des machines à vapeur. « Sous peu de jours — ajoute Sauvage — on sera à même de juger de mes machines agissant avec la vapeur ». Il est sur le point, dit-il, de démontrer le grand avantage de son système.

Dans une autre lettre, du 22 du même mois F. Sauvage annonce que le propriétaire des bâtiments de la Martinique (Canque) « est parti et toutes ses affaires embarquées » sur une frégate, à Brest. Il regrette de n'avoir pu, faute d'argent, se rendre à Rouen pour s'occuper des installations des susdits bâteaux à hélice. Du temps a été perdu, dit-il, par suite des « bêtises du propriétaire et du mécanicien »

« Ce qui me fâche le plus — écrit Sauvage — c'est de n'avoir pas pu jouir d'un de ces bateaux de la Martinique et de n'avoir pu moi-même diriger l'installation qui est faite en dépit du bon sens, mais cependant les résultats démontrent combien mes machines ont d'avantages sur les roues. J'avais déterminé les dimensions de ces machines qui étaient de 22 pouces de longueur et de 7 de rayon, malgré de vives discussions, je ne pus convaincre le propriétaire qui en voulait de plus grandes. J'avais fait disposer les bateaux pour recevoir la machine à vapeur derrière, puisque c'est là que sont les hélices. J'avais dit à cet entêté (Canque) que ses bateaux seraient disposés convenablement ou qu'il employerait les roues, aussi craignait-il que je fusse à Rouen le contrarier. Il est de ces hommes qui sacrifient l'utile à l'agréable. Il fit placer sa machine à vapeur en avant pour être lui-même conducteur des machines près des passagers, ce qui donne lieu à dix axes de 14 pieds au lieu de 5 pieds et qui demandait des appuis de distance en distance, ce qui augmente les frottements. Il fit faire mes machines de 28 pouces de longueur, 10 pouces de rayon. On lui fit passer de vieilles chaudières trop grandes et ces machines, le charbon et les accessoires qui devaient peser 1500 pesaient 4000.

La machine à vapeur qui devait donner 40 coups de piston à la minute allait à peine à 10. Il fit couper 2 pouces de rayon à mes machines. Il obtint 22 coups. Il fit encore couper 1 pouce ce qui les réduisit à la longueur que j'avais prescrite et qui procura 30 coups de piston, mais la longueur étant toujours la même et les proportions n'existaient pas ; enfin ce bateau fut mis en marche par un vent violent pour venir au Havre.

Il y a dans ces bateaux un roufle en planches pour les passagers, ce qui offre une grande surface au vent. Il y avait 7 personnes à bord et 4000 de machines et il fit avec la force d'un cheval 2 lieues en une heure contre le vent et la marée.

(1) La copie des lettres de Sauvage est conservée aux manuscrits de la Bibliothèque nationale et a été faite par Margry, ancien archiviste du ministère de la marine et des colonies, sur les manuscrits.

Le mécanicien eut peur du mauvais temps et ils retournèrent en faisant les 2 lieues en 30 minutes, ce qui donne en moyenne une lieue en 22 minutes 1/2 et je suis bien persuadé qu'on fera 4 lieues à l'heure quand tout sera disposé comme il convient, ce qui ne se fera qu'à la Martinique : cet homme partageait l'opinion de bien des gens qui pensent que mes machines ne peuvent pousser comme les roues ; elles poussent infiniment plus fort et il en est maintenant bien convaincu.

Enfin mon canot qui fut construit pour la voile et qui est trop large pour la rame fait une lieue 3/4 à l'heure à deux hommes sans se gêner, ce qui ne se ferait pas avec l'aviron.

Tout à vous, mon cher Sauvage
mes amitiés à votre famille.
Frédéric SAUVAGE.

Ces détails sont d'un grand intérêt.

Si Sauvage avait pu se rendre à Rouen, il est certain que le problème de la navigation à hélice aurait été probablement résolu d'une manière définitive dès 1832.

Quoi qu'il en soit, il résulte de la correspondance précédente que Canque a fait monter sous ses yeux et sous sa direction des machines à vapeur sur les plans et devis de Frédéric Sauvage. Il n'apparaît pas que celui-ci ait donné de l'argent à Canque, encore moins que l'ancien concierge du gouvernement de Fort-Royal en ait donné à Sauvage pour avoir l'autorisation de se servir des susdites machines à vapeur. C'est, semble-t-il bien, pour la première fois sur les bateaux de Canque que les machines à vapeurs inventées par Sauvage pour actionner l'hélice fonctionnent. Canque a tâtonné. Mais enfin le bateau construit à Rouen évolue. Sauvage accorde qu'il faudra que Canque charge encore quelque chose. Le bateau à hélice marchera plus vite « quand tout sera disposé comme il convient, ce qui ne se fera qu'à la Martinique. »

Comment expliquer les faits précédents ? Il est bon de rappeler que l'idée de construire une hélice vint à Fr Sauvage en 1830, et qu'en janvier 1831 il avait déjà fait fabriquer un petit appareil pour expérimenter son bateau. Le brevet d'invention qu'il prit est du 28 mai 1832.

A la même époque, Canque avait de son côté fait fabriquer une petite hélice et un bateau minuscule, dans un pays où les forges et les ateliers de mécanique n'existaient pas. N'étant pas mécanicien, Canque n'avait pu trouver comme moteur qu'un moulin à vent.

L'ex-concierge, muni de son primitif appareil, se rend au Havre pour le perfectionner, pour trouver un moteur pratique, une machine à vapeur qui existait sur les bâtiments à roues et qu'il fallait approprier au but poursuivi. Fatalement, Canque rencontre Fr. Sauvage qui est au Havre et qui a déjà trouvé le moteur à vapeur.

Sauvage, en face de son confrère l'inventeur Canque, se laisse aller à lui permettre à titre gracieux de faire un bateau à hélice sur le modèle des machines déjà inventées mais non essayées, à condition que le bâtiment ne sera employé qu'aux Antilles.

Canque asssiste à la construction et tente des modifications pas toujours heureuses, il est vrai. Dès 1832, il transporta son navire à 1800 lieues, loin de tout centre susceptible de lui fournir les éléments pour réparer et transformer son bateau à hélice. L'ancien concierge tente les essais de la navigation à vapeur pratiquement à l'aide de l'hélice à Fort Royal. Cette initiative est remarquable.

Combien d'années s'écouleront-elles encore avant qu'on réussisse en Europe une tentative semblabl ?

Mais le mérite de Canque est terni par ce fait qu'il n'hésita pas à essayer d'enlever à Sauvage la gloire d'avoir trouvé le moteur pratique qui met en mouvement l'hélice.

La solution entière du problème est due à Sauvage. Canque ne lui vendit nullement son invention. Il bénéficia de la libéralité de Sauvage et fit croire à la Martinique qu'il avait tout trouvé : et l'hélice et la machine à vapeur.

R. PICHEVIN.

—

Louis XVII. Sa mort au Temple (T. G. ; XLIX à LXIII). — Nous avions annoncé la publication en fac-similé de la copie authentique de la déclaration de décès du dauphin pour ce numéro : force nous est de remettre au numéro suivant la publication de ce document.

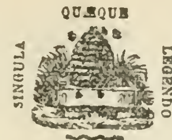
Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXIIIe Volume | *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* | 30 Mars 1911

47e ANNÉE
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

No 1287
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Amputation de Lannes. — Au musée d'Arras, on peut voir le beau tableau de Boutigny représentant l'amputation de « la cuisse droite » du maréchal Lannes. Sur cette toile, le duc de Montebello est, au premier plan, couché sur un brancard « la cuisse droite » amputée et pansée, au second plan, Napoléon, un genou à terre, interroge fiévreusement son ami agonisant, en lui pressant la main, enfin, sur la gauche, Larrey, après avoir terminé l'opération, se tient debout, essuyant ses mains et contemplant cette scène d'attendrissement impérial.

Or, dans le tome III des *Mémoires de chirurgie militaire et campagnes*, publiés en 1812 (p. 278-9), l'illustre chirurgien nous raconte en ces termes la blessure mortelle de Lannes :

« Un boulet de gros calibre après avoir fait un premier ricochet dans le fort de sa course,

rencontra « *le genou gauche du maréchal* » le traversa dans son épaisseur et, changeant de direction, sans perdre de sa force, « *effleura la cuisse droite* », dont il coupa les tégumens et une portion du muscle vaste interne, au lieu le plus saillant et très près de l'articulation du genou, laquelle, fort heureusement, n'avait pas été entamée.

Nous examinâmes d'abord avec le plus grand soin les deux blessures. Celle de la « *cuisse droite fut pansée* » la première avec un appareil fort simple, parce qu'elle ne nous offrit aucun accident grave. Celle « *du genou gauche était effrayante* » parle fracas des os, la déchirure des ligamens, la rupture des tendons et de l'artère poplitée.

Eclairé par une lueur d'espérance et soutenue par le désir formel que manifestait le malade de subir l'opération, je me déterminai à la faire : elle fut pratiquée *en moins de deux minutes* et le maréchal donna très peu de signes de douleur ».

Un intermédiairiste pourrait-il m'expliquer la cause de cette confusion ? Est-ce « la cuisse droite ou la cuisse gauche » que Larrey a amputé au maréchal Lannes ?

Dr BONNETTE.

—

Compagnie de Piquières. — Le 27 mai 1793, devant le Conseil général de la commune d'Availles (Vienne), se présente une délégation de la *Compagnie de piquières* de cette commune, qui présente une pétition tendant à ne plus être chargée de la garde des détenus au château de ce lieu. Les déléguées signent au Registre des délibérations : Chevallon capitaine, Boyreau, lieutenante, Metay, caporale.

Connaît-on d'autres exemples de ces organisations féminines à cette même époque où la formation des Bataillons de piquiers n'avait aucun succès ? GALD.

—

Epitaphe de Christophe Colomb. — Colomb mourut en 1506. Il voulut qu'on l'ensevelit avec les chaînes qu'il avait portées. Son corps repose dans la cathédrale de la Havane, et ce n'est que sur le mausolée de son fils à Séville qu'on lit ces deux vers :

A Castilla y a Léon
Nuevo mundo dio Colon.

Traduction libre en vers français :
our à jamais fameux, découverte féconde !
Jour Castille et Léon Colomb doubla le monde
Cette épitaphe existe-t-elle encore ? Les détails ci-dessus sont-il exacts ?

TH. COURTAUX.

—

La borne de Notre-Dame, point de départ des mesures itinéraires. — 1° Où était exactement située, sur le Parvis Notre-Dame, la Borne servant de de point de départ aux mesures itinéraires des *routes royales* de France ?

2° Quel est le point de départ actuel des mêmes mesures itinéraires ?

A. CALLET.

—

Evêque de Dardanie. — Qui était évêque *in partibus* de Dardanie en 1628 ? C'était un prélat français, qui semble avoir fait partie de l'entourage du cardinal de La Rochefoucauld. Existe-t-il un recueil qui donne, par sièges, la liste des évêques *in partibus* ? J. JM.

—

Aladenize. — Dernièrement, l'*Université des Annales* (5e année, t. I, n° 2. 1er janvier 1911) publiait une conférence de M. Frédéric Masson sur *Le Retour des Cendres*, et j'y relève (pages 74 et 75) qu'un certain Aladenize, lieutenant au 42e de ligne fut l'aide principal du futur Napoléon III, lors de sa tentative de Boulogne, au mois d'août 1840, c'est-à-dire à l'époque précise où le gouvernement de juillet préparait le retour des cendres de Napoléon Ier, rentrées, on le sait, aux Invalides le 15 décembre de cette même année.

C'est grâce à cet officier, que le prétendant parvint à pénétrer, avec une petite bande de partisans dans une des casernes de cette ville. Déjà, il exerçait ses séductions sur les deux compagnies, qui s'y trouvaient, lorsque le capitaine Col-Puygelier, insensible à toute corruption, fit rentrer ses troupes dans la discipline, expulsa le prince, et ordonnant de battre la générale, donna l'éveil.

Cette échauffourée, on ne l'a pas oublié, entraîna l'incarcération du futur empereur dans la forteresse de Ham. Mais qu'advint-il d'Aladenize ?... Subit-il une peine disciplinaire quelconque ?...

J'avais entendu dire, avant le hasard de cette lecture, que cet Aladenize jouissait d'une certaine faveur sous le second Empire, parce qu'il avait fait évader autrefois le souverain du château de Ham. Est-ce par une confusion avec son intervention dans l'affaire de Boulogne ? ou bien Aladenize chercha-t-il réellement ensuite à faire sortir le prince d'une prison où le complot auquel il avait pris part l'avait fait enfermer ? C'eût été très plausible, mais c'est à vérifier ?

Autres questions : Quelle fut la situation du dit Aladenize dans les dernières années du règne de Louis-Philippe et pendant la République de 1848 ? Quelle position eut-il sous Napoléon III, et comment ce souverain lui paya-t-il sa dette de reconnaissance, puisqu'il lui avait conservé sa gratitude ?... Quel était enfin le milieu social de sa famille, d'où était-il originaire ; a-t-il laissé des enfants ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Jean de Castigneau. — Ancien officier du fameux ligueur maréchal de Saint-Paul ; gouverneur de Rethel de 1589 à 1610. On désirerait connaître quelques notes sur ce personnage, ses ascendants et les *armoiries* de la famille.

GUSTAVE LAURENT.

—

Famille Denuelle. — Quel rapport de parenté y a-t-il entre Marguerite Denuelle, la femme du conventionnel girondin Louvet, plus connue sous le nom de « Lodoiska » et Eléonore Denuelle-Laplaigne, femme du capitaine de dragons Revel, successivement maîtresse de Murat et de Napoléon Ier, à qui elle donna son premier fils Léon ? M. P.

—

Deville, marquis de Bellechasse. — Pourrait-on donner quelques renseignements sur cette famille, dont un des

ancêtres aurait reçu le titre de « marquis de Bellechasse » sous Louis XIV ?

Cette famille, lors de la Révolution Française, émigra d'abord en Floride, puis, vers 1820 probablement, se rendit dans l'île de Cuba et finalement s'établit en Espagne.

Dans quel ouvrage trouverait-on des indications sur l'origine, l'histoire et les armoiries de cette famille ?

Existe-t-il encore, en France, des représentants de cette famille ?

F. P. B.

—

La Condamine. — D'où est originaire la famille de La Condamine, le voyageur et le géomètre ?

Où est enterré Charles de La Condamine, de l'Académie française ?

A. LE SUEUR.

—

Pierre Lhuillier et son fils naturel. — Dans sa récente conférence sur Molière, M. Maurice Donnay fait allusion aux relations du poète avec Chapelle, qui était, dit-il, « fils naturel de Pierre Luillier, maître des comptes et libertin très répandu parmi les hommes de lettres et les savants. » Il ajoute : « la Chapelle, débauché de bonne heure par son père, devint un ivrogne fieffé et à 20 ans ses tantes furent obligées de le faire enfermer à Saint-Lazare. »

Nous serions heureux d'avoir des renseignements sur Pierre Lhuillier et son fils naturel, de savoir de qui était issu le premier, quelles étaient sa mère et les tantes du second.

MONTMOREL.

—

Le père de Montaigne. — Dans le chapitre II du livre II des *Essais* (*De l'Yvrognerie*), Montaigne a ajouté de sa main sur l'exemplaire de Bordeaux un beau portrait de son père. Un mot m'en reste obscur :

> Du Primsault, écrit Montaigne, mon père a laissé en mémoire de petits miracles : je l'ai veu, par delà soixante ans, se mocquer de nos alaigresses (*de notre agilité*, met Louandre en note), se jecter avec sa robe fourrée sur un cheval, FAIRE LE TOUR DE LA TABLE SUR SON POUCE...

C'est sur ce dernier « petit miracle » que je voudrais bien provoquer quelques explications. Sur les mains, passe encore : mais sur son pouce ! H. M.

—

M. de Montjoie. — M. de Monta. — M. d'Hulst. — Je serais très reconnaissant que l'on voulût bien, si possible, me donner quelques renseignements sur les personnages suivants afin de les identifier. Ils figurent pour la plupart dans des lettres venant des princes de la maison d'Orléans :

1° Comtesse de Montjoie, dame de la reine Marie-Amélie.

2° Un M. de Monta, dont il est question vers 1848.

3° M. d'Hulst, dont il est parlé vers 1845. S. G. L.

—

Passerat et le cardinal du Perron à Bagnolet. — Dans une étude de MM. Ad. Van Bever et Emile Magne, intitulée : *Paris et l'Ile de France chantés par les poètes* (*Figaro illustré*, février 1911) je lis ceci :

> Passerat, réfugié à Bagnolet comme plus tard le cardinal du Perron, lance aux reîtres qui menacent de saccager cette « terre sacrée » de foudroyantes invectives...

Un intermédiairiste complaisant pourrait-il me donner quelques détails sur le séjour de Passerat et du cardinal à Bagnolet et les motifs pour lesquels ils s'y exilèrent ? LE RIPELET.

—

Famille de Précarré. — Pourrait-on fournir quelques renseignements sur l'origine de cette famille. ISKEUDER.

—

Le brave colonel Trupel. — J'ai vu un de ces jours au cimetière monumental de Rouen, la tombe, surmontée d'un obélisque, du colonel Trupel, qui, d'après l'épitaphe sculptée, fut « le chef et l'ami » du célèbre Latour-d'Auvergne, et reçut de Napoléon le surnom de brave. Sur l'obélisque sont gravés les noms des très nombreuses batailles auxquelles a pris part cet homme de guerre. Connaît-on sur lui quelques détails de plus ?

Il ne figure pas dans le *Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire*, du docteur Robinet. V. A. T.

—

Famille « van de Velde » : armoiries à retrouver. — Un intermédiairiste belge saurait-il m'indiquer les ar-

moiries d'un feu M. Arthur van de Velde qui fut ambassadeur de Belgique à Londres, il y a 30 à 40 ans ? A. D. E. S.

—

Famille du général Vergez. — Le général baron Vergez (Jean-Marie), colonel le 5 mai 1799. Général de brigade le 23 octobre 1806 et lieutenant général honoraire en 1825, est né à Saint-Pé (Hautes-Pyrénées) le 12 juillet 1757, est décédé le 20 juin 1831. De son mariage avec Thomase-Marie-Thérèse Servant, il eut 6 filles dont la liste en est donnée par Révérend (*Armorial de l'Empire*).

Est-il à la connaissance :

1° qu'il existe encore des descendants des filles mariées du général Vergez ?

2° que la commune de Saint-Pé ait élevé au général un monument ?

E. DES R.

—

La récompense de Vicat. — Dans son roman *Le Curé de Village*, Balzac a posé la question suivante, contenue dans une lettre qu'il attribue à un ingénieur des ponts et chaussées, mécontent de sa profession :

(Cette lettre est tout entière à relire et à méditer).

Quelle sera la récompense de Vicat, celui d'entre nous qui a fait faire le seul progrès réel à la science des constructions ?

Cette lettre est censée écrite vers 1830.

Une trentaine d'années après, je me souviens d'avoir entendu dire, dans une réunion d'ingenieurs, que Vicat avait reçu six mille francs pour sa découverte.

Le progrès dont parle l'ingénieur de Balzac, est sans doute la découverte du ciment ou mortier hydraulique, qui fait prise dans l'eau. Vicat n'a-t-il pas fait encore d'autres découvertes ? Est-ce une gratification ou une rente de 6000 francs qu'il a reçus ?

Les personnes qui racontaient ce fait s'accordaient d'ailleurs à trouver que la récompense avait été dérisoire, eu égard à l'immense service rendu par l'inventeur. V. A. T.

—

Armoiries à identifier : de vair. — Un fer de reliure du XVIIe siècle porte les armoiries suivantes : *de vair (ou vairé de... et de...) à la bande de... chargée de quatre fleurs de lys de...*. A quelle famille appartiennent-elles ? D. A.

Armoiries épiscopales. — Existe-t-il (et quels sont ils ?) des ouvrages donnant les armoiries des archevêques et évêques pour les diocèses suivants : Agde, Angers, Apt, Arras, Auch, Autun, Avignon, Bayeux, Beauvais, Besançon, Bourges, Chalons-sur-Marne, Die, Embrun, Lectoure, Le Mans, Lodève, Lombez, Lyon, Mâcon, Meaux, Narbonne, Nevers, Poitiers, Rouen, Soissons, Térouanne, Toul, Tulle, Vaison. Baron A. H.

—

Quart-comte de Soissons. — Dans une généalogie de la famille du Pré de Saint-Maur, je remarque qu'un membre de cette famille porte le titre de quart-comte de Soissons.

Qu'est ce titre ? Son origine ? Quels sont les autres personnages qui l'ont porté ? HENRI DE BRION.

—

Cui domus est victusque decens... — On connaît le distique latin qui se lisait jadis sur une maison de la fin du XVIe siècle :

Cui domus est victusque decens et patria [dulcis,
Sunt satis hæc vitæ ; cætera cura, labor.

En sait-on l'origine et l'auteur ?

QUÆSITOR.

—

« Raison mon Timon ». — Sur la reliure d'une édition de Montaigne (Paris, 1598), j'ai lu cette énigmatique devise :

Raison mon Timon

Sait-on quelle peut en être l'origine et à qui elle peut s'appliquer ?

Je serais bien reconnaissant à celui de nos excellents confrères qui pourrait m'en indiquer le sens exact et son attribution ?

A D'E.

—

Brevet de médaillon. — J'ai sous les yeux deux procès-verbaux de remise de brevet de médaillon datés du 18 floréal et du 5 prairial an III. Qu'était ce brevet de médaillon ? DE MORTAGNE.

—

Les marques d'ébénistes. — Existe-t-il un répertoire des marques, monogrammes et signatures d'ébénistes des XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles, avec une biographie de ces artistes du bois ?

M. D.

In-f° parch. Recto du f.et 115

Préfecture du Département de la Seine.

TIMBRE IMPÉRIAL 1 f. 25 c.

Capet

EXTRAIT du Registre des Actes de Décès du Commissaire de police de la section du temple pour l'an 3 (n° 23)

Section du temple, l'an troisième de la republique française du vingt-deux Prairial, Décès de louis Charles Capet âgé de dix ans deux mois, domicilié à Paris aux tours du temple, fils de louis Capet dernier roi des français, et de marie antoinette josephe-jeanne d'autriche.

Le deffunt est né à Versailles et décédé avant hier à trois heures après midi.

Sur la requisition à nous faite dans les vingt quatre heures, par Etienne Lasne âgé de trente neuf ans, commandant en chef de la section des droits de l'homme, domicilié à Paris rue et section des droits de l'homme n° 41, le déclarant a dit être gardien des enfans de Capet, et par jean Baptiste Gomin âgé de trente huit ans, + francais ~~[illegible]~~ commandant en chef de la section de la fraternité, domicilié à Paris rue de la fraternité n° 33, le déclarant a dit être commissaire de la Convention pour la garde du temple, la presente déclaration a été reçue en presence des citoyens nicolas laurent Arnoult et Dominique Goddet commissaires civils de la section du temple au terme de l'arrêté du Comité de sureté Generale en date de ce jour qui ont signé avec nous

Signé Lasne, Arnoult Comiss., Goddet Comre, et Gomin.

Constaté suivant la loi du vingt décembre 1792, par nous Commissaire de police de la susdite section

Signé Dusser.

ÉTAT CIVIL.

Il est dû pour le présent extrait, savoir

	fr. c
Timbre	1 25
Droit d'expédition	» 75
Total.	2 »

NOTA. La légalisation coûte 0.25 c. en sus des frais ci-dessus.

+ profession cit. approuvé le renvoi bon [illegible]

Pour extrait conforme et approuvé trois mots rayés nuls

Paris le 30 juillet 1859.

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Seine

[signature]

Coll.

2e D., 1er B. — Série 4, n° 24. — Typ. Charles de Mourgues frères succrs de Vinchon. — 1070

Copie certifiée authentique de la Déclaration de décès du dauphin Louis XVII, faite avant la destruction du registre des décès de la section du Temple. (*V. colonne 403*).

(*Communiqué par M. Pierre Louys*)

Cuivre natif. — Je désirerais savoir s'il existe dans l'Europe occidentale des gisements de cuivre natif autres que celui de Friedrichssegen près d'Ems. J'ai entendu dire qu'il y en avait dans le Var. Dans quelles localités du Var ? et y en a-t-il d'autres en France ? Je remercie ceux de nos collègues qui pourront me renseigner à cet égard d'une façon précise.

EUCODNOFF.

—

Pseudonymes d'historiens de la Commune. — Peut-on me dire les noms véritables des auteurs des deux ouvrages suivants :

Sempronius, auteur d'une *Histoire de la Commune de Paris en 1871*. Décembre, Alonnier, éditeur, 20, rue Suger, 1 vol. in-18. Paris 1871. *Guerre des Communeux de Paris 1871*, par un officier supérieur de l'armée de Versailles. Librairie Firmin Didot, 1871. 1 vol. in-18. Paris. L.

—

« Pareilles à des trépassées » : auteur à retrouver. — J'ai trouvé dernièrement dans un volume italien paru récemment la citation suivante avec la mention « i versi famosi dell' illustrissimo autore :

Pareilles à des trépassées
Les chairs de froid violacées,
Et les yeux meurtris tout autour
Suant la peur et la misère
Les joyeuses filles d'amour
Se débattent dans l'âpre serre
De leurs amants de carrefour.

Je désirerais savoir de qui sont ces vers et dans quel ouvrage ils se trouvent.

G. ...QL.

—

Mission Bonnel de Mézières. — Les journaux publient, en ce moment, une note relative à cet explorateur, lequel rapporterait d'Afrique de précieux documents relatifs aux anciennes migrations des Berbers et des Peuhls dans le centre africain. Ces documents sont-ils déjà publiés tout au moins partiellement ou du moins analysés ? Dans quelle revue ? Etudiant depuis 15 ans précisément ces migrations ; la moindre indication pourrait m'être extrêmement précieuse.

EL KANTARA.

—

Bivar. — Dans son discours de réception à l'Académie française, Ernest Renan, s'adressant, à Victor Hugo, lui disait : « Vous, cher maître, dont le génie, *comme le timbre des cymbales de Bivar*, a sonné chaque heure de notre siècle... »

Le nom de Bivar se rencontre aussi dans une pièce des *Orientales*, où V. Hugo énumère les villes espagnoles : Cadix, Valence, et beaucoup d'autres :

Penaflor est marquise, et Girone est duchesse ;
Bivar est une nonne aux sévères atours ;
Toujours prête aux combats, la sombre Pampe-
[lune,...

On trouve, dans les *Dictionnaires géographiques*, les noms de Penaflor, de Girone, et des autres villes ; mais Bivar est introuvable. Bouillet, à ce nom, renvoie le lecteur au Cid, qui s'appelait Rodrigue de Diaz Bivar. Les atlas non plus ne m'ont rien appris. En définitive, les cymbales de Bivar, et surtout la ville de Bivar, demeurent énigmatiques. DEBASLE.

—

Georges Ier, père de François Casanova. — Charles Blanc, dans son *Histoire des Peintres*, donne pour père à François Casanova Georges Ier, roi d'Angleterre.

Bien que la mère de Casanova ait fait toute sa carrière à Dresde, où elle était engagée à vie au service de l'Electeur, elle débuta, en effet, sur un théâtre de Londres, et on lit dans les Mémoires de Casanova, (édition Garnier, pp. 21-22) :

J'avais donc un an quand mon père me laissa à Venise pour aller jouer la comédie à Londres. Ce fut dans cette grande ville que, pour la première fois, ma mère monta sur le théâtre, et ce fut encore là qu'en 1727 elle accoucha de mon frère François, célèbre peintre de batailles, établi à Vienne, où il exerce son état depuis 1783.

Quelque casanoviste d'Outre-Manche pourrait-il me renseigner sur cette paternité que prête Charles Blanc au roi d'Angleterre ? Des Mémoires, des pamphlets ou des libelles y font-ils allusion ?

PIERRE DUFAY.

—

Invention ou découvertes empiriques. — On a cité (LXII, c. 649) la découverte de la transmission de l'énergie mécanique.

L'invention du ciment armé aurait été faite également par hasard.

Pourrait-on m'indiquer d'autres grandes découvertes pratiques d'ordre non scientifique. G. A.

Réponses

—

Louis XVII. Documents inédits. T. G., 534 ; XLIX à XLX ; LXI ; LXIII, 167, 211, 259). — **L'acte de décès** (392). — A la page 59 de son rapport sur la pétition Naundorff, M. Boissy d'Anglas soutient que les actes des 20 et 22 (1) prairial an III ont perdu toute authenticité parce qu'ils ont été « brûlés dans l'incendie de la Commune, de sorte qu'ils ne peuvent être vus par personne, *car on s'était gardé d'en faire dresser des copies authentiques.* »

Vous avez bien lu : *on s'était gardé de...*

De toutes les langues vivantes, la plus claire est le français. La phrase soulignée signifie nettement : « *Comme on savait que la copie Beauchesne était fausse, on s'était bien gardé de la faire authentifier.* »

Le rapporteur s'appuie sur l'argument suivant : M. de Beauchesne n'aurait pas copié l'acte et la déclaration sur les registres originaux, mais sur des « feuilles volantes » trouvées chez un commissaire de police.

Tel est actuellement l'état de la question.

En publiant cette note, je tiens à déclarer que d'abord je ne connais pas l'intérêt politique du débat, et qu'ensuite j'en connais fort mal les éléments historiques. J'apporte simplement une pièce au dossier, dans un procès où je ne plaide pour personne.

Cette pièce est la déclaration du 22 prairial an III, délivrée sur papier timbré le 30 juillet 1859, par la Préfecture de la Seine au colonel Maurin. (Je possède également sur papier timbré l'acte du 24 prairial, délivré le 22 juillet 1859, par la même préfecture au même officier).

M. Boissy d'Anglas s'est donc trop avancé en affirmant qu'il ne subsistait aucune copie authentique des actes mortuaires Louis XVII.

Sous le second Empire, les actes originaux existaient encore sur les registres de l'Etat-civil et de la Police. Et nous en avons conservé les preuves.

Chacune de ces preuves est timbrée une fois par les Finances et deux fois par la Préfecture. Chacune d'elles porte deux signatures : celle du Secrétaire Général de la Préfecture de la Seine et celle du fonctionnaire chargé de collationner le registre avec la copie. C'en est assez pour satisfaire le Sénat, l'Histoire, la Justice, les Chercheurs et les Curieux.

Pierre Louÿs.

(1) Lapsus pour 22 et 24. Voir pages 265-266 du même rapport.

* * *

Les Naundorffistes nous la baillent vraiment belle, avec leurs contes à dormir debout !

Non seulement les actes de décès au Temple du jeune Dauphin (Déclaration et Acte) ont été établis régulièrement et conformément à la Loi, d'après des Copies authentiques et reconstituées officiellement par la Commission spéciale créée en vertu de la Loi du 12 Février 1872, mais, de la même susdite *Declaration* originale, il existe une reproduction autographiée authentique, de la dimension même de l'original (22 Prairial, An III), et qui a, heureusement, survécu, ainsi, aux incendies de la Commune.

Qu'on veuille bien chercher, dans la grande Edition illustrée, grand in-8º Jésus, du *Louis XVII* de M. A. de Beauchesne, Troisième Edition, deux volumes grand in-8º. Paris, Henri Plon, 1861, — on y trouvera de grands fac-similés, fidèlement reproduits comme planches hors texte, de format in-4º oblong, pages 314 du tome IIe :

1º Le fac-similé autographié de la Déclaration du décès du « fils Capet » revêtue des signatures de tous les témoins, « faite dans les vingt-quatre heures, par Etienne Lasne et Jean-Baptiste Gomin, derniers gardiens du Dauphin au Temple, en présence des citoyens Nicolas-Laurent Arnoult et Dominique Goddet, commissaires civils de la Section du Temple, en vertu de l'arrêté de la sûreté-générale, en date de ce jour, par devant le Commissaire de Police soussigné, Dusser, de la susdite Section », etc. (1).

(1) M. A. de Beauchesne, page 317 du tome II, (en 1861, dix ans, par conséquent, avant l'incendie de l'hôtel de Ville) cite ainsi la source où il a puisé son document :

« Nous l'avons retrouvée, (cette Déclaration), aux Archives de l'Hôtel de-Ville, dans le Registre des Commissaires de Police du Temple, » N° 23. etc.

Chacun était à même de l'y voir, alors — avant sa destruction par les vandales de la Commune.

Et 2°, hors-texte in-4° également, page 272 du tome II, le témoignage de Et. Lasne, ancien gardien du Dauphin, sur la mort du jeune prince au Temple, fac-similé d'autographe signé, daté du 21 octobre 1837, rédigé spécialement pour M. de Beauchesne.

Dans le même volume, pages 496-497, voir aussi une longue note du Docteur Pelletan, qui fut chargé, officiellement, de l'Autopsie du corps de l'Enfant-Roi, ce même docteur Pelletan, qui avait été au Temple, son dernier médecin et dont a longuement parlé récemment l'*Intermédiaire* LXIII ; 211 à 217.

J'ai personnellement connu le vicomte Alcide de Beauchesne, dans ma jeunesse, chez Madame Valérie Schneider, dans son hôtel de la rue de Courcelles.

Mme Schneider, digne héritière intellectuelle de son père, l'Académicien Etienne Aignan, traducteur d'Homère, avait un salon éminemment littéraire.

Elle était alliée à ma famille, et j'étais, chez elle, reçu comme un enfant de la maison.

M. de Beauchesne était, avant tout, un historien véridique, autant que consciencieux, incapable de créer ou de reproduire des Documents faux, pour défendre la cause qui était l'âme de sa vie et qu'il savait être la vérité.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Les documents révolutionnaires de M. Daniel Conway (LVIII, 348). — Col. 348, ligne 44, au lieu de *Moneure*, lire : *Moncure*.

—

La béatification de Louis XVI (LXII ; LXIII, 60, 110, 260, 359). — Col. Col. 360, ligne 23 : au lieu de *humble*, lire : *honorable* ; Col. 361, ligne 9, lire : *Les tentatives continuelles d'intimidation*.

—

Robespierre, fiancé de la Dauphine (LXIII, 97). — Racontant les préparatifs de l'exécution de Robespierre, Barras écrit dans ses *Mémoire* (I, 200) :

Dans ce moment, Thuriot et Courtois venaient de déclarer qu' « on avait trouvé chez Robespierre et à la Commune un cachet fleurdelisé ; que d'ailleurs Robespierre avait eu des pensées d'alliance avec la fille de Louis XVI, alors détenue au Temple ». Je ne croyais pas un mot de ces allégations, mais elles préoccupaient les esprits.

Un peu plus loin (p. 204), Barras dit encore :

Toujours prompt à voler au secours des vainqueurs et à se déchaîner contre les vaincus, Barère, au nom des comités, présenta un rapport aussi cruel que mensonger contre ceux qui ne pouvaient plus se défendre : il eut même l'impudence d'accuser Robespierre d'avoir voulu rétablir le fils de Louis XVI sur le trône, et d'avoir, pour son propre compte, projeté d'épouser Madame, fille de ce monarque (aujourd'hui Mme la duchesse d'Angoulême).

Suivant Hamel, les thermidoriens ont aussi prétendu que Robespierre avait eu l'intention d'épouser madame Elisabeth, dans l'espérance de s'asseoir avec elle sur le trône de France.

Voir G. Lenôtre, *La Fille de Louis XVI*, p. 9. DE MORTAGNE.

—

Le moulage de la tête de Maximilien Robespierre (T. G., 776, XLVII). — Un moulage en cire coloriée a été exposé un moment à Carnavalet. Y a-t-il un rapport entre ce moulage et celui en plâtre que l'on montrait à l'Exposition de la Révolution française, en 1889 ?

V.

—

Le municipal Toulan (LXIII, 249). — L'histoire du généreux Toulan a été racontée, avec force détails, par M. Paul Gaulot dans un ouvrage intitulé : *Un complot sous la Terreur* (Marie-Antoinette-Toulan-Jarjayes).

Toulan fut guillotiné, on pourrait dire à tout hasard, le 30 juin 1794, « pour avoir entretenu des intelligences avec la femme Capet. » Si le Comité de Salut public s'était simplement douté des tentatives de Toulan pour faire évader la Reine, le pauvre homme aurait été *raccourci* une bonne année plus tôt !

T. V. M.

*
* *

Toulan fut condamné à mort par le Tribunal Révolutionnaire, le 12 messidor an II (30 juin 1794).

Voici ce que dit Wallon à son sujet dans l'*Histoire du Tribunal révolutionnaire* (IV, 360) :

Dans l'autre section (du Tribunal), en première ligne, un libraire, François Adrien Toulan, employé à l'administration des biens des émigrés, membre de la commune du 10 août et de la commune provisoire, et qui, à ce titre, avait eu des rapports avec Marie-Antoinette et Mme Elisabeth au Temple. Il s'était soustrait à un mandat d'arrêt le 7 octobre 1793 ; mais arrêté à Bordeaux, il se trouvait poursuivi tout à la fois comme royaliste et comme fédéraliste. Il niait tout rapport avec Brissot : il s'était, dit-il, comporté en patriote les 31 mai, 1er et 2 juin. Il niait également tout rapport avec les prisonniers du Temple ; mais à cet égard il vaut mieux ne le pas croire pour l'honneur de son nom.

P. c. c. DE MORTAGNE.

***

Le *Messager de Valence* (Valence) dans ses numéros des 23, 24 et 25 mars publie une très importante étude de M. le comte de Pimodan : *Pour sauver la famille royale au Temple*, qui donne les détails les plus circonstanciés sur le rôle de Toulan. Il fait ressortir par des témoignages irréfutables que Marie-Antoinette aurait pu s'évader si elle l'avait voulu : mais elle se refusa à abandonner ses enfants ; car il lui fallait, pour sortir du Temple, consentir à partir seule.

—

Les cinq mille sorcières de Strasbourg (LXIII, 157). — Longue serait la liste des ouvrages à consulter. Je rappellerai seulement qu'on a cité, dans le numéro de l'*Intermédiaire* du 10 janvier 1904, un passage de l'ouvrage de Bizouard intitulé *Des rapports de l'homme avec le démon*, où il est question de l'Inquisition en Lorraine et de Nicolas Rémi, qui, pour sa part, condamna à mort neuf cents sorciers.

Au commencement du XVIIe siècle, les échevins de Bouchain (Nord) obtinrent la permission de grever de rentes leur domaine jusqu'à concurrence de 800 florins, afin d'instruire le procès de diverses femmes des environs accusées de sorcellerie, procès que les officiers de la ville se refusaient à commencer, les fonds affectés aux frais de justice ayant été absorbés par l'exécution, en moins de 9 mois, de 35 sorcieres.

Les mayeur, gens de loi et communauté de Rieux, (village des environs de Bouchain qui compte actuellement quelque 2500 habitants), obtinrent à la même époque la permission de lever en rentes sur leurs biens communaux les 900 florins nécessaires pour le jugement de plus de 20 sorcières, dont 15 ont été brûlées, 3 bannies, 2 mortes en prison et les autres sont en fuite.

Aussi, Charles van der Camere obtient-il affranchissement d'aubanité en faisant valoir que depuis 19 ans il dessert l'office de lieutenant civil de la ville et châtellenie de Bouchain et a éprouvé « beaucoup de fatigues et travaulx extraordinaires, principallement en l'instruction des procès criminelz pour cas de sortilège, dont ladite contrée estoit extraordinairement infecté, ayant faict appréhender et condempné, tant au dernier supplice qu'au bannissement, plus de deux cens personnes de tout eaige et des deux sexes ». (Arch. départ. du Nord, B 1642 et B 1645).

DE MORTAGNE.

—

Une étrange affaire au XVIIIe siècle. La comtesse de Saulx-Tavannes (LXII, 334, 423, 738, 845. LXIII, 14, 218, 308). — Estimant avoir dit tout ce que je voulais et comme je le voulais, je m'étais promis d'en demeurer là et de ne plus encombrer de redites les colonnes de l'*Intermédiaire* Mais je ne puis laisser sans réponse, oh, un mot seulement, le dernier article de M. Camille Pitollet. Les lecteurs peuvent se rassurer, ce ne sera pas une duplique, et je ne toucherai pas à nouveau le fond même du débat. J'exprime seulement le vœu que le langage dont use mon contradicteur ne s'acclimate pas à l'*Intermédiaire* ; ce serait à renoncer à des controverses qui ont été parfois vives, piquantes même, jamais désobligeantes. Le ton de la dernière communication de M. Camille Pitollet, j'entends les insinuations par lesquelles il la termine, sont inacceptables, et je ne puis comprendre comment on peut s'échauffer à ce point, au sujet d'un épisode aussi insignifiant, survenu ou non il y a près de deux siècles, et sans la moindre répercussion historique.

Cette protestation faite, je pose définitivement ma plume ; j'imagine que les lecteurs de l'*Intermédiaire* doivent avoir assez de Mme de Saulx-Tavanes ; moi j'en ai trop.

H. C. M.

*
* *

La polémique ouverte sur cette question, et à laquelle M. Pitollet a bien voulu prendre part, a suscité un très intéressant concours de réponses, et parmi celles-ci nous ne manquons point de nous féliciter de celles qui ont été dues à la plume de notre ancien et très distingué collaborateur H. C. M. dont on sait la très haute et très sûre érudition. Nous cherchons la vérité de bonne foi les uns et les autres, et la passion même que nous apportons à cette recherche n'est qu'une marque de notre sincérité. C'est d'ailleurs l'une de nos habitudes à l'*Intermédiaire* que la controverse ne s'écarte jamais des règles de la plus parfaite courtoisie.

—

La fourchette sous Louis XIV (LXII; LXIII, 293, 341). — D'après Albert Renaud (*Histoire nouvelle des Arts et des Sciences*. 1878, page 6) la fourchette aurait été importée de Constantinople à Venise par la sœur de Romain Argyle (991). E. C.

—

Evêché de Callinicum (LXIII, 251, 363. — Colonne 364, ligne 38, lire *province* au lieu prince.

—

Saint-Jean-de-Latran à Paris (LX ; LXI). — Les personnages dont Jean de Valnay cite les noms au § 2 de sa question, appartenaient peut-être à l'ordre, aujourd'hui complètement disparu, de Saint-Jean-de-Latran, créé en 1560, dans les Etats de l'Eglise, par le pape Pie IV, qui le destina à récompenser le mérite et les vertus. NAUTICUS.

—

La Place de l'Etoile (LXIII, 299, 364). — J'avais toujours cru que ce nom venait à cette place du rayonnement de ses dix avenues : des Champs Elysées, — Friedland, — Hoche, — Wagram, — Mac-Mahon, — de la Grande armée, — Bois de Boulogne, — Victor Hugo. — Marceau, — Iéna. Mais il faut demander à Georges Cain, qui sait tout. H. M.

*
* *

M. J. R. doute que le nom de la « Place de l'Etoile » lui vienne de la « bougie de l'Etoile », ainsi que le dit notre distingué confrère M. Arthur Meyer dans son très curieux ouvrage : *Ce que mes yeux ont vu*, au chapitre « *S. M. l'Argent.* »

La barrière de Neuilly, élégante œuvre de Ledoux, construite en 1787, fut d'abord nommée « barrière de l'Etoile », parce qu'elle était élevée à l'entrée d'une grande place circulaire, traversée en forme d'étoile par l'avenue et le chemin de Neuilly et par les deux routes qui se dirigeaient le long des murs de clôture de Paris.

L'arc de triomphe, élevé sur les dessins de Chalgrin, fut, dès le jour de la pose de la première pierre, appelé l'Arc de Triomphe de l'Etoile.

Plus bas, il y avait une autre place circulaire, à laquelle les avenues des Champs-Elysées et de Neuilly et les allées des Veuves et d'Antin y aboutissant donnaient la forme d'une étoile ; cette place est désignée dans le *Dictionnaire des Rues de Paris* (1812), par de La Tynna, sous le nom d'*Etoile des Champs-Elysées*.

Le plan de Paris dessiné en 1812 par J. F. Roubo, attaché au dépôt de la Guerre, marque *les deux Etoiles* : la place actuelle de l'Etoile et celle, où, aux Champs-Elysées aboutissent actuellement les avenues de Montaigne et d'Antin.

FROMM, de l'*Univers.*

*
* *

Cette place a été crée vers 1760, sur les terrains de l'ancien promenoir de Chaillot, créé par Louis XVI. — Avant l'annexion de 1860, elle s'appelait Barrière de l'Etoile et Barrière de Reuilly.

Depuis 1863, elle a repris le nom de Place de l'Etoile, à cause du croisement des douze avenues qui viennent aboutir à l'Arc de triomphe en forme d'étoile.

D'autre part, un arrêté du 21 avril 1777 contient les dispositions suivantes :

« Sa Majesté a reconnu qu'il est en même temps de sa justice de pourvoir à l'indemnité de divers propriétaires dont les héritages ont été compris en tout ou en partie par la coupure de la Montagne, et la nouvelle distribution des terrains environnants en une étoile destinée, tant à embellir l'abord de la capitale, qu'à fournir au public immense de cette capitale, un supplément à ses promenades, il est également de sa sagesse de s'assurer universellement l'avantage de la dite promenade... »

M. Arthur Meyer fait certainement erreur en attribuant cette dénomination à la maison de la bougie de l'Etoile que nous trouvons encore de nos jours dans le commerce ; c'est plutôt le contraire qu'il eût fallu dire. LÉON SAGET.

***

L'usine de la *bougie de l'Etoile* fut fondée par le vicomte Louis Adolphe de Milly (né en 1800, décédé en 1876); il fut le créateur de cette industrie dont il fit les premières études sur la saponification des corps gras, avec M. Chevreul.

Il construisit sa première usine près de la place de l'Etoile, dont il prit le nom pour sa marque. Plus tard, il transporta son industrie à la Plaine Saint-Denis où elle est encore. Les premières études sur les corps gras de M. Chevreul remontent à 1814 et il n'était pas encore question de faire de la bougie à ce moment-là. Ce renseignement, joint à celui de l'époque où la place en question a pris son nom, que peut-il rester de la légende proposée par M. Arthur Meyer ?

UN PETIT-FILS DE A. DE MILLY.

—

Fils naturel et légitime : formule des actes de baptême au XVIIIe siècle (LXIII, 158. 276). — La formule « fils naturel et légitime » dans les actes de baptêmes du XVIIIe siècle et d'ailleurs du XVIIe, est uniquement consacrée aux enfants légitimes nés de loyal mariage. Dans cette formule le premier qualificatif n'est que la confirmation du second.

Et cela ressort de la manière dont on s'exprimait alors pour désigner les bâtards.

En voici quelques exemples pris au hasard des recherches.

Naissance (en 1632) de Mengine de Bousson fille innaturelle de feu Aremon de Bousson et de Jeanne de Pourtet. habitans de la parroisse d'Artits en Béar, accouchée au Biélan.

En 1634 : Marguerite de Labeyrie, fille naturelle et illégitime de feu Bernard de Labeyrie, vivant sieur du Casalieu, et de Jeanne de Jusnaux, nasquit le 20e Febvrier 1634.

En 1655 : Naissance de Catherine de Labarrère, fille battarde et illégitime de Menjon de Labarrère et de Françoise Dupérier, surnommée la Gaynette.

En 1658 : Naissance de Bernard Dupérier, fils naturel mais illégitime et bastard de Me Estienne Duperier, homme d'armes, et de Bertrine de Labarthe, selon la déclaration cy attachée que lad. de Labarthe en a faite.

En 1669 : Le dernier jour du mois d'aoust une femme nommée Magdeleine de Puyo a pary un enfant lequel elle a déclaré estre des œuvres d'Antoine Dabad e, vigneron.

En 1680 : Pierre Baurans, fils naturel de Charles Baurans et de Jeanne de Casaubieil, suivant la déclaration que Jeanne de Lapfierre femme sage m'a fait.

En 1700 : Le 4e octobre, naquit Jeanne de Baumé, fille naturelle de Baumé natif de Bayonne, et de Marie de Bives de la parroisse de Saubaterre en Armaignac, suivant la déclaration qu'en a fait lad. de Bives à la sage femme, après s'etre lavée les mains et avoir asseuré par serment dire vérité.

En 1753 : Baptême de Pierre Darbo, fils naturel de sieur Pierre Darbo et de Marie Tastet. Ledit sieur Pierre Darbo n'a pas été déclaré père par aucune déclaration de la mère dudit enfant, ny par aucun acte public ; mais il a chargé la sage femme... de m'attester de sa part qu'il étoit père dud. enfant et qu'il etoit prest d'en donner sa déclaration, s'il en étoit requis.

Au XVIII siècle ces formules ne varient guère et on distingue parfaitement les bâtards par les qualificatifs isolés d'illégitime naturel, bâtard, innaturel, etc. A titre de curiosité, voici quelques autres formules trouvées un peu partout.

Le 11 décembre 1650 a esté baptisée une fille bastarde, ayant déclaré devant moy la mère sage que le père estoit sieur Jean Duboué, bourgeois et marchand. Apres est arrivé sieur Pierre de Baturst, faisant pour led. Duboué absent, disant qu'il l'avoit chargé de déclairer que led. Duboué n'a jamais eu affaire avec l'acouchée.

Le 30e juillet 1684 environ les 7e heures du soir Marie Duboé, surnommée la Campiche, s'estant accouchée avant le terme d'une fille, elle l'auroit fait présenter à l'eglise par Etiennette de Paran sa tante qui nous auroit déclaré qu'elle charge pour père de cet enfant Jean de Tausiets qui l'a engrossée et auquel elle s'est abandonnée sur la foy de mariage et sur la promesse que led. Tausiets luy a faite de l'épouser.

1092 : J'ai baptisé Jeanne de Flandé, fille naturelle de Claire de Flander, et m'estant informé de la sage-femme pour savoir qui estoit le père de cette fille, elle m'a répondeu qu'ayant demendé à la mère et exigé un serement d'elle pour savoir la vérité de la chose, elle aurait déclaré que le père de cette fille estoit le sieur Gracian de Labadie, estudiant au collège de cette ville.

Je passe les appellations de « fils d'iniquité » qu'on rencontre parfois, et je me demande si cette autre question : à savoir depuis quel temps use-t on de la formule : « père ou mère inconnus », n'intéresserait pas quelques intermédiairistes.

En ce cas, on pourrait signaler les textes suivants :

7 mars 1786 : Naissance de Jean, fils naturel de Mlle Catherine Darbo Casaubon, comme

me l'a déclaré... Marguerite Larrieu sage-femme, et d'un père inconnu

18 novembre 1742 : Mort de Jeanne de Poymiro, fille naturelle de Jean de Poymiro, seigneur de Montgaillard, et d'une mère inconnue.

17 décembre 1657 : Baptême d'un enfant que nous avons nommé Estienne, fils d'Agne, patre ignoto. AURIBAT.

*
* *

Cette formule a été employée d'une façon très générale, avec intermittence, toutefois, et suivant les curés qui rédigeaient les actes

Elle existait aussi bien au XVIIe siècle qu'au XVIIIe ; et on peut la voir dans maints registres, employée pour plusieurs actes de baptême à la suite les uns des autres.

Elle n'implique donc pas le moins du monde l'idée que l'enfant dont il s'agissait fût un enfant légitimé.

Je crois, sans m'en porter garant, que ces expressions étaient employées pour surabondance d'affirmations, et pour écarter l'idée d'une adoption anticipée. Bien que rare, le cas pouvait se présenter autrefois comme il se présente encore de nos jours. M. A. B.

*
* *

Voici l'analyse de deux actes qui, par leur clarté, démentent les affirmations énoncées :

Le 26 novembre 1518, Macée, fille de feu Estienne Moussu, de Villessart (Marboué), à présent à Chasteaudun, confesse avoir receu de Me Guillaume de Paris, esleu pour le roy à Chasteaudun et Bonneval 20 livres tournois avec ung chapperon pour composition et appoinctement faict entre eulx de tous les sallaires, services et dessertes, que ladicte Macée luy a faictz et pourroit demander pour la copulation charnelle d'eulx deux, du faict duquel Guillaume, et non d'aultre, ladicte Macée a compceu ung filz nommé Pierre, comme elle a dict, déclaré et confessé par devant ledict juré, lequel filz elle donne par ces mesmes présentes audict M. Guillaume, comme son propre fils naturel, qui a accepté et accepte ledict don pour l'advenir, et comme tel le promect nourrir, gouverner, alymenter et entretenir comme père doit faire son enffant naturel, sans james par elle dire, ne faire aucune chose au contraire.

Le 14 aoust 1521, Guillaume Menard, grénetier du grenier à sel à Chasteaudun, comme tuteur, ordonné par justice, de Pierre de Paris escolier estudiant en l'Université d'Orléans, filz naturel et « légitimé » de feu M. Guillaume de Paris, prestre, chantre de la Sainte Chapelle de Chasteaudun et chapelain de la chapelle fondée en l'aumosne de Monstreul-Bellay, élu, comme par lettres de légitimation et de tutelle sur ce faictes est apparu, reçoit de Me Berthran Chaillou, licentié en loix, advocat à Chasteaudun, 300 escuz soleil et autres sommes baillées en garde troys ans a eu à la feste sainct Jehan-Baptiste dernière, par ledict feu Me Guillaume de Paris audict Chaillou, comme appert, etc.

(*Arch. Eure-et-Loir* E, 2858).

Si généralement on doit lire fils naturel et *légitime*, par exception on doit comprendre naturel et *légitimé*.

ROGER DURAND.

*
* *

En Italie, comme chez nous, l'expression « fils légitime et naturel » était opposée à celle de « fils adoptif ». Les lignes suivantes, que je traduis de Goldoni, confirment, en effet, les réponses à la question déjà donnéee dans l'*Intermédiaire* :

Le noble homme Anselme Aretusi, père du noble homme Florindo Aretusi, a épousé, en 1714, la noble dame Hortense Rinzoni...

En 1724, après dix ans de mariage, Anselme Aretusi n'ayant pas d'enfant, a pris pour sa fille adoptive (en vénitien, *fia d'anema* : fille spirituelle, fille d'affection) Mademoiselle Rosaure, fille de Monsieur Pellegrino Balanzon, marchand de Bologne, négociant à Rovigo...

En 1728, d'Anselme Aretusi et de dame Hortense, nait le noble homme Florindo, leur *fils légitime et naturel*.....

Le noble homme Florindo Aretusi, en sa qualité de *fils légitime et naturel* du susdit Anselme.

(L'*Avocat Vénitien*, acte I, scène III).

L'expression « fils légitime et naturel » se trouve encore répétée plusieurs fois à la scène 2e du 3e acte, de la même comédie.

NAUTICUS.

*
* *

Ce n'est pas seulement dans les actes de l'état civil du XVIIe et du XVIIIe siècle qu'on rencontre cette expression. Elle remontait à une époque très ancienne et signifiait que l'enfant était né de ses parens par la nature, qu'il avait le même sang et sans aucune allusion à l'adoption.

Je trouve des exemples de cet usage dans des contrats de mariage du XVe siècle : Le 22 juin 1495, Jean de Gerès, seigneur de Carmarsac, épouse par devant le notaire Michel Chabannes, Catherine de Béarn, « fille naturelle et légitime » de Jean de Béarn, écuyer, seigneur de Bonnegarde. Il en est de même de leur fils

Jean de Gères, seigneur de Carmarsac, qui épouse, par contrat passé au château de Langon, le 28 novembre 1533. Françoise de Granhous, fille « naturelle et légitime » de Jean, seigneur de Granhous, en Bazadais (Bibl. Nation. Cherin 91).

PIERRE MELLER.

—

Une lettre de Bernardin de Saint-Pierre (LXIII, 344). — L'ouvrage cité *Du Génie des peuples anciens* venait d'être publié à Paris, chez Maradan (1808, 4 vol.) par la C. V... de C... c'est-à-dire par la citoyenne Victorine de Chastenay.

TARIN.

* * *

Le Génie des peuples anciens parut en 4 volumes le 1er avril 1808, et a pour auteur Mme de Chastenay. (Cf. *Mémoires de Mme de Chastenay*, II, p. 61). C'est donc à cette dame qu'était adressée l'intéressante lettre de Bernardin de Saint Pierre.

D. A.

—

La descendance de Samuel Bernard (LXIII, 158, 319). — Lire p. 320 ligne 30, *Frotier* de la Cosse Messelière au lieu de : *Frottia* de la Cosse Messelière.

P. CORDIER.

—

Boufflers : prononciation du nom (LXII ; LXIII, 71, 120, 170, 370). — De *Pages Libres*, 13 février 1911 :

Une avenue nancéienne porte le nom de Boufflers. Le chevalier de Boufflers était un guerrier et un homme de lettres, que Stanislas appréciait infiniment ; il maniait aussi bien la plume que l'épée.

Comment doit-on prononcer Boufflers ?

Un correspondant de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* a posé cette question. Il dit que nombre de gens ne font pas sonner l'*r* ; qu'au XVIIIe siècle, la prononciation usuelle était : Boufflé ; que la seigneurie des Boufflers avoisinait Beauvais.

Mais il se répond à lui-même que plus tard, la tendance s'est accusée de faire sonner les dernieres lettres des mots ; que, en Lorraine, où la famille Boufflers a pris son habitat, on dit : Boufflère.

En effet, chez nous, on marque souvent l'*r* final des noms tels que Royer, alors qu'ailleurs on prononce Royé. Dans les Vosges, on dit : Bouchère, quand on veut désigner le sénateur, ancien ministre du commerce, alors qu'au Palais-Bourbon et au Luxembourg, les parlementaires disent : Bouché.

Quand à Boufflers, la question paraît tranchée, au moins pour le XVIIIe siècle par deux vers que Devau, dit Pampan, adressait à Mme de Boufflers :

En vain vous vous parez de ces feuillages [verts,
O mes bosquets ! il vous manque Boufflers !

Et par ces autres vers, que le même poète envoyait à Voltaire :

Je ne veux plus de toi, Muse, que quelque [vers,
Pour chanter le plaisir, mes amis et Boufflers.

M. Gaston Maugras a recueilli ces quatre alexandrins dans le livre qu'il consacre à « la cour de Lunéville au XVIIIe siècle. »

Donc, n'en déplaise aux partisans d'une prononciation différente, nous continuerons à dire : « Avenue de Boufflère. »

X.

—

Une lettre de remerciements de Carnot (LXIII, 343). — Il serait assez difficile de déterminer de façon précise le destinataire de cette lettre.

Il est possible que ce soit Lefébure de Fourcy, alors âgé de quatorze ans, mais c'est probablement, avec plus de vraisemblance, Brianchon, alors âgé de dix-huit ans.

Ces deux jeunes mathématiciens sont entrés en 1803, à l'Ecole Polytechnique.

Lefébure de Fourcy a publié des *Leçons de Géométrie analytique*, etc. 2e éd. 1831 et Brianchon un *Mémoire sur les lignes du second ordre*, 1817.

Dr CHARBONIER.

—

Madame de Caumont (LXII, 279 ; LXIII, 171). — Jeanne Amable Rousseau de la Ferandière, citée par la marquise de Lage et identifiée grâce à son dossier de la police générale aux Archives Nationales F7.6242, était fille de Louis-Antoine, chevalier, seigneur de la Boissière, La Ferandière, etc., et de Marie Amable Petiteau. Elle épousa, en l'église Saint-Hilaire de la Celle, de Poitiers, ce 16 août 1779, Armand-Henri Héracle de Caumont, seigneur de Metteau, Islay, etc., colonel d'Infanterie, chev. de Saint Louis, arrêté le 14 germinal et massacré au couvent des Carmes, le 3 sept. 1792.

Mme de Caumont a laissé un fils qui fut le père de Mme Alfred Mézières, femme de l'éminent académicien, sénateur de Meurthe et-Moselle, et une fille, morte sans alliance à Versailles. Mme de

Caumont était la belle-fille du chef d'Escadre de Caumont d'Ade.

Quant à l'ex comte Despars cité comme partageant la table de Mme de Caumont en prison et y admettant Fauconnier, concierge de la cour du Temple, (Voir LXIII, 171), c'est probablement Louis-Philippe Joseph Asselin comte d'Esparts, né le 13 décembre 1768, cadet-gentilhomme à l'Ecole militaire en déc. 1781, lieutenant aux Gardes Françaises en 1788. R. H.

—

M. de Frontenac (F. de Buade) (LXII ; LXIII, 283). — M. Alb. M. s'est trompé, ou du moins pourrait tromper le lecteur, dans cette phrase : « Les De Buade étaient seigneurs de Frontenac et *barons* de Paluau, *en Agenais* ». Le « Palluau » dont les de Buade, originaires de la Biscaye, furent seigneurs, dépendait autrefois du Duché de Touraine, mais de la généralité et du diocèse de Bourges ; aujourd'hui cette commune se trouve comprise dans le département de l'Indre, le canton de Châtillon et l'arrondissement de Châteauroux.

On lit dans les lettres patentes du mois d'avril 1770 érigeant de nouveau la terre et seigneurie de Palluau en comté en faveur de René-François de Montbel : ... « que cette terre était châtellenie avant 1607, qu'elle fut érigée en baronnie, qu'en 1622 elle fut érigée en comté, en faveur du sieur de Buade de Fontenac (*sic*) et de ses hoirs »...

Ceux de cette maison qui l'ont possédée successivement pendant un demi-siècle sont : 1° en 1606, Antoine de Buade, seigneur de Frontenac, *seul* baron de Palluau, marié à Jeanne de Secondat ; — 2° en 1622, Henri de Buade de Frontenac, fils ainé des précédents, vice-roi du Canada, pour lequel Palluau fut érigé en comté ; — 3° en 1640, Louis de Buade, fils du précédent, comte de Frontenac, marié à Anne de la Grange de Trianon ; — 4° vers 1650, Roger de Buade ? C'est le dernier : dix ans plus tard, Palluau passait en la possession de la famille de Clérembault.

Un fils puiné d'Antoine de Buade et de Jeanne de Secondat, Roger de Buade de Frontenac, abbé d'Angles en Poitou, avait acheté, en 1624, la Châtellenie de l'*Ile-Savary*, située non loin de là, dans la commune de Clion (Indre), et avant la Révolution, dans l'élection de Loches. — Après sa mort, elle échut par héritage à son neveu Louis de Buade, époux d'Anne de la Grange, déjà cité. — Celle-ci « séparée de biens d'avec le seigneur de Frontenac son mary », possédait en propre, vers 1685, l'Ile-Savary qu'elle donna à Madeleine Blondel d'Outrelaize.

PIERRE.

—

Colonel Gilbert Gautier (LXIII, 301). — La tombe du colonel Gilbert Gautier se trouve dans un petit enclos, au bord de la Maine (commune de Savennières), au lieu dit la Pierre Bécherelle. Une colonne tronquée indique l'emplacement, recouvrant deux autres tombes. Trois inscriptions, dont l'une :

Dans ce monument est déposé le cœur de Gilbert Gautier, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, né aux Ponts de Cé en 1768, mort à Angers le 29 octobre 1821, après avoir noblement servi sa patrie pendant 27 ans.

Voir l'article Piere Bécherelle dans le *Dictionnaire historique* de Célestin Port. Il cite le colonel Gaultier; parti d'Angers lieutenant de grenadiers, plus tard aide de camp de Bernadotte. J'ajoute : et colonel d'état-major.

Il y a eu une famille angevine du nom de Papiau au XVIIIe devenue Papiau de la Verrerie au XIXe, ou Papio-Verreri (Voir *Dictionnaire* C. Port.)

RENÉ VILLÈS.

—

Famille Leféron (LXII, 613, 861 ; LXIII, 174). — Comtesse de Poulpry, née Anne Nicolas Le Féron, mariée à Saint-Sulpice en 1784, née en 1783, morte en 1854. Voir dans *Une Fidèle — La marquise de Lage*, par la comtesse de Reinach. Son portrait communiqué par M. Louis de la Bastide, capitaine de cavalerie à Limoges, est à la page 370. Son nom est cité p. 7, 21, 52, 58, 137, 169, 222, 281 et 371, car elle était l'amie d'enfance de Mme de Lage, avec laquelle elle avait été élevée à Panthemont.

Je trouve aussi trace de Le Féron de Gaucourt, maréchal des Logis de la Cie des gardes du corps du Luxembourg en 1789, et Le Féron, seigneur de la Bretonnière (Augustin Félix), né le 23 octobre 1741 à Saint-Pierre de Ville (Diocèse de

Noyon), fils de Louis-François le Féron, conseiller secrétaire du Roi, et de Auguste Nicole Trinquand, frère de Auguste Nicole Trinquand. Il serait frère de Augustin Louis Nicolas et de Augustine Charlotte Le Féron, demeurant tous rue des Barbeaux, Compiègne.

H. G.

—

M. de Mézy (LXIII, 253). — Je connais un et plusieurs MM. de Mézy, non pas en 1821, mais bien plutôt en 1721. Leur nom est Durand de Mézy. L'un d'eux avait eu de la chance dans le *système*, et de rien, valet a-t-on dit, il était devenu propriétaire de la petite seigneurie de Mézy. Si c'est celui-là ou ceux-là que veut connaître M. Marcel Mayer, je suis prêt à communiquer toutes les notes que j'ai sur ces Durand.

E. GRAVE.

* * *

Mézy (Charles-Joseph-René Dupleix de) né en 1766, mort en 1835 ou 1836, conseiller à la première Chambre des Enquêtes (1785), directeur des Postes de 1816 à 1822, pair de France (1832) et conseiller général de Seine-et-Oise, l'ami intime de Pasquier. Il était fils de Marc-Antoine-Charles Dupleix de Pernans, seigneur de Mezy et de Charlotte-Emilie-Olympe Savalette de Magnanville, et petit neveu du fameux Dupleix. Il avait épousé une demoiselle Niquet, fille d'un premier président au Parlement de Toulouse (Cf. l'*Intermédiaire*, LI, 141, 185, et les *Souvenirs* du baron de *Frénilly, passim*).

P. CORDIER.

* * *

Le *Dictionnaire des Parlementaires* cite Charles-Joseph-René Dupleix de Mézy, né en 1766, mort en 1855, qui fut Directeur général des Postes de 1816 à 1822. Il fut nommé pair de France en 1832.

Il était neveu du célèbre Dupleix.

J. G. T.

* * *

M. Dupleix, écuyer seigneur de Mézy, puis maire de Mézy, conseiller général de Seine-et-Oise, député, pair de France, préfet, directeur général des postes, conseiller d'Etat (Ier Empire et Restauration), décédé en 1835. Il était fils de M. Dupleix, comte de Pernant, petit-fils de M. Dupleix de Bacquencourt, lequel était frère du célèbre marquis Dupleix de l'Inde. Il avait épousé Mlle Véron, fille d'un échevin de Paris. Il laissa une fille dont postérité, et un fils, élève de l'Ecole polytechnique, maître des requêtes au Conseil d'Etat, décédé sans alliance.

On doit à M. de Mézy notamment la réorganisation du service des diligences.

Il fut remplacé dans ses fonctions de directeur général par le duc de Doudeauville.

F. G.

—

Les papiers de Mignet (LXIII, 253). — Dans les lettres adressées à son neveu Joseph-Etienne Michel, jeune savant presque aveugle mort à 28 ans, Mignet parle maintes fois de son *Histoire de la Réformation*, avec une visible complaisance.

L'Introduction seule ne fut mise au point qu'après de longues veilles ; en 1836 il se félicitait d'en avoir écrit le premier chapitre, soit cent vingt pages environ : *Fin de l'antiquité dans ses religions, ses systèmes philosophiques, ses sciences et ses gouvernements*. Quatre ans plus tard, en 1840, l'année même où mourut son neveu, elle était à peine achevée.

Mignet possédait au plus haut point le souci de la documentation très ample et inédite. Le gouvernement belge mit à sa disposition les papiers de la secrétairerie d'Etat allemande de Charles Quint dont il fit copier deux volumes in-folio.

Cela ne suffisait point : des recherches dans les archives du Vatican, de Dresde, de Stuttgart devaient donner à son travail une base quasi inébranlable et des dehors nouveaux ; il disait lui-même : mon histoire « ne ressemblera à aucune autre ». Aussi, elle naissait avec lenteur : le 10 décembre 1837, il écrivait :

> Je me flatte cependant qu'avant un an et demi j'aurai mis sous presse et alors ce travail ne s'arrêtera plus jusqu'à ce qu'il soit entièrement imprimé.

Or, ce n'est qu'en 1840, comme vous le savez, que Mignet acheva l'introduction. Que devint l'ouvrage entier ? Je l'ignore.

J'ai lu les lettres du célèbre historien à son parent et ami dans un vieux numéro sans date de la *Revue universelle illustrée*. Elles doivent être reproduites dans l'ouvrage suivant : Edouard Petit ; *François Mignet*, un vol. in-12, Perrin et Cie éditeurs.

ALBERT DESVOYES.

La citoyenne Mirabeau à Belleville (LXIII, 159, 318). — Je remercie MM. Ph. Dally et Lucien Lambeau de leurs intéressantes réponses. M. Dally me demande la source de la lettre. Mon Dieu, je l'ai trouvé dans un lot de paperasses quelconques, dont la plus grande partie, sans aucun intérêt, est allée à la corbeille !

H. DE B.

—

Pillement, artiste peintre (LXIII, 101, 239). — C'est à Montauban et non à Toulouse qu'eut lieu l'exposition dont j'ai parlé.

GEO.

Voir : *Artiste français à l'étranger*, par Dussieux.

***

Dans ma réponse, col. 232, la phrase « C'est évidemment lui qui est l'auteur des tableaux peints à Trianon » doit s'appliquer à Pillement père et non à son fils qui était encore enfant à l'époque.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Famille Rhodes (LXIII, 351). — Dans le volume *Description de la Généralité de Paris*, Paris, 1759, in-8 M. Rodes (*sic*) est indiqué comme curé de Bagneux depuis 1732. C'était le chapitre de N.-D. de Paris qui nommait à la cure.

G. O. B.

—

Maison de Surgères (LXIII, 254). — Je signale au confrère Cousin Pons l'existence d'un lieutenant Granges de Surgères. Cet officier, détaché du 3e régiment d'infanterie, sert, en qualité d'adjoint de 2e classe, aux affaires indigènes d'Algérie, secteur nord, confins oranomarocains, avec résidence à Berkane.

NAUTICUS.

***

M. Gustave Bouriard, érudit bien connu à Nantes et probablement abonné de l'*Intermédiaire*, serait, je crois, très à même de répondre à la question, car il était le collaborateur de feu M. le marquis de Granges de Surgères pour l'ouvrage *Les Françaises du XVIIIe siècle*, que relate le Cousin Pons.

D. R.

***

Madame Veuve de Granges de Surgères habite à Nantes, rue Saint-Clément, n° 56.

Elle a plusieurs fils et plusieurs filles ; l'une d'entre elles a épousé, il y a quelques semaines, un monsieur de la Pastellière.

GEORGES MARESCHAL.

***

Les seuls représentants de la maison de Granges de Surgères, originaire de Germanie (dont le nom patronymique est : Maingot, c'est à-dire mon Dieu !) établie au pays d'Aunis dès 1027, en filiation continue, alors que dès l'an 903 un Maingot, vicomte, était témoin d'un jugement rendu par le comte de Poitou, sont actuellement le marquis de Granges de Surgères, chef de nom et d'armes, et le lieutenant de Granges de Surgères (du service des renseignements au Maroc).

Ils appartiennent à la branche de la Fouchardière ; celle de Puiguyon, dont font partie les deux Surgères, cités dans l'*Intermédiaire*, s'éteignit au commencement du XIXe siècle, en la personne de Charles-Henri († en 1803) époux de Charlotte de Beaujeu († en 1807).

L'auteur des *Françaises du XVIIIe siècle* était mon père († en 1902), qui a publié beaucoup d'autres travaux aussi importants entre autres : *le Répertoire de la Gazette de France de 1631 à 1790.*

L'histoire généalogique de la maison de Surgères, par Vialart, dont je possède deux exemplaires rarissimes, n'a pas été continué.

Le marquis DE GRANGES DE SURGÈRES.

—

Abbé de Saint-Albin (LXIII, 302). — Dans le *Vieux Souvenirs* du Prince de Joinville, je lis à la page 25 les lignes suivantes :

Je vois aussi les habitués : deux abbés d'abord, aux noms significatifs : l'abbé de Saint-Phar et l'abbé de Saint-Albin, héritages des faiblesses d'arrière grands-parents, bien avant la Révolution.

H. T.

***

L'abbé Louis-Philippe de Saint-Albin, né en 1750, mort à Paris, 13 juin 1829, enfant naturel de Louis-Philippe, duc d'Orléans, et de Mlle le Marquis, fut légitimé par Louis XVIII. Il est enterré au Père-Lachaise.

D. A.

***

Louis-Philippe de Saint-Albin, fils naturel de Louis-Philippe-Joseph duc d'Orléans, dit *Egalité*, et de Mlle Le Marquis, danseuse, plus tard Mme de Villemonble né en 1750, légitimé par Louis XVIII, mort à Paris le 13 juin 1829, inhumé au cimetière du P. La Chaize.

(Dussieux, *Généalogie de la maison de Bourbon*, 2e édidition, page 141).

L.-P. de Saint-Albin avait un frère jumeau, dit l'abbé de Saint-Phar — Le Régent avait eu d'une danseuse, La Florence, un fils naturel, Charles de Saint-Albin, qui devint archevêque de Cambrai (Dussieux, p. 137).

B.

—

Famille Tournemine (LXIII, 302). — La famille T. n'est, je crois, aujourd'hui, représentée que par la branche des Lenoir de T., qui portait : *d'azur, à trois chevrons d'or, au franc quartier de gueules, chargé d'une fleur de lis d'argent.*

Le 17 août 1897 est décédé à Versailles Louis-Théodule Tournemine, chanoine honoraire de la cathédrale de Versailles (né le 17 septembre 1816), issu d'une vieille famille de Bretagne.

GASTON BOUDAN.

* * *

Possédant une partie de la forêt de la Hunaudaye (commune de Plédéliac, Côtes-du-Nord) et habitant sur les lieux, je serais très à même de documenter M. Tattevin sur les Tournemine, barons de la Hunaudaye. Malheureusement nos documents sont à Paris ; s'il peut attendre quelques jours, je pourrai le renseigner autrement que de mémoire.

Les Tournemine sont depuis longtemps éteints. La baronnie de la Hunaudaye a passé depuis par alliance à deux familles (Rosmadec et Asserac, sauf erreur) et enfin aux de Rieux ; d'où par retrait lignager aux Talhouët et aux Gueheneuc de Boishue ; et de ces derniers la forêt nous est venue.

Le comte de Chalus a publié (chez Laveuve, au Val André) une petite brochure sur la Hunaudaye, intitulée *Le Val-André et ses environs* : prix environ 1 fr. 50. M. T. y trouvera ce qu'il cherche et de nombreuses références, particulièrement au fonds de l'abbaye de Saint-Aubin aux archives des Côtes-du-Nord.

Les vicaires de la paroisses de Plédéliac publient dans le bulletin paroissial une étude historique sur la Hunaudaye : ils ont entre les mains plusieurs livres sur ce sujet.

Actuellement, seul le pont de Tournemine sur la riviere de l'Arguenon rappelle le nom des premiers possesseurs d'une des sept baronnies de Bretagne.

Enfin à la Bibliothèque nationale M. T. trouvera aux manuscrits des documents : je n'ai pas les cotes sous les yeux, mais j'ai énuméré à dessein certains noms pour guider ses recherches.

Comte DE GUENYVEAU.

—

M. de Traversay et M. de Chermont (LXIII, 303), — Pour M. de Traversay, qui devint amiral russe en 1800, s'adresser de ma part au comte de Traversay, qui est actuellement gouverneur du château de Chambord.

Plus que tout autre membre de la famille de Traversay, je le crois à même de documenter M. G. sur la branche russe de sa famille, qui a du s'éteindre il y a une quinzaine d'années.

Comte DE GUENYVEAU.

—

Waleski-Colonna (LXIII, 303). — Le vrai nom du ministre sous le second empire, est Colonna Walewski : c'était le nom de son père (selon l'état-civil): Anastase comte Colonna-Walewski. (Cf. L. de Brotonne, *les Bonaparte et leurs alliances*).

D. A.

—

Mémoires de Watteville (LXIII, 102, 296, 378). — Sur Jean de Watteville lire l'intéressant roman historique de Noël Amaudru : *L'Abbé de Watteville*. B.—F.

—

Armoiries épiscopales à déterminer (LXIII, 303). — Ces armes sont celles de la famille Bargedé, originaire de Vézelay, répandue en Nivernais et Bourgogne (*Armorial du Nivernais*, par M. de Soultrait.)

Les Bargedé ont aussi porté des croisettes au lieu de trèfles, comme l'indiquent Rietstap et l'*Amorial de l'Yonne*, par Aristide Déy.

P. LE J.

* * *

Armes d'Edouard Bargedé, évêque de Nevers de 1705 à 1719 Né à Corbigny en 1651, il mourut le 20 juillet 1719 et fut inhumé dans sa cathédrale.

On trouvera, à la page 29 du *Dictionnaire héraldique* de Chevillard fils (Paris, 1723) la gravure exacte de ce blason : les pièces qui accompagnent la bande ne sont pas des trèfles, mais bien des croisettes, ce que, du reste, confirme le dic-

tionnaire moins rare et partant moins difficile à consulter, de Grandmaison.

HENRI M.

—

Armoiries : 3 brassards (LXIII, — Je trouve dans le *Siebmacher* (Handbuch der heraldischen Terminologie, Nuremberg 1890, p. 119), ce qui suit :

Armschiene, c'est-à-dire cette partie de l'armature qui protégeait le bras (brassart) ne se trouve en Allemagne que deux fois, dans l'écu von Ostau (Prusse Orientale) et von Fiele-Winckler (Silésie).

NISIAR.

—

Armoiries à déterminer : à l'épée en pal (LXIII, 160, 378). — C'est *Mutrecy* qu'il faut lire, et non *Montrecy*.

MADEL.

—

L'Ordre de Saint-Jacques de l'Epée (LXIII, 303). — O. P. trouvera dans la topo-bibliographie d'Ulysse Chevalier l'indication de nombreux ouvrages, concernant cet ordre de chevalerie, fondé en Castille vers 1161 et possessionné en France.

D. A.

***

On trouvera des détails sur l'ordre religieux et militaire de Saint-Jacques de l'Epée dans un travail qui vient de paraître, intitulé : *Bessant, commanderie-hôpital de Saint-Jacques de l'Epée-Rouge* côté trois francs, par l'abbé Foix, curé de Laurède (Landes). Nous croyons savoir en outre que cet ecclésiastique a réuni plusieurs documents qui intéressent l'existence et le développement de cet ordre spécialement en Gascogne.

AURIBAT.

—

Devise : Nec spe, nec metu (LXIII, 304). — Ne faudrait-il pas lire : *D'azur à l'épervier essorant d'or, longé et grilleté du même* ? Dans ce cas, les armes et la devise seraient celles de la famille de le Tonnelier de Breteuil, en Beauvoisis.

P. LE J.

***

Le Tonnelier de Breteuil a pour devise *Nec spe, nec metu* et encore *Nec pœna, nec metu*. Seulement les armoiries ne sont pas tout à fait conformes à celles données par M. Husson. Dubuisson indique : *d'azur, à l'épervier essorant d'or, longé et grilleté de même*.

E. GRAVE.

***

Cette devise est celle des comtes de Montalivet, dont le château familial est à Villedieu-sur-Indre (Indre).

NAUTICUS.

—

Familles d'écuyers (LXIII, 255). — A une époque que je ne saurais préciser, tous les nobles non titrés prenaient dans les actes authentiques la qualification d'écuyer, qu'ils aient ou non la particule.

A. E.

—

Comment la collection Richard Wallace fut-elle perdue pour la France (LXII, 955 ; LXIII, 134, 176, 288, 327, 379). — M. Lapauze réclame des textes. Je me permettrai à mon tour de lui faire observer que pour la collection Groult, — cas, quoiqu'il en dise, — *absolument* analogue au cas Wallace, — les « textes » manquent également. . et la collection aussi...

Le fait certain est que Sir Richard Wallace désirait être décoré, - or il ne reçut pas la Grand Croix de la Légion d'Honneur — ceci est un fait. Quant aux « négociations » avec la ville de Paris dont parle M. Lapauze, il est assez naturel qu'il ne reste aucune trace de ce qui s'est passé en conversations, « les intéressés » n'avaient réellement aucun « intérêt » à laisser des documents aussi peu flatteurs.

Laissez moi terminer par une comparaison, pour clore cette discussion : un parent indispose dans une conversation un vieil oncle à héritage, qui le déshérite au profit d'un autre neveu : croit-on vraiment que le déshérité va raconter partout sa mésaventure, — et le riche oncle est-il obligé de publier les motifs qui l'ont fait agir ? — Une fois de plus, il s'agit d'un manque d'égards des diverses administrations envers quelqu'un qui méritait — ou croyait mériter ces égards, — et dont la collection, elle, les méritait à coup sûr. Les mêmes causes ont produit, et produisent encore les mêmes effets.

CAVILLE.

***

Il ne paraît pas douteux que sir Richard Wallace ait réellement songé à faire don

à la ville de Paris de la magnifique collection réunie à Bagatelle. Notre confrère, M. Henry Lapauze, réclame des preuves, « des *textes* » ! Ce n'est pas chose facile, car ces sortes de négociations se traitent plutôt de vive voix et on ne voit pas très bien sir Richard Wallace écrivant à un de nos ministres ou au président du Conseil municipal pour offrir ses collections en échange de la cravate de commandeur de la Légion d'honneur !

Ce sont des parents ou plutôt des amis de sir Richard Wallace qui ont dû traiter cette affaire avec les représentants du pouvoir. Ceux-ci n'ont rien voulu entendre, mais cela n'est pas étonnant, car on en avait agi de même avec le fameux docteur Schliemann le jour où cet archéologue voulut léguer au Louvre tout ou partie de ses curieuses trouvailles faites à Mycènes et sur l'emplacement présumé de l'ancienne Troie.

M. Chauchard a été plus... heureux et mieux récompensé que ne demandait à l'être sir Richard Wallace dont la collection était cependant bien supérieure ; mais, là encore, M. Henry Lapauze croit-il qu'il existe des preuves écrites des négociations qui ont dû précéder le legs Chauchard ?

J. W.

—

Le grec dans la langue française. Taon, Moire (LIX ; LXI ; LXII, 201, 433, 483, 644, 704, 819 ; LXIII, 88, 144, 335). — Ne me sentant pas de force à bien saisir les arguments de M. Daron en faveur des origines grecques de la langue française, ni en goût de prolonger cette controverse, je cède à son aimable invitation de me livrer au *far niente* en cette matière.

Un dernier mot seulement : M. Daron me conseillait d'étudier Henri Etienne, je l'engage, de mon côté, à lire la préface du *Dictionnaire* de Littré.

LÉON SYLVESTRE.

—

O filii et filiæ (LXIII, 305). — Plusieurs livres, à l'usage des fidèles et contenant des notes liturgiques et historiques, entre autres les excellens et trop peu connus « Offices de l'Eglise », de Mme de Barberey, indiquent l'*O filii* comme étant un chant portugais.

La mélodie, d'un rythme très caractérisé, se compose de trois membres de phrase, chacun de quatre mesures à trois-quatre, plus deux mesures plus lentes pour le refrain « Alleluia », qu'on pourrait, il semble, décomposer pratiquement en quatre, ce qui donnerait la phrase carrée, le fameux $4 \times 4 = 16$ classique.

Le désir un peu exagéré de tout ramener à la musique grégorienne, fait qu'on entend souvent l'*O filii* joué et chanté sans mesure et accompagné d'harmonies qui veulent être grégoriennes. Je crois que c'est un tort et qu'on serait mieux dans le vrai en l'acceptant comme pièce moderne, — ce qui ne l'empêcherait pas d'être peut-être déjà d'un âge respectable, — et comme tel, en l'interprétant carrément en mesure et sans craindre la *sensible*.

Ne pourrait-on faire les mêmes observations à propos de l'*Adeste Fideles*, qui est, lui aussi, dit-on, portugais, et qu'on s'obstine à travestir en mélodie grégorienne ? O. P.

* * *

Le texte est d'un moine franciscain, Jean Tisserand, confesseur d'Anne de Bretagne, qui le composa pour un couvent de filles repenties, à Paris, dont il était aumônier.

Il l'adapta à la mélodie d'un cantique provençal dédié « Aux Trois Marie » et spécialement à Ste-Marie Magdeleine. L'air provençal était lui-même une dérivation de ce passage de l'antienne de communion du dimanche de Quasimodo : *Et noli esse incredulus*.

L' « O filii » n'est pas en usage dans tous les diocèses. Il était particulièrement chanté à Paris au XVIII[e] siècle chez les Jésuites du faubourg St-Antoine (actuellement Eglise St-Paul-St-Louis), et les almanachs de l'époque recommandent comme une attraction d'aller l'entendre dans cette église.

Je crois que l'allure dansante de certains chants liturgiques vient de ce qu'on les rythmait pour être chantés plus facilement par le peuple.

Encore un détail : l'antienne de communion du dimanche de Quasimodo est aussi un *confractorium* ambrosien.

M. J. D.

Hugo. Où, ô Hugo, hucheras-tu ton nom ?(LXIII, 104, 181, 334). — Pourquoi s'obtine-t-on à écrire *hucher* en reproduisant ce quatrain célèbre ? Il faut dire *jucher*.

Où, ô Hugo, juchera-t-on ton nom
Justice enfin rend*u* (*sic*) que ne t'a-t-on ?
Quand donc au corps qu'académique on [nomme
Grimperas-tu, de roc en roc, rare homme ?

Hucher signifie appeler à haute voix. *Jucher* signifie percher, placer très haut.

HENRY PRIOR.

***

On trouve ce quatrain, imprimé en lettres gothiques, dans le n° 45, du 8 septembre 1831, col. 358, de la *Caricature* fondée par Philipon ; il n'est pas signé. En voici le texte :

Où, oh Hugo ; huchera-t-on ton nom ;
Justice enfin que faite ne t'a-t-on ;
Quand donc au corps qu'Académie on nom-[me,
Grimperas-tu, de roc en roc, rare homme.

J. BRIVOIS.

***

Au mot *Cacophonie*, le *Grand Dictionnaire Larousse*, et le *Dictionnaire des littératures* de Vapereau reproduisent le quatrain à Hugo, le premier en l'attribuant à Parceval-Grandmaison, le second sans nom d'auteur. Les *Annales politiques et littéraires* du 29 février 1902 indiquent comme auteur Lévêque de la Basse-Mouturie.

L'*Intermédiaire*, sous la rubrique : *Vers tragiques ridicules*, a donné plusieurs variantes du fameux quatrain.

Voir XXIX, 59, 146, 423 ; XXXIV, 249, 581.

J. LT.

—

Poésies monosyllabiques (LXIII, 306). — Je ne connais pas de recueil de poèmes monosyllabiques, mais je puis citer de mémoire un sonnet. Je l'ai appris de Paul Bert qui peut-être en était l'auteur ; on sait qu'il versifiait très habilement. Je pourrais sans doute retrouver une excellente parodie de la *Nuit d'octobre*, à l'élaboration de laquelle j'ai assisté, pour ainsi dire.

Une jeune mère pouponne son nouveau-né :

Qu'on
change
son
lange !
—
Mange,
mon
bon
ange.
—
Trois
mois
d'âge
—
Sois
sage,
bois.

ISKATEL.

—

Le printemps : le bien et le mal qu'on en a dit (LVII ; LX ; LXII, 595).

...Tandis que, soulevant les voiles de l'aurore,
Le Printemps inquiet paraît à l'horizon.

Du pauvre mois de mars il ne faut pas médire,
Bien que le laboureur le craigne justement :
L'univers y renaît ; il est vrai que le vent,
La pluie et le soleil s'y disputent l'empire.

ALFRED DE MUSSET.

On lit dans *La Chronique Médicale* du 1er octobre 1910 :

Qui ne connaît la légende de la « chute des feuilles », rendue populaire par l'élégie célèbre du poète Millevoye ? Qui se risquerait à contester que lorsque les feuilles tombent en automne, la fin des phtisiques est proche ?

Un de nos confrères de La Réole, le Docteur Ed. Cronzet, a eu le courage de s'inscrire en faux contre ce qu'il estime être un préjugé. Des recherches auxquelles il s'est livré, il résulterait que la mortalité des tuberculeux ne dépasserait pas en automne (octobre, novembre) la moyenne des autres mois.

Cette mortalité est surtout plus élevée dans la première moitié de l'année.

Il est étonnant que les médecins n'aient pas fait, depuis longtemps, cette constatation, et que le Dr Cronzet n'ait pas précisé que c'est au moment de la poussée de la sève (mars, avril) que se produit chez les tuberculeux une révolution qui amène leur définement.

B.—F.

—

Morvan ou Morvand (LXIII, 6, 143, 185). — L'Administration des Postes et Télégraphes s'est fait une règle d'adopter pour l'orthographe des communes l'orthographe officielle constatée dans la publication du recensement. Il est difficile qu'il en soit autrement, attendu qu'elle n'a pas la compétence requise pour tran-

cher les contestations que peuvent soulever les questions de l'espèce.

C'est aux conseils municipaux à provoquer la rectification à apporter au nom officiel des communes.

Toutefois, dans ses dictionnaires, l'Administration des Postes et Télégraphes répète parfois, sous deux rubriques, les noms, comme Latour et la Tour, Laferté et la Ferté, qui sont souvent employés par le public avec une orthographe autre que l'orthographe officielle, surtout lorsque celle-ci paraît réellement défectueuse

A. E.

* * *

Pour cette fois les P. T. T. ne sont pas fautifs, le nom de la commune d'Alligny en Morvand s'étant toujours orthographié avec un D et le timbre de la mairie portant la même indication. Comme on le verra plus loin, il n'en est pas toujours ainsi. Quant à trouver l'origine des erreurs administratives, ce me semble bien difficile ; on sait d'ailleurs que l'erreur une fois commise, il est rare qu'on la rectifie, et le public finit quelquefois par l'accepter de guerre lasse. Prenez la ville de Saint-Jean-d'Angély, l'administration des postes en a fait Saint-Jean-d'Angely ; une autre sous-préfecture, Saint-Marcellin a été transformée pendant vingt-cinq années en Saint-Marcelin ; aujourd'hui cependant la poste a rectifié. Pour cette administration, Biarritz est encore et toujours Biarrits.

Lors de l'établissement du chemin de fer de l'Est, cette Compagnie, au lieu de Vitry-le-François, inscrivit au fronton de la gare « Vitry-le-Français. » Quelles démarches n'a-t-on pas faites tant auprès de l'administration des postes que de celle de la Compagnie de l'Est pour qu'on rétablit le nom historique de Vitry-le François ? On y est arrivé il y a vingt-cinq ou trente ans, mais après combien d'efforts !

En Dordogne, la Compagnie d'Orléans construisant la ligne de Coutras-Périgueux, créa la station de Monpont-sur-l'Isle ; les postes aussi écrivent « Monpont » et cependant il y a un quart de siècle que le Conseil général de la Dordogne, s'appuyant sur des données historiques et étymologiques, prit une décision pour rétablir l'orthographe de Montpont à cette localité. Mais quel temps ne faut-il pas pour que les administrations postale et ferrée renoncent à l'orthographe ancienne et mauvaise de Monpont ?

Dans l'Isère, une localité Saint-André-le-Gua, fut transformée en Saint-André-le-Gaz, nom qu'elle porte encore aujourd'hui, par suite d'une erreur de la Compagnie du P.-L.-M., les employés ayant mal compris le nom du village. A la même époque, les habitants et la municipalité du Grand-Lemps protestèrent, sans résultat du reste, parce que les employés avaient ordre de prononcer et appeler le nom de la station « Gran Lan au lieu de Gran Lains » Pour cela comme pour le reste, ces réclamations furent considérées comme quantité négligeable.

Mais il a d'autres modifications qui se sont produites par l'application de la loi du moindre effort aussi bien au langage écrit qu'au langage parlé. C'est ainsi que la petite ville de Hendaye (h aspirée) est devenue pour beaucoup la ville d'Hendaye. Egalement pour ce motif de simplification Millau qui s'écrivait Milhaud il y a cent ans est devenu Milhau, puis Millau ; Chamouny s'est plus tard écrit Chamounix, puis Chamonix ; Séez s'est modifié en Sées ; Rhodez s'est transformé en Rodez il y a un demi-siècle ; il en a été de même d'Alby devenu Albi, Brives qui s'orthographie maintenant Brive, etc.

Nous n'empêcherons que difficilement ces évolutions, mais nous devons regretter que nos localités perdent les traces de leur origine, surtout par le fait maladroit d'un agent d'administration.

ALB. M.

—

Machiniste (LXIII, 105). — Ni machiniste, ni motorman, mais *motoriste.* Quelques personnes emploient ce terme, mais il est trop logique et trop simple pour qu'on l'adopte. B.—F.

—

Centule (LXIII, 6, 289). — Nous connaissons tous cette étymologie de *cent tours*, donnée par le chanoine Hénocque, dans le premier de ses 3 grands volumes sur les abbés de Saint-Ricquier, ouvrage couronné par la société des antiquaires de Picardie, que nous avait procuré jadis le vénérable M. Pujol de Fréchencourt. Mais nous n'en avons pas parlé, pour diverses raisons. D'abord ce savant auteur ne la donne que pour ce

qu'elle vaut ; comme une sorte de calembour poétique, dans une pièce de vers latins. Ensuite parce qu'il est bon de savoir que ce premier volume renferme une foule de fautes, qu'il aurait été on ne peut plus facile à l'auteur d'éviter, en prêtant plus d'attention aux judicieuses critiques du vieil abbé Carlet, le savant antiquaire de *Kiersy sur Oise*, *où est sûrement né Charlemagne*, le 2 avril, lundi de Pâques 742.

Dr BOUGON.

—

Femmes soldats (T. G. 343 ; XLIV ; XLVIII). — Du *Rappel* du 2 février 1875 :

— Mlle Senùaisen, ancien officier retraité, est morte à l'Hôtel-Dieu. Elle a gardé le secret de son sexe pendant 64 ans, moins les huit jours qu'elle a passés à l'hôpital.

—

Plume sans fin (LVIII ; LIX ; LXI ; LXII, 210). — Je lis dans la Revue espagnole *Blanco y Negro* que l'ingénieur italien Nicolas Bion aurait, dès 1709, décrit une plume sans fin dans son *Traité de la construction et des principaux emplois des instruments de mathématique*.

DE MORTAGNE.

—

Le mur de la peste (LXIII, 162,249). -- Il est bien probable que ce fameux mur n'a rien à voir avec la Peste ! Ce doit être un reste de « fortification anhistorique ».

La seule personne, capable d'élucider ce problème, à l'heure présente, est M. le Dr A. Guébhard, président de la Commission des Enceintes à « la Société préhistorique française ». — Ses relevés importants des fortifications du sud de la France doivent comprendre ces vestiges, dont des fouilles pourront seules indiquer la nature et l'âge.

ELL.

—

Les ouvrières écrivains (LXII, 788). — Cependant que *Marie-Claire* marche avec rapidité vers le soixantième mille, ce qui ne grise guère, je crois, Mme Marguerite Audoux — une sage — il me semble utile et mélancolique à la fois d'évoquer une figure bien oubliée de l'époque romantique : la poétesse Elise Moreau.

Elle naquit dans les Deux-Sèvres, à Coulonges-sur-l'Autize, un minuscule chef-lieu de canton qui doit encore posséder quelques lettrés, puisqu'il a vu éclore récemment une de ces « jeunes revues » parfois si intéressantes ; les intermédiairistes au courant de la littérature d'avant-garde verront tout de suite que je veux parler du *Divan*.

Elise Moreau, à peine pourvue d'une instruction élémentaire, sentit les premières atteintes du mal poétique le jour de sa premiere communion et, pour ses débuts, elle écrivit des vers qui valent bien, on me l'accordera, j'aime à le croire, ceux des actuels disciples du bon Delille. Lisez et jugez :

Les songes enivrans de mes jeunes années
Secouèrent sur moi leurs ailes de saphir,
Et je me rappelai ces heures fortunées
Où parcourant les prés qu'embaumait le zé-
[phir,
Oublieuse du temps, le soir, j'allais cueillir
Les fleurs que le faucheur n'avait pas mois-
[sonnées...

Certains trouveront que cette strophe a une allure vaguement lamartinienne ; mais est-il sûr qu'à dix ans elle ait lu Lamartine ?

Pour vivre, aussitôt après sa première communion, elle dut travailler manuellement, d'où une souffrance bien explicable pour une âme comme la sienne, sensible et rêveuse.

Bientôt, grâce à quelques menues œuvres assez remarquées, « elle fut accueillie « dans une maison d'éducation où elle « puisa les premières règles de la lan- « gue ». Mais Paris, ce grand flambeau qui attire et consume tant de débutants littéraires, Paris troublait son sommeil ; rien ne put la retenir, ni le manque d'argent, ni les devoirs filiaux : elle partit.

Hélas, des heures désenchantées, prétextes à de nouveaux poèmes, l'accablèrent bientôt. Sans le bon accueil d'un ministre, d'abord, de Mme Tastu ensuite, elle serait morte de faim, loin de son Poitou, au milieu de l'indifférence générale.

Que devint-elle ? Je ne sais, et je m'excuserai auprès de nos lecteurs d'avoir, faute de documents, donné à cette note l'allure énigmatique d'un roman inachevé...

(Consulter le *Journal des Beaux-arts et de la littérature*. Paris, 1836, n° du 21 février, pages 84 à 86).

ALBERT DESVOYES.

Correspondances d'omnibus (LXII, 899, 995 ; LXIII, 30, 190). — Je ne puis, à mon grand regret, donner au « Vieux Nantais » des indications détaillées sur le fonctionnement des omnibus à Nantes,

Ainsi que je l'ai dit, dans ma précédente communication, c'est à Nantes que la Compagnie Générale des Omnibus a été créée en 1826, et c'est sous les auspices du Maire de Nantes qui était alors, je crois, M. Levesque, député, que cette compagnie a été autorisée à introduire son mode de transports à Paris.

Notre aimable confrère trouvera certainement aux archives de Nantes les documents nécessaires pour satisfaire sa curiosité, car on a dû conserver à la Mairie, la trace des autorisations accordées en 1826 et depuis, ainsi que du cahier des charges imposé à la Compagnie des Omnibus. EUGÈNE GRÉCOURT.

***

Un article signé Gomboust indique que la correspondance d'omnibus existait avant 1838. En effet la création de la correspondance date de 1835.

La Compagnie des Omnibus possédait alors 5 lignes qui correspondaient entre elles :

1° de la Bastille à la Madeleine ;

2° de la place Saint-Sulpice au boulevard Montmartre.

3° de la barrière du Roule au boulevard des Filles-du-Calvaire ;

4° du Carroussel à Passy ;

5° de la Bastille à la barrière du Trône.

Les autres entreprises de « voitures à trente centimes », Dames-Blanches, Favorites, Tricycles, Citadines, Ecossaises, Béarnaises, Diligentes, Orléanaises, Batignolaises, Parisiennes, Hirondelles, Algériennes, et Urbaines n'assuraient aucune correspondance. LUCIEN LAYUS.

—

Mesures contre la loquacité (LXII, 900). — On pourrait citer à ce propos l'ingéniosité de M. Geoffroy, juge de paix du canton de Montfort (Landes), lequel, désireux de supprimer le tumulte et d'abréger la longueur des débats, usa d'un système qu'il prétendait infaillible.

« Pour empêcher les femmes de parler trop longtemps et trop véhémentement à l'audience, écrit-il lui-même, je les fais asseoir : ça les gêne tellement pour s'expliquer, que je parviens ainsi tout doucement à faire court et bon. »

Ce juge de paix modèle, ce bienfaiteur de l'humanité, vivait en 1825.

AURIBAT.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

Poursuite et condamnation en exécution de promesse de mariage. — Des faits de ce genre ne se passeraient probablement pas de nos jours sans quelque tintamarre.

Il semble que dans les siècles passés, cela se faisait au contraire, sans grand bruit.

Je cite un exemple qui porte la date de mil six cent soixante et onze.

Le postulant que je nommerai simplement X s'adressait au tribunal de l'officialité de Bourges, où il comparaissait assisté de son procureur « maistre Sallé l'aisné ».

Il alléguait qu'il y avait eu entre lui et « honneste fille Jacquette de la R..., fille « majeure et usante de ses droits; pro- « messes mutuelles et réciproques et « aveux donnés mesme en présence du « saint sacrement, avec serment de s'es- « pouser l'un et l'autre... » qu'il était quant à lui persistant, et que s'il n'en était pas de même de sa future, « c'était « par manœuvres violences et outrages « faicts par son père et ses parents... »

Jacquette de la R... également comparante en personne et assistée de maistre Asse son procureur, reconnaissait justes et vraies, les choses alléguées par le demandeur. Mais aussitôt maistre Asse déclarait intervenir au nom du père de la dite damoiselle, lequel, disait-il, s'oppose formellement au mariage « sa dicte fille « n'estant en *sa puissance*, ains en puis- « sance de luy père, comme il fera bien « voir, et ne peult se marier sans son « consentement ».

Sur ce, donnant acte aux parties de leurs déclarations, le tribunal de l'officialité « condamne les dictes parties à s'es- « pouser l'une et l'autre en face nostre « mère saincte église etc .. Octroie en « outre au dict Asse acte de son interven- « tion, ordonnant qu'il la donnera par « escript et communiquera dans la hui-

« taine, pour y respondre par les parties « suivant qu'elles aviseront bon estre, « etc., etc. »

Et ce pendant *surcir* à l'accomplisse-« ment solemnisation du dit mariage jus-« qu'à ce que la dicte intervention et « opposition soit *vuidée*.

Suit la formule : « Sy mandons et or-« donnons au premier appariteur, sergent « royal ou autre sur ce requis, que à la « requeste dudict demandeur ils mettent « à execution, etc.

« Faict et donné à Bourges en la salle « de l'officialité du dict lieu, judiciaire-« ment l'audience tenant, le mardy troy-« siesme jour du mois de mars l'an Mil « six cent soixante et onze ».

Copie sur parchemin, signé Girard, notaire.

A ce parchemin, sont joints d'autres actes qui prouvent que l'affaire eut une prompte solution par un mariage effectif.

Parmi les confrères intermédiairistes, n'en est-il pas qui pourraient aussi apporter des exemples de faits analogues à celui que je viens de citer, avec quelques variantes dans les détails ?

Les raretés sont d'autant plus intéressantes, qu'elles deviennent collection.

M. A. B.

—

Une lettre inédite du sculpteur Dupaty. — Le sulpteur Dupaty, élève de Lemot, grand prix de Rome en 1799, séjourna plusieurs années en Italie. Bien qu'il ait refusé à la grande duchesse Elisa Bacciochi de diriger son école de Carrare (v. à ce sujet MARMOTTAN, *Les arts en Toscane*, pp. 30-31), il travailla pour elle comme pour « le sénateur Lucien Bonaparte ». On voit par la lettre ci-après qu'il fut lié avec Fabre, avec Canova, pour qui il manifeste un profond respect, qu'il travailla pour le général Clarke. En 1806, il s'occupait à diriger l'exécution de statues (probablement copies d'antiques, ou les goûts bien connus de Clarke) commandées par lui. Il avait le style solennel et quelque peu prétentieux.

Suscription : *A Monsieur | Monsieur Fabre, peintre d'histoire à Florence.*

Ce 29 décembre 1806

Je commence par vous demander mille pardons pour la forme et la petitesse de mon papier Dans ce moment je surveille un moulage difficultueux et ne puis m'en procurer de plus convenable et plus digne de vous. Mais, pour m'excuser, vous voudrez bien vous souvenir que Cyrus, pour montrer son empressement à son ayeul, parut tout crotté devant lui et fut loué par ceux qui entendirent sa réponse à ce sujet. Voilà le passeport de ma petite lettre.

Je vous remercie, Monsieur, de la peine que vous avez prise de m'annoncer les dernières intentions du général Clarke. Je les savais déja par M. Siméon.

J'ai eu le regret de ne pas trouver le titre de peintre d'histoire, au bas de votre signature, ce qui a produit en moi une indécision sur la personne qui me faisoit l'honneur de m'écrire, vous croyant encore en voyage. Du moment que j'ai pu savoir chez M. Canova que c'étoit à l'habile artiste que je devois une réponse, je me suis empressé de profiter du premier moment où la sculpture a laissé mes doigts en liberté (*sic*). Veuillés donc, Monsieur, recevoir aussi mes excuses pour mes retards involontaires. Oserais-je vous prier de me rappeller (*sic*) au souvenir de vos amis Desmarets et de leur faire partager les vœux que je forme, Monsieur, au commencement de cette nouvelle année ?

J'esperre (*sic*) vous en assurer moi-même en passant à Florence pour me rendre à Carrare. En attendant, recevez l'assurance de la profonde estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L. DUPATY.

pensionnaire du gouvernement français.

P.-S. — Vous m'avez rendu justice en pensant que je n'avais pas reçu votre premierre (*sic*) lettre. Je n'aurais pas manqué, Monsieur, de vous répondre quand (*sic*) à vos offres obligeantes pour être mon interprète auprès du général Clarke, je vous prie de l'assurer que, dans cette affaire qui ne m'est nullement personnelle, je mettrai tous mes soins à faire exécuter ses statues. L'adjonction des cinquante louis me paroissoit indispensable pour contenter les artistes secondaires qui exécuteront ces ouvrages. Je tâcherai que cela soit suffisant et que cette affaire se termine au gré du propriétaire. J'espère que le général verra avec plaisir que par amitié pour M. Siméon et par considération pour lui, je me suis imiscé (*sic*) dans cette opération.

L. G. P.

—

La dame à la girafe et Charles X. — Tout récemment, une girafe entrait au Jardin des Plantes : c'était un présent du Président de la République. Ce qui donna lieu à diverses plaisanteries ; car nous sommes un peuple spirituel,

Nous l'avons toujours été. Notre esprit se relève d'un soupçon de fronde. Une girafe, célèbre sous Charles X, invita les Français à quelques bons mots. Une dame se permit un trait irrespecteux. L'administration vigilante, qui a toujours plus ou moins eu l'art de rendre ridicule le souverain quand elle se mêla de le défendre contre la satire, n'a pas manqué à ses habitudes. On le verra par l'extravagant échange de correspondance à laquelle, sous le règne de Charles X, la verve de cette dame donna lieu.

LÉONCE GRASILIER.

Poitiers, le 20 août 1827.

Le Préfet de la Vienne
S. Ex. le Ministre de l'Intérieur,

Monseigneur,

Le dimanche, 5 de ce mois, en sortant à Chatellerault du spectacle où il ne restait presque plus personne, M. le Sous-Préfet (1) s'approcha de la loge où causait encore M. le lieutenant de gendarmerie avec une dame André, femme d'un professeur de musique de cette ville. Après l'échange de quelques mots, cette dame dit au Sous-Préfet : — « Vous ne savez pas la nouvelle que l'on débite à Paris ? — Non, quelle est-elle ?

— C'est répliqua la dame en riant, que le roi va faire tuer la girafle (*sic*) !... — Allons donc cela ne se peut pas... — Pardonnez-moi, il ne veut pas qu'il y ait en France de plus grande bête que lui ! — Ce propos indigna justement M. le Sous-Préfet. Il parvint cependant à contenir la sensation pénible qu'il éprouva et se contenta de répondre avec calme à l'imprudente dame : — « Voilà un propos bien grossier ». Il lui tourna aussitôt le dos et se retira avec l'officier de gendarmerie.

M. le Sous-Préfret me rendit compte de cette affaire qui n'avait eu aucun éclat. Il me demanda cependant s'il ne convenait pas dans la circonstance de traduire la dame André devant les tribunaux ou de garder le plus profond silence sur l'indécence de son propos. Je fis part de tout ceci à M. le Procureur général et notre opinion fut la même sur les mesures à employer à l'égard de cette dame. C'est-à-dire de ne point la mettre sous la main de la justice, parce que les débats seraient un objet de scandale public, que le défaut de répression convenable pourrait augmenter encore, mais qu'il était au moins indispensable de donner à la femme André une verte semonce, en lui recommandant fortement de parler à l'avenir dans des termes plus respectueux de Sa Majesté.

(1) C'était le Baron de Beauchamp.

C'est dans ce sens que j'ai répondu au rapport de M. le Sous-Préfet.

Cependant cette affaire a percé dans le public et est parvenue jusqu'à M. le Procureur du Roi de Châtellerault. Ce magistat a demandé au Sous-Préfet les détails qu'il connaissait et après les avoir reçus, il a consulté M. le Procureur général pour savoir s'il devait poursuivre.

M. le Procureur général que j'ai vu depuis, est d'avis qu'on doit étouffer cet insolent propos que nous avons reconnu l'un et l'autre être plutôt le fruit de l'inconséquence, que le résultat d'une intention coupable. Ce magistrat veut toutefois demander les ordres de Mgr le garde des sceaux afin de se diriger d'après son avis.

Je partage entièrement pour les mêmes motifs l'opinion de M. le Procureur général et si votre Excellence pense de même j'oserai la prier d'user de son influence auprès de Sa Grandeur pour que cette affaire soit mise au néant.

Je suis, etc...

Le Maître des Requêtes
Préfet de la Vienne.
Cte DE CASTÉJA

P. S. — Une autre affaire, qui fera demain l'objet d'un rapport particulier, occupe en ce moment la population de Châtellerault et déjà fait oublier le propos de la dame André.

Nécrologie

Nous apprenons, avec douleur, la mort d'un lettré et d'un historien familier avec les archives publiques ou privées, où il a fait les plus heureuses découvertes : le vicomte Emmanuel-Henri de Grouchy, petit-neveu du maréchal, ministre plénipotentiaire, décédé à Paris, à l'âge de 72 ans.

Il occupa sa retraite aux travaux historiques. Il publia les Mémoires du maréchal Jourdan, le Journal de Gourgaud à Sainte-Hélène, les Mémoires de Croy. Il donna de nombreux articles à la société de l'Histoire de Paris et de l'Isle de France, notamment le testament et l'inventaire de Boileau, le contrat de mariage de Mme de Pompadour et surtout une histoire très complète de Meudon et de Bellevue.

Nous avons eu notre large part de cette érudition aussi vaste que libérale.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Avril 1911

47e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1288 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Nous avons reçu un nombre de questions si élevé — surtout en généalogie — que nous sommes contraints d'en ajourner la publication aux numéros suivants.

—

Une épée de Jeanne d'Arc ? — La *Revue de Bourgogne*, dans son numéro du 1er avril, signale, au musée de Dijon, une épée du XVe siècle, de provenance ignorée, qui présente les particularités suivantes :

Les deux plats, au talon de la lame, sont ornés de gravures et inscriptions assez effacées.

D'un côté se voient les armes de France à côté des armes d'Orléans. Au-dessus, un motif représente un personnage indéterminé agenouillé devant une croix garnie d'une couronne de fleurs. Derrière lui, se lit, parallèlement au tranchant, l'inscription CHARLES SEPTIESME. De l'autre côté se retrouvent les mêmes armes au-dessous d'un motif analogue au précédent. Mais ici, le personnage se devine plus qu'il ne se voit, tandis que la première partie de l'inscription ayant disparu, il n'en reste plus que VAVCOVLEV.

En surcharge se trouve gravé, par 5 fois, au hasard de la place, 1419, date antérieure à l'épée, puisque Charles VII ne monta sur le trône qu'en 1422.

L'importance obstinée mise à rappeler cette date de 1419, celle de l'assassinat de Jean Sans Peur, porte l'auteur de l'article à croire qu'on a voulu faire une épigramme à la gloire de Charles VII qui avait été mêlé à l'affaire du pont de Montereau.

Orléans, Vaucouleurs, Les Armes de France, Charles VII, et enfin, l'exiguïté de la poignée de 0^m,085 de long seulement, rendent vraisemblable l'hypothèse suivante : L'épée pourrait avoir été donnée à Jeanne d'Arc par Charles VII. Tombée avec elle entre les mains de Jean de Luxembourg, après la fatale sortie de Compiègne, cette épée aurait été offerte par ce dernier à son suzerain le duc de Bourgogne, après avoir éprouvé certains grattages et avoir reçu les surcharges 1419 en signe de vengeance.

Connaît-on des documents qui tendraient à confirmer cette hypothèse, à la détruire ou à la modifier ?

E. F.

Fanion brodé par Mme de Maintenon — Je possède un fanion, remis par le maréchal de Chamilly, gouverneur de la Saintonge au nom de Louis XIV, à Soulard de Laplanche, lieutenant-colonel aux milices de l'Aunis, pour un fait d'armes qui se passa à Marans en 1707.

Ce fanion me vient de mon arrière grand'mère et n'est jamais sorti de ma famille. Il mesure 50 × 50 cent. est en soie blanche, porte d'un côté, brodé en or, le soleil de Louis XIV, avec la devise : *nec pluribus impar* ; de l'autre côté, l'Ecu de France, or sur azur, et la mention *Dulce et Decorum pro Patria mori*. D'après la tradition, ce fanion aurait été brodé par Mme de Maintenon.

Je voudrais savoir s'il existait sous l'ancienne monarchie un tel usage qui consistait pour le roi à donner de semblables témoignages de satisfaction et si nos collègues connaissent de semblables fanions du même genre.

Eug. Rogée-Fromy.

—

Les descendants du Grand Dauphin et de Louis XV. — A-t-il été fait un travail sur les prétendus bâtards du grand dauphin fils de Louis XIV, et du roi Louis XV lui-même ? Dr F. D.

—

Décharges de mousqueterie aux enterrements militaires. — Les obsèques du baron Percy, chirurgien en chef des armées Impériales, ont eu lieu à Paris, le 19 février 1825. Un détachement d'infanterie escortait le convoi. « Arrivé au champ du repos, dit un témoin oculaire, *la troupe a fait plusieurs décharges de mousqueterie* ; puis MM. Larrey et Sylvestre ont prononcé des discours qui ont rappelé les hautes qualités de ce Nestor de la chirurgie militaire. »

Un intermédiairiste pourrait-il me renseigner sur l'origine, la durée et les circonstances dans lesquelles l'armée « faisait parler la poudre » aux obsèques des chefs militaires ? Dr Bonnette.

—

Ambassadeur du Congo. — Quel est le personnage ainsi simplement désigné, pour lequel, par ordre d'Urbain VIII, le cavalier Bernin construisit, en 1629, un tombeau dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure, à Rome ?

Nauticus.

Renonciation à la communauté. — Au moyen âge, les femmes qui voulaient renoncer à la communauté déposaient sur le cercueil de leur mari leur ceinture, leur bourse et leurs clés.

Cette coutume ne venait-elle pas des Francs ? Pourrait-on nous indiquer les auteurs ayant traité la question ?

Edme de Laurme.

—

Château de Saumur. — Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* aurait-il connaissance du lieu où se trouvent actuellement, s'ils existent encore, les registres du château de Saumur, sur lesquels on inscrivait les noms de ceux qui étaient envoyés dans ce château par lettres de cachets. Peut-être aurait-on chance de trouver quelques renseignements sur ce sujet aux Archives de Maine-et-Loire, à Angers ?

Jean Coquatrix.

—

Batignolles. — A quelle époque précise cette commune réunie à Paris en 1860, avait-elle été érigée ?

César Birotteau.

—

Iconographie de lord Byron. — Existe-t-il une iconographie complète des portraits, gravures et autres reproductions de la figure et des traits de lord Byron ?

Fomberteau.

—

Les comptes de François Gallien. — Pourrait-on m'indiquer où se trouvent les comptes de François Gallien, fermier des devoirs des Etats de Bretagne en 1639 ? Existe-t-il des descendants de François Gallien ? M. A.

—

Famille Galoy. — Connaît-on les armoiries de la famille à laquelle appartenait Anne de Galloy, épouse de Pierre Gasselin, seigneur de Taffarette, commissaire de Louis XIV en Lorraine et en Barrois ? E. des R.

—

Lafayette, caricatures. — Les *Mémoires* de Mmes de Dino et de Boigne disent que Lafayette fut appelé en dérision Gilles le Grand ou le Grand Gilles.

Existe-t-il des pièces satiriques gravées où le général est ainsi nommé ?

A. G.

Leprince. — Pourrait-on avoir des renseignements biographiques sur M. Louis-François Leprince, époux de Martine-Félicité Paillard Delorme, décédé en 1816 ou 1817 à Paris, rue Saint-Dominique, 59 (ancien numéro) ?

L'hospice Leprince sis rue Saint-Dominique 109, a été édifié, en 1819, par les soins de l'administration de l'Assistance publique, à la demande de Mme veuve Leprince et en exécution des dernières volontés de son mari.

Est-il exact que M. Leprince ait été attaché à la Cour de Louis XVI et quelles y étaient ses fonctions ? LARAMO.

—

Mathieu Le Rasle. — Ingénieur, maréchal de camp, gouverneur des ville et château de Rethel en 1641, tué d'un coup de canon devant Saint-Venant, le 14 septembre 1653.

On demande quelques notes biographiques sur ce personnage, ses ascendants et les *armoiries* de la famille.

GUSTAVE LAURENT.

—

Frères Paris. — Je cherche vainement *les portraits*, *armoiries* et *ex-libris* des frères *Paris*, qui jouèrent un rôle considérable dans les affaires financières sous Louis XV.

Les plus connus de ces quatre frères sont *Paris-Duverney* et *Paris-Montmartel*, qui fut fait marquis de Brunoy et dont le fils, également marquis de Brunoy, se signala par les excentricités de sa conduite.

Je ne sais si ces portraits et ex-libris existent en fait, et je fais appel à l'érudition et à la complaisance des correspondants de l'*Intermédiaire* pour être renseigné à ce sujet. HENRY VIVAREZ.

—

Famille de Riouffe de Thorenc. — Une généalogie de cette famille de Provence a été publiée, en 1908, par M. O Kelly de Galway, dans la *Revue héraldique* du vicomte de Mazières-Mauléon. Elle est incomplète, en ce qui concerne l'état présent.

Est-ce que Victor de Riouffe de Thorenc, Payeur adjoint au trésor d'Alger, en 1866, n'a pas laissé d'enfants de son mariage avec Marie de Vimont ?

Est-ce que la descendance de Joseph de Riouffe de Thorenc, d'abord agent consulaire de France dans les principautés Danubiennes, puis colonel en Moldavie, existe encore présentement ?

A. DE HONDIS.

—

Rosalba Carriera. — D'après le *Journal de Rosalba Carriera* (Paris, Techener, 1865), le cardinal de Polignac possédait deux superbes pastels de cette artiste, qui figurèrent, en 1755, à la vente Pasquier où ils furent achetés 2416 livres pour le duc de Tallard. L'année suivante, on les voit figurer au catalogue de la vente Tallard (1756), où est-il imprimé dans ce catalogue, « ils furent achetés pour Madame la Dauphine qui, les ayant fait fixer, en fit présent au roi de Pologne, électeur de Saxe ». Ils furent payés 2.800 livres.

On sait qu'un certain nombre de tableaux provenant du roi de Pologne sont aujourd'hui au musée de Dresde ; mais les deux pastels de Rosalba Carriera, intitulés au Catalogue Tallard, l'un : *La Paix et la Justice*, l'autre : *Les deux poésies*, ne paraissent pas figurer, sous ces titres tout au moins, au catalogue du musée de Dresde. Voici, d'après le catalogue Tallard, la description de ces deux pastels : « Deux tableaux des plus précieux de cette fille célèbre, peints au pastel ; chacun desquels est composé de deux figures de femmes en demi corps qui, caractérisées par des attributs convenables au sujet, représentent, dans le premier tableau, *La Paix et la Justice* et, dans le second, *Les Deux Poésies*, celle qui chante les louanges de Dieu et celle qui ne connaît que les plaisirs et les jeux. Cette dernière est couronnée de fleurs et la tête de sa compagne est environnée d'étoiles. »

Quelque obligeant intermédiairiste pourrait-il me fournir des renseignements sur ces deux œuvres de Rosalba Carriera et m'indiquer dans quelle collection, publique ou privée, elles se trouvent actuellement ? G. V.

—

Schallens de Confignon zù Dardagny. — Existait-il, au XVIIIe siècle, un régiment de cuirassiers portant le nom de Carafa, soit dans l'armée autrichienne, soit dans l'armée hongroise ? S'est-il il-

lustré d'une façon particulière dans quelque campagne ?

Peut on avoir la liste des colonels de ce régiment entre 1730 et 1790 ; y trouve-t-on, en tous cas, un colonel du nom de Schallens ou de Confignon zu Dardagny ?

Cet officier s'est-il distingué en quelque occasion ? NISIAR.

Le prince de Hohenlohe, son Ordre, sa Légion étrangère. — Parmi les nombreux articles, motivés ces temps-ci par la campagne menée en Allemagne contre notre belle et vaillante Légion étrangère, j'ai lu dans l'un d'eux que la Légion ne date pas de la monarchie de Juillet, mais tire son principe d'un régiment que commandait en France un prince de Hohenlohe. Est-ce exact ? Comment était formé ce régiment ? Par qui fut-il dissous ou transformé ? Ses officiers étaient-ils français ?

Ce prince, médiatisé, je suppose, avait créé un Ordre intitulé *Le Phénix*. Comment cette décoration fut-elle considérée comme française et pourquoi Charles X en aurait-il ordonné, sinon la suppression, du moins d'en restreindre la distribution ? Combien de classes comprenait cet Ordre ? SAINT-SAUD.

Ex-libris à déterminer : D'azur à trois croisettes d'or, posées 2 et 1. — Ecu sommé d'une couronne de comte. 3 *supports* : deux griffons. GEO FILH.

Ouvrages sur Junot. — En dehors des Mémoires de la duchesse d'Abrantès, quels ouvrages à consulter spécialement sur Junot. EDMÉE LEGRAND.

Citations italiennes de Mme de Sévigné — Parmi les nombreuses citations italiennes de Mme de Sévigné, il y en a quelques unes dont l'origine parait être nettement littéraire, sans qu'on les ait fait remonter jusqu'ici à aucun auteur. Les voici :

Piaga d'amore non si sana mai. (Edition Monmerqué IV, 194).

Quanto gli doveva parere il dubbio buono se doveva soffrire tanto del certo. (IV, 132).

In questa diletta parte al cielo sì cara. (VI, 554).

Forza non ha, ma l'animo non manca, (VII, 419).

Se posto ho il cor nelle sue mani, a lei starà di farsi amar quanto le piace. (II, 382).

Est-ce que quelqu'un des fidèles lecteurs de l *Intermédiaire* pourrait m'en indiquer l'origine ?

Depuis l'année 1864 — la première de l'*Intermédiaire* — on a proposé la question sur l'auteur du vers cité par Mme de Sévigné ;

Non dà vino in convito tanto dolor qual dè nemici il lutto. (I, 476).

Et depuis le tome IXe on s'est demandé l'explication du sobriquet par lequel Mme de Sévigné désignait Mme de Montespan : *Quanto va.* N'a-t-on rien trouvé là-dessus ? C. F.

Fabrique. — D'où vient ce nom pour désigner le patrimoine paroissial ? CHARLEC.

Invention des postes. — J'ai toujours entendu attribuer l'invention des postes à Louis XI. Aussi ai je été quelque peu surpris en lisant dans la *Cyropadie de Xénophon*, traduite par l'académicien Charpentier, [1749, Paris, quai des Augustins, chez Didot, à la Bible d'or, — Nyon fils, à l'Occasion — Damonneville, à St-Etienne et chez Savoye, rue Saint-Jacques, à l'Espérance] le passage suivant, qui leur attribue une origine bien plus antique, puisque ce serait une invention de Cyrus [Page 187 du tome II, livre huitième].

Ayant pris garde combien un cheval pouvoit faire de chemin en un jour au galop, sans se ruiner, il fit faire à proportion des écuries sur le chemin, qui étaient distantes l'une de l'autre également : et dans chacune il envoya des chevaux et des palefreniers. Il y établit aussi un maître pour recevoir les paquets des courriers qui arrivoient, et les donner à d'autres, et pour prendre les chevaux qui avoient couru et en fournir de frais.

La nuit même n'empêchait pas le plus souvent de continuer ces courses ; et quand celui qui avoit couru tout le jour étoit arrivée il trouvoit un courrier prêt à partir pour la nuit ; et l'on dit que de la façon ils alloient plus vite que les oiseaux

Il est bien probable que la poste a dû être inventée par d'autres personnages entre Cyrus le Grand et Louis XI, et notamment que, dans l'empirer romain, devait fonctionner un service de cette nature. Connait-on quelques détails à ce sujet ? V. A. T.



LA MORT DE LANNES (*Tableau de Boutigny*)

Réponses

L'amputation de Lannes (LXIII, 393). — Dans l'*Aseptie* (janvier 1911), le docteur Max Billard a publié un article très complet et très intéressant sur l'*Amputation du maréchal Lannes*. Le remarquable tableau de Boutigny y est représenté. Cet article abonde en détails précis, on y trouve même, document inédit, le portrait de la mère du jeune pharmacien Fortin, qui conduisit à Strasbourg le corps du maréchal traité comme une momie. Mais revenons au point précis.

Larrey dit textuellement quand il décrit l'enlèvement du pansement :

La plaie du moignon avait un aspect peu favorable, et celle de la cuisse droite ne laissait entrevoir aucun accident ; une partie des bords était déjà recollée.

Une tradition assez répandue est qu'un boulet avait coupé les deux jambes de Lannes. On voit qu'il ne lui en coupa qu'une. L'excellent artiste le savait, mais il avait oublié que c'était la gauche.

M...

* * *

La première lettre que Larrey adressa à sa femme après cet événement est très laconique. Elle est inédite : la voici.

Au quartier général d'Hoffendorf
le 26 mai 1809.

Je me porte bien ma chère amie ; nous revenons d'aujourd'hui d'une très courte, mais bien cruelle expédition dont tu verras les détails dans le Bulletin de l'Empereur. Ainsi je ne t'en parle point, il ne tardait de t'annoncer que j'étais heureusement et glorieusement sorti de ces combats. S. M. m'en a témoigné elle-même sa satisfaction. Dans ma prochaine je te parlerai de tout cela, aujourd'hui accablé de travail et de fatigue je me borne à t'assurer la continuation de ma tendre et constante amitié. Embrasse mon aimable Isaure et mon petit Hippolyte.

J'envoie Adrien à la poste pour chercher mes lettres, j'espère en trouver des tiennes, il y a longtemps que je n'en ai pas reçu.

Donne des nouvelles d'Adrien à sa femme.

LARREY.

Une fois arrivé à Vienne, le 14 juin, (1) un peu reposé, il avait retrouvé ses esprits et il s'épanchait dans une longue lettre. Cette fois, les détails abondaient — moins précis que dans ses *Mémoires de chirurgie militaire et de campagne*. La lettre qu'on va lire est inédite.

De Vienne, le 14 juin 1809.

Ma très chère amie, depuis la mort de mon honorable ami le maréchal Lannes jusqu'à ce moment j'ai été tourmenté sans presque nulle interruption par une mélancolie triste. Je ne croyais avoir plus personne dans ce monde qui s'intéressât sincèrement à mon sort, le retard de tes lettres avait ajouté à cette première cause. Je voyais ce brave maréchal pour la première fois depuis le moment où je lui avais fait l'opération sur le champ de bataille (c'était le 6e jour) je l'avais confié d'abord aux soins de M. Paulet et du docteur Lanfranc, médecin de la maison de l'Empereur et de celle du maréchal, car je n'avais pu quitter les blessés de la garde et de l'armée accumulés en très grand nombre dans les îles du Danube où j'ai passé avec eux cinq jours et cinq nuits, couché sur la terre, sans manteau, ni capote, mes équipages étant restés de ce côté du fleuve. Sans les chevaux que j'ai fait tuer pour faire du bouillon à ces honorables victimes, ils auraient été soumis aux plus cruelles privations. Enfin à mon arrivée au quartier général, je m'empressai d'aller voir mon respectable blessé. Il me saisit au cou, m'embrassa et m'exprima les larmes aux yeux, le désir qu'il éprouvait depuis longtemps de me voir et il me dit : *Je sens que je dois mourir, mais si je dois vivre, tu peux seul me sauver, ainsi ne me quitte plus, mon cher Larrey.* Voilà ses propres expressions. Cependant je dus faire placer nos blessés graves dans un hôpital, l'organiser et y établir mon service, ce qui fut fait en quelques heures.

Je retournai bien vite chez mon maréchal que je n'ai plus quitté jusqu'à sa mort qui a eu lieu le 3e jour révolu, le 9e de sa blessure, d'ailleurs les plaies étaient en bon état. O ! trop fatale destinée, il était donc résolu pour toute la France, l'Empereur et pour moi qu'il devait trouver le terme de sa brillante carrière sur les rives de ce fleuve dont les eaux ont été teintes tant de fois par le sang des humains !!...

Il était temps, ma chère amie, que ta lettre du 28 dernier, m'arrive, je l'ai lue avec attendrissement, elle a opéré presqu'à l'instant un changement favorable sur tout mon être et je me suis retrouvé avec ma Laville et mes enfants. Enfin je suis sorti de cet état de torpeur et d'assoupissement presque continuel et je me sens mieux portant et plus gai.

. . . .

Si Contenceau était venu à l'armée comme je le désirais pour lui, je lui aurais fait donner une place de médecin dans la garde impériale ; mais pour prendre la pie dans le nid

(1) L'*Intermédiaire* a publié tome XLI, 718, une lettre inédite de Lannes sur ce sujet.

il faut s'exposer aux piqûres des épines et escalader les arbres élevés où elle s'établit, au risque de se casser le cou. Maintenant je ne sais quand je pourrai rencontrer une si belle occasion ; cette dernière, ma chère Laville, m'offrait et me tendait ses mains de toute part. Je n'avais qu'à dire un mot pour moi et j'étais tout ce que j'aurais voulu être. Mais pourquoi me mettre en avant, S. M connaissait assez la conduite que j'avais tenue après cette sanglante bataille comme dans tant d'autres puisqu'elle m'en a témoigné elle-même la plus grande satisfaction et je sais de bonne part qu'il a dit : « Je récompenserai les vertus de Larrey ». En effet, dès Valladolid, je suis porté sur un tableau de proposition pour être baron avec une rente honorable ; c'est M. Maret lui-même qui me l'a dit et il a ajouté, vous pouvez être tranquille, vous êtes gravé sous les traits les plus favorables dans le souvenir de l'Empereur et avant peu, sans doute, votre sort sera fixé définitivement et d'une manière avantageuse. Tu penses que d'après ces renseignements j'ai dû me féliciter de n'avoir rien demandé, pour moi il me sera plus agréable d'être recompensé par son propre mouvement ; encore quelques instants de patience et j'espère t'annoncer de bonnes nouvelles

... Je viens de voir M. Denon qui m'a parlé de mon Girodet comme d'un Raphaël, je suis fort aise qu'il l'ait pris en aussi grande affection ; il lui fera faire sans doute quelque grand tableau. Je voudrais qu'on eût l'idée de faire peindre la scène touchante où l'Empereur a embrassé son digne ami porté sur un brancard, peu de moments après avoir subi mon opération. C'est là où je pourrais honorablement figurer, si jamais on faisait un tableau pareil.

Nous nous préparons à partir chère amie, il me reste peu de moments pour m'entretenir même avec mes meilleurs amis, mais mon esprit et mon cœur s'occupent sans cesse de ma Laville et de son adorable Isaure. Veuillez aussi, chères amies, ne pas oublier votre meilleur ami.

Embrasse les petits enfants pour moi

LARREY

*
* *

Il est certain que c'est la cuisse gauche que Larrey a amputée au maréchal Lannes.

M. Paul Triaire, dans son intéressant ouvrage sur Dominique Larrey et les campagnes de la Révolution et de l'Empire, après avoir décrit, en ces termes, l'examen de la blessure du maréchal :

« L'articulation du genou gauche était béante, avec les tissus dilacérés, les ligaments déchirés, les os fracturés et l'artère poplitée divisée, la blessure de la jambe droite n'offrait aucune gravité », nous renseigne, par la note suivante, que je transcris textuellement (p. 478 de l'ouvrage) :

Denon qui projetait un tableau sur la mort de Lannes ayant fait demander par Ribes quelques renseignements sur l'épisode de sa blessure, Larrey répondit par la note suivante, dont ses grandes occupations expliquent la brièveté :

Vienne, 18 juillet 1809

Au Dr Ribes, chirurgien à l'Hôtel des Invalides.

Sur la demande de M. Denon, peintre militaire, qui veut représenter la mort de Lannes, Larrey envoie ces renseignements à son ami, mais en exprimant le désir formel qu'on ne le nomme pas ; il profite cependant de l'occasion pour demander de figurer dans ce tableau.

Lannes a rencontré l'Empereur seulement après avoir été *amputé de la jambe gauche*, opération faite sur le champ de bataille. L'entrevue a eu lieu sur le bord de l'île. Le maréchal Lannes était à pied, venant du quartier général, à la fin du combat, lorsque le fatal projectile est venu l'atteindre. Comme il avait perdu beaucoup de sang avant l'opération et éprouvé une violente commotion, son visage était empreint de la pâleur de la mort et ses forces presque totalement détruites ; aussi, a-t-il dit à son souverain d'une voix entrecoupée : « Dans deux heures, sans doute, vous aurez perdu le meilleur de vos amis. » — L'Empereur s'est précipité à bas de son cheval pour venir consoler et embrasser son ami. Le maréchal Masséna était également présent. » (Larrey, Correspondance M. 5870, p. 189 B. N. F. F. N. Acq.).

Le document nous paraît trancher le débat.

JEAN LHOMER.

*
* *

M. de F. qui fournit le même renseignement que M. Lhomer, ajoute :

Ce tableau de Denon a-t-il jamais été exécuté et existe-t-il quelque part ? Si oui, comment est-il composé ? Peut-être un aimable intermédiairiste pourrait-il répondre à cette nouvelle question qui se greffe sur celle du Dr Bonnette.

—

Lettres d'amour de Lucrèce Borgia à Bembo (LXIII 343). — Cette légende est tellement absurde qu'il n'est plus permis de revenir là-dessus.

Comte PASSINI FRASSONI.

*
* *

Les lettres de Lucrèce à Bembo sont autographes et d'une authenticité incontestable ; la mèche de cheveux l'est moins et il

se peut que Byron ait dérobé un poil à la croissance duquel Lucrèce n'avait en rien contribué. Ces lettres ont été publiées par Bernardo Galti en 1859; sept sont en italien, deux en espagnol. Lucrèce connaissait en perfection ces deux langues et aussi le français. Le serviteur du loyal Chevalier en fait foi. Il est certain que Bembo, de son côté, avait un tendre pour Lucrèce. Il lui dédia les Asolani qui est un traité de parfait amour. (Voir Gregorovius, L. Borgia). Mais si les lettres de Lucrèce sont passionnées et les déclarations de Bembo, enflammées, il n'en faut pas conclure qu'ils brûlaient l'un pour l'autre d'un amour sans mesure. Les époques de décadence et celles où l'on s'adonne démesurément à la littérature, donnent volontiers dans le superlatif et les mots n'y ont plus leur valeur intrinsèque. Que le vocable « aimable » signifie aujourd'hui peu de chose! Il est infiniment probable que le cardinal et la princesse ont échangé des propos si amoureux beaucoup plus par amour de l'art et des belles périodes que parce qu'ils étaient véritablement épris, et que ni l'un ni l'autre ne prenait fort au tragique un sentiment aimable et élégant. On n'était plus au temps plus sérieux et plus rude de Francesca et de Parisina.

CURIOSUS.

—

Le moulage de la tête de Maximilien Robespierre (T. G., 776; LXVII; LXIII, 406). — Du *Matin d'Anvers*, 25 mars 1911, sous la signature Camille Liaume :

M. le président Fallières a inauguré hier, en l'hôtel Carnavalet, à Paris, les nouvelles salles annexées au Musée de la Révolution Française. Elles contiennent, assurent les journaux, de curieux et précieux souvenirs de la période de la Terreur : le mobilier de Mme Elisabeth dans la prison du Temple, la table a coiffer de Marie-Antoinette prisonnière, le couvre-pied de son lit, des portraits, des bijoux, des parures, des armes, des bibelots dont l'histoire fait des reliques ; — plus une piece dont l'aspect semble avoir pénétré d'horreur et d'admiration les chroniqueurs admis à la contempler : c'est le masque de cire de Robespierre décapité.

. . . .

Le reportage résume l'histoire de ce masque de cire et nous renseigne sur son origine : ce serait un moulage pris immédiatement après l'exécution par le citoyen Palloy, le démolisseur de la Bastille. Si ce n'était un moulage sur nature, ce serait tout au moins l'œuvre d'un puissant artiste du temps, peut-être de Houdon. Aucune certitude à cet égard. Au surplus les premières recherches des savants quant aux origines de ce masque de cire ne datent pas d'hier ; on en retrouverait facilement la trace dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, à travers les trente dernières années de la collection. Vains efforts, tout reste légende et incertitude. Il est même à remarquer que le masque de Robespierre n'a commencé d'occuper les critiques et les historiens qu'à partir de 1882. Personne auparavant ne semble avoir soupçonné son existence. Personne avant cette date n'a signalé sa présence dans une galerie publique ou particulière.

Je prendrai la liberté d'expliquer pourquoi. Au surplus ce m'est un devoir de parler. J'ai pu garder le silence tant que le masque de cire figurait dans le cabinet de travail d'un particulier ; maintenant qu'il est entré dans une collection publique, je craindrais, en me taisant, de participer à une mystification. La vérité, la voici : le masque de cire admiré hier au musée Carnavalet par le président Fallières a été exécuté pour moi, en 1878, sur des documents iconographiques que j'avais réunis, par un artiste allemand très connu des Bruxellois parmi lesquels il résida près de vingt années : le sculpteur Maurice Castan, propriétaire d'un musée de figures de cire exposé d'abord au coin de la place de la Monnaie, ensuite au premier étage du passage du Nord.

Des milliers de visiteurs avaient contemplé cette tête coupée chez Castan lorsqu'il m'en fit cadeau en 1880.

Je l'ai conservée deux ans. En 1882, mon ami Charles Simon, le fils aîné de Jules Simon, me la demanda pour une petite exposition qu'il organisait à Lille où il dirigeait alors le *Petit Nord*. C'était, autant que je puis me le rappeler, à l'occasion du quatre-vingt-dixième anniversaire du siege de Lille par les Autrichiens. Simon avait réuni une intéressante collection d'armes, de drapeaux, d'uniformes datant de 1792, des portraits du temps, des autographes, mille souvenirs curieux qu'il fit disposer avec soin dans la salle des dépêches du journal, où le masque de cire occupa la place d'honneur et obtint un succès fou. Les fêtes de l'anniversaire avaient attiré des chroniqueurs parisiens et par eux fut lancée, à tâtons et de bonne foi sans doute, la légende du moulage pris par l'architecte Palloy, d'abord comme une hypothèse, puis comme une probabilité, enfin chez quelques-uns comme une certitude affirmée sans l'ombre de preuves.

J'aurais pu rectifier ces versions erronées ; j'aurais sans doute dû le faire tant par res-

pect de la vérité que pour rendre un public hommage au talent de Maurice Castan ; mais il est parfois si amusant de voir patauger ses contemporains qu'on ne résiste pas au plaisir de les berner un peu. D'ailleurs l'éphémere notoriété de l'objet ne tirait pas à conséquence et bientôt personne n'y pensa plus sinon de bons archéologues obstinés dont je suivais périodiquement les efforts dans l'*Intermédiaire*. L'origine du masque a determiné dans ce recueil une vingtaine de versions différentes, toutes plus fausses et plus intéressantes les unes que les autres.

Aux premières démarches pour rentrer en possession de ma tête de cire, je compris que Charles Simon ne me la rendrait jamais. Il s'en était énamouré et je finis par lui en faire present Quand le *Petit Nord* cessa de paraître, il rapporta l'objet à Paris et, quand il fut nommé chef du service des secrétaires-rédacteurs au Sénat, il l'installa dans le salon de son appartement au palais du Luxembourg.

A dater de ce moment l'œuvre de Maurice Castan entra dans la gloire. Elle n'avait encore été discutée que par des journalistes médiocrement qualifiés pour en juger ; elle le fut par des pères conscrits qui se pressaient pour l'admirer, par des savants, des écrivains célèbres, des historiens, des membres de toutes les académies, qui la proclamèrent unanimement un chef-d'œuvre et déclarèrent que sa place était dans un musée, celui de la ville de Paris se trouvant naturellement indiqué. En conséquence de cette unanimité Simon décida qu'après sa mort le masque irait à Carnavalet. Il le lui a légué de bonne foi, n'ayant jamais connu par moi sa provenance.

Je me décide à ces explications pour éclairer la religion de M. Georges Cain, l'éminent directeur du musee de la ville de Paris. Aucun doute ne doit subsister quant à l'origine d'un objet admis dans ses collections. Il comprendra certainement que, pour n'être pas un souvenir authentique de l'époque révolutionnaire, pour n'être pas " du temps ", le masque tragique, si ressemblant et si émouvant, modelé par Maurice Castan, n'en est pas moins digne de l'admiration des artistes, des poètes, voire des historiens. Un vrai moulage ne nous donnerait pas l'impression profonde et troublante que M. Hector Fleischmann s'est efforcé d'exprimer. On peut s'en convaincre en examinant à Carnavalet les moulages de Napoléon et du duc de Reichstadt. Ils n'évoquent pas la sensation intense et dramatique qui émane du masque " chiqué " de Robespierre Ici, une fois encore, l'art a sublimé la nature. La création de l'artiste semble plus belle et plus noble, plus vivante aussi que la réalité.

Un autre motif encore m'engageait à cette confession. Castan a passé toute sa vie pour un artisan ingénieux, pour un fabricant de poupées et un entrepreneur d'exhibitions foraines. Il valait mieux que cela. Tous ceux qui l'ont connu se réjouirent à la pensée qu'une œuvre sortie de ses humbles mains ait enfin trouvé place dans un des plus illustres musées de l'Europe. Déjà les journaux reproduisent la photographie du masque de cire.

Cette apothéose est comme une réparation.

CAMILLE LIAUME.

M. Camille Liaume écrit inexactement que l'*Intermédiaire* a publié une vingtaine de versions toutes plus fausses les unes que les autres.

L'*Intermédiaire* a flairé la supercherie dès le premier jour, et sans y consacrer vingt articles.

C'est encore l'*Intermédiaire* qui, le 10 mars 1903, a publié une lettre de M. Charles Simon qui n'avait pas attendu les révélations de M. Liaume pour s'être enfin aperçu que son moulage était l'œuvre d'un mystificateur : sa lettre en fait foi.

Quoi qu'il en soit, le *Temps* ayant relevé cet article, il s'était demandé si la tête de cire de Carnavalet était aussi peu authentique que la tiare de Saïtapharnès, a reçu de M. Georges Cain cette lettre :

Mon cher Directeur,

A propos d'un *Masque de cire de Robespierre* exposé dans nos salles nouvelles de Carnavalet, un aimable confrère évoque dans le *Temps* le pénible souvenir de la tiare de Saïtapharnes. Cette tiare — si tiare il y a — a tout au moins sur l'autre l'avantage de n'avoir coûté un sou ni à Paris, ni à personne.

Le masque de Robespierre nous a été *donné* par Mme veuve Charles Simon, belle-fille de Jules Simon, au nom de son regretté mari, chez qui tout Paris l'avait vu depuis trente ans.

Avant l'étonnante confession de M Liaume, rien ne permettait donc de suspecter l'authenticité du document.

Depuis hier il paraît perdre toute raison de figurer dans nos collections et jusqu'à plus ample informé je le fais retirer de nos vitrines.

Agréez, je vous prie, mes très affectueux sentiments

GEORGES CAIN

—

Couvent de Villarceaux (LXIII, 157, 272) — C'est tres volontiers, et je crois pouvoir le faire sans susciter aucune ré-

clamation, que je donnerai à M. E. Grave le nom de la personne qui, en 1796, signalait dans une de ses lettres l'acquisition par Lakanal, du couvent de Villarceaux.

C'était une dame de Senneville, vraisemblablement originaire du Berry. Tout en maudissant la distance qui la séparait de ses excellents parents, elle écrivait fréquemment à l'un d'eux, M. de Senneville de Méron, qui habitait près de Graçay, petite ville alors fraîchement érigée en chef-lieu de canton du département du Cher.

Le nom de Senneville n'a plus de représentants dans ce même pays.

M. A. B.

* * *

M. E. Grave, dans sa note sur Villarceaux, dit : 1° que les Religieuses qui occupaient le couvent en 1790, se retirèrent les unes à Magny, et la supérieure à Bray.

2° Que Lakanal, acquéreur de la propriété, ne la paya qu'un prix dérisoire, et même pas du tout.

3° Qu'il la vendit, vers 1815, à un sieur Daumy.

Tout cela est en contradiction formelle avec des dossiers fort authentiques que j'ai sous la main.

Passons sur le titre de *Prieuré*, et sur la date, 1160, qu'il assigne à sa fondation. Ceci exigerait une plus longue étude ; mais les religieuses avaient d'autres prétentions sur leur indépendance et sur leur ancienneté.

En 1790, lors de la visite des envoyés du District, les Bénédictines, je l'ai dit, étaient au nombre de 32 ; vingt religieuses de chœur, et douze converses. Toutes étaient présentes, à l'exception de la Sr *Biggs*, transférée à Neufchatel en Braie, par l'ordre de l'archevêque de Rouen, et la maison de Villarceaux payait pour elle une pension annuelle de 350 fr. Toutes les religieuses déclarèrent vouloir continuer la vie commune dans leur couvent. Elles y restèrent en effet jusqu'à la loi de 1792, qui les força à se disperser. Elles ne s'éloignèrent pas toutes.

La propriété n'ayant pas trouvé d'acquéreur, apres sa confiscation, fut louée, le 22 juillet 1793, pour 1300 fr., à un nommé Lognon, ou Loignon cultivateur à Chaussy. Il s'installa aussitôt dans la ferme. et y fit rentrer celles des religieuses qui n'y étaient pas déjà. Elles y passèrent le temps de la Terreur, sans y être inquiétées, ce semble

Trois estimations du domaine eurent lieu : la première en 1790 ; la seconde l'an II, et la troisieme en Floréal an IV (avril-mai 1796). Chaque fois les estimateurs baissaient le prix de vente. La dernière estimation fut fixée à 36.330 fr. Et le 16 mai 1796, Lakanal, dans une enchère fort régulière, où il avait d'ailleurs des concurrents, fut déclaré adjudicataire pour 27.200 fr. C'est à peu près tout ce que l'on pouvait espérer ; car l'Etat trouvait difficilement acquéreur pour les biens de cette nature. Dans les derniers jours d'avril, Lakanal s'était rendu à Villarceaux, où il avait certainement vu Madame de Mars et ses religieuses, il s'était montré pour elles très bienveillant. Le 11 mai 1796, il avait déposé et consigné 11.000 fr. à Versailles, en vue de sa soumission. Cette somme, je le suppose, demeura acquise au vendeur. Quand versa-t-il le reste ? Je ne puis le préciser. mais voici ce que je lis dans une de ses lettres malheureusement sans date, écrite peu de temps après son acquisition.

Je garderai cette acquisition, et je promets au citoyen Lognon qu'il restera sa vie durant à Villarceaux et que ses enfants y seront conservés après lui.

Pour que Madame de Mars et ses estimables compagnes jouissent de suite de la paix profonde, qu'il me sera si doux de leur procurer ; pour que je ne sois plus inquiété moi-même, il faut que je paye sans delay la totalité de mon DERNIER QUART.

Ce quart, y compris les frais d'expertise, de passation d'acte de vente, de vaccation du commissaire, et droits exigés par la loy, est d'environ 8000 fr. en numeraire, ou mandats en cours ; je payerai la moitié de cette somme ; il faut que le citoyen Lognion procure le reste en vendant :

1°... 2°... 3°... etc.

Je passerai un bail sur le pied de 800 fr. par an, et je ne me réserverai que le petit jardin, le bois de chauffage, cinq pieds d'arbres fruitiers, mon appartement et la chambre.

Si le citoyen Lognon peut parfaire. par les ventes ci-dessus, la somme demandée, la première année de bail ne sera payée qu'à la fin, ainsy des suivantes.

Si le citoyen *Loignon* peut réaliser la demande que je fais. il me mettra en état de procurer à Madame de Mars, et à ses intéressantes et respectables compagnes, la tranquillité, la liberté de vacquer à leurs occupations accoutumées, et chacun des jours où je

pourrai être utile à cette vertueuse association, sera pour moi un jour de bonheur et de fête.

Signé : LAKANAL.

Lakanal trouva que son prix d'acquisition de Villarceaux était trop élevé ; il obtint une nouvelle diminution, dit M. Grave. C'est vrai ; et en cela Lakanal eut parfaitement raison. C'est que la Nation qui n'était pas fort délicate — *de ce temps-là* — en vendant le domaine confisqué de Villarceaux, avait englobé, dans l'acte de vente, deux terrains qui appartenaient à des particuliers. L'un, nommé le *Labyrinthe*, était réclamé par le ci-devant Seigneur de Chaussy ; l'autre était la propriété d'un certain Dutilliet, qui revendiquait énergiquement son bien. Il fallut distraire ces deux articles. Lakanal les avait acquis à beaux deniers comptants ; n'était-il pas juste qu'il ne payât pas ce qu'on lui avait vendu, et ce qu'on ne pouvait lui livrer ?

Propriétaire de Villarceaux, Lakanal avait passé un bail de la ferme, qui comprenait une quinzaine d'arpents, au citoyen Lognon ; les religieuses vivaient dans le couvent, sous la protection d'un représentant du peuple influent, qui les comblait de bienfaits, les rassurait contre la persécution et les tracasseries administratives, les incitait à se réunir sans crainte, elles et leurs intimes. Ce représentant du peuple, prêtre apostat, régicide et terroriste, a un appartement et un petit pied-à-terre dans l'intérieur d'un monastère habité par 30 religieuses fidèles et sans reproches ; et tout ce monde vit sans doute en parfait accord : c'est dans les temps troublés qu'on voit de ces anomalies inexplicables.

Cette félicité, si elle exista vraiment, fut de bien courte durée. M. Grave affirme que Lakanal vint habiter ou du moins visiter son domaine le 16 septembre 1797. Est-ce bien sûr ? Je le souhaite, et c'est signe alors que mon dossier est en défaut, ou fort incomplet. N'est ce point 1796 qu'il fallait lire ?

En tout cas, voici ce qui est indéniable. Dès la fin de 1796, Lakanal s'est dégagé de sa propriété de Villarceaux. Il est en pourparlers avec un acquéreur.

Dans cette circonstance, il n'oublie pas tout à fait ses protégées, les malheureuses Bénédictines, il s'inquiete du sort qui leur sera fait par son successeur, et voici la réponse brutale que lui fit celui-ci, le 1er pluviôse an V, (20 janvier 1797).

. . . .

Je vais vous dire mon opinion toute entière ; c'est surtout aux représentants du peuple qu'il faut dire la vérité. D'abord je ferai sortir toutes ces femmes dans trois jours pour tout delay : 1° Parceque j'ai besoin de la totalité des bâtiments pour mon établissement ; — 2° parceque je ne souffrirai pas chez moi une troupe de fanatiques, qui formeront tant qu'elles seront réunies un foyer de contre-révolution, un point d'appui pour l'imbécile aristocratie ; — 3° parceque si je reçois des étrangers chez moi, je ne veux y recevoir que des amis de la patrie ; 4° parceque toutes ces femmes ne ménageront le propriétaire que tout le temps qu'elles se croiront faibles et sans soutiens. Elles le persécuteraient et le feraient égorger, si jamais elles pouvaient le faire sans compromettre leur sûreté : les fanatiques ne pardonnent jamais

. . . .

Je vous rappelle, Citoyen Représentant, que j'ay besoin d'une réponse prompte, pour savoir si vous voulez définitivement me vendre, ou si je dois placer mes fonds ailleurs. Je vous répètte que je verrai avec une peine extrême que vous ne gardassiez pas votre appartement.

Le signataire de ces lignes s'appelait *Ferrin* ou *Ferrein*, officier d'artillerie ; il ne se signale dans ses lettres que par son sectarisme abominable. Sa déclaration fit-elle réfléchir et hésiter Lakanal ? C'est douteux, car voici ce qu'écrivait ce terroriste au fermier Lognon, le 8 germinal an V (28 mars 1797), deux mois après sa déclaration à Lakanal.

Je te préviens, Citoyen, que le Représentant du peuple Lakanal vient de me vendre par acte du trois germinal, présent mois (23 mars 1797.), la ferme de Villarceaux.

Je t'ordonne de faire vuider sans frais la remise pour ma voiture et mes chevaux.

. . . .

Je te préviens que tu me réponds personnellement de tout ce qui peut appartenir au citoyen Lakanal, et que tu dois soigner et conserver comme mon bien propre.

Et ce soudard grossier, qui n'était sans doute qu'un obscur sous-lieutenant, autrement il se fut paré de son grade, écrivait de Paris, à la vénérable Henriette Charlotte de Mars, âgée de 67 ans, l'odieux billet suivant :

Paris, le 17 germinal an V (5 avril 1797).

Citoyenne,

Je sais très bien que le nommé Lognon n'est qu'un prête-nom, et que tu diriges tout pour te maintenir dans une maison, ou tu te fais bien servir, et ou tu satis*fait* ton orgueil ridicule en commandant à des femmes, dont plusieurs seraient estimables, si tu ne les trom*paient* indignement.

La loy qui ordonne que toutes les fanatiques, qui, comme toi, ont retracté leur serment, seront déportées ou renfermées, n'est pas exécutée envers toi. Pourquoi ? Je vais le savoir et agir.

. . . .

Quant à toi, je t'engage à quitter ma maison. Prends garde d'y être encore quand les miens y arriveront.

Plusieurs personnes des environs pressent ta sortie ; elles n'ont oublié ny les coups de bâton dont tu as menacé autrefois un brave homme sous prétexte qu'il te manquait, ny les outrages que tu as faits à un autre brave homme, sous prétexte qu'il avait mis son chapeau devant toi, et cent autres traits de ce genre qui te font abhorrer dans le pays. La fierté ne convient à personne, et moins encore a une femme de rien comme toy.

Mepris,

Signé : Ferrin, officier d'artillerie.

Ce forcené ne s'en tint pas à la menace. Avant même d'écrire à Madame de Mars, il s'était adressé à la police, pour poursuivre les religieuses Nous n'avons pas sa dénonciation, mais un écho fidèle de son infamie est contenue dans une lettre du Ministre de la police Cochon, adressée au commissaire exécutif du département à Versailles. Celui-ci chargea le commissaire de Magny-en Vexin d'une enquête minutieuse. Il lui fut répondu le 9 germinal an V (29 mars 1797), que les accusations, résumées en sept articles, étaient fausses et controuvées. Puis, Carillon, le commissaire de Magny, ajoute :

En général toutes ces dénonciations sont un ramas de calomnies aussi perfides que méprisables.

Il ajoute à sa lettre un *post-scriptum* qui mérite d'être transcrit :

Ce qui augmente le chagrin de ces malheureuses (les Religieuses), c'est qu'elles viennent d'apprendre que le citoyen Lakanal a vendu Villarceaux ; elles avaient en lui un ami, un protecteur, qui les a jusqu'alors com*blés* de ses bienfaits et leur en promettait bien d'autres ; et qu'aujourd'hui le nouvel acquéreur se propose d'agir bien différemment : c'est ce que vous jugerez par les copies que je vous envoye ci-joint, dont le citoyen Rivette a les originaux.

Malgré les menaces et les dénonciations du misérable Ferrin, les Bénédictines demeurèrent, au moins pendant quelque temps encore, dans leur couvent de Villarceaux, puisqu'en septembre 1797, Sotin, le successeur de Cochon, ministre de la police, écrit de nouveau au Commissaire — nous dirions central — de Versailles, pour lui prescrire une enquête ; mais cette fois la dénonciation s'est augmentée considérablement, soit du fait de Ferrin, soit de l'imagination policière si féconde en inepties.

Les religieuses ajoutent à leurs crimes antérieurs, celui de recevoir des novices, — de faire des processions et des enterrements, des mômeries de toutes sortes ; — de relever des croix dans leur enclos ; — de fomenter des assassinats dans la région et on cite des noms et des exemples. Si bien que cela *fait horreur* à Sotin lui-même !

Nous ne savons si cette seconde dénonciation eut plus d'effet que la première, car nos documents s'arrêtent là. Sotin parle, il est vrai, d'un arrêté d'expulsion pris par le département de S.-et-O. et de procès-verbaux dressés contre les malheureuses Bénédictines. Ces actes furent-ils suivis d'effet ? Il est permis d'en douter. Mais s'il est prouvé que Lakanal était à Villarceaux, en septembre 1797, alors qu'il n'était plus propriétaire, peut-être était-ce pour protéger et défendre les Religieuses, poursuivies, à cette époque, par les criminelles dénonciations de Ferrin, et par les policiers de Sotin. Ce serait tout à son honneur J.-M. Al.

—

Un mariage imposé par l'Empereur (LXIII, 201, 307). — Ce n'est pas l'unique exemple.

Dans les *Lettres inédites* de Napoléon publiées, en 1894, par M. de Brotonne, dans la *Nouvelle Revue* et par M. Lecestre, en 1897 (tome II, page 86), je lis ce passage d'une lettre adressée par l'Empereur, de Fontainebleau, le 8 novembre 1810, au duc de Rovigo, à propos d'un « état statistique » que le ministre de la police lui avait envoyé « d'individus » séjournant dans les départements de la Belgique et au-delà des Alpes :

... Vous ferez connaître à ceux qui ont des

filles à marier qu'ils ne pourront en disposer qu'avec mon consentement, mon intention étant de les marier à des Français qui se seront distingués dans mes armées.

Mariages par ordre ! *sic Volo, sic jubeo.* D'ailleurs, un maître en matière d'histoire napoléonienne, M Frédéric Masson, a signalé, dans *Au jour le jour*, mais d'après de plus illustres exemples, cette manie matrimoniale chez l'empereur, manie dont les... victimes n'eurent pas trop à souffrir, paraît il. D'E.

—

Lafayette et le milliard des émigrés (LXIII, 298). — La commission du milliard des émigrés attribua, par décision du 18 janvier 1857, au marquis de la Fayette la somme de 61.840 fr 84. (*Etat des liquidations à l'époque du 31 decembre 1827, département du Puy de-Dôme*, pages 2-3). D. A.

—

Compagnie de Piquières (XLIII, 394). — L'existence des « organisations féminines » dont parle M. Gald, fut, en effet, longtemps ignorée, car, on ne sait trop pour quelle raison, les historiens négligeaient de s'en occuper. Cette lacune a été heureusement comblée par un ouvrage paru récemment, *L'Histoire des Clubs de Femmes et des Légions d'amazones*, par le baron Marc de Villiers du Terrage. On y trouvera bien des détails curieux et amusants sur les rôles joués par certaines femmes et par certains groupements féminins dans les époques troublées de 1793, de 1848 et de 1871.

P. G.

—

Jean Alban de Villeneuve Bargemont (1784-1850) (LXIII 252, 368). — L'énoncé porte deux fois *Académie des sciences*. Il faut ajouter : *morales et politiques*.

Voir de Franqueville : *Le premier siècle de l'Institut de France*, 1895-1896.

A-t-on publié un ouvrage sur lui ? — Je ne le crois pas, mais la note de M. de F. se résume en ceci :

« Le comte Jean-Paul-Alban-de-Villeneuve Bargemont, né à Saint-Auban (Var) le 8 août 1784, mort à Paris le 8 juin 1850, a été auditeur au Conseil d'Etat, sous préfet, puis préfet dans huit départements, député du Nord, correspondant de l'Institut en 1841, puis membre de l'Académie des sciences morales et politiques, le 12 avril 1845. »

Où vérifier l'assertion que les socialistes ont souvent invoqué ses ouvrages en leur faveur ? — Il suffit de rappeler les titres de ses ouvrages mentionnés (*loc. cit.*).

Economie politique chrétienne, 1834, 3 vol.

Histoire de l'économie politique, 1841, 2 vol.

Le livre des affligés, 1841, 2 vol.

Etat actuel de l'économie politique en Espagne, 1844.

Collaboration au *Plutarque français*, au *Journal des Economistes* et à l'*Université catholique*.

Où trouver le discours qui a dû être prononcé par son successeur à l'Académie des sciences morales et politiques ? — Je l'ignore, mais il est à présumer qu'on le trouvera aux archives de l'Institut, Académie précitée. RECTA.

—

Boufflers, prononciation du nom (LXII, 950 ; LXIII, 120, 170, 370, 415). — Il y a trois façons de prononcer les noms propres se terminant en ers. La première consiste à prononcer toutes les lettres (erse) ; la seconde à laisser l's de côté (ère) ; la troisième à négliger l'r et l's (é).

Ces trois façons sont usitées selon les régions.

Lorsque j'étais jeune, j'habitais Lille, où existe une caserne Boufflers, du nom du maréchal qui défendit la ville en 1708. Mon père disait Boufflerse. Dans la banlieue de cette ville existe un village, Flers, que l'on prononce Flerse. De même en Brabant se trouvent les ruines de l'abbaye de Villers (prononcez Villerse). J'ajouterai que les noms francisés de villes flamandes (Anvers, Roulers) se prononcent également en appuyant sur l's.

En Normandie se trouvent un Flers et un Villers dans lesquels l's est muet. Il en est de même dans le centre de la France (Nevers, Auvers).

Enfin, en Lorraine annexée, j'ai entendu prononcer Villé le village de Villers Laquenexy Cela corrobore l'article de M. Sylvestre sur la prononciation Bouflle usitée à Metz Ne dit-on du reste pas aussi Rambervillé pour Rambervillers?

PIERRE T.

***

Dans les Mémoires secrets de Bachau

mont, à la date du 20 février 1765, on lit ceci :

M. de Voltaire s'étant excusé dans une *épître à M. le chevalier de Boufflers*, sur sa vieillesse et sur le danger d'écrire encore dans un pareil âge, finit ainsi :

C'est à vous, ô jeune Boufflers ?
A vous, dont notre suisse admire
Les crayons, la prose et les vers,
Et les petits contes pour rire ;
C'est à vous de chanter Thémire
Et de briller dans vos festins,
Animé du triple délire
Des vers, de l'amour et du vin.

GÉO DE RHE.

—

Mme de Créquy. — Cousen de Courchamps (T. G., 249 ; LXIII, 218. 307). — La question de l'authenticité des *Souvenirs* de Mme de Créquy mériterait d'être tranchée, une fois pour toutes En dehors des renseignements directs sur l'origine réelle de cet ouvrage, je crois qu'une critique interne approfondie amènerait facilement à cette conclusion que, au moins pour la plus grande partie, ces mémoires ne peuvent provenir que d'une grande dame, ayant vécu dans les milieux décrits dans l'ouvrage, et ayant pu connaître intimement les faits racontés. Comme tous les mémoires ils contiennent des mensonges, des omissions volontaires, de la polémique. de la calomnie et de l'adulation : mais qu'ils aient été, ou non tripatouillés par Cousen de Courchamps, ils n'en constituent pas moins un document de premier ordre, sinon sur les individus, au moins sur les mœurs et les usages. Le jugement passionné que porte sur eux Barbier est donc à réviser.

Je lis dans le *Talleyrand* de M. Frédéric Loliée, Paris 1910, 8° p. 115 (sans indication de source) que le « comte de Courchamps, un jeune et généreux français » et Lord Rawdon. versèrent un important cautionnement nécessaire à la libération de Biron, envoyé en mission à Londres par Narbonne en 1792.

PH. DALLY.

—

Mlle de Fauveau (LXII ; LXIII, 73, 191, 281). — **Le bracelet de M. de Bonne chose.** — Le bracelet de Charles de Bonnechose se trouve au château d'Ussé ; mais que le Dr Marcel Baudouin se console, il en existe un second identiquement semblable en Vendée, dans un château qui lui est très probablement bien connu.

Le plus beau des bijoux historiques de la Vendée, selon l'expression de notre savant confrère, a une histoire que je me permettrai de conter ici.

Charles-Louis de Bonnechose était lié d'une étroite amitié avec un de ses camarades qui chouannait avec lui lors du dernier soulèvement vendéen, en 1832. Tous deux portaient au poignet gauche un bracelet d'un modèle identique orné d'un saint Michel terrassant le Dragon. placé au milieu du cri de guerre de la Rochejacquelin : « Si j'avance, suivez moi ! »

Cette œuvre d art n'a rien d'archaïque, malgré la forme des lettres de l'inscription ; c'est du néo-gothique de la période romantique.

Les deux frères d'armes combattaient côte à côte sans jamais se quitter. Un soir cependant, près du manoir paternel, le camarade laissa Charles de Bonnechose aller seul à la ferme de la Goyère. où il fut attaqué. blessé. fait prisonnier et transporté à l'hôpital de Montaigu.

Le camarade, fou de douleur, ne connaissant que son affection, surmontant tous les obstacles, parvint auprès du blessé — mais trop tard. Pendant une absence momentanée de la religieuse qui soignait celui-ci, un soldat du 12e régiment de ligne, de service ou de garde, s'était précipité sur le jeune royaliste fidèle au roi dont il était page, lui transperça la poitrine de nombreux coups de bayonnette et, dit-on, lui arracha le cœur.

C'est au moment de l'ensevelissement du pauvre mutilé que la religieuse remit au camarade inconsolable les reliques du cher mort, son bracelet et divers objets qui n'avaient pas été pillés.

Lorsqu'en 1859 ou 1860, je ne puis préciser, le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, fit exhumer le corps de son frère pour le transporter dans un caveau de famille, il était assisté de l'ancien compagnon d'arme du défunt. à qui en souvenir et en remerciement de l'affection qui les avait unis, il remit encore ces objets trouvés dans le cercueil : un crucifix en argent et un chapelet, qui sont pieusement gardés dans la famille de Vendée.

Quant aux objets remis par la religieuse, en 1832, la comtesse Auguste de

La Rochejacquelin pria le camarade de Charles de Bonnechose de lui confier ces reliques qu'elle voulait conserver près d'elle, promettant qu'après sa mort elles seraient rendues à lui ou à ses héritiers.

Nous croyons savoir qu'en 1883, après la mort de cette digne dame, les reliques confiées n'ont pas été restituées, malgré les réclamations de qui de droit auprès de Mme de B...

LÉONCE GRASILIER.

—

Hüe de Miromesnil et marquis de Radepont (LXIII, 349). — J'ai connu le marquis de Radepont il y a environ 45 ans, c'est même le seul marquis authentique que j'aie jamais connu. On le disait ruiné. Etait-il veuf ou célibataire ? Je n'ai pas entendu parler de sa descendance. Il avait, à cette époque, un neveu attaché à la légation de France au Mexique, mais ne portant pas le même nom.

ROLIN POETE

*
* *

Cette famille Radepont s'est éteinte avec Louis-Victor Aimé du Bosc, marquis de Radepont, né à Paris (rue Saint-Lazare) le 9 octobre 1810, mort à Versailles le 29 mars 1889..

Radepont (Eure, canton de Fleury-sur-Andelle) est un vieux bourg pittoresque situé sur les bords de l'Andelle.

Sur une butte se trouvent les ruines imposantes d'un important château des XIIe et XIVe siècle, au pied de laquelle est le château actuellement habité, belle construction du XVIIIe siècle.

Ce domaine est aujourd'hui la propriété du baron Le Vavasseur.

GASTON BOUDAN.

—

Lallemand (LXIII, 206, 317). — Il y a une erreur dans le renseignement fourni par l'*Armorial du 1er Empire* du vicomte Révérend donnant :

Orphès Léon, baron Lallemand, général de division 24 octobre 1870, etc... comme le fils aîné du général Henri Dominique Lallemand.

Celui-ci n'eut qu'une fille de son mariage avec Henriette Girard, la filleule et nièce du fameux Stephen Girard de Montbrun, originaire de Bordeaux.

Je ne puis croire que le général Orphès se soit jamais donné comme le fils d'Henri Dominique Lallemand.

Quelle est donc la cause de l'erreur commise par le vicomte Révérend ?

Existe-t-il un ouvrage sur la vie des Lallemand ou sur la vie de Stephen Girard, marin, marchand et banquier ?

V. G.

—

Maupertuis (LXII, 728). — Madame Catherine-Eléonore de Maupertuis, née de Borcke, depuis 1759 grande maîtresse de la princesse Amélie de Prusse, a été l'épouse du célèbre Maupertuis, président de l'Académie des sciences de Berlin, que Voltaire a attaqué dans la diatribe du Dr Akakia. M. Jeroboam peut trouver beaucoup de renseignements sur elle dans les Mémoires du comte de Lehndorff publiées par le Dr K. E. Schmidt Lotzen sous le titre de : « Dreissig yahre am Hofe Friedrichs des Grossen », Gotha 1907-11, de même que dans les « Tagebuchblätter der Prinzessin Heinrich » publiées par le Dr G. B. Volz (tome IX des « Quellen zùr Geschichte des Hauses Hohenzollern »), Berlin, 1908).

W. WEISMANN.

—

Famille Rhodes (LXIII, 351). — L'ancienne famille Rhodes existe en Auvergne. M. Rhodes agriculteur et avocat distingué, habite à Murat même un délicieux castel. Il a publié, il y a deux ans, un livre intitulé *Les Trompettes du Roi*. Dans cet ouvrage très intéressant et documenté, on voit que les Rhodes ont, à l'instar de 3 ou 4 autres familles auvergnates, fourni aux rois de France, depuis le XVe siècle, de nombreux trompettes. A moins que le signataire de la question ne le connaisse et ne soit son parent, il pourrait s'adresser à lui pour plus amples renseignements.

OROEL.

—

Famille Guérin de Walderspach. (LXIII, 238, 373). — Lire sous Louis XV, au lieu de Louis XIV.

LÉON SYLVESTRE.

—

Armoiries épiscopales (LXIII, 400). — Les armoiries des archevêques et évêques de France pour le XIXe siècle sont mentionnées dans *L'Episcopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation* (1802-1905), ouvrage publié sous la direction de la Société Bibliographique (Paris, librairie des Saints Pères, 1907).

Pour les évêques d'Angers, il trouvera leurs armes dans l'*Armorial général de l'Anjou*, par Joseph Denais (Angers, Germain et Grassin, 1885).

F. UZUREAU.

—

Armoiries de Bernard Carit, évêque d'Evreux (LXII, 671, 815 ; LXIII, 130). — Comme le faisait fort justement remarquer Margeville, nos obligeants collaborateurs sont restes à côté de la question. Les deux blasons différents qu'attribuent à Bernard Carit l'ouvrage de Lebrasseur, d'une part, et, de l'autre, ceux qui ont eu à parler des vitraux de la cathédrale d'Evreux m'étaient connus. Un résumé précis de la note communiquée aux Antiquaires de France eût été bien mieux à mon gré.

J'ai rencontré naguères, en feuilletant la collection Gaignières, le dessin d'un sceau orbiculaire, de 35 millimètres, où, dans une niche architecturale, a été figurée l'Annonciation. Au-dessous se voit un évêque agenouillé et accosté de deux petits écus armoriés qui peuvent se lire ainsi : *De..... à trois fasces de....., au lion de ..... brochant*. La légende est en capitales gothiques : S' BERNARDI : DEI : — GRA : EPI : EBROICESIS.

Il est bon d'ajouter que les pièces héraldiques ont eté seulement esquissées au crayon, tandis que les autres parties du sceau sont dessinées à la plume. Est-ce ce dernier qui a été décrit par M. Max Prinet ?

QUÆSITOR.

—

Pièce de 5 francs de l'Eridanie (LXIII, 353). — La pièce dont il s'agit n'est pas rare. Elle a été frappée à Turin, dont le différent monétaire est un cœur. Il est difficile de dire pour quelle somme il a été frappé de ces pièces : peut-être le sait-on à Turin. Peut-être encore en a-t on frappé en l'an 9, mais la fabrication dut cesser vers 1813.

E. GRAVE.

—

Comment la collection Wallace a été perdue pour la France (LXII ; LXIII, 132, 170, 288, 326, 379, 426) — Que M. le comte de Varaize en soit bien persuadé, je n'ai jamais méconnu la très haute compétence de M. Reiset dans les questions d'art, et les collections personnelles créées par lui attestent le goût le plus sûr. La série des dessins, notamment, recueillie à Chantilly, où j'ai eu le plaisir de la contempler, c'est-à-dire de l'admirer, ne comprend que des pièces de tout premier ordre.

Quant à la collection Beaucousin, je ne la connais pas, mais les revues d'art qui en ont parlé à plusieurs reprises, et il y a peu d'années, notamment, ont été unanimes à en reconnaître la valeur et à regretter qu'elle ait été perdue pour le Louvre. Que M. Beaucousin se soit montré un peu nerveux, c'est possible, mais d'une manière générale, j'estime que les conservateurs de musées doivent être très circonspects quand ils sont appelés en quasi consultation par des amateurs. C'est une race pointilleuse et irritable, et que par politique il faut ménager, quand on n'y va pas seulement pour son compte et qu'on a en garde les intérêts d'un grand musée.

La haute capacité de M. Reiset n'est donc pas en cause ; on peut seulement se demander si dans l'espèce il ne poussa pas un peu loin la franchise, et se montra bon diplomate.

Il paraît certain, d'ailleurs, que la National Gallery, un des musées européens qui se recrutent le mieux, fit une bonne affaire en acquérant les trente ou quarante tableaux de M. Beaucousin et que, même pour le temps, le prix d'achat fut relativement modéré. Il serait sans doute quadruple aujourd'hui, sinon plus.

Je ne crois pas que l'on ait relevé dans les réponses qui se sont succédé, le fait allégué par moi, à titre de doute, d'ailleurs. Il s'agit de savoir si les destructions d'objets d'art causées en France par les guerres étrangère et civile de 1870 et 1871, n'ont pas influé sur la détermination de sir Richard Wallace exécutée par sa veuve

Il me semble aussi que dès les premiers faits de guerre qui semblèrent menacer Paris d'un siège prochain, sir Richard Wallace fit emballer sa collection pour l'Angleterre d'où elle ne serait pas revenue. Cependant à l'exposition dite des Alsaciens-Lorrains, qui eut lieu au Palais-Bourbon en 1874, j'ai vu des meubles et des pendules appartenant à la collection Wallace. Y avait-il des tableaux ? Je ne m'en souviens pas et n'ai pas le catalogue à ma disposition.

Mais si la collection dans son ensemble essentiel est demeurée en Angleterre, ce fait ne tendrait-il pas à faire croire que le propriétaire la destinait vraiment et incommutablement à sa patrie d'origine ?
H. C. M.

—

Horlogers anglais (LXIII, 209, 380). — Une première réponse pourra être donnée par quelques extraits de l'*Année littéraire de Fréron*, 1755 et 1757.

I. 1755, t. I, p. 87 94, *Les échappemens à repos*, etc. par J. Joddin. — *Historique de l'horlogerie de 1544 à 1754*.

II. 1757, t. IV, p. 50-63. Compte-rendu de l'ouvrage de T.-A. Le Paute ; *Traité d'horlogerie*, etc. — *Histoire de l'horlogerie de 1326 à 1598*.

III. 1757, t. V, p. 97-111. *Lettre de Le Roi*, avec une critique des travaux de l'horloger anglais Sully, etc.

IV. Henri Sully, élève de Gretton, habile horloger de Londres, se fit connaître et estimer du grand Newton dès ses premières années par les recherches qu'il fit pour les longitudes. Passé ensuite en Hollande, à Vienne et à Paris, il se lia d'amitié avec Julien Le Roy. Il reçut du Régent une gratification de 1500 livres et la mission d'aller chercher à Londres des horlogers habiles pour établir à Versailles une manufacture d'horlogerie (*Ibid.* 1757, IV et V).

V. D'après Joddin (*loc. cit.* 1755, I) c'est Law qui, en 1718, aurait fait venir Sully d'Angleterre.

VI. Plus anciennement, l'abbé de Saint-Alban, Richard Walingfort, a compté parmi les horlogers d'Angleterre.
Dr Charbonier.

—

L' « Esquisse mystérieuse » (LXIII, 300). — C'est le titre de la première des nouvelles du recueil *Contes Fantastiques* par Erckmann-Chatrian, volume publié en 1860, chez L. Hachette et Cie, non chez Michel Lévy.
W. B. Sulphora.

* * *

Ne s'agirait-il pas ici d'une nouvelle comprise dans un ouvrage, dont voici le titre intégral et le nom de l'auteur :

Stanislas Julien. Nouvelles choisies : La mort de Tang-Tcho. — *Le portrait de famille et la peinture mystérieuse.* — Les deux frères de sexe différent. (Paris-Hachette et Cie, Imp. Lahure et Cie, in-18 Jésus, 272 p., 1859, 2 fr. Bibliothèque des chemins de fer).

Quoique le nom de l'éditeur, Hachette au lieu de Lévy, diffère, ainsi que la date, 1859 au lieu de 1860, nous pensons que « l'esquisse mystérieuse » et « la peinture mystérieuse » de la Nouvelle Chinoise, traduite par le célèbre sinologue Stanislas Julien pourraient ne faire qu'une seule et même chose.

Les bibliographies ne contenant rien de semblable au titre donné, nous proposons cette hypothèse, dans le désir de satisfaire l'intermédiairiste qui posa cette question.
T.

—

Estampe à authentiquer : La morte inconnue (LVII ; LVIII, 384). — 18 septembre 1856 ! Il faudrait voir, dans la généalogie des Walsh, si ce ne serait pas la date de la mort d'une dame de cette famille. Je me rappelle avoir eu un portrait de ce genre (je ne sais si c'est bien le même), avant-lettre aussi, mais au bas il y avait une note au crayon disant que c'était le portrait d'une comtesse Walsh. Tout heureux de ma trouvaille et la bouche en cœur, je portai mon portrait au bon duc de la Trémoille, descendant des Walsh-Serrant. Il ne fut pas si enchanté que je pensais. Il avait fort mauvais souvenir de la dame portraiturée : « Mon petit ami, me dit-il, je vous prends votre portrait, mais si vous en trouvez un autre, ne me l'apportez pas, je ne peux voir cette dame en peinture... ni en lithographie ».

Je suis persuadé qu'il y a eu ce jour-là un autodafé dans le cabinet du bien accueillant duc.
S.

—

Texte des poèmes de Virgile (LXIII, 305). — Notre collaborateur Vico Beltrami me paraît bien prompt à taxer « d'on ne peut pas plus stupide » la leçon du vers des Géorgiques :

> ... nam saepe videmus
> Ipsius in vultu varios errare colores,

leçon adoptée sans hésitation par tous les manuscrits, et j'ajouterai : par tous les commentateurs, depuis Servius jusqu'à Dübner et Benoist, en passant par le terrible et imaginatif Peerlkampf. Aussi bien est-ce Virgile lui-même que M. Vico Beltrami serait amené à taxer de « stupidité », car la preuve que le poète a bien

voulu parler du disque du soleil résulte tant du contexte :

Sin maculae incipient rutilo immiscerier *igni*

que du vers 467 :

Quum caput obscurâ nitidum ferrugine texit,

lequel confirme bien que c'est l'astre lui-même qui change de couleur.

Qu'y a-t-il d'ailleurs d'absurde à ce que le soleil semble, par certains états atmosphériques, parsemé de taches ? Et, quant au mot « caeruleum », il n'a jamais signifié un bleu clair comme le bleu turquoise, mais un bleu foncé tirant sur le noir, en sorte que les poètes l'appliquent tout naturellement à une teinte foncée.

Aucun grand écrivain n'est à l'abri de la critique :

... quandoque bonus dormitat Homerus.

mais avant de taxer de « stupide » le texte d'un auteur de génie, il serait peut-être sage de ne pas se presser.

A. P. L.

*
* *

De très intéressantes remarques du même genre, et aussi au sujet de Virgile, ont été relevées par M. le Dr Prompt et indiquées en 1904 dans la question 2795 de l'*Intermédiaire des Mathématiciens* (page 141).

Les passages visés se rapportent au Livre IV des Géorgiques et à la VIIIe Eglogue.

Paul Tannery a fait (p. 255) une réponse dans laquelle il formule diverses objections, concluant en ces termes :

« Il ne suffit pas, pour prouver qu'un texte est altéré, de montrer qu'il contient une invraisemblance, il faut encore expliquer comment l'altération a pu se produire. »

Paul Tannery rappelle aussi une étude faite par Denis Petau dans l'*Auctarium doctrinæ temporum* (1630).

Dr Charbonier.

*
* *

Je me permets d'attirer l'attention de M. Vico Beltrami sur les réflexions suivantes :

1° Après avoir lu le passage en question de Virgile (*Géorgiques*, I, 438-455) on ne peut douter qu'il s'agit du soleil couchant.

2° La correction proposée est inutile ; car chacun sait que le soleil n'offre pas toujours aux regards la même teinte.

3° La discussion ne porte donc pas sur les mots « ipsius in vultu », mais sur les mots « caeruleus, igneus, maculae ». Plusieurs fois j'ai vu le soleil couchant être rougeâtre, « igneus ». Quant à « caeruleus », ce mot latin désigne en général une couleur sombre, qui en particulier (Cf. le *Dictionnaire* de Freund) est tantôt le noir, tantôt le bleu foncé, tantôt le vert foncé. Avant de corriger le texte, il faudrait savoir si dans l'Italie du nord, pays de Virgile, le soleil couchant paraît parfois de couleur sombre. De même pour « maculae ». Avant d'être aux philologues, la parole est aux astronomes. D'ailleurs Virgile n'est pas seul mis en cause, puisque dans les notes de son édition savante (éditée par Hachette) M. Benoist rapproche du présent passage de Virgile un passage d'Aratus, dont il cite le texte grec, où je relève les mots ἐρευθος et μελανεῖ

Maurice Rousset-Croiset.

*
* *

Il serait grand temps, dit M. Vico Beltrami, de chercher à corriger dans les textes non seulement les fautes qui blessent la grammaire, mais celles qui blessent le bon sens et la raison. Mais, si je ne me trompe, ce désir est satisfait depuis qu'il existe une critique des textes, c'est-à-dire tout au moins depuis l'époque des Ptolémées, où Aristophane de Byzance, Aristarque de Samos et leurs disciples ou émules ont cherché à rétablir un texte exact des poèmes homériques et des autres grandes œuvres de la poésie grecque. « Pas de conjecture sans nécessité, c'est-à dire pas de conjecture, à moins que la leçon la mieux attestée ne soit inacceptable », écrivait, il y a quelques années, un des premiers latinistes de ce temps, le professeur Max Bonnet, dans son excellent petit livre sur *La Philologie classique* (Klincksieck, 1892) « Qu'est-ce qui peut la rendre inacceptable ? continuait-il. C'est qu'elle n'offre aucun sens, ou un sens qui se trouve en contradiction avec le contexte, ou un sens absurde quand on a lieu de croire l'auteur raisonnable. Ou bien, c'est que l'expression est incorrecte chez un auteur qui sait sa langue, ou contraire à ses habitudes de langage ». Ce passage, accompagné des réserves nécessaires contre l'abus des corrections au-

quel se laissent entraîner tant d'hypercritiques, suffit à montrer la place que tient, traditionnellement, dans la critique verbale, la préoccupation que réclame Vico Beltrami.

Ceci dit sur la question générale, j'avoue ne voir aucune nécessité de corriger le vers qui le choque. Virgile traduit ici, comme en beaucoup de passages voisins de celui-là, le petit poème grec d'Aratos sur les *Signes célestes* (Διοσημεῖα) «... Si quelque rougeur envahit le soleil, dit Aratos, ... ou s'il noircit, ce dernier signe annoncera la venue de la pluie, et la rougeur celle du vent » Virgile rend la rougeur (ἔρευθος) par l'épithète *igneus*, enflammé, et l idée de noirceur, d'assombrissement (μελανεῖ) par *cæruleus* (Voir le texte grec cité en note par E. Benoist, dans sa grande édition de Virgile). En effet, si *cæruleus* signifie le plus souvent bleu, bleuâtre, azuré, il signifie aussi, tout comme le grec κυάνεος, sombre, plombé, noir. Virgile l'applique aux grosses nuées (*Enéide*, VIII, 622), à la pluie (*Enéide*, III, 194), à la barque de Charon (*Enéide*, VI, 410) aux bandelettes de deuil (*Enéide*, III, 63) ; d'autres poètes, à la mort, à la nuit. Il s'agit ici d'un soleil noyé de brume, pâli, plombé, sombre ; *cæruleus* convient parfaitement. C'est le mot propre.

IBÈRE.

* * *

Les critiques de profession ne s'engageront point volontiers, je crois, dans la voie de perdition qu'on leur ouvre ici.

Nul doute qu'ils ne demandent d'abord, avec infiniment moins de bienveillance que de curiosité, qu'on leur dresse préalablement une liste de ces textes de Virgile si fautifs qu ils blessent le bon sens et la raison, et que pourtant les Heyne, les Ribbeck, les Benoist, les Lechâtellier n'auraient point songé à relever. Mis en possession de cette liste (qui ne peut manquer d'être intéressante), les critiques réfléchiront pour commencer ; puis ils feront un triage, éclaircissant d'abord, à l'aide de leurs connaissances linguistiques, archéologiques et autres, les passages susceptibles d'être, sans aucune modification, accordés avec le bon sens et la raison.

A supposer (puisque ce n'est pas métaphysiquement impossible) que certains textes demeurassent rebelles, les critiques consulteraient les manuscrits, feraient entre les variantes un choix judicieux et, de nouveau, dissiperaient bien des malentendus Que s'il leur arrivait de rencontrer dans lesdits manuscrits quelques mots quasi indéchiffrables, ils ne refuseraient pas de conjecturer qu'on doit, ou plutôt, qu'on peut lire telle chose. Mais si, toutes ces ressources épuisées, quelque texte demeurait vraiment inintelligible, les critiques y accoleraient l'étiquette d'usage : *locus corruptus*, ou plus souvent (car ces savants se défient de leurs ignorances) *locus forsan corruptus* Tout au plus consentiraient-ils à conjecturer, de préférence d'après le contexte, la pensée de l'auteur. Quant à deviner les termes mêmes dont le poète se serait servi, aucun critique n'aura cette audace : tripatouillage pour tripatouillage, les critiques préféreront toujours celui qui crève les yeux, à celui qui jetterait de la poudre aux yeux.

En ce qui concerne les trois mots cités comme blessant précisément le bon sens et la raison, je crois qu'on peut hardiment les placer dans la catégorie des malentendus qu'une certaine connaissance du latin peut dissiper. Observons d'abord que Virgile indique, dans les vers qui précèdent immédiatement, qu'il va parler du soleil à son coucher : « emenso cum jam decedet olympo », dit il ; « solibus occiduis » n'est donc nullement exigé par la clarté ou la symétrie du développement. Notons ensuite un fait indéniable, c'est que certains mots latins expriment moins l'idée de telle couleur précise, que le plus ou moins d'éclat ou de pureté des couleurs. « Caeruleus » est un de ces mots-là. Ouvrons en effet le *Dictionnaire classique* de Theil, et nous y voyons que « Caeruleus » indique en général une couleur foncée (bleue, verte, noire, ou tout autre) ; ce qui fait que, pour les latins, tout peut être « caeruleus », depuis le cornichon (Properce) et le chêne (ovide), jusqu'à la nuit, la pluie, la mort même ; ce qui permet aussi à Horace de parler de la « caerulea pubes Germanorum » et à Martial d'écrire « cœrulei Britanni », sans qu'on en doive conclure que la jeunesse de Germanie et les Bretons de ce temps-là étaient. . plus bleus que Barbe-Bleue.

D'où nous conclurons, nous, que dans le passage qui nous occupe, caeruleus

exprime tout simplement l'aspect du soleil quand il est brouillé, par opposition aux adjectifs qui suivent. « igneus » (étincelant et « rutilo » (roux).

C'est égal, la correction « solibus occiduis » a une douceur, une harmonie que n'a point le texte « ipsius in vultu ». C'est incontestablement virgilien ; pourquoi faut-il que ce ne soit pas aussi de Virgile ! F. VALLÉE.

—

Le manuscrit original des Mémoires de Casanova de Seingalt (LXII, 955 ; LXIII, 85) Je lis dans l'intéressante introduction du baron André de Maricourt à « la Société du XVIIIe siècle par J. Casanova » — réduction en un volume des huit tomes de l'édition complète (*Mémoires et souvenirs publiés sous la direction de F. Funck-Brentano*) :

Les seules corrections qui aient été apportées à son manuscrit sont dues à un professeur de langue française à l'Académie des Nobles de Dresde, M. Jean Laforgue, auquel un des premiers éditeurs de Casanova, le libraire Brockhaus, les avait demandées (vers 1830). Casanova ayant écrit en français, son texte était plein de fautes et d'italianismes qui ont été fortement corrigés par lui. C'est la seule altération qu'aient subie les *Mémoires*.

Si l'authenticité des *Mémoires* de Casanova est indiscutable, on peut également assurer — ce qui est plus rare en semblable matière — que sa véracité est rarement en défaut. C'est bien réellement que Casanova aima passionnément la vérité.

D'E.

—

« La Bohême » de Murger et Barrière (LXIII, 105, 289). — On a beaucoup parlé de cette « Bohême » à l'occasion du cinquantenaire de Murger, mais je ne vois nulle part que l'on ait rappelé le nom des artistes qui créèrent cette pièce aux Variétés en 1849. Quelques-uns d'eux cependant eurent des destinées étranges. Adèle Page, la créatrice de Mimi, mariée à un chef d'orchestre, fut une fois jetée par celui-ci d'un second étage, et se cassa une jambe. Paul Laba, le créateur de Rodolphe, qui avait cependant débuté à la Comédie Française, n'eut jamais de chance, et vécut, pendant trente ans encore, dans une misère noire, ne laissant que la réputation d'un parfait honnête homme. Kopp, qui avait établi d'une façon si drôle le rôle de Baptiste, se suicida. Enfin Charles Perey, le créateur de Schaunard, et artiste de grand talent.

Au sortir des Variétés, Charles Perey avait été attaché à la Gaîté. Après la guerre, on le revit encore à l'Ambigu. Puis ce charmant homme, si gai, si enjoué, devint maniaque. Il passa quelques mois dans une maison de santé. Une des manies de Perey consistait à ne vouloir jamais changer de vêtements, ni de chapeau. Au café, où il ne payait jamais, il escamotait tous les morceaux de sucre et toutes les allumettes à sa portée. Il n'aurait pas touché à cinq centimes qui ne fussent sa propriété. Très à l'aise, par-dessus le marché — ses amis évaluaient sa fortune à douze mille francs de rente, et ne dépensant rien. Puis, un beau jour, vers 1895, Charles Perey disparut tout à fait, et nul ne put savoir ce qu'il était devenu. J'interrogeai sur ce sujet le regretté Péricaud, secrétaire de l'Association des artistes, et j'en reçus une bien curieuse réponse dont je ne citerai que quelques passages :

Ce que vous ignorez certainement, me disait il, c'est qu'il fut expulsé de la maison, 2 *bis* boul. du Temple, pour son incurie. Alexandre Guyon père demeurait alors au-dessous de lui, au 5e Perey habitait le 6e. Après son expulsion, on fut obligé de faire desinfecter la chambre. Avare à ce point qu'il ne mettait plus de chemise pour n'en point acheter. Il croupissait, ne sortant que pour aller manger dans un affreux bouillon d'ouvriers mendiants, rue Notre-Dame de Nazareth. Il avait été recueilli par des gens... qui ont eux-mêmes disparu. Le point d'interrogation (à savoir s'il vivait en 1905) subsiste donc.

Un avis, inséré dans le *Figaro*, sous l'inspiration de Péricaud, resta sans résultat. Finalement, on biffa son nom de l'Annuaire de la Société des artistes.

Charles Perey (Bouchaux dit), membre de la Société depuis sa fondation, devait être né aux environs de 1820-24.

HENRY LYONNET.

—

Pseudonymes d'historiens de la Commune (LXIII, 401). — « Sempronius » est le pseudonyme collectif d'Octave Mogeta et de Décembre-Alonnier. Ce dernier, qui était imprimeur, et qui s'appelait Joseph Décembre, avait ajouté à son nom celui de son beau père Alonnier.

Quant à la *Guerre des communeux de Paris par un officier supérieur de l'armée*

de Versailles, l'auteur serait — (d'après le récent volume de M. Marius Barroux, archiviste de la Seine, qui vient de publier un ouvrage des plus intéressants sous le titre : *Le département de la Seine et la ville de Paris* —), le lieutenant-colonel Hennebert. Cet ouvrage du reste a paru sous le nom de H. Sarrepont, pseudonyme pris par l'auteur dans le récit même de ces faits de guerre

La bibliographie de la Commune reste à faire ; nous croyons savoir que deux chercheurs ont déjà recueilli un grand nombre de renseignements bibliographiques sur cette période encore mal connue des historiens.

M. J. Stirling prépare une bibliographie spéciale de cette époque : il a déjà réuni près de 900 fiches concernant les ouvrages sur la Commune de Paris en 1871, et 86 fiches sur l'iconographie (recueils de gravures) de cette époque. — M. G. Bourgin, archiviste aux Archives Nationales, prépare également un travail consciencieux, comme il a du reste l'habitude de le faire, sur cette période de notre histoire parisienne. — Ces ouvrages combleraient une lacune qui existe encore dans nos catalogues bibliographiques.

GEORGES COLAS

—

Champenois. Facéties sur leur compte (LXIII, 354). — L'histoire comique du « Champenois pris pour un lièvre » a été donnée il y a une cinquantaine d'années dans la *Semaine des Enfants*, le charmant journal de la jeunesse publié par Lahure, et qui n'a jamais été dépassé dans ce genre. N'ayant pas ici la collection de ce journal, je ne puis indiquer l'année ; mais chaque volume contient une table, ce qui permettra à M. Louis Morin de trouver aisément cette histoire.

A. MYTAV.

—

Bassin (LXIII, 351). — Au mot en question, Littré cite la phrase suivante :

La Durance a naturellement son bassin et cours incertain. M. DU BELLAY, 376

Si, comme il y a lieu de le croire, « M. du Bellay » est Martin du Bellay, de la célèbre famille de ce nom, auteur de *Mémoires historiques*, mort en 1559, il en résulte que la dénomination de « bassin » aurait été employée, plus de deux siècles avant Buache, dans l'acception que lui donnait ce dernier.

NAUTICUS.

—

Mouchoirs géographiques (LXII ; LXIII, 241). — Col. 242, l. 26, lire : μονόπιδος ἤλεμα μοίρης.

—

Les noms qui influent sur la vocation (LXII, 885). — Les noms qui semblent prédestinés pullulent. Un abbé Ciamadieu fut attaqué par un malfaiteur (*Journal*, 28 juin 1907). — Du Bled, rédacteur au Ministère de l'Agriculture est nommé officier du Mérite agricole (*Journal officiel*, 29 septembre 1908). — Le capitaine Capitaine (Joseph) prend sa retraite (*Journal officiel*, 22 novembre 1910). — Chemin est nommé facteur (*Journal officiel*, 27 mai 1908). — Cheminant, commis stagiaire des ponts et chaussées est mis en congé (Arrêté, du 28 septembre 1909) — Maître Nottin est notaire à Paris. — Mon père a connu un Delaplane ouvrier en bois. — Dans le *Bottin* de Paris 1891, p. 1741, on lit : une annonce de Sansfaute, fabricant de meubles d'église, parmi lesquel : confessionnaux ». — Par décret du 7 février 1906 est décoré l'officier d'administration Scribe, des bureaux de l'Intendance. — Enseigne lue près de la station de Gif (Seine-et-Oise) : « Buvette de la gare, E. Servant. » - Autre, à Fontenay-sous-Bois : « Richebois, entrepreneur de charpente ». — Sur une voiture rencontrée naguère près de la mairie de Vincennes : « Diligent, entrepreneur de transports » — sur une autre : « Vve Bois, marchand de sciures ». — Et, en tirant un peu, en bibliographie : « Moncrif Les Chats » ; Vasi — Itinéraire instructif de Rome ». . Ces noms ne semblent-ils pas appeler ces écrits ?

Mais non : ils sont trop ! Un nom ne prédestine pas, n'influe pas sur la vocation, assez fréquemment du moins pour que cela soit pris au sérieux ; quelques centaines de caprice « à la Coquelin » (LXII, 886) ne feraient qu'une proportion négligeable. Etant donné un individu dont le nom parait plaisamment approprié au métier, on trouvera, pour peu qu'on le veuille une foule d'homonymes de professions disparates ; mais on n'en a pas la curiosité.

On rencontrerait aussi des Leriche pauvres comme Job, des Braconneau gardes-chasse, etc., car il y a des mal nommés, qu'il serait aussi amusant de repérer ; l'*Intermédiaire* n'y suffirait plus si nous poursuivions l'enquête !

SGLPN.

—

Le bien qui a été dit du pélican (LXI, 339).— On lit dans Rabelais : Onocrotale qui paraît être un palmipède, un pélican. Oiseau fantastique imitant le cri de l'âne.

H. T.

—

« Mon cher Monsieur » (LVIII, LIX, LXII, 995)). — J'ai observé, au t. LIX, col. 433 de l'*Intermédiaire*, qu'avant La Bruyère, Mme de Sévigné usait de ces termes en écrivant au comte de Guitaut, qui était de ses intimes amis. Depuis, croyant la question vidée, j'ai négligé de noter une lettre de M. de Rancé, l'abbé de La Trappe, où se rencontre la même locution, qui, dans ces cas-là du moins, n'avait rien d' « impertinent », comme le suppose V. B. LANGOUMOISIN.

* * *

Je suis heureux de voir cette question remise sur le tapis. Je n'attendais pas autre chose pour utiliser quelques notes.

On trouve « Mon cher Monsieur » dans les meilleures auteurs des XVIIe, XVIIIe, XIXe et XXe siècle. En dehors de Mme de Sévigné et de La Bruyère déjà signalés, je citerai :

BOILEAU : Lettres de Racine et de Boileau. *Œuvres de Racine*, 5e édition publiée par L. Aimé-Martin ; Paris, Lefèvre, Furne, édrs., 1844 ; tome VI, p. 172 et passim.

RACINE : Lettres de Racine et de Boileau, id., p. 162 et passim.

VOLTAIRE : *Lettres inédites de Voltaire*, etc., *adressés à M Dupont, avocat au conseil souverain de Colmar*, Paris, librairie universelle de P. Mongie, aîné, 1821, p. 63 et passim.

BUFFON : Lettres à Sir Martin Folkes, président de la Société royale de Londres ; *Le Cabinet historique*, revue mensuelle ; Paris, chez Alph. Picard ; année 1879, p. 24 et passim.

MÉRIMÉE : Lettre à Lenormant. *En l'honneur de Prosper Mérimée*, brochure publiée par le *Journal des Débats* ; Paris, 1907, p. 29.

ALFRED DE MUSSET : Lettre à Alfred de Vigny citée par M. Ernest Dupuy dans son ouvrage : *Alfred de Vigny, tome I, Les Amitiés*. Paris, Société française d'Imprimerie et de Librairie, Paris 1910 p. 377.

TAINE : *Vie et opinions de M. Frédéric Thomas Graindorge*, Paris, Hachette, 1901 ; 13e édition, p. 81.

LÉON HENNIQUE : Lettre à M. Ferroud, *Mosaïque Littéraire*, Paris, A. Ferroud, 1896,

Avec de tels parrains, cette expression peut être reconnue correcte, il me semble. Un peu plus familière que « Cher Monsieur » — à cause de l'adjectif possessif — elle marque une étape dans les relations épistolaires entre le froid et cérémonieux « Monsieur » et le « cher ami » d'un emploi souvent si délicat.

ALBERT DESVOYES.

* * *

On ne devrait même pas dire *cher monsieur*, pas plus que *cher mon père*, si la routine de l'usage n'avait fini par souder *mon sieur* en un seul substantif : monsieur = l'homme à qui on dit « monsieur ». Il ne faut donc pas être trop sévère à *cher monsieur*, ni même à *mon cher monsieur*, puisque l'usage, qui a toujours raison de la logique, a fini par faire de « monsieur » la désignation d'un homme d'une catégorie particulière et qu'on dit « j'ai rencontré un monsieur » au même titre que « j'ai vu le fils X***, » ou « le père Y*** m'a écrit. » L'habitude est tellement prise que ceux mêmes à qui, comme à moi, déplaît « mon cher monsieur », admettraient encore plus difficilement l'exhumation de « mon cher sieur ». Il n'y a rien à faire contre « mon cher monsieur » qu'à s'en abstenir et à le supporter : il ne sera pas éternel ; pas plus que n'a subsisté dans le langage de ma fille : Prends dans tes bras ton *mon petit enfant*. Une multitude de locutions, sans doute, ne supporteraient pas mieux l'autopsie.

SGLPN.

* * *

Personne ne peut se vanter de ne pas commettre de fautes de français, mais il faut s'efforcer d'en faire le moins possible Or, aujourd'hui, il règne un laisser-aller déplorable à cet égard. A tout instant, l'occasion se présente de relever les solécismes de nos gens de lettres, de nos académiciens. Que d'articles de journaux, écrits par des immortels, où l'on relève des fautes impardonnables ! Pour

gagner quelques francs! *Auri sacra fames* !

Donc, de ce que La Bruyère « a dormi » une minute, il ne résulte pas qu'il faille accepter la locution « Mon cher Monsieur », d'autant mieux qu'il est facile de s'en garer et de rendre la phrase plus élégante en écrivant : « Cher Monsieur ».

Comme moralité de cette petite discussion je ferai observer que l'on a tort d'employer une locution vicieuse sous le prétexte que de grands écrivains s'en sont servis auparavant.

Alors que sur les gens on prétend se régler
C'est par les beaux côtés qu'il leur faut res- [sembler.

* * *

Ainsi, jamais je n'écrirai : « Quand on parle de la sorte, on devrait se taire. » Cependant nombre de bons auteurs, anciens et contemporains, ont employé cette expression regrettable car « de la sorte » n'indique pas de quelle sorte. Je préfère imiter La Fontaine :

Ayant parlé *de cette sorte*
Le nouveau saint ferma sa porte.

Il ne suit pas de ces réflexions que je sois un fanatique des chinoiseries grammaticales, témoin ma campagne contre le *ne* explétif. Non, mais il faut distinguer entre les attentats voulus et raisonnés contre les règles, souvent abusives, établies par les grammairiens, et l'anarchie actuelle provenant de l'ignorance démocratique et du mauvais goût bourgeois. Le modernisme ne sévit pas que sur la peinture, la sculpture et la musique, il contamine pareillement la langue française. ALFRED DUQUET.

—

Qui a inventé l'hélice? (LXIII, 6, 387) — La France et l'Angleterre se partagent sans doute l'invention de l'hélice pour la propulsion des navires.

En fusionnant les articles du *Dictionnaire Larousse* et de la *Grande Encyclopédie*, on a le résumé suivant :

Avant Paucton, Hooke avait proposé les ailes de moulin plongeant dans l'eau.

Dès 1768, Paucton en France avait proposé la vis d'Archimède.

En 1823, le capitaine François Delisle avait présenté à la Marine, un mémoire sur la vis d'Archimede.

En 1832, Sauvage, constructeur à Boulogne, prit un brevet pour une vis qui fut réinventée et brevetée par Smith et Ericsson en 1835-1836.

En 1839, premier essai d'un propulseur hélicoïde vraiment pratique, de F.-P. Smith, fermier à Heudon. L'*Archimède* de 237 tonneaux, fit en 20 heures une traversée de Gravesend à Portsmouth.

Le *Stockton*, navire à vapeur de 76 chevaux, fut armé par Ericsson d'un propulseur à aubes hélicoïdes. Ce bâtiment fit la traversée de l'Amérique.

Ces données sont probablement inspirées du *Dictionnaire des Mathématiques pures et appliquées* de H. Sonnet, 1874, (article : propulseurs hélicoïdes), mais ce dernier cite formellement l'ouvrage du capitaine de vaisseau E. Paris, *Traité de l'hélice propulsive*, comme renfermant l'historique complet de la question.

Je regrette de ne pouvoir m'y référer, mais, à titre de dédommagement, j'ajouterai l'indication suivante qui me paraît fort peu connue et qui pourra servir à préciser le rôle de Paucton, dont l'ouvrage que voici a été annoncé dans l'*Année littéraire de Fréron*, 1768, t. VI, p. 47-55 :

Paucton. Théorie de la vis d'Archimede de laquelle on déduit celle des moulins conçus d'une nouvelle manière. On y a joint la construction d'un nouveau Lock ou Sillomètre, et celle d'une sorte de rames très commodes, de plus, une Dissertation sur la résistance des bois, et les Tables nécessaires dressées d'après les expériences des Messieurs de l'Académie des Sciences, in-8°, 300 p.

Au ch. V sont exposés les résultats de quelques expériences faites avec la vis d'Archimède par le P. Belgrade et répétées par M. Paucton.

L'invention pour les rames est dans le ch. VI. Dr CHARBONIER.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

Le comte Louis de Narbonne. — L'*Intermédiaire* s'est souvent intéressé à la question Louis XVII, à la vertu de Marie-Antoinette, à la virilité et à la paternité de Louis XVI, au Masque de fer, à la religieuse de Moret, aux révélations de Martin de Gallardon, au double mariage du duc de Berry, à toutes ces petites

difficultés historiques, sans grande importance d'ailleurs sur la marche des choses humaines, qui sont ce qu'on peut appeler les secrets des Bourbons. Il y a par contre longtemps que l'on n'a pas touché à la question Louis de Narbonne, et il ne semble pas cependant qu'il n'y ait plus rien à en dire. Le mystère de son origine n'a pas encore, que je sache, été éclairci d'une façon définitive. Nos collaborateurs auront sûrement du nouveau à nous apprendre à cet égard. Je me borne, pour poser la question et amorcer la discussion, à citer un témoignage fort peu connu et fort intéressant : la notice écrite sur « le comte Louis » par M. de Trémont, le célèbre collectionneur d'autographes, restée inédite et actuellement conservée dans le manuscrit Fonds Français 12.760 p. 48, de la Bibliothèque Nationale. Trémont, par ses origines, son éducation première, ses fréquentations familiales était fort au courant des choses de l'ancienne cour ; il apportait à en parler et à les juger toute la légèreté et le scepticisme d'un habitué de l'Œil de Bœuf, d'un bon élève de Talleyrand et de Mme de Vaudemont. Il ne se croyait pas tenu à un respect aveugle et dénué de critique à l'égard de la monarchie et des souverains ; il admet donc implicitement l'origine royale de M. de Narbonne, et il n'en fait pas scandale.

Voici ce texte, excellente base pour de nombreux échanges de vues. TOPO.

Il faudrait remonter aux orgies des Romains les plus corrompus pour trouver quelques rapports, encore fort éloignés, avec la dissolution de mœurs de Louis XV, s'il n'avait eu pour exemple celle du Régent. Le plus horrible et qui, à ce qu'on croit, devint pour lui contagieux, lui fut donné par le duc d'Orléans et la Duchesse de Berri, aussi dissolue que son père. On voit dans les Mémoires de Mme de Caylus (1) qu'il la plaçait en tiers avec sa maîtresse, Mme d'Argenton ; qu'il la peignait *toute nue* et qu'il s'enivrait avec elle, même en présence de Mme la Dauphine. Que ne devait-il pas résulter de telles mœurs qui avaient atteint une partie des hautes classes de la Société ?

Ce n'était pas assez pour Louis XV d'avoir eu pour maîtresses les quatre sœurs de Mailly (de la maison de Nesle), Mmes de Mailly, de Vintimille, de Lauraguais et de la Tournelle (depuis D^sse de Châteauroux). Il ne suffisait pas que Mme de Pompadour ait été la complaisante intéressée de son libertinage en créant *le Parc aux cerfs* ; que, blasé de sens et d'esprit, sa dernière maîtresse ait été une bouquetière sortie du ruisseau et qui l'amusait en lui parlant le langage des halles : il fallait qu'il portât l'immoralité jusqu'à l'inceste et qu'une de ses filles servît à ses abominables plaisirs. Nous ne tracerions pas ces lignes si elles devaient être publiées, car c'est un mystère d'iniquité sur lequel l'histoire s'est tue. Ce prince y porte un assez lourd fardeau pour qu'elle n'y ait pas ajouté celui-ci. Hâtons-nous de le dire : il n'y a point de certitude de ce dernier fait, et, pour y croire, il faut s'en rapporter aux apparences sur lesquelles se sont fondés les on-dit de la cour à cette époque. Quelqu'affirmatifs qu'ils aient été, espérons pour l'honneur de l'humanité qu'ils ne sont point exacts.

Le crime eût consisté dans la séduction de Mme Adélaïde, dont toute la vie a été exemplaire et éloignée d'intrigues. Cette séduction serait bien plus coupable que celle de la Duchesse de Berri, qui était capable de séduire son père ..

Quoique les biographies fassent naître le comte Louis dans le duché de Parme, lorsque Mme de Narbonne, sa mère, y était dame d'honneur de la duchesse, la chronique scandaleuse du temps ne répandit pas moins une tout autre version. A son retour de Rome, Mme de Narbonne fut dame d'atours, puis dame d'honneur de Mme Adélaïde, dont elle acquit toute la confiance. Elle aurait feint une grossesse pour cacher le malheur arrivé à la princesse, et serait accouchée d'un fils. Cet enfant fut l'objet de l'intérêt personnel du roi ; élevé et traité à la cour avec le plus grand soin, il offrait une ressemblance tellement frappante avec Louis XV, qu'il faut l'avoir vu pour se figurer à quel point elle était exacte. Mêmes traits, mêmes mouvements du corps. Des membres de la famille royale, Louis XVI seul a eu le type bourbonien à ce degré.

Il faut ajouter que le comte Louis avait trop de noblesse et de loyauté dans le caractère pour ne pas repousser une imputation qu'il était au dessus de son amour-propre d'admettre faussement. Sa naissance comme Narbonne-Lara, sa capacité et son crédit pouvaient le conduire à satisfaire toute son ambition. Or les personnes de son intimité savent qu'il ne parlait jamais de Mme Adélaïde qu'avec enthousiasme et reconnaissance, et que si quelque allusion était faite à ce qu'il pût tenir d'elle la naissance, il ne se récriait point et se renfermait dans un respectueux silence. Il était chevalier d'honneur de cette princesse et l'accompagna en

(1) Ces mémoires trop célèbres, mais peu authentiques, n'ont pas l'autorité que leur attribue ici M. de Trémont.

1791, lorsqu'elle voulut émigrer avec sa sœur, Mme Victoire. Arrêtées à Arnay-le-Duc, M. de Narbonne parvint à s'échapper, vint à Paris solliciter leur liberté qu'il obtint et les conduisit ensuite jusqu'à Rome. Sa jeunesse fut marquée par d'excellentes études.

*
* *

[Il a été parlé de Louis de Narbonne dans le vol. XXXI. On prête à sa naissance une autre origine. De l'ensemble des réponses il résulte qu'on doit se trouver là, en présence de ces légendes scandaleuses qui traînent depuis si longtemps en marge de l'histoire. C'est toujours faire œuvre excellente que de s'efforcer d'en montrer la création, les tendances et l'inanité].

—

Guy de Maupassant condamne les indiscrétions sur sa vie privée. — Notre distingué confrère M. Emile Deshays, directeur de l'*Echo de Lorraine*, nous adresse la lettre suivante à laquelle les souvenirs de François sur son maître, donnent un très piquant intérêt.

Ce pauvre Maupassant qui avait si peur d'être vu dans l'intimité et qui s'en va prendre un valet de chambre qui a de la mémoire et des lettres.

Mon cher confrère,

Au moment où les indiscrétions d'un valet de chambre mettent à nu la vie intime de Maupassant, je pense que vous prendrez quelque intérêt à la lecture d'une lettre qu'il m'adressait il y a plus de vingt ans et qui est restée *inédite*.

En voici la copie textuelle :

Etretat, 24 août 1888

Monsieur et cher confrère,

J'aurais vivement désiré vous envoyer les notes biographiques que nous me demandez, mais je me suis fait une loi de ne jamais fournir un renseignement de cette nature Bien souvent déjà j'ai refusé de répondre à des questions semblables à celle que vous m'adressez, car je ne veux pas que le public entre dans ma vie. Tout ce qu'on a publié sur moi est faux, ce dont je me réjouis, et je me garde bien, par conséquent, de rectifier ces erreurs.

J'espère bien, Monsieur, et cher confrère, que vous comprendrez et apprécierez le sentiment qui me fait agir ainsi, et mon envie tres légitime de n'être pas montré, vivant, dans ma maison et dans mes habitudes.

Croyez, mon cher confrère, à mes sentiments très cordialement dévoués.

Signé : GUY DE MAUPASSANT.

J'avais demandé à Maupassant quelques notes personnelles, à un moment où j'écrivais de courtes biographies de mes compatriotes Normands les plus en vue.

Veuillez agréer, mon cher confrère l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Tout à vous.
Emile DESHAYS.

—

Nécrologie

Nous apprenons, avec peine, la mort d'un des doyens de l'*Intermediaire*, M. Charles de Prins, décédé dans sa 93e année, à Phalempin.

Jusqu'à son dernier jour, il aura collaboré à l'œuvre commune ; cette collaboration, nous écrivait-il encore tout récemment, était l'une de ses « dernières joies».

Nous avons le vif regret d'annoncer également la mort d'un de nos plus distingués collaborateurs, M. Maurice Dumoulin, rédacteur au *Temps*.

Il est mort, frappé en pleine jeunesse, en plein travail, en plein talent. Les questions historiques le passionnaient. Il devait se créer dans ces études une place remarquable qui allait s'agrandir chaque jour, car chaque jour, il montrait plus d'autorité et de compétence. Il venait de publier ses *Etudes et portraits d'autrefois* que nous analysions il y a trois semaines, il avait publié *Les Ancêtres d'Alfred de Musset*. Le jour même de sa mort nous recevions de lui un excellent ouvrage sur *M. et Mme Favart*.

L'érudit était un confrère charmant, courtois, dévoué à ses amis, comme à sa tâche. Les lettres perdent en ce vaillant écrivain mort si jeune à la tâche, un talent déjà éprouvé, mais plus encore un historien — et c'est nos regrets — qui n'a pas eu le temps de donner toute sa mesure.

Les solides et bonnes pages qu'il nous promettait encore !

Le Directeur-gérant :

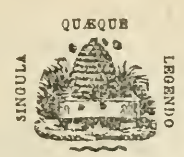
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXIIIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20 Avril 1911

47e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1289 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Nous avons reçu un nombre de questions si élevé — surtout en généalogie — que nous sommes contraints d'en ajourner la publication aux numéros suivants.

—

Dans quelle langue s'exprimait Jésus? — Que faut-il penser de l'opinion émise par Oscar Wilde dans ce passage de son œuvre posthume *De Profundis* :

Le plaisir (de lire chaque matin un passage du texte grec des Evangiles) est doublé pour moi par la pensée qu'il est extrêmement probable que nous avons les termes mêmes, *ipsissima verba*, employés par le Christ. On supposa longtemps que Christ s'exprimait en araméen. Renan même le croyait. Mais nous savons maintenant que les paysans galiléens, comme les paysans irlandais de nos jours, étaient bilingues et que le grec était l'ordinaire langage qui servait pour les relations journalières d'un bout à l'autre de la Palestine, et, à vrai dire, d'un bout à l'autre du monde oriental. L'idée me déplaisait que nous ne connaissions les paroles du Christ qu'à travers la traduction d'une traduction. C'est pour moi un délice de songer qu'en ce qui concernait tout au moins sa conversation, Charmidès aurait pu l'écouter, Socrate raisonner avec lui, et que Platon l'aurait compris ; qu'il prononça réellement : ἐγώ εἰμι ὁ ποιμὴν ὁ καλός...

(Page 105 de la traduction française de M. Henry D. Davray, Paris, *Mercure de France*, 1910, 1 vol. in-16).

J. P.

—

Les cœurs royaux déposés au Val de Grâce. — L'Eglise du Val de Grâce reçut les cœurs des princes et des princesses de la famille royale jusqu'aux sombres jours de la Révolution, où les cendres princières furent jetées au vent et les enveloppes de vermeil portées à la Monnaie.

Anne d'Autriche, pour honorer sa chère abbaye, fit déposer là le cœur de la première fille de Louis XIV, morte à peine âgée de quelques mois. En le remettant à l'abbesse, la reine-mère lui dit : « Ma mère, voilà un cœur que je vous apporte pour le joindre bientôt au mien. Elle tint parole trois ans après (20 janvier 1666).

Les dépôts furent nombreux, car la mort ravagea beaucoup la famille du Grand Roi si prolifique.

Aujourd'hui il ne reste plus dans ce caveau que le cœur de l'illustre chirurgien

de la Grande Armée le baron Larrey, placé là par la piété de son fils.

Quelle est donc l'origine de cette curieuse et ancienne coutume de conserver ainsi les cœurs royaux ou princiers, qui étaient recouverts d'une enveloppe de plomb, puis enfermés dans un cœur de vermeil ?

Pourtant l'ablation de cet organe nécessitait la nécropsie partielle de ces cadavres. Dr BONNETTE.

—

Les lettres de Fersen. — Les lettres raturées de la reine Marie-Antoinette au comte de Fersen ont-elles été publiées en fac-similés ou en impression ordinaire et où ? MEMOR.

***

Nous avons soumis immédiatement cette question à M. Paul Gaulot dont on connaît le beau livre : *Un ami de la Reine* ; il nous a fait la réponse suivante :

« La correspondance de Marie-Antoinette et du comte de Fersen a été publiée, en partie seulement, par le petit-neveu de Fersen, le baron R. M. de Klinckowstrom, en 1877, chez Firmin Didot, dans deux volumes in-8°, sous ce titre : *Le comte de Fersen et la Cour de France*, et ce sous-titre : *Extraits des papiers du grand maréchal de Suède, comte Jean Axel de Fersen.*

« Plusieurs lettres de la Reine renfermaient des passages raturés par Fersen lui-même. Ces passages sont remplacés par des points dans cette publication. Il est donné, à la page 111 du tome II, un fac-similé d'une lettre de Marie-Antoinette et des ratures faites par Fersen. L'écriture est si bien recouverte d'encre qu'il est impossible de déchiffrer le texte primitif.

« Il existait d'autres lettres que celles publiées dans ces deux volumes, mais je crois savoir qu'elles n'existent plus. Le petit neveu de Fersen a eu soin de les détruire avant sa mort, survenue il y a douze ou quinze ans. » PAUL GAULOT.

—

Desclozeaux et le cimetière de la Madeleine. — On voudrait connaître les conditions de la cession qui fut faite à Louis XVIII par l'avocat Desclozeaux, du terrain où avaient été ensevelis les corps de Louis XVI et de Marie-Antoinette, et sur lequel fut édifiée en 1824 la Chapelle-Expiatoire.

On demande si ce Desclozeaux a encore des descendants directs ou collatéraux ? BÉNEAUVILLE.

—

Statue de l'Impératrice Marie-Louise, par Canova. — Au printemps de 1811, à Rome, le célèbre sculpteur Canova travaillait à une statue de l'Impératrice Marie-Louise.

Qu'est devenue la statue en question ? NAUTICUS.

—

Duc d'Enghien et Charlotte de Rohan-Rochefort (Filles naturelles). — On lit, dans un livre publié à Paris, il y a plusieurs années, que l'hôtel de Rohan-Rochefort appartenant à cette famille en 1789, rue Bonaparte au n° 19 actuel, était habité, en 1794, par un docteur nommé Moulin, et que c'est chez ce dernier que sont nées deux filles d'une liaison que Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, le dernier des Condés, avait contractée avec Mlle Charlotte de Rohan-Rochefort, liaison poursuivie en émigration et qui fut cause de l'arrestation du prince à Ettenheim, suivie de la mort, par les armes, de celui-ci à Vincennes (21 mars 1804).

Je serais reconnaissant aux intermédiairistes de connaître l'état-civil et le sort des deux jeunes filles en question. Ont-elles été mariées et ont-elles laissé des descendants actuels ? DE LORVAL.

—

Régiment de Beauce. Besson. — Quels sont les étapes et les campagnes du régiment de Beauce au XVIIIe siècle ? Qui était le sieur Besson ? ARMS.

—

Eglise Saint-Germain-de-Charonne. — A la clef de voûte, dès l'entrée, on remarque sculptés, 2 écussons accolés, accompagnés de la date 1737. Ces mêmes écussons se retrouvent peints sur l'un des piliers et sur les 2 côtés de l'une des ogives. Le sacristain, consulté sur ces armoiries, m'a simplement répondu qu'elles étaient celles des seigneurs qui, autrefois, venaient chasser dans le pays. Quelles sont ces armoiries, et pourquoi sont-elles dans cette église ? Je remercie d'avance l'aimable correspondant qui me répondra. NOËL.

De quand date le régime des avertissements pour la presse ? — Me Henri Robert s'exprime ainsi dans une conférence (*Journal de l'Université des Annales*, 15 mars 1911, page 374) :

Les journaux n'avaient pas, en 1840, le droit de parler de tout, — la liberté de la presse n'existait pas —, ils étaient muselés et bridés ; un avertissement pouvait les supprimer du jour au lendemain.

Me Henri Robert, avocat célèbre, connaît évidemment les lois. Il me semble cependant que le régime des avertissements a été établi par un décret de février 1852, que sous Louis-Philippe la presse relevait de la justice et nullement de l'administration. P. M.

* * *

Côtes d'argent, d'azur, d'émeraude — Quels sont les premiers écrivains ou publicistes qui ont créé et mis à la mode ces expressions ? On sait que la première désigne la côte française du golfe de Gascogne, de l'embouchure de la Gironde à celle de la Bidassoa (La Compagnie du Midi l'appelle bien à tort Côte Basque). Je ne serais pas étonné qu'elle n'ait été créée par M. Maurice Martin, le remarquable rédacteur sportif de la *Petite-Gironde*, de Bordeaux. La côte d'azur, c'est la *riviera* française, celle ensoleillée de notre Provence Orientale. La côte d'Emeraude est celle de Bretagne.

Un Pyrénéiste.

—

Bourg-l'Espinasse (le Baron Du). — En vue d'une notice biographique, je désirerais connaître *exactement* le lieu et la date de naissance d'Antoine du Maine, baron du Bourg, de l'Espinasse et de la Garde-Bieux, vicomte de Montirat, etc., fils de Bertrand du Maine, baron du Bourg, et de Jeanne de Fayolle de Millet.

Je désirerais connaître aussi la date de sa promotion au grade de maréchal des camps et armées du roi, fixée inexactement au 16 décembre 1621, par Pinard, en sa *Chronologie militaire*. Cette promotion est de date bien antérieure.

Le baron du Bourg-l'Espinasse fut gouverneur de la Bastille sous la Ligue, puis gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, gouverneur d'Antibes en 1608, et enfin maréchal de camp.

Il naquit probablement en 1559, à Bourg de Visa, dans l'arrondissement de Moissac (Tarn-et-Garonne) et mourut en 1635, à Changy, arrondissement de Roanne (Loire).

Le Père Anselme, qui donne la généalogie de la maison du Maine du Bourg, qualifie ses membres de barons du Bourg et de Divisac. N'est-ce pas un seul fief : Bourg-de-Visa ? De Lorval.

—

Gormonel. — Gormonel était à Arras vers le 29 septembre 1789. Militaire, probablement colonel ou commandant d'une brigade.

Il était en relation épistolaire d'amitié, avec Jean Chartoa, qui commandant en second à Paris avec La Fayette, resta seul, lorsque La Fayette a disparu.

On demande sur ce Gormonel quelques renseignements.

Vicomte du Pont de Gault-Saussine.

—

Famille Fromy et Formey. — Dans le 32e volume des Archives historiques de la Gironde se trouvent des lettres concernant un descendant de Charles Fromy, cornette au régiment de dragons Dauphin dont le nom en Allemagne fut changé en celui de Formey.

Ces lettres ont paru, page 247, sous le titre (Juin Mai 1749). Lettres de Simon Delphin de Lamothe à M Formey, historiographe de l'Académie des sciences de Berlin sur le projet du Roi de Prusse pour la Réformation de la Justice.

Il résulte de ces lettres que ce Formy était en relations directes avec M. de Montesquieu.

On serait reconnaissant à quelque confrère de l'*Intermédiaire* des renseignements qu'il pourrait posséder sur ce Formey qui joua, sous Frédéric de Prusse, un rôle si important dans la codification des lois de ce pays.

(Ce Charles Fromy était un descendant de Pierre Godefroy de Fromy ou Formey (— les deux formes se trouvent —) de Fromy canton de Carignan près Sedan).

Eug. Rogée-Fromy.

—

Gœthe, officier de la Légion d'honneur. — Sait-on que Gœthe fut fait officier de la Légion d'honneur, par le gouvernement de la Restauration ? cela semble bien résulter de ce fragment de lettre,

adressée de Weimar, en 1818, au grand-chancelier :

Je me sens heureux du devoir qui m'est désormais imposé de m'associer à l'allégresse générale et aux vœux qui dans les jours actuels, si pleins d'avenir, appellent sur le monarque et sur la nation tout ce qui du dedans et du dehors peut amener la satisfaction, le repos et la prospérité.

J'attends avec respect ce *brevet d'officier* qui m'a été annoncé, et pour lequel j'envoie ci-jointes les *notices* (pour notes) désirées...

Où est allée cette pièce curieuse qui a passé dans une vente de M. Charavay il y a quelque... quarante ans ?

A. C.

—

Femme de Nicolas de Largillière. — Connaît-on le nom de la femme de Nicolas de Largillière, peintre célèbre né à Paris en 1656 ? En quelle année s'est-il marié ? L. C.

—

Famille le Franc — Où pourrais-je trouver des renseignements sur la famille Le Franc, du Cambrésis : *d'or au lion rampant de sable*. Elle est signalée, sans aucun détail, dans Le Carpentier : *Histoire de Cambray*, t. II, p. 590.

Je désirerais savoir quelle localité du Cambrésis elle habitait au XVIe siècle. Existe-t-il une généalogie de cette famille ? Cette famille est-elle encore représentée aujourd'hui ? N... N...

—

Famille de Losse. — On désirerait connaître la généalogie de cette famille, ses armoiries et quelques renseignements sur Jean de Losse, fait prisonnier à Térouanne en 1553.

GUSTAVE LAURENT.

—

Ronsard est-il Roumain ? — Puisqu'il est ici copieusement question des armes de la famille Ronsard, que faut-il penser des origines roumaines de cette famille, tradition autorisée ou répandue par Ronsard lui-même, qui dit ses ancêtres originaires d'un pays « plus bas que la Hongrie », par Bayle (*Dictionnaire*), par le grand poète roumain Alecsandri (*Le Bane Maratchine*, poème), par le récent roman de Ceresnes *Le chevalier de Ronsard et le Bane Maratchine*, etc. Ce point n'a jamais été nettement fixé.

LÉO CLARETIE.

Un portrait de Mme Vigée-Lebrun. — On trouve à la fin des *Souvenirs* de Mme de Vigée-Lebrun la liste des tableaux et portraits exécutés par elle avant de quitter la France. Nous apprenons ainsi qu'elle a peint à deux reprises, en 1787 et en 1789, le portrait de Mme de Guiche. Un collectionneur croit posséder le pastel de Mme de Guiche qui figure parmi les œuvres de l'année 1787. Il désirerait savoir si un des portraits à l'huile existe encore.

UN BIBLIOTHÉCAIRE.

—

Le Chandelier de l'Empire (The Chandelier of the Empire). — Depuis longtemps, j'ai dans mes cartons cette singulière gravure, qui devait, selon toute probabilité, accompagner quelque pamphlet politique. J'ai en vain cherché des renseignements à son sujet. Il y est évidemment question du Saint-Empire. L'aigle est autrichienne ; sa couronne, comme celle qui est placée au sommet du chandelier, est de la maison d'Autriche.

Mais à quel propos les imprécations tirées de Tacite ? et cette singulière interprétation — *En anglais* : — *Les relations accoutumées d'amitié et de paix* ? Les têtes qui se trouvent à la base du chandelier .. (qui, en raison de ses quinze bougies ou chandelles, eût mérité plutôt le titre de candélabre) ne seraient-elles pas des portraits de diplomates ?

Je serais heureux de savoir de quel ouvrage a été extraite cette gravure et quelle en est la signification. (Voir la gravure ci-contre.) HENRY-ANDRÉ.

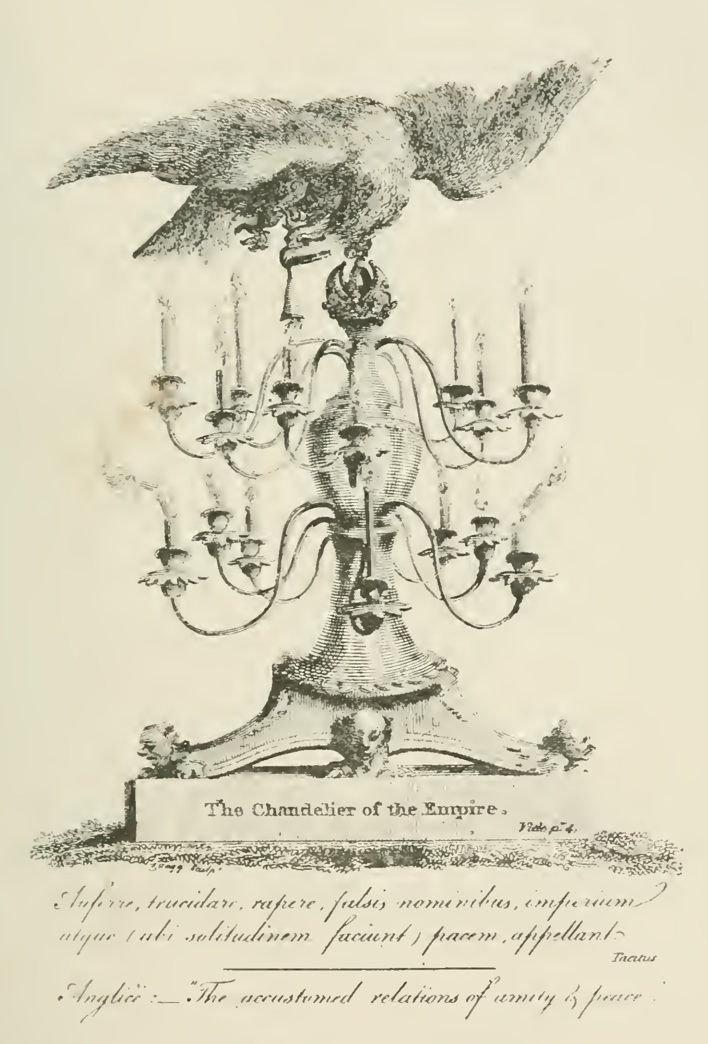
—

Devise et blason à identifier : non descendo nos de reies si no los reies de nos. — On demande l'explication et l'identification de cette devise et du blason qui l'accompagne : *écartelé aux 1 et 2 de gueules à deux gousses* (?) (La gravure ne permet pas de bien distinguer ce meuble) *aux 2 et 3 de gueules plein*, couronne de marquis, et sous l'écu les croix de Saint Louis et de la Légion d'honneur, et la décoration de la fleur de lis. Le tout est gravé sur une pièce d'argenterie ancienne

JEHAN.

—

Tousjours joyeulx et le bien faire. — Quel personnage portait cette devise,



Le Chandelier de l'Empire

dont on trouve aussi une variante : *vivre joyeulx*, etc...? D. A.

—

Conculpabis leonem et drachonem. — Quel personnage portait cette devise ? D. A.

—

« A tout » : devise de Villeneuve. — Quand la vieille famille provençale de Villeneuve a-t-elle pris pour devise « A Tout » ; les premiers Villeneuve ne connaissant certainement pas le français ?

Elegiè.

—

Feci quod potui... — On demande de quel auteur est ce vers :

Feci quod potui, faciant meliora potentes

Léda.

—

Piazzetta. L'Assomption de la Vierge. — Dans quelle collection publique ou particulière trouverait-on une gravure : l'Assomption de la Vierge par Joseph Wagner d'après M. Piazzetta, exécutée à Venise en 1735 et indiquée dans le *Manuel* de Leblanc, t. 4, p. 168, n° 39 de Wagner, gr. in-f°, et dans Basan.

Dictionnaire des graveurs, 2e partie, p. 533 (édition de 1791) m. p. en h. d'après le tableau que Piazetta a peint dans l'église teutonique de Francfort.

(Il ne s'agit pas des petites gravures ayant 0.23 × o'155 et 0,24 × 0,16 qui sortent aussi de l'atelier Wagner, ni d'une autre pièce, plus petite, sans aucune lettre). Doudin.

—

Catalogue de vente de Huquier fils. — Dans son livre sur les Catalogues de vente du xviiie siècle, M G Duplessis cite, en 1768, le 21 mars : *Le Catalogue des tableaux, estampes, etc. de Huquier fils*, par F. Basan, Paris in-8°.

J'ai vainement cherché le catalogue dans les Bibliothèques publiques et chez les marchands. Pourrait-on me l'indiquer ? l'a-t-on vu passer en vente ?

G. Duplessis en cite même un second en mai de la même année 1768 : *Catalogue des planches gravées* restant du fond de Huquier fils, F. Basan, Paris, in-8°.

Je ne le connais pas davantage.

J. V. P.

Un poème de Flaubert sur la vaccine. — Dans un article de Emile Faguet sur les périphrases, article publié dans les *Annales Politiques et Littéraires*, on lit :

Flaubert et Bouilhet, peut-être avec quelques autres, rimaient le poème sur la découverte de la vaccine et y désignaient ainsi le verre d'eau sucrée à la fleur d'oranger :

Le suc délicieux exprimé du roseau
Qui fond en un instant dans le cristal de [l'eau,
Et qu'on mêle au parfum des pommes [d'Hespéride.

Est-ce que quelqu'un connaît ce poème ? Où a-t-il été publié ? On demande une indication bibliographique exacte.

Hahl Bou Herck.

—

« Un livre sur la Commune » de l'abbé Ravailhe. — Chez qui a été édité un volume de l'abbé Ravailhe qui était curé de Saint-Thomas d'Aquin sous la Commune ? Quel est le titre exact de ce volume qui raconte les journées de la Semaine sanglante avec une certaine impartialité, paraît-il ? J.

—

Droit d'auteur : les rapports du Comité des Travaux historiques. — Un correspondant du Comité des Travaux historiques et scientifiques du Ministère de l'Instruction publique vient de faire des fouilles dans sa province, au moyen d'une subvention dudit Comité.

Le rapport du correspondant est inséré dans le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques.*

L'auteur du rapport en question a-t-il le droit d'en interdire la réimpression dans un autre recueil ? Des avocats consultés n'ont pas pu se mettre d'accord.

Canigou.

—

Parcheminiers. — Les spécialistes se sont-ils jamais occupés de cette branche d'industrie ?

Connaît-on l'existence, à Paris ou ailleurs, des « marchands parcheminiers? » Qui nous dira précisément en quoi consistait leur commerce, si on a relevé les noms des principaux, et combien de temps a duré cette industrie ? N'y aurait il pas là une piste nouvelle à chercher, qui nous réserverait peut-être d'agréables surprises ? En attendant, je possède un contrat de mariage

du 11 février 1681 entre Toussaint Bonnefoy, marchand, demeurant à Saint-Calais, et Jeanne-Catherine Samoiseau, habitant à Paris, fille d'Olivier, marchand Me parcheminier, et de Catherine Tomjère. Or, dans l'assistance de la jeune mariee, il est question de plusieurs autres parcheminiers et même imprimeurs, libraires, etc., par exemple Gilles Tomjère « marchand imprimeur, oncle », Geoffroy Orion (ou Nion ??) marchand libraire, « Jean-Baptiste Coquart (ai-je bien lu ?) et Charles Coignard, frères, marchands libraires », etc., etc., sans compter les parcheminiers qui sont trois ou quatre

AURIBAT.

—

Grandes inventions non scientifiques. — On vient de citer la découverte de la transmission de l'énergie électrique (Houille blanche c. 649). Le beton ou ciment armé a été trouvé également par hasard.

Quelles autres découvertes eurent cette origine ? AZ.

—

Aguignettes. — A Rouen, le dernier jour de l'année seulement, les pâtissiers vendent des pâtisseries en pâte feuilletée connues sous le nom d'aguignettes et affectant les formes les plus différentes telles que : cerf, chien, girafe, coq, polichinelle, cavalier.

Je désirerais savoir si cette tradition s'est conservée dans d'autres villes. E. P.

—

Les superstitions au théâtre. — Les gens de théâtre, auteurs, directeurs, ou comédiens, sont en général, superstitieux. Tel directeur choisira pour donner la première représentation d'un ouvrage, un vendredi, et un treize, se jouant ainsi deux fois de cette date fatidique.

Montrouge, qui fut longtemps l'heureux directeur des Folies-Marigny et de l'Athenée, imposait a ses auteurs la lettre B dans le titre de la piece qu'il acceptait. C'est ainsi que nous eûmes : *B*u qui s'avance, zut au *B*erger, à la *B*arque, de *B*ric, et de *B*roc, *B*oum voilà, les *B*oniments de l'année, *B*abel-Revue, etc. Sans ce *B* rien n'était possible. Les directeurs actuels de la Porte-Saint Martin, à Paris et en tournée, font figurer sur leurs affiches le nom d'un acteur imaginaire, *Toph*. C'est un fétiche. Le premier de l'an, dans les théâtres à Paris, si les dames veulent être heureuses toute l'année, il leur faut, à minuit, embrasser un militaire en uniforme. Les pompiers de service, cette nuit-là, en savent quelque chose. A Londres, enfin, si l'on veut qu'une pièce réusisse, il ne faut pas, aux répétitions, prononcer la dernière phrase de l'ouvrage. C'est ainsi que dans un drame, à la répétition, on entendra le protagoniste remplacer : « Vous m'avez assassiné soyez maudit », par cette boutade : « Garçon, une bouteille de wisky ! » Et personne ne s'en trouve étonné. Je demande quelles sont les superstitions théâtrales les plus répandues, ou les plus étranges.

H. L.

—

L'art de faire un feu. — Un vieux proverbe français prétend que « les fous, les poètes et les amoureux » sont les seuls qui sachent faire un feu.

C'est, en effet, un art très difficile que la pyronomie ou pyrophilie. Le choix des bûches, leur disposition, leur écartement, l'appel d'air, le modelage de la cendre, l'emploi de la braise, la résurrection d'un feu qui s'éteint tout cela ne saurait bien réussir que si des mains ingénieuses tiennent les pincettes, la pelle et le soufflet.

A-t-on jamais écrit un traité savant, ou même une simple brochure sur l'art de faire un feu de bois ? UN PASSANT.

—

Le canal de Suez primitif. — En nivôse an IX, le général Bonaparte pénétra dans Suez et voulut passer en Asie en franchissant la mer Rouge à l'endroit même où, d'après la tradition, Moïse, poursuivi par l'armée de Pharaon, traversa les flots.

Après nous être reposés à Suez, nous entrâmes dans l'isthme pour visiter l'ancien canal qui établissait une communication entre les deux mers : le général Bonaparte en suivit les traces jusqu'à l'ancienne Peluse, d'où nous revînmes au Caire.

(Larrey in *Journal des Campagnes*, t. I, p. 275).

M. de Lesseps, qui a rétabli, de nos jours, cette communication des deux mers, a-t-il suivi le tracé du canal primitif ?

Que sait-on sur l'ancienneté de ce premier canal ?

Qu'était l'ancienne Peluse ?

Dr BONNETTE.

Reponses

—

Déclarations de grossesse depuis l'édit de Henri II (XLIX ; L ; LI). — Un édit de Henri II rendu en 1556, porte que toute femme *qui aura célé sa grossesse* sera *pendue*.

Jusqu'à la Révolution, diverses ordonnances royales ne font que confirmer l'obligation imposée à toute femme enceinte, non sous puissance d'époux, de faire connaître son état de gravidité. Cependant, il est difficile de trouver trace de ces déclarations, peut être restent-elles perdues au fond des registres judiciaires ?

Bien que Dalloz et autres se taisent à ce sujet, la prescription persiste après 1790.

A Niort, le juge de paix Delaroy a laissé un registre de *déclarations de grossesse jusqu'en 1823*. Les premières pages ont été enlevées, on voit cependant des déclarations de l'ère révolutionnaire et il est à croire que le cahier fut commencé lors de la création des justices de paix (24 août 1790).

Il est notoire qu'à tort ou à raison, les maires *ruraux* ont longtemps reçu des déclarations de cette nature : tenaient-ils registre, j'en doute, donnaient ils acte à l'intéressée ou à son représentant, c'est encore moins probable

Maire d'un chef lieu de canton jusqu'en 1876, il me souvient très bien d'avoir reçu la visite d'un père qui venait me faire part de l'*état* de sa fille. J'appris bientôt que ces confidences rentraient dans les habitudes reçues, que les maires, tout au moins à la campagne, ne faisaient rien pour s'y soustraire (bien que la déclaration de grossesse eût été abolie depuis quelques années) parce que l'autorité une fois prévenue, on regardait l'infanticide comme moins probable.

On demande en quels termes le Code civil parle des déclarations de grossesse et *quand elles furent abolies*, et si le Code civil ne dit rien, quels décrets se rapportent à cette curieuse question. Léda.

—

Actes d'état-civil de Louis XIII (LXII, 217). — Louis XIII est né à Fontainebleau le 27 septembre 1601, il y a été baptisé le 14 septembre 1606 ; son mariage avec Anne d'Autriche a été célébré à Bordeaux le 25 octobre 1615. C'est dans les registres paroissiaux de Fontainebleau et de Bordeaux conservés aux Archives de ces deux villes, que l'on trouvera les actes de naissance, de baptême et de mariage du Roi.

Louis XIII est mort à St-Germain en-Laye le 14 mai 1643, comme le témoigne le passage du registre que je trancris.

Le quatorzième jour de may mil six cents quarante trois feste de l'Ascension de Nostre-Seigneur et à deux heures après midy au grand regret et trop tost pour le bien de toute la France, après une longue et langoureuse maladie mourut dans le chasteau neuf de Saint-Germain-en-Laye très puissant et tres victorieux Prince Louys de Bourbon treizième du nom surnommé le Juste fils aisné de l'Eglise après avoir receu pendant sa dite maladie les saints sacrements de Pénitence, Eucharistie et Extrême-Onction, avec une très grande et exemplaire dévotion, âgé de quarante deux ans sept mois dix sept jours, ayant régné heureusement trente trois ans entiers tout juste, Roy de France et de Navarre, laissant pour successeur en sa place très Illustre Prince Louis de Bourbon quatorzième du nom, surnommé Dieudonné, son fils aisné Daulphin aagé de quatre ans huict mois neuf jours seulement, qui fut tout aussitôt conduit en la chapelle du viel chasteau où il fut recognu, honoré et proclamé Roy par la Royne régente sa Mère premièrement, puis ensuite par Mrs les ducs d'Anjou, son frère unique, d'Orléans son oncle, M. le Prince et générallement par tous les autres princes, prélats, seigneurs et officiers estants pour lors en cour en fort grand nombre avec toutes les protestations de service et obéissance deues à Sa Majesté.

Le quinzième jour de may mil six cents quarante trois fut faict de dévotion pendant deux jours pour le repos de l'âme du feu Roy un service complet avec vigiles, recommandations, trois messes hautes, le *Libera* à la fin avec les autres suffrages accoutumez, les messes hautes par MM. Bailly, Lucas et M. le Curé.

Signé Cagnyé ; Bailly.

Un Bibliothecaire.

—

La fourchette de Louis XIV (LXII ; LXIII, 293, 340, 409). — Je lis dans l'*Intermédiaire* :

La fourchette était d'usage courant dès le milieu du XVIe siècle.

Elle remonte sans doute beaucoup plus haut. On lit, en effet, dans Elisée Reclus, l'*Homme et la Terre*, tome IV, page 143 :

Quand les fourchettes réapparurent sur les tables, pendant le règne d'Elisabeth, on parla

de ces instruments comme de véritable découvertes. Pourtant, dès la fin du dixième siècle, un théologien éminent raconte avec horreur que la sœur d'un empereur d'Orient, ayant épousé le fils d'un doge de Venise, employait des petites fourches pour porter les aliments à sa bouche : luxe insensé qui appelait bientôt le courroux céleste sur terre, puisqu'ils moururent de la peste quelques années après !

TRÉMONT-LA-TOUR.

* *

Dans les *Comptes du roi René* publiés chez A. Picard par l'Abbé G. Arnaud d'Agnel nous relevons, tome I, page 338 :

1002 — 22 juin 1478 — A. Paulet Hesdin, le XXII[e] dudit moys, pour ung poinsson, et une forcetes d'argent fin que le roy a donner a madamoiselle de Lorraine.. .

11 fo VIII go

et l'abbé d'Agnel ajoute:

Les fourchettes, au XV[e] siècle servaient à tout autre chose qu'a porter les aliments ordinaires du repas a la bouche. Les plus nombreuses étaient employées par les cuisiniers a faire cuire certains aliments... a présenter au feu les rôties.

Nous croyons cependant que les fourchettes telles que celles dont on se sert maintenant existaient au XV[e] siècle sans doute à l'état d'exception et pour les personnes de qualité. Cette fourchette donnée par le roi à sa petite-fille devait appartenir à cette catégorie...

P. c. c. GASTON HELLEVE

—

La béatification de Louis XVI (LXIII, 110, 260, 359, 405). — Je me souviens qu'étant enfant, j'entendais un jour discuter la question de la canonisation de Louis XVI. Vers 1840 les faits de la Révolution étaient encore de l'histoire contemporaine, plusieurs personnes encore vivantes ayant assisté à ces événements.

Les femmes, naturellement, s'enthousiasmaient et soutenaient que le roi mort pour sa foi était un saint martyr. Les hommes plus froids ne voyaient dans la mort de Louis XVI qu'un fait regrettable.

On demanda l'avis d'un vieux prêtre, qui ne passait pas pour très fort en théologie, mais c'etait un homme calme et sensé, un esprit simple et de bon conseil.

Voici l'opinion qu'il émit :

Je suis d'accord avec tout le monde en reconnaissant que la condamnation de Louis XVI fut plus qu'un crime, mais une grande faute politique, car on ne supprime pas un principe. Mais Louis XVI ne peut être canonisé ? Il n'est nullement prouvé qu'il soit mort exclusivement pour sa foi. Peut-être outre la question politique, a-t-il été aussi victime de passions antireligieuses.

Mais quant à en faire un saint, c'est autre chose. Louis XVI était un homme d'un caractère faible et irrésolu, qui cédait à la force, sinon à la peur. Il pouvait être un bon serrurier, mais n'avait rien d'un chef de gouvernement, sans énergie, maladroit jusque dans sa fuite. La première qualité d'un saint consiste à avoir les vertus de son état ; il ne les avait pas.

Parmi les victimes de la Révolution, il y avait un grand nombre de prêtres qui sont morts courageusement pour n'avoir pas voulu renier leur foi, mais ceux-là, on n'en parle pas.

J'ai retenu le sens de cette conférence qui ne semble pas manquer d'une certaine justesse. MARTELLIÈRE.

—

Louis XVII. Documents inédits. T. G., 534 ; XLIX à L ; LXI ; LXIII, 167, 211. — **L'acte de décès** (259, 392, 403). — M. F. Boisquet, employé au Ministère de la Marine et des Colonies (1812-1843), a laissé des *Mémoires historiques* qui sont conservés aujourd'hui au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale (*Fonds Français*, n[os] 9445 et 9446), dans lesquels il a transcrit la copie qui suit de l'acte de décès du Dauphin (tome II, n° 9446).

MUNICIPALITÉ DE PARIS

Registre de déces de l'an 3, page 6 verso, n° 304.

Du 24 Prairial de l'an 3 (12 iuin 1795) de la République.

Acte de décès de Louis Charles CAPET, du 20 de ce mois, 3 heures après midi, âgé de dix ans 2 mois, domicilié à Paris, aux tours du Temple, fils de Louis Capet, dernier né des Français, et de Marie-Antoinette-Josephe-Jeanne d'Autriche, sur la déclaration faite à la maison commune, par Etienne Lasnes (1), âgé de 39 ans, gardien du Temple, domicilié a Paris, rue et section des droits de l'homme (2), n° 48, le décla-

(1) Il était sergent aux Gardes Françaises, à l'époque de la Révolution.

(2) Rue du Roi de Sicile.

rant a dit être voisin, et par René Bigot, âgé de 57 ans, employé, domicilié à Paris, vieille rue du Temple, n° 61. Le déclarant a dit être ami.

Vu le certificat de Dusser, commissaire de police de la dite section, du 22 de ce mois (officier public, Pierre, Jacques Robin) ainsi signé au Registre Lasnes, commandant en chef de la section des droits de l'homme.

BIGOT ET ROBIN.

P. c. c.

DE LORVAL.

* * *

MM. Gustave Bord (*Libre Parole* du 10 mars) et Pierre Louÿs (*Intermédiaire* du 30) ont réduit à néant les racontars naundorffistes sur les actes de décès du dauphin. Ces actes figuraient sur des registres, et M. Pierre Louÿs possède des copies authentiques, annotées par le colonel Maurin, tant de la déclaration du 22 prairial que de l'acte du 24 prairial : voilà qui est entendu.

Mais peut-être y a-t-il encore un mot à ajouter à ces publications décisives.

C'est que les plus notoires des « historiens » naundorffistes ne pouvaient ignorer ou contester la présence de l'acte de décès de Louis XVII dans le registre des décès de la municipalité de Paris, qu'en incriminant la première dupe française de Naundorff, l'excellent et ingénu Albouys, de Cahors. De savants *survivantistes*, en effet, ont dépouillé avec lenteur les manuscrits de ce dernier (que, d'ailleurs, et pour cause, — ils n'ont jamais publiés), mais « se sont gardés », eux aussi, de signaler qu'au tome Ier, page 69[5] (marquée, par erreur, 59[5]), Albouys, transcrivait l'acte de décès du dauphin, écrit : « *Extrait des registres* des actes de décès de la municipalité de Paris pour l'an 1795, l'an 2 et l'an 3 de la République. *Registre* 52. *N° 364*. — Louis-Charles Capet. — Du 24 prairial de l'an 3 de la République, acte de décès, etc. »

On remarquera que les indications : registre 52, n° 364, sont exactement les mêmes que celles fournies par l'acte authentique qui provient du colonel Maurin. — Le *fac-simile* donné par Beauchesne porte également en haut le n° 364.

De même, c'est le n° 23 que Beauchesne indiquait pour la déclaration extraite du registre des commissaires de police du Temple, et la « déclaration » possédée par M. Pierre Louÿs porte, elle aussi, le n° 23.

Ces indications précises et concordantes ne pouvaient guère avoir été inventées par Albouys et par Beauchesne, à l'insu l'un de l'autre, et il y avait déjà, de la part des naundorffistes, imprudence et maladresse à n'en pas tenir compte. En tout cas, ils devaient, semble-t-il, signaler la page manuscrite d'Albouys, que l'acte possédé par M. Pierre Louÿs vient aujourd'hui authentifier, de même qu'il accroît encore le crédit dû à Beauchesne.

FRANÇOIS LAURENTIE.

* * *

Mme A. Bellier de Villentroy, née de Villèle, petite-nièce du ministre de la Restauration, m'écrivait le 30 juillet 1902 :

A titre de renseignement, je puis vous dire qu'il y a une quarantaine d'années, causant avec mon père de Naundorff dont un journal avait parlé, je lui posai cette question : « Mais vous, mon père, qui avez vécu dans votre jeunesse pour ainsi dire à la cour, puisque vous avez été confié à mon oncle de Villèle, ne lui avez-vous jamais demandé ce qu'il pensait de ce personnage ? — Si, il m'a répondu par ces seuls mots : « C'est un secret d'Etat. » Je sais aussi que mon oncle, qui ne cachait rien à sa femme, lui avait caché ce secret d'Etat, ce qui lui faisait de la peine.

Si mon bon père avait vécu (il est mort en 1881) et s'il avait pu lire tous les documents que je possède aujourd'hui sur la survivance du Roi-Martyr, je puis affirmer qu'avec sa nature si franche et si loyale il se serait rendu de suite à l'évidence et aurait été un de ses plus chauds partisans.

Mme A. Bellier de Villentroy est morte à Saint-Paul (île de la Réunion, le 3 janvier 1904). Elle était, si je m'en rapporte aux renseignements donnés par le docteur P., notre confrère, la petite-fille de Jean-Baptiste de Villèle, l'unique frère du ministre.

ALBERT RENARD.

* * *

La 3e commsision des pétitions (mars 1910) a chargé M. Boissy d'Anglas « d'examiner la pétition n° 44, de M. Charles-Louis de Bourbon, demeurant à Paris ».

La commission a proposé au Sénat de renvoyer « à l'examen attentif de M. le garde des sceaux cette pétition par laquelle Charles-Louis de Bourbon, en son

nom et celui de ses frères, demandait leur réintégration dans la qualité de Français. »

Les membres de cette commission étaient : MM. Louis Martin, Gaston Rivet, Dupont, Cabart-Danville, Gaudin de Villaine, Delpech, Thounens, Chaumié et Boissy d'Anglas.

Le Sénat, après discussion publique, a passé à l'ordre du jour.

Il a estimé ne pouvoir se prononcer sur la question et a renvoyé les intéressés devant les tribunaux compétents.

Cette décision a été prise à l'unanimité des membres du Sénat, moins trois voix.

* * *

Comme suite à ces débats à la Chambre des seigneurs à Berlin, le directeur des archives de l'Etat de Prusse, a été appelé à déclarer à la tribune, au nom du gouvernement, qu'il n'existe pas de dossier secret de l'affaire Naundorff ; que le dossier très volumineux est communiqué dans son entier à qui le demande.

M. Reinhold de Koser conseiller intime, directeur des archives de l'Etat prussien, détenteur de tous les dossiers sur le séjour en Prusse de Naundorff, a déclaré d'autre part au correspondant du *Temps* :

« Ces archives ne renferment rien que nous devions soustraire à la recherche scientifique. »

Il a ajouté :

« A mon avis le doute n'est pas possible, Naundorff était un déséquilibré, ce serait peut être trop dire qu'il mentit toujours. Il dut, à la fin, croire lui-même ce qu'il racontait... A Paris, entouré des adulations de ses partisans, ce petit horloger a dû finir par croire que c'était arrivé. »

* * *

La Société de la Révolution française, dont M. Boissy d'Anglas fait partie, sur l'invitation de celui ci, a fait étudier la question par une sous-commission, composée de MM Paul Robiquet, Caron et Maurice Tourneux. Cette sous-commission a déclaré que la revendication Naundorff « n'avait pas de base historique. » M. Aulard s'est rallié à cette manière de voir.

* *

De la *Gazette de France* :

Notre distingué confrère Albert Monniot nous écrit :

Paris, 28 mars.

Mon cher confrère et ami,

Moi aussi, j'ai un portrait de Louis XVII. Mais, est-ce bien un portrait ?

C'est une assiette, toute fendillée, illustrée de l'image en buste de l'enfant-martyr, avec cette légende : « Louis XVII, Roi de France et de Navarre ».

Le front couronné d'étoiles, les cheveux blonds tombant sur un col très ouvert, le buste émergeant des nuages, l'enfant paraît avoir une dizaine d'années.

Reproduction d'un portrait officiel effectuée entre la mort de Louis XVI et celle de Louis XVII ?

Œuvre d'un partisan de la survivance ?

Je ne sais et renvoie la question à l'*Intermédiaire des chercheurs*.

ALBERT MONNIOT.

—

Le nom de Naundorff (LIII ; LVII) — On désirerait savoir à quels personnages suivants se rattachait un certain Naundorff ou Nundorff, de Weimar, qui, en 1810, donna son passeport à Charles-Louis duc de Normandie, pour pouvoir entrer à Berlin (voir l'ouvrage publié en 1834, à Paris, sous le titre : *Louis XVII devant ses contemporains*, ou *Mémoires de Charles Louis, duc de Normandie* (pages 188, 189 et 190).

Godefroy Naundorff, notaire et greffier du bailliage de Stetten ou Stitten (seigneurie de Landser) en Haute-Alsace, qui fit enregistrer, le 23 juillet 1702, son blason suivant a l'*Armorial général officiel de France*, crée en vertu de l'Edit royal de novembre 1696 : d'*azur, à un homme nud mouvant à mi-corps de la pointe* (de l'écu) *et décochant une flèche d'un arc bandé, le tout d'or*.

La paroisse de Stitten appartenait autrefois à celle de Kappeln.

Jean-Geofroi Naundorf était greffier du bailliage d'Osthofen, du 9 mai 1693 au 3 février 1701 et avait sa résidence à Molshein. Osthofen est situé près de Molshein en Basse-Alsace ; Molshein est une petite ville également en Basse-Alsace, située à 20 kilomètres environ de Strasbourg. On trouve aussi qu'un certain J.-Geoffroy Naundorff a rempli les fonctions de greffier de bailliage à Odratzheim (Basse Alsace, du 12 avril 1664 jusqu'au 5 avril 1708. Est-ce le même personnage que le précédent ?

Jean-Pierre Naundorff, lieutenant au régiment de Stoppa ou Stuppa, au service de France, avait épousé Ursule-Catherine Nuslin, native de Retting (principauté de Wurtenberg) qui obtint seule, après son établissement en Alsace, des lettres patentes de naturalité, signées par Louis XV à Versailles au mois d'avril 1735. Jean-Pierre Naundorff, retraité en 1735, serait-il l'aïeul d'un Charles-Guillaume Naundorff, né peut-être en 1780 ?

N. Naundorff fut nommé le 14 novembre 1693, notaire royal, à Pfulgriesheim (Bas-Rhin). Son acte de nomination n'existe pas à Colmar.

N Naundorff, notaire à Mutzig, (Bas-Rhin) dressa le protocole des contrats de la commune de Mutzig (1700-1786).

Jean-Pierre Nauendorff fut sénateur de la bourgeoisie à Strasbourg, depuis 1704 jusqu'en 1727. Descendance inconnue.

Cependant on ne doit pas confondre la famille Naundorff avec celle des barons von Nauendorff (Silésie) restée allemande, et qui a un blason différent.

De Lorval.

—

L'amputation de Lannes (LXIII, 393, 449). — Marbau et autres sont entrés dans de grands détails sur la blessure, l'amputation et la mort tardive de Lannes.

A la fin de la bataille d'Essling, alors que Lannes était assis sur le bord d'un fossé, attristé de la perte de la plupart des siens, il avait croisé les deux jambes l'une sur l'autre, face à l'ennemi, *le genou droit sur le gauche*, quand il reçut d'Ebersdorff, c'est-à-dire du côté droit, un petit boulet de 4, qui fracassa son genou gauche en ne faisant que broyer les chairs de sa cuisse droite, au-dessus du jarret, mais en arrière. Il en résulta qu'on put lui conserver la jambe droite, mais que Larrey fut bien forcé de lui faire l'amputation de la cuisse gauche ; malgré le désaccord entre les trois chirurgiens consultants (comme cela a généralement lieu en pareil cas, entre le médecin Tantpis et le médecin Tant-mieux) :

L'un disait : Il est mort ! Je l'avais bien prévu,
S'il m'eût cru, disait l'autre, il serait plein de vie !
(Lafontaine).

Dr Bougon.

Couvent de Villarceaux (LXIII, 157, 272, 456). — Je remercie M. A. B. de sa communication. Le nom de Senneville peut figurer dans le Berry, mais il appartient aussi à l'Ile-de-France. Il y a ou y avait une famille de Senneville à Pontoise ; il y avait des Bouret de Senneville à Mantes au xviiie siècle.

Quant au dossier si complet de J. M. Al. sur Lakanal et Villarceaux, il bouleverse non seulement tout ce que je sais, mais tout ce qu'un autre chercheur croit savoir sur la fin du prieuré et sur l'opération de Lakanal. C'est pour moi toute une recherche nouvelle à faire, et en attendant, je n'ai qu'à m'incliner devant la précision des faits que vient de publier l'*Intermédiaire*.

Je n'y reviendrai que si j'y vois un intérêt pour nos collègues ou lecteurs.

E. Grave.

—

Les Porcherons (LXII, 517, 681). — Les familles Lecoq ; solution d'un problème historique

M. Grave, comme tout le monde, écrit à propos d'une famille le Coq, celle des avocats : « elle est célèbre surtout par Robert le Coq, l'ami d'Etienne Marcel ». (*Intermédiaire*, LXII, col. 517). Nous soutenons, nous, que la famille de Jean le Coq, seigneur des Porcherons, et de Combs la ville, l'avocat, n'a rien de commun avec celle de Robert le Coq. Et voici nos preuves indiscutables : Oudart le Coq épouse Jeanne de Resson. Ils ont 3 enfants : Robert le Coq, évêque de Laon ; Oudart le Coq ; Jacques le Coq ; Oudart le Coq, Junior, meurt s. p. en laissant comme héritiers, ses frères Robert, l'évêque, et Jacques. L'évêque, naturellement, n'a pas d'enfant et Jacques n'a qu'une fille : Marie de Flouriette (?) le Coq, qui épouse, le 23 avril 1366, Jean de Hangest Junior (BN. Joly de Fleury 958).

Donc, plus de Le Coq de cette famille éteinte ; donc rien de commun entre elle et celle des avocats, c. q. f. d.

Ceci nous donne raison, une fois de plus, contre tous les historiens de Paris, anciens et modernes, à l'exception unique de M. Aubert, qui, dans ce cas, n'a pas cité sa source. Il dit justement dans une note : « Robert le Coq n'était pas parent de Jean le Coq. »

Piton.

La borne de Notre-Dame, point de départ des mesures itinéraires. — (LXIII, 395). — Je ne sais si la borne de Notre-Dame existait, à plus forte raison, je ne sais pas où elle était située. Cette borne devait vraisemblablement être nommée borne n° 0.

Ce que je puis dire, c'est qu'il existe une borne n° 1 ; elle se trouve rue de Vaugirard, et est encastrée, autant qu'il m'en souvient, dans le mur d'une école publique ; ce n'est pas loin de l'angle d'une rue, venant de la rue de Rennes, la rue Littré probablement.

Cette borne est assez haute et ne porte aucun indice autre que le n° 1.

J. CHAPPÉE.

—

Le prénom de Paul (LXIII, 207, 366). — Au sujet du nom ou du prénom, un hasard de lecture me fait rencontrer, dans la *Revue de Paris* du 1er mars 1911, p. 215, la mention d'un certain général romain, Suetonius Paulinus, qui aurait laissé une description du pays de Moghar à Djenien. Il me semble en résulter que Paul ou Paulin pourrait bien avoir été plus fréquent dans les noms latins.

Voir *loc. cit. Vers le Sahara*, par Victor Bérard.

RECTA.

* * *

Paul est prénom chez les modernes. A Rome il était surnom, *cognomen*, du moins tant que furent observées les règles de l'onomastique traditionnelle, et héréditaire dans une des branches de la gens Æmilia. Le vainqueur de Persée, que nous appelons Paul-Emile, s'appelait officiellement Lucius Æmilius Paullus. A la fin de la république, quelques nobles commencèrent à placer leurs surnoms en prénoms ; on trouve ainsi en 11 avant J.-C. un consul Paullus Fabius Maximus. Ce prénom de Paullus se rencontre, sous l'empire au moins, dans plusieurs familles différentes. On le trouve orthographié, dans les inscriptions, de façons diverses : *Paullus*, forme habituelle sous la république, *Paulus*, forme habituelle sous l'empire ; on trouve même, au féminin, *Pola*.

Quant à son origine, Paullus est un sobriquet, qui veut dire : le petit. C'est le vieil adjectif *paullus*, inusité à l'époque classique, mais qu'on trouve par exemple dans les comiques et auquel se rattachent le neutre substantivé *paulum* (ou *paullum*) et les adverbes qui en ont été tirés, ainsi que les dérivés de son diminutif *paullulus*. Les étymologistes (v. Bréal et Bailly, *Dictionnaire étymologique latin*, ou Walde, *Lateinisches Etymologisches Worterbuch*) rapprochent *paullus* et les mots de sa famille (dont l'autre diminutif, archaïque, *pauxillus*) de *paucus*, qui avait le même sens : petit, de peu d'importance, en petit nombre ; et souvent aussi du grec παῦρος, pauros, qui a la même signification. Cette racine *pau* (prononcer à l'allemande, comme prononçaient les anciens, paou) se trouve dans d'autres langues de la famille indo-européenne : ainsi dans le gothique *fawai*, le vieux haut allemand *fao*, l'anglais actuel *few*, qui veulent dire : peu nombreux. Notre *peu* (autrefois *pou*, de *paucum*), s'y rattache aussi.

IBÈRE.

—

Aladenize (LXIII, 395). — Jean-Baptiste-Charles, né à Issoudun, le 11 août 1812, sous-lieutenant au 42e régiment d'Infanterie le 20 avril 1831 (sur la proposition de la commission des récompenses nationales) ; lieutenant, le 30 mai 1837 ; Lieutenant des voltigeurs, le 2 juin 1840,

Parti de Saint-Ouen sans autorisation le 5 avril 1840, arrêté à Boulogne le 6, écroué à la prison de cette place le même jour, transféré à Paris et condamné, par arrêt de la cour de Paris, en date du 6 octobre 1840, à la peine de la déportation pour attentat à main armée contre la sûreté de l'Etat.

GALD.

* * *

Mes souvenirs sur cette famille, qui vivait à Bourges en 1860, sont trop lointains pour que je puisse répondre avec quelque certitude à la question de C. de la Benotte. Il y avait alors, je crois, deux dames qui vivaient modestement, d'une pension servie par Napoléon III. Quant à Aladenize, dont j'entendis alors parler, il me semble bien que l'empereur n'avait pas pu faire grand'chose du lieutenant qui l'avait servi. Tout au plus, en avait-il fait un capitaine. Tout cela est trop vieux pour que je me rappelle bien à quoi tenait une carrière aussi mal remplie par un favori, qui aurait dû monter plus haut. A Bourges, on doit en savoir davantage.

E. GRAVE.

Deville, marquis de Bellechasse (LXIII, 396). — M. le marquis de Bellechasse, très connu dans la haute société madrilène, dit qu'il n'est pas naturalisé Espagnol. Il possède une villa à Biarritz. On peut lui écrire à Madrid.

CDE DE TORLA.

—

De Garencières (LXIII, 349). — Un village ainsi dénommé, situé aux environs d'Evreux, a donné son nom à une famille dont le premier membre connu accompagnait Guillaume le Conquérant à la conquête de l'Angleterre. C'était, au moyen âge, une baronnie, qui passa vers 1400 à une famille de Montenay, par le mariage de Jeanne de Garencières avec Jean de Montenay. Pour nos historiens locaux, le nom serait éteint depuis cette époque.

Le Théophile de G. de 1650, s'il s'était attribué des armoiries à trois chevrons, devait connaître celles des barons de Garencières, qui étaient *de gueules à trois chevrons d'or*. Etait-il d'une branche collatérale ou voulait-il seulement le faire supposer ? C'est difficile à éclaircir.

MARGEVILLE.

* * *

Il y avait un chevalier du nom de Garencières, en 1066, avec Guillaume le Bâtard, lors de la conquête de l'Angleterre. M. A. Le Prévost cite une suite de descendants à partir de Richard en 1196, à Garancières (Eure). La dernière descendante directe fut Jeanne, fille de Yon de Garencières, qui épousa, en secondes noces, vers l'an 1400, Jean de Baudemont, et porta dans cette famille le titre de Garencières.

Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un cadet de cette famille fut à Caen au commencement du XVIIe siècle. S'il s'expatria en 1650, ce fut peut-être pour cause de religion, comme fit Lémery un peu plus tard. Les armes ne sont pas inventées, car les Garencières portaient : *de gueules à 3 chevrons d'or* L'interversion des émaux indiquerait presque sûrement une branche collatérale.

E. GRAVE.

—

Innocenz Colombo (LXIII, 252). — Consulter à ce sujet, l'ouvrage paru en 1909 et intitulé : *Herzog Karl Eugen von Württemberg und seine Zeit herausgegeben vom Würtembergischen Geschichts- und Altertums-Verein.* Esslingen. Paul Neff, Verlag. 2 vol. grand in-8°.

C'est principalement à Ludwigsbourg (Würtemberg) que Innocenz Colomba (et non Colombo) a exercé son talent de décorateur. Grâce aux obligeantes indications de l'architecte André Lambert, auteur des plans de la nouvelle salle des députés de Stuttgart, j'ai revu, il y a peu de jours, les curieuses fresques dont Colomba a orné plusieurs salles du palais de Ludwigsbourg.

ALBIN BODY.

* * *

A cause de la similitude de nom et d'époque, il ne sera peut-être pas sans intérêt de signaler la gravure suivante :

La Renault ; portrait de femme, de forme ronde, buste de face (diam. 0m,065) dessiné et gravé au pointillé par Ign. Colombo ; « Publicato in Ven^a, a spese di Cattarin Minatelli e Comp ».

Ce portrait, édité à Venise tout à la fin du XVIIIe siècle, serait celui de Cécile Renault, qui fut arrêtée chez Robespierre ; tel est le renseignement que fournit le catalogue publié en novembre 1910, par A. Geoffroy, 5 rue Blanche, Paris, chez qui j'ai acheté cette petite estampe, qui n'a d'ailleurs qu'un intérêt de curiosité.

C. DEHAIS.

—

La Condamine (LXIII, 397). — Voir, dans les *Archives des Collectionneurs* d'ex-libris, n° 7, 1903, un article sur les *De La Condamine d'Estouilly.*

* * *

Charles Marie de la Condamine, voyageur, mathématicien, de l'Académie des Sciences et de l'Académie française (où il fut reçu par Buffon).

Né à Paris le 28 janvier 1701, mort à Paris le 4 février 1774.

(Je crois qu'il y a une confusion dans la question posée. Les deux personnages n'en font qu'un en réalité).

La Condamine était sourd, et quand il fut reçu à l'Académie française, on fit courir ce plaisant quatrain (dont il était sans doute l'auteur) :

La Condamine est aujourd'hui
Reçu dans la troupe immortelle :
Il est bien sourd : tant pis pour lui,
Mais non muet, tant pis pour elle !

VIEUJEU.

* * *

Question posée et répondue en partie

(*Intermédiaire* XXIX (et non XXXI.) 252, 517 Voir aussi son acte de naissance (XXIV, 984). P. CORDIER.

—

Pierre Lhuillier et son fils naturel (LXIII. 397). — Le père de Chapelle, le poète, s'appelait François (et non Pierre) il fut d'abord trésorier de France à Paris et ensuite conseiller au Parlement de Metz et maître des comptes (19 novembre 1633). probablement en remplacement de Hierosme Lhuillier, son père, qui avait été procureur général à la Chambre des Comptes (20 décembre 1606) et maître des comptes (29 janvier 1619). Tous les enfants mâles de Hierosme Lhuillier moururent jeunes, François est le seul qui survecut Comme il ne se maria pas, cette branche de la famille Lhuillier s'éteignit avec lui. Chapelle resta également célibataire.

LACH.

—

Comtesse de Luppé (LXII, 895 ; LXIII, 122, 374). — La commune de Saint-Vincent-de-Xaintes est maintenant un faubourg de la ville de Dax. On y voit, dans la chapelle des Lazaristes, les tombeaux ou les plaques funéraires de divers membres des familles de Borda et de Lupé (*sic*). Le domaine important qui constitue actuellement le couvent des Lazaristes a été donné à cette congrégation par une dame de Lupé morte en 1841 à l'âge de 60 ans. En relevant exactement les épitaphes on trouverait peut-être une réponse précise à la question. PIETRO.

—

M. de Montjoie M. de Montagu. d'Hulst (LXIII, 398). — J'ai posé moi-même une question dans l'*Intermédiaire*, au sujet d'un certain M de Montjoie qui devait être le mari de la comtesse de Montjoie sur laquelle S. G. L. désirerait être fixé. J'aimerais aussi savoir s'ils ont laissé postérité. S. G. L. trouvera quelques renseignements sur Mme de Montjoie dans la volumineuse collection d'Imbert de Saint-Amand sur Marie-Amélie. Quant à M. d'Hulst ce devait être le père de monseigneur d'Hulst et le mari de la jolie Pauline de Grimond Beauvoir du Ro re de Beaumont, Brison, amie des princesses d'Orléans dont Joinville parle dans ses *Souvenirs*

Baron de MARICOURT.

***

La comtesse, non mariée mais appelée néanmoins Madame. Mélanie de Monjoie, parce que chanoinesse de Remiremont, suivit en émigration la princesse Adelaïde d'Orléans, dont elle était dame d'honneur. Elles rentraient je crois, ensemble en France à la première Restauration, et derechef en émigraient ensemble en mars 1815

Sur Mélanie de Montjoie et sa sœur Zoé, par mariage marquise de Dolomieu qui fut, elle plus tard, dame d'honneur de la reine Marie-Amélie (l'une des filles de cette reine de Naples Marie-Caroline dont depuis février dernier la *Revue de Paris* publie les lettres confidentielles au marquis de Gallo), on peut consulter notamment : 1° passim les si curieuses lettres de Sismondi écrites de Paris à sa mère en 1815 avant et pendant les Cent jours (*Revue historique*, 1877, vol. III et IV) ; 2° un passage des *Memoires de Mme de Chastenay*, II, 440-441 ; 3° dans le *Recueil des Lettres de Mme de Gérando* celles des 12 septembre 1814 et 20 avril 1820 ; 4° et encore passim la *Correspondance des demoiselles de Berckheim*.

Il me revient au surplus d'avoir lu quelque part qu'un Montjoie, frère de ces deux sœurs, fut un adepte fervent des idées de la Révolution, et, compagnon d'armes du jeune duc de Chartres (fils de Philippe Egalité et frère de Mademoiselle Adélaïde), lequel plus tard devait épouser Marie-Amélie de Bourbon Naples et en 1830 devenir le roi Louis-Philippe, mourut au champ d'honneur je ne sais plus précisément où. M. DU BOTTON.

—

Portrait de Régnier, marquis de Nangy (LXIII, 302). — Il existe une gravure à la manière noire de James Watson, de format in folio, représentant dans un ovale équarri Claude-Louis François de Régnier, comte de Guerchy, ambassadeur de France en Angleterre Il est représenté nu-tête en buste trois quarts à droite, le visage presque de face, en habit brodé avec cordon, le fond est uni et le personnage ne paraît pas faire de geste. M. Godefroy Mayer, 4 rue Blanche, la possédait, tout récemment encore, en 3 états.

Cette gravure qui est de 1766, reproduit un tableau de Van Loo. J.-B. Van-Loo séjourna 5 années à Londres, de 1737 à

1742, où il eut un très vif succès, que n'y rencontra plus son fils Louis-Michel en 1764.

Quant à Reynolds dont l'œuvre contient un nombre d'effigies à mi-corps considérable, il ne signait qu'exceptionnellement ses tableaux (F. Benoît Reynolds, *Librairie de l'Art ancien et moderne*, p. 149). Aucun portrait du personnage en question ne figure dans le catalogue des ouvrages de Reynolds donné à la fin de ce volume. C. DEHAIS.

—

Abbé de Saint-Albin (LXIII, 302, 422). — Louis-Philippe de Saint-Albin était frere naturel et non fils naturel de Philippe-Egalité, *Le Dernier abbe de Cour*, d'Honoré Bonhomme et *Le Mère du duc d'Enghien*, du comte Ducos, renseignent abondamment sur lui.

Baron de MARICOURT.

—

M. de Traversay et M. de Chermont (LXIII, 303, 424). — Ce M. de Traversay ne serait-il pas Jean-François Prévost de Traversay (2e fils de Jean Prévost de Traversay et de Henriette du Quesne Guiton) entré dans la marine en 1741, chevalier de Saint-Louis (1750), capitaine de vaisseaux du roi (1765), commandant en second la compagnie des gardes de la marine à Rochefort (1769), marié le 22 janvier 1753, à la Martinique, à Claire du Quesne de Longbrun ?

Dont : Jean Baptiste Prévost de Traversay, garde de marine (1766) et enseigne de vaisseau du roi en 1776.

P. CORDIER.

* * *

Jean Baptiste Prévost de Sansac, marquis de Traversay, naquit au Diamant, Martinique, le 23 juillet 1754. Admis garde de la marine à peine âgé de douze ans, grâce aux services signalés de son père, il arriva, par sa valeur personnelle, au grade de capitaine de vaisseau, à l'âge de 32 ans, ce qui était presque sans exemple.

Il prit part à la bataille d'Ouessant le 27 juillet 1778, livra, le 9 septembre 1781, un violent combat à la frégate anglaise *le Richmont* dont il s'empara, et par ses manœuvres aussi hardies que savantes, durant la guerre contre l'Angleterre, fit vingt-deux prises, et assura plus d'une fois le succès aux vaisseaux qui lui étaient confiés.

Chevalier de Saint Louis le 2 mai 1782, il reçut en 1787, de Louis XVI, le titre de marquis. Mais les événements arrêterent, en France, une carrière si brillamment commencée, c'est alors que ne pouvant dépenser dans sa patrie son zèle et son activité, il accepta l'invitation de Catherine II de servir dans la marine russe, et reçut à Pétersbourg l'accueil le plus flatteur.

La Tzarine et ses successeurs surent apprécier à sa juste valeur le vaillant marin français. Il parvint en Russie aux grades les plus élevés, contribua puissamment au développement de Nicolaïeff et de Sébastopol dont il fut gouverneur ; fut créé amiral en 1801, et reçut pour lui et ses descendants le titre d'Excellence. Paul Ier offrit à Traversay le titre de Prince russe ; mais ce dernier pria l'Empereur de lui permettre de conserver le titre de marquis qui, presqu'inconnu en Russie, pourrait rappeler à ses fils leur origine française.

Alexandre Ier le nomma en 1810 membre du Conseil de l'Empire, et en 1811 ministre de la marine. Dans tous les postes qu'il occupa, le marquis de Traversay n'oublia jamais qu'il était né Français, et dans toutes les occasions qui se présentèrent à lui et notammnt après la campagne de 1812, il entoura des soins les plus empressés et les plus généreux ses compatriotes dans l'infortune. Chevalier de plusieurs ordres russes, il mourut sur ses terres de Penza le 19 mai 1831, laissant dans sa patrie d'adoption, avec un nom couvert de gloire, le souvenir impérissable d'un marin consommé et d'un administrateur de haute valeur

D'AIZECQ.

* * *

Jean-Baptiste Prévost de Sansac de Traversay naquit à la Martinique, le 23 juillet 1754 ; fut admis à l'âge de 14 ans dans la marine Royale, en récompense des services signalés de son père. A trente ans, grâce aux siens, il était capitaine de vaisseau. Il fut choisi par les diverses branches de la famille Prévost de Sansac (de Touchimbert, de la Vauzelle et de Traversay) pour le représenter à la cour. Ayant fait les preuves de noblesse consécutive de plus de quatre cents ans, il montait dans les carrosses du Roi et accompagnait

Sa Majesté à la chasse. Le Roi lui conféra le titre héréditaire de marquis et celui de comte à son frère Auguste-Jean qui fut le continuateur de la branche de Traversay existant en France.

Marin distingué, le marquis de Traversay reçut, vers la fin de 1789, de l'Impératrice Catherine II, la proposition de prendre du service dans la marine Russe, ce qu'il n'accepta qu'après en avoir obtenu l'agrément et l'autorisation du Roi Louis XVI. Honoré de l'estime et de l'affection de l'Impératrice et de ses successeurs : Paul Ier, Alexandre Ier, Nicolas Ier : Il fut comblé d'honneurs : commandant en chef des ports de la mer Noire, Gouverneur militaire de Sébastopol, ministre de la marine, membre du Conseil de l'Empire.

Il reçoit en 1814 une bague avec le portrait de l'Empereur, ornée de diamants et cinquante mille roubles et un nombre considérable de décorations. Il mourut le 19 mai 1831.

Il avait épousé, en 1783, Marie-Madeleine de Riouff fille du chef d'Escadre française de ce nom, dont il eut plusieurs enfants, dont « Alexandre » né en 1790 et décédé le 18 février 1850. Il devint, à son tour, amiral en 1843, fut commandant en chef du port d'Archangel. Il épousa en premières noces, Mlle Jasikoff, et en deuxièmes noces Marguerite Karlowna, fille du général major de ce nom, il en eut quatre enfants, dont Léonide, né le 25 juin 1838. Celui-ci, marié à Catherine Sergueyewna, n'a pas eu d'enfants et est mort à Kadick, le 30 août 1891, étant Général major, chef de Brigade de cavalerie.

—

Le brave colonel Trupel (LXIII, 398). — Voici quelques renseignements d'après les Archives de la guerre, dossier 10.814.

Baron Trupel (Jean Aimable), né à Yvetot le 12 janvier 1771.

Services :

Soldat dans le régiment de Béarn, le 16 août 1791

Passé sergent-major au 6e bataillon de la Seine-Inférieure, le 24 septembre 1792.

Adjudant sous-officier, le 13 juin 1793.

Sous-lieutenant, le 13 septembre 1793.

Lieutenant à la 46e demi-brigade de ligne, le 22 août 1800

Capitaine, le 24 décembre 1805.

Chef de bataillon au 19e de ligne, le 23 février 1809.

Major, le 18 juin 1812.

Colonel, le 15 novembre 1812.

En demi-solde le 16 février 1816.

Admis à la solde de retraite par ordonnance du 20 février 1822 et retiré à Déville-les-Rouen.

Campagnes :

1791 en Amérique.

1792, 1793 et an 2 à l'Armée du Nord.

Ans 3 et 4 à l'Armée de l'Ouest et de l'Océan.

Ans 5 et 6 à l'Armée d'Angleterre.

An 7 à l'Armée du Danube.

Ans 8 et 9 à l'Armée du Rhin.

Ans 12 et 13 à l'Armée des Côtes.

Vendémiaire an 14 et 1805 en Autriche.

1806 en Allemagne.

1807 en Prusse et Pologne.

1809 en Autriche.

1810 et 1811 au camp de Boulogne.

1812 en Russie.

1813 et 1814 en Saxe et à l'Intérieur.

1815 à Waterloo.

Blessures :

Blessé de deux coups de feu au bras gauche à Lomitten, le 5 juin 1807.

Blessé d'un coup de feu au même bras à l'affaire de Heilsberg le 10 juin 1807.

Blessé d'un coup de feu grave à la tête à la bataille de Wagram, le 5 juillet 1809.

Blessé à Borislaw en 1812 d'un coup de feu qui lui a traversé la cuisse gauche.

Blessé d'un coup de feu qui lui a fracturé le tibia de la jambe gauche à l'affaire devant Leipsick, le 16 octobre 1813.

Blessé d'un coup de feu à la poitrine le 18 juin 1815, à Waterloo.

Actions d'éclat :

A pris un obusier à la bataille de Hohenlinden le 12 frimaire an 9.

Décorations :

Membre de la Légion d'honneur, le 26 prairial an 12.

Officier de la Légion d'honneur, le 28 mai 1810.

Chevalier de Saint-Louis, le 6 août 1814.

Titres :

Baron de l'Empire, le 11 juillet 1813.

Le Conseil municipal d'Yvetot a donné son nom à une rue de la ville.

GALD.

Valtesse de La Bigne (LXII ; LXIII, 118). — Il y a la famille de la Bigne et Mme Valtesse de la Bigne : distinguons.

On trouve dans la *Gazette des tribunaux* de novembre 1881, le compte rendu d'une affaire judiciaire relative à cette dernière personne. Il s'agit d'un procès intenté par Mlle Emilie Delabigne à sa fille naturelle Mlle Louise-Emilie Delabigne, connue sous le nom de Valtesse, au sujet de la garde de la jeune Julia-Pequerette Fossey, âgée de douze ans ; elle-même fille naturelle de Mlle Delabigne.

Me Napias plaidait pour la mère Mlle Emilie Delabigne, qui, dit-il, « née en 1820, était, en 1844, lingère dans une institution et qui fut séduite par un professeur. Elle en a eu sept enfants illégitimes, entre autres, Mlle Valtesse et sa sœur qui est blanchisseuse. »

Me Jullemier plaidait pour Mlle Valtesse.

Ce procès, qui fut très pénible, démontre qu'il serait utile de faire cesser une confusion que le titre de la question autorise.

Il y a de la Bigne et Delabigne.

A. C.

—

« Cinq Mars » et « Tout-le-monde » (LXIII, 354). — Cinq-Mars-la-Pile, canton de Langeais (Indre-et-Loire) primitivement connu sous le nom de *Sanctus Medardus de Pila*, qui se transforma en celui de Saint-Mars, *(Sanctus Marcius)* dans la dernière moitié du XIIIe siècle, n'est désigné sous le nom de *Cinq Mars* qu'à partir de la fin du XVIe siècle, alors que l'abbé de Marolles, s'occupant de la Pile, qui se trouve dans cette paroisse, et dont la destination reste encore de nos jours un problème, a voulu y voir un monument funéraire élevé par César en l'honneur de cinq de ses généraux, (*Quinque Martes*) ou de son lieutenant *Quintus Marcus*, d'où l'origine du nom fautif de Cinq Mars, qui a succédé à celui de Saint-Mars, a été généralement adopté et dont, aujourd'hui encore, il est fait usage dans les pièces administratives. FULGENS.

—

La récompense de Vicat (LXIII, 399). — L'auteur de la question attribue à Vicat la *découverte* du ciment ou mortier hydraulique faisant prise sous l'eau. Il y a là une légère erreur, ou, pour mieux dire, l'auteur s'est mal expliqué. Les bétons hydrauliques étaient employés bien avant Vicat, mais ce dernier, par ses études, a fait faire un immense progrès à la fabrication des mortiers en ciments, et des chaux hydrauliques. M.

*
* *

Vicat (Louis-Joseph), né à Nevers le 31 mars 1786, mort à Grenoble le 10 avril 1861.

C'est à l'occasion des travaux du pont de Souillac sur la Dordogne, que Vicat découvrit la cause du durcissement de certaines chaux dans l'eau et imagina la fabrication artificielle de ces sortes de chaux qu'il proposa d'appeler chaux hydrauliques (1817-1824).

Ses études sur ce sujet, reprises dans la suite, de 1840 à 1854, ont immortalisé son nom,

Ces travaux lui ont valu :

1° En 1833, le titre de Correspondant de l'Institut, Académie des Sciences, section de Mécanique ;

2° En 1841, de la Ville de Paris, un objet d'art ;

3° En 1845, de la Société d'encouragement, un grand prix de douze mille francs ;

4° En 1845, d'une loi du 15 juillet, une pension viagère de six mille francs à titre de récompense nationale ;

5° En 1857, deux prix de la Société d'encouragement.

Voir, pour plus de détails, la notice biographique par M. Mary, dans les *Annales des Ponts et Chaussées*, 1862.

RECTA.

*
* *

Vicat (Louis-Joseph) naquit le 31 mars 1789, à Nevers où son père, d'origine dauphinoise, était en garnison. Il entra à l'Ecole polytechnique en 1804 et en sortit dans le corps des ponts-et-chaussées.

Chargé, quelques années plus tard, de la construction d'un pont de 7 arches surbaissées de 22 mètres d'ouverture près de Souillac, il eut l'occasion de faire, au cours de ces travaux, les découvertes qui ont immortalisé son nom et qui se résument dans les deux points suivants :

1° Causes qui amènent le durcissement de certaines chaux dans l'eau ;

2° Fabrication artificielle de chaux jouissant de cette propriété, auxquelles il donna le nom de chaux hydrauliques.

La propriété des chaux hydrauliques est due à la présence d'une certaine proportion d'argile qui est déterminée par de nombreuses expériences exposées dans un grand memoire qu'il publia en 1818.

Ses idee, qui n'étaient cependant que l'application précise et raisonnée d'un procéde déja préconisé par Vitruve et Vauban qui conseillaient de mêler de la pouzzolane au mortier destiné aux construction de jetées a la mer et à la construction de murs exposés à l'humidité, furent d'abord accueillies avec défiance, mais elles ne tardèrent pas à s'imposer et a attirer sur leur auteur des marques de la reconnaissance publique.

En 1841, la ville de Paris lui offrit un objet d'art.

En 1845, la Société d'Encouragement lui décerna un grand prix de 12.000 fr. et une loi du 25 juillet de la même année lui accorda une pension viagère de 6.000 francs à titre de récompense nationale.

En 1846, il était nommé commandeur de la Légion d'honneur, et c'était la première fois qu'un pareil honneur était décerné a un ingénieur en chef dont il avait le grade a cette époque.

En 1850, on le proposait pour occuper à l'Académie des sciences le fauteuil rendu vacant par la mort de Francœur, mais il refusait de se présenter pour ne point quitter Grenoble, où il exerçait ses fonctions au milieu de sa famille et où il prit sa retraite en 1851.

En 1853, il recevait le titre de d'inspecteur générale honoraire des ponts-et-chaussées et enfin en 1855 à l'Exposition universelle de Paris, il recevait la grande medaille d'honneur pour la classe des constructions civiles.

Il mourut a Grenoble le 10 avril 1861, entouré de l'estime général que lui avait value son désintéressement absolu dans les découvertes qui ont enrichi ceux qui les exploitèrent.

En dehors de ses nombreux memoires sur les chaux, mortiers et pouzzolanes, il en a publié d'autres sur la confection des câbles en fil de fer et sur la résistance des solides

ALBERT DE ROCHAS.

*
* *

M Mary, inspecteur général des Ponts et Chaussées, a publié dans les *Annales des Ponts et Chaussees* (4e série, 2e semestre, 1862, page 180) une longue notice sur la vie les travaux de Vicat.

Le passage suivant répond en partie à la question posée par M V. A. T.

En 1841, l'administration municipale de la ville de Paris éclairée par un rapport de nous sur l'importance des économies que les découvertes de Vicat lui avaient permis de réaliser (environ deux millions) lui offrit comme témoignage de reconnaissance, une coupe en argent œuvre remarquable de l'illustre Froment-Meurice.

Le gouvernement voulut à son tour témoigner à Vicat sa haute satisfaction pour les services rendus à l'art des constructions et il proposa aux Chambres, en 1845, de lui accorder une récompense nationale. Les rapports faits à ce sujet a la Chambre des députés par M. Arago, et à la Chambre des pairs par M. le baron Thénard, rappellent les immenses économies apportées dans l'exécution des travaux publics par ses découvertes.

Cette récompense nationale de 6.000 fr. qui lui fut accordée à l'âge de soixante ans avec réversibilité pour moitié sur sa femme et ses enfants, a satisfait son amour-propre en le classant parmi le tres petit nombre des hommes qui ont mérité cet honneur par des services éminents. Mais nous devons dire, comme confident de ses pensées pendant les trente dernières années de sa vie, qu'il est mort avec le regret de n'avoir pas obtenu la réversibilité de la somme entière sur ceux auxquels il avait espéré léguer, avec un nom illustre, une existence au moins modeste.

En 1845, la Société d'Encouragement lui décerna le prix de 12.000 francs fondé par le marquis d'Argenteuil pour être distribué tous les six ans, à l'auteur de la découverte la plus importante pour l'industrie nationale La Société inaugura ainsi la fondation de ce prix.

Commandeur de la Légion d'honneur en 1846, il a été aussi decoré des ordres étrangers de Sainte-Anne de Russie, de l'aigle rouge de Prusse, des Saints-Maurice et Lazare, etc., plusieurs médailles lui ont été données, notamment la grande médaille d'honneur à l'Exposition de 1855 dans la classe des constructions civiles.

J. P.

—

Colonna Waleski (LXIII, 000) — Les Waleski étaient une branche de la maison Colonna. M. Frédéric Masson dit

à propos d'Anastase Colonna de Walewice-Walewski, le mari de Mme Walewska :

Il est le chef d'une des plus illustres maisons de Pologne, une maison qui authentiquement se rattache aux Colonna de Rome, porte les mêmes armes et qui par suite passe en ancienneté toutes les familles du Royaume et de la République.

Napoléon et les femmes, p. 192).

On peut consulter au sujet des Colonna-Waleski : *Memorie sulla famiglia Colonna e gente Colonnese, romana, corsa, galla, ispana, germana, polacca e siciliana*, par Ang.-Fr. Colonna, 1626.

Un Chartiste.

—

Armoiries épiscopales (LXIII, 400, 408). — *Armorial des Archevêques de Rouen* avec des notes généalogiques et biographiques, orné de 45 blasons par Jules Thieury. Rouen. Lecointe frères, 1864, petit in-4° de 52 feuillets non chiffrés. Les blasons sont tirés à part sur papier de couleur et collés chacun à son rang en tête de la notice du prélat à qui ils appartiennent. Margeville.

***

Le comte de Saint-Saud a publié il y a 4 ou 5 ans, chez Daragon, 96, rue Blanche, à Paris, un important ouvrage intitulé : *Armorial des Prélats français du XIXe siècle*. Dans ce livre illustré d'un millier d'écussons, on trouvera à la partie *Bibliographie* des indications sur les armoriaux provinciaux ecclésiastiques. et de quoi satisfaire pleinement l'auteur de la question sur les évêchés rétablis ou créés au Concordat et depuis.

Cet ouvrage traite en outre des évêques titulaires (missionnaires ou autres), des abbés et des abbayes, ainsi que des prélats romains. Un supplément se vend avec l'ouvrage, qui est de format in-4° avec tables, etc... Il est bien plus complet et renferme moins d'erreurs que celui paru en 1907 à la Société Biographique sous le nom d'*Episcopat Français*.

Oroel.

—

Armoiries à identifier : de vair (LXIII, 399). — Ce sont les armes des marquis de Solas, en Languedoc, qui portent : *Vairé d'or et de gueules ; à la bande d'azur, brochant sur le tout et chargée de quatre fleurs de lis d'or.*

P. le J.

Devise : Nec spe, nec metu (LXIII, 304, 425) — Tausin donne cette devise comme celle des Charpy de Juigny (Bourgogne) des de La Marc (Bourgogne) de Jessé-Charleval (Languedoc) et des de Montalivet C'est aussi celle de la famille Selvatico de Pavie, d'après Gelli et des Le Tonnelier de Berteuil.

Les armoiries décrites ne correspondent à aucune de celles de ces familles.

Nisiar.

Dessin au charbon remontant à l'époque néolithique (LXIII, 103, 239). — L'auteur de la note, semble ignorer les nombreuses grottes que j'ai explorées et dont le mobilier a été donné par moi au musée des antiquités nationales de Saint-Germain.

Plusieurs de ces grottes avaient sur leurs parois intérieures des signes similaires à ceux qu'il signale.

Baron de Baye.

—

« L'esquisse mystérieuse » (LXIII, 306, 471). — Col 000, ligne 00, lire : *nouvelles chinoises* : au lieu de choisies. La mort de Tong-Tcho. Le portrait de famille *ou* la peinture mystérieuse.

***

Je suis en possession d'un volume de contes fantastiques dont le premier est intitulé l'*Esquisse mystérieuse*. Je pense que c'est l'ouvrage recherché par M. Nisiar. Je peux le renseigner à ce sujet s'il veut bien me donner son adresse.

P. Le Bitter.

—

La Soirée des Tuileries (LXIII, 304). — J'ignore la date exacte à laquelle le peintre Baudouin exécuta la gouache d'après laquelle Simonnet fit sa gravure, mais Baudouin mourut en 1769 (Bourcard, *Manuel de l'amateur d'estampes du* XVIIIe *siècle*, p. 9). Cette année-là, le futur roi Louis XVI, né en 1754, avait seulement 15 ans, et bien que jeune, le personnage représenté dans « la soirée des Thuileries » paraît avoir sensiblement dépassé les années d'adolescence.

Il est vrai que la gravure ne dut être mise en vente qu'en mai 1774 (*Annuaire et Affiches de Paris*, 16 mai 1774 et *Mercure de France*, mai 1774, cités par M. Bocher dans son *Catalogue de l'Œuvre de Baudouin*, p. 46). Succédant à Louis XV le 10 mai de cette même année, Louis XVI

arrivait alors à ses 20 ans, et Marie Antoinette, à peine montée sur le trône, commençait à être en butte aux plus perfides attaques. Sans compter le temps nécessaire à l'exécution de la planche, faudrait-il admettre que, pour donner à son œuvre un regain d'actualité, Simonet aurait assez fortement modifié la physionomie de son modèle ? La chose semble peu probable ; en tout cas, il y a de grosses différences entre la corpulence et la tête un peu lourdes de l'homme de « la Soirée des Thuileries » et le portrait à la physionomie fine et au buste élégant que donnait de Louis XVI, en cette même année, 1774, le graveur anglais Brookshaw, qui travaillait alors à Paris.

Il devrait d'ailleurs être possible de vérifier la fidélité de Simonet à l'égard de son modèle, car la gouache originale et une réplique de cette gouache figuraient en 1893, d'après Bourcard (*op. cit.* p. 22) dans les collections du baron Edmond de Rothschild et G. Mühlbacher.

Si l'on admet, ce qui semble vraisemblable, cette fidélité, il paraît difficile, en raison des dates précitées et malgré une certaine ressemblance physique avec l'image moyenne que nos yeux gardent de Louis XVI d'après ses nombreux portraits, d'en voir un nouveau dans la gravure dont il s'agit.

MM. Bocher et Bourcard, qui décrivent soigneusement l'estampe, ne font aucune allusion à cette ressemblance, et les *Affiches de Paris* comme le *Mercure de France*, annoncent cette planche simplement « comme faisant suite à celles gravées d'après les compositions du même peintre ». Le geste de l'homme qui remet à la femme une poignée d'argent, qu'il a prise dans une bourse tenue à la main et que celle ci regarde en remettant ses gants, ne l'apparente-t-il pas aux autres compositions de Baudouin, telles que la Nuit, le Danger du tête-à-tête, le Carquois épuisé, la Toilette, le Chemin de la Fortune etc. qui n'ont, je crois, d'autre ambition que de représenter le plus gracieusement du monde les mœurs légères de leur époque ?

C. Debrais.

—

L'œuvre de Victor Adam (LXIII, 349). — A ma connaissance, il n'y a pas plus de catalogue satisfaisant de l'œuvre de V. Adam que de maints autres artistes du même temps, tels que : Lami (Eugène) Wattier, Traviès, Leprince (Xavier), etc.

A. G.

*
* *

Monsieur Dun trouvera un catalogue des pièces et suites de lithographies importantes de Victor Adam, dans le 1er volume des *Graveurs du XIXe siècle* d'Henri Béraldi. Voici les lignes qui précèdent le Catalogue des lithographies : Adam (Victor) fils de Jean Adam, 1801-1865, élève de l'Ecole des Beaux-Arts, peintre d'histoire et de paysage, a plusieurs tableaux au Musée de Versailles.

Production échevelée de 7 à 8.000 dessins, traitant de *omni rescibili*, sans portée, exécutés avec une facilité inouïe, *de chic*, suffisamment soignés et quelquefois amusants, jusque vers 1848, moment où la production devient tout à fait commerciale et n'est plus que de l'imagerie très commune.

La série des lithographies sur les journées de juillet est intéressante au point de vue historique. La pièce la plus curieuse de son œuvre est celle représentant Louis Philippe faisant la patrouille avec des gardes nationaux.

En ce qui concerne les livres illustrés par V. Adam, consulter le livre de Brivois sur les livres illustrés du XIXe siècle.

L. Lambert des Cilleuls.

—

Textes des poèmes de Virgile (LXIII, 305, 472). — La leçon *Solibus occiduis* pour *ipsius in vultu* fera bondir tous les philologues et leur paraîtra une parodie de la critique des textes. Celle-ci a le devoir de redresser les erreurs et distractions des copistes, non de substituer de la fantaisie au texte ancien. Virgile ne dit pas que le soleil est quelquefois *bleu* (!). *caeruleus* veut dire foncé, sombre, moins brillant, et tout ce passage est traduit d'Aratus : εἰ που μελανεῖ s'il s'assombrit, *Caeruleus*, τὰ δ'ἐρεύθεα πάν. ἀνέμοιο *igneus Euros*. Rien n'est là embarrassant

Léo Claretie.

—

Livres qui ont appartenu à Jean Nicot (LXIII, 162). — Ne sera-t-il pas bon d'ajouter que si nous devons la cigarette à Jean Nicot, ce n'est pas ce qu'il a fait de mieux ; et qu'il mérite bien plus d'être connu par son grand *Dictionnaire de la langue française*, qui eut tant d'édi-

tions à la fin du XVIe siècle, et qui est indispensable à ceux qui étudient les auteurs français antérieurs à cette époque ?

CÉSAR BIROTTEAU.

*
* *

Dans son excellent ouvrage *Jean Nicot, ambassadeur de France en Portugal*, M. Falgairolle donne une liste détaillée de livres et manuscrits ayant appartenu à Jean Nicot et portant un *Ex bibliotheca Nicotiana*, accompagné de la devise : *Ne senza sfinge ne senza Edippo*. Il ajoute qu'ils sont conservés à la Bibliothèque nationale et à la Bibliothèque royale de Copenhague.

D'autre part, M. Edmond Michel, dans une très intéressante étude sur *Jean Nicot et sa famille*, fait mention de quelques *très rares* ouvrages (dont il ne donne pas les titres) conservés dans les bibliothèques de Paris, Rome, Copenhague et Soissons, portant l'ex-libris de Jean Nicot avec sa double devise italienne et grecque.

Le texte de l'inscription a t il été exactement transmis à l'*Intermédiaire* et fidèlement reproduit par lui ?

Dans la devise italienne ne faut-il pas lire Edippo au lieu de Edipo ? Dans la devise grecque le vrai texte est-il ὕφεσις και παρρησίας ou bien ὕφεσιν και παῤῥησίαν ?

TABAC.

—

O primavèra gioventu dell'anno. — (T. G., 651). — De M. Jules Claretie :

Je ne sais s'il neigera quand on lira ces lignes, mais il neige tandis que je les écris. C'est le printemps. *Primavèra gioventu dell'anno*, dit Métastase. Avril emprunte à Mars ses giboulées classiques. Et tout à coup le soleil se lève, chasse les nuages gris, déploie ce pan de couleur bleue que les vignerons de l'Aube exigent qu'on laisse enroulé autour de la hampe du drapeau — et voilà que nous retrouvons cette lumière de renouveau qui salua, dimanche, la cérémonie à la fois intime et patriotique des Jardies.

C'est à Métastase que M. Jules Claretie prête ce vers dont Victor Hugo s'est servi en le dédoublant. D'autres prétendent qu'il appartient au *Pastor fido* de Guarini (acte III, scène première).

—

Bivar (LXIII, 401). — Bivar, Patrie du Cid, n'est pas une ville, mais un château près de Burgos.

Voir *Dictionnaire* « Desaubry et Bachelet » article Cid. »

L. DE C.

—

En pagale (LXIII, 354). — On écrit *pagale*, mais bien souvent aussi *pagaïe*, qui se prononce *pagaille* ; on écrit *pagaie*, et l'on dit *pagayer* (prononcez *pagailler*) pour se servir de la pagaie.

Ces deux termes, pagaïe et pagaie, tout deux de marine, ont probablement quelque parenté d'origine, car jeter en *pagaie*, c'est-à-dire en désordre, n'est-ce pas une allusion à *pagayer*, c'est-à-dire ramer sans point d'appui, ou au hasard, sans pouvoir régler ses efforts ?

Ce rapprochement m'est venu à l'esprit bien antérieurement à la proposition de la question, du jour déjà lointain où j'ai entendu dire *pagaïe* pour *pagale*.

L. N. MACHAUT.

*
* *

Cette expression n'est pas usitée seulement chez les marins et les coloniaux, elle est très populaire dans tout l'ouest de la France.

Je ne l'entends employer que sous la forme : pagaille ou pagaye (ay prononcé *a-i-e* à la mérionale).

OROEL.

*
* *

Dans l'arrondisement de Saint-Malo, on dit plutôt en pagaille. Le poète des marins Yann Nibor (Jean Robin, de Saint-Servan) a employé cette expression dans « Les sabots de Noël ».

On peut consulter : *Le Parler Dolois, étude et glossaire du patois de l'arrondissement de Saint-Malo* (Paris. Champion 1910) par Ch. Lecomte. D'après l'auteur ce mot viendrait — avec le français paquet ! — d'un radical celtique pac. Comparer breton ; pak , anglais : pack signifiant faisceau, ballot.

CHARLEC.

*
* *

Cette expression se trouve dans tous les Dictionnaires et nulle part on n'en donne l'étymologie. Si elle est bien marine et usitée dans tous les ports de mer, elle a passé depuis longtemps dans le langage usuel, surtout dans le langage commercial. On déballe, on décharge une marchandise en pagale ; on l'expédie en pagale ; J'ai souvent entendu dire : en progait, par des *terriens*. Le sens est toujours le même : sans ordre, au plus vite, en tas, sans souci du résultat.

E. GRAVE.

*
* *

A mon avis, les marins souvent prononcent « en pagaille » ; et non « en pagale ».

Est-ce bien là une expression d'origine exotique ? Je n'en crois rien.

D'ailleurs, on lit dans un *Dictionnaire patois* (Anjou) :

Syn. de Boucadan, en Boucand. Malgré la légère différence de forme, ce mot paraît tenir à pergaler (Cf. Jaubert), à fougale, et à fougaler. Celui ci propose : en pagane, du latin paganus ; comme si l'on disait : à la paysanne ! C'est bien improbable. (Verrier et Onillon).

Pour moi, c'est bien « pagale » qu'il faut écrire ; et je crois que cela dérive de « Pergaler » [Pargale ; puis pagale], qui a même radical [par-per pre : pour ; le galer] que Pergaler, Pregaler, Pringale, signifiant pourchasser, frapper à coups de gaule [ou gale] un animal en maraude.

En effet, les animaux en maraude, pourchassés, s'en vont en désordre... Le radical d'origine est donc gale [pour gaule, subst. franç.], dérivant du gaulois (vieux celtique), puisqu'en Armoricain on a encore « gwalen, verge ». MARCEL BAUDOUIN.

*
* *

En pagale et, par corruption en pagaille, en pagaie, en pagaye, est une locution populaire venant de l'expression maritime en pagale dont l'origine est inconnue. (V. Jal : *Glossaire nautique*) et qui signifie précipitamment. Jeter des objets en pagale dans la cale d'un navire, c'est les jeter sans soin, au hasard, en désordre. La Curne donne paqueloy, cale où l'on jette tout en pagale. Paqueloy des galères espagnoles, dit le cardinal de Retz dans ses *Mémoires*. On lit d'autre part, dans l'ouvrage de la Landelle : *Le langage des marins*, 1859 :

En valdrague, en vrac, en pagale, correspondent à l'idée de désordre, de confusion, de précipitation.

On arrime ainsi en tas, en paquet, pêle-mêle, lorsqu'on est pressé par le temps, la marée. Quiconque fait quoi que ce soit avec peu de soin, le fait en valdrague, en pagale. Les matelots disent vicieusement en pagaye.

Hector France qui a entendu *pagane*, — prononciation qui nous est d'ailleurs inconnue — a pensé à paganus, paysan. En pagane, c'est-à-dire comme si l'on disait : à la paysanne. Cette explication est à rejeter, ainsi que celle de l'abbé Espagnolle qui voit là le dialecte éolien en paccala, en gros, sans soin. Rapprochez : Angevin, *pagale* que Verrier tire de *pergalée*, grande quantité de fruits éparpillés, jetés bas par la gaule ; à Bayonne : en *pagale*, de travers ; normand : *pagaille*, pèle-mêle ; *pèque*, lambeau, que Le Héricher tire du français dépecer ; Saintongeais : *pagail*. Je remettais un peu d'ordre ; tous les livres étaient par terre, en pagaie. (Willy : *Maîtresse d'esthètes*, 1897) Le dossier a séjourné pendant je ne sais combien de jours en pagaille sur le canapé de Manau. (Journal la *Libre Parole*, 18 octobre 1898). Je m'imaginais que c'était un désordre inouï, une pagaille impossible, et pas du tout : c'est un petit salon. (Veber : *Tard-Venus* 1904). GUSTAVE FUSTIER.

—

La communion par le chalumeau (LXIII, 210, 291, 311). — La communion sous les deux espèces s'était conservée à l'abbaye de Saint-Denis et s'y perpétua jusqu'en 1792, année du départ des Bénédictins de la célèbre abbaye.

A tous les offices solennels, le diacre et le sous-diacre usaient du chalumeau d'or pour la communion. A cet effet, on dressait dans le chœur, du côté de l'évangile, une crédence où (après avoir reçu la communion sous l'espèce du pain) le diacre transportait le calice contenant le vin consacré et se communiait en se servant du chalumeau d'or, le sous-diacre s'y communiait de même, ensuite.

Je n'ai pas connaissance que cet usage se soit conservé ailleurs qu'à l'abbaye de Saint-Denis et à celle de Cluny.

G. LA BRÈCHE.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

La tête de marbre de Richelieu. — Nous recevons la lettre suivante :

Niort, le 20 mars 1911.

Monsieur,

Je serais très heureusement satisfait si quelqu'un de vos savants lecteurs pouvait me renseigner sur l'endroit, et entre les mains de qui se trouve actuellement la tête en marbre décapitée en 1792 de la statue du

cardinal de *Richelieu* qui se trouvait à cette époque au-dessus de la porte d'entrée du château de la Meilleraye. Nous possédons à notre musée de Niort, cette statue mutilée dont la tête a eu la plus étonnante odysée ; jugez-en.

Après la prise de Thouars, la statue fut décapitée, et le patriote qui fit ce beau coup, prit pour en faire un poids à son tourne broche la tête du cardinal qui ne s'attendait certes pas à subir la peine du talion. C'est à Parthenay que cette tête fut retrouvée par le peintre Bernard chargé de recueillir dans la région tous les objets d'art provenant des châteaux, des églises, couvents, abbayes et maisons d'émigrés.

La tête du cardinal, ainsi recueillie, resta pendant 48 ans entre les mains du peintre Bernard, qui ajouta à son nom celui de d'Agesci, sous lequel nous le connaissons dans les Deux-Sèvres.

En 1840, son fils, Sylvain Bernard, docteur-médecin, la vendit à un amateur niortais, M. Delaroy Delorme, qui en fit hommage au pape Grégoire XVI, cette même année.

Enfin le 19 avril 1884, M. Edmond Leblant, directeur de l'Ecole française d'archéologie, à Rome, annonçait à la Société des antiquaires de France qu'on avait découvert chez un marchand, M. Scalambrini, via del Babuino ou Bambino, une tête en marbre blanc du cardinal Richelieu, ajustée sur un buste moderne portant les deux inscriptions suivantes :

« Cette tête en marbre du cardinal Richelieu, mutilée par les iconolastes de 1793 a servi de poids au tournebroche d'un impi (*sic*) exalté ».

« Hommage fait à Sa Sainteté le pape Grégoire XVI, par J.-F. Delaroy-Delorme de Niort, diocèse de Poitiers, en France, l'an 1840 ».

Notre Société de statistiqne des Deux-Sèvres fit faire des offres à Scalambrini par l'entremise officieuse de M. Leblant, mais elle dut renoncer à son désir de posséder cette tête vagabonde, devant les pretentions exagérées de Scalambrini.

Là s'arrêtent mes renseignements que je serais heureux de pouvoir compléter si vous vouliez bien donner asile dans les colonnes de votre précieux organe de renseignements l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* à ma demande.

Ce point d'étude historique de la période révolutionnaire m'a paru assez intéressant pour vous prier de m'aider dans mes recherches et dans l'attente d'une solution — peut-être prochaine, — je vous prie d'agréer,

Monsieur,
mes respectueuses salutations.
Paul GALTEAUX,
Membre de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres.

—

Le costume militaire sur les théâtres, en l'an VIII. Lettres inédites du maréchal Lefebvre et de Fouché. — Par ce temps de vaudeville. à la veille peut-être de la tragédie, il est fréquent de voir le costume militaire servir de livrée à nos turlupins. Il n'est plus de bonne farce sans un colonel plus ou moins Ramollot, quand il n'est pas un colonel simplement ramolli. Ce spectacle dont la masse s'amuse, sans arrière-pensée, on veut bien le croire, n'est cependant guère faite pour rehausser le prestige de l'uniforme. A l'époque où l'épée de la France pesait d'un poids considérable dans les destinées du monde, les vaudevillistes avaient mauvais jeu à se livrer à ces facéties.

Le général Lefebvre, qui commandait la division de Paris, appela sur ces écarts, l'attention de Fouché, par l'intéressante lettre suivante :

Au quartier général, à Paris, le 26 Germinal de l'an 8,

LEFEBVRE, *premier Lieutenant général du Général Bonaparte au ministre de la Police Générale.*

Je réclame, citoyen Ministre, votre attention sur un objet qui, dans tout autre temps, paraîtrait minutieux, mais qui dans la circonstance peut être envisagé sous un point de vue différent puisqu'il tend à dégrader le caractere militaire dont le véritable honneur doit être le principe.

Il s'agit des pièces de théâtre où des acteurs, revêtus du costume et souvent des premières distinctions militaires, remplissent des rôles indignes non seulement de cet état mais encore de tout être dont la morale n'est pas absolument corrompue.

Je vous citerai pour exemple la pièce de *Pourceaugnac* qui a été jouée sur plusieurs théâtres de Paris, où un individu portant l'uniforme et les marques distinctives de commandant de place, se laisse corrompre à force d'argent et trouve qu'on ne lui en donne jamais assez. Ces espèces de caricatures peuvent amuser une certaine classe de spectateurs, mais aussi en aliéner une autre, car il est impossible qu'un brave militaire écoute de sang-froid des allusions tendant à avilir son état ; de là peuvent naître des rixes qu'il est du devoir de l'autorité chargée de veiller à la tranquilité publique, de prévenir.

Pour parvenir à ce but, je pense, citoyen

Ministre, qu'il serait prudent et même nécessaire de prendre des mesures pour que toute allusion et épisode susceptibles de répandre le mépris et la défaveur sur le militaire soient élagués des pièces de théâtre que souvent les acteurs arrangent à leur fantaisie.

L'état militaire loin d'être avili, doit être honoré sous tous les rapports et si quelques individus qui le professent s'en rendent indignes par leur conduite, c'est aux amis de l'ordre et des mœurs à éclairer le Gouvernement sur leur compte et à celui-ci à se faire justice.

Je soumets, citoyen Ministre, ces réflexions à votre sagesse.

Salut et fraternité,
LEFEBVRE.

Le même jour, Fouché, qui entrait dans ces vues, appelait sur ces faits l'attention du ministre de la police et protestait dans une lettre adressée à Lefebvre « qu'ils ne renouvelleraient pas ».

29 Germinal an 8

Le Ministre de la Police Générale au Préfet de Police de Paris,

Je suis informé, citoyen, que sur quelques théâtres de cette commune des acteurs se permettent de jouer des rôles grotesques et immoraux en costume militaire et même avec les marques distinctives des premiers grades. Ces abus doivent cesser à l'instant. Je vous charge en conséquence de prendre les plus promptes mesures pour que l'habit de nos grenadiers ne soit porté sur la scène que par les personnes dont le rôle soit honorable. Vous enjoindrez en même temps aux Directeurs des spectacles de retrancher de leurs pièces tout ce qui pourrait donner lieu à des allusions injurieuses pour le militaire Vous me rendrez compte de vos opérations à cet égard.

FOUCHÉ.

(Arch. N. f. 7. 3491)

29 Germinal an 8.

Le Ministre de la Police Générale au citoyen Lefebvre, premier lieutenant-général du général Bonaparte.

J'ai reçu, citoyen général, votre lettre du 26 dans laquelle vous vous plaignez que des acteurs se permettent de représenter des caricatures en habits militaires et même avec les marques distinctives des premiers grades. Ces abus ne se renouvelleront pas. L'honneur de nos guerriers est la plus belle propriété de la nation. Je ne souffrirai point qu'on y porte la plus légère atteinte.

(Arch. Nat. f 7. 3491)

LEONCE GRASILIER.

Boissier Brutus. — Qui s'y serait attendu ? A l'époque du boulangisme, ce sage que fut M. Gaston Boissier, fut accusé d'avoir songé à frapper le César en espérance qui montait un cheval noir, du fer de son épée. A peine l'eût-il osé du fer de sa plume ! Cependant, contre ces propos extravagants, il crut indispensable de se defendre, et il adressa à sa vieille amie, Madame Michelet, la lettre qu'on va lire.

Cet autograqhe si curieux figurera à la prochaine vente Noël Charavay.

1er mars 1889.

Madame,

Il vient de se passer un petit incident, qui m'a été assez pénible, et dont il faut que je vous entretienne.

Un journal (je crois que c'est la *Patrie*) a mis, ces jours derniers, un entrefilet qui me concerne. Il a dit qu'un membre de l'Institut, qui répond au prénom de Gaston, et qu'on appeliera bientôt Brutus, dînant chez Mme M..., a souhaité que quelqu'un logeât deux balles dans la tête du général Boulanger.

Vous me connaissez assez pour être bien certaine que je n'ai pas tenu ce propos. Je ne sais exactement ce qui a été dit au fumoir, où l'on a beaucoup parlé du général, où l'éventualité de sa mort a pu être discutée, mais je suis bien sûr que je n'ai pas parlé comme on le prétend Dans tous les cas, il est fort désagréable qu'il se trouve des gens qui répètent les propos qui se tiennent après dîner, à l'heure où l'on se surveille moins, dans une maison amie, et qui les livrent au public.

Vous comprenez que j'ai été fort mécontent d'être ainsi traîné dans la politique, moi qui m'en suis toujours tenu éloigné, et d'être réputé sanguinaire, moi à qui toutes les violences répugnent. Je sais bien que, dans quelques jours, il ne sera plus question de cette indiscrétion de convive mal élevé et de journal cancanier, mais c'est trop pour moi qu'on en ait parlé quelques heures.

Croyez, chère madame, à mes plus affectueux souvenirs,

G. BOISSIER.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond



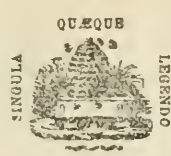
MONUMENT POUR LOUIS XVI

PROJET DESTINÉ A LA PLACE DE LA CONCORDE

LXIII° Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 30 Avril 1911

47° Année — 31 bis, r. Victor-Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1290 — 31 bis, r. Victor-Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Inscription relevée au donjon de Vincennes. — J'ai longtemps soutenu que si le donjon de Vincennes intéressait aussi peu la masse du public, c'est qu'il n'était pas connu, et qu'il ne pouvait être connu, son utilisation comme magasin rendant toutes les investigations très difficiles, quand elle ne les empêchait pas. Depuis que le Ministère de la guerre, et le Sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts ont promis officiellement la désaffectation du monument, à la suite d'une question posée à la tribune de la Chambre des Députés par M. Charles Deloncle, on a commencé à débarrasser les grandes salles de l'habitation de Charles V. Les appartements royaux, la prison d'Etat nous apparaissent enfin, sujet d'étonnement pour les visiteurs ordinaires, champ d'étude ouvert aux chercheurs, aux érudits. C'est une révélation, même pour ceux qui fouillent depuis longtemps la grande ruine.

Pour ma part, (il y a dix-huit ans que j'ai commencé à m'intéresser au monument), je n'ai pu visiter utilement la délicieuse chambre située au premier étage de la Tourelle N. E., que ces jours derniers. Cette pièce était remplie de sacs à terre qui cachaient les murs. Ces sacs sont en partie enlevés ; derrière les piles, qui restent, se montrent des fresques curieuses quoique relativement modernes, des inscriptions d'anciens prisonniers.

Une de ces inscriptions, placée au bas d'une peinture malheureusement trop effacée pour qu'on puisse comprendre le sujet, mérite d'être relatée :

Ci-git l'infortuné et malheureux Rousseau,
Brabant fut son tombeau, et Paris son berceau
Voici l'abrégé de sa vie
Qui fut trop longue de moitié.

Le quatrain est médiocre, mais à quel Rousseau se rapporte-t-il ? Quel en est l'auteur ?

Si un de mes aimables confrères pouvait me fournir quelques indications utiles à ce sujet, je lui en serais très reconnaissant. F. DE FOSSA.

—

Monuments pour Louis XVI. — Nous publions, en hors texte, un projet de monument expiatoire, en souvenir de Louis XVI. La vignette lithographique un peu gauche qui le représente, montre le roi tenant la palme du martyre. Assises contre le piédestal sont quatre statues : l'une représente évidemment l'abbé Edgeworth.

Le monument est édifié sur la place de la Concorde. De qui est ce projet ?

Y eut-il d'autres projets connus précédant celui adopté de la Chapelle expiatoire. M.

—

Le milliard des émigrés. — Quelles publications, officielles ou non, consulter sur cette question ? X.

—

Bâtiments de guerre autorisés à porter la croix de la Légion d'honneur. — Sous le premier Empire, le capitaine de vaisseau Sénès commandait le vaisseau le *Borée*, qui, dans un combat contre les Anglais, se conduisit de la manière la plus remarquable. L'équipage se battit d'une façon si brillante, qu'il ne fût pas possible de mentionner quelqu'un qui se fût comporté mieux que le reste : tout le monde avait fait son devoir, et, dans son rapport au ministre, le commandant Sénès demanda des récompenses pour son équipage en masse, depuis le simple mousse jusqu'à l'officier en second, sans faire mention de lui-même L'Empereur comprit quelle avait été la part du chef, et décida que la croix de la Légion d'honneur serait attachée à l'étrave du *Borée*.

De quel combat, où a figuré le *Borée*, s'agit-il ? (Je serais heureux d'avoir le texte de la décision impériale relative au fait en question). Connaît-on d'autres exemples de bâtiments de guerre autorisés à porter la croix de la Légion d'honneur ? NAUTICUS.

—

Bourbon (Claude de). — Dans les registres de l'état-civil de Saint-Germain-en-Laye, j'ai trouvé l'acte suivant :

Dimanche 21 janvier 1720, inhumation, dans le cimetière, de « Claude de Bourbon », âgée de 80 ans, décédée le jour précédent, veuve de « Gabriel Bulliot. »

C'est le seul acte du nom de Bourbon depuis cette date.

Je serais très reconnaissant à nos lecteurs de me faire connaître l'origine et la descendance de cette Bourbon, née en 1640. DE LORVAL.

—

Baronne Finguerlin, comte Pallier ; Pereira d'Andrada ; comte Strada. — Je serais très reconnaissant que l'on voulût bien me donner quelques renseignements sur les personnages suivants afin de les identifier. Ils figurent pour la plupart dans des lettres venant des princes de la maison d'Orléans.

Mathilde, baronne de Finguerlin, dame de la reine Marie-Amélie en exil.

Le comte Pallier, italien en 1857.

M. Pereira d'Andrada.

Comte de Strada, écuyer du roi Louis-Philippe (il y en a deux).

S. DE L.

—

Cavaro. — Je serais obligé à l'intermédiairiste qui voudrait bien me donner quelques détails sur R. Cavaro, auteur d'un portrait de Molière aux deux crayons.

LÉO CLARETIE.

—

Testament de J.-B. Colbert, marquis de Seignelay. — J. B. Colbert, marquis de Seignelay, mourut à Versailles le 3 noyembre 1690.

On désirerait connaître le testament qu'il a laissé. A. DE L. S.

—

Châtel, directeur de théâtre. — Où trouver des notices biographiques sur ce musicien, directeur de théâtre à Paris vers le milieu du XIXe siècle ? L.

—

Darmezin. — A quelle famille se rattachait M. Darmezin, gentilhomme savoyard cité par Jean-Jacques Rousseau dans ses *Confessions*? ARMEZ.

—

Ferdinand, peintre de silhouettes. — Que sait-on de la vie et des œuvres de cet artiste que le *Manuel de l'Amateur d'estampes* de M. Loys Delteil cite sans plus (page 293) à propos de son «adresse» gravée en 1799 par J. Le Roy ?

Le même Le Roy a laissé l'ex-libris de Chiniac de Labastide et l'adresse de Le Tellier, 1767 (au Microscope).

SIMON.

—

Le frère du baron Larrey. — Le père de Larrey mourut jeune, laissant trois enfants en bas âge : *Dominique*, âgé de trois ans, qui devint chirurgien en chef de la grande armée, *François* qui fut d'abord chirurgien major et plus tard, d'après Triaire, un chirurgien distingué des hôpitaux de Nîmes, et enfin une fille.

Appelé à l'armée de Catalogne, Larrey arriva à Perpignan le 25 Brumaire an III et fut très heureux de retrouver, à l'hôpital militaire de cette ville, son frère, chi-

rurgien major à l'armée de Dugommier, qu'il n'avait pas revu depuis huit ans.

Dans les *Mémoires de ses Campagnes* (T. II, p. 500), Larrey rapporte quelques observations de blessés, avec fracas énormes des extrémités supérieures, qui guérirent sans amputation. « C'est à l'hôpital de Perpignan que j'ai eu l'occasion d'observer ces malades et c'est aux soins et aux talens de *M. le Docteur Larrey* (*François*), *mon frère* qu'ils ont dû leur salut. »

Plus loin, nous lisons qu'un volontaire eut l'humerus droit fracassé, dans l'étendue d'environ neuf centimètres. « Ce malade fut envoyé à l'hôpital militaire de Perpignan, *dont le service était confié aux soins de mon frère, chirurgien major* ».

Ces deux citations sur le Dr François Larrey sont les seules que nous ayons trouvées dans les Mémoires de l'illustre chirurgien du Ier Empire : aussi, serions-nous heureux si un intermédiairiste pouvait nous fournir des renseignements circonstanciés sur la carrière militaire de ce chirurgien major resté si obscur, malgré le rayonnement du frère aîné dont l'énergie indomptable et l'habileté chirurgicale obtinrent une réputation européenne.

Dr BONNETTE.

—

Le marquis de Méjanes. — Les aimables et savants intermédiairistes, auxquels j'adresse par avance tous mes remerciements, seraient les bienvenus s'ils pouvaient me dire le nom des parents et le lieu d'origine du célèbre bibliophile dont la collection est glorieuse dans le Midi et ailleurs. N'appartenait-il pas à l'ancienne famille Picquet originaire de Picardie ? ALBINONI.

—

Moreau de Séchelles. — A. Vitu, dans la *Maison de Molière*, p. 266, donne à Pierre Rioult, de Curzay, une fille N..., femme de Moreau des Séchelles, ministre d'Etat, contrôleur général des finances de 1754 à 1756. Chastellux dans ses *Notes de l'Etat Civil*, d'accord avec Lachenaye des Bois, indique au mot Amogeyan de Pressigny, Marie-Anne-Catherine, morte le 27 février 1764 à 71 ans, veuve de Moreau de Séchelles, ministre d'Etat, et au mot Moreau, Jean Moreau, ministre d'Etat, mort le 31 décembre 1760, à 71 ans également. Leur mariage étant de 1712, on ne voit guère la place d'un premier mariage Moreau de Séchelles étant né en 1690. Quelle rectification y a-t-il à faire dans cette constatation ?

P. CORDIER.

—

Musset a-t-il battu G. Sand ? — C'est dans un article du doux Theuriet, paru dans la *Grande Revue* du 1er octobre 1899, que je relève cet étonnant passage, dans *Souvenirs de jeunesse* du romancier-académicien ; je n'ai pas mémoire d'avoir vu rapporté ailleurs le fait qui s'y trouve énoncé.

C'était à un dîner chez Buloz, Buloz l'ancien, le fondateur de la *Revue*. On parlait des relations de Musset avec Madame Sand.

« J'ai gardé, dit-il, toutes leurs lettres, et la véritable histoire de leurs amours est là, dans mon secrétaire. Je lui demandai s'il était vrai que Musset eût battu Mme Sand, et je lui citai un passage d'une des *Causeries du lundi* où Sainte-Beuve prétendait avoir assisté, dans les bureaux de *la Revue*, à une scène très vive entre le poète et l'illustre romancière D'après le critique, Musset aurait même levé sur son amie une badine qu'il tenait à la main, et chaque coup, cinglant la robe de la dame, marquait une raie de poussière sur la jupe de velours mal brossée...

Sainte Beuve, interrompit Buloz, était une méchante langue. Non, une seule fois Musset s'est livré à des voies de fait... George et lui demeuraient alors quai Saint-Michel, et moi, j'habitais, rue des Beaux-Arts, un petit appartement contigu avec les bureaux de *la Revue*. Une nuit, on frappe à ma porte, j'ouvre et j'aperçois Sand qui se précipite chez moi, le visage bouleversé et les cheveux en désordre. « Alfred m'a battue, me dit-elle, j'en ai assez et je ne veux plus rentrer quai Saint-Michel... Pouvez-vous, pour cette nuit, me donner l'hospitalité ? .. — Dame ! repartis-je, je n'ai qu'un lit... Mais si vous voulez en accepter la moitié !... » « Elle réfléchit un moment, ajoutait naïvement Buloz, puis elle rouvrit ma porte en disant : « Eh bien ! non, décidément, j'aime encore mieux retourner là-bas. »

N'y a-t-il pas là une erreur, au moins sur le lieu de la scène ? Musset et G. Sand ont-ils jamais cohabité, quai Saint-Michel ? Et quand G. Sand habitait à cet endroit, n'était-elle pas en ménage avec J. Sandeau ? Mais il paraît invraisemblable que le paisible Sandeau ait jamais battu sa jolie compagne. Buloz qui traite Sainte-Beuve de « méchante langue » n'a-

t-il pas fait preuve, en la circonstance, de quelque malignité ? P. C.

—

Famille de Nepoux. — On demande à connaitre la généalogie de cette famille, ses armoiries et les sources où pourraient se trouver ces renseignements. Les Népoux étaient seigneurs de Peymault. Où est ce lieu ? GUSTAVE LAURENT.

—

Jean Rabel, peintre de Beauvais. — Né à Beauvais entre 1540 et 1550, Jean Rabel avait épousé Anne Chestres et en secondes noces Denise Burot, d'après les renseignements de *Jal*. Il était lié avec Jacques Porbus autre peintre qui travaillait à Paris. Rabel avait du talent, mais que sont devenues ses œuvrer ? Pourrait-on m'indiquer des musées ou collections qui possèdent des tableaux de ce vieux Maître ?

Il a peint des sujets religieux. J'ai vu un Christ couronné d'épines peint d'une manière énergique et expressive, qui pourrait bien être de lui. H. H.

—

Famille de Sauvaire. — Jean (?) de Sauvaire, maître de monnaie sous Louis XIV. On demande quelques renseignements sur ce personnage et sa famille. L. C.

—

Léonard Snetlage. — Ce docteur en droit de Gœttingue auquel Casanova adressait, en 1797, la jolie lettre dont nous devons la réimpression au Dr Guède, serait mort en 1812 (10 Novembre) et l'on possèderait de lui, outre ses deux dictionnaires, deux ouvrages de droit, publiés l'un et l'autre à Halle : *De iuris universi ratione* (1785) ; *De methodo ius docendi* (1788) et un recueil écrit en français : *Contes politiques et fabuleux du XVIIIe siècle*, Berlin, 1775.

Pourrai-je avoir quelques autres renseignements sur ce Leonhard Wilhelm Snetlage ? PIERRE DUFAY.

—

Armoiries à déterminer : d'azur au lion d'or. — On désirerait connaitre la famille à laquelle appartiennent ces armoiries :

Parti : *de gueules à l'étoile d'argent posée en chef ; et d'azur au lion d'or : couronne de baron surmontée d'un cimier consistant en un lion issant, portant à senestre une ancre.*

Supports : *Deux levrettes accolées d'argent.*

Devise : *Honore et Labore.*

ALBINONI.

—

Armoiries à déterminer : en pointe de 3 merlettes. — *D'argent à l'aigle égloyé de sable, accomp. en pointe de 3 merlettes du même pos. 1, 2, 3.*

N... N...

—

Armoiries à déterminer : Tranché de gueules et d'or. — A qui appartient l'ex-libris suivant : *Tranché de gueules et d'or ; vêtu d'azur à 5 fleurs de lis en croix d'or, une en abîme et quatre mouvantes des angles et appointées par le pied en cœur de l'écu ?* Ecu sommé d'une couronne de marquis, sur un cartouche style Louis XVI.

Ces partitions assez bizarres peuvent encore s'énoncer tres correctement : *Tranché de gueules et d'or ; chargé d'un grand losange d'azur à 5 fleurs de lis*, etc.

Cet ex libris n'est pas anonyme, mais le nom du possesseur, gravé sur un phylactère du bas du cartouche, a été gratté sur l'exemplaire en ma possession,

GEO FILH.

—

D. D. B. B. C. S. — La forge du Verdrat, près de Charolles (Saône-et-Loire, en activité jusqu'au milieu du siècle dernier, avait été établie en 1607 par Antoinette de Daillon du Lude, femme de Philibert de Laguiche, grand maitre de l'artillerie. Une pierre sculptée sur l'un des bâtiments, aujourd'hui encastrée dans de nouvelles constructions, porte les armes des deux familles au-dessus desquelles se lisent la date 1607 et les lettres majuscules D. D. B. B. C. S.

Que peuvent signifier ces lettres ?

Marquise DE LAGUICHE, *douairière.*

—

Gravure de De Launay. — Dans le tome I des *Mémoires* de Mme de Chastenay, il est parlé, page 27, du village de Fleury en Picardie :

Je vois encore M. Galaud rembourrer un fauteuil pour la vieille mère Morin, maman lui coudre un vêtement, et M. de Fresne fit un dessin, que de Launay a gravé depuis, de l'une des scènes les plus touchantes.

Quel est le titre de l'estampe ? SIMON

Un sonnet pour Hélène. — L'édition Becq de Fouquières (1885) donne du sonnet de Ronsard le texte suivant :

Afin que ton honneur coule parmi la plaine
Autant qu'il monte au ciel engravé dans un pin,
Invoquant tous les dieux et respandant du vin
Je consacre à ton nom cette belle fontaine.

Pasteurs; que vos troupeaux, frisés de blanche laine
Ne paissent à ces bords ; y fleurissent le thyn
Et la fleur dont le maistre eut si mauvais destin
Et soit dite à jamais la fontaine d'Hélène.

Le passant en été s'y puisse reposer,
Et, assis dessus l'herbe, à l'ombre composer
Mille chansons d'Hélène, et de moy lui souvienne.

Quiconques en boira, qu'amoureux il devienne
Et puisse, en la humant, une flame puiser
Aussi chaude qu'au cœur je sens chaude la mienne.

Dans le *Livre des Sonnets* (Lemerre 1893) où cette pièce est reproduite, toute allusion à Narcisse a disparu et je lis :

... y fleurisse le thin
Et tant de belles fleurs qui s'ouvrent au matin

Les éditions antérieures autorisent-elles à admettre cette variante ? R. DE N.

—

Parole espagnole. — Quel est le roi de Castille qui aurait prononcé cette parole : « Muere el hombre, pero no su nombre » ? (L'homme meurt, mais son nom vit). — Si la citation est exacte, est-ce que au lieu de « pero » qui veut dire « mais », le mot « mas » (signification archaïque de « mais » ; en français « mais » voulait dire « plus », or « mas » en castillan veut dire « plus ») n'aurait pas été plutôt employé ?

CDE DE TORLA.

—

Pergoles.

L'instruction se complète par des galeries en *pergoles*, imitées des célèbres Chartreuses Florentines du XVe siècle.

Il s'agit, dans le *Figaro* du 6 décembre 1910, de la description d'un château de Seine-et-Oise. Mais en quoi peuvent donc consister ces *pergoles*?.. A. D'E.

—

Confirmation avant la communion.

Je venais d'avoir quatorze ans quand je fis ma première communion. J'avais reçu la confirmation la veille de ce jour solennel. (*Mémoires de Mme de Chastenay*, I, 47).

Ce sacrement, qui affermit dans la grâce du baptême, fut-il, autrefois, généralement donné avant celui de l'eucharistie ? SIMON.

—

Qui est l'inventeur du télégraphe Chappe ? — Le physicien Amontons, 1663-1705, membre de l'Académie des sciences en 1699, semble être l'inventeur. Les œuvres de Fontenelle, édition de Londres 1785, renferment l'éloge de ce savant. Fontenelle s'exprime ainsi, tome Ier page 105 :

Peut-être ne prendra-t-on que pour un jeu d'esprit, mais du moins très ingénieux, un moyen qu'il inventa de faire savoir tout ce qu'on voudrait à une très grande distance, par exemple de Paris à Rome, en très peu de temps, comme en trois ou quatre heures... Le secret consistait à disposer dans plusieurs postes consécutifs, des gens qui par des lunettes de longue vue ayant aperçu certains signaux du poste précédent, les transmissent au suivant et toujours ainsi de suite, et ces différents signaux étaient autant de lettres d'un alphabet, dont on n'avait le chiffre qu'à Paris et Rome, etc. etc.

P. M.

—

Maladie nommée de Siam, aux Antilles françaises. — Louis XIV signa à Fontainebleau, le 25 juillet 1708, un Règlement contre « les désordres que « cause la maladie nommée *de Siam*, aux « Isles de l'Amérique ». D'après une relation de l'époque, c'était une fièvre maligne annuellement périodique, qui s'attaquait aux blancs et surtout aux nègres, tant de terre que de mer, et qui exerçait des ravages aux colonies et principalement à la Martinique.

Quelle est cette maladie d'après la science moderne et quel est son nom médical ? SCOHIER

—

Le secret de Carmontelle. — Charles Maurice, qui connut Carmontelle dans les dernières années de sa vie, écrit de l'artiste (*Histoire anecdotique du Théâtre*, I, p. 83) :

De toutes les choses agréables qu'a laissées Carmontelle, il en est une qui aurait été en même temps utile à l'art de la peinture, celle d'une composition imitant à s'y méprendre l'éclat du diamant, soit au jour, soit à la lumière, et celui du feu dans son ardeur la plus vive. L'inventeur a emporté son secret.

Quel était ce secret ? SIR GRAPH.

Réponses

Dans quelle langue s'exprimait Jésus (LXIII, 489). — La question proposée est tres grave : elle touche aux questions d'exégèse des plus difficiles.

On peut cependant présenter l'observation suivante, qui ne compromet rien.

Dans les textes évangéliques, l'oraison dominicale dit : « Notre Père qui êtes *aux cieux*... » Or, avant l'époque où les astronomes alexandrins ont inventé des ciels multiples, le mot ciel n'a jamais eu de pluriel, ni en grec ni en latin.

Il semble donc qu'il y ait là une traduction littérale d'un texte original énoncé en hébreu, ou dans un dialecte palestinien.

Dans l'hébreu biblique, on trouve souvent des pluriels emphatiques, tels que *shamaim*, les cieux pour dire le ciel, *maïm*, les eaux, pour dire l'eau, *élohim*, les dieux pour dire Dieu, ou même simplement pour dire un prince, un grand personnage, etc., etc. VICO BELTRAMI.

*
* *

Au temps de Jésus, nous trouvons quatre langues en Palestine, inégalement employées : l'hébreu, l'araméen, le grec et le latin.

1° *l'hébreu* n'était plus compris du peuple, c'était la langue sainte, la langue savante On lisait encore la Loi en hébreu, dans les synagogues, mais on avait soin de la traduire tout de suite de vive voix.

L'hebreu n'était plus employé que par les scribes et les Docteurs. Dans les écoles les Rabbins enseignaient en hébreu et c'est encore dans cette langue qu'ils dits cutaient sous les portiques du Temple. Notre Seigneur s'en servit certainement dans ses discussions avec les Pharisiens.

2° la langue usuelle en Palestine, celle qui peut être considérée comme la langue maternelle du Christ, c'est *l'araméen*. Elle était employée dans toute la Syrie et la Mésopotamie. A leur retour de l'exil de Babylone, les Juifs la trouvèrent répandue partout et l'adoptèrent peu à peu. Elle subsiste aujourd'hui dans ses deux principaux dialectes : le chaldéen et le syriaque. La dernière parole de Jésus sur la croix : « Eli, éli, lamma sabachtani » est de l'araméen.

3° la langue *grecque* n'était guère usitée que par les païens, et parlée dans les villes où ils étaient en majorité : comme Césarée, Scythopolis, etc.., par la cour d'Hérode et les troupes que celui-ci avait recrutées parmi les Barbares.

Il était profondément méprisé des Juifs « Celui, nous dit le Talmud, qui apprend « le grec à son fils, est maudit à l'égal de « celui qui élève des porcs. »

4° Le *latin* était avec le grec la langue officielle, les décrets romains étaient toujours redigés en grec et en latin, mais pratiquement il n'y avait que les soldats de la garnison romaine à même de le parler et de le comprendre. En résumé, il ne saurait y avoir de doute pour la langue parlée par Jésus, ce fut *l'araméen* et aussi quelquefois *l'hébreu*, mais seulement dans ses discussions avec les Pharisiens.

G. LA BRÈCHE.

—

La maison occupée par Napoléon à Sainte-Hélène (T. G.). — *La Grande Encyclopédie*, t. XXIX, p. 135, col. 1 (1901) dit :

Une route conduit dans l'intérieur de Sainte Hélène sur le plateau (600 m) de Rupert's Hill, à la petite maison de Longwood où vécut Napoléon ; en 1857 la reine Victoria a fait cadeau de cette maison à Napoléon III et l'a *envoyée à Paris* : une *restitution* fidèle de l'ancienne demeure a été *faite à Sainte-Hélène* ;...

Où lire quelques details sur cette translation et sur cette restitution ?

SGLPN.

—

Un mariage imposé par l'Empereur (LXIII, 201, 307, 462). — Voici un autre exemple de ce despotisme impérial, noté par Stendhal, dans son *Napoléon* édition de la *Revue blanche*, 1897, p. 22 :

Enfin, l'Empereur voulut marier sa cour en deux ans ; rien ne rend plus esclave. Cela fait, il voulut des mœurs. En 1808, il faisait dire à un riche bijoutier de Paris qui avait trois filles : le général N . épouse l'aînée de vos filles, à laquelle vous donnez cinquante mille écus. — Le père, éperdu, qui avait quelque accès aux Tuileries, vint lui demander grâce. Il lui répéta les mêmes paroles et ajouta : — Le général N... va faire sa cour demain, et épousera après-demain ! — Et Stendhal ajoute : Ce ménage est fort heureux.

Voilà le correctif. AD. PAUPE.

Une étrange affaire au XVIII[e] siècle. La comtesse de Saulx-Tavannes (LXII, 434, 423, 738, 845 ; LXIII, 14, 218,308,408).— Mme la marquise de Laguiche,à propos de cette affaire,rappelle l'histoire d'une autre disparition, ou plutôt d'une prétendue disparition, celle de la marquise de Lévis-Châteaumorand, veuve de Charles-François de Lévis, lieutenant général des armées du roi, et mère de Marie-Eléonore de Lévis, duchesse de Saulx-Tavannes. J'ai raconté la fin tragique de la marquise de Lévis-Châteaumorand, dans l'*Histoire du château et des seigneurs de Châteaumorand* (1888), et je l'ai encore sommairement rappelée dans *La vie et les œuvres d'Honoré d'Urfé* (1910). Voici, en deux mots, comment les choses se passèrent :

Dans la nuit du 28 au 29 novembre 1756, à onze heures du soir, la marquise se retira dans sa chambre, disant qu'elle avait à écrire avant de se coucher ; un bon feu pétillait dans le foyer. Vers deux heures du matin,une âcre fumée se répandit dans tout le château ; on courut à l'appartement de la marquise, qu'on trouva étendue au milieu de de sa chambre, méconnaissable et à demi carbonisée. Evidemment elle s'était approchée trop près de l'âtre, s'était assoupie, et le feu avait gagné ses vêtements : rien de moins mystérieux.

Sur ce dramatique accident, on greffa bien des légendes, qu'il serait trop long de rapporter ici. Disons seulement que ce fut si peu une disparition, que les restes de la malheureuse marquise, comme en font foi les registres de catholicité de Saint-Martin-d'Estreaux (Loire), furent inhumés le lendemain dans la tombe seigneuriale de Châteaumorand, en l'église paroissiale dudit St Martin-d'Estreaux, la même tombe où reposait, depuis 1626, Diane de Châteaumorand,femme d'Honoré d'Urfé.

Enfant du pays, je n'ai jamais entendu dire qu'un intendant infidèle du château ait été mis en cause, et soupçonné de l'assassinat de la marquise. J'ajouterai encore que le château de Châteaumorand n'a pas été détruit, comme paraît le croire Mme la marquise de Laguiche ; c'est toujours une des plus belles résidences du Forez. O.-C. REURE.

La Place de l'Etoile (LXIII, 299, 364, 409). — J'aurais désiré apporter une réponse un peu précise à la question posée, et c'est pourquoi je n'ai pas pris plus tôt la plume.

Bien que j'aie connu la place de l'Etoile avant les transformations du deuxième Empire, je ne me souviens pas du tout d'y avoir vu une manufacture de bougies. Tous les anciens annuaires, publiés tant par Bottin que par Didot, sont muets à ce sujet. En 1838, le vicomte de Milly habite rue Rochechouart, 40, et est indiqué comme propriétaire ; en 1845, il y avait installé une usine de savons et de bougies ; en 1847, MM Binet et Cie lui ont succédé. L'usine est transportée vers 1860, pour partie rue de Calais, 19, et pour la partie nécessitant l'emploi de la vapeur, à la Plaine Saint-Denis, où elle se trouve du reste encore. Le petit-fils du vicomte de Milly pourrait-il consulter ses archives de famille et nous dire si avant 1845, l'usine se trouvait réellement dans le voisinage de la place de l'Etoile et dans quelle rue (1). Le nom de la bougie ne viendrait-il pas plutôt du genre de flamme qu'elle produisait ?

En tous cas, il va sans dire qu'il ne reste rien de la légende proposée par M. Arthur Meyer, l'Etoile exista près d'un siècle avant la naissance du vicomte de Milly. GOMBOUST.

—

Décharges de mousqueterie aux enterrements militaires (LXIII, 443). — Je possède un ordre manuscrit ainsi conçu :

17[e] division militaire Numéro d'ordre 3. Etat Major de la Place de Cherbourg. Monsieur le Colonel directeur d'Artillerie est invité à vouloir bien faire délivrer des magasins de l'Artillerie cent cinquante cartouches à poudre, pour fusil à percussion, destinées aux funérailles de M. Paysant, lieutenant colonel en retraite, chevalier de la légion d'honneur mort à Cherbourg le 5 mai 1851, Cherbourg, le 6 mai 1851. Le Colonel commandant la place. Guichend (?). Vû bon pour délivrer les cartouches ci-dessus. Cherbourg le 6 mai 1851. Dionis. SGLPN.

* * *

La coutume dont parle M le D[r] Bonnette n'existe plus ajourd'hui, mais elle existait encore il n'y a pas très longtemps (quarante ou cinquante ans peut-être).

(1) V. *Intermédiaire* LXIII, 411.

Les décharges dont il s'agit étaient faites, soit en salve par un détachement de troupes rangé devant la maison mortuaire, soit au cimetière par des soldats défilant un à un devant la fosse ouverte, et déchargeant à mesure leur arme vers l'intérieur de la fosse.

Ce n'était pas seulement à des militaires que ces honneurs étaient ainsi rendus. Ainsi je me rappelle avoir entendu la salve tirée à Bordeaux, dans l'étroite rue des Palanques, devant la maison d'un Premier Président, qui n'avait sans doute jamais été militaire, mais auquel sa situation éminente (et peut-être aussi son grade dans la Légion d'honneur) conférait le droit à ce suprême salut. Le *règlement sur le service des places*, qui a été complètement remanié depuis, contenait sans doute des prescriptions détaillées à ce sujet. Cette publication officielle était un petit volume cartonné, et souvent en papier bleu, du format in-18 ou au-dessous, qu'on doit pouvoir trouver assez facilement chez les bouquinistes, mais je ne m'en rappelle pas la date précise, non plus que celle du règlement remanié et actuel. V. A. T.

***

Je ne puis répondre aux questions de M. le Dr Bonnette ; mais je lui signale qu'en 1870 les Allemands tiraient des salves de mousqueterie aux enterrements militaires.

J'en trouve la preuve dans la 2e édition revue et augmentée d'un ouvrage écrit par l'abbé Defourny, curé de Beaumont en 1870, et dont voici la désignation : *L'armée de Mac-Mahon et la bataille de Beaumont-en-Argonne* ; Paris, Dumaine, 1871, in-18.

Le 31 août 1870 le colonel de Béhagle, blessé la veille, mourut dans une ambulance de Beaumont. Comme un détachement allemand occupait cette localité, l'abbé Defourny demanda au chef de cette troupe la permission d'enterrer le colonel non pas avec les autres morts, mais séparément et au cimetière. L'officier allemand (p. 170) répondit :

Non seulement j'y consens, mais j'offre de faire rendre au colonel les honneurs militaires par les troupes prussiennes ; il suffira qu'on avertisse les blessés dans les ambulances, afin qu'ils ne s'effraient pas en *entendant les décharges* et qu'ils ne croient pas à une nouvelle bataille.

Un peu plus loin, p. 173, le curé de Beaumont ajoute :

Le capitaine prussien commanda par trois fois en allemand, et les *trois salves réglementaires* retentirent.

MAURICE ROUSSET-CROISET.

—

Le prénom Paul (LXIII, 207, 366, 511). — Le nom de Paul était dans l'antiquité romaine un surnom et non un nom. Outre le Paul-Emile (il faudrait dire Aemilius-Paulus) cité dans la demande, on trouve un autre personnage de l'antiquité, consul de Rome en 743 Q. Paulus Fabius Maximus. Il y eut aussi, mais dans l'ère chrétienne, un Julius Paulus, célèbre jurisconsulte sous Alexandre Sévère.

Maintenant, pourquoi saint Paul a-t-il changé son nom de Saul qui est juif en celui de Paul qui est romain ? Le grand apôtre n'en donne point la raison ? Comme Saul était de par Jésus-Christ l'apôtre des Gentils, (Act IX, 15), qu'il était d'ailleurs de par son père citoyen Romain, qualité qu'il revendique en plusieurs endroits des Actes, il est très probable qu'il aura simplement transformé son nom hébreu en un nom romain. Nous en avons d'autres exemples ; ainsi Eliacin devient Alcime ; Jésus se transforme en Jason, Joseph en Hégésippe, etc. De plus la grécisation du nom de Paul pouvait donner, jeter le ridicule car Σαῦλος veut dire celui qui se balance en marchant. Aussi nous voyons que les Romains l'appelèrent Paulus, les grecs et hellénistes Παῦλος ; seuls les juifs continuèrent à lui donner son ancien nom hébreu et l'appelèrent Saul. C'est je crois tout ce qu'on peut dire sur le changement de nom de l'apôtre, ou au moins c'est l'explication la plus raisonnable qu'en ont donné les Commentateurs de l'Ecriture sainte. Dr A. B.

—

Gœthe, officier de la Légion d'honneur (LXIII, 494). — Voici l'extrait complet du catalogue qui a contenu la lettre par laquelle Gœthe remerciait de sa nomination dans la Légion d'honneur.

L. A. S., en français, au maréchal ; Weimar, 1er novembre 1818, 4 p. in-folio.

Très belle lettre de remerciements de la croix d'officier de la Légion d'honneur que le roi vient de lui accorder, et protestations d'enthousiasme pour le souverain qui gouverne la France. « Je me sens heureux du devoir qui m'est imposé de m'associer à

l'allégresse générale et aux vœux qui dans les jours actuels, si pleins d'avenir, appellent sur le monarque et sur la nation tout ce qui, du dedans et du dehors, peut amener la satisfaction, le repos et la prospérité. »

n° 145 de la vente du 28 novembre 1861. Charavay expert. Acheté 56 francs par M. Henry.

Le second paragraphe cité par le collaborateur A. C.. ne se trouve pas dans le catalogue que j'ai sous les yeux ; il faut en conclure que la pièce est repassée une autre fois en vente, mais je n'en ai pas la trace. R B.

—

La descendance de Samuel Bernard (LXIII, 71, 158. 319, 415). — Ne faudrait-il pas lire plutôt *Frottier de la Coste de la Messelière?* PETRACORENSIS.

—

Boufflers, prononciation du nom (LXII, 950 ; LXIII, 71, 120, 170, 370, 415, 464). — A propos du nom de lieux Villiers (LXIII, 464) : j'ai souvent occasion d'ouïr le nom de Villiers-le-Bâcle (Seine-et-Oise) ; jamais je n'entends utiliser l's ; l'r est prononcé lorsqu'on dit seulement le nom Villiers = ère ; et il est négligé quand l'épithète le Bâcle est ajouté : Villié le Bâcle. Ces dissemblances de prononciation sont sans doute simplement dues à la recherche instinctive du moindre effort. Villière le Bâcle est difficile à dire, en comparaison de Villié le Bâcle, comme le merle chante en comparaison de le mouton bêle ; Villièrse est aussi pénible que aller à la herse. Il s'agit d'économiser les articulations comme font les bébés, les créoles ; comme firent les incroyables, et elles coûtent peu ou beaucoup à chacun selon son tempérament, selon qu'il a une prononciation facile ou non, etc., etc. Je suis disposé à croire que le nom de Boufflers ne fut jamais prononcé uniformément, mais selon la commodité de chacun, combinée avec les rencontres des mots qui suivent, coulantes ou rudes, en raison de la syllabe initiale. SGLPN.

—

Epitaphe de Christophe Colomb (LXIII, 395). — L'épitaphe est exacte pour la pierre tombale du fils de Christophe Colomb — Fernando Colon (ou Colomb) mort en 1431 — fondateur de la célèbre Bibliothèque Colombine (dans la cour des Orangers, patio de las Naranjas). Cette pierre est placée à la porte principale (Fuerta Mayor) de la cathédrale de Séville.

Christophe Colomb est mort le 31 mai 1506 à Valladolid. Les restes étaient d'abord inhumés dans l'église de Cartuja à Séville. Après ils furent transférés à Saint-Domingo dans l'île d'Haïti. En 1796 ils étaient transportés dans la cathédrale de la Havane où ils sont restés jusqu'en 1899. Depuis 1899 le tombeau de Christophe Colomb se trouve de nouveau en Espagne dans la cathédrale de Séville. Le tombeau (exécuté par Art. Mélida en 1892) se compose d'un socle avec les quatre figures allégoriques des royaumes de Castille, d'Aragon, de Léon et de Navarre, portant le sarcophage. L'inscription rappelle que « l'île de Cuba s'émancipa de l'Espagne, sa mère. »

W. KATENEFF.

—

Simon Deutz (T. G., 276 ; LI ; LXIII, 315). — M. Costa de Beauregard, *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1908, page 871, dit :

La légende veut que M. Thiers ait offert, avec des pincettes, à Deutz, le prix de sa trahison.

La légende n'attribue-t-elle pas ce geste à M. Didier, secrétaire-général du ministère de l'intérieur en 1832 ? Ce Didier a laissé un fils, député sous le second Empire, mort en 1868, possesseur d'une grande fortune, ami des lettres, qui a mis sur son testament plusieurs littérateurs de l'époque. Autant que je me rappelle les racontars des journaux de 1868, le secrétaire général de 1832 fit assister son fils âgé de neuf ans à la scène, pour lui donner une leçon de morale. P. M.

—

Mlle de Fauveau (LXII ; LXIII, 73, 191, 281). — **Le bracelet de Charles de Bonnechose** (LXIII, 465). — Dans ma réponse parue dans l'*Intermédiaire* du 10 avril, prière de lire : *32e de ligne* au lieu de 12e, et *la Rochejaquelein* au lieu de la Rochejaquelin. L. G.

—

M. Guiblet, garde aux titres de la bibliothèque du Roi, et sa famille (LXII, 727 ; LXIII, 316, 372. — Erratum : LXIII, 372 ; Boisbessey, au lieu de Bois-Tessé. TH. COURTAUX.

Hue de Miromesnil et Marquis de Radepont (LXIII, 340,467). — Nicolas II de Gonnelieu, seigneur de Radepont, laissa pour seule héritière Anne-Marguerite-Françoise-Adrienne, qui épousa en 1733, Gabriel Hue, chevalier, seigneur de Montaigu, auquel elle apporta les demi-fief, terre et châtellenie de Radepont. Gabriel Hue mort en 1763, laissa la châtellenie à son fils Joseph-Marie Hue de Montaigu, marquis de Radepont. On sait que Hue de Miromesnil, le garde des sceaux, vers 1794, habitait le château de Montalet, commune d'Issou, canton de Limay, près Mantes. Sa femme Blanche Rosalie Bignon y fut touchée par une délibération du Comité de sûreté générale. Cet ordre qui figurait dans la Collection de Lucas de Montigny, portait en marge : « Refusé faute de place à la maison d'arrêt du Luxembourg, le 27 germinal an II. Benoît concierge, (mercredi, 16 avril 1794). »

Madame de Miromesnil mourut à Mantes, le 14 décembre 1818.

E. GRAVE.

Pierre Lhuillier et son fils naturel (LXIII, 397). — A quoi sert donc Tallemant des Réaux ? Voir ses *Historiettes*.

PITON.

Le père de Montaigne (LXIII, 397). — Aucun des éditeurs et commentateurs des *Essais* n'a, en effet, à ma connaissance, fait remarquer la difficulté qu'il y a à comprendre ce qu'a voulu dire Montaigne en affirmant qu'il a vu son père « faire le tour de la table sur son pouce » (*Essais*, livre II, chap. II).

Le général Michaud, dans sa récente édition des *Essais* (chez Didot) où il traduit le texte de Montaigne en français moderne, remplace tout simplement les mots « sur son pouce » par ceux-ci : « sur ses mains ». Montaigne eût-il écrit « sur ses mains », le miracle serait semble-t-il, tout aussi grand, s'il a voulu dire que son père fit porter tout le poids de son corps sur sa main ou sur ses mains, en faisant le tour d'une table.

Peut-être a-t-il voulu parler du pouce du pied : on conçoit en effet qu'il ait pu, comme les danseuses, appuyé sur le gros orteil, faire, en sautant, le tour de la table.

A. JY.

M. de Montjoie. M. de Monta. M. d'Hulst (LXIII, 398, 515). — Mme de Montjoie (Mélanie, morte en 1848 en Angleterre) attachée comme dame d'honneur de Mme Adélaïde, sœur de Louis-Philippe, était sœur de Zoé, marquise de Dolomieu, dont il a été question (LXI), dame d'honneur de la reine Amélie.

Attachée à Mme Adelaïde, à son départ de Barcelone, lorsque celle-ci fut obligée de se séparer de sa mère, la duchesse d'Orléans, par suite des procédés de M. de Follemont, à son égard, elle s'identifia à cette princesse de telle façon à n'avoir ni autre famille ni autres intérêts. « Sa mort, écrit la duchesse de Dino dans sa *Chronique* en 1848, fut le complément de l'infortune de la sainte Reine Amélie dont elle était la seule et la plus intime confidente. »

Son mari, M. de Montjoie, était l'ami dévoué des Princes d'Orléans ; c'est lui, à Twickenham, qui leur servait de gentilhomme de la Chambre dans les rares occasions où il fallait quelques formes d'étiquette. Il fut tué à la bataille de Friedland, d'un boulet, provenant, dit-on, d'une batterie bavaroise, commandée par son frère, officier d'artillerie (*Mme de Boigne, passim*).

M. d'Hulst : Joseph-Maurice Le Sage d'Hauteroche, né à Bejuro, le 1er janvier (ou mars) 1805 (fils de Marie-Jean-André-Maurice-Hyacinthe, comte d'Hulst, et de Jacquette Emilie-Elisabeth du Bourg morte à Toulouse en janvier 1813) marié le 25 mars 1829 à Antoinette Denise de Grimoard de Beauvoir du Roure Brison, née à Paris le 21 février 1807 (fille de Auguste-François Louis Scipion, et de Elisabeth-Olive-Félicité Le Clerc de Juigné, dame de la reine Amélie).

Ce fut le père de monseigneur d'Hulst.

P. CORDIER.

Frères Paris (LXIII, 445). — Il existe un beau blason — ex-libris, peut être — qui porte les armes des Paris : *D'or à la fasce d'azur, chargée d'une pomme d'argent, tigée et feuillée de sinople.* Couronne de comte. Supports : deux lions.

P. LE J.

* * *

M. Vivarez trouvera les portraits de Paris de Montmartel et de Paris-Duverney

dans l'ouvrage « Madame de Pompadour » par Goncourt, édition Firmin-Didot

Celui de Jean Paris de Montmartel, marquis de Brunoy, le représente en grand costume, assis dans un fauteuil, avec un superbe bureau à cylindre en arrière et à sa gauche.

La tête est, d'après Maurice Quentin de la Tour, l'habillement et le fond sont dessinés et disposés par Ch. Nicolas Cochin, fils. La gravure est de L. J. Cathelin. L'original doit se trouver au Cabinet des Estampes. Celui de Joseph Paris Duverney, le conseiller intime de Mme de Pompadour, un financier de premier ordre, celui que dans l'intimité elle appelait « son cher Nigaud », est la reproduction de son portrait par L. M. Vanloo et l'estampe originale est de P. Aveline. ALDE.

*
* *

Pâris de Montmartel, de Sampigny, de Tourcy, du Verney, de Brunoy a pour armes : *d'or à la fasce d'azur, chargée d'une pomme du champ, feuillée et tigée de sinople*

La pomme, c'est une allusion à ce nom de Pâris.

Les portraits des frères Pâris doivent se trouver chez les marchands spéciaux. On a aussi dressé depuis quelques années des listes des personnes dont on connaît les ex-libris. Il n'y a qu'à demander au bon endroit. E. GRAVE.

—

Pradier (LXIII, 350). — Jean-Jacques, dit James, Pradier, né à Genève, le 23 mai 1792, selon de Montet (*Dictionnaire des Vaudois et Genevois*) le 23 mai 1790, selon Rigaud (Les Beaux-Arts à Genève) et selon Antoine Etex (J. Pradier, sa vie et ses œuvres), mort en 1852 et non en 1862.

De Montet indique comme sources sur cet artiste :

Nouvelle Biographie générale ;

Biographie universelle ;

Haag : *La France protestante ;*

Magasin pittoresque, 1853, p. 67 ;

Bibliothèque universelle, 1838 (je suppose : 1858) ;

Revue Suisse, 1852, p. 446.

Hartmann, Galerie Berühmter Schweizer ;

Catalogue du Musée Rath, de Genève.

J'ajoute à cette nomenclature, entre autres :

L'étude d'Antoine Etex, Paris 1859 : *J. Pradier, sa vie et ses œuvres* ;

Un article de Gustave Planche, dans la *Revue des Deux-Mondes ;*

Un article du journal l'*Artiste* cité par Hartmann.

Etex ne nous renseigne pas sur le mariage de Pradier ; il se borne à dire qu'il fit un mariage « qui a mal tourné. »

En revanche, il nous donne de curieux détails sur une des œuvres du grand artiste :

« Il exécuta sa statue de Psyché dans un morceau de colonne en marbre grec Son modèle fut une belle patricienne romaine, restée fort ressemblante par la tête, qui est ce qu'il y a de plus faible dans cette statue Malheureuse destinée des femmes ! Un grand amour, une grande passion ont passé par là, et ont brisé la vie de cette femme. Tandis que l'artiste, inspiré par son amour égoïste, a créé l'un de ses chefs-d'œuvre d'après elle, elle, l'inspiratrice flétrie, sa réputation perdue, elle reste à jamais la victime immolée... Pauvre femme, elle a payé de son déshonneur et d'une vie misérable, d'un labeur incessant et de tous les jours de sa vie, ce rêve d'amour si séduisant pour toutes les femmes...

Il y a loin de ceci aux mains de la Vierge d'Avignon. Et je demanderai, à mon tour : Qui était la noble romaine qui a posé pour Psyché ?

C'était une habitude à Genève d'appeler James les hommes ayant les prénoms de Jean-Jacques. Un autre exemple célèbre de cette abréviation est Jean-Jacques (ou Jacob) Fazy, le grand citoyen connu sous le nom de James Fazy.

NISIAR.

*
* *

Je ne sais si Pradier a été marié ; mais n'est-il pas ordinairement admis (v. notamment Jules Claretie, *La Vie à Paris*, 1883, cité par E. Biré. *Victor Hugo après 1830*, t. I, p. 94) que son modèle, quand il sculpta la statue de Strasbourg, fut Mlle Julienne Gauvain, dite Juliette Drouet, alors sa maîtresse, plus tard celle de Victor Hugo ? Elle avait de Pradier une fille, Claire Pradier, qui mourut vers l'âge de vingt ans, et dont la mort a inspiré à Victor Hugo deux pièces des *Contemplations*, « Claire P. » et « Claire », dans la première desquelles se trouve le passage qui commence ainsi :

Son pere, le sculpteur, s'écriait : Qu'elle est [belle !
Je ferai sa statue aussi charmante qu'elle...

Si la Vierge d'Avignon ressemble à la statue de Strasbourg, n'aurait-elle pas eu le même modèle ? Ou, si les dates le permettent (c'est vers 1846 qu'a dû mourir Claire Pradier), pour la seconde statue, Pradier ne se serait-il pas inspiré de sa fille, dont Victor Hugo écrivait :

Toi qui, dans ta beauté naïve et recueillie,
Mêlais à la madone auguste d'Italie
La flamande qui rit à travers les houblons...

IBÈRE.

—

Maison de Surgères (LXIII, 254, 421). — Une note, due à la plume d'un érudit inconnu qui aurait compulsé les titres du Domaine du comté du Maine, en 1697, se trouve insérée dans le ms. f. fr. nº 22.608, de la Bibliothèque nationale (fonds Dangeau) ; elle intéresse la maison de Surgères. L'auteur, parlant du châtelain de Ballon, Janot d'Inurce, écuyer de l'écurie du Roi, dit qu' « il eut cette terre « par confiscation sur le précédent sei- « gneur. Le roi Louis XII, qui l'affection- « nait beaucoup, la lui donna. »

Or, le « précédent seigneur » n'était autre que René de Surgères, chevalier seigneur des châtellenies de la Flocellière, Cerisay, Ballon, et autres lieux, fils de Jacques de Surgères, chambellan du roi, seigneur desdits lieux marié en 1452 à Renée de Maillé, dame de Ballon, au Maine. Jacques testa en 1491. René de Surgères rendit l'aveu de Ballon en 1500. On ne retrouve aucune trace de cette soi-disant confiscation. A-t-elle été réellement opérée ? L'autorité royale ne pratiquait la confiscation que dans le cas de félonie, trahison ou autre crime équivalent.

M. le marquis de Sugères, chef du nom et d'armes pourrait nous fixer sur ce point intéressant l'histoire de sa maison.

URBAIN DESCHARTES.

—

Portraits par Mme Vigée Lebrun : Mme de Guiche (LXIII, 496). — Un intermediairiste demande s'il se trouve des portraits de Mme de Guiche, peints par Mme Vigée-Lebrun. Il s'en trouve plusieurs, à l'huile et au pastel, dans la famille de Gramont. J'ai souvenir d'une fort jolie tête au pastel, d'une autre à l'huile, chez le duc de Gramont, et d'un portrait à mi-corps, chez son second fils, le comte L.-R. de Gramond.

—

Mémoires de Watteville (LXIII, 102, 287, 378, 424). — Consulter la collection des *Mémoires de la Société d'émulation du Jura* (Declume, imprimerie Lons-le-Saunier). LED.

—

Familles d'écuyers (LXIII, 255, 426). — Nous pensons que M P. de Monlevret ne devrait pas assimiler le varlet à l'écuyer. A l'époque des croisades on était varlet avant d'être écuyer. Ainsi on lit dans la romance en vieux français d'Artois du XIIIe ou XIVe siècle sur le sire de Kerki, qu'à la bataille de Laoolicée : beaucoup de varletons gaignierent éperons d'écuiers.

A une époque moins reculée, au XVIe siècle par exemple, le mot écuyer prit une extension qu'il n'avait pas à l'époque des croisades. Il était une sorte de titre de noblesse qui appartenait sans doute à ceux qui avaient des armes sur un écu, à la guerre. En 1364, Enguerrand le bâtard de Kerki figure comme écuyer dans une quittance de gages à Beauvais (écu portant un créquier au sautoir brochant). Sa descendance en qualité de bâtard a été négligée par les généalogistes du XVIIIe siècle. A cette époque il y eut des écuyers qui ne furent jamais chevaliers.

En 1559, Gaspard de Créquy, enfant naturel de Philippe de Créquy, baron de Bernieulles et gouverneur de Thérouanne, est qualifié écuyer, seigneur de Forseville et de Lothe (21 avril 1559). (Ecu à un créquier chargé d'une bande de sable qui est de Verchin). Son petit-fils Adrien, deuxième du nom, porte encore letitre d'écuyer quoiqu'il ne fût que lieutenant de justice de la seigneurie de Fressin et Créquy, qui appartenait alors à Charles de Créquy pour lequel l'ancienne sirerie fut plus tard changée en duché-pairie par Louis XIV.

En 1655, Claude de Créquy est encore qualifié écuyer, mais son fils aîné Chrétien de Créquy, n'est plus appelé que sieur du Rolet (fief de Rolet, près Fruges Pas-de-Calais). Désormais le titre d'écuyer parait tomber en désuétude quoique ce titre qui n'était pas « le fait du

prince » fit remonter la famille aux temps féodaux.

Nous voyons aussi qu'en 1595 Pierre de Créquy, deuxième fils du bâtard Gaspard et frère d'Adrien qualifié écuyer est nommé messire Pierre de Créquy, écuyer seigneur de Thèves archer de la garde du roi dans la compagnie de Montmorency (acte passé à Royon le 21 juillet 1575). Son fils Josse, en 1597, son petit-fils Jacques en 1659 sont appelés écuyers, quoique Jacques fût tout simplement receveur de la terre et seigneurie de Wailly. Jean de Créquy fils de Josse, armateur à Port-le-Grand, près d'Abbeville, néglige le titre d'écuyer. Il en est de même à cette époque dans les autres lignes collatérales. En 1675 Guillaume de Créquy quatrième fils de Josse de Créquy écuyer, devenu simple « garde des boys de la duché » n'est pas qualifié écuyer dans son acte de décès. En 1685, dans son acte de mariage, Claude de Créquy, fils naturel de Robert de Créquy et nommé capitaine des chasses de la duché n'emploie pas non plus le titre d'écuyer.

Il est donc probable qu'on a donné au mot écuyer plusieurs significations. Il fallait passer par le grade d'écuyer pour parvenir au rang de chevalier.

Après les premiers temps de la chevalerie, le titre d'écuyer fut laissé de droit à certaines familles. Dans un mémoire rédigé par Chérin, on trouve que Pierre le C... fut déclaré usurpateur de la qualité d'écuyer le 10 juin 1666.

On pourrait donc naître avec ou sans la qualité d'écuyer. Docteur D.

***

Je ne crois pas qu'il faille voir dans la situation de page occupée souvent par de jeunes gentilshommes l'indication d'un degré de noblesse inférieur à celui d'écuyer. Si certains, un grand nombre même, entraient commes pages, soit chez un grand seigneur, soit chez un prince, s'ils appartenaient eux-mêmes à une famille plus habile à se pousser, tous les fils de la noblesse ne faisaient pas leur apprentissage du métier militaire ou des usages hors du foyer paternel. Parvenus à l'âge adulte, tous non plus ne servaient pas dans la compagnie d'un chevalier ou capitaine, en qualité d'écuyers.

Mais si je m'en rapporte à un vieux dicton tous naissaient écuyers : « Tout noble naît écuyer et peut devenir chevalier ». Il serait encore plus rigoureusement exact de dire « Tout gentilhomme », car il y avait des nobles qui ne naissaient certainement pas écuyers, c'étaient les anoblis. Au contraire les nobles de race, tous les vrais gentilshommes naissaient écuyers. « Ecuyer », c'était un titre qu'à défaut d'autre plus élevé tous les nobles avaient le droit de prendre. Ce titre était en quelque sorte, à condition bien entendu qu'il n'y ait pas de supercherie, le critérium de la noblesse. Un arrêt du parlement de Paris du 30 octobre 1554 avait proclamé le titre d'écuyer « caractéristique de la noblesse jusqu'à preuve du contraire ». Anciennement on se servait aussi de l'expression « Noble Homme » qui perdit assez vite sa valeur, sauf en Normandie où longtemps elle fut regardée comme indicatrice de la noblesse. Cependant on la rencontra encore ailleurs mais pas seule, « Noble homme et écuyer ». Alors elle s'appliquait bien à un individu appartenant à l'ordre de la noblesse, par contre, employée seule cette expression « Noble Homme » était devenue exclusive de la noblesse. Dans des actes des XVIIe et XVIIIe siècles on la rencontre sans cesse, de même que celle d' « Honorable Homme », appliquée à des représentants de la bonne bourgeoisie, plus ou moins confinant à la noblesse, mais certainement pas écuyers.

Il y avait donc des familles d'écuyers, c'était même l'immense majorité des simples gentilshommes qui était dans ce cas. Mais tout écuyer pouvait gagner les éperons de chevalier. Pendant très longtemps les règles de la chevalerie furent scrupuleusement suivies et l'investiture était toujours régulièrement donnée. Puis, comme dans toutes les institutions humaines, un relâchement se produisit et la création des chevaliers se fit plus ou moins irrégulièrement. La chevalerie proprement dite avait vécu.

Cependant le titre de chevalier demeura comme indiquant un degré au-dessus d'écuyer. Comment s'obtenait-il alors ? C'est assez difficile à préciser. Y avait-il même une règle générale, unique ?

Au XVIIe, et surtout au XVIIIe siècle, bien des familles le prenaient *motu proprio*. C'étaient toutes celles qui n'avaient pas

un titre plus élevé et qui cependant, soit par leurs services militaires qu'avait récompensés la croix de Saint Louis, soit simplement a cause de leur fortune plus considérable, occupaient une situation plus en vue ou qu'elles-mêmes, souvent seules, jugeaient préponderante. C'était un abus.

Des abus, d'ailleurs, il s'en est toujours glisse par tout.

De tout temps il y a eu de faux nobles puisqu'il a fallu des réformations de noblesse. La plus ancienne est sans doute celle de Raymond Montfaut vers 1460 — aussi lorsqu'on veut exprimer qu'une famille est vraiment ancienne dit-on qu'elle etait « noble dès le temps de Montfaut » Les commissaires chargés de la vérification, plus tard les intendants, confirmaient ou repoussaient les prétentions des impétrants. En cas de confirmation, même s'il s'agissait de noblesse usurpée, il y avait comme une sorte d anoblissement tacite qui pouvait tout au moins servir de base sérieuse pour une confirmation postérieure. A part quelques exceptions très rares on peut soutenir qu'apres une réformation il n'existait pas de noble absolument faux Mais ce qu'il y avait en tout temps, déjà sous l'Ancien Régime, c'était une quantité immense — quantité qui s'est depuis multipliée à l'infini — de faux titres.

Autant au point de vue strictement nobiliaire il était important de pouvoir prouver une noblesse de race, c'est-à dire se perdant dans la nuit des temps, ce qu'on appelait « ancienne noblesse sans anoblissement connu », sans le fait du Prince, autant pour les titres était-il nécessaire, indispensable pour apprécier leur validité de connaitre le fait du prince, l'acte du Souverain, du Pouvoir exécutif qui les avait créés. Evidemment c'est là le principe, car dans la pratique... ceux concédés régulierement par la Royauté ou l'Empire, sont l'infime minorité. Sans crainte d'être démenti, si ce n'est par les ignorants ou par ceux qui jouent l'ignorance et la bonne foi parce qu'ils y sont interessés, on peut affirmer qu'actuellement en France, sur vingt titres (tels du moins qu'on les trouve dans les annuaires mondains et dans certains recueils soi-disant héraldiques) il y en a dix-neuf de faux ou de portés sans droit, et que le vingtième lui même est souvent porté d'une façon irrégulière.

Par « faux » il faut entendre ceux qui n'ont aucune origine légale. Combien de fois en feuilletant une généalogie n'y trouve-t-on pas pendant plusieurs générations : X, seigneur de Z ou X de Z, puis tout d'un coup un membre fait une apparition à Versailles et on lit : X, « dit » le comte ou le marquis de Z. Ce n'était d'abord qu'un titre de courtoisie, mais après une ou deux générations on se l'appropria. Le « dit » qui indiquait clairement l'inanité du titre disparaît, il n'y a plus que des X, comtes ou marquis de Z.

Ailleurs une famille a bien reçu un titre, mais (qu'on me pardonne l'expression) il a fait des petits. On a procédé en même temps par multiplication et division Et ces errements sont anciens, ils remontent à la fin de l'Ancien Régime ; des familles historiques les ont suivis. En principe le roi ne conférait pas de titre nu, il y eut deux ou trois exceptions, elles sont connues. Il érigeait une terre en baronnie, comté ou marquisat (ne parlons pas de duchés, à part quelques titres romains, les abus n'osèrent y pénétrer) et la terre devait avoir, originairement et en principe, une importance proportionnée au titre qui lui était attribué. Il y avait même des règles précises à ce sujet, mais on les interprétait d'une façon excessivement large. Telle était la seule origine légale des titres. Il ne suffisait pas, en effet, d'acheter une terre titrée pour avoir droit au titre de cette terre, le prendre était illégal, mais cela s'est fait, souvent, même au couchant de la monarchie. C'était donc la terre qui était titrée. L'acte d'érection indiquait au moins *grosso modo* sa composition. Si on la divisait entre les héritiers aucun n'avait plus droit au titre. Donc, la possession de la terre était nécessaire, (toujours en principe, s'entend), mais elle n'était pas suffisante pour en porter le titre. Il en résultait qu'un titre ne pouvait jamais être porté par deux personnes en même temps, puisqu'une même terre ne pouvait avoir deux propriétaires au même moment. C'etait aussi une règle générale que la transmission du titre devait se faire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. Mais si, pour une raison quelconque,

c'était un cadet, qui recevait la terre, c'est à lui qu'appartenait le titre. Donc dans une famille où il n'y avait qu'un titre, un seul membre pouvait le porter. Par exemple aussi longtemps que vivait le père, tous les enfants, et, après sa mort, tous ceux qui n'avaient point la terre titrée, c'est-à-dire en général tous les cadets, n'avaient droit à aucun titre, dans le sens moderne du mot, car ils étaient toujours au moins écuyers et souvent chevaliers.

Tous les titres supposaient la possession d'une terre, sauf ces derniers qui étaient les seuls titres nus afférents seulement aux personnes. Au lieu de cela et depuis longtemps, si le père était marquis, le fils aîné était comte, le cadet vicomte, etc... l'exemple remonte au XVIIIe siècle et fut donné peut être par les Mirabeau. Aujourd'hui, c'est mieux encore. Si l'on n'a pas encore osé souvent multiplier le titre de marquis par le nombre des enfants, on n'a gardé aucune retenue pour les titres de comtes ou de barons. Autant de fils et de petits-fils, autant de comtes, autant de barons.

C'est le miracle de la multiplication des titres. Le titre n'est pas faux, mais sauf un, tous ceux qui le portent le font sans aucun droit. Ils vont directement contre les ordonnances royales, contre les décrets impériaux, les unes et les autres toujours en vigueur comme l'a parfaitement rappelé aux parquets une circulaire du garde des sceaux en date du 22 juillet 1874. De plus, l'article 259 du Code Pénal, s'il n'est pas souvent appliqué — il l'est quelquefois — n'a cependant pas été abrogé Tout procureur peut poursuivre en le visant ou en se référant à la circulaire de 74. Voilà pour les titres portes sans droit.

Pour certaines familles, parfaitement nobles d'ailleurs, le nom patronymique ou un ancien nom de seigneurie est beaucoup plus connu que le nom de la seigneurie titrée. Sous l'Ancien Régime, cela eût donné, par exemple A. de B., marquis de C. C'est, ou, ce devrait être, encore ainsi dans les actes authentiques mais couramment l'intéressé s'intitulera : marquis de B., ou même marquis d'A. Une digression sur les noms patronymiques et les noms de seigneuries serait peut-être ici nécessaire à l'explication de ma pensée ; ayant déjà trop abusé de l'hospitalité de l'*Intermédiaire*, je la remettrai à une autre occasion. Ce que j'ai dit suffit pour indiquer comment un titre existant et authentique peut être irrégulièrement porté.

Il ne faut pas oublier que tous les gentilshommes naissaient écuyers même ceux qui jouissaient d'un titre supérieur. Aussi, dans les vieux actes, trouvera-t-on souvent par exemple : X, écuyer, comte de Z ou A. de B. écuyer, marquis de C. et l'on pourrait soutenir, sans être trop paradoxal, qu'en droit il en est toujours ainsi, car ce titre d'écuyer s'il n'est plus porté n'est pas abrogé. Il le fut, comme tous les autres, par la Révolution, mais sans aucun doute Louis XVIII le rétablit en même temps que les autres par l'article de la Charte déclarant que les nouveaux nobles conservaient leurs titres et que les anciens reprenaient les leurs, dont le titre d'écuyer puisqu'il n'a pas été excepté. Si, comme en Belgique, et aussi d'après ce que je me suis laissé dire dans certains cantons du Nord touchant la frontière belge, tous les ayants droit l'eussent repris son existence eût à jamais empêché de confondre les vrais gentilshommes avec tous ceux qui reçurent du Conseil d'Etat de la Troisième République, avec une particule quelconque une fausse apparence nobiliaire.

G. DE LA VÉRONNE.

Quart-Comte de Soissons (LXIII, 400). — On lit dans Melleville : *Dictionnaire historique du département de l'Aisne* : édition de 1875, tome II, p. 344 :

« Ce sont les possesseurs des quatre vicomtés d'Ostel, Cœuvres, Buzancy et Fromentel qui prenaient ce titre bizarre, probablement pour se distinguer des comtes de Soissons, proment dits qui étaient des personnages tout différents. »

On voit encore dans ce même ouvrage de Melleville que :

La terre d'Ostel fut érigée en vicomté par Raoul de Soissons, à la fin du XIIIe siècle ; elle passa successivement dans les familles de Conflans, de Voudenay, de Béthune, de Choiseul ; en 1718 le roi rétablit en faveur de Paul Louis Bellanger, avocat général à la cour des aides de Paris, le titre de Quart-Comte de Soissons, supprimé à la mort de M. de Choiseul.

La terre de Cœuvres, érigée en vicomté en 1232, par Raoul, comte de Soissons,

resta dans cette famille jusqu'au milieu du xve siècle. Achetée à cette époque par Jean d'Estrées, elle fut érigée en marquisat en 1585, puis, en 1648 en duché pairie sous le nom d'Estrées. Ce dernier titre s'éteignit en 1737 par la mort sans enfant de Marie-Victor d'Estrées. Les domaines de ce dernier revinrent à sa sœur qui avait épousé Michel-François le Tellier, marquis de Courtanvaux. Leur fils mourut en 1771. A la fin du xviiie siècle, le duc de Villequier était seigneur de Cœuvres.

La terre de Buzancy appartenait au xie siècle aux seigneurs de Pierrefonds : donnée à un de leurs puinés, elle devint le chef-lieu d'une vicomté. Au xive siècle, elle est entre les mains de Jean sire de Quierzy et de Muret, dont la fille, Agnès, la vendit à Mathieu de Roye, son beau-frère. Au xvie siècle, Eléonore de Roye l'apporte à Louis Ier de Bourbon, prince de Condé. Au xvie siècle encore elle passe aux mains des Sardini, qui la cèdent au milieu du xviie à Jacques de Chastenet, seigneur de Puységur.

Fromentel est un fief situé sur le terroir de Terny. Georges de Béthune, vicomte d'Ostel, vendit en 1562 le domaine de Terny (seigneurie, vicomté et dépendances), à Jean Lévêque, seigneur d'Ecury. Le domaine de Terny fut de nouveau érigé en vicomté pendant la minorité de Louis XV en faveur de M. Marié intendant des armées du roi.

Dormay, dans son *Histoire de Soissons* (1663-1664), constate que les vicomtes de Buzancy et d'Ostel prennent la qualité de Quart-Comtes de « Soissons, mais, ajoute-t-il, parce que je n'ai pas eu assez d'éclaircissements sur ce sujet, je ne puis en donner aux autres. »

Ce sera aussi notre conclusion.

X. DE B.

—

Ex-libris à déterminer: d'azur à trois croisettes d'or posées 2 et 1 (LXIII, 447). — Ces armes sont portées par une famille Boivin de Bacqueville, en Normandie. La province d'origine de cet ex-libris peut-elle correspondre à cette attribution ?

P. LE J.

***

Boivin seigneur de Bonnetot, de Bacqueville, de Canonville, de Saint-Ouen, a pour armes, *d'azur à 3 croisettes d'or*, 2 *et 1*.

E. GRAVE.

***

D'après Rietstap il existe quatre familles portant ces armes :

Boivin de Bacqueville (Normandie). *Boivin de Bonnetot* (id.), *de Charnacé* (les croisettes sont pattées *de Couillerville* (Normandie).

Les supports ne sont pas indiqués.

NISIAR.

—

Estampe à authentiquer. La Morte inconnue (LVII, LVIII, LXIII, 384, 472). — Après avoir signé S. une centaine de notes publiées par l'*Intermédiaire* depuis 7 ou 8 ans, je me crois autorisé à déclarer que la réponse signée de cette initiale dans le n° du 10 avril (col. 472) n'est pas de moi.

S.

[Cette lettre était l'initiale de notre correspondant. La réclamation n'est pas moins fondée. L'S restera la signature exclusive de notre collaborateur.]

—

Cuivre natif (LXIII, 401). — Dans la *Minéralogie* de la France et de ses colonies, M. A. Lacroix (du Muséum) dit que le cuivre natif ne constitue à lui seul en France aucun gisement exploité. Il n'est qu'à l'état d'échantillon.

L'auteur donne la liste des minières où ce minéral se rencontre, mais par hasard. Elle comprend deux ou trois localités des départements suivants : Basses-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn, Aveyron, Puy-de-Dôme, Charente, Haute-Vienne, Rhône, Vosges, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes et Corse.

Le Var n'y figure pas, probablement parce que le cuivre natif y est encore plus rare

On ne le rencontre avec plus d'abondance qu'en Nouvelle-Calédonie.

TARIN.

***

M. Ecuednoff consultera avec fruit l'ouvrage suivant de MM. Fuchs et Launay : *Traité des gîtes minéraux et métallifères*. Paris, 1893, Baudry, 2 vol. in-8°, d'où j'extrais les lignes suivantes :

En dehors de l'Algérie la France ne produit pas de cuivre ; quelques gisements ont été exploités à diverses reprises à la Prugne (Allier), à Chessy, en Corse, dans les Basses-Pyrénées, à Cerisier (Alpes-Maritimes) mais ont dû être abandonnées. Tome II, 222.

On lit, d'autre part, dans la *Statistique de l'industrie minérale* pour l'année 1909, Paris, Imprimerie nationale 1910, à la page 34, sous la rubrique *Cuivre* :

Le minerai de cuivre a été extrait de qua-

tre concessions ; une autre concession a été exploitée mais n'a pas donné de produit. La faible quantité (766 tonnes) de ce minerai a été extraite des départements de l'Aude, de la Corse et de la Savoie.

Il semblerait donc que depuis la publication de l'ouvrage de MM. Fuchs et Launay l'exploitation des mines de cuivre, situées sur le territoire français, a une légère tendance à se développer.

J. P.

—

Les ouvrières écrivains (LXII; LXIII, 433). — **Elise Moreau — Mme Gagne.** — Elise Moreau décéda vers 1860, femme, depuis 1853, de Paul Gagne, *avocat des fous* en mesure de plaider *pro domo*. Vapereau, dans sa 3e édition, dit encore qu'il se présenta à Paris, aux élections de 1863, « comme candidat *surnaturel*, universel et perpétuel » Cependant le *courageux* Adolphe Bertron, candidat *humain* — aussi, à responsabilité limitée sans doute — réalisait seul alors cette *universalité*, en se présentant dans toutes les circonscriptions de France.

Gagne mourut après 1870. Sa haute taille, un port étudié et surtout sa tête d'illuminé, en avaient fait depuis son veuvage, l'un des types les plus populaires du Quartier Latin. Lecteur assidu à Sainte-Geneviève, on le voyait l'été, après la fermeture de la bibliothèque, se promener gravement en espadrilles, au Luxembourg, avec un étudiant à qui il avait réservé l'archi présidence, de son archi ministère, car tout était *archi* dans le système politique par lui rêvé. C'est ainsi qu'il devenait archi empereur d'un archi empire, toujours dans les limbes à l'heure actuelle.

Grâce à sa belle prestance, l'*avocat des fous* restait encore ce que les femmes appellent un bel homme. Or, la pauvre Elise était laide Toutefois, un entraînement sympathique est peu à prévoir, l'extrême misère où elle était tombée suffisant amplement à expliquer cette union malencontreuse. Elle eut, comme on le sait, des effets déplorables sur la mentalité de l'épouse : Dis-moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es.

Dans un récit publié par elle dans un livre destiné aux enfants, *Les plus beaux jours de la vie*, Elise Moreau se dit, en effet, native de Coulonges sur l'Autise (Deux-Sèvres) mais cette assertion, bien qu'elle ait été longtemps acceptée, ne saurait être véridique. Il est *notoire* qu'avant d'aller à Coulonges, sa famille a habité pendant un an environ, Champdeniers *où l'enfant allait à l'école* chez Madame Mercier (de) Léraudière. Cette institutrice installée en l'an X, recevait aussi les petits garçons, et cela explique comment l'un de mes compatriotes, M. Alexandre Maynier, ancien professeur décédé bibliothécaire de Bayeux, a pu être le condisciple d'Elise Moreau.

A cette époque, le père de la future poétesse était mort et sa veuve remariée avec un personnage assez peu digne de considération à ce que l'on assure. M. Maynier le disait marchand de bœufs et ajoute même que le ménage *venait de Parthenay* quand il arriva à Champdeniers. De là enfin, il alla tenir auberge à Coulonges pendant plusieurs années, Elise y fit sa première communion ; à Coulonges encore trouve sa place l'épisode bien connue du livre de vers oublié par un voyageur, premier motif de la vocation.

Aujourd'hui le *Dictionnaire* Larousse — et je crois son opinion fort partagée — fait naître Elise Moreau à Rochefort-sur-mer (Charente-Inférieure) le 14 juillet 1813. L'acte de naissance copié par M. Alphonse Farault sous-bibliothécaire de la ville de Niort, dit *Marguerite Lise Derus*, fille de Michel *Derus*, poêlier et de Françoise Mailloret.

On a déjà mentionné le décès du dit Derus survenu peu après la naissance de sa fille et le second mariage de sa veuve contracté *fort mal à propos*. Ce dernier point a été de tradition constante à Champdeniers, mon pays natal.

On conçoit très bien qu'Elise Moreau, voulant faire oublier un passé pénible, ait voilé son vénérable état-civil sous un pseudonyme littéraire à la formation duquel le nom de sa contemporaine Elisa Mercœur n'est peut-être pas étranger.

Elise Moreau a consacré plusieurs poésies à Edouard Lockroy dans l'*Age d'or*.

Feu M. de Cumont, conseiller général, avait vainement, sur ma demande, fait des recherches sur la présence à Coulonges de la future Madame Gagne.

J'achève enfin ce trop long article en relatant la publication à Niort de plusieurs

œuvres d'Elise Moreau, dont un roman fort médiocre resté inconnu à Paris.

LEDA.

—

Poésies d'Arquesson (LXIII, 257, 380). — Monsieur Gustave Chéneau a répondu, dans le numéro du 20 mars, à la question précédemment posée, relative aux *Poésies d'Arquesson* ; je l'en remercie.

Je connaissais les sources qu'il a bien voulu indiquer : *Manuel du libraire*, de Brunet et *Revue de Saintonge* et d'Aunis.

Comme il paraît s'intéresser lui-même à cette question, je me permets de lui signaler une autre poésie que celle citée.

Elle se trouve dans les *Œuvres du sieur de Friefmelin*, Poitiers, Jean de Marnef, 1601. Odes. Feuillet 28 et intitulée :

A. l'Autheur, seigneur de Fiefmelin, son amy, la voici :

De la voute ætheré
Les feux plus radieux,
Et mesme les hauts cieux
Ne seront de durée.

La terre, l'air et l'onde
Finiront quoy qu'il soit :
Et ce qui s'apperçoit
Au bas pour pris du monde

Nos heures sont bornées :
Dieu nous trame nos ans :
Il faut avec le temps
Finir nos destinées.

Il faut quitter la terre,
Pour vivre en meilleur lieu.
Il faut que du grand Dieu
Le parvis nous enserre.

Mais bien que le corps meure,
Comme adstrainct à ces loix :
Nostre ame toutefois
Eternelle demeure.

Et croy-moi qu'à la gloire
De l'Empereur des Cieux
Nous aurons bien-heureux
De nos amours mémoire.

Car des amours fidelles
Provenans d'un bon cœur,
Dieu qui en est autheur,
Fait les fins immortelles.

P. ARQUESSON ADV. S.

Et maintenant, les *Poésies d'Arquesson* sont retrouvées ; l'exemplaire, probablement unique, se trouve dans une bibliothèque saintongeaise. J'ai vu le volume et l'ai examiné : j'ai même constaté que le feuillet qui comprend les pages 31 et 32 a été supprimé.

CHAMPVOLANT.

Hugo : où, ô Hugo, juchera-t-on ton nom ? (LXIII, 104, 181, 334, 429). — Le véritable texte est le suivant qui me paraît plus drôle, comme cacophonie. Je me rappelle l'avoir vu, au temps de ma jeunesse (à la fin de l'Empire) dans des recueils, à l'usage des écoliers, où ce quatrain était reproduit comme une amusante parodie de la manière de V. Hugo :

Où, ô Hugo, *juchera-t-on ton* nom ?
Justice enfin *rendue* que ne t'a-t-on ?
Quand à ce *pic* qu'*académique* on nomme
De roc en roc, grimperas-tu, rare homme ?

J. W.

* *
*

La *Petite Revue*, de Pincebourde, devenue rare, donne dans son numéro du samedi 24 juillet 1865 les quatre vers en question qui varient sensiblement et de ceux donnés par Du V. et de la variante des *Annales politiques et littéraires* citée par Cousin Pons.

Voici des vers qui eurent un certain succès dans le monde littéraire :

Où donc, Hugo, juchera-t-on ton nom ?
Justice enfin rendue que ne t'a-t on !
Quand donc au *corps* qu'académique on [nomme,
Grimperas-tu de roc en roc, — rare homme ?

Ce quatrain a été attribué à M. Viennet, un homme *affable*

MAURICE HALOCHE.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G. 665 ; XXXV à XL ; XLII ; XLIV à XLIX ; LI à LX ; LXI ; LXII). — On lit dans le *Bulletin du Ministère de la Police générale* du 11 thermidor an XII (30 juillet 1804) :

Un libelle atroce circule secrètement dans quelques sociétés. Le titre est : *Code civil en Vaudevilles par une femme jurisconsulte* Il est en 92 couplets dont chacun est la parodie d'un titre du Code civil .. L'Empereur et sa famille y sont avilis et diffamés, le sénat est tourné en dérision... Les législateurs et tribuns y sont traités de « bas valets stipendiés du Corse ; « les ministres sont présentés comme des « instruments de tyrannie.»

On a le projet de faire imprimer cet ouvrage... mais la Police est sur les traces de l'auteur et a l'espoir de le saisir bientôt.

En effet, deux jours plus tard le *Bulletin* annonce que

« Le libellé ayant pour titre *Code civil en vaudeville* est attribué à une Dame Doubledant dont on connaît la demeure. »

Elle n'échappa pas.

Poèmes à rimes brisées (LXIII, 353). — Voici un exemple tiré d'un auteur de la pléïade, Saint Gelais :

De cœur parfait Chassez toute douleur ;
Soyez soigneux, N'usez de nulle feinte,
Sans vilain fait Entretenez douceur ;
Vaillant et preux, Abandonnez la crainte ;
Par bon effet Montrez votre valeur,
Soyez joyeux, Et bannissez la plainte.

On sait que sans la rime brisée, les vers sont coupés après le repos ; et à ne les lire que jusque-là, ils font un sens différent de celui qu'ils renferment, lorsqu'ils sont tout entiers.

L. DE C.

—

Champenois. Facéties sur leur compte (LXIII, 354, 479). — L'histoire du Champenois poursuivi par un lièvre se trouve dans le *Journal pour tous* d'octobre 1860. Cette histoire est racontée en vers et signée L. Duponnois avec illustrations de Foulquier.

JEAN PILA.

—

Auzouer (LXII, 956 ; LXIII, 189). — L'étymologie de ce nom de lieu est *Oratorium*, oratoire, église.

Le passage de ceci à cela s'est fait graduellement ; toutes les formes intermédiaires nous sont données par les anciens documents ; nous possédons ainsi une chaîne ininterrompue qui nous mène directement à l'appellation primitive.

La forme AUZOUER ne nous est connue que comme s'appliquant à une localité d'Indre-et-Loire ; nous ne savons quelles en sont les formes anciennes.

Mais il existe en France des noms de lieux plus ou moins semblables à celui-là, et dérivant tous du même *Oratorium*.

Ce sont notamment :

OZOUER (Seine-et-Marne), 3 différents ;

OUZOUER (Loiret, 5 ; Loir-et-Cher) ;

OZOIR (Seine-et-Marne ; Eure-et-Loir).

Ce dernier nom (Eure-et-Loir) nous apparaît anciennement sous les formes suivantes :

1232 Oratorium ; 1340 Hauzeia ; 1419 Orouer ; 1492 Ourouer ; 1564 Ouzouer ; 1613 Ouhouer.

On voit que cette généalogie explique la formation des *Ouzouer* cités plus haut. Elle nous montre la transformation de l'*r* en *z*. La forme *Hauzeia* indique que cela a dû avoir lieu dès le XIVe siècle, peut-être même plus tôt ; cependant la forme en *r* (*Ourouer*) continue à être usitée.

Dans beaucoup d'anciens *Oratorium* de France, elle a seule été en usage ; citons :

OUROUER (Nièvre), dont les formes anciennes sont :

1263 Orathorium ; 1287 Oratorium ; 1438 Orour ; 1489 Oroer.

XIVe siècle Orouer ; 1661 Hourouer ; 1724 Ouroy.

OUROUER (Cher).

ORROUER (Eure-et-Loir) dont les formes anciennes sont :

1095 Loratorium

1117 Operatorium (confusion, ou malencontreux essai d'étymologie).

1119 Operorium (*idem*).

Vers 1160 Oreor

1219 Ororium (latinisation de *Oror ou *Orour)

1234 Oratorium ; 1462 Orouer ; 1613 Auroy.

AUROUER (Allier)

AUROIR (Aisne). Les formes anciennes sont :

Xe siècle Oratorium ; 1227 Oroir ; 1240 Orooir ; 1264 Oroit ; 1412 Orroy ; 1597 Auroy ; 1624 Orroir ; 1692 Orrois. OROER (Oise).

Les formes *Ouroy* (1724), *Orrois* (1692), *Auroy* (1597) *Orroy* (1412), *Oroit* (1264), montrent que l'*r* final peut tomber. Cela nous permet de retrouver la même étymologie aux noms tels que

ORROUY (ou OURROUY ; Oise)

OROUX (Deux-Sèvres)

AUROUX (Côte-d'Or ; Lozère)

OUROUX (Nièvre ; Rhône ; Saône-et-Loire, 3 différents).

Pour le cas de *Ouroux* (Nièvre), aucun doute ne subsiste ; ce nom était en effet jadis :

XIVe siècle Oratorium

1578 Oroez

1640 Ouroux.

OROIX (Hautes-Pyrénées) a sans doute également la même origine.

Il faut probablement aussi rapprocher des *Auzouer* et *Ouzouer* :

OUZOUS (Hautes-Pyrénées), où l'*r* final est tombé tout comme dans *Ouroux*.

Dans d'autres régions, le primitif *Oratorium* est resté jusqu'à nos jours beaucoup plus reconnaissable. Citons :

ORADOUR (Cantal; Charente, 2; Haute-Vienne, 3).

Le premier (Cantal) est anciennement : XIVe siècle Orador ; 1595 Oradour ; 1618 Aurodour ; 1681 Ouradou.

Ces deux dernières formes nous font passer sans difficulté au nom de

AURADOU (Lot-et-Garonne).

On a rencontré plus haut la forme *Loratorium* (dès 1095, = *Orrouer*, Eure-et-Loir). L'*l* est l'article défini. C'est probablement le même phénomène qui a donné naissance aux noms comme

LOUZOUER (Loiret).

LOUROUER (Indre).

LOUROUX (Allier, 4).

Pour les deux premiers, ce ne semble pas douteux. Il convient cependant, en l'absence des formes anciennes, d'être très prudent. C'est ainsi que le nom de *Lauroux* (Hérault), que l'on serait tenté à première vue de classer avec les dérivés de *Oratorium*, a une origine différente.

Voici en effet sous quelles formes ce nom nous apparaît :

824 Laurosio (de —) ; 1164 Lauras ; 1210 Lauros ; 1625 Lauroux ; 1649 Laurous.

Nous réserverons donc également notre jugement pour le nom de *Le Loroux* (Maine-et-Loire ; Indre-et-Loire), qui dérive peut-être de *Oratorium*, mais pourrait tout aussi bien, comme *Lauroux*, avoir une autre origine.

La transformation de *Oratorium* en *ouvoir*, avec toutes les variantes que cette forme comporte, est exactement semblable à celle de *operatorium* en *ouvroir*. *Ouroir* et *ouvroir* sont des formations naturelles en français. Sur les mots dont ils dérivent ont été formés plus tard *oratoire* et *opératoire* (ce dernier n'existant que comme adjectif, ce qui n'a pas d'importance ici ; il dérive à proprement parler de l'adjectif *operatorius*, dont *operatorium* est le neutre), qui sont des doublets savants des deux formes populaires citées plus haut.

A. VINCENT.

—

Se refociller (LXIII, 210, 336 384) — Le mot refociller vient du latin *refocillare*, qui vient lui-même de *focillus*, diminutif de *focus*, foyer. Godefroy, dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue*, donne de nombreux textes ou figure ce verbe, qui signifie : réchauffer (admettre près du foyer) et par extension remettre, ranimer, rendre vie.

DE MORTAGNE.

—

Sebasté (LXIII, 6, 183, 336). — Une bonne administration était indispensable à qui désirait conserver ses biens intacts et en tirer bon parti. Qui tient mal ses comptes de fermage, en pays savoyard, est bientôt *subbasté*.

Portraits de femmes et d'enfants, page 25. Henry Bordeaux, Paris, Plon-Nourrit, 1909.

GASTON HELLEVÉ.

—

En pagale (LXIII, 354, 530). — Colonne 530, ligne 48, lire : en pagail au lieu de *en progail*.

E. GR.

Invention des postes (LXIII, 448). — Xénophon n'est pas le seul historien qui mentionne les relais de Cyrus, Hérodote en parle également, et c'est à cette occasion que Cyrus aurait introduit l'usage des chars à quatre roues, attelés de quatre chevaux.

Chez les Romains, c'est, au dire de Suétone, Auguste qui le premier organisa sérieusement le service des postes. Il établit de nombreux relais sur les grandes voies de communication et en confia la surveillance aux premiers personnages de l'empire. Ainsi faisait-il en huit jours le trajet de Rome à Lyon.

Charlemagne, lui aussi, s'occupa des postes et institua un corps de courriers qui s'appelèrent, comme chez les Romains, veredarii ou cursores

Enfin, dans la suite, l'Université de Paris tenait de Philippe le Bel le droit d'expédier, à certaines époques, les correspondances particulières.

E. F.

* * *

Pour des Etats un peu étendus, dès les temps les plus anciens, ç'a été un évident besoin qu'un système de messagers avec relais fixes, permettant de transmettre rapidement au gouvernement central les nouvelles des provinces, aux provinces les ordres du gouvernement central. Le système primitif des signaux, tel que le pratiquaient encore les Gaulois lors de la conquête romaine, était plus rapide encore, mais trop imparfait pour se prêter à la transmission de messages un peu détaillés et d'ordres complexes. Aussi trouve-t-on dans les pays les plus

divers, la Chine et l'Inde anciennes, le Pérou des Incas, par exemple, l'emploi soit de coureurs officiels, soit de courriers à cheval, qui se relayaient ou changeaient de monture de distance en distance. Avant l'empire Perse, les autres grands empires de l'Asie occidentale ont dû connaître cette organisation. Les petites cités grecques, vu le peu d'étendue de leur territoire, n'ont pas eu besoin d'y recourir. Mais les Romains, avec l'extension de leur empire, devaient y être amenés. Pour les simples particuliers, les messagers privés, porteurs de lettres ou de paquets, que faisaient circuler les gens riches, suffisaient ; d'autant plus que les grandes sociétés fermières qui exploitaient l'empire, mettaient sans doute à la disposition de leurs actionnaires leur service constamment en activité de courriers à pied ou à cheval (*tabellarii*). La correspondance de Cicéron mentionne à chaque instant ces formes diverses de transmission des lettres.

Pour le service du gouvernement, c'est, semble-t-il, dans les derniers temps de la République qu'une organisation permanente commença à être instituée. Il s'agissait non seulement d'assurer la transmission de la correspondance officielle, mais de fournir aux fonctionnaires, aux agents de l'Etat, des moyens de transport réguliers. L'admirable réseau de routes stratégiques qui était un des moyens d'action de la puissance romaine, facilitait les choses. On établit, de distance en distance, des relais, des sortes d'auberges officielles dans lesquelles, aux termes de la loi Julia, que Jules César promulgua en 59 avant J. C., les voyageurs officiels et leur escorte, et eux seuls, devaient trouver un toit, des lits, du bois, de la paille, et du sel. (V. notamment Cicéron, lettres à Atticus, V, 16). Auguste perfectionna cette organisation, comme double service de courriers officiels et de poste aux chevaux pour voyageurs officiels. C'est dans ces conditions, par exemple, qu'Horace fit, dans la suite de Mécène, le voyage à Brindes qu'il raconte dans une satire connue (I. 5.). Cette poste officielle (*cursus publicus*) se perfectionna de siècle en siècle, surtout à partir d'Hadrien, toujours réservée au service public. Il fallait, pour en user, — usage entièrement gratuit — un permis (*diploma*, plus tard *evectio*) délivré par l'empereur ou en son nom par de très hauts fonctionnaires. Mais peu à peu ces permis furent délivrés aux soldats malades ou libérés, aux familles qui allaient les rejoindre dans des garnisons lointaines, aux fournisseurs de bêtes fauves pour les jeux du cirque, et, quoique la délivrance de permis à des commerçants ou à d'autres particuliers bien vus de quelque grand personnage soit toujours restée exceptionnelle, comme malgré la contribution, en grande partie théorique, du fisc, les chevaux, voitures, fournitures, celles-ci étendues à une nourriture quelquefois raffinée pour les voyageurs de marque, étaient surtout fournis par les localités riveraines des routes, ce service des postes était une lourde charge pour les pays qu'il traversait, sans que les contribuables, par compensation, pussent en faire eux-mêmes usage. On trouvera dans les études spéciales (v. notamment Naudet, *De l'administration des Postes chez les Romains*, Mém. de l'académie des inscriptions, p, XXIII (1858) ; E. Hudemann, *Geschichte des romischen Postwesens*, 2e éd. Berlin 1878 ; A. de Rothschild, *Histoire de la Poste aux lettres*, Paris 1873) des indications sur la poste maritime adjointe au cursus publicus, et maint détail, entre autres le texte de permis postaux qui nous ont été transmis. Je note en passant, pour les amateurs d'étymologie, cette petite curiosité. Le cheval de poste s'appelle en latin *veredus* (de *veho* et *rheda*, le « traîne-voiture ») : le cheval ajouté à l'équipe ordinaire, pour cas exceptionnels, s'est appelé, d'un mot mi-grec mi-latin, *paraveredus* ; c'est là l'origine de notre *palefroi*, et de l'allemand *Pferd* (cheval). IBÈRE.

Trouvailles et Curiosités.

Le comte de Chambord, les papes et Naundorff. — (Documents inédits). — C'est un cliché naundorffiste : 1° que le comte de Chambord se savait, non l'aîné, mais le cadet ; 2° que tous les papes, au XIXe siècle, ont reconnu Naundorff et ses hoirs pour les descendants de Louis XVI.

Or, à toutes les époques de sa vie (lettres et documents connus ou inédits), le

comte de Chambord a affirmé par écrit sa qualité d'aîné de la maison de France et réservé tous les droits qui, de ce chef, lui revenaient. Il est même singulier qu'on soit aujourd'hui contraint d'affirmer et de démontrer cette vérité évidente. Il a, d'ailleurs, en 1874, appelé Naundorff « un des faux Louis XVII » (*Journal inédit*).

Quant aux papes Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII, leur opinion — identique à celle du comte de Chambord — ressort également de textes formels. En vain prétendrait-on que Grégoire XVI, dont le bref à l'évêque de Bayeux (8 novembre 1843) qualifie l'imposteur « d'homme perdu qui se vante faussement d'être le duc de Normandie », ne s'est prononcé à cette date que par suite d'une ignorance momentanée ou dans un mouvement passager de vengeance contre l'hérésiarque. Nous allons montrer que, tout comme le comte de Chambord, il a formellement proclamé le titre d'aîné possédé par ce prince et par conséquent, affirmé, en 1844 comme en 1843, c'est-à-dire dans les derniers temps de sa propre vie, l'imposture de Naundorff qui vivait encore. Or, notons bien que son opinion sur Naundorff est la plus importante parmi celles qu'ont eues les papes du dernier siècle, puisque Grégoire XVI est précisément celui dont le pontificat (1831-1846) coïncide avec la carrière politique de l'escroc saxon (1831-1845).

Donc, en 1844, à la mort du duc d'Angoulême, le comte de Chambord, son héritier, écrivit à Grégoire XVI la lettre suivante, par laquelle il sollicitait le renouvellement en sa faveur d'un privilège religieux traditionnellement accordé au chef de la maison de France, (il dit ici « de la maison de Bourbon », terme impropre, pour ne pas inquiéter le Pape, ami de Louis-Philippe) :

A Sa Sainteté Grégoire XVI.

Juillet 1844

Très-Saint Père,

J'ai reçu le bref de V. S. en réponse à la lettre que je lui avais écrite pour lui annoncer la perte cruelle qui nous plonge dans la douleur. Je suis profondément touché des regrets qu'Elle a donnés à la mémoire de celui que nous pleurons. Je la remercie des prières qu'Elle a faites pour lui, ainsi que des sentiments particuliers d'intérêt qu'Elle m'exprime, et qui ajoutent encore à la reconnaissance que ses bontés m'avaient inspirée pendant le voyage que je fis à Rome, il y a quatre ans.

Je viens réclamer un nouveau témoignage de sa bienveillance paternelle, et je le fais avec d'autant plus d'assurance que ma demande est complètement étrangère à la politique, et qu'elle ne peut occasionner à V. S. aucune espèce d'embarras, ce que j'éviterai toujours avec le plus grand soin.

Voici ce dont il s'agit. En vertu d'un privilège dont a joui de tout temps *le chef de notre maison*, et qui a été sanctionné à différentes époques par les Souverains Pontifes, il y a toujours eu près de la famille Royale, même sur la terre d'exil, un ecclésiastique portant communément le titre d'aumônier, investi par l'autorité du Saint Siège d'une juridiction spéciale, indépendante des ordinaires, lequel est en possession de régler tout ce qui a rapport au culte divin dans notre chapelle ; d'y célébrer les saints mystères, d'administrer les sacrements aux Princes et aux personnes qui leur sont attachées ; de les accompagner dans leurs voyages, de les assister dans leurs derniers moments, et est ainsi véritablement le propre pasteur de la famille royale partout où elle se trouve. J'ajoute que la situation particulière où je suis placé, me fait encore mettre plus de prix à la conservation de ce privilège. Obligé de me transporter fréquemment d'un endroit à un autre ; n'ayant aucun domicile fixe ; séjournant tantôt dans des pays séparés de l'Eglise par le schisme ou l'hérésie, tantôt dans des contrées catholiques où les lois civiles entravent bien souvent la libre correspondance des ordinaires avec le Siège de Rome, il serait pénible pour nous, et aussi contraire au bien spirituel des âmes qu'à la dignité *du chef de la maison de Bourbon*, de nous voir réduits à changer de propre pasteur autant de fois que nous changeons de résidence, et de dépendre ainsi, pour l'administration des choses saintes dans notre chapelle, d'autorités ecclésiastiques étrangères, plus d'une fois enchaînées elles-mêmes dans l'exercice de leurs pouvoirs spirituels par la législation des Etats auxquels leurs diocèses appartiennent.

En d'autres temps, j'aurais pu demander à V. S., pour celui qui remplit près de moi les fonctions d'aumônier, un titre d'évêque *in partibus*, pour relever davantage dans sa personne l'exercice de cette juridiction spéciale dont ses prédécesseurs ont toujours été revêtus ; mais dans les circonstances présentes, ce titre aurait quelque chose de trop éclatant, et qui ne serait pas assez en rapport avec la position que j'ai prise moi-même. Il aurait pu, d'ailleurs, en résulter pour V. S. quelques difficultés extérieures que je veux

prévenir de tout mon pouvoir. Je me borne donc à demander à V. S. qu'Elle veuille bien reconnaître, et en tant que de besoin, instituer mon aumônier comme le propre pasteur de ma famille et de toute la colonie française qui l'environne, exerçant en cette qualité, par une juridiction particulière, indépendante des évêques diocésains, toutes les fonctions curiales dans ma chapelle, tant auprès de moi qu'auprès des miens et de tous les serviteurs fidèles qui nous ont suivis sur la terre étrangère.

V. S. remarquera d'abord que ce n'est ici que la continuation, sous une forme plus modeste, et par conséquent plus analogue à la situation où je me trouve placé, de privilèges purement spirituels qui ont été accordés par les papes *au chef de notre Maison*, et que je dois conserver religieusement comme une des plus précieuses portions de l'héritage de mes ancêtres, qui ne peut pas m'être ravie par les révolutions. Je ferai observer, en second lieu, à V. S. que ce privilège, dont l'usage est limité à ma chapelle et renfermé dans l'intérieur de ma famille, ne peut faire ombrage à personne ni porter aucun préjudice aux droits de qui que ce soit. En troisième lieu, V. S. se rappellera que, malgré la rigueur des circonstances qui me retiennent éloigné de ma patrie, je n'en suis pas moins *le chef de ma Maison*, le dernier rejeton de cette longue suite de princes, enfants de saint Louis, qui ont honoré, par leur zèle pour la religion et par leur inviolable attachement à la chaire apostolique, leurs titres de très-chrétiens et de fils aînés de l'Eglise, et que les infortunes prématurées dont il a plu au Ciel d'éprouver ma jeunesse, loin d'être une raison pour me priver de privilèges purement spirituels qui n'intéressent nullement le repos de l'Europe ni de la France, sont au contraire un motif de plus pour les maintenir, parce que le malheur est quelque chose de sacré : *res est sacra miser.*

Enfin, ce qui fait que je présente ma demande à V. S. avec plus de confiance encore, c'est que l'ecclésiastique qui remplit près de moi l'office d'aumônier a l'avantage d'être connu particulièrement de M. le Cardinal Lambruschini, votre secrétaire d'Etat ; qu'il a même l'honneur de n'être pas inconnu de V. S., ayant séjourné trois ans à Rome et exercé le saint ministère dans les trois maisons du Sacré-Cœur de cette ville. Cet ecclésiastique est M. l'abbé Stanislas Trébuquet, le compagnon, l'ami du saint évêque d'Hermopolis, le confident de toutes ses pensées ; qui a partagé ses sollicitudes dans l'administration des affaires ecclésiastiques de France sous les rois Louis XVIII et Charles X ; qui a concouru avec lui à mon éducation, et qui, depuis bientôt onze années révolues, est attaché à ma personne,

D'après cet exposé, je prie V. S. de reconnaître, de confirmer et, en tant que besoin, de conférer de nouveau à mon aumônier tous les pouvoirs nécessaires pour exercer, par une juridiction spéciale et indépendante des ordinaires, toutes les fonctions du ministère curial dans ma chapelle, de telle sorte qu'il soit véritablement, en quelque lieu que nous nous trouvions, le propre pasteur de ma famille et de toutes les personnes qui nous sont attachées.

Je renouvelle à V. S. l'expression de toute ma reconnaissance, etc. HENRI.

Ainsi, Henri V demandait un privilège « en tant que chef de la maison de Bourbon » : c'est bien clair. Or, la réponse favorable ne se fit pas attendre. Le privilège lui fut accordé *à ce titre,* avec d'autres avantages encore, et cette qualité d'aîné de sa maison fut mentionnée, conformément au désir du prince, dans les lettres de Grégoire XVI et de son secrétaire d'Etat. Elle seule lui valait tant de faveurs, les deux documents suivants en font foi, en même temps qu'ils constituent une reconnaissance solennelle, faite par le Pape et la curie romaine, de ce rang indéniable.

Altesse Royale,

On nous a présenté la lettre de V. A. R. du 11 courant, que nous avons reçue et lue avec plaisir.

Le rescrit, qui par Notre ordre sera remis à l'abbé Trébuquet vous fera connaître l'empressement avec lequel Nous avons pourvu aux besoins spirituels de V. A. R. et de l'auguste famille, *dont elle est devenue l'illustre chef* (*di cui Ella è divenuta l'illustre capo*).

Nous espérons qu'à cette heure, Elle et notre très chère fille la comtesse de Marnes, grâce à leur ferme confiance en l'heureux sort éternel du Prince dont sans cesse Elles déplorent justement la perte, commencent à se tranquilliser aussi en réfléchissant aux vertus si nombreuses qui ornaient l'âme de l'auguste défunt.

Plein de très douce espérance, nous supplions la divine Miséricorde de verser à pleines mains sur vous le trésor de ses célestes grâces et nous vous accordons du fond du cœur la bénédiction apostolique.

De notre palais du Quirinal, le 25 juillet 1844.

Grégoire PP. XVI

à S. A. R. le comte de Chambord.

Cette lettre est autographe ; celle qui suit également :

Altesse Royale,

L'excellent abbé Trébuquet m'a remis la lettre de V. A. R. pour le Saint Père, et celle

qu'Elle a daigné m'écrire à moi-même le 11 du mois courant.

Je me fis aussitôt une obligation empressée de remettre la première dans les mains sacrées de S. S., et de traiter de son contenu. Le Saint Père, qui ressent la plus tendre affection, tant pour V. A. R. que pour toute l'auguste famille, *dont Elle est aujourd'hui devenue le chef* (*di cui oggi Ella è divenuta l'illustre capo*), accueillit avec une bienveillance particulière vos demandes, et le rescrit canonique, rédigé par moi par son ordre, vous prouvera la largesse avec laquelle S. S. s'est complue à vous exaucer.

V. A. R. sera persuadée, j'espère, que de mon côté je n'ai pas laissé de coopérer au prompt et bon résultat de l'affaire, avec le zèle que m'inspirent et Votre religion édifiante et toutes les vertus qui vous décorent.

Et dans l'attente d'autres ordres vénérés, je profite avec une vraie joie de la circonstance présente pour me dire avec un respect profond et bien senti, De V. A R., le très très humble et très dévoué serviteur.

Louis, cardinal Lambruchini.

Rome, 25 juillet 1844.

Cette affirmation solennelle de Grégoire XVI et de son ministre que le comte de Chambord était « le chef de la maison de Bourbon » est d'autant plus importante que la Papauté entretenait avec le gouvernement de Juillet les meilleurs rapports ; que Grégoire XVI avait dit à Montalembert, le 12 février 1837 : « Je suis très content de Louis-Philippe »; et qu'il n'avait mis, à la fin de 1839, qu'un médiocre empressement à recevoir le jeune duc de Bordeaux, évitant avec le plus grand soin de donner à cet accueil le moindre sens politique. (« Je suis charmée que le Pape vous ait enfin bien reçu », écrivait, dans une lettre inédite, la duchesse d'Angoulême à son neveu, le 7 décembre 1839).

De même, — et malgré tous les racontars naundorffistes, — les Papes qui ont succédé à Grégoire XVI n'ont jamais cessé de traiter le comte de Chambord en aîné de sa race. A lire les lettres ou brefs qui lui étaient adressés de Rome, on sent jusqu'à l'évidence que la question ne se posait même pas pour les Souverains Pontifes : c'est au point que, sans les falsifications historiques qu'on essaie aujourd'hui de nous imposer, il y aurait quelque ridicule à proclamer le fait. Pie IX et Léon XIII qualifient sans cesse le prince de fils ou héritier de Saint-Louis et des rois très chrétiens. « Un si digne rejeton des rois très chrétiens », écrit Léon XIII, le 24 janvier 1879. Pie IX (13 décembre 1868) accorde la bénédiction apostolique à S. A. R., « à son auguste épouse et à toute la famille dont elle est le chef (*alla augusta consorte et a tutta la famiglia alla quale Ella presiede*). La comtesse de Chambord est toujours désignée dans les lettres de ces deux Papes par les mots « auguste épouse » ou « auguste compagne » (*augusta consorte* ou *augusta compagna*), termes qui ne s'appliquent pas d'ordinaire aux femmes des cadets, etc.

Voici, d'ailleurs, le texte *in extenso* d'une lettre italienne de Pie IX, entièrement autographe, et qui ne laisse pas de doutes sur sa conviction :

Altesse Royale,

Toujours heureux de lire les caractères tracés par V. A. R. parce qu'ils expriment des sentiments *dignes d'un Roi vraiment très chrétien*, j'ai lu avec un plaisir plus grand encore, dans sa dernière lettre, les pensées filiales qu'a eues son noble cœur en considérant la condition à laquelle on a voulu réduire le vicaire de J.-C. Quant à moi, je ne désire personnellement rien, mais je ne pourrai jamais fléchir une pointe de ce qui appartient à ce Saint-Siège. De mes pauvres prières, que j'unis à celles de l'univers catholique, je presse le moment des divines miséricordes, lequel, humainement parlant, se présentera quand la France, unie et d'accord, libérée des déchirements de partis, pourra combattre l'incrédulité qui voudrait la lacérer, et voir *l'héritier de Saint-Louis placé comme défenseur des droits légitimes* (*e vedere collocato l'erede di S. Luigi difensore dei diritti legittimi*), et spécialement de ceux qui appartiennent à notre très sainte religion.

Je bénis avec effusion de cœur V. A., sa royale épouse (*reale Consorte*) et la France.

Pie PP. IX.

Du Vatican, 15 avril 1872.

Il me semble que ces textes doivent suffire à tuer dans l'œuf les légendes qu'on essaie d'accréditer.

François Laurentie.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond

LXIIIe Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 10 Mai 1911

47e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

N° 1291 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Nous avons reçu un nombre de questions si élevé — surtout en généalogie — que nous sommes contraints d'en ajourner la publication aux numéros suivants.

—

Le fils de la Païva ? — Quels sont les papiers relatifs au fils de la Païva auxquels il est fait allusion dans les deux lettres ci-dessous ? Sont-ils connus ? Je croyais que la Païva n'avait eu qu'une fille.

Le Figaro 20 mai 1876
26 rue Drouot

Monsieur,

Nous venons de retrouver les papiers relatifs au fils de Madame de Païva. Ils sont entre les mains du principal garçon de bureau Devarenne qui vous les remettra, quand vous viendrez les lui réclamer.

Civilités empressées,

A. Perivier.

Mon cher Balland,

On m'adresse du *Figaro* une lettre pour vous. Je vous l'envoie. On a trouvé les papiers que vous réclamez.

Votre bien dévoué.

20 mai 76 Signature (illisible).

P. c. c. J. G. Bord.

(Voir *Intermédiaire*, XLVI ; LIX ; LX ; XLIII ; XLIV).

—

Un prétendu descendant du Masque de fer, prétendant au trône de France. — Connaît-on l'étrange prétention d'un abbé Félix de Valois, né à Manosque en 1860, qui vient de prendre le nom de Henry d'Anjou ?

Il fait remonter sa généalogie à Louis duc d'Anjou — le Masque de fer, né à Saint Germain-en-Laye en 1638, frère jumeau et aîné de Louis XIV.

Le Masque de fer aurait eu un fils, Louis de Valois (l'amiral de Valois) né à Toulon en 1696, interné au château d'If vers 1763. Son fils, Félix de Valois, né à Marseille en 1764, eut Joseph de Valois né à Manosque en 1790, père de Pierre de Valois né à Manosque en 1816, père de Félix de Valois, prêtre du diocèse de Marseille, dit Henry duc d'Anjou.

Nous livrons généalogie et prétention à la critique de nos confrères.

V.

—

Où furent enterrées les victimes de l'Abbaye ? — Que devinrent les victimes massacrées à l'Abbaye les 1, 2, 3,

4 septembre 1792 ? Furent-ils inhumés tous au même endroit ?

N.

—

Princesses Sobieski à Rome, au XVIIIe siècle. — Lady Montagne raconte que Clément XII avait pour maîtresse la princesse Sobieski, dont le mari, voulant faire cesser cette intrigue, quitta Rome brusquement. La princesse, sa femme, se retira dans un couvent, où elle se donna la mort.

Quel était le nom de jeune fille de la princesse, et dans quel couvent se réfugia-t-elle ?

D'autre part, le prétendant Jacques-Edouard Stuart (le chevalier de Saint-Georges), autrement dit Jacques III, avait épousé, en 1719, Marie-Clémentine, princesse Sobieski.

Quelle relation de parenté y avait-il entre la femme de Jacques III, morte à Rome en 1735, et le prince Sobieski dont parle lady Montagne ? Qu'était ce prince Sobieski par rapport au roi de Pologne (Jean III) son homonyme, qui délivra Vienne, assiégée par les Turcs ?

NAUTICUS.

—

Hélène d'Avout, comtesse de Coutard. — Henri de Riancey que nous avons connu Rédacteur en chef de l'*Union* (*France*, *Quotidienne*, *Echo-français*) a donné une biographie du général Coutard, le défenseur de Ratisbonne. Parlant de la comtesse, cet auteur dit qu'elle était parente du maréchal et que ce fut le duc d'Auerstaedt, lors gouverneur-général de Varsovie, qui accorda la main d'Hélène d'Avout au colonel du 65e d'infanterie dont il appréciait justement le caractère et la valeur militaire.

D'où vient qu'il n'est fait mention de cette personne par aucun des généalogistes qui ont parlé de la famille d'Avout ? Inutile de chercher dans les *Souvenirs* de la marquise de Blocqueville, fille du prince d'Eckmühl, dans l'*Annuaire de la Noblesse*, dans Révérend, etc. Tous ont gardé le silence le plus complet sur cette femme qui, d'après de Riancey, contemporain de la comtesse « portait noblement la fierté de son origine ».

Elle était fille de Jean-François Davoust, éc.-chevalier de l'ordre r. et m. de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, marié en 1764 à demoiselle Jeanne-Edmée Laureau, dont il eut Hélène et peut-être d'autres enfants. Il fut admis le 24 juillet 1784 en la Chambre de la Noblesse aux Etats de Bourgogne, ayant fait ses preuves de cinq générations. Est-ce le même Jean-François, père du maréchal marié (en secondes noces ?) à Adélaïde Minard de Vélard ?

P. DE MONTLEVRET.

—

Manuscrit attribué à Brantôme. — Un manuscrit attribué à Brantôme et dont la majeure partie a été publiée par le Dr Caly en 1880, conserverait encore quelques pages inédites.

Depuis longtemps son possesseur actuel en refuse toute communication aux bibliophiles et annonce l'intention de le publier lui-même. Après trente et un ans d'attente, nous est-il permis de demander si la publication est prochaine ?

UN PASSANT.

—

Vers de Byron relatifs au lieu de sa sépulture. — Le 6 juin 1819, Byron écrivait de Bologne à M. Hoppner, consul général d'Angleterre à Venise :

J'ai trouvé une ou plutôt deux très jolies épitaphes dans le cimetière de la Certosa. L'une : MARTINO LUIGI IMPLORA PACE (Martin Luigi implore la paix)..............Si je suis enterré au cimetière du Lido, et que vous soyez encore là, je vous en prie, donnez-moi pour épitaphe l'*implora pace* et rien d'autre.

Le lendemain, dans une lettre à Murray, son éditeur, Byron revient sur la question du lieu de sa sépulture et de l'épitaphe à mettre sur sa tombe :

J'espère que celui qui me suivivra quel qu'il soit, et qui me verra porté au quartier des étrangers dans le cimetière du Lido (à Venise), à l'intérieur de la forteresse, près de l'Adriatique, veillera à ce que ces deux mots — *Implora pace* — et pas d'autres soient gravés sur ma pierre. J'espère qu'on n'aura pas l'idée de me « conserver dans du vinaigre pour me ramener à Blunderbuse ». Je suis sûr que mes os ne trouveraient pas de repos dans une tombe anglaise, et que mon argile ne se mêlerait pas à la terre de mon pays. Je crois que je deviendrais fou, sur mon lit de mort, à la seule pensée qu'un de mes amis pourrait être assez bas pour renvoyer ma carcasse à votre sol d'Angleterre. Je ne nourrirai même pas vos vers, si je puis l'éviter.

On sait que la Grèce disputa à l'Angle-

terre les restes du poète, qu'elle voulait déposer dans le cimetière de Missolonghi, auprès de ceux de Marcos Botzaris ; mais, dit un article biographique, « l'Angleterre avait pour elle les vers où Byron exprime le désir de laisser ses cendres à sa terre natale ».

Quels sont la date et le texte des vers auxquels fait allusion l'auteur de l'article biographique en question ? NAUTICUS.

—

Archiduchesse Charlotte. La Pallavicini. L'abbé de la Porte et le comte Potocki. — Archiduchesse Charlotte avant 1848.

La Pallavicini en 1859.

Abbé de la Porte, aumônier de l'ambassade de France à Londres en 1826.

Comte Potocki et comtesse Delphine Potocka en 1851.

On sollicite quelques renseignements sur ces personnes dont on trouve les noms, dans une correspondance. S. G L.

—

Famille de Cheuffles. — Un obligeant intermédiairiste pourrait-il me donner quelques renseignements généalogiques sur la famille de Cheuffles dont était François de Cheuffles, chevalier, seigneur de la Chapelle, qui épousa, vers 1675, Anne Galland, veuve de Marc-Antoine Le Quieu, seigneur d'Amboiseville et fille de Claude Galland, seigneur de Grandmaison et d'Antoinette-Phélippes?

Baron DE G.

—

Le général Dupré. — Jean-François Dupré, général français, marié à Philippine-Louise-Charlotte de Briey, née à Etain le 15 mars 1775 et morte à Versailles 21 septembre 1828 ; on voudrait connaître les date et lieu de naissance et de décès, et également du mariage, si possible, du général Dupré.

A l'époque du décès de sa femme, il vivait à Versailles, 20, rue des Mauvaises paroles, et était maréchal de camp en retraite, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis.

Quels sont ses descendants ? B.-FA.

—

De Hueber. — Je possède l'ex-libris de Joseph de Hueber, directeur supérieur des postes impériales. Je demande que l'on veuille bien me renseigner sur ce personnage. Il existe des familles Hueber en Allemagne et en Autriche. La pièce a un aspect allemand. Le texte français semble cependant indiquer un fonctionnaire français. NISIAR.

—

Ida Saint-Elme ; son origine. — Sous ce titre : *La courtisane de la Grande armée*, la Librairie contemporaine (75, rue Dareau, Paris XIV) a récemment fait paraitre les *Mémoires* d'Ida Saint-Elme. A la première ligne de cet écrit, la dame en question nous apprend que son père se nommait Léopold Ferdinand de Tolstoy, qui avait épousé une jeune fille de Maestricht, Mlle Van Aylde Yonghe, et dans le co ps de l'ouvrage, Ida Saint-Elme née sur les bords de l'Arno, dit, à diverses reprises, qu'elle est italienne par son père. Y avait-il donc une famille de Tolstoy italienne, et avait-elle une parenté avec la famille russe à laquelle appartenait le célèbre auteur qui vient de mourir ? V. A. T.

—

Jacques Jubé. — Où peut-on trouver des renseignements sur Jacques Jubé, curé d'Asnières, né le 27 may 1674, mort le 20 décembre 1745, ainsi qu'il appert d'après un portrait de lui à la Bibliothèque nationale, portrait « gravé par B. Audran », d'après le tableau « peint en 1735 à Zwol en Transilvanie, par B. Brant. » Qu'est devenu ce tableau ?

GASTON HELLEVÉ.

—

Duchesse de Longueville. — Dans quel hôtel de Paris habitait la duchesse de Longueville, sœur du grand Condé, pendant les dernières années de sa vie ?

MIGOBERT.

—

Les généraux de Mercy. — L'aîné s'appelait Gaspard et fut major général.

Le second s'appelait François et fut le fameux feld-maréchal.

Un troisième fut feld-maréchal lieutenant. Quel était son nom ? MIGOBERT.

—

Packemann, officier général sous le Ier Empire. — Connait-on un officier de ce nom : prière d'indiquer sa biographie. ARMEZ.

—

Pestalozzi. — Une branche de cette très ancienne famille des Grisons, éta-

blie à Lyon aux XVIIe et XVIIIe siècles, semble, au moment de la Révolution, être rentrée dans son pays d'origine. A cette branche appartenait, je crois, le colonel Charles de Pestalozzi, vivant à Coire en 1833, marié à Mlle de Salis. Un aimable confrère pourrait-il me donner les noms des père et mère de ce Charles, sa date de naissance et celle de son décès (vers 1836) ? Existe-t-il une généalogie de cette famille, dont Antoine-Joseph, docteur en médecine à Lyon (1755), prétendait former le dix-septième degré ? D. A.

—

Armoiries à identifier : au 1 et 4 de gueules. — 1° *Ecartelé au 1 et 4 de gueules au chef d'or, au 2 et 3 de gueules au lion de...*

Couronne de duc, chapeau d'archevêque, manteau de duc. V. X.

—

Fers de reliure à déterminer : d'argent à une tête de Maure. — *D'argent à une tête de Maure de sable tortillée d'argent, accompagnée de trois molettes d'éperon de gueules 2 et 1.*

Couronne de marquis — chapeau d'archevêque. V. X.

—

Horloges à poids signées Fiacre Clément et J.-B. Duchesne. — Un cartel de Terrier à Paris. — On rencontre assez rarement des horloges finement ouvragées qui portent la signature de Fiacre Clément. Il était horloger du Roi et je manque de renseignements précis sur lui, mais il est assez connu. Ses cadrans en cuivre représentent en général des chimères, cela les différencie des autres horloges. J'ai vu de lui des pivots de montres très originaux.

Jean-Baptiste Duchesne travaillait sous Louis XIV, les ornements de ses horloges à poids sont d'un dessin très régulier, et ses frontons rappellent encore l'époque Louis XIII.

Terrier, dont j'ignore le prénom, était un artiste de valeur. J'ai vu un cartel qu'il avait signé et qui produisait grand effet. Il représentait un char et des chevaux.

Il serait utile de faire sortir ces noms de l'obscurité, de préciser leur état civil, de déterminer les dates de leur existence. Aux chercheurs de répondre ?

H. H.

Le Cabinet Satyrique de 1613. — M. Paul Laumonier vient de publier chez Hachette une « 2e édition remaniée et très augmentée » de son *Tableau Chronologique des Œuvres de Ronsard.*

On y lit, page 76, que le poëme de Ronsard intitulé *la Bouquinade* a été publié pour la première fois dans l'édition du *Cabinet Satyrique* datée 1613 pour 1618. On serait heureux de savoir dans quelle bibliothèque publique ou privée un chercheur a pu feuilleter le *Cabinet Satyrique* de 1613, et pour quelles raisons il le cite comme la première impression de *la Bouquinade.* CANDIDE.

—

La chanson de l'Ecole des Beaux-Arts. — Il y a vingt ans, on chantait à l'école de la rue Bonaparte une longue chanson dont la première strophe seule est célèbre :

Ecoutez les princip's de l'art.
Que personn' ne bouge !
La terr' cuit', c'est comm' le homard.
Quand c'est cuit, c'est rouge.

Ensuite venaient plusieurs couplets qui prétendaient apprécier la peinture des plus illustres artistes vivants :

La peinture à Bonnat
C'est un peu du caca,
Mais c'est beaucoup plus beau
Qu'la peinture à Boug'reau.

Et après dix strophes que j'oublie, la plus belle de toutes était celle qui célébrait M. Carolus Duran. Elle se chantait sur une sonnerie de cavalerie et ne comportait pas d'autres paroles que celles-ci :

Carolus Duran !
Carolus Duran !
Carolus !
Du !
Ran !
Carolus Duran !
Carolus Duran !
Carolus !
Du !
Ran !

Pouvons-nous demander le texte complet de la chanson ? Les maîtres de l'Ecole ont bon caractère et ceux qui survivent après vingt années écoulées ne se fâcheront certainement pas des gamineries de leurs anciens élèves.

UN PASSANT.

« **Dans le bonheur d'autrui, je cherche mon bonheur.** » — Auteur et source ? A. LIBERT.

—

« **L'art est le seul pays qui n'a pas de frontières.** » — Auteur et source ? A. LIBERT.

—

« **Il faut avoir souffert pour savoir pardonner.** » — Auteur et source ? A LIBERT.

—

L'écriture italique. — En feuilletant la collection d'un journal vieux d'un demi-siècle, j'ai rencontré ce fait que le caractère dit italique en typographie, serait l'écriture de Pétrarque le plus habile calligraphe de son temps. Le renseignement était donné sous l'autorité de M. Perrin, le grand et parfait imprimeur lyonnais du siècle dernier. Est-il exact ? l'écriture italique remonte-t-elle au XIVe siècle et a-t-elle une aussi illustre origine ? H. C. M.

—

Hocher, branler, secouer la tête. — Je serais très reconnaissant à celui de nos collaborateurs qui me fixerait sur les sens respectifs de ces trois expressions.

De quels mouvements est-il question ? On en conçoit deux bien distincts : celui d'inclination d'avant en arrière et réciproquement, qui répond à l' « annuere » du latin, et celui de rotation alternée autour de l'axe vertical, qui répond au « negare ». Or, ni la recherche dans les dictionnaires, ni l'examen des textes n'arrive à produire pour moi la lumière.

« Secouer » ne suppose *a priori* aucune direction spéciale. Mais « hocher », d'après les termes « hoche-queue », « hocher le mors », semble devoir impliquer le va-et-vient dans le plan vertical, le mouvement de « annuere », qui est aussi celui du doute et de l'hésitation. Il en est de même de « branler ».

L'expression « hocher le mors », n'est-elle pas néanmoins employée couramment au sens de la négation, donc appliquée à la rotation alternée autour de l'axe vertical ? Et le « chef branlant » des vieillards n'est il pas celui qui fait ce même mouvement d'une façon nerveuse et involontaire ?

Y a-t-il en effet confusion continuelle entre ces expressions, ou est-ce moi qui ne sais pas découvrir leur sens précis? A. P. L.

—

Les corbeaux des champs de bataille. — D'apres le baron Percy, chirurgien en chef des Armées Impériales, les chiens, les loups et les corbeaux s'attaquent aux chevaux morts, mais ne touchent point aux cadavres humains.

Comment peut-on expliquer l'aversion de ces animaux pour la chair humaine ?

Dr BONNETTE.

—

Les mémoires de Dejazet. — Il n'en existe pas, à ma connaissance, du moins. N'avait-il pas été question, sous l'Empire, d'une publication de ce genre avec le concours de la charmante artiste ? V.

—

Pierre Denis. — C'est un écrivain original, disparu d'hier. Si l'on cherche les éléments indispensables à fixer son portrait, on ne les trouve pas. Sa biographie offrirait cependant des traits bien curieux. A. B. X.

—

Les servantes dans la vie des artistes et des littérateurs. — Ne pourrait-on dresser une liste des servantes qui, de La Forêt à Adèle Collin, ont été les confidentes, les providences des hommes illustres? **Y.**

—

La pâte alimentaire des forçats. — On lit dans les « Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des letttres en France depuis MDCCLXII, jusqu'à nos jours. Additions aux premiers volumes de cette collection », t. XVIII. — Londres, chez John Adamson, 1784. — 5 février (1767). On mande de Rochefort que l'essai de la pâte alimentaire n'a pas eu le succes qu'on attendait et que les six forçats n'ont pu en soutenir l'épreuve plusieurs jours ; on a été obligé de les mettre à l'hôpital pour leur faire prendre une nourriture plus solide (p. 253). 10 mars 1767. On mande de Rochefort que la récidive de l'expérience de la pâte alimentaire sur dix nouveaux forçats n'a pas eu plus de succes que la première et qu'on a été obligé de l'abandonner entièrement (p 255) Pourrait-on savoir la composition de cette pâte ? P. B.

Réponses

—

Inscription relevée au donjon de Vincennes (LXIII, 537). — C'est l'épitaphe faite par Piron pour Jean-Baptiste Rousseau, né à Paris le 6 avril 1671 et mort à Bruxelles le 17 mars 1741. Elle n'a pas de sens sans les deux derniers vers ; la voici en entier :

Ci-gît l'illustre et malheureux Rousseau
Le Brabant fut sa tombe et Paris son berceau
Voici l'histoire de sa vie
Qui fut trop longue de moitié ;
Il fut trente ans digne d'envie
Et trente ans digne de pitié.

D. des E.

Même réponse : Noël.

—

Canal de Suez primitif (LXIII, 500). — Peluse se nomme actuellement Belbaïs. Damiette est bâtie près des ruines de Peluse. Ça été autrefois un archevêché dépendant du patriarche d'Alexandrie (V. Moreri). E. Grave.

* * *

La question est intéressante : depuis l'antiquité la plus reculée, bien avant Salomon (qui créa 2 flottes, dans les ports septentrionaux de la mer Rouge), nous voyons des relations commerciales établies entre la Méditerranée et les pays d'Extrême Orient, la Perse, l'Inde et la Chine ; à l'exception du Japon, qui seul était resté fermé aux étrangers

Le canal de Suez primitif, dit canal de Sésostris, ne suivait pas le parcours du canal de M. de Lesseps ; car il se jetait dans le plus oriental des sept bras du Nil, dit branche Pélusiaque, parce que c'est à Péluse que ce bras du Nil débouchait dans la Méditerranée. Il était plus court, moins profond (et surtout moins large) que le canal de Suez actuel.

Il avait un avantage ; c'est que c'était un canal d'eau douce, au lieu d'être un canal marin. Or, en Egypte, où il pleut si rarement, l'eau douce est un trésor de première nécessité, tant pour l'homme que pour les animaux. C'est tellement vrai que, quand M. Ferdinand de Lesseps voulut creuser son canal de Suez entre les deux mers, il commença par faire un canal d'eau douce perpendiculaire ; provenant de la dérivation de cette branche orientale du Nil ou Pélusiaque, qui débouche aujourd'hui à Tinèh (l'ancienne Péluse.

Le canal de Sésostris allait de Belbéis aux lacs amers ; et de là à Suez, où il était empierré. Dr Bougon.

* * *

Aux questions posées par le docteur Bonnette, je vais essayer de répondre en m'aidant de deux ouvrages que j'ai entre les mains : l'*Histoire du Canal de Suez*, par Olivier Ritt, Hachette 1869, et l'*Isthme et le Canal de Suez*, par J. Charles-Roux, Hachette 1901.

Il n'y a eu dans les anciens temps, depuis Nécos, 610 avant J.-C., jusqu'à Amrou, 639 après J.-C., que des canaux mettant en communication la mer Erythrée (Mer Rouge) et le golfe Héroopolite (Lacs Amers), et de là une prolongation jusqu'à Bubastis (dont les ruines sont aujourd'hui près de Zagazig), où on retrouvait la branche Pélusiaque du Nil, qui aboutissait à Péluse. Les marchandises importées par ce dernier port étaient acheminées en barques jusqu'à l'entrée des Lacs Amers pour continuer jusqu'à la Mer Rouge d'où elles étaient réexportées sur Médine et le Hedjaz.

Péluse, appelée dans l'Ecriture Sin, et ensuite Avaris pour devenir finalement Péluse, aujourd'hui Tineh, était dans les temps anciens la clé de l'Egypte ; Ezéchiel a dit, XXX, 15 : « Et je déverserai ma fureur sur Sin, qui est la force de l'Egypte » ; depuis 525 avant J.-C. (défaite de Psammenit par Cambyse) jusqu'à 638 de l'Ere Chrétienne (prise de Péluse par Amrou au nom du Khalife Omar) cette ville a été le théâtre de nombreuses batailles.

Lorsque Bonaparte conçut le projet de relier la Mer Rouge à la Méditerranée et voulut en faire une première étude par lui-même, il quitta Le Caire le 24 décembre 1798 ; arrivé à Suez le 26, il y resta quelques jours, puis suivit les restes du Canal de la Mer Rouge aux Lacs Amers, releva les traces de l'ancien Canal dérivé du Nil et dirigé de la branche Pélusiaque à Bubastis vers les Lacs Amers, mais il n'a pas pu, comme l'a écrit Larrey, en suivre les traces jusqu'à l'ancienne Péluse par la raison qu'entre Bubastis et Péluse il n'avait jamais existé de Canal, mais seulement la branche Pélusiaque du Nil. Ce projet de Bonaparte a été mûri et étu-

dié par Lepère, Ingénieur en Chef, Inspecteur Divisionnaire au corps impérial des Ponts et Chaussées, Membre de l'Institut d'Egypte, et son rapport avait conclu à un Canal qui semble avoir eu pour tracé à peu près le cours du Canal actuel, allant de Suez aux Lacs Amers, tracé que Lepère avait étudié, et des Lacs Amers, sur un parcours que les circonstances avaient au contraire empêché Lepère d'étudier, jusqu'à l'emplacement de Péluse ; ce canal dans le projet de Lepère, qui n'a été publié qu'en 1809, devait être à écluses, car il avait formellement conclu à une différence irrémédiable de niveau entre les deux mers, Méditerranée et Mer Rouge. Ce canal de Lepère devait avoir environ 150 kilomètres, et son rapport proposait en outre un canal de navigation intérieure, qui, de l'extrémité des Lacs-Amers, devait aller jusqu'à Alexandrie.

Le Canal actuel de Suez, qui, à la suite des études de 1854-1855, devait aboutir à l'emplacement de Péluse, aboutit actuellement à Port-Saïd qui est à 28 kilomètres à l'Ouest, cette modification ayant été apportée au projet primitif en 1856, lorsqu'on eut reconnu que pour trouver 8 à 10 mètres de profondeur d'eau il fallait aller à 6000 mètres en mer en face de Péluse, tandis qu'en face du point nouveau on trouvait cette même profondeur à 2500 ou 3000 metres.

H. GOUDCHAUX.

* * *

Pour répondre à la question du *Canal de Suez*, n° du 20 avril, il suffit d'ouvrir le tome X de la géographie générale d'Elisée Reclus, page 527 et suivantes. Comme la citation serait un peu longue, je me contente de la résumer.

Le canal des Deux Mers après avoir existé peut-être naturellement pendant une courte période des âges quaternaires, fut rétabli indirectement par les Pharaons de la 19e dynastie, il y a 33 siècles. Une légende rapportée par Strabon attribue le creusement du canal à Sésostris. Hérodote raconte que Nécos, fils de Psamétik, fit commencer près de Bubaste un canal qui aboutissait au golfe arabique. Mais un oracle arrêta les travaux faits, disait-il, pour le profit d'un barbare. En effet, ce fut un étranger, le roi Darius, qui établit la communication entre le Nil et le golfe d'Arsinoé, par conséquent entre la Méditerranée et la Mer Rouge, par un canal bien creusé, assez large, dit Herodote pour que deux trirêmes pussent y passer de front. Darius aurait eu, d'après Diodore de Sicile l'idée d'ouvrir un canal de mer à mer, mais on craignit que les eaux de la Mer Rouge, supérieures en élévation aux terres de l'Egypte, n'inondassent toute la contrée, et le creusement du canal fut abandonné. Les boues comblèrent le canal du Nil et les sables fermèrent la fosse creusée à travers le seuil de l'isthme. Plus tard Ptolémée II tenta de rétablir le canal et la coupure, d'après Strabon et Diodore de Sicile, se serait faite de golfe à golfe — d'ingénieuses portes à écluses permettaient aux barques de passer sans que les terres basses fussent inondées. Après les Ptolémées ce fut au tour des conquérants romains de rêver l'union des deux Mers. Trajan fit travailler au canal d'Egypte et sous le règne d'Hadrien les bateaux naviguèrent sur « le fleuve de Trajan ». Le canal de Trajan était fait pour durer, comme la plupart des œuvres romaines, et il se maintint en effet pendant des siècles. Les navires y passaient encore aux premiers temps de l'islamisme. Amrou n'eut guère qu'à faire recreuser le fleuve de Trajan et à en reconstruire les écluses. Cent trente-trois ans après il fut fermé par l'ordre du Calife Abou Djafar el Mansour. Depuis cette époque jusqu'aux temps modernes, pendant près de onze siècles, le lent travail de la nature s'est attaqué à l'œuvre des hommes. Pendant que les sables et les boues oblitéraient les œuvres des Pharaons et des Ptolémées, de Trajan et d'Amrou, les sultans de Constantinople devenus maîtres de l'Egypte projetèrent souvent de recommencer l'œuvre de leurs prédécesseurs. Mais le projet de restauration ne prit corps qu'avec l'expédition française du général Bonaparte.

J'ajoute pour l'explication de l'extrait ci-dessus que Bubaste se trouvait dans le delta du Nil, un peu au sud de la ville moderne de Zagazig, que le golfe d'Arsinoé n'est autre que le golfe de Suez et que Péluse, dont l'emplacement n'est plus révélé que par une butte au milieu des marais à 40 ou 50 kilomètres à l'Est de Port Saïd, était alors au débouché de la bouche Pélusiaque, qui était la branche la plus orientale du Nil. Mais de la ville

et du bras du fleuve, il ne reste plus rien, les terres d'alluvion ont tout recouvert.

ÉVARISTE.

*
* *

Il n'exista à aucune époque de l'antiquité, de communication directe par canal maritime, entre la Méditerranée et la mer Rouge.

Le canal qui, à diverses époques de la période historique de l'Egypte relia les deux mers d'une façon indirecte, fut toujours un canal d'eau douce navigable, dérivé du Nil.

D'après Mariette, ce fut Séti Ier, fils de Ramsès Ier (XIXe dynastie) qui réalisa pour la première fois cette jonction. Le canal de Séti partait de la branche Pélusiaque du Nil, près de Bubastis (Tell Basta) et, suivant de l'ouest à l'est la dépression de l'Ouadi Toumilat (Terre de Gessen de la Bible), venait aboutir à la cuvette du lac Timsah, d'où il se dirigeait vers l'extrémité de la mer Rouge en utilisant les dépressions de terrain des lacs amers.

Le canal de Séti fut sans doute abandonné, car on voit le projet de jonction du Nil à la mer Rouge repris longtemps après par Nékao, roi de la XXVIe dynastie (610-594), qui échoua dans son entreprise, puis par Darius (521-486) qui le mena à bonne fin et fit élever des stèles commémoratives dont les débris existaient encore il y a quelques années sur deux points voisins du canal maritime et du canal d'eau douce actuels.

L'œuvre de Darius fut complétée par Ptolémée II (285-247) qui construisit des écluses permettant aux navires de passer du canal dans la mer Rouge et réciproquement.

Il suffisait à l'Egypte, qui par les branches du Nil avait des débouchés sur la Méditerranée, de relier le fleuve à la mer Rouge, et ce fut toujours le seul but poursuivi par les créateurs des anciens canaux de l'isthme.

Dans son exploration, d'ailleurs fort rapide, de l'isthme de Suez, le général Bonaparte a donc pu reconnaître des vestiges de l'ancien canal, dans la partie comprise entre l'ouadi Toumilat et Suez, et son imagination lui aura fait rattacher à ces restes, soit des dépressions naturelles du sol, soit des traces de quelque ancien canal d'irrigation de la plaine de Péluse.

Le canal maritime de Suez creusé par M. F. de Lesseps entre la mer Rouge et la Méditerranée est une œuvre entièrement inédite, créée dans un but tout différent de celui que poursuivaient les constructeurs des anciens canaux de l'isthme et dont l'exécution a entraîné celle d'un ouvrage accessoire, le canal Ismaïlieh amenant l'eau du Nil dans le désert de l'isthme, qui reproduit, à côté de l'œuvre nouvelle, dans des proportions moindres il est vrai, l'antique création de Séti Ier fils de Ramsès.

J. F. C.

*
* *

Je ne crois pas que M. de Lesseps ait suivi exactement le tracé de l'ancien canal de Suez, vu que ce dernier n'allait pas directement d'une mer à l'autre, mais réunissait la mer Rouge à la branche Pélusiaque du Nil par le lac Timsah.

Je n'ai pas retrouvé quand il fut établi pour la première fois, mais un monument du temps du Pharaon Séti Ier de la XIXe dynastie, vers 1350 avant J.-C., nous montre le canal en activité.

Ramsès II (le Sésostris des Grecs) qui monta sur le trône vers 1330 et mourut entre 1270 et 1260 avant J.-C. répara et nettoya le canal.

Niko II (611 à 595 avant J.-C.) songea à rétablir le canal des Deux Mers, abandonné et ensablé depuis les dernières années de la XXe dynastie Il comptait le creuser assez large pour que deux trirèmes pussent y voguer de front ou s'y croiser sans déborder. Le canal s'embranchait sur le Nil en peu en amont de Bubastis, non loin de Patoumos, longeait le pied des collines arabiques, puis s'enfonçait dans la gorge du Ouady Toumilat et courait au sud dans la direction de la mer Rouge La tradition contait qu'après avoir perdu cent vingt mille hommes (!) dans cette entreprise il l'avait abandonnée sur la foi d'un oracle : on lui avait prédit qu'il travaillait pour les barbares.

Darios Ier (521 à 485 av. J.-C.) après la conquête de l'Egypte par les Perses, acheva le canal du Nil au golfe de Suez. Plusieurs inscriptions trilingues découvertes à différentes époques dans l'isthme de Suez confirment la tradition classique et nous révèlent ce fait curieux que Da-

rios fit combler plus tard une partie de son propre canal, de Bira à la mer.

Ptolémée II Philadelphe (304 à 247 av. J.-C.) le rétablit mais il fut bientôt de nouveau obstrué.

L'empereur Adrien (76 à 138 ap. J.-C.) le fit remettre en état.

Le conquérant arabe Amrou le fit recreuser pour la dernière fois vers 640.

Au VIIIe siecle il était définitivement comblé.

Les Vénitiens au XVIe siècle, puis Bonaparte reprirent le projet, mais il ne fut pas exécuté.

Péluse était une ville forte de l'Egypte ancienne qui est devenue importante surtout après la XXe dynastie alors que les Egyptiens, au lieu d'aller soumettre les peuples d'Asie, durent se défendre contre les invasions des Assyriens et Babyloniens. Elle était située vers l'embouchure de la branche dite Pélusiaque du Nil sur la côte méditerranéenne.

Sennachérib, roi de Ninive 705 à 681 av. J.-C.) y fut battu par le Pharaon Séthon, dont il cherchait à envahir le pays.

En 672 Assarhaddon, roi d'Assyrie, pénétra en Egypte par Péluse et parvint jusqu'à Thèbes.

Naboukoudouroussour (Nabuchodonosor) roi de Babylone 1603 à 562 av. J.-C.) vint assiéger Péluse, mais dut rentrer précipitamment à Babylone.

En 525, Cambyse, roi des Perses, y battit Psammitik III et conquit l'Egypte.

En 373, Nectanebo, Pharaon de la XXXe dynastie, y repoussa une attaque des Perses, de même en 360.

Antaxerxes III Ochos, roi des Perses y fut repoussé une première fois, mais en 345 il assiégea et prit Péluse et reconquit l'Egypte.

En 48 av. J.-C., Achilas y assassina Pompée qui venait, après la défaite de Pharsale, chercher asile auprès de Ptolémée XIV.

Le canal abandonné et obstrué de nouveau sous les derniers Ptolémées, rétabli pour quelque temps par Trajan (98-117 ap. J.-C.), fut pour la dernière fois remis en état par Amr'ibu el As (Amrou) général du Khalife Omar et conquérant de l'Egypte en 640 ap. J. C. Il fut entretenu et employé par les souverains arabes du Caire jusqu'au VIIIe siècle, époque de son abandon définitif.

Tous ces canaux suivirent le tracé de Séti dans l'ouadi Toumilat et durent utiliser comme ce premier ouvrage, les dépressions du sud de l'isthme. Leurs constructeurs tirèrent aussi sans doute parti de ce qui subsistait du canal précédent abandonné.

Lors du creusement du canal maritime de Suez, il existait dans la vallée de l'ouadi Toumilat et en certains points de l'isthme, entre le débouché de l'ouadi et Suez, des restes d'une cuvette qui avaient à coup sûr fait partie du canal d'Amrou, peut-être aussi des canaux antérieurs et dont plusieurs tronçons furent utilisés dans la construction du canal Ismailieh conduisant l'eau du Nil à Ismaïlia par l'ouadi Toumilat maritime, et d'Ismaïlia à Suez, parallèlement au canal. Certaines parties non utilisées de ce canal d'Amrou sont encore visibles, notamment près de Suez, entre le canal maritime et le canal d'eau douce.

Le canal maritime n'a employé que les parties naturelles, communes à tous les anciens canaux, c'est-à-dire les dépressions des lacs amers et du lac Timsah.

Quant à la ville de Péluse dont l'emplacement est marqué par des collines de décombres entourées de terrains marécageux à 36 kilomètres sur la côte de la Méditerranée au S.-E. de Port-Saïd et à 28 kilomètres à l'Est du canal maritime, elle fut pendant nombre de siècles le boulevard de l'ancienne Egypte contre les invasions asiatiques.

Elle s'élevait au bord de la Méditerranée près de la pointe orientale de l'ancien Delta et à peu de distance de l'embouchure de la branche du fleuve à laquelle elle donnait son nom.

Elle se trouvait ainsi reliée au reste de l'Egypte par cette branche pélusiaque dont l'obstruction naturelle qui remonte à 6 siècles environ, a supprimé la ville en faisant un désert aride de la plaine environnante. On n'avait donc pas eu à relier Péluse au lac Timsah par un canal qui aurait fait double emploi avec la branche Pélusiaque.

Sous l'empire romain, Péluse fut une cité florissante par son commerce et se perpétua jusque vers le XIIIe siècle sous le nom de Tarama. Brûlée plusieurs fois pendant les croisades, elle périt rapidement lorsque le bras du Nil qui portait

son nom s'envasa. C'est aujourd'hui un site marécageux semé de buttes, pas très éloigné de Port-Saïd. M. DE F.

—

Louis XVII. Documents inédits (T. G. 534, XLIX à XLX ; LXI ; LXIII, 167, 211, 259, 403). Dans une *Vie du jeune Louis XVII*, qu'il publia pour la première fois en 1815 et qui eut plusieurs éditions, A. Antoine (de Saint-Gervais) s'exprime comme suit :

M Pelletan ne craignit point de se compromettre, en blâmant les gardiens de n'avoir point fait disparaître ces grilles qui fermaient les fenêtres, d'avoir laissé subsister ces énormes verroux, dont le bruit horrible portait toujours dans l'âme du prisonnier une épouvante involontaire, en rappelant sans cesse à son imagination tous les tourmens qu'il avait endurés dans cet affreux séjour, et qui l'avaient conduit à l'état déplorable où il se voyait réduit. L'estimable chirurgien, pénétré d'une noble indignation, s'exprimait avec chaleur sur ce sujet ; le jeune prince lui fit signe d'approcher et le pria de parler plus bas : *Je craindrais*, lui dit-il, *que ma sœur ne vous entendît, et je serais bien fâché qu'elle apprît que je suis malade, parce que cela lui ferait de la peine.* Cette prévenance, cette attention délicate, annoncent jusqu'à quel point cet enfant précieux possédait une âme aimante et sensible. M. Pelletan en fut attendri aux larmes...

Tout autre que le véritable dauphin aurait-il pu adresser cette recommandation au médecin et témoigner la crainte que sa sœur sût qu'il était malade ?

Mais, dira-t-on, l'auteur a pu corser ce que lui avait raconté Pelletan. Une polémique qui s'éleva entre Pelletan et Dumangin prouve que le premier endossait complètement ce récit

J'ai sous les yeux une brochure publiée en septembre 1831 par A. Antoine, sous le titre : *Preuves authentiques de la mort du jeune Louis XVII, détails sur ses derniers momens, pièces justificatives, documens inédits*..., et j'y lis :

Dans la *Vie du jeune Louis XVII*, nous n'avons mis en scène, s'il est permis de s'exprimer ainsi, auprès du captif malade pour le soigner à ses derniers momens que M. Pelletan ; cela provient de ce que d'abord nous ne parlâmes qu'à ce chirurgien résidant à Paris, et que nous ne vîmes que par la suite M. Dumangin, habitant une propriété à lui appartenant à Saint-Prix, dans la vallée de Montmorency. Dans ledit ouvrage on lit donc :... (*suit un extrait dont j'ai donné ci-dessus le début*).

M. Dumangin écrivit à M. Pelletan une lettre qu'il nous envoya par duplicata, et que voici :

Saint-Prix, 1er mai 1817.

J'ai reçu hier, Monsieur, une visite de M Antoine (de Saint-Gervais), qui est venu me demander des renseignemens sur les derniers jours de la maladie du jeune et malheureux Louis XVII. Il m'a communiqué la relation que vous lui en avez faite, et qu'il a consignée dans un ouvrage réimprimé en 1816, son désir et son dessein étant, m'a-t-il ajouté, de réparer dans une nouvelle édition l'oubli qu'avait occasionné son ignorance des soins que j'ai donnés conjointement avec vous à cet auguste enfant.

Votre narration, Monsieur, m'a sensiblement affligé pour vous, qui paraissez seul, lorsque des devoirs communs nous ont appelés constamment ensemble au Temple.

Je rends justice à votre cœur ; vous y avez puisé les égards pleins de sensibilité et de respect que le lieu et les circonstances pouvaient permettre envers un trop intéressant malade : je les ai partagés, et mon âme, à cet égard, est satisfaite de ses souvenirs...

La lettre est trop longue pour que je la reproduise ici dans son entier. Je noterai cependant encore cette phrase relative à l'autopsie :

Qu'aviez-vous donc à redouter de ma part et de celle de nos confrères ? Rien. Vous m'aviez, à la vérité, proposé d'autres adjoints, et sur mon observation que d'après les qualités personnelles et les rapports qu'avaient eus M. Lassus avec mesdames de France, et M. Jeanroy dans la maison de Lorraine, leurs signatures seraient d'un tout autre poids, vous aviez agréé ce choix...

« M. Pelletan, dit ensuite A. Antoine, répondit à M. Dumangin la lettre suivante, dont il nous envoya également le duplicata. »

Je ne citerai de cette réponse qu'une phrase :

Vous ne pouvez donc ni attester ni nier ma conduite dont vous n'avez pas été témoin ; non plus que ce que me dicta ma sensibilité native, et dont je donnai à l'auguste enfant le simple témoignage que j'aurais pu donner à tout autre dans la situation touchante où il était.

De tout ce qui précède, il résulte que Pelletan endossait le récit de l'auteur de la *Vie du jeune Louis XVII* et que le dit auteur a raison de conclure que « ces célèbres médecins ont eu la conviction

pleine et entière que c'est bien au fils de Louis XVI qu'ils ont donné leurs soins, et non à tout autre enfant substitué en son lieu et place dans cette tour du Temple. »
DE MORTAGNE.

—

Statue de l'impératrice Marie-Louise, par Canova (LXIII, 492). — Cette statue, achevée par Canova, dans son atelier à Rome, y resta jusqu'en 1819, époque où la duchesse de Parme la réclama en payant la somme de 24.000 francs dont les événements de 1815 avaient laissé l'Empire redevable à l'artiste.

C'est dans une galerie du château de Colorno, à 15 kilomètres nord de Parme, sur la Parma, que Marie-Louise avait fait déposer la fameuse statue de la *Concorde*, pour laquelle l'Impératrice, enceinte du roi de Rome, posa plusieurs séances

Les meubles et les toiles, qui ornaient le château de Colorno, ont été emportés par V. Emmanuel pour des palais de Rome. La statue de la *Concorde* de Canova est le seul souvenir de Colorno qui soit resté à Parme : elle figure dans la Pinacothèque.
Dr MAX BILLARD.

—

Le prince de Hohenlohe, son Ordre, sa Légion étrangère (LXIII, 447). — Au licenciement général de l'armée qui suivit le deuxième retour des Bourbons il existait plusieurs régiments d'infanterie étrangère, restes des armées de l'Empire. Une ordonnance royale du 6 septembre 1815 prescrivit leur licenciement ; aux termes de l'article 5, ceux qui étaient susceptibles de continuer à servir et ne voulaient pas retourner dans leur patrie, constituèrent un corps nouveau qui prit le nom de *Légion royale étrangère*. Elle était composée d'un état-major et de trois bataillons.

Par ordonnance du 9 juin 1816, le lieutenant général prince de Hohenlohe fut nommé colonel en chef du corps en récompense des services qu'il avait rendus à la cause des Bourbons, pendant l'émigration ; la Légion prit en conséquence le titre de *Légion de Hohenlohe*. Elle devint *Régiment de Hohenlohe* le 21 février 1821. Le régiment était composé de un état-major, et 3 bataillons à 8 compagnies dont 1 de grenadiers, 1 de voltigeurs et 6 de fusiliers, sa force était de 2031 hommes dont 88 officiers.

Après la Révolution de 1830, le 5 janvier 1831 le régiment fut naturalisé en masse et ses hommes entrèrent dans la formation du 21e régiment d'infanterie légère.

Or, deux mois après sa disparition, le 9 mars 1831, fut créée une nouvelle légion étrangère, pour être employée hors du territoire continental de la France, et nommée *Légion étrangère*. Elle eut très rapidement un effectif de 6.000 hommes en 7 bataillons. Elle fut cédée à l'Espagne le 29 juin 1835 pour servir contre les carlistes et cessa de compter dans l'armée française.

Par ordonnance du 16 décembre 1835, une nouvelle Légion étrangère fut créée pour servir en Algérie, qui se continua sans interruption jusqu'à nos jours avec diverses modifications, scindée en 2 régiments, réunis à nouveau, fusion des bataillons, etc.

La Légion étrangère actuelle est la continuation du Régiment de Hohenlohe et c'est ainsi que la chose est considérée dans les Historiques officiels des corps de troupe. Pourtant cette filiation n'est pas continue, mais est interrompue par des licenciements dans lesquels les hommes composant le régiment furent dispersés, et de nouvelles créations avec de nouveaux hommes

D'après l'*Almanach royal de 1829*, que je possède, le régiment de Hohenlohe était à ce moment en garnison à Narbonne

Colonel supérieur : S. A. le prince Louis de Hohenlohe-Bartenstein, maréchal de France, chevalier du Saint-Esprit, Grand croix de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, pair de France.

Colonel commandant : Duprat, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur.

Lieutenant-colonel : Malet de Roquefort, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

Major : Vonhuelsen, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

Chefs de bataillon : Bay, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

De Mollenbec, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

D'Ovidsky, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

Les colonels commandants du régiment ont été :

Comte de Sayn-Wittgenstein	1815
De Murphy	1818
De la Moussaye.	1825
Duprat	1825
Pozzo di Borgo.	1829
Stoffel.	1830

Il devait certainement y avoir des officiers français dans le régiment. Cela serait facile à vérifier avec un annuaire militaire d'une des années de la Restauration.

Un prince de Hohenlohe-Waldenburg-Bartenstein (maison médiatisée en 1806) avait institué à une époque qui m'est inconnue l'Ordre du Phénix. Beaucoup d'officiers français de l'armée de Condé, dans laquelle le prince Louis de Hohenlohe commandait le régiment de Hohenlohe devenu plus tard régiment de Durand, reçurent cette décoration. Cet ordre existe toujours et est porté par les membres de la famille de Hohenlohe ; le confèrent-ils encore ? Je l'ignore J'ignore aussi s'il comporte plusieurs classes et si Charles X en a réglementé la distribution et le port. M. DE F.

*
* *

Sous le 1er Empire il existait 4 régiments étrangers, non compris les régiments suisses, polonais, illyriens, et autre, les troupes alliées, etc., et les troupes du royaume d'Italie. Durant les Cent Jours, Napoléon décida par décrets des 11 et 15 avril et 20 mai 1815 la création de 8 régiments étrangers dont 1 allemand. Licenciés le 6 septembre 1815 par le roi Louis XVIII, les débris de ces 8 corps formèrent la Légion Royale étrangère (3 bataillons avec état major), qui, le 9 juin 1816, prit le nom de régiment de Hohenloe. Son organisation était celle d'un régiment d'infanterie française. Lami et Vernet dans leur ouvrage *Sur les Uniformes français*, tome II, reproduisent l'uniforme de ce corps (habit et pantalon bleu céleste ; couleur tranchante, jonquille). En 1819 la Légion tenait garnison à Bastia. Le prince alors lieutenant général portait le titre de colonel supérieur M de Murphy était colonel.

Il semble que les noms des officiers portés sur l'*Annuaire militaire* indiquent des origines étrangères assez variées. En 1828 le régiment est à Rochefort. Le prince est devenu maréchal de France et Pair. Le colonel est M. Duprat, et le lieutenant-colonel, M. Malet de Roquefort.

En 1831 le régiment devint, le 5 janvier, le 21e régiment d'infanterie légère et par ce fait devint français. Les non naturalisés de ce corps, et des Suisses restés en France après le licenciement des troupes suisses, formèrent le noyau de la première Légion étrangère (9 mai 1831), et les vieux uniformes de la Légion de Hohenloe qui restaient en magasin servirent de premiers uniformes à la légion naissante.

Je n'ai pas de renseignements sur l'ordre du Phénix.

Baron DE PELLEPORT.

*
* *

M. Saint-Saud demande des renseignements sur la Légion étrangère du Prince de Hohenlohe. Je suis à même de pouvoir lui fournir des détails précis sur cette Légion et sur la Maison de Hohenlohe.

Celle-ci tire son origine des Ducs de Franconie. Hermann, descendant des empereurs saliques, en est regardé comme la souche. Ce Hermann avait épousé, au commencement du onzième siècle, Adélaïde, veuve du Duc Henry de Franconie, mère de l'empereur Conrad II. Ce ne fut qu'au commencement du douzième siècle que la Maison adopta le nom de Hohenlohe, du château de ce nom.

Sous Philippe-Auguste, nous trouvons déjà des Hohenlohe dans les rangs de l'armée française. Le comte Godefroy de Hohenlohe combattit vaillamment dans les rangs français à la bataille de Bouvines, en 1214. Depuis cette époque, l'écusson des Hohenlohe est surmonté de l'oriflamme, la bannière de l'abbaye de Saint-Denis, devenue la bannière du Royaume, déployée pour la dernière fois à Azincourt, deux siècles après la journée de Bouvines.

Le roi François I, dans une lettre au comte Wolfgang de Hohenlohe, fait allusion à ses relations de lignage et de grande amitié et lui demande de lui envoyer trois mille hommes.

Le Prince Louis de Hohenlohe, né en 1731, filleul de Louis XV, seigneur d'Oberbronn en Alsace, avait signé, le 3 février 1792, avec Monsieur, frère du Roi, une capitulation créant deux régiments, qui devaient être mis au service

des princes français émigrés. Ces régiments prirent le nom de « Chasseurs de Hohenlohe ». On les rencontrait dans les campagnes de la première coalition, où l'un des deux régiments était commandé par le fils du prince Louis, le prince Louis Aloys Joachim. Celui ci cédait ensuite son commandement à son frère cadet, Charles de Hohenlohe, qui fut la souche de la ligne actuelle de Hohenlohe-Sagstberg.

Avant de céder le commandement, le Prince Louis Aloys reçut de Monsieur, Régent du Royaume (Louis XVIII), une lettre, datée de Vérone le 28 mai 1795, disant que lorsque le Roi, son neveu (le malheureux Louis XVII), serait sur le trône, un régiment de Hohenlohe serait pour ainsi dire « un monument éternel de l'attachement, manifesté par les Hohenlohe pour la plus juste des causes ».

Ce vœu fut réalisé lors de la Restauration Le prince Louis Aloys fut comblé d'honneurs et de dignités ; il eut le rang de lieutenant général français avec le titre de pair de France. De plus, la famille obtint à perpétuité la jouissance du palais de Lunéville, l'ancienne résidence du Roi Stanislas. Louis XVIII ordonna que la Légion étrangère prît le nom de « Légion de Hohenlohe ». Il mourut à Paris en 1829. Son fils unique, Charles-Auguste-Théodore, né en 1788, qui avait épousé, en 1811, la Landgrave Léopoldine d'Hesse-Rhinfels-Rothenbourg, nièce de la princesse de Rohan-Soubise et de la princesse de Condé, mourut sans descendants. L'ordre du Phénix, créé par le Prince Louis, filleul de Louis XV, était autorisé en France ; il était souvent distribué à des royalistes zélés.

Fromm, de *l'Univers*.

—

Eglise Saint-Germain de Charonne (LXIII, 492). — Ces armoiries ne sont-elles pas celles de Nicolas-François Thoré, seigneur de Charonne, et celles de sa femme Louise Tronchy ? Voir, à ce sujet, le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. XXVI (1899), p. 162. Si la question intéresse spécialement M. Noël, et s'il peut compléter la note à laquelle je prends la liberté de le renvoyer, il sera bien aimable de faire profiter l'*Intermédiaire* de ce qu'il pourra trouver de nouveau sur ce sujet assez obscur.

In-Octavo.

La communion par le chalumeau (LXIII, 210, 291, 311, 532). — Je ne parle du chalumeau que pour rectifier une inexactitude très légère. L'auteur dit : « Encore aujourd'hui, le cérémonial des messes papales solennelles, qui n'ont plus lieu depuis 1870, indique l'emploi du chalumeau pour la communion du Pape sous l'espèce du vin, communion qu'il recevait sur son trône ». Depuis 1870, en effet, Pie IX n'a jamais célébré la messe papale, mais son successeur, Léon XIII, en a célébré plusieurs ; une à la Sixtine le jour de son couronnement, 3 mars 1878, une dans la loggia dite des béatifications au-dessus du narthex de Saint-Pierre pour une canonisation de saints parmi lesquels se trouvait saint Benoît Labre, et d'autres encore pour d'autres canonisations, sauf pour la dernière, 24 mai 1900, où contre l'usage, le Cardinal Doyen célébra les saints mystères. L'âge avancé du Souverain Pontife ne lui permettant plus les fatigues d'une aussi longue cérémonie, Pie X a célébré, lui aussi, à Saint-Pierre plusieurs messes papales.

Ceux qui désireraient des détails sur les anciens chalumeaux les trouveront dans le docte ouvrage de M. Rohaut de Fleury, *la Messe*, pages 181 et suiv. De belles planches gravées, en particulier la 138[e], reproduisent les plus beaux spécimens anciens connus de cet instrument liturgique. Un ouvrage italien de Francesco Berlendi (Venise, Pasinelli, 1736) *Delle oblazioni all'altare*, donne dans la planche à la page 90 le dessin du chalumeau pour prendre le précieux sang. Il donne aussi un ancien chalumeau, très simple de forme, dont on se servait à Rome, et celui qu'employait l'abbé du Mont-Cassin Enfin dans l'*Annuaire Pontifical Catholique*, année 1907, p. 111, j'ai reproduit le chalumeau dont se sert actuellement le Pape. Il a été fait par Pie IX dont on voit les armes au dessus de l'aiguille d'or servant à purifier, et est conservé dans le trésor ou sacristie de la Chapelle Sixtine.

D[r] A. B.

—

Femme de Nicolas de Largillière (LXIII, 495). — Voici la réponse copiée dans le *Dictionnaire de Jal* :

Nicolas de Largillière se maria le lundy 14[e] de septembre 1699, il épousa Marie Elisabeth Forest, fille de Jean Forest, peintre du roy

et officier d'académie et d'Elisabethe La Fosse.

Il demeurait rue Sainte-Avoie depuis plusieurs années, Mlle Forest demeurait place Dauphine où elle était née. Il eut à ma connaissance trois enfants : 1° Elisabeth-Marguerite tenue par Jean Forest et par Marie-Elisabeth de Largillière, sœur de Largillière (Saint-Merry, 23 janvier 1701) ; 2° Marguerite-Elisabeth (27 mars 1703) ; 3° Nicolas (21 août 1704).

Nicolas de Largillière mourut le 20 mars 1746 rue Geoffroy-Langevin, âgé de 90 ans (Saint-Merry). Sa femme lui survécut dix ans. Elle décéda rue Geoffroy-l'Asnier, le 8 décembre 1756 « âgée de 53 ans ».

Il a y là une erreur évidente, le mariage ayant eu lieu en 1699, elle devait être beaucoup plus âgée. J. V. P.

***

C'était Marie-Elisabeth Forest, fille de Jean Forest, peintre du Roi et officier en l'Académie, et d'Elisabeth de la Fosse. Elle demeurait Place Dauphine, où elle était née, quand elle épousa Nicolas de Largillière, le « lundy 14 septembre 1699 ». Celui-ci étant mort « âgé de 90 ans, » le 20 mars 1746, sa femme lui survécut 10 années et décéda 1756, rue Geoffroy-Langevin, le 8 décembre. Elle fut enterrée aux Innocents, en présence de son beau-frère Claude Pocquelin, ancien capitaine au régiment de Chartres, chevalier de Saint-Louis. De cette union étaient nés trois enfants au moins : Elisabeth Marguerite (23 janvier 1701) ; Marguerite-Elisabeth (27 mars 1703) et Nicolas (21 août 1704).

Marie-Elisabeth Forest a été peinte avec ces trois enfants, par Largillière, dans un tableau où il s'est représenté lui-même faisant le portrait de sa mère, Marie Mignon (Musée de Versailles). — Cf. *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* d'A. Jal, Plon, 1872, p. 738.

PIERRE.

Mêmes réponses : P. CORDIER, E. GRAVE

—

Abbé Bauyn (LXII, 279, 413, 461). — Bonaventure Bauyn, né à Dijon en 1699, évêque d'Uzès en 1737, † dans son évêché en 1779, avait un cousin issu de germain Pierre Bauyn, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin en l'abbaye Saint-Victor à Paris, prieur des carmelles et de Benneviol, célèbre prédicateur, fils de Prosper Bauyn IIe du nom, sgr de Bersan et de Marie du Jardin, (mariés le 6 juin 1634).

Les Bauyn, marquis de Perreuse, portent : *d'azur au chevron d'or acc. 3 de mains dextres d'argent en fasces.*

(Voir *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, publiées par M. Lainé, t. II, 1829).

Baron de G.

—

Desclozeaux et le cimetière de la Madeleine (LXIII, 491). — Notre collaborateur devra, avant tout, consulter les ouvrages cités, sous les nos 12435-12443, dans le troisième volume de la *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, de M. Maurice Tourneux, puis voir aux Archives nationales, et aux Archives de la Seine, ce que ces deux dépôts renferment sur la Chapelle Expiatoire.

Vers 1870, il y a une quarantaine d'années de cela, j'entendais souvent parler d'une famille Desclozeaux (famille de robe ; magistrature ou barreau ?) qui résidait à Aix-en-Provence. Il y a lieu de croire que c'est la même famille que celle de l'avocat royaliste. J'ignore si quelqu'un de cette lignée est encore vivant.

IN-OCTAVO.

—

Passerat et le cardinal Du Perron à Bagnolet (LXIII, 398). — « Réfugié » doit être pris, je crois, dans le sens de « retiré ». Bagnolet était la maison de campagne de Du Perron, c'est là qu'il aurait fait établir une imprimerie dans laquelle il faisait tirer en « épreuves » les écrits qu'il soumettait à ses amis avant de les publier. CÉSAR BIROTTEAU.

—

Pradier (LXIII, 350, 557). — Depuis quinze ans nous sommes inondés de monographies artistiques publiées en France, en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en Amérique : toutes sur le même programme ! toutes sur les mêmes noms ! Nous avons des biographies de Fragonard à n'en savoir que faire, mais pas un catalogue de Pradier ; pas une bonne étude sur Houdon.

Où se trouve l'original de la *Léda* de Pradier (Léda debout, nue, tenant son voile comme l'*Aphrodite* de Cnide et le disputant à un cygne dont l'aile droite enveloppe ses deux jambes) ?

Où se trouve l'original de la délicieuse petite figurine conservée à Chantilly dans les appartements du Duc d'Aumale et signée Pradier (une jeune grecque debout, la tête sur l'épaule, rattachant par derrière la sandale de son pied droit) ?

Qui nous donnera le catalogue de Pradier ? UN PASSANT.

—

Marquis de Radepont (LXIII, 349). — Armand-Honoré, duc de Villars, pair de France, etc., né 4 décembre 1702, mort en mai 1770, fit son testament le 8 octobre 1764 que 2 codiciles des 6 septembre 1768 et 29 avril 1769 modifièrent et complètèrent. Au nombre de ses héritiers étaient :

1° Jean Léonor Dubosc, marquis de Radepont ;

2° Charles-Guillaume Léonor, chevalier de Radepont ;

et mesdames Bigot de Sommesnil. Guyot d'Amfreville, de Roncherolles, nées Radepont, cousins et cousines, issus de germain dudit duc de Villars et ses héritiers quant aux propres maternels de ce dernier. S. G. L.

—

Abbé de Saint-Albin (LXIII, 302, 422, 517). — Il est toujours flatteur et agréable de constater que dans une « lecture écœurante et ennuyeuse », dans des « malpropretés » (*Revue historique*, mars-avril 1907) qu'on a éditées, se trouvent des documents comme ceux-ci :

Il n'y a pas de demoiselle Le Marquis, mais une demoiselle *Marquise*, danseuse aux Italiens, maîtresse du duc d'Orléans, qui accouche, à Bagnolet, le mardi, 14 juillet 1761, et non en 1750, de deux jumeaux (*Paris sous Louis XV*, t. I, p. 332, 333, 336.) L'un devint l'abbé de Saint-Fare (et non de Saint-Phar); l'autre est une fille. Marquise eut un autre garçon, qui devint l'abbé de Saint-Albin. Marquise prit, dans la suite, le nom de Madame de Villemomble.

Cf. Charpentier : la *Bastille dévoilée*, II, 53. — Collé. *Journal historique* III, 276, 278. — de Genlis (Mme de). *Mémoires*, 349. — *Abonnements des spectacles*, 1752. PITON.

Armoiries épiscopales (LXIII, 400, 408, 525) — Pour le diocèse de Meaux, M. de Longpérier-Grimard a publié : *Notice héraldique, sigillographique et numismatique sur les évêques de Meaux*, 1876, in 8 de 180 p. avec figures. Ce travail avait d'abord paru dans la *Semaine religieuse* de Meaux et sous une forme plus abrégée dans une revue nobiliaire, l'*Oriflamme*, dont il y a un tirage à part, 1854, in-8 de 31 pages. G. O. B.

*
* *

Pour les évêques de Beauvais, on trouve leurs armoiries gravées en tête de leur biographie, dans l'*Histoire du diocèse de Beauvais depuis son établissement au IIe siècle jusqu'au 2 septembre 1792*, par l'abbé Delettre (3 vol. in-8°, Beauvais, 1842-1843). Cet armorial est d'ailleurs, fort incomplet, puisque le premier blason reproduit est celui de Philippe de Dreux, élu au siège de Beauvais en 1175. Il semble qu'il eût été bien facile de donner l'écu de plusieurs de ses prédécesseurs, tels Godefroi de Pisseleu, Pierre de Dammartin, Henri de France, etc. Peut-être l'abbé Delettre ne songea-t-il à graver les armoiries de ses évêques que lorsqu'il fut arrivé à Philippe de Dreux, et lorsque tout le commencement de son second volume était déjà imprimé.

LE BESACIER.

—

Devise et blason à identifier : non descendo nos de reies... (LXIII, 496). — Je n'ai pas sous la main le livre où se trouve cette devise d'une famille espagnole bien connue, ramifiée en Gascogne, mais la devise doit se lire ainsi *no descendemos de reies* (reyes) *sino los reies de nos* : Nous ne descendons pas des rois, mais les rois descendent de nous.

CDE DE TORLA.

*
* *

Des *Recherches du Blason*. Paris, 1673 :

On dit en ce pays-là (l'Espagne) de la maison des Manriques, et de ceux qui en sont, ce proverbe : « Il est des Manriques, ils viennent des Goths », pour marquer l'ancienneté de cette maison et la noblesse incontestable de ceux qui en descendent : *Es dè los Manriques, vienen de los Godos*. Aussi, cette maison a depuis longtemps pour Devise ou pour Proverbe :

Nos non descendimos de Reyes
Sino los Reyes desciendén de nos.

Nous ne descendons pas des Rois,
Mais les Rois descendent de nous.

F. Jacotot.

—

Comment la collection Richard Wallace a été perdue pour la France (LXII ; LXIII, 132, 176, 288, 327, 379, 426, 469). — M. H. C. M. doit se tromper en disant qu'à l'exposition des Alsaciens-Lorrains, qui eut lieu au Palais-Bourbon en 1874, il a vu des meubles et des pendules appartenant à la collection Wallace. En effet, le nom du collectionneur ne se trouve pas parmi les exposants, ni dans le catalogue des tableaux, ni dans celui des objets d'art.

M A. L. Baldry, dans son ouvrage intitulé : *The Wallace collection at Hertford house*, Londres, Paris, New-York et Berlin, Gou il et Cie, 1904, fait l'historique de la précieuse collection ; il déclare que le marquis d'Hertford n'a jamais eu l'intention de la léguer au Louvre ; le 24 août 1870, ce riche seigneur mourait (1) et aussitôt après les désastres de l'année terrible, son héritier songeait à mettre à l'abri tableaux et objets d'art qui avaient couru trop de risques à Paris ; il ne semble pas que s'il eût songé à en disposer en faveur de l'Etat Français, il se fût déterminé à prendre cette mesure.

Une partie de la collection fut exposée de 1872 à 1875 au musée de Bethnal Green, à Londres, et dès que les transformations de l'hôtel d'Hertford permirent de le faire, elle fut installée définitivement là où elle se trouve encore aujourd'hui.

Gomboust.

—

Un poème de Flaubert sur la vaccine (LXIII, 498). — Au risque de me faire conspuer, de me faire traiter au moins de Philistin, je voudrais montrer combien les trois vers cités par M. E. Faguet sont ridicules. Le sucre n'est pas le suc « exprimé du roseau ». C'est à peine si on peut dire, d'un roseau. Le cristal de l'eau est la glace, dans laquelle le sucre ne fond pas en un instant. Le parfum « des pommes d'Hespérides » n'est pas la fleur d'oranger, puisque c'est l'essence d'oranges qui ne ressemble en rien à la fleur. Après cela, qu'on me dise que je n'entends rien à la poésie : *Ne sutor ultra crepidam*, c'est possible. Même en poésie, on devrait pourtant donner aux mots leur valeur propre.

E. Grave.

—

Un livre sur la Commune, de l'abbé Ravailhe (LXIII, 498). — Cet ouvrage, intitulé : *Une semaine de la commune de Paris* a été éditée par Victor Palmé, 76 rue des Saints-Pères.

L C.

***

Voici le renseignement demandé : *Une semaine de la Commune de Paris*, par M. l'abbé Ravailhe, curé de Saint-Thomas d'Aquin, à Paris. Paris, Victor Palmé, 1883. In-12, XVI-248 pages La couverture imprimée porte en plus : Collection de volumes à deux francs. Cet opuscule est devenu rare.

In Octavo.

—

Les Ana (XLVII ; LXII). — Ayant ouvert de nouveau cette question et l'ayant poursuivie depuis huit ans, il ne sera pas hors de place que j'en fasse un petit résumé. A mes premières questions, il a été répondu citant les manuscrits qui existaient à la Bibliothèque Nationale et à la Bibliothèque de Grenoble Possédant moi-même un des manuscrits d'Hécart de Valenciennes, j'en ai recherché l'authenticité et la provenance. Il est donc intéressant de lire la lettre suivante. J'avais écrit aux autorités civiles et littéraires de Valenciennes à plusieurs reprises sans recevoir de réponse. Ma surprise fut donc grande, à la fin de l'été dernier, de recevoir la lettre que je suis sûr qu'il m'est permis de transcrire. Elle est datée du 17 novembre 1908, et je ne m'explique pas le délai de deux ans à la recevoir. Cette lettre suit :

Monsieur le Maire,

La Bibliothèque de Valenciennes possède, en deux volumes in-8 (608 et 268 pages) donnée par lui-même, le manuscrit autographe d'Hécart, *Anagraphcana*, daté de 1822. L'année précédente il avait imprimé à cent exemplaires (in-12, 44 pages, chez Peignet 1281, Valenciennes), un extrait de cet ouvrage sous ce titre : *Anagrapheana, sive*

(1) Voir dans le *Bulletin de la Commission municipale historique et artistique de Neuilly-sur-Seine*, année 1904, page 74, une curieuse lettre de M. A. de Kéroy à M. de Cambis, président de cette commission, sur la dernière visite du prince impérial à Bagatelle et sur la mort du marquis d'Hertford.

bibliographæ pecularis librorum ana dictorum, iisque affinium prodomus, a Johanne Gisteberto Philakaer.

Il est bien possible — la chose est même probable — que le manuscrit de M. A G. C. soit également de la main d'Hécart ; il avait l'habitude de travailler continuellement à ses ouvrages pour les compléter et les refaire ; et plusieurs de ses manuscrits sont en double à la Bibliothèque.

Quant à savoir par quelles mains ces livres et ces manuscrits ont pu passer avant de devenir la propriété de M. G. C. la chose me paraît absolument impossible. J'ai moi-même donné à la Bibliothèque un autre manuscrit d'Hécart : *les Bosquets d'agrément*, et j'avoue que je ne saurais dire aujourd'hui, avec certitude comment il était entre mes mains.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'hommage de mon entier dévouement.

J. LECAT.

M. Julien Lecat. qui est ancien président du Tribunal de Commerce, a Valenciennes, a aussi eu la bonté de vouloir m'envoyer en communication l'*Anagraphéana* d'Hécart. La fatalité a voulu que cette lettre, à moi adressée par voie de l'*Intermédiaire*, soit renvoyée par insuffisance d'adresse, et qu'elle ne me soit parvenue qu'après de longues semaines de voyages : ceci aussi l'été dernier (1910). Mais, déjà en 1908, M. AF. Aude m'avait écrit pour me demander des détails pour sa Bibliographie projetée. Je n'ai pu lui refuser ce qu'il désirait de ce que j'avais de matériaux par rapport à une liste d'Ana, particulièrement ceux d'Angleterre et d'Amérique. Sa *Bibliographie* a paru en 1910, attrayant volume qui remet en lumière l'importance littéraire de ce curieux et charmant coin de la littérature comparée, les Ana.

M. Aude, dans son intéressant *Avant-propos*, donne l'historique des Ana. Il n'a naturellement pas pu résoudre cette question des Manuscrits, ni celle de la distribution des livres d'Hécart. Il reste acquis (*Intermédiaire*, XLVII, 150) que Grenoble a aussi un manuscrit d'Ana d'Hécart — ce qui fait encore un autre de ces volumes. — Résumons encore : Le Manuscrit de Grenoble a 320 pages ; celui dont parle M. V. Lecat a deux volumes 608 pages et 268 pages ; celui dont parle M. de Mortagne a 304 feuillets et le second volume 139 feuillets. Ces deux derniers manuscrits seraient le même que le précédent, à Valenciennes ; il y a petite erreur, peut-être typographique. Reste *mon* manuscrit : Pages XVI, 336, puis Table de 337 à 375. De suite commence la seconde partie, pages 148 et table : 149 à 177. Il se pourrait bien que la dernière transcription de son manuscrit par Hécart ait pu incorporer toutes les notes de ses premiers manuscrits, mais l'étude de mon manuscrit me fait croire encore que nul ne peut être plus complet. Il y a une particularité frappante, un soin d'additions, et une minutie presque affectueuse qui ressortent de ce manuscrit et qui feraient croire à sa qualité unique. Et tellement de notes, de dates et même de portraits y ont été ajoutés que cela ne paraît guère possible que celui-ci ne soit qu'un brouillon de manuscrits copiés plus tard. J'ai déjà parlé des notes manuscrites évidemment d'Arthur Dinaux. Et une grande partie de ma collection d'Ana est faite des Anas de Hécart et de Peignot. De cela nul doute. Mais la filiation des acquéreurs est, comme l'a écrit M. Lecat, impossible à déterminer — après la première acquisition de la bibliothèque de Hécart par M. Louis Boca, de Valenciennes.

Résoudre cette question des manuscrits ne doit pas être si difficile. M. Lecat, ou M. Hédé, ou M. de Mortagne, ayant accès au manuscrit de Valenciennes, ne pourraient-ils pas nous donner — je crois avoir demandé ceci de la part de nos collaborateurs bienveillants ou. comme les noms cités plus haut, de ceux qui ont déjà témoigné de leur intérêt, — le commencement et la fin de la Préface du manuscrit de Hécart — de l'*Anagraphéana* — et les noms — qui seraient alphabétiques — des premiers Anas, ou ceux sous une des lettres qui sembleraient avoir sous cette lettre une liste d'Ana plus marquante que les autres lettres. Ceci ferait faire à la question de ces manuscrits d'Hécart un grand pas vers la certitude de priorité. Pour ceux à même d'examiner le manuscrit de Valenciennes, ce ne serait affaire que de quelques minutes pour transcrire ces mots et ces noms. Mais je remercie grandement tous ceux qui ont déjà tant contribué à élucider ces points non des moins importants ni des moins intéressants de la littérature et française et cosmopolite.

A. G. C.

Les ouvrières écrivains (LXII, 788 ; LXIII, 423). **Mme Gagne.** — Il n'est peut-être pas très exact de ranger Elise Moreau, parmi les ouvrières écrivains, car je ne crois pas qu'elle ait exercé bien longtemps un métier manuel, ni de la renfermer dans la période romantique puisque bon nombre de ses ouvrages ont été publiés sous le second Empire.

Elle avait épousé, en 1853, Paulin Gagne, « l'avocat des fous », poète, lui aussi, inventeur de la *Gagne-monopanglotte* ou langue universelle, l'auteur de l'*Uniteïde ou la femme Messie*, l'Archi-Gagne en un mot, si connu vers 1865 par ses excentricités, sa candidature « surnaturelle » aux élections, sa manifestation au pied de l'Obélisque, et la *Symphagie* ou repas universel dont je possède le programme écrit de sa main. Ce fut, sans doute, un ménage de « bons toqués ».

CÉSAR BIROTTEAU.

***

Dans l'*Intermédiaire* du 20 mars, M. Albert Desvoyes consacre quelques lignes à la poétesse Elise Derus, dite Elise Moreau, qu'il fait naître à Coulonges sur l'Autize (Deux-Sèvres), tandis que Larousse la dit née en 1813 à Rochefort (Charente). Cette femme qui eut quelques succès par ses publications en vers et en prose, épousa en 1853 l'avocat poète Gagne bien connu par ses excentricités, et se lança à corps perdu dans le monde des conceptions ridicules de l'auteur de l'*Unitéide*. J'ignore la date de sa mort.

Je ferai remarquer que Larousse se trompe en avançant qu'elle vint à Paris en 1836, alors qu'elle y était depuis un certain temps et qu'elle jouissait déjà à cette époque d'une certaine notoriété dans la société parisienne, ainsi que le prouve une curieuse lettre que je possède, a elle adressée rue du Rocher, 23, par mon compatriote le savant naturaliste Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, dont voici la teneur :

Belle dame d'origine Apolloienne,

Le pouvoir a-t-il incliné vers l'esprit ? En effet, le régulariseur des destinées françoises s'est-il plus animé auprès des vaincus qu'il tient dans de lourdes chaînes ? Ou bien aurait-il préféré sourire aux chants de la *jeune fille*, si naïve et si gentille d'esprit et de cœur ? Pour elle et réponse à ce sujet, je vous prie : j'ai lancé la bombe. Auroit-elle éclaté en feux brillants et laissé derrière elle les traces d'une rosée bienfaisante ? Un mot de réponse. Je voudrois peut-être pousser à la roue de ce char s'embourbant, c'est à craindre que vers les avenues du Luxembourg il se soit vraiment arrêté.

Oh ! qu'il était beau et resplandissant mon salon d'hier soir ? L'abbé de Lamennais, son disciple l'extraordinaire pianiste Liszt et toutes ses autres attenances (*sic*) ; des savants aimables où n'apparoissoient que les gentillesses d'un gracieux esprit, des théologiens éclairés, et d'une bonne conviction ; des philosophes de la doctrine fouriériste d'une sage retenue. Voilà ce qui a fini mes soirées dominicales, car nous partons à la campagne.

J'ai là appris qu'un de mes ouvrages redisant la lutte engagée entre Cuvier et moi en 1830 sur les fondemens de la philosophie naturelle occupoit les principales têtes philosophiques qui cherchent où prendre pour avoir à se mieux fixer. Balzac m'en a écrit une épître ravissante par son ton de conviction et par les bontés dont il m'honore, me proclamant le grand maréchal de la grande armée philosophique, où il n'entend figurer que comme un simple soldat. Quelqu'un de ma soirée d'hier à qui je communiquais cette lettre me dit : *Je sais à n'en pas douter que vous recevriez pareille* lettre du profond Lamartine. Qu'en sauriez-vous, vous, la Muse chérie de l'auteur de la mort de Socrate ? Un mot de révélation à cet égard me seroit agréable. Car si mon ouvrage, le plus récent et dont vous avez un exemplaire incomplet sous les yeux, ou bien le plus ancien qui a eu le temps de demeurer calme en terre et qui éclot aujourd'hui dans des cerveaux à la Balzac pouvoit cheminer chez le penseur aux méditations profondes, j'en serois charmé. Car pour donner l'un ou l'autre de mes livres, je suis retenu par un sentiment de prudence sociale : je n'ose et je désire cependant. Avez-vous reçu nouvelle des Thuileries ? M. Fain a-t-il eu le courage de faire bonne et littéraire action ? C'est une simple curiosité qui me fait faire cette question.

Votre famille va bien sans doute Et le père je dois songer à lui.

Un mot de compliment à votre voisin M. Jullien de Paris, que je croyais voir à la solennité de l'Institut le 2 mai. J'ai eu des billets et j'avois songé à envoyer rue du Rocher, mais deux portions de ma famille sont venues de la province et ont tout absorbé.

Salut et respect à la *jeune fille*, parlant la langue des dieux.

GEOFFROY SAINT-HILAIRE.

Au Jardin du roi, ce 4 mai 1835.

P. c. c. PAUL PINSON.

—

Textes des poèmes de Virgile (LXIII, 305, 472, 528). — Je dois remercier

d'abord les confrères qui ont bien voulu me répondre et qui ont apporté dans le débat des indications très utiles, et parmi lesquelles j'apprécie surtout celles qui ne sont pas conformes à mes idées ; il me semble en effet que rien ne saurait être plus avantageux en pareille matière, que d'être au courant des objections possibles.

Ces objections ne détruisent pas ce que j'ai dit ; il serait trop long de les réfuter une à une ; on verra aisément qu'elles tombent d'elles mêmes. Comme exemple, je me bornerai à rappeler ici ce que disent, à propos d'une citation d'Aratus, MM. Claretie et Ibère. Ils observent que le soleil peut être rouge feu ; cela est juste, et tout le monde a pu voir à l'horizon les disques du soleil et de la lune, très grands et d'un très beau rouge. Mais ce qui est absurde, c'est de prétendre qu'on voit à l'œil des taches (*maculæ*) sur ces disques rouges du soleil (*ipsius in voltu*). C'est ce qu'Aratus n'a pas dit ; c'est ce que Virgile n'a jamais pu dire. En général je vois qu'on est peu disposé à accepter ce que j'avance, et cela est naturel : mes propositions ne sont pas nouvelles ; mais elles sont inattendues. Sur cette question, les modernes ont été infiniment timides; mais les anciens n'hésitaient pas à signaler brutalement les sottises. Je me bornerai à signaler les critiques d'Higinus, bien oubliées malheureusement, et qui devraient, tout au moins, être rappelées dans les éditions de Virgile. On lit, par exemple, dans le sixième livre de l'Enéide :

Eruet ille Argos, Agamemnoniasque Mycenas,
Ipsumque Æaciden, genus armipotentis
[Achillei

Comment admettre que Virgile ait ignoré l'histoire romaine au point de confondre Mummius, le conquérant du Péloponèse, avec les consuls qui ont combattu Pyrrhus ? C'est comme si Boileau avait confondu Bayard et Duguesclin.

Mais Higinus n'avait pas pour Virgile le respect qu'il aurait dû avoir : il croyait que Virgile avait fait la faute, et qu'il l'aurait corrigée s'il avait vécu. Moi, je crois que ce sont les copistes : cela me semble plus probable.

Le docteur Charbonier cite une observation de Tannery, qui tendrait à indiquer qu'en pareille matière il faut être très circonspect avant d'affirmer qu'il y a une erreur de copie. Mais pourquoi n'a-t-il pas cité tout ce que Tannery a dit sur ce sujet ? L'article de l'*Intermédiaire des mathématiciens* ne m'est pas inconnu. Il s'agit d'une sottise qu'on lit dans des textes de la huitième églogue :

Sparge, marite, nuces : tibi deserit Hesperus
[Œtan.

L'étoile du soir ne peut pas abandonner une montagne : elle ne peut que marcher vers la montagne ; de plus, le berger de Virgile est en Arcadie, sur le mont Ménale, et le mont Œta est à l'*orient* de cette région. Or l'étoile du soir ne peut se montrer qu'à l'Occident. Eh bien, que dit Tannery pour légitimer toutes ces horreurs ? Il dit qu'il y a là un sens ironique, que nous ne pouvons pas comprendre.

Mais, avec un raisonnement pareil, on peut justifier tout : on justifierait un passage où il serait dit que deux et quatre font sept

D'ailleurs cette phrase de Virgile a été étudiée, discutée, et discutée fort mal. On peut lire ce que dit Heinsius sur ce sujet : on s'aperçoit tout de suite qu'au point de vue de l'astronomie, son ignorance est sans bornes, et qu'il a confondu l'Ouest avec l'Est.

Mais ce qu'il y a de pire, c'est que ces monstruosités-là ne demeurent pas stériles. Elles font des petits. En se basant sur la 8e églogue, on est arrivé à croire que l'étoile du soir et le mont Œta devaient toujours aller ensemble ; on est tombé ainsi sur un passage douteux et difficile du *Carmen nuptiale* de Catulle, et on y a introduit la faute abominable que les copistes avaient mise dans Virgile, et qu'ils n'avaient pas mise dans Catulle. Voici ce qu'on lit, je crois, dans toutes les éditions :

Cernitis, innuptæ, juvenes ? Consurgite contra
Nimirum ŒTEOS ostendit Noctifer ignes.

Il y a plusieurs manuscrits de Catulle ; je ne cite pas toutes les leçons ; ce serait trop long, mais je les citerai, si on le désire : il n'y en a pas qui donne cet abominable *OEteos*. C'est une correction imaginée, créée, fabriquée par la critique allemande, et c'est en se basant sur le texte altéré de Virgile qu'on a ainsi souillé et déshonoré le *Carmen nuptiale*, l'un des plus beaux morceaux lyriques, le plus beau peut-être de la poésie latine. Et pour-

quoi ? A la vérité toutes les leçons des manuscrits sont incohérentes ; mais en les comparant, on arrive à écrire ainsi :

Nimirum æthereos ostendit Noctifer ignes.

Il n'y a rien là d'absurde ni d'impossible.

Je m'arrête ; j'en ai trop dit peut-être ; cependant il me semble qu'on ne saurait en dire trop quand il s'agit d'arracher cette mauvaise herbe scientifique qu'on appelle l'illusion. Or c'est une grave illusion que de considérer les éditions de Virgile comme des éditions correctes et irréprochables. Elles sont pleines de fautes, au contraire, et je suis prêt à en citer beaucoup sur lesquelles le doute n'est pas permis. VICO BELTRAMI.

—

O Primavera ! gioventu dell' anno ! (T.G. 651 ; LXIII, 529).

O Gioventu ! Primavera della vita !
(O Printemps ! jeunesse de l'année ?
O Jeunesse ! Printemps de la vie !)

M. Jules Claretie attribue cette poétique pensée à Métastase ; d'autres prétendent qu'elle appartient au « Pastor fido » de Guarini. Ne serait-elle pas plutôt due au délicat poète italien Goldoni ?

Le peintre Achille Oudinot au salon de 1865, n° 1631 a exposé une très gracieuse composition sur ce sujet. J'en ai le dessin original, à la plume, format in-8° signé, dont on peut trouver la reproduction en fac-similé dans l'*Autographe au salon de 1865*, page 62, publié par *Le Figaro* en un album in-folio oblong.

VICTOR DESEGLISE.

—

Batignolles (LXIII, 444). — A la fin de 1829, les Batignolles avaient 6000 habitants. Un décret du 10 février 1830 les érigea en commune dont le premier maire fut M. Jaique. On lisait dans le *Moniteur* du 21 avril 1830 :

Les Batignolles et Monceaux qui n'étaient naguère que des hameaux annexes de la commune de Clichy la-Garenne au boulevard Nord extérieur de Paris se sont tellement accrus par les bâtisses qu'on y a faites depuis quelques années qu'ils présentent aujourd'hui l'aspect d'une petite ville moderne. La population y est nombreuse et beaucoup de personnes aisées attirées par un site agréable y établissent leur résidence.

L'autorité a cédé au vœu des nouveaux habitants de distraire ces deux localités de la commune de Clichy et une ordonnance du roi en date du 10 février 1830 les érige en une seule et même commune sous le nom de Batignolles-Monceaux.

La nouvelle administration municipale a été installée le 8 avril, par M. le baron de Jessaint, sous-préfet de Saint-Denis, qui a reçu le serment des fonctionnaires élus.

DEHERMANN.

***

Batignolles-Monceaux a été érigé en commune en vertu d'une ordonnance royale du 18 février 1830. L'installation de la municipalité a eu lieu le 8 avril.

Le *Moniteur* rend compte de cette cérémonie en ces termes (n° du 21 avril 1830).

La nouvelle installation municipale a été faite le 8 avril par M le baron de Jessaint, sous-préfet de Saint-Denis, qui a reçu le serment des fonctionnaires élus. Un banquet a terminé cette petite fête ; les pauvres n'ont pas été oubliés : une collecte a été faite en leur faveur.

Je suis étonné que César Birotteau n'ait pas eu l'idée de chercher le renseignement qu'il désirait dans les *Rectifications et additions à l'histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, de l'abbé Lebeuf, par notre regretté ami Fernand Bournon ; il aurait trouvé la date précise à la page 492 ; je l'engage quand même à s'y référer, il y trouvera des documents intéressants en attendant la publication de l'ouvrage de M. Lucien Lambeau.

GOMBOUST.

—

Côtes d'argent, d'azur, d'émeraude (LXIII, 493). — Dans ces appellations ingénieuses, mais qu'il ne faudrait pas multiplier — trois c'est plus qu'assez — la priorité appartient incontestablement à la « Côte d'azur ». C'est, en effet, le titre d'un luxueux volume in-4°, rempli de riches images, dans lequel M. Stephen Liégeard décrit en belle prose colorée et rapide, les merveilles naturelles ou créées par l'homme, du rivage méditerranéen entre Marseille et Gênes. Publié en 1888, le livre eut, l'année suivante, le prix Bordin à l'Académie française, et depuis longtemps est épuisé en librairie, mais il en a été fait plus tard une édition abrégée et de moindre format. Le titre a été trouvé par l'auteur lui-même, et le mot était si bien frappé qu'il a passé dans le langage courant. L'éditeur avait d'abord proposé « Villes

et villas », ce que n'agréa pas M. Liégeard comme ne s'appliquant pas plus au littoral de la Provence qu'à tout autre, et excluant trop le paysage. Aussi proposa-t-il « La Côte d'Azur », qui fut accepté tout aussitôt. Mais, ont fait observer quelques esprits pointilleux, ce qui est bleu, c'est la mer non la rive. Ceux-là oublient la figure de rhétorique dite métonymie.

J'avoue ne pas savoir où gît la « Côte d'argent » ; peut-être est-ce au rivage de Biarritz. Quant à la « Côte d'émeraude », c'est, sans doute, celle de l'Océan breton. Mais cette émeraude-là est d'un ton plutôt glauque et qui rappelle peu le vert puissant et doux de la gemme. Décidément mieux aurait valu, je crois, s'en tenir à la « Côte d'Azur ». Quand certaines choses ont été dites pour une fois et bien, les imitations sont facilement des succédanés inférieurs. Alors à quoi bon ?

H. C. M.

—

Vendeur de gris (T. G. ; LXII, 780, 972 ; LXIII, 193, 381). — Aux renseignements déjà donnés, je me permets d'ajouter ceux-ci puisqu'ils ne figurent pas dans l'*Intermédiaire* :

Gris, terme ancien au sens de froid, faisait, au temps de Villon, partie de la langue vulgaire, sinon du Jarson. Oudin (1640) l'enregistre. On trouve gris, froid, dans Ol. Chéreau ; dans Grandval : le gris, le vent, le froid. *Le Jarson de l'argot* (édit. de 1836) orthographie gric. L'argot portugais dit également gris.

Et vous gardez bien de la roe
Qui aux sires plante du gris
En leur faisant faire la moe.

Villon : *Ball.* VI.)

« Le gris bouffe ou bousille, il fait froid. (*Jarson*).

Mais, oh ! quelle angoisse,
C'est quand le gris boisse
Pour les piètres et capons
Qui n'ont point frusquins vaille
Pour mieux attrimer le rond.

(*Jarson* ; chanson).

GUSTAVE FUSTIER.

—

Aguignette (LXIII, 499). — Dans tous les villages du Vexin, non loin des rives de l'Epte, on connait les Aguignettes, mais ce ne sont pas les pâtisseries de Rouen. Les garçons et les jeunes filles, le soir de la veille du jour de l'an, s'en vont par le village, en chantant devant chaque maison, un couplet dont les paroles varient, suivant les villages, dans l'espoir de recevoir de menus dons, en monnaie ou en victuailles. Les premières paroles sont : Aguignons, Aguignettes. Cela ressemble assez au Guilané, breton, ou : Au guy l'an neuf.

E. GRAVE.

—

Parcheminier (LXIII, 498). — La Chronique du *Journal de la Librairie*, année 1890, n° 18 (3 mai), a publié une traduction des documents relatifs aux *Parcheminiers*, que contenait le tome II du *Cartulaire de l'Université de Paris* ; ces documents comprennent : 1° le décret de l'Université fixant chez les Mathurins l'endroit où devaient être déposées les bottes de parchemin ; 2° le statut ancien déterminant le mode de vente du parchemin ; 3° le règlement de l'Université applicable aux parcheminiers ; 4° le serment des parcheminiers.

Les parcheminiers avaient principalement leur domicile dans la rue qui aujourd'hui rappelle leur profession : *rue de la Parcheminerie*, sur la paroisse Saint-Séverin.

Dans le contrat de mariage signalé, il convient de rectifier ainsi les noms de libraires :

Gilles Tompère (a exercé de 1652 à 1681) ;

Geoffroy Nyon (a exercé de 1662 à 1695) ;

Jean-Baptiste Ier Coignard (a exercé de 1658 à 1689).

Charles II Coignard (a exercé de 1658 à 1694).

Ces deux derniers étaient frères ; on trouverait des renseignements sur eux dans *Les libraires et imprimeurs de l'Académie française*, ouvrage publié en 1907, chez Alph. Picard et fils ; car Jean-Baptiste Ier Coignard était l'imprimeur de l'Académie ; la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* ne put être achevée de son vivant ; elle parut en 1694, sous le nom de sa veuve et celui de son fils, Jean-Baptiste II Coignard.

PÉDÉ.

—

Les superstitions au théâtre (LXIII, 499). — J'ai connu une actrice, mère d'un petit garçon, qui se serait crue perdue, si elle n'avait pas embrassé son fils avant d'aller au théâtre, tous les soirs.

Un jour qu'elle jouait en matinée, elle se rappela qu'elle avait oublié d'embrasser son enfant avant de partir.

Son trac fut si grand, qu'elle perdit subitement la mémoire et qu'on fut obligé de la remplacer, au pied levé. Sa crise d'hystérie ne disparut qu'à la suite d'un déluge de larmes ; comme il arrive souvent, en pareil cas (où la femme nerveuse rit et pleure sans motif). L'arrivée subite de son enfant lui aurait été plus salutaire que tous les meilleurs médicaments en lui rendant instantanément *tous ses moyens*.

L'imagination est la folle du logis. Elle suffit à produire les plus grands miracles, soit en bien, soit en mal. Elle crée l'enthousiasme, tout autant que la panique sur le champ de bataille de la vie.

Dr Bougon.

—

Invention des Postes (LXIII, 448, 576). — L'histoire de la Poste et de son origine a inspiré de nombreux écrivains parmi lesquels on peut citer, en dehors des professionnels, Lequieu de la Neufville (1708) et M. Arthur de Rotschild (1876).

Je n'ai pas l'intention de faire, après tant d'autres, une histoire de la Poste qui d'ailleurs ne conviendrait pas au cadre de ce journal, je veux simplement répondre à la question posée par notre collègue V. A. T. : *La Poste existait-elle entre Cyrus et Louis XI et notamment dans l'Empire Romain*.

La Poste, telle qu'elle fonctionne actuellement, n'existait pas autrefois. Il y avait simplement des relais de chevaux placés (positi, d'où vient le mot : *Postes*), de distance en distance, qui servaient seulement aux souverains et aux fonctionnaires pour se transporter eux-mêmes ou faire porter leurs dépêches le plus rapidement possible d'un lieu à un autre.

Hérodote et Xénophon nous apprennent que Cyrus, lors de son expédition contre les Scythes, se servait de ces relais. Chez les Romains, c'est du règne d'Auguste que l'on fait généralement dater un système de relais ou de postes réguliers. Toutefois ces postes n'étaient qu'à l'usage de l'Etat et des fonctionnaires publics ; quant aux particuliers, ils ne pouvaient s'en servir que moyennant une autorisation spéciale. Après leur établissement dans la Gaule, les premiers rois Francs affectèrent des terres à l'entretien dss relais qui n'avaient pas été détruits pendant les invasions, mais, par suite des guerres qui eurent lieu sous les derniers Mérovingiens, l'institution disparut entièrement. Au commencement du IXe siècle, Charlemagne réorganisa le service ; il établit des relais qui mettaient en communication la Gaule, l'Allemagne, l'Italie et le nord de l'Espagne. Malheureusement cet établissement ne survécut pas longtemps à son fondateur. En 1314, l'Université de Paris organisa, avec l'autorisation de Louis le Hutin, un corps de messagers à cheval, qui partaient à des époques irrégulières, mais qui se chargeaient des commissions des particuliers. Enfin, le 19 juin 1464, une ordonnance de Louis XI établit, de quatre lieues en quatre lieues, sur tous les grands chemins du royaume, *des maîtres tenant les chevaux du roy*, appelés plus tard *maîtres de poste*, pour porter les dépêches qui leur seraient adressées sous le sceau du *conseiller grand-maître des courreurs de France*. Voilà pourquoi l'on attribue généralement la création des Postes en France à Louis XI, mais sous Louis XI la nouvelle institution ne servait qu'à l'Etat. Cependant au siècle suivant, les courriers royaux furent autorisés à prendre les paquets des particuliers ; quant aux lettres elles continuaient à être portées par les messagers de l'Université. Au XVIIe siècle, en 1622, le contrôleur des Postes d'Almeiras conçut l'idée de confier les lettres du public aux courriers royaux, et enfin en 1627, sous Louis XIII, la Poste à l'usage du public était régulièrement constituée. Louis XIV l'a érigée en monopole (1681), après l'avoir affermée.

La Révolution en a fait un service financier, exploité directement par l'Etat, à partir du 1er janvier 1792. Badenhuyer.

***

L'étonnement de l'auteur de la question a de quoi étonner.

En effet, oncques on n'a prétendu que Louis XI fut l'inventeur des postes, — en usage, sous diverses formes, dès l'antiquité. Louis XI créa simplement en France un service régulier des postes.

B.—F.

—

La fête des sabots (LXIII, 299, 387). — A propos de sabots, je veux dire à pro-



La Duchesse d'ABRANTÈS

(*Lithographie de Gavarni.*)

pos de la question adventice soulevée par E. Grave : *esclop*, en patois gascon, *esclot* en vieux français, signifiant sabot, a-t-il donné écloppé ? Il semble plus probable qu'écloppé, esclopé, qu'on trouve dès le XIIe siècle, appartient, comme l'indiquent Littré, Darmesteter, Hatzfeld, Scheler, à la famille du vieux verbe français *cloper*, boiter, comme clopiner, clopin-clopant, et peut-être clocher (le verbe), s'il est pour « clopecher », comme le ferait croire le provençal *clopchar*. La racine est peut-être germanique, puisqu'on trouve l'adjectif cloppus dans le latin barbare de la « Loi des Alemans », au VIIe siècle. IBÈRE.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

Deux billets de Mazzini. — A qui sont adressés ces billets de Mazzini ? Qui était cet Andreini qui servait en Afrique, sous le drapeau français ?

Mazzini se montre en ces quelques lignes, ce qu'il ne cessa d'être : un véritable patriote conspirant pour l'unité de son pays, mais absorbé dans ce rêve de républicain mystique, qu'il ne réalisera pas.

Mon Adreini,

Bertani m'a demandé pour toi une de mes photographies ; la voici.

Usé et sérieusement menacé par l'affection de l'épine, je travaille cependant autant que je le peux pour l'action dans la Vénétie et pour la propagande républicaine. Pour moi, pour toi, la seconde expérience est terminée.

Aides-nous, comme tu pourras à atteindre ce double but. Si tu trouves des oblations fais-les parvenir a l'*Unita italiana* pour le Comité d'action dans la Vénétie. Ecris pour Ildovere

Aime ton vieil ami
JOSEPH.

28 septembre 1863.

Cher Andreini,

Un mot seulement et une poignée de main de ton vieil ami. Ton salut m'a été cher. Je pense à Rome ; en d'autres termes je pense au second point de notre programme parce que, sans la République, on ne va pas, et je crois que c'est le bonheur pour Rome. Si on arrive à la crise définitive viendras-tu ? Je l'espère. Les hommes de ta trempe ne doivent pas mourir en Afrique sous le drapeau français.

Travaille au but, si tu peux, d'où tu es. Y a-t-il à Alger une colonie italienne ? Au milieu d'elle y a-t-il quelqu'un qui aime vraiment l'Italie ? Partage notre foi et puisse tu nous aider.

Toujours à toi,
JOSEPH MAZZINI.

20 janvier 1869.

Ces deux billets appartiennent au cabinet d'autographes de M. Noël Charavay.

—

Un billet de la duchesse d'Abrantès. — L'état de gêne de la duchesse d'Abrantès, ruinée par ses prodigalités, est un fait bien connu. Elle devait tirer son pain de spéculations de librairie qui faisaient honneur surtout à sa remarquable facilité. Il y a dans ses Mémoires quelques pages piquantes, qu'il ne faut lire toutefois que sous bénéfice d'inventaire. Ses romans sont un bagage plus décevant ; encore que Balzac, sous le charme, fut à cette époque, plus que son conseiller.

Le petit billet ci-après, — qui appartient au cabinet Noël Charavay — montre Laure Saint-Martin de Permon, en 1829, courant chez son libraire lui demander cent francs, c'est un acompte. La reconnaissance, signée à cette occasion, établit qu'elle vivait alors de ses mensualités.

Je reconnais avoir reçu de Monsieur Dallemagne en l'absence de Monsieur Moldan. La somme de cent francs que Monsieur Moldan lui remettra pour moi l'autorisant à le retenir sur l'argent qui m'est réservé par mois et m'engageant en outre si M. Dallemagne l'aime mieux à le lui faire rembourser d'ici à la fin de la semaine prochaine. Paris le 10 septembre 1829. Bon p. 100 fr.

LA Dsse D'ABRANTÈS.

Bientôt, incitée par Balzac, elle écrira ses Mémoires, (elle y est attelée déjà) et elle en tirera, pour la seule première édition, cinquante-quatre mille francs, ce qui est un joli denier ; mais cette veine ne se renouvellera plus.

Au moment où la duchesse d'Abrantès emprunte ces cent francs, elle vient de tout bourgeoisement marier sa fille Constance à un fils d'officier sans fortune nommé Aubert, qui, pour chercher une situation, est brusquement parti pour la Turquie, laissant là le jeune ménage aux besoins duquel la pauvre duchesse est tenue de pourvoir.

Sait-on, à ce propos, ce détail — que

M. Joseph Turquan n'a pas manqué de consigner dans son livre *La duchesse d'Abrantès* — que le héros des *Dernières Cartouches*, immortalisé dans le tableau de Neuville, le jeune capitaine Aubert, est le petit-fils de Junot ? Constance d'Abrantès, fille de Junot, eut de son époux trois enfants, dont l'un, héritier du courage de son grand-père, fut, en 1870, un de ces vaillants de Bazeilles, réfugiés dans la maison des *Dernières Cartouches*, dont l'artiste fixa pour la postérité, le geste héroïque (1). M.

—

La fiche du directeur par lui-même (1775). — Un de nos distingués collaborateurs, M. Chardon, directeur honoraire de l'Enregistrement, en effectuant des recherches dans les Archives de la Direction de l'Enregistrement d'Amiens, a découvert le registre personnel de la Direction des Domaines et droits y joints en 1775, sous la Ferme générale ; registre sur lequel le chef de service consignait ses observations et son avis sur les qualités et les défauts des agents.

Ce registre débute par une application qui est une véritable perle administrative. Le directeur établit sa propre fiche. Il s'efforce à l'impartialité la plus sereine et se décerne d'une plume, qu'il suppose équitable, le blâme et l'éloge.

C'est là un document peu banal : il est probablement sans exemple. Cet administrateur qui, ayant à noter les autres, débute en se notant lui-même est un type de fonctionnaire qu'on regrette de ne connaître que par ce trait. L'ensemble devait fournir un modèle bien curieux.

—

GÉNÉRALITÉ D'AMIENS
DIRECTION DES DOMAINES ET DROITS Y JOINTS

M. François *Louis Henri Leriche.*

Grade. — *Directeur depuis le 11 août 1769.*

(1) Je n'ignore pas la polémique : l'officier blessé est-ce Lambert, est-ce Aubert ? Le peintre a représenté — approximativement — celui qui devait devenir le général Lambert : mais Aubert n'était pas moins là. C'est une gloire partagée, et toute chicane là-dessus serait sacrilège.

Date de sa naissance. — *17 septembre 1732.*

Lieu d'origine. — *Amiens.*

Opinion du Directeur sur les talents et les qualités.

—

Avant de songer à prononcer sur les autres, le Directeur doit faire justice de lui-même.

Né avec assez de facilité pour le travail il l'a augmentée par l'habitude constante de lire, d'extraire, de réfléchir, d'étudier et d'écrire beaucoup. Il a l'âme peut-être trop haute et certainement le cœur trop sensible pour son état.

Sûr de ses intentions, irréprochable sur l'article de l'honneur et de la probité, il en a contracté une franchise confiante, qui est devenue, en plus d'une occasion, maladresse et gaucherie.

A force de vouloir tout faire par lui-même et d'être difficile sur la besogne des autres, il laisse arriérés des expéditions et des objets qui ne lui paraissent pas les plus pressants, mais qui, dès qu'ils sont commandés, ne devraient point être retardés.

Retiré, solitaire et presque isolé de la société, il passe dans un certain public pour un financier rigide, et, auprès de la compagnie, pour un administrateur négligent et mou.

S'il avait pu faire de plus grands sacrifices, il en aurait sans doute été différemment ; mais ayant davantage choqué qu'il n'a plu, il ne doit attendre ni ménagements ni faveurs.

Le Directeur-gérant :

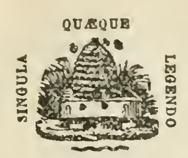
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond

LXIII° Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20 Mai 1911

47° Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1292 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

Amelot, ministre de Louis XVI. — Où trouverait-on un recueil d'ordres du roi délivrés par Amelot, ministre de Louis XVI, ayant le département de la Cour, pour les années 1777-1779.

Une lacune existant aux Archives nationales, pour cette période, dans la série O, je serais reconnaissant au confrère en *Intermédiaire* qui pourrait m'aider à la combler. JEAN COQUATRIX.

—

Réceptions au lit. — Sous Louis XIV, il était d'usage, dans les grandes circonstances, qu'une femme reçût les visites sur son lit. La duchesse de Saint-Simon, par exemple, venait de se marier et « reçut toute la cour sur son lit, dans l'appartement de la duchesse d'Arpajon, comme plus commode... » Combien de temps cet usage a-t-il duré ? Dans quel costume recevait-on ? Etait-ce en élégant déshabillé ou en « grand habit » ? — Evidemment la femme n'était pas *dans ses draps*. Sait-on comment se passaient ces visites? Etait-ce un simple défilé ? ou prenait-on des sièges ? C. DE LA BENOTTE.

—

Napoléon III et Pie IX. — Le récit qui suit a trait au séjour de Napoléon III (alors Louis Bonaparte) en Italie et de ses relations avec l'archevêque de Spolète pendant la révolte des Romagnes contre le pape Grégoire XVI.

Quelque intermédiairiste pourra sûrements apporter quelque lumière sur ce sujet pour en établir ou en nier l'authenticité avec preuves à l'appui.

C'est une lettre adressée à un ami par celui qui tenait ce fait de la bouche même du général Charles-Ile-de-France, comte d'Houdelot.

... Vous savez la part si passionnée, si active que prit le prince Louis-Bonaparte à la révolte de la Romagne contre le pape Grégoire XVI en 1831-1832, l'ardeur qu'il y déploya et comment ayant forcé son frère aîné qui y répugnait, à entrer avec lui dans les rangs des révoltés romagnols, ce jeune homme succombant bientôt à Forli aux fatigues de la campagne, laissa en mourant à son frère cadet ses prétendus droits du sénatus-consulte de 1804 auxquels l'avenir réservait de si étonnantes destinées.

Après la déroute des insurgés, Louis Bonaparte, fugitif dans les Etats-Romains et ne pouvant pénétrer ni en Toscane ni dans les Etats de Naples, fut abriter sa vie errante et menacée dans le palais épiscopal d'un saint Pontife auquel il dit son nom, demanda asile (— En Italie, dans le royaume pontifical du

moins, les demeures épiscopales ont comme les églises droit d'asile —). L'archevêque de Spolète, car c'était lui, accueillit ce jeune proscrit qui semblait repentant, avec une charité toute évangélique, et après lui avoir accordé pendant plusieurs jours l'hospitalité inviolable de son toit, il fut à Rome implorer du Pape Grégoire XVI un passe-port pour le coupable abrité dans sa demeure. Le pape refusa. Après une lutte suivie de supplications de la part de l'évêque, de résistance prévoyante et judicieuse du côté du Pontife dans laquelle les larmes de l'archevêque finirent par vaincre la sévérité du souverain, le passe-port fut accordé. Cet archevêque de Spolète, depuis évêque d'Imola s'appelait Mastaï. On le nomme aujourd'hui Pie IX !

En quittant l'Italie grâce à l'intervention généreuse du saint Pontife qu'il médite en ce moment de renverser.....

Cette lettre a été écrite vers 1860, à une époque où leur ancienneté relative n'enlevait rien à leur intérêt d'actualité.

YHAF.

—

M. Albert Blanquet. — M. Albert Blanquet, homme de lettres, décédé vers 1880, possédait des documents qu'il serait intéressant de retrouver ; c'est pourquoi je demande si quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait me faire connaître le ou les héritiers de M. Albert Blanquet, et me mettre ainsi sur la trace des documents désirés. JEAN COQUATRIX.

—

Charles Corbet, sculpteur. Œuvres à retrouver. — En 1781, le sculpteur Corbet (Charles-Louis) exécuta à Paris, un groupe d'animaux en terre cuite représentant « Un lion furieux qui se défend contre des dogues », diamètre 6 pouces. Il figura au Salon de la Correspondance de Pahin de la Blancherie.

On demande ce qu'il est devenu ?

En 1807, un concours pour faire une statue de Napoléon Ier fut organisé par le Sénat entre les 4 sculpteurs Ramey, Espercieux, Corbet et Desenne.

Corbet fut classé le 3e. La statue de Napoléon qu'il exécuta figurait au salon du Louvre en 1808. Elle fut saisie à la mort du sculpteur, décembre 1808, par un certain Pizzany, marchand de marbre, pour se payer de ce que lui devait le sculpteur.

Qui sait ce qu'elle est devenue ?

JEAN RIGAUX.

Monié et Audiver. — J'ai entre les mains un médaillon en plâtre de Franklin, signé Monié 1777, et 4 médaillons en cire représentant des personnages de la famille Audiver, également signés Monié et datés de 1783. Des confrères obligeants pourraient-ils me donner des renseignements, tant sur le sculpteur Monié que sur la famille Audiver ? A. C.

—

Petit de Viévignes. — Je désirerais savoir ce que sont devenues et où sont mortes Marie-Jeanne, Marie-Anne-Elisabeth et Marie-Josèphe, filles de Jacques Petit de Viévignes, commissaire général de la Marine 1791, et de demoiselle Patillon du Tillot, sœurs de la comtesse Amélie, morte à 94 ans en 1864. D. A.

—

Préfontaine, intendant de la Grande Mademoiselle. — La Duchesse de Montpensier a eu pour intendant, homme de confiance, sorte de factotum, un gentilhomme désigné sous le nom de Préfontaine (*Arvède Barine*, *Louis XIV et la Grande Mademoiselle*, pages 35 à 46).

Qui est ce Préfontaine ? Est-ce un Armynot ?

Serait-ce Charles Armynot de Préfontaine, mari d'Anne Martin de Grissey, secrétaire du cabinet du roi Louis XIII, né vers 1590 ou 1600 et mort en..... bailli de Châteauvillain, en Champagne ?

Ou bien Auguste Armynot de Préfontaine, marié le 12 avril 1636 à Catherine de Châlon de Landreville ? A. W.

—

Maréchal (danois) de Rantzau. — La très pittoresque bourgade de Ménerbes qui couvre un promontoire du Luberon et qui vient d'élever un monument à Clovis Hugues, son enfant, possède une forteresse dite citadelle. Dans cette citadelle est le tombeau du maréchal de Rantzau, danois, dit Joanne. Il mourut à Ménerbes en 1789.

Comment ce Rantzau vint-il mourir dans ce coin reculé de Provence ? Etait-il parent du maréchal français de Rantzau, le glorieux mutilé à qui « rien ne restait d'entier que le cœur » ?

ARDOUIN-DUMAZET.

—

Lieutenant Schmidt. — Je désirerais bien vivement avoir quelques rensei-

gnements sur le lieutenant Schmidt, probablement ancien porte-étendard du régiment de dragons commandé par le duc d'Enghien, qui fut arrêté avec ce malheureux prince le 15 mars 1804, mais en fut séparé à Strasbourg. Qu'est-il devenu ?

Baron DE G.

—

Famille de Verny. — Je serais très reconnaissant à l'aimable correspondant qui pourrait me donner quelques renseignements généalogiques sur une famille de Verny, à laquelle appartenait Claude de Verny, chevalier, seigneur de Sauvelles, qui épousa vers la fin du règne de Louis XIII, Catherine-Phélippes, fille de noble Fiacre-Phélippes, secrétaire du roi, trésorier de France à Soissons, et de Marie Germain.

Baron DE G.

—

Armoiries à identifier : trois aiglettes. — Ecu dans un cartouche de style Renaissance (époque de Henri II) : *De... au chevron de... accompagné de trois aiglettes au vol éployé de... 2 et 1.*

URBAIN DESCHARTES.

—

Ex-libris à déterminer : d'azur à deux chevrons entrelacés. — D'*azur à deux chevrons entrelacés, l'un renversé, d'or, accompagnés en chef d'un croissant versé, en pointe d'un croissant montant, les deux d'argent* — couronne de marquis.

V. X.

—

Les anneaux de saint Blaise. — Saint Blaise, évêque de Sébaste, est représenté dans plusieurs œuvres d'art bourguignonnes avec des anneaux d'or aux pouces.

Quelle est l'origine de ces anneaux symboliques ? Sont-ils particuliers au seul saint Blaise ?

NOTHING.

—

Un cul de lampe à l'hôtel de Jacques-Cœur, à Bourges. — Ce morceau de sculpture, très important par la composition et le travail, représente parmi des arbres une dame à demi couchée vers qui s'avance un gentilhomme.

En haut, dans un cadre, peut-être dans un miroir, apparait un visage qui semble contempler, ou plutôt épier, la scène au dessous.

Quel est le sujet de celle ci ? Viollet-le-Duc en donne un bois au mot « Cul de Lampe » de son *Dictionnaire de l'architecture.* Mais il ne le détermine pas, et se contente de trouver équivoques l'attirail de la dame comme l'allure du gentilhomme, ce qui, autant que mes souvenirs de l'original peuvent être précis, n'est pas apparent. J'imagine qu'il s'agit d'un fabliau ou d'un poème populaire au moyen âge, peut-être de l'histoire si dramatique et passionnée de *Tristan et Yseult.* Quelque érudit collaborateur, de Bourges ou d'ailleurs pourrait-il identifier ce morceau curieux et dont le sens probablement très déterminable sinon déterminé, m'échappe complètement ?

H. C. M.

—

Un saint à identifier dans l'église de Sainte-Croix. — Un vitrail de l'église de Sainte-Croix (Saône-et-Loire) représente « un saint pieds nus, vêtu d'une robe jaune et d'un grand manteau largement drapé, couleur bleu foncé ; il tient à la main une sorte de corne blanche cerclée d'anneaux dorés. »

Quel est ce saint ?

NOTHING.

—

Tableaux sur le Brésil offerts au roi en 1679. — Le 14 août 1679 ont été placés dans la salle de Comédie du Louvre, environ quarante tableaux offerts par le prince Maurice de Nassau à Louis XIV, lesquels représentaient les indigènes, les bêtes, les arbres et les fruits du Brésil. Ces tableaux ne sont plus dans ladite salle, ni ne se trouvent au Louvre, parmi les toiles flamandes.

Où se trouvent-ils ?

Comme Louis XIV avait songé à les reproduire dans une tapisserie, seraient-ils, par hasard, dans les ateliers des tapisseries de l'Etat ?

On serait très obligé à l'intermédiairiste qui indiquerait leur emplacement actuel.

CABRAL.

—

Les aventures d'un tableau de Raphaël. — Un amateur heureux se rendit un jour acquéreur, dans une vente publique, d'une grande toile assez dégradée portant des traces diverses de réparations anciennes. Elle dénonçait en outre un rentoilage datant d'un siècle au moins.

Comme il apparaissait qu'elle devait avoir une illustre origine, on fit opérer

des recherches méticuleuses qui aboutirent à la découverte d'une gravure de Marc-Antoine Raimondi, dont l'analogie avec le sujet du tableau était extraordinaire.

L'examen de certaines esquisses à la plume, tracées incontestablement par la main de Raphaël et conservées à l'Université d'Oxford, rendirent plus précis l'objet de ces recherches.

Les dimensions légèrement irrégulières de la toile — hauteur 2 m., largeur 1 mètre 40 (au lieu de 1 m. 60) — prouvent qu'elle a été coupée sur un de ses côtés pour prendre place sans doute dans un dispositif architectural préalablement déterminé.

Ce qu'on sait, c'est que depuis quarante ans ou davantage, avant d'être étudiée, cette peinture dont la photographie est ci-jointe, a séjourné dans un grenier où elle était endormie dans la poussière et protégée par une couche de vulgaire cambouis dont elle était recouverte.

Comme l'inventaire de l'œuvre de Raphaël n'a été facilement conduit que depuis l'invention de la photographie et ses perfectionnements, on s'explique qu'elle ait échappé aux spécialistes qui en ont dressé et colligé le catalogue.

Connaît-on quelque indice permettant d'établir à quelle galerie ou à quel monument cette toile a pu appartenir autrefois?

E. Bn.

—

Après la Bataille. — Les auteurs du *Parnassiculet Contemporain* (ou leurs amis) ont écrit vers 1866 une parodie que José-Maria de Heredia savait par cœur et qu'il récitait avec gaîté, mais qui n'a jamais été imprimée :

Lemerre, ce libraire au sourire si doux
Suivi d'un seul garçon qu'il aimait entre tous
Pour sa taille exiguë et sa bosse aggravante
Parcourait à pas lents un soir de mise en vente
Le passage Choiseul sur qui tombait la nuit.
Il lui sembla dans l'ombre entendre un faible
[bruit... etc.

La pièce se terminait ainsi :

Le coup passa si près que le chapeau tomba
Et que le jeune Aicard en fit « un » en arrière
« Donne-lui tout de même Homère ! » dit
Lemerre.

On désirerait connaître le vrai texte de cette petite pièce. Même les dix vers qui précèdent sont sujets à corrections car on ne les cite que de mémoire. Et qu'on ne craigne pas de publier le reste. Cette parodie est aimable pour tout le monde.

Un Passant.

—

Nous mourrons presque tous. — Quel est le prédicateur qui, ayant, dans un sermon prêché devant Louis XIV, prononcé d'une voix solennelle ces mots : *Mes frères, nous mourrons tous*, et remarqué un sursaut du Roi, qui lui sembla l'indice d'une impression désagréable, crut devoir se reprendre, en ajoutant : *Oui, sire, presque tous !* V. A. T.

—

Origine de la cédille et du tilde. — La cédille se place sous le *c* de certains mots français et portugais ; le tilde se place parfois sur l'*n* en espagnol, sur l'*a* et l'*o* en portugais. Quelle est l'origine de ces signes diacritiques ? Ont-ils été usités en d'autres langues ? Quelles ont été leurs variations ? Iskatel.

—

Erpétologie, olographe. — L'Académie exige cette orthographe irrationnelle, mais écrit *herpès*, *holocauste*, *holothurie*. Quelle est la raison de ces illogismes et de quand datent-ils? Quels auteurs classiques en sont-ils responsables ?

Dans la cathédrale de Beauvais se voit une longue inscription datée de 1660 et gravée sur marbre noir : on y lit *testament holographe*, lignes 12-13. Peut-on citer d'autres exemples ? Et ne peut-on solliciter l'Académie de rectifier les anomalies susdites, qui sont en flagrante contradiction avec les règles fondamentales de la dérivation grecque ? Iskatel.

—

Ecoles de Notariat. — Le prospectus de l'Ecole de Notariat de Bordeaux commence par cette phrase : L'Ecole de Notariat de Bordeaux est la plus ancienne des Ecoles de Notariat : elle a été fondée en 1831, par un notaire de la Charente-Inférieure, M. Scholl.

I. Est-ce réellement la première création de ce genre en France ?

N'y aurait-il pas eu de tentative d'ouverture d'un cours de droit appliqué au notariat au commencement du XIXe siècle?

III. A-t-on publié une notice ou un volume à ce sujet ?

IV. Où trouver l'ouvrage suivant. *Analyse raisonnée et conférences des opinions*



Tableau attribué à RAPHAEL

(Voir colonne 638)

des commentateurs et des arrêts sur la loi organisatrice du Notariat, 1 vol in-8°, de 300 pages, par H. Grellaud, professeur à la faculté de droit de Poitiers ?

SINED.

—

Les premiers des compositeurs célèbres. — On apprend de temps à autre la trouvaille et la vente à gros prix d'un *stradivarius*.

On sait que tel clavecin de provenance intéressante est conservé en tel musée, telle collection.

Que deviennent les pianos de compositeurs célèbres ?

Où est, par exemple, celui d'Olivier Métra ?

A. G.

—

Diable, désobligeante et diligence. — Je trouve ces noms de voitures dans des comptes de carrosserie du milieu du XVIIIe siècle, et les explications que je lis dans les dictionnaires ne me paraissant pas suffisantes ou ne concordant pas avec mes documents, je demande quelques éclaircissements à nos confrères compétents.

Pour le *diable*, il n'est question dans le *Larousse* et la *Grande Encyclopédie* que de la charrette à quatre roues basses, servant à porter des fardeaux et employée aussi, dit à son tour Littré, « au transport des caisses d'orangers ». Ce dernier dictionnaire donne cependant à ce mot une autre acception, celle d'une « espèce de calèche dans laquelle on peut se tenir debout » Il est possible qu'on pût s'y tenir debout, mais c'était, dans tous les cas, une voiture fermée. Nos documents indiquent, en effet, le diable comme ayant des portières en glace et une autre glace par devant ; le cocher avait un dossier pour s'appuyer et était en communication avec l'intérieur par un cordon « en sonnette ». D'après tout cela, il me semble que le *diable* devait ressembler beaucoup à notre coupé d'aujourd'hui, mais beaucoup plus haut de plafond, si l'on devait pouvoir s'y tenir debout.

En ce qui concerne la *désobligeante*, Littré et Larousse en font une voiture étroite ne pouvant contenir que deux personnes. La *Grande Encyclopédie* va plus loin, et, au mot *Berline*, elle écrit que cette voiture au nom rébarbatif n'est qu'une berline réduite de moitié dans le sens de la largeur ou qu'un vis-à-vis coupé au milieu de sa longueur ; il ne donnait place, dans tous les cas, qu'à une seule personne. D'après nos documents, la désobligeante était une voiture fermée, puisqu'elle avait des portières à glaces sur chassis ouvrants et un plafond. Elle était tirée par un seul cheval, attelé à un brancard, et possédait un siège pour cocher avec tablier de cuir et un autre siège « à matelas » pour les laquais. Il nous semble difficile de concilier tout cela avec une voiture destinée à une seule personne, et ressemblant plus ou moins à la vinaigrette traînée par un homme, que les plus âgés d'entre nous ont encore connue dans quelques provinces. Comment loger des laquais dans un espace aussi restreint en largeur ?

Disons encore que cette *désobligeante* ne peut se confondre avec le cabriolet, puisque les comptes de Tarin, sellier à Paris, qui nous servent de guide, contiennent, dans le même mémoire, des réparations faites à un cabriolet appartenant à la même personne.

Nous voyons également par ces comptes que le mot *diligence* ne s'appliquait pas seulement à la grande guimbarde servant de voiture publique dont quelques spécimens archaïques circulent encore dans les coins les plus reculés de nos provinces. Une voiture de maître portait aussi ce nom. C'était sans doute une sorte de berline de voyage. Les trois dictionnaires cités plus haut sont d'ailleurs tout à fait muets sur cette acception et n'appliquent le mot *diligence* qu'aux grandes voitures publiques à service régulier qui constituaient, avant les chemins de fer, le mode de transport de nos pères.

Comte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

—

Les Précieuses ridicules, opéra. — Tome I, p. 190, Mme de Chastenay nous apprend, dans ses très curieux Mémoires, qu'elle composa en 1794 son opéra des *Précieuses ridicules*.

Moliéristes, qu'est-ce que cela pouvait bien être ?

SIMON.

—

Franciade. — A quelle époque de la Révolution Française le nom de Franciade fut-il substitué au nom de la ville de Saint-Denis, qui évoquait trop de souvenirs religieux et royaux ?

Dr BONNETTE.

Réponses

—

Quelle langue parlait Jésus-Christ ? (LXIII, 489, 547). — Dans son remarquable et savant ouvrage, *Jésus-Christ*, publié en 1890, qui est un monument d'érudition, le R. P. Didon, dit textuellement ceci :

Cet Evangile [le premier] a pour auteur l'un des apôtres, Matthieu le publicain. Il fut écrit en lettres hébraïques pour les juifs de Palestine et de Jérusalem, dans la langue qu'ils parlaient, le dialecte araméen, — un mélange de chaldéen et de syriaque, qui fut la langue de Jésus.

L'idiome original dans lequel l'Evangile fut composé n'était guère compris en dehors de la Palestine ; et cependant, la messianité de Jésus intéressait non seulement les Juifs de Jérusalem, de Judée, de l'Idumée et de la Galilée, mais tous ceux de la dispersion. Ces derniers parlant le grec, il fallut leur interpréter l'Evangile syro-chaldaïque... Une traduction grecque dont l'auteur est inconnu suivit de très près l'original araméen.

(*Introduction*, pp. 19 et 20).

Le R. P. Didon appuie ces assertions très précises sur les textes de Jérôme, d'Irénée, d'Eusèbe, et notamment sur les fragments de Papias. Ce sont là des témoignages et des documents qui font autorité. Nous ne croyons pas que la critique moderne, anglaise ou allemande, soit encore parvenue a les démolir.

E. X. B.

—

La béatification de Louis XVI (LXII ; LXIII, 60, 110, 260, 359, 405, 503). — Nous ne croyons pouvoir mieux résumer et clôturer l'intéressant debat sur la béatification de Louis XVI que par les lignes suivantes émanées d'un brillant écrivain, d'un prédicateur éloquent, M. l'abbé Coubé. Elles seront d'autant mieux à leur place qu'elles répondent judicieusement aux dernieres objections soulevées dans l'*Intermédiaire*.

Louis XVI a-t-il été martyr ?

La chose est tres contestable assurément. Il semble que la mort de Louis XVI n'ait eu que des motifs politiques et n'ait rien à voir avec la foi. Mais à qui regarde de plus pres, il n'en va pas ainsi. Si le roi avait consenti à n'être sur le trône que l'instrument des passions antichrétiennes, il n'aurait pas été detrôné. M. Aulard lui-même l'affirme : Personne, avoue-t-il, n'était républicain en France au 10 août (Personne, par conséquent, ne voulait tuer Louis XVI comme roi). Mais Louis prétendait rester chrétien ; c'est pour cela que toute la meute révolutionnaire donna contre lui.

Mais voici un jugement plus autorisé. Le pape Pie VI, dans son allocution consistoriale du 17 juin 1793, tint à se prononcer sur la portée du régicide accompli « Il n'hésita pas, dit M. Lepet, à exprimer son opinion favorable, non seulement à la Sainteté, mais au martyre de Louis XVI Cette opinion, il ne négligea pas de l'indiquer, n'avait pas dans sa pensée la valeur, l'autorité d'un jugement canonique.

Cependant le jugement d'un pape témoin des événements, a une gravite exceptionnelle.

La vie de Louis XVI fut admirable de dignité, de pureté et de foi. On peut cependant lui reprocher le manque d'énergie : la faiblesse politique qui l'a fait reculer devant le devoir de châtier d'abominables canailles et la faiblesse religieuse qui lui a fait approuver la constitution civile du clergé. Mais on peut répondre à ce double reproche deux choses. Souvent la faiblesse dans l'action vient moins de la volonté ou du cœur que de l'intelligence : on hésite parce qu'on ne voit point clairement où est le devoir. Or, il semble que ç'ait été le cas de Louis XVI qui s'est toujours montré courageux quand il était personnellement en danger. Cette remarque s'applique au consentement qu'il donna à la constitution civile ; mais il faut de plus ajouter que le roi répara cette faute. Outre qu'il repoussa jusqu'à la dernière heure, la présence auprès de lui d'un prêtre insermenté, il s'accusa amerement de sa défaillance. Ne peut-on pas dire qu'il l'a noblement expiée par sa mort ? S. Coubé.

Ces remarquables observations ne nous semblent devoir être complétées que sur un seul point. Evidemment Louis XVI ne saurait être proposé comme modèle à suivre pour l'accomplissement des devoirs de son etat de roi ; aussi n'est-il nullement question de demander sa béatification à titre de *confesseur*, mais seulement à titre de *martyr*. Or, du martyr, l'Eglise n'exige qu'une seule vertu (que personne n'a jamais contestée à Louis XVI) : le courage suprême de souffrir et de mourir pour Dieu.

A. G.

*
* *

Je crois que la question dévie un peu. Si nous nous plaçons au point de vue historique, la faiblesse de caractère de Louis XVI n'est pas discutable, mais là n'est point la

question. Si on voulait traiter cette cause de canonisation par les voies ordinaires, le postulateur (nom donné à celui qui la présente et la pousse) devrait prouver, qu'au moins dans les dix dernières années de sa vie le serviteur de Dieu avait pratiqué, à un degré héroïque, les trois vertus théologales, foi, espérance et charité, et les quatre vertus cardinales, force, justice, prudence et tempérance. Or, aucun historien ne pourra, je le crains, démontrer cela pour l'infortuné Louis XVI.

Mais si le procès se fait par la voie du martyre, et c'est uniquement l'aspect sous lequel il faut considérer cette cause, alors il est nécessaire, mais aussi il suffit, de démontrer que la personne en question est morte pour la foi ou pour avoir défendu la discipline de l'Eglise et ses droits, ou bien même qu'elle a été massacrée en haine de la foi. Peu importe la vie antérieure du martyr, pourvu que son dernier acte ait été un témoignage de foi en Notre-Seigneur, cela suffit pour que sa mort couvre la multitude de ses fautes et lui ouvre les portes du Paradis.

Je puis en fournir un exemple un peu ancien, mais très précieux par son antiquité même. Saint Hippolyte, prêtre de Porto, était entré dans le schisme de Novatien. Conduit au supplice, les fidèles lui demandent quelle était la vraie foi, et éclairé par la grâce, Hippolyte répond qu'il leur faut suivre les directions de l'évêque de Rome. Et saint Damase ajoute :

« *Sic noster meruit confessus martyr ut* [*esset.* »

C'est ainsi qu'il obtint d'être martyr. Il ne s'était écoulé cependant que peu d'instants entre cet avis et le trépas, mais cela avait suffi. De même si on démontre que Louis XVI a été jugé et condamné en haine de la foi catholique, pour avoir déchiré la signature, arrachée à sa faiblesse ou à son ignorance, mise au bas de la Constitution civile du clergé, cela suffira. Certes il s'en faut que la question soit résolue, mais la voilà nettement posée, et, mise sous son véritable jour, elle indique le sens dans lequel devront s'orienter les efforts de ceux qui désirent voir réussir cette belle cause. En un mot, dans le cas qui nous occupe, ce n'est point la vie du roi martyr qu'il faut éplucher, c'est sa mort et les circonstances de cette mort.

Albert Battandier.

—

Le milliard des émigrés (LXIII, 539). — Les lois et ordonnances sur cette matière ont été publiées dans le *Bulletin des Lois*. Voici les principales :

1° Loi du 5 décembre 1814 dans 5e série, t. II, n° 58, p. 457.

2° Loi du 27 avril 1825 dans 8e série, t II, n° 30, p. 229.

3° Ordonnance du 1 mai 1825, *ibid.*, n° 33, p. 261.

4° Loi du 5 janvier 1831, dans 9e série, t. II, 1e partie, n° 18, p. 2 et 3.

Je signale aussi le curieux ouvrage suivant Paul de Pradel de Lamase, *Voleurs et volés*, Paris, Chamuel, 1901, in-18.

Maurice Rousset-Croiset.

—

Evêché de Callinicum (XLIII, 251, 363, 409). — Je n'ai pu avoir de renseignements sur Mgr de Livry, évêque de ce siège *in partibus infidelium* ; il était peut-être le même que Nicolas de la Puente de Livrey, évêque, lui aussi titulaire de Callinique.

Callinique est une ville fondée sur la rive gauche de l'Euphrate près de Nicephorion, avec laquelle il ne faut pas la confondre, par Seleucus Callinicus. Elle fut prise et détruite par Chrosroès, roi des Perses en 531. Ecclésiastiquement, cet évêché, dont on connaît seulement 3 évêques, relevait de la métropole d'Edesse et se trouvait dans la province civile de l'Oshroène. Narsès vainquit dans cette ville le César Galère Maximin ; l'empereur Justinien l'aurait fait rebâtir, en tout cas Léon Prophyrogénète la reconstruisit en 777, lui donna son nom l'appelant Léontopolis, et y aurait établi un siège épiscopal, mais dont on ne connaît rien.

Voilà tout ce que les auteurs disent sur cette ville.

Dr A. B.

—

Iles européennes quasi indépendantes (LXI ; LXII). — J'ai parcouru à Hœdic, en juillet 1863, la « charte » d'Hœdic et causé d'Hœdic avec un curé breton très renseigné. D'après les notes que je pris alors, cette « charte » aurait été rédigée en 1830, par l'abbé Sagot, curé.

On m'expliqua, entre autres choses,

que le curé rédigeait l'acte de mariage civil, mais en fait ne célébrait pas le mariage civil. Il célébrait exclusivement le mariage religieux.

Le curé de 1863 ne paraissait pas faire grand cas de la charte. Mes notes laissent entendre qu'elle était alors en grande désuétude. LAICUS.

—

Ambassadeur du Congo (LXIII, 443). — Pour répondre à cette question nous n'avons rien de mieux à faire que de donner l'inscription qui se lit sur le tombeau de ce personnage, dans la basilique de Sainte-Marie Majeure. La voici :

Marchioni Antonio Nigritae
Regio Congi Oratori
Quem Paulus V nondum peiacta legatione
In Vaticano mortuum
In exequiis funeravit
Qui Primus Romanorum Pontificum
a regibus Congi
Per oratorem Joannem Baptistam Vivès
Solemne Christianae obedientiae
Juramentum excepit
Sepulchrum extruxit
Pontificiae Charitatis Monumentum
An. Dom. MDCXXIX. Pont. VI.

S'il fallait traduire, nous dirions le marquis Antoine nègre, et en effet ce personnage était nègre et s'appelait Antoine de Funesta. Il fut envoyé comme ambassadeur à Rome par Don Alvaro, ou Alvarez, roi du Congo ou Basse Guinée ainsi qu'on disait alors. Ce roi voulait ainsi prêter obéissance au pape et l'assurer de toute sa dévotion. Comme le fait remarquer l'inscription, c'était la première fois qu'un Pape recevait un hommage de ces pays lointains, aussi l'ambassadeur fut-il accueilli avec une grande magnificence, et comme il mourut au Vatican, où il était logé pendant le cours de son ambassade, Urbain VIII lui fit ériger un monument dans la basilique Libérienne.

Dr A. B.

—

Château de Saumur (LXIII, 444). — Les archives provenant de l'ancienne *Sénéchaussée de Saumur* sont consacrées aux Archives départementales de Maine-et-Loire. Elles comprennent 350 registres et 660 liasses. Je ne crois pas qu'on y trouve le registre du château de Saumur contenant les noms de ceux qui auraient été envoyés dans ce château par lettres de cachets.

Un décret impérial du 3 mars 1810 désigna le château de Saumur comme prison d'Etat. Voici les noms des prisonniers d'Etat, qu'y trouva Louis XVIII en montant sur le trône :

Le baron Awerweck de Flestenfeld, prisonnier depuis 1807 « sans motif connu ».

Garrez de Mézières, agent des Bourbons.

Le baron de la Sahla, accusé de complot contre la vie de l'Empereur.

Caron, Caumette, Gouront dit Saint-Charles, Julien, Lebis, Limozin, « prévenus dans l'affaire du général Malet et acquittés à l'unanimité par le Conseil ».

Gaillard, condamné à mort dans l'affaire Pichegru.

Bacilli, officier du Pape.

Vergos, ministre plénipotentiaire d'Espagne, avec ses deux secrétaires, Beramendi et Dexaga, pour refus de serment au roi Joseph.

Le marquis de Santa-Cruz et le comte de Transtamare, « comme otages ».

Camerling, officier du génie hollandais.

Baron de Brinberk, anglais.

Les généraux espagnols prisonniers de guerre, Black, O'Donnel, Lardizabal, La foca, Miranda, Marco de la Ponte, Abad, Mina, Camino, Desvimès, Romzée et cinq ou six inconnus.

Cette très intéressante liste a été publiée pour la première fois en 1878, par Célestin Port, dans son *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*.

Au lieu de s'adresser aux Archives de la préfecture d'Angers, M. Coquatrix fera mieux de consulter les Archives Nationales. F. UZUREAU,

Directeur de l'*Anjou historique*.

—

La Place de l'Etoile (LXIII, 299, 364, 409, 550). — Il m'est impossible de répondre avec certitude à la question que me pose M. Gomboust ; le renseignement que j'ai donné sur l'origine du nom de la bougie de l'Etoile, je le tenais de tradition de famille et nous savons tous combien les traditions présentent peu de garanties d'exactitudes !

N'ayant pas d'archives sur ce point et ignorant s'il en existe dans une autre branche de la famille, je ne peux donner plus de précisions. Peut-être dans les papiers de l'usine trouverait-on ce renseignement ?

Pour aider les recherches qui seraient faites par d'autres, je peux indiquer que le vicomte A. de Milly, qui avait été page de Louis XVIII, puis gentilhomme ordinaire de la chambre de Charles X, habitait 1, rue du Dauphin en 1832 et 1835. En 1836, il habite déjà 40 rue Rochechouart et est indiqué comme propriétaire de la manufacture des bougies de l'Etoile, entrepôt 15 rue Vivienne. Etait-il propriétaire de l'immeuble ? Je ne le crois pas ; c'était peut-être déjà un M. Vasse que je trouve en 1844. Quand vers 1860 il a déménagé pour aller 19 rue de Calais, il y a construit l'hôtel qu'il a habité jusqu'à la fin de sa vie et qui est maintenant, je crois, la propriété de M. Forichon.

UN PETIT-FILS DU COMTE DE MILLY.

—

Décharges de mousqueterie aux enterrements militaires (LXIII, 443, 550). — Antan, c'était une coutume. Un exemple en est baillé dans la nouvelle *Roland* des *Gueux de marque* du maître écrivain Léon Cladel. B.—F.

* * *

Des ordonnances royales particulières ont pendant longtemps réglé cette question.

L'ordonnance du 25 juin 1750 est la 1re qui trace quelques règles à ce sujet, lesquelles ne font que consacrer les coutumes et usages. L'ordonnance du 1er mars 1768 sur le service des places reproduit les mêmes dispositions. Suivant le rang des personnages, il était fait, aux obsèques, 5 ou 3 décharges de mousqueterie. Les premières étaient des feux de salve à commandement, la dernière était un feu roulant et à volonté exécuté homme par homme. Chaque homme, en défilant lentement, penchait son fusil et tirait dans la fosse, sans viser.

Cette ordonnance de 1768, légèrement modifiée par les décrets du 24 décembre 1811 et du 24 messidor an 12, subsista jusqu'au décret du 13 octobre 1863. Ce dernier, en son article 376, ordonne que 3 feux d'ensemble à commandement sont faits durant les obsèques des officiers en activité. Précisément en 1863, avant le 13 octobre assurément, j'ai vu un détachement d'infanterie, envoyé à Pommard (Côte-d'Or) aux obsèques du général Marey-Menge, exécuter ces feux à volonté homme par homme.

Le décret du 23 octobre 1883, sur le service des places, ne contient plus trace de salves de mousqueterie à titre d'honneurs funèbres.

Et cette année là, assistant aux obsèques d'un vétérinaire militaire, d'un grade correspondant à celui de capitaine, j'ai entendu les troupes de service exécuter des feux de salve au cimetière.

Dans aucun règlement il n'est question de pareils honneurs tout militaires rendus à un préfet ou à tout autre fonctionnaire de l'ordre civil, même membre de la Légion d'Honneur. Il faut pourtant noter que les pompiers de certaines villes ont, pendant longtemps après 1863 ou 1883, rendu ces honneurs à leurs camarades morts.

FXT.

—

Régiment de Beauce, Besson (LXIII, 492). — Il y a eu au XVIIIe siècle deux régiments différents portant le nom de *Beauce*, un de 1684 à 1749, l'autre de 1762 à la révolution :

1er *Régiment de Beauce*. — Créé sous ce titre le 23 sept. 1684 et donné à N. de Pompadour, marquis de *Laurière*. — Sur les côtes de 1689 à 97. Italie, Mantoue, 1701 ; garnison de Mantoue. — Donné à N. de *la Chétardie* 11 mai 1692 et à N. du *Repaire* en 1703. — Flandre 1707. — Donné le 20 janvier 1708 à Joseph Pierre Dejean de *Manvillé*. — Audenarde, Rhin 1709 ; Flandre 1710 ; Arleux 1711 ; Douay, Le Quesnoy, Bouchain 1712 ; Rhin, Kehl 1733. Philippsbourg 1734 ; — Donné le 1er août 1734 à N. *de Caumont* duc de *la Force*. — Klausen 1735. — Donné en 1741 à N. marquis de *la Force*, frère du précédent. — Bohême 1741 ; Prague 1742. Y reste après la retraite avec le lieutenant colonel de Chevert ; conduit à Egra avec 2 canons aux frais de la reine de Hongrie. — Alpes 1743. La Madonna del Ulmo ; le colonel tué 1744. — Donné à N. Chevalier de *Rochechouart* et 1er décembre 1745 à Louis Marie Gaston de Mirepoix, comte de *Lévis-Lézan*. — Plaisance, Tidone 1746. Nie, Exiles 1747. — Incorporé dans *Talaru* le 10 mars 1749. — Drapeau : Triangles noir et bleu dans chaque carré du drapeau, la séparation de ces couleurs avait la forme d'une accolade dirigée suivant la diagonale. — Uniforme blanc, parements rouges, boutons et galon dorés.

2e *Régiment de Beauce* : Porta jusqu'en 1762 le nom de ses colonels et ne prit le nom de *Beauce* qu'à cette date. Levé le 30 octobre 1674 par Nicolas du Blé, marquis d'*Huxelles* pour la conquête de la Franche-

Comté, siège de Besançon. Donné à Henri François de Rougé, marquis de *Plessis-Bellière*, en garnison à Brisach en 1675 et 76. 1677, siège puis garnison de Fribourg. 1678 Pont de Seckingen, assaut de Kechl, prise de Lichtenberg. 1679 Minden. 1689 Armée du Roussillon, siège de Campredon, St Paul, prise de Rippoll, de San Juan de las Abadezas et de la vallée de Ribes. 1690 Italie, prise de Cahours, Staffarde, Barges, siège de Suze garnison de Suze. 1691 Alpes, prise de Nice, Veillane, Carmagnola ; Assiégé dans Carmagnola se retire à Pignerol. Donné à Louis du Bouchet de Sourches, comte de *Montsoreau* le 24 février 1692. blocus de Roses. 1693 Alpes, Marsaglia. 1694 Catalogne, le Ter, prise de Palamos, Girone, Hostalrich, Castelfollit. 1695 Catalogne. 1696 Hostalrich. 1697 Barcelone. 1701 Rhin, Italie Chiara garnison de Mantoue. 1702 Santa Vittoria Luzzara, Borghoforte, 1703 Tyrol Montferrat, Rhin, Brisach. Landau. 1704 Verceil, Yvrée. Donné à N. de Rigaud marquis de *Vaudreuil* le 26 octobre 1704. Verrue. 1705 Nice, Chivasso, Calcinato, Nice. 1706 Turin, colonel tué le 23 août. Donné à Louis François Du Bouchet comte de *Sourches* le 5 septembre 1706. 1707 Almanza, Vinaros, Pampelune, Lérida. 1708 Tortose. 1709 Alsace, lignes de la Lauter Haguenau jusqu'en 1713. Landau. Fribourg. Donné le 14 juin 1718 à Henri de Rouvray marquis de *Saint-Simon*. Nantes, troubles de la conspiration de Cellamare. 1727 Camp de la Saône. 1733 Italie, Gera d'Adda, Pizzighetone, Milan. 1734 Novare, Tortone, Colorno, Parme, Guastalla, la Mirandole. Donné à Charles François de Granges de Surgère marquis de *Puyguyon* le 25 novembre 1734. 1735 Reggio, Regiolo, Revere, Governolo. 1736 garnison à Lille. 1741 Westphalie, Dulmen, Juliers. 1742 Eggenfeld, donné à François de Broglie comte de *Revel* le 9 août 1742. Straubing, Forgatz, Deckendorf, Ratisbonne. 1744 Alsace, Wissembourg, Angenheim, Fribourg Donné à César Marie marquis de *Talaru-Chalmazel* le 2 janvier 1743. Worms. 1746 Flandre. St-Ghislain, Vizet, Raucoux. 1747 Provence, Castellar, Antibes, Villefranche, Montalban, Nice, Vintimille. 1748 Alpes. Le 10 février 1749 il reçoit par incorporation le régiment de *Beauce*. 1754 Camp de Gray. 1755 camp de Valence. 1756 Minorque siège de Mahon. 1757 Hesse, Hanovre. Zell. Le 15 janvier 1758 donné à Louis Guy Marie d'Aumont duc de *Mazarin*. Crefeld. 1759 Minden, Cassel. 1760 Corbach, Warbourg. 1761 sur les côtes. 1762 Portugal, Almeida. Prit en 1762 le titre de *Beauce* à Saintes. 1763 Carcassone, Toulon 1767 Neuf Brisach. 1769 camp de Verberie, Landrecies, Avesnes. 1770 Corse. 1774 Toulon. 1775 Marseille. 1776 Strasbourg. 1777 Arras. 1778 Le Havre. 1779 Valognes. 1780 St-Lô, garnison des vaisseaux de l'escadre du comte de Grasse. 1781 Condé. 1782 Cambrai. 1783 St-Servan. 1786 Brest 1791 le 1er Bataillon à Quimper, le 2e embarqué pour la Louisiane, se mutine et revient en France. Consigné à Arras, les 2 bataillons réunis à Landrecies. 1792 camp de Meaubeuge. Quievrain, 1793 armée du Rhin et Vendée. 1794 armée des Ardennes. Binch, passage de la Sambre. Composent les 127e et 128e demi-brigades, devenues plus tard 3e et 7e nouvelles demi-brigades.

Drapeau : les 2 quartiers tenant à la hampe, jaunes, les deux autres un rouge et un violet.

Uniforme : Habit gris blanc ou blanc, veste rouge et boutons jaunes, poches en travers pattes très échancrées à 5 boutons, 5 boutons sur les manches, chapeau bordé d'or

En 1763 collet et revers vert de Saxe. 1775 revers rouges. 1776 et 1779 revers et parements de couleur aurore. 1786 revers aurore, boutons jaunes, poches en travers.

M. DE F.

* * *

On trouvera les renseignements demandés dans l'ouvrage suivant « Histoire de l'ancienne Infanterie Française » (tome VI) par le général Susane.

Le régiment de Beauce devint en 1791, le 68e de ligne. Mais l'Historique de ce régiment n'a pas été publié.

J. DE NOIRMONT.

—

Descendance de Samuel Bernard (LXIII, 158, 318, 415, 553) — Le grand-père de Samuel Bernard banquier du trésor royal avait nom Noel Bernard, il avait épousé, vers 1613, Madeleine Sevin dont il eut dix enfants. Il vivait encore en 1645. Nous n'avons pu retrouver la date de sa mort. Il fut peintre du roi Il habitait à Paris, au faubourg Saint-Germain.

Le deuxième des dix enfants de Noel Bernard, Samuel Bernard, naquit à Paris ; il avait épousé, le 8 octobre 1645, Madeleine de Queux qui était née en 1619 (fille de défunt Abraham Le Queux tailleur et valet de la chambre de la reine Marguerite et de Barbe Cotty, sa femme). Il est mort le 24 juin 1687, rue de l'Université.

Il appartenait à la religion protestante. Exclu le 10 octobre 1681 de l'Académie comme étant de la R. P. R (religion prétendue réformée) avec Tetelin, Michelin,

Ferdinand, Rousseau et Espagnaudelle, il abjura à Saint-Sulpice, le 20 octobre 1685 et « fit sa réunion à l'église catholique » (*Jal*).

Samuel Bernard, le banquier du trésor royal, conseiller d'Etat, comte de Coubert né le 28 novembre 1651, présenté au Temple le 13 décembre suivant par Jacques Briswal et Marie Bernard Epousa : 1° Marie-Marguerite Clergeau fille d'une bonne faiseuse de mouches de la rue Saint-Denis, et 2° le 12 août 1720, Pauline-Félicité de Saint-Chamans (fille d'un officier des gardes du corps de la reine d'Espagne (sœur du Régent) et de Bonne de Chastelux. Mlle de Saint-Chamans était la sœur de la première femme de son deuxième fils, lequel avait épousé en secondes noces Mlle de Boulainvilliers.

Il mourut le 18 janvier 1739, place des Victoires et fut enterré, le 20 dans le caveau de la chapelle de la Vierge à Saint-Eustache.

De son premier mariage, il eut deux enfants :

1° Samuel Jacques, comte de Coubert né à Paris le 19 mars 1686 qui fut maître des requêtes, intendant de la maison de la Reine, intendant et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il épousa, le 12 mai 1715, en l'église Saint-Sulpice, Elisabeth-Louise de la Coste, fille aînée du marquis de la Coste Messelière (*Mercure galant* 1715, p. 235). Il eut de ce mariage Olive-Samuel-Jacques, comte de Coubert, conseiller du roi, avocat général aux requêtes de l'hôtel, né le 6 janvier 1730 et plusieurs filles dont mention est faite au numéro de l'*Intermédiaire* (LXIII c. 320).

2° Gabriel Bernard, dit le président de Rieux qui eut de son premier mariage avec Bonne de Saint Chamans (1690 ? — 11 avril 1718) : Jacques-Gabriel-François baptisé à Saint-Eustache, le 8 novembre 1717, et, de son second mariage avec Suzanne-Marie-Henriette de Boulainvilliers (25 mai 1719), Anne-Gabriel-Henri dit le président de Boulainvilliers, né le 10 décembre 1724.

De son second mariage, le financier Samuel Bernard eut Bonne-Félicité, née le 21 septembre 1721 qui épousa, à l'âge de 16 ans, le 22 septembre 1733, Mathieu Molé, chevalier seigneur de Champlatreux, Luzarches, etc., premier président du Parlement de Paris et garde des sceaux de France.

Notre banquier du trésor royal avait eu, de la seconde fille du comédien Dancourt (Florent Carton) Marie-Anne-Armande Carton, épouse de Louis-Guillaume Fontaine, commissaire et contrôleur de la marine une fille nommée Louise-Marie-Madeleine laquelle épousa Claude Dupin plus tard fermier général. Elle mourut à Chinon en 1800, âgée de près de cent ans.

Claude Dupin avait eu, d'un premier mariage, avec Marie-Jeanne Bouillat de Laleuf, Claude-Louis Dupin de Franceil, élève de Jean-Jacques, qui épousa Aurore de Saxe, fille du maréchal de Saxe. Son fils Maurice fut le beau père d'Aurore Dupin (George Sand).

Pour plus de détails, Cf. les ouvrages de Victor de Swarte consacrés à Samuel Bernard : *Un banquier au XVIIIe siècle. Sa vie, sa correspondance (1651-1739)* in-8° Berger Levrault 1893. *Samuel Bernard, peintre du roi et académicien et Samuel Jacques Bernard, surintendant de la maison de la reine*, in-8° Paris. Plon 1893. *Un banquier du trésor royal au XVIIIe siècle*, avec portrait in-16 Paris. Imprimerie chromo typographique, 1897 et *Journal officiel* (15 avril 1893) congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne, section d'histoire et de philologie.

—

Boufflers, prononciation du nom (LXII ; LXIII, 71, 120, 170, 370, 415, 464, 553). — Il était de bon ton, sous la Régence et sous Louis XV, de démocratiser, si je puis m'exprimer ainsi, les noms propres. « Boufflère » devait paraître prétentieux. Au XVIIIe siècle on devait dire « Bouflé », c'était plus Régence, ce qui n'empêchait pas de faire rimer « Boufflers » avec « Vers ».

J'ai eu l'occasion de faire quelques recherches sur le marquis de Jarzé, qui fit quelque tapage pendant les troubles de la Fronde ; j'ai trouvé ce nom orthographié, dans les écrits du temps : « Jerzé, Gerzé, Jersay », ce qui donne à penser qu'au XVIIe siècle, il était de bon ton de prononcer les *a* comme les *e*.

On dit aujourd'hui une « clé » pour une « clef » ; j'ai entendu, dans ma jeunesse, des vieillards dire ma « clefe ». Ils étaient dans le vrai; pourquoi disons-nous « clé »?

On dit bien une « nefe », un « Griefe », un « Fiefe », etc Ces changements dans la prononciation ont ce côté mauvais de conduire à altérer l'orthographe véritable, c'est pourquoi on écrit souvent « clé » au lieu de « clef », de même qu'on a écrit « Jerzé » au lieu de « Jarzé ». O. D

—

Bourbon (Claude de) (LXIII, 539). — Peut-être M. de Lorval pourrait-il consulter utilement un livre que je n'ai pas sous la main en ce moment, mais dont voici pourtant le titre :

Généalogie de la Maison de Bourbon de 1256 à 1871, par Dussieux. In 8°, couverture bleue, VIII et 260 pages.

Il m'a souvent rendu service en des recherches de ce genre. SIMON.

—

Bourg-l'Espinasse (le baron du) (LXIII, 493). — Les noms de localités de l'Occitanie, déformés par l'inscience française, sont innumérables.

Dans le cas présent, il ne faut pas dire à Bourg, mais au Bourg. Outreplus, il ne s'agit pas d'un bourg où l'on visait papiers ou passeports, altresi le donnerait à cuider la déformation actuelle. L'orthographe ancienne et exacte est : *Le Bourg de Vizac*. B.—F.

—

Cavaro (LXIII, 540). — J'ai eu le plaisir de connaître M. Richard Cavaro, artiste peintre de talent, qui demeurait rue Perronet, où il avait son atelier. Cavaro avait réuni une collection d'étoffes très curieuses, de tous les temps et de tous les pays. Il avait entr'autres des broderies en or qui avaient garni des mouchoirs de Catherine de Médicis. Cette collection fut dispersée à sa mort En dernier lieu, cet homme modeste et érudit m'avait aidé à déchiffrer une inscription grecque sur un morceau de tapisserie copte en soie qui fut vendu à Londres par son propriétaire, plus de 700 francs, grâce à cette lecture.

Cavaro était professeur au couvent de l'Annonciation, à Passy. PITON.

—

Mme de Créqui. Cousen de Courchamps (T. G., 249 ; LXIII, 218, 307, 465). — Dans ma maniere de voir, il n'y a pas lieu de trancher « une fois pour toutes » la question de l'authenticité des *Souvenirs* parce que c'est depuis longtemps chose faite. Ils ne sont, ne peuvent pas être de la marquise de Créqui. Et j'invoque avant tout l'opinion très raisonnée de Sainte-Beuve qui leur a consacré trois articles des 22, 29 septembre et octobre 1856, tome XIIe des *Causeries du lundi*. Il est bien entendu que renvoyant à Sainte-Beuve, je ne tiens pas le débat pour clos sur sa seule autorité, mais il est toujours grave d'avoir contre soi Sainte-Beuve. Et voici une citation qui me paraît à sa place dans le débat actuel :

La question des prétendus mémoires de la marquise de Créqui vaut pourtant la peine d'être traitée avec quelque détail, à cause du grand succès de vogue qu'ils ont obtenu et qu'ils méritaient en partie par beaucoup d'anecdotes piquantes sur l'ancien régime et d'historiettes joliment racontées : je n'en veux qu'à leur authenticité et à leur crédit, nullement à l'espèce de bonne grâce de leur commérage de salon. Je les voyais, l'autre jour encore cités et pris au sérieux par un grave et savant historiographe étranger : il importe que ces sortes de méprises ne se fassent plus.

Et Sainte Beuve invoque d'abord une *Notice sur la marquise de Créqui*, publiée en 1855, par le fils de l'exécuteur testamentaire, de l'homme d'affaires et de confiance de la marquise, M. Percheron. Celui-ci a démontré par des faits positifs que les *Souvenirs* ne peuvent être de la marquise, le rédacteur s'étant mis en contradiction avec des dates essentielles qu'il a ignorées ou volontairement altérés. Il y a des gens qui ont le génie de l'inexactitude. Cette notice n'a été tirée qu'à 25 exemplaires mais Sainte-Beuve en a eu connaissance. L'auteur des *Lundis* cite encore un volume édité en cette même année 1856. *Lettres inédites de la marquise de Créqui, adressées à Senac de Meilhan de 1782 à 1789*, mises en ordre et commentées par M. Edouard Fournier, 1 vol Ces lettres absolument authentiques sont le miroir fidèle où se reflète la vraie image de cette femme aimable, spirituelle assurément, qui ne l'était dans ce charmant, trop charmant XVIIIe siècle ? mais d'un esprit additionné de beaucoup de bon sens et de mesure. Pour Sainte-Beuve, il n'y a aucun doute possible, les prétendus *Souvenirs* ne sont pas même pour l'inspiration générale ou pour partie, de Mme de Créqui. Je crois que sur

ce point nous serons facilement d'accord avec Sainte-Beuve, M Ph. Dally et moi.

Mais M. Ph. Dally estime que derrière Cousen de Courchamps, il doit y avoir une grande dame « ayant vécu dans les milieux décrits dans l'ouvrage et ayant pu connaître intimement les faits racontés ». Moi aussi qui ai lu les *Souvenirs* comme un roman historique, et même, j'en demande pardon à mes amis chartistes, y ai pris plaisir, il m'a semblé respirer ici « odor della femina ». Et pourquoi pas ? L'aventurier très sipirituel qu'était Cousen a pu jouer dans le monde un rôle non seulement à la Gil Blas, mais encore à la Faublas, et avoir pour collaboratrice quelque femme d'esprit et de malice comme en a toujours compté la haute société française. Oui, je crois distinguer ici de ces touches de persiflage aigu, féminin qu'un homme même très ingénieux ne mettra jamais de lui-même dans ses œuvres ; il y aurait donc une devinette à proposer à ceux qui se passionnent pour de tels jeux de la critique infinitésimale ; quelle fut l' « Inconnue » de Cousen ? Mais le personnage étant lui-même assez énigmatique et très peu situé historiquement, je ne vois aucun moyen de résoudre, même par des probabilités, le problème. Peut-être, après tout, Cousen, avait-il seulement l'esprit et le tact de colliger les jolies choses qu'il entendait dire. De plus il a eu certainement entre les mains des journaux, des lettres, des sottisiers, seulement la critique, le sens de l'exactitude lui ont trop manqué ; et il a si bien « tripatouillé » les papiers mis à sa disposition, que l'œuvre produite n'a aucune autre valeur si ce n'est celle d'être amusante. Mais historiquement cela ne vaut guère mieux que les *Mémoires de l'Œil de Bœuf*, de Touchard-Lafosse, ou toutes autres élucubrations de même farine qui ont suivi. Il y a toutefois une différence et toute à l'avantage de Cousen, les prétendus *Souvenirs* sont très agréablement écrits. Mais je ne puis admettre avec le collaborateur Ph. Dally, qu' « ils constituent un document de premier ordre ». Pour moi ce n'est pas même un document.

Il me souvient d'avoir lu dans mon enfance un roman satirique d'Emile Souvestre : *Le monde tel qu'il sera en l'an trois mille*, où sont décrites des machines à faire des livres :

> Il y avait, d'abord, la machine historique, dans laquelle on jetait des chroniques, des biographies, des mémoires, et d'où sortaient des romans dans le genre de ceux de Walter Scott.

Vraiment il y a un peu de cela dans les *Souvenirs*.

Un dernier mot avant de mettre le point final à cette causerie. Sainte-Beuve, comme on sait, était d'une perspicacité impitoyable pour diagnostiquer dans un langage donné comme étant d'autrefois, ces néologismes qui révèlent une plume toute moderne.

C'est ainsi que quelques expressions échappées au faiseur du pastiche, lui firent soupçonner la non authenticité aujourd'hui certaine, des lettres de Marie-Antoinette publiées par M. Feuillet de Conches. Les remarques de ce genre ne manquent pas dans ses articles sur les *Souvenirs* et j'y attache une certaine importance. C'est la marque d'une fabrication bien postérieure au temps où ont vécu les personnages du livre, auteur prétendu ou comparses. Par conséquent le tableau des mœurs et de l'esprit de l'époque n'étant qu'une composition littéraire et la documentation par citations et références, telle qu'on l'exige aujourd'hui faisant absolument défaut, j'estime qu'il n'y a pas lieu de réviser l'arrêt porté sur les *Souvenirs* et que je tiens pour passé en force de chose jugée. H. C. M.

—

Pierre Denis (LXIII, 594). — Pierre Denis, que j'ai bien connu, a collaboré, en 1869, à un journal de Reims, l'*Indépendant rémois*, avec Gustave Isambert, l'ami de Gambetta et le futur député d'Eure-et-Loir. Il collabora ensuite au *Vengeur*, de Félix Pyat ; au *Cri du peuple*, de Jules Vallès, et à la plupart des journaux créés par M. Edouard Portalis, *la Vérité*, *la Constitution*, *le Corsaire*, etc. A l'époque du boulangisme, il fut souvent l'inspirateur du général Boulanger, et il a raconté l'histoire de ses rapports avec lui dans un volume : *le Mémorial de Saint-Brelade*. A la mort du général, il fit représenter une pièce, intitulée *A la vie, à la mort*, indulgente au défunt, dure pour son entourage. Il figure, sous le nom de Pierre l'Hermite, parmi les personnages

de cette pièce, qui n'obtint pas grand succès et dénotait l'inexpérience dramatique de l'auteur

Pierre Denis n'avait fréquenté que l'école primaire, et s'était instruit et formé lui-même. Il avait surtout lu Proudhon, et il s'y référait volontiers Au sortir de l'école, il avait essayé de différents métiers manuels, et il lui en est toujours resté quelque chose. Pendant qu'il habitait Reims, c'était lui qui peignait et disposait les décors du théâtre. Il savait assez de menuiserie pour fabribriquer la plupart de ses meubles, et il a fait souvent lui même ses vêtements, voire ses chaussures. C'était un original, et un solitaire, très curieusement doué, qui a toujours vécu pauvre et qui est mort de même. Il était très indifférent à toutes les questions de publicité et de réclame personnelles, et c'est ce qui fait que son nom manque dans tous — ou presque tous — les *Dictionnaires biographiques*.

Pierre Denis a longtemps habité à Montrouge, rue Didot, n° 39, et c'est là qu'il est décédé le 21 mars 1907. Il pouvait avoir alors une soixantaine d'années. ALBERT CIM.

—

Floquet. Vive la Pologne (LVIII ; LIX ; LXII). — Dans une lettre à George Sand datée de juin 1867, Gustave Flaubert écrit :

Le czar de Russie m'a profondément déplu ; je l'ai trouvé pignouf. En parallèle avec le sieur Floquet, qui crie sans danger aucun : « Vive la Pologne ! » nous avons des gens *chic* qui se sont faits inscrire à l'Elysée. Oh ! la bonne époque !

(*Correspondance de Gustave Flaubert*, 3e série, edit. Charpentier, Paris 1909, p. 323.) GASTON L. VUITTON.

—

Famille Fromy et Formey (LXIII, 494) — M. J. Florange, Paris, 17 rue de la Banque, possède dans ses collections une médaille en bronze mesurant 42 millim. de diamètre au buste de Johann Heinrich Samuel Formey, né à Berlin 1711 et mort en 1797. Ce littérateur allemand, français par sa famille était ministre de l'Eglise française réformée, il est peut-être identique avec l'historiographe de l'Académie des sciences de Berlin en question.

De Garencières (LXIII 349, 513). — Dans l'*Histoire généalogique de la maison de Touchet*, que j'ai publiée en deux volumes in 4° et que je recommande aux amateurs de documents sur les familles et les localités du Calvados, se trouvent un certain nombre d'actes relatifs aux de Garencières, au *Texte*, p. 331 ; aux *Preuves*, p. 18, 28, 29.

TH. COURTAUX.

—

Gœthe, officier de la Légion d'honneur (LXIII, 494, 552). — Gœthe, auquel Napoléon avait remis à Erfurt la croix de chevalier de la Légion d'honneur, fut, en effet, nommé officier par le gouvernement de Louis XVIII.

Le *Journal des Debats* du 20 septembre 1906 a publié :

1° La traduction d'une lettre datée de Iéna, 21 juillet 1818, adressée par Gœthe au comte Reinhard, où le poète sollicite cette croix d'officier :

2° le brouillon d'une lettre en français datée de Weimar, 1er novembre 1818, que Gœthe voulait adresser au maréchal Macdonald pour le remercier de sa croix d'officier. ODESSA.

—

Famille de Losse (LXIII, 495). — La généalogie imprimée — une bonne s'entend — n'existe pas. On trouvera sur elle de nombreux documents au Cabinet des Titres et au Fonds Périgord à la Bibliothèque nationale. Armes : *d'azur à 9 étoiles d'or, 3, 3, 2 et 1*. Cette famille existe encore en Périgord.

PETRACORENSIS.

* * *

En ce qui concerne les armoiries de cette famille, il y a lieu de se reporter à l'*Armorial général de 1696* :

1° Losse (Guyenne), 221 265, 432.

2° Losse (de) (Tours), 362. — Je serais bien satisfait de connaître le relevé de ces cotes

Je ne possède d'ailleurs personnellement que les renseignements ci-après. Partie se réfère à la famille de Losse dont la généalogie m'est inconnue dans ses détails, depuis 1553.

« En octobre 1568, Jacques de Crussol baron d'Acier, d'Ambres, Baudisne, Mouvans et Charles Dupuy-Montbrun, firent une levée de Provençaux, Languedociens et Dauphinois, (pour défendre la cause protestante en

Poitou), savoir : En Dauphiné VII régiments, Montbrun, Dauconne, Virieu, Saint-Romain, Blacons, Mirabel, Duchallard et Crozé, montant LXXIII enseignes de gens de pied et III cornettes de cavalerie légère. »

(*Journal et Devys Généraux*).

Le capitaine Crozé s'établit à Loudun, et eut pour enfant :

Jacques Crozé, né à Loudun vers 1575. Nommé en 1598, pasteur à Civray, il y était encore en 1613 ; mais quatre ans plus tard la place était vacante. Il épousa la fille de Dominique de Losse, seigneur de La Touche, pasteur de Mouchamp et de Saint-Fulgent et de Madeleine Moreau.

Dominique de Losse était chapelain de Catherine de Parthenay et l'auteur d'un beau portrait de cette grande dame du XVI[e] siècle. Il était sans doute le fils de Jean de Losse le prisonnier de Térouanne.

Jacques Crozé ou Creuzé eut entr'autres enfants : N... Creuzé, bourgeois de Chatelleraulı, auteur de la branche mentionnée par Beauchet-Filleau dans son *Dictionnaire des anciennes familles du Poitou*, et : Antoine Creuzé, sieur de la Bourgeoisie, ancien de l'église réformée de Niort, époux de Mlle Marie Fraigneau, dont postérité

C. DE ST-M.

—

Le frère du baron Larrey (LXIII, 450). — Je ne puis fournir qu'un mince renseignement à notre confrère le D[r] Bonnette sur *François* Larrey. A la page 18 de *Relation médicale de Campagnes et Voyages de 1815 à 1840*, par M. le baron Larrey (Ballière, Paris 1841), je lis :

Mon existence depuis 1815 jusqu'en 1818 fut extrêmement pénible et parsemée de toutes sortes de malheurs ; le plus sensible pour moi fut la perte de ma tendre mère, qui mourut moins de vieillesse que du chagrin que lui avait causé la nouvelle de ma mort... à la funeste bataille de Waterloo. Cette perte fut suivie, peu de temps après, de celle d'un frère, très habile chirurgien, que j'avais à Nimes.

D[r] MAX BILLARD.

—

M de Montjoie (LXII : LXIII, 398, 515, 556). — Puisque ce nom a été prononcé, je rappelle qu'il fut un M. de Montjoie, auteur de l'*Eloge historique de Louis XVI*, de l'*Histoire de la Reine Marie-Antoinette*, de l'*Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans surnommé Egalité*, etc., qui mourut au début de l'année 1816, à l'âge de 71 ans ; il était alors conservateur de la Bibliothèque Mazarine. Peu de jours apres sa mort, les journaux de l'époque expliquèrent que « de Montjoie » était un surnom adopté dès le commencement de la Révolution et que son nom réel était Christophe Félix-Louis Ventre de la Touloubre. Il avait un neveu dans la magistrature, avocat général à Nimes, je crois.

A. MBSL.

* * *

M. de Montjoie n'était pas le mari, mais le frère de Mme de Montjoie, qui n'a pas été mariée. M. de Montjoie, Mme de Montjoie et Mme de Dolomieu étaient enfants de Jean Népomucène Xavier Fortunat Frohberg-Montjoie (de la branche d'Henzengen) et de Ursule de Frohberg-Montjoie (de la branche de Vaufrey) Cf. LXII, 756.

P. CORDIER.

—

Pradier (LXIII, 350, 557, 612). — D'après un article de Gustave Planche publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, en 1852, peu de semaines après la mort de celui que l'on appelait, bien à tort, selon moi, le « dernier des païens », c'est le groupe de « Venus et l'Amour », qui aurait été sculpté dans un bloc de marbre grec provenant d'une colonne Peut-être, après tout, y eut-il deux œuvres de sa main taillées dans des tronçons de colonnes brisées. Pradier ne dédaignait ni la popularité, ni la réclame, et, aux yeux des snobs de l'art, ce fait signalé dans les catalogues ou discrètement répandu par la camaraderie d'atelier, devait donner un attrait de plus à des œuvres, où, d'ailleurs, le côté sensuel était assez accusé pour plaire au gros public. On prenait cela pour du pur paganisme, ce en quoi on se trompait. Les nudités antiques n'ont pas le caractère que Pradier donnait trop volontiers aux siennes.

La gloire, mettons si l'on veut, la réputation de Pradier est un peu obscurcie aujourd'hui. Cependant au point de vue de l'exécution, ce fut un artiste de premier ordre ; il a fait palpiter et vivre la chair des beaux corps dévêtus, c'est quelque chose, c'est beaucoup. Mais il n'a jamais réussi un buste et outrageusement manqué la plupart de ses têtes ; entre autres celle de son *Phidias* des Tuileries.

Rien de plus sot, de plus plat que le visage de celui dont on disait dans l'*Hellade* qu'il avait « conversé avec les dieux. » Il faut exprimer ces choses-là, ou ne pas s'en mêler.

J'ajoute, en terminant, que Gustave Planche donne la date de 1790 pour celle de la naissance de Pradier, et ne parle pas de la *Psyché*. Mais il n'a pas prétendu à donner une énumération complète de l'œuvre de l'artiste. H. C. M.

* * *

Je remercie beaucoup les intermédiairistes qui ont bien voulu me fournir des indications sur ce célèbre artiste ; mais ils n'ont point répondu à la triple question que j'ai posée : Quel est le nom de jeune fille de Mme Pradier ? A-t-on sur elle quelques renseignements biographiques ? A-t-elle été le modèle de la *Vierge* d'Avignon, non seulement pour les mains, mais encore pour le visage ? — Quant au point de savoir qui, de Juliette Drouet ou de Mme Pradier, a posé pour la *Ville de Strasbourg* de la place de la Concorde, je ne crois pas qu il puisse rester le moindre doute dans l'esprit des lecteurs s'ils veulent bien se reporter au tome XLIX, 121, de notre recueil. Pradier avait rompu toute relation avec Juliette en 1827, et la statue de *Strasbourg* est de 1835 au plus tôt. La fille que l'artiste eut de sa maîtresse n'a pas pu non plus servir de modèle pour cette statue ni pour celle de la *Vierge* d'Avignon (1837), comme Ibère semble disposé à le croire, puisqu'elle n'avait, à l'époque de la création de ces deux œuvres, que neuf et onze ans. A ce propos, je ferai remarquer que les deux pièces consacrées par V. Hugo à Claire P., et où il parle du décès de cette jeune fille comme d'un fait absolument récent (*Contemplations*, édit. 1857, t. II, p. 133 et 241), sont datées l'une de décembre 1846 et l'autre de juin 1854. Claire n'ayant pas dû mourir deux fois, il parait bien évident que Hugo marquait quelquefois au hasard les dates de ses poésies. Adrien MARCEL.

—

Un manuscrit inconnu de Racine (LXII, LXIII, 179). — Contrairement à ce qui a été dit dans l'*Intermédiaire* du 10 février, qui vient à peine de m'être montré, il n'est point exact que j'aie soumis le *Calvaire profané* au jugement du Comité des Travaux historiques. C'est par suite d'un quiproquo qu'il fut déposé sur son bureau. Je ne puis encore concevoir ni que le Comité ait accepté une moitié d'ouvrage, ni que M. Gazier ne se soit pas refusé à faire un rapport sur un fragment de poème. Je m'empressai, dès que je fus instruit de cet événement surprenant, d'envoyer au savant professeur le reste de ma copie. Tel est le mystère des *deux envois*. Ils n'ont pu encombrer la poste ; car le poème remplissait à peine deux cahiers de deux sous, où les marges tenaient la moitié des pages.

L'abbé JOSEPH BONNET.

—

Rosalba Carriera (LXIII, 446). — La description, donnée par le catalogue de Tallard, du tableau « Les deux Poésies » par Rosalba Carriera semble s'appliquer exactement à celui que le catalogue actuel du musée de Dresde cite, au milieu de nombreux pastels de cette artiste, sous le nom de Die Vergonglichkeit an der Hand der Ewigkeit et que l'on traduit par l'Instabilité et l'Eternité (nº 41 des pastels).

Un deuxième de ces pastels, représentant aussi deux figures de femmes à mi-corps, est intitulé : Die Liebe an der Brust der Gerechtigheit (traduction La Charité embrassant la Justice (nº 42). Ce doit être la Paix et la Justice du catalogue de Tallard.

Comme beaucoup d'autres tableaux de Dresde, ces deux pastels ont dû être photographiés par la maison Braun, à Paris

C. DEHAIS.

—

Trindade Cœlo (LXIII, 303). — Ce conteur portugais est né le 18 juin 1861, à Mogadouro, dans la province de Tras os Montes.

Il se suicida pendant une crise de neurasthénie, le 9 août 1908, à Lisbonne.

Je tiens à la disposition de l'intermédiairiste qui signe *Hégésias* des renseignements très complets sur la vie et les œuvres de Trindado Cœlo, et je me ferai un plaisir de les lui envoyer s'il le désire.

PAUL DE MONTZAIGLE.

—

Villèle (LXI ; LXII, LXIII, 128). — L'abbé Joseph de Villèle, curé du Parc Saint Maur, ancien vicaire de Saint-Honoré-d'Eylau à Paris, descend au onzième

degré de Juan de Villela, qui, au milieu du XVe siècle, se fixa à Avignon.

Comme les Villèle du Comtat, de Provence ou du Dauphiné tous ceux qui ont porté dans le passé le nom de Villèle se sont réclamés de leur ascendance aragonaise, qui se confond entre autres avec celle de Saint-Pierre d'Alcantara-Villela par sa mère dona Maria (V. *Bollandistes* à la date du 19 octobre) et de Don Juan de Villela, grand commandeur de l'ordre de Saint-Jacques et président du grand conseil des Indes sous Philippe III, et à ce titre chargé de toutes les affaires extérieures de la monarchie (V. Vittron Curt. : *Histoire de la noblesse du Comtat-Venaissin* ; Artefeuil : *Histoire héroïque de la noblesse de Provence* ; tous les nobiliaires de la première moitié du XIXe siècle ; les *Biographies toulousaines*, tome II p. 552, etc , etc).

Cette communauté d'origine a déterminé entre eux des cousinages de courtoisie que des sympathies réciproques ont depuis longtemps, à peu près généralisés, encore que ne reposant sur aucune soudure généalogique entre les lignes françaises. G. DE T.

—

Armoiries à déterminer : en pointe de 3 merlettes (LXIII, 544). — La description donnée par M. N. N. est inexacte. Trois merlettes ne peuvent pas être posées 1, 2, 3, car cela ferait six merlettes. Trois merlettes accompagnant une aigle peuvent être posées en orle, en fasce, en bande, malordonnées, etc., etc., mais non 1, 2, 3.

Rietstap n'indique aucune famille portant ces armes.

M. N. N. est-il bien sûr que ces volatiles soient des merlettes ?

L'ornithologie héraldique est pleine de pièges et de surprises. NISIAR.

—

Fabrique (LXIII, 448). — Henri Lesêtre, curé de Saint-Etienne du Mont s'exprime ainsi dans son livre : *La Paroisse* (V. Lecoffre, 1906) :

En France, c'est le synode de Lavaur en 1368, qui fait la première mention de paroissiens choisis par les curés pour s'occuper des intérêts temporels de l'Eglise. L'ensemble de tous les objets qui appartenaient à une église ayant pris dès le XVe siècle le nom de « Fabrique » (du latin fabrica, œuvre d'un faber, édificer construction). Le nom fut étendu à la réunion de ceux qui administraient ces biens et les administrateurs furent appelés successivement fabrisseurs, fabriqueurs, fabriciers, fabriciens. Un concile de Mayence, en 1449, leur confia l'administration des revenus de l'Eglise. Le concile de Trente la suppose partout en vigueur, puisqu'il ordonne que les administrateurs ecclésiastiques et laïcs de la fabrique de chaque église rendent comptent chaque année de leur administration à l'évêque.

P. c. c. P. CORDIER.

—

Droit d'auteur : Les rapports du Comité des Travaux historiques (LXIII, 498). — A notre avis, l'auteur du rapport, paru dans le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, conserve, en pleine propriété, son droit d'auteur.

La subvention qu'il a reçue n'aliène en rien ce droit. Voici ce qu'on lit, à ce sujet, dans le *Traité de la Propriété littéraire et artistique* de Pouillet, § 134 :

Quel est l'effet de la subvention donnée à un auteur par l'Etat ? — Il va de soi que le fait par l'Etat d'avoir fourni à un auteur des communications, sans lesquelles il n'aurait pu faire son ouvrage, ou de lui avoir fourni les ressources pécuniaires nécessaires à sa publication, n'emporte pas nécessairement attribution de la propriété de l'œuvre à l'Etat. Il arrive souvent, par exemple, qu'un savant reçoit une indemnité pécuniaire avec mission d'aller sur un point donné du globe faire des études scientifiques ou archéologiques. Ce savant n'est pas vendu pour cela corps et âme à l'Etat, et ses travaux, la forme personnelle qu'il leur donne dans un livre, ne cessent pas de lui appartenir.

Dans ces conditions, le droit reste acquis soit à la collectivité que constitue le Comité des Travaux historiques et scientifiques du Ministère, soit à l'auteur du rapport.

Nous estimons, quant à nous, que le droit appartient non pas à la personne morale du Comité précité, mais à l'auteur même du Rapport. Il s'agit, dans l'espèce, non pas d'une œuvre qui est la production de la Société elle-même, mais d'un rapport personnel sur un travail particulier.

L'auteur a donc le droit d'en interdire la réimpression dans un autre recueil.

F. B.

Cœlina ou l'enfant du mystère (LXI ; LXII, 9, 199, 475, 818). — Un point éclairci pour M. V. A. T. et M. E. Grave.

En 1796, Ducray Duménil (Sr Guil.) publiait un roman : *Victor ou l'enfant de la forêt*, dont la onzième édition paraissait en 1825, en 4 vol. in-18.

En 1798, Guilbert de Pixérécourt faisait jouer un mélodrame en trois actes, en prose : *Victor ou l'enfant de la forêt*, dont le livret se vendait encore en 1803, in-8°. PITON.

—

La chanson de l'Ecole des Beaux Arts (LXIII, 592). — La chanson des sculpteurs parut en 1879 chez Tresse, galerie du Théâtre Français, à Paris, elle figure à la page 227, du *Coffret de Santal*, recueil de vers et de fantaisies en prose ayant pour auteur Charles Cros. Dans le même temps et dans le même recueil, il avait fait paraitre le célèbre monologue *Le hareng saur*.

La chanson des sculpteurs comprend 5 strophes :

La 1re sur le marbre ;
Le 2e sur la terre glaise ;
Le 3e sur le bronze ;
La 4e sur le plâtre ;
La 5e sur la chair.

La plus drôle et la plus célebre est certainement celle de la terre glaise.

Il y eut du même auteur une chanson des peintres parue dans le *Collier de griffes*. J. CHAPPÉE.

—

Catalogue de vente de Huquier fils (LXIII, 497). — Le 19 avril 1879, salle Silvestre vente R (Reiset) il a été vendu sous le n° 741, un *Catalogue des tableaux, Gouaches, dessinés en feuillet et sous verre, estampes, livres et autres curiosités du cabinet de M**** (2e vente) 9 novembre 1772, qui est donné comme celui de Huquier. CESAR BIROTTEAU.

—

« **Mon cher monsieur** » (LVIII ; LIX ; LXII ; LXIII, 481). — La question n'était pas tout d'abord de savoir si la locution était bonne, mais bien si elle avait été employée par de bons auteurs et dans une bonne acception, a quoi j'ai eu l'honneur de répondre.

J'ajouterai maintenant que ladite locution ne m'a jamais semblé parfaite, malgré les grandes autorités que j'ai citées, pour ma part. Peut-être cependant y aurait-il moyen de l'expliquer, d'après l'étiquette ancienne...

Quant au « cher monsieur », il ne me paraît pas beaucoup meilleur que le « mon cher monsieur » ; logiquement parlant, il faudrait dire : « mon cher sieur ».

LANGOUMOISIN.

—

O primavera, gioventù dell'anno! (T. G. 651 ; LXIII, 529, 623). — Une question, posée il y a environ un mois et demi par une jeune femme de lettres à des amis, dont le nombre n'est égalé que par leur fidèle et sympathique attachement, a évidemment ramené l'attention sur cette citation, que voici complète :

O primavera, gioventù d'ell' anno !
O gioventù, primavera della vita !

Le premier vers a son origine incontestablement fixée : c'est le début de la scène I de l'acte III d'*Il Pastor Fido*, de Guarini, je copie sur l'édition que j'ai entre les mains (Amsterdam, Schouten, 1736) :

O primavera, gioventù del' anno,
Bella madre di fiori,
D'erbe novelle, e di novelli amori,
Tu torni ben, ma teco
Non tornano i sereni
E fortunati dì de le mie gioje.

Il Pastor Fido est, je crois, de 1585 ; Guarini vécut de 1537 à 1612.

Pour la citation entiere, le distique entier, on ne l'a jusqu'ici trouvé que dans un seul endroit : l'*Epigraphe du XIV des Feuilles d'Automne* de Victor Hugo, daté de mai 1830. Et alors on a supposé (vous le savez mieux que qui que ce soit, Monsieur le Directeur, car c'est par vous-même et grâce à votre obligeance que je l'ai appris), que Victor Hugo, ayant trouvé le premier vers dans Guarini, avait eu, avec ses tendances habituelles au contraste et à l'antithèse, l'idée de le retourner et de fabriquer le second. C'est tout, on ne semble avoir jamais été plus loin, mais tant qu'à la place de cette certitude pour le premier vers, de cette forte présomption pour le second, on n'aura pas apporté l'indication précise d'une autre œuvre, soit antérieure, soit postérieure au *Pastor Fido*, et du passage de cette œuvre où se peut lire la citation complète des deux

vers, jusque là je devrai donc, tout au moins par résignation, m'en tenir à cette conclusion, que je n'ai pas le mérite d'avoir inventée, mais que j'ai adoptée, à savoir une sorte de doublement spirituel fait par Victor Hugo d'un joli vers de son prédécesseur italien d'environ deux siècles et demi en arrière.

Je n'ignore pas que cette solution ne satisfait pas un savant membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres qui, lui aussi, a cherché et croit fermement qu'on devra finir par trouver autre chose. Et je sais également que d'autres, et non des moins autorisés, nous disent : Metastase, Goldoni, même le Tasse, mais où dans Metastase? où dans Goldoni ? où dans le Tasse ? Et si j'ajoute le Tasse, que personne n'a encore nommé dans vos colonnes, c'est que j'ai là devant moi la copie d'une lettre qu'adressait le 8 du mois dernier à un de ses amis de Paris le Recteur d'une des grandes Universités d'Italie, un des premiers érudits de la Péninsule ; en voici la traduction :

La demande que vous me transmettez vient justement de reparaître dans les revues littéraires et dans l'*Intermédiaire des Curieux*; mais, que je sache, elle n'a jamais trouvé une solution satisfaisante, et personne jusqu'à présent n'a indiqué la source des deux vers. On prétend qu'ils sont de Torquato Tasso, mais dans quelle œuvre du poète? Voilà le point. Pour lors on n'a pas su encore les dénicher. Dernièrement encore j'ai vu un article où on parlait de ce *casse-tête*, destiné, je pense, à rester tel.

Je serais trop heureux que nos voisins et amis d'Italie, qui vous lisent, vous le voyez, fussent quelque jour éclairés et fixés par quelqu'un d'autre mieux et plus complètement qu'ils ne peuvent l'être par l'explication provisoire que je viens de résumer et qui, jusqu'à nouvel ordre, me semble pouvoir être tenue pour définitive.

H. GOUDCHAUX.

—

Renonciation à la communauté (LXIII, 444). — La question a été touchée par Michelet, *Origines du Droit*, p. 42 :

En France, lorsqu'on ôtait les clefs à une femme, c'était le signe du divorce. — C'est une coutume chez les Français, que les veuves déposent leurs clefs et leur ceinture sur le corps mort de leur époux, en signe qu'elles renoncent à la communauté des biens.

Il cite à l'appui, les coutumes de Meaux, de Lorraine, de Malignes, de Melun, de Chaumont, de Vitri, de Laon, de Châlons, de Bourgogne, de Namur, et le *Grand Coutumier*, liv. 2, chap. 41. Il ajoute encore, d'après Monstrelet :

Et là, (à Arras) la duchesse Marguerite, sa femme (de Philippe-le-Bon), renonça à ses biens meubles pour la doute qu'elle ne trouva trop grands dettes, en mettant, sur sa représentation, sa ceinture avec sa bourse et les clés, comme il est de coutume ; et de ce, demanda instrument (acte) à un notaire public, qui étoit là présent. (1404). — Bonne veuve de Valerau, comte de Saint-Paul, renonçant aux dettes de son mari, a mis sur sa représentation sa courroye et sa bourse.

E. GRAVE.

***

L'usage signalé par M. Edme de Laurme était prescrit par la coutume de Bourgogne. Voici le texte de l'article XX, du titre IV traitant « *des Droits et appartenances à gens mariés et de la communion d'iceux* :

Entre toutes autres gens, se la femme veut demeurer quitte et déchargée de payer la moitié des dits debts de son mari et d'elle et qu'elle ne se veuille entremettre es biens de sondit mari, elle sera tenue de soi desceindre et laisser sa ceinture sur la fosse de sondit mari, incontinent après l'enterrement d'icelui, si elle est au lieu ou il sera trépassé. Et se elle n'y est ou qu'elle ait empeschement légitime et notoire, tellement qu'elle ne puisse venir au lieu où son mari est inhumé, dedans vingt quatre heures, elle sera tenue de soi desceindre et faire renonciation auxdits biens de son mari au lieu auquel elle sera, en la présence du juge du lieu ou du notaire et de témoins, du curé ou du vicaire dudit lieu et de témoins, dedans vingt-quatre heures après ce que le trépas de sondit mari sera venu à sa connoissance. Et en ce faisant, elle sera quitte des debts dus par sondit mari et elle. Et avec ce, ne prendra aucun douaire coutumier ou divis sur les biens de sondit mari.

En pratique, la bourse et les clefs accompagnaient souvent la ceinture que l'on plaçait « sur la fosse ». Un exemple célèbre de cette forme de renonciation se trouve dans la *Chronique de Monstrelet*, t. I, page 89 C'est celui de Marguerite, duchesse de Bourgogne et femme de Philippe le Hardi, qui déposa, en 1404, sa ceinture, ses clefs et sa bourse sur la

tombe de son mari « pour le doubte qu'elle avoit qu'elle ne trouvast trop grosses debtes. »

Au surplus, la renonciation était réservée aux femmes nobles, à cause de l'incertitude où elles se trouvaient des engagements militaires de leurs maris, tandis que la femme roturière était considérée comme associée à tous les actes du sien.

Je ne crois pas qu'on puisse faire remonter cet usage du « desceinct » au-delà du treizième siècle, avant lequel la véritable communauté conjugale n'existait pas, mais seulement un droit variable de « survie » au profit de la veuve, droit d'origine germanique. E. F.

—

Maladie nommée de Siam, aux Antilles françaises (LXIII, 546). — C'est la *Fièvre jaune* ou *Vomito-negro*.

D. O.

***

Le mal de Siam n'est autre que le vomito negro, la maladie matelotte la yellow fever, la fiebre amarilla, la fièvre jaune actuelle.

Dès le début de la colonisation française aux Antilles, cette maladie exerçait de terribles ravages, plus encore sur les Européens que sur les nègres.

Un des premiers missionnaires qui visitèrent les iles, le Père Dutertre écrivait : « les malades étaient plus jaunes que des coings »

Labat le classique chroniqueur des Iles Caraibes, Camescanes, appelées aussi Antilles (*Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique*, Paris MDCCXXII, t. I, 9. 72) s'exprimait dans les termes suivants :

On appellait cette maladie le mal de Siam, parce qu'il avoit été apporté à la Martinique par le vaisseau du Roi « l'Oriflamme », qui revenant de Siam avec les débris des établissemens que l'on avoit faits à Merguy et à Bancok avoit touché au Brésil, où il avoit gagné cette maladie qui y faisoit de grands ravages depuis sept ou huit ans. Ce vaisseau périt en retournant en France. Les symptomes de cette maladie, étoient aussi différents que l'étoient les tempéramens de ceux qui en étoient attaquez, ou les causes qui la pouvoient produire. Ordinairement elle commençait par un grand mal de tête, et de reins, qui étoit suivi tantôt d'une grosse fievre, et tantôt d'une fievre interne qui ne se manifestoit point au dehors, souvent il survenoit un débordement de sang par tous les conduits du corps, même par les pores...

J.-J.-J. Cornillac, dans sa remarquable monographie (*Etudes sur la fièvre jaune à la Martinique* 2e édition, Fort de France, p. 156-166), avec un grand nombre d'auteurs, a reconnu d'une façon indubitable que le mal de Siam n'est autre que la fièvre jaune. R. PICHEVIN.

—

Invention des postes (LXIII, 448, 576, 627). — Ce n'est pas Lequieu de la Neufville mais Lequien de la Neufville qui a écrit, en 1708, un livre sur les postes : *De l'origine des postes chez les anciens et chez les modernes*. C. DE LA BENOTTE.

—

Qui est l'inventeur du télégraphe Chappe ? (LXIII, 546). — L'anecdote de Fontenelle sur Amontons est rapportée tout au long (p. 58-59), est illustrée d'une gravure (fig. 15) dans l'ouvrage de M A. Belloc : *La Télégraphie historique* (Paris, Didot, 1888).

Dans les pages 67 à 127 consacrées à la télégraphie aérienne, on pourra constater que l'expérience d'Amontons, non suivie d'application, n'infirme aucun des droits incontestables de Chappe au titre d'inventeur du télégraphe.

TARIN.

***

Après avoir passé en revue tous les télégraphes à signaux depuis les temps les plus reculés jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, et après avoir fait voir les inconvénients des signaux alphabétiques et l'impossibilité de s'en servir utilement dans la pratique, Chappe (l'aîné), dans son *Histoire de la Télégraphie* (Paris, 1823), dit page 50 :

Nous n'avons pas encore trouvé de Français parmi ceux qui se sont occupés de l'art des signaux ; mais à la fin du XVIIe siècle, Amontons fit deux expériences télégraphiques, et transmit des signaux à une distance peu éloignée.

Fontenelle fait remarquer qu'en multipliant les stations on eût pu envoyer des dépêches de Paris à Rome ; mais il ignorait combien il est différent de transmettre une dépêche directement d'un lieu à un autre, ou de la faire passer par un grand nombre de stations intermédiaires, pour arriver à sa destination. Amontons n'avait jamais fait cette expérience, et il ne nous reste aucune notion sur la machine dont il s'est servi ; nous savons

seulement qu'il employait le système alphabétique.

Dans le télégraphe Chappe ou *Télégraphe Français*, comme il l'appelle, les signaux alphabétiques sont remplacés par des signaux conventionnels qui représentent non plus des lettres, mais, dit-il, *des idées*. Le grand mérite des frères Chappe fut d'avoir su rendre pratique la télégraphie optique, dont l'idée doit être aussi ancienne que l'homme, mais que personne, avant eux, n'avait pu réaliser d'une façon satisfaisante. *Cuique suum*.

O. D.

—

Parcheminiers (LXIII, 498, 626). — L'auteur de la question demande combien de temps a duré cette industrie ! Croit-il donc que le parchemin n'existe plus ?

On s'en sert encore pour l'écriture de manuscrits et miniatures et pour beaucoup d'autres usages, il n'y a d'ailleurs qu'à ouvrir le premier *Bottin* venu, pour y trouver la liste des parcheminiers actuels.

CÉSAR BIROTTEAU.

* * *

Le *Livre des Métiers* d'Etienne Boileau ne contient rien sur cette corporation, mais chacun sait que l'ancienne Université avait un privilège particulier sur la vente du parchemin.

Le *Cartulaire* contient un statut de 1291, à ce sujet. Outre la Foire du Lendit où l'Université se rendait avec une certaine pompe, pour y choisir la première, tout le parchemin qui lui était nécessaire, le marché principal s'en tenait sous une halle de la cour des Mathurins.

Les parcheminiers formaient à Paris, une corporation, dont les premiers statuts connus, sont du 1er mars 1545 et du 14 mars 1550.

Parmi les villes où se fabriquait le parchemin, Savary cite Gisors. M. Louis Passy a publié un *Livre des Métiers* de cette ville : les parcheminiers n'y sont pas cités. Leurs statuts ont dû être perdus.

E. GRAVE.

—

Les servantes dans la vie des artistes (LXIII, 594). — Comme Molière, Delacroix eut la plus grande confiance dans sa bonne. Celle-ci — elle se nommait Jenny Leguillon — était d'humeur assez fantasque, mais elle avait pour son maître une amitié que rien ne pouvait altérer. Delacroix la consultait sur toutes choses : sur la tenue de la maison qu'elle gouvernait, paraît-il, assez arbitrairement, sur les dépenses, sur le caractère et la valeur des relations qu'il entretenait dans le monde. Jenny était également appelée à se prononcer sur la peinture de son maître qui lui laissa à sa mort plusieurs de ses œuvres.

Jenny ne vivait pas avec Delacroix dans le genre d'intimité qui lia Piron à Mlle de Bor. Partie d'une condition très modeste, elle avait acquis au commerce de Delacroix d'assez belles manières et des « clartés de tout », comme dit Molière. Elle défendait le seuil de l'artiste avec une rigueur jalouse ; tout homme qui parlait trop ou surtout qui faisait trop parler son maître était éconduit, et jamais il n'était plus admis dans la maison.

Elle avait compris que le monde et ses exigences seraient funestes à Delacroix, et elle voulait qu'il eût dans la maison le repos et le silence qui étaient indispensables à sa santé. Tout pliait devant sa volonté. Jenny écoutait les conversations derrière la porte et y mettait fin quand elle le jugeait convenable. Elle éloigna ainsi beaucoup d'amis, et on sait — tant elle poussait loin le souci de la tranquillité de l'artiste — que celui-ci mourut sans un ami à son chevet, entre les bras de cette farouche gouvernante.

—

L'écriture italique (LXIII, 593). — Une légende prétend, en effet, que le caractère typographique dit italique (caractère penché de droite à gauche) a été exactement copié sur l'écriture de Pétrarque, mais ce n'est là qu'une légende. On a dit aussi que ces caractères avaient été créés par le célèbre imprimeur vénitien Alde Manuce (en 1501-1502), d'où le nom de lettres aldines qu'ils ont longtemps porté. On les a aussi appelés caractères de chancellerie. Henri Bouchot (*Le livre, l'illustration, la reliure*, p. 110) dit que « la lettre aldine, inventée par Alde Manuce, a été gravée par François de Bologne ». M. Th. Beaudoire, l'érudit fondeur en caractères, « a prouvé, par des documents incontestables, que la paternité de ce type (l'italique) appartient (entièrement) à François de Bologne ». (Emile Javal, *Physiologie de la lecture et de l'écriture*, p. 20, note 2).

ALBERT CIM.

Trouvailles et Curiosités.

—

Un prospectus de M. de Lamartine. — On a souvent parlé de la détresse de l'illustre poète : il n'y a plus rien à en dire. Cependant on verra peut-être avec quelque curiosité, le fac-simile du prospectus qui, croyons-nous, n'a jamais été reproduit.

L'original nous est communiqué par notre confrère Tix.

OUVERTURE
D'UN
EMPRUNT LITTERAIRE
PAR M. DE LAMARTINE

SITUATION DE L'EMPRUNTEUR

M. de Lamartine a remboursé en huit ans environ trois millions. Sa dette ne dépasse pas aujourd'hui 600,000 francs.

Des circonstances impossibles à prévoir lui ont enlevé cette année le moyen de payer l'à-compte de 260,000 francs qu'il paye au mois de décembre à ceux dont il est le débiteur.

La nécessité et le besoin urgent obligent à regret quelques-uns de ces créanciers à poursuivre la vente de ses biens par voie judiciaire.

Cette vente par autorité de justice et les frais de tout genre qui s'ensuivent dévoreraient évidemment les valeurs. Les créanciers ne trouveraient pas dans le prix des biens, déjà engagés au Crédit foncier, le montant présumé de leurs poursuites. C'est dans leur intérêt surtout que M. de Lamartine y résiste.

Pour prévenir cette double catastrophe, M. de Lamartine a pensé à ouvrir un emprunt littéraire à courte échéance sur ces ouvrages.

Ses abonnés au *Cours de Littérature*, aussitôt qu'ils ont eu connaissance de cet emprunt, y ont répondu avec un empressement presque unanime qui atteste la cordialité de leur amitié.

Il s'adresse aujourd'hui, pour compléter la somme nécessaire, au public bienveillant.

L'épreuve qu'il a faite des sentiments du public à son égard lui a prouvé qu'il peut compter sur environ vingt mille amis littéraires dans son pays.

Si, parmi ce nombre, quelques milliers de personnes seulement pouvaient se passer, sans inconvénient, d'une somme insignifiante de 40 francs pendant deux ans, avec certitude d'un remboursement en livres ou en argent à ce terme, tout serait sauvé à l'honneur de l'écrivain et du cœur de la France !

Il suffit donc de verser 40 francs au bureau du *Cours de Littérature*, contre un engagement que M. de Lamartine enverra, ou d'adresser à M. de Lamartine, 43, rue de la Ville-l'Évêque, à Paris, l'engagement ci-dessous :

L'EMPRUNT RESTE OUVERT PENDANT 20 JOURS.

Remplir l'engagement ci-contre, le couper et l'adresser sous enveloppe à M. de Lamartine, 43, rue de la Ville-l'Evêque, à Paris.

A présentation, je m'engage à payer à M. de Lamartine ou à son ordre la somme de quarante francs, laquelle somme il me remboursera dans deux ans en livres désignés alors par moi, ou en argent.

Date .

Signature ....

Nom et adresse ....

Une affaire mystérieuse, sous Napoléon. — En classant de vieux journaux, je retrouve l'anecdote suivante, qui se rapporte à la chronique secrète du premier Empire, et dont l'authenticité me semble au moins contestable.

M. X. avait parmi ses commis un jeune homme qu'il appelait son filleul, et auquel on le soupçonnait de porter une tendresse paternelle. D'un physique charmant, comblé par son... parrain, ce filleul menait la vie à grandes guides d'alors. Il brillait à la tête de l'escadron des *merveilleux*.

M. X. était un des fournisseurs de l'Empereur — et du grand monde. Il était riche célèbre, considéré autant qu'un homme peut l'être et renommé pour sa bonté et son inflexible probité. Un jeune attaché d'ambassade vint un soir lui apporter une somme de 300.000 francs, prix d'un travail qui avait été exécuté par M. X. pour son souverain. Le commerçant refusa l'argent, ne voulant pas être payé avant d'avoir livré son œuvre. L'attaché dut se retirer avec son portefeuille.

Quelques instants après, il rentrait bouleversé dans son cabinet.

— Je suis volé ! dit-il d'une voix haletante ; à peine sortais-je de chez vous, qu'un voleur s'est jeté sur moi, et il m'a pris... mon portefeuille, les trois cent mille francs que je vous apportais et que vous n'avez pas voulu recevoir... Mais je retrouverai le voleur... je l'ai reconnu à la lueur d'un réverbère... C'est le jeune homme qui est entré ici pendant notre conversation.

M. X. étouffa un cri, et plus mort que vif, — car c'était son filleul qui avait assisté à une partie de son entretien avec le jeune diplomate, — il dit :

— Si vous ne vous êtes pas trompé, l'argent vous sera rendu .. Pas un mot à personne, je vous en prie.

L'attaché sort de nouveau, M. X. prend un pistolet chargé et entre armé, dans la chambre du jeune homme dénoncé. Celui-ci dormait... non, il en faisait semblant. M. X. fouille les habits du faux dormeur et y trouve le portefeuille. Sans dire un mot il lui brûle la cervelle.

Le lendemain, l'argent était rendu et l'Empereur accordait à son fournisseur une audience dans laquelle il reçut la confidence de toute la vérité. Ordre fut donné aux tribunaux de ne donner aucune suite à l'affaire.

A-t-on vu quelque autre part relatée cette étrange histoire ? IGNOTUS.

[Cette aventure, qui n'est pas sans analogie avec la donnée du *Tribun*, est probablement du domaine de la légende. Nous ne publierons pas le nom du héros, nos correspondants en sont avertis].

Portraits historiques par un condamné à mort : Avrial, Ostyn, Babick. — L'anniversaire de l'agonie de la Commune ramène l'attention sur les personnalités qui la composèrent.

Gaston Dacosta, qui fut le substitut de Raoul Rigault, arrêté, et condamné à mort, trompa les heures qui pouvaient le séparer du peloton d'exécution, en jetant sur le papier les éléments d'une histoire de la Commune qu'il léguait à son frère le soin de terminer. La grâce, longtemps attendue, survint, qui l'envoya au bagne, et ce fut à sa vieillesse qu'il laissa le soin d'écrire, avec une sincérité toute philosophique, l'histoire des événements dont il avait été l'acteur et la victime.

Nous possédons les papiers qu'il noircit à cette époque dans sa cellule de condamné à mort, à Versailles. C'est une justice à lui rendre d'attester que la vision de la mort n'altérait point la sérénité de son caractère, ni même sa gaîté.

On trouvera sur la page que nous reproduisons, d'après l'original, trois portraits de ses camarades de la Commune : Avrial, Babick et Ostyn. Ils sont plus malicieux que flattés.

Les deux derniers étaient deux parfaits fantoches qui furent d'ailleurs à peine malfaisants.

Ces feuilles s'achèvent par une note destinée à son frère, et qui le montre écartant, grâce à sa fiévreuse activité, la vision tragique de la mort, qu'après Rossel et Ferré, il attendait d'heure en heure.

M.

AVRIAL

Possède toute l'ampleur physique de Danton : au moral aussi, c'est un tambour major. Cet international, tout à fait inconnu, malgré sa corpulence, avant le procès de 1870, se révéla également à l'audience par la lecture de quelques feuillets couverts de l'écriture du député Tolain. Proudhonien athlétique, depuis que la veille de payer son terme, il eut entendu attribuer à Proudhon cette phrase : « la propriété c'est le vol », Avrial se recommande aux amis du plastique par un biceps formidable, — aux amateurs d'une prononciation correcte par un léger accent méridional, — aux physionomistes enfin par un sourire de Jocrisse épanoui sur la face d'un auvergnat blond.

Le seul des exploits de Milon qu'il soit incapable de renouveler, c'est celui qui consiste à rompre une corde roulée et tendue

autour de la tête en gonflant les artères du front : il paraît que la force de ce révolutionnaire n'est pas dans le cerveau.

Tour à tour membre du Comité exécutif et directeur général du matériel de l'artillerie, Avrial se signala par *la place* qu'il occupait dans les comités et les pièces de canon qu'il traînait à lui seul.

Il fut « l'homme cànon » de la Commune, comme Vésinier en fut le « Quasimodo ». On dit qu'il fut envoyé dans le conseil, aux premières élections, après une séance orageuse dans laquelle *il tomba* trois des votants les plus robustes.

BABICK ET OSTYN

Babick : une figure curieuse, il faut l'avouer. Enfoncé dans une paire de bottes gigantesques, attaché à un sabre de cavalerie, portant en sautoir l'écharpe municipale de droite à gauche, et de gauche à droite celle d'un ordre maçonnique ; la poitrine ornée de l'insigne rouge à franges d'or, de deux ou trois médailles de couleur et de métal différents ; une chaîne en acier qui attache je ne sais quoi, lui battant le ventre...... tel est Babick, dont la présence à la Commune était toujours annoncée par un bruit de petits bibelots s'entrechoquant, et qui faisait ressembler l'honorable membre à une boutique ambulante de quincaillerie. Ils étaient deux à la Commune, Babick et Ostyn, disciples fervents d'Allan Kardek, apôtres de la transmigration des âmes, du fluide sympathique, du baquet Mesmérien, de l'élixir de Cagliostro et de la seconde vue du comte de St-Germain. Toujours distraits pendant les séances, ils écoutaient les esprits qui leur parlaient un langage inconnu aux autres mortels : le fait est que, même après la traduction par les deux initiés, les profanes n'y comprenaient goutte.

Ils étaient deux à la Commune, Babick et Ostyn, dont une révélation intérieure et toute mystérieuse, éclairait l'intelligence engourdie par les liens charnels : ils vous disaient à point nommé et sans se tromper jamais, quelle était l'âme de l'illustre défunt qui inspirait l'orateur à la tribune... « Priez, c'est Démosthène qui, en ce moment, fait parler Malon » ! « Dans un instant l'âme de Bethléem, après le miracle, soufflera le jeune et éloquent Chalain !... »

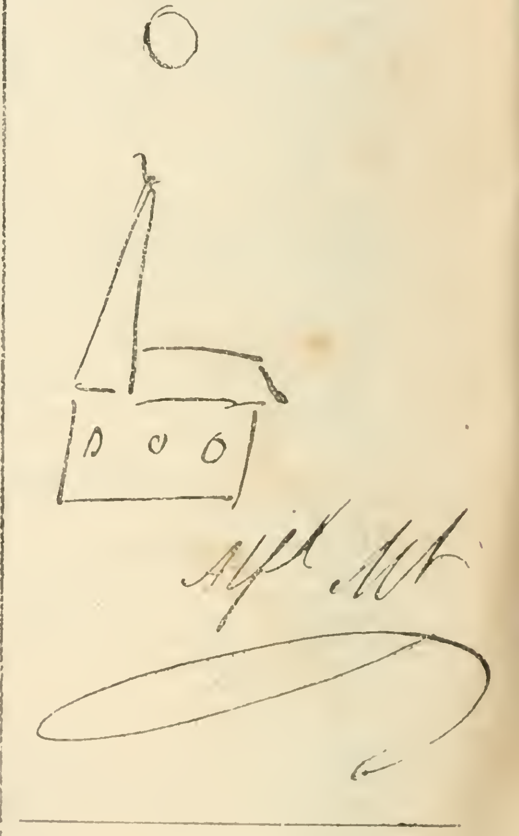
Ils sont trois, paraît-il, maintenant, qui parcourent avec tristesse les rudes sentiers des montagnes, aux environs de Genève : Babick, Ostyn et un humble auxiliaire d'une bien grande tâche, chargé d'une petite pharmacie portative, — un âne. Tous les trois, me dit-on, sans trêve ni relâche, relevant les humbles, secourant les malades, consolant les affligés, ils promènent leur mission révolutionnaire, à travers les hameaux des montagnes, guérissant par un léger attouchement et une contemplation assidue de la partie malade. G. DACOSTA.

—

Alfred de Musset humoriste. — L'esprit d'Alfred de Musset avait des côtés d'une gaminerie charmante. Il excellait dans le dessin humoristique. Fut-il jamais plus ironiste que dans ce croquis qui est la caricature de la strophe célèbre.

C'était dans la nuit brune,
Sur le clocher jauni,
La lune,
Comme un point sur un i.

Ce curieux original appartient à M. Noël Charavay.



Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond

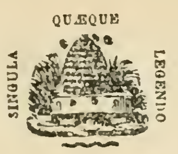
LXIIIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 30 Mai 1911

47e Année

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

No 1293

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Un monument Runique. — A l'occasion du Millénaire Normand, on parle beaucoup de la fameuse Pierre Runique dont la Norwège vient d'offrir une reproduction à la ville de Rouen.

Connaît-on l'histoire de ce monument, et des documents précis à son sujet n'auraient-ils pas leur place tout indiquée dans les colonnes de l'*Intermédiaire* ? Je fais appel aux savants collaborateurs de notre journal.

Quel rapport existe-t-il entre cette pierre et celle qui, envoyée autrefois en France à l'occasion d'une solennité archéologique, fut accidentellement noyée dans la baie de Seine ? Pietro.

—

Damiens. — On a prétendu, il y a quelques années, qu'un certain Damiens, passé en correctionnelle, était un descendant du fameux régicide. Est-ce bien exact ? Quelle est la descendance de Damiens ?

En dehors des pièces de la procédure, que nous reste-t-il de ce personnage ? N'a-t-on point ses effets et ses écrits ?

A. B. X.

—

Le maréchal Masséna et madame X... — Est-il indiscret de demander qui était la célèbre madame X... que Masséna, — raconte le général de Marbot dans ses *Mémoires*, tome II, page 332, — « avait l'habitude de mener toujours avec lui, même à la guerre, et à laquelle il était si attaché qu'il n'avait accepté le commandement de l'armée de Portugal qu'à condition que l'Empereur lui permettrait de s'en faire accompagner ? » Il me serait très agréable de connaître quelques détails biographiques sur cette personne, que le même Marbot nous dépeint comme « une femme de beaucoup de moyens, bonne et aimable, et qui comprenait du reste tous les désagréments de sa situation. » Jacques de Bartier.

—

Augereau. — Pourrait-on avoir des détails sur le séjour que fit Augereau comme maître d'armes à Naples — est-il exact qu'il y fut accueilli et protégé par le baron de Talleyrand oncle de l'évêque d'Autun ?

Marbot raconte dans ses *Mémoires* qu' « Augereau avait fait mettre les pouces à Saint Georges, la plus forte lame de France ». En quelles circonstances ?

S. S.

Les successeurs de Biennais. — Un intermédiairiste pourrait-il me dire quels furent les successeurs de Biennais le fabricant du nécessaire en or de Napoléon Ier qui figure au musée Carnavalet ?

MEMOR.

—

Lettres de Mlle de Bourgoin. — « Je prépare, en ce moment, un volume sur Mlle Thérèse Bourgoin, née en 1784, actrice de la Comédie Française de 1800 à 1829, morte en 1833. Les intéressantes fiches de M. Charavay indiquent que les lettres suivantes de Mlle Bourgoin sont passées en vente : 1°) dix lettres sur ses rôles, à Mahérault, secrétaire de la Comédie, en l'an 11 et l'an 12 ; 2°) quinze lettres à Riouffe sur la Comédie ; 3°) Une lettre à sa camarade Devienne le 9 novembre 1807 sur son voyage en Russie. — M. Charavay, le célèbre « autographiste » ignore quels furent les acquéreurs de ces lettres. Je serais fort reconnaissant aux savants intermédiairistes qui auraient l'amabilité d'éclairer ma religion sur le sort desdites lettres.

A. VARLOY.

—

Marquis de Courtenvaux. — Quel est le marquis de Courtenvaux dont le nom figure, comme capitaine des Cent-Suisses, au bas d'une des gravures du Sacre de Louis XV ?

Qu'est-il au grand Louvois et à Anne de Souvré, sa femme ?

Est-ce leur fils Michel-François le Tellier, marié à Marie-Anne Catherine d'Estrées ?

Ou est ce leur petit-fils : François-Louis le Tellier, marquis de Souvré, Rébenac, Louvois, Courtenvaut qui fut marié au moins 2 fois : d'abord à Dlle Dauver du Marets, ensuite à Félicité de Sailles (et fils de Louis-Nicolas le Tellier, marquis de Souvré (lui-même second fils du grand Louvois) et de Dlle de Pas de Feuquières).

CHÉRY.

—

Commandeur de Souvré. — Saint-Simon (Boisliste I, 187, note) :

Il était question de donner la charge de premier écuyer au commandeur de Souvré...

Conférence de Donnay sur Molière (*Revue bebdomadaire* du 25 février 1911). A propos de l'Ecole des femmes.

Le commandeur voulait la scène plus exacte.

(vers cité par Donnay qui ajoute :

et c'était le commandeur de Souvré.

Guizot (*Histoire de France*, V, p. 87) à l'occasion de la question de l'élection de l'empereur. Guizot cite un échange de propos entre Louis XV et le marquis de Souvré.

Le commandeur de Souvré a levé en 1630 le régiment de cavalerie d'Orléans dans le Piémont, admis à la solde de la France le 16 mai 1635, acheté par Anne d'Autriche pour son second fils le duc d'Anjou en 1667 (le 22e dragons actuel).

Un « de Souvré » était en 1730 colonel d'un régiment de son nom (le 40e d'infanterie actuel).

On désirerait identifier ces deux personnages et savoir comment ils se rattachent à Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux, maréchal de France et gouverneur de Louis XIII et à ses descendants (Jean, époux de Catherine de Neuville Villeroy — Charles de Souvré, époux de Marguerite Barentin — dont une fille Anne, mariée au grand Louvois.

CHÉRY.

—

Chefs de Bataillons de Volontaires à identifier. — Préparant une étude sur les officiers ayant commandé des bataillons de volontaires nationaux en 1791-1792, je serais très reconnaissant aux collègues qui pourraient m'aider à identifier complètement les suivants :

Pierre de Bordier de Beaumont, né à Périgueux.

Jean-Marie Jos. Fay de Quincy (originaire de l'Aisne ?)

De Brade, maréchal de camp, commandant la garde nationale de Montluçon.

Jacques Tholozan, né à Embrun vers 1749, chevalier de Saint Louis.

François de Hédouville, capitaine dans la légion des Ardennes.

Jean-Paul d'Astruc (originaire de l'Aude ?)

Le Parmentier, ancien officier, chevalier de Saint-Louis.

Jourdin de Bravignon (originaire du Cher ?)

Jean Galissard-Marignac, ancien capitaine au régiment de Condé.

Guy Marie de Vicose, de Claisac (Lot-et-Garonne).

Jacques Saint-Faust, de Montauban.

Durocher-Penhoët, de Saint-Meen, chevalier de Saint-Louis.

Jean-Baptiste Crublier-la-Rivière, né en 1740 à Châteauroux, chevalier de Saint-Louis

Daniel-Joseph d'Ysoard, de Die.

Jean-Baptiste-Christophe Floccard de Mepieux, de Corbelin, chevalier de Saint-Louis.

François Bonnin, de Vienne (Isère), chevalier de Saint-Louis.

J.-P.-Nicolas Mauviel de Bouillon, ancien officier.

Doynel de Quincey, commandant le 1er bataillon de la Manche.

De Bartel (originaire de l'Orne ?), chevalier de Saint-Louis.

J.-B. Bruslé de Beaubert, de Saint-Omer.

Bouchet de Martigny (originaire des Deux-Sèvres ?)

Ch.-François-Joseph d'Aboval, de Romain-sur-Poix (Somme).

Achille-Alexandre Gigault d'Olincourt, chevalier de Saint-Louis.

J.-B. Babert de Jullié, né à Montmorillon vers 1740, chevalier de Saint-Louis.

Mathieu-Joseph Abonneau, de Limoges.

Simon-Louis Debugles de l'Orme (Eure-et-Loir).

Presque tous sont d'anciens officiers des troupes de ligne, élus à la formation des bataillons, et durent bientôt abandonner leurs emplois en raison de leur âge, de leurs infirmités ou de leurs titres de noblesse. GALD.

—

Armoiries à déterminer : à l'abbaye d'Offémont. — On trouve sur des piliers de la chapelle de l'ancienne abbaye de Sainte-Croix d'Offémont (Oise) plusieurs écussons sculptés dans la pierre à une date postérieure à l'année 1600.

On désirerait connaître le nom des familles auxquelles appartenaient les armoiries figurant sur deux d'entre eux.

L'un porte *une croix cantonnée de 4 lions passants*.

L'autre porte simplement 2 *lions cabrés, tournés l'un et l'autre vers la droite de l'écusson*.

Le fonds Clairambault consulté n'a fourni aucun renseignement.

A. B.

Ex-libris à déterminer : Bibliotheca Thebesiana. — Je possède un ex-libris portant en tête : Bibliotheca Thebesiana, je demande que l'on veuille bien me renseigner sur celle-ci. DUN.

—

Vourovno gento personno : devise. — Cette devise de la ville de Volonne (Basses Alpes, arrondissement de Sisteron) est-elle ancienne ?

HENRY-ANDRÉ.

—

Ville à déterminer. — La ville dont on cherche le nom blasonne : *d'azur au soleil d'or*. Devise : Ville sans roy, soldats sans peur. Cry (?) *Lux clareat.*

HENRY-ANDRÉ.

—

Exemplaire des œuvres de Théophile de Viau aux armes d'Anne d'Autriche. — A la vente des livres du comte de Ludre, M. Belin, libraire, a acheté un exemplaire des *Œuvres de Théophile* (comprenant les trois parties) aux armes d'Anne d Autriche ; la présence de la troisième partie indique qu'il a été relié après la mort de Théophile. J'ai demandé à M. Belin le nom de l'acheteur de ce volume, il ne m'a pas répondu.

Voici la question que j'aurais posée à son détenteur actuel : *Quel est le nombre des feuillets préliminaires de la première partie* ? Ce renseignement m'aurait permis de vérifier une fois de plus l'assertion de mon travail sur Des Barreaux que je viens de publier, c'est-à-dire que celui-ci aurait fait mutiler, au moment du procès engagé contre Théophile, les exemplaires de la 1re partie des œuvres du poète de Boussères, soit en enlevant les feuillets préliminaires, soit en arrachant son ode à Théophile ou la partie de cette ode constatant son séjour, dans le mois de décembre 1619, à Boussères. Sur cinq exemplaires de la seconde ou troisième édition de cette première partie que j'ai eus en mains, quatre avaient subi l'une ou l'autre de ces mutilations.

Si l'exemplaire aux armes d'Anne d'Autriche est dans la bibliothèque d'un intermédiairiste, je lui serai infiniment reconnaissant de répondre à ma question.

LACH.

Un livre d'heures du XVIe siècle. — Je travaille sur un livre d'heures, manuscrit, richement enluminé, de la fin du XVIe siècle. A la fin se trouve cette mention : « Les présentes heures furent achevées le X jour d'Avril l'an mil CCCCLXXXIX pour Anthoine Vérard libraire, demeurant à Paris, sur le pont Nostre Dame, à l'enseigne de saint Jehan l'évangéliste, ou au palais au premier pilier devant la chapelle où on chante la messe de Messeigneurs les présidents. »

Je voudrais bien avoir quelques éclaircissements sur ce libraire et surtout sur l'usage qui semble indiqué d'avoir son échoppe au Palais de Justice.

De plus, le calendrier mis en tête du volume contient un grand nombre de saints dont le nom est passablement écorché, mais enfin avec un peu de bonne volonté, on peut s'y reconnaître. Toutefois il y en a quelques-uns dont je n'ai pu trouver l'identification. J'en dresse la liste dans l'espoir qu'un intermédiairiste voudra bien me donner la clé du petit problème.

9 mars, S. Viron.

12 août, S. Tyrin, probablement identique à un saint Turin du 12 sept.

15 octobre S. Onfram.

14 novembre S. Ogin.

16 Décembre *D. Sapientia*. A quel mystère cette mention fait-elle allusion ?

18 décembre S. Enule.

ALBERT BATTANDIER.

—

Le « Ronsard » de Hugo. — Quelque intermédiairiste pourrait-il me dire ce qu'est devenu le *Ronsard* de Victor Hugo. Je sais qu'il fut vendu avec les meubles et la bibliothèque du grand poète après le coup d'Etat, mais je désirerais savoir en quelles mains il se trouve aujourd'hui.

JEAN DE LA ROUXIÈRE.

—

Platon-Polichinelle. — Pourrait-on me dire le nom de l'auteur d'un ouvrage de philosophie théologique intitulé : *Solution de grands problèmes mise à la portée de tous les esprits* par l'auteur de *Platon-Polichinelle* et dont la troisième édition en quatre volumes a paru en 1847 chez A. Sirou et Desquers, éditeurs, 37 rue des Noyers, à Paris. LA SANGLIETTE.

Livres sur Paris. — De qui les brochures suivantes :

Histoire des cafés de Paris, in-32, Paris, Desloges éditeur, 1857.

Les étudiants et les femmes du quartier en 1860, Marpon, 1860, in-32.

Bouis-bouis, bastringues et caboulots de Paris, in-32, 1861.

Le quartier latin, in-32, 1861.

Les joyeuses dames de Paris, in-32, 1867.

Les pieds qui r'muent, in-32, 1864.

BOOKWORM.

—

Vers de Voltaire à localiser. — Dans son *Voyage d'un Français en Angleterre* en 1816, L. Simond cite les vers suivants, qu'il attribue à Voltaire :

Selon leurs goûts, leurs mœurs et leurs besoins,
Un gros rost-beef que le beurre assaisonne,
Des plum-puddings, des vins de la Garonne.

Il s'agit, bien entendu, des préférences culinaires des Anglais.

L'auteur ne donnant aucune référence, nous demandons si ces vers sont bien de Voltaire, et dans quelle partie de son œuvre immense on pourrait les retrouver ? Date, si possible.

E. X. B.

—

Méchant comme un âne rouge. — Pourrait-on me dire d'où vient ce proverbe et s'il existe des ânes rouges ? Et, s'il en est, sont-ils en effet plus entêtés et plus rétifs que les ânes gris ? M. Diffloch, qui s'est occupé des races chevalines et des races asines n'en parle pas.

EGO.

—

Compagnie du génie italienne. — Napoléon écrivit le 7 février 1812 (Paris) au prince Eugène, vice-roi d'Italie à Milan, (N. 18483) avoir ordonné la formation d'une compagnie du génie italienne. « Ces deux corps marcheront ensemble et réunis à l'équipage de pont.., ; les rivières ne seront plus qu'un faible obstacle : on pourra les passer en peu d'instants . »

Je ne trouve point de données sur les quadres et sur l'issue de cette compagnie. Même dans l'ouvrage du général De Laugier : *Gl' italiani in Russia*, il n'y en a pas. Peut-on m'en donner ?

Capitaine EMILE SALARIS.

La loi des caisses de retraite en 1848. — Dans une étude : *L'idéal en 1848*, que publie la revue de *La Révolution de 1848*, Carnot met au compte des victoires remportées par le gouvernement de juillet, la création d'une Caisse de Retraite.

De quelle caisse s'agit-il ? Cette loi a-t-elle été mise en pratique ? Quand a-t-elle été abrogée ? J.....

—

Le poète Louis Ménard. inventeur du collodion. — M. Rémy de Gourmont, dans un très bel article consacré au poète Louis Ménard, que le *Temps* vient de publier, écrit :

On a dit que la plupart des découvertes étaient dues au hasard. C'est un peu vague : le hasard est dans tout et partout. Il faut au hasard une collaboratrice, et c'est l'imaginations, c'est la fantaisie. Comment Louis Ménard eut-il l'idée de faire fondre de la pyroxiline ou coton-poudre dans un mélange d'éther et d'alcool ? Opération fantaisiste ou méthodique, elle eut pour résultat un produit nouveau, le collodion, sans lequel les destinées de la photographie eussent été assez différentes. Ce n'était pas mal pour un romantique hellénisant. L'Académie des sciences sanctionna la découverte, mais l'inventeur semble l'avoir méconnue lui-même, ce qui fut peut-être heureux pour tout le monde, car la chimie n'aurait jamais gagné en Ménard qu'un chimiste sans vocation et l'hellénisme y eût perdu son plus ingénieux interprète. Comme il avait négligé ou dédaigné de prendre les brevets nécessaires, le collodion serait tombé tout naturellement dans le domaine public, si un étudiant américain n'en avait, l'année suivante, retrouvé la formule (peut-être dans les comptes rendus de l'Académie des sciences). Or, cet Américain, qui fut probablement plus avisé que Ménard s'appelait lui-même Maynard, de sorte qu'après avoir perdu tout le profit de sa découverte, il en perdit même la gloire, la plupart des encyclopédistes, trompés par l'invraisemblance, ayant, pendant un demi-siècle, sans hésitation aucune, refusé au « païen mystique » la paternité du collodion.

Ce trait est peu connu et mérite de l'être, et sans en faire à proprement dire une question, nous le confondons parmi celles-ci.

—

Cachet en bois. — Je possède un cachet tout en bois, de forme circulaire, portant, gravées en creux des armoiries. Ce cachet ou tampon, de 6 centimètres de diamètre et muni d'un manche de 11 centimètres devait, probablement s'apposer sur la pâte des pains qu'on apportait cuire au four banal et indiquer que la redevance avait été payée.

Quant aux armoiries les voici : *D'or à la bande échiquetée de deux traits d'argent et de sable, timbré d'une couronne de comte.*

Pourrait-on me dire si ces sortes de cachets ont eu réellement l'usage que je leur attribue et à quelle famille appartiennent les armes ci-dessus ?

F. Girondeau.

—

Carabots, Carabosse. — J'ai lu, je ne sais plus où, que les Carabots étaient le même peuple, les employés et ouvriers(?) De *Rouen* au XVIIIe siècle. — Peut-être est-ce dans des Mémoires, mais mon souvenir est imprécis...

Cependant, quelle analogie, quelle similitude y a-t-il entre ce qualificatif de *Carabots* et l'immortelle Fée Carabosse ?

Simon.

—

La pendule de Danton. — Au ministère de la justice, on prétend que la pendule qui est placée dans le vestibule a son histoire.

Au lendemain du 10 août, Danton la trouva dans son cabinet. L'aiguille, comme c'était l'habitude, se terminait par une fleur de lys. Un soir que l'horloger la remontait, Danton irrité de voir cette fleur de lys marquer toutes les minutes de son labeur, la brisa.

On répara la pointe, mais la trace de la brisure s'y verrait toujours.

Le fait serait attesté sur la pendule même. Un jour qu'un horloger la démonta, il lut, gravée sur l'une des grandes roues dentées, cette inscription :

Moi, Jean Blanchet, le 22 d'août 1792, j'ai vu le sieur Danton profaner l'emblème de la royauté divine, en brisant une fleur de lys qui ornait si justement l'aiguille de cette pendule.

Cette anecdote me paraît invraisemblable : n'y a-t-il personne pour la vérifier ? V.

—

L'atelier de Dantan. — Où trouver des renseignements à ce sujet ?

Léo L.

Réponses

—

Une charte d'affranchissement en 1789 (T. G., 320) — Le document dont nous donnons le texte plus loin appartient aux Archives de l'église de Saint-Martin-des-Landes (Orne). Il nous est communiqué par M. l'abbé Vital Pollet, curé de cette paroisse.

Il est écrit sur un cahier communal, sans couverture, antérieur à la Révolution, et concernant seulement quelques actes dont celui-ci est le dernier pour cette époque. Ce cahier, qui était resté dans les archives de l'église, où se tenaient alors les réunions de la paroisse, fut utilisé par économie, en 1836, comme registre paroissial, on se borna à le retourner. Dans l'intention, sans doute, d'en égaliser les feuilles, il fut rogné à coups de ciseaux, ce qui supprima un certain nombre de lignes, en tête du document que nous publions.

Ce document décèle, par un fait particulier, l'état d'esprit de la commune au moment de la réunion des Etats Généraux et à l'aube du mouvement révolutionnaire. Le nœud vital de toute cette agitation, ce sont les droits féodaux.

Ce qui se passa dans la commune de Saint-Martin-des-Landes montre la lente et mûre préméditation de ces réformes qui tenaient tant au cœur du paysan pour ce qu'elles impliquaient l'affranchissement de sa personne et en partie de ses biens.

Mais la scène qui se passe à Saint-Martin-des-Landes est bien expressive. Après le 14 juillet la terreur, la grande peur qui s'est emparée de toute la France a menacé les châteaux sans rassurer les chaumières. Le seigneur a reçu l'assurance de la fidélité de ses vassaux et, sous leurs yeux, a brûlé les chartes féodales. Mais ces chartes étaient aussi des chartes d'affranchissement et elles constituaient, somme toute, l'armature de la vie municipale. Le seigneur établit une nouvelle charte d'affranchissement qui fait table rase de presque tous ses privilèges — non de tous. Comment va-t-elle être accueillie ? Par des témoignages de reconnaissance ? Les événements marchent plus vite que l'expression des sentiments. La surprise d'une conquête si extraordinairement rapide, l'espérance, encore vague, d'un ordre nouveau, mais qu'on sent si prochain, transforment, ce qui eût été la veille, allégresse, en une froideur soupçonneuse et hautaine. On refuse les présents du seigneur : on attend mieux et plus de l'Assemblée nationale.

Nous avons là dans ce modeste document l'histoire de l'une des dernières chartes d'affranchissements selon la coutume. La générosité forcée du seigneur et les protestations de fidélité équivoques des vassaux sont les derniers termes de la lutte du droit féodal écrit. Ils annoncent davantage la Révolution qu'ils ne la masquent.

Le dimanche seizième jour d'août mil sept cent quatre vingt neuf, en l'église de saint Martin des Landes les propriétaires et possédants fonds dans laditte paroisse dont les noms ensuivent, à sçavoir madame Caget propriétaire de la terre des Allaires M. Delescale tant pour lui que stipulant pour messieurs des Fontenay et de Champrel pour les biens qu'ils possèdent dans les fiefs de M. le vicomte le Veneur M. Neveu de Vieuxmont, monsieur Guernon s[r] de l'Augrumières M. Chaulin s[re] des Foulières, M. René Jacques de la Brousse, M. Etienne Papillon tant pour lui que pour ses frères et sœurs, M. Etienne stipulé par Julien (1).

. . . .

la dame veuve delaunay de l'Estre-Simon, les sieurs françois granger Jacques Préel époux de Marie Rocher, Jacques et Charles Papin Pierre-Marie Julien Ripaux, époux de Marie Simon René Granger, Jean Simon, François et Gabriel Morel tous du village de la Rousselière François Lagrüe pour lui et ses frères, François chevalier de la Gilberdière et Thomas Lecomte, audit lieu Jean Boismale et rené gomon de la Coquencerie et François le Conte et Mouchet du même village Julien et Michel Cousin Jacques et Pierre Boismale du village de la Foisonnerie noël Bisson du village des Sabloniers, les enfants du nommé Vanier et leur père du village du Gué, Julien Papin, la veuve François Papin, tutrice de ses enfants la veuve Guitard. Pierre Hay, René Jean Neveu stipulé pour... tous du village de Vieuxmont, François Broussin époux de Marie Michelle le Conte et Françoise Le Conte sa sœur du lieu des Maugeries, la dame veuve Patrice les sieurs Chaulin des Landes, Pierre Patrice François Chaulin Louis et Jean Ripaux frères Etienne Broux, François Lebouq et la veuve de son frère et Jean Lebouq, M. Druel s[r] des Vaux tous du village de Housmaine, Julien Neveu

(1) Coupures.

du Coudray le nommé Moultoux ayant épousé Marie les gendres, la veuve Michel Lalande, le s[r] Fichel de Vilneuve guillaume Patrice de la Haie, Jean Papin de la Fleurière ainsi que Monsieur l'abbé Leprince, titulaire de.....

. . . .

en présence desquels

Monsieur Neveu s[r] des Vieuxmont sindic municipal de lad. paroisse, aurait déclaré qu'il aurait reçu une lettre de Monsieur le vicomte Le Veneur en datte du vingt sept du mois dernier à laquelle était joints : un acte passé devant le notaire de Carouges le même jour, par lequel Monsieur le vicomte Le Veneur déclare afranchir ses vassaux de toutes rentes et redevances seigneuriales, se réservant seulement les 13[mes] et droits de coutume ; un acte sous seing du 31 juillet par lequel M. le vicomte Le Veneur interprète le 1[er].

Lecture faite desdicts actes et de la lettre par laquelle M. le vicomte Le Veneur demande que ses actes cy-dessus soient déposés au coffre du trésor pour y avoir recours en cas de besoin, le tout mis en délibération, il a été arrêté d'une voix unanime que les habitants de Saint Martin sont et seront pénétrés de la plus sincère reconnaissance envers M. le vicomte Le Veneur ; le sacrifice qu'il veut faire en leur faveur exige ce sentiment mais ils sont surpris que dans un moment où dans plusieurs endroits des brigands se sont livrés aux excès les plus forts, ont brûlé les registres des seigneurs en leur présence, un acte que la postérité pourrait soupçonner être l'œuvre de pareils brigandages et d'une manœuvre aussi punissable, les propriétaires et habitants...

. . . .

... transportés au château de Carouges le dimanche 26 juillet dernier que sur la réquisition de l'agent de leur seigneur pour lui prêter main forte et le garantir de toute insulte, ils ont vu avec regret qu'il a volontairement, sans aucune réquisition de leur part, meme sans égard à leurs représentations contraires, brûlé des papiers qu'ils avaient droit de regarder comme communs entre eux et luy, d'autant que s'ils étaient à son égard l'assurance des rentes seigneuriales dont ils lui sont redevables, ils l'étaient pour eux des franchises, libertés et exemptions dont ils ont droit de jouir dans l'étendue de ses fiefs et aux foires et marchés.

D'après ces considérations, les propriétaires soussignés déclarent qu'en atendant la décision de l'assemblée nationale sur ce qui concerne le régime des fiefs, ils ne peuvent ni ne veulent adhérer à un acte qui blesse leur délicatesse, pourquoi ils ont arrêté que M. le sindic municipal est chargé de remettre à M. le Vicomte Le veneur les deux actes qu'il lui avait adressés, et lui protester que ses vassaux de Saint Martin et de Housmaine ne veulent point y adhérer, qu'au contraire ils veulent jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par l'assemblée nationale, continuer de paier comme ils ont faict par le passé leurs rentes et devances, comme ils entendent jouir des franchises et libertés, exemptions de coutume autant qu'il leur en est acordé par leurs aveux s'obligeant à cet effet aider M. le vicomte Le Veneur des copies dont ils sont saisis, même luy en remettre à ses frais des copies collationnées s'ils l'exige pour rétablir un chartrier dont il regretent la destruction quoique faite volontairement par ..

. . . .

droits feodaux, ne vouloir faire que ce qui sera arêté par l'assemblée nationale. Fait et aresté ledit jour et an une ligne cinq mots rayés nuls.

Delacour, veuve Caget, Lescale, Neveu de Vieuxmont, J. Chaulin Papillon, R. Druet, F. Grangé, Char. Papin, Jacques Papin, Noël Bisson, Gabriel Morel, François Lagrüe, J. Papin, Jacques Neveu, Julien Cousin, Louis Ripaux, François Lebouq, Pierre Hay, Michel Neveu, Guomon des Arcis, J. Préel, Jean Simon, Delaunay prêtre, Leprince prêtre, Druet des Vaux, Elhas Bernardin.

—

Les cœurs royaux déposés au Val-de-Grâce (XLIII, .9.). — Voir à ce sujet une note intitulée : *Les cœurs des grands personnages conservés jadis au Val-de-Grâce*, dans *Les morts mystérieuses de l'histoire*, par le docteur Cabanès, 2[e] série, pp. 61-66. DE MORTAGNE.

—

Franciade (LXIII, 642). — C'est dans la séance du 25[e] jour du 1[er] mois de l'an II (17 octobre 1793), que le conseil général de la ville de Saint-Denis émit le vœu que le nom de Saint-Denis fût changé en celui de Franciade. Le 1[er] jour du 2[e] mois de l'an II (22 octobre 1793), la Convention Nationale donnait satisfaction à ce vœu.

Voici un passage que la pétition de la municipalité de Saint-Denis adressait à la Convention à ce sujet :

« Depuis trop longtemps, la ville de « St-Denis porte un nom qui lui rappelle « le souvenir d'un fanatisme qu'elle veut « bannir à jamais, et les prétentions des « despotes qui voulaient régner sur les « Français jusques dans la pourriture « des tombeaux ; elle vous propose de « changer ce nom en celui de Franciade,

« nom qui lui retracera toujours et l'établissement de la République et les avantages qu'elle promet.

« Trop longtemps, législateurs, notre ville a été le receptacle impur des dépouilles mortelles des tyrans ; trop longtemps, notre commune a été le charnier royal de ces vils despotes. En détruisant l'asile qui renfermait leurs cendres, nous avons trouvé des preuves de l'idolâtrie qu'ils exigeaient des peuples, leurs maitres, qu'ils avaient l'impudeur d'appeler leurs sujets. Nous les présentons à ceux qui brisent les sceptres et les couronnes, pour faire régner la liberté et l'égalité que nous avons juré et que nous jurons en votre présence de maintenir jusqu'à la dernière goutte du sang républicain qui coule dans nos veines.

« La société populaire de cette ville, en sa séance du 19 de ce mois, a arrêté d'offrir à la Patrie, un cavalier, monté, armé et équipé à ses frais. Elle va en donner avis à toutes les sociétés de la République ; elles imiteront cet exemple, et la cavalerie jacobine vaudra bien les houlans des despotes, lorsque réunie aux vrais sans-culotte qui combattent pour la liberté, elle exterminera tous les tyrans. »

Saint-Denis garda jusqu'en 1800 ce nom de Franciade.

G. LA BRÈCHE.

***

D'après le livre de MM. Paul Vitry et Gaston Brière *L'église abbatiale de Saint-Denis*, p. 28 (Paris, Longuet, 1908), ce nom fut donné à la ville de Saint-Denis le 21 octobre 1793.

X.

—

Parcheminiers (LXIII, 498, 626, 673). — Dans la cour principale de la Sorbonne, contre le mur de la galerie qui fait face à l'horloge, est une grande fresque, représentant l'ouverture solennelle de la foire du Landit, et vers la gauche est représenté un marchand de parchemin, avec l'étalage de sa marchandise. Il est entouré de plusieurs belles personnes coiffées de hennins, ce qui semble indiquer que l'artiste a voulu représenter une scène du temps de Charles VI ou Charles VII. J'ai entendu dire que plusieurs des figures de cette grande fresque reproduisaient les traits de personnages beaucoup plus modernes, ou même contemporains, et que notamment le prévôt des marchands, (ou le recteur ?) représenté à cheval, était le portrait de M. Gréard, vice-recteur.

V.A.T.

—

Lettres royaux, Ordonnances royaux (XLIII, 348). — Dans l'ancien français, les adjectifs formés d'adjectifs latins n'ayant qu'une terminaison pour le masculin et le féminin, n'en avaient également qu'une pour les deux genres. On disait au XIIIe siècle *une grand femme, une coutume cruel*. Dès le siècle suivant, comme on ne s'expliquait plus cette apparente anomalie, on uniformisa la façon de former le féminin, et celui des adjectifs grand, prudent, cruel, devint grande, prudente, cruelle. Il resta toutefois des traces de l'ancienne règle et l'on continua à dire grand mère, grand rue, etc... Plus tard, on remplaça par une ' l'e que l'on croyait avoir été élidé par euphonie et qui en réalité n'avait jamais existé. Si de nos jours on adoptait la forme lettres royales, il faudrait, pour être logique, dire également grande porte, grande mère, grande rue.

DE MORTAGNE.

—

Inscription relevée au donjon de Vincennes (LXIII, 537, 595). — Il s'agit évidemment du poète J.-B. Rousseau, né à Paris en 1671, mort en exil à Genette (Brabant) le 17 mars 1741, et dont le corps, après avoir été inhumé tout d'abord dans l'église des Petits Carmes de Bruxelles, a été transféré en 1842 dans celle de Notre-Dame-des-Victoire ou du Sablon.

DE MORTAGNE.

***

L'inscription telle que l'a relevée M. F. de Fossa, m'a rappelé un souvenir fort ancien que j'avais de ces quelques vers, dont j'avais oublié les deux premiers, mais qui étaient suivis des deux que voici, et qui expliquent le quatrième.

Il fut trente ans digne d'envie
Et trente ans digne de pitié

Il s'agit évidemment de Jean-Baptiste Rousseau, poète français, né à Paris en 1669, mort à Bruxelles le 17 mars 1741, à 72 ans. Si l'on retranche 12 années

d'enfance il reste 60 ans (1681-1741) dont le point milieu est 1711. C'est en 1712 qu'il fut banni du Royaume à perpétuité, par arrêt du Parlement de Paris, comme auteur de couplets dont il a toujours nié la paternité. Très goûté du public jusqu'à cette époque et admis dans les plus brillantes sociétés, il fut relativement bien plus « digne d'envie » avant sa condamnation qu'après, quoique, à vrai dire, à part l'exil, sa carrière pendant les trente dernières années, n'a pas été « digne de pitié », estimé, protégé, et pensionné qu'il fut par divers hauts personnages : le prince Eugène, le duc d'Aremberg, le comte de Lannoy, le prince de la Tour et Taxis.

V. A. T.

—

Le canal de Suez primitif (LXIII, 500, 595), — Le canal auquel Larrey fait allusion dans *Le Journal des Campagnes* aurait été entrepris par un Sésostris, Ousirtasen III, Pharaon de la XII[e] dynastie. Ce canal a été continué ou modifié plus tard successivement par Néchao, Darius, Ptolémée Philadelphe, Cléopâtre et le Khalife Omar.

Larrey fait erreur quand il dit que Bonaparte suivit les traces de ce canal jusqu'à Péluse. Le canal des Pharaons n'avait pas son origine à Péluse, mais près de Bubaste, où il se reliait à la branche Pélusiaque du Nil.

Voici d'ailleurs ce que Le Père écrivait à ce sujet dans son mémoire sur le canal des deux mers. (Consulter l'ouvrage intitulé : *Description de l'Egypte ou recueil des observations et des recherches qui ont été faites en Egypte pendant l'Expédition de l'armée française* — Paris. Panckouke 1822. Tome XI) :

« Si nous considérons ses vestiges et le sol qu'il traversait, nous voyons qu'il devait comporter quatre parties principales et distinctes :

« La première consistait dans la dérivation de la branche Pélusiaque, depuis la prise d'eau près de Bubaste, jusqu'à l'entrée de l'Ouaddy (1), elle se dirigeait à l'Est et traversait les terres cultivées sur environ cinq lieues de développement.

(1) Il s'agit ici de l'Ouaddy Toumilat, l'ancienne terre de Gessen, habitée par les Hébreux.

« La seconde occupait tout le cours de l'Ouaddy, sur une direction prolongée à l'Est, vers le Sérapéum et sur une longueur de quinze lieues.

« La troisième comprenait la traversée des Lacs Amers dont la direction fait une inflexion au Sud-Est, sur 8 ou 9 lieues d'étendues.

« La quatrième, enfin, achevait la communication jusqu'au golfe Arabique, par une nouvelle inflexion au sud sur cinq lieues de longueur. »

Le canal de Suez actuel a son zéro à Port-Saïd sur la Méditerranée, ville créée par F. de Lesseps et située à l'ouest de l'ancienne Péluse dont elle n'est pas éloignée.

Entre Port-Saïd et Ismaïlia, le canal de Suez suit un tracé qui n'a aucune corrélation avec l'ancien canal des Pharaons puisque, entre ces deux points, ce canal n'existait pas.

Mais, à partir du Sérapéum jusqu'au golfe arabique, le canal actuel suit une direction parallèle à celle de l'ancien canal des Pharaons, en se tenant constamment à l'Est de ce dernier, ainsi qu'on peut le constater par de nombreux vestiges parfaitement conservés de cette ancienne voie de communication.

Quant à l'ancienne *Péluse*, ville que les arabes du XIII[e] siècle nommaient *Tarama*, on sait que c'était une ville forte de l'Egypte située à l'embouchure de la branche Pélusiaque du Nil.

Au dire de *Makrizi*, elle était plus riche en merveilles et en monuments que Memphis.

Péluse devint florissante sous l'empire Romain. On ne paraît pas savoir grand' chose sur cette ville, mais on peut attribuer sa disparition à l'envasement de la branche du Nil sur laquelle elle était construite, envasement qui lui fit perdre peu à peu de son importance.

PAUL DE MONTZAIGLE.

*
* *

Comme suite aux intéressantes réponses faites aux questions posées sur l'ancien canal des Pharaons, on peut ajouter ceci :

Sur un petit parcours, l'ancien canal existe à Chalouf, à quelques mètres du canal maritime, entre les lacs amers et Suez. En construisant le canal, M. de

Lesseps a, dans cette partie, emprunté l'ancien canal. C. D. L.

—

Napoléon III et Pie IX (LXIII, 634). — La fin de l'article doit être rétablie ainsi :

> En quittant l'Italie grâce à l'intervention généreuse du saint Pontife qu'il médite en ce moment de renverser, Louis Bonaparte, répudié tout le monde le sait, par le mari de sa mère, fut rejoindre celle-ci en Suisse...

La suite de cette lettre raconte la venue à Paris de la reine Hortense et de son fils, l'entrevue de la mère avec Louis-Philippe : épisode intéressant de la vie de Napoléon. Nous y reviendrons.

YHAP.

—

Evêque de Dardanie (LXIII, 395). — Etienne de Puget, l'aîné de sa famille, fut élu vers 1624, évêque in partibus de Dardanie et sacré sous ce nom à Paris, dans l'église de Picpus, au Faubourg Saint-Antoine, par François de Harlay, archevêque de Rouen, assisté des évêques d'Alby et de Conserans. Il remplit alors les fonctions de suffragant à Metz et ensuite les mêmes fonctions auprès de l'archevêque de Reims Henri de Lorraine-Guise. Il fut transféré par la reine régente à Marseille en 1643, succédant au Vén. Jean-Baptiste Gault et ses bulles lui furent expédiées les 18 avril 1644.

Pour répondre à la seconde question, il faut dire qu'il n'existe pas encore de liste des sièges *in partibus infidelium*, ou pour prendre la terminologie actuelle, d'évêques titulaires. Un prêtre américain, M. Bigaouette a commencé ce travail, mais il est long et difficile, les documents sont peu nombreux et épars dans un grand nombre de publications d'accès difficile. Le seul moyen de la dresser avec fruit et rapidement serait de la relever sur les listes consistoriales qui sont à Rome, aux archives de la Consistoriale. Mais à ma connaissance, bien que ce travail fût excessivement utile pour l'histoire ecclésiastique, personne ne l'a encore tenté. Les papiers de M. de la Morandière ne contiennent rien sur les titulaires de ces sièges, et il serait vivement à désirer qu'un chercheur prît sur lui de faire un travail qui comblerait une lacune dans les listes épiscopales, et serait excessivement utile. Faire pour les évêchés titulaires ce que le bénédictin Gams a heureusement fait pour les sièges résidentiels, devrait tenter, ce semble, un bénédictin.

Dr A. B.

—

Hélène d'Avout, comtesse de Coutard (LXIII, 587). — Le père d'Hélène d'Avout était Jean-François Davout de Préporché, écuyer, capitaine aide-major de carabinier, chevalier de Saint-Louis. Fils de Jean Nicolas d'Avout, écuyer, seigneur en partie de Vignes (près Avallon) et de dame Marie Potrelot de Grillon. Il était retiré du service quand il épousa, le 3 juillet 1864, à Avallon, demoiselle Jeanne-Edmée Laureau de la Vault.

Présents à son mariage : César, marquis de Sainte-Maure, seigneur d'Origny, Antoine-Alphonse Damoiseau, marquis, chevalier, seigneur de Provency.

S. G. L.

—

Vers de Byron relatifs au lieu de sa sépulture (LXIII, 588). — Ne s'agit-il pas de la pièce écrite, le 2 septembre 1807, sous un ormeau dans le cimetière de Harrow-on-the-Hill, pièce qui se termine ainsi :

When fate shall chill, at length, this fever'd breast,
And calm its cares and passions into rest,
Oft have I thought, 'twould soothe my dying hour, —
If aught may soothe when life resigns her power, —
To know some humbler grave, some narrow cell
Would hide my bosom where it loved to dwell
With this fond dream, methinks, 'twere swet to die —
And here it linger'd, here my heart might lie ;
Here might I sleep, where all my hopes arose ;
Scene of my youth, and couch of my repose ;
For ever stretch'd beneath this mantling shade,
Press'd by the turf where once my childhood play'd ;
Wrapt by the soil that veils the spot I loved,
Mix'd with the earth o'er which my footsteps moved,
Blest by the tongues that charmed my youthful ear,
Mourn'd by the few my soul acknowledged here,
Deplored by those in early days allied,
And unremember'd by the world beside.

Dans une note qui accompagne sa traduction de cette poésie, M. Amédée Pichot dit :

> Au mois d'avril 1822, lorsqu'il perdit Allegra, sa fille naturelle, lord Byron fit transporter son corps à Harrow pour y être enseveli, là, écrivait-il à M. Murray, *où j'avais jadis espéré déposer mes restes mortels...*

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

Archiduchesse Charlotte. La Pallavicini. L'abbé de la Porte et le comte de Potocki : (LXIII, 589). — Comtesse Potocki 1807-1877, Mlle Delphine de Komar, fille de Stanislas Dauphin de Komar

et de Honorine Orlowska, mariée au comte Miecislas Potocki de Tylcyzn, dont elle se sépara bientôt. La comtesse Delphine était connue par sa merveilleuse beauté, sa voix superbe, son grand talent musical et ses succès dans la haute société européenne. P. CORDIER

—

Lettre de Mgr Dupanloup. Destinataire à retrouver (LIX). — C'est dans le n° du *Correspondant* du 25 mai 1866 que cette lettre a paru sous le titre *Lettre sur la Révolution française*, mais il n'y est pas specifié, à qui elle était adressée. Il est simplement dit dans les quelques lignes d'introduction qui la précèdent, que « Mgr l'évêque d'Orléans, à propos de cette nouvelle édition (de *la Vie de Louis XVII*) bien voulu adresser à l'un des amis de M. de Beauchesne une lettre... » DE MORTAGNE.

—

Baronne Finguerlin (LXIII, 539). — La famille Finguerlin de Bischingen est originaire d'Ulm. Un de ses membres a dû s'établir à Lyon au XVIIIe siècle. Un autre se fixa à Genève où il acquit le domaine de Varembé ; il a dans cette ville une nombreuse descendance par sa fille madame Rigot. Quant à la baronne Mathilde-Caroline, elle était fille de Gaspard-Henry de Finguerlin et d'Henriette Sercey, veuve, en premières noces, d'un M. Mathison. Elle est morte en Touraine et a été ensevelie à Paris le 26 août 1881. Elle était, sauf erreur, la sœur de Mathilde-Gasparine-Ursule-Ida (1805-1846) qui épousa, en 1837, en secondes noces, étant veuve de M. Strickland, le comte Roger de Montesquiou Fezensac. Ce dernier avait son hôtel rue de la Boétie. S'il est encore vivant, il pourra renseigner M. S. de L. sur les personnages qui accompagnaient en exil la reine Marie-Amélie et notamment sur sa tante Mathilde-Caroline avec laquelle il était fort lié et chez laquelle les membres génevois de sa famille l'ont souvent rencontré. NISIAR.

—

Helman (LXII, 843 ; LXIII, 25). — Voici une liste assez complète de ses œuvres, classées par ordre chronologique, autant que les dates relevées sur les estampes, ont pu le permettre :

1770 — « Les Pêcheurs fortunés » d'après C. Vernet.

— Planches et vignettes pour les « Métamorphoses d'Ovide » (Banier) Paris, 1767-71, in-8.

1772 — Planche I du « Temple de Gnide » d'après Monnet, Paris 1773, in-8.

1773 — Planches pour l' « Orlando furioso ». Birmingham, 1773, in-8.

— « Une chute d'eau (petit temple de Tivoli) » d'après Hubert Robert.

— Planches pour « les Chefs-d'œuvre dramatiques » réunis par Marmontel d'après Eisen, Paris 1774, in-4.

— Planches pour les « Œuvres de Molière ». par Bret, d'après Moreau, Paris 1773. in-8.

1774 — Planches et vignettes pour *Tarsis* et *Zélie*, d'après Eisen, Paris 1774, in-8.

1775 — Id. pour le « Théâtre du Monde » par Richer, d'après Moreau, Paris 1775, in-8.

— « Le Médecin clairvoyant », d'après Le Prince, in-f°.

— Ex libris de N.-J. Douay de Préhedrez.

— « Le Suicide de Penthée sur le corps d'Abradate », d'après Moreau.

1776 — « Le marchand de lunettes » d'après Le Prince (1773).

— Quatre planches pour la seconde suite d'estampes pour servir à l'*Histoire des modes et du costume en France pendant le* XVIIIe *siècle*, d'après Moreau, Paris 1776, in-f° : 1° N'ayez pas peur, ma bonne amie ; 2° Les délices de la maternité ; 3° L'accord parfait ; 4° Le souper fin.

1777 — Planches pour « les Incas » d'après Moreau, Paris 1777, in-8.

— « Le Charlatan allemand » d'après Duplessi Bertaux, in-f°.

— « Le Charlatan français », d'après Duplessi-Bertaux, pendant du précédent.

1778 — « Le Jardinier galant » d'après Baudouin, in f°.

1779 — « La précaution inutile » d'après Le Prince (1774) in-f°.

— « La famille du duc de Chartres » d'apres le Peintre, eau-forte de St Aubin.

— « La duchesse de Chartres » (en pied) d'après Le Prince.

1780 — « Susanne (*sic*) et les Vieillards » d'après Lagrenée (1762) in f°.

— Planches pour l'*Emile* de J.-J. Rousseau, eau-forte de Prévost.

— « Thétis et Hermès » d'après Cochin, 2 planches in-4°.

— Les mêmes, eau-forte de Prévost, in-8.

— « La traite des noirs » d'après Eisen dans l'*Histoire des Deux Indes* (par Raynal). Genève 1780, in-8.

— « Joseph et Putiphar » d'après Lagrenée (1767), in-f°.

1781 — Planches pour le « Voyage dans le royaume de Naples et de Sicile » (par Richard de Saint-Non), Paris 1786-1787, in-f°.

— « Le roman dangereux » d'après Lawreince, in-f°.

— « La Leçon inutile » d'après Le Prince (1773) in-f°.

1784 — Planche pour *Fanfan* et *Colas* (scène V), eau-forte de Duplessi-Bertaux, Paris, 1784, in-4°.

— « Les seize batailles de la Chine » d'après Cochin, 16 planches in-f° réduites des planches originales.

— « L'entrée de l'Empereur de la Chine à Pékin » in-f°.

1785 — Planches pour les « Figures de l'histoire de France », d'après Moreau, Paris, 1785, in-8°.

— « Le Négromantien » (*sic*) d'après Le Prince (1775), in-f°.

1786 — « Marche ordinaire de l'empereur de la Chine », in-f°.

— « Cérémonie du labourage par l'empereur de la Chine », in-f°.

— « La quatorzième expérience aérostatique de Blanchard faite à Lille le 26 août 1785 », d'après L. Watteau, in-4°.

« Entrée de M. Blanchard et du chevalier de Lépinard », pendant du précédent.

1787. — « Immersion d'une caisse conique dans la rade de Cherbourg en 1785, d'après de la Fosse, in-f°.

— « Départ d'une caisse conique en présence de Louis XVI en 1786, d'après de la Fosse, in-f°.

1788 — Planches pour les *Œuvres complètes de J.-J. Rousseau*, Paris, Poinsot, 1789, in-8°.

— Abrégé historique des principaux traits de la vie de Confucius, 24 planches in-4°, texte gravé.

— « La Comtesse de Provence » (C. Monnet inv. L. Le Brun pinxit) frontispice des « Faits mémorables de la Chine » (petit portrait).

— « Faits mémorables des empereurs à la Chine » 24 planches in-4°, texte gravé.

1789 — Planches pour les *Œuvres de Voltaire*, d'après Moreau et Gravelot in-4° : « La Henriade » — « le Temple et la Gloire » — « La Femme qui a raison ».

— Portrait de M. Amyot, d'après Panzi, in-4°.

1791 — « Banquet civique des gardes nationales à Lille les 27 et 28 juin 1890 », d'après L. Watteau, in-f° en large.

— « Confédération des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne, faite à Lille le 14 juillet 1790 », d'après L. Watteau in-f° en large, pendant du précédent.

— « Allégories sur la Constitution : « la Sagesse, la Raison, la Constitution, la Chambre des Députés » d'après Monnet quatre planches in-4°.

— « Principales journées de la Révolution », d'après Monnet, 15 planches in-f° en large ; les dix premières planches, eau forte de Duclos ; les cinq dernières de Duplessi-Bertaux.

1803 — « Le joueur de cornemuse », d'après Téniers.

— « Napoléon, allégorie offerte à l'Empereur » (C. Monnet delin. Saint-Aubin effig.).

Estampes non datées :

« Cinquième vue d'Italie », d'après Vernet.

« La Mort de Cléopâtre », d'après Lagrenée in-f°.

« La musique, et son pendant, d'après Moreau, 2 planches in-f°.

Les chaumières en Saxe, d'après Wagner, in-f°.

« La suppression des couvents en Belgique ».

Les deux tableaux de Louis Watteau qui ont été gravés par Helman : « la Quatorzième expérience aérostatique de Blanchard et l'Entrée à Lille de Blanchard et du chevalier de Lépinard » appartiennent à M. Paul Delemer, brasseur à Lille.

L. L.

—

Hue de Miromesnil et le marquis de Radepont (LXIII, 349, 467, 555). — Mon savant confrère M. E. Grave se trompe. La note du catalogue des autographes de M. Lucas de Montigny est ainsi conçue :

Délibération du Comité de sûreté générale ordonnant son arrestation au ci-devant château de Montalais (*sic*), commune d'Issou, près Mantes, de la nommée Elie de Beaumont, ex-noble, à Fontenay-Saint-Père, près Mantes. En marge de la seconde page, il y a écrit. Refusé faute de place à la maison d'arrêt du Luxembourg, le 27 germinal an II. Benoît, concierge.

Il ne s'agit pas dans cette note de Mme de Miromesnil, née Blanche-Rose Bignon, d'après M. Grave.

D'autre part, M. l'abbé Esnot, dans une histoire manuscrite de la paroisse d'Issou, rédigée en 1853, alors qu'il en était le curé, dont je possède une copie, rapporte ce qui suit, où le nom de la femme du garde des sceaux est une Ségur et non une Bignon :

Le 10 mars 1774, les héritiers de M. Jacques-Louis Durand de Mézy vendirent le château de Montalet pour 50.730 livres à M. Noël, comte de Vaux, lieutenant général des armées du roi, grand croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui, en 1783, céda ce domaine pour 90.000 livres et le mobilier pour 30.000 livres à M. Armand-Thomas Hue, chevalier, marquis de Miromesnil, garde des sceaux de France et commandeur des ordres du roi. Il avait pour femme Marie-Antoinette-Victoire de Ségur; mais cette union ne fut pas très longtemps heureuse. M. de Miromesnil fit reléguer son épouse infidèle dans le couvent de Chaumont-en-Vexin, et elle n'en sortit qu'à la révolution. Il n'avait qu'un fils, Bernard-François-Thomas Hue de Miromesnil, jeune prodigue dont je n'ai jamais entendu parler depuis, et deux filles, l'une Anne-Armande-Antoinette, qui, le 1er juin 1786, fut mariée en l'Eglise d'Issou, à André de la Bonninières, marquis de Beaumont-la-Ronce, au diocèse de Tours, capitaine au régiment des gardes du roi ; l'autre Jacqueline-Georgette, épousa M. Paul-Charles Cardin Lebret.

PAUL PINSON.

—

La femme de Largillière (LXIII, 495, 610). — En se reportant dans *Jal* au mot Forest, on trouve facilement l'âge de cette dame à sa mort : Elle est née le 30 mars 1674, mariée le 14 sept. 1669, morte le 8 déc. 1756, par conséquent à 83 ans et non à 53 ans. P. CORDIER.

—

Le comte Louis de Narbonne (LXIII, 484). — **Ses dettes et Monsieur de Staël** (LXII ,891). — Le collaborateur de l'*Intermédiaire* qu'intéresse la recherche du point de savoir s'il ne faudrait point considérer Louis de Narbonne, deuxième fils légitime du comte Jean-François de Narbonne-Lara et de la comtesse née Françoise de Chalus — qui fut ministre de la guerre de Louis XVI pendant un trimestre et devait mourir au service de Napoléon Ier — comme né à vrai dire des œuvres clandestines de Mme Adélaïde de France et... du père même de cette princesse, le roi Louis XV, ou de son frère le Dauphin, ad libitum, trouvera la réfutation documentaire, à mon sens définitive, de ce cancan assez énorme dans l'intéressant in-8° d'Eugène Welvert « Autour d'une dame d'honneur » dont un détail anecdotique avait fait de ma part, il y a 4 mois l'objet d'une question qui n'a pas reçu de réponse (LXII, 891).

Je demandais alors si l'on pourrait m'indiquer la source de cette anecdote plus que suspecte sur le même Narbonne et l'acquit d'une de ses dettes proposé par Mme de Staël à M. de Staël ? Ne serait-ce point d'aventure une de ces notices de Trémont visées par le collaborateur Topo dans sa dernière communication ?

M. DU BOTTON.

—

Madame de Païva (LX, LXII, LXIII). — Existe-t-il des documents inédits sur Mme de Païva et son entourage ? Quelles sont les sources imprimées sur le même sujet, la brochure intéressante de M. Le Senne exceptée ? P. C.

—

Frères Paris (LXIII, 445, 556). — Dans un de ses catalogues, remontant peut-être à un an ou deux, Godefroy Mayer, 41 rue Blanche, citait des frères Paris les deux portraits suivants :

1° Joseph Paris Duverney, gravé par Pierre Aveline d'après Van Loo in-8 Indiqué comme étant de toute rareté.

2° Paris de Montmartel, marquis de Brunoy. Figure entière, assis, au milieu d'un riche ameublement. Gravé par L. J. Cathelin d'après La Tour grand in-folio.

Un portrait de Montmartel figure, je crois, au Musée de Saint-Quentin et devrait comme tel figurer dans l'ouvrage que M. H. Lapauze a consacré à La Tour (*Les Pastels de M. L. de Latour*, Bulloz, éditeur). Il a été reproduit par la *Revue populaire des Beaux-Arts* du 4 février

1899 avec d'autres, illustrant un article de M. L. Augé de Lassus consacré à La Tour.
C. Dehais.

—

Jean Rabel, peintre de Beauvais (LXIII, 543). — Jean Rabel, cité par l'abbé de Marolles dans son *Livre des peintres*, par Basan dans son *Dictionnaire des Graveurs* comme peintre et graveur, paraît avoir laissé, et cela se conçoit facilement, plus de gravures que de peintures, au moins parmi celles de ses œuvres qui sont d'attribution certaine.

Parmi ses gravures on peut citer les portraits de :

Henri II et Henri III, rois de France (ce lui-ci d'après Thomas de Leu) in-8.

Louise de Lorraine, reine de France, in-8.

Jeanne d'Albret, reine de Navarre.

Guillaume le Taciturne, prince d'Orange-Nassau œtatis 48.

Guy du Faur de Pibrac,

Gaspard, François et Odet de Coligny, in-8

Flaminien de Birague, Jean Bonefons, J. Ed. du Monin, poetes, in-8.

Philippe Strozzi, colonel général, daté 1583.

Marie de Bochette, dame de Mauvissière, in-8.

Pour faire suite aux *Antiquités de Paris* de Corrozet, Jean Rabel a composé un livre second ; donnant, dans de nombreuses figures sur bois, la représentation des tombeaux des rois et reines de France, ainsi que d'autres personnages illustres. Cet ouvrage qui est généralement relié avec celui de Corrozet, est intitulé : Livre second, rec. par Jean Rabel, M. paintre 1588, pet. in-8.
C. Dehais.

—

Famille de Riouffe de Thorenc (LXIII, 445). — Riouffe de Thorenc, payeur-adjoint à Alger en 1866, était, en 1882, payeur particulier à Aumale.

Entré à cette époque à l'hôpital militaire du Dey, à Alger, il y est mort laissant une veuve et deux jeunes filles.

Madame de Thorenc, dont j'ai oublié le nom de famille mais qui me paraît bien être celui de de Vimont, a obtenu, à la mort de son mari, un bureau de papier timbré, a Alger : elle le gérait encore il y a quelques années.

Ces renseignements pourront être complétés à Alger en s'adressant à la Trésorerie générale et à la Direction de l'Enregistrement.
A. P. D.

—

Ronsard est-il Roumain ? (LXIII, 495). — Il n'est pas étonnant que les folkloristes roumains se soient emparés de Ronsard. Lui-même les y avait invités, en fournissant cette extraordinaire histoire de son ancêtre, le capitaine de bandes issu des marquis de Ronsard, venu des bords du Danube au XIVe siècle, et dont sans doute, il avait puisé l'idée pendant le voyage qu'il fit, à peine âgé de 16 ans, avec Lazare de Baïf, ambassadeur en Allemagne et en Roumanie en 1540. En sorte que cette légende paraît bien être sortie tout armée du cerveau productif du grand poète.

Il paraît des plus probable aujourd'hui, que les Ronsard sont issus d'une famille de petits gentilshommes de la vallée du Loir, parfaitement obscurs jusqu'à l'époque où une femme de leur famille s'est distinguée en entretenant des amours adultères avec Jean de Bourbon, frere du comte de Vendôme, lequel finit par l'épouser quand il fut veuf, en 1420.

Un capitaine de bandes, au XVIe siècle, ne pouvait qu'être un très grand personnage. C'était l'époque où les plus grands seigneurs se contentaient d'être de simples capitaines au service du Roi. Le comte de Vendôme lui-même, suzerain du pays dont la Possonniere, manoir des Ronsard, relevait en tres arrière fief, était en 1355 simple capitaine d'une compagnie de 8 chevaliers et de 79 écuyers. On juge par là combien aurait été peu en rapport avec la situation d'un capitaine, ce petit manoir des Ronsard, bon tout au plus pour abriter une famille d'écuyers. Et parmi cette troupe de 79 écuyers aux gages du comte de Vendôme, il est fort possible que se soit rencontré le fameux Baudouin Ronsard (si même Baudouin il y eut), qui, d'après le poète, aurait été fils de marquis et capitaine.

M. J. Martellière a traité cette question de l'origine des Ronsard dans les *Annales Fléchoises* (mai-juin 1909), et dans le *Bulletin de la Soc. archéol.*, du Vendômois, 1906, p. 176.

Il reste donc croyable que cette invraisemblable histoire du guerrier morave ou roumain, fils d'un marquis de Ronsard

ou Maruccini (ce qui, paraît-il, veut dire ronce ou roncier en roumain) doit être rejetée dans le domaine des légendes dont aimaient à s'envelopper les familles des gentilhommes de la cour des Valois. Elle y pourra voisiner avec la Fée Mellusine, la tribu de Lévy etc., etc.

L'auteur de la question ne peut avoir manqué de consulter l'ouvrage de M. Paul Laumonier : *La Vie de P. de Ronsard* de Claude Binet, édition critique etc , (Hachette 1910), notamment les pp. 53 à 56.

St-Venant.

—

Trindade Coelho (LXIII, 303, 664). — (José Francisco), magistrat journaliste, conteur et éducateur.

Né le 18 juin 1861 à Mogadouro, petit village de la province de Traz-os-Montes, il a fait son cours de droit à l'Université de Coimbra et fut successivement membre du parquet près les tribunaux de Sabugal, Portalegre et Lisbonne. Comme magistrat, il a délivré un condamné de la Pénitenciria et a écrit les ouvrages suivants : *Recursos em processo criminal*, *Annotacões ao codigo penal*, *Roteiro dos processos especiaes* e *Incidentes em processo civil*.

Comme conteur, il a publié *Mes amours*, traduits en espagnol, par Rafael Altamira, et, en français, par Albert Savine, et *In Illo Tempore*, scènes de la vie académique de Coimbra.

Comme journaliste, il a fondé plusieurs journaux et collaboré à presque tous ceux de Portugal.

Comme éducateur il a écrit : *A B C do Povo*, *Primeiro Livro de Leitura*, *Segundo Livro de Leitura* et *Terceiro Livro de Leitura*, en usage dans les écoles de commerce de Hambourg pour l'enseignement de la langue portugaise Tous ces livres furent écrits pour les enfants portugais.

Il a écrit, aussi, pour les enfants et et pour le peuple, le *Pão Nosso*, qui est une encyclopédie. fermant le cycle éducatif avec le célèbre *Manual politico do cidadao portuguez* qui, selon Sampaio Bruno, un autre écrivain, est le livre le plus utile qui ait paru au Portugal moderne et contemporain.

Il a fait distribuer gratuitement d'innombrables *Folhetos para o povo*, notions d'éducation civique.

En quittant sa place en 1907 à cause de la dictature de João Franco, qu'il n'a pas voulu accepter comme magistrat, il s'est consacré au barreau, et, victime d'une neurasthénie, il s'est tué le 9 août 1908

En 1810, le fils a publié en volume les lettres et l'autobiographie de son pere.

F. C.

—

Fer de reliure à déterminer : d'argent à une tête de Maure (LXIII, 591). — Ce fer appartient à Charles Legoux de la Berchère, archevêque de Narbonne, décédé le 2 juin 1719.

D. A.

***

Ces armes sont celles de Charles Le Goux de la Berchère, évêque de Narbonne, mort le 2 juin 1719. Famille bourguignonne, dont il existe deux superbes mausolées dans la cathédrale de Dijon.

Nisiar.

***

Le Goux de la Berchère de la Rochepot, a pour armes : *d'argent a une tête de maure de sable tortillée d'argent, accompagnée de 3 molettes d'éperon de gueules, 2 et 1*. Ce sont les armes de Charles Le Goux de la Berchère, archevêque de Narbonne, au commencement du XVIIIe siècle.

E. Grave.

***

Voici la réponse du P. Menestrier dans la *Nouvelle méthode raisonnée du blason* (édition de 1698, p. 123).

Le Goux (lire Gouz) en la même province (Bourgogne) : *d'argent à la tête de more de sable, tortillée d'argent accompagnée de 3 molettes de gueules.* M. l'archevêque d'Albi est de cette maison qui a donné deux premiers présidents au parlement de Grenoble et un chancelier aux ducs de Bourgogne.

Cette famille aujourd'hui connue sous les noms de Le Gouz de Saint-Seine (marquis et comtes) compte encore de nombreux représentants.

S.G.L.

—

Armoiries à identifier : au 1 et 4 de gueules, chef d'or (LXIII, 591). — Ces armes sont celles de la famille de Vintimille. Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille du Luc, fut archevêque de Paris le 12 mai 1729 ; mort le 4 mars 1746. Ce fut, au dire de Guigard un bibliophile émérite et sa collection jouissait d'une grande réputation. Guigard blasonne les 2° et 3°

de gueules au lion d'or ; d'autre part, l'ex-libris bien connu de la marquise de Vintimille, née Talbot Tyrconnel, porte le lion couronné d'argent. Guigard reproduit aussi deux fers de reliure de cet amateur ; dans le premier, le lion n'est pas couronné ; il l'est dans le second, qui fut celui que l'archevêque employa quand il fut créé pair de France. Rietstap indique que le lion est d'or et couronné du même ; c'est le quartier de Marseille, les Vintimille descendant des anciens vicomtes de Marseille.

Il faut donc blasonner ; au 2° et 4° de Vintimille, aux 2° et 3° de Marseille.

NISIAR.

—

Devise et blason à identifier : non descendo nos de reies si no los reies de nos (LXIII, 496, 614). — Ce sont les armoiries et la devise des de Narbonne Lara qui blasonnent :

Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules à deux chaudières fascées d'or et de sable, en chacune huit serpents de sinople issants du côté de l'anse, qui est de Lara, *aux 2 et 3 de gueules plein*, qui est de Narbonne.

Quant à la devise, M. H. Tausin (*Dictionnaire des devises* IV) la donne comme suit : *Non descendemos de Reyes, sino los reyes de nos*.

(Nous ne descendons pas des rois, mais les rois de nous).

Le texte de l'*Intermédiaire*, ainsi qu'une autre variante que je trouve dans le *Dictionnaire de la noblesse française* de D. de Mailhol (nos descendonos...) pourraient être des formes archaïques, mais me semblent, tout simplement le résultat de lectures imparfaites sur des pièces anciennes.

F. BARGALLO.

—

Les Grenouilles au point de vue héraldique (XI). — *Brewer (Dict. of Phrase and Fable*, article *Toads* dit que les armes de Clovis étaient 3 crapauds. Lorsqu'il se préparait à aller combattre les ariens, il vit dans le ciel, ses armes miraculeusement changées *en 3 fleurs de lys, sur un étendard d'azur*. Il fit faire un étendard sur ces indications et le nomma *Liliflambe*, (d'après Raoul de Presles, *Grans Croniques de France*). Cette origine des fleurs de lys, dans les armes de France, m'a paru intéressante à noter, quoique les crapauds ne soient pas des grenouilles.

A. CORDES.

—

Estampe à authentiquer : La morte inconnue (LVII ; LXIII, 384, 472, 568). — A-t-on pensé à demander son avis à M. G. Lenôtre ? Il y a en effet, dans son livre *Vieilles maisons, vieux papiers*, un portrait de Mlle Savalette de Langes... (qui était un homme) dont les traits ont beaucoup d'analogie avec ceux de la morte inconnue.

Mais cette Mlle S. de Langes, qui fut aussi une morte inconnue est décédée en *mai 1858* et l'estampe à authentiquer porte *18 septembre 1856* ; serait-il possible de vérifier si cette date est celle de l'exécution de l'estampe ou si elle y aurait été inscrite plus tard, donc avec une erreur possible ?

R. L. D.

—

Gravure de De Launay (LXIII, 544). — La gravure en question doit être « L'Acte d'humanité » gravée par R. de Launay d'après J. de Fraine (*sic*) citée par Bourcard dans le *Guide de l'amateur d'Estampes du* XVIII° *siècle*, p. 221.

Elle représente une dame apportant une bourse à un malade, couché sur un grabat garni de paille dans une misérable chaumière. Au coin de la cheminée est assise dans un fauteuil une vieille femme, à l'attitude accablée ; une jeune femme agenouillée près d'elle lui prend la main pour lui montrer la bienfaitrice. Des enfants à demi-nus jouent dans la pièce.

Cette estampe est reproduite p. 300 dans l'album de A. Dayot : *De la Régence à la Révolution*. Il s'agit, dit-il en note sous cette gravure, du terrible hiver de l'année 1783, pendant lequel la famine sévit en France.

C. DEHAIS.

—

O Primavera, gioventù dell'anno (T. G., 651 ; LXIII, 529, 623, 668). — Dans le second volume des *Reliquiæ*, de Maurice Faucon, page 142, dans une lettre adressée à sa mère d'Abano, 13 août 1881, je lis le passage suivant ;

... Cette après-midi pourtant, après dîner, nous irons à Arquà, visiter la solitude où Pétrarque a passé les dernières années de sa vie, où se trouve le manuscrit qui contient ce vers de sa main :

O Primavera, gioventù dell'anno

auquel Victor Hugo, passant par là a ajouté :

O gioventù, primavera della vita.

A. TRAVERS.

—

Hugo : où, ô Hugo, juchera-ton ton nom ? (LXIII, 104, 181, 334, 429, 572). — Pourquoi, à propos du quatrain *Où, ô Hugo*, toutes les citations, sans exception, croient-elles bien faire (et même quelques-unes signalent le fait comme une faute de prosodie) d'écrire :

Justice enfin rend*ue* que ne t'a-t-on ?

Cet accord est absolument erroné. Nous sommes là en présence d'une inversion et l'orthographe normale et régulière veut absolument.

Justice —enfin — *rendu* — que ne t'a-t-on?
4 2 3 1

C'est une véritable faute que d'écrire autrement. D'où vient que tout le monde ici la fait avec sérénité ? Un jour même, quelqu'un a cité le rend*u*, sans accord, comme une faute, alors que c'était, pour une fois, la seule version exacte.

Pour l'ensemble, si j'avais une préférence à indiquer, je serais pour la dernière citation, celle qui est tirée de la *Petite Revue de Pince-bourde* ; avec cette seule variante :

Où, ô Hugo...

le *donc* reparaissant au troisième vers.

H. DE C.

—

Hocher, branler, secouer la tête (LXIII, 593.

Hocher, v. act. Secoüer, bransler... On le dit proprement d'un mouvement de teste qu'on lève en haut et dédaigneusement, pour monstrer qu'on ne se soucie guères de quelqu'un.

Ainsi s'exprimait en 1690 Furetière dans son *Dictionnaire*. Littré cite deux exemples, l'un de Regnier, l'autre de Molière, où hocher la tête veut dire « la secouer en signe de désapprobation » ; c'est le même mouvement qu'indique Furetière, et auquel se rapporte encore l'expression « hochement de teste » qu'il cite d'Amyot (Voir Hochement), celle de « hocher du nez », en signe de mécontentement ou de dédain, dont il donne des exemples de Montaigne et de Diderot. Mais la définition du mouvement correspondant que donne Furetière me semble bien étroite. En somme, hocher, par lui-même, quelle que soit son étymologie assez malaisée à préciser, veut dire secouer, de quelque façon qu'on secoue ; on hoche les dés, dans la main ou dans un cornet, on hoche un prunier, pour faire tomber les prunes. Minos « hoche l'urne fatale », un lépreux hoche ses cliquettes (Voir les exemples de Littré). Branler la tête, comme le remarque A. P. L., se dit surtout du tremblement sénile. Cependant quand Descartes écrit (Voir Littré) : « cette tête que je branle n'est point assoupie », il veut simplement dire : cette tête que je remue ; et branler (pour brandeler, synonyme de brandir et dérivé de brant ou brand, épée) a en effet parfois le sens très général de remuer, secouer. Il est du reste peu usité aujourd'hui comme verbe actif, en dehors de l'expression branler la tête, dont Littré cite encore un exemple tiré d'Hamilton, où il s'agit d'un mouvement de tête, qui marque le doute, l'hésitation. L'emploi dominant aujourd'hui de branler, comme verbe neutre, paraît être celui où il prend le sens d'osciller, aller de çà, de là : branler, dans le manche, une dent qui branle, etc., de sorte que branler la tête, une tête qui branle, semble devoir se dire surtout d'un mouvement, quel qu'en soit le sens, qui donne l'impression qu'elle oscille, qu'elle n'est pas fixée solidement. Quant à secouer, son sens très général ne fait pas de doute : il signifie remuer sans indication du sens du mouvement ; et secouer la tête se dit des mouvements de négation, de désapprobation, de doute (Voir les exemples de Littré). Finalement, avec tête, les trois verbes paraissent à peu près synonymes, et n'évoquent pas, ce me semble, l'image d'un mouvement de nature bien déterminée ; sinon peut-être hocher, celle du mouvement de bas en haut et de haut en bas.

IBÈRE.

*
* *

Colone 593, ligne 38, lire hocher la *tête* et non le *mors*.

—

Côtes d'argent, d'azur, d'émeraude (LXIII,493,624). — Notre confrère H. C. M. plaisante un peu la « côte d'émeraude », celle de l'Océan breton, qui rappelle, dit-il, peu le vert puissant et doux de la gemme, car son ton est plutôt glauque. Je crois bien que H. C. M. a

peu vu la côte d'émeraude qui est la côte de la Manche et non de l'Océan, entre Saint-Malo et Roscoff, spécialement aux environs de Saint-Malo. Je puis lui assurer que maintes fois, j'ai vu la mer bretonne d'un vert clair, transparent, lumineux comme celui d'une émeraude ; la variété des tons, dans une même couleur, selon les heures et les jours, est une des beautés de la mer bretonne.

D'ailleurs, je crois que le nom de « côte d'émeraude » a été donné à la côte bretonne, non à cause de la mer, mais à cause de la terre. Celle-ci présente, en effet, toute l'année, une merveilleuse tonalité verte avec ses ajoncs, ses genêts, ses prairies et ses bois de pins, de chênes, de hêtres, ou même avec ses mimosas, ses eucalyptus, ses palmiers, etc. On sait, en effet, que ces essences des pays chauds réussissent fort bien sur les rives de Bretagne, de Saint-Malo, à l'embouchure de la Loire, dans les endroits abrités des vents. UN BRETON.

—

Sur un chien ingénieux (T G. 206) — La question posée par Ignotus n'ayant pas, à ma connaissance, reçu de réponse, je me permets de renvoyer l'auteur à l'*Union médicale* de 1876, II, p. 75-79. *Simplice* (le Dr Amédée Latour) attribue (d'après *La Revue scientifique*) le fait au chirurgien Pibrac (1698-1771).

L'article de *La Revue scientifique* est le résumé d'une leçon du professeur Joly.

La causerie de *Simplice* rapporte d'autres faits semblables et intéressants.

A. CORDES.

—

Pergoles (LXIII, 545). — *Pergola*, galerie intérieure à ciel ouvert, mais ornée de plantes grimpantes qui lui donnent de l'ombre et de la gaité. Ces *pergole* sont très communes dans les villas italiennes, et on les rencontre fréquemment sur la cote d'azur. A. MYTAV.

***

On désigne sous le nom de *Pergoles Pergola* (art romain) en général toute construction ajoutée après coup a une autre, principalement un appentis et par extension balcon superposé aux colonnades du forum, galerie placée au sommet d'une maison, salle d'exposition, salle de cours, observatoire surmontant un édifice ; enfin dans les vignobles ou jardins un long berceau de vigne sous lequel on se promenait.

Les Italiens modernes disent encore dans le même sens « la *pergola* ».

FULGENS.

***

Pergolas, ce sont, je crois, des tonnelles, des berceaux, des galeries ouvertes et couvertes, des manières de verandas. Mais en admettant une faute d'impression, *instruction* pour *construction*, je ne comprends pas bien ce que peuvent être ces « célèbres Chartreuses florentines du XVe siècle ». Est-ce que les villas florentines s'appellent des Chartreuses ? S'agit-il, au contraire, d'un mode de construction particulier à l'architecture cartusienne ? Tout cela, et c'est probablement ma faute, me paraît un peu incertain, et je demande de la lumière.

H. C. M.

***

C'est la traduction ou mieux l'adaptation française du mot italien « pergola », qui signifie berceau, treille, charmille.

Il n'y a pas qu'en Italie que l'on rencontre des pergolas ; beaucoup de jardins à la française, depuis Le Nôtre dont on reparle fort en ce moment, et même avant lui, s'ornent de ces gracieuses galeries de fleurs et de plantes grimpantes.

Le mot italien tend aussi à s'acclimater chez nous :

> J'ai gagné *la pergola* de roses sous laquelle il faut m'asseoir. Le banc de plâtre est chaud comme un rivage et me contraint à m'y coucher. Allongement délicieux ! Les grilles de chère prison que font, entrecroisées à terre, les ombres violettés des poutres et des tombantes ramures ! (Henri LAVEDAN.)

E. X. B.

***

Ne doit-on pas voir là, la francisation du mot italien *Pergola* que les dictionnaires traduisent improprement par les mots treille ou tonnelle ?

Très en faveur en Italie, en Amérique et sur la Riviera, la pergola est une allée de colonnes dont les chapiteaux sont reliés entre eux longitudinalement par une, deux ou trois pannes et sur lesquelles sont posés transversalement des chevrons.

Des plantes grimpantes s'enroulent autour des fûts et courent au travers des poutrelles laissant pendre fleurs ou fruits.

Aucune maison de campagne de milliardaire américain n'est complète si, sur une terrasse, au bord d'un bassin, au fond du jardin n'existe une pergola.

La langue anglaise a d'ailleurs admis ce mot sans lui faire subir aucune modification. GASTON L. VUITTON.

***

Il doit y avoir erreur de la part de l'article de journal d'où est tiré le mot. *Pergole* et non *Pergoles* à moins qu'on n'ait francisé le mot.

— *Grand Larousse* ; « tome XII, page 603 : *Pergolèze* s. m. Vitie. Variété de raisin noir.

N'importe quel dictionnaire français-italien, italien-français : Pergola : Tonnelle. Berceau. Treillis. »

La Pergola, le célèbre grand théâtre de Florence, doit son nom à ce qu'il fut bâti sur une ancienne vigne.

Et voilà ! V. A. T.

***

Pergole est la francisation du mot italien *pergola* qui vient sans doute lui-même du nom de la ville de Pergola.

La *pergola* italienne est une treille formée de deux lignes parallèles de colonnes ou de piliers en maçonnerie assez élevés supportant deux pièces de bois longitudinales sur lesquelles reposent des solives transversales faisant saillie de part et d'autre

Elle sert de support à des plantes grimpantes, le plus souvent à des vignes, dont les troncs montent le long des piliers et dont les sarments courent sur le plan des solives. Elle fournit ainsi un abri contre le soleil, tout en restant largement ouverte sur les côtés à l'air et a la lumière et en laissant la vue bien dégagée.

Les galeries en *pergoles* de la description du *Figaro* sont très probablement des galeries servant à relier deux corps de bâtiments et présentant, dans leur ensemble, les dispositions de la *pergola* italienne, c'est-à-dire ayant un toit en terrasse reposant sur des supports isolés.

J. F. C.

***

Pergola, pluriel *pergole,* signifie, en italien :treille,tonnelle, berceau de verdure. Le mot « pergoles » n'est probablement que le vocable italien *pergole* francisé.

NAUTICUS.

***

En italien, on appelle pergola (plur. pergole) une construction tenant le milieu entre la terrasse et l'allée couverte. Il y a ordinairement plusieurs paires de piliers de maçonnerie, sur deux lignes parallèles, reliées par des poutres transversales. Des plantes grimpantes et surtout de la vigne recouvrent plus ou moins le tout et mettent les promeneurs à l'abri du soleil.

O. P.

—

Les « Précieuses ridicules » (LXIII, 642). — Au sujet de la question, je dois signaler qu'indépendamment de l'opéra de Mme de Chastenay, il existe un opéra-comique en un acte, d'après la pièce de Molière, musique de M. Paul Mériel, livret de M. Valadier et représenté à Toulouse en mars 1877.

ALEXANDRE REY.

—

Pseudonymes d'historiens de la Commune (LXIII, 401, 478). — Je trouve dans mes fiches : *Sempronius*, pseudonyme de *Octave Feré et Décembre-Alonnier*. Ce dernier nom représentant déjà la collaboration de deux écrivains, Joseph Décembre et Edmond Alonnier, l'ouvrage cité aurait trois auteurs.

Alonnier, né à Rochefort en 1828 (Vapereau) n'aurait eu que huit ans de plus que son gendre, si, chose très possible, il avait donné sa fille à son collaborateur, né lui-même à Metz en 1836.

F. BARGALLO.

—

Batignolles (LXIII, 444, 623). — La commune des Batignolles-Monceaux a été créée en 1830.

Les deux hameaux de Batignolles (1500 habitants) et de Montceau (1800 habitants), dépendaient auparavant de la commune de Clichy, dont la population totale s'élevait à 4.000 habitants.

En 1834, le nombre des habitants des Batignolles-Monceaux avait triplé et s'élevait à plus de 8.000.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Fabrique (LXIII, 448). — Dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, les évêques administraient, seuls, les biens des églises et du clergé, et ils étaient responsables de cette administration devant

un conseil provincial qui se réunissait fréquemment.

« Quoique l'évêque, dit le Concile d'Or-« léans de 511, ne doive rendre compte « qu'à Dieu seul, de son administration, « s'il manque néanmoins à faire exécuter « les ordonnances générales de toute « église, le concile doit lui faire souffrir « la juste confiance qu'il mérite, et même « le séparer de la communion des autres « évêques. »

Au VIIe siècle, les conciles donnent des économes aux églises et à partir du XVe siècle, ils confient la gestion des biens des paroisses à des laïques.

C'est le concile de Trente qui a ordonné l'établissement des fabriques, et c'est le clergé lui même qui s'est dessaisi d'une gestion qu'il avait d'abord possédée exclusivement.

Le nom de fabrique employé depuis cette époque vient du latin «fabrica» (construction) et c'est dans ce sens que plusieurs canons en font usage. En effet, la construction et l'entretien des églises étaient l'objet principal de l'administration temporelle et c'est pourquoi, on a appelé fabrique, soit l'ensemble des membres composant cette administration, soit les biens qu'elle est appelée à régir et qui servent à construire ou à fabriquer les édifices et autres objets nécessaires au culte.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Réceptions au lit (LXIII, 633). — L'habitude de recevoir les visites de compliment sur le lit était souvent motivée par des difficultés de préséance.

Voir les *Mémoires* de Saint-Simon (édition Boislisle) t. II, p. 274 et V, 127, avec les notes du savant éditeur, qui indique, à ce sujet, toutes les références utiles.

H. DE L.

***

Le savoir vivre a ses lois, que nul n'est censé ignorer, comme toutes les autres lois, quoiqu'elles ne soient écrites dans aucun code et qu'on ait négligé de les promulguer officiellement.

L'usage les a établies, l'étiquette les a consacrées, et l'on risque, en les transgressant, de passer pour un homme impoli ou mal élevé. Le plus simple est donc de se conformer à l'usage, quelque ennuyeuses et inutiles que soient les corvées qu'il impose.

Au premier rang de ces corvées, nous placerons les visites de *cérémonie*.

Saint-Simon dans ses Mémoires, nous montre, le lendemain du mariage du duc du Maine, (1670-1736), la mariée sur son lit (Louise-Bénédictine de Bourbon) (1676-1753), recevant toute la cour, la princesse d'Harcourt faisant les honneurs, choisie pour cela par le roi. On recevait donc des visites sur son lit, sans pour cela être malade. Question de préséance ; on évitait, en recevant ainsi, d'avoir à se porter au-devant de visiteurs d'une qualité non égale à la sienne, et aussi de les reconduire ; de les faire asseoir sur des sièges également semblables au sien. Toutes choses d'importance capitale et réglées par le cérémonial sous l'ancienne monarchie.

Cette scène était représentée à l'Exposition Universelle de 1900, Palais du Costume, classe 85 (Vêtement et ses accessoires).

ALEXANDRE REY.

—

Morts vivants (LXII, 394, 490, 545, 604, 660, 772, 883). — Hauer (Franz, baron de), géologue et paléontologiste autrichien. Directeur de l'Institut géologique de Vienne (1882-1899). Le *Dictionnaire des Contemporains*, de Vapereau, le signale comme s'étant suicidé, en 1880.

Meissner (Dr Georges), physiologiste allemand (1829-1905). Le *Nouveau Précurseur* d'Anvers, annonça qu'il avait été retrouvé noyé, le 7 juin 1904.

Archiac (Et Jules Desmier de St-Simon, vicomte d'), géologue français, membre de l'Institut, professeur au Muséum. Le 24 décembre 1868, les journaux annoncèrent sa mort, son corps ne fut retrouvé dans la Seine, qu'en 1869.

Kropotkine (le prince), célèbre nihiliste russe. Deux fois, les journaux firent mention de sa mort : lors du suicide de son frère, le prince Alexandre Kropotkine, le célèbre philosophe et astronome (1841-1886) et lors du suicide de son cousin, le prince Kropotkine, officier russe. (Novembre 1892).

Davidson (John), illustre poète et auteur dramatique anglais (1857-1909). On annonça sa mort dans les journaux anglais, et peu de temps après, on le retrouva noyé.

Pigott (Richard), journaliste irlandais (1828-1889). On fit souvent courir le bruit de sa mort, il finit par se suicider, à Madrid.

Uchard (Mario), auteur dramatique et romancier français (1824-1893). Plusieurs journaux annoncèrent qu'il avait succombé à sa tentative de suicide; il mourut quelques jours après.

Teste (J.-B), homme politique français (1780-1852). Il tenta de se tuer, en 1847, et on annonça sa mort.

On annonça souvent la mort des explorateurs suivants :

John Danenhower, explorateur américain (1849-1887).

Bowe (Giacomo), voyageur italien (1862-1887).

Mohr (Nicolas), voyageur allemand (1828-1876).

Reisz (Guillaume), explorateur allemand (1838-1908).

Speke (John), explorateur anglais (1827-1864).

Wysmann (Hermann von), explorateur allemand (1853-1905).

Ce qui est curieux à constater, c'est qu'ils finirent tous par une mort volontaire.

HÉGÉSIAS.

* * *

J'en sais un qui se promène en plein jour, et qui, l'autre semaine, pour les beaux yeux de Mme de Sévigné, voulut croiser le fer avec un représentant antiféministe de la noblesse bretonne. Il est mort en 1893, et depuis publia une quinzaine de volumes pour lesquels les Médicis du Pont des Arts ont épuisé la série des récompenses académiques. Le *Courrier Français* l'enterrait ainsi, voilà tantôt dix-huit ans :

> L'*Hermine* annonce la mort du poète breton Ch. Le Goffic ; Anatole Le Braz consacre à son ami une nécrologie qui est une page magistrale.

En choquant nos verres sur le seuil de l'an nouveau, je montrai à Ch. Le Goffic ce faire-part de sa disparition déjà ancienne. Il sourit melancoliquement, et m'affirma n'être trépassé que dans la personne de son frère Alphonse, qui, après avoir taquiné la Muse à Rennes, était venu courtiser à Guingamp Dame Thémis. Le *Courrier Français* avait confondu. N'empêche que le jour où l'auteur de l'*Ame Bretonne* fera luire son front chenu sous la Coupole, le Barrès chargé de le recevoir, traçant son curriculum vitæ, ne manquera point de dire : « En 1893 vous êtes mort, et ce trépas précoce vous valut d'un éloquent compatriote une flatteuse nécrologie !... »

LÉON DUROCHER.

* * *

Un poète-journaliste, du commencement du XIXe siècle, Fabien Pillet, prétendit, un jour que son confrère Baour-Lormian, le point de mire de tant d'épigrammes, était mort. Baour se fâcha, protesta contre ce qu'il appelait une insulte et Fabien Pillet riposta par ce quatrain :

> Ce rimeur que je croyais mort
> Me prouve qu'il existe en m'accablant d'ou-[trages.
> Il a raison et moi j'ai tort ;
> On ne doit pas juger des gens par leurs ou-[vrages.

D'E.

—

Grandes inventions non scientifiques (LXIII, 499). — L'homme a toujours aimé les légendes : elles fleurissent partout, même autour de la science.

Sur le bord de la mer, un chien brise un coquillage ; sa gueule barbouillée de rouge attire l'attention : voilà la teinture pourpre découverte.

Une fumée inflammable sort d'une fiole emplie de sciure de bois et chauffée ; quelques perfectionnements, et peu à peu, nous arrivons au moderne gaz d'éclairage.

Un fermier américain perce le sol avec l'espoir de trouver une nappe d'eau salée : un jet immense de pétrole jaillit : une nouvelle source de richesse venait de naître.

En préparant la note du linge à laver, Aloïs Senefelder découvrit les principes de la lithographie.

Les origines de la gravure au burin sont plus curieuses encore. Lisez cette anecdote, peut-être authentique, extraite de l'*Histoire de l'industrie* de P. Maigne (Eugène Belin, éditeur, 2e édition. Paris 1874, page 240 et 241) :

> Un orfèvre de Florence, Maso Finiguerra, venait de mettre la dernière main à une *paix* d'argent que lui avaient commandée les confrères de l'église Saint-Jean. Pour

mieux juger de l'effet de son travail, il remplit les tailles tracées par son burin d'un liquide composé d'huile et de noir de fumée, puis il laissa sur une table la plaque ainsi préparée, en ayant soin de la recouvrir d'une feuille de papier afin de la garantir de la poussière. Le hasard voulut qu'une blanchisseuse survint, apportant un paquet de linge encore mouillé qu'elle posa sur la plaque. L'humidité du linge se communiqua au papier et le rendit propre à l'impression. De plus, le poids du paquet produisit l'effet d'une presse, et il n'en fallut pas davantage pour que les traits gravés en creux et pleins de la composition noire se transportassent sur le papier ; en sorte que, lorsque le lendemain Finiguerra chercha sa gravure, il la trouva imprimée sur le papier aussi nettement que si elle eût été exécutée à la plume.

Quel beau sujet de bavardages pour les blanchisseuses du quinzième siècle ! Vraiment, ces dames occupent sans le savoir — comme monsieur Jourdain faisait de la prose — une place très honorable dans l'histoire des arts.

ALBERT DESVOYES.

—

Persistance des anciennes mesures françaises (LXII ; LXIII, 90, 147, 194, 245, 385). — Dans le pays de Guérande (Loire-Inférieure) les paysans ne parlent jamais d'ares et d'hectares, mais toujours de sillon et de journées. Un sillon vaut 81 mètres carrés, une journée (anciennement un journal) vaut 41 sillons ; l'ancien journal avait une valeur de 48 sillons.

De plus, par une coutume assez bizarre, quand on dit qu'une terre vaut dix sous le sillon cela veut dire qu'elle vaut dix francs les 81 centiares.

Comme mesure de volume on emploie bien le double-décalitre, mais il est connu sous le nom de quarteau, parcé que dans une pochée de grain il y a quatre doubles-décalitres.

Pour les grains on se sert du terme tonneau qui vaut 20 pochées, soit 16 hectolitres.

Pour le sel l'unité employée est le muid qui a une valeur de 40 hectolitres, soit environ 3.000 kilos ; il se divise en moëts ; un moët égale 20 décalitres.

G. TATTEVIN.

—

Poursuite et condamnation en exécution de promesse de mariage (LXIII, 436). — Dans la séance du 11 mai 1905 de la *Société Littéraire et Historique de la Brie* [Meaux] M. G. Husson, vice-président, a donné communication d'une « Ordonnance rendue à Esbly en 1773, au sujet d'une promesse de mariage ».

L'official du diocèse de Meaux, Jean Claude de Saluces, devant qui la cause fut portée, taxa à 7 livres 6 deniers la sentence par laquelle il déclara « nulles et résolues » les promesses de mariage faites par Marie-Elisabeth Guillemot, fille d'un vigneron d'Esbly, à François-Théodore Vincent, vigneron et fils de vigneron, aussi d'Esbly...

... La jeune Marie-Elisabeth ayant déclaré ne vouloir exécuter les promesses de mariage qu'elle avait faites, son père fut condamné à payer les frais.

De plus, l'official permit aux parties de se pourvoir l'une et l'autre par mariage ainsi que bon leur semblerait.

Cette pièce fait partie de la collection de M G. Husson.

*
* *

Une promesse de mariage étant une promesse de contrat, ce que l'on appelle ordinairement un compromis, est nécessairement générateur d'obligation qui, si elle n'est point accomplie, engendre à son tour des poursuites au civil. Le demandeur a le choix d'obliger la contre-partie à remplir sa promesse, ou, dans le cas contraire, à exiger une compensation pécuniaire.

J'ignore ce qui se passe au tribunal civil, mais les tribunaux ecclésiastiques ont eu souvent, maintenant plus rarement parce que les fiançailles elles-mêmes sont moins fréquentes, à juger ces cas. L'Italie, sous ce rapport, offre plus d'exemples que d'autres pays, et surtout les Etats de l'Eglise, où la législation canonique était plus scrupuleusement observée. J'ai eu moi-même, étant vicaire général de Frascati, siège suburbicaire dont le titulaire était alors le bénédictin français, le Cardinal Pitra, à juger un cas de ce genre. Ce qui en faisait la difficulté et donnait aussi une saveur toute particulière aux débats, c'est que les fiançailles n'avaient point résulté d'un écrit quelconque que l'on pût produire, et il fallait en faire résulter la réalité des dépositions des témoins. La future avait amené les siens et le jeune homme, qui avait retiré sa parole, ne s'était point fait faute d'en intro-

duire de sa part. Naturellement, pour éviter les conséquences de son refus, il cherchait à en reverser la cause sur sa future, qui d'ailleurs sut parfaitement se défendre. Finalement, dans l'impossibilité d'obliger le jeune homme à accomplir sa promesse, je dus m'occuper, comme juge, d'établir la compensation à donner à la jeune fille en place du futur qu'elle perdait. Elle fut fixée, après un peu de tiraillements, à la somme de 200 francs, et tout ce monde, ex-fiancés et témoins, s'en allèrent contents.

Dr A. B.

—

Après la Bataille (LXIII, 639). — Cette parodie a été écrite en 1866, non par les auteurs du *Parnassiculet contemporain*, mais par le groupe des Parnassiens, principalement Verlaine et Mendès, et peut-être Coppée et Heredia. La voici tout entière :

Lemerre, ce libraire au sourire si doux.
Suivi d'un seul commis qu'il aimait entre tous
Pour son dos piriforme et sa bosse aggravante,
Parcourait près d'Aicard, un soir de mise en [vente,
Le passage qu'un œil fameux rend effrayant.
Il lui sembla dans l'ombre entrevoir un client:
C'était un professeur de rudiment attique,
Qui rôdait, carottier, le long de la boutique,
Louche, bigle, myope et presbyte à moitié,
Et qui criait : « Homère ! Homère ! Par pitié ! »
Lemerre ému tendit au commis plein d'échine
Un tome d'Ilias sur papyros de Chine
Et dit : « Tiens ! Donne Homère à ce pauvre [Gaston »
Tout à coup, au moment où l'aimable avorton
Tendait le livre, l'homme, une espèce de cancre,
Saisit un Quicherat dans sa main pleine d'encre
Et vise au front Lemerre en criant : « Bitaubé! »
Le coup fut tel qu'Emile était déjà tombé
Et que le jeune Aicard en fit un en arrière.
« Donne-lui tout de même Homère! » dit Lemerre.

A. L.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

Mathieu de Lesseps au Maroc en 1817. — Le Maroc a toujours plus ou moins été un guêpier. En 1817, le gouvernement eut l'idée d'aller acheter des blés au Maroc. La mission était dangereuse et délicate. Il n'y avait qu'un homme capable de l'accomplir, Mathieu de Lesseps, qui sera le père de Ferdinand de Lesseps. Il avait été envoyé extraordinaire au Maroc à l'âge de seize ans et pendant sept ans avait exercé les fonctions de Consul général de France dans ce pays. Napoléon l'appréciait autant qu'il appréciait son père Barthélemy de Lesseps, et les faveurs dont il l'avait comblé l'avaient rendu suspect à la Restauration. Cependant, en 1817, il parut être le seul homme capable de conduire au Maroc une négociation toujours difficile. Le sultan accorde, mais le fanatisme du peuple, toujours plus ou moins habilement suscité, rend ses dispositions à peu près toujours perfides, lettre morte.

C'est ce que M. de Lesseps éprouve.

Il parvient toutefois à mener l'expédition à bonne fin, mais ce n'est pas sans avoir couru les plus grands périls.

C'est ce qui ressort des documents ci-dessous inédits qui sont aux Archives nationales (F7 6985, Dr 13.527).

L. Grasilier.

*
* *

Marseille, 9 juin 1817.

Le Commissaire Général de Police
A Son Ex. le Ministre de la Police,

Monseigneur,

Monsieur de Lesseps n'a pas été aussi heureux dans sa mission du Maroc qu'on aurait pu l'espérer. L'Empereur a bien accordé à Sa Majesté d'une manière générale la libre sortie des grains de son empire, mais le peuple du port qui était désigné pour l'embarquement, a fait des menaces de se révolter, guidé par le fanatisme religieux des mahométans qui leur défend de nourrir les infidèles. Pareille chose était arrivée quelques années auparavant, lorsque l'Empereur du Maroc accorda à l'Espagne de s'approvisionner dans le même port. On eut peine alors de réduire ces provinces maritimes à la soumission ; plus de vingt mille nègres, troupes de l'Empereur, furent hachés, et la tranquillité ne se rétablit qu'avec les plus grandes peines. Le Gouvernement du Maroc n'a pas voulu jusqu'à présent désigner aucun autre port de son royaume.

Je suis avec etc...

Le Commissaire général de Police.

20 juin 1817.

*
* *

Le Ministre de la Police Générale
Au Commissaire Général de Police, à Marseille.

Les détails que vous m'avez adressés, Monsieur, par votre lettre du 9 de ce mois, sur la mission de M. de Lesseps ne sont pas sans intérêt. En sachant ce qui est, il est bon aussi d'apprendre ce qu'on dit. Je vous engage à me faire connaître les nouveaux renseignements qui vous parviendraient à cet égard. Vous jugerez d'ailleurs que votre rôle consiste surtout à prévenir toute interprétation fausse ou alarmante de-

événements les plus indifférents en eux mêmes. (*Minute.*)

Marseille, 26 juin 1817.

***

Le Commissaire Général de Police A S. Ex. le ministre de la Police.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de répondre à la lettre de cabinet de V. Ex du vingt du mois. J'ai beaucoup vu ici M. de Lesseps qui m'a lui-même raconté ce qui lui est parvenu. Cette nouvelle a fait plus de sensation dans l'étranger qu'à Marseille. On y fait si peu avec le Maroc qu'à peine l'accident survenu à M. de Lesseps a-t il effleuré la curiosité publique. D'ailleurs il va partir en quelques jours.

S'il eut été question d'une mission en Egypte, elle en eut bien plus influencé l'esprit public. A cet égard le commerce est souverainement mécontent du Pacha Bey d'Egypte. Il fait tout commerce à lui seul et gêne tous les étrangers par le projet énorme qu'il compte tirer des embarras que la mauvaise recette a occasionnés en Europe. C'est un juif et un usurier dans la force du terme.

Ses démarches sont remarquables. C'est en son nom que la maison de Commerce des Lascaris a distribué ici du riz aux pauvres. Il l'a fait annoncer par ses agents avec ostentation.

Il affecte d'ailleurs un grand zèle pour tout ce qui est Français, mais il paraît un homme auquel on a inculqué une admiration outrée des faits d'armes et des manœuvres de Bonaparte. Tous les aventuriers français sont reçus par lui à bras ouverts.

Le Pacha entretient des liaisons de commerce et autres avec plusieurs égyptiens qui se trouvent à Marseille.

Je suis avec respect, etc...

***

Marseille, 30 juin 1817.

Le Commissaire Général de Police A Son Excellence, le Ministre de la Police.

Monseigneur,

L'Empereur du Maroc à ce que le beau-frère du Dey de Tripoli, qui se trouve ici, m'assure, n'a nullement l'intention d'accorder la libre sortie du bled au gouvernement français. Il ne l'a accordée, à ce qu'il m'a ajouté, que sous les conditions les plus onéreuses. M. de Lesseps, qui y est retourné, pourrait bien courir risque de la vie, parce que le peuple marocain est fort animé contre lui. Cet empereur est connu comme un homme sans foi ni loi, avare, perfide et astucieux. Il avait une peur terrible que Bonaparte ne lui fasse une visite de l'Espagne, ce qui fit qu'il fut très joyeux du tour que prennent les événements.

Je suis avec, etc...

LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE POLICE.

Les derniers mots tracés par Alfred de Musset. — Le précieux autographe que nous publions en fac-simile nous a été donné par Mme Martellet, l'admirable gouvernante d'Alfred de Musset.

Il contient les derniers mots que le poète mourant ait tracés. Sa main était si défaillante qu'on lit difficilement s'ils signifient : *je ne peux plus* ou *je ne vois plus* ou autre chose d'approchant.

Ils sont écrits sur la lettre de convocation adressée au poète. Elle porte cette suscription...

Monsieur de Musset
membre de l'Académie française de l'Institut impérial de France

Elle est ainsi conçue :

INSTITUT IMPERIAL DE FRANCE

—

ACADÉMIE FRANÇAISE

—

Paris le 25 avril 1857.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prévenir que l'Académie tiendra séance mardi prochain 28 ct. et les mardis suivants de chaque semaine, jusqu'à nouvel avis.

Cette lettre était sur la table. Ecoutons Mme Martellet.

« Le 25 avril, M. de Musset étant presque sourd après quelques instants de sommeil me dit : « Je ne vois personne, pas même mes animaux. Vous avez donc renvoyé tout le monde ».

« Je lui répondis, et lui fis lire ceci, que j'écrivis sur le premier morceau de papier que je trouvai sous ma main.

« Je lui donnai une plume et voici ce qu'il put tracer. (Voir planche hors texte).

Mme Martellet avait écrit :

Je n'ai renvoyé personne votre frère va venir. Que voulez-vous manger? Voulez-vous un œuf à la coque ?

Alfred Musset au-dessous, essaya de répondre, et la plume qui avait écrit les pages les plus passionnées et les plus étincelantes qui soient dans la poésie contemporaine, s'essaya dans un balbutiement de mots qui sont les derniers qu'il traça. Ils ne disent plus que sa détresse et la mort éternelle qui l'enveloppe déjà. M.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

Je n'ai renvoyé personne
votre frère va venir
que voulez vous manger ?
voulez vous un oeuf à la coque
Je ne [illegible]

LE DERNIER AUTOGRAPHE D'ALFRED DE MUSSET

L'écriture de la question est de Madame Martellet (née Adèle Collin) sa gouvernante.

LXIIIe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 10 Juin 1911

47e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

No 1294 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Les gardiens du Masque de fer. — Dans son numéro du 23 mars dernier, le journal *Excelsior* insérait une demande relative à Bénigne Dauvergne, dit de Saint-Mars, né en 1626 à Blainvilliers, commune des Mesnils (Il faut lire les Mesnuls, arrondissement de Rambouillet), Seine-et-Oise), mort à la Bastille en 1708. Je ne sais s'il a été répondu à la question.

Bénigne Dauvergne, brigadier de mousquetaires, aurait été gardien du Masque de fer en 1666 et Seigneur de Palleau, Dixment, Bailly de Sens (Yonne), dit la note du correspondant d'*Excelsior*. Je dirai d'abord que la perte des registres d'état civil de la commune des Mesnuls pour cette année 1626 ne permet pas de retrouver l'acte de naissance de Bénigne Dauvergne.

La famille Dauvergne était fixée à

Montfort l'Amaury ou aux environs. En 1636, maître Jean Dauvergne était arpenteur juré au baillage de Montfort, y demeurant. Je ne connais pas les noms des deux femmes de Bénigne Dauvergne.

Il faut remarquer que Formanoir de Saint-Mars, gouverneur de Pignerol, autre gardien du Masque de fer, habita aussi la paroisse des Mesnuls où sa famille possédait Blainvilliers. Cette coïncidence est assez intéressante.

M. de Dion, dans les mémoires de la *Société archéologique de Rambouillet* dit que les familles Garrot, de Biot et de Formanoir ont été presque toutes employées aux îles Sainte-Marguerite et ailleurs à la garde des prisonniers d'Etat et en particulier du fameux Masque de fer. Il ne cite pas Dauvergne.

La généalogie de la famille Dauvergne devrait pouvoir être reconstituée assez facilement. HUSSON.

—

Statue de Napoléon Ier érigée à Vérone. — En mai 1811, la ville de Vérone fit dresser « sur la belle colonne située dans la grande place », une statue de Napoléon Ier.

Il s'agit probablement de la « piazza delle Erbe » et de la « colonne en marbre », portant actuellement le lion de Saint-Marc, symbole de la république de Venise, qui se trouve à l'extrémité nord de cette place.

A quelle époque cette statue a-t-elle été enlevée de son piédestal, et qu'est-elle devenue ? NAUTICUS.

Procureur juridictionnel. — Qu'est-ce que cette charge, dont je trouve mention dans un acte de 1642?

Chéruel (*Dict. des institutions*, V° Procureur) ne mentionne pas le procureur *juridictionnel*, mais il dit : « En 1586, les charges de procureur, dans les *juridictions royales*, furent déclarées héréditaires et à la collation du roi, tandis qu'antérieurement les juges mêmes pouvaient instituer des procureurs. »

Je demande : 1° s'il faut entendre par procureur juridictionnel le procureur de juridiction royale dont parle Chéruel.

2° si en 1642 cette charge était héréditaire. S. X. T.

—

La rue Geoffroy Lessueur, à Paris. — Où se trouvait cette rue mentionnée dans un fabliau publié en note par M. A. Jubinal dans *les Mystères inédits du XVe siècle* ?

Je prie d'avance mes confrères et collègues d'agréer tous mes remerciements.

EDM. B.

—

La statuette de la rue Le Regrattier. — Que représente la statuette mutilée qui fait le coin de la rue Le Regrattier et du quai Bourbon ? Un historien de Paris en a-t-il parlé en dehors de *Sauval*, *Jaillot* et *Félibien* qui se sont copiés? Est-ce une Notre-Dame de la Carolle ou un autre saint ? A. CALLET.

—

Aumônier du Val de Grâce. — Un prêtre manceau, Michel Monrocq, ancien curé constitutionnel de Coulans, fut, assure-t-on, le premier aumônier du Val de Grâce. Qu'est-il devenu après 1795 ; quand et où mourut-il ?

LOUIS CALENDINI.

—

Le baron de Chevert. — Un aimable confrère pourrait-il me renseigner sur le baron de Chevert qui épousa. étant émigré (*où et quand* ?) demoiselle Félicité d'Amedor de Molans et fut père d'une fille, mariée au général de Müller ?

D. A.

—

Diagoras Boscovir. — En 1794, le Commissaire National près le Tribunal du district de la Souterraine s'appelait Diagoras Boscovir. Comment cet étranger a-t-il pu être appelé à remplir ces fonctions ? Un obligeant collègue pourrait-il me donner quelques renseignements sur l'origine et la destinée de ce présumé Dalmate ? Ne faut-il pas lire Boscovich au lieu de Boscovir ?

J. G. BORD.

—

Le procès du marquis Desruaux — Quelle était la cause du procès intenté au marquis Desruaux et ses coaccusés ? A la suite de l'intruction faite à Troyes, le Roy a envoyé, pour juger ce procès, des commissaires pris parmi les conseillers au Châtelet qui restèrent absents du 25 may au 21 juin 1741. I. E. V,

—

Himmel. — Serait-il possible d'être renseigné sur un sieur Himmel, qui aurait été architecte de Louis XVI, et serait mort fou, après que Louis XVI fut monté sur l'échafaud ? L.

—

La Rivière. — Il existe plusieurs familles de ce nom ; un collaborateur pourrait-il donner les armoiries du vicomte de La Rivière, château de Moucheton, près Château-Thierry ? Seraient-elles *de sable à trois barbeaux d'or, posés en fasce ?* HABECY-IDOFUG.

—

Macqueron (Charles). — Je possède un ancien pastel de 1686 représentant un personnage de ce nom, lequel était alors Conseiller du Roi, Maison, Couronne de France et de ses finances. Je le crois originaire d'Abbeville ou tout au moins de Picardie. C'est du reste, à Amiens que ce portrait a été acheté il y a un demi-siècle. Quelque aimable confrère, — que je remercie à l'avance — pourrait-il me renseigner sur la vie de ce Charles Macqueron, sur le rôle qu'il joua, les fonctions qu'il remplit, enfin d'une manière générale sur sa famille et sur sa descendance ?

LE BESACIER.

—

Blombergue, peintre suédois. — Blombergue, peintre d'origine suédoise, vivait en France dans la première partie du XVIIIe siècle. Sa spécialité semble être le portrait au pastel. Je serais très reconnaissant que l'on voulût bien me documenter avec quelque précision sur la vie et les œuvres de cet artiste.

GEORGES MARESCHAL.

Du Pont de Compiègne. — Existe-t-il sur cette famille une généalogie s'étendant jusqu'au milieu du XIXe siècle ?

D. A.

—

Estienne Rétif, horloger. — Je désirerais savoir à quelle époque vivait à Paris un horloger du nom d'Estienne Rétif. Ce nom figure sur le cadran d'une horloge en bronze qui me semble dater de la fin du XVIe siècle. F. GIRONDEAU.

—

Famille Lacordaire. — Sincèrement merci à l'aimable intermédiairiste qui me donnera des renseignements généalogiques et biographiques sur les parents et les frères du R. P. Lacordaire, le célèbre dominicain. Ces derniers ont-ils eu des descendants en ligne masculine ou féminine et lesquels ? Sont-ils actuellement représentés ?

Baron A. H.

—

Prince de Saint-Mauris. — On cherche des renseignements sur un prince de Saint-Mauris, cité à plusieurs reprises comme conspirateur royaliste dans les conspirations et la fin de Jean, Baron de Batz ? A quelle famille appartenait-il ? Quelles étaient ses armes ?

L. DE C.

—

Un collaborateur de l'abbé Sicard — Que sait-on de Pierre-François Domède pendant son séjour à Paris (1791-1795) comme aide de l'abbé Sicard, à l'école des sourds et muets ?

LOUIS CALENDINI,

—

Trudaine, peintre — Un ami m'assure avoir vu le nom d'un Trudaine avec l'appellation de *peintre* ! Quel Trudaine, quelle époque ? SIMON.

—

Une famille Wagner. — On recherche une famille Wagner originaire de Glossglogau (Silésie) qui aurait quitté la Silésie lorsque celle-ci fut conquise par la Prusse.

Le chef de cette famille, devenu armateur en France, a quitté la France pour participer à la guerre de l'Indépendance en Amérique où il s'est fixé, et où il aurait fondé une ville appelée Port Wagner.

Il avait des armoiries où figurait un cygne dans des roseaux.

Ex-libris à déterminer : au coq hardi de... — *au coq hardi de... posé sur une terrasse de...* couronne de comte.

V. X.

—

Ex-libris à déterminer: d'azur à la fasce d'or. — *D'azur à la fasce d'or, chargée de trois croisettes potencées de sable, accompagnées de trois roues d'argent : 2 et 1* — Couronne de comte, supports : deux lions. V. X.

—

Armoiries à déterminer : 1 chevron accompagné de trois larmes. — Sur un bahut Henri II, depuis longtemps dans ma famille, est sculpté le blason suivant : *Au chevron accompagné de trois larmes et au chef chargé de trois roses.* Quel en a été le premier possesseur ?

E. B.

—

Fer de reliure à déterminer : à une tour. — Ecartelé : *au 1 et 4 de... à une tour de...: Au 2 et 3 de... à un cygne de...* En exergue : « ✠. illustriss. D. de. fortia. de. piles. baro. de. baumes. »

V. ✠.

—

Pierres tombales du XIVe siècle avec figures et décorations gravées. — En l'an de grâce mil trois cent soixante, Guy de la Trémoille étant décédé en son chastel « de Chastel-Guillaume », son corps fut inhumé dans l'église de la Colombe, abbaye voisine. Il en fut ainsi par la suite, de plusieurs membres de la famille de la Trémoille qui décédèrent à Château-Guillaume.

Ce château, vraie forteresse féodale située aux confins du Poitou, du Berry et du Limousin, resta en la possession des La Trémoille du commencement du XIIIe siècle jusque vers la fin du seizième.

L'abbaye de la Colombe de l'ordre de Citeaux, filiale de Preuilly, avait été fondée en 1146 sur le territoire de la vicomté de Brosse, dont une portion dépendait alors du diocèse de Limoges. Aussi est-ce à la carte de ce diocèse, bien que sur la limite de celui de Bourges, que l'on trouve la Colombe dans la *Gallia Christiana.*

Pendant tout le XIVe siècle, les seigneurs de Château-Guillaume eurent leurs sépultures dans l'église de cette abbaye que leurs ancêtres et eux-mêmes avaient comblée de dons généreux.

Dom Fonteneau vit les tombes qui existaient encore en 1752, et occupaient, dit-il dans son manuscrit, une certaine place dans le bras de croix de l'église, du côté droit. Le laborieux Bénédictin avait relevé les épitaphes de chaque pierre, et c'est grâce à ce travail méthodique, qu'il est aujourd'hui facile d'identifier un débris qui après avoir été longtemps enfoui ou emmuré, vient d'être mis au jour en ces derniers temps, à la place où s'élevait autrefois l'église de Notre-Dame de la Colombe dont il ne reste plus rien debout.

Citation du manuscrit ;

Cy-gist Madame Ragonde Giraud femme de Messire Guy de la Trémoille et femme depuis de Messire Guillaume Pot dame du dit Chastel Guillaume et de la Preugne dont le dit Messire Guillaume Pot était seigneur, qui trespassa au dit Chastel Guillaume le vendredi avant la conception notre Dame, l'an de grâce M.CCCLXXXVII.

Sur le fragment de pierre qui vient d'être exhumé, on lit : « femme depuis de Messire Guillaume Pot ».

Or, je remarque une très grande analogie entre certains détails décoratifs de cette pierre et les décorations accessoires des dalles d'Arpajon, au sujet desquelles j'avais ici-même adressé une question l'année dernière. (Cf. *Intermédiaire* LXI, 897 ; LXII, 35 36, 82).

Sur les réponses de quelques aimables et obligeants confrères, j'avais, à ce moment, consulté l'ouvrage de M. Guilhermy *Les Inscriptions de France*. Je viens de revoir ce même ouvrage à propos de la pierre de la Colombe. Et ce qui m'a frappé, c'est que cette pierre semble avoir eu un graveur de la même école que celui ou ceux des dalles d'Arpajon et de Saint-Martin de Champeaux.

Quels étaient donc ces graveurs de la pierre qui travaillaient si finement dès le XIVe siècle ? Etaient-ils moines ou laïques ?

Y eut-il une école d'artistes ou au moins d'artisans dans ce genre de travail ?

M. A. B.

—

Les cartons de la collection Deschiens. — Je viens d'acheter un volume de 645 pages intitulé :

Collection de matériaux pour l'histoire de la Révolution de France depuis 1787 jusqu'à ce jour.

Bibliographie des journaux.

Par M. D.......s Deschiens
avocat à la Cour d'appel de Paris
Paris.
Barrois l'aîné, libraire, rue de Seine, 10.
1829.

D'après le plan de l'ouvrage et une indication de la page 12 de l'introduction, il résulte que cet ouvrage n'est que la biographie de la collection formée par M. Deschiens.

Elle se composait, voir p. 1 de la préface, de 12.000 cartons.

2660 cartons d'œuvres, pamphets, etc , concernant les hommes, le surplus cartons de journaux ou divers publiés pendant la Révolution.

Sait-on ce qu'est devenue cette collection ? CHÉRY.

—

Textes grecs et latins récemment découverts. — Les fouilles opérées en Egypte nous ont rendu depuis 50 ans, et plus particulièrement au cours de ces dernières années, un nombre assez considérable d'ouvrages classiques, perdus depuis l'antiquité. C'est ainsi que nous furent restituées naguère, par M. Gustave Lefebvre, 4 comédies de Ménandre, dont rien ou à peu près rien n'était parvenu jusqu'à nous. Cette découverte sensationnelle avait été précédée de restitutions très importantes de textes perdus, d'un traité d'Aristote περὶ πολιτείας Ἀθηναίων, des Mimes d'Hérondas... etc.

Toutes ces découvertes ont fait jadis l'objet de communications à l'*Académie des inscriptions*, ou dans des revues savantes telles le *Journal des savants* et *la Revue des Etudes grecques en France*, dans l'*Athenæum* anglais, dans *l'Annual Archeological Report de l'Egypt exploration Fund*, enfin dans l'*Archiv für Papyrus forschüng* de Kœrte et les *Jahresberichte*, en Allemagne. Mais toutes ces revues françaises ou étrangères sont difficilement accessibles. Ne serait-il pas possible d'ouvrir dans les colonnes de l'*Intermédiaire* une enquête sur ces découvertes, qui resterait limitée, bien entendu, à la mention stricte des auteurs classiques, du texte découvert et du nom de l'éditeur ?

LAMOUREUX.

[Nous n'y voyons qu'un avantage ; mais cette rubrique risque d'être bien incomplète].



LE DERNIER COMBATTANT DE FONTENOY

(Voir colonne 741)

Batbie et le Lion populaire. — M. Frédéric Passy s'exprime ainsi dans le *Journal des économistes*, mai 1911, page 287 :

Vers 1865 ou 1866, des métiers dits *selfiacting* n'exigeant pour deux qu'une seule personne, ayant été installés dans des manufactures de Roubaix, une révolte éclata, si violente qu'une répression militaire fut nécessaire et qu'il y eut des morts et des blessés. C'est à la suite d'une conférence faite à ce propos par lui, à l'amphithéâtre de l'école de médecine, que Batbie, plus tard membre de l'Institut et l'un des chefs de la réaction, mais alors démagogue accentué, répondit à un auditeur qui lui demandait ce qu'il faisait des capitalistes et des industriels : Je les livre au Lion populaire.

L'anecdote est-elle exacte ? La phrase du Lion populaire est toujours attribuée à Batbie. Mais ne l'a-t-il pas prononcée tout jeune homme, en 1848 ? Il est peu probable qu'en 1865, Batbie, depuis plusieurs années professeur à la Faculté de droit de Paris, auteur d'ouvrages estimés, fût un démagogue accentué ; il regardait probablement déjà les opinions démocratiques comme des péchés de jeunesse ; c'est lui qui a inventé l'expression ordre moral qui a fait fortune. P. M.

—

Le Quesnoy, le Cateau, le Boucau, etc. — On sait que beaucoup de jeunes journalistes et de députés, jeunes ou vieux, prennent avec notre langue des libertés excessives et lui imposent des néologismes douloureux, comme *solutionner*, par exemple. Il semble que ces privautés remplacent avantageusement la mesure et le goût aux yeux de ceux qui se les permettent.

Les noms de lieux n'échappent pas à ces innovations qui doivent passer pour émaner d'esprits libres et hardis. A proposdes dernières grèves vers Bayonne, on a couramment imprimé : *les dockers de Le Boucau*, *les grévistes de Le Boucau*, au lieu du Boucau. Le Boucau veut dire la bouche, bouche de l'Adour. En français de France la formule nouvelle équivaut donc à je viens de la Bouche

Certains journaux du Nord n'ont rien à envier à ceux du Midi, ils impriment constamment : on nous écrit de le Quesnoy, on nous télégraphie de le Cateau-Cependant nos vieux auteurs qui savaient leur langue, parlent toujours du siège du Quesnoy, du traité du Cateau-Cambrésis.

Les réformateurs, hélas, sont aidés dans cette déformation du français par certains correcteurs J'ai dû lutter deux ans pour empêcher ceux qui lisaient mes épreuves en *première* de m'imposer ces nouveautés bizarres,commeje dus un moment me fâcher pour empêcher de fourrer partout des imparfaits du subjonctif.

Puissent ces quelques lignes aller au Vigan et aux Sables d'Olonne et non à Le Vigan et à les Sables d'Olonne !

ARD. D.

—

Ancona. — En italien, le mot ancona désigne un tableau peint ou un panneau préparé pour l'être, ayant un côté en forme d'arc de cercle ou d'ogive.

Existe-t-il un équivalent français du mot italien en question ?

NAUTICUS.

—

Anorible, terme d'arboriculture. — J'ai trouvé ce mot cent fois répété dans les livres de raison de la famille de Brossard des Ils, en Basse-Normandie, dans les dernières années du XVIe siècle et toute la première moitié du XVIIe. Il semble désigner une qualité ou une particularité des pommes et poires et peut-être des arbres mêmes qui donnent ces fruits. — « Les amerdoux anoribles de Noron » ; — « Item une aultre sorte (de pommier) dont la greffe est menue, rouge et anorible à fleuron, s'appelle l'ente à Paigny ». Encore un exemple de 1622 : « Mémoire que la pomme dont la fleur est tardive et la pomme aucunement anorible comme de la Sainct Gille, s'appelle de Cailleville... » Le mot s'applique également à d'autres fruits, tels que la prune : « Les prunes de Jehennet anoribles ont été entées », (en 1614).

J'ai vainement cherché ce vocable dans tous les dictionnaires anciens et modernes à ma disposition et dans quelques ouvrages d'arboriculture. J'ai consulté sur place, dans la localité même dont il s'agit, dans ces Livres de raison, les habitants les plus compétents, dont les arbres fruitiers constituent encore la principale richesse, et je n'ai pu obtenir aucune réponse. Ils igno-

rent complètement le mot anorible. Quelqu'un de nos confrères serait-il plus savant et pourrait-il me donner quelques indications sur l'origine et la signification de ce terme d'arboriculture ?

Le Besacier.

—

Des plus intelligents. — Un homme des plus « intelligents » ou un homme des plus « intelligent ».

J'ai trouvé cette dernière forme dans plusieurs livres. Elle peut se défendre, mais elle choque les latinistes.

Y a-t-il une règle de grammaire ou une autorité sérieuse qui permette de trancher la question ?

E. A.

—

Cartes de M. de Chatenay. — On connaît celles dites du général baron Atthalin.

Dans les *Mémoires* de Mme de Chastenay (t. II, p. 441), on lit :

> Maman donna à Mademoiselle de petites cartes pleines d'esprit qu'*il* avait dessinées en manière d'artiste. M. Atthalin fit aussitôt des cartes ; elles étaient bien, mais, sans prévention, nulle comparaison n'était sûrement à faire. Je vis cependant la complaisance qui se mettait à les opposer.

Mademoiselle était Mme Adélaïde, et *il* était Henri de Chastenay devenu pair de France.

Que sait-on de ces cartes qui auraient donné à Atthalin l'idée des siennes ?

A. G.

—

Le sifflet au théâtre. — L'emploi du sifflet par les spectateurs des théâtres daterait, selon une épigramme de Racine, de la tragédie d'*Aspar*, de Fontenelle, qui fut representée en 1686, et selon les *Anecdotes dramatiques* de l'abbé de Laporte, d'une comédie de Thomas Corneille, *le baron des Fondrières*, qui fut jouée en 1686. Mais ne sifflait-on pas antérieurement à 1680 ? Le vers fameux :

> C'est un droit qu'à la porte on achète en en-[trant

est dans l'*Art poétique*, et l'*Art poétique* parut en 1674 ?

Odessa.

—

Napoléon Musard. — Sur le fameux Napoléon Musard, chef d'orchestre des bals d'autrefois, existe-t-il une biographie à peu près complète ? Où est-il mort ?

C'est une physionomie assez intéressante pour être ramenée à la lumière de l'érudition.

A. B. X.

—

Le bal des Quat'z-Arts. — Cette semaine a été donné le bal des Quat'z-arts. Ce bal est devenu une véritable institution artistique. Il remonte déjà à une quinzaine d'années. Il serait temps, pour les historiens futurs, d'en fixer l'origine.

Quel fut le premier bal ? Quels furent ses initiateurs ? Quelles circonstances ont marqué les bals suivants ?

Il y a une chanson qui ouvre le bal au moment du défilé des cortèges : quelles en sont les paroles ? De qui est-elle ?

A. B. X.

—

Oiseau de Chypre. Oiseaux tunisiens. — Je lis :

> A Jehan du Vivier orfevre pour avoir .. mis à point une petite cage d'or à mettre oysellet de Chypre, en la chambre du Roy, c'est assavoir en ycelle avoir fait une brochette d'or, pour mettre ès charnières de luisselet (*petit huis, petite porte*) à fermer cette cage, et refait un crochet au bout de la chayenne pour pendre ycelle. (Argenterie du Roy Charles VI, juin 1392, *Arch. de l'Emp.*, KK. 23, *fol.* 109 V°).

Quel était ce petit oiseau de Chypre, hôte de la chambre du Roi et qu'on gardait dans une cage d'or ?

Je lis encore :

> A Gabriel Bertran, escuier, la somme de 48 liv. 2 sols 4 den. tournois en 30 escus d'or, ordonnez à luy au moys d'avril 1481, en faveur de ce qu'il a apporté audit seigneur (le roi Louis XI) du pays d'oultremer ung oiseau thunissien et deux tourtres blanches. (*Arch. de l'Emp.*, KK. 64, *fol.* 78). A Robert Fauze, 6 livr. 8 sols 4 deniers... pour ung oiseau appelé thunissien... (18 sept. 1481, *fol.* 80).

Quels étaient ces oiseaux originaires de Tunis, apportés au Roi en 1481 ?

Nauticus.

—

La rue de la Sonnerie. — D'après l'*Almanach royal* de 1767, le peintre de Machy habitait dans cette rue, que la *nomenclature* officielle n'indique pas. Où se trouvait-elle ?

César Birotteau.

Réponses

—

Le dernier combattant de Fontenoy (LVII ; LVIII). **Le Clerc** — Aucune réponse satisfaisante n'a été donnée jusqu'à présent à cette question posée par « Un passant » dans l'*Intermédiaire* du 10 juin 1908, col. 835

Le nom du soldat centenaire ayant assisté à la bataille de Fontenoy et qui aurait été vu aux Invalides en 1833 n'a pas été retrouvé. Je l'ai vainement cherché dans la *Galerie des Centenaires anciens et modernes* publiée par Lejoncourt en 1842. Cet ouvrage, qui est cependant très documenté, ne mentionne pas davantage l'invalide Kolombeski cité par M. J. C. Wigg dans l'*Intermédiaire* du 30 juin 1908, col. 960, lequel, âgé de 125 ans en 1835, aurait été logé aux Invalides à cette époque.

Je suis en mesure de donner à cette question une solution qui me paraît d'autant plus intéressante qu'elle s'appuie sur des documents absolument authentiques.

Le 3 mars 1820 mourait aux Invalides, après y avoir séjourné pendant 64 ans, et âgé de 104 ans, ainsi que l'indique C. L. Lesur au chapitre Nécrologie dans son *Annuaire historique universel* pour l'année 1820, un nommé Le Clerc, mon trisaïeul maternel. Sa présence à la bataille de Fontenoy est attestée par une légende que je transcris ci-après et qui se trouve au bas de son portrait en lithogravure dessiné par Rullmann en 1818. Un exemplaire de cette lithogravure qui est dédiée aux Soldats Français existe à la Bibliothèque nationale dans la Collection des Portraits.

Le 22 mai 1818 le Doyen d'âge des guerriers Français, (il a 103 ans) s'est rendu à pied de l'hôtel des Invalides au Palais-Bourbon pour repandre quelques larmes sur les restes mortels de son général, feu Monseigneur le Prince de Condé. Arrivé à la première porte, tenant le bras d'un camarade, il s'est vu bientôt entouré des chasseurs du second bataillon de la 12e Légion de la Garde Nationale et conduit en pompe jusqu'à la Chapelle ardente. Là il a été honorablement accueilli par le Général de service et introduit au pied du Sarcophage. En jetant l'eau bénite, de grosses larmes baignaient ses joues, ce qui ne l'a pas empêché de dire d'une voix assurée : « Ah mon général ! mon pauvre général ! il était comme moi, il aurait mieux aimé mourir d'un coup de canon ».

Monseigneur le Duc de Bourbon est allé le lendemain, à l'hôtel des Invalides rendre visite à ce vénérable vieillard.

Il a été à la bataille de Fontenoi. Sa femme qui vit encore a 97 ans, de sorte qu'ils forment deux siècles à eux deux

On trouvera de plus amples détails sur cet incident dans la Collection du *Moniteur Universel* de l'année 1818 — Nos 143 du 24 mai — 146 du 26 mai — 192 du 11 juillet et 195 du 14 juillet.

Le Clerc étant mort 75 ans après la bataille de Fontenoy, j'estime que, jusqu'à preuve du contraire, il peut être considéré comme ayant été le dernier survivant des soldats français qui avaient assisté à cette bataille. Le marquis de Ximénès cité par M. Jacques de Bartier dans l'*Intermédiaire* du 10 août 1908, col. 173, étant mort en 1817 (Dictionnaire de Bouillet), c'est-à-dire trois ans avant Le Clerc, n'est certainement pas le dernier survivant recherché.

A. Fouret.

—

La béatification de Louis XVI (LXII ; LXIII, 60, 110, 260, 359, 405, 503, 643). — C'est, bien entendu, sous les plus expresses réserves que je me risque à intervenir dans le débat sur la béatification de Louis XVI. Il serait assurément ridicule à un laïque d'exprimer une opinion ferme sur une question qui relève uniquement de la théologie et du droit canon.

Cependant la liberté étant entière à l'*Intermédiaire*, je me risque à exposer historiquement les choses telles qu'elles m'apparaissent.

Que Louis XVI eût été dans la vie moyenne et privée le type du brave homme, au sens le plus élevé, le plus chrétien du mot, c'est évident pour tout le monde. Que par absence de volonté, par résignation quasi fataliste, par apathie aussi, car il y eut de cela et beaucoup, cet honnête homme ait été un pauvre roi et l'auteur, pour une part, de ses malheurs et de ceux de la France, c'est pour moi la vérité historique. J'ajoute que comme tous les faibles, souvent même les forts, il manquait de franchise : après tout, c'est peut-être un défaut inhérent à la fonction souveraine, et d'ail-

leurs les Bourbons ne brillaient pas par cette vertu-là. A vrai dire, si jamais la dissimulation put être excusée, c'est dans les circonstances que des événements supérieurs à toute action humaine, firent au pauvre Louis XVI. Bon, il l'était et foncièrement, chrétiennement ; et c'est ce doux, ce faible que l'esprit de parti a transformé en un tyran altéré de sang ! Et dire que ceux qui disaient ces choses-là, les croyaient ?

Dès 1790, Mallet-du-Pan constatait que Louis XVI était incapable de gouverner, et cela est grave, parce que chez un roi la vertu royale est partie intégrante de la vertu tout court. Saint Louis s'est sanctifié en roi.

Louis XVI est mort noblement, chrétiennement ; beaucoup d'autres victimes sont mortes de même, sous la Révolution, avant, après, de tous temps. Cela suffit-il à lui mériter le titre de bienheureux ? Il ne m'appartient pas de résoudre une telle question.

Mais la victime du 21 janvier 1793, mourut-elle pour sa foi ou pour des raisons politiques ? Il suffit, ce semble, de relire les actes du procès pour être amené à cette conviction que les questions religieuses n'y eurent qu'une place tout à fait secondaire. Louis XVI, déclaré coupable par la très grande majorité de la Convention, le fut pour des motifs que l'on peut admettre ou rejeter historiquement, mais qui ne relevaient pas de la foi. Il fut condamné pour avoir massacré le peuple au 10 août, ce qui ne se soutient pas, pour avoir mal préparé la guerre, ce qui n'est pas tout à fait de sa faute personnelle, enfin, et cela est plus sérieux, pour avoir favorisé secrètement l'ennemi. Il y aurait, du reste, bien à dire là-dessus.

Je ne saurais donc considérer Louis XVI comme étant mort pour sa foi ; il est mort avec sa foi, ce n'est pas tout à fait la même chose. Que si l'on veut trouver un roi qui se perdit pour sa religion, voici Jacques II ; un assez vilain personnage, d'ailleurs, et que je ne songe nullement à comparer à Louis XVI. Encore, la peine n'alla-t-elle pour lui qu'à la perte de sa couronne, ce qui ne lui donne aucun droit, ce me semble, à être considéré comme un martyre. J'ajoute que par tous les actes de son regne et sa conduite dans la crise qui le termina, il fut le premier, le principal agent de sa ruine.

Une question : si on béatifie Louis XVI, pourquoi ne béatifierait-on pas Marie-Antoinette ? Et avant eux, est-ce que Marie Stuart n'est pas morte très manifestement pour sa foi ? Sans doute il y eut d'autres facteurs dans l'affaire, mais la question religieuse n'emporta-t-elle pas tout ?

Pour en revenir aux trop nombreuses victimes de la Terreur, il me semble que les pauvres Carmélites de Compiègne méritent pleinement, plus pleinement que Louis XVI, le titre de martyres. Je crois, d'ailleurs, que l'on pense à elles depuis longtemps en vue d'une béatification possible. H. C. M.

—

La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie (LXII ; LXIII, 10, 60, 165, 269). — V. dans la *Revue anti-maçonnique*, (mai 1911), 25 rue Bonaparte), le très substantiel article que M. l'abbé Duperron publie en réponse à la question posée le 10 septembre 1910 dans les colonnes de l'*Intermédiaire*.

—

La moulage de la tête de Maximilien Robespierre (T G., 776 ; XLVII ; LXIII, 406, 453). — Du *Temps* 5 juin 1911 :

Nous avons reçu de Londres, il y a deux jours, la lettre suivante :

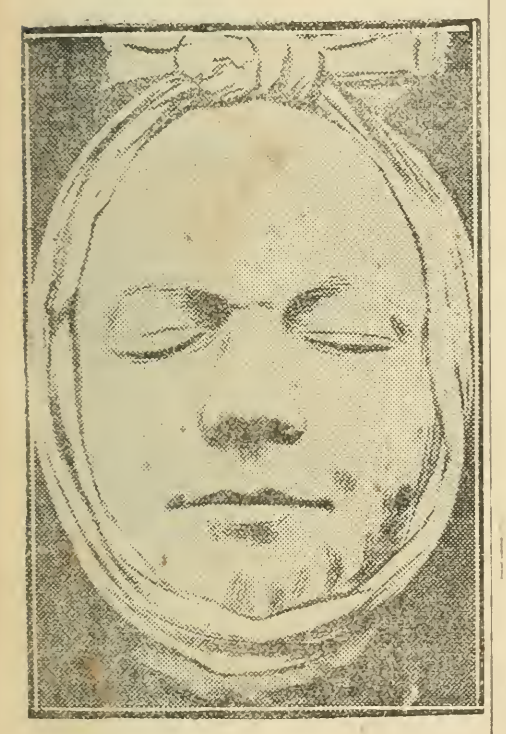
Il existe chez Mme Tussaud, à Londres, un moulage authentique de la tête de Robespierre qui provient d'un moule exécuté par la célèbre fondatrice du musée bien connu de figures de cire de cette ville. De la part des directeurs, M. John T. Tussaud vient d'offrir, par l'intermédiaire de M. Cambon, ambassadeur de France à Londres, une réplique de ce souvenir historique à la nation française. Cette offre a été acceptée et il a été décidé que ce terrible souvenir de la Révolution et du règne de la Terreur ne pouvait être mieux placé qu'au musée Carnavalet, à Paris. Voici en quelques mots quelles sont les circonstances qui ont donné lieu à cette offre.

Lord Redesdale écrivit le 24 avril dernier pour demander une entrevue à M. Tussaud, indiquant que M. Cain, le directeur du musée Carnavalet, à Paris, l'avait prié de prendre des renseignements au sujet des moulages faits, d'après nature, de certaines personnes des plus célèbres de la Révolution qui furent guillotinées pendant la Terreur,

moulages qui se trouvaient dans la collection Tussaud.

Le jour de sa visite, lord Redesdale raconta que depuis deux ou trois ans on avait exposé au musée Carnavalet une tête que la direction avait achetée comme étant un moulage de la tête de Robespierre, exécuté par un oncle et père adoptif de Mme Tussaud, Christophe Curtius, et que l'on prétendait être le même que celui exposé dans son musée à Paris pendant la tourmente révolutionnaire.

Cependant plusieurs experts qui avaient examiné ladite tête avaient émis des doutes sérieux sur son authenticité, et finalement ils furent confirmés par la découverte et la



confession de l'individu qui l'avait modelée et avait réussi à la faire passer pour la véritable. Afin cependant de faire la lumière sur certains points importants au point de vue historique, lord Redesdale avait examiné avec le plus grand soin le moulage que Mme Tussaud avait déclaré avoir pris de ses propres mains, et sur l'ordre de l'Assemblée nationale, immédiatement après l'exécution. Pour confirmer encore mieux ce point, qu'il suffise de rappeler le passage suivant du chapitre 26 des *Mémoires et souvenirs de France*, par Mme Tussaud, livre publié en 1838.

Après l'exécution de Robespierre, Mme Tussaud prit un moulage de la tête mutilée, quoique ce ne fut pas la première fois que la reproduction de ses traits eût été confiée à des mains habiles. Il avait en effet désiré que son portrait fût représenté debout, à côté de celui de Marat et de ceux de Collot d'Herbois et de Rossignol ; Robespierre avait même proposé qu'ils envoyassent leurs propres costumes pour habiller les figures, ce qui devait encore augmenter l'exactitude et la ressemblance : ce qui eut lieu comme il l'avait proposé.

Lord Redesdale, en examinant la tête, découvrit une ou deux différences entre le modèle faux et la tête authentique de Tussaud ; la plus importante était que le faux montrait une blessure d'arme à feu du côté de la tête opposé à celui où elle aurait vraiment dû se trouver. Robespierre, en effet, fut blessé par un individu peu avant sa mort, et la balle pénétra dans la mâchoire par le côté gauche de la tête, dans une direction qui prouvait clairement que la blessure ne pouvait avoir été faite par lui-même. Le moulage de Tussaud, au contraire, montre la blessure exactement du bon côté, c'est-à-dire à gauche.

Le 10 mai, M. Cambon et lord Redesdale rendirent visite à la collection Tussaud à la suite d'un avis transmis par lord Redesdale à l'ambassadeur de France que probablement les directeurs de l'exposition de Mme Tussaud seraient disposés à offrir aux autorités de la ville de Paris une reproduction de la tête de Robespierre. M. Cambon a semblé très impressionné par la ressemblance des traits du moulage avec les portraits généralement acceptés comme vrais de Robespierre, et fit même remarquer que la couleur de la peau et les marques de petite vérole paraissaient pour ainsi dire naturelle comme pour un moulage pris vraiment d'après nature. Il fit également remarquer, que suivant un compte rendu fait par un témoin de l'exécution, Robespierre portait ses cheveux tombants et qu'ils étaient fortement poudrés. M. Cambon demanda alors d'enlever la perruque de la tête, et ceci fait il fit ressortir ce point que le portrait semblait beaucoup mieux sans la perruque et qu'il serait même mieux de l'exposer sans elle, mais toutefois avec le bandage autour de la tête, car Robespierre, sans aucun doute, avait celui-ci en allant à l'échafaud. Quant à la copie offerte, elle sera une reproduction absolument exacte du moule pris sur la tête même de Robespierre et sera impossible à distinguer de l'original même.

La valeur du cadeau offert par les directeurs de Tussaud au musée Carnavalet est encore augmentée par le fait que c'est à Paris que ce musée de figures de cire débuta dans sa fameuse carrière. C'est donc un évé-

nement heureux et bien à propos que la direction de cet établissement ait songé à faire cette offre à la ville où cette exposition prit naissance et elle contribuera certainement beaucoup à entretenir les bonnes relations entre les deux grandes nations dont l'amitié n'a fait qu'aller en augmentant durant ces dernières années.

Nous avons soumis cette lettre à notre collaborateur et ami M. Georges Cain, conservateur du musée Carnavalet. Nous recevons de lui la lettre suivante :

Cher directeur et ami,

Je n'ai jamais vu la « tête de Robespierre » dont parle l'article qui vous est adressé de Londres et que vous voulez bien me communiquer. J'étais à Turin lorsque lord Redesdale — que je n'ai pas l'honneur de connaître — a pris la peine d'offrir à l'un de nos attachés de s'entremettre pour nous obtenir une copie de l'effigie de cire du musée Tussaud.

D'autre part, M. Cambon, notre ambassadeur à Londres, à qui cette effigie fut présentée, la trouva curieuse et s'unit à lord Redesdale pour demander qu'une reproduction en fût adressée au musée Carnavalet. C'est cette reproduction qui nous est annoncée.

Je suis, je l'avoue, un peu sceptique ; l'article que vous m'adressez fourmille d'erreurs : le masque de Robespierre que nous avons retiré de nos vitrines y resta exposé, non pas deux ou trois ans, mais cinq ou six jours... Il fut non pas acquis par notre musée, mais *donné* à Carnavalet par Mme veuve Charles Simon, belle-fille de Jules Simon... Plus loin, l'auteur de l'article parle d'un « moulage que Mme Tussaud avait déclaré avoir pris de ses propres mains et sur l'ordre de l'Assemblée nationale immédiatement après l'exécution ...

Passe encore pour l'*Assemblée nationale* en 1794 qui n'est qu'une erreur de nom ; mais « l'ordre de prendre le moulage de la tête de Robespierre » édicté par la Convention ! ! ! On demande le procès-verbal ! ! ! Je ne vois pas très bien « l'amateur », quel qu'il soit, autorisé à mouler ou réussissant subrepticement à mouler — au lendemain de Thermidor — la tête coupée de l'Incorruptible.

J'estime qu'en pareille matière une grande prudence est de rigueur, et sans impatience j'attends le masque annoncé.

J'imagine que ce fut l'une des multiples « attractions sensationnelles » qui durent être modelées sous le Directoire pour achalander les musées de cire si répandus alors et qui constituaient — si j'ose dire — les « cinémas » de l'époque.

Du reste j'entends soumettre le cas à quelques historiens, à quelques artistes : je compte consulter l'érudite Société des études robespierristes... Je vous dirai ensuite le résultat de cette minutieuse enquête. Jusque là — et tout en remerciant très fort lord Redesdale et les administrateurs du musée Tussaud de leur grande obligeance — je crois qu'il convient de réserver toute appréciation, et surtout toute affirmation.

Bien affectueusement et respectueusement à vous, mon cher directeur.

GEORGES CAIN.

3 juin 1911.

—

Le comte de Chambord, les papes et Naundorff — Documents inédits (LXIII, 578). — Sous cette rubrique, M. François Laurentie a publié, dans l'*Intermédiaire* du 30 avril, un article qui débute ainsi :

C'est un cliché naundorffiste : 1° que le comte de Chambord se savait, non l'aîné, mais le cadet ; 2° que tous les papes, au XIXe siècle, ont reconnu Naundorff et ses hoirs pour les descendants de Louis XVI.

Ces deux affirmations sont singulièrement exagérées

Quelle que puisse être, en effet, l'opinion de certains de nos amis, la *Légitimité*, organe officiel de la Survivance, n'a point soutenu de façon formelle et définitive, que le comte de Chambord était pleinement convaincu de l'identité de Naundorff avec Louis XVII. Personnellement, je ne l'ai jamais pensé ; mais il ressort, pour moi, des documents que nous avons publiés à ce sujet et, principalement, du témoignage de M. de la Roche-Billon et de celui de Mme de Malevssie, que comme la duchesse d'Angoulême, le duc de Bordeaux persuadé de l'évasion du Dauphin, eut parfois des doutes, mais n'arriva pas à la pleine lumière sur la question de l'identité royale de Naundorff. A notre contradicteur de démontrer, par des textes précis, que le comte de Chambord crut, *toute sa vie*, à la mort de Louis XVII au Temple.

Par contre, je lui garantis bien qu'il lui sera impossible de prouver, en s'appuyant sur des citations exactes, sa seconde et renversante assertion.

Dans quel numéro de la *Légitimité* M. Laurentie a-t-il donc lu, sous notre plume ou sous celle d'un rédacteur attribué, que *tous les papes, au XIXe siècle, ont reconnu Naundorff et ses hoirs pour les descendants de Louis XVI* ? ... Jamais, au

grand jamais, nous n'avons écrit une aussi évidente absurdité !

Nous avons simplement et, à mon humble avis, très raisonnablement prétendu que si Pie IX, Léon XIII et Pie X avaient considéré les descendants de Naundorff *comme des imposteurs avérés*, ils ne les auraient pas bénits dans les conditions où ils l'ont fait, Léon XIII surtout. Et si, parfois, nous avons pu nous exagérer la portée de ces bénédictions pontificales, nous avons pris soin, cependant, d'ajouter, à plusieurs reprises, que nous ne les donnions pas comme une reconnaissance officielle de l'identité royale de nos Princes par le Saint-Siège.

De grâce, que l'honorable représentant de don Jayme cesse donc de nous prêter, au détriment de la vérité, des arguments et des affirmations qui ne sont point les nôtres !

ALBERT RENARD.

—

[*Nous publions la réponse de M. Albert Renard, toutefois, nous rappelons que, dans cette question, nous nous sommes fait une règle de n'accueillir que des documents nouveaux. Toute controverse qui est de pure polemique n'y a point sa place.*]

—

Le Canal de Suez primitif (LXIII, 500, 595, 697). — Pour bien connaître cette question du canal de Suez, il est nécessaire de consulter la littérature Saint-Simonienne. C'est dans les publications du Père Enfantin et de ses amis que M. de Lesseps a puisé l'histoire antérieure du canal, pour la donner à son tour dans plusieurs de ses livres.

Le Père Enfantin voulut mettre à exécution, dès 1831, les idées de Napoléon et de Lepère sur le percement de l'Isthme de Suez, et se rendit en Egypte accompagné de nombreux disciples, enthousiasmés par cette idée grandiose. Ils y connurent toutes les misères : la peste, la pauvreté, rencontrant méfiance et déboires. Ils ne se découragèrent pas. Bravement, en vrais français, ils accomplirent la tâche qu'ils s'étaient assignée, et, après plusieurs années, leurs travaux terminés, ils revinrent en France, plus que jamais convaincus que le beau rêve serait réalisable. M. de Lesseps, vice-consul au Caire en 1831, connut alors les travaux et le projet des Saint-Simoniens. Enfantin, patiemment, se mit à l'œuvre, avec Arlès-Dufour, qui contribua tant au développement du commerce et de l'industrie française, avec Paulin Talabot, le célèbre créateur du P.-L.-M., et d'autres personnalités importantes, et forma une société d'études pour le percement de l'Isthme de Suez qui se constitua, le 30 novembre 1846, au capital de 150.000 francs. Il la divisa en trois groupes : le groupe français, le groupe allemand, le groupe anglais. Les groupes français et allemands — le chef du groupe allemand était l'ingénieur autrichien de Negrelli — envoyèrent en 1847 leurs brigades d'ingénieurs en Egypte. La brigade de Negrelli y arriva en Mars, et sur les travaux et sondages de ses ingénieurs il établit le plan du canal : tracé direct, système sans écluses, qui fut exécuté plus tard. Le groupe anglais ne fit rien.

Mehemed Ali favorisait ce projet. Il mourut. Son successeur, Abbas Pacha, y fut hostile, et Enfantin dut en ajourner l'exécution, d'autant plus que les événements politiques de 1848 étaient peu favorables aux grandes entreprises. Mais il ne cessait pas de s'en occuper, quand, en été 1854, Abbas Pacha, mort et remplacé par Mohammed Saïd Pacha, un auxiliaire inattendu se présenta à Enfantin et Arlès-Dufour : M. de Lesseps. Muni par eux de fonds et des documents essentiels, il partit pour l'Egypte, où il avait connu en 1831 Mohammed Saïd, et, le projet des Saint-Simoniens. La Société d'études formée par eux l'avait chargé d'obtenir pour elle la concession du creusement du canal. Saïd Pacha, auquel les actes intervenus entre ses prédécesseurs et la Sublime Porte interdisaient l'obtention à des étrangers de cette concession, remit à M. de Lesseps, le 30 novembre 1854, un mandat lui permettant d'organiser une société financière, mais non de la constituer. Et celui-ci, après avoir induit en erreur la Société d'études sur la nature de son mandat, se sépara regrettablement de ces hommes éminents, mais non sans rester en bons termes avec Negrelli, dont le plan lui était indispensable.

Negrelli vint alors à Paris, en septembre 1855, pour consulter ses amis qui

projetaient l'envoi d'une nouvelle commission en Egypte. Ils y renoncèrent, et, d'accord avec eux, Negrelli accepta l'invitation du Vice-Roi de se joindre à la commission internationale réunie sur ses ordres par son fondé de pouvoir.

Enfantin, Arlès Dufour et Negrelli, avec le plus noble désintéressement, ne voulurent en rien entraver la marche de la grande entreprise, d'autant moins qu'ils ignoraient la nature de la situation de de Lesseps et des documents que lui avait remis le Vice-Roi. Ils crurent devoir s'incliner devant une force qui leur semblait majeure.

La commission internationale se rendit en Egypte en Novembre 1855, parcourut l'Isthme, y retrouva les traces de campements des ingénieurs de 1847, et, après l'examen le plus minutieux, adopta à l'unanimité le plan de Negrelli, qui fut exécuté par ordre du Vice-Roi. La Société d'Etudes avait moralement triomphé.

L. R.

—

Eglise Saint-Germain de Charonne (LXIII, 492, 609). — Les deux écus auxquels s'intéresse notre collaborateur Noël et qui se blasonnent :

I. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux abeilles, en pointe d'une gerbe, le tout du même* ;

II. *De gueules au chevron d'or, accompagné de trois étoiles aussi d'or*,

Appartenaient : le 1er à Nicolas-François Thoré, seigneur de Charonne en 1755, le 2e à Louise Tronchy, sa femme. F.

* * *

Aucun renseignement quant aux Armoiries en question ; mais à ceux qui s'intéressent à cette curieuse église, je signalerai son tout récent dégagement par suite de l'élargissement de la rue de Bagnolet.

Sait-on que cette paroisse, une des plus modestes de Paris, est pourtant une des plus favorisées, quant aux ressources, grâce au voisinage du cimetière du Père Lachaise. ROLIN POETE.

—

Décharges de mousqueterie aux enterrements militaires (LXIII, 443, 550, 649). — Cet usage doit être très ancien et a dû être général en Europe. Le fait est qu'il est toujours en vigueur dans la traditionnelle Angleterre. Quand un militaire meurt, dans l'armée anglaise, fût-ce un simple soldat, un peloton de tir est désigné pour le salut de mousqueterie au cimetière. Dès que la bière est descendue dans la fosse, la Compagnie dont faisait partie le mort défile, les canons des fusils dirigés vers la terre. Puis, le peloton de tir vient se ranger le long de la fosse et sur un ordre, il relève les armes et tire une salve « en l'air ».

Le peloton est plus ou moins nombreux et il y a une ou plusieurs salves selon le grade du défunt.

A noter ce fait curieux : le bruit de la salve est le signal de la « débandade » (on dirait chez nous, « rompre les rangs »), et tous les soldats doivent revenir du cimetière pêle-mêle et en donnant des signes de joie ! Un officier anglais à qui je demandais le motif de cet usage, choquant à première vue, m'a expliqué qu'il était indispensable pour effacer toute impression de tristesse chez les hommes et remonter leur moral !.. H. R.

—

Bâtiments de guerre autorisés à porter la croix de la Légion d'honneur (LXIII, 539.) — Le nom du capitaine de vaisseau Senez, commandant le *Borée*, de 82 canons, figure à diverses reprises dans les volumes III et IV des *Batailles navales de la France* par Troude ; en particulier à propos de l'heureux ravitaillement du port de Corfou en février 1808, sous les ordres du vice-amiral Honoré Ganteaume — et de la poursuite par le contre-amiral anglais Georges Martin, avec 6 vaisseaux, d'une division française partie de Toulon le 21 octobre 1809 pour aller ravitailler Barcelone. — Cette division française, commandée par le contre amiral André Baudin, se composait des vaisseaux, le *Robuste*, le *Lion* et le *Borée*, capitaine Senez, plus, de deux frégates, la *Pauline* et l'*Amitié*. Les deux premiers vaisseaux furent envahis par l'eau, leurs poudres furent noyées, et il fallut les incendier pour ne pas les laisser tomber aux mains des Anglais. Le *Borée* échappa à ce désastre, ayant pu se réfugier à Cette (grâce à l'enseigne de vaisseau Vallat commandant le stationnaire la *Provençale*) et rentrer à Toulon le 19 novembre, les deux frégates y rentrèrent aussi. Mais Troude ne fait pas mention de la distinction accordée au vaisseau le *Borée*.

V. A. T.

Testaments devant curés (LVII ; LVIII ; LIX ; LX ; LXI ; LXII ; LXIII, 272). — Une cause intéressante était pendante en justice le 18 janvier 1765. Un habitant de Geaune voulait faire annuler la validité d'un testament reçu par un prêtre. L'ordonnance royale de 1735, répond le défenseur, prohibe les testaments faits par les prêtres ; mais elle n'annule point ceux faits avant, et le testament attaqué est de l'année 1727, temps auxquels les usages laissaient aux curés et prêtres desservants le pouvoir de retenir des testaments (1).

L'article 13 des statuts de 1318 disait à cet égard : « Les testaments faits par les habitants de ladite ville en présence de tiers dignes de foi vaudront, quoique faits sans la solennité légale, pourvu que les enfants ne soient point frauduleusement dépouillés de leur part légitime (2). » Mais la quotité revenant aux enfants n'était pas prévue aux statuts.

A Geaune, donc, et dans ou au dehors du ressort de son tribunal, on trouvait des habitants qui, suivant ce qu'admettait d'ailleurs notre ancien droit, recouraient au curé pour établir leurs dispositions testamentaires. Elles étaient rédigées dans la même forme que celles des notaires. Le testament était ensuite remis à un notaire, qui ajoutait à la suite l'acte dépôt. On peut voir deux spécimens de ces titres aux minutes de l'unique étude actuelle de Geaune : 1° 1er mars 1724, testament de Pierre Marcusse, de Sorbets, reçu par Raymond Izante, curé du lieu. (Barros, notaire.) — 2° 30 octobre 1727, testament de Me Bertrand Dufréchou, ex-notaire royal, retenu par François Courrèges, curé d'Arboucave. (Carenne, notaire.

***

Au point de vue de la recherche de la paternité, qui ne s'est présentée que fort exceptionnellement à l'état-civil de Geaune, voici deux cas sur cette délicate question :

Le 22 janvier 1680 nasquit Catherine Castay, fille illégitime de sieur Jean Castay, fils d'autre Jean Castay natif de Geaune, et de Jeanne Lalonque, femme estrangère, et a esté baptisée le 24 du même mois et an. Parrain charitable sieur Bernard Duconte, marraine Catherine Cadilhon.

Les termes de l'acte, avec parrain charitable, paraissent indiquer que la déclaration de paternité résultait de la mère seule, sans aveu du père désigné.

Le 9 mai 1716 naquit Marie, fille illégitime et naturelle à Philibert C., praticien, et à Jeanne Noguès, et fut baptisée le lendemain en présence de Jean Labarthe et de Philibert Labarthe. Marraine, Marie Noguès. La susdite mère a déclaré en justice que Ph. C. en était le père.

Au registre des baptêmes, le nom du médecin est écrit deux fois en toutes lettres : Philibert Carenne. Sa famille existant encore, je me suis arrêté à l'initiale C. SAINT-JOURS.

—

Confirmation avant la communion (LXIII, 545). Tout d'abord on confirmait les baptisés immédiatement après le baptême, mais bientôt s'établit, dans l'église latine, la pratique de ne conférer le sacrement de confirmation que lorsque le sujet avait atteint l'âge de raison. Le Concile de Trente (pars II, de *confirmatione*, 15) déclare que (bien entendu sauf le cas de danger de mort) on ne doit pas donner la confirmation avant l'âge de 7 ans. L'âge de 7 ans est mis ici pour l'âge de discrétion. En France et au Concordat la confirmation précédait la première communion, c'était aussi l'usage général de l'Eglise, et fondé sur ce motif théologique que la venue du Saint-Esprit préparait les voies à la réception du corps du Seigneur, c'est-à-dire à la première communion. Après le Concordat, le nombre des diocèses ayant été fort diminué, les évêques ne pouvaient point administrer le sacrement de confirmation que tous les 4 ou 5 ans, et comme l'enfant faisait, d'après les usages français, la première communion vers onze ou douze ans, pour ne point prolonger cette époque, il fut d'usage de transporter la confirmation après la première communion ; et comme cet usage donnait aux évêques une certaine latitude pour leurs tournées pastorales, ils l'ont conservé depuis. Mais c'est une coutume éminemment fran-

(1) Papiers de la famille Dupoy-Lafargue.

(2) Les statuts de Bachen, qui sont de 1333, ont leur art. 19 sur les testaments rédigé absolument dans les mêmes termes. (Voyez Légé, I, p. 469.) Seulement le texte de Geaune était en latin et celui de Bachen en patois gascon.

çaise, car dans les autres diocèses, les évêques donnent toujours la confirmation avant la première communion. Dans ces dernières années, des évêques français ont voulu revenir à l'ancien usage (l'évêque de Marseille, en particulier) et donner la confirmation avant la communion. Le Souverain Pontife les a loués de ce retour à la tradition ancienne et universelle, d'où il est à croire que petit à petit s'établira le retour aux usages ecclésiastiques au tant au moins que l'étendue trop considérable des diocèses et le peu de fréquence des visites pastorales permettront de le faire. Dr A. B

* * *

La confirmation se donne encore avant la Premiere Communion en Espagne et en Italie et même en certaines parties de la France, notamment dans le diocèse de Saint Claude. O. P.

—

Aladenize (LXIII, 395, 512). — La commission des récompenses nationales sur la proposition de laquelle, le 20 avril 1831, Aladenize avait été nommé sous-lieutenant, fonctionnait antérieurement à la loi sur l'Etat des officiers qui est de 1832. C'est sans doute pour cela qu'il fut possible de donner des grades d'officiers à des « héros de juillet » n'ayant pas encore servi dans l'armée. Y eut-il une *loi* proprement dite pour ratifier les propositions de la commission précitée? Je me rappelle avoir, une trentaine d'années apres 1831, entendu des officiers parler de héros de Juillet ainsi promus. — Aujourd'hui il faudrait une loi spéciale pour chaque cas. Y a-t-il eu, depuis 1832, des nominations faites par des lois de ce genre (par exemple, pour les princes d'Orléans, en 1871 ou 1872) ou encore des avancements de plus d'un grade à la fois?

Au sujet d'Aladenize, il y avait à Rochefort (Charente-Inférieure), il y a 40 ans environ, un receveur particulier des finances qu'on disait être le mari d'une sœur de cet ancien partisan de Louis Napoléon lors de l'affaire de Boulogne. Etait-ce exact? V. A. T.

* * *

Voir les *Souvenirs Intimes du Baron Mounier* au chapitre *Procès de Louis Napoléon*. Il dit :

Aladenize a été l'occasion d'un vif débat. 52 ont voté la mort. 104 la déportation 1er tour. Au 2e tour déportation, 112. (ego).

Le Baron Mounier était pair de France. Le mot *Ego* veut dire qu'il a voté pour la déportation. HENRY PRIOR.

* * *

Condamné après Boulogne (1840) par la chambre des pairs, Aladenize avait reçu, de 1844 à 1848, divers secours de Louis Napoléon. A partir de 1850, il reçoit une pension de 6000 francs portée en 1853 à 12.000 frs. — En 1851 il a un fils dont le parrain est le futur Empereur. Puis il touche diverses sommes importantes environ 70.000 frs. — et sa fille (ou sa sœur) est dotée de 100 000 frs.

Une autre fille est élevée aux frais de l'Empereur. Ruiné, il sollicite encore et reçoit jusqu'à sa mort (probablement survenue en 1860) des sommes s'élevant au total à près de 200.000 frs. M. Blachez, avoué, est alors tuteur des enfants mineurs.

(Extrait des Papiers secrets des Tuileries. Edition Poulet-Malassis, p. 330).

QUATRELLES L'ÉPINE.

—

Hélène d'Avout, comtesse de Coutard (LXIII, 587, 700). — Pour compléter la note déjà envoyée :

' Jean-François d'Avout, seigneur de Vignes (4 octobre 1728 - 17 mai 1805) épousa le 2 juillet 1764 à Avallon Jeanne Laureau de Lavault, dont :

1° Nicolas-François, mort en 1804, marié en 1799 à Marie-Geneviève Girard de la Vaivre. Sa fille Isaure, née 6 janvier 1805, épousa le 8 mai 1825, Abel Leullier, lieutenant dans la garde royale

2° François Nicolas-Armand (12 février 1778 - 17 juillet 1854) aïeul des propriétaires actuels de Vignes (près Avallon).

3° Jeanne-Hélène (10 janvier 1767-27 juillet 1835) mariée le 20 août 1808 à Louis-François Coutard.

4° Marie-Louise Perrette (10 janvier 1767 - 1843) mariée le 10 juin 1806 à Olivier Jean le Mulier, puis en 1824 à Frédéric Violet de la Faye de Marselois.

5° Marie-Françoise-Césarine (14 février 1768 - 3 mars 1838) mariée en 1800 à Paul Nicolas, comte de Vaudrimey.'

6° Françoise-Edmée-Emilie (22 octobre 1772-22 mai 1805).

Jean-François d'Avout, né à Annoux, le 6 mai 1739, mort à Avallon le 3 mars

1779, marié, le 24 septembre 1769, à Françoise-Adélaïde de Minard de Velari.

Le maréchal est leur fils.

Voir le *Bulletin 1901 de la Société des Sciences de l'Yonne.* S. G. L.

—

Bourg l'Espinasse (le baron du) (LXIII, 493, 655). — M. de Lorval trouvera dans l'*Ancien Forer* (VIIe année, p. 33 et suiv.) une longue notice sur ce personnage, écrite par un contemporain et même probablement par lui-même. On y voit qu'Antoine du Maine, baron du Bourg-l'Espinasse, fut fait maréchal de camp vers 1615 ou 1616. En 1622, il avait 62 ans, 69 ans en 1629 ; il est donc né en 1560, ou à la fin de l'année 1559.

Le même article contient d'autres renseignements sur Antoine du Maine, en particulier sur les raisons qui l' menèrent en Forer. et sur ses deux alliances avec Anne de Boucé et Marie de Bouvyers (Voir aussi le *Rouannais illustré*, V^e série, p. 12).

Dan son contrat de mariage, du 9 août 1585, avec Anne de Boucé, fille de François de Boucé (le trop fameux capitaine huguenot Poncenat), Antoine du Maine est dit « parrochain du Bourg au diocèse de Quercy », qui semble bien être Bourg-de-Visa, en Tarn-et-Garonne.

D'après les *Mémoires du comte de Souvigny* (t. Ier, p. 10). le régiment du Bourg fut mis sur pied par brevet du 6 mars 1597, sous le commandement du baron du Bourg de l'Espinasse, mestre de camp.

J'ai lu, dans un factum de procès, le récit d'un fait qui n'est pas raconté dans la notice indiquée plus haut. En 1602, Antoine du Maine

eut ordre de conduire le régiment auquel il commandoit sur les frontières de Bourgongne, pour empescher les mouvements et désordres que les capture et détention du sieur maréchal de Biron faisoit appréhender, etc.

(Voir le *Bulletin de la Diana*, XII, 39. où sont encore d'autres détails sur les affaires et procès d'Antoine du Maine).

Il fit son testament au château de Changy, près de Roanne, le 6 juin 1635, et mourut peu après ; car sa veuve Marie de Bouvyers, le 29 novembre suivant. fit insinuer ce testament au greffe du Forer.

O.-C. Reure.

Cavaro (LXIII, 540, 655) — Aux environs de 1880, M. R. Cavaro était professeur de dessin au Lycée Louis-le-Grand. On obtiendrait sûrement des renseignements précis en s'adressant au secrétariat du lycée. Paul Cheronnet.

—

L'atelier de Dantan (LXIII, 690). — Il existe une brochure qui n'est pas dans le commerce — et qui se rencontre peut-être, je n'en suis pas certain — à la Bibliothèque nationale. Elle porte ce titre : *Chez Dantan*, par Eugène Guinot, (imprimerie Dubuisson, rue Coq Héron 5).)

L'auteur décrit l'atelier, cité d'Orléans.

Sous la première voûte, à gauche, nous franchîmes un escalier d'une vingtaine de marches, large et un peu sombre.

Le petit salon d'attente est meublé dans un goût tout à fait artistique

Voici dans l'atelier où nous sommes entrés six rayons contenant environ quatre cents petits bustes en plâtre, tous d'une ressemblance parfaite.

L'atelier des portraits est à gauche du petit salon d'entrée, la salle des caricatures à droite. Ici nouvelle surprise, pour les visiteurs, les bustes, les statues, les figurines sont entassés dans cette vaste salle, avec une incroyable profusion. C'est un peuple innombrable et c'est un monde entier.

Un coin de la salle comique est occupé par des charges anglaises, un banc de la chambre des lords, une loge d'avant-scène à l'opéra de Londres et tous les personnages de la haute aristocratie britannique représentés dans leur désinvolture la plus familière.

Quand vous avez passé une heure ou deux à rire dans la salle des caricatures, Dantan vous invite à vous reposer dans sa chambre à coucher, Ici la décoration change ; le marbre et le plâtre s'effacent ; les lambris sont tapissés du haut en bas de peintures chinoises, de tableaux de maîtres anciens et modernes. Une tête de Rubens regarde paître des moutons de Brascassat. Au fond de l'alcôve une charmante danseuse de Vien est couchée dans un cadre ovale. Devant une glace, se mire mademoiselle Joly, soubrette du Théâtre Français, peinte par David. Dantan leguera ce portrait aux sociétaires de la Comédie Française pour le placer dans leur foyer.

J'ignore s'il a réalisé son intention.

L'abondance des richesses et la multiplicité toujours croissante de ses œuvres obligèrent, il y a quelque temps, l'artiste à joindre, à son appartement, l'appartement que quittait un autre artiste illustre, le pianiste Chopin, qui désertait la cité d'Orléans pour s'en aller mourir place Vendôme.

Guïnot signale encore une lionne empaillée, don de Gérard, tueur de lions ; un crocodile, don de Clot-Bey, et une panoplie contenant de magnifiques souvenirs d'Egypte.

Enfin, dans un coffret, un album musical dont chaque page recèle un morceau inédit et autographe d'un compositeur contemporain : Rossini, Meyerbeer, Liszt, Donizetti, Auber, Halévy, etc...

Voilà pour la description. La plupart des grotesques de Dantan sont à Carnavalet.

—

Pierre Denis (LXIII, 594, 658). — Pierre Denis fut une manière d'acteur qui ne joua que dans la coulisse ; il ne faut pas, dès lors, s'étonner s'il était inconnu de la foule. Par une étrange contradiction de son caractère, il fut à la fois l'homme du pittoresque et du mystère. Il vivait dissimulé dans l'ombre — et jamais très loin des hommes d'action, drapé dans des manteaux couleur de muraille ; et dans la rue, il aimait qu'on le regardât passer. On le voyait au quartier Latin, ancien ouvrier vivant parmi les étudiants, et ne voulant être ni étudiant ni ouvrier, coiffé d'une toque fourrée — peut-être était-ce la toque arménienne de Rousseau — vêtu d'une jaquette polonaise à brandebourgs, et chaussé de grandes bottes, qu'il confectionnait lui-même, car il faisait, avec la même ardeur, des chaussures et des constitutions ; mais il n'y avait d'utilisables que ses chaussures.

Sa vie, assez longue, — il mourut à soixante-sept ans, dans son petit appartement de la rue Didot, qu'il occupait depuis vingt ans, — est un tissu de surprises. Enfant du peuple, il apprit à lire en épelant les enseignes. Dans l'échoppe du cordonnier son père, sous la lampe fumeuse, il s'instruisit, et commença par digérer les philosophes modernes ; puis, il eut cette coquetterie, ce rude artisan aux mains meurtries, de vouloir lire Virgile dans le texte. Enfin, il lâcha le cuir et la poix pour la peinture : il se fit décorateur de théâtre, de ces théâtres de mélodrames où son adolescence fréquentait. Faire du théâtre aura été le rêve de toute sa vie — et la façon même dont il conçut la politique. Il l'aimait machinée, truquée, déclamatoire. En son cerveau bouillonnant et un peu nuageux, il a conçu cent drames à la manière d'Eschyle, dans lesquels les hommes ne sont plus que des entités. Ses tiroirs en sont bourrés ; mais tandis qu'il concevait des êtres de convention, il regardait, sur la scène réelle, manœuvrer les êtres de chair et de vie. Il se mêlait bizarrement à leurs agitations. Il complotait déjà en juin ; il fut de la Commune, mais dissimulé à son ordinaire. Il a raconté qu'il dut à cette circonstance, sa première rencontre, rue Vavin, en pleine fusillade, avec celui dont il deviendrait un jour, en exil, l'éminence grise : le colonel Boulanger était d'un côté de la barricade, lui de l'autre. La politique a plus d'une fois prouvé qu'on pouvait se rejoindre.

Il fut journaliste sous les initiales de C. C., abondant, improvisateur, de style lâché, mais original et toujours imprévu.

Des idées, ce n'était point ce qui manquait à Pierre Denis. Il en avait à revendre ; il se bornait à en donner. Il aurait voulu être le souffleur d'un homme d'action. Ah ! s'il avait su monter à cheval, mais il n'avait que ses bottes. Il était devenu le familier du prince Napoléon intéressé, conquis par ce constructeur de systèmes, qui avait fini par lui persuader de chausser l'étrier, et, dans un article resté célèbre, avait cherché à le mettre en selle sur le cheval qui avait été harnaché pour le comte de Chambord.

On ne le revit plus qu'à l'époque du boulangisme. Il recrutait des conjurés, et ses premiers mots — mots de passe et d'épreuve — étaient : « Ce sera le mur ou ce sera le pouvoir. » Ce ne fut pas le pouvoir, et M. Pierre Denis mourut dans son lit. Du moins, dans cette tentative, ne fut-il ni un profiteur, ni un lâcheur. Il fut le dernier conseiller du vaincu, et jusqu'à sa mort, demeura son ami. Il écrivit pour lui, sous un titre un peu enflé, le « Mémorial de Sainte-Brelade », et dans un drame médiocre, qui n'eut qu'un soir, il s'essaya à venger le soldat dont il n'avait point réussi à faire, selon son expression, « un empereur du peuple ».

Depuis lors, il était si complètement oublié, qu'il n'aura pas fallu moins que l'annonce de sa fin, pour qu'on s'aperçût qu'il vivait encore. G. M.

* * *

Ses parents étaient des ouvriers venus de Lorraine à Paris ; sa mère était petite-

fille de bohémiens espagnols. A treize ans, il fut apprenti cordonnier ; il quitta le tabouret à quinze ans et fit tous les métiers. Ce qui le servit, en somme, assez pour qu'il devînt le collaborateur du *Larousse* pour la partie technologique. Il fit de la peinture et du théâtre, de la poésie et de l'art dramatique. Il a été employé par Pierre Brunet à la décoration des monuments publics.

Ses opinions le mêlèrent sous l'Empire au groupe des étudiants républicains. Là, où il connut, Michelet, Proudhon, Scholl, Zola, Vallès, Spuller, Gambetta. Il devint l'un des six fondateurs de l'Association internationale des travailleurs, avec Tolain.

La guerre le trouva journaliste en province. Le Quatre Septembre l'installa au ministère de l'intérieur comme chef de cabinet de Jules Ferry, mais ses sympathies étaient plus à gauche et la Commune devait le compter parmi ses propagandistes les plus chauds ; à la rentrée on le crut fusillé. Il ne quitta pas Paris, il entra chez un libraire où il se dissimula sous les dehors d'un employé quelconque ; dénoncé, il se réfugia chez des jeunes gens, où des propositions de M. Portlalis vinrent le chercher. Il donna aux journaux de celui-ci une série d'articles remarquables qui étaient signés C. C. Le plus remarqué fut celui qu'à la suite de son entrevue avec le prince Napoléon, il écrivit dans l'espoir d'allier les républicains avec les bonapartistes contre les légitimistes.

Ce coup de barre ne réussit point, et il dut quitter le parti républicain. Il ne devait plus reparaître que lors du boulangisme, dont il fut l'éminence grise, surtout vers la fin et jusqu'au dernier jour.

Séverine a fait de lui ce portrait curieux :

Etait-ce un Lapon, était-ce un Scythe, sous cette toque de fourrure hérissée, hirsute, faisant corps avec la barbe, les cheveux ? La cape, fièrement rejetée sur l'épaule, était d'Espagne, mais les bottes étaient de Finlande ; et quand le manteau s'écarta, plus de brandebourgs qu'il n'en fût jamais sur la poitrine de Kossuth apparurent, zébrant le torse, comme des cordes de cithare !

*
* *

Les débuts littéraires de Pierre Denis furent d'un poète. Voici un sonnet retrouvé dans les journaux du Quartier Latin et publié en 1861. Il prouve au moins que Pierre Denis, à vingt ans, n'était pas dénué d'orgueil :

CONVICTION

Je sais ce qu'on ignore et crois en ce qu'on nie;
Je prends la vérité partout où je la vois ;
Dans cette humanité, par un homme bénie,
Je sens que je suis peu, mais je suis une voix.

Je me sens un de ceux qui par leur agonie
Ressuscitent un monde en mourant sur la croix;
La foi fait mon espoir, l'amour fait mon génie,
J'aime, — je suis heureux et je suis fort, — je [crois.

Des amères douleurs, je boirai le calice
Sans que le cœur me faille et sans que je pâ- [lisse,
Et sans craindre la mort, je la verrai venir.

Aiglon, je vole au ciel où l'inconnu m'attire ;
Penseur, sans m'émouvoir, je marche à mon [martyre ;
Homme, je pense à Dieu ; poète, à l'avenir.

PIERRE DENIS.

—

Mme de Créquy et Cousen de Courchamps (T. G. 249 ; LXIII, 218, 307, 465, 665). — En dehors du *Lundi* de Sainte-Beuve qui condamne sans ressources l'authenticité des souvenirs de la marquise de Créquy, on peut encore consulter à ce sujet :

L'Ombre de la marquise de Créquy aux lecteurs des souvenirs publiés sous le nom de cette dame ; suivi d'une notice historique sur madame de Créquy et sa famille, et orné d'un fac-similé de son écriture, Paris, Roret, 1835.

Cet opuscule, fort bien fait, et qui a pour auteur Mme Brayer de Saint-Léon, fournit l'analyse et la réfutation des plus grossières erreurs commises par le compilateur à qui nous devons les apocryphes *Souvenirs* de la marquise de Créquy.

EDMOND ANTHIOME.

*
* *

Une personne âgée me disait, il y a quelques années, avoir connu dans sa jeunesse, la mère de Cousen, (dit le comte de Courchamps) qui, souvent, fit cette déclaration devant elle : « Les *Mémoires de Mme de Créqui* ne sont pas aussi apocryphes qu'on veut bien le dire, car mon fils s'est servi, pour les faire, des papiers de madame de Créqui qu'il avait entre les mains ».

C. DE LA BENOTTE.

La baronne Finguerlin (LXIII, 539, 701). — La baronne Mathilde de Finguerlin, chanoinesse, née en 1803 † 1881. Elle fut dame de la duchesse de Nemours, en France ; — puis de la reine Marie-Amélie en Angleterre,

Elle avait une sœur aînée, d'abord Mrs Strickland, puis duchesse de Fezensac, mère du duc actuel. O. P.

—

Famille de Losse (XLIII, 495, 660). — Une généalogie, incomplete, de cette maison existe dans l'*Armorial*, de d'Auriac. OROEL.

—

Pradier (LXIII, 350, 557, 612, 562). — J'ai toujours entendu raconter dans ma famille que Pradier avait fait la *Ville de Strasbourg* de la place de la Concorde d'apres Marie-Athalie Vignardonne, fille du docteur Vignardonne qui fut l'ami du peintre Gros.

Le docteur Vignardonne eut trois filles : Marie Athalie était l'aînée. Je ne puis donner la date exacte de sa naissance. La cadette, Julie, naquit en juillet 1819. La dernière s'appelait Anna.

Je n'ai jamais entendu désigner Marie-Athalie que par ces seuls mots : l'amie de Pradier. Sa sœur Julie n'aimait pas à parler d'elle et ne faisait d'allusion à son existence qu'avec un certain mystere.

J'ajouterai que les trois demoiselles Vignardonne étaient très belles. Julie servit de modele à Gros pour la tête du personnage allégorique représentant la Grèce dans le plafond du musée du Louvre, « la Grece instruisant les peuples ». J. M.

—

Préfontaine, intendant de la Grande Mademoiselle (LXIII, 636). — Prefontaine n'est pas un Armynot ; il faut un peu de courage pour arriver à cette conviction Dans le tome III des *Memoires de Montpensier* (Amsterdam 1735) il est beaucoup question de Nau et de Préfontaine que Gaston d'Orléans semble poursuivre de son inimitié. Mademoiselle qui date si peu ou si mal ses souvenirs, dit qu'il est inadmissible qu'on ne laisse pas une personne de 25 ans, libre de choisir ses gens. L'affaire de Préfontaine commence donc en 1652, puisque Mademoiselle de Montpensier est née en 1627. Elle dit qu'une première fois son intendant se retira à Grandmont en Limousin, dont son cousin était abbé. En 1654, sur les insistances de Gaston, elle engage Préfontaine persécuté, à se retirer à Arras. dont son frère était abbé de Saint-Eloi. Elle nomme plus loin (t. IV) ce frère, M. Le Roi ; ce nom se trouve au t. III. Il suffit de continuer, et on trouve p. 144, que Préfontaine qui n'avait voulu ni d'une charge de conseiller au parlement de Metz, ni de conseiller de la chambre des comptes, avait été secrétaire d'ambassade sous Servien et d'Avaux à Munster, « M. le Cardinal envoya un jour quérir Le Roi et lui dit : Je veux envoyer votre frère en ambassade auprès des rois de Suede et de Dannemarc pour traiter de la paix entre eux. Préfontaine l'alla trouver sur cela et le supplia de ne lui donner que la qualité d'Envoyé ». Ce Préfontaine merite qu'on le connaisse, car Dangeau l'a nommé à propos de la mort de son frère : « Mercredi, 21 février 1685. — On apprit la mort de l'abbé de Saint-Eloi d'Arras ; il était frère de « M. le Roi premier commis de M. le Tellier pendant la régence ».

Je n'en trouve pas plus sur ce Préfontaine et passe la main à mes collègues. E. GRAVE.

—

Maréchal (danois) de Rantzau (LXIII, 636). — Dans l'ouvrage sur le palais de Fontainebleau par J Vatout (Didier, 1852) se trouve, aux pages 559 et suivantes l'acte de mariage du duc d Orléans et de la princesse Hélene-Louise-Elisabeth de Mecklembourg Schwerin (mardi 30 mai 1837.) L'un des témoins de ce mariage « était Charles-Frédéric-Guillaume, baron « de Rantzau, maréchal de cour et vice-« grand écuyer du grand duché de Meck-« lembourg-Schwerin ». V.A.T.

—

Ronsard est-il Roumain ? (LXIII, 495, 708). — Colonne 708, ligne 28, lire : Un capitaine au XIVe siecle.

—

Descendance de Samuel Bernard (LXIII, 158, 319, 415, 553, 652). — Voir le *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire*, de Jal : notice détaillée. J. LT.

—

Famille de Tournemine (LXIII, 302, 423). — Le général baron de Tournemine commandait l'Artillerie à Rennes sous

Louis Philippe vers 1838. — Il avait cinq filles : Pauline, l'aînée, qui ne se maria jamais, puis madame d'Aulnoy, madame Clémenceau de Saint-Julien dont le mari fut directeur général des Octrois de Paris sous le second Empire ; la marquise de Périgny et X dont le nom m'échappe.

C'était une famille charmante qui s'établit, il y a trente ou quarante ans, à Saint-Germain-en-Laye, 69 rue de Poissy ; il doit y avoir encore à cette adresse des descendants des filles du général de Tournemine auxquels l'on pourrait peut-être s'adresser utilement.

QUATRELLES L'EPINE.

—

Familles d'écuyers (LXIII, 255, 426, 560). — J'ignore si la classification établie par M. P. de Montlevret entre les pages, les écuyers et les chevaliers est bien exacte ; j'en doute un peu.

J'ai toujours cru, sans certitude cependant, qu'au moyen-âge les pages et les écuyers ne se recrutaient pas en général parmi la noblesse, sauf quand ils étaient attachés à la personne du Roi ou à celle de quelques tres grands seigneurs.

Le titre de chevalier, au contraire, n'était donné qu'aux nobles et encore seulement à ceux qui l'avaient mérité par quelque action d'éclat : on naissait gentilhomme, mais on était armé chevalier.

Jusqu'au jour où il était fait chevalier (miles) le gentilhomme portait les titres de « noble homme » (nobilis vir) et de « damoiseau » (domicellus) ; le chevalier prenait en outre en général le qualificatif de « monseigneur » (dominus).

A partir du XVe siècle, la chevalerie ayant disparu, et la distinction entre damoiseau et chevalier n'ayant plus alors sa raison d'être, les nobles prirent uniformément la qualité d' « écuyer » qui leur fut exclusivement réservée.

Je n'ai jamais, pour ma part, rencontré le terme « famille d'écuyers », mais il se comprend parfaitement et veut simplement dire « famille noble ».

Si M. P. de Montlevret le désire, je pourrais lui donner directement des renseignements plus complets avec exemples à l'appui. M. DE C.

* * *

Notre confrère, M. G. de La Véronne me paraît avoir mis au point très exactement cette question : sous l'ancien régime et même au moyen âge le titre d'écuyer était caractéristique de la noblesse ; tous les simples gentilshommes avaient droit à ce titre, pourvu qu'ils pussent faire preuve d'ancienne noblesse ; par contre, la noblesse à charte, les anoblis, ne le portaient point, car leur anoblissement leur conférait généralement un titre déterminé : vicomte, comte, etc.

Le titre d'écuyer, appliqué aux familles de vieille noblesse, était général, notamment dans les provinces de Bretagne et de Normandie.

Je possède les papiers authentiques de ma famille, depuis l'an 1340, et ils me sont parvenus dans des conditions excluant toute possibilité de supercherie. Né aux colonies où mes ascendants avaient émigré, je vins en France, pour la première fois, en 1886. Mon premier soin fut de me rendre au domaine patrimonial dont je porte le nom et dont nous possédons encore quelques lambeaux.

Le château était occupé par un fermier, qui dès mon arrivée, me raconta ceci : — « Il y a là haut deux vieux bahuts que je suis obligé, par mon bail, de garder avec soin et que je n'ai pas le droit d'ouvrir. D'ailleurs, j'en serais fort en peine ; je n'en ai pas les clefs. Ces meubles tombent en poussière et ils m'encombrent ; ne pourriez-vous m'en débarrasser ? »

Je montai voir ; je secouai les bahuts ; ils étaient vermoulus, en effet ; ils s'éventrèrent et se vidèrent d'un flot de parchemins et de papiers de toutes sortes, qui étaient là entassés depuis près d'un siècle. C'étaient nos papiers de famille.

En les compulsant, j'appris entre autres choses, que mon trisaïeul, le dernier seigneur du lieu, féru des théories de Jean-Jacques, comme beaucoup d'autres gentilshommes d'alors, s'était, en 1789, rallié avec enthousiasme aux idées nouvelles, si bien qu'il avait été élu maire de sa seigneurie transformée en commune.

Chargé, en cette qualité, de brûler les parchemins de la noblesse et du clergé, il avait, au dernier moment été pris d'un scrupule et avait sauvé ses parchemins, ceux de la paroisse et ceux des gentilshommes dépendant de son administration.

C'est ainsi que nos papiers étaient parvenus intacts jusqu'à moi.

Soit dit en passant, son « ralliement » ne lui porta pas bonheur. Son fils, ayant été accusé d'avoir participé à l'échauffourée de Caen, émigra. Le malheureux vieillard fut alors arrêté, et expédié sur Paris pour y être jugé par le tribunal révolutionnaire. Comme toutes les voitures et berlines de la région avaient été réquisitionnées pour d'autres « suspects » — la dernière avait servi pour le marquis de Chiffrevast — mon infortuné trisaïeul fit partie d'un lot de compagnons d'infortune qui furent entassés dans des charrettes.

Il arriva à Paris le 9 thermidor, à 4 heures après midi, et échappa à la guillotine ; mais les fatigues du voyage — il avait 81 ans — lui furent fatales et il expirait quinze jours après !...

Bref, au cours de cette longue période de cinq cent cinquante ans, je trouve constamment le titre d'écuyer accolé au nom de tous mes ascendants et de la plupart des familles auxquelles il s'allièrent : les Harcout, les Clamorgan, les Villiers, les Taillepied, les St-Germain, les Portbail, les Chateaubriand, les Bédée, les Clerel, les Mesnildot, etc.

Les actes, chartes, octrois, donations, contrats de mariages, etc., se libellaient ainsi : « Messire N, écuyer, seigneur, et patron de... » tels et tels lieux. Par contre, le qualificatif « noble homme » est toujours exclusif de noblesse ; le suzerain (baron d'Amfreville) et les vassaux nobles sont toujours « écuyers », les vassaux non nobles et les tabellions sont toujours qualifiés de « noble homme » et « honorable homme » et leur nom n'est jamais précédé du titre de messire.

Mieux : en entrant dans les ordres, le noble ne perd pas son titre d'écuyer. Un de mes grands oncles, évêque de Bayeux, au xve siecle, se qualifiait d'écuyer ; un autre, curé de Flamanville, l'était aussi.

Je crois donc que la question des « familles d'écuyer » est bien résolue.

Quant à l'abus des titres de noblesse, dont parle notre confrère, c'est une faiblesse assez générale qui flatte la vanité de beaucoup de gens et dont on ne peut que sourire.

Ces amusants parvenus ne savent pas que même la particule n'est pas une preuve de noblesse. J'ai connu un M. Tesson, mort récemment officier de marine en retraite. Il descendait authentiquement de Jourdain Tesson qui, en 1047, décida de la bataille du Val des Dunes en faveur de Guillaume-le-Batard. Jourdain Tesson était alors chevalier banneret et commandait à une revue de quarante écuyers. Or, son descendant direct s'appelait Tesson tout court. Il avait bien ajouté la particule à son nom ; mais n'y avait pas droit — ce qui ne l'empêchait pas d'appartenir à l'une des maisons les plus illustres, les plus anciennes et les plus authentiquement nobles de la France.

H. R.

—

Armoiries à identifier : trois aiglettes (LXIII, 637). — Les de la Tremoïlle, vicomtes de Thouars, princes de Tarente et de Talmont, portent : *d'or au chevron de gueules, accompagné de 3 aigles d'azur, becqués et membrés du second.*

DEUX CHEVRONS. Cet ex-libris est celui d'un conseiller nommé de Long ; il n'est pas anonyme, puisqu'il porte la mention : « appartient à M. de Long. Cons^{r}. » D'après Rietstap, la famille du Long, de Guyenne, porte : *d'azur à deux chevrons appointés d'or, le premier renversé, accompagnés de deux croissants d'argent, un en chef, l'autre en pointe.* Aussi, en cherchant dans *Renesse* au mot chevron entrelacé renversé, ne peut-on pas y trouver du Long qui figure sous la catégorie des chevrons appointés. Voilà un exemple de plus des nombreuses erreurs de Rietstap et de la grande difficulté que l'on a à identifier parfois certaines armoiries. Frappé par la grande analogie qu'il y avait entre les armes décrites et celles des du Long, j'ai cherché dans mes cartons et j'y ai trouvé la pièce elle-même.

NISIAR.

*
* *

Noblet, seigneur de Romery en Champagne, a pour armes : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois aiglettes d'argent, 2 et 1.*

E. GRAVE.

—

Armoiries à déterminer : au 1 et 4 de gueules (LXIII, 591, 710). — Le manteau de pair, la couronne de duc et le chapeau d'archevêque ne peuvent s'appliquer, en France, qu'à un archevêque de Rheims, les 2 autres pairs *ducs* n'étant qu'évêques — à moins que le dit archevêque ne fût duc lui-même ou n'en por-

tât la couronne. Alors le manteau ? *Lille* éteint vers 1550, *Vintimille*, *Tende* portent, *de gueules au chef d'or.*

—

Les anneaux de saint Blaise (LXIII, 637). — On ne trouve rien dans la vie de saint Blaise, qui justifie la présence des anneaux d'or aux pouces. Dans toutes les merveilles accomplies par ce saint ermite, on ne voit pas en quoi ces anneaux peuvent symboliser aucun des miracles qui lui sont attribués dans la *Légende Dorée.*

E. GRAVE.

—

« Les Précieuses Ridicules » opéra (LXIII, 642, 718). — Même volume, page 256, en note :

Délibérations de la municipalité de Chatillon : Le 5 thermidor an II, elle ordonne la levée des scellés, pour vérifier l'opéra mentionné dans une lettre adressée à Paris à la citoyenne Chastenay et saisie à la poste. — 7 thermidor : « Vu les huit cahiers de musique...; considérant que, loin que cet opéra présente rien de contraire aux bonnes mœurs ni aux intérêts de la République, il fait l'éloge de son auteur, et du goût et du talent de la citoyenne Chastenay pour la musique, etc. »

A. G..

—

Le Cabinet satyrique de 1613 (LXIII, 592). — La Bibliothèque de Valenciennes possède cette édition datée de 1613 (le privilège est de 1618, et Brunet n'indique aucune édition antérieure à 1618). En voici le titre entier : « Le Cabinet Satyrique, ou Recueil parfaict des vers piquants et gaillards de ce temps. Tiré des secrets cabinets des sieurs de Sigognes, Regnier, Motin, Berthelot, Maynard, et autres des plus signalez Poëtes de ce siècle.

« Nouvelle édition, reueuë, corrigée, et de beaucoup augmentée.

« A Paris, chez Pierre Billaine, au Palais. M. DC. XIII. — Avec privilège du Roy. »

In-12, 669 pages, plus 25 pages non chiffrées : 6 pour le titre, un avis de « l'imprimeur au lecteur » et quatre petites pièces en vers, et 19 pour l' *Extraict du priuilège du Roy* (daté du « huictiesme iour de iuin mil six cens dix huict ») et la table.

« La Bouquinade, de Pierre de Ronsard », occupe les pages 119 à 125.

L JT.

Nous mourrons presque tous (LXIII, 640). — J'ai toujours entendu attribuer cette sotte phrase à Bossuet qui sûrement ne l'a pas dite : *Nous mourrons tous, mes frères... ou du moins presque tous.*

On a voulu montrer par là que Bossuet était un flatteur, mais c'était dépasser la mesure. A-t-on des exemples *mieux choisis* des flatteries de Bossuet à l'égard de Louis XIV ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Chanson de l'Ecole des Beaux-Arts (LXIII, 592, 667). — Les *Principes de l'art* sont de Charles Cros. Je n'en connais que les trois strophes que cite Emile Goudeau, dans *Dix ans de Bohême*, p. 203.

Proclamons les princip' de l'art !
Que personn' ne bouge !
La terr' glais' c'est comme le homard ;
Un' deuss', quand c'est cuit c'est rouge.

Proclamons les princip' de l'art !
Que tout le monde se saôule !
Le plâtre est bien un peu blafard...
Un' deuss' mais coule bien dans l'moule.

Proclamons les principes de l'art !
Que tout l'monde s'épanche !
Le marbre est un' matière à part
Un' deuss', y en a pas de plus blanche.

Il y a probablement une distinction à établir entre les *Principes de l'art*, de Charles Cros et la Chanson de l'Ecole dont Un Passant cite quelques couplets de rythmes divers.

Y.

—

Poésies monosyllabiques (LXIII, 306, 429). — Le sonnet paru dans le nº de l'*Intermédiaire* du 30 mars est, non de Paul Bert, mais de *Léon Valade*. Voici trois autres pièces du même genre. Je ne connais pas les auteurs.

LA PASSION

De
Ce
Lieu,
Dieu
Mort
Sort ;
Sort
Fort
Dur ;
Mais
Très
Sûr.

*
* *

COMBAT NAVAL

Mer
Croule,
Foule
L'air !

Chair
Roule
Sous le
Fer !

L'onde
Ronde
Bout.

Ombre...
Tout
Sombre !

*
* *

L'ENFANT A LA MOUCHE

Touche
A
La
Louche,

Mouche !
Ah !
Ma
Bouche !

Je
Te
Pince !

Vlan !
Mince !
Pan !

Ces poésies, qui n'ont guère que le mérite de la curiosité, ont été publiées dans le très intéressant petit Recueil de M. Léo Claretie *Lectures françaises*, édité chez Larousse. F. GIRONDEAU.

—

Le bien qui a été dit du pélican (LXI ; LXIII, 481). — D'abord est-ce que son nid, ses enfants, se disent *piété* ou *pitié* ! Les auteurs les plus sérieux ne sont pas d'accord sur ce sujet, ni les héraldistes.

Dans un récent article de M. Rebsomen paru dans l'*Aquitaine*, de Bordeaux, du 14 avril à propos des armoiries de monseigneur Capmartin, nouvel évêque d'Oran, sont cités de nombreux auteurs qui « ont dit du bien du pélican » : *Iconologie* de Brie et Baudouin, 1636. *Dictionnaire iconologique*, de Lacombe de Prézel, 1756. *Monographie de la cathédrale de Bourges*, par Martin et Cahier. *Art religieux au XIIIe siècle*, par E. Male. Saint-Thomas dans l'*Adoro te*.

PEY BERLAND.

Côte d'argent, d'azur, d'émeraude (LXIII, 493, 624). — Dans le numéro du 20 avril 1911 de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, un « Pyrénéiste » demande « quels sont les premiers écrivains ou publicistes qui ont créé et mis à la mode les expressions « Côte d'argent, d'azur, d'émeraude. » Et très judicieusement il émet l'opinion que l'expression Côte d'argent ait eu pour parrain M. Maurice Martin, rédacteur sportif de la *Petite Gironde.* Je suis heureux de pouvoir confirmer ce curieux Pyrénéiste dans son opinion en ce qui touche la côte de notre Sud-Ouest.

C'est, en effet, M. Maurice Martin, publiciste, rédacteur à la *Petite Gironde*, de Bordeaux, qui a baptisé, en 1905, « Côte-d'argent » le littoral de l'Atlantique allant de l'embouchure de la Gironde à celle de la Bidassoa de Royan à Hendaye, à cause de la superbe frange argentée bordant les côtes saintongeaise, landaise et basque, tant au pied des dunes des landes de Gascogne, qu'à celui des rochers de Royan et de Biarritz. — Le vocable a été officiellement admis par le congrès des Sociétés de Géographie française, qui s'est réuni à Bordeaux en 1907. — Depuis cette date, il a été employé par les Compagnies de chemins de fer et par divers auteurs, tels que J.-H. Rosny, Victor Margueritte, etc. Il a été, de plus, trés explicitement mentionné dans le *Larousse pour tous.* Enfin, M. Maurice Martin a publié un très bel ouvrage descriptif et un panorama qui a fait la joie des aviateurs ayant eu déjà à sillonner les nues sur notre littoral.

Quant aux Côtes d'Emeraude et d'azur, elles ont été baptisées, la première par le poète Stéphen Liégeard, et la seconde par le publiciste parisien Emile Gauthier.

Trop heureux si ma modeste documentation a pu satisfaire la curiosité du « Pyrénéiste ». J. SAULNIER.

—

Quel est l'inventeur du télégraphe Chappe ? (LXIII, 546, 672). — Sur Claude Chappe et son œuvre, on peut consulter :

Ernest Jacquez. — *Claude Chappe, notice biographique*, Paris 1893.

Gerspach. — *Histoire de la Télégraphie aérienne*, Paris 1861.

Gautier. — *L'Œuvre de Claude Chappe* Paris 1893.

Claude Chappe avait eu tout d'abord l'idée d'installer à une certaine distance l'un de l'autre deux pendules réglés synchroniquement et indiquant sur un cadran non des heures, mais des signes. Un signal sonore, donné par le poste transmetteur au moment où l'aiguille passait devant le signe à transmettre, indiquait ce signe au poste recepteur, qui le traduisait ensuite en clair. Les deux postes n'étaient éloignés l'un de l'autre que de 400 m. environ.

Chappe essaya ensuite d'éloigner les deux stations en substituant au signal sonore un signal électrique : il serait ainsi arrivé à des vitesses analogues à celles des télégraphes électriques primitifs, mais l'impossibilité de réaliser un isolement suffisant l'en empêcha.

Il conçut alors ses signaux optiques.

C'est Miot de Mélito (v. ses *Mémoires*, Paris 1873, p. 36, t. I), qui donna à l'appareil que Chappe avait dénommé *tachygraphe* le nom de *télégraphe*.

Les expériences d'Amontous sont relatées, d'une manière d'ailleurs peu précise, dans le *Mercure*, sept. 1695, p. 164, et dans son *Eloge*, par Fontenelle.

Troche, dans sa *Notice sur l'ancienne Commune de Belleville*, Paris 1864, rapporte, sans donner de source, que Dupuis, en 1778, fit des essais pour correspondre par des signaux optiques de Belleville, où il résida longtemps, avec un de ses amis qui habitait Bagneux.

On sait que Chappe eut à lutter contre des rivaux qui lui disputaient la priorité de son invention. Notamment, le 15 Thermidor an VIII, le *Publiciste* présenta un projet de télégraphe aérien, à cadran, dit *décimal*, imaginé par les sieurs Laval et Leblond.

Néanmoins le télégraphe de Chappe résista à toutes les concurrences et l'on dit qu'une des dernières dépêches envoyées qu'il transmit fut celle qui annonçait la prise de Sébastopol, en 1855.

Quant à la première dépêche transmise, elle est généralement inexactement citée ; la voici d'après Gautier, l. c.

Garnison autrichienne forte de trois mille esclaves à mis bas les armes et s'est rendue à discrétion.

Il s'agissait de la prise du Quesnoy, le 28 Thermidor an II.

La Convention, qui était en séance, répondit aussitôt :

La Convention nationale décide que les troupes qui ont fait le siège du Quesnoy ont bien mérité de la patrie.

Les Archives nationales sont très pauvres sur Chappe ; à peine quelques registres (A.F. II. 200, 1671 et 1900, A.F. II 403). Il n'y a rien non plus au Ministère des Postes, où il semble que les archives du télégraphe Chappe aient été détruites.

PH. DALLY.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

Contre les Vandales. — Je viens de faire une série d'excursions dans les Hautes-Alpes. Partout on rencontre dans ce pays si français par son origine, son histoire et ses luttes, des vestiges d'art religieux que la barbarie de la politique se refuse à respecter.

Je cite notamment le si gracieux porche fin XV[e] siècle de l'église de Guillestre. On a pu impunément, il y a quelques lustres déjà, en masquer la perspective par une construction en avancement sur la partie gauche du monument. Actuellement, les colonnes de ce baldaquin de pierre si joliment patiné sont couvertes d'affiches hideuses, réclames de pâtes alimentaires ou de vendeur d'orviétans politicien.

L'église de *Névache* possède un portail en bois admirablement fouillé dans le plus pur flamboyant, rappelant, si je ne me trompe, un don même de Charles VIII revenant d'Italie ; l'année 1498 y est du moins inscrite. Ce portail exposé aux intempéries des saisons, se dégrade de jour en jour sans que personne ne prenne souci de sa conservation.

Un intermédiairiste influent ne pourrait-il, au nom du beau, s'intéresser à ces œuvres d'art qui semblent demander grâce à la haine béotienne des sous Homais de village ou tout au moins à une indifférence dérivant surtout de l'ignorance ?

X***.

Le général de Grammont à Saint-Etienne en 1849. — Depuis juin, jusqu'à la veille du Coup d'Etat, la province lyonnaise fut en effervescence.

Nommé général de brigade en 1848, le comte Jacques-Philippe Delmas de Grammont commandait le département de la Loire ; il fut amené à réprimer diverses tentatives insurrectionnelles. Celle dont il est parlé dans les lettres qu'on va lire était fomentée par les sociétés secrètes dont Delescluze et Gent étaient les principaux organisateurs et qui donnèrent lieu au fameux procès de la Nouvelle-Montagne, en 1850.

Le général de Grammont, signataire des lettres, est l'auteur de la loi protectrice des animaux qui porte son nom.

à l'Hôtel de Ville de Saint-Etienne
à 2 heures du matin, 16 juin 1849.

Mon Général,

A la nouvelle des troubles de Lyon, une grande agitation s'est manifestée à Saint-Etienne. J'ai pris les mesures commandées par la prudence, et j'ai ordonné la concentration des troupes ici conformément aux instructions qui m'ont été données à mon départ de Lyon.

Le bataillon du 6e léger arrive de Montbrison et 4 compagnies du 19e léger sont en marche de Rive-de-Gier sur Saint-Etienne.

Des chants séditieux, des cris « à bas les blancs », « vive la Montagne », vive la Ligue », n'ont cessé de se faire entendre jusqu'à minuit, des attroupements nombreux se sont formés sur divers points, mais les patrouilles d'infanterie et de cavalerie les ont dissipés sans résistance ; quelques arrestations ont été faites dans la foule.

Nous allons coffrer les meneurs, j'attends de vos nouvelles avec impatience.

J'ai reçu à quatre heures la dépêche télégraphique que vous m'avez transmise.

La ville est entièrement calme en ce moment.

Dévouement respectueux,

Général de GRAMMONT.

—

Saint-Etienne, 17 juin 1849, au soir,

Mon Général,

Je vous félicite et je me félicite avec vous de l'heureuse issue que vous avez donnée à la révolte de Lyon.

J'appelle en même temps votre attention sur le département de la Loire, où il existe tant d'éléments de désordre.

Roanne est en insurrection contre ses autorités, 4000 marins veulent y faire la loi, et s'emparer des deux pièces de canon de la Garde Nationale. J'envoie demain par convoi de fer, le bataillon du 6e léger que j'avais fait venir de Montbrison : il est sous les ordres du commandant de La Rochette, auquel je délègue les pouvoirs qui me sont conférés pour l'arrondissement de Roanne.

A l'arrivée des troupes dans cette ville, cinq arrestations des meneurs les plus audacieux auront lieu. Il serait indispensable de placer à Roanne un ou deux escadrons de cavalerie. M. le maréchal de si regrettable mémoire m'avait promis d'y faire venir 150 ou 200 chevaux de Clermont ou de Moulins. Veuillez les demander par dépêche télégraphique et en attendant, y faire envoyer un escadron de Tarare ou de Labresle si vous le pouvez sans inconvénient.

Rive-de-Gier est dans une agitation très grande, d'importantes arrestations y sont faites journellement, 50 chevaux du 12e de dragons renforcent les quatre compagnies du 19e léger. Le chef de bataillon est investi de mes pouvoirs, je ne puis songer pour mon compte à quitter Saint-Etienne un seul instant. La ville est cependant fort paisible en apparence. Les arrestations que j'ai faites et que je continue, la fermeture de quelques cafés, clubs démagogiques, ont paru produire un bon effet.

J'ai ici trois escadrons de dragons, un bataillon du 15e léger et 4 compagnies de ligne; les quatre autres n'arrivent que le 19. Cela me suffit, mais je voudrais que tout le bataillon du 19 léger fût réuni à River-de-Gier, point important et dangereux ; il serait facile de les faire remplacer à Givors par des troupes de l'armée des Alpes. Je regrette que cette armée ne soit pas dans vos mains avec le commandement de la 6e division ; dans les moments graves la concentration des pouvoirs est une chose immense.

Il arrive sans cesse à Rive-de-Gier des fuyards de Lyon ! Une bande de misérables portant le drapeau et la cocarde rouges, étaient partis de cette ville pour aller donner main forte aux Lyonnais, après avoir pillé la boutique d'un armurier ; ils sont revenus dans le pays. La justice est à leurs trousses.

Je suis avec respect mon général

Votre dévoué serviteur,

Général de GRAMMONT.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXIIIe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 20 Juin 1911

47e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

No 1295 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Pierres de la tour et du palais vénitiens de Constantinople. — Le 5 mai 1262, la nef d'Ansaldo D'Oria arrivait à Gênes avec les pierres de la tour et du palais vénitiens de Constantinople, que Michel Paléologue, par le traité de Nymphée, avait donnés aux colons génois, et que ceux-ci avaient démolis au son des instruments de musique — *cum tubis, bucinis et chodibus cadunatis*.

Que sont devenues ces célèbres pierres, après leur débarquement à Gênes ?

NAUTICUS.

—

Enfants naturels de Louis XV. — Nous serions très reconnaissants de connaître le sort et la descendance des cinq personnes suivantes qui furent l'objet de cinq lettres patentes de noblesse données le même jour, à Compiègne, au mois d'août 1774 : Benoist-Louis LE DUC ; et les de-

moiselles : Afrodise-Lucien Auguste ; Agnès-Lucie AUGUSTE; Agnès-Louise DE MONTREUIL et Anne-Louise DE LA RÉOLLE, présumées enfants illégitimes de Louis XV,

Voici la partie essentielle de ces lettres patentes communes à ces quatre personnes :

Louis, par la Grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir salut. Il est de la justice des souverains de veiller à ce que ceux auxquels leur naissance a transmis la noblesse ne puissent être privés d'un aussi précieux avantage et comme tel il est à notre connoissance que M. Benoist-Louis LE DUC est issu de la plus ancienne noblesse de notre Roy : comme nous avons estimé qu'il étoit juste de le maintenir lui et sa postérité dans l'état de sa naissance et extraction noble, et ces causes et autres à ce nous mouvans, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons reconnu, maintenu, conservé et confirmé, reconnoissons, maintenons conservons et confirmons par ces présentes signées de notre main le dit sieur BENOIST-LOUIS LE DUC au dit titre et qualité de noble à lui acquis par le droit de sa naissauce que nous connoissons parfaitement sans qu'il puisse être tenu d'en rapporter d'autres titres ni preuves, dont nous l'avons dispensé et dispensons par ces présentes pour jouir par lui et ses descendans en loyal mariage, dudit titre de noblesse d'origine et privilèges, franchises, libertés et exemptions dont jouissent ou doivent jouir les autres nobles d'extraction de notre Royaume ; lui accordons pour armoiries un écusson fond de gueulle à la croix de Saint-André d'argent; et icelles armes, il pourra faire graver, peindre et insculper en ses maisons, terres et

seigneuries qu'il verra bon être, sans pour ce qu'il puisse être reputé et compris au nombre des nouveaux annoblis, attendu la certitude que nous avons de son extraction.

. . . .

A Compiègne, au mois d'août 1774.

LOUIS.

Le texte de ces lettres patentes, rédigé au féminin, est commun aux quatre demoiselles précitées.

Nous rappelons que Benoist-Louis Le Duc, nommé abbé Le Duc, a été cité autrefois par l'*Intermédiaire* comme fils naturel de Louis XV, vivant encore sous la Restauration.

Les cinq personnes précitées ne sont pas mentionnées dans la *Généalogie de la maison de Bourbon* par Dussieux, ouvrage le plus récent sur ce sujet. SCOHIER.

—

La conquête d'Alger.

De la *Libre Parole*, sous la signature de M. Jean Drault :

Un vieux confrère de 1830, dans une revue du temps, affirma que l'expédition d'Alger eut pour cause le caprice d'une femme. Le Journal *Paris-Centre* évoque à propos cette histoire, qui nous permet de rajeunir l'histoire des créances du Juif Bacri.

Cette femme était, vers 1805, la favorite du bey de Tunis. Elle voulut un beau « sarmah », coiffure ressemblant un peu à l'ancien hennin des châtelaines ou au bonnet cauchois, avec cette différence qu'il est tissé de filigranes d'or fin.

Le bey commanda le « sarmah » à un Juif d'Alger, qui repassa la commande à un orfèvre de Versailles. L'orfèvre l'exécuta pour 12,000 francs. Le Juif vendit l'objet au bey pour 30.000 francs.

Le bey, gêné, ne le paya pas, mais l'exonéra de tout droit d'exportation du blé, ce qui équivalut à une fortune du jour où notre Juif, profitant d'une disette en France, devint fournisseur des armées du Directoire et créancier du gouvernement français pour un million !

La dette existait encore sous la Restauration avec les intérêts. Le Juif, — c'était sans doute Bacri, — mit le dey d'Alger dans son jeu. Le dey réclama violemment l'argent au consul Deval et appuya sa réclamation d'un coup d'éventail. Au lieu d'argent, on envoya une armée.

Et voilà.

L'histoire est curieuse. A l'*Intermédiaire des chercheurs* de la discuter ou de la confirmer.

Victor-Emmanuel, caporal de zouaves. — A propos de la remise au 3e zouaves de son ancien drapeau, l'on a rappelé dans les journaux, le combat de Palestro et l'on a dit qu'après ce combat S. M. le roi Victor Emmanuel avait été nommé caporal de zouaves.

On désirerait savoir sur ce point anecdotique des renseignement sérieux.

Par exemple : dans quelles conditions cette nomination humoristique a-t-elle été faite ? Comment notifiée au Roi ? Comment acceptée par lui ? Y aurait-il eu un document officiel ? Et quel ? A-t-on des traces de cette nomination dans les correspondances des souverains, Napoléon III et Victor-Emmanuel ?

A chaque instant on parle de cette nomination, on la cite ; un peintre italien l'a traduite en un tableau.

Quelques documents historiques feraient bien notre affaire.

PIETRO GALLI.

—

Garnisons françaises au XVIIIe siècle. — J'ai besoin de savoir quelles sont les garnisons respectives des régiments français au XVIIIe siècle. Pour cela, j'ai demandé à la Bibliothèque nationale les annuaires militaires les plus anciens qu'il y eût. Or, on m'a apporté trois bouquins intitulés : *Etat militaire de la France*, des années 1758, 1759 et 1761 ; il faut croire que ce sont là les plus anciens possédés par la Bibliothèque nationale, et que l'année 1760 n'existe pas. Mais ces annuaires qui donnent les noms seulement de chaque régiment, leurs uniformes, les noms de leurs principaux officiers, etc., sont muets sur les garnisons.

Je demande donc si l'on sait à quelle époque les annuaires de l'armée française commencent à indiquer les garnisons de chaque régiment, et quel titre il faut inscrire sur sa demande à la Bibliothèque nationale pour les avoir le plus vite possible. SAINT-VENANT.

—

Ville ancienne de « Dafnusio ». — Dans un ouvrage en italien, où il est question de la chute, en 1261, de l'Empire latin, fondé par les croisés français et vénitiens (1204, 4e croisade), l'auteur mentionne « la petite ville de *Dafnusio*, sur la côte occidentale de la mer Noire »,

Quelle est la position de cette localité et son appellation actuelle ?

NAUTICUS.

—

Puny-en-Beausse. — Dans un acte de 1702, je trouve mentionné le fief de Villiers-la-Mare, paroisse de Puny-en-Beausse (*sic*). Un intermédiairiste pourrait-il faire connaître où se trouvait cette paroisse ? Je ne trouve aucun lieu de ce nom ni dans la carte de l'Etat-Major ni dans le *Dictionnaire des Postes*.

G. O. B.

—

Pauline de Baumont. — Pauline de Beaumont, après la tempête révolutionnaire, s'était installée rue Neuve-du-Luxembourg (rue Cambon actuelle) et y ouvrit un salon célèbre où fréquentèrent Fontanes, de Pange, Chateaubriand, Joubert, etc...

Questions posées :

1° A quel numéro actuel de la rue Cambon correspondait la maison où habitait Mme de Beaumont ?

2° Est-ce la même maison qui existe encore ?

3° A quel étage habitait-elle ?

4° Quel était le propriétaire de la maison ?

5° Sait-on la date exacte de son entrée dans cette maison et celle où elle quitta cet appartement ?

CHÉRY.

—

Portrait de Sébastien Bottin. — Le catalogue de la vente Arthur Dinaux, en 1864, indique un portrait de Sébastien Bottin, gravé par Momal, de Valenciennes.

Quel est l'auteur du portrait gravé par Momal ? Connaît-on une épreuve de cette gravure ?

LUCIEN LAYUS.

—

Boudin, trésorier de la marine. Quel est l'emplacement actuel des deux hôtels qu'il possédait rue de Richelieu vers 1735 ?

A. PAUPE.

—

Dennery et Balzac. — Est-il exact, comme le suggère le *Dictionnaire Larousse*, que Dennery ait mis au point les *Ressources de Quinola* de Balzac ?

EUGÈNE HÉROS.

Les sœurs de César Bertrand Du Guesclin. — On désirerait savoir, pour identifier le portrait de l'une d'elles, quelles furent les alliances de :

Marquise, née en 1698
Louise-Bonne, née en 1706
Marie-Rose-Louise, née en 1700
et Anne-Renée du Guesclin, née en 1710 sœurs de Bertrand César du Guesclin, 1er gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, né en 1694. Le marquis du Guesclin, dernier du nom, n'eut lui-même pour fille que la duchesse de Gèvres, morte seulement sous la Restauration.

T. DE H.

—

Foacier. — Lors d'un bal donné à l'occasion du mariage du grand-duc de Bade (*Mémoires* de Mme de Boigne, I, 275), Napoléon circulait dans les salles et selon sa coutume, questionnait telle ou telle des danseuses.

Il demanda son nom à l'une d'elles, qui lui répondit qu'elle était « *la fille* à Foacier »,

— Ah ! fit-il, et il passa.

Peu de temps après, l'Empereur fit la même demande à une autre invitée :

— Votre nom ?

— *La fille* à Foacier.

— Encore une fille à Foacier ! et il continua sa promenade.

Mme de Boigne dit ne pouvoir exprimer l'excès de dédain aristocratique de Sa Majesté.

Qui était Foacier ?

A. G.

—

Madame Fouquet. — Mme Fouquet, femme du surintendant des finances, était née Marie-Madeleine de Castille, fille de François de Castille, maître des requêtes.

Quelle était sa parenté avec Philippe de Castille, seigneur, puis marquis de Chenoize, grand maréchal des logis de Louis XIV ?

On désirerait avoir une généalogie aussi détaillée que possible de cette famille de Castille-Chenoize.

Y a-t-il eu descendance du mariage Fouquet-Castille ? Quelle fut elle ?

CHÉRY.

—

L'acteur Laroche, de Stockholm. — Un certain monsieur de la Roche était « premier acteur » (directeur) à la troupe

Française du Théâtre Royal de Stockholm au temps du roi Gustave III. Il arriva en 1787 à Stockholm, accompagné par sa femme, qui était, elle aussi, actrice, et par la sœur de sa femme, nommée Jeannette. Les deux sœurs retournèrent en France, Jeannette en 1790 et Mme de la Roche en 1791, mais le mari abandonné resta engagé au Théâtre jusqu'en mai 1792. A cette époque, il quitta la Suède (Le roi Gustave III étant assassiné au bal masqué de l'Opéra, la troupe Française fut congédiée en avril 1792.) On m'a dit que cet acteur de la Roche serait un fils naturel du roi Louis XV et d'une italienne, née dans le faubourg de Trastavère à Rome. Que sait-on à ce sujet ?

HECTOR MABILLE.

—

La comtesse Lucotte ou Luquotte et son salon. — Quelque aimable collaborateur de notre *Intermédiaire*, connaissant bien les *salons* parisiens de la Monarchie de Juillet, pourrait-il nous renseigner sur celui que tenait une dame, née Tamarelle de Lagrave, mariée à un comte Lucotte ou Luquotte, qui ne figure pas dans la descendance du général Aimé Lucotte, créé comte par Napoléon Ier ? Cette dame était originaire du Périgord, où elle possédait la terre de la Valade (commune de Bourdeilles).

Elle n'eut pas d'enfants de M. Lucotte.

Elle se maria, dit-on, en premières ou en deuxièmes noces — point à préciser, avec dates — avec un comte de Hénin, et les deux fils qu'elle en aurait eus sont morts sans postérité ; le dernier il y a peu d'années à Nice, où il demeurait.

Le général comte de Lucotte fut créé marquis par le roi Joseph, frère de Napoléon, et lieutenant général des armées espagnoles. Il est mort en 1825 et sa veuve, née Bourrée de Cerberon, en 1828. Il n'a donc pu épouser Mlle Tamarelle, décédée vers 1874. Mais ce qui est bizarre, c'est que des gens du pays disent que la comtesse Lucotte, qu'ils ont connue, avait été enlevée en Espagne par son mari. C'est faux puisqu'elle est périgourdine, mais comme il n'y a pas de fumée sans feu, on peut supposer que le général espagnol Lucotte ne lui est pas étranger.

Dans *Titres de la Restauration* on trouve un Arthur-Alexandre baron d'Hénin, né à Périgueux le 15 novembre 1825, fils du général Fr. Joseph baron, puis vicomte, d'Hénin (dont le père était négociant à Lille) et de Ellenor-Jane Dickson, épousée en 1806. Peut-être le général, décédé en 1848, se serait-il remarié après 1825 et sa veuve aurait-elle laissé sa fortune à son beau-fils.

En réalité on sait fort peu de choses sur Mlle Tamarelle de Lagrave et, comme elle n'a pas de descendance, il est possible, je crois, de répondre sans inconvénient aux questions, et de donner des détails sur ses mariages et son *salon*.

SAINT-SAUD.

—

Alfred de Musset et le Président Grévy. — Dans l'*Echo de Paris* (n° du 29 mai 1911) Maurice Barrès, à propos d'un ouvrage de M. Cazals sur la vieillesse de Verlaine, exprimant le regret qu'un livre semblable n'ait pas été écrit sur la vieillesse de Musset, nous dit que « le Président Grévy était tout désigné pour l'écrire ».

M. Grévy a-t-il donc été le confident des dernières années du poète ?

G. DE MASSAS.

—

John Saint-Aubyn. — Il s'agit de : « sir John Saint-Aubyn », venu en France pour aller à la cour de Louis XVI.

On a retrouvé parmi ses affaires de famille un grand et large ruban sur lequel étaient écrits, en strass, ces mots :

Vaincre et mourir.

Ainsi que des tabliers en soie sur lesquels étaient brodés de « tours » (et ce ne sont pas des insignes francs-maçonniques).

Il était membre, croit-on, de la Société des « Templiers ».

« Est-il possible de retrouver son nom « sur les listes des Templiers de cette « époque et sait-on si « Vaincre et mou- « rir » était la devise des Templiers. ? »

A. F.

—

Tasnière, graveur. — Y a-t-il eu deux artistes de ce nom ? Bonnardot et Le Blanc ne citent que Georges Tasnière né « à Dijon » dit le premier « en Bourgogne 1635 et mort en 1704 » en suivant le second. Or, on connait des pièces signées

Tasnière ou B. J. Tasnière jusqu'en 1728. Ce B. J. Tasnière est-il le fils de Georges ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Vaucanson et ses automates. — Les deux automates les plus célèbres dus au génie de Vaucauson passent pour avoir été d'abord son *joueur de flûte* et ensuite son fameux *canard* qui pouvait agiter ses ailes, se dresser sur ses pattes, tendre le cou pour saisir des graines qu'il avalait et qu'il digérait.

Que sont devenus ces chefs-d'œuvre qui excitèrent si fort l'admiration de nos pères ? On prétend que le joueur de flûte est à Vienne : se trouve-t-il dans un musée où il serait possible de le voir et surtout de l'entendre ? Et le canard, où se cache-t-il ?

G. DE MASSAS.

—

Armoiries d'Olivier Le Daim. — On sait que ce barbier, valet de chambre de Louis XI, après avoir été comblé de richesses et de dignités, fut anobli par ce monarque. Quelles étaient les armoiries qui lui ont été concédées ?

PAUL PINSON.

—

Agitante — illo (au dos d'une médaille de lord Byron. — Pourrait-on me dire comment il faut lire une inscription de trois mots qui se trouve sur le revers d'une médaille de lord Byron, et qui est en si mauvais état que seuls les premier et dernier (agitante — illo) y sont lisibles ?

+

—

—

Portraits de saint Vincent de Paul. Œuvre gravée. — La collection des portraits de saint Vincent de Paul est considérable. Je m'arrêterai à deux cuivres tout spécialement.

Le premier de 13 cent. 1/2 en hauteur sur 8 cent. en largeur est très finement gravé, il porte la mention : *S Vincent de Paul Fondat. de la Miss. de St-Lazare.* Il ne porte pas de nom de graveur ; au milieu du médaillon dans le bas un monogramme assez compliqué se détache. Enfin sur le dernier encadrement de l'entourage, on lit : *A Paris, chez Lattre.*

Connait-on le nom du graveur ?

L'autre portrait est plus connu. C'est un cuivre de 21 cent. en hauteur sur 15 cent. en largeur. Dans un élégant encadrement de l'époque Louis XIV, saint Vincent de Paul est représenté en surplis. Il porte comme titre : *Sanctus Vincentus a Paulo congregationis Missionis et Puellarum charitatis fundator.* — Au bas on lit la mention : *Herisset, sculpt.*

Nous nous trouvons en présence d'un graveur du XVIIIe siècle qui ne devait pas être dépourvu de talent à en juger par ce portrait. Quel est son prénom et a-t-il fait d'autres portraits ?

HUSSON.

—

Les mangeurs d'argile. — Je prépare une importante monographie sur le *Géophagisme,* c'est-à-dire sur la coutume ethnique, qui a pour base le fait de *manger de la terre.* — Les « Mangeurs d'Argile » ou Géophages existent aussi bien dans l'Amérique du Sud, dans l'Asie (Laos Siamois), que dans l'Afrique occidentale. Cette habitude, qui sévit auss bien sur les tout jeunes enfants que sur les femmes et les hommes adultes, est une *Maladie de la Civilisation de la pierre polie* !

Elle a dû exister aussi en Europe, à cette période de notre Préhistoire, car il semble qu'on en trouve des traces même en *France*, à l'état de *survivances* localisées. Je désire rassembler ces vestiges. Peut-on m'en indiquer ?

Je désire aussi des *crânes* des peuplades qui pratiquent cette coutume en Afrique [Malinkès, Bambarras, Kassoukès, Bobos-Oulés], ou en Asie [Laos, etc.] ? Peut-on m'en communiquer ?

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

« Les voilà ». — Quel est l'auteur d'un volume de vers in-18, en deux parties, de 210 et 198 pages, publié sous ce titre à Amsterdam chez C. G. Spuelke en 1815, comprenant un court prologue et trente satires contre Napoléon et les personnages de sa cour ? Ces pièces ont été composées de 1805 à 1813. C'est de la littérature, assez plate, et non de la politique.

M. P.

—

Rotrou. — Etymologie de ce nom qui fut celui d'un grand poète et qui s'ajoute, comme qualificatif, à plusieurs localités du Perche ?

A. D'E.

Réponses

—

Hamlet, Prince de Danemark (LXIII, 297). — J'ai toujours cru à une erreur typographique en lisant qu'Hamlet vivait au second siècle *avant* l'ère vulgaire. N'est-ce pas au onzième *après* qu'il faudrait lire?

Evidemment à l'époque indiquée par les dictionnaires et les encyclopédies, le Danemark n'était habité que par des troglodytes ignorant probablement l'usage du feu.

Comment Shakespeare a-t-il été amené à créer de toutes pièces le personnage d'Hamlet? Les lecteurs de l'*Intermédiaire*, qui savent tout, doivent le savoir.

P. Lalanne.

—

Actes de l'état civil de Louis XIII (LXII ; LXIII, 50.).— Comment se fait il que ce prince, qui, comme ses ancêtres devait prendre le titre de « fils aîné de l'Eglise » n'ait été baptisé qu'à l'âge de cinq ans ? Cela ne devait-il pas paraître scandaleux à cette époque ?

César Birotteau.

—

Damiens (LXIII, 681). -- Une signature de Damiens se trouve au bas d'une pièce exposée dans une vitrine du musée qui forme antichambre au cabinet de M. le Conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris, (29, rue de Sévigné). J'ai vu cette pièce à cet endroit lors de l'inauguration, le 2 Juin 1911, de l'Exposition relative à Paris au XVIIe siècle. Mais je n'ai pas eu le temps de lire ce qui était au-dessus de la signature, probablement le compte rendu d'un des interrogatoires subis par Damiens.

V. A. T.

***

On conserve à l'hôtel Soubise, aux archives Nationales, dans une salle fermée au public, quelques curieuses pièces à conviction se rapportant à des crimes célèbres.

On y voit le couteau avec lequel Damiens tenta d'assassiner Louis XV et les vêtements qu'il portait le jour de l'attentat : un habit et une veste de drap rouge sombre. Tout auprès se trouve le contenu de ses poches au moment où on l'arrêta et parmi ces pauvres objets familiers, c'est avec une étrange surprise qu'on aperçoit un humble chapelet aux grains de bois polis par un long usage.

Vicomte de Reiset.

***

Les journaux ont publié, en effet, il y a quelques années, cette note :

« Louis Damiens d'Hébecourt, arrière-petit-fils de Damiens, qui fut écartelé en 1757, après avoir frappé Louis XV d'un coup de couteau, a comparu aujourd'hui devant la huitième chambre correctionnelle, sous l'inculpation de vagabondage spécial et de vol, et a été condamné à huit mois de prison. »

Cette information n'a paru éveiller aucun doute, elle a fait son petit bonhomme de chemin, tranquillement ; les gens se sont dit : « Il y a comme cela des familles où la mauvaise conduite est héréditaire ; c'est de l'atavisme. » Qu'il nous soit permis de ne pas montrer autant de complaisance.

Les Damiens, de la famille du régicide, étaient des Damiens tout court. Il y a là une raison pour que le condamné de la huitième chambre ne soit pas de même origine. Il y en a une seconde, c'est qu'il s'appelle Damiens : s'il était de leur famille, il s'appellerait autrement. On n'a oublié qu'un point : c'est que l'arrêt qui condamna Damiens à perdre la vie, sous la menace d'être étranglé vif et sans jugement, condamna les siens à vider le royaume et à changer de nom.

Les descendants de Damiens se nomment *Guillemant* ou *Fortin*.

Guillemant était le nom de la mère du régicide, qui avait eu, de son époux, Joseph Damiens, dix enfants ; au moment où Damiens frappa le roi, il lui en restait quatre, dont une fille. L'un de ces quatre enfants, François Damiens, était marié à une domestique, et de son mariage, avait une fille, boiteuse, qui vivait à Paris comme enlumineuse d'images.

Père, mère, frères, sœur et fille, après l'arrêt, disparurent du royaume et prirent le nom de la mère.

En 1792, aux journées de septembre, un massacreur fut particulièrement atroce : c'était un Damiens. Etait-il parent du régicide ? On le prétendait à l'époque, et c'est possible, mais il était en ce cas parent fort éloigné. Ce Damiens fut condamné à vingt ans de fer et dut mourir en accomplissant sa peine. Les siens, gens fort honorables, dans une position aisée et de mœurs très douces, le renièrent en adoptant un autre nom,

celui de Fortin, qui maintenant, fait très grande figure au Bottin de Paris.

En réalité, ni les uns ni les autres n'avaient à rougir de l'ancêtre. Le coup de canif du premier Damiens est d'un impulsif qui n'en fut pas déshonoré Et l'on peut croire que le septembriseur ne besogna si cruellement que par aveuglement de sectaire. Tous deux, du reste, ont expié. Pour le régicide, l'expiation fut épouvantable.

Quand Damiens fut arrêté, et durant qu'on l'interrogeait, il était vêtu d'un habit brun rougeâtre en roguet d'Angleterre, lequel est venu jusqu'à nous. Il est conservé, avec les pièces à conviction de quelques-uns des grands procès criminels intéressant l'Etat, aux Archives nationales, ce que, généralement, on ignore.

C'est une redingote longue, avec une veste étiquetée : « Veste en étoffe de laine brune ». Les témoins au procès ont décrit le costume de l'homme, mais leurs descriptions ne concordent entre elles, ni comme forme, ni comme couleur, sans toutefois beaucoup s'écarter du costume qu'on a bien voulu mettre sous nos yeux. Il se complète par un gant en peau de chamois, que le procès-verbal ne mentionne pas, et deux cols en mousseline. C'est encore un chapelet qui n'était pas dans les poches de Damiens quand on l'arrêta, et que, probablement, son confesseur lui remit plus tard.

Peu de temps avant son attentat, Damiens avait détourné de l'argent chez son patron. Recherché pour ce vol, il avait enveloppé les pièces dérobées dans des feuilles de papier prises au hasard chez sa fille, l'enlumineuse. On les y trouva dans une cachette. Le papier qui les enveloppait nous est parvenu : c'est un gracieux éventail populaire, à sujet galant, dont sa fille avait commencé le coloriage.

Tout le reste a disparu, sans excepter le couteau-canif, sauf un petit sac qui lui servait de bourse, et dans lequel, pendant l'instruction, on glissa deux pièces manuscrites qui y sont toujours : c'est une lettre signée du régicide, dictée dans sa prison à un exempt, qui, supposait-il, la remettrait au roi.

Cette lettre est d'un exalté ; elle témoigne de l'inconscience de celui qui l'a écrite. Et pourtant ce début n'est-il pas prophétique :

« Sire, je suis bien fâché d'avoir eu le malheur de vous approcher ; mais si vous ne prenez pas le parti de votre peuple, avant qu'il soit quelques années d'ici, Vous et Monsieur le Dauphin, et quelques autres périront. »

Il ne se trompait que d'une génération. L'exempt lui avait assuré avoir remis la lettre au roi, il engageait fort le prisonnier à lui donner des noms. Damiens lui en dicta plusieurs.

Ce petit billet — pivot de l'accusation qui voulut y trouver les instigateurs de l'attentat — est joint à la lettre. On remarque que la signature est rageusement barrée. Ce fut Damiens lui-même qui, ayant signé, sans pouvoir le lire, ce papier dont l'accusation faisait état, énergiquement, de deux traits de plume, biffa sa signature surprise.. Dr L.

—

Louis XVI. Son exécution (T. G. 533). — M. Arthur Chuquet vient de traduire et de publier, dans l'*Opinion*, la lettre suivante de l'Allemand Schlabrendorf, qui visita Paris sous la Révolution et qui décrit ainsi la physionomie de cette ville le 21 janvier 1793 :

L'exécution du malheureux et bon roi Louis XVI devait avoir lieu. C'était un jour froid, assez clair ; il n'y eut qu'un brouillard qui, jusqu'à midi, s'étendit sur la ville et ses environs.

Je me rendis de bonne heure aux Tuileries, mais pas assez tôt. Les deux terrasses du jardin étaient déjà pleines de gens. La communication avec la place Louis XV était barrée et les deux moitiés du pont tournant tirées du côté du jardin. On bâtissait sur les bords de la place ; de là, peu d'espace ; mais tous les matériaux de construction, tas de pierres, etc., derrière les soldats, étaient occupés, encombrés de spectateurs.

Dès que la tête du roi fut tombée, le pont tournant s'ouvrit, les soldats s'en allèrent, et de tous les côtés roulèrent les masses du peuple. J'arrivai à l'échafaud au moment même où un valet du bourreau puisait avec la main dans le panier où la tête du roi était tombée le sang du roi ; il le distribuait parmi les personnes qui se pressaient autour de lui : on prenait ce sang sur son mouchoir, sur ses vêtements ; quelques militaires, sur les franges de leur épée. Les uns voulaient le conserver comme reliques d'un saint, les autres comme trophée. Le distributeur de sang recevait de l'argent lorsque la sentinelle qui allait et venait sur l'échafaud tournait le dos.

L'habit du roi, d'un brun tirant sur le jaune, avec des boutons émaillés de bleu, fut déchiré sur l'échafaud et partagé. Plus tard on en mit de petits morceaux sous verre dans ses bagues. Le même valet offrait aussi des cheveux du roi, son ruban de queue, etc. Je vis le chapeau royal aux enchères sur la place même ; il alla ultérieurement échouer dans la prison de Mme Elisabeth.

Je visitai, après l'exécution, les cafés, cabarets, etc., du voisinage Pas un qui ne fût comble. Mais nulle part on ne parlait de l'événement du jour. Les gens jouaient au domino et faisaient autre chose, comme s'il ne s'était rien passé. Voilà ce que je trouvai partout dans la ville. J'entendis une seule vieille femme qui faisait des reproches, mais avec plus d'ironie que de vivacité, à un jeune homme qui triomphait de l'exécution du roi.

La description que Lally Tolendal a faite à Londres, et ce qu'il raconte du deuil universel de Paris, de prières, de pleurs, de fenêtres fermées, etc , tout cela est entièrement faux. Quelques-uns ont pu être affligés ; mais ce n'était pas la physionomie de Paris.

—

La béatification de Louis XVI (LXII ; LXIII ; 60, 110, 260, 359, 405, 503, 643, 742). — L'intermédiairiste H. C. M., dont le numéro du 10 juin publie une réponse relative à la béatification de Louis XVI, sera sans doute heureux d'apprendre que les Carmélites de Compiègne sont déjà béatifiées depuis trois ou quatre ans au moins. O. P.

—

Statue de Napoléon donnée aux Anglais. — Nous n'avons pu retrouver la référence d'une question posée sur une statue de Napoléon qui fut donnée aux anglais. La correspondance relative à ce sujet figurait à l'Exposition universelle de 1900, au musée de la Préfecture de police. L'article suivant publié par les *Débats*, semble n'être pas étranger à cette question.

Au lendemain de la seconde Restauration, tous les loyaux Français avaient reçu l'ordre de porter au pilon les portraits, bustes, médailles ou gravures qu'ils possédaient à l'effigie de Napoléon. Il n'est donc pas surprenant que Louis XVIII se soit empressé lui-même de faire disparaître les images de l'usurpateur. Le 5 août 1816, dit la *Revue bleue*, M. Léry, maire du Havre, fut avisé par la Maison du roi qu'il allait recevoir une statue colossale de Bonaparte « que Sa Majesté avait bien voulu céder au gouvernement anglais ». On le chargeait de faire le nécessaire pour en assurer l'embarquement sur un navire britannique, et on l'avertissait qu'il eût à la prendre à Rouen où elle était déjà arrivée. En un temps où les chemins de fer n'existaient pas, le transport de cette statue n'allait pas sans difficultés. Cependant, on ne sait pour quelle cause, elle fut transportée au Havre par voiture. On a la note des frais d'embarquement à Paris, 80 fr., de transport jusqu'à Rouen 330 fr., de transbordement et de charroi jusqu'au Havre 96 fr., enfin d'emballage et de droits de bassin dans ce dernier port 227 fr. 49. On a aussi le reçu du capitaine Benson, commandant la *Providence*, qui reconnaît avoir pris à son bord *one large case containing a marble statue*. Le Bonaparte de marbre est donc bien parti le 12 juin 1816 à destination de l'Angleterre. Mais, depuis cette date, on n'en a plus de nouvelles. Il est à croire, écrit M. Roger Lévy, qu'il a été livré au maillet, car on ne dissimule pas pendant un siècle un colossal Napoléon sculpté. Mais d'où venait-il ? de quel palais, de quel musée français ? On l'ignore et vraisemblablement on l'ignorera toujours. Une seule chose est peu douteuse, c'est l'art avec lequel la Maison du roi escamota aux contemporains et à la postérité six tonnes et demie de marbre à l'effigie de Bonaparte.

—

Le milliard des émigrés (LXIII, 539, 646). — Cette question de *Voleurs et Volés* revenant constamment en scène, grâce à la politique où « il n'y a pas de justice » — ainsi que le déclare M. Clémenceau, — peut-être sera-t-on curieux de noter que Cicéron se prononçait déjà pour l'indemnisation des victimes en pareil cas : « Ceux qui profitent de l'injustice », disait-il, suivant en cela l'opinion d'Aristote, « fussent-ils en plus grand nombre que ceux qui souffrent, ils ne seraient pas encore les plus forts ; car alors on ne compte pas, mais on pèse et on apprécie... » C'est ainsi qu'Aratus, de Sicyone, ayant ramené l'ordre dans sa patrie, « ne voyait de justice ni à laisser dans l'indigence les citoyens dépossédés qu'il venait de rétablir, ni à renverser un ordre de cinquante ans, parce que, dans un si long espace, plusieurs avaient acquis et possédaient de bonne foi, à titre de dot, achat, ou héritage. Tout considéré, il jugea qu'il fallait laisser jouir ceux qui jouissaient, et dédommager les autres ». (*Offices*, II, xxii et xxiii).

BRITANNICUS.

La loi des Retraites de la République de 1848 (LXIII, 000). — La loi des Retraites de la République de 1848, concerne une institution, qui n'est ni cachée, ni caduque et qui est bien connue « La Caisse des Retraites pour la vieillesse », qui date de la loi du 18 juin 1850.

A partir du 1er janvier 1887, elle prit officiellement le nom de « Caisse Nationale des Retraites pour la vieillesse » (L. 25-20 juillet 1886, art. 1) quoiqu'elle eût déjà été qualifiée ainsi dans la loi des finances du 30 janvier 1884, art 9.

La loi du 20 21 juillet 1886, et le décret du 28-30 décembre 1886, ont réorganisé le service de la Caisse Nationale des Retraites pour la vieillesse.

La Caisse est gérée par l'Administration de la Caisse des Dépôts et Consignations qui pourvoit aux frais de gestion. Elle fonctionne sous la garantie de l'Etat et l'autorité du Ministre des Finances et du Ministre du Commerce.

Au sommet de la hiérarchie, se trouve le Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations, assisté de l'Agent comptable des Rentes viagères de la Caisse Nationale des Retraites pour la vieillesse, créé par le Décret du 10 novembre 1891.

Dans les départements, les Trésoriers-payeurs-généraux, les Receveurs particuliers, et les percepteurs, pour les dépôts et le payement des arrérages, et les Receveurs des postes pour les dépôts seulement, sont les préposés de la Caisse.

Le Contrôle est exercé par une commission de seize membres (9 membres nommés pour trois ans, et 7 membres de droit) qui présente, chaque année, au Président de la République, un rapport sur la situation morale et matérielle de la Caisse, distribué aussi au Sénat et à la Chambre des Députés.

La Caisse admet les versements de tout le monde indistinctement, même des étrangers qui résident en France.

Chacun des versements ne peut être inférieur à un franc et ne comporte pas de fractions. Le Total des sommes versées, dans une seule année, au nom d'une même personne, ne doit pas dépasser cinq cents francs.

Les versements se font à capital réservé ou à capital aliéné, et sont constatés sur un livret individuel.

Les pensions sont servies à 55 ans au moins et à 65 ans au plus.

Les pièces sont exemptes de timbre ou enregistrées gratis.

La rente viagère payée, quel que soit son chiffre, est incessible et insaisissable jusqu'à concurrence de 360 fr.

Quand les revenus du crédit-rentier ne dépassent pas 360 fr., s'il justifie de vingt-cinq ans de prévoyance, ou s'il a élevé, jusqu'à l'âge de trois ans, plus de trois enfants, et, s'il est âgé d'au moins soixante-cinq ans, il bénéficie, en vertu de la loi du 31 décembre 1895 (art. 4), et d'autres subséquentes, de majorations de pensions qui, sauf dans le second cas, ne peuvent dépasser 360 fr., ou le cinquième de la rente à majorer.

A cette caisse, créée d'abord pour venir en aide « à ceux qui ne vivent que de leur travail », l'Etat, par de nombreux décrets rendus depuis 1897, fit verser des agents de ses services, ou de ceux des départements des communes et des Etablissements publics.

La loi du 1er avril 1898 avait permis aux sociétés de secours mutuel de se servir, pour leurs retraites, de l'intermédiaire de la Caisse Nationale des Retraites, etc., et la loi du 27 juin 1894 y fit effectuer les versements pour la Caissé de Retraites des ouvriers mineurs.

Sous peine d'encombrer les colonnes de l'*Intermédiaire*, nous ne pouvons insister davantage sur un service aussi important et compliqué, et, nous arrêtons ici l'aperçu rapide que nous voulons donner de cette institution de la IIe République qui n'a pas cessé de se développer.

On peut, pour plus de renseignements, se reporter au *Dictionnaire des finances* de Léon Say, ou au *Dictionnaire de l'Administration française* de M. Block, soit, encore, au Répertoire de Fuzier-Hermann et au Recueil de Béquet. T.

—

Le comte de Chambord, les papes et Naundorff (LXIII, 578, 748). — L'épreuve du petit article paru, sous ma dans signature, l'*Intermédiaire* du 10 juin ne m'ayant pas été communiquée, je n'ai pu corriger les deux fautes suivantes : « rédacteur *attribué* » pour « rédacteur *attitré* » ; et bén*its* » pour « bén*is* ».

ALBERT RENARD.

Compagnies de Piquières (XLIII, 394, 463). — Dans le numéro 136 des *Révolutions de Paris* (11-18 février 1792), Prudhomme, après avoir émis le vœu que douze millions de citoyens en état de porter les armes et de mettre une pique en arrêt se rendent le 14 juillet prochain au Champ de la fédération pour y renouveler le serment de vivre libres ou de mourir, ajoute :

Mais n'en déplaise à la fameuse Théroigne et à la phalange d'amazones qu'elle se propose d'établir et de commander, que les piques soient interdites aux femmes ; vêtues de blanc et ceintes de l'écharpe nationale, qu'elles se contentent d'être simples spectatrices.

Dans le n° 143 (31 mars-7 avril 1792), il dit encore :

D'autres citoyennes parurent devant nos législateurs pour leur demander des piques, afin de combattre à côté de leurs époux et de leurs parents. Le corps législatif accorda un sourire à leur enthousiasme, toutefois en leur faisant entendre que leur place était dans leurs foyers, à la défense desquels leurs maris et leurs frères pourraient suffire, sans exposer les jours de ce qu'ils ont de plus cher.

P c c. De Mortagne.

—

Le canal de Suez primitif (LXIII, 500, 595, 697, 749). — A consulter sur cette si intéressante question une rarissime brochure : *Le Percement de l'Isthme de Suez ; Enfantin — M. de Lesseps* (résumé historique), Paris, E. Dentu, Libraire-Editeur. V. K.

—

Ville à déterminer (LXIII, 686). — Dans une collection d'armoiries de villes belges, je trouve attribué à Zouhoven (province du Limbourg) le blason : *d'azur au soleil d'or*.

Reste à vérifier si la devise et le cry sont conformes. F. Bargallo.

—

Evêché de Callinicum (LXIII, 251, 363, 409, 640). — Le fameux graveur Wille dans ses *Mémoires*, 2 volumes publiés par Duplessis, parle de Monseigneur Nicolas de Livry. C'est toujours à signaler. Simon.

*
* *

Monseigneur Nicolas de la Pinte de Livry naquit en 1715. Docteur en théologie, chanoine de l'Ordre des Prémontrés, il adhéra a la Bulle Unigenitus. En 1757 il fut sacré évêque titulaire de Callinique, pour être coadjuteur de l'évêque de Mâcon. En 1758 il fut nommé abbé commandataire de Sainte-Colombe-lez-Sens. Le 1er février 1787 le Bureau de la Ville de Paris, en reconnaissance de ses libéralités pour la Bibliothèque de la Ville, lui offrit une bourse de jetons, analogue à celle que recevaient les échevins. En 1794 il remit ses titres au district de Sens, où il décéda en 1795 Armes : *d'argent au chevron accompagné de 3 molettes, le tout de gueules*. Saint-Saud.

—

Evêque de Dardanie (LXIII, 395, 699). — Il n'est pas tout à fait exact de dire (mon docte ami le Dr A. B. me permettra de l'indiquer) que « les papiers de M. de la Morandière ne contiennent rien sur les titulaires de ces sièges ». Possesseur de cette partie de ses papiers, je dirai simplement qu'ils contiennent peu de choses. Par exemple pour Dardanie j'y relève les noms de Van Hooydonk (Léon) 1842-53, depuis évêque de Bréda ; de Mgr Bourdon, qu'on trouvera dans mon *Armorial des Prélats* ; de Mgr Patrick Moran, vicaire apostolique du Cap de Bonne-Espérance, en 1856 ; celui de Mgr Etienne de Puget, sans dates, et celui de Mgr Nicolas Coeffeteau, administrateur apostolique de Metz, également sans dates. Quelque aimable Messin pourrait-il nous dire quelque chose sur ce dernier ?

De Saint-Saud.

—

Chefs de bataillons de volontaires à identifier (LXIII 684). — Le lieutenant de Cardenal a publié dernièrement (Périgueux, imp. Joucla) un important ouvrage, couronné par l'Institut, intitulé : *Recrutement de l'Armée en Périgord*, 1789-1800. Dans la liste des officiers des bataillons de notre province ne figure pas le nom, cependant périgourdin, de Bordier de Beaumont.

Il doit s'agir de Pierre Bourdier (*alias* Bordier) sieur de Brin, dit le chevalier de Beaumont, né le 11 mai 1738, officier au régiment provincial de Soissons (Dragons) qui rendit hommage au Roi pour Beaumont en 1764. Il était fils de Jean Bourdier de Beaumont et de Françoise de Rossignol. C'est tout ce que je sais sur lui. Il avait un neveu, Pierre Bourdier de Beaumont, qui décéda en 1846, dans une situation des plus modestes.

Bouchet de Martigny ne figure pas dans le *Dictionnaire des Familles du Poitou*, par Beauchet-Filleau, mais on y trouve, pour J. B. Babert de Juillé que Jean-Baptiste Babert de Juillé, fils de Louis, maire de Montmorillon, et de Claude Calmeil, fut seigneur de Juillé, officier d'infanterie, et qu'il se maria le 28 janvier 1771 avec sa cousine, Charlotte Babert de Vauriet, dont il a eu plusieurs enfants. Un de ses petits-fils, juge à Melle et à Niort, décéda en 1887.

SAINT-SAUD.

***

Il y a quinze ans, un M. Doynel de Quincey (Louis-Jules-Eugène) lieutenant de vaisseau, né le 31 mars 1862, habitait à Cherbourg rue du Chantier, nº 43. Il serait facile d'obtenir l'indication de son adresse actuelle. ALBERO.

—

Armoiries à identifier : aux 1 et 4 de gueules (LXIII, 591, 710, 768). — Armes des Vintimille, en Provence, qui se blasonnent *Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules ; au chef d'or* (Vintimille) ; *aux 2 et 3 de gueules au lion couronné d'or* (anciens vicomtes de Marseille). P. LE J.

—

Armoiries à déterminer : à l'abbaye d'Offémont (LXIII, 685). — La famille Le Marois (Aunis et Saintonge) porte : *de gueules à la croix d'argent, cantonnée de quatre lions léopardés d'or, armés et lampassés du champ.*

Quant aux 2 lions cabrés (alias rampants) tournés l'un et l'autre vers la droite (alias : contournés) je ne trouve rien dans les armoriaux de consultation courante. NISIAR.

—

Devise et blason à identifier : non descendo nos de reies si no los reies de nos (LXIII, 496, 614, 711). — Ce sont les armes de la familles des marquis de Narbonne-Lara, en Languedoc, qui se blasonnent : *Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules à deux chaudières fascées d'or et de sable, l'une sur l'autre, et quatre serpents de sinople, issants de chaque côté des chaudières* (Lara) ; *aux 2 et 3 de gueules plein* (Narbonne). Devise : NOS DESCENDONOS DE LOS REGES, SINO LOS REGES DE VOS.

P. LE J.

Fer de reliure à déterminer : d'argent à une tête de Maure (LXIII, 951, 716). — Les Le Goux de la Berchère étaient une grande famille parlementaire dijonnaise, éteinte aujourd'hui, sans aucun rapport avec les Le Gouz de Saint-Seine, d'origine bretonne, et qui existent encore représentés par de nombreux descendants. Aussi les armes diffèrent-elles absolument.

A la cathédrale Saint-Bénigne de Dijon, au bas de la grande nef, se voient séparés et divergents, les tombeaux — les cénotaphes n'appartiennent pas au monument primitif — du premier président au Parlement de Dijon, Jean-Baptiste Le Goux de la Berchère mort en 1631, et de sa femme, Marguerite Brulard. Ce sont deux graves et belles effigies en marbre, agenouillées et les mains jointes, dont l'auteur est inconnu. Elles proviennent des Cordeliers de Dijon, où elles étaient réunies sur un même sarcophage très orné ; ce qui expliquait la formule d'un noble sentiment conjugal de l'épitaphe :

Quos idem quondam thalamus, idem quoque tumutus excipit.

Elle devient un peu drôle quand on considère que aujourd'hui, les deux époux sont séparés par toute la largeur de la nef et s'écartent en divergeant l'un de l'autre Mais personne n'y fait attention, et Victor Hugo qui parle de ces deux tombeaux dans une lettre datée de Dijon, octobre 1839, ne remarqua pas cette singularité due à des restaurateurs étourdis.

H C. M.

***

Appartient à Charles le Goux de la Berchère, évêque de Narbonne, né à Dijon, en 1647, mort sur son siège épiscopal, le 2 juin 1719. P. LE J.

—

Ex-libris à déterminer : Au coq hardi (LXIII, 734). — *Hennet*, à Delémont et en Bavière : d'*argent au coq de gueules posé sur un tertre de même ou de sinople.*

L. C.

—

Ex-libris à déterminer : Bibliotheca Thebesiana (LXIII, 686). — Cet ex-libris n'est pas cité par Leiningen dans son livre. Il figure, en revanche, sous le nº 2166, dans l'ouvrage de Warnecke, die deutschen Bücherzeichen, mais cet auteur ne donne aucune indication sur son possesseur.

Le catalogue de la collection Stiebel le mentionne, sans autres, avec la date ; circa 1750. D'autre part, je ne trouve dans Rietstap aucune famille Thebès. Dans la supposition que ce nom pourrait être un nom de lieu, j'ai cherché à identifier, par les armes, le nom de la famille, mais je n'ai rien trouvé. Attribuons-le à Epaminondas, en attendant mieux !

NISIAR.

—

Inscriptions sur les cadrans solaires (T. G 158 ; XLVI à XLVIII ; L ; LI ; LII ; LIV à LIX ; XL ; XLI ; XLII). — Sur le vieux mur d'un pavillon en ruine, près de Vivier en Vivarais, se voit encore un cadran solaire avec l'inscription suivante :

REGO. ET. REGOR
1782
GEO FILH.

***

Au collège de Compiègne, cadran solaire peint sur la façade du collège.

Nulle fluat cujus non meminisse juvet.
Mense Junio 1837. G. V.

—

Les aventures d'un tableau de Raphaël (LXIII, 638). — Le fac-similé de la gravure de Marc-Antoine dont la réduction est ci-jointe et qui n'a pu être faite que sur un dessin du maître, possède avec le sujet du tableau une identité parfaite.

Raphaël a traité plusieurs fois, à la même époque, c'est-à-dire vers 1511, ce sujet biblique, notamment dans les deux fresques très connues des Loges et de la coupole de la salle de la Signature, au Vatican et il y a lieu de remarquer que c'est le tableau actuel qu'il a choisi pour le faire reproduire par son graveur ordinaire.

Une inscription tres ancienne en langue italienne collée derrière le tableau explique que le cardinal Bibienna avait demandé à Raphaël de mettre sur toile cette œuvre qui avait été peinte à fresque d'abord et qu'il refusa d'en prendre livraison parce que le peintre n'avait pas voulu voiler les nudités des personnages. Elle révèle aussi que le tableau passa à la galerie C ...ge (quelques lettres sont effacées) puis à la galerie Gerardi.

L'hypothèse que la gravure serait antérieure à l'exécution du tableau ne peut se soutenir, car les repentirs importants, très visibles, et qui affectent des mouvements comme celui du bras d'Adam recevant le fruit défendu, attestent l'originalité créatrice de l'idée.

Le vicomte De Laborde, qui a fait la critique de la gravure sans avoir connu le tableau dont il est question, regarde comme une faute de goût ou une plaisanterie déplacée le fait d'avoir mis des maisons de Nuremberg au centre du paysage. Mais cela donnerait à penser que le tableau ayant été inachevé, le peintre attacha moins de souci à la reproduction de l'œuvre et que Marc-Antoine, qui procédait d'Albert Dürer, s'amusa à buriner ce fond par fantaisie.

Nous pouvons ajouter que les documents probants proposés pour corroborer les preuves d'authenticité déjà rassemblées seraient reçus avec reconnaissance.

E. BN.

—

Lettres de Mlle de Bourgoin (LXIII, 683). — Je me permets de signaler à M. A. Varloy la lettre de Mlle Bourgoin à Mlle Duchesnois, collection autograph. Bovet, n° 1370. Quant a la date du 9 novembre *1807* — lettre à sa camarade Devienne sur son voyage en Russie — elle aurait peut-être besoin d'être contrôlée. J'avais toujours cru que Mlle Bourgoin avait été remarquée par l'empereur de Russie à Erfurt, en *1808*, et qu'elle avait été *demandée* en Russie en 1809. J'ai même écrit : « Le 30 avril 1809, elle joua pour la dernière fois avant son départ pour la Russie », et elle ne reparut rue Richelieu que le 29 septembre 1810.

HENRY LYONNET.

—

Profession de foi de Broussais. — Avant de mourir, l'illustre professeur du Val de Grâce, Broussais, écrivit sa fameuse profession de foi. On lisait en tête: *Ceci est pour mes amis, mes seuls amis.*

« Il ne se fait point athée, écrit le professeur Fée, mais il n'ose se dire s'il existe une puissance créatrice et déclare ne rien craindre et ne rien espérer pour une autre vie, parce qu'il ne saurait se la représenter ».

Un intermédiairiste pourrait-il me fournir cette profession de foi ou m'indiquer le livre qui la contient ? Dr BONNETTE.

***

(Nos archives fournissent une réponse immédiate à cette question :



ADAM ET ÈVE, par Marc-Antoine

(Voir colonne 799).

On sait l'influence qu'exercèrent sur les controverses scientifiques et philosophiques du temps les doctrines de Broussais ; c'était la première fois qu'un savant et un praticien de sa valeur assimilait des phénomènes psychologiques aux phénomènes physiologiques Ces théories, alors nouvelles et même un peu révolutionnaires, avaient naturellement causé un certain émoi, même parmi les amis de Broussais. L'un de ces derniers, Népomucène Lemercier, dut s'en ouvrir à leur auteur, qui y répondit sans doute par la déclaration que recherche l'auteur de la question.

Elle a été communiquée à la *Revue bleue* par M. Ary Renan, qui l'a retrouvée dans ses papiers de famille. Elle avait été donnée par Mlle Népomucène Lemercier, la fille de l'académicien, à Henry Scheffer, père de Mme Ernest Renan.

Voici le texte du manuscrit de Broussais :

Ceci est *pour mes amis*, mes seuls amis.

Développement de mon opinion et expression de ma foi.

Je sens, comme beaucoup d'autres, qu'une intelligence a tout coordonné ; je cherche si je puis en conclure qu'elle a tout créé ; mais je ne le puis pas, parce que l'expérience ne me fournit point la représentation d'une création absolue. Je n'en conçois que de relatives et ce ne sont que des modifications de ce qui existe, dont la seule cause appréciable pour moi est dans les molécules ou atomes et dans les impondérables qui font varier leur activité ; mais je ne sais ce que c'est que les impondérables ni en quoi les atomes en diffèrent, parce que le dernier mot sur ces choses n'a été dit ni par les chimistes ni par les physiciens et que je crains de me représenter des chimères.

Ainsi, sur tous les points, j'avoue n'avoir que des connaissances incomplètes dans mes facultés intellectuelles ou mon intellect, et je reste avec le sentiment d'une intelligence coordinatrice que je n'ose appeler créatrice, quoiqu'elle doive l'être ; mais je ne sens pas le besoin de lui adresser un culte extérieur autre que celui d'exercer par l'observation et le raisonnement l'intelligence, pour l'enrichir de nouveaux faits, et les sentiments, parce qu'ils aboutissent au plus grand bien de l'homme forcé de vivre avec ses semblables, c'est-à-dire social. Je crois aussi que ce culte exige que les premiers besoins soient satisfaits sans nuire aux autres hommes, soit dans la même satisfaction, soit dans celle des sentiments supérieurs et un de mes sentiments me porte à les seconder de tout mon pouvoir dans cette double satisfaction, parce que j'y trouve le plus doux et le plus pur des plaisirs. J'applique cela aux animaux voisins de nous.

Telle est ma foi, et je ne crois pas pouvoir en changer, car toutes les personnifications anthropomorphiques d'une cause générale pour l'univers et d'une cause particulière pour l'homme m'ont toujours inspiré une répugnance invincible que je me suis en vain efforcé de méconnaître ou de vaincre pendant longtemps.

Je ne crains rien et n'espère rien pour une autre vie, parce que je ne saurais me la représenter.

Je ne crains pas d'exprimer mon opinion ni d'exposer ma profession de foi, parce que je suis convaincu qu'elle ne détruira le bonheur de personne. Ceux-là seuls adopteront mes opinions qui étaient organisés pour les avoir et je n'aurai été pour eux qu'une occasion de les formuler. Les gens nés pour l'anthropomorphisme n'en seront point changés. Les personnes affectueuses et bienveillantes qui trouvent leur bonheur dans cet anthropomorphisme me plaindront, et celles qui sont en même temps dominées par l'anthropomorphisme et la méchanceté m'anathématiseront, pendant que les gens qui sont athées se moqueront de moi. Tout cela m'es indifférent, parce que je ne suis pas haineux quoique par instant vif et même un peu colère ; mais plus je vis et plus facilement l'intelligence réprime ces mouvements qu'elle condamne ; c'est parce que je l'ai beaucoup exercée à cela.

Avant d'avoir les représentations que j'ai des faits chimiques et physiques sur la causalité accessible, ma répugnance pour l'anthropomorphisme existait déjà, et j'étais aussi déiste que je le suis. On avait beau me dire : La nature ne peut pas s'être faite elle-même ; donc une puissance intelligente l'a faite, — je répondais : Oui ; mais je ne puis me faire une idée de cette puissance. Dès que je sus par la chirurgie que du pus accumulé à la surface du cerveau détruisait nos facultés et que l'évacuation de ce pus leur permettait de reparaître, je ne fus plus maître de les concevoir autrement que comme des actes d'un cerveau vivant, quoique je ne susse ni ce que c'est qu'un cerveau, ni ce que c'est que la vie. Ainsi, les études anatomiques, physiques et chimiques ne m'ont rendu ni plus ni moins croyant, c'est-à-dire capable de me figurer avec conviction un dieu opérant comme un homme multiplié et une âme faisant mouvoir un homme, parce que cette âme me paraissait un cerveau agissant et rien de plus, sans que je puisse dire comment il agissait.

Beaucoup d'autres hommes sont comme moi ; le sentiment ne suffit donc pas pour prouver les faits extérieurs à toutes les intelligences, parce qu'il ne démontre rien que sa propre existence. On l'a en soi ; c'est chose sûre, puisqu'on le sent ; mais on ne l'a que pour agir sur l'extérieur, et cet extérieur n'est montré que par l'intelligence d'après les formules des sens. Si l'on croit voir un autre extérieur, on se trompe : on ne peut voir que celui-là. Telle est ma croyance.

Cavaro (LXIII, 540,655,758). — L'atelier de Richard Cavaroa été vendu à l'Hôtel Drouot les 13-14 juin 1890.

L. MORAND.

—

Châtel, directeur de théâtre (LXIII, 540). — Ne s'agirait il pas de Châtel, directeur des théâtres de Montmartre et des Batignolles ? On trouverait des renseignements sur lui dans l'*Histoire du Théâtre de Montmartre*, par M. Maurice Artus, publiée dans le *Bulletin du Vieux Montmartre*, 42, rue d'Orsel.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

L'atelier de Dantan (LXIII, 690, 758). — La brochure en question se trouve à la Bibliothèque Nationale sous la cote L 27 n 5 358. Elle a 8 pages et est sans titre ni couverture

D. R.

—

Les mémoires de Déjazet (LXIII, 594. — Déjazet a bien été sollicitée d'écrire ses mémoires; elle s'y est refusée comme le prouve la lettre suivante :

Mon cher Monsieur,

Vous me proposez de faire écrire ma vie par une plume habile qui se mettrait à ma disposition pour recueillir, sous forme de *Mémoires*, ce qu'elle peut avoir d'intéressant et aussi, tout naturellement, pour donner à mon style ce qui doit lui manquer à l'effet de mériter les honneurs de votre publicité. Je cherche en vain ce que, en dehors de ses rôles et de ses créations, la vie d'une comédienne peut offrir d'attraits pour les lecteurs. Je ne sache pas que « mon privé » appartienne à un autre qu'à moi et je suis d'ailleurs bien décidée à ne l'exploiter jamais, si piquant qu'il puisse paraître à premiere vue pour ceux qui ne le connaissent que par le bruit public.

Vous savez mieux que personne, mon cher monsieur ce que vaut ce bruit public fabriqué avec les cancans du jour et les histoires vraies et fausses du présent et du passé où la calomnie se mêle à la vérité, et où il est bien difficile surtout de démêler ce qu'il serait bon d'en garder. Pour mon compte, cela se réduirait à peu de chose ; la plupart de certains récits anecdotiques qu'on a faits sur moi sont tout à fait exagérés ou tout à fait mensongers ; je n'ai jamais, il est vrai, trouvé le temps de les rectifier ou de les démentir, et je veux aussi m'en applaudir puisque je crois m'être fait le moins d'ennemis possibles.

Je vous remercie donc de votre offre bienveillante et du prix que vous semblez attacher à des indiscrétions dont le résultat n'eût probablement pas d'ailleurs répondu à votre attente. Je ne comprends — pour finir — qu'une seule manière d'écrire sérieusement la vie d'un artiste, c'est de rappeler seulement au public ce qui doit lui être connu, c'est-à-dire notre vie des planches, si brillante et si décevante à la fois et qui se resume le plus souvent par autant de douleur que de gloire ! Quant au reste, que lui importe ? Notre vie privée, celle qui est à nous seuls, je vous le répète, ressemble en somme à celle de tout le monde ; car, je vous prie, qui donc pourrait se vanter, à sa dernière heure, de n'avoir connu ou désiré ni le plaisir ni l'amour, et quelle triste idée ne faudrait-il pas avoir de celui qui renierait publiquement ces adorables sensations du cœur et de l'esprit qui n'ont pour nous qu'une si éphémère durée ? Qu'on jette plutôt la pierre à celui-là — s'il s'en trouve un seul — car sa vie aura été sans doute inutile, et à coup sûr ennuyée et absurde.

Recevez, toutefois, mes regrets, mon cher monsieur, et faites imprimer, si bon vous semble, tout ce qui regarde mon passé de théâtre, tout ce que les journaux ont dit, tout ce que le public en a su et pensé ; tout cela est à vous et à tous, et, croyez-moi, c'est cent fois plus intéressant et surtout plus vrai que tout le reste. DÉJAZET.

Mercredi, 3 mai 1865.

—

Duc d'Enghien et Charlotte de Rohan Rochefort (Filles naturelles) (LXIII, 492). — Le duc d'Enghien avait à peine 17 ans lorsqu'il émigra, après la prise de la Bastille, avec son grand-père et son père. Quant à Charlotte de Rohan, qui était de 5 ans plus âgée, elle quitta également la France avec ses parents au commencement de l'année 1790. C'est à Worms que, d'après M. Jacques de la Faye, auteur de *La Princesse Charlotte de Rohan et le Duc d'Enghien*, « une amicale intimité s'établit tout naturellement entre l'héritier de Condé et sa séduisante cousine. » Si cette intimité dégénéra en une liaison

que vint légitimer un mariage secret, la princesse n'eut jamais d'enfant et l'auteur précité ne souffle mot de cette prétendue maternité. DE MORTAGNE.

—

Ferdinand, peintre de silhouettes (LXIII, 540) — Il y a eu à Paris au courant du XVIIe siècle, quatre peintres de portraits au nom de Ferdinand et dont le nom de famille était Elle, mais le premier d'entre eux ayant été connu sous son prénom de Ferdinand, ses descendants l'adoptèrent, celui-ci est le troisième, Louis, dit le jeune, né à Paris en 1648, mort à Rennes en 1717, académicien en 1681, exclu comme protestant mais réintégré après son abjuration en 1686. Son *portrait de Samuel Bernard* est au musée du Louvre, école Française, n° 194 ; on trouve de ses œuvres à l'école des Beaux-Arts et au musée de Rennes.

Le graveur Le Roy cité dans la question n'était pas son contemporain, puisqu'il travaillait à la fin du XVIIIe siècle.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Gyp et Stendhal (LXIII, 105). — La saynette intitulée : *Quand il pleut* forme le 6e chapitre de *Ohé les psychologues* (Lévy, 1889, pp. 117-136.

G. DE BUSSY.

—

Le frère du baron Larrey (LXIII, 540, 661). — Le frère s'appelait Claude et non François. Voici ce qu'en dit M. Béranger Féraud dans son volume sur le baron Hippolyte Larrey (1899) :

Jean Larrey épousa Philippine Pérès, dont il eut deux fils : Dominique-Jean et Claude et une fille... Ce fut l'aîné de ces deux Larrey qui devint le célèbre chirurgien en chef de l'armée française. Le cadet, né en 1772, après avoir été chirurgien militaire devint chirurgien en chef de l'hôpital de Nîmes où il laissa une grande réputation de praticien, de professeur et d'homme de bien (p. 3).

Claude Larrey eut deux enfants : Ulysse, docteur en médecine, qui mourut sans enfant à Montfrin (Gard), et Philippine-Antoinette-Julie-Elisabeth qui épousa M H.-J. Soulacroix qui mourut directeur des postes en retraite. G. DE B.

—

Colonel Charles Pestalozzi (LXIII, 590). — Très probablement fils du grand instituteur Jean Henry Pestalozzi, né à Zurich le 12 janvier 1746, mort le 17 février 1827 à Brugg, marié avec Anna Schulthess. Auteur de plusieurs publications. Il doit être très facile de trouver des données sur la famille dans les biographies nombreuses, publiées en Suisse et en Allemagne.

Capitaine EMILE SALARIS.

—

Mme de Païva (LIX ; LX ; LXIII, 706) — Dans un très curieux article de la *Nouvelle Revue* 1er juin 1911, p. 196, on lit cette anecdote relative à About :

La terrible réminiscence de ses classiques qu'il inscrivit sur l'album de la Païva à l'une des soirées, données dans son merveilleux hôtel des Champs-Elysées, à l'*Escalier d'onyx* eut le même résultat immédiat.

Indigné de l'outrecuidance de cette aventurière, où le Tout Paris se donnait rendez-vous et brûlait un encens de mauvais aloi, il osa écrire sur l'album qu'elle lui présentait :

Ainsi que la vertu le vice a ses degrés.

La femme insultée riposta par ce mot : « Monsieur About, votre autographe vous coûtera plus cher que mes degrés. »

Et de fait elle et ses amis, sans qu'il s'en doutât, surent lancer About dans bien des affaires d'argent où l'on abusa de sa droiture et de sa bonne foi et où il perdit beaucoup.

Cette anecdote est-elle vraisemblable ? ce vers bien connu a-t-il été écrit sur l'album de la Païva, et par un de ses convives ? Ce convive, en ce cas, eût été un personnage bien mal élevé. Quand on va chez une femme qu'on tient pour l'élue du vice, on doit avoir la pudeur de ne le lui point reprocher. Ce manque de tenue eût été plus déshonorant pour le parasite que pour la courtisane. Aussi je veux croire que l'anecdote est fausse.

Elle sert à faire découler d'une boutade les malheurs qui frappèrent About et le conduisirent à une fin douloureuse. Mais n'est-il pas excessif d'aller chercher, comme les mauvais conseillers de ses mauvaises affaires certains convives de la Païva se faisant les vengeurs de sa dignité offensée ?

Ma question, en somme, est celle-ci : l'alexandrin ironique a-t-il été écrit par About ? Et s'il en est l'auteur, où l'a-t-il écrit ?

Je croyais que le délicieux écrivain s'était borné à faire un roman dont le modèle était emprunté à la trop célèbre parvenue du second Empire. M.

Poèmes à rimes brisées (LXIII, 353, 573). — On en trouve plusieurs exemples dans les *Bigarrures* de Tabourot :

Je ne peux plus	La messe fréquenter
Pour mon repos	C'est chose bien louable
Des huguenots	Les presches écouter
Suivre l'abus	C'est chose misérable
Ores je voy	Combien est détestable
Cette finesse	En ce siècle mondain
Pourquoi je doy	Voyant la sainte table
Tenir la messe	En horreur et desdain.

Tabourot cite aussi les vers suivants composés lors du procès de l'Université de Paris avec les jésuites :

Qui hait les jésuites	Soit du pape maudit
Soit mis en paradis	Ceux qui en eux croit
Qui brusle leurs écrits	A tous les diables soit
Acquiert de grands merites	Qui leur science suit
Qui les nomme hypocrites	En enfer soit conduit
Ses péchés soient remis	Qui pour saints les reçoit
Qui ne suit leurs advis	Soit chastié du fouet
Sont âmes bien conduites	Qui sages nous les fait
Qui les nomme meurtriers	Soit lié d'un licol
Qui dit qu'ils sont sorciers	Soit pendu par le col
Ce sont âmes divines	Qui adhère à leurs vœux
A qui est bien instruit	Qui les honore tous
Que c'est un bel esprit	Qui veut faire leur coup
Qui ne suit leurs doctrines	O qu'il est malheureux.

Il existe aussi une manière d'écrire en prose qui peut être appelée *prose brisée*, car la disposition des lignes présente également un double sens.

Telle est la lettre amphibologique suivante écrite par Mme de Saint-André au prince de Condé après la conjuration d'Amboise, en 1560, pour l'engager à persister dans ses dénégations. Cette lettre lue en entier informe brutalement le prince du sort qui l'attend et l'invite à se préparer à la mort. Si, au contraire, on la lit en omettant les lignes de rang pair, elle contient un avis important, adressé à un ami :

— Croyez-moi, prince, préparez-vous à
la mort, aussi bien vous sied-il mal de
— vous défendre Qui veut vous perdre est
ami de l'Etat. On ne peut rien voir de
— plus coupable que vous. Ceux qui
pour un véritable zele pour le roi
— vous ont rendu si criminel étaient
honnêtes gens et incapables d'être
— subornés. Je prends trop d'intérêt à
tous les maux que vous avez faits, en
— votre vie pour pouvoir vous taire
que l'arrêt de votre mort n'est plus
— un si grand secret. Les scélérats
(car c'est ainsi que vous nommez ceux
— qui ont osé vous accuser) méritaient
aussi justement récompense que vous
— la mort qu'on vous prépare ; votre seul
entetement vous persuade que votre seul
— mérite vous a fait des ennemis,
et que ce ne sont pas vos crimes
— qui causent votre disgrâce. Niez
avec votre effronterie accoutumée
— que vous ayez eu aucune part à
tous les criminels projets de
— la conjuration d'Amboise. Il n'est pas
comme vous vous l'êtes imaginé, im-
— possible de vous en convaincre, à
tout hasard, recommandez-vous à
— Dieu.

Voici un autre exemple :

Mademoiselle

— Je m'empresse de vous écrire pour vous dé- [clarer
que vous vous trompez beaucoup si vous [croyez
— que vous êtes celle pour qui je soupire
Il est bien vrai que pour vous éprouver
— je vous ai fait mille aveux. Après quoi
vous êtes devenue l'objet de ma raillerie. [Ainsi
— ne doutez plus de ce que vous dit ici celui
qui n'a eu que de l'aversion pour vous, et
— qui aimerait mieux mourir que de
se voir obligé de vous épouser, et de
— changer le dessein qu'il a formé de vous
haïr toute sa vie, bien loin de vous
— aimer, comme il vous l'a déclaré. Soyez donc
désabusée, croyez-moi ; et si vous êtes en- [core
— constante et persuadée que vous êtes aimée
vous serez encore plus exposée à la risée
— de tout le monde et particulièrement de
celui qui n'a jamais été et ne sera jamais

Votre serviteur,

X.

Je fais grâce au lecteur de la réponse adressée par la destinataire qui, comme son correspondant, fait usage de *prose brisée*.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Platon Polichinelle (LXIII, 687). — L'écrivain, qui signa certains de ses ouvrages du pseudonyme de « Platon Polichinelle », ou « par l'auteur de Platon Polichinelle », est l'abbé Antoine Martinet.

L'abbé Antoine Martinet, docteur en théologie, chanoine de Moutiers en Savoie, né à Queige, canton de Beaufort (Savoie) en 1802, mort à Moutiers (d'autres disent à Chambéry) en 1871.

Il avait publié en 1840, date de la 1re édition, un ouvrage intitulé : « Platon Polichinelle, ou la sagesse devenue folie, pour se mettre à la portée du siècle, par un solitaire auvergnat ». Ce livre atteignit sa 11e édition en 1865.

Il est effectivement l'auteur des : « Solutions des grands Problèmes mises à la portée de tous les esprits ». (4 vol. 10 F.) La 1re édition est de 1843. La 4e de 1854, (V. Lorenz. *Catalogue Général de la Librairie*, t. 4, p. 95 et autres). Vapereau. *Dictionnaire des Contemporains*, 1re et 4e éditions). T.

Même réponse : J. Lt.

—

Livres sur Paris (LXIII, 688). — La brochure ; *Bouis-bouis, bastringues et caboulots de Paris*, est d'Alfred d'Aunay (de son vrai nom Descudier).

Abonde en détails qualifiés alors (1861) de scandaleux. — Rare ; un jugement du tribunal en ayant ordonné la destruction. L. P.

* * *

D'après le *Dictionnaire des ouvrages anonymes* de Barbier, *Les étudiants et les femmes du quartier en 1860*, et *Le Quartier latin* sont de Léon Grenier. *Les pieds qui r'muent*, sont d'Ernest Blum.

De Mortagne.

Même réponse : J. Lt.

—

Un livre sur la Commune, de l'abbé Ravailhe (LXIII, 498, 616). — *Une Semaine de la Commune de Paris*, tel est le titre de l'attachant récit de Monsieur l'abbé Ravailhe, curé de Saint-Thomas d'Aquin. Il parut en 1883, à la librairie Palmé, 76 rue des Saints-Pères, sous forme de lettres à un ami, en un volume in-12 de 246 pp. Cet ouvrage, non destiné à être publié, fut rédigé en 1872, au lendemain des tristes événements dont l'auteur fut témoin sur sa paroisse, à la demande du clergé de Saint-Thomas d'Aquin. Ce sont des souvenirs presque intimes qui émanent d'un grand cœur ; on ne les lit pas sans une profonde émotion et sans une admiration sincère pour le vaillant prêtre qui, en ces journées douloureuses, fit preuve d'une énergie peu commune. Il est regrettable que ces pages si belles, si simples et si vraies tout à la fois, n'aient pas été rééditées, car elles sont aujourd'hui à peu près introuvables.

H. Tournouer.

—

« Un jour qu'il faisait nuit » (T. G.). Si j'en crois la T. G., cette question du 7 septembre 1882 n'a pas reçu de réponse. Voici d'après *Echos du bon vieux temps* de A. Godet (Jules Sandos, Neuchâtel et Genève, 1881) le texte dont l'éditeur dit qu'il est peut être de Voltaire :

Un jour que je dormais éveillé dans mon lit,
Un tout jeune vieillard en se taisant me dit :
Un jour qu'il faisait nuit, le tonnerre en silence
Par des éclairs obscurs annonçait sa présence ;
Les oiseaux effrayés (ou éveillés) dormaient paisi-
[blement
Et les vents déchaînés soufflaient tranquillement
[ou mugissaient doucement,
Sur le calme océan où mugit l'aquilon
Tous les vaisseaux voguaient vers le septentrion ;
La pluie à gros torrents, qui tombait sur la terre,
Desséchait les marais, les couvrant de poussière ;
Pour empêcher les chiens d'étrangler le troupeau,
Le tigre obéissant veillait dans le hameau,
La féroce brebis, à la dent meurtrière,
Poursuivait dans les bois la timide panthère ;
L'oie active et rusée employait avec art.
Les moyens d'attraper le stupide renard ;
Sur un champ de carnage où ronflaient les canons
On célébrait la fête en de douces chansons ;
Les morts et les mourants, étendus sur la terre,
Poursuivaient les vainqueurs qui mordaient la pous-
[sière,
Et plus d'un prisonnier qu'on voyait enchaîné,
Paraissait tout heureux d'avoir sa liberté,
Et bénissait le ciel de l'heureux avantage
D'avoir vu sa maison exposée au pillage,

Deux vers à rime masculine manquent.

Le fanatique allait prêchant la tolérance ;
Le tendre usurier montrait sa bienfaisance
Et l'humble favori d'un tyran détesté
Avait dans ses états fondé la liberté.

A. Cordes.

—

Sur un mot cité par le « Times » : Patrie (T. G...). — La Table Générale étant muette au sujet de réponse à cette question, je crois pouvoir fournir la suivante : Je trouve en note, (j'ai malheureusement négligé de citer la source) *Tout homme a deux patries, la sienne et la France* se trouve dans *La Fille de Roland*, par H. de Bornier. N'ayant pas cette pièce sous la main, je ne puis contrôler cette référence. A. Cordes.

—

Corps glorieux (X. 65). — La T. G. n'indiquant aucun article qui réponde à cette question, je crois pouvoir la fournir. On dit : *corps glorifié* ou *glorieux* pour désigner ceux qui ne sont pas soumis aux *nécessités* de la vie matérielle. Les Anglais disent, je *crois glorieux Body*, et les allemands, ein *verklaerter Leib*, dans le même sens. Cela vient sans doute du corps glorifié que Saint Paul (1re Ep. aux Corinthiens, chap. XV versets 35 et suivants, et Epître aux Philippiens chap. III verset 21), promet aux ressuscités. Voir le *Dict.* de Littré qui donne des citations à l'article *glorieux*. Dr Cordes.

Uthonis villa (LXII, 668, 746, 802, 915 ; LXIII, 169). — La *Gallia Christiana*, donnant la liste des abbés de Marchthal, dit (V, 1877, col. 1108) :

VII. Johannes II. Gudinus, ex Uthonis villa natus, rexit ab anno 1538 ad annum sultem 1550...

Marchthal est une abbaye de l'ordre de Prémontré au diocèse de Constance (Grand-Duché de Bade).

On pense donc tout d'abord à chercher en Allemagne.

Uthonis villa est évidemment une latinisation d'un nom vulgaire ; n'oublions pas que nous sommes en présence d'un texte moderne.

Le nom allemand correspondant doit être soit un Ottenweiler, soit un Ottendorf.

Nous ne connaissons pas de localité s'appelant Ottenweiler. Par contre il existe en Allemagne une foule d'Ottendorf ; ce qui s'explique facilement, ce nom étant la formation régulière du nom de lieu sur le nom de personne Otton si répandu dans les pays germaniques.

Si nous en étions réduits à cela, nous n'en serions pas beaucoup plus avancés. Comment nous décider dans cette liste d'une trentaine de localités ?

Mais remarquons que Gudin est un nom français. Portons donc nos recherches sur les régions où voisinent les langues germanique et romane.

On pourrait se demander si le Gudin en question ne serait pas originaire de Suisse ; mais il n'existe pas d'Ottendorf dans ce pays.

Cherchons donc du côté de la France. Nous trouvons précisément un Ottendorf en Alsace (cercle d'Altkirch) ; et un second en Lorraine (cercle de Bolchen).

Dans les deux régions, les noms propres français sont aussi répandus que les noms propres allemands.

Mais le second Ottendorf (cercle de Bolchen, en Lorraine) est aujourd'hui encore désigné également sous le nom français d'Ottonville.

Il est donc plus que probable que c'est de cette localité qu'il s'agit dans le texte de la *Gallia Christiana* cité plus haut. Nous n'avons, pour notre part, pu vérifier s'il y existe encore des Gudin, soit dans le village même, soit dans les environs ; la chose serait intéressante à rechercher. A. VINCENT.

« Deressié » pour signifier aujourd'hui, rachiner (LX; LXI; LXIII, 336). — A propos du verbe rachiner ou réchiner désignant le repas de l'après midi (LXIII, 336) permettez-moi de dire qu'originaire de Picardie j'ai entendu employer ce mot très fréquemment dans mon enfance : on le prononçait « reciner » et j'en avais toujours rattaché l'origine au latin cœnare, dîner une seconde fois Cela me paraît encore plausible. TRÉMONT-LA-TOUR.

—

Aguignette (T. G 27 ; LXIII, 499, 627). — Sous différentes rubriques, l'*Intermédiaire* a souvent décrit les très anciennes et persistantes coutumes qui ont existé et existent encore dans beaucoup de régions de France.

Il est curieux de noter que des coutumes semblables se rencontrent dans plusieurs pays étrangers, en Angleterre, par exemple, et en Espagne. Dans ce dernier pays on les appelle *Aguinaldos*.

CERAMEUS.

* * *

1° C. de Méry, *Histoire générale des proverbes*. Tome III, page 294 :

« Donner les haguignètes (ou hoguignetes) ». Peut-être a-t-on dit haguignètes pour éviter l'équivoque de la signification obscène que les Picards donnent au mot de « hoguigner ». Ce mot de hoguignètes, suivant Moisant de Brieux, venait des mots latins « hoc in anno ». C'était anciennement un présent que l'on demandait au dernier jour de l'année. Ces mots, étant latins, n'étaient point compris par le peuple, et étaient diversement prononcés par lui. Les uns disaient « hoquinano », les autres « haguinelo »…. Il y a grande apparence que ce dernier mot vient, par corruption, du cri des Druides, « au guy l'an neuf,« ad viscum anno novo ».Il ne faut pas confondre les hoguignètes avec les étrennes, qu'on appelle à Rouen les érivières ; celles-là se donnent le dernier jour de l'année courante, et celles-ci le premier jour de l'an suivant.

2° Lacombe, *Dictionnaire du vieux langage françois*, page 261 :

« Haguinettes, Hoguinettes », étrennes du jour de l'an dans la Normandie ;

et au Supplément, page 288 :

« Haguillenne », présent qu'on faisait aux jeunes gens la veille du nouvel an, ou de certaines fêtes de l'année.

3° Roquefort, *Glossaire de la langue romane*. Tome I, page 729 :

« Haguillenne, haguinettes, hoguinettes » : présens, étrennes qu'on donnoit aux jeunes gens la veille du nouvel an ou de certaines fêtes de l'année. « Aguilanneu ». Et sous ce dernier mot : V. « Aguilaneuf... Aguillenneu »... Cri de joie, présent du premier et du dernier jour de l'an : espèce de quête : « ad viscum, annus novus ».

Le supplément de ce dernier ouvrage, au mot « Aguillan », page 10, donne sur cette expression deux colonnes d'explications J. Lt.

—

Rallye-paper (LXIII, 291). — Oui, ce doit être lors de la guerre de Crimée, vers la fin de la campagne, quand les officiers anglais et français se livrèrent à des courses de chevaux et autres exercices analogues (chasse à courre, etc.), que fut créé *ce mot hybride*, moitié français, moitié anglais ; peut-être même sous l'inspiration d'officiers russes (prisonniers, ou pendant l'armistice) au temps où nos héroïques adversaires étaient commandés par le général Luders, en mars 1856. Nous en avons un vague souvenir, *Les papiers servent de ralliement* aux cavaliers, qui poursuivent celui qui « fait la bête », *en traçant ses voies* par des pincées de (*confetti*), tirés de son sac. Dr Bougon.

Les dames de la cour y jouaient à pied, dans le parc du château de Compiegne, en poursuivant un monsieur, qui se prêtait à ce jeu, aux cris de tayaut, tayaut ! *après la guerre de Crimée* et d'Italie, vers 1860. Dr B.

*
* *

Notre confrère E. X. B. demande de quelle cervelle a jailli, vers le milieu du siècle dernier, le mot Rallye-paper ?... à mon tour, et, sans pouvoir répondre à la question, je demanderai, de quelle cervelle ont pu sortir les deux mots « Smoking » et « footing » ?

Tout le monde sait que nous appelons « Smoking » le veston de soirée à revers, plus familier et plus intime que l'habit noir et qui se porte là où ce dernier n'est pas de rigueur, notamment aux dîners, au restaurant, au théâtre, etc.

Si la coupe et la forme du vêtement nous viennent tout droit d'Angleterre, son appellation est toute d'invention française, car ce que nous avons baptisé « Smoking » participe présent du verbe « to smoke » — fumer — s'appelle de l'autre côté du détroit, « dinner jacket » et ne s'est jamais appelé autrement.

« Dinner jacket » — jaquette de dîner — correspond d'ailleurs fort bien à l'usage auquel ce vêtement est destiné.

Quant à « Smoking » il est à mettre avec tant d'autres mots que nous avons été dénicher Dieu sait où sous prétexte de sacrifier à la manie de l'anglicisme qui dure chez nous depuis le milieu du XVIIIe siècle.

Une autre invention franco-anglaise, plus jolie encore que « smoking » est « footing ».

« Footing » dans la langue française est supposé vouloir dire, marche, promenade ; vous rencontrez tous les jours d'aimables snobs qui vous déclarent sans rire qu'ils ont fait une heure de « footing » le matin aux Acacias ou ailleurs, c'est une hérésie !

« Footing » en anglais veut dire pied, dans le sens de position, situation — je suis sur le même pied que vous, etc., — il n'a jamais voulu dire autre chose et prétendre en faire, pour désigner un sport, une locution sportive comme « cycling », « yachting », « rowing » « golfing » etc., c'est ignorer les premiers éléments de la langue anglaise et jouer au gentleman comme le bon bourgeois parvenu de Molière jouait au gentilhomme — cela fait sourire. H. B.

—

En pagale (LXII, 354, 530, 576). — Ayant autrefois navigué, j'ai entendu prononcer ce terme de façons différentes, soit : En pagale — En pagaye, En pagade, Empagaye, etc., etc.

Son sens exact est « en désordre, embrouillé, mélangé, embarrassé » ; or, un mot provençal, essentiellement particulier aux marins qui remuent si souvent la poix et le goudron, le mot *empega*, *empegat*, *empegado* signifie, en même temps que poissé, poisseux, les choses embrouillées, empêtrées, qu'il est difficile de retrouver et de mettre en ordre ; un ivrogne engourdi, alourdi par la boisson, est dit aussi empegat, empégué. Le vieux français présente avec mêmes nuances les mots empeigé, empigé, et je me demande si notre verbe « empêcher » à l'ancienne forme « empeschier et empegier » ne doit pas aussi être rattaché au verbe empega provençal au lieu d'un primitif latin hypothétique impedicare,

En conclusion les objets jetés ou laissés en pagaye ou pagale sont dans un tel désordre embrouillé qu'ils semblent comme collés par de la poix et qu'il faut les dépoisser (despega) un à un pour les remettre en ordre. Le terme empegat, empegado prononcé par les marins Provençaux a été répété par les marins de l'ouest avec l'adoucissement si fréquent de l'*e* en *a* et finalement transcrit par les écrivains qui n'en connaissaient point l'écriture première comme « En pagade, en pagale ou en pagaye ». C'est du moins l'explication qui me paraît s'approcher le plus de la vérité.

J. HANNEZO.

—

Tout le monde et Cinq Mars (LXIII, 354,521). — Il y a un autre « Cinq Mars » en Loire-Inférieure ; c'est une commune, avec gare du chemin de fer de l'Etat. Mais il s'écrit Saint-Mars. [Gare de Port-Saint-Père-Saint-Mars, ligne de Nantes en Vendée par Sainte-Pazanne].

La question, qui se pose d'abord, est celle de l'orthographe. Faut-il écrire Cinq-Mars ou Saint-Mars, car il s'agit évidemment de la même dénomination en Loire-Inférieure et en Indre-et-Loire ?

MARCEL BAUDOUIN.

—

Méchant comme un âne rouge (LXIII, 688). — D'aucuns veulent voir là une corruption de méchant comme une *âme* rouge, autrement dit une âme de l'enfer. Méchant comme un âne rouge et menteur comme un arracheur de dents (*Comédie des proverbes*, 1616). GUSTAVE FUSTIER.

* * *

Cette expression constitue un des nombreux pataquès qui, en prenant droit de cité dans notre langue, donnent de la tablature aux étymologistes. Il faudrait dire correctement : méchant comme *une âme rouge*, c'est-à-dire une âme qui revient de l'enfer. M. S. K.

* * *

Plusieurs auteurs ont écrit sur les robes ou nuances chez le cheval, l'âne et le mulet, chez l'espèce bovine et les petites espèces domestiques.

Parmi ces auteurs, Lecoq a traité des robes de l'âne et du mulet, Brivet, des robes de tous les animaux domestiques. Ce dernier conclut que la couleur de la robe n'influe nullement sur la bonne ou mauvaise qualité. Beaucoup de personnes, écrit-il, ont une prédilection pour telle ou telle robe ; cette affaire de goût n'influe en rien sur l'objet qui nous occupe ; il existe de bons et de mauvais chevaux de toutes les nuances. ALBERO.

* * *

J'ignore s'il existe des ânes rouges, mais, dans tous les cas, il ne s'agit pas ici d'un quadrupède.

Le proverbe *opiniâtre* (et non méchant) *comme un âne rouge* date du XVIe siècle, et, dans son *Etymologie des Proverbes* éditée en 1656, Fleury de Bellingen en explique ainsi l'origine :

> Pour dire opiniâtre comme le peut être un cardinal ignorant, lequel s'obstine ordinairement dans son opinion, veut tout gaigner et s'offense si on ne lui cède. Non pas que son avis soit juste et raisonnable, mais parce qu'il est cardinal et prince de l'Eglise.
>
> Or, on le nomme asne parce qu'il est ignorant, et rouge parce qu'il porte la calotte et le bonnet rouge.

EUGÈNE GRECOURT.

* * *

Le Roux de Lincy, dans *Le Livre des proverbes français*, a enregistré le proverbe *Opiniâtre comme un âne rouge* et l'a fait suivre de cette citation :

> Pour dire opiniâtre comme le peut estre un cardinal ignorant, lequel s'obstine ordinairement en son opinion, sans fondement ni raison, et veut, tout gaigner en vertu de son autorité et s'offense si on ne luy cède. Non pas que son avis soit juste et raisonnable, mais parce qu'il est cardinal et prince de l'Eglise. Or on le nomme asne parce qu'il est ignorant et rouge parce qu'il porte la calotte et le bonnet rouge.

(*Etym. des Prov. franç.*, par Fleury de Bellingen, p. 154).

L'ouvrage de Fleury de Bellingen a été publié à La Haye en 1656, ce qui explique l'irrévérence avec laquelle il y est parlé des cardinaux. DE MORTAGNE.

* * *

M. Eman Martin (*Le Courrier de Vaugelas*, 3e année, 1872, page 107), étudie ce proverbe sous ses diverses formes : *méchant*, *opiniâtre*, *traître*, comme un âne rouge, et, l'âne rouge n'existant nulle part, s'efforce de découvrir le sens de *rouge*. Des trois mots latins d'où pourrait venir cet adjectif : *ruber*, *rupex*, *rubeus*, il penche pour ce dernier qui aurait donné en français *rubeste*, de l'emploi duquel il

cite plusieurs exemples,et que Roquefort (*Glossaire de la langue romane*) définit : fort, robuste, rude, âpre, *sauvage*. « Le *rouge* du proverbe en question aurait donc la signification de *sauvage* ? » se demande M. Eman Martin, qui conclut ainsi : « Puisque, loin d'altérer en rien la signification des proverbes dans lesquels je viens de l'effectuer, la substitution de *sauvage* à *rouge* semble au contraire se faire naturellement dans ces expressions, je me crois en droit d'en conclure que *âne rouge* veut dire tout simplement *âne sauvage*. »

Fleury de Bellingen (*L'Etymologie ou explication des proverbes françois en forme de dialogue*. La Haye, chez Adrian Vlacq, 1656, pet. in-8. Chap. X, page 154) donne l'explication suivante, querejette M. Eman Martin :

« *Simplician*. — ... mais je ne crois pas un mot de tout ce que vous venez de dire : car, ne vous en déplaise, je suis opiniastre comme un asne rouge...

Cosme. — Tu es donc opiniastre comme un cardinal ignorant : car ce sont telles sortes de gens que l'on nomme *asnes rouges* ; parce qu'ils s'obstinent ordinairement en leurs opinions sans fondement ny raison,et veulent tout gaigner en vertu de leur authorité, s'offensans si on ne leur cede, non pas parce que leur avis est juste et raisonnable ; ains parce qu'ils sont cardinaux et Princes de l'Eglise. Or on les nomme Asnes,parce qu'ils sont ignorans, et rouges, parce qu'ils portent la calotte et le bonet rouge. »

Au mot *rouge* du *Dictionnaire portatif des proverbes françois et des façons de parler comiques, burlesques et familières* (par Joseph Pankoucke), à Utrecht, chez Pierre Savoye, 1751, 4e édition, on trouve :

« Il est méchant comme un âne *rouge*, cela se dit d'un enfant mutin. Ce mot vient de ce que rouge en vieux françois signifioit malin. Il a signifié aussi traître et artificieux. »

Godefroy (*Dict. de l'ancienne langue française*) donne : *Rouge*, habile, rusé, et *Rubeste*, sauvage, violent, rude, âpre, avec de nombreux exemples.

J. Lt.

—

Ecoles de notariat (LXIII, 640). — Décidément l'assertion du prospectus de Bordeaux, tourne à la galéjade.

Sans sortir du Poitou, je trouve plus de 10 ans avant celle de Bordeaux, des Ecoles de notariat à Fontenay et à Niort.

Celle de Fontenay avait été fondée à une époque que Benjamin Fillon ne précise pas (1) par Testard, maire de cette ville en 1793. Elle était dirigée en 1821, par Henry Grellaud ,qui, vers 1828, devint professeur de droit civil, puis doyen à la faculté de Poitiers.

Un arrêt du conseil royal de l'Université du 17 juillet 1827, lui donna comme successeur à Fontenay, M. Savy, avocat, que nous allons retrouver bientôt à l'Ecole de notariat de Niort (2) (1836).

Henry Grellaud avait publié pendant son séjour à Fontenay : *L'Analyse raisonnée et conférences des commentateurs et des arrêts sur la loi organisatrice du notariat par H. G., professeur du cours de droit appliqué au notariat, établi à Fontenay.* Fontenay-le-Comte de l'impr. de Petitot libr. 1821, in-8° de 312 p. avec les additions et l'errata. (La bibliothèque de Niort possède un exemplaire avec envoi d'auteur, signé Henry Grellaud, ne laissant dès lors aucun doute sur le sens des initiales).

Ce commentaire de la loi de ventôse an XI se retrouve encore fréquemment à Niort, ce qui s'explique peut-être par l'absence de tout travail imprimé, spécial de l'un ou l'autre des professeurs de son école de notariat.

Dirai-je encore que les calembours et les facéties débités par Grellaud à son cours de droit civil à Poitiers, sont restés légendaires. L'ancienne capitale du Poitou l'eut pour maire de par la volonté impériale. On sait que Napoléon III réunit, certain jour, tous les maires des chefs-lieux de département. L'entretien tomba sur l'emploi du guano. Grellaud appelé à donner son avis, répondit : « Sire, chez nous, on fume beaucoup, mais on le prise peu ».

Le cours de notariat s'ouvrit à Niort à la rentrée de 1820.

Le procès-verbal de la séance du 9 août 1820 de la commission de l'Instruction publique, mentionne l'autorisation don-

---

(1) *Poitou et Vendée*, Fontenay, p. 94.

(2) Cfr. Dupont, notaire. Rapport sur la situation du notariat dans l'arrondissement de Niort. Th. Mercier, 1878, p. 73.

née à Alexis, Auguste Agricole Dumas, né à Paris le 15 août 1794, d'ouvrir à Niort, département des Deux-Sèvres, un cours de notariat. Sign. du baron Cuvier, exerçant les fonctions de président et de Petitot, secrétaire général (1)

Dumas fut en son temps l'un des professeurs de notariat le plus en vue, l'affluence des étudiants venus de tous les points de la France — même de Bordeaux — enrichit ses nouveaux concitoyens.

Cet excellent homme mourut le 28 mars 1836, du chagrin que lui causa un procès scandaleux survenu entre deux de ses élèves.

« Il appela à lui succéder M. Savy, avocat qui, depuis une dizaine d'années, professait un cours de notariat à Fontenay. M. Savy se rendit à Niort où l'enseignement continua sous sa direction jusqu'en 1850.

« A cette époque une vacance se produisit. M. Mousnier, alors juge de paix à Saint Jean-d'Angély, voulut réorganiser le cours, mais son appel ne fut pas entendu, il dut promptement renoncer à son projet.

« De 1853 à 1874 l'école de notariat de Niort fut en sommeil.

A cette date, un de nos concitoyens, feu M. Martineau, docteur en droit, lauréat de la faculté de Poitiers, se fit autoriser à continuer cet enseignement. Son cours s'ouvrit le 4 novembre 1874 ». (2).

Il continua au moins jusqu'en 1878.

Je ne connais aucune étude envisageant dans son ensemble la question des Écoles de notariat, doutant même fortement qu'il y en ait, et ne puis dire quelle fut la première en date, mais, à coup sûr, ce ne fut pas celle de Bordeaux.

LÉDA.

—

Réceptions au lit (LXIII, 693, 719). — Est-il nécessaire, à propos de cette question de rappeler le fragment de La Bruyère (de la ville. 19. — édition Ad. Regnier — *Le bel et judicieux usage, que celui, qui*, etc.) ?

(1) Briquet. *Histoire de Niort*, t. 2, p. 243. Briquet a consacré à Dumas encore vivant (1832) une de ses biographies, ornée d'un fort joli crayon de Deveria.

(2) Dupont l. c.

Je ne le pense pas. +

—

Les pianos des compositeurs célèbres (LXIII, 641). — Les *pianos* et non les *premiers*.

A Bois-le-Roi, où habitait Métra, eut lieu après sa mort la vente de son mobilier.

Son piano y fut acheté par M. M***, lequel demeure encore actuellement à B**, qui dépend de Bois-le-Roi.

SIMON.

—

Femmes : les premières conquérantes des diplômes masculins (LIV ; LV ; LVI ; LVII ; LVIII ; LIX ; LX ; LXI ; LXIII, 193). — *La première femme employée de mairie.*

De l'*Excelsior* :

Dans une vaste salle de la mairie de Sannois, le buste émergeant à peine d'un monceau de paperasse, c'est là que Mlle Clotilde Jard voulut bien nous concéder quelques instants d'entretien. Mlle Jard, est, en effet, l'une des rares femmes en France inscrite comme expéditionnaire au budget d'une administration municipale.

— Comment cela s'est-il fait? nous dit-elle toute souriante. Oh ! bien simplement. M. Lesacq, maire de la commune, ayant eu besoin d'un employé supplémentaire au moment des retraites ouvrières, me pria de lui consacrer une journée. Cela se passait le 20 mai. Depuis, il faut croire que je ne me suis pas trop mal acquittée de ma tâche, puisque le 8 juin dernier je devenais titulaire de mon emploi. Que vous dirai-je d'autre ? Je suis enchantée de ma nouvelle situation et mes chefs, ainsi que mes collègues, se montrent charmants pour moi.

Mlle Jard, qui naquit, en 1890, au Creusot, habite depuis onze ans Sannois, où réside également sa famille.

—

La pâte alimentaire des forçats (LXIII, 594). — Dans les *Mémoires secrets*, etc., page 250 du même tome XVIII, à la date du 24 janvier 1767, on peut lire :

On écrit de Rochefort que les ordres de la Cour y sont arrivés pour y faire l'expérience d'une pâte alimentaire sur six forçats des plus forts et des plus robustes. Ils seront mis chacun dans une chambre séparée, gardés par des factionnaires, et y seront visités par les médecins tous les jours. On leur distribuera trois onces seulement de cette pâte avec de l'eau bouillante, du beurre, du poivre et du sel ; et l'auteur de ce secret pré-

tend qu'ils seront suffisamment nourris pendant vingt-quatre heures avec cette dose, l'épreuve durera un mois. Si cette pâte réussit, il est constant qu'on en pourrait faire usage en mer dans des circonstances critiques. Elle est très compacte, et paraît être faite avec de la fine fleur de froment.

Quand on réfléchit que trois onces représentent environ 92 grammes, il ne faut pas s'étonner qu'une soupe de cette pâte n'ait pas suffi à nourrir même des forçats, d'autant plus qu'elle devait être passablement indigeste.

GEO DE RHÉ.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

Golovkine et le peintre Fabre : un prince russe médecin amateur, un peintre français amateur graveur. — On sait que le russe Golovkine fut un des correspondants de la comtesse d'Albany. Il n'est pas dès lors extraordinaire qu'on trouve des lettres de lui à F. X. Fabre. Les papiers de celui-ci (Bibliothèque de Montpellier) en ont conservé deux, l'une et l'autre datées de Lausanne et d'une authenticité indiscutable. Ces lettres sont amusantes en ce qu'elles nous montrent les deux correspondants dans des *emplois* inattendus : le vieux courtisan de Catherine II s'y révèle médecin amateur, et le sigisbée de la veuve de Charles Edouard graveur et traducteur en gravure de Poussin. Golovkine s'y révèle aussi «écrivain français» dans la force du terme, la mode de ces illustres francisés du XVIIIe siècle, le prince de Ligne ou l'abbé Galiani. Il n'est pas moins spirituel qu'eux et il donne de piquants renseignements sur le succès du Pygmalion de Girodet, sur les débuts de la lithographie, sur les premières œuvres gravées de Fabre.

L. G. P.

Lausanne, ce 26 novembre 1819.

Votre lettre, Monsieur, m'a été une bien agréable surprise. Bien que je sois charmé de vous trouver sensible au vif intérêt que je vous porte, je ne puis accepter les remerciemens qu'il m'a procurés de votre part. Si je vous suis bien sincèrement attaché, c'est votre faute et non la mienne, car vos mérites et mon goût sont absolument indépendans de ma volonté. J'en jouis, voilà tout, et c'est plutôt à moi à vous parler de reconnaissance. Je vous conjure de faire quelqu'attention aux conseils que j'ai pris la liberté de vous faire passer. Je n'ai pas le talent, mais le don de la médecine, et de fort grands docteurs m'ont assurés (*sic*) que mes réflexions valoient quelquefois leur savoir. Ne traités donc jamais la goute comme un mal qu'on puisse guérir. Il est toujours là, mais il se laisse diriger, dès qu'on se donne la peine de l'étudier et de le conduire. Tachés qu'il ne se montre pas ; évités les froids, les digestions difficiles, les échauffemens, tout ce qui l'irrite. Mais dès qu'il se fait sentir ou voir, ne vous flattés pas de le chasser comme un petit rhumatisme ; aidés-le, poussés-le sans balancer, mangés bien, sués beaucoup, ne vous appliqués guères, et livrés-vous à lui, sans vouloir trancher du puissant et de l'habile. Avec cette manière, vous vivrés ensemble très longtems et comme des frères. Je vous pourrois faire une longue liste de personnages, et des plus fameux, à qui cette méthode a réussie (*sic*), et qui, en faisant de tems à autre la part au diable, ont fini par lui trouver le caractère d'un ange.

Voilà votre camarade Girodet au troisième ciel. C'est une belle gloire que celle des arts et la plus durable de toutes, la musique exceptée, qui est toute de vent et en a la durée.

J'attends avec impatience quelque gravure qui puisse donner l'idée de la composition de ce tableau. Pour le dessin et le coloris, il faudrait aller à Paris. Quel dommage que l'artiste soit laid ! Il auroit pû prêter son visage à Pygmalion, et on le lui auroit pardonné. C'eut été joindre le charme de la nature au prestige de l'art, mais Girodet a dû renoncer à cette partie du triomphe.

Je ne sais s'il vous parvient beaucoup de lithographies. Il y en a de charmantes, et cette facilité, ajoutée aux progrès de l'art, me semble d'un grand prix pour les artistes et pour ceux qui sont capables de les juger. Comment toutes les galleries de l'Italie n'ont-elles pas un établissement de ce genre ? Il me semble que si vous faisiés venir de Paris un graveur [dans ce genre *effacé*] lithographe, vous rendriés un service éminent à l'Europe et que vous pourriés n'y rien perdre. Songés-y un moment sérieusement. Adieu, Monsieur, soyés sage et veuillés-moi quelque bien ; je vous devrai beaucoup pour l'un et pour l'autre.

GOLOWKINE (1).

Lausanne, ce 8 mai 1820.

Que j'ai, Monsieur, de grâces à vous rendre pour le cahier que m'a remis de votre part Madame la Duchesse Wurtemberg ! Peu de

(1) *Suscription* : Monsieur, Monsieur Fabre.

choses en vérité m'auroient pu faire autant de plaisir. J'ai vû dans ce cadeau la justice que vous rendés à mon goût pour vos ouvrages et à mes sentimens pour vous ; ce qui me le rend aussi flatteur qu'agréable. Mais pourquoi le bel *Abel mort* n'a-t-il pas encore exercé votre burin ? Il me semble qu'il le méritoit bien, d'abord par lui-même, et puis comme monument de votre entrée dans une carrière où chacun de vos pas s'est trouvé marqué par un succès. Soit modestie, soit paresse, vous aviés tort ; et je demande avec tous les connaisseurs qu'il soit réparé au plutôt. Je me croyais si sûr, après avoir ouvert le paquet, de revoir *Abel* et *Phocion* que, s'il n'avait été fermé hermétiquement, je me serais crû volé en route par L. A. R. Dans le style de pareils personnages, cela se seroit noblement appellée (*sic*) une conquête, mais je n'en eusse pas moins jetté (*sic*) les hauts cris, et du moins la restitution eût-elle été possible et probable. Envoyés-moi donc, l'année prochaine, un nouveau cahier : encore de bonnes traductions de ces beaux Poussins, et des preuves de plus d'équité de la part de votre cœur paternel.

J'espère que la goute (*sic*) va mieux et que vous la gourmanderés de sorte qu'elle ne puisse s'opposer au très grand plaisir de revoir Madame la Comtesse et vous, Monsieur, et de vous réitérer, en face des Alpes et du beau lac, l'assurance des sentimens inaltérables que je vous ai voués.

GOLOWKINE (1).

—

La Presse en 1812. La musique, moyen de diversion. — Ah! que celui-là connaissait bien les Français qui a rédigé la note qu'on va lire. Comme il les savait faciles à détourner des sujets les plus graves quand on les entretient de balivernes. Alors que l'Empire avait sur les bras de si redoutables affaires, en cette triste année 1812, au moment où va s'ouvrir la désastreuse campagne de Russie, il importait que l'opinion ne s'occupât pas trop des événements. Un fonctionnaire ingénieux propose au ministre de susciter un grand débat sur les mérites respectifs de la musique italienne et de la musique française. Il prévoit que les esprits prendront feu et oublieront les menaces du Nord, et la nouvelle coalition, et le tzar, car il n'est telle que la musique pour ne pas adoucir les mœurs. Nous ne doutons pas de l'ardeur de la querelle allumée, puisqu'après cent ans, elle dure encore. LÉONCE GRASILIER.

(1) Même suscription.

25 mai 1812.

Note pour S. Ex.

Il y a dans ce moment une grande disette de nouvelles littéraires et théâtrales. C'est le meilleur aliment pour les oisifs de Paris et quand ils en sont privés leurs conjectures s'exercent sur la politique ; l'Espagne prend la place du théâtre français, la Russie celle de la musique et le gouvernement devient le point de mire de tous ceux qui causent parce qu'ils n'ont rien de mieux à faire.

Une discussion un peu vive sur des objets d'art et de littérature serait excellente en ce moment. Il me paraît facile de l'établir par le moyen des journaux ; mais malheureusement ils paraissent tous faits sur le même moule et ils n'excitent aucun intérêt. En faisant prendre à chacun un rôle, on peut établir une lutte d'opinion qui amuse singulièrement le public et qui suffit pour faire les frais de toutes les conversations des salons. La discussion qui a existé dans le *Journal de l'Empire* entre MM. Geoffroi et Dussaut a non seulement occupé le public de Paris, mais, d'après tous les renseignements que j'ai reçus, elle a produit beaucoup d'effet dans les départements. L'abonné qui a lu l'attaque, attend la réponse avec impatience ; chacun prend parti pour ou contre : les oisifs discutent ; les beaux-esprits écrivent et cette diversion de l'opinion produit les plus heureux effets.

Il y a aujourd'hui un objet sur lequel on emflammerait aisément tous les esprits, c'est la musique. Il n'y a personne à Paris qui ne s'en mêle ; ceux qui ne la savent pas même en raisonnent et ce ne sont pas les moins passionnés. La musique italienne et la musique française sont en présence ; le Conservatoire de musique a ses prôneurs, l'Opéra buffa a ses fanatiques ; au premier signal des flots d'encre vont couler et il y aura combat à outrance entre l'harmonie et la mélodie,

Si V. Ex. approuve l'idée que j'ai l'honneur de lui soumettre, je ferai commencer les hostilités dans le *Journal de l'Empire* par un amateur de la musique cisalpine et je préviendrai confidentiellement M. Lacretelle pour qu'un champion de la musique française se présente armé de pied en cap dans la *Gazette de France*. Cette petite guerre pourra durer quelque tems et faire un peu de diversion à la grande.

Arch. Nat. F⁷. 3491.

Le Directeur-gérant :

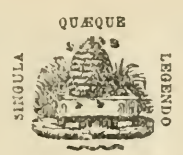
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXIIIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 30 Juin 1911

47e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1296 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

L'an Mil. — J'ai eu l'occasion depuis quelques mois de lire des articles ou des livres ayant trait à la terreur causée aux populations par l'approche de l'an mil. Les uns et les autres faisaient partie d'études générales sur cette époque, et m'ont paru très sérieusement documentés.

Toutefois, j'ai noté, chez deux d'entre ces auteurs des divergences capitales ; ainsi le premier prétend que la terreur de l'an Mil n'est qu'une légende qui se forma de toutes pièces deux ou trois siècles après, et que rien ne justifie ; le second est d'une opinion diamétralement opposée.

Comment concilier ces deux avis ? peut-il y avoir doute ? H. T.

(Voir T. G. 591).

Trophées de la prise de Malte destinés au Directoire. — Après la prise de Malte, le général Baraguay d'Hilliers fut autorisé à rentrer en France, pour des raisons de santé. Il s'embarqua sur la frégate *La Sensible* et fut chargé par Bonaparte d'apporter au Directoire le grand drapeau de l'Ordre de Malte, les drapeaux du régiment de Malte et des gardes du Grand Maître, un drapeau pris par le chef de brigade Marmont, un canon de 4 qui, par son travail, méritait d'être conservé, le modèle en argent de la première galère qu'avait eu l'Ordre, et un surtout de table venant de la Chine, très bien travaillé, et qui servait au Grand Maître dans les cérémonies importantes. *La Sensible* fut prise par les Anglais, le 26 juin 1798.

Que sont devenus les drapeaux et les autres objets que Baraguay d'Hilliers devait remettre au Directoire ?

NAUTICUS.

Lits de Napoléon. — On vient de donner à la Malmaison le lit de camp de Napoléon Ier, qui se trouvait à Sainte-Hélène. Il proviendrait du maréchal Bertrand.

Pourrait-on dresser exactement l'historique des lits de Sainte-Hélène ? Il y en a un peu de tous côtés et on s'y embrouille.

Dr L.

[Voir XVII et XVIII et la lettre du prince Murat. *Petites nouvelles* de l'*Intermédiaire* 30 octobre 1893].

Conseiller du point d'honneur. — Qu'appellait-on à la fin du dix-huitième siècle : conseiller du point d'honneur ? Quelles étaient les attributions de

ces conseillers ? Ne fallait-il pas être noble pour faire partie du point d'honneur ?
Du Treuil.

—

La demeure d'Alfieri à Paris. — Dans le récit qu'il a fait lui-même de sa vie (Traduction Antoine de Latour, nouvelle édition de 1877 chez A.Charpentier) Alfieri raconte (chap. xviii de la quatrième époque) page 340, que dans la seconde partie de décembre 1787, arrivant à Paris avec la comtesse d'Albany sa Dame : « Dès que nous fûmes à Paris, « je cherchai une maison et j'eus le « bonheur d'en trouver une très tranquille « et très gaie, isolément située sur le « boulevard neuf du faubourg Saint-Germain, au bout de la rue du Mont-Par- « nasse. J'y avais une fort belle vue, « un air excellent et la solitude des « champs... j'y restai enseveli pendant « près de trois ans !... » A la page 352 on lit (chap. xxi) que à la fin d'avril 1791, Alfieri donna congé de sa maison de Paris.

Peut-on identifier aujourd'hui cette maison d'Alfieri, ou désigner quel est l'immeuble actuel qui est édifié sur son emplacement ? Le marquis de Rochegude n'en parle pas dans les passages qu'il a consacrés, en son *Guide pratique à travers le vieux Paris* (Hachette, 1903) au boulevard du Montparnasse (pages 270, 358) ni à la rue du même nom (page 359).
V. A. T.

—

Passage des Pavillons. — Ce passage n'a-t-il pas porté le nom de « passage des Deux Pavillons » sous lequel on le trouve encore souvent désigné ?

La *Nomenclature des voies publiques de Paris* l'appelle passage des Pavillons.

De quand date cette modification ?
César Birotteau.

—

Jean Balesdens. Reliures de ses livres. — La bibliothèque de Jean Balesdens, membre de l'Académie Française, (1648-1675), renfermait, d'après M. Kerviler, de nombreux volumes revêtus de superbes reliures ornées de quatorze marguerites d'or dans leurs compartiments finement dorés. Ces reliures ont-elles été déjà reproduites dans quelque catalogue de vente de livres ou dans quelque publication sur la reliure d'art ?

Désireux de joindre la reproduction de ces reliures à l'illutration déjà préparée (portrait et cachets) d'une notice biographique documentée sur cet académicien, accompagnant l'inventaire de sa collection de tableaux et d'objets d'art et de curiosité et celui de sa bibliothèque que je compte publier incessamment, je recevrai avec reconnaissance toutes communications sur les reproductions déjà faites de ces reliures, ou à leur défaut, sur ces reliures elles-mêmes.
H. de. G.

—

Le comte de Bart. — Que sait-on de cet officier de la marine royale qui fut enfermé à Saint-Lazare, en 1794, avec Chénier et Roucher ? Sa carrière ? Sa famille ?
Val Content.

—

L'évêque Pierre Chappey. — Pourrait-on me donner des renseignements sur Pierre Chappey, évêque de Porphyre au xve siècle.

Ce Pierre Chappey figure dans des chartes du prieuré de la Cochère, département de l'Orne, vers le milieu du xve siècle. Où pourrait-on trouver des renseignements sur ce personnage ?
Ch.

—

Choiseul-Meuse. — Je serai reconnaissant à l'aimable confrère qui me donnera des renseignements sur l'état civil et la biographie de la comtesse de Choiseul-Meuse, auteur de romans galants à la fin du xviiie siècle.
D. A.

—

Les poésies de Clermont-Tonnerre. — On signalait dans l'*Intermédiaire*, en 1880, un exemplaire des poésies de Stanislas de Clermont-Tonnerre, membre de la Constituante, intitulé *Mon portefeuille* et publié à Paris en 1790 par lui ou un autre écrivain. Il existe aussi des *Essais de poésie* du même de 1786, chez Gueffier, signalés par Quérard. Je n'ai pu trouver trace de ces publications dans aucune bibliothèque de Paris et serais pourtant bien heureux d'en consulter un exemplaire.

Je fais appel à la bienveillance d'un possesseur éventuel de ces ouvrages.
Ch. du B.

—

Antoine-François Desquirou. — La paroisse de Houilles (Seine-et-Oise) avait pour curé, au début de la Révolution,

Antoine-François Desquirou, qui prêta le serment, fut le premier maire de la commune et administrateur du Département. Il avait embrassé, en effet, les idées du jour et promettait, dans une assemblée électorale tenue en novembre 1792, de vivre toujours en bon républicain ; mais il n'en fut pas moins arrêté le 16 février suivant et les scellés furent mis sur le presbytère.

Il revint, peu de temps après, porteur d'un certificat débutant comme suit :

Commune de Paris, le 3 mars 1793, l'an second de la République une et indivisible.

Nous Administrateurs au département de police séant à la Mairie certifions que, d'après les informations et procès-verbaux par nous reçus, il n'est résulté aucune charge contre le citoyen Desquirou, officier public d'Houilles ; en conséquence avons ordonné qu'il sera mis en liberté sous le cautionnement de deux citoyens...

Signé : Baudray, Louis Roux et Vigné.

Il ne ne demeura pas longtemps libre, car on constate dans une séance du conseil municipal de Houilles du 18 avril 1793 « que le dit citoyen curé est toujours en détention » et le 21 nivose an III il est dit « absent par un jugement rendu contre lui. »

A. F. Desquirou, qui était originaire d'Aurillac, était le cousin du fameux Carrier. Est-ce son parent qui le tira d'affaire ? Toujours est-il qu'il se réfugia dans les environs de Nantes, y acheta du bien et fut nommé agent de la commune de Saint-Aignan le 10 germinal an VII.

Il existe une pétition (imprimée) sans date, adressée à la Convention et signée « D'Esquirou, détenu dans la Conciergerie, agissant au nom des prisonniers républicains. » Le signataire serait-il l'ancien curé de Houilles ?

Tous renseignements sur ce personnage, sur les causes de son arrestation et les circonstances de sa libération, seraient les bienvenus. DE MORTAGNE.

—

Kosciusko, Morosini. — A quel propos auraient été donnés les deux pistolets, (perdus au siège de Rome en 1849) par Kosciusko au capitaine Morosini, et comment celui-ci, portant ce nom vénitien, aurait-il été Suisse d'origine ?

(Voir l'*Intermédiaire* XXVII, p. 449, et XXVIII, p. 181). HYERONIMUS.

Les Lamoignon. — Pourrait-on me dire ce que sont devenus les papiers de cette grande famille de robe ?

En connaît-on des généalogies récentes ?

Y a-t-il, dans le Nivernais, et particulièrement à Douzy, leur pays d'origine, des branches subsistantes de cette famille ?

Quel était le nom patronymique ?

VAL CONTENT.

—

Portrait de Mondonville par La Tour. — La Tour a fait le portrait de Mme de Mondonville, qui a été exposé aux Cent Pastels : il a fait aussi celui de Mondonville, surintendant de la Chapelle de Versailles, et auteur de *Titon et l'Aurore* et de nombre d'autres opéras-comiques célèbres dans leur temps ; du moins ce portrait est cité dans l'*Abecedario* de Mariette, t. III, p. 73 de l'édition de Chennevières et Montaiglon. Un intermédiairiste pourrait-il me dire où se trouve ce pastel ? PH. DALLY.

—

Madame de Sabran et le chevalier de Boufflers — MM. de Maginieu et Prat, qui ont édité en 1875 la correspondance échangée avant 1789 par ces deux personnages, annonçaient dans leur préface un second volume se rapportant aux périodes révolutionnaire et impériale, et qui devait contenir, entre autres, des lettres de Mgr de Sabran, l'ancien évêque de Laon. Ils racontent, par ailleurs, avoir dépouillé plus de cent lettres de ce prélat.

Le second volume de correspondance annoncé a-t-il jamais paru ? où et quand ? Sait-on dans quel dépôt ou entre quelles mains se trouvent les lettres de Mgr de Sabran visées par les éditeurs ?

BOIS GRIFFART.

—

La correspondance du baron de Gérard. — Qu'est devenue cette correspondance célèbre qui plaçait un autographe illustre à côté de chaque tableau ?

V.

—

Le portrait de Saint-Aurant. — La ville de Rouen se propose de commander un buste de Saint-Aurant, à l'occasion du millénaire. D'après quels documents reproduira-t-on les traits du poète très admirable qu'il fut ? Existe-t-il de lui un portrait authentique ?

Des érudits, à qui je me suis adressé,

en doutent fort ; je serais donc très reconnaissant à l'aimable intermédiairiste qui pourrait me renseigner.

PHILIBERT LE BORGNE.

—

De Saxe. — Que sont devenues les filles de François-Xavier de Saxe, comte de Lusace, et de Marie-Rose Spinucci ? Mme de Chastenay dit que seule l'ainé a été mariée en France au duc d'Esclignac ; et que les autres ont été établies convenablement en Italie. Un aimable confrère pourrait-il m'indiquer les dates de leurs mariages et de leurs décès ? D. A.

—

M. Thiers était-il d'origine juive? — De la *Libre Parole*, 16 juin 1911 :

Un abonné nous pose cette question, qui, au premier abord, a peut-être de quoi surprendre ;

Est-il vrai que M. Thiers fût d'origine juive ?

Nous consentons volontiers que le nom de Thiers étant un nom de ville, laisserait à présumer qu'il fut donné à un Juif. Cependant, nous croyons devoir renvoyer la question à l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, qui élucidera les véritables origines de l'éminent homme d'Etat.

La question est posée.

—

Abbé de Villeneuve. — Je serais reconnaissant au collègue qui pourrait me fournir quelques renseignements sur un certain abbé de Villeneuve que j'ai lieu de croire originaire de la Saintonge ou du Poitou. Le dit abbé vivait en 1769 et pouvait avoir à cette époque de vingt à trente ans. CHAMPVOLANT.

—

Armoiries à déterminer : sur un cachet Louis XV. — *Ecartelé au 1 d'Angleterre (*Stuart) *au bâton de ? péri en barre ; aux 2 et 3, de gueules à trois étriers garnis des étrivières de ?* ; *au 4 d'Angleterre* (Stuart) *plein — sur le tout, comme aux 2 et 3, timbré d'un masque de théâtre ; écu Louis XV, tourmenté, encadré de rinceaux et de roses. Angleterre* (*Stuart*) c'est-à-dire) : écartelé : 1 *et 4*, contre-écartelé : *France et Angleterre* ; 2, *Ecosse ; 3, Irlande.*

Le cachet est en sardoine, monture en fer très élégante, gravure très fine — 28 mm sur 25mm .

A quel personnage a-t-il pu appartenir ? CAIS.

Armoiries à déterminer : tiercé en bande d'azur. — *Tiercé en bande d'azur, de gueules, et de sable, l'azu chargé d'un dextrochère armé de..... mouvant de dextre et tenant une épée haute ; de gueules plein et le sable chargé d'un lion issant de...* :

L'écu timbré d'un tortil de Baron.

L. DE C.

—

Ecussons sur un cachet. — Faisant collection de cachets anciens, j'ai chez moi un cachet que je désirerais identifier : deux écussons, le premier écartelé *aux 1 et 4 de gueules aux* (pièces non définies) *et à l'étoile de..... posée à dextre, aux 2 et 3 vairé d'azur et d'argent.* Second écusson écartelé *au 1 d'argent aux chevrons de sable accompagné de 3 glands tigés et feuillés, au 2 d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 têtes de....., au 3 d'argent à 3 sangliers de ...., au 4 d'argent à la licorne naissante de....., et au chef de 2 étoiles de......*, Devise : *ne tentes aut perfices.* Couronne de marquis ; supports : deux lions.

L. DE C. ST M.

—

Ex-libris armorié à déterminer : d'argent au chevron d'azur. — Je serais très obligé au confrere qui voudrait bien m'indiquer à qui appartenait un ex-libris du dix-huitième siècle, très probablement normand, portant : *d'argent au chevron d'azur accompagné de deux coqs de.., en chef et une étoile de sable en pointe* ; supports : deux lions ; couronne de comte. MARGEVILLE.

—

Rem militarem et argutè loqui. — On a beaucoup répété et commenté, depuis quelques jours, cette phrase latine par laquelle a débuté M. Faguet dans son discours académique en réponse au général Langlois.

La phrase, attribuée à Jules César, serait, paraît-il, en réalité de Caton le Censeur qui a résumé en ces termes les caractères distinctifs de nos ancêtres les Gaulois. Mais nos savants confrères de l'*Intermédiaire* seraient bien aimables de me dire si la citation est exacte car, ainsi présentée, j'avoue qu'elle me parait incompréhensible. Quel est le véritable texte et où le trouve-t-on ? J. W.

Sermons rimés. — Canel, dans son livre des *Recherches*, mentionne de tels sermonnaires, aux noms de Langton, Guichard et Beaulieu ; les cotes existent-elles ?

Pour Beaulieu, au moins, la réponse est négative au *Catalogue général*.

DEHERMANN.

—

Une sentence de Silvio Pellico.

Pour se reposer de la noble fatigue d'être bon, affable et délicat, l'homme n'a que l'heure du sommeil.

(Epigraphe du livre *La Famille*, de Paul Janet, Paris 1855). Où l'illustre prisonnier a-t-il écrit ces lignes étranges, et entend-il par là que l'exercice de ces trois petites vertus est absorbant et très fatigant.

L. R

—

Expressions anglaises prises à contre-sens. — Je serai reconnaissant aux intermédiairistes qui voudront bien me signaler soit des locutions anglaises employées à contre-sens en français, soit des expressions françaises employées à tort et à travers en anglais. J'en ai déjà une assez amusante collection et il n'est presque pas de cas où il n'eût été à la fois plus simple et plus juste de s'en tenir chacun à sa propre langue. Mais cette solution élémentaire ne ferait pas l'affaire de la vanité ni du faux chic.

O.P.

—

Survie de la pudeur chez la femme, d'après Pline. — Pline prétend que la pudeur — cette conscience du corps, d'après Balzac — survit chez la femme. Le cadavre d'une femme noyée flotterait sur le ventre et celui d'un homme flotterait sur le dos. Sans rechercher si cette position est plus décente (?) pourrait-on me dire ce qu'il y a de vrai dans l'assertion du savant écrivain ?

CINCINNATUS.

—

Régime de Madame de Pompadour. — Dans sa belle conférence sur la célèbre marquise, Mme Marcelle Tinayre nous apprend que Mme de Pompadour, voyant décliner la passion de son royal amant, eut l'idée *de ne plus manger que du chocolat vanillé et du céléri*, pour retenir le cœur de ce Prince érotique, mais triste, mélancolique, inamusable.

La vanille et le céleri ont-ils réellement des propriétés aphrodisiaques ?

Dr BONNETTE.

—

Taine et le « vélocipède ». — Date de l'emploi de ce mot. — Dans la *Revue de Hongrie*, M. Emile Faguet écrit un charmant article sur le *Roman d'Hippolyte Taine* (*Etienne Mayran*).

Un mot m'inquiète. Est-ce que Taine n'aurait-il pas, cependant remanié un peu son manuscrit après avoir cessé de l'écrire ? « ... Vous devez être las nous avons marché comme des vélocipèdes... »

L'action se passe en 1848 environ. En 1848 il n'y avait pas de vélocipèdes. Soit, ce ne serait qu'un anachronisme, comme le revolver de M. Jaurès en 1789. Mais Taine a écrit *Etienne Mayran* en 1861. Sauf correction, il n'y avait pas plus de vélocipèdes en 1861 qu'en 1848. Les premiers sont de 1865 ou 1866. Cette ligne ne serait donc pas de 1861.

Pour art de vérifier les dates renvoyé à l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*.

Emile FAGUET.

—

Cartes pangermanistes. — Où trouver des cartes allemandes — il en existe — qui indiquent les parties du territoire français qui doivent, d'après certains théoriciens, faire retour à l'Allemagne ?

A. B. X.

—

« On ne prête qu'aux riches ». — Qui employa, le premier, une locution prise si souvent, aujourd'hui, au figuré ?

D'E.

—

Le serment d'Hippocrate. — Est-il vrai, (c'est le *Cri de Paris* du 22 avril 1911 qui l'affirme), qu'à la Faculté de Montpellier, les docteurs en médecine, récemment diplômés, prêtent encore le serment d'Hippocrate.

H. QUINNET.

—

Le verre de Panard. — La société du Caveau possède un verre de Panard qui est l'attribut de la présidence. Quel en est l'historique ?

V.

—

Sadi. — Quelle est l'origine de ce prénom, d'où dérive-t-il, et quelle est sa signification ?

On sait qu'il a été adopté par la famille Carnot. Pour quel motif ?

P. H.

Réponses

—

Le comte de Chambord, les papes et Naundorff. Documents inédits. (LXIII, 578, 748, 794). — 1° M. Albert Renard que je n'avais nullement visé dans ma publication documentaire, proclame « l'évidente absurdité » de l'assertion suivante : « les papes... croient autant à l'évasion, à la survie, qu'à l'identité de Naundorff avec Louis XVII » (*Légitimité* de septembre 1906, p. 629).

Je ne lui en demandais pas tant, car, pour les siens il est juste, mais sévère.

2° N'ayant jamais fait de politique, je n'ai jamais été « représentant de don Jaime. »

3° J'ai dit et je maintiens qu'à toutes les époques de sa vie, — après la mort du duc d'Angoulême (1844), — le comte de Chambord s'est affirmé l'aîné de sa famille, et que, s'il n'avait eu cette certitude constante, il n'aurait pas constamment et sacrilègement joui d'un privilège religieux obtenu des papes *à ce titre*.

4° M. Albert Renard prétend tirer du « témoignage de Mme de Maleissye » que le comte de Chambord eut parfois des doutes sur la question de l'identité royale de Naundorff. — Il serait temps, et voici peut-être l'occasion, de tirer au clair cette vieille affaire du témoignage de Mme de Maleissye. Cet honorable témoin a écrit, le 29 août 1905, et réaffirmé depuis qu'*en 1858, à Frohsdorf, au cours d'une promenade à cheval à laquelle assistait M. de Monti*, le comte de Chambord lui déclara qu'il ne rentrerait pas en France parce que, Louis XVII ayant eu des enfants, il n'était lui-même qu'un cadet.

Mme de Malessye a parlé de deux autres visites qu'elle fit à Frohsdorf et de la confirmation qu'elle y reçut de ce prodigieux secret.

Seulement (comme il arrive à tout le monde), la mémoire de l'honorable témoin est en défaut. Car Mme de Maleyssie, alors comtesse d'Osmond, *n'est pas allée à Frohsdorf en 1858*. Et j'ai tout lieu de croire qu'elle n'y est pas allée davantage depuis.

Si on nous soutient le contraire, qu'on veuille bien nous dire pour préciser, le mois de 1858 pendant lequel a eu lieu ce premier séjour ; et, de même, le jour de cette promenade sensationnelle, de cette révélation terrifiante, propre à faire tomber de cheval l'écuyer le plus éprouvé, et dont on ne peut guère avoir oublié la date. Combien de jours, de semaines ou de mois dura cette visite à Frohsdorf ? Peut-on nommer les personnes qui, avec le comte de Monti, prenaient part à cette promenade à cheval ? etc.

Je suis tranquille, on ne le pourra pas.

D'ailleurs, ni les membres de la famille de Maleissye, ni ceux de la famille d'Osmond ne peuvent passer pour avoir été au nombre des confidents de Frohsdorf. Le comte de Chambord n'a jamais écrit à Mme d'Osmond, n'a adressé qu'une seule lettre à M. d'Osmond (au moment de son mariage) et — à ma connaissance — ne lui a fait écrire qu'une autre fois, par un secrétaire, quelques mots de remerciements pour les condoléances envoyées à la mort de la duchesse de Berry.

Enfin, pour ne citer que deux nouveaux textes, le comte de Chambord, avant et après 1858, — en 1855 et en 1860, — écrivait à Pie IX des lettres dont les fragments suivants (*inédits*) nous intéressent présentement :

Venise, 18 mars 185[illegible]

Comme chrétien, comme Français et petit-fils de Saint-Louis, je dois à la religion, à ma patrie et à ma famille *dont je suis le chef* d'en appeler aux inspirations de votre conscience et de votre justice, à l'occasion de l'acte qui est en ce moment sollicité de V. S. avec de si vives instances...

(Il s'agit d'un acte intéressant la politique de Napoléon III...)

Venise, 14 janvier 1860

... Aussi, quand à la mort de mon oncle bien-aimé le comte de Marnes, *devenu le chef de la maison de Bourbon*, j'ai protesté devant l'Europe entière contre le changement qui a été introduit en France dans l'ordre légitime de la succession à la couronne, *quand j'ai hautement déclaré dans cette circonstance solennelle et répété depuis en toute occasion, que jamais je ne renoncerais aux droits que, d'après les antiques lois de la monarchie française, je tenais de ma naissance*, j'ai cru servir non seulement les véritables intérêts de mon pays, mais encore la cause sacrée de la religion et celle de la société, en sauvegardant, autant qu'il était en moi, les grands principes qui sont la base essentielle de l'ordre public. *Héritier de cette longue suite de monarques* honorés par vos

prédécesseurs des titres glorieux de Rois très chrétiens, d'amis sincères et de zélés défenseurs de l'Eglise, je suis comme eux intimement persuadé que le maintien de l'autorité et du domaine temporel du Saint-Siège n'est pas moins nécessaire à la tranquillité et au repos du monde qu'au libre exercice du ministère apostolique dans tout l'univers, etc.

Comment, en présence de pareils textes, (il y en a des flots), peut-on parler des doutes du comte de Chambord sur « l'identité royale de Naundorff » et sur sa propre qualité de « cadet » ?

François Laurentie.

* * *

Je suis très surpris de la réponse de M. Albert Renard parue dans l'*Intermédiaire* du 10 juin, au sujet de la prétendue conviction qu'avait le comte de Chambord de n'être qu'un *cadet* et de la soi-disant reconnaissance de Naundorff par tous les papes au XIXe siècle.

Je crois facilement que telle n'est pas l'opinion de M. Albert Renard, mais il me paraît impossible, en revanche, de soutenir que ces deux thèses ne sont pas celles le plus généralement adoptées par le parti naundorffiste ! Comme l'a dit fort justement M. François Laurentie, elles ont été soutenues, en tout cas, à maintes reprises par les écrivains les plus en vue des partisans de la survivance, et c'est précisément pour démontrer l'inanité de ces arguments si souvent présentés que j'ai publié de nombreux articles depuis sept années.

Je ne reviendrai pas sur les déclarations de Mme de Maleissye, je les avais combattues en 1905, j'ai eu à m'en occuper tout dernièrement encore (*Gaulois* du 24 mars 1911) lorsqu'on les a fait figurer dans le Rapport au Sénat.

Quant à la liste des papes qui ont reconnu Naundorff comme étant le fils de Louis XVI elle a été publiée plusieurs fois par mademoiselle de la Tour du Pin, sous son nom et sous celui de comte d'Aleyrac. Il suffit de consulter les *Gil Blas* du 12 juillet, du 17 et du 18 septembre 1906 ; on pourra constater en outre qu'elle y affirme de la façon la plus catégorique que Pie VI avait sacré Naundorff au Vatican en présence de vingt-six cardinaux et que Léon XIII lui avait certifié le fait à elle-même dans une audience privée, le 16 août 1899.

Bien qu'il se soit montré moins affirmatif que Mlle de la Tour du Pin, ces déclarations cependant ont semblé *sérieuses* au général de Cornulier-Lucinière puisqu'il leur a consacré une longue et minutieuse étude au mois de mars 1907. Tous deux comptent incontestablement parmi les personnalités les plus en vue du parti Naundorffiste, et c'est à la suite de leurs articles que j'ai cru devoir solliciter du Vatican un démenti officiel. — Pleine et entière satisfaction m'a été donnée dans l'*Osservatore Romano*, organe officiel du Vatican, et il me paraît inutile de rappeler ici le texte de la Note Pontificale parue le 7 avril 1907. C'était un *désaveu formel* de tous ces récits fantaisistes, et l'affirmation catégorique de l'authenticité du bref de Grégoire XVI où Naundorff est qualifié de vulgaire imposteur.

J'ai sous les yeux le numéro de *la Légitimité* du mois de juin 1907 dans lequel M. Albert Renard publiait le texte de la déclaration du Saint-Siège ; il la faisait suivre de commentaires attristés, rédigés dans des termes discrets, et empreints d'une parfaite convenance à laquelle je me plais à rendre hommage ; mais il ne dissimulait pas la douloureuse déception qu'il venait d'éprouver, et quelques mois plus tard M. Albert Renard abandonnait la Direction de la *Légitimité*.

Peut-être n'y eut-il là qu'une fortuite coïncidence, mais il est permis de supposer qu'entre la publication de la note pontificale et cette démission si subite, il y eut quelque corrélation.

Vicomte de Reiset.

—

Statue de Napoléon donnée aux Anglais (LXII, 9 ; LXIII, 791). — La question demandée se trouve sous le titre de : *Un buste de Napoléon exilé en 1816* (LVII, 887).

Cordier.

[C'est d'un buste qu'il s'agit dans le tome LVII ; on le trouverait à la table, si cette table semestrielle n'était pas fautive ; mais la référence est au mot buste, au lieu d'être au mot Napoléon.

Nous avons retrouvé depuis la rubrique cherchée, celle de la statue donnée en 1816 aux Anglais, et non du buste. Elle est dans le tome XLII, colonne 9. Il s'agit bien de la statue dont parlent les *Débats*].

Un mariage imposé par l'Empereur (LXIII, 201, 307, 462, 548). — A rapprocher des faits déjà cités la phrase suivante que l'on trouve dans : *Fouché,* par Louis Madelin, page 438 :

Fouché va jusqu'à combattre ouvertement, entre autres applications de la politique de fusion, les mariages entre les deux aristocraties. Il faudra Savary pour donner une singulière activité à cette odieuse et ridicule « conscription de filles ».

G. DE LA VÉRONNE.

—

Inscription relevée au donjon de Vincennes (LXIII, 537, 595, 696). — Je connais un petit portrait de J.-B. Rousseau, *Aved pinx. N. de Launay sculp.* joliment composé en style Louis XVI et inscrit dans un ovale cantonné d'attributs lyriques, de carquois remplis de flèches épigrammatiques, et de lauriers enlacés. Au bas, dans le maçonnement figuré, sur une banderole, on lit J.-B. ROUSSEAU. Et en exergue :

1780

Il fut trente ans digne d'envie
Et trente ans digne de pitié.

Ce portrait finement gravé offre la physionomie spirituelle, sensuelle et pleine d'un homme qui a passé soixante ans. La peinture d'Aved, un très bon portraitiste pas assez connu, fut exécutée en 1736, et Rousseau né en 1671, mort en 1741, était alors dans sa soixante-sixième année. Mais le portrait ne fut exposé qu'au Salon de 1738, sous le n° 175 ; je crois qu'il est aujourd'hui à Versailles. Rousseau y est représenté vu jusqu'aux genoux et assis près d'une table L'ovale donné par N. de Launay, n'en offre que le buste. Du reste l'original a été plusieurs fois gravé en entier. H. C. M.

—

Enfants naturels de Louis XV (LXIII, 443, 777). — Au lieu de Afrodise-Lucien Auguste, il faut lire Afrodise-Lucien AUGUSTE ; au lieu de Anne-Louise de La Réolle, il faut lire Anne-Louise de LA RÉALLE.

Dans le texte des lettres patentes, il faut compléter le mot Roy. et lire Royaume, et lire au lieu de « et ces causes » : « A ces causes ».

—

La statuette de la rue Leregrattier (LXIII, 371). — On a souvent raconté que cette statuette, connue sous le nom de « la Femme-sans-tête » était celle d'une Vierge décapitée par les vandales révolutionnaires ; on a même nommé l'auteur de ce méfait, qui n'aurait été autre que Coffinhal, qui demeurait tout à côté. Malheureusement pour la légende, la « Femme sans tête » manquait déjà de tête avant la Révolution et les loustics l'appelaient la « Bonne femme », probablement parce qu'elle ne parlait pas.

Depuis quelques années, des savants, en y regardant de plus près, ont cru pouvoir constater que cette femme était un homme ; ce qu'on a pris pour une robe est une chappe d'évêque... Quel évêque ? Il est difficile de le dire, vu le manque d'attribut caractéristique.

La question a été traitée avec autant de science que d'humour par M. Edm. Beaurepaire dans la *Cité*, bulletin de la Société historique et archéologique du IVe arrondissement. Je crois que c'est au début de la présente année.

ZANIPOLO.

* * *

On lit dans le *Guide pratique à travers Paris*, du marquis de Rochegude (Hachette, 1903) ces deux renseignements contradictoires :

1° à la page 230 :

« Quai Bourbon » (1614)

N° 19 *bis*, statue de la Femme sans tête, nom qui a été longtemps celui de la rue Le Regrattier.

(Ceci est exact, mais ne s'applique qu'à la moitié nord de la dite rue).

2° et à la page 233 :

La rue Le Regrattier, qui coupe la rue Saint-Louis, s'est appelée longtemps la rue de la Femme sans tête, à cause de la statue mutilée qu'on voit encore au coin du quai « d'Anjou ».

(Ceci est une erreur, l'auteur a voulu dire quai « Bourbon »).

Le Regrattier, associé de Marie et de Poulletier, avait obtenu la concession des travaux dans l'île en 1642.

J'ai sous les yeux un plan de Paris en 1793, qui donne le nom de rue Regrattière à la partie de la rue comprise entre la rue Saint-Louis-en-l'Ile, au nord, et le quai « d'Orléans » au sud, et le nom de rue Femme sans tête à son prolongement entre la rue Saint-Louis au sud et le quai de « Bourbon » au nord.

Le plan de Gomboust (1653) appelle la rue Regrattière d'un quai à l'autre.

Evidemment, en 1642, quand Le Regrattier a commencé les travaux de l'ile Saint-Louis, il n'a pas dû y installer une statue sans tête. Cette statue donc a dû être mutilée entre 1653 et 1793 ; puisqu'en 1793 la portion de rue attenante au coin du quai Bourbon s'appelait déjà rue de la Femme sans tête.

Il en était du reste encore de même en 1860, d'après un plan de Paris publié à cette époque par la maison du Bon Marché.

Aujourd'hui (depuis quelle date ?) la rue s'appelle rue Le Regrattier dans toute sa longueur, du quai d'Orléans au quai Bourbon, comme à l'origine.

La statue en question, dont il ne reste que la moitié inférieure (tout au plus) devait avoir, quand elle était entière, de 1 m. 60 à 1 m. 70 de haut. Le bas du corps est vêtu d'une longue robe, et pourrait tout aussi bien appartenir à un religieux ou à un magistrat, etc., qu'à une femme, n'était l'inscription rue de la Femme sans Teste, gravée dans le mur de la rue, au-dessous de la statue, et qu'on a entourée d'un encadrement bleu.

V. A. T.

—

La rue de la Sonnerie (LXIII, 740). — La Sonnerie, vocable usité surtout au XVIII[e] siècle, n'est qu'une altération du nom de la rue de la Saunerie qui, autrefois, reliait le quai de la Mégisserie à la rue Saint-Germain-l'Auxerrois, à peu de distance du Grenier à Sel. L'emplacement de cette ancienne rue se trouve actuellement enclavé dans les constructions du théâtre du Châtelet.

Observons, en passant, que la solution de ces sortes de questions de pure topographie parisienne ne doit pas être recherchée dans la *Nomenclature* publiée *officiellement* par la ville de Paris, document des plus imparfaits, mais tout simplement dans le *Dictionnaire des rues de Paris* de la Tynna, mis au jour pour la première fois en 1812 et réédité en 1817. Celui-là n'est pas officiel, mais on est presque certain d'y rencontrer ce que l'on y cherche.

HENRI M.

***

Ancienne rue de la Saunerie. Cette rue allait du quai de la Mégisserie dans la rue Saint-Germain-l'Auxerrois. Elle se prolongeait en retour jusque dans la rue Saint-Denis. « Ce nom, dit J. B. de Saint-Victor dans son *Tableau historique et pittoresque de Paris*, lui vient de l'ancienne maison de la marchandise de sel, qui en est proche, et non du grenier à sel qui n'y a été placé que longtemps après ».

Elle le portait dès le XIII[e] siècle. Cette rue a toujours conservé le même nom avec un changement d'orthographe qui en a détruit l'étymologie. On l'appelle rue de la « Sonnerie » ou « Petite Sonnerie ». Serait-ce par aphérèse, dit Jaillot, et parce qu'on y vendait du poisson ? Elle est nommée, en effet, dans le procès-verbal de 1636, rue de la « Petite Poissonnerie. »

(Voir la *planche 10 du plan Turgot* et l'*Etat des rues de Paris*, par Alf. Franklin, p. 102).

P. CORDIER.

***

Il me semble que ma question a déjà passé il y a longtemps, et qu'il avait été répondu que c'était la même que la rue de la Saunerie : il s'agit de sel au lieu de cloches.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Le couvent de Villarceaux (LXIII, 157, 272, 456, 516). — Je possède un petit volume très rare, intitulé : *Constitutions particulières pour les religieuses du monastère de Sainte-Marie-Madeleine de Villarceaux de l'ordre de Saint-Benoît, momentanément transféré en la commune de Bray, diocèse de Versailles, pour faciliter l'observance de la règle*. Paris, Adrien Le Clere, s. d. (1816), in-32 de 85 pages.

Ce règlement intérieur de la communauté qui fut rédigé après la mort de la supérieure, Mme Charlotte de Mars, fut approuvé par M. Charrier de la Roche, évêque de Versailles, le 20 novembre 1816.

Sait-on à quelle époque ces religieuses bénédictines ont été transférées de Bray à Mantes ?

PAUL PINSON.

—

Aumônier du Val-de-Grâce (LXIII 731). — Michel-Charles-François Monrocq, originaire du Mans, mais ordonné à Coutances le 17 mai 1788, fut en effet curé constitutionnel de Coulans, mais il passa dans le diocèse de Blois et y fut curé

de Mer. Son passage à Mer n'a pas laissé que des souvenirs édifiants, mais, protégé par son évêque, Grégoire, il retomba sur ses pieds au Concordat et fut admis dans le diocèse de Paris. Il fut attaché au clergé de Saint-Philippe, puis à celui de Saint-Jacques ; il prêchait bien et était souvent invité dans les occasions extraordinaires où on voulait faire entendre aux fidèles une parole brillante.

L'aumônier du Val de-Grâce fut jusqu'en 1820 M. Jacques Deloutte, prêtre picard, lui aussi une épave du clergé révolutionnaire. M. Deloutte étant âgé de plus de 80 ans demanda un aide, et au mois d'août 1820 on nomma l'abbé Monrocq aumônier adjoint. M. Deloutte mourut en 1821 et c'est alors que M. Monrocq devint aumônier en chef, ou « premier aumônier » de l'hôpital royal et militaire du Val-de-Grâce.

M. Monrocq est mort le 17 septembre 1834, en laissant une mémoire vénérée dans le petit clan janséniste dont il faisait partie. ZANIPOLO.

—

Evêque de Dardanie (LXIII, 395, 699, 796). — On trouvera une longue notice biographique sur Nicolas Coëffeteau dans l'*Histoire littéraire du Maine*, par B. Hauréau, nouvelle édition en dix volumes, tome III, 1871, pp. 68 et suivantes (en vente chez Alph. Picard, 82 rue Bonaparte).

Je possède un portrait du personnage en question. Les revues historiques du Maine lui ont consacré des articles plus ou moins importants. E. V.

—

Babick (LXIII, 678). — Pour ceux que les petits côtés de l'histoire intéressent, je puis fixer quelques traits authentiques de la physionomie de Babick. Après la chute de la Commune il s'était réfugié à Genève, où il vécut dès lors et mourut en 1902.

Je le rencontrais dans une maison amie où, chaque semaine, son couvert était mis à jour fixe. Ce n'était pas le fantoche, que nous représente Gaston Dacosta, le substitut du procureur général de la Commune, dont la tournure d'esprit aimait à pousser ces portraits à la charge. Certes il est permis de croire à quelque excentricité, et la moindre n'était pas pour Babick de croire au regne du bien dans la Commune. Si le rôle de ce brave homme, membre de la Commune, est heureusement resté effacé dans ces journées sanglantes, c'est que les actes de bienfaisance qu'il accomplit obscurément, ne pouvaient que passer inaperçus dans les violences révolutionnaires, et rester ignorés des historiens de l'émeute. Sa figure entra cependant en lumière dans une circonstance où l'éclat de l'officier qu'il sauva, rayonna sur lui-même. Ce fut lorsque, par son intervention active, le général Chanzy fut tiré de la prison de la Santé et sauvé. J'eus sous les yeux une lettre que le général Chanzy, alors gouverneur de l'Algérie, fit écrire en 1876 par son aide-de-camp, général de Boisdeffre, au pasteur Bret de Genève, qui avait attiré l'attention du gouverneur sur la situation misérable du réfugié Babick. Cette lettre était accompagnée d'une somme assez importante, en souvenir, disait le général Chanzy, des services que cet homme lui avait généreusement rendus sans le connaître, dans des circonstances difficiles.

Babick finit sa vie à Genève, où tout le monde connaissait cette figure populaire et originale. D'une instruction limitée il professait une philosophie religieuse très élevée et s'intitulait « enfant du règne de Dieu ». Il n'avait pas la manie de discourir à tout propos sur ces sujets, mais si la conversation l'y amenait, il s'en entretenait avec l'expansion d'une nature pleine de sensibilité, que le mal affectait vivement. Il croyait au réconfort de la sympathie, même lointaine, pour les malheureux. Il était sans hypocrisie, et, fidèle aux méthodes pharmaceutiques de Raspail, son patron, il colportait dans les cafés et les coulisses de théâtre, où il était partout le bienvenu, son eau sédative et ses élixirs, dont il ranimait les malheureux dans la rue. Il ne parlait jamais des événements de la Commune, et était, je crois, resté fidèle à son rêve.

Je le rencontrai un jour, où il commençait à éprouver des troubles et des malaises qui l'inquiétaient, et ce qui le préoccupait le plus, c'était de trouver un prêtre ordonné qui dirait sur sa tombe une prière qu'il avait composée. Un pasteur protestant, disait-il, lui eût certainement rendu ce suprême service, mais il voulait rester dans la religion catholique. Il prévoyait d'autre part qu'un prêtre catholique ne se croirait pas autorisé, sans cer-

taines formalités, qu'il refusait, à l'accompagner au cimetière. Le jour où je le rencontrai, il m'aborda avec une expression de vif contentement. « Je sors de chez le Père Hyacinthe, me dit-il, et il m'a promis de prier sur ma tombe. Maintenant je suis tranquille et heureux pour les jours qui me restent à vivre ». Peu de temps après il dut entrer à l'Hôpital où j'allais le voir. Une de nos amies ne pouvant retenir ses larmes, Babick lui dit : « Ne pleurez donc pas ; pensez que bientôt je saurai les choses de ce monde que les plus grands savants ignorent. » Il mourut et ses amis l'accompagnèrent au cimetière. Sur le bord de la tombe s'avança le père Hyacinthe qui lut la prière de Babick et prononça une oraison d'une éloquence si simple, si douce et si émue, que jamais je n'oublierai l'impression de ce tableau saisissant. Ce noble prêtre avait mis tout son cœur et tout son talent admirable dans ce dernier adieu au déshérité, qui avait été *le bon Babick*. C'est dans la plus haute acception qu'on peut relever ce titre, où les historiens de la Commune, en parlant de lui, n'avaient mis qu'un peu d'ironie indulgente.

Comte DE ROULAVE.

—

Descendance de Samuel Bernard (LXIII, 58, 319, 415, 553, 652, 764). — Voir la chronique de 1831 à 1862 (*Mémoires de la duchesse de Dino*), Plon, 1909, t. III, page 121.

A. G.

—

Boutin, trésorier de la marine (LXIII, 781). — L'Hôtel Boutin (et non Boudin) se trouvait aux nos 77 et 79 de la rue Richelieu. (Voir *La maison de Molière*, par A. Vitu, p. 400-410).

P. CORDIER.

—

Chatel, directeur de théâtre (LXIII, 540, 803). — J'avais répondu « Ne s'agit-il pas de Chotel, directeur de Montmartre etc., etc? »

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Cartes de M. de Châtenay (LXIII, 739). — Il s'agit de cartes *à jouer*, et la rubrique de la question doit porter *Chastenay* au lieu de Chatenay.

A. G.

—

Marquis de Courtanvaux (LXIII, 683). — François-César Le Tellier, marquis de Louvois de Courtanvaux et de Montmirail, comte de Tonnerre, baron d'Ancy-le-Franc, de Cruzy et de Ferté-Gaucher, naquit le 18 février 1718 ; il était l'arrière-petit-fils du célèbre Louvois. Voir sur lui l'article de M. Félix Cadet de Gassicourt, page 150, 16e année des *Archives de la Société française des collectionneurs d'ex-libris et de reliures artistiques*.

Baron DU ROURE DE PAULIN.

***

Je crois, sans pouvoir l'affirmer d'une façon certaine, que ce colonel des Cent-Suisses était le second fils de Michel-François Le Tellier et de Marie-Anne-Catherine d'Estrées ; il se nommait Louis-César et fut créé capitaine-colonel des Cent-Suisses par commission du 19 avril 1722. Le sacre de Louis XV ayant eu lieu, à Reims, sauf erreur, le 17 novembre de cette même année, c'est cet officier qui doit figurer sur la gravure en question : son père avait été fait colonel des Suisses en avril 1688. Un autre fils de ce dernier, François-Macé Le Tellier, appelé le marquis de Louvois, qui mourut le 24 septembre 1719, fut aussi pourvu de cette charge qui, à son décès survenu le 24 septembre 1719, retourna à son père Michel-François, marquis de Courtanvaux.

Ce dernier étant le fils de François-Michel, époux d'Anne de Souvré, le colonel de 1722 était donc son petit-fils. Il est assez difficile de se mouvoir à l'aise dans les indications généalogiques de La Chesnaye des Bois sur cette famille. Par exemple, nous trouvons dans cet ouvrage que le fils de François-Macé, plus haut nommé, et d'Anne-Louise de Noailles, fut François-Michel-César Le Tellier de Louvois, seigneur comte de Tonnerre, d'abord appelé le marquis de Montmirail, puis le marquis de Courtanvaux, et qu'il fut reçu en survivance de la charge de capitaine-colonel des Cent-Suisses en 1719, et pourvu de celle-ci, après son père, en 1721. Mais comme il était né en 1718, ce n'est pas lui qui peut avoir été représenté dans l'estampe concernant le Sacre.

J'ajoute que d'après un manuscrit que je possède sur les Gardes Suisses, les colonels des Cent-Suisses auraient été les suivants, dans la famille de Louvois :

En 1692, Michel le Tellier, colonel du régiment de la Reine, reçu en survivance dès l'année 1688.

En 1716, François-Macé le Tellier, marquis de Louvois, mestre de camp au régiment de cavalerie d'Anjou.

En 1722, le marquis de Courtanvaux.

En 1734, François-César Le Tellier, marquis de Courtanvaux et de Montmirail.

En 1734 (4 mai) le marquis de Montmirail de Louvois.

En 1754, César-François le Tellier de Louvois, marquis de Courtanvaux fils du précédent.

En 1781, la charge de colonel des Cent-Suisses passe au duc de Brissac.

Je ne garantis aucunement l'exactitude de ces renseignements. NISIAR.

* *
*

Saint-Simon écrit sous la date de 1719 :

Louvois mourut aussi de la petite vérole à Rambouillet, chez le comte de Toulouse. Il était fils de Courtenvaux, fils aîné du trop célèbre Louvois, et d'une fille et sœur des deux derniers maréchaux d'Estrées, et capitaine des Cent Suisses de la garde du Roi, que son père lui avait cédés. Il avait épousé une fille de la maréchale de Noailles dont il laissa un fils qui n'avait que seize mois. Le lendemain de sa mort, le maréchal de Villeroy, le duc de Noailles et le maréchal d'Estrées n'eurent pas honte de demander la charge pour un enfant à la mamelle, ni M. le duc d'Orléans de la leur accorder.

Saint-Simon, qui ne pouvait digérer la chose, y revient, sub 1722, en ces termes :

Courtenvaux (*sic*) mourut fort jeune. Il était fils aîné du fils aîné de M. de Louvois. Sa mère était sœur du maréchal d'Estrées, et sa femme sœur du duc de Noailles, et il laissait un fils qui sortait tout au plus du maillot. Il avait eu la belle charge de son père de capitaine des Cent-Suisses. L'âge de l'enfant était ridicule ; les services ni la naissance n'y suppléaient pas. Néanmoins la facilité et le mépris de toutes choses de M. le duc d'Orléans enhardirent le duc de Villeroy et le maréchal d'Estrées : M. le duc d'Orléans ne put leur résister, et l'enfant eut la charge. Le frère cadet de son père l'exerça en plein en attendant que l'enfant fût d'age à le faire.

François Marie Le Tellier, marquis de Louvois, capitaine des Cent Suisses et époux de Anne-Louise de Noailles, mourut le 24 septembre 1719 Son frère cadet, Louis-Charles-César Le Tellier, marquis de Courtenvaux, commanda les Cent-Suisses, ayant eu une commission le 19 avril 1722 pour exercer cette charge pour son neveu pendant son jeune âge ; il en prêta serment entre les mains du roi le 26 du même mois. (Voir la généalogie Le Tellier, dans Anselme, VI, 578...).

DE MORTAGNE.

* *
*

Pierre Denis (LXIII, 594, 658, 759). — J'ai personnellement connu Pierre Denis, pendant quelques années, à partir de 1893. Ce sont mes livres *La France Sociale et Politique* (années 1890 et 1891), et *Ministère et Mélinite* qui me mirent en rapport avec lui. Au moment où j'écris cette note, j'ai sous les yeux une longue lettre qu'il m'écrivit à propos de ma *Psychologie du militaire professionnel*, dont il était loin, d'ailleurs, de partager les conclusions.

Pierre Denis était grand, maigre, brun de peau et de poil ; il avait les yeux noirs, brillants, enfoncés dans leurs orbites, le nez fort, aux ailes mobiles, les cheveux longs. Sa physionomie était très intelligente. Il était mal soigné, sale même, de corps et de linge ; les ongles toujours noirs, la barbe inculte, grisonnante, lorsque je le connus. Il portait toujours un grand chapeau de feutre mou, un manteau-cape, qu'il rejetait avec élégance sur ses épaules. Il avait de l'allure, de la ligne. Il pouvait avoir, en 1893, de 50 à 55 ans. Il était très lié avec M. Edouard Portalis et son alter ego, M. Girard ; aussi, comme le dit notre collègue, M. Albert Cim, il collabora à la plupart des journaux que MM. Portalis et Girard créèrent ou dirigèrent : *La Vérité*. *Le Corsaire*, *Le XIXe siècle*. P. Denis collaborait en 1893 à la *Cocarde* que dirigeait Ducret.

Le drame *A la Vie, à la mort*, dont parle M. Albert Cim, fut représenté en mars 1897, et le général Boulanger s'était tué le 30 septembre 1891 ; 5 ans, 6 mois séparèrent donc le suicide du drame qui fut joué au Nouveau-Théâtre. La répétition générale de ce drame en 5 actes eut lieu le 15 mars. Le programme était fait par l'*Illustration*. Pierre Denis s'était mis en scène sous le nom de Pierre Lhermitte. Il y avait 6 tableaux : « Au cercle militaire ; A la vie, à la mort ! Le départ ; Les Judas ; La mourante ; C'est fini ! » Les personnages se reconnaissaient facilement, je m'en souviens fort bien ; mais maintenant, je ne puis plus mettre sur eux les noms véritables.

Pierre Denis dirigea *La Voix du Peuple*,

la feuille hebdomadaire qui exprimait la pensée du Général Boulanger, ou plutôt celle que P. Denis insufflait à Boulanger, quand il devint son éminence grise.

P. Denis était un original qui avait l'âme d'un conspirateur, à la mode de la première moitié du XIXe siècle. Il aimait à conseiller, à diriger et en même temps, à rester dans l'ombre. Il était très orgueilleux, avec même une pointe assez forte de vanité, bien qu'il fût très indifférent dans les questions de réclame personnelle par les journaux.

P. Denis savait tout faire : vêtements, souliers, cuisine, peinture, menuiserie, etc., etc. et il avait appris tout cela seul, sans maître. Mais il faisait tout médiocrement, sans originalité, et cependant, il était d'une nature très originale.

Il avait une très grande mémoire et il écrivait avec la plus grande facilité, comme il parlait. Le style n'avait pas de personnalité. Sans instruction secondaire, il s'était fait lui-même, ayant beaucoup lu et beaucoup vu. Dialecticien habile, prolixe, il n'avait pas un grand esprit critique, ni synthétique. Il était plus brillant que profond. L'apparence l'emportait sur le fond. L'absence de culture réelle, bien assimilée, en était la cause, et non l'intelligence naturelle.

Il subit très fortement l'influence de Proudhon, mais plus en la lettre qu'en l'esprit, de sorte que Pierre Denis ne comprit jamais très bien le mouvement socialiste contemporain, bien que lui-même fût socialiste et démocrate.

Pierre Denis était très bavard ; je me souviens qu'un dimanche de 1893, il vint chez moi à 2 heures, pour causer *un peu*, et il n'en repartit que le lundi *après-midi* ! Il était resté plus de 24 heures ! Presque toute la nuit, nous causâmes. Je me souviens qu'il me conta divers incidents auxquels il fut mêlé en 1870, durant le siège de Paris. Malheureusement, je ne pris pas de notes à ce moment, et mes souvenirs ne sont plus bien précis. Je me souviens seulement que P. Denis dut rester caché pendant longtemps, et que c'était au ministère de l'Intérieur même qu'il fut caché. En 1870, Pierre Denis devait avoir environ 30 ans.

M. Albert Cim ou un autre de nos collègues sait-il si Pierre Denis a laissé des mémoires et des notes ? Il a été mêlé dans la vie politique, de 1870 à 1907, à tant d'événements et à tant d'hommes, que ses mémoires et ses notes, s'il en a laissé, seraient fort utiles pour la peinture des hommes du dernier quart du XIXe siècle. AUGUSTIN HAMON.

—

Le général Dupré (LXIII, 589). — Dupré Jean-François, fils de Jean-François et de Reine-Scholastique Cretot, né à Stenay (Meuse), le 12 octobre 1759.

Ancien gendarme.

Ancien colonel du 30e Dragon.

Ancien commandant d'armes.

Chevalier de Saint-Louis.

Officier de la Légion d'Honneur retraité le 6 octobre 1815.

Nommé au grade honorifique de maréchal de camp le 17 octobre 1821.

Le 18 février 1823 habite Fontainebleau.

Il n'y a aucune pension de veuve à son dossier. GALD.

—

Huë de Miromesnil et le marquis de Radepont (LXIII, 349, 467, 555, 704). — Malgré tout le respect que j'ai pour la documentation ordinairement très sûre de M. Paul Pinson, mon bien plus savant confrère, je suis obligé de lui dire, après vérification, que l'ancien curé d'Issou, s'est lourdement trompé. S'il a eu entre les mains l'acte de mariage du premier juin 1786, il ne l'a pas compris. Voici l'acte de décès de Mme de Miromesnil qui était bien une Bignon. Il est tiré de l'état civil de Mantes :

Du quatorze décembre mil huit cent dix huit heure du midi, acte de décès de De Blanche-Françoise-Rosalie Bignon, décédée le treize du courant à neuf heures du soir, en son domicile établi en cette ville rue de la Madelaine n° 449, native de Paris, âgée de soixante quatorze ans, fille ne M. Armand-Jérôme Bignon, Bibliothécaire du Roi, et de De Marie-Angélique-Blanche Huë de Vermanoir son épouse, et veuve de M. Armand-Thomas Huë de Miromesnil, garde des sceaux de France, constaté suivant la loi par Pierre Perrin adjoint au maire de la ville de Mantes, officier de l'état-civil par délégation spéciale dudit maire, sur la déclaration faite par Joseph-Philippe Guérin, homme de confiance âgé de trente-deux ans et Gabriel Jannot, cultivateur âgé de soixante-trois ans, demeurant en cette ville et ont signé avec moi après lecture.

Signé : Guérin, Jannot, Perrin.

Si Mme Huë de Miromesnil a eu des enfants, on voit qu'elle mourut assez abandonnée et qu'elle n'eut auprès d'elle à sa mort, qu'un domestique et un étranger pour déclarer son décès.

Bien que l'acte de mariage d'Issou soit un peu long j'espère que, pour une fois, notre bienveillant directeur me pardonnera. Cet acte est plein de noms connus et d'adresses parisiennes qui seront peut-être utiles à plus d'un chercheur. Il donne absolument tort au curé d'Issou de 1853 ; comme il est mort, il ne m'en voudra pas. Je retranche de l'acte quelques longueurs de rédaction :

L'an mil sept cent quatre-vingt-six, le jeudi premier juin, après la publication d'un ban de futur mariage entre haut et puissant seigneur André de la Bonninière, marquis de Beaumont-La Ronce, capitaine au régiment du Roy cavalerie, fils mineur de haut et puissant seigneur Anne-Claude de la Bonninière comte de Beaumont La Ronce marquis de la Chartres-sur-Loire, seigneur de Ruille et autres lieux et de h. et p. dame Marguerite Le Pellerin de Gauville son épouse, ses pere et mère de fait et de droit, de la paroisse de Beaumont La Ronce diocèze de Tours, d'une part ; et h. et p. damoiselle Anne-Armande-Antoinette Huë de Miromesnil, fille mineure de h. et p. s. Nicolas-Thomas Huë, chevalier comte de Miromesnil, seig. de Latigny et autres lieux, chev. de l'ordre royal et militaire de S. Louis, maréchal des Camps et Armées du roy et de défunte h. et p. dame Marie-Antoinette-Victoire de Ségur, son épouse, ses pere et mere de fait et de droit, de la paroisse de S. Roch, rue de Richelieu, de la ville et diocèze de Paris, ci-devant de fait de la paroisse S. Gervais rue S. Louis, au monastère des dames bénédictines dite du S. Sacrement de la même ville, d'autre part faite au prône de la messe paroissiale tant en l'église de Beaumont-La Ronce ainsi qu'il est relaté en l'acte de dispense accordée par mons. l'archevèque de Tours, ci-après mentionnés, qu'en celles de S. Gervais et S. Roch, le dimanche vingt-un du mois dernier, ainsi qu'il m'a paru par le certificat du sieur vicaire de la susd. paroisse de S. Gervais en date du 22e jour dud. mois, signé de Trévoux et encore par le certificat du sieur curé de la susd. paroisse de S. Roch en date du 29 may dernier, signé : Marduel Sti Rochi pastor, et duement légalisé par Mre de la Bintinaye vic. gén. de Mgr l'archevèque de Paris... Mesd. seigneurs les archev. de Tours et de Paris les ayant dispensés des deux autres bans comme il paroit... Je soussigné, François Logerot, prêtre du diocèze de Noyon, conseiller au parlement de Normandie, prévôt seigneur de S. Justin en l'église primatiale et métropolitaine de Ste Marie d'Auch, demeurant à Paris rue et chaussée d'Antin, paroisse St Eustache, cousin de l'épouse, en présence et de l'agrément de Mr Rene-Ambroise Maheu, prêtre de cette paroisse de S. Martin d'Issou soussigné, icelui spécialement nommé par le susd. curé de S. Roch à l'effet... de recevoir les promesses dud. futur mariage et même de célébrer ledit mariage au terme de la permission... signée Marduel Sti Rochi pastor... laquelle est demeurée entre les mains dud. sieur curé d'Issou après les fiançailles célébrées immédiatement avant ledit mariage .. ai reçu aujourd'hui en cette église, leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la Ste Eglise, en présence et du consentement de susd h. et p. seigneur Anne-Claude de la Bonninière père de l'époux, en son nom et comme fondé de procuration de susd. h. et p. dame Marguerite Le Pellerin de Gauville son épouse..., aussi en présence et du consentement de susd h. et p. s. Nicolas-Thomas-Huë comte de Miromesnil, pere de l'Epouse ; et en présence, savoir : du côté de l'époux, de h. et p. s. Jean-Baptiste-Catherine-Allain marquis de Fayette (*sic*), lieutenant au régiment des gardes françaises, demeurant à Paris, rue d'Anjou, paroisse de la Magdeleine de la Ville-l'Evêque, beau-frère de l'époux, de h. et p. s. Antoine-Marie comte du Cluzel, colonel d'infanterie, lieutenant aud. régim. des gardes fr., demeurant à Paris rue Neuve des Capucines, même paroisse, et de messire Charles-Valère-Gabriel Raveneau de Mirbonne, prêtre du diocèze de Mâcon, prévôt-chanoine de l'église d'Autun, vic. gé dudit diocèze, demeurant à Paris petite place du Louvre, paroisse St Germain l'Auxerrois ; et du côté de l'épouse, de très h. et très p. seigneur Monseigneur Armand-Thomas Huë, chevalier, marquis de Miromesnil, garde des sceaux de France, commandant des ordres du roy, demeurant en son hôtel rue de Richelieu susd. paroisse de St Roch, *oncle paternel de l'épouse*, de h. et p. s. Anne-Louis marquis de Mathan, seigneur d'Issou et autres lieux, lieutenant général des armées du roy, commandeur de l'ordre royal et militaire de St Louis, lieutenant-colonel du régiment des gardes françoises, cousin de l'épouse, et de h. et p. s. messire Charles Joseph comte de la Pallu, lieutenant-colonel d'infanterie, sous aide-major aud. régim. des gardes fr., demeurant à Paris rue de Caumartin paroisse sus l. de la Magdeleine beau-frère de l'épouse ; Tous lesquels témoins ont signé : André de la Bonninière marquis de Beaumont, Anne-Armande-Antoinette Huë de Miroménil.

Anne-Claude de la Bonninière
comte de Beaumont
Nicolas-Thomas Huë
comte de Miroménil
Le comte de la Pallu
Mathan
L'abbé de Mirbonne
Miroménil
Huë de Miromenil
Le marquis de fayet
Le comte Du Cluzel
f. Bechoux ord. coventi
Comtesse de la Pallu
Huë de Miroménil-Le Bret
Beaumont marquise de Fayet
Du Cluzel comtesse de Mathan
Du Cluzel comte du Cluzel
Dufour de Rochefort
Louvet Gauville
Maheu (curé)
Le vicomte de Beaumont
Huë de Miroménil
N. d'Ambrun
Gaillard Hébert
L'abbé Logerot.

On a rayé : « Paul-Charles Cardin Le Bret comte de Selles conseiller du roy en tous ses conseils, greffier en chef du parlement de Paris y demeurant en l'hôtel susd. de monseigneur le garde des sceaux, cousin germain de l'épouse, à cause de haute et puissante dame Anne-Georgette Huë de Miromesnil son épouse ». Ce n'était pas la sœur de la mariée et elle n'est pas nommée Jacqueline. La mariée, comme on l'a vu, n'était que la nièce du garde des sceaux de Louis XVI, Huë de Miromesnil, qui signe son nom sans s. Sa femme était bien une Bignon par son père et une Huë par sa mère ; Victoire de Ségur ne fut donc enfin que la belle-sœur de Huë de Miromesnil. E. GRAVE.

—

Famille Lacordaire (LXIII, 733). — Le R P. Lacordaire avait deux frères, l'un qui fut, je crois, à la fin de l'empire, directeur des Gobelins. Un autre, le commandant Lacordaire, qui laissa deux filles. L'une d'elles, madame veuve Rousse Lacordaire habite Orléans, rue du Bourdon Blanc. Elle se ferait un plaisir de communiquer à M. le Baron A. H. tous les renseignements qu'il peut désirer sur la famille Lacordaire. MARTELLIÈRE.

—

La Rivière (LXIII, 732). — Vicomte de la Rivière, château du Moucheton près Château-Thierry. Armoiries : *d'azur à 3 roses d'argent 2 en chef et 1 en pointe, au besant du même, posé en abîme* (*Annuaire général héraldique*. 1901). M. DE F.

—

Lombard de Roquefort (XLVI ; XLVII). — Notre confrère Scohier avait demandé, en 1902, la description des armoiries des Lombard de Roquefort, éteints en Provence au XIXe siècle.

Jusqu'à ce jour aucune réponse satisfaisante n'a été faite à cette question.

Voici un renseignement :

La filiation suivie des Lombard de Roquefort remonte à noble Laurent Lombard, chevalier, vivant à Antibes, en 1524. Celui-ci eut plusieurs fils, dont un notamment, Jean-Antoine Lombard, écuyer, seigneur de Lestreau, vint habiter Paris et fut valet de chambre du roi.

Léone Lombard, fille de Jean-Antoine, épousa Claude Bailli, écuyer, seigneur de Rilly, docteur en médecine de l'Université de Paris.

Dans le tome 9 de l'*Histoire des grands officiers de la Couronne* du Père Anselme, continué par Pol de Courcy, celui-ci mentionnant l'alliance d'Esther Bailli, fille de Claude, seigneur de Rilly, et de Léone Lombard, avec Antoine Feydeau, seigneur de Vaugien, conseiller au Parlement, décrit ainsi les armoiries des Lombard, de Paris : *De gueules, à trois carreaux d'argent ; au chef du même, chargé de trois arbres sur une terrasse de sinople.*

Les Lombard, restés en Provence et qualifiés seigneurs de Roquefort, portaient-ils ces mêmes armes ? A. DE H.

—

Napoléon Musard (LXIII, 739). — Je sais bien qu'il fut un temps où l'on appelait Musard « le Napoléon de l'orchestre » ; toutefois ce prénom ne fut pas le sien. Il s'appelait tout bourgeoisement Philippe, qui fut d'ailleurs le nom de plusieurs rois de France, ce qui eût pu satisfaire son ambition sous ce rapport. Pour répondre à la question de notre collaborateur A. B. X., non, il n'existe pas de biographie de Musard, et elle serait bien curieuse et bien amusante à faire, étant donné l'homme, qui était un type, et l'artiste, qui n'était point sans talent. Où est-il mort ? à Auteuil, le 31 mars 1859. Où était-il né ? je l'ignore ; mais

comme il était âgé de 66 ans lorsqu'il mourut, cela nous reporte aux environs de 1792. Comment fit il son éducation musicale ? ici, obscurité complète. On assure que dans sa jeunesse, qui fut, dit-on, loin d'être heureuse, il apprit le cor, et jouait de cet instrument dans les bals publics de bas étage si nombreux alors, aux anciennes barrières de Paris, d'abord au *Bœuf rouge*, à Belleville, puis à l'*Ile d'amour*, près de Romainville. Il jouait aussi un peu de violon, et dès cette époque s'exerçait à composer des quadrilles. Trouvant que la richesse ne venait pas assez vite à Paris, Musard, sous la Restauration, partit pour l'Angleterre. C'est à Londres qu'il commença à se faire connaître, et que sa réputation s'établit tout d'abord. Il s'associa en cette ville avec un autre artiste pour exploiter les bals de la cour, dont sans doute il était le chef d'orchestre ; et c'est alors qu'il publia et fit exécuter ses premières compositions dansantes, compositions qu'il envoyait à Paris, à un nommé Marchand, chef d'orchestre du bal du Vauxhall, lequel les faisait exécuter à son tour. C'est ainsi que Musard obtint ses premiers succès.

Peu de temps après la révolution de 1830, Musard revint à Paris, et le moment n'allait pas tarder où il se ferait un nom à côté des plus fameux chefs d'orchestre de danse de cette époque, tels que Tolbecque, Jullien, Dufresne, Fessy, etc. Il commença par diriger l'orchestre des bals masqués qui se donnaient alors au théâtre des Variétés. Chose singulière, pourtant, et qui pourrait faire croire que cet excellent artiste n'a jamais été qu'un *déclassé*, Musard, à ce moment, semblait avoir une ambition plus haute, et désirer une autre renommée que celle de compositeur et de conducteur de quadrilles. C'est, en effet, peu après son retour à Paris qu'il publiait trois quatuors pour instruments à cordes, et c'est dans le même temps qu'il faisait paraitre les premiers fascicules d'une *Nouvelle Méthode de composition musicale.* En annonçant cet ouvrage, la *Revue musicale* disait : « M. Musard annonce aussi la publication d'un *Traité complet du système musical*, qui paraitra par livraisons et qui sera accompagné de *notes curieuses* sur l'histoire de la musique. » Ne sont-ce pas là les appétits d'un véritable artiste, et ne peut-on pas croire que Musard ne s'est livré à une forme vulgaire de l'art (en y faisant preuve, d'ailleurs, d'un véritable talent) que parce qu'elle lui offrait des moyens d'existence qui lui faisaient défaut d'autre part ?

Cependant, Musard avait obtenu un tel succès aux bals des Variétés, qu'un spéculateur, nommé Masson de Puitneuf, conçut la pensée d'organiser aux Champs-Elysées un établissement de concerts et de bals dont il lui confia la direction artistique. L'entreprise réussit à souhait, et fut bientôt connue dans le public sous le nom de *Concert Musard* ; mais Musard s'étant brouillé quelque temps après avec son associé, alla s'installer au Jardin-Turc du boulevard du Temple, passa ensuite à la salle Saint-Honoré (connue plus tard sous le nom de salle Valentino, sur l'emplacement actuel du Nouveau-Cirque), et enfin à la salle Vivienne, où ses concerts et ses bals obtinrent une vogue sans pareille et firent littéralement courir tout Paris. En même temps il dirigeait, infatigable, les bals masqués de la salle Ventadour, puis ceux de l'Opéra-Comique. Et l'on se rendra compte des succès qu'il obtenait alors par ces fragments d'un article un peu railleur que lui consacrait le journal *le Ménestrel* :

... Oh ! qu'il est beau, qu'il est sublime, qu'il est excentrique et idéal, ce monsieur Musard ! Depuis le boulevard Saint-Martin jusqu'en Chine, vous ne trouverez pas une personne, pas une chose, pas un chef d'orchestre qui lui soit comparable.

Mais qui n'a pas vu Musard aux fêtes nocturnes de l'Opéra-Comique, celui-là n'a rien vu. Là, sur le pont vénitien, le maestro, éclairé par mille bougies, apparaît dans son vrai jour. Là, on le contemplerait des heures entieres Ce n'est pas un homme, ce n'est pas un musicien, c'est un dieu qui conduit l'orchestre. Tantôt il roule ses yeux comme deux boules enflammées ; tantôt il les promène avec calme de droite à gauche et de gauche à droite. Son infatigable archet marque chaque note, depuis la ronde jusqu'à la double-croche, et semble conduire les sons jusqu'à l'oreille des auditeurs. Avec son regard, Musard magnétise tout ce qui l'entoure ; avec son archet il ramène les égarés, contient les audacieux, avertit les distraits, rallie les traînards et maintient les fougueux. Dans l'*adagio*, dans l'*andante*, son visage est onctueux, sa bouche est riante, son attitude est pleine de dignité et de contemplation plastique. Dans l'*allegro*, son œil lance des éclairs, ses nerfs s'agitent, et tout son corps réalise la

chimère du mouvement perpétuel. Alors il ne bat plus la mesure, il la frappe à coups redoublés, des pieds, des mains, des coudes et des genoux. Son pied fait voler la poussière en l'air et jette de la poudre aux yeux.

Tantôt il se lève, regarde le plafond, mesure le public du haut de sa majesté, se gratte la tête et se tient les côtes ; tantôt il s'asseoit, passe la main sur son front, siège de tant de génie, réceptacle de tant d'harmonie, entrepôt de tant de responsabilité. Dans certains moments, la pointe de son archet plane sur la note jusqu'à son agonie, et l'aide à mourir ; dans d'autres, l'archet semble ramasser la note par terre, et la ramener vers le pupitre. C'est un curieux spectacle, je vous assure, que celui de M. Musard conduisant son orchestre. On ne se lasse pas de l'admirer...

A l'époque où ces lignes étaient écrites, Musard était vraiment une des originalités, on pourrait dire une des célébrités de Paris, et il n'avait rien à envier aux reines de la danse des bals publics, les Pomaré, les Rigolette, les Mogador et autres. Mais c'est surtout à partir du jour où il dirigea les bals de l'Opéra, que sa vogue acquit toute sa puissance. Là, avec un orchestre qui comprenait 24 violons de chaque côté, des altos et des contrebasses en proportion, un orchestre où les cuivres étaient représentés par 14 cornets à pistons et 12 trombones, il obtint des effets de sonorité vraiment curieux, qu'il augmentait d'ailleurs par des excentricités telles que le fracas de plusieurs chaises qu'on brisait en mesure à un moment donné, ou d'un pistolet qu'on faisait partir à l'attaque du galop final d'un quadrille. Alors il grisait littéralement ses danseurs, qui ne se reconnaissaient plus au milieu de ces éclats et de ce tapage, et qui, envahissant l'estrade, s'emparaient de Musard, le saisissaient, le prenaient sur leurs épaules et, le portant en triomphe, faisaient ainsi le tour de la salle, aux cris et aux applaudissements de la foule. C'était du délire, c'était de la folie !

Mais tout à coup éclate la révolution de 1848, et voilà Musard devenu homme politique ! Je ne plaisante pas. On sait le vent de folie parlementaire qui, à cette époque, secoua toutes les têtes. Les corporations artistiques voulaient toutes voir leur représentant à l'Assemblée nationale, et les candidats ne manquaient pas. Ce fut David d'Angers pour les sculpteurs, Delestre et Drolling pour les peintres, Halévy pour les musiciens, Alexandre Dumas pour les auteurs dramatiques, Bocage pour les comédiens, combien d'autres ! Musard voulut se mettre en avant, et il adressa aux musiciens la circulaire suivante, qui est assurément curieuse :

Mes chers concitoyens,

La nation tout entière va être appelée à élire ses représentants. L'Assemblée nationale doit être désormais la complète et fidèle représentation de tous les intérêts, comme la sauvegarde de toutes les libertés. Dans ces circonstances solennelles, il importe que le corps si nombreux des artistes musiciens jouisse enfin, comme toutes les autres classes de la société, du précieux avantage que nous a donné notre immortelle révolution. Il est parmi nous des hommes éprouvés qui ont depuis longtemps donné des gages certains de sympathie à la cause des artistes musiciens, et qui, par leur caractère, leur moralité, leur position indépendante, présentent des garanties suffisantes pour être jugés dignes de nos suffrages.

Mais plus le mandat que nous allons décerner est glorieux et élevé, puisqu'il embrasse l'avenir des artistes musiciens de la France entière, plus nous devons peser avec attention les titres de chaque candidat.

Je vous propose donc, mes chers concitoyens, de vous réunir en assemblée générale le jeudi 16 courant, à neuf heures précises du matin, dans la salle des bals Valentino, rue Saint-Honoré, pour examiner entre nous les résolutions qu'il convient d'adopter.

Paris, le 12 mars 1848.

P. Musard..
Adjoint au maire d'Auteuil.

P.-S. — Je vous adjure, mes chers concitoyens, de répondre à mon appel ; vous devez sentir combien il est important de nous entendre pour réunir sur un seul homme des suffrages qui, divisés, nous feraient perdre les avantages précieux que nous offre le nouvel ordre de choses.

La réunion provoquée par Musard eut lieu et... il y posa sa candidature ! Mais elle n'eut point de succès, un autre nom, celui d'Halévy, après tout plus sérieux, ayant été déjà mis en avant d'autre part. C'est en effet l'auteur de *La Juive* qui fut le « candidat des musiciens » aux élections du 23 avril, ce qui lui fit réunir le chiffre modeste de 12,636 voix, alors que Lamartine en rassemblait 259,800. Musard resta simple adjoint au maire d'Auteuil.

Revenons à lui comme musicien. En réalité, et dans la sphère où il se mouvait, Musard était loin de manquer de talent. Dans ses quadrilles de concert il a

été l'un des premiers à faire usage du contrepoint, parfois d'une façon vraiment originale, et d'ailleurs quelques-uns de ces quadrilles, comme *les Echos*, *le Rendez-vous de chasse*, *les Cloches argentines*, *les Gondoliers vénitiens*, renfermaient de jolies idées et étaient vraiment agréables à entendre et à écouter. Quant à ses quadrilles dansants, la plupart étaient remarquables par leur allure, leur élan, leur entrain, leur caractère ; dans le nombre on peut surtout citer *le quadrille espagnol*, *le quadrille anglais*, *le quadrille arabe*, *les Etudiants de Paris*, *les Lions*, *la Victoire*, *le Moyen-âge*, *le Pirate*, *la Reine des Fous*, *le Tourbillon*, *la Foudre*, etc. C'est Musard qui, le premier, dans les morceaux de ce genre, a imaginé d'écrire des chants de trombones, parfois même de faire exécuter par ces instruments le dessin mélodique principal, au lieu de leur faire frapper simplement des temps ou des contretemps ; il en resultait, dans l'allure générale, un éclat, une animation, un entrain extraordinaires.

En 1854, Strauss (de Paris), alors chef d'orchestre de la cour impériale, ayant obtenu, au détriment de Musard, le privilège des bals de l'Opéra, celui-ci, déjà âgé de soixante-deux ans, jugea opportun de prendre sa retraite. Il se confina dans sa petite habitation d'Auteuil, où cet artiste habile et excentrique, celui qu'on a surnommé le Paganini de la danse et le Roi du quadrille, mourut, je l'ai dit, le 31 mars 1859.

ARTHUR POUGIN.

P.-S. — Et comme, après la retraite de Musard, son fils Alfred voulut prendre en quelque sorte sa succession et ouvrit à l'hôtel d'Osmond, rue Basse-du-Rempart (15 mars 1856), sous le titre de Concerts-Musard, un etablissement dont il était le chef d'orchestre sans avoir, à beaucoup près, le talent de son pere, on fit courir ce petit quatrain satirique sur un air de pont-neuf :

L'autre jour s'l'boul'vard,
J'ai vu Mossieu Musard,
Avec madam' Musard
Et le *petit* Musard.

A. P

*
* *

Sur ce fameux chef d'orchestre des bals des Variétés et de l'Opéra, consulter le dernier livre de M. Léon Séché intitulé *La Jeunesse dorée sous Louis-Philippe* (1 vol. in-8°, librairie du *Mercure de France*, 1910).

J. DE LA ROUXIÈRE.

—

Maison de Surgères (LXIII, 253, 421, 559). — M. le marquis de Granges de Surgères nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

9 juin 1911.

Monsieur le Directeur,

Je me fais un plaisir de répondre à la question posée dans l'*Intermédiaire* du 30 avril sous le titre : Maison de Surgères.

Comme rien, soit dans mes archives, soit dans l'*Histoire de la maison de Surgères*, par Vialart, ne donne à entendre qu'il y ait eu confiscation de la terre de Balon, sur René de Surgères, et qu'il serait au moins étonnant qu'un acte aussi grave n'y ait pas laissé de trace, mon opinion était qu'il s'agissait d'*aliénation* et non de confiscation.

M. Paul Beauchet-Filleau, l'érudit poitevin bien connu, est venu fortifier ma croyance par la preuve suivante, de nature à satisfaire, je l'espere, M. Urbain Deschartes : en consultant l'*Armorial du Diocèse du Mans*, par M. Cauvin, il y a trouvé que Jehannot d'Inverses (alias Inurce) acquit la terre de Balon, en 1505, sur René de Surgères qui en avait hérité de son frère aîné Jean. Bien que l'auteur ne rapporte pas la preuve certaine de cette aliénation, qui existe peut-être aux Archives départementales de la Sarthe, M. Beauchet-Filleau estime qu'il l'a eue entre les mains en écrivant cela et, que par conséquent le fait est exact.

Voici donc une réponse, que vous voudrez bien insérer, si vous la jugez de quelque utilité.

Veuillez, je vous prie, Monsieur le Directeur, agréer l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.

Le marquis DE GRANGES DE SURGÈRES.

—

Armoiries à déterminer : au 1 et 4 de gueules (LXIII, 591, 710, 768, 797). — Si l'on se reporte au passage suivant de l'acte de décès de Mgr de Vintimille, archevêque de Paris, on verra que, malgré l'objection faite dans une dernière note insérée dans l'*Intermédiaire* et paraissant n'attribuer la haute dignité de Duc et Pair ecclésiastique qu'au seul archevêque de Reims, Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille du Luc était, lui aussi, bel et bien revêtu de ce titre honorifique retentissant.

L'an mil sept cent quarante six, le dimanche treizieme mars... est décédé en son palais archiépiscopal... illustrissime et reveren-

dissime père en Dieu Mgr Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille, des comtes de Marseille du Luc, archevêque de Paris, *duc de Saint-Cloud*, *pair de France*, commandeur du Saint-Esprit, âgé de quatre-vingt-dix ans, trois mois, et vingt-quatre jours...

Et cela en vertu des lettres patentes de Louis XIV, du 7 avril 1674, qui érigeait la simple seigneurie de Saint-Cloud en duché-pairie. Erection faite alors en faveur, non seulement du prélat occupant le siège archiépiscopal de Paris, François de Harlay de Champvallon, mais encore de tous ses successeurs qui, jusqu'à la Révolution, jouirent de toutes les prérogatives attachées à ce titre.

La détermination des armes demandées, faite par notre collègue M. Nisiar,est donc parfaitement exacte

HENRI M.

—

Platon Polichinelle (LXIII, 687, 808). — D'après le *Dictionnaire des ouvrages anonymes* de Barbier, le solitaire auvergnat auteur du *Platon Polichinelle*, et par conséquent de la *Solution de grands problèmes...* (1re édition Paris, 1843-4, 2 vol. in-18) est l'abbé A. Martinet.

Doctus cum libro : DE MORTAGNE.

—

O primavera gioventù dell'anno... (T. G. 651 ; LXIII, 529, 623, 668, 712). — R. de Bussy, dans le *Mercure de France* (16 juin 1911, page 859), reproduit la réponse de M. H Goudchaux, et la fait suivre de ces lignes :

Il me semble, quant à moi, que la solution imaginée par M. Goudchaux est très acceptable. Cependant, il est possible aussi que le second vers ait été fabriqué en Italie, où le premier était et est encore, un mot de conversation, une citation banale, quoique toujours jolie. Il ne faut pas beaucoup de peine pour le retourner. Il se peut aussi que le distique soit plus ancien que Guarini, soit une sorte de dicton vérifié sur le premier vers duquel le poete italien a écrit une petite variation qui lui donne une sorte de valeur philosophique. On peut toujours imaginer, mais le mieux est de s'en tenir provisoirement à l'hypothèse la plus simple, la plus logique et la plus commode, à celle de M. Goudchaux.

—

Corps glorieux (T.G. ; LXIII, 810). — Une réponse a été faite (X, 117) et l'omission de cette réponse dans la première table avait été réparée dans les omissions et corrections de cette première table, mais non reportée dans la seconde. La réponse donnée est la même que celle d'aujourd'hui, mais plus explicite.

P CORDIER.

—

Côtes d'argent, d'azur, d'émeraude (LXIII, 493, 624, 772). — Que le collaborateur qui signe « Un Breton », veuille bien le croire, si j'ai paru « plaisanter un peu », oh ! bien peu, sur la « côte d'émeraude », c'est avec le sentiment le plus sincère, le plus profond d'admiration et de reconnaissance pour les spectacles offerts, que je conserve de la Bretagne et de la Normandie. Mieux, peut-être que la Bourgogne, ma patrie d'origine et d'habitation, pourtant, je les connais ces deux belles provinces françaises, et le souvenir de maints voyages, de séjours prolongés sur des rives diverses, m'est demeuré entre tous précieux. J'aime leurs verdures copieuse, intenses, claires en Normandie, plus graves en Bretagne, les côtes douces ou abruptes que bat le flot du large infini, la mer où j'ai fait de belles traversées ; les monuments sans nombre, de granit en Bretagne, de calcaire en Normandie. Je connais les cathédrales bretonnes et normandes, le mont Saint-Michel, les mégalithes de Carnac, de Gavrinnis, de Locmariaquer, et bien d'autres.

A pied, en longues excursions, j'ai parcouru le bocage breton, j'ai visité Auray et le Champ des Martyrs, le Faouet avec le jubé voisin de saint Fiacre, qui est menuisé comme un bahut du XVe siècle, Notre-Dame de Folgoet aux sculptures orfévrées dans le dur granit, le Kersanton, comme dans un albâtre ductile. J'ai visité l'église Sainte-Croix de Quimperlé, avant et après l'écroulement et la restauration qui a suivi. J'ai salué les Bretons mornes aux chapeaux de feutre noir, grands comme des parapluies dans le Morbihan, presque sans bords dans le Finistère, aux vestes bleues brodées dans le dos d'ostensoirs ou de calices d'or. J'ai vu les petits ports embués d'or au soleil couchant, tels que les évoque le bon peintre Le Gout Gerard. Enfin, les jolies Bretonnes aux corsages de velours ajustés, aux envolées de coiffes légères variant d'une paroisse à une autre, ont composé devant moi des tableaux de Dagnan-Bouveret et autres peintres de l'école bretonnante.

Mais par dessus tout, j'aime l'Océan breton ou normand au rythme sonore, dans son éternel va et vient vivant. Du jour où, en septembre 1854, j'ai pris contact avec la mer sur la plage de l'Armor, j'ai été et pour jamais conquis par elle ; plus que la montagne elle est pour moi le grand spectacle de la nature.

Mais, en vérité, en Bretagne comme en Normandie, à Port-Louis, à Brest, comme à Saint-Malo ou au Havre, je l'ai toujours vue glauque plutôt que de vert d'émeraude. Comme il y a sans doute quelque chose de subjectif dans la vision des couleurs, mettons que mes yeux n'ont pas perçu certaines nuances ou les ont oubliées. Admettons encore que si dans le terme « Côte d'azur » le bleu est dans la mer et non sur le rivage, c'est le contraire pour la « Côte d'émeraude ». Je consens de grand cœur à tout pour ne pas désobliger ces amis inconnus, hommes et choses, œuvres de la nature, œuvres du travail humain, par qui de Normandie et de Bretagne, me sont venues tant d'impressions inestimables de beauté, de grâce et de force. H. C. M.

—

Erpétologie, olographe (LXIII, 640). — Cette inconséquence orthographique n'est qu'un détail parmi la multitude d'inconséquences dont fourmille l'orthographe française et qui en fait un inextricable maquis. Elle a, comme toutes les autres, son explication dans l'histoire de la langue. Le moyen âge pratiquait une orthographe phonétique, c'est-à dire fondée sur la représentation de la parole, comme cela a lieu aujourd'hui chez la plupart des nations : Allemagne, Espagne, Italie, etc. Simple et d'une lecture généralement facile, cette écriture, en dépit de quelques incertitudes, remplissait convenablement son rôle, quand, vers l'époque de la Renaissance, les pédants d'alors trouverent plus noble, plus savant, plus conforme, en un mot, à la supériorité qu'ils s'attribuaient sur le *servum pecus*, de la transformer en une écriture étymologique, c'est-à-dire de farcir les mots de lettres que la prononciation ne faisait pas sentir, mais qui, tant bien que mal, devaient servir à rappeler leur origine grecque ou latine.

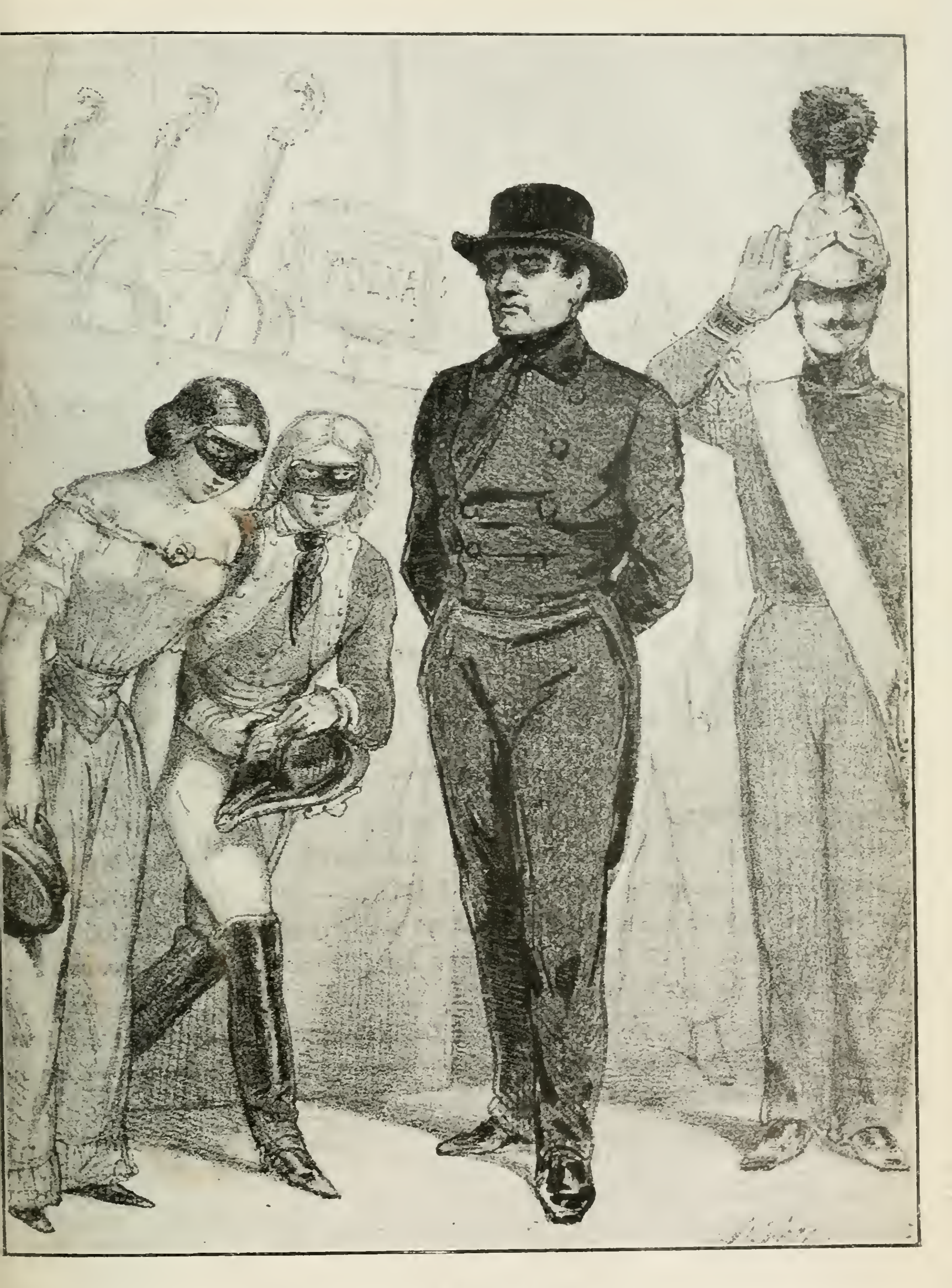
« L'écriture de Rabelais, avec ses hérissements rébarbatifs », lisons-nous dans un livre récent sur cette matière, (DUTENS, *Etude sur la simplification de l'orthographe*, p. 10), est un modèle achevé des résultats baroques auxquels devait conduire cette étrange conception.

Pour comble de malchance, la science étymologique de nos ancêtres brillait plus par le zele et l'audace que par la sûreté de l'information et elle nous a intrépidement dotés d'un certain nombre de bévues que nous avons eu soin de conserver avec une piété plus filiale qu'intelligente. Exemples : *heur*, *legs*, faussement rapportés à *hora*, *legatum*, tandis qu'ils viennent l'un de *augurium*, l'autre du verbe *laisser* (latin *laxare*). Rabelais va même jusqu'à écrire *dipner* pour *dîner*, le croyant dérivé du grec *deipnon* ; *casemate* (de l'italien *casamatta*), rapporté par lui au grec *khasma*, *khasmatos*, devient sous sa plume *chasmate*, et ainsi de bien d'autres mots. »

Cette façon de procéder n'alla pas sans provoquer de vives critiques, dans les rangs même des lettrés de l'époque. « Dès le temps de la Pléiade, poètes, prosateurs, savants et grammairiens, s'insurgèrent à l'envi contre les abus de l'étymologisme. Ces plaintes finirent par être entendues. Dans la première édition de son *Dictionnaire* (1694), l'Académie française s'était rangée sans hésiter sous la bannière de l'étymologisme ; en 1740 elle opéra une volte-face significative, simplifiant d'un seul coup plus de 5.000 mots, presque le tiers du vocabulaire contenu dans cette troisième édition (*Ibid.* p. 11, §§ 15-16). »

Depuis lors, dans ses éditions successives (1762, 1798, 1835 et 1877), elle n'a pas manqué d'émonder chaque fois un certain nombre de mots, mais elle ne l'a fait, il faut l'avouer, que d'une main timide et incertaine, au hasard, sans plan arrêté, et, par suite, ses efforts dans ce sens, au lieu de diminuer les inconséquences, n'ont servi le plus souvent qu'à en accroître le chiffre. « C'est ainsi, par exemple, que *au* latin est tantôt conservé, tantôt rendu par *o* : nous avons *auréole*, *cause*, *clause*, *auriculaire*, *aurore*, *autoriser*, *audace*, *thésauriser*, *laudatif*, en regard de leurs congéneres *or*, *chose*, *close* (adjectif féminin), *oreille*, *orage*, *octroyer*, *oser*, *trésor*, *los*. (*Ibid.* p. 69). »

De là, une écriture qui n'est, en réalité,



Entrée de NAPOLÉON MUSARD
(D'après le Charivari) *(Voir colonne 854)*

ni phonétique, ni étymologique, et dont les complications excessives n'aboutissent qu'à perdre sans profit le temps des écoliers et à rendre décourageant pour les étrangers l'apprentissage de notre langue.

Revenons maintenant à notre point de départ, la suppression de l'*h* muette initiale dans *erpétologie*, *olographe*, qui met ces mots en contradiction avec *herpès*, *holocauste*, et *holographe* lui-même, conservé par l'Académie en regard d'*olographe*. Aux mots cités par notre confrère Iskatel nous pouvons ajouter encore d'autres exemples, empruntés au même ouvrage (pp. 275-277, §§ 364-365) : « La liste est longue, en effet, des mots où l'écriture officielle omet une *h* muette dont l'étymologie commanderait la présence. En voici quelques-uns :

Aigrette, dérivé du vieux français *aigron*, forme dialectale de *hairon*, français moderne *héron* (ancien haut allemand *heigir*).

Aronde (latin populaire *hirunda*, classique *hirundo*).

Attelle, vieux français *astelle* (d'où *astelier*, français moderne *atelier*), diminutif de *aste* (lat. *hasta*).

Avoir (lat. *habere*).

Espagne (lat. *Hispania*).

Epagneul, au XIVe siècle *espaignol* (latin *hispaniolum*).

Etique, altération de *hectique* (lat. *hecticum*).

Obus (allemand *haubitze*).

On, v. franç. *om* (lat, *homo*).

Or (conjonction) du lat. *hac hora*, contracté en *hora*.

Ordure, du v. fr. *ord* (lat. *horridum*).

Orge (latin *hordea*, pluriel de *hordeum*).

Oui, v. fr. *oïl*, composé de *o* et *il* (lat. *hoc illud*) etc.

Si nous tenions compte des origines, nous devrions écrire *haigrette*, *haronde*, *hattelle* (comme *hâtelet*), *havoir*, *Hespagne*, *hépagneul*, *hétique*, *hobus*, *hon*, *hor*, *hordure* (comme *horrible*) *horge* (comme *hordéation*), *houi*, etc.

Pour ce qui concerne *olographe*, faisons observer qu'il y aurait peut-être quelques circonstances atténuantes à faire valoir en sa faveur, aux yeux des plus sévères étymologistes et que le poids du péché ne doit pas retomber tout entier sur l'Académie. En effet, dans les textes latins, on voit de bonne heure l'incorrect *olographus* figurer en concurrence avec *holographus*. Ce phénomène est dû à un émoussement graduel dans la prononciation de l'*h* : « Le vieux latin aspirait très fortement cette lettre, mais, dès la fin de la République, sa prononciation s'affaiblit dans le langage populaire ; sous l'Empire elle arriva très vite à cesser de se faire entendre, bien qu'elle continuât de figurer dans l'écriture, et, chez nous, à l'époque gallo-romane, elle n'existait plus dans la prononciation vulgaire » (*Ibid.* p. 319, § 440).

En présence des formes incohérentes que nous venons de passer en revue, l'Académie a jusqu'ici reculé devant la tâche délicate et malaisée de les faire concorder. Elle n'avait, en effet, à choisir qu'entre deux partis : ou rendre, comme je viens de le dire, l'*h* étymologique à *aigrette*, *aronde*, *attelle*, etc., ou l'enlever à *héron*, *hirondelle*, *haste*, *hâtelet*, etc. Or, dans les deux cas, elle eût été forcée de modifier chez ces mots la forme extérieure que nous sommes accoutumés à leur voir et elle a reculé devant le changement notable que cela eût introduit dans nos habitudes. C'est probablement par un souci du même ordre qu'elle n'a pas osé remanier un autre groupe de termes où l'*h* muette initiale est contraire à l'étymologie. Ex. : *hermine*, *heur*, *hièble*, *huile*, *huis*, *huître* (vieux français *armine*, *ermine*, *aür*, *eür*, *eur*, *ièble*, *uile*, *uis*, *oistre*, *uistre*), etc., du latin *armenia*, *augurium*, *ebulum*, *oleum*, *ostium*, *ostrea* (*Ibid.* p. 276, § 364.

Parasite et muette tout à la fois, sa disparition s'impose logiquement, puisque, d'une part, on ne l'entend pas et que, de l'autre, elle est contraire aux origines. On devrait donc écrire *ermine*, *eur*, *ièble*, *uile*, *uis*, *uitre*.

Voilà à peu près tout ce qu'on peut dire sur cette question, si l'on ne tient pas à encombrer indiscrètement les colonnes de notre accueillant *Intermédiaire* par une dissertation en règle sur les défauts, — très graves, du reste, — de l'orthographe française et sur les modifications qu'elle peut comporter, comme sur celles qui demeurent impossibles. Gardons-nous donc de nous y embarquer, car « ce serait un mauvais embarquement, » comme dit le Sosie de Molière. K. I. V.

Oiseau de Chypre (LXIII, 740. — Ces oiseaux n'étaient pas des animaux vivants. Ils étaient composés de diverses gommes aromatiques, réduites en pâte et moulées en forme d'oiseau. On les portait sur soi pour se parfumer ; on les brûlait également pour embaumer l'air des appartements, dans les maisons riches et princières. Ces oiselets étaient placés sur la table, dans des récipients de formes variées, ou bien perchés sur un chandelier de fer d'un aspect particulier. Parfois aussi, afin de compléter l'illusion, on les tenait enfermés dans une petite cage à barreaux, suspendue au milieu de la chambre. Ils étaient quelquefois fabriqués en riches tissus, souvent recouverts de broderie, qu'on remplissait, suivant le cas, de poudre ou de pâte odorante.

(V. Havard, *Dictionnaire de l'Ameublement et de la décoration*, au mot oiseau, col. 1145, (1re édit).

Gratien du Pont, sieur de Drusac, dans ses *Controverses des sexes masculin et féminin*, au feuillet XI de l'édition de Paris, 1540, parlant des différentes poudres dont se servaient les muguettes de son temps, s'exprime ainsi :

Aussi portoient sur leurs accoustremens
Plusieurs pouldres ; et sur leurs vestemens,
Sur leurs manchons, sur mouchouers et colletz
Comme de musc, et de chippre oyseletz ;
Et maintz sachetz de poudres à la violette,
Pouldre de chippre, aussi de la cyvette.

GEO FILH.

*
* *

Le confrère Nauticus trouvera dans le *Catalogue des émaux du Louvre*, l'inventaire des joyaux du duc d'Anjou (1360-1368) suivi du très intéressant *Glossaire* de M. de Laborde, si précieux pour la connaissance du mobilier au moyen âge ; il y verra, p. 424, que les « Oyselets de Chypre » étaient des boules de senteur, ou pâtes parfumées, en forme de petit oiseau, et une page entière de citation du genre de celles qu'il a faites, col. 740.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Les corbeaux des champs de bataille (LXIII, 594). — Byron, dans le *Siège de Corinthe*, décrit avec un réalisme d'une violence extrême l'action des chiens qui rongent le crâne d'un homme :

From a Tartar's skull they had stripp'd the [flesh
As ye peel the fig when its fruit is fresh ;
And their white tusks crunch'd O'er the whi- [ter skull.

. . . .

Il ajoute dans une note qu'en parlant ainsi, il a simplement raconté ce qu'il avait vu à Constantinople, au pied des murs du sérail. Ces cadavres livrés aux chiens étaient sans doute, dit-il, ceux de quelques janissaires réfractaires.

Puisque j'ai cité Byron, je crois pouvoir ajouter, en réponse à la question de Nauticus (LXIII, 588), qu'on ne trouve nulle part, dans les œuvres de son âge mûr, l'expression du désir d'être enseveli dans son pays. Il y a seulement deux stances de Childe Harold (IV, 8, 9), où il dit qu'il est fier d'avoir vu le jour dans la patrie inviolable des sages et des hommes libres, qu'il l'a toujours aimée, et que s'il laisse un jour ses cendres dans une autre contrée, son esprit y reviendra, s'il est vrai que l'esprit, séparé du corps, ait le privilège de se choisir un séjour et un sanctuaire.

Par la beauté du style, par la noblesse des sentiments, ces strophes sont au rang de tout ce qu'il y a de plus admirable dans la poésie anglaise.

Pour ne rien omettre, j'observe encore que dans la première pièce des Heures de Paresse, écrite en 1803, quand il avait 15 ans, Byron manifeste le désir d'être inhumé avec ses ancêtres.

Cette petite poésie, essai insignifiant et banal, échappé à la plume d'un enfant, est au nombre de celles que Jeffreys cite dans le célèbre article de la Quaterly Review, où il déchira à belles dents *le jeune lord*, dont la colère devait bientôt le rendre tristement immortel dans la satire *English Bards and Scotch Reviewers*.

VICO BELTRAMI.

—

Les mangeurs d'argile (LXIII, 786). — Les mangeurs de terre (ou Géophages) ne se rencontrent pas seulement dans l'ancien monde et le nouveau. On les voit encore en Océanie (Voyages de Cook, Dumont-Durville, Lapeyrouse, etc.). Francis Garnier a vu les Canaques de la Nouvelle Calédonie manger de la terre, surtout en temps de disette. Comme géologue, il a analysé cette terre, et il y a trouvé du silicate de magnésie. Nous croyons

que certains tripolis, certains dépôts fossiles (*riches en diatombes*) ont pu être mis en usage par l'homme, dans certains de ces cas-là.

Il serait intéressant de savoir dans quel but, les hommes, les femmes et les enfants mangeaient ainsi quelques parcelles de terre ? Etait-ce pour se remplir l'estomac et apaiser ainsi la faim, quand la récolte des ignames ou des taros avait manqué ? Etait-ce en vue de se procurer une jouissance, analogue à celle du chiqueur de tabac ? Etait-ce pour se nettoyer les dents ; pour combattre des aigreurs d'estomac, ou pour autre chose ? Quelques-unes de ces terres avaient-elles un goût particulier, au lieu de n'avoir qu'une simple saveur douceâtre, comme la poudre de talc par exemple ? Il serait intéressant de chercher à élucider ces questions, si peu connues du grand public. Cette terre se nomme *payoute*, à Balade et à Tiara, en Nouvelle Calédonie (1).

Dr BOUGON.

***

Apprendrai-je quelque chose au Dr Marcel Baudouin en lui signalant deux coupures de journaux ?

Petit Journal du 20 avril 1910 : Causerie médicale, non signée.

Eclair du 4 juin 1911 : Géophagisme... par W. Serieyx. F. BARGALLO.

—

Le sifflet au théâtre (LXIII, 739). — Ed. Fournier, dans l'*Esprit des autres*, cite une anecdote qui fait remonter l'usage du sifflet au théâtre à 1670. « A la première représentation du *Gentilhomme Guépin*, de de Visé, pendant que le parterre sifflait à outrance, les marquis sur le théâtre applaudissaient à tout rompre. L'un d'eux, que les sifflets gênaient dans son admiration, s'avança jusque sur les chandelles et dit assez impertinemment au parterre : Si vous n'êtes pas contents, on vous rendra votre argent à la porte ; mais ne nous empêchez pas d'entendre ce qui nous fait plaisir.

(1) Les femmes en font usage dans certaines maladies, et les enfants en mangent (gros comme une noisette), par esprit d'imitation, mais jamais en grande quantité (Francis Garnier, *Voyages*). Quant aux Lotophages, *ils se nourrissaient de jujubes* (De là son nom botanique du Ziziphus Lotus), excellent fruit sucré.

Prince, n'avez-vous rien à nous dire de plus ? cria quelqu'un, à qui tout aussitôt un de ses voisins riposta par ce vers qui rime avec l'autre, dans l'*Andronie* de Campistron :

Non ; d'en avoir tant dit, il est même confus.

Mais on manifestait en sifflant, bien avant le *Gentilhomme Guépin*. Ne dit-on pas, quelque part, que les Péloponnèsiens ont eu l'ingratitude de siffler Philippe de Macédoine, qui assistait un jour à leurs jeux olypiques ? E. GRAVE.

***

Mais il date des Grecs ! Un jour qu'Eschine, le célèbre rival de Démosthène, jouait un héros tragique, il lui arriva de s'embarrasser dans les plis de sa chlamyde et de tomber de tout son long. « Tu étais à terre, lui rappelait plus tard Démosthène, et nous, nous te sifflions ». Au moyen âge, les écholiers ne manquaient pas à siffler leurs professeurs quand ils avaient à s'en plaindre. A Angers, on dut inscrire dans les statuts de l'Université qu'il était interdit aux élèves de « siffler le Recteur ou quelque autre Docteur en signe de mépris. » C'était la *Sibilatio*. On sifflait même à l'église. L'ecclésiastique qui manquait à un rite s'exposait aux sifflets de l'assistance : « Et s'aucun en entrant ou en issant du chœur trépasse ces choses devant être dites, on peut siffler sur lui ou battre les chaises » dit un vieux règlement.

On se souvient du pédant de Mathurin Regnier qui estimait

Que Virgile est passable encore qu'en quelques pages
Il méritât au Louvre être chifflé aux pages.

Enfin ce ne fut pas, comme le dit Racine, l'*Aspar* de Fontenelle (1680) qui fut la première des pièces sifflées, mais bien *Phèdre* (1677), grâce aux efforts de la cabale que dirigeaient la duchesse de Bouillon, son frère le duc de Nevers et madame Deshoulières que son amour pour les brebis ne rendait pas plus douce. Le sifflet fit son apparition à l'Opéra en 1716, lors de la représentation d'une pièce dont le titre était : « Arlequin, feint guéridon, moine et chat ou l'Apothicaire ignorant ».

Vingt-cinq ans auparavant, on se montrait moins démonstratif :

Le bon goût au parterre était *incognito*
Et l'on se contentait de siffler *in petto*.

(Orphée de Lully fils, 1690).

Malgré les efforts de La Reynie qui ne parlait de rien moins que d'envoyer les perturbateurs à l'Hôpital (19 avril 1732) l'art de siffler habilement une pièce devint rapidement une industrie. Les auteurs durent taire leurs noms jusqu'à la première représentation. De là vint l'habitude de proclamer leurs noms seulement à la fin de la première.

Voir A. Desjardins, *Le Sifflet au théâtre*, Paris 1889. — E. Rodocanachi. *Le Sifflet au théâtre*, Paris 1896. CURIOSUS.

—

Rastaquouère (T. G. 653). — D'où vient ce mot ? Dans plusieurs des volumes précédents on a discuté à ce sujet. Sarcey a prétendu que ce mot venait de deux mots espagnols (il ne les donne pas) qui signifient « traîner » et « peau » de bœuf. Un rastaquouère serait, en Amérique, un traîneur de peau de bœuf, un homme de rien. Nous en avons fait un exotique enrichi.

Quelqu'un a répondu : les mots espagnols en question dont « rastrar » et « cuero » ; l'étymologie suggérée devient ainsi philologiquement impossible.

En réalité, nous assistons là à une de ces créations fantaisistes qui donnent un si libre cours à l'imagination dans le domaine de l'étymologie.

Le mot rastaquouère est une invention d'acteur. On avait déjà noté qu'on l'avait entendu, pour la première fois, dans le *Brésilien*, dit par Brasseur.

Mais quand on se reportait au texte de la pièce, on n'y trouvait pas le mot.

Quel était ce mystère ? L'auteur du *Brésilien*, Meilhac, va nous le dévoiler dans le billet suivant, que M. Noël Chavaray, auquel il appartient, veut bien nous communiquer :

Cher ami,

Dites à M. Nicolas Le Clerc que Brasseur parlant brésilien, dans *le Brésilien*, prononçait des syllabes qui n'avaient aucun sens. Le mot rastaquouère est fait avec les dites syllabes. Je ne sais si elles sont imprimées dans la brochure ; imprimées ou non elles sont de Brasseur.

A vous,
H. M.

Voilà qui est donc bien entendu : que les étymologistes se tiennent pour avertis. *Rastaquouère* n'a pas de racine philologique : c'est une improvisation d'acteur. Elle a eu la gloire de créer un mot qui passera dans la langue officielle et qui y tiendra une belle place tant qu'il y aura des *rastas*, c'est-à-dire longtemps.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

Trafic de décorations. — On trouve dans le Bulletin de la police générale du 30 août 1814 ce rapport : (arch. nat.)

30 août 1814.

Plusieurs individus à qui l'on a vu porter la fleur de Lys et qui ne paraissaient pas devoir en être décorés avaient depuis longtemps excité des murmures et fait naître des commentaires sur la manière dont cet ordre se distribuait. Aujourd'hui on reçoit divers rapports, diverses notes qui font connaître que l'on en fait un trafic bien coupable.

D'abord M. le Duc d'Aumont, 1er gentilhomme de la Chambre, fait savoir qu'on lui a assuré que l'on proposait et vendait des brevets de fleurs de Lys, signés de sa main, au café Montesquiou, rue Montesquiou.

M. le Duc d'Aumont désirerait que l'on fût aux renseignements pour vérifier le fait et découvrir les auteurs de ce trafic dénoncé par des gens dignes de foi.

D'un autre côté, on assure qu'un employé à la Chancellerie de France a vendu un brevet de l'ordre du Lys à un nommé Charles Zenner, loueur de cabriolets demeurant faubourg Saint-Honoré, cour des Cochers n° 90. On sent combien il est convenable d'empêcher un pareil abus qui fait dire aux frondeurs et beaux penseurs que la décoration du Lys est une panacée universelle. Encore un autre abus : le sr Saint-Romain qui a eu, ainsi qu'il a été dit aux Bulletins des 16 et 19 août, le privilège de la Porte-Saint-Martin par l'entremise de M. Barbier Neuville, chef de division au Ministère de l'Intérieur, distribue en grande quantité des brevets de la décoration du Lys. On croit qu'il serait à propos de savoir qui a donné à M. Saint-Romain mission pour délivrer ces brevets

Comme quoi il n'y a rien de nouveau sous le soleil. LÉONCE GRASILIER.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

TABLE

DU

1er Semestre 1911

VOLUME LXIII

Table des Matières

N.-B. — * Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.

D

M

N

P

Q

R

U

V

W



